U d'/of OTTAWA
39003010927134

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/oeuvrescompletes05augu

L68

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

SAINT AUGUSTIN

TOME CINQUIÈME

Cette traduction est la propriété des Editeurs, qui se réservent tous leurs droits. Toute contrefaçon ou reproduction, quelle que soit la forme sous laquelle elle se présente, sera poursuivie rigoureusement, conformément aux lois.

MO

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

SAINT AUGUSTIN

TRADUITES POUR LA PREMIÈRE FOIS EN FRANÇAIS

SOUS LA DIRECTION DE M. RAULX

Aumônier de l'Asile de Fains.

T 4D 5

TOME CINQUIÈME

Commentaires sur l'Écriture.

UNIVERSITAS O. M. I. OTTAWIENSIS

Je voudrais joindre ensemble saint Augustin et saint Chrysostome : l'un élève l'esprit aux grandes considérations; l'autre le ramène à la capacité du peuple.
(*Boss. Ed. de Bar*, XI, 441.)

BAR-LE-DUC, L. GUÉRIN & Ce, ÉDITEURS

1867

Universitas BIBLIOTHECA

BR
65
.A514
1864
v.5

ŒUVRES

DE SAINT AUGUSTIN.

SUITE DES COMMENTAIRES SUR L'ÉCRITURE.

LE MIROIR SACRÉ.

OU

PRÉCEPTES MORAUX TIRÉS DE L'ÉCRITURE SAINTE.

AVANT-PROPOS DU TRADUCTEUR.

Saint Augustin dans ses RÉTRACTATIONS ne parle pas du livre intitulé : MIROIR TIRÉ DE L'ÉCRITURE-SAINTE. Une raison bien simple nous explique ce silence. Comme ce n'était qu'un extrait des livres saints, dépouillé de tout commentaire, il n'avait rien à y réviser, rien à y corriger. Mais Possidius, dans la vie du saint docteur, nous apprend que saint Augustin est réellement l'auteur de cet ouvrage. « Voulant, dit-il, être « utile à tous, surtout à ceux qui ne pouvaient con- « tenter le désir de lire beaucoup d'ouvrages, il re- « cueillit tous les préceptes moraux qui doivent ré- « gler notre vie, contenus dans l'ancien et le « nouveau Testament : il les fit précéder d'une pré- « face, et les réunit en un seul livre, afin que tous « ceux qui le liront puissent facilement reconnaître si « eux-mêmes sont ou ne sont pas soumis à la loi de Dieu. « Il donna à cet ouvrage le nom de SPECULUM-MIROIR [1]. » D'après les autres indications de Possidius, le Miroir fut composé peu de temps avant l'invasion des Vandales en Afrique; ce fut donc au plus tard l'an 427.

Cassiodore a aussi connu le MIROIR du saint évêque d'Hippone. « Saint Agustin, dit-il, a composé un « ouvrage de véritable philosophie morale : il a pris « pour cela dans les livres saints, tout ce qui peut « former aux bonnes mœurs. Cet ouvrage qu'il a « appelé *Miroir*, mérite d'être lu avec la plus grande « attention [1]. » D'après ces témoignages on ne peut révoquer en doute l'authenticité de ce recueil.

Il devait être à la portée de tous. Aussi le saint docteur, qui suivait habituellement la version des Septante, préféra-t-il pour ce recueil la version latine de saint Jérôme; car elle est plus claire. Cependant saint Augustin promet, dans la préface, de résoudre quelques difficultés qui pouvaient s'élever entre plusieurs passages qu'il cite de l'ancien et du nouveau Testament; mais comme il ne donne aucune de ces solutions, on peut croire qu'il n'a pas mis la dernière main à son œuvre.

Dans cette traduction, les indications de Saint Augustin ont été conservées, mais à côté se trouve l'indication plus précise des chapitres et des versets de nos bibles modernes. Saint Augustin dit souvent : *apres dix versets, quelques versets plus loin, etc.* ces versets ne se comptent pas de la même manière que les nôtres. Ce sont plutôt les vers anciens, *versus*, de la poésie hébraïque, tels qu'ils semblent se retrouver dans les livres saints qui figurent parmi les écrits de saint Jérôme.

[1] Vie de S. Aug. ch. 28.

[1] Cassiod. Instit. Des divines Ecritures, ch. 16.

LE MIROIR SACRÉ.

OU

PRÉCEPTES MORAUX TIRÉS DE L'ÉCRITURE SAINTE.

PRÉFACE DE L'AUTEUR.

Personne ne saurait l'ignorer, dans nos livres saints, c'est à-dire dans les livres qui renferment la Loi, les Prophètes, les Evangélistes et les Apôtres, revêtus de l'autorité canonique, il y a des passages qu'il suffit de connaître et de croire, comme celui-ci : « Au commencement Dieu « fit le ciel et la terre [1], » et cet autre : « Au « commencement était le Verbe [2],» et en général comme tous les faits accomplis par Dieu ou par les hommes, et au récit desquels il nous suffit d'ajouter foi. Il en est d'autres qui prescrivent ce qu'il faut pratiquer, ou défendent ce qui doit être évité, par exemple : « Honore ton père et ta mère. Ne « commets point d'adultère [3]. »

Parmi ces préceptes positifs ou négatifs, il en est dont le vrai sens est caché sous le voile du mystère : ce sont les devoirs nombreux imposés au peuple de la Loi ancienne, auxquels n'est plus astreint le peuple chrétien et que nous étudions, que nous examinons seulement pour les connaître. Telles sont les pratiques extérieures pour le repos du sabbat [4], le pain sans levain des azymes, l'immolation de l'agneau paschal [5]. Telles sont aussi les différentes espèces de sacrifices, les viandes défendues, les néoménies et les solennités annuelles que les Juifs observent encore aujourd'hui ; enfin tous ces moyens de sanctification qui ne sont pas essentiels au salut de l'âme, mais qui ont une signification mystérieuse. En effet quel chrétien est encore obligé de rendre la liberté à son esclave la septième année ; et si celui-ci refuse de partir, de lui percer l'oreille avec une alène contre la porte [6] ? Et combien de prescriptions semblables pourrions-nous citer ?

Mais il y a d'autres préceptes qu'il faut encore accomplir, d'autres défenses qu'il faut maintenant aussi observer. Nous en avons cité plus haut quelques exemples : « Honore ton père et « ta mère ; ne commets point d'adultère. » Or, ce qui nous est ainsi retracé dans les Livres saints, ce qui nous y est commandé, défendu ou permis, ces mêmes préceptes, qui doivent aujourd'hui encore, sous le nouveau Testament, exciter la piété et maintenir les bonnes mœurs, vont être l'objet de ce nouveau travail que j'entreprends. J'ai voulu, avec l'aide de Dieu, recueillir tous ces passages des livres canoniques, et les réunir comme dans un miroir, ou ils puissent facilement être considérés.

Nos auteurs sacrés n'avaient point d'autre marche à suivre que celle qu'ils ont suivie dans leurs écrits. Les préceptes s'y trouvent mêlés aux récits historiques, les allégories aux observations nettes et précises, le sens propre au sens figuré : il le fallait pour conserver aux faits leur ordre chronologique, répondre aux adversaires, éclairer ceux qui avaient besoin de s'instruire, enfin pour ramener à la vérité par des aperçus nouveaux, ceux que fatigue un enseignement trop commun, et en quelque sorte trop facile à comprendre.

Pour nous, notre but n'est point dans cet ouvrage d'attirer l'attention de l'infidèle, ni de le convertir, de proposer des difficultés dont la solution exerce l'esprit, excite l'ardeur de ceux qui veulent s'instruire. Nous écrivons pour celui qui a déjà la foi et cherche à plaire à Dieu. Nous l'invitons à se recueillir pour examiner quels progrès il a faits et ce qui manque à la pureté de ses mœurs, à la perfection de ses actes. Il pourra, en nous lisant, remercier Dieu de ce qui est déjà en lui, et s'empresser d'acquérir ce qu'il n'a pas encore : il cherchera à se conserver dans le bien avec la vigilance et la prière d'une sincère piété.

Si parmi les différents passages que nous allons rassembler, quelques-uns paraissent se contredire, ces difficultés seront plus tard exposées et résolues dans des questions toute spéciales. En

[1] Gen., II. — [2] Jean, I, 1. — [3] Ex. XX, 12, 14; Matt. XV, 4, V, 27, 28. — [4] Deut. V, 12. — [5] Ex. XII. — [6] Ib. XXI, 2, 6.

effet j'ai cité quelques exemples de châtiments infligés à des actions coupables, de récompenses accordées à des actes de vertus, et chacun sait que ni les uns ni les autres n'ont dans le nouveau Testament les mêmes caractères que dans l'Ancien.

Commençons donc, par loi de Moïse, l'exposé de tous les préceptes divins que nous avons promis de faire connaître.

CHAPITRE PREMIER.

PRÉCEPTES TIRÉS DE L'EXODE.

Chapitre xx, 4 : « Tu ne feras aucune image taillée, ni aucune ressemblance de ce qui est en haut dans le ciel, ou en bas sur la terre, ou dans les eaux sous la terre : tu ne les adoreras point, tu ne les serviras point. » Au même endroit, 7 : « Tu ne prendras pas en vain le nom du Seigneur ton Dieu, car le Seigneur ne regardera pas comme innocent celui qui aura pris en vain le nom du Seigneur son Dieu. » Plus bas, 12 : « Honore ton père et ta mère, afin que tu aies une longue vie sur la terre que le Seigneur te donnera. Tu ne tueras point. Tu ne commettras point d'adultère. Tu ne déroberas point. Tu ne porteras point de faux témoignage contre ton prochain. Tu ne convoiteras pas la maison de ton prochain ; tu ne désireras point son épouse, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf ni son âne, ni rien de ce qui est à lui. » Ailleurs et à la suite du Décalogue, on trouve dans le même livre les mêmes préceptes noraux, entre autres le suivant, 23 : « Vous ne ferez pas avec moi des dieux d'argent, et vous ne vous ferez point des dieux d'or. »

Un peu après, xxi, 12 : « Celui qui frappera un homme pour le tuer, mourra de mort. Mais s'il ne lui a point tendu de piège, et que Dieu le lui ait livré entre les mains, je t'indiquerai le lieu où il doit se réfugier. Si quelqu'un tue son prochain avec préméditation et dans une embuscade, qu'on l'arrache de mon autel, et qu'on le fasse mourir. Celui qui aura frappé son père ou sa mère, sera puni de mort. Quiconque aura enlevé un homme et l'aura vendu, s'il est convaincu de son crime, sera puni de mort. Celui qui maudira son père ou sa mère sera puni de mort. Quand des hommes se querellent et que l'un a frappé l'autre avec une pierre ou avec son poing, si celui-ci n'est point mort, mais qu'il ait été obligé de garder le lit, qu'il se lève ensuite et qu'il marche appuyé sur un bâton, celui qui l'a frappé sera innocent de sa mort, mais il l'indemnisera du prix de son travail et de ce que lui auront coûté les médecins. Si quelqu'un frappe de la verge son serviteur, ou sa servante et qu'ils meurent sous ses coups, il sera coupable de leur mort ; mais s'ils survivent d'un jour ou deux, il ne sera point puni, parce qu'il les a achetés de son argent. Quand deux hommes se querellent et que l'un frappe une femme enceinte ; si elle accouche d'un enfant mort, mais qu'elle survive, il paiera une amende d'après la demande du mari et la décision des arbitres : mais si elle meurt aussi, il rendra vie pour vie, œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied, brulûre pour brulûre, plaie pour plaie, contusion pour contusion. Si quelqu'un frappe à l'œil son serviteur ou sa servante, et qu'il les rende borgnes, il les mettra en liberté pour l'œil qu'il leur a fait perdre. S'il brise les dents à son serviteur ou à sa servante, il les mettra également en liberté. Si un taureau frappe de sa corne un homme ou une femme et qu'ils en meurent, il sera lapidé et on ne mangera pas ses chairs, mais le maître du taureau sera innocent. Si le taureau avait frappé de la corne la veille et l'avant-veille, et qu'on ait prévenu le maître, sans que celui-ci l'ait retenu, et qu'il ait tué un homme ou une femme, qu'on lapide le taureau et qu'on fasse mourir son maître. Mais si on lui impose une amende, il donnera ce qu'on lui demandera pour sauver sa vie. Si un taureau frappe un jeune homme ou une jeune fille, il subira le même sort. S'il s'est jeté sur un esclave ou une servante, on donnera trente sicles au maître, mais le taureau sera lapidé. Si quelqu'un ouvre et creuse une citerne, qu'il la laisse ouverte et qu'un bœuf ou un âne vienne à y tomber, le maître de la citerne paiera le prix de ces animaux ; mais ce qui est mort lui appartiendra. Si le bœuf d'un homme blesse le

bœuf d'un autre, et que celui-ci meure, les maîtres vendront le bœuf vivant et s'en partageront le prix ; ils se partageront aussi la bête morte. Si le maître savait que son bœuf attaquait de la corne la veille ou l'avant-veille, et qu'il ne l'ait point retenu, il restituera bœuf pour bœuf, et le bœuf mort sera tout entier à lui.

— XXXII, 1 : « Si quelqu'un enlève un bœuf ou une brebis, et qu'il les tue ou les vende, il rendra cinq bœufs pour un bœuf, et quatre brebis pour une brebis. Quand un voleur pénètre dans une maison en en brisant la porte ou en en perçant la muraille, et qu'on l'y surprend, s'il meurt sous les coups, celui qui l'aura frappé ne sera pas responsable de sa mort ; mais si c'est après le lever du soleil, il a commis un homicide, et on doit le faire mourir. Si le voleur ne peut restituer son larcin, il sera vendu. Si l'on retrouve vivant chez lui ce qu'il aura volé, soit un bœuf ou un âne ou une brebis, il rendra le double. Si quelqu'un endommage un champ ou une vigne, ou qu'il laisse aller son animal dans le champ d'un autre, il rendra ce qu'il y aura de meilleur dans son champ ou dans sa vigne, d'après l'estimation de son dommage. Si un feu allumé pénètre dans un champ de blé [1], et qu'il atteigne les gerbes ou les épis encore sur pied dans ce champ, celui qui aura allumé le feu en paiera le dommage. Quand quelqu'un confie à la garde de son ami de l'argent ou un meuble et qu'on vole ces objets à celui qui les a reçus ; si on retrouve le voleur, il rendra le double ; s'il n'est point reconnu, le maître de la maison comparaîtra devant les dieux [2], et il jurera qu'il n'a point porté la main sur le bien de son prochain pour se rendre complice du vol soit d'un bœuf ou d'un âne, d'une brebis ou d'un vêtement, soit de tout autre objet qui aurait pu être dérobé : les dieux examineront la cause de l'un et de l'autre, et s'ils trouvent le dépositaire coupable, celui-ci rendra le double à son prochain. Si quelqu'un a confié à la garde de son prochain un âne, un bœuf, une brebis ou tout autre animal, et que l'animal meure, ou dépérisse, ou soit enlevé par l'ennemi, sans que personne s'en soit aperçu, on aura recours au serment pour savoir si le dépositaire n'a pas étendu la main sur le bien de son prochain ; le maître se contentera du serment, et l'autre ne devra rien rendre. Mais si l'animal a été pris par fraude, le dépositaire indemnisera le maître ; s'il a été mangé par une bête sauvage, il lui apportera ce qu'il en reste et ne rendra rien autre chose. Si quelqu'un a emprunté à son prochain quelqu'un de ces animaux, et qu'il dépérisse ou meure en l'absence du maître, il sera contraint de le payer. Mais si le maître est présent, il ne lui paiera rien, surtout si l'animal a été loué pour son travail.

« Si quelqu'un a séduit une vierge, avant qu'elle soit fiancée, et qu'il la corrompe, il lui fera une dot, et la prendra pour femme. Si le père de la jeune fille ne veut pas la lui donner, il lui donnera de l'argent selon la dot que les jeunes filles ont coutume de recevoir. Tu ne laisseras point vivre les enchanteurs. Celui qui aura commis le crime avec une bête, qu'il soit mis à mort. Qu'on fasse mourir celui qui sacrifie à des dieux autres que le Seigneur. Ne contriste pas l'étranger et ne l'afflige pas, car vous avez été vous-mêmes étrangers dans la terre d'Egypte. Ne faites point de mal à la veuve, ni à l'orphelin. Si vous les offensez, ils crieront vers moi, et j'écouterai leurs plaintes, et ma fureur s'allumera contre vous : je vous ferai périr par le glaive, vos femmes seront veuves, et vos enfants orphelins. Si tu as prêté de l'argent au pauvre de mon peuple qui habite avec toi, ne l'opprime point comme un exacteur, et ne l'accable point par l'usure. Si tu as reçu en gage le vêtement de ton prochain, tu le lui rendras avant le coucher du soleil, car c'est le seul qu'il ait pour se vêtir, il n'en a pas d'autre pour se couvrir pendant son sommeil : s'il crie vers moi, je l'exaucerai parce que je suis miséricordieux. Tu ne parleras pas mal des dieux et tu ne maudiras pas le prince de ton peuple. Tu ne différeras point d'offrir tes dîmes et tes prémices. Tu me donneras le premier-né de tes fils. »

Un peu après, XXIII, 1 : « Tu n'accueilleras point la voix du mensonge, et tu ne donneras point la main à l'impie pour rendre en sa faveur un faux témoignage. Tu ne suivras pas la multitude pour faire le mal, et tu ne seras pas, en justice, de l'avis du plus grand nombre pour t'écarter de la vérité. Tu n'auras pas non plus compassion du pauvre dans tes jugements. Si tu rencontres le bœuf de ton ennemi, ou son âne égaré, ramène-le lui. Si tu vois l'âne de celui qui te hait, succomber sous son fardeau, tu ne passeras pas outre, mais tu relèveras l'animal et son fardeau. Tu ne t'écarteras pas de la vérité en jugeant le pauvre. Tu fuiras le men-

[1] Nous avons traduit [illegible] par : champ de blé ; les 70, le texte hébreu et la Vulgate portent *spinas*, des épines. — [2] Les magistrats.

songe. Tu ne feras point mourir l'innocent et le juste, car j'ai l'impie en horreur. Ne reçois point de présents; ils aveuglent même les sages, et pervertissent les discours des justes. Ne fais point de peine à l'étranger, car vous connaissez tous la vie des étrangers, puisque vous l'avez été vous-mêmes dans la terre d'Egypte. »

Puis après avoir parlé des étrangers, il ajoute, 24 : « Tu n'adoreras point leurs dieux, tu ne les serviras point. Tu ne feras point leurs œuvres, mais tu les détruiras et tu briseras leurs statues. Vous ne servirez que le Seigneur votre Dieu. » Bien plus loin dans le même livre, il parle ainsi des dieux des nations, XXXIV, 13 : «Détruis leurs autels, brise leurs statues et coupe leurs bois sacrés. N'adore aucun dieu étranger : le Seigneur s'appelle le Dieu jaloux, il veut seul être aimé. Ne contracte aucune alliance avec les hommes de ces contrées, de peur que quand ils se seront prostitués avec leurs dieux, et auront adoré leurs vains simulacres, quelqu'un ne t'appelle et ne t'invite à manger des viandes immolées. Ne donne aucune de leurs filles pour femme à tes fils, de peur qu'après s'être livrées elles-mêmes à leurs dieux, elles n'engagent tes fils à se prostituer également à eux. Tu n'auras point de dieux jetés dans le moule. » Et un peu après : « Tu offriras dans la maison du Seigneur, les prémices des fruits recueillis dans tes champs.»

Voilà tout ce que j'ai cru devoir recueillir du livre de l'Exode. Faisons maintenant le même travail pour le suivant, le Lévitique.

CHAPITRE II.

PRÉCEPTES TIRÉS DU LÉVITIQUE.

CHAPITRE XVIII, 6 : « Nul homme, y est il écrit, ne s'approchera d'une femme de son sang pour découvrir sa nudité : je suis le Seigneur. Tu ne découvriras pas la nudité de ton père, ni celle de ta mère, car c'est ta mère, et tu ne révèleras point sa honte. Tu ne découvriras point la nudité de la femme de ton père, car ce serait la honte de ton père. Tu ne révèleras point la nudité de ta sœur de père ou de mère, née dans la maison ou au dehors. Tu ne découvriras point la nudité de la fille de ton fils, ou de la fille de ta fille, parce que ce serait ta propre honte. Tu ne révèleras point la nudité de la fille de la femme de ton père, que celle-ci a donnée à ton père, car c'est ta sœur. Tu ne découvriras point la nudité de la sœur de ton père, car c'est la chair de ton père. Tu ne révèleras point la nudité de la sœur de ta mère, car c'est la chair de ta mère. Tu ne révèleras point la nudité du frère de ton père, et tu ne t'approcheras point de sa femme, car tu lui es uni par une étroite alliance. Tu ne révèleras point la nudité de ta belle-fille, car c'est la femme de ton fils, et tu ne découvriras point son ignominie. Tu ne révèleras point la nudité de la femme de ton frère, car ce serait la honte de ton frère. Tu ne révèleras point la nudité de ta femme ou de la fille. Tu ne prendras point la fille de son fils ni la fille de sa fille pour découvrir son ignominie, car ils sont sa chair, et une telle union n'est qu'un inceste. Tu ne prendras point la sœur de ta femme pour la rendre sa rivale, et tu ne révèleras pas sa nudité, pendant que l'autre est encore vivante. Tu ne t'approcheras pas de la femme qui souffre en son temps accoutumé, et tu ne révèleras pas son ignominie. Tu ne dormiras pas avec la femme de ton prochain, et tu ne te souilleras point par cette union illégitime. Tu ne livreras aucun de tes enfants pour être consacré à Moloch et tu ne souilleras pas le nom de ton Dieu : je suis le Seigneur. Tu n'approcheras pas d'un homme comme d'une femme, c'est une abomination. Tu ne t'approcheras d'aucune bête et tu ne te souilleras point avec elle. La femme ne se courbera devant aucun animal, et ne souffrira point son approche ; c'est un grand crime. Ne te souille d'aucune de ces infamies. »

Un peu plus loin, XIX, 3 : « Que chacun révère son père et sa mère. » Et au verset suivant, 4 : « Ne vous tournez point vers les idoles, et ne vous faites point des dieux jetés dans le moule : je suis le Seigneur votre Dieu. » Et un peu après il est dit, 9 : « Ne ramasse pas les épis oubliés et ne recueille pas dans ta vigne les grappes oubliées, ni les grains tombés ; tu laisseras les pauvres et les étrangers les amasser : je suis le Seigneur votre Dieu.

Vous ne volerez point ; vous ne mentirez point. Personne ne cherchera à tromper son prochain. Tu ne parjureras point mon nom, et tu ne souilleras pas le nom de ton Dieu : je suis le Seigneur. Tu ne calomnieras point ton prochain et tu ne lui feras point violence Le salaire de l'ouvrier ne restera pas chez toi jusqu'au matin. Tu ne maudiras pas le sourd, et tu ne jetteras rien sous les pieds de l'aveugle pour le faire tomber : mais tu craindras le Seigneur ton Dieu, car je suis le Seigneur. Tu ne feras rien contre la justice, et tu ne rendras aucun jugement inique. Tu ne considéreras point la personne du pauvre, et tu n'honoreras pas le visage du puissant : juge ton prochain selon l'équité. Tu ne seras parmi le peuple ni accusateur en public, ni médisant en secret. Tu n'entreprendras rien contre la vie du prochain : je suis le Seigneur. Tu n'auras point de haine au fond du cœur contre ton frère, mais reprends-le publiquement, pour ne point pécher contre lui. Ne cherche point à te venger, et oublie les injustices de tes concitoyens. Tu aimeras ton ami comme toi-même : je suis le Seigneur ; observez avec soin mes lois. »

Et un peu après, 26 : « Vous ne mangerez rien avec le sang. Vous ne consulterez point les augures, et vous n'observerez point les songes. Vous ne couperez point votre chevelure en rond, et vous ne raserez point votre barbe [1]. Vous ne ferez sur votre chair aucune incision à cause d'un mort, vous n'y ferez aucune figure, ni autre marque : je suis le Seigneur. Ne prostitue point ta fille, de peur que la terre n'en soit souillée, et qu'elle ne soit remplie de péchés. » Au verset suivant, 30 : « Je suis le Seigneur. N'allez point trouver les magiciens, et ne demandez rien aux devins, pour ne point vous souiller avec eux : je suis le Seigneur votre Dieu. Lève-toi devant l'homme aux cheveux blancs, honore la personne du vieillard, et crains ton Dieu : je suis le Seigneur. Si un étranger habite dans votre terre et qu'il demeure parmi vous, ne lui en faites aucun reproche, qu'il soit parmi vous comme un des vôtres, et aimez-le comme vous-mêmes ; car vous avez été comme des étrangers dans la terre d'Egypte : je suis le Seigneur votre Dieu. Ne commettez aucune injustice dans les jugements, dans ce qui sert de règle, dans les poids et les mesures. Que ta balance soit juste, et tes poids exacts ; justes ton boisseau et ton sétier : je suis le Seigneur ton Dieu, qui vous ai tirés de la terre d'Egypte. Gardez tous mes commandements, et tous mes jugements, et observez-les : je suis le Seigneur. »

— xx, 1 : « Le Seigneur, parlant à Moïse, lui dit : Tu diras ceci aux enfants d'Israël : Si quelqu'un des enfants d'Israël ou des étrangers qui habitent en Israël, donne de ses enfants à l'idole de Moloch, qu'on le fasse mourir ; il sera lapidé par le peuple de la terre ; de mon côté je tournerai mon visage contre lui, je le retrancherai du milieu du peuple, parce qu'il aura donné quelqu'un de sa race à Moloch, profané mon sanctuaire et souillé mon saint nom. Si le peuple de la terre montre une coupable négligence, du mépris pour mon commandement, et qu'il laisse aller, sans le vouloir mettre à mort, cet homme qui a donné son enfant à Moloch, je tournerai mon visage contre cet homme et contre toute sa famille, je l'exterminerai du milieu de son peuple, lui et tous ceux qui auront consenti à sa fornication avec Moloch. Si quelqu'un est allé trouver les magiciens et les devins et s'est prostitué avec eux, je tournerai mon visage contre lui, et je l'exterminerai du milieu de son peuple. Sanctifiez-vous et soyez saints, parce que je suis saint, le Seigneur votre Dieu. Gardez mes commandements et accomplissez-les : je suis le Seigneur, qui vous sanctifie. Que celui qui maudit son père ou sa mère soit puni de mort : il a maudit son père et sa mère ; que son sang retombe sur lui.

« Si quelqu'un abuse de la femme d'un autre, et qu'il commette l'adultère avec la femme de son prochain, qu'ils meurent l'un et l'autre, l'homme adultère et la femme coupable. Si quelqu'un a dormi avec la femme de son père, et qu'il ait découvert la honte de son père, qu'ils soient punis de mort l'un et l'autre, et que leur sang retombe sur eux. Si quelqu'un a dormi avec sa belle-fille, qu'ils meurent l'un et l'autre, car ils ont commis un crime énorme, et que leur sang retombe sur eux. Si quelqu'un s'est approché d'un homme, comme si c'était une femme, ils ont tous deux commis une abomination, qu'on les fasse mourir et que leur sang retombe sur eux. Celui qui, après la fille, a encore pris la mère pour femme, a commis un crime énorme ; il sera brûlé vif avec elles, et une telle abomination ne restera point parmi vous. Celui qui se souillera avec une bête sera puni de mort ; faites aussi mourir la bête. La femme qui se sera souillée avec un animal, quel qu'il soit, sera

[1] Les Septante portent : οὐδὲ φθερεῖτε τὴν ὀψίν τοῦ πογωνός, ne détruisez point l'aspect de votre barbe, ne l'arrachez point. Ainsi entendu ce précepte peut trouver place ici.

mise à mort avec lui, et que leur sang retombe sur eux. Si quelqu'un épouse sa sœur, la fille de son père, ou la fille de sa mère, et qu'il découvre sa nudité, et celle-ci la nudité de son prère, ils ont commis un crime énorme : ils seront mis à mort en présence du peuple, parce qu'ils ont découvert ensemble la nudité l'un de l'autre, et ils porteront leur iniquité. Si quelqu'un s'approche d'une femme qui souffre en son temps accoutumé, et découvre sa nudité, et que celle-ci laisse voir la honte de son sang, qu'on les extermine tous deux du milieu du peuple. Tu ne découvriras pas la nudité de la sœur de ta mère ni de la sœur de ton père : celui qui le fait, découvre la honte de sa propre chair, et ils porteront tous deux la peine de leur iniquité. Si quelqu'un abuse de sa tante du côté paternel ou du côté maternel, et révèle la honte de sa parenté, ils porteront tous deux la peine de leur péché et mourront sans enfants. Celui qui se marie avec la femme de son frère, fait une action illicite : il révèle la honte de son frère; ils seront privés d'enfants. » Et ailleurs, 27 : « Si un homme, ou une femme s'adonne à la magie ou à la divination, qu'ils soient punis de mort, ils seront lapidés et leur sang retombera sur eux. »

Ailleurs au sujet du Grand-Prêtre, il est dit, XXXI, 13 : « Il prendra pour femme une vierge; il n'épousera point une veuve ni une répudiée, ni une femme déshonorée ni une courtisane, mais une vierge de son peuple, afin qu'il ne mêle pas le sang de sa race avec le vulgaire de sa nation ; car je suis le Seigneur qui le sanctifie. »

Plus loin, XXIV, 15 : « L'homme qui lancera des malédictions contre Dieu, portera la peine de son péché. Et celui qui blasphèmera le nom du Seigneur sera puni de mort. Celui qui aura frappé et tué un homme sera également puni de mort. Si quelqu'un a tué un animal, il en rendra un autre à sa place, c'est-à-dire bête pour bête. Celui qui aura fait un outrage à quelqu'un de ses concitoyens sera traité comme il aura traité l'autre; fracture pour fracture, œil pour œil, dent pour dent; on lui fera souffrir le mal qu'il aura fait lui-même. Celui qui fera périr une bête en rendra une autre; mais celui qui frappera à mort un homme, sera puni de mort. Qu'il y ait parmi vous des jugements équitables, soit que la faute ait été commise par l'étranger ou par l'homme du pays, parce que je suis le Seigneur votre Dieu. »

Un peu après, XXVI, 1 : « Vous ne vous ferez point d'idoles, ni d'images taillées; vous ne ferez aucune inscription et vous ne placerez dans votre terre aucune pierre monumentale pour l'adorer. Car je suis le Seigneur votre Dieu. »

Voilà ce qui vient du Lévitique. Passons maintenant au Livre des Nombres et voyons ce que nous croyons devoir en rappeler.

CHAPITRE III.

PRÉCEPTES TIRÉS DU LIVRE DES NOMBRES.

CHAPITRE XXVII, 8: « Lorsqu'un homme mourra sans avoir de fils, son héritage passera à sa fille. S'il ne laisse point de fille, il aura ses frères pour héritiers. S'il n'a pas non plus de frère, ses biens passeront aux frères de son père. Si enfin il n'a pas d'oncles paternels, sa succession passera à ceux qui lui seront le plus proches, et ce sera une loi sainte à jamais parmi le peuple d'Israël, comme le Seigneur l'a prescrit à Moïse. »

Plus loin, XXXV, 30 : « Personne ne sera condamné sur le rapport d'un seul témoin. Vous ne recevrez point d'argent de celui qui a répandu le sang. »

Voilà ce que nous avons trouvé à citer dans le livres des Nombres. Examinons le Deutéronome.

CHAPITRE IV.

PRÉCEPTES TIRÉS DU DEUTÉRONOME.

CHAPITRE I, 17 : « Vous ne ferez acception de personne : vous écouterez le petit comme le grand, et vous n'aurez égard à la condition de personne : car c'est le jugement de Dieu. »

Après plusieurs d'étails historiques revient l'exposé du Décalogue, IV, 15 : « Gardez donc vos âmes avec le plus grand soin. Vous n'avez vu aucune image le jour où le Seigneur vous a parlé en Horeb, du milieu du feu, de peur que vous ne vous laissiez séduire et ne fassiez quelque figure taillée, quelque image d'homme ou de femme, ou la ressemblance des animaux qui sont sur la terrre, des oiseaux qui voltigent en l'air, des bêtes qui rampent sur la terre, ou des poissons qui s'agitent sous terre au sein des eaux ; de peur qu'en levant les yeux au ciel, et en voyant le soleil, la lune, tous les astres du firmament, tu ne t'égares dans tes adorations et ne rendes les honneurs divins à des créatures que le Seigneur ton Dieu a destinées au service de toutes les nations qui sont sous le ciel. » Un peu après il est écrit, 23 : « Garde-toi d'oublier l'alliance que le Seigneur ton Dieu a cimentée avec toi, et de te faire quelques-unes des images taillées que le Seigneur t'a interdites, car le Seigneur ton Dieu est un feu dévorant et un Dieu jaloux. »

Ailleurs, V, 7 : « Tu n'auras point de dieux étrangers en ma présence : tu ne feras aucune figure taillée ni aucune image de ce qui est en haut dans le ciel, ou en bas sur la terre, ou de ce qui vit sous terre au sein des eaux : tu n'adoreras point ces créatures et ne leurs rendras aucun hommage. Car je suis le Seigneur ton Dieu, un Dieu jaloux, qui punis l'iniquité des pères sur les enfants, jusqu'à la troisième et quatrième génération de ceux qui me haïssent; qui fais miséricorde jusqu'aux dernières générations de ceux qui m'aiment et gardent mes préceptes. Tu ne prendras pas en vain le nom du Seigneur ton Dieu, car il ne restera pas impuni, celui qui prendra son nom pour attester une chose futile. » Et un peu après il est écrit, 16 : « Honore ton père et ta mère, comme le Seigneur ton Dieu te l'a prescrit, afin que tu aies longue vie et que tu sois heureux en la terre que le Seigneur ton Dieu doit te donner. Tu ne tueras pas, tu ne commettras point d'adultère, tu ne voleras pas, et tu ne porteras aucun faux témoignage contre ton frère. Tu ne convoiteras ni la femme de ton prochain, ni sa maison, ni son champ, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni rien de ce qu'il possède. »

Et ailleurs, au même livre, VI, 5 : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, et de toutes tes forces. » Un peu après, 12 : « Lorsque tu auras mangé, et que tu seras rassasié, garde-toi d'oublier le Seigneur, qui t'a fait sortir de la terre d'Egypte, de la maison de servitude. Tu craindras le Seigneur ton Dieu, et tu ne serviras que lui, et tu jureras par son nom. Vous ne suivrez point les dieux étrangers de toutes ces nations qui vous entourent, parce qu'un Dieu jaloux, le Seigneur ton Dieu est avec toi ; prends garde d'enflammer contre toi la colère du Seigneur ton Dieu, pour qu'il ne te fasse point disparaître de la face de la terre. Tu ne tenteras point le Seigneur ton Dieu. »

Et un peu après, il est écrit des étrangers, VII, 3 : « Tu ne feras point de mariage avec eux ; tu ne donneras ta fille à aucun de leur fils, et tu ne feras épouser à ton fils aucune de leurs filles. Parce qu'elle entraînera ton fils à ne pas me servir, mais plutôt à suivre les dieux étrangers ; le Seigneur s'enflammera de colère, et te détruira à l'instant. Vous chercherez plutôt à les traiter ainsi : Renversez leurs autels, brisez leurs idoles. » Et un peu après, 25 : « Tu jetteras au feu leurs idoles. Tu ne convoiteras ni l'or ni l'argent dont elles sont faites, tu n'en prendras rien pour toi, de peur de te nuire à toi-même ; car c'est l'abomination du Seigneur ton Dieu. Tu n'emporteras rien de l'idole dans ta maison, pour ne point devenir anathème comme elle. Tu la détesteras comme l'ordure, tu l'auras en abomination comme la fange et la souillure ; parce qu'elle est anathème. »

En un autre endroit, VIII, 11 : « Réfléchis, et garde-toi d'oublier le Seigneur ton Dieu, et de négliger ses préceptes, les lois et les cérémonies

que je te prescris en ce jour, de peur qu'après avoir mangé et t'être rassasié, après avoir construit et habité de belles maisons, possédé des troupeaux de bœufs et de brebis, de l'or, de l'argent et toute autre chose en abondance, ton cœur ne s'élève et n'oublie le Seigneur ton Dieu. » Quelques versets après il est dit, 16 : « Enfin il a eu pitié de toi, pour que tu ne dises pas en ton cœur : C'est ma force et la puissance de mes mains qui m'ont valu tout cela; mais souviens-toi que le Seigneur ton Dieu lui-même t'a donné tant de force. »

Ensuite, XI, 15 : « Afin que vous mangiez et que vous soyiez rassasiés. Gardez-vous de laisser séduire votre cœur, et d'abandonner le Seigneur Dieu pour servir des dieux étrangers et les adorer : le Seigneur dans sa colère fermerait le ciel. »

Un peu après, XII, 2 : « Renversez tous les lieux où les nations que vous devez conquérir ont adoré leurs dieux sur les montagnes et les collines, et sous le feuillage de leurs bois. Détruisez leurs autels, brisez leurs statues, livrez aux flammes leurs bois sacrés, et anéantissez leurs idoles. Faites disparaître leur nom de ces lieux. » Après quelques lignes il est encore question des nations étrangères, 30 : « Garde-toi de les imiter après les avoir détruites à ton arrivée, et de rechercher leurs cérémonies ; ne dis point : Comme ces nations ont adoré leurs dieux, moi je les adorerai. Tu ne feras rien de semblable au Seigneur ton Dieu, car ils ont fait pour leurs dieux toutes les abominations que le Seigneur abhorre, leur ont offert leurs fils et leurs filles qu'ils jetaient dans les flammes. Ce que je t'ai commandé, ne l'accomplis que pour le Seigneur, sans y rien ajouter, ni rien en retrancher. »

— XIII, 1 : « Quand près de toi s'élève un prophète ou quelqu'un qui dit avoir des visions, et qu'il annonce quelque merveille ou quelque prodige; si sa prédiction s'accomplit, et qu'il te dise : Viens, suivons et servons les dieux étrangers que tu ignores; n'écoute pas les discours de ce prophète ou de ce visionnaire : car alors le Seigneur votre Dieu veut vous éprouver et savoir si vous l'aimez, ou non, de tout votre cœur et de toute votre âme. Suivez le Seigneur votre Dieu et ne craignez que lui ; gardez ses commandements, soyez soumis à sa voix. Vous le servirez et ne vous attacherez qu'à lui. Quant au prophète ou au songeur, qu'il soit mis à mort, parce qu'il a cherché dans ses discours à vous détourner du Seigneur votre Dieu, qui vous a fait sortir de la terre d'Egypte et vous a rachetés de la maison de servitude. Il a voulu te détourner de la voie que t'avait tracée le Seigneur ton Dieu ; mais tu feras disparaître le mal de près de toi. Si pour t'entraîner, ton frère, le fils de ta mère, ou ton fils ou ta fille, ou ton épouse qui repose sur ton sein, ou ton ami que tu aimes comme ta propre vie, vient te dire en secret : Allons et suivons les dieux étrangers que tu ignores comme tes pères les ont ignorés, ceux des nations qui nous entourent de près ou de loin, d'une extrémité de la terre à l'autre ; ne te laisse point aller à ses paroles et ne les écoute pas. Que ton œil n'ait pas pitié de lui pour l'épargner et ne cherche point à le cacher; fais-le mourir à l'instant; que ta main se lève la première contre lui, et qu'ensuite tout le peuple vienne le frapper : il mourra écrasé sous les pierres, parce qu'il a voulu te détourner du Seigneur ton Dieu. »

Un peu après, XIV, 1 : « Vous ne vous ferez point d'incision, et ne vous raserez point la tête pour pleurer un mort, parce que vous êtes un peuple consacré au Seigneur votre Dieu. »

Ailleurs, XV, 7 : « Si un de tes frères qui demeure dans la même ville que toi, en la terre que je dois te donner, tombe dans la misère, tu n'endurciras point ton cœur et tu ne fermeras pas ta main, mais tu l'ouvriras pour ce malheureux et tu lui prêteras ce dont tu verras qu'il a besoin. Garde-toi de te laisser surprendre par une pensée impie et de dire en ton cœur : la septième année du pardon approche. Ne détourne point les yeux de ton frère malheureux, lui refusant ce qu'il te prie de lui prêter, de peur qu'il ne crie contre toi vers le Seigneur, et que cela ne te soit imputé à péché. Mais tu lui donneras ce qu'il désire, sans chercher à le tromper, en le soulageant dans sa misère, afin que le Seigneur ton Dieu te bénisse dans tous les temps, et dans toutes tes entreprises. Les pauvres ne manqueront point dans la terre que tu dois habiter : c'est pourquoi je veux que tu ouvres ta main au pauvre et à l'indigent, ton frère, qui demeure en la même terre que toi. »

Un peu après, XVI, 18 : « A toutes les portes des villes que le Seigneur ton Dieu te donnera, tu établiras des magistrats et des juges en chaque tribu, pour rendre au peuple un juste jugement, sans se détourner en rien de la justice. Tu ne feras acception de personne, et tu ne rece-

vras aucun présent, car les présents aveuglent même les sages, et pervertissent les discours des justes. Recherche dans la justice ce qui est juste, afin que tu vives et que tu possèdes la terre que le Seigneur doit te donner. » Un peu plus loin, 22 : « Tu ne feras et tu n'érigeras aucune statue, car le Seigneur ton Dieu les déteste. »

Après quelques mots, XVII, 2 : « Lorsqu'on aura trouvé dans une des villes que le Seigneur ton Dieu te donnera, un homme ou une femme qui fassent le mal en présence du Seigneur ton Dieu, et qui violent son alliance, qui aillent servir et adorer les dieux étrangers, le soleil, la lune et toutes les étoiles du ciel, ce que je vous ai défendu ; si on vient te l'annoncer, et que tu t'informes exactement de la vérité, et que tu constates que cette abomination s'est commise en Israël ; tu conduiras aux portes de la ville et tu feras lapider cet homme et cette femme qui ont commis un si grand crime. Celui qui sera convaincu par la déposition de deux ou trois témoins, sera mis à mort. Mais qu'on ne fasse mourir personne d'après le témoignage d'un seul homme. Les mains des témoins jetteront les premières pierres, le reste du peuple frappera ensuite, afin que tu fasses disparaître le mal d'auprès de toi. » Un peu après, 12 : « Si quelqu'un dans son orgueil refuse d'obéir au commandement du prêtre qui en ce temps sert le Seigneur ton Dieu, et à la sentence du juge ; qu'on le fasse mourir, et qu'on enlève le mal du milieu d'Israël. Le peuple écoutera avec crainte et nul désormais ne s'enflera d'orgueil. »

Après quelques autres détails, viennent ces avertissements au sujet des étrangers, XVIII, 9 : « Prends garde d'imiter les abominations de ces nations. Que personne parmi vous ne purifie son fils ou sa fille en les faisant passer par le feu ; que personne n'interroge les magiciens, n'observe les songes et les augures, ou n'use de maléfices et d'enchantements. Ne consulte ni les Pythonisses ni les devins, et ne demande pas aux morts la vérité : le Seigneur a tous ces crimes en abomination. »

Un peu après, XIX, 15 : « Un seul témoin ne suffira point pour faire condamner quelqu'un, quel que soit son délit ou son crime ; mais tout sera assuré par la déposition de deux ou trois témoins. Si un faux témoin s'élève contre quelqu'un et l'accuse de quelque transgression, les deux parties en cause viendront devant le Seigneur, en présence des prêtres et des juges établis en ces jours. Si après un sévère examen, ils découvrent que le faux témoin a menti contre son frère, ils le traiteront comme il aurait voulu faire traiter son frère, et le mal disparaîtra du milieu de vous. Que les autres entendant cela soient saisis de crainte et que personne désormais n'ose plus rien faire de semblable. Tu n'en auras point pitié, mais exige âme pour âme, œil, pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied. »

Au même livre, XXI, 18 : « Si quelqu'un a un fils insolent et rebelle, qui n'écoute ni son père ni sa mère, et qui, repris de sa faute, dédaigne de leur obéir, ils le prendront et le conduiront aux anciens de la ville, à la porte du jugement, et ils leur diront : Notre fils est insolent et rebelle, il reçoit avec dédain nos réprimandes, et passe sa vie dans la débauche, la dissolution et les festins : alors il sera lapidé par le peuple de la ville et il mourra, afin que vous enleviez le mal du milieu de vous, et que tous en Israël entendent ceci et soient saisis de crainte. »

Un peu après, XXII, 1 : « Lorsque tu verras égaré le bœuf ou la brebis de ton frère, tu ne passeras pas outre, mais tu les reconduiras à ton frère ; et quand même il ne serait pas ton parent et que tu ne le connaîtrais point, tu conduiras les animaux dans ta maison, et ils y resteront pendant que ton frère les cherchera, jusqu'à ce qu'ils lui soient rendus. Tu agiras de même pour l'âne, le vêtement ou tout autre objet perdu ; si tu le trouves, ne le laisse point, sous le prétexte que c'est à un autre. Si tu vois tombé sur le chemin l'âne ou le bœuf de ton frère, tu ne te détourneras pas, mais tu iras à son secours. Une femme ne mettra point les habillements d'un homme, ni un homme ceux d'une femme : celui qui fait cela se rend abominable devant Dieu. » Quelques lignes plus bas, 8 : « Lorsque tu bâtiras une neuve maison, tu élèveras le mur au-dessus du toit tout à l'entour ; pour que le sang ne soit point répandu en ta maison, si quelqu'un vient à tomber de ce lieu élevé, et que tu ne sois point coupable de sa chute. »

Un peu après, 13 : « Quand quelqu'un a épousé une femme, s'il la prend ensuite en aversion, s'il cherche un prétexte pour la répudier et qu'il lui impute un crime honteux, disant : J'ai pris cette femme, mais en m'approchant d'elle je ne l'ai point trouvée vierge ; son père et sa mère l'a-

mèneront et feront connaître sa virginité aux anciens de la ville qui siègent à la porte; le père dira : J'ai donné ma fille en mariage à cet homme; et parce qu'il l'a en aversion, il l'accuse d'un crime honteux et ose dire : je n'ai point trouvé ta fille vierge; or voici les preuves de la virginité de ma fille. Ils présenteront ses vêtements aux anciens de la ville, et les anciens saisiront cet homme et le feront battre de verges; ils le condamneront ensuite à donner cent sicles d'argent au père de la jeune fille, parce qu'il a fait peser injustement une accusation odieuse sur une vierge d'Israel. Et il la gardera pour sa femme, sans jamais de sa vie pouvoir la répudier. Mais si l'accusation est vraie, et que la jeune fille n'ait point été trouvée vierge, elle sera chassée de la maison de son père, lapidée par les hommes de cette ville, et sera ainsi mise à mort. Car elle s'est rendue coupable d'un grand crime en Israël, en commettant la fornication dans la maison de son père. Et tu feras disparaître le mal du milieu de toi. Si un homme a dormi avec la femme d'un autre, que tous deux soient mis à mort, l'homme adultère et sa complice, et tu feras disparaître le mal du milieu d'Israël. Si un homme a été fiancé à une jeune fille vierge et qu'un autre dans la ville la rencontre et la corrompe, tu les conduiras tous deux à la porte de la ville, et ils seront lapidés : la jeune fille, parce qu'elle n'a point crié tandis qu'elle était dans la ville; l'homme, parce qu'il a déshonoré la femme de son prochain, et tu enlèveras le mal de près de toi. Si au contraire l'homme rencontre dans les champs la jeune fille qui vient d'être fiancée, qu'il la saisisse et lui fasse violence, il mourra seul. La jeune fille n'en souffrira pas, elle ne doit point mourir ; car de même qu'un voleur attaque son frère et lui ôte la vie, ainsi cette jeune fille a succombé. Elle était seule dans les champs, elle a crié, et personne n'est accouru pour la délivrer. Quand un homme rencontre une jeune fille qui n'est point fiancée, s'il la saisit et qu'il lui fasse violence, l'affaire sera portée devant les juges; celui qui a déshonoré la jeune fille donnera cent sicles d'argent à son père, et il la prendra pour femme, parce qu'il l'a souillée, et jamais de sa vie il ne pourra la répudier. Personne n'épousera la femme de son père et ne découvrira le voile de sa pudeur. »

Un peu après, XXIII, 17 : « Il n'y aura point de courtisanes parmi les filles d'Israël, ni de corrupteur parmi les fils d'Israël. » Quelques lignes plus bas, 19 : « Tu ne prêteras avec intérêt à ton frère ni ton argent, ni tes denrées, ni aucun autre objet. Ce sera seulement aux étrangers. » Puis, après quelques versets, 21 : « Quand tu auras fait un vœu au Seigneur ton Dieu, tu l'accompliras sans retard; car le Seigneur ton Dieu t'en demandera compte, et si tu as différé, le retard te sera imputé à péché. Si tu n'as point voulu promettre, tu n'as commis aucun péché; mais dès l'instant que la parole sera sortie de tes lèvres, tu y seras fidèle et tu feras ce que tu as promis au Seigneur ton Dieu, parce que c'est ta volonté propre qui a fait parler ta bouche. »

Un peu après, XXIV, 6 : « Tu ne recevras de personne en gage ni la meule d'en haut d'un moulin ni celle d'en bas; car ce serait engager sa propre vie. Si quelqu'un est surpris à tendre un piège à son frère d'entre les enfants d'Israël et que l'ayant vendu il en reçoive le prix, il sera mis à mort, et vous enleverez le mal du milieu de vous. » Après quelques versets il est écrit, 10 : « Lorsque tu réclames à ton prochain quelque chose qu'il te doit, n'entre point dans sa maison pour en emporter un gage; tu attendras dehors, et il t'apportera lui-même ce qu'il aura en sa demeure. S'il est pauvre, le gage ne passera pas la nuit chez toi; mais tu le lui rendras avant le coucher du soleil, afin qu'il te bénisse, en se reposant dans ses vêtements, et que tu sois trouvé juste devant le Seigneur ton Dieu. Tu ne priveras pas de son salaire ton frère le pauvre et l'indigent, ni l'étranger qui demeure avec toi en la même terre et dans la même ville : mais le jour même tu lui paieras le prix de son travail avant le coucher du soleil ; car il est pauvre, c'est avec cela qu'il soutient sa vie, de peur qu'il ne crie contre toi vers le Seigneur, et que ses cris ne te soient imputés à péché. Qu'on ne fasse point mourir les pères pour les enfants, ni les enfants pour leurs pères; mais que chacun ne soit puni de mort que pour son péché. » Puis après quelques versets, 19 : « Lorsque tu auras recueilli la moisson de ton champ, si tu as oublié une gerbe, ne retourne point la prendre , mais laisse l'étranger, l'orphelin ou la veuve l'enlever, afin que le Seigneur ton Dieu te bénisse dans tous les ouvrages de tes mains. Quand tu auras récolté les fruits de tes oliviers , ne retourne point chercher ce qui sera resté sur les arbres, mais laisse-le à l'étranger, à la veuve et à l'orphelin. Quand tu auras vendangé ta vigne, tu n'iras point recueillir les raisins oubliés; mais

ils seront pour l'étranger, la veuve et l'orphelin. Souviens-toi que toi aussi tu as été esclave en Egypte; voilà pourquoi je veux que tu agisses ainsi. »

—XXV, 1 : « Si un différend s'élève entre deux hommes, et qu'ils en appellent aux juges, ceux-ci donneront la palme de la justice à celui qu'ils reconnaîtront être juste, et celui qu'ils verront impie, ils le comdamneront pour son impiété; s'ils jugent que le coupable mérite d'être flagellé, ils le feront étendre par terre et frapper sous leurs yeux. L'énormité de sa faute sera la mesure des coups, de manière que le nombre ne dépasse pas quarante, et que ton frère ne s'éloigne pas de toi, honteusement déchiré. » Un peu après, 11 : « Quand deux hommes se querellent, et qu'ils commencent à lutter l'un contre l'autre; si la femme de l'un survient pour tirer son mari des mains de l'autre qui est plus fort, et qu'elle saisisse ce dernier à un endroit qu'on ne peut nommer, tu lui couperas la main, et tu ne seras touché d'aucune compassion pour elle. Tu n'auras pas en réserve plusieurs poids, l'un plus grand, l'autre moindre, et il n'y aura point en ta maison une mesure plus grande et l'autre moindre; tu auras un poids juste et véritable, et il n'y aura chez toi qu'une mesure juste et toujours la même. »

Et après beaucoup d'autres détails, XXVII, 15 : « Maudit soit l'homme qui fait une statue taillée ou jette dans le moule, pour mettre dans un lieu secret l'abomination du Seigneur, l'œuvre d'un artisan. Et tout le peuple répondra en disant. Amen. Maudit soit celui qui n'honore point son père ou sa mère; et tout le peuple dira : Amen. Maudit soit celui qui change les bornes de son prochain; et tout le peuple dira : Amen. Maudit celui qui égare l'aveugle sur son chemin; et tout le peuple dira : Amen. Maudit soit celui qui corrompt la justice aux dépens de l'étranger, de la veuve et de l'orphelin; et tout le peuple répondra : Amen. Maudit celui qui dort avec la femme de son père, et qui soulève la couverture de son lit; et tout le peuple dira : Amen. Maudit celui qui dort avec les bêtes; et tout le peuple dira : Amen. Maudit celui qui dort avec sa sœur, la fille de son père ou de sa mère; et tout le peuple dira : Amen. Maudit celui qui dort avec sa belle-mère; et tout le peuple répondra : Amen. Maudit celui qui frappe secrètement son prochain; et tout le peuple dira : Amen. Maudit celui qui reçoit des dons pour répandre le sang innocent; et tout le peuple dira : Amen. »

Voilà ce que nous avons cru devoir citer des livres de Moïse. Les suivants, c'est-à-dire le livre de Josué, celui des Juges, celui des Rois et des Paralipomènes rapportent plutôt les faits accomplis en ces temps qu'ils n'exposent des préceptes moraux. Toutefois on trouve au livre de Josué les passages suivants que j'ai cru ne pouvoir me dispenser d'insérer ici.

CHAPITRE V.

PRÉCEPTES TIRÉS DU LIVRE DE JOSUÉ.

CHAPITRE XXII, 4 : « Allez et retournez sous vos tentes, et dans la terre qui est à vous, que vous a donnée, au-delà du Jourdain, Moïse, fidèle serviteur de son Dieu. Seulement gardez avec soin et accomplissez en vos œuvres les préceptes et les lois que Moïse, serviteur du Seigneur, vous a imposés : aimez le Seigneur votre Dieu, marchez en toutes ses voies, observez ses commandements, et attachez-vous à lui pour le servir de tout votre cœur et de toute votre âme. »

Ailleurs, XXIII, 7 : « Gardez-vous de vous mêler aux nations qui demeureront au milieu de vous, de jurer par le nom de leurs dieux, de les servir et de les adorer : mais attachez-vous au Seigneur votre Dieu, comme vous l'avez fait jusqu'à ce jour. »

Au livre des Psaumes nous aurions beaucoup de passages à citer, mais avec une foule de répétitions : aussi saurons-nous nous borner, autant qu'il sera possible, afin que cet écrit, destiné surtout à être appris de mémoire, ne soit pas d'une longueur excessive.

CHAPITRE VI.

PRÉCEPTES TIRÉS DU LIVRE DES PSAUMES.

Psaume I, 1 : « Heureux l'homme qui n'a point suivi le conseil des impies, qui ne s'est pas arrêté dans la voie des pécheurs, ni assis dans la chaire de dérision; sa volonté repose dans la loi du Seigneur, et il médite cette loi nuit et jour. »

II, 10 : « Et maintenant, ô rois, comprenez; soyez instruits, juges de la terre; servez le Seigneur avec crainte, et réjouissez-vous en lui avec tremblement. Adorez-le sans détour, de peur d'exciter son courroux, et de vous égarer loin de la voie. Lorsque bientôt sa colère s'enflammera, bienheureux tous ceux qui espèrent en lui. »

IV, 3 : « Enfants des hommes, jusques à quand, vous que j'ai élevés en gloire, aimerez-vous honteusement la vanité et chercherez-vous le mensonge? » Et un peu après, 5 : « Indignez-vous, mais ne péchez point. Méditez dans le fond de votre cœur, au lieu de votre repos, et soyez dans le silence; offrez un sacrifice de justice, et confiez-vous au Seigneur. »

V, 5 : « Car vous êtes un Dieu qui n'aimez pas l'iniquité. Le méchant ne demeurera point près de vous, et les impies ne subsisteront pas en votre présence. Vous haïssez ceux qui commettent l'iniquité, et vous perdez ceux qui disent le mensonge. L'homme fourbe et sanguinaire est en abomination devant le Seigneur. »

XIV, 4 : « Seigneur, qui pourra s'abriter sous votre tente? Et qui habitera sur votre sainte montage? Celui qui vit sans tache, accomplit la justice, et dit la vérité du fond de son cœur; celui qui n'est pas inconstant en ses discours, qui ne fait point de mal à son ami, et n'attire pas l'injure sur son voisin; celui aux yeux de qui le méchant est un objet de mépris, et qui glorifie ceux qui craignent le Seigneur; qui jure d'expier son péché et son serment est irrévocable; qui n'a point prêté son argent à usure, et n'a pas reçu de dons au détriment de l'innocent. Celui qui accomplit ces actes, sera à jamais inébranlable. »

XXIII, 3: « Qui montera sur la montagne du Seigneur? qui s'arrêtera dans son sanctuaire? Celui dont les mains sont innocentes et le cœur pur; qui n'a pas glorifié son âme dans la vanité, et n'a jamais commis de parjure. Il recevra la bénédiction du Seigneur et la sainteté de Dieu, son Sauveur. »

XXVI, 1: « Le Seigneur est ma lumière et mon salut, que puis je craindre? Le Seigneur est le soutien de ma vie, qu'ai-je à redouter? » Quatre versets après, 3 : « Quand des armées camperaient autour de moi, mon cœur serait sans crainte. Si la guerre m'est déclarée, je serai plein de confiance. J'ai demandé au Seigneur une seule grâce, et je la lui demanderai encore : c'est d'habiter la maison du Seigneur tous les jours de ma vie, de voir la beauté du Seigneur et de contempler son sanctuaire. » Plus loin, 8 : « Je vous ai dit en mon cœur : J'ai désiré voir son visage; c'est votre présence, Seigneur, que je veux rechercher. » Ensuite, 20 : « Attends le Seigneur. Sois affermi, et fortifie ton cœur dans l'attente du Seigneur. »

XXVII, 3 : « Ne me perdez pas avec les impies et les artisans d'iniquité, qui parlent de paix à leurs frères, et le mal se cache au fond de leur cœur. »

XXX, 25 : « Soyez affermis, et fortifiez vos cœurs, vous tous qui attendez le Seigneur. »

XXXI, 9 : « Ne ressemblez pas au cheval et au mulet, qui sont privés d'intelligence; c'est par le mors et le frein qu'on les maîtrise, autrement tu ne pourras les approcher. Les douleurs de l'impie sont nombreuses ; mais celui qui se confie au Seigneur est environné de sa miséricorde. Justes, réjouissez-vous dans le Seigneur et tressaillez d'allégresse ; soyez dans la joie, vous qui avez le cœur droit. »

XXXII, 1 : « Justes, louez le Seigneur, c'est au cœur droit de chanter ses louanges. » Plus loin, 12 : « Heureuse la nation dont le Seigneur est le Dieu ; heureux le peuple que le Seigneur a choisi pour son héritage. »

XXXIII, 1 : « Je bénirai le Seigneur dans tous les temps, toujours sa louange sera sur mes lèvres. Mon âme se glorifiera dans le Seigneur ; que les hommes doux m'entendent et se réjouissent. Glorifiez avec moi le Seigneur, et chantons tous la gloire de son nom. » Après quelques versets, 9 : « Goûtez et voyez combien le Seigneur est bon : heureux l'homme qui espère en lui. Craignez le

Seigneur, vous qui êtes ses saints, parce que rien ne manque à ceux qui le révèrent. Les lions ont enduré la privation et la faim, mais ceux qui cherchent le Seigneur n'ont aucun bien à désirer. Venez, enfants, écoutez-moi, je vous enseignerai la crainte du Seigneur. Quel est l'homme qui aime la vie, qui soupire après des jours heureux ? Garde ta langue du mal ; que jamais tes lèvres ne profèrent le mensonge. Fuis le mal, fais le bien, cherche la paix et poursuis-la sans relâche. » Après sept versets, 19 : « Le Seigneur est près des cœurs brisés, il sauve les âmes abattues par la douleur. »

XXXVI, 1 : « Ne lutte point avec les méchants, et ne porte pas envie à ceux qui commettent l'iniquité. Car ils seront en un instant foulés comme l'herbe, et ils sècheront comme la verdure. Espère en Dieu et fais le bien; sois comme un voyageur sur la terre et vis de la foi. Réjouis-toi dans le Seigneur et il exaucera les désirs de ton cœur. Déroule devant lui tes voies, mets en lui ta confiance, toujours il y répondra. Il fera briller ta justice comme une lumière, et ta sainteté comme l'éclat du midi. Demeure en silence devant le Seigneur et sois dans son attente ; ne jalouse point celui qui prospère dans ses voies, ni l'homme qui agit selon ses coupables pensées. Réprime la colère, et n'entre jamais en fureur, ne cherche point à lutter pour le mal ; car ceux qui commettent l'iniquité périront, et ceux qui attendent le Seigneur auront la terre pour héritage, Encore un peu de temps et l'impie ne sera plus, tu chercheras sa place, mais elle aura disparu. Les hommes doux auront la terre en partage, l'abondance et la paix feront leurs délices. » Un peu après, 16: « Peu de bien vaut mieux pour le juste que les grandes richesses des impies; car le bras des impies sera brisé, mais le Seigneur affermit les justes. » Et après quelques mots, 27 : « Détourne-toi du mal, et fais le bien. » Ailleurs, 31 : « Attends le Seigneur et garde ses voies; il te glorifiera et tu possèderas la terre. Conserve la simplicité de ton innocence et ne vois que le bien, ainsi tes derniers jours se passent dans la paix. »

XXXIX, 5 : « Heureux l'homme qui a fait du Seigneur son espérance, et ne s'est point égaré avec les orgueilleux et les artisans de mensonge. »

XLIII, 9 : « Tout le jour nous nous réjouirons dans le Seigneur, et nous donnerons à son nom d'éternelles louanges. » Un peu après, 18 : « Tous ces maux sont venus fondre sur nous, mais nous ne vous avons point oublié et nous n'avons point repoussé votre alliance. Notre cœur ne s'est point détourné, et nos pas ne se sont point égarés hors de vos sentiers, lorsque vous nous avez brisés dans la demeure du dragon et que vous nous avez recouverts de l'ombre de la mort. Si nous avions oublié le nom de notre Dieu, et élevé nos mains vers les dieux étrangers, Dieu n'en demanderait-il pas compte ? Car il connaît les secrètes pensées du cœur. Nous sommes tous les jours, à cause de vous, livrés à la mort, et traités comme un troupeau conduit à la boucherie. »

XLVI, 7 : « Chantez, chantez votre Dieu ; chantez, célébrez votre roi : Dieu est le roi de l'univers; chantez avec art. »

XLIX, 14 : « Offre à Dieu un sacrifice de louanges, et rends tes hommages au Très-Haut. Invoque-moi au jour de la tribulation ; je te délivrerai et tu me glorifieras. Mais Dieu a dit à l'impie : A quel titre oses-tu annoncer mes décrets ? et pourquoi as-tu mon alliance sur les lèvres, toi qui hais l'ordre et qui rejettes loin de toi mes paroles ? Si tu voyais le voleur, tu accourais à lui, et tu formais alliance avec les adultères. Tu as laissé ta bouche répandre le mal, et ta langue a préparé la fraude. Tranquillement assis, tu parlais contre ton frère, et tu méditais l'opprobre contre le fils de ta mère. Voilà ce que tu as fait, et j'ai gardé le silence : tu as pensé que je deviendrais semblable à toi; mais je t'accuserai et te dévoilerai à tes propres yeux. Comprenez ceci, vous qui oubliez votre Dieu, de peur que je ne vous saisisse, sans que personne vous délivre. Celui qui m'offre un sacrifice de louanges, me glorifie, et à celui qui marche droit son chemin je montrerai le salut de Dieu. »

L, 4 : « Purifiez-moi de mon inquité et de mon péché, car je connais mon iniquité, et sans cesse mon péché est contre moi. » Et plus loin, 19 : « Une âme brisée par le repentir est un sacrifice agréable à Dieu, et Dieu ne rejette pas le cœur contrit et humilié. »

LI, 1 : « Pourquoi te glorifier en ta malice, ô homme puissant ? La bonté du Seigneur se montre tout le jour. Ta langue médite les perfidies, comme un rasoir tranchant elle prépare la fraude. Tu as préféré le mal au bien, les paroles de mensonge au langage de la justice. Tu n'as aimé que des paroles de destruction, ô langue trompeuse. Mais Dieu te détruira pour toujours; tu seras dans la terre, arraché de ta demeure, et déraciné de la terre des vivants. Les

justes verront et seront saisis de crainte, mais ils se riront de lui : Voilà, diront-ils, celui qui n'a pas pris Dieu pour son soutien, qui a mis ses espérances en ses grandes richesses, et s'est prévalu de ses perfidies. Pour moi, je suis comme un verdoyant olivier dans la maison de Dieu: j'ai espéré pour l'éternité en sa miséricorde. Je vous louerai dans tous les siècles, vous qui avez accompli ces merveilles : j'attendrai le secours de votre nom, car il n'est que bonté en présence de vos saints. »

LXI, 9 : « Peuples, espérez en lui dans tous les temps : répandez devant lui votre cœur. Dieu est notre espérance ; mais les enfants d'Adam ne sont que vanité, les enfants des hommes ne sont que mensonge ; tous placent également la fraude en leurs balances trompeuses. Ne vous applaudissez pas de la calomnie et ne vous livrez ni à la violence ni à la fraude. Si vos richesses abondent, n'y attachez point votre cœur. »

LXIII, 11 : « Le juste se réjouira dans le Seigneur et mettra en lui son espoir.»

LXVIII, 8 : « C'est pour vous que j'ai supporté tant d'opprobres, et que mon visage est couvert de confusion. J'ai été un inconnu pour mes frères ; pour les enfants de ma mère, un étranger, parce que le zèle de votre maison me dévore, les injures de ceux qui vous outragent retombent sur moi. J'ai affligé mon âme dans le jeûne, ils m'en ont fait un sujet d'opprobre ; j'ai pris pour vêtement un cilice, et ils m'ont tourné en dérision. Ceux qui étaient assis à la porte, parlaient contre moi, et ceux qui buvaient le vin, me raillaient dans leurs chants. » Un peu après, 31 : « Je louerai dans mes chants le nom de mon Dieu, et je l'exalterai par mes louanges. Et mes vœux seront plus agréables à Dieu que l'offrande des jeunes taureaux dont les cornes et les ongles commencent à pousser. Les hommes doux verront et seront dans la joie. Si vous cherchez le Seigneur, votre cœur vivra; car le Seigneur entend la prière du pauvre. »

LXXII, 27 : « Et ceux qui s'éloignent de vous périront, et vous anéantirez ceux qui vont se souiller loin de vous. Mais qu'il m'est doux de m'approcher de mon Dieu ! j'ai mis mon espérance dans le Seigneur, et je veux annoncer toutes ses œuvres. »

LXXV, 12 : « Faites des vœux au Seigneur votre Dieu et soyez-y fidèles. Tous ceux qui environnent son autel apporteront leurs présents à ce Dieu terrible, qui ôte la vie aux princes, et jette l'épouvante au cœur des rois. »

LXXVII, 1 : « Ecoute ma loi, ô mon peuple; prête l'oreille aux accents de ma voix : je te parlerai en paraboles et je te montrerai en figures ce qui a été au commencement. » Plus loin : «Ils le rediront à leurs enfants, afin qu'ils mettent en Dieu leur espérance, qu'ils l'aient toujours présent à la pensée, et gardent ses commandements. »

LXXX, 2 : « Louez le Seigneur notre soutien; chantez en l'honneur du Dieu de Jacob. » Et ailleurs, 9 : « O Israël si tu es docile à ma voix, qu'aucun Dieu inconnu ne soit avec toi, et n'adore aucun dieu étranger. Je suis le Seigneur ton Dieu. »

LXXXI, 2 : « Jusques à quand jugerez-vous injustement et accueillerez-vous le visage de l'impie ? Jugez avec droiture le pauvre et l'orphelin, rendez justice au malheur ex et à l'indigent. »

LXXXII, 5 : « Heureux ceux qui habitent dans votre maison; toujours ils vous loueront. Heureux l'homme qui à mis en vous son appui; vos sentiers sont tracés en son cœur. Ils traversent la vallée de larmes, y trouvent la fontaine de vie. Comblés de bénédictions par le divin Maître, ils iront de vertu en vertu et arriveronnt près du Dieu de Sion. » Un peu plus loin. 11 : « Un jour passé dans vos tabernacles vaut mieux que mille autres. J'ai choisi d'être le dernier dans la maison de mon Dieu, plutôt que de vivre sous la tente des impies. »

XCI, 1 : « Il est bon de louer le Seigneur, et de chanter, ô Dieu Très-Haut, la gloire de votre nom. »

XCIII, 8 : « Sachez, et comprenez, ô peuples insensés ; sachez enfin vous instruire, ô hommes dépourvus de sagesse, » Un peu après, 12 : « Heureux l'homme que vous instruisez, ô Seigneur, et à qui vous faites connaître votre loi, afin qu'il soit en paix au jour de l'affliction, quand la fosse se creuse pour l'impie. »

XCIV, 1 : « Venez et prosternons-nous pour l'adorer ; fléchissons les genoux en présence du Seigneur qui nous a créés. » Deux versets après, 8 : « Aujourd'hui, si vous entendez sa voix, n'endurcissez pas vos cœurs, comme au temps des murmures, comme au jour de l'épreuve dans le désert. »

XCV, 1 : « Chantez au Seigneur un cantique nouveau; que toute la terre le chante au Seigneur. Célébrez la gloire du Seigneur, bénissez son nom; annoncez de jour en jour son salut. Publiez sa gloire parmi les nations, et ses merveilles au milieu de tous les peuples. » Et six

versets après, 7 : « Apportez au Seigneur, ô familles des nations, apportez au Seigneur la gloire et la puissance ; apportez au Seigneur la gloire de son nom ; offrez vos présents, et entrez dans ses parvis ; adorez le Seigneur dans la magnificence de son sanctuaire. »

XCVI, 10 : « Vous qui aimez le Seigneur détestez le mal. » Trois versets après, 12 : « Réjouissez-vous dans le Seigneur, ô justes, et publiez partout ses vertus. »

XCVII, 4 : « Vous tous qui habitez la terre, chantez avec joie le Seigneur, donnez-lui vos applaudissements, vos louanges et vos chants. »

XCVIII, 5 : « Célébrez le Seigneur notre Dieu, adorez l'escabeau de ses pieds, parce qu'il est saint. »

XCIX 2 : « Vous tous, habitants de la terre, chantez avec joie le Seigneur, servez-le dans l'allégresse ; présentez-vous à lui avec le tribut de vos louanges, sachez que le Seigneur est le Dieu véritable : il nous a créés, et nous sommes à lui. » Puis un verset passé, 4 : « Venez à ses portes lui rendre grâces, pénétrez dans son sanctuaire pour le louer, et publiez ses bienfaits. »

C, 2 : « Je marcherai dans l'innocence de mon cœur au milieu de ma maison : mes yeux n'auront point à contempler les œuvres de Bélial. Je hais celui qui incline au mal, il n'a point gagné mon âme. Le cœur corrompu m'évitera, et j'ignorerai le péché. Je ferai mourir celui qui parle en secret contre son frère. Le regard audacieux, le cœur hautain ne pourront demeurer près de moi. Mes yeux seront fixés sur les fidèles de la terre, afin qu'ils habitent avec moi. Celui qui marche dans la voie de l'innocence, sera mon serviteur. Le méchant ne demeurera point dans ma maison, et l'artisan de mensonges ne sera point agréable à mes yeux. Le matin j'anéantirai tous les impies de la terre, et je ferai mourir tous ceux qui commettent l'iniquité dans la cité du Seigneur. »

CII, 17 : « La miséricorde de Dieu repose d'éternité en éternité sur ceux qui le craignent ; sa justice s'étend de génération en génération sur ceux qui gardent son alliance, et qui se souviennent de ses préceptes pour les observer fidèlement. »

CIV, 1 : « Louez le Seigneur, et invoquez son saint nom ; annoncez ses œuvres à tous les peuples ; chantez-le sur vos instruments. Redites ses merveilles à l'univers tout entier. Tressaillez de joie à cause de son saint nom, et que le cœur de ceux qui le cherchent soit dans l'allégresse. Cherchez le Seigneur et sa puissance, sans cesse recherchez sa présence. Rappelez-vous ses prodiges, les signes de sa puissance et les oracles sortis de ses lèvres. »

CVII, 2 : « Mon cœur est prêt, ô mon Dieu : je vais chanter, et jouer des instruments, et ce sera ma gloire. Lève-toi, ô ma harpe ; ô ma lyre, je me leverai dès le matin. Seigneur je vous célèbrerai parmi les peuples ; je vous chanterai parmi les nations. »

CX, 1 : « Je louerai le Seigneur dans toute l'étendue de mon cœur parmi les justes, au sein de leur pieuse assemblée » Et ailleurs, 10 : « La crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse. Sa loi est agréable pour ceux qui l'observent, que sa louange dure éternellement. »

CXI, 1 : « Heureux l'homme qui craint le Seigneur ; qui met tout son amour à observer ses lois. » Puis cinq versets après, 5 : « Il est digne d'amour, l'homme compatissant et généreux ; ses paroles seront mesurées avec sagesse, et jamais il ne sera ébranlé. La mémoire du juste sera impérissable, les mauvais discours ne pourront l'atteindre. Son cœur plein de confiance au Seigneur est toujours prêt ; il est affermi et ne craint pas de voir approcher ses ennemis. Il a répandu ses biens, les a donnés aux pauvres : sa justice se perpétuera dans tous les siècles, et sa puissance sera environnée de gloire. L'impie verra et frémira de colère, il grincera des dents et sèchera de rage : mais le désir des impies périra. »

CXII, 1 : « Louez le Seigneur, ô vous ses serviteurs ; louez le nom de votre Dieu. Que le nom du Seigneur soit béni, et maintenant et toujours pendant l'éternité. De l'orient au couchant le nom du Seigneur est digne de nos louanges. »

CXIII, 4 : « Les idoles des Nations sont d'or et d'argent, c'est l'ouvrage de la main des hommes. Elles ont une bouche et ne parlent pas, des yeux et ne voient point ; des oreilles et n'entendent pas. » Et un peu après, 8 : « Qu'ils deviennent semblables à ces idoles, et ceux qui les font, et ceux qui se confient en elles. Israël se confie au Seigneur ; il est leur appui, il est leur soutien. La maison d'Aaron se confie au Seigneur ; il est leur appui, il est leur soutien. Ceux qui craignent le Seigneur mettent en lui leur confiance ; il est leur appui, il est leur soutien. »

CXV, 1 : « Je crois, c'est pourquoi j'ai parlé, et j'ai été profondément affligé. » Et un peu après, 2 : « Que rendrai-je au Seigneur pour

tous les bienfaits dont il m'a comblé ? Je prendrai le calice du salut, et j'invoquerai le nom du Seigneur. La mort des Saints est glorieuse devant Dieu. » Après trois versets, 7 : « Je vous immolerai une victime de louanges, et j'invoquerai le nom du Seigneur. J'acquiterai mes vœux au Seigneur en présence de tout son peuple, dans le parvis de la maison du Seigneur, au milieu de toi, ô Jérusalem ! »

CXVI, 1 : Nations, louez toutes le Seigneur ; peuples, louez-le tous ensemble. »

CXVII, 1 : « Rendez gloire au Seigneur, parce qu'il est bon, et que sa miséricorde est éternelle. Qu'Israël dise maintenant que sa miséricorde est éternelle. Que la maison d'Araon publie que sa miséricorde est éternelle. Que tous ceux qui craignent le Seigneur proclament que sa miséricorde est éternelle. Au sein de la tribulation j'ai invoqué le Seigneur : en m'exauçant il a dilaté mon âme. » Après cinq versets, 8 : « Il vaut mieux espérer en Dieu, que dans les hommes ; il vaut mieux espérer au Seigneur que dans les princes de la terre. » Après huit autres versets, 14 : « Le Seigneur est ma force, l'objet de mes louanges ; il est devenu mon Sauveur. Que les accents de louanges et les cris de victoire retentissent sous la tente des justes ! »

CXVIII, 1 : « Heureux les hommes irréprochables en leurs voies, qui suivent la loi du Seigneur. Heureux ceux qui gardent ses commandements, et les recherchent de tout leur cœur. » Plus loin, 45 : « Je marcherai dans une voie spacieuse, parce que je ne cherche qu'à suivre vos préceptes. Je parlerai de vos commandements en présence des rois, et je ne serai point confondu. Je me réjouis en vos lois, elles sont mes délices. J'élèverai mes mains vers vos préceptes, que j'aime, et je parlerai de vos commandements. » Après quatre versets, 51 : « Je ne me suis point écarté de votre loi ; je me suis souvenu, Seigneur, de vos éternels jugements et je me suis consolé. Mon âme a frémi d'horreur à la vue des impies qui abandonnaient votre loi. Vos préceptes étaient le sujet de mes chants dans la maison de mon pèlerinage. La nuit, je me suis rappelé votre main. Seigneur, ai-je dit, mon partage est d'observer votre parole. J'ai imploré votre présence du fond de mon cœur ; ayez pitié de moi selon vos promesses. J'ai examiné mes voies, et dirigé mes pas pour obéir à vos décrets. Je me suis hâté, et rien ne m'arrête pour garder vos commandements. Les liens des pécheurs m'ont embarrassé ; mais je n'ai point oublié votre loi. Au milieu de la nuit je me suis levé pour vous louer, à cause de l'équité de vos jugements. Je m'unis à tous ceux qui vous craignent et observent vos préceptes. » Après quelques versets, 69 : « Pour moi j'observais vos préceptes du fond de mon cœur : leur cœur s'est épaissi comme la graisse, et je méditais votre loi. Il m'a été bon d'être humilié, pour apprendre vos commandements : et la loi sortie de votre bouche est pour moi préférable aux monceaux d'or et d'argent. » Après quelques versets, 77 : « Votre loi est l'objet de toutes mes pensées. » Et un peu après, 78 : « Je parlerai selon vos commandements. » Un peu plus loin, 83 : « Je n'ai point oublié vos préceptes. » Deux versets après, 85 : « Les orgueilleux ont creusé des fosses pour m'y précipiter, mais ils n'agissaient point selon votre loi. » Après deux autres versets, 87 : « Ils m'ont presque anéanti sur cette terre ; mais je n'ai point abandonné vos commaudements. » Et après sept versets, 92 : « Si votre loi n'avait captivé mon cœur, peut être aurais-je succombé à mon affliction. Jamais je n'oublierai vos ordonnances, c'est par elles que vous m'avez donné la vie. Je vous appartiens, sauvez-moi, car j'ai recherché vos commandements. Les impies m'ont attendu pour me perdre, mais j'aurai l'intelligence de vos oracles. J'ai vu finir les créatures les plus parfaites , mais votre commandement est sans limites. Combien j'aime votre loi, tout le jour je l'ai méditée ! » Un peu après, 101 : « J'ai détourné mes pas des sentiers de l'iniquité, afin de garder votre parole. Je ne me suis point écarté de vos jugements ; parce que vous m'avez donné votre lumière. Qu'il est doux à ma langue de répéter vos oracles ! Ils sont à ma bouche plus suaves que le miel. Je méditais vos préceptes : c'est pourquoi je hais les voies du mensonge . Votre parole est le flambeau qui guide mes pas, la lumière qui brille en mes sentiers. » Après sept versets, 109 : « Ma vie est toujours prête à m'échapper, mais je n'ai point oublié votre loi. Les impies m'ont tendu leurs pièges, et je ne me suis point écarté de vos commandements. Vos préceptes sont mon partage pour l'éternité, car ils sont la joie de mon âme. J'ai disposé mon cœur à accomplir vos justices, à cause de l'éternelle récompense. Je hais les séditieux, et j'aime votre loi. Vous êtes mon défenseur et mon bouclier : j'ai mis mon espérance en votre parole. Retirez-vous de moi, pécheurs,

je garderai les commandements de mon Dieu. » Après sept autres versets, 118 : « Vous avez méprisé comme la boue tous les impies de la terre ; c'est pourquoi j'ai aimé vos oracles. Ma chair, devant vous, a frémi de crainte, et j'ai redouté vos jugements. J'ai gardé la justice et l'équité, ne me livrez pas aux mains de mes calomniateurs. » Après quelques versets, 127 : « C'est pourquoi j'ai aimé vos commandements plus que l'or et le topase. J'ai marché droit dans tous vos préceptes, et j'ai détesté les sentiers du mensonge. Les témoignages de votre loi sont admirables, c'est pourquoi mon âme les a fidèlement gardés. » Deux versets plus loin, 131 : « J'ai ouvert la bouche et soupiré, car je désirais vos commandements. » Ailleurs, 139 : « L'ardeur de mon zèle me consume, parce que mes ennemis ont oublié vos oracles. Votre parole est d'une sainteté éprouvée, votre serviteur est plein d'amour pour elle. Je suis un faible enfant, digne de mépris, mais je n'oublie point vos préceptes. » Trois versets plus loin, 143 : « Vos commandements, c'est toute ma volonté. » Un peu après, 153 : « Voyez mon affliction et daignez m'en délivrer, parce que je n'ai point oublié votre loi. » Après six autres versets, 157 : « Ils sont nombreux ceux qui me poursuivent, et qui cherchent à m'accabler, mais je ne me suis pas écarté de vos préceptes. J'ai vu les prévaricateurs : ils m'ont attristé, parce qu'ils n'étaient point soumis à votre parole. Voyez, Seigneur, comme j'ai aimé vos commandements ; vivifiez-moi dans votre miséricorde. » Quatre versets plus loin, 162 : « Je me réjouis de vos paroles, comme celui qui trouve de riches dépouilles. J'ai haï le mensonge, et je l'ai eu en abomination ; mais j'ai aimé votre loi. Sept fois le jour je répète vos louanges, à cause de l'équité de vos jugements. Une paix profonde règne parmi les amis de votre loi, ils n'ont aucun scandale à redouter. Seigneur, j'attendais votre salut, et j'ai accompli vos préceptes. Mon âme a gardé les commandements, elle a été pour eux remplie d'amour. J'ai observé vos lois et vos ordonnances, parce que toutes mes voies sont en votre présence. » Huit versets plus loin, 173 : « Que votre main soit mon secours, parce que j'ai préféré vos préceptes. Seigneur, j'ai désiré votre salut ; et votre loi, c'est toute ma volonté. » Après deux autres versets, 176 : « Je me suis égaré comme une brebis errante : cherchez votre serviteur, car il n'a point oublié vos commandements. »

CXIX, 7 : « Je n'avais que des paroles de paix ; mais ils s'élevaient contre elles. »

CXXI, 6 : « Demandez la paix de Jérusalem : que ceux qui l'aiment soient bénis ! » Deux versets plus loin, 8 : « A cause de mes frères et de mes proches, je demandais pour toi la paix. A cause de la maison du Seigneur notre Dieu, je désirais tous les biens pour toi. »

CXXII, 1 : « J'ai levé les yeux vers vous, qui habitez dans les cieux. Comme les yeux des serviteurs sont fixés sur les mains de leurs maîtres, comme les yeux de la servante, sur les mains de sa maîtresse ; ainsi nos regards s'élèvent vers le Seigneur notre Dieu, en attendant qu'il ait piété de nous. »

CXXIV, 1 : « Ceux qui se confient au Seigneur, sont comme la montagne de Sion : ils seront à jamais inébranlables, comme ceux qui habitent Jérusalem. »

CXXVII, 1 : « Heureux l'homme qui craint le Seigneur, et qui marche en ses voies. »

CXXIX, 4 : « J'ai attendu le Seigneur ; mon âme a attendu ; elle a espéré en sa parole. »

CXXX, 1 : « Seigneur, mon cœur ne s'est point enflé d'orgueil, et mes yeux ne se sont point élevés. Je n'ai point marché dans les hauteurs, ni dans une magnificence au-dessus de moi. Si je n'ai pas fermement résolu d'imposer silence à ces désirs de mon âme, que mon âme soit pour moi comme l'enfant sevré devant sa mère. Attends le Seigneur, ô Israël, maintenant, et pendant toute l'éternité. »

CXXXII, 1 : « Qu'il est bon, qu'il est doux à des frères d'habiter ensemble. »

CXXXIII, 1 : « Maintenant bénissez le Seigneur, vous tous ses serviteurs, qui demeurez dans la maison du Seigneur, dans les parvis de la maison de notre Dieu. Pendant la nuit levez les mains vers le sanctuaire, et bénissez le Seigneur.

CXXXIV, 1 : « Louez le nom du Seigneur, vous qui le servez ; louez le Seigneur, vous qui demeurez dans la maison du Seigneur, dans le parvis de la maison de notre Dieu. Louez le Seigneur parce que le Seigneur est bon : chantez la gloire de son nom, parce qu'il en est digne. » Un peu plus loin, 15 : « Les idoles des nations sont d'or et d'argent, l'ouvrage de la main des hommes. Elles ont une bouche et ne parlent point, des yeux et ne voient pas, » etc. Un peu après, 18 : « Qu'ils deviennent semblables à ces idoles, et ceux qui les font, et ceux qui se confient en elles. Maison d'Israël, bénissez le Sei-

gneur; maison d'Aaron, bénissez le Seigneur, vous tous qui le craignez, bénissez le Seigneur. »

CXXXV, 1 : « Publiez la gloire du Seigneur, parce qu'il est bon, et que sa miséricorde est éternelle. Publiez la gloire du Seigneur des Seigneurs, parce que sa miséricorde est éternelle. » A la fin du Psaume, 26 : « Publie la gloire du Dieu du ciel, parce que sa miséricorde est éternelle. »

CXXXVI, 5 : « Si je t'oublie, ô Jérusalem, que ma main droite s'oublie elle-même. Que ma langue s'attache à mon palais, si je ne me souviens plus de toi, ô Jérusalem ; si Jérusalem n'est pas toujours ma première joie. »

CXXXVIII, 21 : « Seigneur, n'ai-je point haï ceux qui vous haïssaient? et vos ennemis ne m'ont-ils pas fait sécher de douleur? Je les haïssais d'une haine parfaite et ils sont devenus mes ennemis. »

CXXXIX, 9 : « Seigneur, ne répondez pas aux désirs de l'impie, de peur que ses crimes ne se multiplient, et qu'il ne s'enfle d'orgueil. » Quatre versets plus loin, 12 : « L'homme dangereux en ses paroles ne prospèrera pas sur terre. »

CXL, 5 : « Que le juste me reprenne avec bonté, et qu'il me condamne : l'huile d'amertume ne sera point répandue sur ma tête. » Cinq versets plus loin, 8 : « Seigneur, mes regards sont vers vous, en vous est mon espoir : ne dépouillez point mon âme. »

CXLI, 2 : « Ma voix a crié vers le Seigneur, ma voix s'est élevée pour prier le Seigneur. Je répandrai mes paroles en sa présence, et je lui redirai mes tribulations. » Six versets plus loin, 6 : « J'ai crié vers vous, Seigneur; je vous ait dit: Vous êtes mon espérance, mon partage sur la terre des vivants. »

CXLII, 5 : « Je contemplais toutes vos merveilles, et je publiais les œuvres de vos mains : J'ai élevé mes mains vers vous, et mon âme est après vous comme une terre altérée. » Après trois autres versets, 8 : « Faites-moi entendre dès le matin les accents de votre miséricorde, parce que j'ai mis en vous ma confiance. Faites-moi connaître la voie que je dois suivre, parce que j'ai élevé mon âme vers vous; Seigneur délivrez-moi de mes ennemis; c'est vous qui me protégez. »

CXLIII, 11 : « Délivrez-moi, arrachez-moi de la main des fils de l'étranger. Leur langue n'a dit que la vanité, et leur droite est une main de mensonge. Que nos fils soient comme de jeunes plantes aux jours de leur jeunesse. Que nos filles dans leur beauté soient comme les angles du temple. Que nos celliers soient remplis et regorgent les uns dans les autres. Que nos troupeaux soient innombrables, qu'on ne puisse les compter sur les chemins, et que nos taureaux soient de toute beauté. Rien n'interrompt notre paix, ni le bruit des passants, ni les cris tumulteux de la place. Heureux le peuple qui jouit de ces biens, heureux le peuple qui a le Seigneur pour son Dieu. »

CXLIV, 1 : « Je vous exalterai Seigneur, mon Dieu et mon roi, je bénirai votre nom dans l'éternité, et au-delà. Tous les jours je vous bénirai, et pendant l'éternité : sans cesse je louerai votre nom. » Deux versets plus loin, 4 : « De génération en génération, ils loueront vos œuvres, et ils publieront votre puissance. Je redirai la gloire et les splendeurs de votre Majesté, je répèterai sans cesse vos merveilles. Ils diront les redoutables effets de votre colère, et raconteront vos grandeurs. Ils rappelleront le souvenir de vos bienfaits, et loueront vos justices. » Après trois autres versets, 10 : « Et vos saints vous béniront, ils diront la gloire de votre règne, et raconteront votre puissance, afin de manifester aux enfants des hommes vos grandeurs, la gloire et la magnificence de votre règne. » Un peu après, 18 : « Le Seigneur est près de ceux qui l'invoquent dans la sincérité de leur cœur. Il se rendra propice à ceux qui le craignent; il entendra leurs cris et les sauvera. Le Seigneur gardera ceux qui l'aiment, et il brisera tous les impies. Que ma bouche publie les louanges du Seigneur, que toute chair bénisse son nom dans les siècles à jamais. »

CXLV, 2 : « O mon âme, loue le Seigneur : je louerai le Seigneur toute ma vie ; je chanterai la gloire de mon Dieu tant que je vivrai. Ne vous confiez pas aux princes de la terre, au fils de l'homme qui ne peut vous sauver. » Deux versets plus loin, 5 : « Heureux celui que protège le Dieu de Jacob, dont l'espérance est dans le Seigneur son Dieu. »

CXLVI, 1 : « Louez le Seigneur, parce qu'il est bon. Nos chants à notre Dieu, s'ils sont harmonieux, sont une magnifique louange. » Quelques versets après, 6 : « Le Seigneur relève les humbles, il humilie jusqu'à terre les impies. Publiez dans vos chants la gloire du Seigneur, chantez notre Dieu. » Quatre versets plus loin, 10 : « Il ne veut point que l'on se confie à la force du cheval, il n'aime pas que l'homme se fie à la vitesse de ses pieds. Mais le Seigneur se

complaît en ceux qui le craignent, et attendent sa miséricorde. »

CXLVIII, 11 : « Que les rois de l'univers et tous les peuples, que les princes et tous les juges de la terre, que les jeunes hommes et les jeunes filles, que les vieillards et les enfants louent le nom du Seigneur. »

CXLIX, 1 : « Chantez au Seigneur un cantique nouveau : que ses louanges retentissent dans l'assemblée des saints. Qu'Israël se réjouisse de son Créateur ; que les fils de Sion avec leur roi soient dans l'allégresse. » Trois versets plus loin, 4 : « Il élèvera en gloire les hommes doux avec Jésus. Les saints tressailleront de joie dans la gloire, ils le loueront du lieu de leur repos, et à leur bouche seront toujours ses louanges. »

CL, 1 : « Louez le Seigneur dans ses saints, louez-le dans l'étendue de sa puissance ; louez-le dans ses grandeurs, louez-le selon toute sa magnificence. » A la fin du Psaume, 6 : « Que tout ce qui respire loue le Seigneur. »

Voilà ce que nous avons extrait du livre des Psaumes. Que chacun, s'il aspire à faire des progrès, examine sa vie dans ce recueil. Toutefois nous prions le lecteur de réunir et de lire ces différents passages, comme s'ils ne formaient qu'un seul Psaume, sans tenir compte des indications qui y sont intercalées et à l'aide desquelles on peut savoir dans quel Psaume, et à quel endroit du Psaume se trouve telle ou telle citation. En ne s'attachant ainsi qu'aux paroles sacrées sans faire attention aux notes, on trouvera dans cette lecture non interrompue des divins oracles beaucoup plus de charme et de profit.

Nous allons maintenant extraire des livres de Salomon ce qui peut convenir au but de ce recueil. Commençons par les Proverbes. Assurément ce livre bien compris servira presque tout entier à inspirer la piété dans la conduite. Néanmoins les endroits obscurs ont été mis de côté. Que les amis des saintes lettres s'occupent de ces passages ; pour nous, nous ne voulons citer dans cet ouvrage, que les préceptes de conduite faciles à comprendre. Beaucoup pourront croire que nous en avons omis qui sont d'une clarté évidente. A la vérité, pour quelques passages, c'est ce qui les fait si facilement comprendre qui nous a porté à les retrancher. Quoi de plus clair en effet, mais aussi quoi de plus insignifiant que les paroles suivantes entendues dans le sens littéral : « Ne prends pas l'eau d'un autre, et ne « bois point à une fontaine qui ne t'appartienne « pas [1] ? » Et ces autres, si on ne leur donne pas un sens plus relevé, comment peuvent-elles conduire à une vie meilleure : « La pauvreté humilie « l'homme, mais la main des forts s'enrichit [2] ? » Ne pas être pauvre, avoir la puissance en main, n'est pas toujours au pouvoir des hommes de bien ; et beaucoup de méchants y sont parvenus. D'un autre côté, mal comprise, cette sentence peut faire croire aux pauvres doués de courage qu'ils doivent s'enrichir de rapines. Qui ne sourirait, s'il fallait entendre cette phrase à la lettre : « Il ne « naît point d'enfants aux pécheurs [3] ? » Nous ne citerons donc aucun des ces passages ; nous mettrons également de côté les réfléxions morales d'une certaine étendue, car une maxime de vertu, un précepte de sagesse ne doit jamais présenter d'obscurité ; nous donnerons dans ce miroir la préférence aux passages où puissent facilement se reconnaître ceux qui, décidés à mener une vie sage et digne d'éloges, cherchent à savoir, pour y parvenir, ce qu'ils doivent préférer, ce qu'ils doivent pratiquer.

Voici donc ce que nous avons recueilli des Proverbes de Salomon.

[1] Cette maxime ne se trouve point dans la Vulgate, mais dans la version des Septante, Prov. IX, après le v. 18. — [2] Prov. X, 4. — [3] Ib. XXIV, 20.

CHAPITRE VII.

PRÉCEPTES TIRÉS DES PROVERBES.

CHAPITRE I, 7 : « La crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse. Les insensés méprisent la sagesse et la science. Ecoute, ô mon fils, les enseignements de ton père et n'abandonne pas la loi de ta mère. » Quatorze versets plus loin, au sujet des homicides, il est dit, 18 : « Ils dressent eux-mêmes des embûches à leur propre vie, et ils tendent des pièges à leur âme. Tels sont les sentiers des avares : ce qu'ils possèdent envahit leur âme. » Après quatre autres versets,

22 : « Jusques à quand, ô enfants, aimerez-vous l'enfance? Jusques à quand les insensés aimeront-ils ce qui les ruine, et les imprudents haïront-ils la science ? » Et onze versets plus loin, 28 : « Alors ils m'invoqueront et je ne les exaucerai pas; ils se lèveront le matin et ne me trouveront point, parce qu'ils ont en aversion mes enseignements, n'ont point embrassé la crainte du Seigneur, ne se sont point soumis à mes conseils, et ont parlé avec mépris de mes menaces. Ils mangeront donc les fruits de leurs voies, et se rassasieront de leurs conseils. L'obstination des enfants les fera mourir, et la prospérité des insensés les conduira à leur perte. Mais celui qui m'écoutera se reposera sans inquiétude : libre de toute crainte, il vivra dans l'abondance. »

Trois versets plus bas, II, 3 : « Si tu écoutes la sagesse, et que tu soumettes ton cœur aux conseils de la prudence ; si tu la recherches comme l'argent, et que tu cherches à la découvrir comme de précieux trésors, alors tu comprendras la crainte de Dieu, et tu trouveras la science du Seigneur ; le Seigneur donne la sagesse, et de ses lèvres découlent la science et la prudence. Il veillera au salut des justes, et protègera ceux qui marchent dans l'innocence ; car il a l'œil ouvert sur les sentiers de la justice et observe les voies suivies par les saints. Alors tu connaîtras la justice, le jugement, l'équité, tous les sentiers de la vertu. Si la sagesse entre dans ton cœur, et que la science soit le charme de ton âme, le conseil te gardera, et la prudence te sauvera, pour que tu ne tombes point dans la voie du mal, et que tu échappes aux discours des hommes pervertis, qui abandonnent la droite voie, et marchent en des chemins ténébreux ; qui se réjouissent de leurs actions coupables, et tressaillent d'allégresse au milieu de leurs forfaits ; leurs voies sont corrompues, et leurs pas conduisent à l'infamie. Tu échapperas aussi à la femme coupable, à l'étrangère qui amollit ses discours, qui abandonne l'époux de sa jeunesse, et oublie l'alliance de son Dieu. »

Après treize autres versets, 3 : « Que la miséricorde et la vérité ne t'abandonnent pas : dispose-les autour de ton cou et grave-les sur les tables de ton cœur ; et tu trouveras la grâce et la sagesse devant Dieu et devant les hommes. Mets ta confiance en Dieu de tout ton cœur, et et ne t'appuie pas sur ta prudence. Dans toutes tes voies, pense à lui et il dirigera tes pas. Ne sois point sage à tes propres yeux. Crains le Seigneur et éloigne-toi du mal. » Un verset plus bas, 9 : « Honore le Seigneur par tes richesses, et donne-lui les prémices de tous tes fruits. » Après deux autres versets, 11 : « Mon fils, ne rejette point les remontrances du Seigneur, ne te laisse point abattre, s'il te reprend. Car le Seigneur châtie celui qu'il aime ; il se complaît en lui comme un père en son enfant. Heureux l'homme qui a trouvé la sagesse, et qui est riche de prudence. Mieux vaut les posséder que d'acquérir de l'argent, et leurs fruits sont préférables à l'or le plus pur. Elles sont préférables à toutes les richesses, et tout ce que l'on peut désirer ne peut leur être comparé. » Dix versets plus loin, 21 : « O mon fils, n'en détourne point tes regards. Garde la loi et le conseil. » Neuf autres versets plus bas, 27 : « N'empêche pas de faire du bien celui qui en a le pouvoir. Si tu le peux, fais du bien toi-même. Ne dis point à ton ami : Va, et reviens plus tard, demain je te donnerai ; lorsqu'à l'heure même tu peux donner. Ne médite pas le mal contre ton ami, quand il a mis sa confiance en toi. N'entre en constestation sans sujet avec personne. » Après sept autres versets, 34 : « Il déjouera lui-même les trompeurs, et il donnera sa grâce aux hommes doux. »

Quarante-trois versets plus loin, IV, 23 : « Garde ton cœur avec toute la vigilance possible, car de lui procède la vie. Eloigne de toi la langue perverse, et que les lèvres médisantes fuient loin de toi. Que tes yeux voient ce qui est juste, et que tes paupières précedent tes pas : sache bien tracer la voie à tes pieds, et tous tes sentiers seront affermis. Ne t'écarte ni à droite, ni à gauche, et détourne ton pied du mal. Car le Seigneur connaît les voies qui sont à droite, et les mauvaises sont à gauche. Il dirigera ta course et te conduira en paix sur ton chemin. »

— V, 1 : « O mon fils, sois attentif à ma sagesse et prête l'oreille à ma prudence, afin que tu veilles sur tes pensées et que tes lèvres gardent la science. Les lèvres de la courtisane sont comme le rayon qui distille le miel, et sa langue est plus onctueuse que l'huile. Mais la fin en est plus amère que l'absinthe, elle blesse comme une épée à deux tranchants. Ses pieds descendent dans la mort, et ses pas pénètrent jusqu'aux enfers. »

Quatre-vingt-dix sept versets plus loin, VI, 26 : « Que ton cœur ne soit point épris de sa beauté, et ne te laisse pas séduire par ses regards. La courtisane vaut à peine un morceau de pain, mais

elle ravit à l'homme son âme qui est d'un prix élevé. L'homme peut-il cacher le feu dans son sein, sans le communiquer à ses vêtements? Peut-il marcher sur les charbons ardents, sans se brûler les pieds? Ainsi en est-il de celui qui s'approche de la femme de son prochain ; il ne pourra rester pur en la touchant. Ce n'est pas une faute énorme, si quelqu'un a dérobé : il l'a fait pour apaiser sa faim. Néanmoins s'il est découvert il rend sept fois ce qu'il a pris, et donne tout ce qu'il y a dans sa maison. Mais celui qui commet l'adultère, perd son âme par la sottise de son cœur. »

Quatre versets plus bas, VII, 1 : « O mon fils, garde mes paroles, et recueille en toi mes préceptes. Observe mes commandements, afin de vivre ; garde ma loi comme la prunelle de ton œil. »

Et après cinquante-sept versets, VIII, 5 : « Apprenez, jeunes enfants, à connaître toutes les ressources de la prudence, et vous, insensés, rentrez en vous-mêmes. » Après deux autres versets, 7 : « Ma langue méditera la vérité, et mes lèvres détesteront l'impie. » Trois versets plus bas, 10 : « Recevez mes leçons plutôt que l'argent, et préférez à l'or ma doctrine. Car la sagesse vaut mieux que tout ce qu'il y a de plus précieux, et tout ce qu'on peut désirer ne saurait lui être comparé. » Deux versets plus loin, 13 : « La crainte du Seigneur hait le mal, elle déteste l'arrogance et l'orgueil, les voies obliques et la langue homicide. » Après six autres versets, 17 : « J'aime ceux qui m'aiment ; et ceux qui dès le matin sont à ma recherche me trouveront. Avec moi sont les richesses et la gloire, l'opulence et la justice. Mes fruits sont préférables à l'or et aux pierreries ; ce qui vient de moi vaut mieux que l'argent le plus pur. J'avance dans les voies de la justice, au milieu des sentiers de l'équité ; pour enrichir ceux qui m'aiment, et combler leurs trésors. » Vingt-trois versets plus loin, 34 : « Heureux l'homme qui m'écoute, qui passe ses jours à l'entrée de ma maison, et veille au seuil de ma porte. Celui qui me trouve, trouvera en moi la vie, et il puisera son salut dans le Seigneur. Celui qui pèchera contre moi, blessera son âme ; et tous ceux qui me haïssent aiment la mort. »

Après neuf autres versets, IX, 6 : « Sortez de l'enfance et vivez, marchez dans les voies de la prudence. Celui qui veut instruire le railleur se fait injure ; et celui qui raisonne avec l'impie, ne demeure point sans souillure. N'adresse donc point de reproche au moqueur, de peur qu'il ne te haïsse ; mais reprends le sage et il t'aimera. Donne au sage l'occasion de s'instruire, et il deviendra plus sage. Instruis le juste, et il se hâtera de recueillir tes leçons. Le commencement de la sagesse est la crainte de Dieu ; la prudence est la science des saints. »

Dix-huit versets plus bas, X, 2 : « Les trésors de l'iniquité ne lui serviront pas, mais la justice délivrera de la mort. » Après quatre versets, 5 : « Celui qui amasse au temps de la moisson est un enfant de sagesse, mais celui qui passe l'été à dormir est un fils de désordre. » Quatre autres versets plus loin, 8 : « Le cœur sage reçoit les avis, mais l'insensé se croit meurtri par les lèvres qui l'instruisent. Celui qui marche dans l'innocence s'avance avec sécurité ; mais celui qui pervertit ses voies sera mis à découvert. Le regard flatteur enfante la douleur, et l'insensé est blessé par les lèvres qui le trompent. La bouche du juste est une source de vie, mais celle de l'impie recouvre l'iniquité. La haine engendre des querelles, et la charité couvre la multitude des péchés. Sur les lèvres du sage on trouve la sagesse, et la verge sur le dos de celui qui manque de sens. Les sages conservent en eux-mêmes leur sagesse ; mais la bouche de l'insensé s'attire la confusion. » Quatre versets plus loin, 17 : « Le vrai chemin de la vie est pour celui qui garde la discipline, mais celui qui méprise les reproches, s'égare. Les lèvres trompeuses déguisent la haine ; celui qui outrage ouvertement est un insensé. Les paroles multipliées ne sont point exemptes de péché : mais celui qui modère ses lèvres est très-prudent. La langue du juste est un argent très-pur, le cœur des impies est de nulle valeur. Les lèvres du juste en instruisent un grand nombre, mais les ignorants mourront dans la pauvreté de leur cœur. La bénédiction du Seigneur rend les hommes riches, et l'affliction ne viendra point avec eux. L'insensé semble se jouer en commettant le crime, mais la sagesse donne à l'homme la prudence. Ce que l'impie redoute, il le verra tomber sur lui, et les désirs du juste seront accomplis. » Deux versets plus bas, 26 : « Ce que le vinaigre est aux dents, et la fumée aux yeux, le paresseux l'est à ceux qui l'emploient. La crainte du Seigneur prolonge les jours, mais les années des impies seront abrégées. L'attente des justes est la joie, et l'espérance des méchants sera anéantie. La voie du Seigneur est la force de l'homme sans détours, elle inspire l'effroi à ceux qui

commettent l'iniquité. Le juste ne sera jamais ébranlé, mais les impies ne possèderont pas la terre. La bouche du juste enfantera la sagesse, mais la langue des hommes pervertis périra. Les lèvres du juste se plaisent à redire des choses aimables, la bouche des impies à vomir la méchanceté. »

XI, 1 : « Les balances trompeuses sont une abomination devant Dieu; le poids juste est l'expression de sa volonté. Là où est l'orgueil, là aussi est l'insulte; mais où est l'humilité, la sagesse arrive. La simplicité des justes sera leur guide, et les secrètes fourberies des pervers les conduiront à leur perte. Les richesses seront inutiles au jour des vengeances, la justice seule délivrera de la mort. La justice des cœurs simples aplanira leurs voies, l'impie se perdra dans ses impiétés. La justice des hommes droits sera leur salut; et les méchants seront pris à leurs pièges. Si l'impie meurt, il n'y a plus d'espérance, et l'attente des ambitieux sera annéantie. » Cinq versets plus bas, 12 [1] : « Celui qui méprise son ami est un pauvre de cœur; mais l'homme prudent saura se taire. L'homme trompeur en ses voies révèle les secrets; mais le cœur fidèle garde ceux qui lui sont confiés. Là où il n'y a point de chef, le peuple périra; mais il est sauvé si les conseils abondent. Celui qui répond pour un étranger tombera dans le malheur; mais celui qui évite les pièges est en sûreté. « Deux versets après, 17 : « L'homme miséricordieux fait du bien à son âme, mais l'homme cruel repousse même ses proches. » Trois versets plus loin, 20 : « Le cœur dépravé est abominable aux yeux du Seigneur; son bon plaisir est en ceux qui marchent avec simplicité. Le méchant eût-il une main dans l'autre, n'est passans péché, mais la race des justes sera sauvée. » Après deux autres versets, 23 : « Les désirs du juste ne respirent que le bien, la colère est l'attente des impies. Les uns donnent ce qui est à eux, et s'enrichissent ; d'autres ravissent le bien d'autrui, et sont toujours dans la misère. L'âme qui répand pieusement ses bienfaits sera dans la prospérité; celui qui enivre sera enivré lui-même. Celui qui cache le froment sera maudit du peuple; mais la bénédiction descendra sur ceux qui le vendent. Celui-là se lève heureusement dès le matin, qui cherche à faire le bien; mais celui qui est à la poursuite du mal, en sera accablé. Celui qui se confie aux richesses périra, mais les justes fleuriront comme une tige verdoyante. » Quatre versets plus loin, 31 : « Si l'homme vertueux ici-bas reçoit son châtiment, à combien plus juste titre l'impie et le pécheur ? »

— XII, 1 : « Celui qui aime la correction, aime la vraie science; celui qui hait les réprimandes est un insensé. L'homme de bien puise en Dieu la grâce; celui qui se confie en ses pensées agit avec impiété. L'homme ne se fortifiera pas dans sa méchanceté; mais la race des justes demeurera inébranlable. « Quelques versets plus bas, 12 : « Les désirs de l'impie recherchent l'appui des scélérats; mais la race des justes grandira. Par les péchés de ses lèvres, le méchant est près de sa perte; mais le juste sortira de la détresse. L'homme sera comblé de biens par suite des paroles de sa bouche, et il sera rétribué selon les œuvres de ses mains. La voie de l'insensé paraît droite à ses yeux, mais le sage écoute les conseils. » Après quatre autres versets, 18 : « Tel promet, qui est blessé dans sa conscience par un glaive; mais la langue des sages est une source de santé. Les lèvres véridiques sont pour toujours affermies, et le témoin téméraire fait parler une langue menteuse. La fourberie est dans le cœur de ceux qui préparent le mal; ceux qui méditent des conseils de paix auront à leur suite la joie. Rien de ce qui peut arriver au juste ne lui cause de tristesse; mais l'impie sera accablé de maux. Le Seigneur a en abomination les lèvres menteuses; ceux qui agissent sincèrement lui sont agréables. L'homme habile cache sa science; mais le cœur insensé publie sa sottise. » Deux versets plus bas, 25 : « La tristesse humilie le cœur de l'homme; mais une bonne parole lui apporte la joie. Celui qui ne craint pas de perdre pour son ami est un homme juste; la voie des méchants les égarera. Le trompeur sera privé de son gain; mais la richesse bien acquise est précieuse comme l'or. Dans les sentiers de la justice est la vie; le chemin oblique conduit à la mort. »

— XIII, 1 : « La sagesse du fils vient de l'enseignement du père; mais le railleur n'écoute point quand il est repris. L'homme sera rassasié de biens par suite des paroles de sa bouche; l'âme du prévaricateur se nourrit d'iniquités. Celui qui veille sur sa langue, veille sur son âme; mais celui qui parle sans réfléchir, sentira le mal. Le paresseux veut et ne veut pas; mais l'âme de l'homme actif sera rassasiée. Le juste détestera les paroles trompeuses; l'impie couvre de confusion et en est couvert à son tour. La justice protège la voie de l'innocent, et l'impiété fait

[1] Peut-être faudrait-il lire : *huit versets*.

trébucher les pécheurs. Tel paraît riche qui ne possède rien; et tel paraît pauvre qui est dans l'abondance. Le riche rachète sa vie par ses richesses; mais le pauvre ne soutient pas les réprimandes. La lumière des justes répand la joie; le flambeau des impies s'éteint bientôt. Parmi les orgueilleux sont des querelles sans fin; et parmi ceux qui règlent tout avec conseil, règne la sagesse. Le bien promptement acquis se dissipera, mais ce que la main ramasse peu à peu se multipliera. L'espérance différée jette l'affliction dans l'âme; le désir satisfait est un arbre de vie. Celui qui veut déprécier quelque chose s'engage pour l'avenir; mais celui qui révère le précepte demeurera en paix[1]. La loi est pour le sage une source de vie; elle lui aide à éviter les atteintes de la mort. Les leçons de vertu donneront la grâce, et le chemin des railleurs descend à l'abîme. » Quelques versets plus loin, 24 : « Celui qui ménage la verge, hait son fils; celui qui a pour lui de la tendresse s'applique de bonne heure à le corriger. Le juste mange et rassasie son âme; l'estomac des impies est insatiable. »

Après deux autres versets, XIV, 2 : « Celui qui marche droit et qui craint le Seigneur, est méprisé de celui qui s'avance dans une voie infâme. La langue de l'insensé est une verge pour l'orgueil; les lèvres des sages sont en eux une garde vigilante. » Deux versets plus loin, 5 : « Le témoin fidèle ne ment jamais; le témoin rusé ne profère que le mensonge. Le railleur cherche la sagesse et ne peut la rencontrer, mais le sage trouve facilement à s'instruire. Oppose-toi à l'homme insensé et ne connais jamais les lèvres imprudentes. Bien discerner sa voie est la sagesse de l'homme habile, mais s'égarer est le délire des insensés. L'insensé se joue du péché; l'amour du bien demeure au milieu des justes. Chacun connaît les amertumes de son âme, et nul étranger ne se mêlera aux joies de notre cœur. La maison des impies sera détruite; les tentes des justes fleuriront. Il est une voie qui paraît bonne à l'homme, dont l'extrémité conduit à la mort. Le rire sera mêlé de douleur, et les joies finiront par le deuil. » Après trois autres versets, 16 : « Le sage craint et se détourne du mal; l'insensé passe outre et a confiance. L'impatience conduit à la sottise, et l'homme dissimulé se rend odieux. » Quatre versets plus loin, 21 : « Celui qui méprise son prochain commet un péché; mais celui qui a pitié du pauvre sera bienheureux. Ils se trompent, ceux qui font le mal; la miséricorde et la vérité préparent tous les biens. Dans l'activité sera l'abondance, mais avec trop de paroles, il n'y aura souvent que la misère. » Après quatre autres versets, 26 : « La crainte du Seigneur inspire une confiance pleine de force, et ses enfants seront remplis d'espérance. La crainte du Seigneur est une source de vie; elle préserve des atteintes de la mort. » Deux versets plus bas, 29 : « L'homme patient se gouverne avec une prudence consommée; mais l'homme emporté manifeste sa folie. La santé du cœur est la vie du corps; mais l'envie ronge les os. Opprimer le malheureux, c'est outrager son Créateur; mais c'est l'honorer que d'avoir pitié du pauvre. »

Après sept autres versets, XV, 1 : « Une douce réponse apaise la colère; une parole dure excite l'indignation. La langue des sages orne la science; la bouche des insensés écume de sottise. » Dix-sept versets plus loin, 12 : « L'homme corrompu n'aime pas celui qui le reprend; il ne fréquente pas les sages. » Douze versets plus bas, 16 : « Un peu de bien avec la crainte du Seigneur est préférable à de grands trésors qui ne rassasient point. Quelques fruits et l'affection dans un repas valent mieux que le veau gras et la haine. L'homme irascible excite les querelles, l'homme patient étouffe celles qui commencent. Le sentier des paresseux est comme une haie d'épines; la voie des justes est toujours aplanie. L'enfant sage est la joie de son père; l'homme insensé méprise sa mère. » Après deux autres versets, 22 : « Les bonnes pensées s'évanouissent, là où il n'y a pas de conseil; mais s'il y a plusieurs conseillers, elles s'affermissent. L'homme se plaît dans son sentiment quand il l'a exprimé; mais une parole dite à propos est plus délicieuse encore. L'homme instruit voit devant lui le sentier de la vie, pour éviter l'enfer éternel. » Quatre versets plus bas, 27 : « Il met le trouble dans sa maison, celui qui veut contenter son avarice; celui qui hait les présents aura la vie. » Après deux autres versets, 28 : « L'esprit du juste médite l'obéissance; mais la bouche de l'impie est pleine de malice. Le Seigneur est loin des pervers; il exauce les prières des justes. La lumière des yeux porte la joie dans l'âme; ainsi la bonne renommée nourrit les os. L'oreille attentive aux réprimandes qui donnent la vie, s'arrêtera au

[1] Nos bibles ajoutent ici ces mots qui ne se trouvent point en d'autres versions : « Les âmes trompeuses se trompent elles-mêmes dans leurs « péchés, mais les justes sont compatissants et font miséricorde. »

milieu des sages; celui qui méprise les leçons de vertu, méprise son âme; mais celui qui est docile aux reproches est le maître de son cœur. La crainte du Seigneur est l'enseignement de la sagesse, et l'humilité précède la gloire.

— XVI, 1 : « C'est à l'homme de mûrir sa pensée, à Dieu de gouverner sa langue. Toutes les voies des hommes sont exposées à leurs yeux ; mais le Seigneur pèse les esprits. Expose tes œuvres au Seigneur, et tes pensées seront dirigées par lui. Le Seigneur a tout créé pour sa gloire, l'impie même pour le jour mauvais. Le hautain est en abomination devant le Seigneur ; eût-il les mains l'une dans l'autre, il n'est pas sans péché [1]. La miséricorde et la vérité rachètent l'iniquité, et la crainte du Seigneur détourne du mal. Quand les voies d'un homme seront agréables au Seigneur, il le mettra en paix, même avec ses ennemis. Peu avec la justice vaut mieux que de grands biens avec l'iniquité. Le cœur de l'homme prépare ses voies, mais le Seigneur dirige ses pas. Sur les lèvres du roi est ce qu'il a su découvrir, sa bouche n'errera point en ses jugements. Les jugements du Seigneur sont le poids et la balance véritables, et ses œuvres, les pierres qui servent à peser. Ceux qui agissent injustement sont maudits du roi, car la justice affermit son trône. Les lèvres justes plairont aux rois, ils aimeront [2] celui qui parle selon l'équité. La colère du roi est un avant-courrier de la mort ; l'homme sage saura l'apaiser. La gaîté sur le visage du roi, c'est la vie; sa clémence est la pluie du soir. Possède la sagesse, elle est préférable à l'or ; acquiers la prudence, elle est plus précieuse que l'argent. Le sentier des justes s'écarte du mal ; celui qui veille sur son âme garde sa voie. L'orgueil précède le brisement du cœur, et avant sa ruine l'esprit s'est trop élevé. Il vaut mieux être humilié avec les hommes doux, que de partager les dépouilles avec les superbes. L'homme instruit par la parole trouvera le bien, et bienheureux celui qui espère dans le Seigneur ! Celui qui a la sagesse dans le cœur sera appelé prudent, et la douceur de ses paroles lui attirera de plus grands éloges. » Et après dix sept autres versets, 32 : « L'homme patient vaut mieux que l'homme fort, et celui qui domine son âme, vaut mieux que celui qui prend des villes d'assaut. Les billets du sort sont placés dans le pan de la robe, mais c'est le Seigneur qui en dispose. »

— XVII, 1 : « Un peu de pain sec avec la joie vaut mieux qu'une maison remplie de victimes avec des querelles. Le serviteur prudent dominera les fils insensés, et il partagera l'héritage entre les frères. Comme l'argent s'éprouve au feu, et l'or au le creuset, ainsi le Seigneur éprouve nos cœurs. Le méchant obéit à la langue d'iniquité, et le trompeur écoute les lèvres menteuses. Celui qui méprise le pauvre, outrage son Créatur, et celui qui se réjouit de la ruine des autres, ne restera pas impuni. Les enfants des enfants sont la couronne des vieillards, et les pères sont la gloire des enfants. Les paroles graves ne conviennent point à un insensé, ni aux princes les lèvres menteuses. L'espérance est, pour celui qui attend, une perle brillante; de quelque côté qu'il se dirige, il pensera sagement. Celui qui cache les fautes, s'attire l'amitié ; celui qui répète d'une autre manière ce qu'il sait, divise les mieux unis. Une bonne réprimande fait plus de biens à un homme prudent que cent coups à un insensé. Toujours le méchant recherche les querelles ; mais le ministre de la vengeance sera envoyé contre lui. Il vaudrait mieux rencontrer une ourse à qui ses petits son enlevés, qu'un insensé plein de confiance en ses sottises. Celui qui rend le mal pour le bien, ne verra pas le malheur s'éloigner de sa maison. Celui qui commence les querelles, est comme celui qui donne une ouverture à l'eau : il cesse d'être juste avant d'avoir reçu aucune injure. Celui qui justifie l'impie et celui qui condamne le juste sont tous deux maudits de Dieu. » Seize versets plus loin, 23 : « Le méchant reçoit des présents en secret pour pervertir les sentiers de la justice. Le visage du prudent resplendit de sagesse ; les yeux des insensés errent jusqu'au bout du monde. » Trois versets plus bas, 27 : « Celui qui règle bien ses discours est docte et prudent, l'esprit de l'homme instruit est très-précieux. »

Après deux autres versets, XVIII, 1 : « Celui qui veut rompre avec son ami en cherche les occasions : mais en tout temps il sera sans excuse. » Six versets plus loin, 5 : « Il n'est pas bon d'accueillir l'impie à cause de son rang, pour s'éloigner de la vérité en le jugeant. » Après six autres versets, 6 : « Celui qui travaille avec mollesse et sans énergie est frère de celui qui détruit son ouvrage. Le nom du Seigneur est une tour inébranlable ; le juste s'y réfugie et y sera en hon-

[1] Dans la Vulgate se trouve cette pensée : Le commencement de la bonne voie est d'accomplir la justice : elle est plus agréable à Dieu que l'immolation des hosties. — [2] Dans le texte *dirigetur*, n'est-ce point une faute pour *diligetur* qui se trouve dans la Vulgate.

neur. » Deux versets plus bas, 12 : « Avant d'être brisé, le cœur de l'homme s'est élevé, et avant d'être glorifié, il s'est humilié. » Sept versets plus loin, 17 : « Le juste est à lui-même son premier accusateur, son ami vient ensuite, et sonde le fond de son cœur. Le sort apaise les contestations ; il est aussi l'arbitre des puissants. Le frère qui aide son frère, c'est comme une ville bien fortifiée, et leurs résolutions sont comme les barres de fer aux portes des villes. » Après deux autres versets, 21 : « La mort et la vie sont au pouvoir de la langue ; selon qu'on l'aura aimée, on mangera de ses fruits. Celui qui a trouvé une femme vertueuse a trouvé un grand bien : il puisera ainsi la joie dans le Seigneur. Le pauvre parle d'un ton suppliant et le riche répond avec dureté. L'homme dont la société est agréable sera plus aimé qu'un frère. »

— XIX, 1 : « Le pauvre qui marche dans sa simplicité vaut mieux que le riche aux lèvres dissimulées, et que l'insensé. Où n'est point la vraie science de l'âme, il n'y a aucun bien ; et celui qui précipite ses pas trébuche. La sottise de l'homme le fait tomber dans sa marche, et en son cœur il brûle de colère contre Dieu. Les richesses donnent de nombreux amis : ceux mêmes qu'avait le pauvre se retirent de lui. Le faux témoin ne demeurera pas impuni, et l'artisan de mensonge n'échappera point au châtiment. Beaucoup honorent le visage du puissant, et sont amis de celui qui donne des présents. Les frères du pauvre le haïssent, et ses amis se retirent loin de lui. Celui qui n'aime que les paroles, n'aura rien ; mais celui qui est le maître de son cœur aime son âme. » Dix versets plus loin, 15 : « La paresse plonge dans l'assoupissement, et l'âme engourdie souffrira la faim. Celui qui garde le commandement garde son âme, mais celui qui néglige sa voie tombera dans la mort. Celui qui a compassion du pauvre, prête à usure au Seigneur, et le Seigneur lui rendra son bienfait. Corrige ton fils sans désespérer. » Six versets plus loin 22 : « L'homme dans le besoin est compatissant, et le pauvre est préférable au menteur. La crainte du Seigneur conduit à la vie, on y sera dans l'abondance sans redouter le malheur. » Après deux autres versets, 25 : « Frappe l'homme corrompu, et l'insensé en deviendra plus sage : parle seulement au sage, il comprendra ta réprimande. Celui qui afflige son père et met en fuite sa mère, est un infâme, un malheureux. Mon fils, écoute sans cesse ce qui t'est assigné, et n'ignore point les discours de la science. Le témoin inique se rit de la justice, et la bouche des impies dévore l'iniquité. Le jugement des railleurs est préparé, et des marteaux sont prêts à frapper les corps des insensés. »

— XX, 1 : « Le vin est une source d'impureté, et l'ivresse est remplie de désordre : Quiconque y trouve son plaisir ne sera jamais sage. » Après quelques versets, 10 : « Un poids et un poids, une mesure et une autre mesure, voilà deux choses abominables devant Dieu. Par les inclinations d'un enfant on voit si ses œuvres sont pures, si elles sont droites. » Deux versets plus bas, 13 : « N'aime pas le sommeil pour ne pas être accablé par la pauvreté ; ouvre les yeux, et sois rassasié de pain. » Dix-sept versets plus loin, 23 : « Un poids et une autre poids, c'est devant Dieu une abomination ; et la balance trompeuse n'est pas bonne à ses yeux. »

Vingt-cinq versets plus loin, XXI, 13 : « Celui qui ferme l'oreille aux cris du pauvre, crier a un jour et ne sera point exaucé. Le don fait en secret apaise la colère ; s'il est glissé dans le sein, il calme la plus forte indignation. Faire le bien est la joie du juste, c'est le désespoir de ceux qui commettent l'iniquité. L'homme qui s'écarte des sentiers de la sagesse sera mis au nombre des géants (maudits de Dieu.) » Après neuf versets, 23 : « Celui qui veille sur ses lèvres et sur sa langue préserve son âme des angoisses. Le superbe, le présomptueux passera pour ignorant, parce que dans la colère il étale son orgueil. Les désirs tuent le paresseux, car ses mains se sont refusées à tout travail. Tout le jour il désire et convoite ; mais le juste donne, et ne cesse de donner. Les offrandes des impies sont abominables, parce qu'ils offrent le fruit de leurs iniquités. Le témoin menteur périra, mais l'homme véridique proclamera sa victoire.

Cinq versets plus loin, XXII, 1 : « Un nom honorable vaut mieux que les plus grandes richesses. » Quinze versets plus bas, 9 : « Celui qui s'empresse de faire miséricorde sera béni ; car il a donné de son pain au pauvre. Chasse le railleur, et avec lui s'éloigneront les querelles ; et les plaintes et les outrages cesseront. » Après quatre autres versets, 13 : « Le paresseux dit : Le lion est dehors, je vais être tué au milieu de la place publique. » Trois versets plus bas, 15 : « Celui qui opprime le pauvre pour accroître ses richesses, sera lui-même dépouillé par un plus riche et tombera dans la misère. » Huit versets plus loin,

22 : « Ne fais point violence au pauvre, parce qu'il est pauvre ; n'opprime point l'indigent à la porte de la ville parce que le Seigneur prendra sa cause en main, et il tourmentera ceux qui auront tourmenté son âme. Ne sois point l'ami d'un homme irascible, et ne marche point avec le furieux ; de peur que tu n'apprennes à connaître leurs sentiers, et que tu ne scandalises ton âme. Ne sois point avec ceux qui s'engagent en touchant dans la main, et qui se rendent garants de sommes empruntées. »

Un peu plus loin, XXIII, 13 : « N'éloigne pas de l'enfant la correction ; car si tu le frappes de la verge il ne mourra point. Tu le frapperas donc de la verge, et tu délivreras son âme de l'enfer. » Huit versets plus bas, 20 : « Ne prends jamais part aux festins de ceux qui s'enivrent, ni aux orgies de ceux qui apportent leurs viandes à manger ensemble. » Après vingt autres versets, 31 : « Ne regarde pas le vin quand il pétille, quand sa couleur brille dans la coupe. Il entre agréablement, mais à la fin, il mord comme le serpent, et répand son venin comme le basilic. »

Sept versets plus loin il est écrit, XXIV, 1 : « Ne porte pas envie aux méchants, et ne désire point d'être avec eux, car leur esprit ne rêve que rapines, et leurs lèvres ne répètent que le mensonge. » Au même endroit, seize versets plus bas, 11 : « Délivre ceux que l'on conduit à la mort, et ne cesse d'arracher au danger ceux qu'on entraîne à leur perte. Diras-tu : Les forces me manquent ? Celui qui sonde les cœurs le voit bien, le Sauveur de ton âme ne peut l'ignorer, et il rendra à l'homme selon ses œuvres. » Après neuf autres versets, 17 : « Quand ton ennemi succombera, ne t'en réjouis point, et que sa ruine ne fasse pas tressaillir de joie ton cœur, de peur que le Seigneur ne te voie, que cela ne lui déplaise, et que sa colère ne se détourne de lui pour tomber sur toi. Ne lutte point avec les scélérats, et ne porte pas envie au méchants. » Deux versets plus bas, 21 : « Mon fils, crains le Seigneur, et le roi ; et ne te mêle pas aux médisants, car soudain viendra sur eux la ruine ; et qui pourra connaître le châtiment de l'un et de l'autre ? Ceci est encore pour les sages : Il n'est pas bon de faire acception des personnes dans les jugements. Celui qui dit à l'impie : Tu es juste, sera maudit du peuple et détesté des tribus. Ceux qui le reprennent seront comblés de louanges, et la bénédiction descendra sur eux, ils recevront le baiser de celui qui répond avec droiture. » Après deux autres versets, 28 : « Ne sois pas témoin pour le mensonge contre ton prochain, et que les caresses de tes lèvres ne séduisent personne. Ne dis point : Comme il m'a fait je lui ferai : je rendrai à chacun selon son œuvre. J'ai traversé le champ du paresseux et la vigne de l'insensé ; et tout y était rempli d'orties ; les épines y avaient tout couvert, et la muraille de pierres était tombée. J'ai vu, j'ai gravé dans ma mémoire, et cet exemple m'a appris la sagesse.

Vingt versets plus loin, XXV, 8 : « Ce que tes yeux ont vu, ne t'empresse pas de le divulguer dans tes querelles, de peur qu'ensuite tu ne puisses réparer le déshonneur causé à ton ami. Termine avec ton ami ta querelle, et ne confie pas ton secret à un étranger ; de peur que l'ayant appris il ne t'insulte et ne te couvre de confusion. Les paroles dites à propos sont comme des pommes d'or en des vases d'argent. La réprimande faite au sage, et à l'oreille docile, c'est un anneau d'or et une perle brillante. » Après dix-sept versets, 20 : « C'est jeter du vinaigre dans le nitre, que de faire entendre des chants de joie à un cœur mauvais. Si ton ennemi a faim, donne-lui à manger ; s'il a soif, présente-lui de l'eau à boire ; et tu amasseras sur sa tête des charbons ardents, et le Seigneur t'en récompensera. » Dix versets plus loin, 28 : « C'est une ville ouverte et sans murailles que l'homme qui ne peut en parlant contenir son esprit. »

Après deux versets, XXVI, 2 : « Comme l'oiseau s'enfuit d'un lieu à un autre, comme le passerau voltige ça et là, ainsi la malédiction téméraire vient retomber sur celui qui l'a prononcée. Le fouet est pour le cheval, le licou est pour l'âne, et la verge pour le dos de l'insensé. Ne réponds pas au fou selon sa folie, pour ne pas lui devenir semblable ; mais réponds au fou selon sa folie pour qu'il ne se croie pas sage. » Dix versets plus loin, 11 : « Comme le chien qui retourne à son vomissement, ainsi est l'insensé qui retombe dans sa folie. Tu as vu l'homme qui se croit sage ; il faut plus espérer de l'insensé que de lui. Le paresseux dit : Le lion est sur la voie, la lionne est dans le chemin. Comme une porte tourne sur ses gonds, ainsi le paresseux dans son lit. Le paresseux cache sa main sous son aisselle, et c'est pour lui une fatigue de la porter à sa bouche. Le paresseux s'estime plus sage que sept hommes disant des choses sensées. Comme celui qui saisit les oreilles d'un chien, ainsi celui qui en passant ne peut se sou-

tenir et se mêle à une querelle qui n'est pas la sienne. Celui qui lance ses traits et ses flèches est coupable de la mort qu'il a causée; ainsi en est-il de celui qui se cache pour nuire à son ami et qui surpris ose dire : Je l'ai fait en jouant. Quand le bois manque, le feu s'éteint : et les querelles s'apaisent, quand il n'y a plus de délateur. Ce qu'est le charbon au réchaud allumé, le bois à la flamme; tel est l'homme irascible pour alimenter les querelles. Les paroles du semeur de rapports paraissent simples, mais elles pénètrent jusqu'au fond des entrailles.» Trois versets plus bas, 24: « L'ennemi se fait reconnaître par ses paroles, même lorsqu'il cache ses ruses au fond de son cœur. Quand il adoucirait le ton de sa voix, n'ajoute point foi à ses paroles ; car il y a sept replis d'iniquité dans son cœur. Celui qui cache sa haine sous de fausses apparences verra sa malice confondue dans l'assemblée. Celui qui creuse une fosse s'y précipitera, et celui qui soulève un pierre la voit retomber sur lui. La langue trompeuse n'aime point la vérité et la bouche flatteuse accumule les ruines. »

— XXVII, 1 : « Ne te glorifie pas pour le lendemain ; tu ne sais pas ce que doit amener le jour à venir. Qu'un autre te loue et non ta bouche; que ce soit un étranger et non tes lèvres. » Quatre versets plus loin, 5 : « Une réprimande adressée ouvertement vaut mieux qu'un amour caché. Les blessures de celui qui nous aime, sont préférables aux insidieuses caresses de celui qui nous hait. » Et après trois autres versets, 10 : « N'abandonne pas ton ami, ni l'ami de ton père. » Après quelques versets, 20 : « L'enfer et l'abîme de la mort ne sont jamais comblés, ainsi les yeux de l'homme sont insatiables. Comme l'argent est éprouvé au creuset, et l'or dans la fournaise, ainsi l'homme l'est-il par les louanges qui lui sont données. Quand tu briserais l'insensé dans un mortier, comme le pilon y broie le grain d'orge, tu ne lui enlèverais pas sa folie.»

Après quelques versets, XXVIII, 3 :« Le pauvre qui opprime le pauvre est comme une pluie violente qui prépare la famine. Ceux qui méprisent la loi comblent l'impie de louanges ; ceux qui l'observent s'irritent contre lui. Les hommes mauvais s'inquiètent peu du jugement ; mais ceux qui recherchent le Seigneur prennent garde à tout. Le pauvre marchant dans sa simplicité vaut mieux que le riche dans ses sentiers tortueux. Deux versets plus bas, 8 : « Celui qui amasse des richesses par l'usure et de gros intérêts, les prépare à un homme généreux envers les pauvres. Si quelqu'un ferme l'oreille pour ne pas entendre la loi, sa prière sera maudite. Celui qui égare les justes dans une mauvaise voie, tombera dans ses pièges et les hommes simples possèderont ses biens. » Après quatre autres versets, 13 : « Celui qui cache ses crimes ne pourra prospérer, celui qui les avoue et s'en corrige obtiendra miséricorde. Heureux l'homme toujours dans la crainte, mais celui qui endurcit son âme tombera dans le mal. » Au même endroit, douze versets plus loin, 20 : « L'homme fidèle sera comblé de louanges, celui qui se hâte de s'enrichir ne sera pas sans péché. Il n'est pas bon dans les jugements de faire acception de personne : celui-là pour un morceau de pain trahit la vérité. L'homme qui se hâte de s'enrichir et qui porte envie aux autres, ne sait pas qu'un jour la misère fondra sur lui. Celui qui reprend son semblable trouvera grâce ensuite devant lui, plus facilement que celui qui le trompe par un langage plein de flatteries. Celui qui vole son père et sa mère, et qui dit : Il n'y a point de péché, est le compagnon de l'assassin. Celui qui se vante et s'enfle d'orgueil excite les querelles; mais celui qui espère dans le Seigneur sera guéri de ses maux. Insensé est celui qui se confie en son propre cœur ; mais celui qui s'avance avec sagesse sera sauvé. Celui qui donne au pauvre ne connaîtra pas le besoin, et celui qui méprise sa prière sera en butte à la misère. »

Dix versets plus loin, XXIX, 5 : « Celui qui parle à son ami un langage flatteur et dissimulé, tend un filet à ses pieds. Après vingt-deux autres versets, 19 : « L'esclave ne peut-être repris par des paroles, il entend ce que tu lui dis, mais il dédaigne d'y répondre. As-tu vu l'homme prompt à parler ? Il faut attendre plutôt de lui des sottises que de l'amendement. » Quatre autres versets plus bas, 23 : « L'humiliation poursuit l'orgueilleux mais la gloire environnera le cœur humble. Celui qui s'associe à un voleur est l'ennemi de son âme. S'il est appelé au serment, il ne le découvre pas. Celui qui craint les hommes tombera bientôt, mais celui qui espère en Dieu sera élevé en gloire. Beaucoup recherchent la faveur du prince, mais le Seigneur est le juge de tous les hommes. Les justes ont les impies en abomination, et les impies abhorent ceux qui marchent dans la voie droite. »

Après quatorze versets, XXX, 7 : « Je vous ai demandé deux choses ; ne me les refusez pas avant

que je meure : Eloignez de moi la vanité et les paroles trompeuses. Ne me donnez ni la misère, ni l'opulence : accordez-moi seulement ce qui est nécessaire à la vie ; de peur que rassasié je ne sois tenté de vous renier et de dire : Qui est le Seigneur ? ou que la misère ne me porte à dérober et à parjurer le nom de mon Dieu. N'accuse pas le serviteur devant son maître de peur qu'il te maudisse et que tu ne tombes. »

Un peu plus loin, XXXI, 9 : « Ouvre la bouche, déclare ce qui est juste, et juge le pauvre et l'indigent. » Voilà pour le livre des Proverbes. Examinons un autre livre de Salomon appelé Ecclésiaste, et voyons ce qui peut trouver place ici.

CHAPITRE VIII.

PRÉCEPTES TIRÉS DE L'ECCLÉSIASTE.

CHAPITRE II, 13 : « Et j'ai vu que la sagesse l'emporte sur la folie autant que la lumière l'emporte sur les ténèbres. Les yeux du sage sont à sa tête pour le conduire ; l'insensé marche dans les ténèbres. »

Un peu après, IV, 17 : « Veille sur tes pas en entrant dans la maison de Dieu : car l'obéissance est bien préférable aux sacrifices des insensés, qui ne savent pas le mal qu'ils font. »

— V, 1 : « Ne parle pas témérairement ; que ton cœur ne précipite pas ta prière devant Dieu ; car Dieu est au ciel, et tu es sur la terre. Que tes paroles soient donc peu nombreuses. Les rêves suivent les nombreux soucis, et la folie se rencontre dans les longs discours. Si tu as fait à Dieu un vœu, accomplis-le sans délai ; car la promesse infidèle et téméraire lui déplaît. Accomplis donc le vœu que tu as fait : il vaut beaucoup mieux ne pas s'engager que de ne pas s'acquitter de sa promesse après son vœu. Ne laisse pas ta bouche devenir pour ta chair une occasion de péché, et ne dis pas même devant ton Ange : Il n'y a point de Providence, de peur qu'irrité contre tes paroles, Dieu ne détruise les œuvres de tes mains. Où les illusions abondent il y a beaucoup de vanités et de discours inutiles ; mais toi, crains le Seigneur. » Six versets plus loin, 9 : « L'argent ne rassasie point l'avare, et celui qui aime les richesses n'en retire aucun profit. »

Plus loin, VII, 3 : « Il vaut mieux aller dans une maison de deuil que dans une maison de réjouissances : celle-là avertit de la fin de tous les hommes et celui qui vit pense à ce qui doit lui arriver. L'indignation est meilleure que le rire : car la tristesse du visage rappelle à son devoir celui qui pèche. Le cœur des sages se trouve où est la tristesse ; le cœur des insensés, où est la joie. Il vaut mieux être repris du sage que d'être trompé par les flatteries de l'insensé. Le rêve de l'insensé est comme le pétillement des épines, qui brûlent sous la chaudière. » Quatre versets plus bas, 9 : « L'homme patient est préférable au présomptueux. Ne sois pas prompt à t'irriter, car la colère repose dans l'insensé. Ne dis point : D'où vient donc que les temps anciens furent meilleurs que ceux d'aujourd'hui ? Une pareille question est une véritable sottise. » Après trois autres versets, 13 : « La science et la sagesse ont cela de plus, qu'elles donnent la vie à celui qui les possèdent. »

Plus loin, VIII, 2 : « Pour moi, j'observe les ordres du roi, et les commandements de Dieu donnés avec serment. Ne te hâte point de fuir sa présence, et ne persévère pas dans le péché. » Un peu après il est dit, 12 : « Et parce que le pécheur commet cent fois le mal et qu'il est supporté avec patience, j'ai reconnu que le bonheur est reservé à ceux qui craignent Dieu et révèrent sa présence. Qu'aucun bien ne soit pour l'impie, qu'il n'ait point de longs jours ; mais qu'ils passent comme l'ombre, ceux qui ne craignent pas la présence de Dieu. »

Plus loin, IX, 16 : « Je disais que la sagesse valait mieux que la force. » Et quatre versets plus bas, 18 : « La sagesse vaut mieux que les armes, et celui qui péchera en un seul point perdra de grands biens. »

Deux versets plus loin, X 1 : « La sagesse et la gloire s'éclipsent devant une sottise légère et de quelques instants. » Treize versets plus bas, 8 : « Celui qui creuse une fosse y tombera, celui qui détruit la haie sera mordu par le serpent, celui qui roule les pierres en sera meurtri, celui qui fend le bois en sera blessé. Si le fer s'émousse, et qu'au lieu de lui rendre son premier tranchant, on l'émousse encore, on aura beaucoup de peine

à l'aiguiser : ainsi la sagesse ne s'acquiert que par un long travail. Si le serpent mord sans faire de bruit, il fait moins de mal que celui qui médit en secret. Les paroles du sage sont pleines de grâce, les paroles de l'insensé précipitent sa ruine. »

Plus loin, XI, 9 : « Réjouis-toi donc dans ton adolescence, ô jeune homme ; que ton cœur soit heureux aux jours de ta jeunesse ; marche dans les voies de ton cœur et selon les regards de tes yeux, et souviens-toi que pour toutes ces choses Dieu t'appellera en jugement. Bannis la colère de ton cœur, éloigne de ta chair la corruption ; car l'adolescence et la volupté ne sont que vanité. »

XII, 1 : « Souviens-toi de ton Créateur aux jours de ta jeunesse. » Quelques versets plus loin, 13 : « Crains Dieu et observe ses commandements. »

CHAPITRE IX.

PRÉCEPTES TIRÉS DU CANTIQUE DES CANTIQUES.

Nous avons encore de Salomon un autre livre intitulé : Le Cantique des Cantiques ; mais y a-t-il quelque chose qui puisse convenir à ce recueil, puisque du commencement à la fin il célèbre et prédit, sous le voile de l'allégorie et avec toute la sublimité du langage prophétique, les chastes amours du Christ et de son Eglise ? Toutefois, ce livre, malgré ses obscurités, nous fait facilement comprendre quels désirs cet amour divin et divinement inspiré doit exciter en nous et quel prix nous devons y attacher. Car ce n'est pas une seule fois, mais jusqu'à trois fois et à différentes reprises qu'on y trouve répétées ces paroles :

CHAPITRE II, 7 ; III, 5 ; VIII, 4 : « Je vous en conjure, ô filles de Jérusalem, par les chèvres et les biches de nos campagnes, n'inquiétez pas et ne troublez point le sommeil de ma bien-aimée, jusqu'à ce qu'elle s'éveille d'elle-même. Je vous conjure par les vertus et les forces de la campagne, d'élever votre amour au degré qu'elle désire. » Or, c'est par ces mots que l'Eglise, au sein de laquelle nous vivons, exhorte ses filles, ou plutôt s'exhorte elle-même, pendant qu'elle est établie dans un grand nombre d'entre elles. Elle est le champ fertile de Dieu, dont les vertus et les forces sont inépuisables, et les martyrs dans leur amour pour le Christ les ont reproduites en eux-mêmes. Car jusqu'où veut-il que s'élève en cette vie l'amour de sa bien-aimée pour lui ? Ne l'a-t-il pas enseigné lui-même et n'y a-t-il pas conduit par son exemple ? Car il a dit : « Nul ne peut avoir une « plus grande charité que celui qui donne sa vie « pour ses amis [1] ; » et après l'avoir dit, il l'a fait. Et pour qu'on ne croie pas qu'il n'imposait ce sacrifice qu'à lui seul, saint Jean ajoute dans une épître : « De même qu'il donne sa vie pour « nous tous, ainsi nous devons donner la nôtre « pour nos frères [2]. » Voilà jusqu'où il veut que s'élève la charité.

On lit aussi dans le même cantique, II, 4 : « Réglez en moi mon amour. »

Le Christ y dit aussi ces paroles, VI, 3 : « Tu es belle, ô ma bien-aimée, douce et ravissante comme Jérusalem. »

Et ailleurs, VIII, 6 : « Que tu es belle, ô ma bien-aimée, que tes charmes sont ravissants ! »

Plus loin VIII, 6, : « Place-moi comme un sceau sur ton cœur, comme un sceau sur ton bras ; l'amour est fort comme la mort, son zèle est inflexible comme l'enfer. » Un verset plus loin, 7 : « Les grandes eaux n'ont pu éteindre l'amour, les fleuves ne l'engloutiront pas. Si l'homme vient à donner pour son amour tout ce qu'il possède en sa maison, il croira n'avoir rien donné. »

[1] Jean, XV, 13. — [2] Jean, III, 16.

CHAPITRE X.

PRÉCEPTES TIRÉS DU LIVRE DE JOB.

Chapitre xxiv, 1 : « Ceux qui connaissent Dieu ignorent ses jours. Les uns élèvent les bornes des champs, dispersent et ravissent les troupeaux : ils emmènent l'âne de l'orphelin, et saisissent comme gage le bœuf de la veuve. » Cinq versets plus bas, 6 : « Ils moissonnent le champ qui n'est point à eux, ils vendangent la vigne de celui qu'ils ont injustement opprimé. Ils laissent nus ceux qu'ils ont dépouillés de leurs vêtements, et qui n'ont plus rien pour se couvrir contre le froid. » Après deux versets, 9 : « Ils ont par leurs violences ruiné l'orphelin et pillé le pauvre peuple. Ils ont enlevé jusqu'au dernier épi à ceux qui sont nus, qui vont sans vêtements et qui meurent de faim. » Après deux autres versets, 12 : « Ils font gémir les hommes dans les villes ; l'âme des blessés a poussé des cris de douleur, et Dieu ne les laissera pas sans les venger. Ils ont fermé les yeux à la lumière, ont méconnu les sentiers qu'elle éclaire, et n'ont point voulu y revenir. » Vingt-un versets plus loin, 20 : « Qu'il soit détruit comme l'arbre sans fruit ; car il a nourri celle qui était stérile et qui n'enfantait point, et n'a pas secouru la veuve. Il a dans sa puissance abattu les plus forts. »

Un peu après, xxix, 11 : « L'oreille qui m'écoutait me proclamait bienheureux, et l'œil qui me voyait me rendait témoignage, parce que je vengeais le pauvre éploré et l'orphelin sans défense. L'homme près de périr me comblait de bénédictions, et le cœur de la veuve près de moi était consolé. La justice était mon manteau ; et l'équité dans les jugements, mon vêtement et mon diadême. J'ai été l'œil de l'aveugle, le pied du boiteux. J'étais le père des pauvres, et j'examinais avec la plus grande attention, avant de juger une cause que j'ignorais. Je brisais la mâchoire du méchant, et je lui arrachais la proie d'entre les dents. »

Plus loin, xxxi, 5 : « Si j'ai marché dans la vanité, et si mes pieds se sont hâtés pour la fraude, que Dieu me pèse dans sa juste balance, et qu'il reconnaisse la simplicité de mon âme. Si mes pas se sont détournés de ses sentiers, si mon cœur a suivi l'attrait de mes yeux, si quelque souillure s'est attachée à mes mains. » Deux versets plus bas, 9 : « Si les attraits d'une femme ont séduit mon cœur, si j'ai dressé des pièges à la porte de mon ami. » Après deux autres versets, 12 : « Car c'est un crime énorme, et une grande iniquité; c'est un feu dévorant qui consume tout, et extermine jusqu'aux derniers rejetons. Si j'ai refusé d'entrer en jugement avec mon serviteur et ma servante, quand ils se plaignaient de moi. » Quatre versets plus loin, 16 : « Si j'ai refusé aux pauvres ce qu'ils voulaient, si j'ai fait languir les yeux de la veuve ; si j'ai mangé seul mon pain, et que l'orphelin n'ait pu en manger : mais plutôt la compassion a grandi avec moi dès l'enfance ; elle est avec moi sortie du sein de ma mère. Si j'ai vu, sans le secourir, l'homme nu mourant de froid, et le pauvre sans vêtements ; si ses membres ne m'ont point béni, quand il a été réchauffé par la toison de mes brebis ; si j'ai levé le bras contre l'orphelin, même l'orsque je me voyais plus fort que lui aux portes de la ville. » Après cinq autres versets, 24 : « Si j'ai cru que l'or était ma force, et que j'aie dit à l'or le plus pur : Tu es mon espérance ; si j'ai placé mon bonheur dans mes richesses, et dans les biens que mes mains ont amassés. » Six versets plus loin, 29 : « Si j'ai triomphé de la ruine de mon ennemi ; si j'ai tressailli d'allégresse en voyant fondre sur lui le malheur. » Quatre autres versets plus loin, 32 : « L'étranger n'est point resté dehors, et m'a porte à été ouverte au voyageur. Si j'ai par faiblesse humaine, caché mon péché, et renfermé mon iniquité dans mon sein ; si j'ai redouté la multitude et que le mépris de mes proches m'ait effrayé ; si je n'aie pas plutôt cherché à me taire et que je n'aie point franchi le seuil de ma maison. Qui me donnera quelqu'un pour m'entendre ? afin que le Tout-Puissant écoute mon désir et que celui qui me juge écrive ma sentence ; que je la porte sur mon épaule, et que j'en ceigne ma tête comme d'une couronne. A chaque pas que je ferai je la proclamerai et je la présenterai à chacun comme à un prince. Si la terre crie contre moi et que les sillons gémissent avec elle ; si j'ai mangé de ses fruits sans en payer

le prix et que j'aie affligé le cœur de ceux qui l'ont cultivée. »

Nous allons maintenant recueillir dans les Prophètes ce qui peut convenir à cet ouvrage. Commencons par ceux d'entre eux que la brièveté de leurs écrits a fait appeler petits Prophètes. Or, voici ce que nous trouvons dans les prophéties d'Osée.

CHAPITRE XI.

PRÉCEPTES TIRÉS DU LIVRE D'OSÉE.

CHAPITRE IV, 1 : « Enfants d'Israël, écoutez la parole du Seigneur : Le Seigneur va entrer en jugement avec les habitants de la terre. Il n'y a ni vérité, ni miséricorde, ni science de Dieu sur la terre. Les malédictions, le mensonge, l'homicide, le vol et l'adultère ont fait irruption de tous côtés, et le sang s'est mêlé au sang. » Douze versets plus loin, 6 : « Parce que tu as repoussé la science, je te repousserai, pour que tu n'exerces plus mon sacerdoce. » Après quinze autres versets, 10 : « Parce qu'ils ont abandonné le Seigneur et n'ont plus gardé sa loi ; la fornication, le vin et l'ivresse emportent leur cœur. » Dix-sept versets après, 14 : « Parce qu'ils vivaient avec des courtisanes, et sacrifiaient avec des efféminés, ce peuple sans intelligence sera flagellé. Si tu te livres à la fornication, ô Israël, que Juda ne m'abandonne point. N'entrez pas à Galgala, ne montez pas à Béthaven, n'y dites point pour faire un serment : le Seigneur est vivant. »

Après quelques versets, v, 4 : « Ils n'auront point la sage pensée de revenir au Seigneur leur Dieu, car l'esprit de fornication est au milieu d'eux, et ils n'ont point connu le Seigneur. »

Soixante-un versets plus loin VI, 5 : « Vos jugements brilleront comme la lumière ; parce que j'ai voulu la miséricorde, et non le sacrifice, la connaissance de Dieu plutôt que l'holocauste. »

Un peu après, x, 12 : « Semez pour vous dans la justice, et moissonnez dans la miséricorde : défrichez vos terres. Il sera temps de rechercher le Seigneur, lorsque celui qui doit vous enseigner la justice sera venu. »

Après soixante dix-huit versets, XII, 6 : « Tu te convertiras au Seigneur ton Dieu : garde la miséricorde et le jugement et espère toujours au Seigneur ton Dieu. »

Après cinquante-un autres versets, XIII, 4 : « Je suis le Seigneur ton Dieu, qui t'ai tiré de la terre d'Egypte. Tu ne connaîtras point d'autre maître que moi : nul autre que moi n'est votre Sauveur. »

Trente-neuf versets plus loin, XIV, 2 : « O Israël, retourne vers le Seigneur ton Dieu car ton iniquité a causé ta ruine. Portez-lui vos prières, et convertissez-vous au Seigneur ; dites-lui : Enlevez toute notre iniquité, agréez tout ce qu'il y a de bien en nous, et nous vous offrirons le sacrifice de nos lèvres. »

CHAPITRE XII.

PRÉCEPTES TIRÉS DU LIVRE DE JOEL.

CHAPITRE I, 5 : « Hommes énivrés, réveillez-vous, pleurez et poussez des hurlements, vous qui buvez le vin avec délices, car il vous est ôté de la bouche. Une nation forte et innombrable est venue fondre sur ma terre. »

Un peu après, II, 12 : « Et maintenant, dit le Seigneur, convertissez-vous à moi de tout votre cœur, dans les jeûnes, les pleurs et les gémissements ; déchirez vos cœurs, et non vos vêtements, et convertissez-vous au Seigneur votre Dieu, car il est bon et miséricordieux.

CHAPITRE XIII.

PRÉCEPTES TIRÉS DU LIVRE D'AMOS.

CHAPITRE II, 6 : « Voici ce que dit le Seigneur : Après les crimes de Juda répétés trois et quatre fois, je ne le rappellerai plus à moi, parce qu'ils ont rejeté la loi du Seigneur, et n'ont point gardé ses commandements. Ils ont été séduits par les mêmes idoles, vers lesquelles s'en sont allés leurs pères. » Deux versets plus loin, 6 : « Voici ce que dit le Seigneur : Après les crimes d'Israël, répétés trois ou quatre fois, je ne le rappellerai plus à moi; parce que qu'ils ont livré le juste pour de l'argent, et le pauvre pour une vile chaussure. Ils brisent contre terre la tête du pauvre et détournent l'homme humble de ses voies. Le père et le fils sont allés vers la même femme, et ont ainsi profané mon saint nom. » Au verset suivant il est écrit, 8 : « Ils buvaient dans la maison de Dieu le vin des malheureux qu'ils avaient condamnés. »

Plus loin, v, 4 : « Car le Seigneur dit ceci à la maison d'Israël : Cherchez-moi et vous vivrez. » Trois versets plus bas, 6 : « Cherchez le Seigneur et vivez. » Après huit autres versets 10 : « Ils ont haï celui qui les reprenait à la porte de la ville, ils ont eu en horreur celui qui parlait selon la justice. Et parce que vous avez dépouillé le pauvre, et lui avez enlevé tout ce qu'il avait de plus précieux. » Trois versets plus loin, 12 : « J'ai connu le nombre de vos iniquités et l'énormité de vos crimes. Ennemis du juste, qui recevez des présents, et opprimez le pauvre dans vos jugements. » Deux autres versets plus loin, 14 : « Cherchez le bien, et non plus le mal, afin que vous viviez, et le Seigneur Dieu des armées sera avec vous, comme vous l'avez publié. Haïssez le mal, aimez le bien et rendez la justice à la porte de la ville; peut-être le Dieu des armées aura-t-il pitié des restes de Joseph. »

Après plusieurs autres versets, vi, 4 : « Vous qui dormez en des lits d'ivoire, et qui vous étendez mollement sur votre couche; qui mangez les agneaux choisis, et les veaux les plus gras du troupeau; qui chantez aux accords de la lyre : ils croient sur leurs instruments reproduire les chants de David ; ils buvaient le vin à pleines coupes, répandant sur eux les parfums les plus exquis, et restaient insensibles aux afflictions de Joseph. »

Plus loin, viii, 4 : « Ecoutez ceci, vous qui écrasez le pauvre et faites languir le malheureux sur la terre; qui dites : Quand sera passé le temps de la moisson, afin que nous vendions nos récoltes ? Quand finira le Sabbat, afin que nous puissions ouvrir nos greniers? Alors nous rendrons la mesure plus petite, nous augmenterons le poids du sicle, et nous pèserons dans des balances trompeuses, afin d'acheter le pauvre pour un peu d'argent, l'indigent pour une vile chaussure et de vendre le rebut de nos grains. »

CHAPITRE XIV.

PRÉCEPTES TIRÉS DU LIVRE DE MICHÉE.

CHAPITRE II, 1 : « Malheur à vous qui formez d'inutiles projets, et qui sur votre couche préparez le mal. Aux premiers rayons du jour ils l'accomplissent, car leurs mains s'élèvent contre Dieu. Ils ont convoité ses champs, les ont injustement ravis, et ont usurpé des maisons. Ils ont opprimé celui-ci pour sa demeure, celui-là pour son héritage. »

Un peu après, iii, 9 : « Ecoutez ceci, princes de la maison de Jacob, et vous, juges de la maison d'Israël, qui pervertissez la justice; qui bâtissez Sion avec le sang, et Jérusalem avec l'iniquité. Ses princes rendaient la justice pour des présents, et ses prêtres enseignaient pour un vil salaire, ses prophètes prédisaient l'avenir pour de l'argent; et tous osaient se reposer sur le Seigneur et dire : Dieu n'est-il pas au milieu de nous? Les maux ne fondront point sur notre tête. »

Plus loin, vi, 8 : « O homme, je t'apprendrai ce qui est bien, et ce que demande de toi le Sei-

gneur : c'est de rendre la justice, d'aimer la miséricorde, et de marcher avec crainte en la présence de ton Dieu. » Trois versets plus bas, 10 : « Les trésors d'iniquité sont un feu dans la maison de l'impie, et la fausse mesure est remplie de la colère divine. Pourrai-je trouver juste la balance impie et les poids trompeurs ? Avec eux les riches se sont gorgés d'iniquité : les habitants de cette ville parlaient le mensonge, et leur bouche cachait une langue frauduleuse. »

Après douze autres versets, VII, 1 : « Malheur à-moi ! Je suis semblable à celui qui cherche en automne les restes de la vendange. Il n'y a plus une seule grappe ; et mon âme a vainement désiré quelques figues hâtives. Le saint a disparu, et l'homme droit n'est plus parmi nous. Tous dressent des pièges dans le sang. Le frère guette son frère pour le frapper à mort, et ils appellent bien l'iniquité de leurs mains. Le prince exige, le juge cède lâchement, et le puissant révèle les coupables désirs de son âme. »

CHAPITRE XV.

PRÉCEPTES TIRÉS DU LIVRE D'HABACUC.

CHAPITRE I, 3 : « Le jugement est toujours rendu contre moi, c'est la passion qui l'emporte. C'est pourquoi la loi est mise en lambeaux, et le jugement est resté sans force : parce que l'impie prévaut contre le juste, il n'y a plus que des sentences d'iniquité. »

Un peu après, II, 4 : « Le juste vivra de sa foi. Comme le vin trompe celui qui s'enivre, ainsi sera trompé l'orgueilleux : il sera sans gloire. » Plus loin, 18 : « A quoi sert la statue qu'un sculpteur a taillée, la fausse image qu'il a jetée dans le moule ? Que lui sert-il d'avoir espéré en l'ouvrage de ses mains et de s'être fabriqué des simulacres sans voix ? Malheur à celui qui dit au bois : Réveille-toi ; à la pierre muette : Lève-toi ! Est-ce qu'elle pourra l'instruire ? Elle est revêtue d'or et d'argent, mais elle n'a point en elle un souffle de vie. Le Seigneur est dans son saint temple ; que l'univers se taise en sa présence. »

CHAPITRE XVI.

PRÉCEPTES TIRÉS DU LIVRE DE SOPHONIE.

CHAPITRE I, 4 : « Je ferai disparaître de ce lieu les restes de Baal, le nom de ses prêtres et des gardiens de son temple ; ceux qui adorent sur les toits la milice du ciel, qui adorent en même temps le Seigneur, qui jurent par lui et jurent aussi par Moloch ; ceux qui se détournent du Seigneur et ne veulent point le suivre, ceux qui ne le cherchent point et ne se mettent jamais en peine de le trouver. Demeurez en silence devant le Seigneur, le jour du Seigneur approche. » Seize versets plus bas, 12 : « En ce temps-là, je scruterai Jérusalem, le flambeau à la main, je visiterai ces hommes enfoncés dans la boue de leurs péchés, et qui disent en leur cœur : Le Seigneur ne nous fera aucun bien, il ne nous fera aucun mal. »

Après quelques autres versets, II, 1 : « Arrivez assemblez-vous, nation indigne de mon amour, avant que je fasse arriver ce jour, comme un tourbillon de poussière, avant que la colère du Seigneur éclate contre vous, et que vienne sur vous le jour de sa fureur. Cherchez le Seigneur, humbles de la terre, vous tous qui observez ses décrets. Cherchez la justice, cherchez la mansuétude, ainsi pourrez-vous être à couvert au jour des vengeances du Seigneur. »

Plus loin, III, 12 : « Je laisserai au milieu de vous un peuple sans richesses et sans force, et les restes d'Israël espèreront au nom du Seigneur. Ils ne commettront plus le péché, ne profèreront plus le mensonge, et on n'entendra plus parmi eux de langues trompeuses. »

CHAPITRE XVII.

PRÉCEPTES TIRÉS DU LIVRE DE ZACHARIE.

Chapitre v, 3. Au sujet du volume que le prophète vit en esprit : « Et il me dit : C'est la malédiction qui va se répandre sur toute la terre : tout voleur sera jugé selon ce qui y est écrit, tout parjure y trouvera pareillement sa condamnation. Je ferai paraître ce livre, dit le Seigneur des armées ; il ira dans la maison du voleur, dans la demeure de celui qui prend mon nom pour témoin du mensonge. La malédiction s'établira au milieu de cette maison, y consumera tout ; et les bois et les pierres. »

Plus loin, vii, 8 : « Il arriva que le Seigneur parla ainsi à Zacharie : Voici ce que dit le Seigneur des armées : Jugez selon la justice, que chacun de vous soit bon et miséricordieux pour son frère. N'opprimez jamais ni l'orphelin ni la veuve, ni le pauvre ni l'étranger, et que jamais aucun d'entre vous ne médite au fond de son cœur le mal contre son frère. »

Un peu plus loin, viii, 16 : « Que chacun parle à son frère selon la vérité, et rendez, aux portes de la ville, des jugements équitables et pacifiques. Que nul d'entre vous ne médite au fond de son cœur le mal contre son ami, et n'aimez jamais les faux serments ; car je hais toutes ces choses, dit le Seigneur. »

CHAPITRE XVIII.

PRÉCEPTES TIRÉS DU LIVRE DE MALACHIE.

Chapitre i, 6 : « Le fils honore son père, et le serviteur son maître. Si donc je suis votre père, où sont mes honneurs ? Si je suis votre maître, où est la crainte qui m'est due ? dit le Seigneur des armées. »

Un peu après, ii, 9 : « Je vous ai rendus vils et méprisables aux yeux de tous les peuples, parce que vous n'avez pas gardé mes voies, et que devant la loi vous avez fait acception des personnes. Est-ce que nous n'avons pas tous le même père ? Le même Dieu ne nous a-t-il pas tous créés ? Pourquoi donc chacun de nous méprise-t-il son frère, en violant l'alliance faite avec nos ancêtres ? Juda a transgressé, l'abomination a été en Israël et au milieu de Jérusalem, parce que Juda a souillé l'alliance sainte que le Seigneur a aimée, et qu'il s'est choisi la fille d'un Dieu étranger. Le Seigneur perdra tout homme coupable de ce crime ; il le repoussera des tabernacles de Jacob, qu'il soit maître ou disciple et quels que soient les dons qu'il offre au Seigneur des armées. Et vous avez commis de nouveau ces crimes. Vous couvriez l'autel du Seigneur de larmes, de cris et de gémissements : c'est pourquoi je ne regarderai plus vos sacrifices, et je ne me laisserai plus apaiser par aucun présent de votre main. Et vous avez dit : Pourquoi donc ? Parce que le Seigneur a été témoin entre toi et la femme de ta jeunesse que tu as depuis méprisée : elle fut ta compagne, et la femme de ton choix. N'est-ce point le même Dieu qui l'a créée ? le même souffle qui l'anime ? Et que doit rechercher chacun de vous, sinon une race digne de Dieu ? Gardez donc votre esprit, et ne méprise pas la femme de ta jeunesse. Lorsque tu l'auras prise en aversion, répudie-la, dit le Seigneur Dieu d'Israël : mais l'iniquité recouvrira ton vêtement, dit le Seigneur des armées. Gardez votre esprit et ne la méprisez point. Vous avez fatigué le Seigneur par vos discours, et vous dites : En quoi l'avons-nous fatigué ? C'est lorsque vous disiez : Tout homme qui commet le mal est bon en présence du Seigneur : voilà ceux qui lui plaisent : si cela n'est pas, où est donc le jour où il fait justice ? »

Quinze versets plus loin il est écrit, iii, 5 : « Je viendrai vers vous pour vous juger, et je serai témoin fidèle contre les magiciens, les adultères et les parjures, contre ceux qui ravissent le salaire de l'ouvrier, qui oppriment la veuve et l'orphelin

et persécutent l'étranger, et qui ne m'ont pas craint, dit le Seigneur des armées. Car je suis le Seigneur et je ne change point; c'est pourquoi, enfants de Jacob, vous n'avez pas été anéantis. Dès les jours de vos pères, vous vous êtes écartés de mes ordonnances, vous ne les avez point observées. Revenez à moi, et je reviendrai à vous, dit le Seigneur des armées. » Et après quinze autres versets, 13 : « Vos paroles se sont élevées contre moi, dit le Seigneur, et vous avez répondu : Qu'avons-nous dit? Vous avez dit : Celui qui sert Dieu est un insensé; et quel bien avons-nous recueilli pour avoir observé ses commandements, et marché tristement en présence du Seigneur des armées? Maintenant donc nous estimons heureux les superbes; ils se sont élevés en commettant l'iniquité; ils ont tenté Dieu et ont été sauvés. Alors ceux qui craignent Dieu ont parlé autrement chacun à son frère. Le Seigneur a été attentif, et il a écouté; le livre du monument a été écrit en sa présence pour ceux qui le craignent et se souviennent de son nom. Ceux-ci seront à moi, dit le Seigneur des armées, au jour que j'ai fait pour moi, ils seront mon trésor. Je les épargnerai comme un père épargne son fils qui le sert avec amour. Convertissez-vous et vous verrez ce qui distingue le juste de l'impie, le fidèle serviteur de celui qui refuse de servir Dieu. »

— IV, 1 : « Il viendra un jour embrasé comme une fournaise, et tous les orgueilleux, tous les artisans d'iniquité seront comme la paille, et ce jour qui vient les embrasera, dit le Seigneur des armées, il ne laissera d'eux ni racine ni aucune trace. Pour vous, qui craignez mon nom, se lèvera le soleil de justice, portant le salut dans ses ailes : vous sortirez et tressaillerez comme les génisses du troupeau. Vous foulerez les impies, lorsqu'ils seront comme la cendre sous la plante de vos pieds, en ce jour que je prépare, dit le Seigneur des armées. »

CHAPITRE XIX.

PRÉCEPTES TIRÉS DU LIVRE D'ISAIE.

CHAPITRE I, 16 : « Lavez-vous, soyez purs, faites disparaître de devant mes yeux la malice de vos pensés. Cessez de commettre l'iniquité, et apprenez à faire le bien : recherchez l'équité, secourez l'opprimé, rendez justice à l'orphelin, et défendez la veuve; puis venez et accusez-moi, dit le Seigneur. » Huit versets plus bas, 22 : « Ton argent est devenu une impure scorie, et ton vin est mêlé d'eau. Tes princes sont les complices des brigands. Tous aiment les présents, et recherchent les récompenses; ils ne rendent pas justice à l'orphelin, et la cause de la veuve ne trouve point accès près d'eux. »

Un peu après, II, 5 : « Venez, maison de Jacob, marchons à la lumière du Seigneur. Vous avez rejeté la maison de Jacob, votre peuple; car ils sont encore rassasiés comme autrefois, ils ont eu des augures comme les Philistins, et se sont attachés aux fils de l'étranger. » Trois versets après, 8 : « La terre est remplie de ses idoles, ils ont adoré l'ouvrage de leurs mains, ce que leurs doigts ont eux-mêmes fabriqués. » Après cinq autres versets, 12 : « Le jour du Seigneur des armées vient sur les hauteurs, sur les superbes et les orgueilleux, et ils seront humiliés. »

Plus loin, III, 12 : « Des exacteurs ont dépouillé mon peuple, et des femmes l'ont gouverné. O mon peuple, ceux qui te proclament bienheureux t'égarent, ils te détournent de la voie où tu dois marcher. » Quelques versets plus loin, 14 : « Vous avez ravagé ma vigne, et la dépouille du pauvre est dans vos demeures. Pourquoi écrasez-vous mon peuple et meurtrissez-vous le visage du pauvre, dit le Seigneur des armées? Et le Seigneur a dit : Parce que les filles de Sion se son élevées, et qu'elles ont marché la tête haute; elles s'en allaient provoquant du regard, applaudissant aux flatteurs, composant leur démarche et leurs pas cadencés. »

Plus loin, V, 8 : « Malheur à vous qui ajoutez sans cesse à vos maisons une maison nouvelle, à vos anciennes possessions un nouveau champ, jusqu'à atteindre aux dernières limites [1].

[1] Le texte latin ajoute ces mots entre parenthèses : *Ut auferatis proximo*, pour que vous l'enleviez au prochain, ou en l'enlevant au prochain ; tandis que Symmaque et Théodotion, ajoute saint Augustin, ont traduit : *donec deficiat, vel non sit locus ;* jusqu'à ce que le terrain manque, ou qu'il n'y ait plus de terrain.

Voulez-vous donc occuper seuls toute la terre? Mes oreilles ont tout entendu, dit le Seigneur des armées. » Après trois autres versets, 11 : « Malheur à vous qui vous levez pour vous plonger dès le matin dans la débauche, qui buvez le vin jusqu'au soir et jusqu'à ce que vous soyiez échauffés par les vapeurs de l'ivresse. Là harpe, la lyre, les tambours, la flûte et le vin animent vos festins; vous méprisez l'œuvre du Seigneur, et vous ne considérez jamais les ouvrages de ses mains. » Dix-sept versets plus bas, 20 : « Malheur à vous qui appelez mal le bien et bien ce qui est mal, qui changez les ténèbres en lumière, et la lumière en ténèbres; qui donnez l'amertume pour la douceur et la douceur pour l'amertume. Malheur à vous qui êtes sages à vos propres yeux, et qui vous croyez beaucoup de prudence. Malheur à vous qui êtes puissants à boire le vin, et vaillants à vous enivrer : qui justifiez l'impie pour ses présents, et ravissez à l'innocent la justice. »

Plus loin, x, 1 : « Malheur à ceux qui établissent des lois iniques, et qui ont écrit l'injustice, afin d'opprimer le pauvre dans les jugements, et d'accabler les derniers de mon peuple; pour faire leur proie de la veuve et dépouiller l'orphelin. »

Un peu plus loin, xi, 2 : « Sur lui reposera l'Esprit du Seigneur, esprit de sagesse et d'intelligence, esprit de conseil et de force, esprit de science et de piété, et il sera rempli de l'Esprit de la crainte du Seigneur. Il ne jugera point d'après ce que son œil aura vu, il ne condamnera point d'après ce que son oreille aura entendu; mais il jugera le pauvre selon la justice et il défendra avec équité les humbles de la terre. Il frappera la terre de sa parole comme d'une verge, et le souffle de ses lèvres tuera l'impie. La justice sera sa ceinture, et la bonne foi son baudrier. »

Soixante versets après, xii, 2 : « Voilà que Dieu s'est fait mon Sauveur; j'agirai avec confiance et je ne craindrai point; parce que le Seigneur Dieu est ma force et ma louange, parce qu'il est devenu mon salut. Vous puiserez avec joie des eaux vives aux fontaines du Sauveur, et vous direz en ce jour : Donnez vos louanges au Seigneur et invoquez son nom, annoncez aux peuples ses merveilles et souvenez-vous qu'il se nomme le Très-Haut. Chantez le Seigneur, parce que ses œuvres sont magnifiques, publiez-le par toute la terre. O maison de Sion, tressaille de joie et redis ses louanges, parce que le Très-Haut, le saint d'Israël habite au milieu de toi. »

Après quarante autres versets, xiii, 11 : « J'abattrai l'orgueil des infidèles, j'humilierai l'insolence des forts. »

Plus loin, xvii, 6 : « Le Seigneur Dieu d'Israël dit : En ce jour l'homme se prosternera devant son Créateur, et ses regards seront fixés sur le Saint d'Israël. Nul ne s'inclinera devant les autels que ses mains et ses doigts ont fabriqués. On ne regardera plus ni les bois sacrés ni les temples des idoles. »

Plus loin encore, il est écrit, xxii, 12 : « En ce jour le Seigneur Dieu des armées vous invitera à pleurer et à gémir, à abattre votre chevelure et à vous revêtir de cilice. Mais voilà qu'on se livre à la joie et aux plaisirs, on immole les victimes, on égorge les béliers, partout on prodigue les viandes et le vin. Mangeons et buvons, car demain nous mourrons. Or, a retenti jusqu'à mes oreilles, cette parole du Seigneur des armées: Je jure que vous porterez cette iniquité jusqu'à la mort, dit le Seigneur Dieu des armées. »

Plus loin, xxvi, 2 : « Ouvrez ses portes, qu'elle reçoive dans son sein une nation juste, gardienne fidèle de la vérité. L'antique erreur a disparu, vous nous conserverez la paix; oui, la paix, parce que nous avons espéré en vous. — Vous avez mis pour l'éternité vos espérances dans le Seigneur, le Dieu toujours invincible. » Six versets plus bas, 8 : « Nous vous avons attendu, Seigneur, dans les sentiers de votre justice. Votre nom, votre souvenir est le seul désir de notre âme. Mon âme vous a désiré pendant la nuit, et dès l'aurore mon esprit cherchera en vous ses plus doux attraits. Lorsque vous rendrez vos jugements sur la terre, ses habitants apprendront à connaître la justice. En vain ferons-nous grâce à l'impie, il n'apprendra point à suivre l'équité. Il a commis l'iniquité jusque dans la terre des saints; aussi ne verra-t-il point la gloire de Dieu. »

Plus loin encore, xxxi, 20 : « Celui qui les opprimait est tombé, le railleur est anéanti, et ils ont été retranchés, tous ceux qui veillaient pour le crime, et dont les paroles entraînaient les hommes au péché. »

Dix versets plus bas, xxx, 1 : « Malheur à vous, fils de rebellion, dit le Seigneur, qui osez former vos desseins sans moi, ourdir la trame de vos projets que je n'ai point inspirés, et qui ajoutez péché sur péché. » Un peu après, 15 : « Voici ce que dit le Seigneur Dieu, le Saint d'Israël : Si vous revenez à moi, et si vous restez en repos, vous serez sauvés. Dans le calme et l'espérance

sera votre force, et vous ne l'avez point voulu. » Après vingt versets, 22 : « Vous regarderez comme impurs et profanes, ces lames d'argent de vos images sculptées, et ces manteaux d'or de vos statues; vous les rejetterez comme un linge souillé. »

Plus loin, XXXI, 6 : « Convertissez-vous, ô enfants d'Israël, comme vous vous êtes précipités au fond de l'abîme. En ce jour chacun rejettera ses idoles d'argent, et ses idoles d'or, celles que vos mains avaient faites pour votre perte. »

Plus loin, XXXIII, 6 : « En tes jours règnera la bonne foi; la sagesse et la science seront pour toi des sources de salut, et la crainte du Seigneur en sera le trésor. » Un peu après, 14 : « Qui de vous pourra habiter dans un feu dévorant? Qui de vous supportera des flammes éternelles? Celui qui marche dans le sentier de la justice, et parle selon la vérité; qui repousse la cupidité et la violence, et rejette de ses mains les présents; celui qui ferme ses oreilles aux paroles sanguinaires et détourne les yeux pour ne point voir le mal, celui-là habitera les hauteurs, il sera élevé comme un rempart sur le roc; le pain lui a été donné, et l'eau ne lui manquera jamais. »

Beaucoup plus loin, XLIV, 21 : « Souviens-toi de ceci, ô Jacob, ainsi que toi, ô Israël: Tu es mon serviteur; c'est moi qui t'ai créé; tu es mon serviteur, ô Israël, ne m'oublie pas. J'ai fait disparaître comme un nuage tes iniquités, tes péchés comme une vapeur. Reviens à moi puisque je t'ai racheté. »

Ailleurs, XLVI, 8 : « Souvenez-vous de ceci, et soyez dans la confusion, rentrez dans votre cœur, violateurs de ma loi. Rappelez-vous les temps anciens; car je suis Dieu, et il n'y en point d'autre, et nul n'est semblable à moi. »

Plus loin, L, 10 : « Qui a marché dans les ténèbres, sans avoir aucune lumière? Qu'il espère au nom du Seigneur, et qu'il s'appuie sur son Dieu. »

Un peu après, LI, 7 : « Ecoutez-moi, ô mon peuple, vous qui connaissez le juste; ma loi est gravée en leur cœur. Ne craignez pas les opprobres des hommes, et ne redoutez aucunement leurs blasphèmes. Les insectes les dévoreront comme un vêtement et les vers les consumeront comme la laine; tandis que mon salut sera pour l'éternité et que ma justice ira d'âge en âge.

Plus loin, LV, 6 : « Cherchez le Seigneur, tandis que vous pouvez encore le trouver; invoquez-le, pendant qu'il est près de vous. Que l'impie abandonne sa voie, et l'homme injuste ses pensées; qu'ils retournent au Seigneur, il aura pitié d'eux; qu'ils retournent à leur Dieu, il est riche en miséricordes. »

Après vingt versets, LVI, 1 : « Voici ce que dit le Seigneur : Observez mes décrets, et pratiquez la justice, parce que le salut que je dois donner est proche, et que ma justice sera bientôt révélée. Heureux l'homme qui accomplit ces choses, le fils de l'homme qui s'y attache, qui observe le sabbat, sans jamais le profaner, et qui conserve ses mains pures de toute iniquité. »

Un peu plus loin, LVII, 5 : « Vous qui cherchez votre appui près des faux dieux, sous le feuillage des forêts, qui leur immolez des enfants au bord du torrent, sur le sommet des rochers. Les pierres du torrent sont ton espérance; elles sont ton unique partage; tu répands sur elles des libations, tu leur offres des sacrifices. Ne serai-je point irrité de tant de crimes? »

Plus loin, LVIII, 2 : « Ils me cherchent chaque jour, et veulent connaître mes voies, comme une nation qui accomplirait la justice, et n'aurait pas abandonné les jugements de son Dieu; ils m'interrogent sur les règles de l'équité, et ils veulent s'approcher de Dieu. Nous avons jeûné, disent-ils, pourquoi ne nous avez-vous point regardés? Nous avons humilié nos âmes, pourquoi l'avez-vous ignoré? Parce qu'au jour de votre jeûne, vous accomplissiez votre propre volonté, et que vous exigiez avec dureté tout ce qui vous était dû. Vous jeûnez, pour soutenir des procès et des querelles, pour frapper impitoyablement vos frères. Jeûnez autrement que vous ne l'avez fait jusqu'à ce jour, afin que le ciel entende vos cris. Le jeûne que j'ai choisi veut-il que l'homme afflige son âme pendant le jour, qu'il tourne sa tête comme un cercle, et couche sur la cendre et le cilice? Appelleras-tu cela un jour de jeûne, un jour agréable au Seigneur? N'y a-t-il pas un autre jeûne de mon choix? Brise les liens de l'impiété, délivre-toi du fardeau qui t'accable, renvoie libres les opprimés, et chasse tout ce qui charge ton âme; partage ton pain avec celui qui a faim; reçois dans ta maison le pauvre et l'homme sans asile : si tu vois un homme nu, donne-lui des vêtements et ne méprise pas ta chair en lui. » Quatre versets plus loin, 9 : « Si tu détruis l'oppression autour de toi, si tu cesses de menacerer du doigt, et de dire ce qui ne peut que blesser; si ton cœur s'attendrit à la vue de celui qui a faim, et que tu soulages l'âme affligée, ta

lumière jaillira au sein des ténèbres, et les ténèbres auront pour toi l'éclat du midi. Le Seigneur te donnera un éternel repos. »

Bien plus loin, LXV, 3 : « Ce peuple fait toujours en ma présence ce qui provoque ma colère; ils immolent leurs victimes dans les jardins, et sacrifient sur les toits; ils habitent les sépulcres, et dorment dans le temple des idoles. » Deux versets plus bas, 5: « Ils disent : Retire-toi de moi, ne m'approche point, car tu es impur. Ils seront comme la fumée au jour de ma colère, comme un feu qui brûle tout le jour. Ceci est écrit en ma présence : je ne me tairai plus, je leur rendrai, je verserai en leur sein, j'y verserai ce que méritent vos iniquités et les iniquités de vos pères, dit le Seigneur. Ils ont sacrifié sur les montagnes, et les collines, ils m'ont déshonoré, et je verserai en leur sein la mesure de ces premiers crimes. » Dix versets plus loin il est écrit, 11 : « Pour vous qui avez abandonné le Seigneur, et oublié ma sainte montagne; qui dressez un autel à la Fortune et lui offrez des libations, je vous compterai avec mon glaive, et tous vous périrez dans ce massacre : parce que je vous ai appelés, et vous n'avez point répondu; j'ai élevé la voix, et vous y êtes restés sourds : vous commettiez le mal sous mes yeux, et vous avez choisi ce que je n'ai point voulu. »

Un peu après, LXVI, 1 : « Voici ce que dit le Seigneur : Le ciel est mon trône, et la terre l'escabeau de mes pieds. Quelle maison pourrez-vous donc me bâtir? Où sera le lieu de mon repos? Tout ce qui existe, ma main l'a créé, et tout a été fait par moi, dit le Seigneur. Sur qui abaisserai-je mes regards, si ce n'est sur le pauvre, sur celui qui a le cœur brisé et qui écoute avec tremblement mes paroles ? » Six versets plus bas, 4 : « Moi aussi je me plairai à les tromper, et je ferai tomber sur eux ce qu'ils redoutaient. Car j'ai appelé, et personne ne m'a répondu; j'ai parlé, et personne n'a prêté l'oreille; ils ont fait le mal sous mes yeux, et ont choisi ce que je n'ai point voulu. Ecoutez la loi du Seigneur, vous qui tremblez à sa voix. Vos frères qui vous haïssent et vous méprisent à cause de mon nom, vos frères ont dit : Que le Seigneur manifeste sa gloire, nous la verrons dans votre joie, mais ils seront confondus. »

CHAPITRE XX.

PRÉCEPTES TIRÉS DU LIVRE DE JÉRÉMIE.

CHAPITRE II, 4 : « Entendez la parole du Seigneur, ô maison de Jacob, et vous, familles de la maison d'Israël. Voici ce que dit le Seigneur : Quelle injustice vos pères ont-ils trouvée en moi, pour s'éloigner de moi, pour courir après les vanités, et devenir vains eux-mêmes? » Dix versets plus loin, 7 : « Vous avez fait de mon héritage un lieu d'abomination. Les prêtres n'ont point dit : Où est le Seigneur ? Ceux qui avaient la loi en main ne se connaissaient plus; les pasteurs ont violé mes préceptes; les prophètes ont parlé au nom de Baal, et ont suivi les idoles. » Un peu après, 32 : « La jeune fille oubliera-t-elle sa parure, l'épouse, l'écharpe qui orne son sein ? Et mon peuple m'a oublié pendant de longs jours. Pourquoi chercher à faire paraître bonnes tes voies, pour reconquérir mon amour, puisque tu as enseigné aux autres le mal que tu as commis, et qu'en tes mains on a vu le sang du pauvre et de l'innocent ? Je ne les ai point trouvés enfouis dans la terre, mais dans tous les lieux que je viens de nommer. Et tu as dit : Je suis sans péché, je suis innocente, que votre colère s'éloigne de moi. Voici que je vais entrer en jugement avec toi, puisque tu as dit : Je n'ai point péché. Que tu es devenue méprisable, en renouvelant tes voies! Tu seras confondue par l'Egypte, comme tu l'as été par Assur. Tu sortiras de l'Egypte, ayant les mains sur ta tête, car le Seigneur a brisé ce nouvel appui de tes espérances. »

Un peu après, III, 14 : « Convertissez-vous, mes enfants, et revenez à moi, dit le Seigneur, car je suis votre soutien. »

Plus loin, IV, 1 : « Si tu reviens, ô Israël, dit le Seigneur, reviens vers moi, si tu fais disparaître de ma présence la cause de tes chutes, tu seras inébranlable. Tu diras : Vive le Seigneur, avec vérité, équité et justice. Et les nations le béniront, et publieront ses louanges. » Un peu après, 22 : « Mon peuple devenu insensé ne m'a point connu; enfants stupides et sans cœur, ils sont habiles pour faire le mal, et ne savent faire aucun bien. »

Trente versets plus loin, v, 1 : « Parcourez les rues de Jérusalem, voyez et considérez ; cherchez, sur les places; si vous trouvez un seul homme qui accomplisse la justice, et cherche la vérité, je ferai miséricorde à cette ville. S'il en est qui disent: Le Seigneur est vivant, en le disant ils se parjurent. Seigneur, vos yeux regardent la fidélité. Vous les avez frappés, ils n'en ont ressenti aucune douleur ; vous les avez brisés, ils n'ont point accepté le châtiment : ils ont rendu leur visage plus insensible que la pierre et n'ont point voulu revenir à vous. Et j'ai dit : Peut-être sont-ce les pauvres, les insensés, qui ignorent les voies du Seigneur et les jugements de leur Dieu. J'irai donc vers les premiers de la nation, et je leur parlerai, car ils ont appris à connaître les voies du Seigneur, et les jugements de leur Dieu: Et ceux-ci avec plus de violence encore ont secoué le joug, brisé les liens du Seigneur. » Six versets plus bas, 7 : « Tes enfants m'ont abandonné, ils jurent par ceux qui ne sont point dieux : je les ai rassasiés, et ils ont commis l'adultère, ils ont assouvi leurs désirs impurs dans la maison de la courtisane. Ils sont devenus pareils à l'étalon au temps de ses amours; chacun d'eux poursuivait en frémissant la femme de son voisin. Ne visiterai-je donc point ces forfaits, dit le Seigneur? Mon bras n'exercera-t-il pas ses vengeances sur cette nation? » Quarante versets plus loin, 22 : « J'ai donné le grain de sable pour limite à la mer, il sera pour elle une barrière à jamais infranchissable, ses flots s'agiteront sans le renverser, ils monteront sans pouvoir jamais le dépasser. Mais le cœur de ce peuple est devenu incrédule et rebelle; ils se sont retirés de moi et ont disparu, ils n'ont point dit en leur cœur : Craignons le Seigneur notre Dieu. » Après quelques autres versets, il est écrit, 26 : « Il s'est trouvé parmi mon peuple des impies qui tendent leurs pièges comme les oiseleurs, qui disposent leurs rets et leurs filets pour prendre les hommes. Comme le trébuchet est rempli d'oiseaux, ainsi leurs maisons sont remplies de leurs fraudes. Ainsi ont-ils grandi et accru leurs richesses; ils se sont engraissés et appesantis, et ils ont effrontément dédaigné mes discours. Ils n'ont point défendu la cause de l'orphelin, ni rendu justice aux pauvres. Ne visiterai-je point ces forfaits, dit le Seigneur, et mon âme ne se vengera-t-elle pas de cette nation? La stupeur et l'étonnement sont par toute la terre. Les prophètes prophétisaient le mensonge, les prêtres y applaudissaient, et mon peuple s'y est complu : qu'arrivera-t-il donc à ce dernier jour[1] ? »

Après trente versets, vi, 10 : « A qui parlerai-je? A qui demanderai-je d'être attentif à mes paroles ? Leurs oreilles sont incirconcises et n'ont pu m'entendre; la parole du Seigneur est devenue pour eux un opprobre, et ils n'ont point voulu la recevoir. »

Plus loin, vii, 2 : « Entendez la parole du Seigneur, habitants de Juda, vous qui entrez par ces portes pour adorer le Seigneur. Voici ce que dit le Seigneur des armées, Dieu d'Israël : Rendez bonnes vos voies, sages vos désirs, et j'habiterai avec vous en ce lieu. Ne vous confiez point en des paroles de mensonge, répétant sans cesse : Temple du Seigneur, temple du Seigneur, c'est le temple du Seigneur. Car si vous rendez droits vos sentiers, et sages vos désirs, si vous jugez selon l'équité entre l'homme et son voisin, et que vous n'opprimiez point l'étranger, l'orphelin et la veuve; si vous ne répandez pas en ce lieu le sang innocent et que vous ne suiviez point les dieux étrangers pour votre propre ruine, j'habiterai avec vous en ce lieu, dans cette terre que j'ai donnée à vos pères; j'y habiterai de siècle en siècle. Mais voilà que vous vous confiez en des paroles de mensonge qui ne ne peuvent vous être utiles; vous aimez le vol, le meurtre, l'adultère, le parjure, les libations à Baal, le culte des dieux étrangers que vous ignorez. Et vous êtes venus, vous vous êtes tenus en ma présence dans cette maison où mon nom est invoqué, et vous avez dit : Nous n'avons plus rien à craindre, quoique nous ayons commis ces abominations. Cette maison où mon nom a été invoqué sous vos yeux, est-elle devenue une caverne de voleurs? C'est moi, c'est-moi, et je vous ai vus, dit le Seigneur. Allez à Silo, au lieu qui m'était consacré, où à résidé mon nom dès le commencement, et voyez ce que j'y ai fait à cause de la

[1] En certains manuscrits on trouve inséré ici le commentaire suivant de S. Jérome : « Il explique ce qu'il a dit plus haut : *J'irai vers « les premiers de la nation, je leur parlerai, car ils ont peut-être appris « à connaître les voies du Seigneur. Et ceux-ci avec plus de violence ont « secoué le joug, ont brisé les liens.* Il explique donc ce que sont les « premiers de la nation, les prophètes et les prêtres, chargés, les uns « d'annoncer l'avenir, les autres d'expliquer les préceptes de la « loi. Et voilà, dit-il, qu'ils prophétisaient le mensonge, et les prêtres « y applaudissaient Et pour montrer que le peuple était coupable de « se laisser séduire par de tels hommes, l'Ecriture ajoute : *mon peu- « ple s'y est complu.* Il fut mon peuple mais depuis qu'il s'y est com- « plu il a cessé de l'être. Que feront-ils lorsque viendra le dernier « jour, celui du jugement, ou qu'il faudra aller en captivité? La stu- « peur et l'étonnement seront partout, parce que ni parmi les pre- « miers de la nation, ni parmi le peuple, il ne s'est trouvé personne « pour agir sagement. »

malice d'Israël, mon peuple. Et maintenant que vous avez accompli toutes ces œuvres mauvaises, dit le Seigneur, et que me levant je vous ai parlé dès le matin, sans que vous entendiez, que je vous ai appelés sans que vous répondiez, je ferai à cette maison où mon nom a été invoqué, et en laquelle vous avez mis votre confiance, je ferai à ce lieu que j'ai donné à vos pères, ce que j'ai fait à Silo. Je vous rejetterai loin de moi, comme j'ai rejeté tous vos frères, la race tout entière d'Ephraïm. Ne prie donc pas pour ce peuple; n'adresse pour eux ni louanges, ni prières, et ne me fais pas violence, parce que je ne t'exaucerai point. Ne vois-tu pas ce qu'ils font dans les villes de Juda, et sur les places publiques de Jérusalem? Les enfants amassent le bois, les pères y mettent le feu, et les flammes dévorent la graisse des victimes; pour offrir des gâteaux à la reine du ciel, des libations aux dieux étrangers; et pour provoquer ma colère. Mais est-ce moi qu'ils provoquent, dit le Seigneur? et n'ont-ils pas attiré la confusion sur leur visage? »

Un peu après, VIII, 4 : « Celui qui tombe ne se relèvera-t-il pas? Celui qui s'est détourné, ne reviendra-t-il pas? Pourquoi donc ce peuple de Jérusalem s'est-il détourné avec une aversion si opiniâtre? Ils ont embrassé le mensonge, et n'ont point voulu en revenir. Je les ai considérés, je les ai écoutés; personne ne dit ce qui est bien, pas un ne fait pénitence de son péché en disant : Qu'ai-je fait? » Neuf versets plus loin, 8 : « Comment dites-vous : Nous sommes sages et la loi de Dieu est avec nous? Assurément le stylet trompeur de vos scribes n'a tracé que le mensonge. Les sages ont été confondus, épouvantés et enchaînés; car ils ont rejeté la parole de Dieu, et il n'y a plus eu en eux de sagesse. »

Plus loin, IX, 2 : « Qui me donnera dans le désert la cabane du voyageur; et j'abandonne mon peuple, je me retire loin de lui? Car tous sont adultères, ils ne forment plus que des assemblées de prévaricateurs; ils ont préparé leur langue, comme un arc de mensonge, et non de vérité. Ils se sont fortifiés sur la terre, parce qu'ils sont allés du mal au mal, et ne m'ont point connu, dit le Seigneur. Que chacun se mette en garde contre son prochain, et que personne n'aie confiance en son frère; car tous les frères chercheront à le supplanter, et tous les amis s'aborderont avec la fraude dans le cœur. Le frère tourne en dérision son frère, et nul d'entr'eux ne parle selon la vérité. Ils ont exercé leur langue au mensonge, et se sont appliqués à pratiquer l'injustice. Ta maison est environnée de fraude; avec la fraude, ils ont refusé de me reconnaître, dit le Seigneur. C'est pourquoi le Seigneur des armées dit ceci : Je les embraserai et les éprouverai par le feu. Puis-je autrement traiter la fille de mon peuple? Leur langue est une flèche acérée, ne lançant que la fraude : avec leur ami, ils ont un langage de paix; en secret, ils lui tendent des pièges. Ne visiterai-je point ces crimes, dit le Seigneur? et mon âme ne se vengera-t-elle pas de cette nation? » Un peu plus loin, 23 : « Voici ce que dit le Seigneur : Que le sage ne se glorifie point de sa sagesse, ni le fort de sa force, ni le riche de ses richesses. Que celui qui veut se glorifier, se glorifie de me connaître et de savoir que je suis le Seigneur, qui fais miséricorde, qui rends le jugement et exerce la justice sur la terre. C'est là ce qui me plaît, dit le Seigneur. »

Après seize versets, X, 2 : « Voici ce que dit le Seigneur : Ne vous instruisez point dans les voies des nations; et que les signes du ciel ne vous fassent point appréhender ce qu'y redoutent les gentils, car ce sont de vaines observances des peuples. La hache de l'ouvrier a coupé le bois dans la forêt, sa main habile l'a couvert d'or et d'argent, son marteau l'a affermi avec des clous pour qu'il ne soit pas ébranlé. C'est comme le tronc d'un palmier qui ne peut dire un seul mot, et si l'on porte ces statues, c'est quelles ne peuvent marcher. Ne les craignez donc pas, car elles ne sauraient vous faire aucun mal ni aucun bien. Nul n'est semblable à vous, Seigneur, car vous êtes grand, et votre nom est grand dans sa puissance. Qui ne vous craindra, ô roi des nations? C'est à vous la gloire parmi tous les sages des nations, et dans aucun royaume, nul n'est semblable à vous. Tous seront convaincus d'erreur et de folie, et le bois qu'ils adorent mettra leur vanité au grand jour. On apporte en lingots l'argent de Tharsis et l'or d'Ophaz; on le confie au travail du sculpteur, aux mains du fondeur; on le recouvre d'hyacinthe et de pourpre, et tout cela n'est que l'œuvre d'un artiste habile. Mais le Seigneur est le Dieu véritable; il est lui-même le Dieu vivant et le Roi éternel : son indignation fera trembler toute la terre, et les nations ne pourront soutenir ses menaces. Ainsi donc vous leur direz : Que les dieux qui n'ont point créé le ciel

et la terre, disparaissent de la terre, qu'on ne les voie plus sous le ciel. »

Plus loin, XVII, 5 : « Voici ce que dit le Seigneur : Maudit l'homme qui se confie en l'homme et s'appuie sur un bras de chair : son cœur s'est éloigné du Seigneur. Il sera comme le tamarin du désert, et ne verra pas venir à lui le bien : il habitera dans une solitude aride, dans une terre imprégnée de sel, et tout-à-fait inhabitable. Heureux l'homme qui se confie au Seineur : le Seigneur répond à sa confiance. Il sera comme un arbre planté sur le bord d'un fleuve, qui envoie dans l'eau ses racines ; il n'aura pas à redouter les ardeurs de l'été, et sera couvert d'un verdoyant feuillage ; au temps de la sécheresse il ne languira point, et ne cessera jamais de donner ses fruits. »

Plus loin, XXII, 5 : « Voici ce que dit le Seigneur : Rendez le jugement, exercez la justice : délivrez le malheureux opprimé des mains qui l'accablent ; ne contristez ni l'étranger, ni l'orphelin, ni la veuve ; ne faites d'injustes violences à personne, et ne répandez jamais en ce lieu le sang innocent. »

Un peu plus loin, XXIII, 1 : « Malheur aux pasteurs qui dispersent et déchirent le troupeau de mes pâturages, dit le Seigneur. Or, voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël, aux pasteurs qui paissent mon peuple : Vous avez dispersé mon troupeau, vous l'avez laissé périr et ne l'avez point visité. Aussi je vais vous demander compte de la malice de vos désirs, dit le Seigneur. » Un peu plus bas, 16 : « Voici ce que dit le Seigneur des armées : N'écoutez point les paroles de ces prophètes qui vous prophétisent et vous trompent. Ils vous redisent les illusions de leur cœur, et non les inspirations du Seigneur. Ils disent à ceux qui me blasphèment : Le Seigneur a parlé ; la paix sera avec vous. Et à ceux qui marchent dans la corruption de leur cœur, ils ont dit : Aucun malheur ne viendra vous affliger. Mais qui a assisté au conseil du Seigneur ? » Après onze versets, 21 : « Je n'envoyais point ces prophètes, et ils couraient ; je ne leur parlais point, et ils prophétisaient ; s'ils avaient assisté à mes conseils et qu'ils eussent redit mes paroles à mon peuple, je les aurais retirés de leurs voies perverses, détournés de leurs coupables pensées. » Quatre versets plus bas, 25 : « J'ai entendu ce que disaient les prophètes, il prophétisaient en mon nom le mensonge, et disaient : J'ai eu un songe, j'ai eu un songe. Jusques à quand ces prophètes seront-ils tentés de prédire le mensonge et de prophétiser les coupables séductions de leur cœur ? Par les rêveries insensées que chacun raconte à son voisin, ils veulent faire oublier mon nom à mon peuple, comme déjà leurs pères ont oublié ce nom à cause de Baal. Que le prophète aux songes ne raconte que ses songes ; que celui qui a ma parole publie fidèlement ma parole. Qu'y a-t-il de commun entre la paille et le froment, dit le Seigneur ? Mes paroles ne sont-elles pas comme un feu, dit le Seigneur, et comme le marteau qui brise la pierre ? C'est pourquoi me voici, dit le Seigneur, près de ces prophètes qui dérobent tous ma parole à leurs frères. Me voici, dit le Seigneur, près de ces prophètes qui expriment leurs pensées, et qui disent : Le Seigneur a parlé. Me voici, dit le Seigneur, près de ces prophètes qui rêvent des mensonges. Ils les ont redits à mon peuple et l'ont séduit par leur imposture et leurs prétendus miracles, tandis que je ne les avais pas envoyés et ne leur avais confié aucune mission. Aussi ont-ils été inutiles à ce peuple, dit le Seigneur. »

Plus loin, XXV, 4 : « Et le Seigneur vous a envoyé tous ses serviteurs les Prophètes, se levant dès le matin pour les envoyer. Vous ne l'avez pas entendu ; vous n'avez pas prêté l'oreille pour l'écouter lorsqu'il vous disait : Que chacun de vous revienne de sa mauvaise voie et de ses pensées criminelles, et vous habiterez dans la terre que le Seigneur vous a donnée, à vous et à vos pères, vous y serez de siècle en siècle. Ne suivez plus les dieux étrangers pour les servir et les adorer ; ne provoquez plus ma colère par les ouvrages de vos mains, et je cesserai de vous affliger. Mais vous n'avez point voulu en entendre, dit le Seigneur. »

Ailleurs, XLVIII, 10 : « Maudit celui qui accomplit frauduleusement l'œuvre du Seigneur. »

Plus loin, Lament. III, 25 : « Le Seigneur est bon à ceux qui espèrent en lui, à l'âme qui le cherche ; heureux celui qui attend en silence le salut du Seigneur. Il est bon que l'homme porte le joug dès sa jeunesse : il s'assiéra dans la solitude et se taira, parce qu'il a lui-même placé ce joug sur lui. Sa bouche baisera la poussière afin de trouver l'espérance. Il tendra sa joue à celui qui le frappe, et sera rassasié d'opprobres, car le Seigneur ne rejette pas pour toujours. »

CHAPITRE XXI.

PRÉCEPTES TIRÉS DU LIVRE D'ÉZÉCHIEL.

—

CHAPITRE III, 16 : « Les sept jours écoulés, le Seigneur m'adressa la parole et me dit : Fils de l'homme, je t'ai établi sentinelle pour la maison d'Israël : tu entendras la parole de ma bouche, et tu parleras en mon nom. Quand je dis à l'impie : Tu seras puni de mort; si tu ne ne le lui annonces pas, si tu ne lui parles pas pour qu'il se retire de sa voie impie et qu'il vive, l'impie mourra dans son iniquité, mais je te demanderai compte de son sang. Si au contraire tu l'annonces à l'impie et qu'il ne se convertisse pas de son impiété et de ses voies perverses, il mourra dans son iniquité, mais tu auras sauvé ton âme. Si le juste se détourne de la justice pour commettre l'iniquité, je placerai devant lui une pierre d'achoppement, et il périra parce que tu ne l'auras pas averti; il mourra dans son péché et ses actes de justice seront mis en oubli, mais je te demanderai compte de son sang. Si au contraire tu avertis le juste de ne pas pécher et qu'il ne pèche pas, il vivra de la vraie vie, parce que tu l'auras averti, et tu auras toi-même sauvé ton âme. »

Plus loin, IX, 4 : « Le Seigneur lui dit : Passe à travers la ville, au milieu de Jérusalem et imprime un *Tau* sur le front des hommes qui gémissent et déplorent toutes les abominations commises au milieu d'elle. Et j'entendis qu'il leur disait : Passez à travers la ville et suivez-le; frappez, et que votre œil n'épargne personne et soit sans pitié ; frappez à mort le vieillard, le jeune homme, la jeune fille, la femme et le jeune enfant. Mais ne faites point mourir ceux au front desquels vous verrez un *tau* : et commencez votre œuvre par mon sanctuaire. »

Plus loin, XIII, 22 : « Puisque vous avez, par vos allures mensongères, contristé le cœur du juste que je n'ai point contristé; puisque vous avez fortifié le bras de l'impie pour l'empêcher de quitter sa mauvaise voie et de vivre. »

Un peu après, XVI, 49 : « Voici que l'iniquité de Sodome, ta sœur, a été l'orgueil, la gourmandise, l'opulence, l'oisiveté pour elle et pour ses filles. Elles ne tendaient pas la main au pauvre et à l'indigent; elles se sont élevées, et ont commis des abominations en ma présence; aussi je les ai fait disparaître comme tu l'as vu. »

Un peu plus loin, XVIII, 5 : « Si un homme est juste et qu'il agisse selon l'équité et la justice ; s'il ne mange point sur les montagnes et ne lève point les yeux vers les idoles de la maison d'Israël ; s'il ne souille pas la femme de son prochain et ne s'approche pas de celle qui souffre en son temps; s'il ne contriste point son semblable; s'il rend au débiteur son gage et n'enlève rien par violence; s'il partage son pain avec l'indigent, ses vêtements avec celui qui est nu ; s'il ne prête pas à usure et ne reçoit pas plus qu'il n'a donné; s'il a détourné sa main de l'iniquité, prononcé un jugement équitable entre ses frères ; s'il a marché dans mes préceptes et gardé mes jugements pour accomplir la vérité : celui-là est juste, il vivra de la vraie vie, dit le Seigneur Dieu. Mais si cet homme a un fils ravisseur, avide de répandre le sang, qui ait commis un de ces crimes, quand même il ne les commettrait pas tous; qui mange sur les montagnes, souille la femme de son prochain, ou contriste l'indigent et le pauvre ; qui vive de rapines, ne rende pas le gage donné; qui lève les yeux vers les idoles et commette des abominations ; qui prête à usure et reçoive un intérêt, vivra-t-il ? Non, il ne vivra point ; puisqu'il a commis ces actions détestables, il faut qu'il meure et son sang retombera sur lui. Mais si cet homme a engendré un fils qui, à la vue de tous les crimes de son père, soit saisi de crainte et ne fasse rien de semblable ; si ce fils n'a pas mangé sur les montagnes, ni levé les yeux vers les idoles de la maison d'Israël ; s'il n'a pas corrompu la femme de son prochain, ni contristé personne ; s'il a rendu au débiteur son gage, et qu'il n'ait rien enlevé par violence ; s'il a partagé son pain avec celui qui avait faim, son vêtement avec celui qui était nu; s'il a détourné sa main de toute iniquité envers le pauvre, et qu'il n'ait reçu ni usure ni aucun intérêt ; s'il a accompli mes jugements et marché dans mes préceptes, celui-là ne mourra point dans l'iniquité de son père, mais il vivra de la vraie vie. Quant à son père, qui a opprimé son frère, qui

lui a fait violence, et qui a commis le mal au milieu de son peuple, il est mort dans son impiété. Et vous dites : Pourquoi le fils n'a-t-il pas porté l'iniquité de son père ? C'est parce que le fils a accompli le jugement et la justice : il a gardé tous mes préceptes, et les a pratiqués; et il vivra de la vraie vie. C'est l'âme même qui a péché qui doit mourir. Le fils ne portera pas l'iniquité de son père, ni le père celle de son fils. La justice du juste lui sera imputée, et l'impiété de l'impie sera sur lui. Si l'impie fait pénitence de tous les péchés qu'il a commis, qu'il garde tous mes préceptes, qu'il observe le jugement et pratique la justice, il vivra de la vraie vie et ne mourra pas. J'oublierai toutes les iniquités qu'il a commises, et il vivra de la justice qu'il a pratiquée. Ma volonté cherche-t-elle donc la mort de l'impie, dit le Seigneur, et non qu'il revienne de sa mauvaise voie, et qu'il vive ? Si au contraire le juste se détourne de la justice, et qu'il commette l'iniquité, et toutes les abominations dont l'impie a l'habitude de se souiller, est-ce qu'il vivra ? Toutes les œuvres de justice qu'il avait faites, seront oubliées. Il mourra dans la prévarification dont il s'est rendu coupable, et dans les péchés qu'il a commis. Et vous avez dit : La voie du Seigneur ne paraît pas juste. Ecoutez donc, ô maison d'Israel : Ma voie n'est-elle point juste, et les vôtres plutôt ne sont-elles pas dépravées? Lorsque le juste se détourne de la justice et qu'il commet l'iniquité, il meurt dans ce qu'il a commis : il meurt dans l'injustice dont il s'est rendu coupable. Et lorsque l'impie se détourne de l'impiété où il a vécu et qu'il garde le jugement et observe la justice, il rend lui-même la vie à son âme. Il a réfléchi, et il s'est détourné de toutes les iniquités dont il s'était souillé : il vivra de la vraie vie et ne mourra point. Et les enfants d'Israël disent : La voie du Seigneur n'est point juste. Est-ce que mes voies ne sont point justes, maison d'Israël ? Ne sont-ce pas plutôt les vôtres qui sont dépravées ? C'est pourquoi je jugerai chacun selon ses voies, maison d'Israël, dit le Seigneur Dieu. Convertissez-vous et faites pénitence de toutes vos iniquités, et l'iniquité ne sera plus votre ruine. Rejetez loin de vous toutes les prévarications dont vous vous êtes rendus coupables ; faites-vous un cœur nouveau, et un esprit nouveau, et alors pourquoi devriez-vous mourir, maison d'Israël ? Je ne veux pas la mort de celui qui meurt, dit le Seigneur Dieu. Convertissez-vous et vivez. »

Plus loin, XXII, 6 : « Voilà que les princes d'Israël ont tous levé le bras en toi pour répandre le sang. Ils ont en ton sein outragé leur père et leur mère, opprimé l'étranger au milieu de toi, contristé au milieu de toi l'orphelin et la veuve. Vous avez méprisé mon sanctuaire et profané le jour de mon sabbat. Des calomniateurs étaient en toi, toujours prêts à répandre le sang. Ils ont mangé sur les montagnes, et on commis l'iniquité au milieu de toi. En toi ils ont violé la femme de leur père et n'ont point respecté la femme au temps de son impureté ordinaire. Chacun d'eux a commis le crime avec la femme de son prochain. Le beau-père a honteusement déshonoré sa bru, le frère a fait violence à sa sœur, à la fille de son père. En tes murs, ils ont accepté des présents pour faire couler le sang innocent ; tu as reçu l'usure et l'intérêt défendu ; tu as calomnié tes frères au profit de ton avarice, et tu m'as oublié, dit le Seigneur Dieu. » Un peu plus loin, 23 : « Et le Seigneur me parla encore et me dit : Fils de l'homme, dis à cette ville : Tu es une terre impure, tu n'as point été arrosée par la pluie au jour de la fureur. Les prophètes ont conjuré ensemble au milieu d'elle. Comme le lion rugissant saisit sa proie, ils ont, dans son enceinte, dévoré les âmes, reçu en récompense de grands biens et augmenté le nombre des veuves. Les prêtres ont méprisé ma loi, profané mes autels ; ils n'ont point discerné le sacré du profane, ni distingué entre ce qui est impur et ce qui est souillé. » Deux versets plus bas, 27 : « Les princes sont au milieu d'elle, comme des loups qui s'élancent sur leur proie, toujours prêts à répandre le sang, à perdre les âmes, et à poursuivre un gain illicite. Ses prophètes mettaient l'enduit sur la muraille sans l'affermir par aucun mélange ; il avaient des visions insensées et prophétisaient le mensonge, disant : Voici les paroles du Seigneur Dieu, quand Dieu n'avait point parlé. Le peuple de cette terre inventait les calomnies les plus audacieuses, et enlevait tout avec la dernière violence : ils affligeaient l'indigent et le pauvre, et opprimaient l'étranger sans forme de jugement. J'ai cherché un homme parmi eux, qui pût, comme une muraille, s'élever contre moi pour protéger cette terre, afin de ne pas la détruire et je ne l'ai point trouvé. C'est pourquoi j'ai répandu sur eux mon indignation et je les ai consumés dans le feu de ma colère. J'ai fait retomber sur leur tête la per-

versité de leur voie, dit le Seigneur Dieu. »

Plus loin, XXXIII, 1 : « Le Seigneur m'adressa la parole, en disant : Fils de l'homme, parle aux enfants de mon peuple, et tu leur diras : Lorsque j'aurai fait venir le glaive sur un pays et que le peuple de cette terre, choisissant un homme des plus obscurs, l'aura établi pour lui servir de sentinelle ; quand cet homme, voyant le glaive s'avancer sur cette terre, sonnera de la trompette pour avertir le peuple ; si celui qui a entendu le son de la trompette n'est point sur ses gardes, et que le glaive arrive et l'emporte, son sang retombera sur sa tête. Il a entendu le son de la trompette, et ne s'est pas mis en garde, son sang sera sur lui. Mais s'il se garde, il sauvera lui-même sa vie. Quand au contraire la sentinelle a vu le glaive s'avancer, et qu'elle n'a point sonné de la trompette ; si le peuple ne s'est pas gardé, et que le glaive arrive et ôte la vie à l'un d'entr'eux, celui-là a péri dans son iniquité, mais je demanderai compte de son sang à la sentinelle. Et toi, fils de l'homme, je t'ai établi comme une sentinelle pour la maison d'Israël : tu écouteras les paroles de ma bouche et tu les leur rediras en mon nom. Quand je dirai à l'impie : Impie, il faut que tu meures, si tu ne lui parles pas afin qu'il se retire de sa mauvaise voie, l'impie mourra dans son impiété, mais je te demanderai compte de son sang. Si tu avertis l'impie de se convertir, et qu'il ne se détourne point de sa mauvaise voie, il mourra dans son iniquité, mais toi tu auras sauvé ton âme. Fils de l'homme, dis donc ceci à la maison d'Israël : Voici comment vous avez parlé : Nos iniquités et nos crimes sont contre nous, et nous y languissons tristement, comment donc pourrons-nous vivre ? Dis-leur : Je suis vivant, a dit le Seigneur Dieu, je ne veux point la mort de l'impie, je veux que l'impie se retire de sa mauvaise voie et qu'il vive. Détournez-vous donc de vos voies dépravées, et pourquoi voudriez-vous mourir, maison d'Israël ? Par conséquent, fils de l'homme, va dire aux enfants de mon peuple : La justice du juste ne le délivrera point, en quelque jour qu'il puisse pécher, et l'impiété de l'impie ne le perdra point en quelque jour qu'il revienne de son impiété. Le juste ne pourra vivre de sa justice, quel que soit le jour où il pèche. Quand même j'aurais dit au juste de vivre de la vraie vie, si, plein de confiance en sa justice, il commet l'iniquité, toutes ses œuvres de justice seront oubliées, et il mourra dans l'iniquité même dont il se sera rendu coupable. Après que j'aurai dit à l'impie : Il faut que tu meures, s'il fait pénitence de son péché, et qu'il observe le jugement et accomplisse la justice ; si cet impie rend le gage confié, et répare ses violences ; s'il marche dans les vrais commandements, et qu'il ne commette plus aucune injustice, il vivra et ne mourra point. De tous les crimes dont il s'était rendu coupable, aucun ne lui sera imputé ; il a agi selon la justice et l'équité, il vivra de la vraie vie. Et les enfants de mon peuple ont dit : La voie du Seigneur n'est pas en équilibre. C'est plutôt leur voie qui est injuste. Car lorsque le juste aura abandonné sa justice, et qu'il aura commis des iniquités, il y mourra. Et lorsque l'impie aura quitté son impiété, et qu'il aura accompli la justice et l'équité, il en vivra. Et vous dites encore : La voie du Seigneur n'est point juste. Je jugerai chacun de vous selon ses voies, maison d'Israël. » Quarante neuf versets plus loin, 30 : « Et toi, fils de l'homme, fils de mon peuple, ils parlent de toi le long des murs, sur le seuil des maisons, ils se disent l'un à l'autre, chacun à son voisin : Venez, allons écouter quel est ce discours qui vient du Seigneur. Et ils viennent à toi, comme un peuple qui s'assemble en foule, ils sont assis devant toi, comme s'ils étaient encore mon peuple ; ils écoutent tes discours, et ne les accomplissent pas. Ils les chantent en leurs cantiques, mais leur cœur se laisse emporter par l'avarice. Tu es pour eux comme un chant mélodieux dont on aime à répéter les suaves accords ; ils entendent tes paroles, et ne les accomplissent jamais. Et quand ce qui a été prédit sera arrivé, et le temps approche, alors ils sauront qu'il y a eu un vrai prophète parmi eux. »

— XXXIV, 1 : « Le Seigneur m'adressa la parole, en disant : Fils de l'homme, prophétise sur les pasteurs d'Israël ; prophétise et dis aux pasteurs : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Malheur aux pasteurs d'Israël, qui se paissaient eux-mêmes. Les pasteurs ne paissent-ils pas leurs troupeaux ? Vous vous nourissiez du lait, vous vous vêtiez de la laine, vous avez tué ce qui était gras et vous ne paissiez pas mon troupeau. Vous n'avez point affermi ce qui chancelait, ni guéri ce qui était malade, ni pansé ce qui était blessé, ni relevé ce qui était tombé, ni cherché ce qui était perdu : mais vous les conduisiez sévèrement et avec dureté. Et mes brebis se sont dispersées, parce qu'elles n'avaient plus de pasteur : elles

sont devenues la proie de tous les animaux des champs, et elles ont été dispersées. Mes troupeaux ont erré sur toutes les montagnes et sur toutes les collines élevées : mes troupeaux ont été dispersés sur toute la surface de la terre. Nul n'était à leur recherche, nul, dis-je, ne s'est mis en peine de les rechercher. C'est pourquoi, vous, pasteurs, entendez la parole du Seigneur : Je suis vivant, dit le Seigneur Dieu ; parce que mes troupeaux ont été dérobés, que mes brebis sont devenues la proie de tous les animaux de la plaine, et qu'il n'y avait plus de pasteurs, car les pasteurs ne s'occupaient point de mon troupeau, ils se paissaient eux-mêmes, sans paître mes troupeaux, à cause de cela, vous, pasteurs, écoutez la parole du Seigneur : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je viens moi-même à ces pasteurs, je reprendrai de leurs mains mon troupeau, et j'empêcherai qu'ils le paissent, et qu'ils se paissent désormais eux-mêmes. J'arracherai à leur avidité mon troupeau, et il ne sera plus leur nouriture . » Un peu plus loin, 17 : « Mais vous, mon troupeau, voici ce que vous dit le Seigneur Dieu : Je vais juger entre les brebis et les brebis, entre les boucs et les béliers. N'étais-ce point assez pour vous d'être conduits en de gras pâturages? Vous fouliez encore aux pieds ce qui en restait. Et lorsque vous avez bu d'une eau très-pure, vous en avez troublé le reste avec vos pieds ; et mes autres brebis pâturaient ce que vos pieds avaient foulé ; elles buvaient l'eau que vos pieds avaient troublée. C'est pourquoi voici ce que le Seigneur Dieu leur dit : Je viens juger entre le troupeau maigre, et le gras troupeau : parce que vous heurtiez de vos épaules, et frappiez de vos cornes toutes les brebis infirmes, jusqu'à ce que vous les ayiez chassées du troupeau. »

Beaucoup plus loin, XLV, 9 : « Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Que cela vous suffise, princes d'Israël ; cessez les iniquités et les rapines, observez le jugement et pratiquez la justice ; séparez vos terres d'avec celles de mon peuple, dit le Seigneur Dieu. Que vos balances soient justes, que l'éphi et le bath aient partout la même contenant. »

Jusqu'alors nos citations ont été tirées des livres que les Juifs regardent comme canoniques, et nous en avons recueilli tout ce qui a paru convenir à notre but. Toutefois nous ne devons pas passer sous silence d'autres livres certainement écrits avant la venue du Sauveur : les Juifs ne les ont point admis, mais l'Eglise du même Sauveur en a reconnu l'autorité. Parmi ces livres il en est deux que beaucoup ont attribués à Salomon, probablement à cause d'une certaine ressemblance dans la diction et le style ; pour les savants il est indubitable que ces écrits ne sont point de Salomon. Quant au premier, celui de la Sagesse, on ne peut dire quel en est le véritable auteur [1]. Pour l'autre, appelé l'Ecclésiastique, il suffit de le lire tout entier pour être convaincu qu'il a été composé par Jésus surnommé Sirach.

Voici donc ce que nous avons cru devoir citer du livre de la Sagesse.

[1] Saint Augustin enseigne une autre opinion dans son ouvrage de la *Doctrine chrétienne*, liv. II, ch. 8, n. 13 ; il attribue le livre de la Sagesse à Jésus Sirach, mais à l'époque où il composa le *Speculum*, il avait modifié son opinion, comme on peut le voir aux Rétractations, liv. II ch. 4.

CHAPITRE XXII.

PRÉCEPTES TIRÉS DU LIVRE DE LA SAGESSE.

CHAPITRE I, 1 : « Aimez la justice, vous qui jugez la terre ; ayez pour le Seigneur des sentiments dignes de sa bonté, et cherchez-le dans la simplicité de votre cœur. Car ceux qui ne le tentent point le trouvent, et il apparaît à ceux qui ont confiance en lui. Les pensées criminelles séparent de Dieu, mais une vertu éprouvée corrige les insensés. La sagesse ne pénètre jamais dans une âme malveillante, et n'habite point dans un corps esclave du péché. Car l'Esprit-Saint, le maître de la science, fuit le déguisement ; il s'éloigne des pensées dépourvues d'intelligence, et l'iniquité qui survient dans une âme l'oblige à se retirer. L'esprit de la sagesse est un esprit de douceur, mais il ne préservera pas du châtiment les lèvres de celui qui maudit, parce que Dieu sonde ses reins, pénètre au fond de son cœur et entend ses paroles. L'Esprit du Seigneur remplit tout l'univers, et celui qui contient tout, connaît tout ce qui s'y dit. C'est pourquoi l'homme qui parle un

langage d'iniquité ne peut se cacher, ni échapper au jugement qui doit tout punir. C'est jusque dans ses pensées, que l'impie sera interrogé, et ses discours iront jusqu'au Seigneur, qui les entendra pour le punir. Car son oreille jalouse entend tout, et le plus léger murmure ne peut être ignoré de lui. Gardez-vous donc du murmure, qui ne peut vous être utile, et ne laissez point votre langue médire ; car la parole la plus secrète ne restera pas impunie, et la bouche qui ment donne la mort à l'âme. »

Un peu après, III, 9 : « Ceux qui se confient en lui comprendront la vérité, et fidèles dans leur amour ils lui demeureront attachés inviolablement, car le don et la paix sont à ses élus. Mais les impies seront châtiés selon leurs pensées, car ils ont abandonné la justice et se sont éloignés du Seigneur. Malheur à celui qui abandonne la sagesse et la science. » Six versets plus bas, 13 : « Heureuse la femme stérile qui a conservé sa couche pure et sans tache ; elle aura sa récompense, au jour où seront visitées les âmes. Heureux aussi l'eunuque, dont la main n'a point commis l'iniquité, et dont les pensées coupables ne se sont point élevées contre Dieu. »

Plus loin, VI, 2 : « Ecoutez donc, ô rois, et comprenez ; apprenez la justice, vous qui jugez la terre. Prêtez l'oreille, vous qui maintenez les peuples, et qui aimez de commander à de nombreuses nations. La puissance vous vient du Seigneur ; et la force, du Très-Haut, qui interrogera vos œuvres et scrutera vos pensées. Vous étiez établis les ministres de sa puissance, et vous n'avez point jugé selon l'équité ; vous n'avez point observé la loi de la justice, ni marché selon la volonté de Dieu. Bientôt il vous apparaîtra formidable ; car un jugement très-rigoureux est réservé à ceux qui gouvernent. La miséricorde est pour le petit ; mais les puissants seront puissamment tourmentés, car le Seigneur n'épargnera personne et ne respectera aucune grandeur; c'est lui qui a fait le grand et le petit, et il a de tous un soin égal. Mais aux plus grands il réserve un plus affeux supplice. C'est donc à vous, ô rois pervers [1], que s'adressent mes discours, afin que vous appreniez la sagesse et que vous ne tombiez pas. Ceux qui auront appris ces vérités sauront répondre. Ayez donc un ardent désir d'entendre mes paroles ; aimez-les et vous aurez la vraie science. La sagesse est brillante et ne se flétrit jamais ; elle se laisse facilement apercevoir de ceux qui l'aiment, et trouver par ceux qui la cherchent. Elle prévient ceux qui la désirent, et leur apparaît la première. Celui qui pour elle veillera dès le matin ne sera point fatigué, car il la trouvera assise à sa porte. Penser à elle est une prudence consommée, et celui qui veillera pour elle sera bientôt en sûreté Elle cherche çà et là ceux qui sont dignes d'elle ; elle leur présente sur les chemins un visage riant, et va au-devant d'eux avec les soins les plus prévoyants. Le commencement de la sagesse est le désir de s'instruire, le désir de s'instruire en est l'amour, l'amour est l'observation de ses lois, l'observation de ses lois est la consommation de la sainteté, et c'est la sainteté qui approche l'homme de Dieu. Le désir de la sagesse conduit ainsi au royaume éternel. Si donc vous aimez les sceptres et les trônes, ô rois de mon peuple, aimez la sagesse, afin de régner à jamais. »

Un peu plus loin, VIII, 7 : « Si quelqu'un aime la justice, ses travaux produiront en lui de grandes vertus. Car la sagesse enseigne la sobriété et la prudence, la justice et la force, plus utiles que toutes choses aux hommes en cette vie. »

Nous avons maintenant à transcrire ce qui nous convient dans le livre de l'Ecclésiastique. Qu'on se rappelle ici ce qui a été dit avant de commencer le livre des Proverbes. Toutefois l'Ecclésiastique fournit à ce travail plus de matière.

[1] La Vulgate porte seulement *reges*, rois ; les 70 τυραννοί *tyranni*, que S. Augustin traduit par *mali reges*, rois pervers.

CHAPITRE XXIII.

PRÉCEPTES TIRÉS DU LIVRE DE L'ECCLÉSIASTIQUE.

Chapitre i, 17 : « La crainte du Seigneur est la sanctification de la science : cette sanctification garde et justifie le cœur ; elle lui donnera le plaisir et la joie. Celui qui craint le Seigneur sera heureux, et à son dernier jour il sera béni. Craindre Dieu, c'est la plénitude de la sagesse ; cette plénitude rassasie de l'abondance de ses fuits. » Deux versets plus bas, 22 : « La crainte de Dieu est le couronnement de la sagesse. » Après quatre autres versets, 25 : « La crainte de Dieu, c'est la racine de la sagesse, et ses rameaux vivront longtemps. La sagesse renferme dans ses trésors l'intelligence et la science de la religion : mais la sagesse est maudite des pécheurs. La crainte de Dieu chasse le péché ; et celui qui ne craint pas ne peut être justifié. La colère qui l'enflamme sans cesse causera sa ruine. Le sage, guidé par la patience, attendra jusqu'au temps marqué, puis la joie lui sera rendue. L'homme de bon sens retiendra ses paroles jusqu'au moment favorable, et les lèvres de la multitude publieront sa prudence. Si tu désires la sagesse, observe la justice, et Dieu te l'accordera. La crainte du Seigneur est la sagesse et la science de la vie : ce qui lui plaît, c'est la foi et la douceur, et il remplira tes trésors. Ne sois point rebelle à la crainte du Seigneur, et ne viens pas à lui avec un cœur double. Ne sois pas hypocrite devant les hommes, et ne scandalise point par tes lèvres. Sois attentif à ce qu'elles disent, pour ne pas tomber ni attirer la confusion sur ton âme ; et pour que Dieu ne découvre pas ce qui est caché en toi, et ne te brise point au milieu de l'assemblée, pour être venu vers le Seigneur avec une intention coupable, le cœur plein de ruses et de tromperies. »

— ii, 1 : « Mon fils, en t'engageant au service de Dieu, sois ferme dans la crainte et la justice, et prépare ton âme à la tentation: humilie ton cœur et attends avec patience. Prete l'oreille, reçois les paroles de la sagesse, et ne te hâte point au temps de l'obscurité. Souffre patiemment les délais de Dieu, unis-toi à lui et attends, afin que ta vie croisse à la fin. Accepte tout ce qui pourra t'arriver, sois calme dans ta douleur, et au jour de l'humiliation garde la patience. Comme le feu éprouve l'or et l'argent, ainsi les hommes agréés de Dieu passent par le creuset de l'humiliation. Confie-toi en Dieu, et il te délivrera ; aplanis tes voies et espère en lui. Conserve la crainte de son nom et vieillis avec elle. Vous qui craignez le Seigneur, attendez sa miséricorde ; ne vous détournez pas de lui, pour ne point tomber. Vous qui craignez le Seigneur, confiez-vous à lui, et vous ne perdrez poin votre récompense. Vous qui craignez le Seigneur, espérez en lui, et sa miséricorde viendra vous combler de joie. Vous qui craignez le Seigneur, aimez-le, et vos cœurs seront inondés de lumière. Considérez, mes enfants, la multitude des hommes, et, sachez-le bien: qui a mis son espérance dans le Seigneur et a été confondu ? Qui a persévéré dans ses commandements et a été délaissé ? Qui l'a invoqué et s'est vu méprisé ? Car Dieu est plein de bonté et de miséricorde, et au jour de l'affliction il pardonnera les péchés à tous ceux qui sauront le chercher dans la vérité. Malheur au cœur double, aux lèvres perverses, aux mains malfaisantes, et au pécheur qui suit deux voies sur la terre ! Malheur aux cœurs chancelants qui se défient de Dieu ! car il ne les protègera point. Malheur à ceux qui ont perdu la patience, qui ont abandonné la voie droite, et se sont égarés en des sentiers mauvais ! Et que ferez-vous, lorsque le Seigneur commencera à vous examiner ? Ceux qui craignent le Seigneur, ne seront point incrédules à sa parole, et ceux qui l'aiment garderont ses voies. Ceux qui craignent le Seigneur s'attacheront à ce qui lui plaît; ceux qui l'aiment seront remplis de sa loi. Ceux qui craignent le Seigneur prépareront leurs cœurs, et sanctifieront leurs âmes en sa présence. Ceux qui craignent le Seigneur, observent ses commandements, et ils conserveront la patience jusqu'au jour où il jettera les yeux sur eux; ils diront : Si nous ne faisons pénitence, nous tomberons entre les mains du Seigneur, et non dans celles des hommes. Car sa miséricorde est égale à sa puissance. »

— iii, 1 : « Les enfants de la sagesse forment l'assemblée des justes; leur peuple n'est qu'obéissance et amour. Mes enfants bien-aimés, écou-

tez le jugement de votre père, et agissez ainsi, afin d'être sauvés. » Deux versets plus bas, 4 : « Celui qui aime Dieu l'invoquera pour ses péchés, et il se gardera d'y retomber et après quelques jours sa prière sera exaucée. Celui qui honore sa mère est comme celui qui thésaurise. Celui qui honore son père aura une plus longue vie. Celui qui obéit à son père sera la consolation de sa mère. Celui qui craint Dieu honore ses parents, et il sert comme ses maîtres ceux qui lui ont donné la vie. Honore ton père dans tes œuvres, dans tes paroles, et en toute patience, afin que la bénédiction du Seigneur vienne sur toi. » Trois versets plus loin, 12 : « Ne te glorifie point du déshonneur de ton père. » Trois autres versets plus loin, 14 : « Mon fils, soulage ton père dans sa vieillesse, et ne lui donne dans sa vie aucun sujet de tristesse. Et si ton esprit s'est affaibli, excuse-le et ne le méprise pas dans ta force. » Après quatre autres versets, 18 : « Combien est méprisable celui qui délaisse son père ! de plus il est maudit de Dieu, celui qui aigrit l'esprit de sa mère. Mon fils, accomplis tes œuvres avec douceur, et tu en recevras de la part des hommes plus d'amour encore que de gloire. Plus tu es grand, plus tu dois en tout t'humilier, et tu trouveras grâce devant Dieu ; car la puissance de Dieu seule est grande, et il n'est honoré que par les humbles. Ne recherche point ce qui est plus élevé que toi, et ne sonde pas ce qui est plus fort que toi, mais repasse sans cesse dans ton esprit ce que Dieu t'a commandé, et ne cherche point à pénétrer beaucoup de ses ouvrages, car il n'est pas nécessaire de voir de tes yeux, ce qui a été caché. » Trois versets plus bas, 26 : « Leur propre opinion en a séduit plusieurs, et l'illusion de leur sens les a retenus dans la vanité. Le cœur insensible sera malheureux au dernier jour, et celui qui aime le péril y périra. Le cœur qui marche en deux voies, ne réussira point, et l'âme corrompue y trouvera la cause de sa ruine. Le cœur mauvais sera en proie à la douleur, et le pécheur ajoutera péché sur péché. » Deux versets plus loin, 31 : « Le cœur du sage paraîtra dans toute sa sagesse, et l'oreille du juste écoutera la sagesse avec ardeur. Le cœur sage et intelligent s'éloignera de tout péché, et il prospèrera dans ses œuvres de justice. L'eau éteint le feu le plus ardent, et l'aumône résiste au péché. Dieu, qui la récompense, a les yeux sur elle, il s'en souvient dans la suite ; et tu trouveras en elle un appui au jour de ta chute. »

— IV, 1 : « Mon fils, ne prive pas le pauvre de son aumône, et ne détourne point de lui tes regards. Ne méprise pas l'âme de celui qui a faim, et n'aigris point l'indigent dans sa misère. N'attriste pas le cœur du pauvre, et ne diffère pas de donner à celui qui est dans la détresse. Ne rejette point la prière de l'affligé, et ne détourne pas ton visage de l'indigent. Ne détourne pas non plus tes yeux du pauvre, pour ne pas l'irriter, et ne donne pas à ceux qui t'implorent l'occasion de te maudire. Car s'il te maudit dans l'amertume de son âme, son imprécation sera exaucée. Il sera exaucé de celui qui l'a créé. Fais-toi chérir de l'assemblée des pauvres, humilie ton âme devant les anciens, et baisse la tête en présence des grands. Prête sans ennui l'oreille au pauvre, rends-lui ce qui lui vient, et donne-lui avec douceur une réponse favorable. Délivre de la main de l'orgueilleux celui qui souffre ses injures, au lieu d'en avoir de l'amertume dans le cœur. Sois miséricordieux dans tes jugements pour l'orphelin comme un père, et pour sa mère comme un mari. Et tu seras comme le fils obéissant du Très-Haut, et il aura compassion de toi plus qu'une mère.

« La sagesse inspire la vie à ses enfants, elle reçoit en son sein ceux qui la recherchent, et marche devant eux dans les sentiers de la justice. Celui qui l'aime, aime la vie, et ceux qui veillent pour elle, éprouveront sa douceur. Ceux qui la possèderont auront la vie en partage, et partout où elle entrera Dieu répandra ses bénédictions. Ceux qui la servent seront fidèles au Dieu saint, et ceux qui l'aiment sont aimés de Dieu. Celui qui l'écoute juge les nations, et celui qui la contemple sera affermi dans sa confiance. S'il croit en elle, il l'aura pour héritage, et ses descendants la possèderont, car la sagesse marche avec lui dans la tentation, et pour l'éprouver elle le choisit d'abord. Elle laissera venir sur lui les craintes, les alarmes, les épreuves, lui fera subir les tribulations qui accompagnent ses enseignements, jusqu'à ce qu'elle l'ait sondé dans ses pensées, et se soit assurée de son âme. Alors elle l'affermira, et le plaçant sur une route aplanie, elle le remplira de joie. Elle lui découvrira ses secrets, et mettra en lui un trésor de science, d'intelligence et de justice. Mais s'il s'égare, elle l'abandonera et le livrera aux mains de son ennemi. Mon fils, mets à profit le temps et détourne-toi du mal. Ne crains pas, même au péril de ton âme, de dire la vérité. Car il y a une

honte qui produit le péché, et une autre honte qui attire la gloire et la grâce. Ne fais acception de personne, aux dépens de ton salut, et ne favorise pas le mensonge, au préjudice de ton âme. N'aie point pour ton prochain un faux respect au jour de sa chute, et ne retiens pas ta parole, lorsqu'elle peut être utile à son salut. Ne cache point ta sagesse dans sa beauté. Car la parole fait connaître la sagesse et le sens droit: la science et la doctrine se révèlent dans les discours que la vérité inspire, mais la fermeté est dans les œuvres de justice. Ne contredis la vérité en aucune manière, et rougis du mensonge qui vient de ton ignorance. Ne sois pas honteux d'avouer tes péchés; mais à cause de ces péchés ne te soumets pas à tous les hommes. Ne résiste point en face de l'homme puissant et ne te raidis point contre le cours du fleuve. Combats sans relâche pour la justice, à cause de ton âme, lutte jusqu'à la mort pour défendre la justice; et Dieu pour toi renversera tes ennemis. Ne sois pas précipité dans tes paroles, lâche et négligent dans tes œuvres. Ne sois pas comme un lion dans ta demeure, terrible à ceux qui t'entourent, impitoyable pour ceux qui te sont soumis. Que ta main ne soit pas ouverte pour recevoir, et fermée pour donner. »

— v, 1 : « Ne t'appuie point sur des richesses injustement acquises, et ne dis point : J'ai ce qu'il faut pour vivre. Car cela te sera inutile au jour des vengeances et de l'obscurcissement. Ne t'abandonne pas aux désirs déréglés de ton cœur et ne dis point : Que je suis puissant ! ni : Qui pourra me demander compte de mes actions ? Car un Dieu vengeur les punira. Ne dis pas : J'ai péché et que m'est-il arrivé de fâcheux ? Car le Très-Haut est patient quand il s'agit de punir. Ne sois pas sans crainte sur le pardon des péchés; n'ajoute pas péché sur péché et ne dis point : La miséricorde de Dieu est grande; il aura pitié de la multitude de mes péchés. Sa miséricorde et sa colère s'avancent rapidement, mais il réserve sa colère pour les pécheurs. Ne tarde point de revenir au Seigneur, et ne diffère pas de jour en jour, car sa colère viendra soudain, et au jour de la vengeance il te perdra. Ne te tourmente point pour amasser d'injustes richesses; elles te seront inutiles au jour de l'obscurcissement et de la vengeance. Ne tourne pas à tout vent, et ne suis pas toutes les voies, comme le pécheur qui se fait connaître à la duplicité de sa langue. Sois ferme dans la voie de Dieu, dans la vérité de tes sentiments et dans ta science : qu'une parole de paix et de justice te suive toujours. Ecoute avec un esprit tranquille la parole de Dieu, afin de la comprendre, et de donner avec sagesse une réponse véritable. Si tu as compris, réponds à ton prochain ; autrement, mets la main sur ta bouche, pour n'être pas surpris dans une parole peu mesurée qui te couvrirait de confusion. Les discours du sage lui attirent l'honneur et la gloire, mais la langue de l'imprudent cause sa ruine. Ne mérite pas le nom de délateur pendant ta vie, et que ta langue ne soit pas pour toi un piège et un sujet de confusion. Car la confusion et le remords s'attachent au voleur, une triste renommée poursuit le fourbe, et le délateur recueille la haine, l'inimitié et les outrages. Rends justice aux petits comme aux grands. »

— vi, 1 : « Ne deviens pas l'ennemi de ton prochain, au lieu d'être son ami : car la honte et l'ignominie seront le triste héritage du méchant, du fourbe et de l'envieux. Ne t'élève pas, comme un taureau superbe, dans les pensées de ton âme, de peur que ta force ne se brise dans ta folie. » Sept versets plus loin, 6 : « Vis en paix avec tous les hommes, mais entre mille choisis un conseiller fidèle. Si tu veux avoir un ami, ne l'accepte qu'après l'avoir éprouvé, et ne te confie pas facilement à lui. Tel n'est ami que pour un temps, qui se retire au jour de la tribulation; il y a un autre ami qui excite les inimitiés; il en est un autre qui découvre la haine, les querelles et les outrages : tel autre enfin n'est qu'un compagnon de table, qui s'en ira au jour de la détresse. Si ton ami est constant, il sera ton égal, et il vivra familièrement au milieu des tiens; s'il s'humilie devant-toi, et qu'il se retire de ta présence, ton amitié pour lui sera fidèle et soutenue par l'union de vos cœurs. Sépare-toi de tes ennemis, et observe tes amis. L'ami fidèle est une protection assurée; celui qui l'a trouvé a trouvé un trésor. Rien n'est comparable à un fidèle ami ; ni l'or ni l'argent mis dans la balance ne pourraient égaler l'excellence de sa fidélité. L'ami fidèle est un remède qui donne la vie et l'immortalité, et ceux qui craignent le Seigneur sauront le trouver. Autant l'homme craint Dieu, autant il est heureux dans son amitié, parce que son ami lui sera semblable. Mon fils, dès ta jeunesse aime de t'instruire, et tu conserveras la sagesse jusqu'à tes derniers jours. Comme celui qui laboure et jette la semence, approche-toi d'elle, et attends avec confiance ses

excellents fruits. Pour la cultiver tu travailleras sans fatigue, et bientôt tu mangeras ce qu'elle aura produit. Que la sagesse est amère aux hommes ignorants! L'insensé ne pourra demeurer avec elle. Elle sera pour eux comme ces pierres qui éprouvent la force de l'homme; ils se hâteront de la rejeter. » Deux versets plus loin, 23 : « Mais dans ceux qui la connaissent, elle demeure jusqu'au jour où ils verront Dieu. Ecoute, mon fils, et reçois le conseil de l'intelligence, ne rejette pas mon conseil. Mets tes pieds dans ses entraves, engage ton cou dans ses chaînes. Baisse ton épaule, et porte-la, sans te fatiguer de ses liens. Approche-toi d'elle de tout ton cœur, et conserve ses voies de toutes tes forces. Cherche-la, et elle te sera manifestée; et quand tu l'auras saisie, ne t'en sépare jamais : car au dernier jour tu trouveras en elle le repos, et elle se changera pour toi en délices. Ses entraves deviendront pour toi une forte protection, un ferme appui, et ses chaînes un vêtement de gloire. » Quatre versets plus loin, 33 : « Mon fils, si tu m'écoutes attentivement, tu t'instruiras, et si tu appliques ton esprit, tu auras la sagesse. Si tu prêtes une oreille docile, tu recevras l'instruction; si tu aimes d'écouter, tu seras sage. Parais dans l'assemblée des vieillards prudents, unis-toi de tout cœur à leur sagesse afin que tu puisses entendre ce qu'ils te diront de Dieu, et retenir leurs maximes, dignes de louange. Si tu vois un homme sensé, hâte-toi d'aller vers lui; que ton pied foule le seuil de sa maison. Arrête ta pensée sur les préceptes de la loi de Dieu, et médite sans cesse ses commandements; et il te donnera lui-même un cœur nouveau, et tu auras la sagesse, objet de tes vifs désirs. »

— VII, 1 : « Ne fais point le mal, et le mal ne te surprendra pas. Eloigne-toi des méchants, et l'iniquité s'éloignera aussi de toi. Ne sème point les péchés dans les sillons de l'injustice, et tu n'en moissonneras point sept fois autant. Ne demande point aux hommes de les conduire, ni aux rois d'être assis dans les honneurs. Ne te justifie pas devant Dieu, qui connaît le fond de ton cœur, et n'affecte point de paraître sage en présence du roi. Ne cherche pas à devenir juge, à moins que tu n'aies assez de force pour briser l'iniquité; de peur que tu ne trembles devant les puissants, et que tes complaisances ne te fassent tomber. N'offense pas la multitude d'une cité, et ne marche point contre tout un peuple. Ne mets pas deux nœuds au péché, car un seul ne sera point impuni. Ne sois pas pusillanime en ton âme, et ne néglige ni de prier, ni de faire l'aumône. Ne dis point : Dieu regardera favorablement la multitude ne mes dons, et lorsque j'offrirai mes présents, le Très-Haut les recevra. Ne ris point de l'homme dans l'amertume de son âme, car il est un Dieu qui humilie et qui élève. Ne travaille point à inventer le mensonge contre ton frère, ne le fais pas non plus contre ton ami. Ne cherche point à toujours mentir, car l'habitude du mensonge est funeste. Ne te répands point en discours devant les vieillards. » Douze versets plus loin, 22 : « Ne lèse ni le serviteur qui travaille fidèlement, ni le mercenaire qui te donne sa vie. Que le serviteur prudent te soit cher comme ton âme : ne le prive point de sa liberté, et ne le laisse pas dans l'indigence. » Après deux autres versets, 25 : « As tu des fils? Instruis-les, avec soin, et accoutume-les au joug dès l'enfance. As-tu des troupeaux? Veille sur eux. As-tu des filles? Conserve la pureté de leur corps, et ne leur montre jamais un visage trop riant. Marie ta fille, tu accompliras une œuvre importante, et sache la donner à un homme sensé. Si tu as une femme selon ton cœur, ne la quitte point, ne confie pas les secrets de ton âme à celle qui est mauvaise. Honore ton père et n'oublie point les gémissements de ta mère. Souviens-toi que sans eux tu ne serais pas né, et rends-leur tout ce qu'ils ont fait pour toi. Crains Dieu du fond de ton âme, et vénère ses prêtres. Aime de toutes tes forces le Dieu qui t'a créé, et ne délaisse point ses ministres. Honore Dieu de toute ton âme et respecte les prêtres. » Six versets plus bas, 36 : « Tends aussi la main au pauvre, afin de rendre parfaite ta louange. Le don plaî à tous ceux qui vivent; étends tes libéralités jusque sur les morts. Ne néglige point de consoler ceux qui pleurent, et marche avec ceux qui versent des larmes. Ne sois point paresseux à visiter les malades : ainsi tu t'affermiras dans la charité. En toutes tes œuvres, souviens-toi de ton dernier jour et tu ne pècheras jamais. »

— VIII, 1 : « Ne plaide point contre l'homme puissant, de peur de tomber entre ses mains. N'entre pas en contestation avec le riche, de peur qu'il ne te suscite des procès; car l'or a perdu beaucoup d'hommes; il va jusqu'au cœur des rois et le fait fléchir. Ne dispute pas avec celui qui parle beaucoup et ne jette point de bois sur son foyer. » Deux versets plus loin, 6 : « Ne méprise pas l'homme qui se détourne du péché, et

ne lui fais pas de reproches; souviens-toi que nous avons tous mérité d'être repris. Ne dédaigne pas l'homme dans sa vieillesse, car ceux qui vieillissent ont été comme nous. Ne te réjouis jamais de la mort de ton ennemi; sache que nous mourrons tous et que nul d'entre nous ne veut être un objet de risée. Ne méprise pas les discours des sages vieillards, mais nourris ton âme de leurs maximes. C'est d'eux que tu apprendras la doctrine et l'intelligence, et à servir les grands sans reproches. N'oublie point les récits des vieillards, car ils les ont reçus de leurs pères. C'est par eux que tu pourras comprendre, et que tu sauras répondre en temps opportun. » Seize versets plus loin, 20 : « Ne prends point conseil des insensés, car ils ne peuvent aimer que ce qui leur plaît. Ne délibère jamais devant un étranger; tu ne sais ce qu'il enfantera un jour. »

Après deux autres versets, IX, 1 : « Ne sois point jaloux de la femme qui repose sur ton cœur. » Sept versets plus loin, 5 : « N'arrête point tes désirs sur une jeune fille, de peur que sa beauté ne cause ta ruine. Ne livre d'aucune manière ton âme à des courtisanes, pour ne point te perdre, toi et ton héritage. » Deux versets plus bas, 8 : « Détourne tes yeux d'une femme parée, et ne regarde point curieusement une beauté étrangère. » Douze versets ensuite, 14 : « N'abandonne pas un ancien ami; car le nouveau ne lui sera point semblable. Le nouvel ami est comme le vin nouveau, il vieillira, et alors tu le goûteras avec délices. Ne sois point jaloux de la gloire ou des richesses du pécheur : car tu ne sais pas quelle doit être sa ruine. Ne te laisse pas séduire par l'iniquité des hommes injustes. » Après deux autres versets, 18 : « Tiens-toi bien loin de celui qui a le pouvoir de faire mourir, et tu n'auras pas à craindre la mort. Et si tu l'abordes, ne fais aucun mal, de peur qu'il ne t'ôte la vie. » Quatre versets plus loin, 21 : « Prends conseil des sages et des prudents. Que les hommes justes soient tes convives, et que ta gloire repose dans la crainte de Dieu. »

Après cinquante-trois versets, X, 23 : « La race des hommes qui craignent Dieu sera en honneur; mais elle sera déshonorée, la race de ceux qui méprisent ses commandements. Celui qui conduit sagement ses frères est parmi eux en honneur, et ceux qui craignent le Seigneur seront agréables à ses yeux. La gloire des riches et des grands, comme celle des pauvres, c'est la crainte de Dieu. Ne méprise pas l'homme juste dans sa pauvreté, et ne glorifie pas le pécheur dans l'opulence. Les grands, les juges et les puissants sont en honneur, mais nul n'est plus grand que celui qui craint Dieu. Les hommes libres serviront l'esclave sensé; l'homme prudent et bien instruit ne murmurera point de la réprimande. » Cinq versets plus loin, 31 : « Mon fils, conserve ton âme dans la douceur, et honore-la selon ses mérites. »

Après six autres versets, XI, 1 : « La sagesse d'un homme obscur le relèvera et le fera asseoir au milieu des grands. Ne loue point l'homme de sa beauté, et ne le méprise point à son aspect. L'abeille est petite entre tout ce qui vole, néanmoins la première douceur est celle de son fruit. Ne te glorifie point de tes vêtements, et ne t'élève pas au jour de tes honneurs. » Après six autres versets, 7 : « Ne méprise personne avant de l'avoir interrogé, et quand tu l'auras interrogé reprends-le justement. Avant d'avoir écouté ne réponds pas, et au milieu des vieillards ne cherche point à parler. Ne discute point sur ce qui ne t'inquiète pas, et ne t'assieds point au tribunal des pécheurs. Mon fils, ne t'occupe pas de beaucoup de choses, et si tu es riche, tu ne seras pas facilement exempt de péché; car si tu poursuis tant de choses, tu n'y atteindras point, et si tu vas au-devant, tu ne pourras t'en débarrasser. » Vingt versets plus loin, 22 : « Ne t'arrête pas aux œuvres du pécheur, confie-toi en Dieu et demeure à ta place. » Après quelques versets, 10 : « Ne loue aucun homme avant sa mort. » Un verset plus loin, 31 : « N'introduis pas tous les hommes dans ta maison, car les pièges du trompeur sont nombreux. Comme la poitrine des enfants est haletante, comme la perdrix est attirée au trébuchet, et le chevreuil dans les rets, ainsi est le cœur du superbe et de quiconque se plaît à regarder la chute de son prochain. Il change le bien en mal pour dresser ses embûches, et il imprime une tache à ce qui est le plus pur. Une seule étincelle augmente le feu, un seul trompeur augmente les meurtres; et le pécheur tend des pièges qui font couler le sang. Garde-toi du pervers; il n'est qu'un artisan de crimes; prends garde qu'il n'attire pour toujours sur toi le mépris. Admets près de toi l'étranger, et il te renversera pendant son sommeil, et il te chassera de ta maison. »

XII, 1 : « Si tu fais le bien, sache à qui tu le fais, et une grâce nouvelle se répandra sur

tes bonnes œuvres. » Fais du bien au juste, et tu en recevras une grande récompense, sinon de lui, certainement de Dieu. Il n'y a point de bonheur pour ceux qui persistent dans le mal, ni pour celui qui ne fait point d'aumônes ; parce que le Très-Haut déteste les pécheurs, et qu'il a pitié de ceux qui se repentent. Donne à celui qui est bon, et n'accueille pas le pécheur. Fais du bien aux humbles, et ne donne rien à l'impie. Empêche qu'on lui donne du pain, de peur qu'il ne soit ensuite plus puissant que toi ; car tu trouveras deux fois le mal dans le bien que tu lui auras fait, parce que le Très-Haut abhorre les pécheurs et qu'il exerce ses vengeances sur les impies. » Quatre versets plus loin, 10 : « Ne te fie en aucun temps à ton ennemi, sa méchanceté est comme la rouille qui reparaît toujours. S'il s'humilie et marche la tête penchée, sois attentif, et prends garde à lui. Ne l'établis point près de toi, qu'il ne soit jamais assis à ta droite, de peur que se retournant il ne prenne ta place ; de peur que s'élançant où tu es il ne cherche à s'asseoir sur ton siège : tu reconnaîtrais, mais trop tard, la vérité de mes paroles, et tu en serais vivement tourmenté. Qui aura pitié de l'enchanteur mordu par le serpent, et de tous ceux qui s'approchent des bêtes féroces ? Ainsi en est-il de celui qui s'associe avec l'homme injuste, et qui se trouve enveloppé dans ses péchés. L'injuste demeurera une heure avec toi, et s'il te voit chanceler, il ne te soutiendra pas. Ton ennemi a la douceur sur les lèvres, et dans son cœur il cherche à te faire tomber dans la fosse. Ton ennemi a les larmes aux yeux, mais s'il en trouve l'occasion il pourra s'abreuver assez de ton sang ; si les maux viennent sur toi, tu le verras arriver le premier. Ton ennemi versera des larmes et, comme pour te soutenir, il creusera l'abîme sous tes pieds. Il secouera la tête et applaudira des mains ; se répandra en calomnies et changera son visage. »

Après soixante-et-un versets, XIII, 30 : « Les richesses sont bonnes à celui dont la conscience est pure, et la pauvreté est mauvaise au méchant qui murmure. »

Trois versets plus loin, XIV, 1 : « Heureux l'homme qui n'est point tombé en parlant, et qui n'est point aiguilloné des remords du péché. Heureux celui dont l'âme n'est point abattue par la tristesse, ni déchue de son espérance. La richesse est inutile à l'homme cupide et avare, et que fait l'or à l'envieux ? » Après quatorze versets, 11 : « Mon fils, si tu as quelque chose, fais-toi du bien à toi-même, et présente à Dieu des offrandes dignes de lui. Souviens-toi de la mort, qui ne tarde point ; de l'arrêt qui t'a été prononcé et qui te condamne au tombeau ; c'est l'arrêt de tous, tout le monde doit mourir. Avant ta mort, fais du bien à ton ami, et selon tes moyens, tends la main et donne au pauvre. » Seize versets plus loin, 22 : « Heureux l'homme qui persévère dans la sagesse, et qui médite la justice ; qui a sans cesse présent à la pensée le regard de Dieu tourné vers lui ; qui considère ses voies en son cœur, et qui a l'intelligence de ses secrets. »

Après vingt-cinq autres versets, XV, 7 : « Les insensés ne comprendront point la sagesse, mais les hommes sensés iront au devant d'elle. Les insensés ne la verront pas, car elle est loin de l'orgueil et de la fraude. Les menteurs ne se souviendront point d'elle, mais les hommes sincères seront toujours avec elle, et marcheront heureusement jusqu'à ce qu'ils arrivent en présence de Dieu. La louange est sans beauté dans la bouche du pécheur, car la sagesse vient de Dieu, et la louange est faite pour cette sagesse de Dieu ; c'est dans la bouche du fidèle qu'elle abonde et elle lui est inspirée par le souverain Dominateur. Ne dis point : Dieu l'a éloignée de moi ; c'est à toi d'éviter ce qui lui déplaît. Ne dis pas non plus : C'est lui qui m'a ouvert la voie ; car les impies ne lui sont point nécessaires. Dieu abhorre les imprécations de l'erreur ; elles sont odieuses à ceux qui le craignent. Dieu, dès le commencement, a créé l'homme, et il l'a laissé dans la main de son propre conseil : il lui a ensuite donné ses commandements et ses préceptes. Si tu veux observer les commandements, et toujours leur garder une inviolable fidélité, ils te garderont toi-même. Il a mis devant toi l'eau et le feu ; étends la main vers ce que tu voudras. Devant l'homme sont la vie et la mort, le bien et le mal ; ce qui lui plaira, lui sera donné. Car la sagesse de Dieu est grande ; il est invincible dans sa puissance, et sans cesse il voit tous les hommes. Le regard de Dieu s'abaisse sur ceux qui le craignent, et il connaît toutes les œuvres de l'homme. Il n'a commandé à personne de faire le mal, ni donné à qui que ce soit le temps de commettre le péché. Il ne veut point une multitude d'enfants infidèles et inutiles. »

— XVI, 1 : « Ne te réjouis pas de tes enfants pervers, s'ils se multiplient ; ne mets point en eux ta joie, s'ils n'ont point la crainte de Dieu. Ne te confie pas en leur vie, et ne compte pas sur leurs

travaux. Car un seul enfant qui craint Dieu, vaut mieux que mille enfants impies, et il vaut mieux mourir sans postérité que de laisser des fils impies. » Vingt-un versets plus loin, 16 : « Ne dis point : Dieu ne me verra pas, et qui du haut du ciel se souviendra de moi ? »

Plus loin, XVII, 17 : « Son alliance n'a pas été détruite par leurs iniquités, et toutes leurs injustices sont en sa présence. L'aumône est pour l'homme comme un sceau devant Dieu, qui conservera comme la prunelle de l'œil le souvenir de ce bienfait. Ensuite il se lèvera et rendra à chacun selon le mérite de ses œuvres, il en précipitera quelques-uns au plus profond de la terre. Mais il a ouvert les voies de la justice au repentir, il a affermi ceux qui allaient défaillir, et leur a donné la vérité en partage. Retourne au Seigneur et abandonne tes péchés. Prie en sa présence et diminue les occasions de chute. Reviens au Seigneur, détourne-toi de l'injustice, et déteste ce que Dieu abhorre. » Neuf versets plus bas, 28 : « Combien est grande la miséricorde de Dieu, et sa clémence envers ceux qui reviennent à lui ! Car tout ne peut se trouver dans l'homme, et le fils de l'homme n'est pas immortel. »

Après trente versets, XVIII, 14 : « Il a pitié de celui qui reçoit les enseignements de sa miséricorde, et qui s'empresse d'acquiescer à ses jugements. Mon fils, ne mêle pas les reproches au bien que tu fais, et ne joints pas à tes dons des paroles dures et affligeantes. La rosée ne rafraîchit-elle pas la chaleur du jour ? Ainsi une parole de douceur vaut mieux que le bienfait. La douceur dans les paroles ne surpasse t-elle pas le don ? Or ces deux choses sont dans l'homme dont la conscience est pure. L'insensé reprend avec aigreur, et le don de l'homme sans éducation déssèche les yeux. Avant de juger, dispose-toi à être juste, et cherche à t'instruire avant de parler. Avant la maladie, use de remèdes, et examine-toi, avant le jugement ; ainsi tu trouveras grâce devant Dieu. Avant la maladie humilie-toi, et au temps de l'infirmité fais voir quelle a été ta conduite. Que rien ne t'empêche de prier toujours, et ne crains pas d'avancer dans la justice jusqu'à ta mort, parce que la récompense de Dieu demeure éternellement. Avant de prier prépare ton âme, et ne sois pas comme un homme qui tente Dieu. » Six versets plus loin, 27 : « L'homme sage sera toujours dans la crainte, et pendant les jours de péché il saura éviter la paresse. » Cinq autres versets plus bas, 30 : « Ne te laisse pas aller à tes désirs coupables, et ne suis point ta propre volonté. Si tu veux contenter ton âme dans ses convoitises, elle te rendra la joie de tes ennemis. Ne te plais point dans les assemblées tumultueuses, ni dans celles où règne la violence. »

Après cinq versets, XIX, 1 : « Et celui qui méprise les petites choses tombera peu-à-peu. Le vin et les femmes égarent même les sages, et confondent les hommes sensés. » Quelques versets plus loin, 4 : « Celui qui croit facilement a le cœur léger, et il en souffrira ; et celui qui pèche contre son âme sera déconsidéré. » Après deux versets, 5 : « Celui qui hait les longs discours, éteint le mal. » Après huit autres versets, 10 : « As-tu entendu une parole contre ton prochain ? qu'elle meure en toi, et sois assuré qu'elle ne te fera point périr. L'insensé se hâte d'enfanter une parole qu'il a entendue, comme une femme en travail. La parole dans la bouche de l'insensé est comme une flèche qui lui perce la cuisse. Reprends ton ami, de peur qu'il n'ait point compris sa faute, et qu'il ne dise : Je ne l'ai point fait ; et s'il l'a fait, pour qu'il ne le fasse plus. Reprends ton prochain ; il n'a peut-être point dit ce qu'on lui reproche ; ou s'il l'a dit, qu'il ne le dise plus. Avertis ton ami, car il y a souvent de faux bruits, et ne t'en rapporte pas à toute parole. Tel pèche par la langue, qui ne pèche point en son cœur : quel est celui qui ne pèche point par la langue ? Reprends ton ami avant de le menacer, et donne place à la crainte du Très-Haut, car la crainte de Dieu est toute la sagesse, et avec la sagesse on craint Dieu. » Cinq versets plus bas, 21 : « Un homme qui possède la crainte de Dieu, quoiqu'il ait peu de sagesse et manque de sens, vaut mieux que l'homme qui est rempli d'intelligence et qui trangresse la Loi du Très-Haut. »

Seize versets plus loin, XX, 1 : « Combien ne vaut-il pas mieux reprendre un homme que de s'irriter ! » Après quelques autres versets, 8 : « Et celui qui s'arroge un pouvoir injuste, sera haï de tous. » Après huit versets, 13 : « Le sage se fait aimer dans ses paroles. » Seize versets plus loin, 20 : « La chute d'une langue trompeuse, est celle d'un homme qui tombe sur le pavé ; ainsi la ruine des méchants arrivera soudain. L'homme désagréable ne cessera d'être la fable et le jouet des hommes formés à la vertu. Une parole sage sera mal reçue de la bouche de l'insensé ; et il ne saura pas la dire en son temps. » Deux versets plus loin, 24 : « Tel perd son âme,

par honte, il la perdra pour un ami imprudent; il se perdra pour avoir fait acception de personnes. Tel autre promet par honte à son ami, il le rend gratuitement son ennemi. Le mensonge est dans l'homme un véritable opprobre; ce vice sera toujours dans la bouche des hommes déréglés. Le voleur est moins coupable que l'homme qui ment toujours; mais tous deux auront la ruine en partage. La vie des hommes menteurs est sans gloire, et le déshonneur les accompagne sans cesse. Le sage se fait connaître par ses discours. » Quatre versets plus bas, 31 : « Les dons et les présents aveuglent les Juges; c'est comme un mors dans la bouche qui les empêche de prononcer leurs arrêts. Si la sagesse est cachée, et le trésor invisible, de quelle utilité sont-ils l'un et l'autre? L'homme qui cache sa folie vaut encore mieux que celui qui cache sa sagesse. »

— XXI, 1 : « Mon fils, tu as péché? ne pèche plus désormais; mais prie pour tes fautes passées, afin qu'elles te soient remises. Fuis le péché comme on fuit à l'aspect du serpent, car si tu t'en approches, il te saisira. Ses dents sont les dents du lion, elles tuent les âmes des hommes; toute iniquité est comme un glaive à deux tranchants, et ses blessures sont incurables. » Quatre versets plus loin, 7 : « Celui qui hait la réprimande, suit les traces des pécheurs, et celui qui craint Dieu, reviendra à lui du fond de son cœur. » Cinq versets plus loin, 11 : « Le sentier des pécheurs est partout bien pavé, mais il aboutit pour eux à l'enfer, aux ténèbres, aux supplices. Celui qui garde la justice saura en pénétrer l'esprit. La perfection de la crainte de Dieu est la sagesse et le sens. » Après quelques versets, 18 : « Que l'homme habile entende une parole sage, il la louera, et se l'appliquera : le voluptueux l'entendra, mais elle lui déplaira, et il la rejettera loin derrière lui. La conversation de l'insensé est comme un fardeau dans le voyage; mais la grâce repose sur les lèvres du sage. On recherche dans les assemblées les discours de l'homme prudent, et ses paroles seront méditées au fond du cœur. » Deux versets plus loin, 22 : « L'enseignement est pour l'insensé comme des fers aux pieds, il est comme des chaînes à sa main droite. L'insensé quand il rit, élève la voix, mais l'homme sage sourit à peine. L'enseignement est pour le sage un ornement d'or, et comme un bracelet à son bras. » Huit versets plus bas, 29 : « Le cœur des insensés est dans leur bouche, et la bouche des sages est dans leur cœur. Lorsque l'impie maudit le démon, cet impie maudit son âme. Le délateur souillera son âme, et il sera haï de tous, et celui qui demeure avec lui sera détesté : l'homme discret et sensé sera en honneur. »

— XXII, 1 : « On jette au paresseux des pierres couvertes de boue, et tous parleront de lui avec mépris. » Après quatre versets, 4 : « La fille prudente sera un précieux héritage pour son mari; mais celle qui fait rougir est le déshonneur de son père. La femme hardie couvre de confusion son père et son mari; elle ne le cèdera point aux impies, et elle sera méprisée des uns et des autres. Un discours à contre-temps est comme un chant dans le deuil : le châtiment et l'instruction sont dans tous les temps la vraie sagesse. Celui qui enseigne un insensé est comme celui qui veut réunir les débris d'un vase. Celui qui parle pendant qu'on ne l'écoute point ressemble à celui qui réveille un homme d'un profond sommeil. Il parle à un endormi, celui qui s'entretient avec un insensé; à la fin il dira : Quel est celui-ci? Pleure sur un mort, parce qu'il a perdu la lumière : pleure aussi sur un insensé, parce qu'il a perdu le sens. Ne pleure pas beaucoup sur un mort, parce qu'il est en repos; mais la vie criminelle du méchant est pire que la mort de l'insensé. On pleure un mort pendant sept jours, mais il faut pleurer sur les impies et les insensés pendant toute leur vie. » Vingt-un versets plus loin, 25 : « Celui qui jette une pierre contre les oiseaux, les met en fuite; ainsi celui qui outrage son ami, détruit l'amitié. Quand même tu aurais levé l'épée contre ton ami, ne désespère point, il peut encore revenir. Si tu as dit à ton ami une parole de tristesse ne crains pas; tu peux encore te réconcilier : mais ne va pas jusqu'aux injures, aux reproches, à l'insolence; ne révèle point ses secrets et ne lui porte point de coups perfides, c'est tout cela qui met en fuite un ami. » Après dix versets, 33 : « Qui donnera une garde à ma bouche, qui mettra un sceau inviolable sur mes lèvres, afin que par elles je ne tombe point, et que ma langue ne cause pas ma ruine? »

— XXIII, 1 : « Seigneur, ô mon Père et le maître de ma vie, ne m'abandonnez pas, et ne me laissez point périr par là. Qui viendra corriger les pensées de mon esprit, et apprendre à mon cœur l'enseignement de la sagesse? Qu'on n'épargne point l'ignorance qui se révèle dans mes paroles, et que mes péchés ne soient point dé-

couverts, de peur que mes erreurs ne s'accroissent, que mes péchés ne se multiplient, que les offenses ne s'augmentent et que je ne tombe devant ceux qui me haissent pour faire triompher de joie mon ennemi ? Seigneur, ô mon Père, et le maître de ma vie, ne m'abandonnez pas à leur volonté mauvaise. Ne me donnez pas un regard altier, éloignez de moi tout désir coupable. Préservez-moi de l'intempérance, que la passion impure ne s'empare point de mon cœur, et ne me livrez pas à une âme sans honte et sans retenue. Mes enfants, écoutez la doctrine de ma bouche; et celui qui la gardera ne trouvera point sa perte dans les paroles sorties de ses lèvres, ni sa ruine dans des actions criminelles. Le pécheur se fera prendre par sa vanité, l'orgueilleux et le médisant se perdront eux-mêmes. Que ta bouche ne s'accoutume point à jurer, car par là les chutes sont fréquentes. Que le nom de ton Dieu ne soit pas habituellement dans ta bouche, et ne mêle pas à tes paroles le nom des Saints; tu ne serais pas exempt de péché. De même qu'un esclave souvent mis à la torture ne cesse d'en porter les marques ; ainsi tout homme qui emploie ces noms et jure sans cesse par eux ne sera point exempt de péché. L'homme qui jure souvent sera rempli d'iniquités et la plaie ne sortira pas de sa maison. S'il n'accomplit point son serment, il sera chargé de ce péché; mais s'il y manque par mépris, il pèche doublement. S'il a juré en vain, il ne sera point justifié et sa maison sera remplie du châtiment qu'il aura mérité. » Après quatre versets, 17 : « Que ta bouche ne s'habitue point à un langage indiscret ; un tel langage est un langage de péché. Souviens-toi de ton père et de ta mère lorsque tu prends place au milieu des grands, de peur que Dieu ne t'oublie en leur présence, tel qu'aveuglé par ta familiarité avec eux, tu ne tombes dans l'infamie, souhaitant de n'être pas né, et maudissant le jour de ta naissance. L'homme habitué aux paroles injurieuses ne se corrigera en aucun jour de sa vie. Deux sortes de péchés se commettent souvent, et un troisième attire la haine et la perdition. L'âme qui s'embrase comme un feu ardent ne s'éteindra pas qu'elle n'ait dévoré quelque chose, et l'homme corrompu dans sa chair ne s'arrête point qu'il n'ait allumé le feu. » Deux versets plus bas, 25 : « Un homme abandonne sa couche, en méprisant son âme et en disant : Qui me voit ? les ténèbres m'environnent et les murailles me cachent : personne ne me voit : qui craindrais-je ? Le Très-Haut ne se souviendra pas de mes péchés. Mais cet homme ne comprend pas que lui-même est aveugle, et qu'en craignant ainsi les hommes et en ne redoutant que leurs regards, il bannit de son cœur la crainte de Dieu. Cet homme ne comprend pas non plus que les yeux du Seigneur, plus lumineux que le soleil, découvrent toutes les voies des mortels, et les profondeurs de l'abîme, voient le fond des cœurs et les replis les plus cachés. »

Plus loin, XXV, 5 : « Ce que tu n'as point recueilli dans ta jeunesse, comment le trouveras-tu dans ta vieillesse ? Que le jugement convient bien aux cheveux blancs, et le sage conseil aux anciens! Que la sagesse est belle dans ceux qui ont vieilli, l'intelligence et le conseil dans ceux qui sont élevés en gloire! Une grande expérience est la couronne des vieillards, et la crainte de Dieu est leur gloire. » Dix versets plus loin, 14 : « La crainte de Dieu s'élève au-dessus de tout. Heureux celui qui a reçu le don de la crainte de Dieu : à qui comparerons-nous celui qui le possède ? » Après vingt versets, 28 : « Ne considère point la beauté d'une femme, et ne la convoite pas pour sa beauté. »

Trente-trois versets plus loin, XXVI, 11 : « La femme qui s'enivre est un grand sujet de colère ; sa honte et son ignominie ne seront pas cachées. L'impudicité d'une femme se reconnaîtra à la hardiesse de son regard, à l'immodestie de sa paupière. Pour la jeune fille qui ne détourne point sa vue, il faut redoubler de vigilance, de peur qu'elle ne se livre à la première occasion. Défie-toi de son regard immodeste et ne sois point surpris si elle te délaisse. » Après quatre versets, 16 : « Les charmes d'une femme vertueuse réjouiront son mari, et sa bonne conduite répandra la vigueur jusque dans ses membres. Une femme sensée et amie du silence est un don de Dieu, et rien ne peut égaler cette âme bien formée. La femme sainte et pudique a un grâce qui surpasse toute grâce, et tous les trésors ne peuvent être le prix d'une âme chaste. » Douze versets plus loin, 27 : « Celui qui passe de la justice au péché est réservé par Dieu au tranchant du glaive. »

Quatre versets plus bas, XXVII, 1 : « Celui qui cherche à s'enrichir détourne les yeux. » Après trois versets, 3 : « Le péché sera anéanti. Si tu n'est pas fortement attaché à la crainte de Dieu, bientôt ta maison sera renversée. Quand on a agité

le crible, il ne reste que la poussière ; ainsi dans l'agitation de ses pensées, il ne reste à l'homme que son inquiétude. La fournaise éprouve les vases du potier, et la tribulation les hommes justes. Comme le soin qu'on prend d'un arbre se montre à ses fruits, ainsi la parole découvre les pensées du cœur de l'homme. Ne loue aucun homme avant qu'il ait parlé ; c'est à leurs discours qu'on éprouve les hommes. Si tu pratiques la justice, tu la possèderas, et tu en seras couvert comme d'un vêtement de gloire : tu habiteras avec elle, elle te protégera à jamais, et en elle tu trouveras un appui au jour des manisfestations. Les oiseaux s'approchent de ceux qui leur ressemblent, et la vérité retourne à ceux qui en font les œuvres. Le lion veille toujours sur sa proie, et le péché sur ceux qui commettent l'iniquité. L'homme saint reste, dans la sagesse, immuable comme le soleil ; mais l'insensé est changeant comme la lune. Au milieu des insensés, réserve tes paroles pour un autre temps, et sois toujours avec les hommes réfléchis. La conversation des pécheurs est odieuse, et leur rire est provoqué par la joie de leurs péchés. Un discours rempli de jurements fera dresser les cheveux sur la tête, et ces insolences épouvantent les oreilles. L'effusion du sang suit les querelles des orgueilleux, et leurs paroles de malédictions sont pénibles à entendre. Celui qui trahit les secrets d'un ami perd la confiance et ne trouvera point d'ami selon son cœur. Aime ton prochain, et sois-lui fidèlement uni. Si tu publies ses secrets, ne cherche plus à le revoir. Celui qui perd l'amitié de son prochain est comme celui qui tuerait son ami. Comme celui qui laisse un oiseau s'échapper de sa main, ainsi tu as laissé s'éloigner ton prochain, et tu ne l'atteindras plus. Ne le suis pas, car il est déjà loin : il a fui comme un chevreuil échappé du filet ; son âme a été blessée, et tu ne pourras fermer sa plaie. Après des injures, l'amitié peut encore renaître ; mais dévoiler les secrets d'un ami, c'est pousser au désespoir une âme malheureuse. Celui dont le regard est flatteur prépare en secret l'iniquité, et personne ne pourra le repousser. En ta présence, il adoucira le ton de sa voix, il admirera tes discours ; mais à la fin il changera de langage, et dans tes paroles il cherchera une cause de ruine. J'ai détesté beaucoup de choses, mais je ne hais rien tant que cet homme, et le Seigneur n'aura pour lui que haine. » Deux versets après, 29 : « Celui qui creuse une fosse, y tombera ; celui qui place une pierre devant son prochain, s'y heurtera ; et celui qui tend un piège à un autre, y périra. Le conseil pervers retombera sur celui qui l'a donné, et il ne saura d'où ce malheur lui arrive. Les insultes et les outrages des superbes et la vengeance fondront sur lui comme le lion sur sa proie. Ils périront dans le piège, ceux qui se réjouissent de la chute du juste. »

Trois versets plus bas, XXVIII, 1 : « Celui qui veut se venger, rencontrera la vengeance du Seigneur, et le Seigneur tiendra en réserve ses péchés. Pardonne à ton prochain le mal qu'il a pu te faire, et quand tu prieras, tes péchés te seront remis. L'homme garde sa colère contre l'homme, et il ose demander à Dieu sa guérison ! Il est sans miséricorde pour un homme son semblable, et il prie pour ses propres péchés ! Lui qui n'est que chair, il garde sa colère, et il implore la miséricorde de Dieu ! Qui priera pour ses péchés ? Souviens-toi de tes derniers instants et cesse de haïr ; car la corruption et la mort menacent ceux qui violent les commandements. Souviens-toi de la crainte de Dieu, et ne sois plus irrité contre ton prochain. Souviens-toi de l'alliance du Très-Haut, et ne considère plus l'égarement de ton frère. Evite les procès, et tu diminueras les péchés ; car l'homme irascible enflamme les débats ; le pécheur met le trouble parmi les amis et excite les inimitiés parmi ceux qui sont en paix. » Quatre versets plus loin, 13 : « Une discusion trop vive allume le feu, une querelle trop animée fait couler le sang, et la langue du témoin donne la mort. Si tu souffles sur l'étincelle, le feu s'allumera ; si tu craches dessus, elle s'éteindra, et c'est la bouche qui fait l'un et l'autre. Le semeur de rapports, l'homme à deux langues sera maudit ; car il a jeté le trouble parmi ceux qui vivaient en paix. La langue d'un tiers a été le tourment de beaucoup d'hommes : elle les a dispersés de peuple en peuple. Elle a détruit des villes fortifiées et opulentes, et renversé les maisons des grands. Elle a abattu la force des peuples, et affaibli les nations les plus vaillantes. La langue d'un tiers a fait bannir les femmes fortes et les a privées du fruit de leurs travaux. Celui qui l'écoute n'aura plus la paix ; il n'aura pas un ami sur qui il puisse se reposer. » Quelques versets plus loin, 29 : « Fais une balance pour tes paroles, et un frein solide pour ta bouche ; prends garde de commettre quelque faute par ta langue, de peur que tu ne tombes en

présence de tes ennemis qui te guettent, et que ta chute ne soit incurable et mortelle. »

— XXIX, 1 : « Celui qui exerce la miséricorde prête à intérêt à son prochain, et celui qui a la main ouverte pour donner, garde les commandements. Prête à ton prochain au temps de sa détresse ; et rends-lui aussi au jour fixé ce que tu lui dois. Tiens à ta parole, et agis fidèlement avec lui : en tout temps tu trouveras le nécessaire. Plusieurs ont cru avoir trouvé ce qu'on leur avait prêté, et ils ont affligé ceux qui les avaient secourus. » Treize versets plus loin, 11 : « Cependant sois plein de patience envers le malheureux et ne lui fais pas attendre ton aumône; assiste le pauvre, à cause du commandement, et à cause de son dénuement ne le laisse pas sans secours. Sacrifie ton argent pour ton frère ou pour ton ami, et ne le cache pas sous une pierre pour ta ruine. Place ton trésor dans les préceptes du Très-Haut, et il te sera plus utile que l'or. Renferme l'aumône dans le sein du pauvre, et elle te préservera de tout malheur. Elle combattra pour toi contre ton ennemi, mieux que le bouclier et la lance d'un vaillant soldat. L'homme de bien engage sa parole pour son prochain, et celui qui a perdu toute honte l'abandonne. N'oublie pas le bienfait de celui qui a répondu pour toi ; car il a pour toi exposé sa vie. Le pécheur et l'impur fuient celui qui a répondu pour eux. Le pécheur s'empare du bien de sa caution, et son cœur ingrat abandonne son libérateur. Un homme s'engage pour son prochain, et celui-ci, perdant toute honte, l'abandonne. Un engagement coupable en a perdu plusieurs qui prospéraient et les a agités comme les flots de la mer. Il a fait errer ça et là des hommes puissants, et ils ont été jetés chez des nations étrangères. Le pécheur qui viole les commandements tombera en des engagements coupables. » Après un verset, 25 : « Aide, selon tes forces, ton prochain à se relever, et prends-garde de tomber toi-même. »

Seize versets plus loin, XXX, 1 : « Celui qui aime son fils, le châtie souvent, afin que plus tard il fasse sa joie. Celui qui instruit son fils, sera loué à cause de lui. » Après dix versets, 8 : « Un cheval indompté devient intraitable, et l'enfant abandonné à ses désirs devient insolent. Flatte ton fils, et il te remplira d'effroi ; joue avec lui, et il te causera de l'affliction. Ne ris pas avec lui, de peur que tu n'aies à gémir, et qu'un jour tes dents ne s'entrechoquent. Ne lui accorde aucune autorité pendant sa jeunesse, et ne néglige pas d'observer ses pensées. Courbe-lui la tête, tandis qu'il est jeune ; frappe-le de verges, tandis qu'il est enfant, de peur qu'il ne s'endurcisse, qu'il ne refuse de t'obéir et qu'il ne soit le chagrin de ton âme. Instruis ton fils, travaille à le former, de peur que sa vie honteuse ne te couvre de confusion. Un pauvre plein de santé et de force vaut mieux qu'un riche languissant et énervé par le vice. La santé de l'âme se puise dans la sainteté de la justice : elle vaut mieux que tout l'or et l'argent, et un corps vigoureux est préférable à d'immenses revenus. Il n'est point de richesses plus grandes que la santé du corps ; il n'est point de plaisir au-dessus de la joie du cœur. Mieux vaut la mort qu'une vie pleine d'amertume ; le repos éternel qu'une langueur sans fin. Des trésors cachés dans une bouche fermée, sont comme un festin préparé à l'entrée d'un tombeau. » Cinq versets plus loin, 22 : « N'abandonne point ton âme à la tristesse, et ne t'afflige point toi-même dans tes pensées. La joie du cœur, est la vie de l'homme, et un trésor inépuisable de sainteté ; l'allégresse de l'homme est une longue vie. Aie pitié de ton âme, en te rendant agréable à Dieu, et sache te contenir. Rassemble les forces de ton cœur dans la sainteté de Dieu, et bannis loin de toi la tristesse. La tristesse en a tué plusieurs, et elle n'est utile à rien. L'envie et la colère abrègent les jours ; et l'inquiétude amène la vieillesse avant le temps. »

Dix versets plus bas, XXXI, 5 : « Celui qui aime l'or ne sera point justifié, et celui qui poursuit la corruption en sera rassasié. L'or en a fait tomber plusieurs, et son brillant éclat a été leur ruine. L'or amène la chute de ceux qui lui sacrifient : malheur à ceux qui sont à sa poursuite ! il fera périr tous les insensés. Heureux le riche qui a été trouvé sans tache, qui n'a point couru après l'or, et qui n'a point mis son espérance dans l'argent et les trésors. Quel est-il ? et nous le louerons. Il a fait des merveilles pendant sa vie. Qui a été éprouvé par l'or et s'est trouvé parfait ? La gloire de celui-là sera éternelle. Il a pu violer la loi et ne l'a point violée ; il a pu faire le mal et ne l'a point fait. C'est pourquoi ses biens ont été affermis dans le Seigneur, et toute l'assemblée des saints redira ses aumônes. » Quelques versets plus loin, 19 : « Use comme un homme tempérant de ce qui est servi devant toi, de peur qu'en mangeant avec avidité tu ne te rendes odieux. Cesse le premier pour te montrer sage,

ne dépasse point de sages limites, pour ne commettre aucune faute, et si tu es assis avec beaucoup de personnes, n'étends pas la main le premier, ne demande pas le premier à boire. Qu'il faut peu de vin à un homme sensé ! » Après quelques versets, 30 : « N'excite point à boire ceux qui aiment le vin, car le vin en a fait périr un grand nombre. »

Après vingt-six versets, XXXII, 4 : « Prends la parole, toi qui es le plus âgé; il convient que tu adresses les premiers mots à celui qui aime la science : mais ne trouble pas l'harmonie du festin. Quand tu n'es pas écouté, ne prodigue pas tes paroles, et ne t'élève pas à contre-temps dans ta sagesse. » Cinq versets après, 10 : « Jeune homme, dis à peine, dans ta propre cause, ce qui est nécessaire. Si tu as été interrogé deux fois, réponds ce qu'il faut en peu de mots. Sois pour beaucoup de choses comme si tu les ignorais, écoute en silence et interroge quelquefois. Au milieu des grands ne t'empresse pas de parler, et où il y a des vieillards sois sobre dans tes discours. Avant que la grêle tombe l'éclair a brillé; ainsi la grâce précède la modestie, et cette retenue est pour toi un ornement précieux. Retourne le premier dans ta maison; cherche là à te distraire, et à te réjouir. Repasse toutes tes pensées, sans péché et sans orgueil : et en tout bénis le Seigneur qui t'a créé et a répandu autour de toi l'abondance de ses biens. Celui qui craint le Seigneur recevra sa doctrine, et ceux qui veillent pour le servir trouveront sa bénédiction. Celui qui cherche la loi en sera rempli, et celui qui agit avec perfidie y trouvera sa ruine. Ceux qui craignent le Seigneur trouveront un jugement juste, et leur justice brillera comme un flambeau. L'homme pécheur évitera la réprimande, et il trouvera des explications de la loi selon ses désirs. L'homme de conseil ne perdra point l'occasion de s'éclairer. » Quatre versets plus loin, 24 : « Mon fils, n'agis jamais sans prendre conseil, et après ton action tu n'auras aucun regret. » Quelques versets ensuite, 28 : « Celui qui croit en Dieu est attentif à ses commandements, et celui qui met en lui sa confiance n'en souffrira point. »

— XXXIII, 1 : « Aucun malheur n'arrivera à celui qui craint le Seigneur, mais dans la tentation Dieu le conservera et le délivrera de tout mal. Le sage ne hait ni les commandements, ni la justice, et il ne sera pas brisé comme un vaisseau dans la tempête. L'homme sensé se confie à la loi de Dieu, et la loi lui demeure fidèle. Celui qui doit répondre à des questions prépare son discours. »

Plus loin, XXXIV, 1 : « L'espérance vaine et le mensonge sont pour l'homme insensé, et les imprudents bâtissent sur des songes. Comme celui qui étend la main vers l'ombre et ne saisit que le vent, ainsi est l'homme occupé de visions mensongères. Les illusions des songes, que sont-elles? C'est comme l'image d'un homme, qui se reproduit devant lui. Qui sera purifié par l'impur? et quelle vérité pourra dire un menteur? Les divinations de l'erreur, les augures mensongers et les songes des méchants, ne sont que vanité. Comme la femme près d'enfanter, ton cœur est en proie à mille caprices : à moins que le Très-Haut ne répande ces visions en ton âme, n'y livre point ton cœur. Les songes ont égaré un grand nombre, qui sont tombés pour avoir mis en eux leurs espérances. La véritable parole aura son accomplissement infaillible, et la sagesse excitera l'admiration dans la bouche du sage. » Cinq versets plus loin, 12 : « J'ai vu beaucoup de choses dans mes entretiens avec les hommes; ils m'ont fait connaître des coutumes bien différentes. Souvent je m'y suis vu en danger de périr, et Dieu m'a délivré par sa grâce. Dieu protège toujours l'âme de ceux qui le craignent, et son regard les comblera de bénédictions. Leur espérance est en celui qui doit les sauver, et les yeux de Dieu se reposent sur ceux qui l'aiment. Celui qui craint le Seigneur n'aura pas à trembler, n'aura rien à redouter; parce que Dieu même est son espérance. Heureuse est l'âme de celui qui craint le Seigneur. Sur qui a-t-il les yeux? et quelle est sa force? Les yeux du Seigneur se reposent sur ceux qui le craignent; il est l'appui de leur puissance, le soutien de leur force, leur abri contre la chaleur et leur ombre contre l'ardeur du jour. Il prévient leur chute, les secourt quand ils tombent, élève leur âme, éclaire leurs yeux et leur donne la santé, la vie et la bénédiction. L'offrande est souillée quand elle vient de richesses iniques, et ces sacrifices dérisoires des hommes injustes ne sont point agréables à Dieu. Le Seigneur n'est qu'à ceux qui l'attendent en paix dans la voie de la justice. Le Très-Haut n'agrée point les dons des pervers, il ne regarde pas les oblations des méchants, et la multitude de leurs sacrifices n'apaisera point sa colère contre leurs péchés. Celui qui offre un sacrifice avec le bien

du pauvre, est semblable à celui qui immole le fils en présence de son père. Le pain est la vie du pauvre et de l'indigent : celui qui le leur enlève est un homme de sang. Celui qui arrache à un autre le pain de ses sueurs, est semblable à celui qui tue son prochain. Celui qui répand le sang et celui qui ôte à l'ouvrier son salaire, sont frères. L'un bâtit, l'autre détruit : que leur en revient-il, sinon de la peine? L'un prie, l'autre maudit; de qui Dieu exaucera-t-il la voix? Si quelqu'un s'est purifié après avoir touché un mort et qu'il le touche de nouveau, à quoi lui sert de s'être purifié? A l'homme qui jeûne après avoir péché, et qui pèche de nouveau, que revient-il aussi de s'être humilié? et qui exaucera sa prière? »

— XXXV, 1 : « Celui qui observe la loi multiplie sa prière. C'est un sacrifice salutaire que d'être attentif aux commandements et de s'éloigner de toute iniquité. Se retirer de toute injustice, c'est un sacrifice de propitiation pour ses injustices passées, c'est une prière qui obtient le pardon des péchés. » Quelques versets plus loin, 6 : « Ne parais pas les mains vides devant Dieu; car toutes ces choses se font pour obéir aux commandements du Seigneur. L'oblation du juste engraisse l'autel; elle est d'une agréable odeur en présence du Très-Haut. Le sacrifice du juste plaît au Seigneur, et le Seigneur n'en perdra pas le souvenir. Rends gloire à Dieu de bon cœur, et ne retranche rien des prémices de tes travaux. Présente tes dons avec un visage rayonnant de bonheur, et que la joie de ton âme sanctifie ton affrande. Donne au Très-Haut selon ce qu'il t'a donné, et rends-lui de bon cœur à proportion de ce que tes mains ont receueilli; car le Seigneur sait récompenser, et il te rendra sept fois ce que tu lui auras donné. N'offre point à Dieu de dons souillés, parce qu'il ne les recevra jamais. Ne mets point ta confiance en un sacrifice d'iniquité, parce que le Seigneur est juge, et la gloire d'aucun homme n'est rien devant lui. Le Seigneur ne fera pas acception de personnes contre le pauvre : il exaucera la prière de celui souffre l'injustice. Il ne méprisera pas la prière de l'orphelin, ni celle de la veuve qui répand ses gémissements devant lui. Les larmes n'arrosent-elles pas son visage, et de son visage ne crient-elles pas contre ce qui est tombé sur elle? » Quatre versets plus loin, 21 : « La prière d'un homme qui s'humilie percera les nues. »

Plus loin, XXXVII, 15 : « Sois assidu près de l'homme saint, quand tu auras reconnu qu'il craint véritablement Dieu, et que son âme est selon ton âme. » Après cinq versets, 19 : « Et en toutes tes choses, prie le Très-Haut, pour qu'il dirige ces sentiers dans la vérité. » Après trente-un versets, 30 : « Mon fils, éprouve ton âme pendant ta vie; et si quelque chose peut lui être funeste, ne le lui accorde jamais; car tout n'est point utile à tous, et tous ne mettent point leurs complaisances aux mêmes objets. Ne sois point avide dans un festin, et ne te jette pas sur toutes les viandes. »

Quatre versets plus bas, XXXVIII, 1 : « Honore le médecin, parce qu'il t'est nécessaire, et parce que c'est le Très-Haut qui l'a créé. Car toute médecine vient de Dieu, et elle recevra du roi des présents. La science du médecin l'élèvera en gloire, et il sera loué parmi les grands. Le Très-Haut a produit de la terre tout ce qui guérit, et l'homme prudent ne rejettera point son secours. Un peu de bois n'a-t-il pas adouci l'amertume de l'eau? Dieu a fait connaître aux hommes sa vertu, et a donné cette science à l'homme, afin d'être honoré dans ses merveilles : par là aussi il apaise leurs douleurs. » Quatre versets plus loin, 9 : « Mon fils, ne te désespère pas dans ton infirmité; prie le Seigneur, et il te guérira. Détourne-toi du péché, dirige sagement tes mains, et purifie ton cœur de toute iniquité. » Après un autre verset, 11 : « Que ton offrande soit parfaite; ensuite consulte le médecin; car c'est Dieu qui l'a créé : qu'il ne s'éloigne point de toi; ses soins te sont nécessaires. Et puisque le temps est venu où tu dois être entre leurs mains, eux-mêmes prieront le Seigneur de les diriger, à cause de leur bonne conduite, pour obtenir de te soulager et de te guérir. » Un autre verset après, 16 : « Mon fils, verse des larmes sur un mort, et pleure comme celui qui a éprouvé un grand malheur : ensevelis son corps selon l'usage, et ne néglige pas sa sépulture. Pour éviter de fâcheux discours porte le deuil durant un jour dans l'amertume de ton âme, mais ne sois pas inconsolable dans ta tristesse. Fais les funérailles un jour, ou deux, selon le mérite de la personne, pour éviter la médisance. Car la tristesse du cœur fait courber la tête. » Un verset plus loin, 21 : « Ne livre pas ton cœur à la tristesse. » Neuf autres versets plus loin, 25 : « Le docteur de la loi deviendra sage au temps de son repos, et celui qui s'agite peu acquerra la sagesse. »

Plus loin, XXXIX, 17 : « Qu'une voix me dise : Ecoutez-moi, fruits divins des eaux, portez des fruits comme les roses plantées aux bords d'un ruisseau. Répandez comme le Liban l'odeur de vos parfums. Etalez vos fleurs comme celles du lis, exhalez une douce odeur, et parez-vous de vos rameaux ; chantez des cantiques et bénissez le Seigneur dans ses œuvres. Relevez son nom par la magnificence de vos éloges ; louez-le par les paroles de vos lèvres, par le chant de vos cantiques, et le son de vos harpes ; et vous direz en publiant ses louanges : Les ouvrages du Seigneur sont tous souverainement bons. A sa parole l'eau s'est arrêtée, et comme amoncelée ; et au son de sa voix s'est formé le réservoir des eaux. Car à son commandement tout s'apaise, et le salut qu'il apporte ne s'affaiblit jamais. Les œuvres de tous les hommes sont devant lui, et rien de peut se dérober à son regard. Il étend sa vue d'un siècle à l'autre, et rien n'est merveilleux devant ses yeux. On ne doit point dire : Qu'est-ce que ceci ? Qu'est-ce que cela ? Car tout se découvrira en son temps. »

Plus loin, XL, 17 : « La grâce est comme un jardin de bénédictions, et la miséricorde durera éternellement. » Douze versets plus loin, 24 : « Les frères sont un appui au temps de la tribulation, mais la miséricorde saura encore mieux nous délivrer. »

Un peu plus loin, XLI, 27 : « Si la sagesse est cachée, et le trésor invisible, de quelle utilité sont-ils l'un et l'autre ? L'homme qui cache sa folie vaut encore mieux que celui qui cache sa sagesse. »

Plus loin encore XLIII, 33 : « Vous qui bénissez le Seigneur, exaltez-le autant que vous pourrez, car il est plus grand que toutes le louanges. En exaltant ses grandeurs, soyez-vous même remplis de vertu. »

Après un très-long passage, LI, 31 : « Approchez-vous de moi, vous qui n'êtes pas instruits, et rassemblez-vous dans la demeure où s'enseigne la sagesse. Pourquoi tardez-vous encore ? et qu'opposez-vous à mes paroles ? Vos âmes sont pressées par la soif. J'ai ouvert la bouche et j'ai dit : Achetez sans argent la sagesse ; soumettez votre tête à son joug, et votre âme recevra ses leçons ; car il est bien facile de la trouver. Voyez de vos yeux que j'ai travaillé peu de temps, et que j'ai trouvé un grand repos. Recevez la sagesse comme un bien plus précieux que l'argent, et avec elle vous posséderez beaucoup d'or. Que votre âme se réjouisse de sa miséricorde, et vous ne serez point confondus en publiant ses louanges. Accomplissez votre œuvre avant que le temps se passe, et vous recevrez votre récompense lorsque le temps sera venu. »

Voici maintenant ce que nous avons cru devoir extraire du livre de Tobie.

CHAPITRE XXIV.

PRÉCEPTES TIRÉS DU LIVRE DE TOBIE.

CHAPITRE IV, 3 : « Honore ta mère tous les jours de sa vie, car tu dois te souvenir à quels grands et nombreux dangers elle fut exposée à cause de toi, en te portant dans son sein. » Deux versets plus loin, 6 : « Aie Dieu présent à la pensée tous les jours de ta vie : garde-toi de consentir jamais au péché et de transgresser les préceptes de ton Dieu. Fais l'aumône de ton bien ; ne détourne ton visage d'aucun pauvre, et par là il arrivera que le Seigneur ne détournera pas non plus de toi son visage. Sois charitable autant que tu le pourras. Si tu as beaucoup, donne abondamment ; si tu as peu, aie soin de donner ce peu de bon cœur. Car tu amasseras un grand trésor pour le jour de la nécessité. L'aumône délivre de tout péché et de la mort, et elle ne laisse point l'âme aller dans les ténèbres. L'aumône sera devant Dieu, pour tous ceux qui l'auront faite, une source inépuisable de confiance. Veille sur toi, ô mon fils, te gardant de toute impureté, et ne connais jamais d'autre femme que la tienne ; fuis ce péché. Ne laisse jamais l'orgueil dominer dans tes paroles ; c'est lui qui a été le commencement de toute perdition. Toutes les fois qu'un homme aura travaillé pour toi, donne-lui aussitôt son salaire, et que le salaire de l'ouvrier ne demeure jamais chez toi. Ce que tu serais fâché qu'on te fît à toi-même, prends garde de ne jamais le faire à un autre. Mange ton pain avec les pauvres et avec

ceux qui ont faim, et couvre de tes vêtements ceux qui sont nus. » Deux versets plus loin, 19 : « Prends toujours conseil d'un homme sage. En tout temps bénis le Seigneur, demande-lui de diriger tes voies, et que tes conseils ne s'appuient que sur lui. » Après sept autres versets, 23 : « Ne crains pas, ô mon fils : nous menons une vie pauvre, mais nous aurons de grandes richesses, si nous craignons Dieu, si nous nous écartons de tout péché et que nous fassions le bien. »

Vers la fin du livre, XII, 6 : « Alors Raphaël leur dit en secret : Bénissez le Dieu du ciel, et publiez ses louanges devant tous les hommes, parce qu'il vous a fait miséricorde. Car il est bon de cacher les secrets du roi, mais il est honorable de révéler et de publier les œuvres de Dieu. La prière est bonne avec le jeûne, et il vaut mieux faire l'aumône que d'entasser l'or dans ses trésors. L'aumône délivre de la mort, elle purifie des péchés, et fait trouver la vie éternelle. Ceux qui pèchent et qui commettent l'iniquité sont les ennemis de leur âme. »

Plus loin, XIV, 10 : « Mes enfants, écoutez donc votre père. Servez le Seigneur dans la vérité et cherchez à faire ce qui lui plaît : recommandez à vos enfants d'accomplir des œuvres de justice et de faire l'aumône ; qu'ils se souviennent de Dieu, qu'ils le bénissent en tout temps, de toutes leurs forces et dans la sincérité de leur âme. »

Nous n'avons pas emprunté à tous les livres Canoniques de l'ancien Testament ce qui convient à ce recueil. Ceux-mêmes où nous avons puisé ne pouvaient être cités tout entiers ; nous en avons seulement extrait les passages qui tracent avec le plus de simplicité les règles des bonnes mœurs, soit qu'ils recommandent les actions vertueuses, soit qu'ils flétrissent les vices contraires.

Passons maintenant aux écrits des Evangélistes et des Apôtres. En tête du nouveau Testament figurent les quatres Evangiles si répandus et si renommés partout. Cherchons d'abord dans celui de saint Matthieu tout ce qui peut convenir au but que nous nous sommes proposé en commençant ce travail.

CHAPITRE XXV.

PRÉCEPTES TIRÉS DE L'ÉVANGILE SELON SAINT MATTHIEU.

CHAPITRE V, 1 : « Le Seigneur, voyant la foule, monta sur la montagne ; et, lorsqu'il se fut assis, ses disciples s'approchèrent de lui, et ouvrant la bouche, il les instruisait, disant : Bienheureux les pauvres d'esprit, parce que le royaume des cieux est à eux. Bienheureux ceux qui sont doux, parce qu'ils possèderont la terre. Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés. Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice, parce qu'ils seront rassasiés. Bienheureux les miséricordieux, parce qu'ils obtiendront eux-mêmes miséricorde. Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu. Bienheureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés enfants de Dieu. Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, parce qu'à eux appartient le royaume des cieux. Vous êtes heureux lorsque les hommes vous maudissent et vous persécutent, et disent faussement de vous toute sorte de mal, à cause de moi. Réjouissez-vous et tressaillez de joie, parce que votre récompense est grande dans les cieux : et c'est ainsi qu'ils ont persécuté les prophètes qui ont été avant vous. Vous êtes le sel de la terre ; que si le sel perd sa vertu, avec quoi le salera-t-on ? Il n'est plus bon qu'à être jeté dehors et foulé aux pieds par les hommes. Vous êtes la lumière du monde. Une ville ne peut être cachée, quand elle est située sur une montagne ; et on n'allume point une lampe pour la mettre sous le boisseau, mais sur un chandelier, afin qu'elle éclaire tous ceux qui sont dans la maison. Ainsi donc que votre lumière luise devant les hommes, de façon qu'ils voient vos bonnes œuvres et qu'ils glorifient votre Père qui est dans les cieux. Ne pensez pas que je sois venu abolir la Loi ou les Prophètes : je ne suis pas venu les abolir, mais les accomplir. En vérité je vous le dis, jusqu'à ce que le ciel et la terre passent, un seul iota, ou un seul point de la Loi ne passera pas que tout ne soit accompli. Celui donc qui violera l'un de ces moindres commandements, et enseignera ainsi aux hommes, sera appelé très-petit dans le royaume des cieux : mais ce-

lui qui fera et enseignera, celui-là sera appelé grand dans le royaume des cieux. Car je vous le dis, si votre justice n'est plus abondante que celle des Scribes et des Pharisiens, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux.

«Vous avez entendu qu'il a été dit aux anciens : Tu ne tueras point, car celui qui tuera sera soumis au jugement. Mais moi je vous dis que quiconque se met en colère contre son frère sera soumis au jugement ; et celui qui dira à son frère : Raca, sera soumis au conseil ; mais celui qui lui dira : Fou, sera soumis à la géhenne du feu. Si donc tu présentes ton offrande à l'autel, et que là tu te souviennes que ton frère a quelque chose contre toi, laisse-là ton offrande devant l'autel, et va d'abord te réconcilier avec ton frère, et alors revenant tu présenteras ton offrande. Accorde-toi au plus-tôt avec ton adversaire pendant que tu chemines avec lui, de peur que ton adversaire ne te livre au juge, et que le juge ne te livre au ministre, et que tu ne sois jeté en prison. En vérité, je te le dis, tu ne sortiras point de là que tu n'aies payé jusqu'au dernier quart d'un as. Vous avez entendu qu'il a été dit aux anciens : Tu ne commettras point d'adultère. Mais moi je vous dis que quiconque aura regardé une femme pour la convoiter, a déjà commis l'adultère dans son cœur. Que si ton œil droit te scandalise, arrache-le et le jette loin de toi ; car il vaut mieux pour toi qu'un de tes membres périsse, que si tout ton corps était jeté dans l'enfer. Et si ta main droite te scandalise, coupe-la et la jette loin de toi, car il vaut mieux pour toi qu'un de tes membres périsse, que si tout ton corps était jeté en enfer. Il a été dit aussi : Quiconque renvoie sa femme, qu'il lui donne un acte de répudiation. Mais moi je vous dis que quiconque renvoie sa femme hors le cas d'adultère, la rend adultère, et quiconque épouse une femme renvoyée commet un adultère. Vous avez encore entendu qu'il a été dit aux anciens : Tu ne te parjureras point, mais tu tiendras au Seigneur tes serments. Et moi je vous dis de ne jurer en aucune façon ; ni par le ciel, parce que c'est le trône de Dieu ; ni par la terre, parce que c'est l'escabeau de ses pieds ; ni par Jérusalem, parce que c'est la ville du grand roi : ne jure pas non plus par ta tête, parce que tu ne peux rendre un seul de tes cheveux blanc ou noir. Que votre langage soit : Oui, oui ; non, non ; car ce qui est de plus, vient du mal. Vous avez entendu qu'il a été dit : œil pour œil, et dent pour dent. Or, moi je vous dis de ne pas résister aux mauvais traitements ; mais si quelqu'un te frappe sur la joue droite, présente-lui encore l'autre ; et à celui qui veut t'appeler en justice pour t'enlever ta tunique, abandonne encore ton manteau. Et quiconque te contraindra de faire avec lui mille pas, fais en deux autres mille. Donne à qui te demande, et ne te détourne point de celui qui veut t'emprunter. Vous avez entendu qu'il a été dit : Tu aimeras ton prochain, et tu haïras ton ennemi. Mais moi je vous dis : Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent et priez pour ceux qui vous persécutent et vous calomnient, afin que vous soyez les enfants de votre Père qui est dans les cieux, qui fait lever son soleil sur les bons et sur les méchants, et pleuvoir sur les justes et les injustes. Car si vous aimez ceux qui vous aiment, quelle récompense aurez-vous ? Les publicains ne font-ils pas ainsi ? Et si vous saluez vos frères seulement, que faites-vous de surcroît ? Les païens ne le font-ils pas aussi ? Soyez donc parfaits, vous, comme votre Père céleste est parfait. »

— VI, 1 : « Gardez-vous de faire votre justice devant les hommes, pour être vus d'eux, autrement vous n'aurez point de récompense de votre Père qui est dans les cieux. Lors donc que tu fais l'aumône, ne sonne pas de la trompette devant toi, comme font les hypocrites dans les synagogues et dans les rues, afin d'être honoré des hommes. En vérité, je vous le dis, ils ont reçu leur récompense. Pour toi, quand tu fais l'aumône, que ta main gauche ignore ce que fait ta droite, afin que ton aumône soit dans le secret, et ton Père, qui voit dans le secret, te le rendra. Et lorsque vous priez, ne soyez pas comme les hypocrites, qui aiment à prier debout dans les synagogues, et au coin des grandes rues, afin d'être vus des hommes. En vérité je vous le dis, ils ont reçu leur récompense. Mais toi, quand tu pries, entre dans ta chambre, et la porte fermée, prie ton Père en secret ; et ton Père, qui voit dans le secret, te le rendra. Or en priant ne parlez pas beaucoup, comme les païens ; ils s'imaginent qu'à force de paroles ils seront exaucés. Ne leur ressemblez donc pas, car votre Père sait de quoi vous avez besoin, avant que vous le lui demandiez. Voici donc comment vous prierez : Notre Père, qui êtes aux cieux ; que votre nom soit sanctifié ; que votre règne arrive ; que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel ; donnez-nous aujourd'hui le pain nécessaire à notre subsistance ; et remettez-nous nos dettes, comme

nous remettons nous-mêmes à ceux qui nous doivent ; et ne nous induisez pas en tentation, mais délivrez-nous du mal. Car si vous remettez aux hommes leurs offenses, votre Père céleste vous remettra aussi à vous vos péchés. Mais si vous ne les remettez point aux hommes, votre Père céleste ne vous remettra pas non plus vos péchés. Lorsque vous jeûnez, ne vous montrez pas tristes comme les hypocrites ; car ils exténuent leur visage, pour que leurs jeûnes paraissent devant les hommes. En vérité je vous dis qu'ils ont reçu leur récompense. Pour toi, quand tu jeûnes, parfume ta tête, et lave ton visage, afin que tu n'apparaisses pas aux hommes jeûnant, mais à ton Père qui est présent à ce qui est secret ; et ton Père, qui voit dans le secret, te le rendra.

« Ne vous amassez point de trésors sur la terre, où la rouille et les vers rongent, et où fouillent et dérobent les voleurs. Mais amassez-vous des trésors dans le ciel, où ni la rouille ni les voleurs ne rongent, et où les voleurs ne fouillent point et ne dérobent point. Où est en effet ton trésor, là est aussi ton cœur. La lampe de ton corps est ton œil. Si ton œil est pur, tout ton corps sera lumineux ; mais si ton œil est souillé, tout ton corps sera ténébreux. Si donc la lumière qui est en toi est ténèbres, les ténèbres elles-mêmes que seront-elles ? Nul ne peut servir deux maîtres ; car ou il haïra l'un et aimera l'autre, ou il s'attachera à l'un et méprisera l'autre. Vous ne pouvez servir Dieu et l'argent. C'est pourquoi je vous dis : Ne vous inquiétez point pour votre vie, de ce que vous mangerez, ni pour votre corps, de quoi vous vous vêtirez. La vie n'est-elle pas plus que la nourriture, et le corps plus que le vêtement? Regardez les oiseaux du ciel ; ils ne sèment, ni ne moissonnent point dans des greniers, et votre Père céleste les nourrit ; n'êtes-vous pas beaucoup plus qu'eux ? Qui de vous, en s'inquiétant ainsi, peut ajouter à sa taille une seule coudée ? Et quant au vêtement, pourquoi vous inquiétez-vous ? Voyez les lis des champs, comme ils croissent ; ils ne travaillent, ni ne filent. Or, je vous dis que Salomon même dans toute sa gloire n'a jamais été vêtu comme l'un d'eux. Que si Dieu vêtit ainsi l'herbe des champs, qui est aujourd'hui et qui demain est jetée dans le four, combien plus vous, hommes de peu de foi ? Ne vous inquiétez donc pas, disant : Que mangerons-nous? ou que boirons-nous ? ou de quoi nous vêtirons-nous ? Car ce sont toutes ces choses que les païens recherchent ; mais votre Père sait que vous en avez besoin. Cherchez donc premièrement le royaume de Dieu et sa justice, et toutes ces choses vous seront données par surcroît. Ainsi, ne soyez point inquiets pour le lendemain. Le jour de demain, en effet, sera inquiet pour lui-même. A chaque jour suffit son mal. »

— VII, 1 : « Ne jugez point, afin que vous ne soyez point jugés ; car vous serez jugés d'après le jugement que vous aurez porté d'autrui ; et selon la mesure avec laquelle vous aurez mesuré, il vous sera fait mesure. Pourquoi vois-tu la paille qui est dans l'œil de ton frère, et ne vois-tu point la poutre qui est dans ton œil ? Ou comment dis-tu à ton frère : Laisse-moi ôter la paille de ton œil, tandis qu'il y a une poutre dans le tien ? Hypocrite, ôte d'abord la poutre de ton œil, et alors tu songeras à ôter la paille de l'œil de ton frère. Ne donnez pas les choses saintes aux chiens, et ne jetez pas vos perles devant les pourceaux, de peur qu'ils ne les foulent aux pieds, et que se retournant ils ne vous déchirent. Demandez et il vous sera donné ; cherchez et vous trouverez; frappez et il vous sera ouvert. Car quiconque demande reçoit, et qui cherche trouve, et on ouvre à celui qui frappe. Quel est l'homme parmi vous qui présente une pierre à son fils, s'il lui demande du pain ? Ou si c'est un poisson qu'il lui demande, lui présentera-t-il un serpent ? Si donc vous, qui êtes mauvais, vous savez donner de bonnes choses à vos enfants ; combien plus votre Père qui est dans les cieux donnera-t-il de bonnes choses à ceux qui les lui demandent ? Ainsi tout ce que vous voulez que les hommes vous fassent, faites-le leur aussi, car c'est la Loi et les Prophètes. Entrez par la porte étroite, parce que large est la porte, et spacieuse la voie qui conduit à la perdition ; et nombreux sont ceux qui entrent par elle. Combien est étroite la porte, et resserrée la voie qui conduit à la vie ; et qu'il en est peu qui la trouvent ! Gardez-vous des faux prophètes qui viennent à vous sous des vêtements de brebis, tandis qu'au-dedans ce sont des loups ravissants. Vous les connaîtrez à leurs fruits. Cueille-t-on des raisins sur des épines, ou des figues sur des ronces ? Ainsi tout arbre bon produit de bons fruits, mais tout arbre mauvais produit de mauvais fruits. Un arbre bon ne peut produire de mauvais fruits, ni un arbre mauvais produire de fruits bons. Tout arbre qui ne produit pas de bons fruits sera coupé et jeté au feu. Vous les connaîtrez donc à leurs fruits.

« Ce ne sont pas tous ceux qui me disent : Seigneur, Seigneur, qui entreront dans le royaume des cieux; mais celui qui fait la volonté de mon Père qui est dans les cieux ; celui-là entrera au royaume des cieux. Beaucoup me diront en ce jour-là : Seigneur, Seigneur, n'est-ce pas en votre nom que nous avons prophétisé ? en votre nom que nous avons chassé des démons ? et en votre nom que nous avons fait beaucoup de miracles ? Et alors je leur dirai hautement : Je ne vous ai jamais connus; retirez-vous de moi, vous qui opérez l'iniquité. Quiconque entend donc ces paroles que je dis, et les accomplit, sera comparé à un homme sage qui a bâti sa maison sur la pierre : et la pluie est descendue, et les fleuves se sont débordés, et les vents ont soufflé et sont venus fondre sur cette maison, et elle n'a pas été renversée, par ce qu'elle était fondée sur la pierre. Mais quiconque entend ces paroles que je dis et ne les accomplit point, sera semblable à un homme insensé qui a bâti sa maison sur le sable : et la pluie est descendue, et les fleuves se sont débordés, et les vents ont soufflé et sont venus fondre sur cette maison ; elle s'est écroulée et sa ruine a été grande. »

Plus loin, x, 8 : « C'est gratuitement que vous avez reçu, donnez aussi gratuitement. Ne possédez ni or, ni argent, ni aucune monnaie dans vos ceintures ; ni sac pour la route, ni deux tuniques, ni chaussure, ni bâton ; car l'ouvrier mérite sa nourriture. En quelque ville ou village que vous entriez, demandez qui est digne de vous y recevoir, et demeurez chez lui jusqu'à votre départ. Or, en entrant dans la maison, saluez-la, disant : Paix à cette maison. Et si cette maison en est vraiment digne, votre paix viendra sur elle ; et si elle n'en est plus digne, votre paix vous reviendra. Lorsque quelqu'un ne vous recevra point et n'écoutera point vos paroles, sortez de la maison ou de la ville, en secouant la poussière de vos pieds. En vérité je vous le dis, il y aura moins à souffrir pour Sodome et pour Gomorrhe, au jour du jugement, que pour cette ville. Voici que je vous envoie comme des brebis au milieu des loups. Soyez donc prudents comme des serpents, et simples comme des colombes. Mais gardez-vous des hommes. Car ils vous feront comparaître dans leurs assemblées, et vous flagelleront dans leurs synagogues, et vous serez conduits à cause de moi devant les gouverneurs et les rois, en témoignage pour eux et pour les nations. Lors donc qu'on vous livrera, ne pensez ni comment, ni ce que vous devrez dire : en effet ce que vous devrez dire vous sera donné à l'heure même. Car ce n'est pas vous qui parlerez, mais l'Esprit de votre Père qui parle en vous. Or le frère livrera son frère à la mort, et le père son fils ; les enfants s'élèveront contre leurs parents et les feront mourir. Et vous serez en haine à tous à cause de mon nom. Mais celui qui aura persévéré jusqu'à la fin, celui-là sera sauvé. Lors donc qu'on vous persécutera dans une ville, fuyez dans une autre. En vérité je vous le dis, vous n'aurez pas achevé de parcourir toutes les villes d'Israël, jusqu'à ce que vienne le Fils de l'homme. Le disciple n'est point au-dessus du maître, ni l'esclave au-dessus de son Seigneur. Il suffit au disciple qu'il soit comme son maître, et à l'esclave, comme son Seigneur. S'ils ont appelé Béelzébud le père de famille, combien plus ceux de sa maison ? Ne les craignez donc point ; car il n'y a rien de caché qui ne doive être révélé, et rien de secret qui ne doive être su. Ce que je vous dis dans les ténèbres, dites-le dans la lumière, et ce qui vous est dit à l'oreille, prêchez-le sur les toits. Ne craignez point ceux qui tuent le corps, et ne peuvent tuer l'âme ; mais craignez plutôt celui qui peut précipiter le corps et l'âme dans la géhenne. Deux passereaux ne se vendent-ils pas un as ? Cependant pas un d'eux ne peut tomber sur la terre, sans votre Père. Les cheveux mêmes de votre tête sont comptés. Ainsi ne ne craignez point, vous valez plus qu'un grand nombre de passereaux.

« Quiconque me confessera donc devant les hommes, moi aussi je le confesserai devant mon Père qui est dans les cieux. Mais celui qui m'aura renié devant les hommes, moi aussi je le renierai devant mon Père qui est dans les cieux. Ne croyez pas que je sois venu apporter la paix sur la terre ; je ne suis pas venu apporter la paix, mais le glaive. Car je suis venu séparer l'homme de son père, la fille de sa mère, et la belle-fille de sa belle-mère : ainsi les ennemis de l'homme seront les gens de sa propre maison. Celui qui aime son père et sa mère plus que moi, n'est pas digne de moi, et celui qui aime son fils ou sa fille plus que moi, n'est pas digne de moi. Et celui qui ne prend pas sa croix, et ne me suit pas, n'est point digne de moi. Celui qui garde son âme, la perdra, et qui aura perdu son âme pour moi la retrouvera. Celui qui vous reçoit me reçoit, et celui qui vous reçoit, reçoit celui qui m'a envoyé. Celui qui reçoit un prophète, en

qualité de prophète, recevra la récompense d'un prophète, et celui qui reçoit un juste en qualité de juste, recevra la récompense d'un juste. Et quiconque aura donné à l'un de ces petits seulement un verre d'eau froide à boire, parce qu'il est un de mes disciples, en vérité je vous le dis il ne perdra pas sa récompense. »

Plus loin, XI, 16 : « Mais à qui comparerai-je cette génération ? Elle est semblable à des enfants assis dans la place, qui crient à leurs compagnons, et disent : Nous avons chanté pour vous, et vous n'avez point dansé ; nous nous sommes lamentés, et vous n'avez poussé ni plainte, ni gémissements. Jean en effet est venu, ne mangeant, ni ne buvant, et ils disent : Il est démoniaque. Le Fils de l'homme est venu mangeant et buvant, et ils disent : Voilà un homme de bonne chère, et adonné au vin, ami des publicains et des pécheurs. Mais la sagesse a été justifiée par ses enfants. » Un peu plus loin, 20 : « Venez à moi, vous tous qui prenez de la peine, et qui êtes chargés, et je vous soulagerai. Prenez mon joug, et apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur, et vous trouverez du repos pour vos âmes. Car mon joug est doux et mon fardeau léger. »

Un peu après, XII, 7 : « Et si vous compreniez ce que signifie : Je veux la miséricorde et non le sacrifice, vous n'auriez jamais condamné des innocents. » Et un peu plus loin, 30 : « Celui qui n'est pas avec moi est contre moi, et qui ne rassemble pas avec moi, disperse. C'est pourquoi je vous dis : Tout péché et tout blasphème sera remis aux hommes ; mais le blasphème contre l'Esprit ne sera point remis ; et quiconque aura parlé contre l'Esprit-Saint, il ne lui sera remis, ni en ce siècle, ni dans le siècle à venir. Ou estimez l'arbre bon et le fruit bon, ou estimez l'arbre mauvais et le fruit mauvais ; car c'est par le fruit que l'on connaît l'arbre. Race de vipères, comment pouvez-vous dire de bonnes choses, puisque vous êtes mauvais ? C'est en effet de l'abondance du cœur que la bouche parle. L'homme bon tire de bonnes choses du bon trésor de son cœur, et l'homme mauvais tire du mauvais trésor de mauvaises choses. Or, je vous dis que toute parole oiseuse que les hommes auront dite, ils en rendront compte au jour du jugement ; car c'est par tes paroles que tu seras justifié, et par tes paroles que tu seras condamné. »

Plus loin, XV, 10 : « Ecoutez et comprenez : Ce n'est pas ce qui entre dans la bouche qui souille l'homme ; mais ce qui sort de la bouche, voilà ce qui souille l'homme. » Un peu après, 15 : « Prenant alors la parole, Pierre lui dit : Expliquez-nous cette parabole. Mais Jésus répondit : Et vous aussi, êtes-vous encore sans intelligence ? Ne comprenez-vous point que tout ce qui entre dans la bouche va au ventre, et est rejeté en un lieu secret ? Mais ce qui sort de la bouche vient du cœur, et voilà ce qui souille l'homme. Car du cœur viennent les mauvaises pensées, les homicides, les adultères, les fornications, les vols, les faux témoignages, les blasphèmes. C'est là ce qui souille l'homme ; mais manger sans avoir lavé ses mains ne souille point l'homme. »

Plus loin, XVI, 24 : « Alors Jésus dit à ses disciples : Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à lui-même, qu'il porte sa croix et me suive. Car qui voudra sauver son âme, la perdra, mais qui perdra son âme à cause de moi, la trouvera. Et que sert à l'homme de gagner le monde entier, s'il perd son âme ? Ou que donnera l'homme en échange de son âme ? Car le Fils de l'homme viendra dans la gloire de son Père avec ses anges, et alors il rendra à chacun selon ses œuvres. »

Plus loin encore, XVIII, 3 : « En vérité, je vous le dis, si vous ne vous convertissez, et ne devenez comme les petits enfants, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux. Ainsi quiconque se fait petit comme cet enfant, celui-là est le plus grand dans le royaume des cieux. Et celui qui reçoit en mon nom un petit enfant semblable, me reçoit. Mais celui qui scandalise un de ces petits qui croient en moi, il vaudrait mieux pour lui que l'on suspendît une meule de moulin à son cou, et qu'on le précipitât au fond de la mer. Malheur au monde à cause des scandales ! Car il est nécessaire qu'il y ait des scandales ; cependant malheur à l'homme par qui le scandale arrive ! Si donc ta main ou ton pied te scandalise, coupe-le, et le jette loin de toi : il vaut mieux pour toi entrer dans la vie, privé d'une main ou d'un pied, que d'être jeté, ayant deux mains et deux pieds, dans le feu éternel. Et si ton œil te scandalise, arrache-le et le jette loin de toi : il vaut mieux pour toi entrer dans la vie avec un seul œil, que d'être jeté, ayant deux yeux, dans la géhenne du feu. Prenez garde de mépriser un de ces petits, parce que je vous le dis, leurs anges voient sans cesse dans le ciel la face de mon Père qui est dans les cieux, car le Fils de l'homme est venu sauver ce qui avait péri. »

Un peu plus bas, 15 : « Si ton frère a péché contre toi, va et reprends-le entre toi et lui seul; s'il t'écoute, tu auras gagné ton frère, s'il ne t'écoute point, prends encore avec toi une ou deux personnes, afin que sur la parole de deux ou trois témoins tout soit avéré. Que s'il ne les écoute point, dis-le à l'Eglise; et s'il n'écoute point l'Eglise, qu'il te soit comme un païen et un publcain. En vérité je vous le dis, tout ce qui vous lierez sur la terre, sera lié aussi dans le ciel : et tout ce que vous délierez sur la terre, sera délié aussi dans le ciel. Je vous dis encore que si deux d'entre vous s'accordent sur la terre, quelque chose qu'ils demandent, il le leur sera fait par mon Père qui est dans les cieux. Car là où deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux. Alors Pierre s'approchant, lui dit : Seigneur, combien de fois, si mon frère pèche contre moi, lui pardonnerai-je? est-ce jusqu'à sept fois? Jésus lui dit : Je ne te dis pas jusqu'à sept fois, mais jusqu'à septante sept fois. C'est pourquoi le royaume des cieux est comparé à un homme-roi qui voulut compter avec ses serviteurs. Or, lorsqu'il eut commencé à compter, on lui en présenta un qui lui devait dix mille talents. Et comme il n'avait pas de quoi les rendre, son maître ordonna qu'on le vendît, lui, sa femme et ses fils et tout ce qu'il avait, et qu'on payât. Mais se jetant à ses pieds, le serviteur le priait, disant : Ayez patience pour moi, et je vous rendrai tout. Alors le maître de ce serviteur ayant pitié de lui, le renvoya et lui remit sa dette. Mais ce serviteur étant sorti, rencontra un de ses compagnons qui lui devait cent deniers; et l'ayant saisi il l'étouffait, disant : Rends-moi ce que tu me dois. Et se jetant à ses pieds, son compagnon le priait, disant : Aie patience pour moi et je te rendrai tout. Mais lui ne voulut pas, et il s'en alla, et le fit mettre en prison, jusqu'à ce qu'il payât sa dette. Voyant ce qui se passait, les autres serviteurs furent grandement contristés; ils vinrent et racontèrent à leur maître tout ce qui s'était fait. Alors son maître l'appela et lui dit : Méchant serviteur, je t'ai remis toute ta dette parce que tu m'as prié ; ne fallait-il donc pas que toi tu eusses pitié de ton compagnon comme j'ai eu moi-même pitié de toi? Et son maître irrité le livra aux bourreaux, jusqu'à ce qu'il payât toute sa dette. C'est ainsi que vous traitera aussi mon Père céleste, si chacun de vous ne pardonne à son frère du fond de son cœur. »

Un peu après, XIX, 3 : « Et les Pharisiens s'approchèrent de lui pour le tenter, disant : Est-il permis à un homme de renvoyer sa femme pour quelque cause que ce soit? Jésus répondant leur dit : N'avez-vous pas lu que celui qui les créa au commencement les fit mâle et femelle, et qu'il dit : A cause de cela l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme, et ils seront deux dans une seule chair? Ainsi, ils ne sont plus deux, mais une seule chair. Ce que Dieu a donc uni, que l'homme ne le sépare point. Ils lui demandèrent : Pourquoi donc Moïse a-t-il commandé de lui donner un acte de répudiation et de la renvoyer? Il leur répondit : C'est à cause de la dureté de vos cœurs que Moïse vous a permis de renvoyer vos femmes, mais au commencement il n'en fut pas ainsi. Ainsi je vous dis que quiconque renvoie sa femme, si ce n'est pour cause d'adultère, et en épouse une autre, commet un adultère; et celui qui épouse une femme renvoyée se rend adultère. Ses disciples lui dirent : Si telle est la condition de l'homme à l'égard de sa femme, il n'est pas bon de se marier. Jésus leur dit : Tous ne comprennent pas cette parole, mais ceux à qui il a été donné. Car il y a des eunuques qui sont nés tels dès le sein de leur mère; il y en a que les hommes ont fait eunuques, et il y en a qui se sont rendus eux-mêmes eunuques, à cause du royaume des cieux. Que celui qui peut comprendre comprenne.

« Alors on lui présenta de petits enfants pour qu'il leur imposât les mains et priât. Or, les disciples les repoussaient. Mais Jésus leur dit : Laissez ces petits enfants et ne les empêchez point de venir à moi, car à de tels appartient le royaume des cieux. Et lorsqu'il leur eut imposé les mains, il partit de là. Et voilà que quelqu'un s'approchant lui dit : Bon maître, que ferai-je de bon pour avoir la vie éternelle? Jésus lui répondit : Pourquoi m'interroges-tu sur ce qui est bon? Dieu seul est bon. Mais si tu veux entrer dans la vie, garde les commandements. Lesquels? demanda-t-il. Jésus répondit : Tu ne commettras point d'adultère ; Tu ne déroberas point; Tu ne rendras point de faux témoignage ; Honore ton père et mère, et aime ton prochain comme toi-même. Le jeune homme reprit : J'ai observé tout cela : que me manque-t-il encore? Jésus lui dit : Si tu veux être parfait, va, vends ce que tu as, et donne-le aux pauvres, et tu auras un trésor dans le ciel ; viens ensuite et suis-moi.

Lorsque le jeune homme eut entendu cette parole, il s'en alla triste, car il avait de grands biens. Alors Jésus dit à ses disciples : En vérité, je vous déclare qu'un riche entrera difficilement dans le royaume des cieux. Et je vous le dis encore : Il est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille, qu'à un riche d'entrer dans le royaume des cieux. Or, ces choses entendues, les disciples s'étonnaient grandement et disaient : Qui donc pourra être sauvé? Mais Jésus les regardant, leur dit : Aux hommes cela est impossible, mais tout est possible à Dieu. Alors reprenant, Pierre lui dit : Et nous, voici que nous avons tout quitté pour vous suivre : qu'y aura-t-il donc pour nous? Jésus leur dit : En vérité, je vous d'éclare que vous qui m'avez suivi, lorsqu'à la régénération le Fils de l'homme sera assis sur le trône de sa gloire, vous aussi vous serez assis sur douze trônes, jugeant les douze tribus d'Israël. Et quiconque aura quitté ou maison, ou frère, ou sœur, ou père, ou mère, ou femme, ou fils, ou terres, à cause de mon nom, recevra le centuple et aura pour héritage la vie éternelle. Mais beaucoup de premiers seront les derniers, et beaucoup de derniers, les premiers. »

Plus loin, encore xx, 28 : « Comme le Fils de l'homme n'est point venu pour être servi, mais pour servir et donner sa vie pour la rédemption d'un grand nombre. »

Plus loin, xxii, 21 : « Rendez donc à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. » Et ailleurs, 37 : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de tout ton esprit. C'est là le premier et le plus grand des commandements. Le second lui est semblable : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. A ces deux commandements se rattachent la Loi et les Prophètes. »

Un peu après, xxiii, 1 « : Alors Jésus parla au peuple et à ses disciples disant : C'est sur la chaire de Moïse que sont assis les Scribes et les Pharisiens. Ainsi, tout ce qu'ils vous disent, observez-le, et faites-le ; mais n'agissez pas selon leurs œuvres, car ils disent, et ne font pas. Ils attachent des fardeaux pesants et qu'on ne peut porter; et ils les mettent sur les épaules des hommes : mais ils ne veulent pas même les remuer du doigt. Ils font toutes leurs œuvres pour être vus des hommes; car ils portent de très-larges phylactères, et des franges fort longues. Ils aiment les premières places dans les festins, les premiers sièges dans les synagogues, les salutations dans les places publiques, et à être appelés maîtres par les hommes. Pour vous, ne veuillez pas être appelés maîtres; car un seul est votre maître, et vous êtes tous frères. Et n'appelez sur terre personne votre père, car un seul est votre Père, lequel est dans les cieux. Qu'on ne vous appelle point non plus maîtres, parce qu'un seul est votre maître, le Christ. Celui qui est le plus grand parmi vous sera votre serviteur. Car quiconque s'exaltera sera humilié, et quiconque s'humiliera sera exalté. »

Un peu après, 23 : « Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hypocrites, qui payez la dîme de la menthe, et de l'aneth, et du cumin, et qui négligez les choses les plus graves de la Loi, la justice, la miséricorde et la foi. Il fallait faire ceci, et ne pas omettre cela. Guides aveugles, qui employez un filtre pour le moucheron, et qui avalez le chameau. Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hypocrites, parce que vous nettoyez le dehors de la coupe et du plat, tandis qu'au-dedans ils sont pleins de rapines et de souillures. Pharisien aveugle, nettoie d'abord le dedans de la coupe et du plat afin que le dehors soit net aussi. Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hypocrites, parce que vous ressemblez à des sépulcres blanchis, qui au-dehors paraissent beaux aux hommes, mais au-dedans sont pleins d'ossements de morts, et de toute sorte de pourriture. Ainsi vous aussi, au-dehors, vous paraissez justes aux hommes; mais au-dedans vous êtes pleins d'hypocrisie et d'iniquité. Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hypocrites, qui bâtissez les tombeaux des prophètes, qui ornez les monuments des justes; et qui dites : Si nous avions été du temps de nos pères, nous n'aurions pas été complices avec eux du sang des Prophètes. Ainsi vous êtes à vous-mêmes un témoignage que vous êtes les fils de ceux qui ont tué les prophètes. Comblez donc aussi la mesure de vos pères. Serpents, race de vipères, comment fuirez-vous le jugement de la géhenne? C'est pourquoi voici que moi-même je vous envoie des prophètes, des sages et des docteurs; vous tuerez et crucifierez les uns, et vous en flagellerez d'autres dans vos synagogues, et vous les poursuivrez de ville en ville ; afin que retombe sur vous tout le sang innocent qui a été versé sur la terre, depuis le sang du juste Abel jusqu'au sang de Zacharie, fils de Barachie, que vous avez tué entre le temple et l'autel. En vé-

rité je vous le dis, tout ceci viendra sur cette génération. »

Plus loin, XXIV, 12 : « Et parce que l'iniquité aura abondé, la charité d'un grand nombre se refroidira. Mais celui qui persévérera jusqu'à la fin, celui-là sera sauvé. » Plus loin, 44 : « Tenez-vous prêts, car vous ignorez l'heure à laquelle le Fils de l'homme doit venir. Qui, pensez-vous, est le serviteur fidèle et prudent que son maître a établi sur tous ses serviteurs pour leur distribuer dans le temps leur nourriture ? Heureux ce serviteur que son maître, lorsqu'il viendra, trouvera agissant ainsi. En vérité je vous dis qu'il l'établira sur tous ses biens. Mais si ce mauvais serviteur dit en son cœur : Mon maître tarde à venir; et qu'il se mette à battre tous ses compagnons , à manger et à boire avec des ivrognes ; le maître de ce serviteur viendra le jour où il ne s'y attendra pas, et à l'heure qu'il ignore. Et il le séparera, et il lui donnera aussi sa part avec les hypocrites : là sera le pleur et le grincement de dents. »

Un peu après, XXV, 13 : « Veillez donc parce que vous ne savez ni le jour, ni l'heure. » Et un peu plus loin, 31 : « Or, quand le Fils de l'homme viendra dans sa majesté, et tous les anges avec lui, il s'assiera sur le trône de sa majesté, et toutes les nations seront rassemblées devant lui, et il les séparera les uns d'avec les autres, comme le pasteur sépare les brebis d'avec les boucs; et il placera les brebis à sa droite, et les boucs à sa gauche. Alors le roi dira à ceux qui seront à sa droite : Venez, bénis de mon Père; possédez le royaume préparé pour vous depuis la fondation du monde : car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire ; j'étais sans asile, et vous m'avez recueilli ; j'étais nu et vous m'avez revêtu ; malade et vous m'avez visité ; j'étais en prison, et vous êtes venus à moi. Alors les justes lui répondront : Seigneur, quand est-ce que nous vous avons vu ayant faim, et que nous vous avons rassasié, ayant soif, et que nous vous avons donné à boire ? Quand est-ce que nous vous avons vu sans asile et que nous vous avons recueilli, ou nu, et que nous vous avons vêtu ? Ou quand est-ce que nous vous avons vu soit malade soit en prison, et que nous sommes venus à vous? Et le roi répondra : En vérité je vous le dis : Chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits d'entre mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait. Alors il dira aussi à ceux qui seront à sa gauche : Retirez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel qui a été préparé au diable et à ses anges. Car j'ai eu faim, et vous ne m'avez point donné à manger; j'ai eu soif, et vous ne m'avez point donné à boire; j'étais sans asile, et vous ne m'avez point recueilli ; j'étais nu, et vous ne m'avez point vêtu, malade et en prison, et vous ne m'avez point visité. Alors eux aussi répondront, disant : Seigneur, quand est-ce que nous vous avons vu ayant faim, ou soif, ou sans asile, ou nu, ou malade, ou en prison, et que nous ne vous avons pas assisté ? Alors il leur répondra, : En vérité je vous le dis, chaque fois que vous ne l'avez point fait à l'un de ces petits, à moi non plus vous ne l'avez point fait. »

Plus loin, XXVI, 41 : « Veillez et priez afin que vous n'entriez point en tentation. »

CHAPITRE XXVI.

PRÉCEPTES TIRÉS DE L'ÉVANGILE SELON SAINT MARC.

CHAPITRE VII, 14 : « Et appelant de nouveau le peuple, il leur disait : Ecoutez-moi tous, et comprenez. Il n'est rien au-dehors de l'homme, qui entrant en lui puisse le souiller : mais ce qui sort de l'homme, c'est là ce qui souille l'homme. Si quelqu'un a des oreilles pour entendre, qu'il entende. Etant entrés dans une maison, après avoir quitté le peuple, les disciples l'interrogeaient sur cette parabole ; et il leur dit : Ainsi vous aussi, vous êtes sans intelligence ? Ne comprenez-vous point que toute chose du dehors entrant dans l'homme ne peut lui communiquer sa souillure, parce que cela n'entre point dans le cœur, mais va au ventre, et est jeté dans le lieu secret qui purifie tous les aliments ? Mais, disait-il , ce qui sort de l'homme, c'est là ce qui communique sa souillure à l'homme. Car c'est du dedans, du cœur des hommes, que sortent les mauvaises pensées, les adultères, les fornications, les homicides, les larcins, l'avarice, les

méchancetés, la fraude, les impudicités, l'œil mauvais, le blasphème, l'orgueil, la folie. Toutes ces choses mauvaises viennent du dedans et se communiquent à l'homme. »

En un autre endroit, VIII, 34 : « Et appelant le peuple avec ses disciples, il leur dit : Si quelqu'un veut me suivre, qu'il renonce à lui-même, qu'il porte sa croix et qu'il me suive. Car qui voudra sauver son âme, la perdra ; et qui perdra son âme à cause de moi et de l'Evangile, la sauvera. Et que servira à l'homme de gagner le monde entier, s'il perd son âme ? Ou que donnera l'homme en échange de son âme ? Car celui qui aura rougi de moi et de mes paroles, au milieu de cette génération adultère et pécheresse, le Fils de l'homme aussi lui fera honte lorsqu'il viendra dans la gloire de son Père avec ses Anges. »

Ailleurs, IX, 35 : « Puis prenant un enfant, il le mit au milieu d'eux, et après l'avoir embrassé il leur dit : Quiconque reçoit en mon nom un petit enfant comme celui-ci, me reçoit ; et quiconque me reçoit, reçoit non pas moi, mais Celui qui m'a envoyé. » Un peu plus bas, 40 : « Car quiconque vous donnera un verre d'eau en mon nom, parce que vous êtes au Christ, en vérité je vous le dis, il ne perdra pas sa récompense. Mais quiconque scandalisera un de ces petits qui croient en moi, il vaudrait mieux pour lui que l'on mît autour de son cou une meule de moulin, et qu'on le jetât dans la mer. » Un peu après, 49 : « Ayez du sel en vous, et conservez la paix entre vous. »

Presqu'immédiatement après, X, 2 : « Et les Pharisiens s'approchant, lui demandèrent s'il est permis à un homme de renvoyer sa femme : c'était pour le tenter. Mais Jésus répondant leur dit : Que vous a ordonné Moïse ? Ils repliquèrent : Moïse a permis d'écrire un acte de répudiation, et de la renvoyer. Jésus leur répondant, dit : C'est à cause de la dureté de votre cœur qu'il vous a écrit ce précepte ; mais au commencement de la création, Dieu fit un homme et une femme. C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et ils seront deux dans une seule chair. Ainsi ils ne seront plus deux, mais une seule chair. Ce que Dieu donc a uni, que l'homme ne le sépare point. Dans la maison, ses disciples l'interrogèrent encore sur le même sujet, et il leur dit : Quiconque renvoie sa femme et en épouse une autre, commet un adultère à l'égard de celle-là ; et si une femme quitte son mari et en épouse un autre, elle se rend adultère. » Quatre versets plus bas, 14 : « Laissez ces petits enfants venir à moi et ne les empêchez point, car à de tels est le royaume de Dieu. En vérité je vous le dis : Quiconque n'aura point reçu le royaume de Dieu comme un petit enfant, n'y entrera point. Et les embrassant, et imposant la main sur eux, il les bénissait. Comme il se mettait en chemin, quelqu'un accourant et fléchissant le genou, lui demanda : Bon maître, que ferai-je pour avoir la vie éternelle ? Jésus lui répondit : Pourquoi m'appelles-tu bon ? Nul n'est bon que Dieu seul. Tu connais les commandements : Ne tue point, Ne dérobe point, Ne rends point de faux témoignage, Ne fais point de fraude, Honore ton père et ta mère. Mais le jeune homme reprenant la parole, lui dit : Maître, j'ai observé tous ces préceptes dès ma jeunesse. Jésus, l'ayant regardé, l'aima et lui dit : Une seule chose te manque ; va, vends tout ce que tu as, donne-le aux pauvres, et tu auras un trésor dans le ciel, puis viens et suis-moi. Mais affligé de cette parole il s'en alla triste, car il avait de grands biens. Alors Jésus regardant autour de lui, dit à ses disciples : Qu'il est difficile à ceux qui ont des richesses d'entrer dans le royaume de Dieu. Or, ses disciples étaient tous étonnés de ce discours ; mais Jésus prenant de nouveau la parole, leur dit : Mes enfants bien-aimés, qu'il est difficile à ceux qui se confient dans les richesses d'entrer dans le royaume de Dieu ! Il est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille, qu'à un riche d'entrer dans le royaume de Dieu. Et ils demeuraient encore plus étonnés, se disant l'un à l'autre : Et qui peut donc être sauvé ? Mais Jésus les regardant, dit : Aux hommes cela est impossible, mais non pas à Dieu ; car tout est possible à Dieu. Alors Pierre se mit à lui dire : Voici que nous avons, nous, tout quitté pour vous suivre. Jésus répondant, dit : En vérité, je vous le dis, nul n'aura quitté maison, ou frères, ou sœurs, ou père, ou mère, ou fils, ou terres, à cause de moi et à cause de l'Evangile, qui ne recoive maintenant, en ce temps même, cent fois autant de maisons, de frères, de sœurs, de mères, de fils, de terres, avec des persécutions, et dans le siècle à venir la vie éternelle. Mais beaucoup de premiers seront les derniers et beaucoup de derniers seront les premiers. » Plus loin, 42 : « Vous savez que ceux qui passent pour régner sur les nations les

dominent, et que leurs princes ont puissance sur elles. Il n'en est pas ainsi parmi vous, mais quiconque voudra devenir le plus grand sera votre serviteur ; et quiconque voudra être le premier parmi vous sera le serviteur de tous. Car le Fils de l'homme même n'est pas venu pour être servi, mais pour servir et donner sa vie pour la rédemption d'un grand nombre. »

Plus loin, XI, 22 : « Et Jésus répondant, leur dit : Ayez foi en Dieu. En vérité je vous déclare que quiconque dira à cette montagne : Lève-toi, et jette-toi dans la mer, et n'hésitera pas dans son cœur, mais croira que tout ce qu'il aura dit doit se faire, il lui sera réellement fait. C'est pourquoi je vous le dis : Tout ce que vous demanderez dans la prière, croyez que vous l'obtiendrez et cela vous arrivera. Et quand vous serez pour prier, pardonnez si vous avez quelque chose contre quelqu'un, afin que votre Père, qui est dans les cieux, vous pardonne aussi vos péchés. Car si vous ne pardonnez point vous-mêmes, votre Père qui est dans les cieux ne vous pardonnera pas non plus vos péchés. »

Un peu après, XII, 17 : « Alors reprenant, Jésus leur dit : Rendez donc à César, ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. » Et ailleurs, 28 : « Alors s'approcha un des Scribes qui avait entendu les autres l'interroger, et voyant qu'il leur avait si bien répondu, il lui demanda quel était le premier de tous les commandements. Jésus lui répondit : Le premier de tous les commandements est : Ecoute, Israël, le Seigneur ton Dieu est le seul Dieu ; tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de tout ton esprit et de toute ta force. Voilà le premier commandement. Le second est semblable à celui-là : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. Aucun autre commandement n'est plus grand que ceux-là. Et le Scribe lui dit : Fort bien, maître, vous avez dit en toute vérité qu'il n'y a qu'un seul Dieu, et il n'y en a point d'autres que lui : qu'on doit l'aimer de tout son cœur, de toute son intelligence, de toute son âme et de toute sa force, et qu'aimer le prochain comme soi-même est plus que tous les holocaustes et tous les sacrifices. Jésus voyant qu'il avait sagement répondu, lui dit : Tu n'es pas loin du royaume de Dieu. Et personne n'osait plus l'interroger. » Un peu plus loin, 38 : « Gardez-vous des Scribes qui se plaisent à se promener avec de longues robes, et à être salués dans les places publiques, et à s'asseoir sur les premiers sièges dans les synagogues, et qui veulent les premières places dans les festins, qui dévorent les maisons des veuves sous le prétexte de longues prières : ces hommes-là subissent un jugement plus sévère. Après cela étant assis vis-à-vis du tronc, Jésus regardait de quelle manière le peuple y jetait de l'argent ; or, nombre de riches y en jetait beaucoup. Et une pauvre veuve étant venue, y mit deux petites pièces valant le quart d'un as. Appelant alors ses disciples, il leur dit : En vérité je vous le dis, cette pauvre veuve a déposé plus que tous ceux qui ont mis dans le tronc ; car tous ont mis de ce qu'ils avaient de superflu, mais celle-ci a mis de son indigence, même tout ce qu'elle avait, tout son vivre. »

Plus loin, XIII, 11 : « Lors donc qu'on vous conduira pour vous livrer, ne pensez point d'avance à ce que vous direz, mais ce qui vous sera inspiré à l'heure même, dites-le ; car ce n'est pas vous qui parlez, mais l'Esprit-Saint. » Un peu après, 13 : « Et vous serez en haine à tous à cause de mon nom. Mais celui qui restera ferme jusqu'à la fin, celui-là sera sauvé. » Et ailleurs, 33 : « Tenez-vous sur vos gardes, veillez et priez, puisque vous ne savez quand le temps viendra. Comme un homme qui, partant pour un voyage, et laissant sa maison, donne pouvoir à ses serviteurs, à chacun suivant sa fonction, et commande au portier de veiller. Veillez donc, car vous ignorez quand viendra le maître de la maison, le soir, ou au milieu de la nuit, ou au chant du coq, ou le matin, de peur que venant subitement il ne vous trouve endormis. Et ce que je vous dis, je le dis à tous : Veillez. »

CHAPITRE XXVII.

PRÉCEPTES TIRÉS DE L'ÉVANGILE SELON SAINT LUC.

CHAPITRE II, 14 : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. »

Plus loin, III, 10 : « Et la foule l'interrogeait, disant : Que ferons-nous donc ? Et répondant, il leur disait : Que celui qui a deux tuniques en donne une à celui qui n'en a point, et que celui qui a de quoi manger fasse de même. Des publicains vinrent aussi pour être baptisés, et lui demandèrent : Maître, que ferons-nous ? Et il leur répondit : N'exigez rien de plus que ce qui vous a été prescrit. Et des soldats l'interrogeaient disant : Et nous que ferons-nous ? Et il leur dit : N'usez de violence, ni de fraude envers personne, et contentez-vous de votre paie. »

Plus loin, encore VI, 20 : « Bienheureux les pauvres, parce que le royaume de Dieu est à vous. Bienheureux vous qui maintenant avez faim, parce que vous serez rassasiés. Bienheureux vous qui pleurez maintenant, parce que vous rirez. Vous serez heureux, lorsque les hommes vous haïront, vous éloigneront, vous injurieront, et rejetteront votre nom comme mauvais, à cause du Fils de l'homme. Réjouissez-vous en ce jour-là, et tressaillez d'allégresse, parce que votre récompense est grande dans le ciel ; car c'est ainsi que leurs pères faisaient aux Prophètes. Cependant malheur à vous, riches, parce que vous avez votre consolation. Malheur à vous qui êtes rassasiés, parce que vous aurez faim. Malheur à vous qui riez maintenant, parce que vous gémirez et vous pleurerez. Malheur, quand tous les hommes vous loueront : car c'est ainsi que leurs pères faisaient aux faux prophètes. Mais je vous dis, à vous qui écoutez : Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent. Bénissez ceux qui vous maudissent, et priez pour ceux qui vous calomnient. A quiconque te frappe sur une joue, présente encore l'autre. Et a celui qui prend ton manteau, laisse aussi prendre ta tunique. Donne à quiconque te demande, et ne redemande point ton bien à celui qui te le ravit. Comme vous voulez que les hommes vous fassent, faites-leur pareillement. Si vous aimez ceux qui vous aiment, quel est votre mérite ? puisque les pécheurs aiment aussi ceux qui les aiment. Et si vous faites du bien à ceux qui vous en font, quel est votre mérite ? puisque les pécheurs même le font. Et si vous prêtez à ceux de qui vous espérez recevoir, quel remercîment méritez-vous ? car les pécheurs aussi prêtent aux pécheurs pour en recevoir un pareil avantage. Mais vous, aimez vos ennemis, faites du bien et prêtez, sans en rien espérer, et votre récompense sera grande, et vous serez les fils du Très-Haut ; car il est bon, même pour les ingrats et pour les méchants. Soyez donc miséricordieux comme votre Père est miséricordieux. Ne jugez point, et vous ne serez point jugés ; ne condamnez point, et vous ne serez pas condamnés ; remettez et il vous sera remis. Donnez et il vous sera donné. On versera dans votre sein une bonne mesure, pressée, bien remuée et débordante. Car on usera pour vous de la même mesure, dont vous aurez usé pour les autres. » Ib. 39 : « Il leur faisait aussi cette comparaison : Un aveugle peut-il conduire un aveugle? Ne tomberont-ils pas tous deux dans une fosse ? Le disciple n'est point au-dessus du maître : mais tout disciple sera parfait, s'il est comme son maître. Pourquoi vois-tu la paille dans l'œil de ton frère, et n'aperçois-tu point la poutre qui est dans ton œil ? Ou, comment peux-tu dire à ton frère : Mon frère, laisse-moi ôter la paille de ton œil, ne voyant pas toi-même la poutre qui est dans le tien ? Hypocrite, ôte premièrement la poutre de ton œil, et alors tu verras pour ôter la paille de l'œil de ton frère. Un arbre n'est pas bon, s'il produit de mauvais fruits, et un arbre n'est pas mauvais, s'il produit de bons fruits. Car chaque arbre se connaît par son fruit. On ne cueille point de figues sur des épines, et on ne vendange point du raisin sur des ronces. L'homme bon tire le bien du trésor de son cœur, et l'homme mauvais tire le mal du mauvais trésor. Car la bouche parle de l'abondance du cœur. Mais pourquoi m'appelez-vous, Seigneur, Seigneur, et ne faites-vous point ce que je dis ? Quiconque vient à moi, écoute mes paroles et les met en pratique ; je vous montrerai à quoi il est semblable. Il est semblable à un homme qui, bâtissant une maison, a creusé très-avant, et en a posé le fondement sur

la pierre : l'inondation survenant, le fleuve s'est brisé contre cette maison, et n'a pu l'ébranler, parce qu'elle était fondée sur la pierre. Mais celui qui écoute et ne pratique, point est semblable à un homme qui a bâti sa maison sur la terre, sans fondement : le fleuve s'est brisé contre elle, et elle s'est écroulée aussitôt ; et la ruine de cette maison a été grande. »

Plus loin, VII, 31 : « A qui comparerai-je les hommes de cette génération, ? et à qui sont-ils semblables ? Ils sont semblables à des enfants assis dans la place, se parlant l'un à l'autre, et disant : Nous vous avons joué de la flûte, et vous n'avez point dansé ; nous avons entonné des chants lugubres, et vous n'avez point pleuré. Car Jean-Baptiste est venu, ne mangeant point de pain, et ne buvant point de vin, et vous dites : Il a un démon en lui. Le Fils de l'homme est venu, mangeant et buvant, et vous dites : C'est un homme de bonne chère, et qui aime le vin, ami des publicains et des pécheurs. Mais la sagesse a été justifiée par tous ses enfants.»

Et un peu après, VIII, 11 : « Or voici le sens de la parabole : La semence est la parole de Dieu. Ce qui tombe le long du chemin, sont ceux qui écoutent, le diable vient ensuite, et enlève la parole de leur cœur, de peur que, croyant, ils ne soient sauvés. Ce qui tombe sur la pierre, ce sont ceux qui, ayant écouté la parole, la reçoivent avec joie ; mais ceux-ci n'ont point de racines ; ils croient pour un temps, et au temps de la tentation ils se retirent. Ce qui tombe parmi les épines, ce sont ceux qui écoutent la parole, mais en allant, ils sont étouffés par les sollicitudes, les richesses et les voluptés de la vie, et ils ne portent point de fruits. Quant à ce qui tombe dans la bonne terre, ce sont ceux qui, écoutant la parole, la conservent dans un cœur bon et excellent, et portent du fruit par la patience. Personne, allumant une lampe, ne la couvre d'un vase, ou ne la met sous un lit ; mais il la pose sur un chandelier, afin que ceux qui entrent voient la lumière. Car il n'y a rien de caché qui ne soit découvert, et rien de secret qui ne soit connu et ne vienne au grand jour. Voyez donc comment vous écoutez. Car il sera donné à celui qui a ; et quiconque n'a rien, même ce qu'il croit avoir lui sera ôté. »

Plus loin, IX, 1 : « Ayant appelé les douze Apôtres, il leur donna vertu et puissance sur tous les démons, et le pouvoir de guérir les maladies. C'est ainsi qu'il les envoya prêcher le royaume de Dieu et rendre la santé aux malades. Et il leur dit : Ne portez rien en route, ni bâton, ni sac, ni pain, ni argent, et n'ayez point deux tuniques. En quelque maison que vous entriez, demeurez-y et n'en sortez point. Quant à ceux, quels qu'ils soient, qui ne vous recevront point, secouez, en sortant de leur ville, la poussière même de vos pieds, en témoignage pour eux. » Un peu après, 23 : « Il disait encore à tous : Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à lui-même, et porte sa croix chaque jour, et me suive. Car celui qui voudra sauver son âme, la perdra, et qui perdra son âme à cause de moi, la sauvera. Et que sert à l'homme de gagner le monde entier, à son détriment, et en se perdant lui-même ? Car qui aura rougi de moi et de mes paroles, le Fils de l'homme rougira de lui, lorsqu'il viendra dans sa majesté, dans celle du Père et des saints Anges. » Ailleurs, 46 : « Or, une pensée leur vint à l'esprit, lequel d'entr'eux était le plus grand ? Mais Jésus voyant les pensées de leur cœur, prit un enfant, le plaça près de lui, et leur dit : Quiconque reçoit cet enfant en mon nom, me reçoit, et quiconque me reçoit, reçoit Celui qui m'a envoyé. Car celui qui est le plus petit entre vous tous, celui-là est le plus grand. » Plus loin, 59 : « Mais il dit à un autre : Suis-moi. Celui-ci répondit : Seigneur, permettez-moi d'aller d'abord, et d'ensevelir mon père. Et Jésus lui dit : Laisse les morts ensevelir leurs morts ; pour toi, va, et annonce le royaume de Dieu Et un autre dit : Je vous suivrai, Seigneur ; mais permettez-moi d'abord de dire adieu à tous ceux qui sont dans ma maison. Jésus lui répondit : Quiconque, ayant mis la main à la charrue, regarde en arrière, n'est pas propre au royaume de Dieu. »

Un peu après, X, 3 : « Voici que je vous envoie comme des agneaux au milieu des loups. Ne portez ni bourse, ni sac, ni chaussure, et ne saluez personne dans le chemin. En quelque maison que vous entriez, dites d'abord : Paix à cette maison. Et s'il s'y trouve un fils de la paix, votre paix reposera sur lui ; sinon, elle vous reviendra. Demeurez dans la même maison, mangeant et buvant de ce qui sera chez eux, car l'ouvrier mérite son salaire. Ne passez point de maison en maison. Et en quelque ville que vous entriez et où vous serez reçus, mangez ce qui vous sera présenté ; guérissez les malades qui s'y trouveront, et dites-leur : Le royaume de Dieu est proche de vous. Mais en quelque ville que vous

soyez entrés, s'ils ne vous reçoivent point, sortez dans ses places, et dites : Nous secouons contre vous la poussière même de votre ville, qui s'est attachée à nos pieds ; cependant sachez que le royaume de Dieu est proche. Je vous le dis : Pour Sodome, en ce jour-là, il y aura plus de rémission que pour cette ville-là. » Un peu plus loin, 20 : « Cependant ne vous réjouissez pas de ce que les esprits vous sont soumis, mais réjouissez-vous de ce que vos noms sont écrits dans les cieux. » Un peu après, 35 : « Et voilà qu'un docteur de la Loi, se levant pour le tenter, dit : Maître, que ferai-je pour posséder la vie éternelle? Jésus lui dit : Qu'y a-t-il d'écrit dans la Loi? Qu'y lis-tu ? Celui-ci répondant dit : Tu aimeras le Seigneur ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, de toutes tes forces et de tout ton esprit, et ton prochain comme toi-même. » Un peu plus loin, 36 : « Lequel de ces trois te semble avoir été le prochain de celui qui tomba entre les mains des voleurs? Et il répondit : Celui qui a été compatissant pour lui. Et Jésus dit : Va et fais de même. » Quelques lignes plus bas, 41 : « Marthe, Marthe, tu t'inquiètes et tu te troubles de beaucoup de choses. Or une seule chose est nécessaire : Marie a choisi la meilleure part, qui ne lui sera point ôtée. »

Un peu après il est dit, XI, 2 : « Quand vous priez, dites : Père, que votre nom soit sanctifié; que votre règne arrive; donnez-nous aujourd'hui le pain quotidien; et remettez-nous nos péchés, puisque nous remettons nous-mêmes à tous ceux qui nous doivent; et ne nous induisez point en tentation. Et il leur dit encore : Qui de vous a un ami, qui aille le trouver pendant la nuit, et lui dise : Mon ami, prête-moi trois pains, parce qu'un de mes amis est arrivé chez moi de voyage, et que je n'ai rien à lui offrir? Et si celui-là, répondant de dedans sa maison, disait : Ne m'importune point; ma porte est déjà fermée, et mes enfants sont au lit avec moi; je ne puis me lever et t'en donner. Si cependant l'autre continue de frapper; je vous le dis, quand celui-ci ne se lèverait point pour lui en donner, parce qu'il est son ami, cependant à cause de son importunité, il se lèvera et lui en donnera autant qu'il en a besoin. Et moi, je vous dis aussi : Demandez et il vous sera donné; cherchez et vous trouverez, frappez et l'on vous ouvrira. Car quiconque demande reçoit, et qui cherche trouve, et l'on ouvrira à celui qui frappe. Si quelqu'un d'entre vous demande un pain à son père, lui donnera-t-il une pierre? ou bien un poisson? lui donnera-t-il, au lieu du poison, un serpent? Ou s'il lui demande un œuf, lui présentera-t-il un scorpion? Si donc vous, qui êtes mauvais, vous savez donner à vos enfants des choses bonnes; à combien plus forte raison votre Père céleste donnera-t-il un esprit bon à ceux qui le lui demanderont. » Un peu plus loin, 27 : « Or il arriva que comme il disait ces choses, une femme, élevant la voix du milieu de la foule, lui dit : Heureux le sein qui vous à porté, et les mamelles que vous avez sucées! Mais Jésus dit : Heureux plutôt ceux qui écoutent la parole de Dieu, et qui la gardent. » Et un peu après, 47 : « Pendant qu'il parlait, un Pharisien le pria de dîner chez lui. Etant donc entré, il se mit à table. Or le Pharisien, pensant en lui-même, commença à demander pourquoi il ne s'était point lavé avant le repas. Et le Seigneur lui dit : Vous autres Pharisiens, vous nettoyez le dehors de la coupe et du plat; mais ce qui est au dedans de vous est plein de rapine et d'iniquité. Insensés! celui qui a fait le dehors n'a-t-il pas fait aussi le dedans? Toutefois faites l'aumône de ce que vous avez, et tout sera pur pour vous. Mais malheur à vous, Pharisiens, parce que vous payez la dîme de la menthe, de la rue, et de toutes les herbes, et que vous négligez la justice et l'amour de Dieu! Il fallait faire ces choses, et ne pas omettre les autres. Malheur à vous, Pharisiens, parce que vous aimez les premiers sièges dans les synagogues, et les salutations dans les places publiques! Malheur à vous, parce que vous êtes comme les sépulcres qui ne paraissent point et sur lesquels on marche sans le savoir. Alors un des docteurs de la Loi prenant la parole, lui dit : Maître, en disant cela vous nous faites injure, à nous aussi. Mais Jésus dit : Et à vous aussi, docteurs de la Loi, malheur! parce que vous imposez aux hommes des charges qu'ils ne peuvent porter, et que vous-mêmes ne touchez pas les fardeaux du bout du doigt. »

Ailleurs, XII, 1 : « Gardez-vous du levain des Pharisiens, qui est l'hypocrisie. » Un peu plus bas, 4 : « Or je vous dis à vous, qui êtes mes amis : Ne craignez point ceux qui tuent le corps, et après cela ne peuvent plus rien faire. Mais je vous montrerai qui vous devez craindre : craignez Celui qui après avoir ôté la vie, a le pouvoir d'envoyer dans la géhenne : oui, je vous le dis-

craignez celui-là. Cinq passeraux ne se vendent-ils pas deux as? et cependant pas un d'eux n'est en oubli devant Dieu. Les cheveux mêmes de votre tête sont tous comptés. Ne craignez donc point, vous valez plus que beaucoup de passereaux. Or, je vous le dis : Quiconque m'aura confessé devant les hommes, le Fils de l'homme aussi le confessera devant les anges de Dieu. Mais celui qui m'aura renié devant les hommes, sera renié devant les Anges de Dieu. Quiconque parle contre le Fils de l'homme, il lui sera remis; mais pour celui qui aura blasphémé contre le Saint-Esprit, il ne lui sera pas remis. Lorsqu'on vous conduira dans les Synagogues, devant les magistrats et les puissances, ne vous inquiétez point de quelle manière, ou de ce que vous répondrez, ou bien de ce que vous direz, car l'Esprit-Saint vous enseignera à l'heure même ce qu'il vous faudra dire.

« Alors quelqu'un de la foule lui dit : Maître, dites à mon frère de partager avec moi notre héritage. Mais Jésus lui répondit : Homme, qui m'a établi juge sur vous, ou pour faire vos partages? Puis il leur dit : Voyez, et gardez-vous de toute avarice; car dans l'abondance même la vie de chacun ne dépend point de ce qu'il possède. Il leur dit ensuite cette parabole : Il y avait un homme riche dont le champ rapportait beaucoup de fruit. Or, il pensait en lui-même, disant : Que ferai-je; car je n'ai point ou serrer mes fruits? Et il dit : Voici ce que je ferai : je détruirai mes greniers, et j'en ferai de plus grands, et j'y rassemblerai toutes mes provisions et tous mes biens. Et je dirai à mon âme : Mon âme, tu as beaucoup de biens en réserve pour plusieurs années; repose-toi, mange, bois, fais grande chère. Mais Dieu lui dit : Insensé, cette nuit même on te redemandera ton âme, et ce que tu as amassé, à qui sera-t-il? Ainsi est celui qui thésaurise pour lui, et qui n'est point riche devant Dieu. Et il dit à ses disciples : C'est pourquoi je vous dis : Ne vous inquiétez point pour votre vie, de ce que vous mangerez, ni pour votre corps, de quoi vous le vêtirez. La vie est plus que la nourriture, et le corps plus que le vêtement. Considérez les corbeaux; ils ne sèment, ni ne moissonnent; ils n'ont ni cellier ni grenier, et Dieu les nourrit. Combien ne valez-vous pas plus qu'eux? Qui de vous, en s'inquiétant ainsi, peut ajouter à sa taille une seule condée? Si donc vous ne pouvez même pas les moindres choses, pourquoi vous inquiéter des autres? Considérez les lis, comme ils croissent : ils ne travaillent ni ne filent; et cependant, je vous le dis, Salomon lui-même dans toute sa gloire n'était pas vêtu comme l'un deux. Or, si l'herbe qui est aujourd'hui dans les champs, et qui demain sera jetée au four, Dieu la revêt ainsi, combien plus le fera-t-il pour vous, hommes de peu de foi? Ne demandez donc point ce que vous aurez à manger ou à boire, et ne vous élevez pas si haut. Car ce sont ces choses que les nations du monde recherchent; mais votre Père sait que vous en avez besoin. Ainsi cherchez le royaume de Dieu, et toutes ces choses vous seront données par surcroît. Ne craignez point, petit troupeau, par ce qu'il a plu à votre Père de vous donner son royaume. Vendez ce que vous avez et donnez l'aumône. Faites-vous des bourses que le temps n'use point, un trésor qui ne vous fasse pas défaut dans les cieux, où le voleur n'approche point, et où les vers ne rongent point. Car où est votre trésor, là sera aussi votre cœur. » Un peu après, 40 : « Et vous aussi, tenez-vous prêts; parce qu'à l'heure que vous ne pensez pas, le Fils de l'homme viendra. Or Pierre lui dit : Seigneur, est-ce pour nous que vous dites cette parabole, ou pour tout le monde? Et le Seigneur dit : Qui, pensez-vous, est le dispensateur fidèle et prudent que le maître a établi sur tous ses serviteurs, pour leur distribuer dans le temps leur mesure de froment? Heureux ce serviteur que le maître, lorsqu'il viendra, trouvera agissant ainsi. Je vous dis en vérité, qu'il l'établira sur tous les biens qu'il possède. Que si ce serviteur dit en son cœur : Mon maître tarde à venir; et qu'il commence à battre les serviteurs et les servantes, à manger, à boire et à s'enivrer; le maître de ce serviteur viendra le jour où il ne s'y attendra pas, et à l'heure qu'il ne sait pas, et il le divisera, et il lui donnera ainsi sa part avec les infidèles. Mais ce serviteur qui a connu la volonté de son maître, et ne s'est pas tenu prêt, et de cette manière n'a pas agi selon sa volonté, recevra un grand nombre de coups. Celui qui ne l'a point connue, et qui a fait des choses dignes de châtiment, recevra peu de coups. Car à celui à qui on a donné beaucoup, on demandera beaucoup, et de celui à qui on a confié beaucoup, on exigera devantage. » Puis un peu plus bas, 56 : « Hypocrites, vous savez juger d'après l'aspect du ciel et de la terre, mais ce temps-ci, comment ne le reconnaissez-vous point ? Comment ne discernez-

vous pas vous-mêmes ce qui est juste ? »

Plus loin, XIII, 24 : « Efforcez-vous d'entrer par la porte étroite, car beaucoup, je vous le dis, chercheront à entrer et ne le pourront pas. »

Ailleurs, XIV, 7 : « Il dit aussi cette parabole aux conviés, en voyant comment ils choisissaient les premières places à table: Lorsque tu seras invité à des noces, ne te mets pas à la première place, de peur que quelqu'un plus considéré que toi n'ait été invité aussi, et que celui qui t'a invité, toi et lui, ne te dise: Donne cette place à celui-ci; et qu'alors tu n'ailles avec confusion occuper la dernière place. Mais lorsque tu seras invité, va te mettre à la dernière place, afin que, que quand viendra celui qui t'a convié, il te dise: Mon ami, monte plus haut. Alors ce sera une gloire pour toi devant ceux qui seront à table avec toi. Car quiconque s'exalte sera humilié, et quiconque s'humilie sera exalté. Il disait aussi à celui qui l'avait invité : Lorsque tu donnes à dîner ou à souper, n'appelle ni tes amis, ni tes frères, ni tes parents, ni tes voisins riches, de peur qu'ils ne t'invitent à leur tour, et qu'ils ne te rendent ce qu'ils ont reçu de toi. Mais quand tu fais un festin, appelles-y des pauvres, des estropiés, des boiteux et des aveugles. Et tu seras heureux de ce qu'ils n'ont rien à te rendre, car cela te sera rendu à la récompense des justes. » Un peu après, 26 : « Si quelqu'un vient à moi, et ne hait point son père et sa mère, sa femme et ses fils, ses frères et ses sœurs, et même sa propre âme, il ne peut être mon disciple. Et qui ne porte point sa croix et ne me suit point, ne peut être mon disciple. Car qui d'entre vous, voulant bâtir une tour, ne s'assied pas auparavant, pour calculer les dépenses qui lui sont nécessaires, et s'il a de quoi l'achever? De peur qu'après avoir posé les fondements, et n'avoir pu l'achever, ceux qui le verront ne se mettent à se moquer de lui, disant : Cet homme a commencé à bâtir, et il n'a pu achever. Ou quel est le roi qui, devant faire la guerre à un autre roi, ne s'assied pas auparavant, et ne songe pas en lui-même, s'il peut avec dix-mille hommes aller à la rencontre de celui qui vient contre lui avec vingt mille ? Autrement, tandis que celui-ci est encore loin, envoyant une ambassade, il lui fait des propositions de paix. Ainsi donc quiconque d'entre vous ne renonce point à tout ce qu'il possède, ne peut être mon disciple. »

Plus loin, XVI, 9 : « Et moi je vous dis : Faites-vous des amis avec les richesses injustes, afin que lorsque vous viendrez à manquer ils vous reçoivent dans les tabernacles éternels. Celui qui est fidèle dans les moindres choses, est fidèle aussi dans les grandes, et celui qui est injuste dans les petites choses, est injuste aussi dans les grandes. Si donc vous n'avez pas été fidèles dans les richesses injustes, qui vous donnera ce qui est à vous ? Nul serviteur ne peut servir deux maîtres; car ou il haïra l'un et aimera l'autre, ou il s'attachera à l'un et méprisera l'autre ; vous ne pouvez servir Dieu et l'argent. Or les Pharisiens, qui étaient avares, écoutaient toutes ces choses et se moquaient de lui. Et il leur dit : C'est vous qui vous justifiez devant les hommes, mais Dieu connaît vos cœurs ; car ce qui est grand aux yeux des hommes, est en abomination devant Dieu. » Après quelques versets, 18 : « Quiconque renvoie sa femme et en épouse une autre commet un adultère. »

Un peu après, XVII, 1 : « Il est impossible qu'il n'arrive des scandales, mais malheur à celui par qui ils arrivent ! Il vaudrait mieux pour lui qu'on mît autour de son cou une meule de moulin, et qu'on le jetât dans la mer, que de scandaliser un de ces petits. Prenez garde à vous : Si ton frère a péché contre toi, reprends-le; et s'il se repent, pardonne-lui. Et s'il a péché sept fois dans le jour contre toi et que sept fois dans le jour il revienne à toi, disant : Je me repens, pardonne-lui. »

Et ailleurs, XVIII, 9 : « Il dit encore cette parabole pour quelques-uns qui se confiaient en eux-mêmes, comme étant justes, et méprisaient les autres : Deux hommes montèrent au temple pour prier; un Pharisien et un Publicain. Le Pharisien se tenant en avant priait ainsi en lui-même : O Dieu, je vous rends grâces de ce que je ne suis pas comme le reste des hommes, qui sont voleurs, injustes, adultères; ni même comme ce Publicain; je jeûne deux fois la semaine; je paie la dîme de tout ce que je possède. Et le Publicain se tenant éloigné, n'osait pas même lever les yeux; mais il frappait sa poitrine, disant : O Dieu, ayez pitié de moi qui suis un pécheur. Je vous le dis, celui-ci s'en retourna justifié dans sa maison, et non pas l'autre. Car quiconque s'exalte sera humilié, et quiconque s'humilie sera exalté. On lui portait aussi de petits enfants, pour qu'il les touchât. Ce que les disciples voyant, il les rebutaient. Mais Jésus les appelant, dit : Laissez les enfants venir à moi, et ne les empêchez point. Car à de tels est le royau-

me de Dieu. En vérité je vous le dis : Quiconque ne recevra point comme un enfant le royaume de Dieu, n'y entrera point. Un des principaux l'interrogea, disant : Bon maître, que ferai-je pour posséder la vie éternelle ? Jésus lui dit : Pourquoi m'apelles-tu bon ? Nul n'est bon que Dieu seul. Connais-tu les commandements ? Tu ne tueras point: Tu ne commettras point d'adultère: Tu ne déroberas point: Tu ne porteras point de faux témoignage: Honore ton père et ta mère. Il répondit : J'ai observé tout cela depuis ma jeunesse. Ce qu'entendant, Jésus lui dit : Une chose encore te manque : vends tout ce que tu as et donne-le au pauvre, et tu auras un trésor dans le ciel; viens alors et suis-moi. Mais lui, ayant entendu ces paroles, fut contristé parce qu'il était fort riche. Or Jésus le voyant devenir triste, dit: Que ceux qui ont des richesses entreront difficilement dans le royaume de Dieu ! Il est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille, qu'à un riche d'entrer dans le royaume de Dieu. Ceux qui l'écoutaient demandèrent : Et qui peut donc être sauvé ? Il leur répondit : Ce qui est impossible aux hommes est possible à Dieu. Alors Pierre dit : Et nous, voici que nous avons tout quitté pour vous suivre. Jésus leur répliqua : En vérité, je vous le dis, il n'est personne qui ait quitté, ou maison, ou parents, ou frères, ou femme, ou enfants, à cause du royaume de Dieu, qui ne reçoive beaucoup plus en ce temps même, et dans le siècle à venir la vie éternelle. »

Ailleurs, XIX, 8 : « Mais se tenant devant le Seigneur, Zachée lui dit : Seigneur, voici que je donne la moitié de mes biens aux pauvres, et si j'ai fait tort à quelqu'un, je lui rends le quadruple. Jésus lui dit : Aujourd'hui cette maison a reçu le salut, parce que celui-ci aussi est enfant d'Abraham. Car le Fils de l'homme est venu chercher et sauver ce qui était perdu. »

Plus loin, XX, 25 : « Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. » En un autre endroit, 45 : « Comme tout le peuple l'écoutait, il dit à ses disciples : Gardez-vous des Scribes qui se plaisent à se promener avec de longues robes, aiment les salutations dans les places publiques, les premiers sièges dans les synagogues, et les premières places dans les festins ; qui dévorent les maisons des veuves sous prétexte de longues prières. Ceux-ci subiront une condamnation plus rigoureuse. »

— XXI, 1 : « Or Jésus regardant, vit des riches qui mettaient leur aumône dans le tronc. Il vit aussi une pauvre veuve mettant deux petites pièces de monnaie; et il dit : En vérité, je vous le dis, cette pauvre veuve a mis plus que les autres : car tous ceux-là ont mis, pour offrandes à Dieu, de leur superflu, mais elle, elle a mis de son indigence même, tout le vivre qu'elle avait. » Ailleurs, 14 : « Mettez donc bien dans vos cœurs de ne point préméditer, comment vous répondrez, car je vous donnerai moi-même une bouche et une sagesse, à laquelle tous vos adversaires ne pourront résister, ni rien opposer. Vous serez livrés par vos pères et vos mères, par vos frères, vos parents et vos amis, et ils en mettront à mort d'entre vous ; et vous serez en haine à tous à cause de mon nom. Mais pas un cheveu de votre tête ne périra. C'est par votre patience que vous possèderez vos âmes. » Un peu plus loin, 34 : « Faites donc attention à vous, de peur que vos cœurs ne s'apesantissent dans la crapule, l'ivresse, et les soins de cette vie, et que ce jour ne vienne soudainement sur vous. Car comme un filet il enveloppera tous ceux qui habitent sur la face de la terre. Veillez donc et priez, afin que vous soyez trouvés dignes d'éviter toutes ces choses qui doivent arriver, et de paraître avec confiance devant le Fils de l'homme. »

Plus loin, XXII, 24 : « Il s'éleva parmi eux une contestation, lequel d'entr'eux devait être estimé le plus grand. Mais il leur dit : Les rois des nations les dominent, et ceux qui ont puissance sur elles sont appelés bienfaiteurs. Pour vous, ne faites pas ainsi ; mais que celui qui est le plus grand parmi vous soit comme le plus jeune, et celui qui a la préséance, comme celui qui sert. Car lequel est le plus grand, celui qui est à table, ou celui qui sert? N'est-ce pas celui qui est à table ? Or, moi je suis au milieu de vous comme celui qui sert. » Et en un autre endroit, 46 : « Priez, de peur que vous n'entriez en tentation. »

CHAPITRE XXVIII.

PRÉCEPTES TIRÉS DE L'ÉVANGILE SELON SAINT JEAN.

Chapitre v, 44 : « Comment pouvez-vous croire, vous qui recevez la gloire l'un de l'autre, et ne recherchez point la gloire qui vient de Dieu seul ? »

Plus loin, viii, 11 : « Et Jésus lui dit : Ni moi je ne te condamnerai pas : Va, et ne pèche plus. » Un peu après, 31 : « Pour vous, si vous demeurez dans ma parole, vous serez vraimen mes disciples, et vous connaîtrez la vérité et la vérité vous rendra libres. » Un peu plus bas, 34 : « En vérité, je vous le dis, quiconque commet le péché est esclave du péché. » Ailleurs, 51 : « En vérité, en vérité, je vous le dis, si quelqu'un garde ma parole, il ne verra jamais la mort. »

Plus loin, xii, 25 : « Celui qui aime son âme la perdra, et celui qui hait son âme en ce monde la conserve pour la vie éternelle. Si quelqu'un me sert, qu'il me suive, et où je suis, là sera aussi mon serviteur. Si quelqu'un me sert, mon Père l'honorera. » Ailleurs, 45 : « Car ils aimèrent la gloire des hommes plus que la gloire de Dieu. »

Ailleurs, xiii, 13 : « Vous m'appelez vous-mêmes Maître et Seigneur, et vous dites bien, car je le suis. Si donc je vous ai lavé les pieds, moi votre Maître et votre Seigneur, vous devez, vous aussi, vous laver les pieds les uns aux autres. Car je vous ai donné l'exemple, afin que comme je vous ai fait, vous fassiez ainsi vous-même. » Un peu plus bas, 34 : « Je vous donne un commandement nouveau ; c'est que vous vous aimiez les uns les autres ; mais que vous vous aimiez les uns les autres comme je vous ai aimés. C'est en cela que tous reconnaîtrons que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres. »

Plus loin, xiv, 15 : « Si vous m'aimez, gardez mes commandements. » Un peu plus bas, 21 : « Celui qui a mes commandements et les garde, c'est celui-là qui m'aime. Or celui qui m'aime sera aimé de mon Père, et moi je l'aimerai, et je me manifesterai à lui. » Trois versets plus bas, 23 : « Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole, et mon Père l'aimera, et nous viendrons à lui, et nous ferons notre demeure en lui. Celui qui ne m'aime point, ne garde point mes paroles. »

Plus loin, xv, 4 : « Demeurez en moi, et moi en vous. Comme le sarment ne peut porter de fruit par lui-même, s'il ne demeure uni à la vigne ; ainsi ni vous non plus, si vous ne demeurez en moi. Moi, je suis la vigne, vous les sarments ; celui qui demeure en moi, et moi en lui, portera beaucoup de fruits, parce que sans moi vous ne pouvez rien faire. Si quelqu'un ne demeure pas en moi, il sera jeté dehors comme le sarment ; il sèchera et on le ramassera, et on le jettera au feu et il brûlera. Si vous demeurez en moi, et que mes paroles demeurent en vous, vous demanderez tout ce que vous voudrez, et il vous sera fait. C'est la gloire de mon Père que vous portiez beaucoup de fruits, et que vous deveniez mes disciples. Comme mon Père m'a aimé, moi je vous ai aimés. Demeurez dans mon amour. Si vous gardez mes commandements, vous demeurerez dans mon amour, comme moi-même j'ai gardé les commandements de mon Père, et je demeure dans son amour. Je vous ai dit ces choses, afin que ma joie soit en vous et que votre joie soit complète. Voici mon commandement, c'est que vous vous aimiez les uns les autres, comme je vous ai aimés. Personne n'a un plus grand amour que celui qui donne sa vie pour ses amis. » Et un peu après, 17 : « Ce que je vous commande, c'est que vous vous aimiez les uns les autres. »

Tels sont les passages des Evangiles que j'ai cru devoir insérer dans ce recueil. On a pu remarquer que les trois Evangélistes, saint Matthieu, saint Marc et saint Luc nous ont tracé un plus grand nombre de règles de vie : c'est qu'ils ont surtout mis en relief la vie active. Saint Jean s'est attaché davantage à la vie contemplative ; aussi son Evangile, supérieur aux autres par l'élévation des idées, nous offre beaucoup moins de préceptes moraux.

Nous passons au livre intitulé les Actes des Apôtres et nos citations y seront en très-petit nombre. C'est en effet l'histoire de l'établissement de notre foi, où l'auteur s'est attaché à rapporter les faits plutôt que les préceptes.

CHAPITRE XXIX.

PRÉCEPTES TIRÉS DES ACTES DES APOTRES.

Chapitre xv, 19. Saint Jacques dans son discours dit ceci : « C'est pourquoi, moi je juge qu'on ne doit pas inquiéter ceux d'entre les Gentils qui se convertissent à Dieu, mais leur écrire qu'ils s'abstiennent des souillures des idoles, de la fornication, des animaux étouffés et du sang. » Un peu après, 28 : « Il a semblé bon à l'Esprit-Saint et à nous de ne vous imposer aucun autre fardeau que ces choses-ci, qui sont nécessaires ; savoir, que vous vous absteniez de ce qui a été sacrifié aux idoles, du sang, des animaux étouffés et de la fornication : en vous en abstenant, vous agirez bien. Adieu. »

Bien plus loin l'Apôtre saint Paul, parlant aux chefs de l'Eglise qu'il avait rassemblés, leur dit, xx, 28 : « Veillez sur vous et sur tout le troupeau sur lequel Dieu vous a établis évêques pour gouverner l'Eglise, qu'il a acquise par son sang. » Plus loin il leur dit encore, 33 : « Je n'ai convoité ni l'or, ni l'argent, ni le vêtement de personne, comme vous le savez, parce qu'à l'égard des choses dont moi et ceux qui sont avec moi avions besoin, ces mains y ont pourvu. Je vous ai montré en tout que c'est en travaillant ainsi qu'il faut soutenir les faibles, et se souvenir de la parole du Seigneur Jésus ; car c'est lui-même qui a dit : Il est plus heureux de donner que de recevoir. »

Ailleurs, lorsque saint Jacques et ceux qui étaient avec lui parlaient à l'Apôtre saint Paul ils lui dirent, xxi, 20 : « Tu vois, mon frère, combien de milliers de Juifs ont cru ; cependant tous sont zélés pour la Loi. Or ils ont ouï dire de toi que tu enseignes aux Juifs qui sont parmi les Gentils d'abandonner Moïse, disant qu'ils ne doivent pas circoncire leurs fils, ni marcher selon les coutumes. Que faire donc ? Certainement la multitude devra s'assembler ; car ils apprendront que tu es arrivé. Fais donc ce que nous te disons. Nous avons ici quatre hommes qui sont liés par un vœu ; prends-les avec toi, purifie-toi avec eux, et paie pour eux, afin qu'ils se rasent la tête, et tous sauront que ce qu'ils ont entendu dire de toi est faux ; mais que toi aussi, tu marches observant la Loi. Quant à ceux d'entre les Gentils, qui ont cru, nous avons écrit qu'ils devaient s'abstenir de tout ce qui a été immolé aux idoles, du sang, des animaux étouffés et de la fornication. »

Voilà, croyons-nous, assez de préceptes moraux tirés des Actes des Apôtres. Nous y voyons que, des obligations de la Loi ancienne touchant la mortification des sens, les Apôtres n'ont voulu imposer aux Gentils convertis à la foi que ces trois points : l'abstinence des viandes immolées aux idoles, du sang et de la fornication. Ce qui a fait croire à quelques-uns qu'il n'y a que trois péchés qui soient mortels : l'idolâtrie, l'homicide et la fornication, entendant aussi, par ce dernier mot, l'adultère et tout acte charnel commis avec une autre qu'avec sa femme ; comme si, outre ces trois péchés, il n'y avait plus d'autre faute mortelle, pour exclure du royaume de Dieu, comme s'il y avait erreur ou inutilité dans ces paroles : « Ni les voleurs, ni les avares, ni les « ivrognes, ni les médisants, ni les rapaces, ne « possèderont le royaume de Dieu [1]. » Mais n'entrons point dans cette discussion, afin d'arriver aux Epîtres des Apôtres, et d'examiner ce qui peut convenir à cet ouvrage.

[1] I Cor. vi, 10.

CHAPITRE XXX.

PRÉCEPTES TIRÉS DE L'ÉPITRE AUX ROMAINS.

Chapitre I, 16 : « Je ne rougis point de l'Evangile ; parce qu'il est la vertu de Dieu pour sauver tout croyant, le Juif d'abord et puis le Gentil. La justice de Dieu, en effet, y est révélée par la foi et pour la foi, ainsi qu'il est écrit : Le juste vit de la foi ; puisqu'on y découvre la colère de Dieu éclatant du ciel contre toute l'impiété et l'injustice de ces hommes qui retiennent la vérité dans l'injustice ; car ce qui est connu de Dieu est manifeste en eux, Dieu le leur a manifesté. En effet ses perfections invisibles rendues compréhensibles depuis la création du monde par les choses qui ont été faites, sont devenues visibles aussi bien que sa puissance éternelle et sa divinité ; de sorte qu'ils sont inexcusables ; parce qu'ayant connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu, ou ne lui ont pas rendu grâces ; mais ils se sont perdus dans leurs pensées, et leur cœur insensé a été obscurci. Ainsi en disant qu'ils étaient sages, ils sont devenus insensés ; ils ont changé la gloire du Dieu incorruptible contre une image représentant un homme corruptible, des oiseaux, des quadrupèdes et des reptiles. Aussi Dieu les a livrés aux désirs de leurs cœurs, à l'impureté ; en sorte qu'ils ont déshonoré leur propre corps en eux-mêmes ; eux qui ont transformé la vérité de Dieu en mensonge, adoré et servi la créature au lieu du Créateur, qui est béni dans tous les siècles. Amen. C'est pourquoi Dieu les a livrés à des passions d'ignominie. Car leurs femmes ont changé l'usage naturel, en l'usage contre nature. Et pareillement les hommes, ayant abandonné l'usage naturel de la femme, ont brûlé de désirs l'un pour l'autre, l'homme commettant l'infamie avec l'homme, et recevant ainsi en eux-mêmes la récompense qui était due à leurs égarements. Et comme ils n'ont pas montré qu'ils avaient la connaissance de Dieu, Dieu les a livrés à un sens réprouvé, de sorte qu'ils ont fait des choses qui ne conviennent pas ; remplis de toute iniquité, de malice, de fornication, d'avarice, de méchanceté ; pleins d'envie, de meurtre, de l'esprit de contention, de fraude, de malignité ; délateurs, détracteurs, haïs de Dieu, violents, orgueilleux, arrogants, inventeurs de toutes sortes de mal, désobéissants à leurs parents, insensés, dissolus, sans affection, sans fidélité, sans miséricorde ; qui, ayant connu la justice de Dieu, n'ont pas compris que ceux qui font ces choses sont dignes de mort ; et non-seulement ceux qui les font, mais quiconque aussi approuve ceux qui les font. »

— II, 1 : « C'est pourquoi, ô homme qui que tu sois, tu es inexcusable de juger. Car en jugeant autrui tu te condamnes toi-même, puisque tu fais ce que tu condamnes. Nous savons en effet que Dieu juge selon la vérité ceux qui font ces choses. Penses-tu donc, ô homme qui juges ceux qui font ces choses et qui les fais toi-même, que tu échapperas au jugement de Dieu ? Est-ce que tu méprises les richesses de sa bonté, de sa patience et de sa longaminité ? Ignores-tu que la bonté de Dieu t'invite à la pénitence ? Cependant, par ta dureté et ton cœur impénitent, tu t'amasses un trésor de colère pour le jour de la colère et de la manifestation du juste jugement de Dieu, qui rendra à chacun selon ses œuvres ; à ceux qui, par la persévérance dans les bonnes œuvres, cherchent la gloire, l'honneur et l'immortalité : la vie éternelle ; mais à ceux qui ont l'esprit de contention, qui ne se rendent pas à la vérité, et qui acquiescent à l'iniquité, ce sera la colère et l'indignation. Tribulation et angoisse à l'âme de tout homme qui fait le mal, du Juif d'abord et puis du Gentil. Mais gloire, honneur et paix à quiconque fait le bien, au Juif d'abord, et ensuite au Gentil. » Un peu plus loin, 13 : « Car ce ne sont pas ceux qui écoutent la Loi qui sont justes devant Dieu, mais ce sont les observateurs de la Loi qui sont justes. » Quelques lignes plus loin, 21 : « Toi donc qui instruis les autres, tu ne t'instruis pas toi-même ; toi qui prêches de ne point dérober, tu dérobes ; toi qui dis qu'il ne faut pas être adultère, tu es adultère ; toi qui as en horreur les idoles, tu commets le sacrilège ; toi qui te glorifies dans la Loi, tu déshonores Dieu par la violation de la Loi. Car, à cause de vous le nom de Dieu est blasphémé parmi les Nations, ainsi qu'il est écrit. »

Plus loin, V, 1 : « Etant donc justifiés par la foi, nous avons la paix avec Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur, par qui aussi nous avons accès

par la foi à cette grâce en laquelle nous sommes établis, et nous nous glorifions dans l'espérance de la gloire des enfants de Dieu. Mais outre cela, nous nous glorifions encore dans les tribulations, sachant que la tribulation produit la patience ; la patience, l'épreuve, et l'épreuve l'espérance : or l'espérance ne confond point, parce que la charité de Dieu est répandue en nos cœurs par l'Esprit-Saint qui nous a été donné. »

Ailleurs, VI, 12 : « Que le péché donc ne règne point dans votre corps mortel, pour ne plus obéir à ses convoitises. Et n'abandonnez point vos membres au péché, comme des instruments d'iniquité ; mais offrez-vous à Dieu, comme devenus vivants, de morts que vous étiez, et vos membres à Dieu, comme des instruments de justice. » Un peu plus bas, 19 : « Je parle humainement, à cause de la faiblesse de votre chair. Comme donc vous avez fait servir vos membres à l'impureté, et à l'iniquité pour l'iniquité, ainsi maintenant faites servir vos membres à la justice, pour votre sanctification. »

En un autre endroit, VIII, 12 : « Ainsi, mes frères, nous ne sommes point redevables à la chair pour vivre selon la chair. Car si c'est selon la chair que vous vivez, vous mourrez ; mais si par l'Esprit vous mortifiez les œuvres de la chair, vous vivrez ; attendu que tous ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu, ceux-là sont fils de Dieu. » Quelques lignes plus bas, 17 : « Nous sommes aussi héritiers de Jésus-Christ, pourvu cependant que nous souffrions avec lui, afin d'être glorifiés avec lui. » Un peu plus loin, 25 : « Si nous espérons ce que nous ne voyons pas encore, nous l'attendons par la patience. » Quelqnes versets plus bas, 28 : « Nous savons que tout coopère au bien pour ceux qui aiment Dieu. Un peu après, 35 : « Qui donc nous séparera de l'amour du Christ ? Est-ce l'angoisse ? est-ce la persécution ? est-ce la faim ? est-ce la nudité ? est-ce le péril ? est-ce le glaive ? Selon qu'il est écrit : A cause de vous nous sommes mis à mort tout le jour, on nous regarde comme des brebis conduites à la boucherie. Mais en tout cela nous triomphons par Celui qui nous a aimés. Car je suis certain que ni la mort, ni la vie, ni les anges, ni les principautés, ni les choses présentes, ni les choses futures, ni la violence, ni ce qu'il y a de plus élevé, ni ce qu'il y a de plus profond, ni aucune autre créature ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu, qui est en Jésus-Christ Notre-Seigneur. »

Et ailleurs, X, 10 : « Car on croit de cœur pour la justice, et on confesse de bouche pour le salut. En effet l'Ecriture dit : Quiconque croit en lui ne sera point confondu ; attendu qu'il n'y a point de distinction de Juif et de Gentil, parce que c'est le même Seigneur de tous, riche pour tous ceux qui l'invoquent ; car quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé. »

Et en un autre endroit, XI, 20 « Pour toi, demeure ferme par la foi : ne cherche pas à t'élever, mais crains. Car si Dieu n'a pas épargné les ramaux naturels, il pourra bien ne pas t'épargner toi-même. Vois donc la bonté et la sévérité de Dieu : sa sévérité envers ceux qui sont tombés, et sa bonté envers toi, si toutefois tu demeures ferme dans cette bonté. »

Plus loin, XII, 1 : « Je vous conjure donc, mes frères, par la miséricorde de Dieu d'offrir vos corps en hostie vivante, sainte, agréable à Dieu, pour que votre culte soit raisonnable. Et ne vous conformez point à ce siècle, mais réformez-vous par le renouvellement de votre esprit, afin que vous reconnaissiez combien la volonté de Dieu est bonne, agréable et parfaite. Car je dis, en vertu de la grâce qui m'a été donnée, à tous ceux qui sont parmi vous, de ne pas être sages plus qu'il ne faut, mais de l'être avec modération, et selon la mesure de la foi que Dieu a départie à chacun. Car comme dans un seul corps, nous avons beaucoup de membres, et que tous les membres n'ont point la même fonction : ainsi, quoique beaucoup, nous sommes un seul corps en Jésus Christ étant tous en particulier les membres les uns des autres. C'est pourquoi, comme nous avons des dons différents selon la grâce qui nous a été donnée ; que celui qui a reçu le don de prophétie, en use selon l'analogie de la foi ; que celui qui est appelé au ministère, s'y applique ; que celui qui a reçu le don d'enseigner, enseigne ; que celui qui a le don d'exhorter, exhorte ; que celui qui fait l'aumône, la fasse avec simplicité ; que celui qui préside, soit attentif ; que celui qui exerce les œuvres de miséricorde, les exerce avec joie, avec une charité sans déguisement, ayant le mal en horreur, vous attachant au bien, vous aimant mutuellement d'un amour fraternel, vous honorant les uns les autres avec prévenance ; empressés au devoir, fervents d'esprit, servant le Seigneur, vous réjouissant par l'espérance, patients dans la tribulation, persévérants dans la prière ; dans les besoins des saints, partageant avec eux,

aimant à donner l'hospitalité. Bénissez ceux qui vous persécutent ; bénissez, et ne maudissez point. Réjouissez-vous avec ceux qui se réjouissent, pleurez avec ceux qui pleurent; vous unissant tous dans les mêmes sentiments ; n'aspirant point à ce qui est élevé, mais vous inclinant vers ce qu'il y a de plus humble. Ne soyez point sages à vos propres yeux ; ne rendant à personne le mal pour le mal ; ayant soin de faire le bien, non-seulement devant Dieu, mais devant tous les hommes. S'il se peut, et autant qu'il est en vous, ayant la paix avec tous les hommes. Ne vous défendez point vous-mêmes, mes bien-aimés, mais laissez passer la colère, car il est écrit : A moi il appartient de me venger ; c'est moi qui ferai la rétribution, dit le Seigneur. Au contraire si ton ennemi a faim, donne-lui à manger; s'il a soif, donne-lui à boire : car en faisant cela, tu amasseras des charbons de feu sur sa tête. Ne te laisse pas vaincre par le mal, mais triomphe du mal par le bien. »

— XIII, 1 : « Que toute âme soit soumise aux puissances supérieures, car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, et celles qui sont, ont été établies de Dieu. C'est pourquoi celle qui résiste à la puissance résiste à l'ordre de Dieu; or ceux qui résistent attirent sur eux-mêmes la comdamnation. Car les princes ne sont pas à craindre pour les œuvres bonnes, mais pour les mauvaises. Veux-tu donc ne pas craindre la puissance? fais le bien, et elle te louera : car elle est le ministre de Dieu pour le bien. Que si tu fais le mal, crains; car ce n'est pas sans motif qu'elle porte le glaive, puisqu'elle est le ministre de Dieu dans sa colère contre celui qui fait le mal. Il est donc nécessaire de vous y soumettre, non-seulement par crainte de la colère, mais encore par conscience. C'est aussi pour cela que vous payez le tribut. Car les princes sont les ministres de Dieu, le servant en cela même. Rendez donc à tous ce qui leur est dû, à qui le tribut, le tribut; à qui l'impôt, l'impôt; à qui la crainte, la crainte; à qui l'honneur, l'honneur. Ne devez rien à personne, sinon de vous aimer mutuellement; car qui aime le prochain a accompli la Loi. En effet : Tu ne commettras point d'adultère, Tu ne tueras point, Tu ne déroberas point, Tu ne porteras point de faux témoignage, Tu ne convoîteras point ; et s'il est quelqu'autre commandement, tout se résume dans cette parole : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. L'amour du prochain n'opère pas le mal. L'amour est donc la plénitude de la Loi. De plus, nous savons, par le temps, qu'il est déjà l'heure de sortir de notre sommeil ; car notre salut est maintenant plus près que lorsque nous avons embrassé la foi. La nuit est déjà fort avancée, et le jour approche. Rejetons donc les œuvres des ténèbres, et revêtons-nous des armes de la lumière ; comme durant le jour marchons honnêtement non dans les excès de table et les ivrogneries, non dans les dissolutions et les impudicités, non dans l'esprit de contention et d'envie ; mais revêtez-vous du Seigneur Jésus-Christ et ne cherchez pas à contenter la chair dans ses convoitises. »

— XIV, 1 : « Accueillez celui qui est faible dans la foi, sans disputer sur les opinions. Car l'un croit qu'il peut manger de tout, et l'autre, qui est faible dans la foi, ne mange que des légumes. Que celui qui mange ne méprise pas celui qui ne mange point , et que celui qui ne mange point ne condamne pas celui qui mange ; car Dieu l'a accueilli. Qui es-tu, toi qui juges le serviteur d'autrui ? C'est pour son maître qu'il demeure ferme, ou qu'il tombe; mais il demeurera ferme, parce que Dieu est puissant pour l'affermir. L'un fait différence entre un jour et un autre; un autre les juge tous pareils ; que chacun abonde en son sens. Celui qui distingue les jours, les distingue en vue du Seigneur. Celui qui mange, mange en vue du Seigneur, car il rend grâces à Dieu. Et celui qui ne mange point, c'est en vue du Seigneur qu'il ne mange point, et il rend grâces à Dieu ; car aucun de nous ne vit pour soi, et nul ne meurt pour soi. Mais, soit que nous vivions, nous vivons pour le Seigneur; soit que nous mourions, nous mourons pour le Seigneur. Soit donc que nous vivions, soit que nous mourions, nous sommes au Seigneur. Car c'est pour cela que le Christ est mort, et qu'il est résusscité, afin de dominer et sur les morts et sur les vivants. Toi donc, pourquoi juges-tu ton frère ? ou pourquoi méprises-tu ton frère ? Car nous paraîtrons tous devant le tribunal de Dieu. Il est écrit, en effet : Je vis, moi, dit le Seigneur; tout genou fléchira devant moi, et toute langue confessera Dieu. Ainsi chacun de nous rendra compte à Dieu pour soi. Ne nous jugeons donc plus les uns les autres; mais songez plutôt à ne pas mettre devant votre frère une pierre d'achoppement ou de scandale. Je sais, et j'ai cette foi dans le Seigneur Jésus, que rien n'est impur de soi-même, et qu'une chose n'est impure que pour celui qui l'es-

time impure. Mais si, à cause de ce que tu manges, ton frère est contristé, dès lors tu ne marches pas selon la charité. Ne perds pas, à cause de ce que tu manges, celui pour qui le Christ est mort. Qu'on ne blasphème donc point le bien dont nous jouissons. Car le royaume de Dieu n'est ni le manger ni le boire, mais il est justice, paix et joie dans l'Esprit-Saint. Or, celui qui en ces choses sert ainsi le Christ, plaît à Dieu et est approuvé des hommes. C'est pourquoi recherchons ce qui tient à la paix, et observons à l'égard les uns des autres ce qui contribue à l'édification. Ne va pas, pour le manger, détruire l'œuvre de Dieu. A la vérité, tout est pur, mais c'est mal à l'homme de manger avec scandale. Il est bon de ne point manger de chair, de ne point boire de vin, et de ne rien faire de ce qui choque, scandalise ou affaiblit ton frère. As-tu la foi ? aie-la en toi-même devant Dieu. Heureux celui qui ne se condamne pas lui-même en ce qu'il approuve. Mais celui qui fait une distinction et qui mange, est condamné, par ce qu'il n'est pas de bonne foi. Or, tout ce qui ne se fait pas de bonne foi est péché. »

— XV, 1 : « Nous devons donc, nous qui sommes plus forts, supporter les faiblesses des infirmes et ne pas nous complaire en nous-mêmes. Que chacun de nous ait de la complaisance pour son prochain en ce qui est bien pour l'édification. Car le Christ ne s'est point complu en lui-même, mais, comme il est écrit : Les outrages de ceux qui vous outrageaient sont tombés sur moi. Car tout ce qui est écrit, a été écrit pour notre instruction, afin que par la patience et la consolation des Ecritures nous ayons l'espérance. Que le Dieu de patience et de consolation vous donne donc d'être unis de sentiment les uns aux autres selon Jésus-Christ, afin que d'un même cœur et d'une même bouche vous rendiez gloire à Dieu et au Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ. C'est pourquoi soutenez-vous les uns les autres, comme le Christ vous a soutenus pour la gloire de Dieu. » Et plus loin, 26 : « La Macédoine et l'Achaïe ont trouvé bon de faire quelques collectes en faveur des pauvres, des saints qui sont à Jérusalem. Or il leur a plu ainsi, parce qu'ils leur sont redevables. Car si les Gentils sont entrés en partage de leurs biens spirituels, ils doivent aussi leur faire part de leurs biens temporels. » Après quelques versets, 30 : « Je vous conjure donc, mes frères, par Notre-Seigneur Jésus-Christ et par la charité du Saint-Esprit, de m'aider par les prières que vous ferez à Dieu pour moi. »

Un peu plus loin, XVI, 17 : « Mais je vous prie, mes frères, d'observer ceux qui sèment des dissensions et des scandales contre la doctrine que vous avez apprise, et détournez-vous d'eux. Car de tels hommes ne servent point le Christ Notre-Seigneur, mais leur ventre ; et par de douces paroles et des flatteries, ils séduisent les âmes simples. Je me réjouis donc pour vous ; mais je désire que vous soyez sages dans le bien et simples dans le mal. »

CHAPITRE XXXI.

PRÉCEPTES TIRÉS DE LA PREMIÈRE ÉPITRE AUX CORINTHIENS.

CHAPITRE I, 10 : « Je vous conjure donc, mes frères par le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de n'avoir tous qu'un même langage et de ne pas souffrir de schismes parmi vous ; mais d'être tous affermis dans le même esprit et dans les mêmes sentiments. Car j'ai été averti, mes frères, par ceux de la maison de Chloé, qu'il y a des contestations parmi vous. Or je parle ainsi, parce que chacun de vous dit : Moi, je suis à Paul, et moi à Apollon, et moi à Céphas, et moi au Christ. Le Christ est-il divisé? Est-ce Paul qui a été crucifié pour vous? ou est-ce au nom de Paul que vous avez été baptisés? » Un peu plus bas, 30 : « Et c'est par lui que vous êtes en Jésus-Christ, que Dieu a fait notre sagesse, notre justice, notre sanctification et notre rédemption ; afin, comme il est écrit, que celui qui se glorifie, se glorifie dans le Seigneur. »

Ailleurs, III, 3 : « Puisqu'il y a parmi vous de la jalousie et un esprit de contention, n'êtes-vous pas charnels, et ne marchez-vous pas selon l'homme? En effet, puisque l'un dit : Moi je suis à Paul, et un autre : moi à Apollon ; n'êtes-vous pas des hommes ? » Et un peu après, 16 : « Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu, et que l'Esprit de Dieu habite en vous ? Si donc quelqu'un profane le temple de Dieu, Dieu le perdra. Car le temple de Dieu est saint, et vous êtes ce temple. Que personne ne s'abuse : Si

quelqu'un d'entre vous paraît sage selon ce siècle, qu'il devienne insensé pour être sage; attendu que la sagesse de ce siècle est folie devant Dieu. »

Après quelques versets, IV, 5 : « C'est pourquoi ne jugez pas avant le temps, jusqu'à ce que vienne le Seigneur, qui éclairera ce qui est caché dans les ténèbres, et manifestera les pensées secrètes des cœurs ; et alors chacun recevra de Dieu sa louange. Au reste, mes frères, j'ai personnifié ces choses en moi et en Apollon à cause de vous, afin que vous appreniez par notre exemple, à ne pas, contrairement à ce que je vous ai écrit, vous enfler d'orgueil l'un contre l'autre pour autrui. Car qui te discerne ? ou qu'as-tu que tu n'aies reçu ? Que si tu l'as reçu, pourquoi t'en glorifies-tu, comme si tu ne l'avais pas reçu ? » Un peu après, 11 : « Jusqu'à cette heure nous souffrons et la faim et la soif; nous sommes nus, déchirés à coups de poing, et nous n'avons pas de demeure stable. Nous nous fatiguons, travaillant de nos mains ; on nous maudit, et nous bénissons ; on nous persécute, et nous le supportons ; on nous blasphème, et nous prions ; nous sommes devenus jusqu'à présent comme les ordures du monde, et les balayures rejetées de tous. Ce n'est point pour vous donner de la confusion que j'écris ceci, mais je vous avertis comme mes fils très-chers. »

Un peu plus loin, V, 1 : « Il n'est bruit que d'une fornication commise parmi vous, d'une fornication telle qu'il n'en existe pas chez les Gentils mêmes; jusque là que quelqu'un a la femme de son père. Et vous êtes gonflés d'orgueil ! et vous n'êtes pas plutôt dans les pleurs pour faire ôter du milieu de vous celui qui a commis cette action. Pour moi, absent de corps, il est vrai, mais présent d'esprit, j'ai déjà jugé, comme si j'étais présent, que celui qui a commis un tel attentat, vous et mon esprit étant réunis au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, soit par la puissance du Seigneur Jésus livré à Satan pour la mort de sa chair, afin que son esprit soit sauvé au jour de Notre-Seigneur Jésus-Christ. C'est bien à tort que vous vous glorifiez. Ne savez vous pas qu'un peu de levain corrompt toute la pâte ? Purifiez-vous donc du vieux levain, afin que vous soyez une pâte nouvelle, comme vous êtes des azymes. Car notre Agneau paschal, le Christ, a été immolé. C'est pourquoi mangeons la Pâque, non avec un vieux levain, ni avec un levain de malice et de méchanceté, mais avec des azymes de sincérité et de vérité. Je vous ai écrit dans la lettre : N'ayez point de commerce avec des fornicateurs ; ce qui ne s'entend pas des fornicateurs de ce monde, non plus que des avares, des rapaces, des idolâtres : autrement vous devriez sortir de ce monde. Mais je vous ai écrit de ne point avoir de commerce avec celui qui portant le nom de frère, est fornicateur, ou avare, ou idolâtre, ou médisant, ou ivrogne, ou rapace, et même de ne pas manger avec un tel homme. En effet, m'appartient-il de juger ceux qui sont dehors ? Et ceux qui sont dedans, n'est-ce pas vous qui les jugez ? Car ceux qui sont dehors, Dieu les jugera avec les méchants d'au milieu de vous. »

— VI, 1 : « Quelqu'un de vous, ayant avec un autre un différend, ose l'appeler en jugement devant les infidèles, et non devant les saints ! Ne savez-vous pas que les saints jugeront ce monde? Or, si le monde doit être jugé par vous, êtes-vous indignes de juger les moindres choses? Ne savez-vous pas que nous jugerons les Anges? Combien plus les choses du siècle ? Si donc vous avez des différends touchant les choses du siècle, établissez pour les juger, ceux qui tiennent le dernier rang dans l'Eglise. Je le dis pour votre honte : N'y a-t-il donc parmi vous aucun sage qui puisse être jugé entre ses frères ? Mais un frère plaide contre son frère, et cela devant les infidèles ? C'est déjà certainement pour vous une faute que vous ayez des procès entre vous. Pourquoi ne supportez-vous pas plutôt la fraude ? Mais vous-mêmes vous lésez, vous fraudez, et cela à l'égard de vos frères. Ne savez-vous pas que les iniustes ne possèderont pas le royaume de Dieu ? Ne vous abusez point : ni les fornicateurs, ni les idolâtres, ni les voleurs, ni les adultères, ni les efféminés, ni les abominables, ni les voleurs, ni les avares, ni les ivrognes, ni les médisants, ni les rapaces ne possèderont le royaume de Dieu. » Un peu après, 15 : « Ne savez-vous pas que vos corps sont les membres du Christ? Enlevant donc les membres du Christ, en ferai-je des membres de prostituée ? A Dieu ne plaise ! Ne savez-vous pas que celui qui s'unit à une prostituée devient un même corps avec elle ? Car, est-il dit, il seront deux en une seule chair. Mais celui qui s'unit au Seigneur est un seul esprit avec lui. Fuyez la fornication. Tout péché, quel qu'il soit, que fait l'homme est hors de son corps ; mais celui qui commet la fornication pèche contre son propre corps. Ne savez-vous pas que vos membres sont le temple de l'Esprit-Saint, qui

est en vous, que vous avez reçu de Dieu et qu'ainsi vous n'êtes plus à vous-mêmes? Car vous avez été achetés à haut prix. Glorifiez et portez Dieu dans votre corps. »

— VII, 1 : « Quant aux choses dont vous m'avez écrit, il est avantageux à l'homme de ne toucher aucune femme. Mais à cause de la fornication, que chaque homme ait sa femme, et chaque femme son mari. Que le mari rende à la femme ce qu'il lui doit, et pareillement la femme à son mari. La femme n'a point puissance sur son corps, c'est le mari. De même le mari n'a point puissance sur son corps, c'est la femme. Ne vous refusez point l'un à l'autre ce devoir, si ce n'est de concert, pour un temps, afin de vaquer à la prière; et revenez ensuite comme vous étiez : de peur que Satan ne vous tente par votre incontinence. Or, je dis ceci par condescendance, et non par commandement. Car je voudrais que tous les hommes fussent comme moi; mais chacun reçoit de Dieu son don particulier, l'un d'une manière, l'autre de l'autre. Mais je dis à ceux qui ne sont pas mariés et aux veuves qu'il leur est avantageux de rester ainsi comme moi-même. S'ils ne peuvent se contenir, qu'ils se marient, car il vaut mieux se marier que de brûler. Pour ceux qui sont mariés, ce n'est pas moi, mais le Seigneur qui commande que la femme ne se sépare point de son mari. Si elle en est séparée, qu'elle demeure sans se marier, ou qu'elle se réconcilie avec son mari. Que le mari de même ne quitte point sa femme. Mais aux autres je dis, moi, et non le Seigneur : Si l'un de nos frères a une femme infidèle, et qnelle consente à demeurer avec lui, qu'il ne se sépare point d'elle. Et si une femme a un mari infidèle et qu'il consente à demeurer avec elle, quelle ne se sépare point de son mari. Car le mari infidèle est sanctifié par la femme fidèle, et le femme infidèle est sanctifiée par le mari fidèle; autrement vos enfants seraient impurs, tandis que maintenant ils sont saints. Que si l'infidèle se sépare, qu'il se sépare, car notre frère ou notre sœur n'est plus asservie en ce cas; mais Dieu nous a appelés à la paix. Eh! que sais-tu, femme, si tu sauveras ton mari ? ou que sais-tu, homme, si tu sauveras ta femme ? Seulement que chacun marche selon ce que le Seigneur lui a départi, et comme Dieu l'a appelé ; et c'est ce que j'enseigne dans toutes les Eglises. Un circoncis a-t-il été appelé ? Qu'il ne se donne point pour incirconcis. Est-ce un incirconcis qui a été appelé ? Qu'il ne se fasse point circoncire. La circoncision n'est rien, et l'incirconcision n'est rien; mais l'observation des commandements de Dieu est tout. Que chacun persévère dans la vocation où il était quand il a été appelé. As-tu été appelé étant esclave ? ne t'en inquiète pas; et même si tu peux devenir libre, profites-en plutôt. Car celui qui a été appelé au Seigneur, lorsqu'il était esclave, devient affranchi du Seigneur; de même celui qui a été appelé étant libre, devient esclave du Christ. Vous avez été achetés chèrement ; ne vous faites point esclaves des hommes. Que chaque frère persévère devant Dieu dans l'état où il était, lorsqu'il a été appelé.

« Quant aux vierges, je n'ai pas reçu de commandement du Seigneur, mais je donnerai un conseil, comme ayant obtenu de la miséricorde du Seigneur d'être fidèle. J'estime donc à cause de la nécessité pressante, qu'il est avantageux à l'homme d'être ainsi. Es-tu lié à une femme ? ne cherche pas à te délier. N'as-tu point de femme ? n'en cherche point. Cependant, si tu prends une femme, tu ne pèches pas ; et si une vierge se marie, elle ne pèche pas. Toutefois ces personnes auront les tribulations de la chair. Pour moi, je vous pardonne. Voici donc, mes frères, ce que je vous dis : Le temps est court, il faut que ceux-mêmes qui ont des femmes soient comme n'en ayant pas, et ceux qui pleurent comme ne pleurant pas, ceux qui se réjouissent comme ne se réjouissant pas, et ceux qui usent de ce monde, comme s'ils n'en usaient pas; car elle passe vite, la figure de ce monde. Je voudrais que vous fussiez exempts de soucis. Celui qui est sans femme met sa sollicitude dans les choses du Seigneur, comment il plaira au Seigneur. Au contraire celui qui est avec une femme met sa sollicitude dans les choses du monde, comment il plaira à sa femme, et il se trouve ainsi partagé. De même la femme non mariée et la vierge pensent aux choses qui sont du Seigneur, afin d'être saintes de corps et d'esprit; mais celle qui est mariée pense aux choses du monde; comment elle plaira à son mari. Or, je vous parle ainsi pour votre avantage, non pour vous tendre un piège, mais parce que c'est une chose bienséante, et qui vous donnera un moyen de prier le Seigneur sans empêchement. Si quelqu'un donc pense que ce lui soit un déshonneur que sa fille déjà plus qu'adulte reste vierge, et qu'il doit la marier : qu'il fasse ce qu'il voudra, il ne pèchera point

si elle se marie. Mais celui qui, sans nécessité, et étant pleinement maître de sa volonté, juge en son cœur de conserver sa fille vierge, fait bien. Ainsi celui qui marie sa fille vierge, fait bien, et celui qui ne la marie pas, fait mieux. La femme est liée à la loi aussi longtemps que vit son mari; que si son mari s'endort, elle est affranchie; qu'elle se marie à qui elle voudra, mais seulement selon le Seigneur. Cependant elle sera plus heureuse si, selon mon conseil, elle demeure comme elle est : or je pense que j'ai, moi aussi, l'Esprit du Seigneur. »

— VIII, 1 : « Quant à ce qu'on offre en sacrifice aux idoles, nous savons que nous avons tous une science suffisante. La science enfle, mais la charité édifie. Si quelqu'un se persuade savoir quelque chose, il ne sait pas encore comment il doit savoir. Mais si quelqu'un aime Dieu, celui-là est connu de lui. A l'égard des viandes immolées aux idoles, nous savons qu'une idole n'est rien dans le monde. » Un peu plus loin, 7 : « Mais cette science n'est pas en tous. Car même jusqu'à cette heure, quelques-uns, dans la persuasion de la réalité de l'idole, mangent des viandes comme ayant été offertes à l'idole : ainsi leur conscience qui est faible s'en trouve souillée. Ce ne sont point les aliments qui nous recommandent devant Dieu; car si nous ne mangeons pas, nous n'aurons rien de moins; et si nous mangeons, rien de plus. Mais prenez garde que cette liberté que vous avez ne soit aux faibles une occasion de chute; car si quelqu'un voit celui qui a la science assis à table dans un temple d'idoles, sa conscience, qui est faible, ne le portera-t-elle pas à manger des viandes sacrifiées? Ainsi par ta science périra ton frère encore faible, pour qui le Christ est mort. Or, péchant de la sorte contre vos frères, et blessant leur conscience faible, vous péchez contre le Christ. C'est pourquoi, si ce que je mange scandalise mon frère, je ne mangerai jamais de chair, afin de ne pas scandaliser mon frère. »

Un peu après, IX, 3 : « N'avons-nous pas le pouvoir de manger et de boire? N'avons-nous pas le pouvoir de mener partout avec nous une femme de nos sœurs, de même que les autres Apôtres, et les frères du Seigneur, et Céphas? Ou moi seul et Barnabé n'avons-nous pas le pouvoir de le faire? Qui jamais fait la guerre à ses frais? Qui plante une vigne et ne mange pas de son fruit? Qui paît un troupeau et ne mange point du lait du troupeau? N'est-ce que selon l'homme que je dis ces choses? La Loi même ne les dit-elle pas? Car il est écrit dans la Loi de Moïse : Tu ne lieras pas la bouche au bœuf qui foule les grains. Est-ce que Dieu a souci des bœufs? N'est-ce pas plutôt pour nous qu'il dit cela? Car c'est pour nous qu'il a été écrit : Que celui qui laboure doit labourer dans l'espérance de recueillir, et celui qui bat le grain dans l'espérance d'y avoir part. Si nous avons semé en vous des biens spirituels, est-ce une grande chose que nous moissonnions de vos biens temporels? Si d'autres usent de ce pouvoir à votre égard, pourquoi pas plutôt nous-mêmes? Cependant nous n'avons pas usé de ce pouvoir; au contraire nous souffrons tout pour ne pas mettre obstacle à l'Evangile du Christ. Ne savez-vous pas que les ministres du temple mangent de ce qui est offert dans le temple, et que ceux qui servent à l'autel ont part à l'autel? Ainsi le Seigneur lui-même a prescrit à ceux qui annoncent l'Evangile de vivre de l'Evangile. Pour moi, je n'ai usé d'aucun de ces droits. Je n'écris donc pas ceci pour qu'on en use ainsi envers moi, car j'aimerais mieux mourir que de laisser quelqu'un m'enlever cette gloire. Car si j'évangélise, la gloire n'en est pas à moi; ce m'est une nécessité, et malheur à moi, si je n'évangélise! Si je le fais de bon cœur, j'en aurai la récompense; mais si je ne le fais qu'à regret, je dispense seulement ce qui m'a été confié. Quelle est donc ma récompense? C'est que, prêchant l'Evangile, je prêche gratuitement cet Evangile du Christ, pour ne pas abuser de mon pouvoir dans l'Evangile. Aussi lorsque j'étais libre à l'égard de tous, je me suis fait l'esclave de tous, pour en gagner un plus grand nombre. Je me suis fait comme Juif avec les Juifs pour gagner les Juifs; avec ceux qui sont sous la Loi, comme si j'eusse été sous la Loi, quoique je ne fusse plus assujetti à la Loi, mais soumis à la grâce, pour gagner ceux qui étaient sous la Loi; avec ceux qui étaient sans loi, comme si j'eusse été sans loi, quoique je ne fusse pas sans la Loi de Dieu, mais que je fusse sous la Loi du Christ, afin de gagner ceux qui étaient sans loi. Je me suis rendu faible avec les faibles, pour gagner les faibles. Je me suis fait tout à tous, pour les gagner tous. Ainsi je fais toutes choses pour l'Evangile, afin d'y avoir part. Ne savez-vous pas que ceux qui courent dans la lice courent tous, mais qu'un seul remporte le prix? Courez donc de telle sorte que vous le remportiez. Tous ceux qui com-

battent dans l'arène s'abstiennent de toutes choses : eux pour recevoir une couronne corruptible ; nous, une incorruptible. Pour moi je cours aussi, mais non comme au hasard ; je combats, mais non comme frappant l'air ; mais je chatie mon corps et le réduis en servitude, de peur qu'après avoir prêché aux autres, je ne sois moi-même réprouvé. »

— x, 1 : « Car je ne veux pas que vous ignoriez, mes frères, que nos pères ont tous été sous la nuée. » Après quelques versets, 5 : « Cependant la plupart d'entre eux ne furent pas agréables à Dieu ; car ils succombèrent dans le désert. Or toutes ces choses ont été des figures de ce qui nous regarde, afin que nous ne convoitions pas les choses mauvaises, comme eux les convoitèrent, et que vous ne deveniez point idolâtres, comme quelques-uns d'eux, selon qu'il est écrit : Le peuple s'est assis pour manger et pour boire, et s'est levé pour se divertir. Ne commettons pas la fornication, comme quelques-uns d'entr'eux la commirent, et il en tomba vingt-trois mille en un seul jour. Ne tentons point le Christ, comme quelques-uns d'entr'eux le tentèrent, et ils périrent par les serpents. Et ne murmurez point, comme quelques-uns d'eux murmurèrent, et ils périrent par l'exterminateur. Or toutes ces choses leur arrivaient en figure, et elles ont été écrites pour nous être un avertissement, à nous pour qui est venue la fin des temps. Que celui donc qui se croit ferme prenne garde de tomber. Qu'il ne vous survienne que des tentations qui tiennent à l'humanité. Or Dieu est fidèle, et il ne souffrira pas que vous soyez tentés par dessus vos forces ; mais il vous fera tirer profit de la tentation même, afin que vous puissiez persévérer. C'est pourquoi, mes bien-aimés, fuyez le culte des idoles. » Un peu plus loin, 20 : « Mais ce qu'immolent les gentils, ils l'immolent aux démons, et non à Dieu. Or je désire que vous n'ayez aucune société avec les démons : vous ne pouvez boire le calice du Seigneur et le calice des démons. Vous ne pouvez avoir part à la table du Seigneur et à la table des démons. Voulons-nous provoquer le Seigneur ? Sommes-nous plus forts que lui ? Tout m'est permis, mais tout ne m'est pas avantageux. Tout m'est permis, mais tout n'édifie pas. Que personne ne cherche son propre avantage, mais celui des autres. Mangez tout ce qui se vend à la boucherie, ne faisant aucune question par conscience. » Un peu plus bas, 28 : « Mais si quelqu'un dit : Ceci a été immolé aux idoles, n'en mangez point, à cause de celui qui vous a avertis, et par conscience. Or je dis la conscience, non la tienne, mais celle d'autrui. Car, pourquoi ma liberté serait-elle condamnée par la conscience d'un autre ? Si je mange avec actions de grâces, pourquoi me laisserai-je maudire pour une chose dont je rends grâces ? Soit donc que vous mangiez, soit que vous buviez, ou que vous fassiez quelqu'autre chose, faites tout pour la gloire de Dieu. Ne soyez une occasion de scandale ni pour les Juifs, ni pour les Gentils, ni pour l'Eglise de Dieu ; comme moi-même je complais à tous en toutes choses, ne cherchant pas ce qui m'est avantageux, mais ce qui l'est au grand nombre, afin qu'ils soient sauvés. »

—xi, 1 : « Soyez mes imitateurs, comme moi je le suis du Christ. » Quelques lignes plus bas, 4 : « Tout homme qui prie ou prophétise la tête couverte déshonore sa tête, et toute femme qui prie ou prophétise la tête découverte déshonore sa tête. » Un peu plus loin, 17 : « Voici ce que je vous fais observer maintenant sans l'approuver, c'est que vos assemblées se font, non point à votre avantage, mais à votre préjudice. Premièrement j'entends dire que, quand vous vous assemblez dans l'Eglise, il y a des scissions parmi vous, et je le crois en partie. Car il faut qu'il y ait même des hérésies, afin qu'on découvre ceux d'entre vous qui sont éprouvés. Lors donc que vous vous réunissez, ce n'est plus manger la cène du Seigneur. Car chacun anticipe le temps de prendre son repas. Et ainsi l'un souffre de la faim et l'autre regorge. N'avez-vous pas des maisons pour y manger et boire ? ou méprisez-vous l'Eglise de Dieu, et voulez-vous faire honte à ceux qui n'ont rien ? Que vous dirai-je ? Vous en louerai-je ? non, je ne vous en loue point. » Après quelques autres versets, 21 : « C'est pourquoi quiconque mangera le pain et boira le calice du Seigneur indignement, sera coupable du corps et du sang du Seigneur. Que l'homme s'éprouve donc lui-même, et qu'il mange ainsi de ce pain et boive de ce calice. Car quiconque en mange et en boit indignement, mange et boit son jugement, ne discernant point le corps du Seigneur. Car c'est pour cela qu'il y a parmi vous beaucoup d'infirmes et de languissants, et que beaucoup s'endorment. Que si nous nous jugions nous-mêmes, nous ne serions certainement pas jugés. Et lorsque nous sommes jugés, c'est par le Seigneur que nous sommes repris, afin que nous ne soyons pas condamnés avec ce monde. C'est pourquoi, mes frères, quand

vous vous assemblez pour manger, attendez-vous les uns les autres. Si quelqu'un a faim, qu'il mange dans sa maison, afin que vous ne vous assembliez pas pour votre condamnation. Quant aux autres choses, lorsque je serai venu, je les règlerai. »

Ailleurs, XII, 24 : « Dieu a réglé le corps de manière à accorder plus d'honneur à la partie qui n'en avait pas eu elle-même; afin qu'il n'y ait point de scission dans le corps, mais que tous les membres aient les mêmes soins les uns pour les autres. Aussi, dès qu'un membre souffre, tous les autres souffrent avec lui; ou si un membre est glorifié, tous les autres se réjouissent avec lui. Or vous êtes le corps du Christ, et les membres d'un membre. Ainsi Dieu a établi, dans l'Eglise, premièrement des apôtres, secondement des prophètes, troisièmement des docteurs, ensuite des miracles, puis la grâce de guérir, le don de gouverner, celui d'assister les malades, les langues diverses, et l'interprétation des discours. Tous sont-ils apôtres? tous sont-ils prophètes? tous sont-ils docteurs? tous opèrent-ils des miracles? tous ont-ils la grâce de guérir? tous parlent-ils diverses langues? tous interprètent-ils? Aspirez aux dons meilleurs; et je vais vous montrer une voie plus excellente encore. »

— XIII, 1 : « Quand je parlerais les langues des hommes et des Anges, si je n'ai pas la charité, je suis comme un airain sonnant ou une cymbale retentissante. Et quand j'aurais le don de prophétie, que je connaîtrais tous les mystères et toute la science; quand j'aurais toute la foi, au point de transporter des montagnes, si je n'ai point la charité, je ne suis rien. Et quand je distribuerais tout mon bien pour la nourriture des pauvres, et que je livrerais mon corps pour être brûlé, si je n'ai point la charité, cela ne me sert de rien. La charité est patiente, elle est douce; la charité n'est point envieuse: elle n'agit pas insolemment, elle ne s'enfle point; elle n'est point ambitieuse, ne cherche point son propre intérêt; elle ne s'irrite point, elle ne pense pas le mal; elle ne se réjouit point de l'iniquité, mais elle met sa joie dans la vérité; elle souffre tout, elle croit tout, elle endure tout. La charité ne finira jamais. » Après quelques versets, 13 : « Maintenant demeurent la foi, l'espérance la charité, toutes les trois; mais la plus grande de toutes est la charité. »

— XIV, 1 : Recherchez avec ardeur la charité. » Plus loin, 12 : « Ainsi vous-mêmes, puisque vous désirez si ardemment les dons spirituels, faites que pour l'édification de l'Eglise vous en abondiez. » Plus loin encore, 20 : « Mes frères, ne devenez pas enfants par l'intelligence, mais soyez petits enfants pour la malice, et hommes faits pour l'intelligence. » Ailleurs, 26 : « Que faut-il donc, mes frères ? Quand vous vous assemblez, l'un a-t-il le chant, un autre l'enseignememt, un autre la révélation, un autre les langues, un autre l'interprétation ? Que tout se fasse pour l'édification. » Quelques versets plus bas, 34 : « Que les femmes se taisent dans l'Eglise, car il ne leur est pas permis de parler ; mais elles doivent être soumises, comme la Loi elle-même le dit. Si elles veulent s'instruire de quelque chose, qu'elles interrogent leurs maris dans leur maison. Car il est honteux à une femme de parler dans l'Eglise. Est-ce de vous qu'est sortie la parole de Dieu ? est-ce à vous seuls qu'elle est parvenue ? »

Un peu plus loin, XV, 33 : « Ne vous laissez point séduire, les mauvais entretiens corrompent les bonnes mœurs. Justes, veillez, et ne péchez point. Car quelques-uns sont dans l'ignorance de Dieu; je vous le dis pour votre honte. » Un peu après, 58 : « C'est pourquoi, mes frères bien-aimés, soyez fermes et inébranlables, vous appliquant toujours de plus en plus à l'œuvre du Seigneur, sachant que votre travail n'est pas vain dans le Seigneur. »

— XVI, 1 : « Quant aux aumônes que l'on recueille pour les saints, faites, vous aussi, comme je l'ai réglé pour les Eglises de Galatie. Qu'au premier jour de la semaine chacun de vous mette à part chez lui, et serre ce qui lui plaira ; afin que ce ne soit pas quand je viendrai que les collectes se fassent. Lorsque je serai présent, j'enverrai ceux que vous aurez désignés par vos lettres, porter vos charités à Jérusalem. Que si la chose mérite que j'y aille moi-même, ils viendront avec moi. Or je viendrai vers vous, lorsque j'aurai traversé la Macédoine, car je passerai par la Macédoine. Peut-être m'arrêterai-je chez vous, et y passerai-je même l'hiver, afin que vous me conduisiez partout où j'irai, car ce n'est pas seulement en passant que je veux vous voir cette fois ; j'espère demeurer quelque temps avec vous, si le Seigneur le permet. Je demeurerai à Ephèse jusqu'à la Pentecôte ; car il y a une grande porte qui m'est visiblement ouverte, et un grand nombre d'adversaires. Si Timothée va chez vous, veillez à ce qu'il y soit sans crainte. » Un peu après, 13 : « Veillez, demeurez fermes dans la foi, agissez courageusement, et fortifiez-vous. Que toutes vos œuvres se fassent en esprit de charité. »

CHAPITRE XXXII.

PRÉCEPTES TIRÉS DE LA SECONDE ÉPITRE AUX CORINTHIENS.

Chapitre I, 12 : « Car notre gloire, la voici : Le témoignage de notre conscience, c'est de nous être conduits dans ce monde avec la simplicité et la sincérité de Dieu, et non point selon la sagesse de la chair, mais avec la grâce de Dieu.

Un peu plus loin, II, 5 : « Que si l'un de vous m'a contristé, il ne m'a contristé qu'en partie, pour ne pas vous charger tous. Quant à celui qui s'est mis dans ce cas, il suffit de cette correction faite par un grand nombre ; de sorte que vous devez, au contraire, user avec lui d'indulgence et le consoler, de peur qu'il ne soit accablé par une trop grande tristesse, se trouvant dans une pareille situation. C'est pourquoi je vous conjure de redoubler de charité envers lui. C'est pourquoi aussi je vous écris, afin de connaître à l'épreuve si vous êtes obéissants en toutes choses. Ce que vous lui avez pardonné, je le lui ai pardonné aussi. Car si j'ai moi-même usé d'indulgence, j'en ai usé à cause de vous, dans la personne du Christ ; afin que nous ne soyons point circonvenus par satan ; car nous n'ignorons pas ses desseins. »

Ailleurs, IV, 1 : « C'est pourquoi, chargé de ce ministère, en vertu de la miséricorde que nous avons obtenue, nous ne perdons pas courage ; mais nous repoussons de nous les passions honteuses qui se cachent, ne marchant point dans l'artifice, et n'altérant point la parole de Dieu, mais nous recommandant par la manisfestation de la vérité, à toute conscience d'homme devant Dieu. » Quelques versets plus loin, 5 : « Car nous ne nous prêchons pas nous-mêmes, mais Jésus-Christ Notre-Seigneur ; quant à nous, nous nous déclarons vos serviteurs par Jésus. » Plus loin, 7 : « Mais nous avons ce trésor en des vases d'argile, afin que la grandeur appartienne à la vertu de Dieu, et ne vienne pas de nous. En toutes choses nous souffrons la tribulation, mais nous ne sommes pas accablés ; nous nous trouvons dans des difficultés extrêmes, mais nous n'y succombons pas : nous souffrons la persécution, mais nous ne sommes pas délaissés ; nous sommes abattus, mais nous ne périssons pas ; portant partout et toujours dans notre corps la mort de Jésus, afin que la vie de Jésus se manifeste aussi dans notre corps. Car nous qui vivons, nous sommes à toute heure livrés à la mort pour l'amour de Jésus, afin que la vie de Jésus se manifeste aussi dans notre chair mortelle. Ainsi la mort opère en nous, et la vie en vous. Mais ayant le même esprit de foi, comme il est écrit : J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé ; nous tous aussi nous croyons, et c'est pourquoi nous parlons. » Après six versets, 16 : « C'est pourquoi nous ne perdons point courage, mais bien qu'en nous l'homme extérieur se détruise, cependant l'homme intérieur se renouvelle de jour en jour. Car les tribulations si courtes et si legères de la vie présente produisent en nous le poids éternel d'une sublime et incomparable gloire ; parce que nous ne considérons point les choses qui ne se voient point. Car les choses qui se voient sont passagères, mais celles qui ne se voient point sont éternelles. »

Plus loin, VI, 1 : « Or, comme coopérateurs, nous vous exhortons à ne pas recevoir en vain la grâce de Dieu. Car il est dit : En un temps favorable je t'ai exaucé ; et en un jour de salut je t'ai secouru. Voici maintenant un temps favorable, voici maintenant un jour de salut. Ne donnant à personne aucun scandale, afin que notre ministère ne soit point décrié ; montrons-nous, au contraire, en toutes choses, comme des ministres de Dieu, par une grande patience dans les tribulations, dans les nécessités, dans les angoisses, sous les coups, dans les prisons, dans les séditions, dans les travaux, dans les veilles, dans les jeûnes : par la pureté, par la science. par la longanimité, par la mansuétude, par l'Esprit-Saint, par une charité cincère, par la parole de vérité, par la force de Dieu, par les armes de la justice, à droite et à gauche ; dans la gloire et l'ignominie, dans la mauvaise et bonne réputation ; comme séducteurs et cependant sincères ; comme inconnus et toutefois très-connus ; comme mourants, et voici que nous vivons ; comme châtiés, mais non mis à mort ; comme tristes, mais toujours dans la joie ; comme pauvres, mais enrichissant beaucoup d'autres ; comme n'ayant rien et possédant tout. » Quelques versets plus loin, 13 : « Dilatez-vous aussi. Ne traînez point le même joug que les infidèles. Car

quoi de commun entre la justice et l'iniquité ? ou quelle alliance entre la lumière et les ténèbres ? quel accord entre le Christ et Bélial ? et quel commerce entre le fidèle et l'infidèle ? quel rapport entre le temple de Dieu et les idoles ? Car vous êtes le temple du Dieu vivant, comme Dieu le dit : J'habiterai en eux, et je marcherai parmi eux, et je serai leur Dieu et ils seront mon peuple. C'est pourquoi sortez d'au milieu d'eux, et séparez-vous, dit le Seigneur, et ne touchez pas à ce qui est impur ; et je vous recevrai, et je serai votre père, et vous serez mes fils et mes filles, dit le Seigneur tout-puissant. »

— VII, 1 : « Ayant donc ces promesses, purifions-nous, mes bien-aimés, de toute souillure de la chair et de l'esprit, et achevons notre sanctification dans la crainte de Dieu. » Un peu après, 8 : « Car si je vous ai contristés par ma lettre, je ne m'en repens point ; et si je m'en suis repenti en voyant que cette lettre vous avait, bien que pour peu de temps, causé de la tristesse, maintenant je me réjouis, non de ce que vous avez été contristés, mais de ce que vous avez été contristés de manière à faire pénitence. Car vous avez été contristés selon Dieu, de sorte que vous n'avez reçu de nous aucun dommage. Car la tristesse qui est selon Dieu produit pour le salut une pénitence stable ; mais la tristesse du siècle produit la mort. Voyez, en effet, combien cette tristesse selon Dieu que vous avez ressentie a produit en vous de vigilance. »

Quelques versets plus loin, VIII, 1 : « Nous vous faisons connaitre, mes frères, la grâce de Dieu qui a été accordée aux Eglises de Macédoine : c'est que dans les épreuves nombreuses de la tribulation, ils en ont une joie abondante, et que leur pauvreté extrême a répandu avec abondance les richesses de leur charité sincère. Car je leur rends ce témoignage qu'ils ont donné de leur propre mouvement autant qu'ils pouvaient, nous conjurant avec beaucoup d'instances d'accepter leurs aumônes, et leur part à la dispensation qui se fait pour les saints; et surpassant notre espérance, ils se sont donnés eux-mêmes, premièrement a Dieu, ensuite à nous par la volonté de Dieu; en sorte que nous avons prié Tite, que, selon qu'il a commencé, il achève parmi vous cette bonne œuvre. Mais, comme vous abondez en toutes choses, en foi, en paroles, en science, en toute sollicitude et de plus en affection pour nous; abondez aussi en cette sorte de grâce. Ce que je ne dis pas comme faisant un commandement, mais pour que, voyant l'empressement des autres, vous fassiez preuve de la sincérité de votre charité. Car vous connaissez la bonté de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui s'est fait pauvre pour vous, bien qu'il fût riche, afin de vous enrichir par sa pauvreté C'est donc un conseil que je vous donne ici, parce que cela vous est d'autant plus utile, que non-seulement vous avez commencé à faire cette charité, mais que vous en avez conçu le dessein dès l'année précédente. Maintenant donc achevez votre œuvre, afin que comme votre cœur a été si prompt à la vouloir, il le soit aussi à l'accomplir d'après ce que vous possédez. Car lorsque la volonté est prompte, elle est agréée, selon ce que chacun possède, non selon ce qu'il ne possède pas. Ainsi, qu'il n'y ait pas pour les autres soulagement, et pour vous surcharge, mais égalité. Que pour le moment présent votre abondance supplée à leur indigence, de sorte qu'il y ait égalite, comme il est écrit : Celui qui recueillit beaucoup n'eut pas plus, et celui qui recueillit peu n'eut pas moins. Grâces à Dieu, qui a mis la même sollicitude pour vous dans le cœur de Tite ! Car non-seulement il a reçu ma prière, mais comme il était fort empressé, il est parti de son propre mouvement pour aller vers vous. Nous avons aussi envoyé avec lui un de nos frères, dont on fait l'éloge, à cause de l'Evangile, dans toutes les Eglise, est qui de plus a été désigné par les Eglises, comme compagnon de notre voyage pour cette aumône, dont nous sommes les dispensateurs, pour la gloire de Dieu et pour seconder notre bonne volonté; évitant ainsi que personne ne nous blâme au sujet de cette grande abondance des dons que nous dispensons. Car nous tâchons de faire le bien, non-seulement devant Dieu, mais encore devant les hommes. »

Quelques versets plus loin, IX, 1 : « Quant à la dispensation qui se prépare pour les saints, il serait superflu de vous en écrire. Car je connais votre bon vouloir, pour lequel je me glorifie de vous près des Macédoniens, parce que l'Achaïe s'est préparée dès l'année passée, et que votre zèle a provoqué celui du plus grand nombre. Aussi ai-je envoyé nos frères, afin que ce ne soit pas en vain que je me suis glorifié de vous sur ce point, et que, comme je l'ai dit, vous soyez tout prêts; de peur que si les Macédoniens, qui viennent avec moi, ne vous trouvaient pas prêts, nous n'ayons, pour ne pas dire vous, à rougir à ce sujet même. J'ai donc jugé nécessaire de

prier nos frères de me prévenir près de vous, et de faire que l'aumône promise soit préparée, mais préparée comme une aumône, et non comme un don arraché à l'avarice. Or je vous le dis : Qui sème peu, moissonnera peu, et qui sème dans les bénédictions, moissonnera aussi dans les bénédictions. Que chacun donne comme il l'a résolu en son cœur, non avec tristesse ou par nécessité; car Dieu aime celui qui donne avec joie. Et Dieu est puissant pour faire abonder toute grâce en vous; afin qu'en toutes choses, ayant toujours tout ce qui vous suffit, vous abondiez en toutes sortes de bonnes œuvres, comme il est écrit : Il a répandu, il a donné aux pauvres; sa justice demeure pour l'éternité. Celui donc qui donne la semence au semeur, lui donne aussi le pain pour manger, et il multipliera votre semence, et donnera l'accroissement aux fruits de votre justice, afin que, riches en toutes choses, vous abondiez en toute générosité, laquelle opère par nous des actions de grâces à Dieu. Car la dispensation de cette collecte, non-seulement supplée à ce qui manque aux saints, mais produit avec abondance un grand nombre d'actions de grâces envers le Seigneur. Car ayant la preuve de votre charité par cette dispensation même, ils glorifient Dieu de votre obéissance, que vous confessez, et de votre sincère générosité à faire part de vos biens, et à eux et à tous les autres; ils prient pour vous et vous désirent, à cause de l'éminente grâce de Dieu en vous. Je rends grâces à Dieu de son ineffable don. »

Ailleurs, x, 17 : « Que celui qui se glorifie se glorifie dans le Seigneur; car ce n'est pas celui qui se recommande lui-même qui est approuvé, mais celui que Dieu recommande.

Un peu plus loin, xi, 23 : « Ils sont ministres du Christ? et moi aussi; je parle bien peu en sage; je le suis plus qu'eux, ayant enduré plus de travaux, plus de prisons, une infinité de coups, et ayant été fréquemment exposé à divers genres de mort. Cinq fois j'ai reçu des Juifs quarante coups de fouet, moins un; j'ai été trois fois déchiré de verges; j'ai été lapidé une fois; trois fois j'ai fait naufrage; j'ai été un jour et une nuit au fond de la mer; et souvent dans les voyages, dans des périls sur les fleuves, périls de voleurs, périls du côté de ceux de ma race, périls du côté des Gentils, périls dans les villes, périls dans les déserts, périls sur mer, périls parmi de faux frères; dans le travail et les soucis, dans les veilles nombreuses, dans la faim et la soif, dans des jeûnes fréquents, dans le froid et la nudité, et outre ces choses, qui sont du dehors, tout ce qui m'assaillit chaque jour, la sollicitude de toutes les Eglises. Qui est faible sans que je sois faible? Qui est scandalisé sans que je brûle? S'il faut se glorifier, c'est de ce qui regarde ma faiblesse, que je me glorifierai. »

Un peu après, xii, 9 : « C'est donc bien volontiers que je me glorifierai dans mes faiblesses, afin que la puissance du Christ habite en moi. C'est pourquoi je me complais dans mes faiblesses, dans les outrages, dans les nécessités, dans les persécutions et dans des angoises sans fin pour le Christ; puisque, quand je suis faible, c'est alors que je suis fort. » Quelques versets plus loin, 14 : « Voici qu'une troisième fois je suis prêt à venir vers vous, et je ne vous serai pas à charge, car je ne cherche point ce qui est à vous, mais vous; puisque les enfants ne doivent pas thésauriser pour les pères, mais les pères pour les enfants. Pour moi je sacrifierai tout volontiers, et je me sacrifierai encore moi-même pour vos âmes, quoique, tout en vous aimant plus, je sois moins aimé. » Après plusieurs autres versets, 20 : « Car je crains qu'à mon arrivée, je ne vous trouve pas tels que je voudrais et que vous ne me trouviez pas non plus tel que vous voudriez; qu'il n'y ait parmi vous des contestations, des jalousies, des animosités, des dissensions, des médisances, des délations, de l'orgueil, des troubles; que venant de nouveau, Dieu ne m'humilie parmi vous, et que je n'aie à pleurer beaucoup de ceux qui, ayant déjà péché, n'ont point fait pénitence des impuretés et des impudicités qu'ils ont commises. »

Ailleurs, xiii, 7 : « Prions Dieu que vous ne fassiez rien de mal, non pas pour que nous paraissions nous-mêmes approuvés, mais que vous fassiez, vous, ce qui est juste. » Six versets plus loin, 11 : « Du reste, mes frères, réjouissez-vous, soyez parfaits, exhortez-vous les uns les autres, n'ayez qu'un sentiment, conservez la paix, et le Dieu d'amour et de paix sera avec vous. »

CHAPITRE XXXIII.

PRÉCEPTES TIRÉS DE L'ÉPITRE AUX GALATES.

CHAPITRE I, 10 : « Si je plaisais encore aux hommes, je ne serais point serviteur du Christ. »

Plus loin, V, 6 : « Car dans Jésus Christ ni la circoncision ni l'incirconcision ne servent de rien, mais la foi qui agit par la charité. » Ailleurs, 13 : « Pour vous, mes frères, vous avez été appelés à la liberté ; seulement ne faites pas de cette liberté une occasion pour la chair, mais soyez par la charité de l'esprit, les serviteurs les uns des autres. Car toute la loi est renfermée dans une seule parole : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. Que si vous vous mordez et dévorez les uns les autres, prenez garde que vous ne vous consumiez les uns les autres. Or je dis : Marchez selon l'esprit et vous n'accomplirez pas les désirs de la chair. Car la chair convoite contre l'esprit et l'esprit contre la chair. En effet ils sont opposés l'un à l'autre, de sorte que vous ne faites pas tout ce que vous voulez. Que si vous êtes conduits par l'Esprit, vous n'êtes pas sous la Loi. Or on connaît aisément les œuvres de la chair, qui sont, la fornication, l'impureté, la luxure, le culte des idoles, les empoisonnements, les inimitiés, les contestations, les jalousies, les colères, les rixes, les dissensions, les sectes, les envies, les homicides, les ivrogneries, les débauches de table, et autres choses semblables. Je vous le dis comme je l'ai déjà dit : Ceux qui font de telles choses ne possèderont point le royaume de Dieu. Au contraire les fruits de l'Esprit sont la charité, la joie, la paix, la patience, la longanimité, la bonté, la douceur, la foi, la modestie, la continence. Contre de pareilles choses, il n'y a point de loi. Or ceux qui sont au Christ ont crucifié leur chair avec ses vices et ses convoitises. Si nous vivons par l'Esprit marchons aussi selon l'Esprit. Ne devenons pas avides d'une vaine gloire, nous provoquant les uns les autres, envieux les uns des autres.

— VI, 1 : « Mes frères, si un homme est tombé par surprise dans quelque faute, vous qui êtes spirituels, instruisez-le en esprit de douceur, regardant à toi-même, de peur que toi aussi tu ne sois tenté. Portez les fardeaux les uns des autres, et c'est ainsi que vous accomplirez la Loi du Christ. Car si quelqu'un s'estime être quelchose, comme il n'est rien il s'abuse lui-même. Or, que chacun éprouve ses propres œuvres, et alors il trouvera sa gloire en lui-même et non dans un autre. Car chacun portera son fardeau. Que celui que l'on catéchise selon la parole, communique tous ses biens à celui qui le catéchise. Ne vous y trompez pas ; on ne se rit point de Dieu. Car ce que l'homme aura semé, il le recueillera. Ainsi celui qui sème dans sa chair recueillera de la chair la corruption ; et celui qui sème dans l'Esprit recueillera de l'Esprit la vie éternelle. Or ne nous lassons point, en faisant le bien, car en ne nous lassant pas, nous recueillerons la moisson en son temps. C'est pourquoi, tandis que nous avons le temps, faisons du bien à tous, et principalement à ceux qui sont de la famille de la foi. »

CHAPITRE XXXIV.

PRÉCEPTES TIRÉS DE L'ÉPITRE AUX ÉPHESIENS.

CHAPITRE IV : « Je vous conjure donc, moi chargé de liens pour le Seigneur, de marcher d'une manière digne de la vocation à laquelle vous avez été appelés, avec toute humilité et toute mansuétude, avec toute patience, vous supportant mutuellement en charité ; appliqués à conserver l'unité de l'Esprit par le lien de la paix. » Ailleurs, 17 : « Je vous dis donc, et je vous conjure par le Seigneur, de ne plus marcher comme les Gentils, qui marchent dans la vanité de leurs pensées ; qui ont l'intelligence obscurcie de ténèbres, entièrement éloignés de la vie de Dieu, par l'ignorance qui est en eux, à cause de l'aveuglement de leurs cœurs ; qui,

ayant perdu tout espoir, se sont livrés à l'impudicité, à toutes sortes de dissolution, à l'avarice. Pour vous, ce n'est pas ainsi que vous avez appris à connaître le Christ, si cependant vous l'avez écouté, et si vous avez appris de lui, selon la vérité de sa doctrine. Dépouillez, par rapport à votre première vie, le vieil homme qui se corrompt par les désirs de l'erreur. Renouvelez-vous dans l'esprit de votre âme ; et revêtez-vous de l'homme nouveau, qui a été créé selon Dieu dans la justice et la sainteté de la vérité. C'est pourquoi quittant le mensonge, que chacun dise la vérité avec son prochain, parce que nous sommes membres les uns des autres. Irritez-vous, et ne péchez point. Que le soleil ne se couche point sur votre colère. Ne donnez point de place au diable. Que celui qui dérobait ne dérobe plus, mais plutôt qu'il s'applique, en travaillant de ses mains, à ce qui est bon, pour avoir de quoi donner à qui souffre du besoin. Qu'aucun discours mauvais ne sorte de votre bouche ; que s'il en sort quelqu'un, qu'il soit bon pour édifier au temps opportun, et donner la grâce à ceux qui l'écoutent. Et ne contristez point l'Esprit-Saint de Dieu, dont vous avez reçu le sceau au jour de la rédemption. Que toute amertume, toute colère, tout emportement, toute clameur et toute diffamation soit bannie de vous avec toute malice. Mais soyez bons les uns envers les autres, miséricordieux, vous pardonnant mutuellement, comme Dieu lui-même vous a pardonné en Jésus-Christ. »

— v, 1 : « Soyez donc les imitateurs de Dieu, comme des enfants bien-aimés, et marchez dans l'amour, comme le Christ nous a aimés et s'est livré lui-même pour nous en oblation à Dieu et en hostie de suave odeur. Que la fornication et toute impureté ou l'avarice ne soit pas même nommée parmi vous, comme il convient à des saints ; point de turpitudes, de folles paroles, de bouffonneries, ce qui ne convient point ; mais plutôt des actions de grâces. Car sachez comprendre qu'aucun fornicateur, aucun impudique, aucun avare (ce qui est une idolâtrie,) n'a d'héritage dans le royaume du Christ et de Dieu. Que personne ne vous séduise par de vains discours, car c'est pour ces choses que vient la colère de Dieu sur les fils de défiance. N'ayez donc point de commerce avec eux. Car autrefois vous étiez ténèbres, mais maintenant vous êtes lumière dans le Seigneur. Marchez comme des enfants de la lumière. Or le fruit de lumière consiste en toute bonté, justice et vérité, examinant ce qui est agréable à Dieu. Ne vous associez point aux œuvres infructueuses des ténèbres ; mais plutôt réprouvez-les. Car ce qu'ils font en secret est honteux même à dire. Or tout ce qui est répréhensible se découvre par la lumière ; car tout ce qui se découvre est lumière. C'est pourquoi il est écrit : Lève-toi, toi qui dors ; lève-toi d'entre les morts, et le Christ t'illuminera. Ayez donc soin, mes frères, de marcher avec circonspection, non comme des insensés, mais comme des hommes sages, rachetant le temps, parce que les jours sont mauvais. Ne soyez donc pas imprudents, mais comprenez quelle est la volonté de Dieu ; et ne vous enivrez pas de vin, car il renferme la luxure ; mais soyez remplis de l'Esprit-Saint, vous entretenant entre vous de psaumes, d'hymnes et de cantiques spirituels, chantant et psalmodiant du fond de vos cœurs, à la gloire du Seigneur ; rendant grâces toujours et pour toutes choses, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, à Dieu et au Père, soumis les uns aux autres dans la crainte du Christ.

« Que les femmes soient soumises à leurs maris, comme au Seigneur ; parce que l'homme est le chef de la femme, comme le Christ est le Chef de l'Eglise ; il est aussi le Sauveur de son corps. Comme donc l'Eglise est soumise au Christ, ainsi le soient en toutes choses les femmes à leurs maris. Maris, aimez vos femmes, comme le Christ a aimé l'Eglise, et s'est livré lui-même pour elle, afin de la sanctifier, la purifiant par le baptême d'eau et par la parole, pour la faire paraître devant lui une Église glorieuse, n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de semblable, mais pour qu'elle soit sainte et immaculée. Ainsi les maris doivent aimer leurs femmes, comme leur propre corps. Celui qui aime sa femme s'aime lui-même. Car jamais personne n'a haï sa chair, mais il la nourrit et la soigne, comme le Christ l'Eglise ; parce que nous sommes les membres de son corps, formés de sa chair et de ses os. A cause de cela l'homme laissera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et ils seront deux dans une seule chair. Ce sacrement est grand, je dis dans le Christ et dans l'Eglise. Que chacun de vous donc aime sa femme, comme lui-même ; mais que la femme craigne son mari. »

— vi, 1 : « Enfants, obéissez à vos parents, dans le Seigneur ; car cela est juste. Honore ton père et ta mère, c'est le premier commandement fait avec promesse, afin que bien t'arrive

CHAPITRE XXXIII.

PRÉCEPTES TIRÉS DE L'ÉPITRE AUX GALATES.

CHAPITRE I, 10 : « Si je plaisais encore aux hommes, je ne serais point serviteur du Christ. »

Plus loin, V, 6 : « Car dans Jésus Christ ni la circoncision ni l'incirconcision ne servent de rien, mais la foi qui agit par la charité. » Ailleurs, 13 : « Pour vous, mes frères, vous avez été appelés à la liberté ; seulement ne faites pas de cette liberté une occasion pour la chair, mais soyez par la charité de l'esprit, les serviteurs les uns des autres. Car toute la loi est renfermée dans une seule parole : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. Que si vous vous mordez et dévorez les uns les autres, prenez garde que vous ne vous consumiez les uns les autres. Or je dis : Marchez selon l'esprit et vous n'accomplirez pas les désirs de la chair. Car la chair convoite contre l'esprit et l'esprit contre la chair. En effet ils sont opposés l'un à l'autre, de sorte que vous ne faites pas tout ce que vous voulez. Que si vous êtes conduits par l'Esprit, vous n'êtes pas sous la Loi. Or on connaît aisément les œuvres de la chair, qui sont, la fornication, l'impureté, la luxure, le culte des idoles, les empoisonnements, les inimitiés, les contestations, les jalousies, les colères, les rixes, les dissensions, les sectes, les envies, les homicides, les ivrogneries, les débauches de table, et autres choses semblables. Je vous le dis comme je l'ai déjà dit : Ceux qui font de telles choses ne possèderont point le royaume de Dieu. Au contraire les fruits de l'Esprit sont la charité, la joie, la paix, la patience, la longanimité, la bonté, la douceur, la foi, la modestie, la continence. Contre de pareilles choses, il n'y a point de loi. Or ceux qui sont au Christ ont crucifié leur chair avec ses vices et ses convoitises. Si nous vivons par l'Esprit marchons aussi selon l'Esprit. Ne devenons pas avides d'une vaine gloire, nous provoquant les uns les autres, envieux les uns des autres.

— VI, 1 : « Mes frères, si un homme est tombé par surprise dans quelque faute, vous qui êtes spirituels, instruisez-le en esprit de douceur, regardant à toi-même, de peur que toi aussi tu ne sois tenté. Portez les fardeaux les uns des autres, et c'est ainsi que vous accomplirez la Loi du Christ. Car si quelqu'un s'estime être quelchose, comme il n'est rien il s'abuse lui-même. Or, que chacun éprouve ses propres œuvres, et alors il trouvera sa gloire en lui-même et non dans un autre. Car chacun portera son fardeau. Que celui que l'on catéchise selon la parole, communique tous ses biens à celui qui le catéchise. Ne vous y trompez pas ; on ne se rit point de Dieu. Car ce que l'homme aura semé, il le recueillera. Ainsi celui qui sème dans sa chair recueillera de la chair la corruption ; et celui qui sème dans l'Esprit recueillera de l'Esprit la vie éternelle. Or ne nous lassons point, en faisant le bien, car en ne nous lassant pas, nous recueillerons la moisson en son temps. C'est pourquoi, tandis que nous avons le temps, faisons du bien à tous, et principalement à ceux qui sont de la famille de la foi. »

CHAPITRE XXXIV.

PRÉCEPTES TIRÉS DE L'ÉPITRE AUX ÉPHESIENS.

CHAPITRE IV : « Je vous conjure donc, moi chargé de liens pour le Seigneur, de marcher d'une manière digne de la vocation à laquelle vous avez été appelés, avec toute humilité et toute mansuétude, avec toute patience, vous supportant mutuellement en charité ; appliqués à conserver l'unité de l'Esprit par le lien de la paix. » Ailleurs, 17 : « Je vous dis donc, et je vous conjure par le Seigneur, de ne plus marcher comme les Gentils, qui marchent dans la vanité de leurs pensées ; qui ont l'intelligence obscurcie de ténèbres, entièrement éloignés de la vie de Dieu, par l'ignorance qui est en eux, à cause de l'aveuglement de leurs cœurs ; qui,

ayant perdu tout espoir, se sont livrés à l'impudicité, à toutes sortes de dissolution, à l'avarice. Pour vous, ce n'est pas ainsi que vous avez appris à connaître le Christ, si cependant vous l'avez écouté, et si vous avez appris de lui, selon la vérité de sa doctrine. Dépouillez, par rapport à votre première vie, le vieil homme qui se corrompt par les désirs de l'erreur. Renouvelez-vous dans l'esprit de votre âme ; et revêtez-vous de l'homme nouveau, qui a été créé selon Dieu dans la justice et la sainteté de la vérité. C'est pourquoi quittant le mensonge, que chacun dise la vérité avec son prochain, parce que nous sommes membres les uns des autres. Irritez-vous, et ne péchez point. Que le soleil ne se couche point sur votre colère. Ne donnez point de place au diable. Que celui qui dérobait ne dérobe plus, mais plutôt qu'il s'applique, en travaillant de ses mains, à ce qui est bon, pour avoir de quoi donner à qui souffre du besoin. Qu'aucun discours mauvais ne sorte de votre bouche ; que s'il en sort quelqu'un, qu'il soit bon pour édifier au temps opportun, et donner la grâce à ceux qui l'écoutent. Et ne contristez point l'Esprit-Saint de Dieu, dont vous avez reçu le sceau au jour de la rédemption. Que toute amertume, toute colère, tout emportement, toute clameur et toute diffamation soit bannie de vous avec toute malice. Mais soyez bons les uns envers les autres, miséricordieux, vous pardonnant mutuellement, comme Dieu lui-même vous a pardonné en Jésus-Christ. »

— v, 1 : « Soyez donc les imitateurs de Dieu, comme des enfants bien-aimés, et marchez dans l'amour, comme le Christ nous a aimés et s'est livré lui-même pour nous en oblation à Dieu et en hostie de suave odeur. Que la fornication et toute impureté ou l'avarice ne soit pas même nommée parmi vous, comme il convient à des saints ; point de turpitudes, de folles paroles, de bouffonneries, ce qui ne convient point ; mais plutôt des actions de grâces. Car sachez comprendre qu'aucun fornicateur, aucun impudique, aucun avare (ce qui est une idolâtrie,) n'a d'héritage dans le royaume du Christ et de Dieu. Que personne ne vous séduise par de vains discours, car c'est pour ces choses que vient la colère de Dieu sur les fils de défiance. N'ayez donc point de commerce avec eux. Car autrefois vous étiez ténèbres, mais maintenant vous êtes lumière dans le Seigneur. Marchez comme des enfants de la lumière. Or le fruit de lumière consiste en toute bonté, justice et vérité, examinant ce qui est agréable à Dieu. Ne vous associez point aux œuvres infructueuses des ténèbres ; mais plutôt réprouvez-les. Car ce qu'ils font en secret est honteux même à dire. Or tout ce qui est répréhensible se découvre par la lumière ; car tout ce qui se découvre est lumière. C'est pourquoi il est écrit : Lève-toi, toi qui dors ; lève-toi d'entre les morts, et le Christ t'illuminera. Ayez donc soin, mes frères, de marcher avec circonspection, non comme des insensés, mais comme des hommes sages, rachetant le temps, parce que les jours sont mauvais. Ne soyez donc pas imprudents, mais comprenez quelle est la volonté de Dieu ; et ne vous enivrez pas de vin, car il renferme la luxure ; mais soyez remplis de l'Esprit-Saint, vous entretenant entre vous de psaumes, d'hymnes et de cantiques spirituels, chantant et psalmodiant du fond de vos cœurs, à la gloire du Seigneur ; rendant grâces toujours et pour toutes choses, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, à Dieu et au Père, soumis les uns aux autres dans la crainte du Christ.

« Que les femmes soient soumises à leurs maris, comme au Seigneur ; parce que l'homme est le chef de la femme, comme le Christ est le Chef de l'Eglise ; il est aussi le Sauveur de son corps. Comme donc l'Eglise est soumise au Christ, ainsi le soient en toutes choses les femmes à leurs maris. Maris, aimez vos femmes, comme le Christ a aimé l'Eglise, et s'est livré lui-même pour elle, afin de la sanctifier, la purifiant par le baptême d'eau et par la parole, pour la faire paraître devant lui une Église glorieuse, n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de semblable, mais pour qu'elle soit sainte et immaculée. Ainsi les maris doivent aimer leurs femmes, comme leur propre corps. Celui qui aime sa femme s'aime lui-même. Car jamais personne n'a haï sa chair, mais il la nourrit et la soigne, comme le Christ l'Eglise ; parce que nous sommes les membres de son corps, formés de sa chair et de ses os. A cause de cela l'homme laissera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et ils seront deux dans une seule chair. Ce sacrement est grand, je dis dans le Christ et dans l'Eglise. Que chacun de vous donc aime sa femme, comme lui-même ; mais que la femme craigne son mari. »

— vi, 1 : « Enfants, obéissez à vos parents, dans le Seigneur ; car cela est juste. Honore ton père et ta mère, c'est le premier commandement fait avec promesse, afin que bien t'arrive

biens à titre de compensation, si ce n'est vous seuls. Car vous m'avez envoyé une fois, et même deux, à Thessalonique ce qui m'était nécessaire. Non que je recherche vos dons, mais je désire le fruit qui abondera par rapport à vous. Car j'ai tout, et j'abonde. Je suis comblé, ayant reçu par Epaphrodite ce que vous avez envoyé, oblation de suave odeur, hostie acceptée, agréable à Dieu. »

CHAPITRE XXXVI.

PRÉCEPTES TIRÉS DE LA PREMIÈRE ÉPITRE AUX THESSALONICIENS.

CHAPITRE I, 1 : « Vous savez vous-mêmes, mes frères, que notre entrée parmi vous n'a pas été vaine ; puisque d'abord, ayant beaucoup souffert, comme vous le savez, et subi des outrages dans Philippes nous avons eu en notre Dieu la confiance de vous annoncer l'Evangile de Dieu avec beaucoup de sollicitude. En effet, notre prédication à été exempte d'erreur, d'impureté et de fraude ; mais comme nous avons été trouvés dignes par Dieu que l'Evangile nous fût confié, ainsi nous parlons, non pour plaire aux hommes, mais à Dieu qui sonde nos cœurs. Car jamais nous n'avons usé de paroles de flatterie, comme vous le savez ; ni de prétextes d'avarice : Dieu en est témoin ; ni recherché la gloire, soit auprès de vous, soit auprès des autres. Nous pouvions être à votre charge, comme apôtre du Christ ; mais nous nous sommes faits petits parmi vous, comme une nourrice qui soigne ses enfants. Ainsi, dans notre affection pour vous, nous aspirions à vous donner non-seulement l'Evangile de Dieu, mais nos âmes mêmes parce que vous nous êtes devenus très-chers. Car vous vous souvenez, mes frères, de notre peine et de notre fatigue, puisque c'est en travaillant nuit et jour, pour n'être à charge à aucun de vous, que nous avons prêché l'Evangile de Dieu. Vous êtes témoins, vous et Dieu, combien a été sainte, juste et sans reproche, notre conduite envers vous, qui avez embrassé la foi : ainsi que vous le savez, *traitant* chacun de vous, comme un père ses enfants, vous exhortant, vous consolant, nous vous avons conjurés de marcher d'une manière digne du Dieu qui vous a appelés à son royaume et à sa gloire. C'est pourquoi, nous aussi, nous rendons grâces à Dieu sans cesse, de ce qu'ayant reçu la parole Dieu que vous avez ouïe de nous, vous l'avez reçue, non comme la parole des hommes, mais ainsi qu'elle l'est véritablement, comme la parole de Dieu qui opère en vous qui avez embrassé la foi. Car, mes frères, vous êtes devenus les imitateurs des Eglises de Dieu qui sont en Judée, unies à Jésus-Christ ; puisque vous avez souffert de ceux de votre nation ce qu'elles ont souffert elles-mêmes des Juifs. »

Et ailleurs, IV, 1 : « Au reste, mes frères, nous vous supplions et nous vous conjurons dans le Seigneur Jésus, que, puisque vous avez appris de nous comment il faut que vous marchiez pour plaire à Dieu, vous marchiez en effet de telle sorte que vous avanciez de plus en plus ; attendu que vous savez quels préceptes nous vous avons donné de la part du Seigneur Jésus ; car la volonté de Dieu c'est votre sanctification, c'est que vous vous absteniez de la fornication ; que chacun de vous sache posséder son corps saintement et honnêtement, et non dans la passion de la convoitise, comme les gentils eux-mêmes qui ignorent Dieu ; et que personne n'opprime et ne trompe en cela son frère parce que le Seigneur est le vengeur de toutes ces choses, comme nous l'avons déjà dit et attesté, car Dieu ne nous a point appelés à l'impureté, mais à la sanctification. Ainsi celui qui méprise ces préceptes, méprise non pas un homme, mais Dieu qui vous a donné même son Saint-Esprit. Quant à la charité fraternelle, nous n'avons pas besoin de vous en écrire, puisque vous-mêmes avez appris de Dieu à vous aimer les uns les autres. Et c'est aussi ce que vous faites à l'égard de tous vos frères dans toute la Macédoine. Mais, mes frères, nous vous exhortons à le faire de plus en plus, et à vous appliquer à vivre en repos, à vous occuper de ce qui vous est propre, à travailler de vos mains, comme nous vous l'avons recommandé ; enfin à vous conduire honnêtement envers ceux qui sont dehors, et à ne rien désirer de personne. Nous ne voulons pas que vous soyez dans l'ignorance touchant ceux qui dorment, afin que vous ne vous attristiez pas, comme font les autres qui n'ont point d'espérance. »

Quelques versets plus loin, v, 6 : « Ne dormons donc point comme tous les autres : mais veillons et soyons sobres, car ceux qui dorment, dorment de nuit, et ceux qui s'enivrent, s'enivrent de nuit. Mais nous qui sommes du jour, soyons sobres, revêtant la cuirasse de la foi, et de la charité, et pour casque l'espérance du salut. En effet Dieu ne nous a point réservés pour la colère, mais pour acquérir le salut par Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est mort pour nous, afin que, soit que nous veillions, soit que nous dormions, nous vivions avec lui. C'est pourquoi consolez-vous mutuellement, et édifiez-vous les uns les autres, comme vous faites. Mais nous vous recommandons, mes frères, de considérer ceux qui travaillent parmi vous, qui vous sont préposés dans le Seigneur et vous instruisent, et d'avoir pour eux une charité plus abondante à cause de leur œuvre ; conservez la paix avec eux. Nous vous en prions aussi, mes frères, reprenez les turbulents, consolez les pusillanimes, soutenez les faibles, soyez patients envers tous. Prenez garde que quelqu'un ne rende à un autre le mal pour le mal ; mais cherchez toujours le bien les uns des autres, et celui de tous. Soyez toujours dans la joie ; priez sans cesse. Rendez grâces en toutes choses, car c'est la volonté de Dieu en Jésus-Christ, par rapport à vous tous. N'éteignez point l'Esprit. Ne méprisez pas les prophéties. Eprouvez tout, retenez ce qui est bon. Abstenez-vous de toute apparence de ma . »

CHAPITRE XXXVI.

PRÉCEPTES TIRÉS DE LA DEUXIÈME ÉPITRE AUX THESSALONICIENS.

CHAPITRE I, 3 : « Nous devons, mes frères, rendre sans cesse à Dieu pour vous de dignes actions de grâces, de ce que votre foi augmente de plus en plus et que la charité de chacun de vous devient abondante pour tous les autres ; de sorte que nous-mêmes nous nous glorifions aussi en vous dans les églises de Dieu, à cause de votre foi, et de toutes les persécutions et des tribulations que vous supportez, en exemple du juste jugement de Dieu, pour que vous soyez trouvés dignes du royaume de Dieu, pour lequel aussi vous souffrez. Car il est juste devant Dieu qu'il rende l'affliction à ceux qui vous affligent, et à vous qui êtes affligés, le repos avec nous, lorsque du ciel se révèlera le Seigneur Jésus avec les anges de sa puissance, et que, dans une flamme de feu, il se vengera de ceux qui ne connaissent point Dieu, et qui n'obéissent point à l'Evangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; lesquels subiront les peines éternelles de la perdition, à la vue de la face du Seigneur et de la gloire de sa puissance, lorsqu'il viendra pour être glorifié dans ses saints et admiré dans tous ceux qui auront cru ; puisque vous avez cru à notre témoignage touchant ce jour. C'est pourquoi nous demandons sans cesse pour vous que notre Dieu vous rende dignes de sa vocation, et qu'il accomplisse tous les desseins de sa bonté, et l'œuvre de la foi par sa puissance, afin que le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit glorifié en vous, et vous en lui par la grâce de notre Dieu et de Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

Ailleurs, III, 6 : « Nous vous ordonnons, mes frères, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de vous séparer de tous nos frères qui se conduisent d'une manière déréglée, et non selon la tradition qu'ils ont reçue de nous. Car vous savez vous-mêmes comment on doit nous imiter, puisque nous n'avons pas été fâcheux parm vous, et que nous n'avons mangé gratuitement le pain de personne, mais que nous avons travaillé jour et nuit avec peine et fatigue, pour n'être à charge à aucun de vous. Ce n'est pas que nous n'en eussions le pouvoir, mais c'était pour vous donner en nous un modèle à imiter Aussi, lorsque nous étions parmi vous, nous vous avons déclaré ceci : Si quelqu'un ne veut pas travailler, qu'il ne mange point. Nous avons appris, en effet, que quelques-uns parmi vous s'en vont jetant le trouble sous leurs pas, ne faisant rien, mais suivant leur curiosité. Or, nous ordonnons à de telles personnes, et nous les conjurons en Notre-Seigneur Jésus-Christ, de manger leur pain en travaillant paisiblement. Pour vous, mes frères, ne vous lassez pas de faire du bien. Que si quelqu'un n'obéit pas à ce que nous ordonnons par cette lettre, notez-le, et n'ayez point de commerce avec lui, afin qu'il en ait de la confusion. Cependant ne le regardez pas comme un ennemi, mais reprenez-le comme un frère. »

CHAPITRE XXXVII.

PRÉCEPTES TIRÉS DE L'ÉPITRE AUX COLOSSIENS.

CHAPITRE III, 1 : « Si donc vous êtes ressuscités avec le Christ, recherchez les choses d'en haut, où le Christ est à la droite de Dieu, goûtez les choses d'en haut, et non les choses de la terre. Car vous êtes morts, et votre vie est cachée avec le Christ en Dieu. Quand le Christ, qui est votre vie, apparaîtra, alors vous aussi vous apparaîtrez avec lui dans la gloire. Faites donc mourir vos membres qui sont sur la terre : la fornication, l'impureté, la luxure, les mauvais désirs et l'avarice, qui est une idolâtrie, choses pour lesquelles la colère de Dieu vient sur les fils de l'incrudulité, et dans lesquelles vous aussi vous avez marché autrefois, lorsque vous viviez parmi eux. Mais maintenant éloignez de vous aussi toutes ces choses : la colère, l'indignation, la malice, la diffamation, et ne faites sortir de votre bouche aucun discours honteux. Ne mentez point les uns aux autres, dépouillez le vieil homme avec ses œuvres et revêtez le nouveau qui se renouvelle à la connaissance de Dieu, selon l'image de celui qui l'a créé; renouvellement où il n'y a ni Gentil, ni Juif, ni circoncision, ni incirconcision, ni Barbare, ni Scythe, ni esclave, ni libre, mais où le Christ est tout en tous. Revêtez-vous donc, comme élus de Dieu, saints et bien-aimés, d'entrailles de miséricorde, de bonté, d'humilité, de modestie, de patience; vous supportant mutuellement, vous pardonnant les torts que l'un pourrait avoir envers l'autre; comme le Seigneur vous a pardonné, vous aussi faites de même. Mais au-dessus de tout cela ayez la charité qui est le lien de la perfection, et qu'en vos cœurs triomphe la paix du Christ, à laquelle vous avez même été appelés en un seul corps, et soyez reconnaissants. Que la parole du Christ habite en vous avec plénitude, en toute sagesse, vous instruisant et vous exhortant les uns les autres par des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels, chantant, en action de grâces, du fond de vos cœurs à la louange de Dieu. Quoi que vous fassiez en paroles, ou en œuvres, faites tout au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, rendant grâces par lui à Dieu et au Père.

« Femmes, soyez soumises à vos maris, comme il convient dans le Seigneur. Maris, aimez vos femmes, et ne soyez point amers avec elles. Enfants, obéissez en tout à vos parents, car cela plaît au Seigneur. Pères, n'irritez point vos enfants, de peur qu'ils ne deviennent pusillanimes. Serviteurs, obéissez en tout à vos maîtres, selon la chair, ne servant point à l'œil, comme pour plaire aux hommes, mais avec simplicité de cœur, en craignant le Seigneur. Tout ce que vous faites, faites-le de bon cœur, comme pour le Seigneur, et non pour les hommes, sachant que vous recevrez du Seigneur l'héritage pour récompense; c'est le Seigneur Jésus-Christ que vous devez servir. Car celui qui fait une injustice, recevra selon ce qu'il a fait injustement, et il n'y a point d'acception de personnes devant Dieu. »

— IV, 1 : « Maîtres, rendez à vos serviteurs ce qui est juste et équitable, sachant que vous aussi vous avez un maître dans le ciel. Persévérez dans la prière, et veillez-y en actions de grâces; priant aussi en même temps pour nous, afin que Dieu ouvre une voie à notre parole, pour publier le mystère du Christ, pour lequel aussi je suis dans les liens, et que je le manifeste, comme il convient que j'en parle. Conduisez-vous avec sagesse envers ceux qui sont dehors en rachetant le temps. Que vos paroles soient toujours gracieuses, assaisonnées de sagesse; en sorte que vous sachiez comment il faut que vous répondiez à chacun. »

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

CHAPITRE XXXVIII.

PRÉCEPTES TIRÉS DE LA PREMIÈRE ÉPITRE A TIMOTHÉE.

CHAPITRE I, « 5 : La fin des préceptes est la charité qui vient d'un cœur pur, d'une bonne conscience, et d'une foi non feinte. Quelques-uns s'en étant détournés, se sont égarés en de vains discours, voulant être docteurs de la Loi, et ne comprenant ni ce qu'ils disent, ni ce qu'ils affirment. Or, nous savons que la loi est bonne, si on en use légitimement, reconnaissant que la loi n'est pas établie pour le juste, mais pour les injustes, les insoumis, les impies, les pécheurs, les scélérats, les profanes, les meurtriers de leur père, et les meurtriers de leur mère, les homicides, les fornicateurs, les abominables, les voleurs d'hommes, les menteurs, les parjures, et pour toute autre chose opposée à la saine doctrine qui est selon l'Evangile de la gloire du Dieu bienheureux, lequel m'a été confié. »

Un peu plus loin, II, 1 : « Je demande donc comme une grâce, qu'on fasse des supplications des prières, des demandes, des actions de grâces pour tous les hommes, pour les rois et tous ceux qui sont en dignité, afin que nous menions une vie paisible et tranquille, en toute piété et chasteté. » Un peu plus bas, 8 : « Je veux donc que les hommes prient en tout lieu, élevant des mains pures, sans colère et sans contention. Pareillement que les femmes, en vêtements décents, se parent avec pudeur et modestie, et non avec des cheveux frisés, ou de l'or, ou des pierreries, ou des habits somptueux, mais comme il convient à des femmes qui font profession de piété par de bonnes œuvres. Que la femme écoute en silence et dans une entière soumission. Je ne permets point à la femme d'enseigner, ni de dominer sur l'homme, mais qu'elle garde le silence. »

Quelques versets plus loin, III 2 : « L'Evêque doit donc être irréprochable, n'avoir épousé qu'une seule femmme, être sobre, prudent, grave, chaste, hospitalier, capable d'enseigner, non porté à boire et à frapper, mais modéré, ennemi des contestations, désintéressé, mais surtout gouvernant bien sa maison, tenant ses enfants soumis en toute chasteté; car si quelqu'un ne sait pas bien gouverner sa maison, comment gouvernera-t-il l'Eglise de Dieu? Qu'il ne soit pas néophyte, de peur qu'enflé d'orgueil, il ne tombe dans la condamnation du diable. Il faut aussi qu'il ait un bon témoignage de ceux qui sont dehors, afin qu'il ne tombe pas dans l'opprobre et dans les filets du diable. Que les diacres, de même, soient pudiques, qu'ils n'aient pas deux langues, qu'ils ne soient pas adonnés au vin, qu'ils ne courent pas après un gain sordide; qu'ils conservent le mystère de la foi dans une conscience pure. Et qu'eux aussi soient d'abord éprouvés; et qu'ensuite ils exercent le ministère, s'ils sont sans reproche. Que pareillement les femmes soient pudiques, non médisantes, mais sobres, fidèles en toutes choses. Que les diacres n'aient épousé qu'une seule femme; qu'ils gouvernent bien leurs enfants et leurs propres maisons. Car ceux qui auront bien rempli leur ministère acquerront un rang honorable et une grande confiance dans la foi qui est en Jésus-Christ. »

Douze versets plus loin, IV, 1 : « Or l'Esprit dit manifestement que dans les derniers temps, quelques-uns abandonneront la foi, s'attachant à des esprits d'erreur, et à des doctrines de démons, parlant le mensonge avec hypocrisie, et ayant la conscience cautérisée; défendant le mariage, et ordonnant de s'abstenir des aliments que Dieu a créés pour être reçus avec actions de grâces par les fidèles, et par ceux qui ont connu la vérité. Car toute créature de Dieu est bonne, et on ne doit rien rejeter de ce qui se prend avec actions de grâces, parce qu'il est sanctifié par la parole de Dieu et par la prière. Enseignant ces choses à nos frères, tu seras un bon ministre de Jésus-Christ, nourri des paroles de la foi et de la bonne doctrine que tu as reçue. Mais les contes insensés des vieilles femmes, rejète-les, et exerce-toi à la piété. Car les exercices corporels servent peu, mais la piété est utile à tout, ayant les promesses de la vie présente, et de celle à venir. C'est une vérité certaine et digne d'être entièrement reçue. Car, si nous prenons tant de peines, si nous sommes maudits, c'est que nous espérons dans le Dieu vivant, qui est le Sauveur de tous les hommes, et principalement des fidèles. Commande et annonce ces choses. Que personne ne méprise ta jeunesse; mais sois l'exemple des fidèles, dans les discours, dans la

manière d'agir, dans la charité, dans la foi, dans la chasteté. Jusqu'à ce que je vienne, applique-toi à la lecture, à l'exhortation, à l'enseignement. Ne néglige pas la grâce qui est en toi, qui t'a été donnée en vertu d'une prophétie, avec l'imposition des mains des prêtres. Médite ces choses, sois-y tout entier, afin que ton avancement soit connu de tous. Veille sur toi et sur la doctrine, veilles-y sans relâche. Car agissant ainsi, tu te sauveras toi-même, et ceux qui t'écoutent. »

— v, 1 : « Ne reprends point durement les vieillards, mais avertis-les comme tes pères; les jeunes hommes comme tes frères, les femmes âgées comme tes mères, les jeunes comme tes sœurs en toute chasteté. Honore les veuves qui sont vraiment veuves. Si quelque veuve a des fils ou des petits-fils, qu'ils apprennent avant toute chose à gouverner leur maison, et à rendre à leurs parents ce qu'ils ont reçu d'eux, car cela est agréable à Dieu. Que celle qui est vraiment veuve et délaissée espère en Dieu, et persiste jour et nuit dans les supplications et les prières. Car celle qui vit dans les délices est morte toute vivante. Et ordonne-leur cela, afin qu'elles soient irréprochables. Si quelqu'un n'a pas soin des siens, et surtout de ceux de sa maison, il a renié la foi, et il est pire qu'un infidèle. Que la veuve que l'on choisira n'ait pas moins de soixante ans; qu'elle n'ait eu qu'un mari; qu'on puisse rendre témoignage de ses bonnes œuvres : si elle a élevé ses enfants, si elle a exercé l'hospitalité, si elle a lavé les pieds des saints, si elle a secouru les affligés, si elle s'est appliquée à toutes sortes de bonnes œuvres. Mais écarte les jeunes veuves; car après s'être abandonnées à la mollesse, dans le service du Christ, elles veulent se marier, s'attirant ainsi la condamnation, puisqu'elles ont violé leur première foi. Et de plus, oisives, elles s'habituent à courir les maisons, et elles sont non-seulement oisives, mais causeuses, parlant de ce qu'il ne faut pas. Je veux donc que les jeunes se marient, qu'elles aient des enfants, qu'elles soient mères de famille, qu'elles ne donnent à notre adversaire aucune occasion de blâme. Déjà en effet, quelques-unes sont retournées à Satan. Si quelque fidèle a des veuves, qu'il les assiste et que l'Eglise n'en soit pas chargée, afin qu'elle puisse suffire à celles qui sont vraiment veuves.

« Que les prêtres qui gouvernent bien soient regardés comme dignes d'un double honneur, surtout ceux qui s'appliquent à la parole et à l'enseignement. Car l'Ecriture dit : Tu ne mettras point de frein à la bouche du bœuf qui foule le grain ; et : L'ouvrier est digne de son salaire. Ne reçois pas d'accusation contre un prêtre, si ce n'est devant deux ou trois témoins. Reprends ceux qui pèchent, devant tout le monde, afin que les autres en conçoivent de la crainte. Je te conjure, devant Dieu et Jésus-Christ, et les Anges élus, d'observer ces choses sans préjugé, ne faisant rien en inclinant d'un autre côté. N'impose légèrement les mains à personne, et ne participe en rien aux péchés des autres. Sois toujours chaste toi-même. Ne continue pas à ne boire que de l'eau; mais use d'un peu de vin, à cause de ton estomac et de tes fréquentes infirmités. Les péchés de quelques hommes sont manifestés, et les devancent au jugement; mais ceux de certains autres les suivent. Et pareillement les œuvres bonnes sont manifestées, et celles qui ne le sont pas ne peuvent rester cachées. »

— vi, 1 : « Que tous les serviteurs qui sont sous le joug estiment leurs maîtres dignes de tout honneur, afin que le nom du Seigneur et la doctrine ne soient pas blasphémés. Que ceux qui ont des maîtres fidèles ne les méprisent point, parce qu'ils sont leurs frères ; mais plutôt qu'ils les servent, parce qu'ils sont fidèles et chéris, participant du même bienfait : enseigne ces choses, et exhortes-y. Si quelqu'un enseigne autrement, et n'acquiesce point aux saines paroles de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et à la doctrine qui est selon la piété, c'est un orgueilleux qui ne sait rien ; mais qui languit sur des questions et des disputes de mots, d'où naissent les jalousies, les contestations, les diffamations, les mauvais soupçons, les querelles d'hommes corrompus d'esprit, et qui sont privés de la vérité, estimant que la piété est un moyen de gain. C'est en effet un grand moyen de gain que la piété avec ce qui suffit. Car nous n'avons rien apporté en ce monde, et nul doute que nous ne pouvons rien emporter. Ayant donc la nourriture et le vêtement, contentons-nous-en ; parce que ceux qui veulent devenir riches tombent dans la tentation, et dans les filets du diable et dans beaucoup de désirs inutiles et nuisibles, qui plongent les hommes dans la ruine et la perdition : car la racine de tous les maux est la cupidité ; aussi quelques-uns, y ayant cédé, ont dévié de la foi et se sont engagés dans beaucoup de chagrins.

« Pour toi, ô homme de Dieu, fuis ces choses, et recherche la justice, la piété, la foi, la charité,

la patience, la douceur. Combats le bon combat de la foi, remporte la vie éternelle à laquelle tu as été appellé, ayant si glorieusement confessé la foi devant un grand nombre de témoins. Je t'ordonne devant Dieu, qui vivifie toutes choses, et devant Jésns-Christ, qui a rendu sous Ponce-Pilate témoignage à sa divine prédication, de garder ces préceptes, en te conservant sans tache, irréprochable, jusqu'à l'avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ. » Quelques versets plus bas, 17 : « Ordonne aux riches de ce siècle de ne point avoir les pensées de l'orgueil, de ne point se confier en des richesses incertaines, mais en Dieu, qui nous donne abondamment toutes choses pour en jouir ; de faire le bien, de devenir riches en bonnes œuvres, de donner de bon cœur, de partager, de se faire un trésor qui soit un bon fondement pour l'avenir, afin d'acquérir la véritable vie. O Timothée, conserve le dépôt, évitant les nouveautés profanes de paroles, et les oppositions de la sience faussement nommée, dont quelques-uns faisant profession sont déchus de la foi. Que la grâce soit avec toi. Amen. »

CHAPITRE XXXIX.

PRÉCEPTES TIRÉS DE LA DEUXIÉME ÉPITRE A TIMOTHÉE.

Chapitre I, 7 : « Car Dieu ne nous a pas donné un esprit de crainte, mais de force, d'amour et de modération. Ne rougis donc point du témoignage de Notre-Seigneur, ni de ma captivité, mais prends part aux travaux de l'Evangile, selon la puissance de Dieu. » Après quelques versets, 13 : « Prends pour modèle les saines paroles que tu as entendues de moi dans la foi et l'amour qui est en Jésus-Christ. Conserve le précieux dépôt par l'Esprit-Saint qui habite en nous. »

Plus loin, II, 1 : « Toi donc, ô mon fils, fortifie-toi dans la grâce qui est en Jésus-Christ; et ce que tu as entendu de moi devant un grand nombre de témoins, confie-le à des hommes fidèles, qui soient eux-mêmes capables d'en instruire les autres. Travaille comme un bon soldat de Jésus-Christ. Quiconque est enrôlé au service de Dieu, ne s'embarrasse point dans les affaires du siècle, afin de satisfaire Celui à qu'il s'est donné. Et celui qui combat dans l'arène n'est point couronné, s'il n'a légitimement combattu. Le laboureur, qui travaille, doit avoir la première part des fruits. Comprends bien ce que je dis ; car le Seigneur te donnera l'intelligence en toutes choses. Souviens-toi que le Seigneur Jésus-Christ, de la race de David, est ressuscité d'entre les morts, selon mon Evangile, pour lequel je souffre jusqu'aux chaînes, comme un malfaiteur ; mais la parole de Dieu n'est pas enchaînée. C'est pourquoi je supporte tout pour les élus, afin qu'eux-mêmes acquièrent le salut qui est en Jésus-Christ avec la gloire céleste. Voici une vérité certaine : Si nous mourons avec lui, nous vivrons avec lui; si nous souffrons, nous règnerons avec lui; si nous le renions, lui aussi nous reniera; si nous ne croyons pas, lui restera fidèle ; il ne peut se nier lui-même. Donne ces avertisements, prenant le Seigneur à témoin. Evite les disputes de paroles ; car cela ne sert qu'à pervertir ceux qui écoutent. Prends soin de te montrer à Dieu digne de son approbation, ouvrier qui n'a point à rougir, dispensant avec droiture la parole de la vérité. Evite les entretiens profanes et vains, car ils profiteront beaucoup à l'impiété; et leur discours gagne comme la gangrène. »

Six versets plus bas, 19 : « Le Seigneur connaît ceux qui sont à lui, et qu'ils s'éloignent de l'iniquité, tous ceux qui invoquent le nom du Seigneur. Au reste, dans une grande maison, il n'y a pas seulement des vases d'or et d'argent, mais il y en a aussi de bois et d'argile ; à la vérité les uns sont des vases d'honneur, mais les autres des vases d'ignominie. Si quelqu'un donc se tient pur de ces choses, il sera un vase d'honneur sanctifié et utile au Seigneur, préparé pour toutes les bonnes œuvres. Fuis les désirs de jeune homme, et recherche la justice, la foi, la charité et la paix avec ceux qui invoquent le Seigneur d'un cœur pur. Quant aux questions imprudentes, et qui n'apprennent rien, évite-les, sachant qu'elles engendrent des querelles. Il ne faut pas qu'un serviteur de Dieu dispute, mais qu'il soit doux envers tous, capable d'enseigner, patient, reprenant modestement ceux qui résistent, dans l'espérance que Dieu leur donnera un jour l'esprit de pénitence, pour qu'ils connaissent la

vérité, et qu'ils se dégagent des filets du diable qui les tient captifs sous sa volonté. »

— III, 1 : « Or, sache qu'à la fin des jours viendront des temps périlleux : il y aura des hommes s'aimant eux-mêmes, avides, arrogants, orgueilleux, blasphémateurs, n'obéissant pas à leurs parents, ingrats, couverts de crimes, sans affection, implacables, calomniateurs, dissolus, durs, sans bonté, traîtres, insolents, enflés d'orgueil, aimant les voluptés plus que Dieu, ayant toutefois une apparence de piété, mais en repoussant la réalité. Evite encore ceux-là. Car il y en a parmi eux qui pénètrent dans les maisons et traînent captives de jeunes femmes chargées de péchés, et mues par toutes sortes de désirs, lesquelles apprennent toujours et ne parviennent jamais à la connaissance de la vérité. » Huit versets plus loin, 10 : « Pour toi tu as compris ma doctrine, ma manière de vivre, mon but, ma foi, ma longanimité, ma charité, ma patience, mes persécutions, mes souffrances, comme celles que j'ai éprouvées à Antioche, à Icone et à Lystre ; quelles persécutions j'ai subies, mais le Seigneur m'a délivré de toutes. Ainsi tous ceux qui veulent vivre pieusement en Jésus-Christ souffriront persécution. Mais les hommes méchants et séducteurs s'enfonceront toujours plus dans le mal, s'égarant et égarant les autres. Pour toi, demeure ferme dans ce que tu as appris, et ce qui t'a été confié, sachant de qui tu l'as appris ; car dès l'enfance tu as connu les saintes lettres, qui peuvent t'instruire pour le salut, par la foi qui est en Jésus-Christ. Toute Ecriture divinement inspirée est utile pour enseigner, pour reprendre, pour corriger, pour former à la justice, afin que l'homme de Dieu soit parfait et préparé à toute bonne œuvre. »

— IV, 1 : « Je t'en conjure donc, devant Dieu et devant Jésus-Chrit qui doit juger les vivants et les morts, par son avènement et par son règne, annonce la parole, insiste à temps, à contretemps, reprends, supplie, menace en toute patience et doctrine. Car viendra un temps où les hommes ne supporteront plus la saine doctrine, mais selon leurs désirs, ils amasseront des maîtres autour d'eux, éprouvant une vive demangeaison aux oreilles, et détournant l'ouïe de la vérité, ils se tourneront vers les fables. Mais toi, veille, et ne te refuse à aucun travail, fais l'œuvre d'un évangéliste, remplis ton ministère. Pour moi, je suis près d'être immolé, et le temps de ma dissolution approche. J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi : reste la couronne de justice qui m'est réservée, que le Seigneur, juste juge, me rendra en ce jour, et non-seulement à moi, mais encore à ceux qui aiment son avènement. »

CHAPITRE XL.

PRÉCEPTES TIRÉS DE L'ÉPITRE A TITE.

CHAPITRE I, 5 : « Si je t'ai laissé en Crète, c'est pour que tu établisses les choses qui manquent, et que tu constitues des prêtres dans chaque ville, ainsi que je l'ai prescrit. Si donc quelqu'un est sans reproche, n'ayant qu'une seule femme, et si ses enfants sont fidèles, non accusés de débauche ou indisciplinés, *choisis-le*. Car l'évêque doit être irréprochable, comme dispensateur de Dieu ; nullement altier, ni colère, ni porté à boire et à frapper, ni avide d'un gain honteux, mais hospitalier, bon, sobre, juste, saint, continent ; fortement attaché aux vérités de la foi, qui sont conformes à la doctrine, afin de pouvoir exhorter selon la saine doctrine, et confondre ceux qui la contredisent. » Quelques versets plus loin, 13 : « C'est pourquoi reprends-les durement, afin qu'ils se conservent purs dans la foi, sans s'arrêter à des fables judaïques et à des ordonnances d'hommes qui se détournent de la vérité. Tout est pur pour ceux qui sont purs ; mais pour les impurs et infidèles, rien n'est pur : leur esprit et leur conscience sont souillés. Ils confessent qu'ils connaissent Dieu, et ils le nient par leur œuvres, étant abominables, incrédules et incapables de toute bonne œuvre. »

— II, 1 : « Pour toi, enseigne ce qui est conforme à la saine doctrine : aux vieillards d'être sobres, pudiques, prudents, purs dans la foi, la charité, la patience ; et de même aux femmes âgées, d'avoir un maintien qui respire la sainteté, de n'être ni médisantes, ni adonnées au vin ; de

bien instruire, d'enseigner la sagesse aux jeunes filles, d'aimer leurs maris, de chérir leurs enfants, d'être prudentes, chastes, appliquées au soin de leur maison, bonnes, soumises à leurs maris, afin que la parole de Dieu ne soit point blasphémée. Exhorte également les jeunes hommes à être tempérants. Montre-toi toi-même, en toutes choses, un modèle de bonnes œuvres, dans la doctrine, dans l'intégrité, dans la gravité. Que ta parole soit saine, irrépréhensible, afin que notre adversaire rougisse, n'ayant aucun mal à dire de nous. Exhorte les serviteurs à être soumis à leurs maîtres, à leur complaire en tout, à ne les point contredire ; à ne rien dérober, mais à montrer en tout une fidélité parfaite, afin qu'en toutes choses ils fassent honneur à la doctrine de Dieu notre Sauveur. Car la grâce du Dieu Sauveur est apparue à tous les hommes, nous enseignant à renoncer à l'impiété et aux désirs du siècle, et à vivre sobrement, justement et pieusement dans ce monde, attendant la bienheureuse espérance et l'avènement de la gloire du grand Dieu, et de notre Sauveur Jésus-Christ, qui s'est lui-même livré pour nous, afin de nous racheter de toute iniquité, et de se faire un peuple pur, agréable et zélé pour les bonnes œuvres. Dis ces choses, exhorte et reprends avec une pleine autorité. Que personne ne te méprise. »

— III, 1 : « Avertis-les d'être soumis aux princes et aux puissances, d'obéir au commandement, d'être prêts à toute bonne œuvre, de ne diffamer personne, de fuir les contestations, d'être modérés, et de montrer la plus grande douceur envers tout les hommes. » Après quelques versets, 8 : « C'est une vérité certaine, et je veux que tu assures formellement ces choses, afin que ceux qui croient en Dieu aient soin de se mettre à la tête des bonnes œuvres. Voilà ce qui est bon et utile aux hommes. Quant aux questions imprudentes, aux généalogies, aux contentions, aux disputes sur la loi, évite-les, car elles sont inutiles et vaines. Evite un homme hérétique, après une première et une seconde admonition, sachant qu'un tel homme est perverti, et qu'il pèche, puisqu'il est condamné par son propre jugement. »

CHAPITRE XLI.

PRÉCEPTES TIRÉS DE L'ÉPITRE A PHILÉMON.

CHAPITRE 7 : « J'ai ressenti une grande joie et une grande consolation de ta charité, ô mon frère, parce que les cœurs des saints ont été soulagés par toi. » Un peu après, 13 : « J'avais eu dessein de le retenir auprès de moi, afin qu'il m'assistât en ta place dans les liens de l'Evangile. Mais je n'ai voulu rien faire sans ton avis, afin que ta bonne œuvre ne fût pas comme forcée, mais volontaire. »

CHAPITRE XLII.

PRÉCEPTES TIRÉS DE L'ÉPITRE AUX HÉBREUX.

CHAPITRE III, 12 : « Prenez donc garde, mes frères, qu'il ne se trouve dans aucun de vous un cœur mauvais d'incrédulité, qui vous éloigne du Dieu vivant; mais exhortez-vous chaque jour les uns les autres, pendant ce qui est appelé *aujourd'hui*, de peur que quelqu'un de vous ne s'endurcisse par la séduction du péché ; car nous avons été faits participants du Christ, si cependant nous conservons inviolablement jusqu'à la fin ce commencement de son être, tant qu'on dit : Aujourd'hui, si vous entendez sa voix, n'endurcissez pas vos cœurs, comme en cette irritation-là. »

Quelques versets plus loin, IV, 1 : « Craignons donc que, négligeant la promesse d'entrer dans son repos, quelqu'un de vous ne s'en trouve exclu. Car elle vous a été annoncée comme à eux. Mais la parole qu'ils entendirent ne leur servit

point, n'étant pas jointe à la foi en ce qu'ils avaient entendu. » Ailleurs, 14 : « Ayant donc un grand pontife qui a pénétré au plus haut des cieux, Jésus, fils de Dieu, retenons fermement ce que nous confessons. » Après trois versets, 16 : « Allons donc avec confiance au trône de la grâce, afin d'obtenir miséricorde et de trouver grâce dans un secours opportun. »

Un peu plus loin, VI, 10 : « Car Dieu n'est pas injuste pour oublier vos œuvres et la charité que vous avez montrée en son nom, par l'assistance que vous avez donnée et que vous donnez encore aux saints. Mais nous souhaitons que chacun de vous montre la même sollicitude jusqu'à la fin, pour que votre espérance soit complète, de sorte que vous ne soyez point indolents mais les imitateurs de ceux qui, par la foi et la patience, hériteront des promesses. » Sept versets plus bas, 16 : « En effet les hommes jurent par celui qui est plus grand qu'eux ; et la fin de toutes leurs contestations a pour confirmation le serment. »

Plus loin, X, 23 : « Conservons inébranlable la confession de notre espérance, car il est fidèle Celui qui a promis, et considérons-nous les uns les autres pour nous exciter à la charité et aux bonnes œuvres, n'abandonnant point nos assemblées, comme quelques-uns en ont pris la coutume, mais nous consolant d'autant plus que vous voyez que le jour approche. Car si nous péchons volontairement, après avoir reçu la connaissance de la vérité, il ne nous reste plus d'hostie pour expier nos péchés, mais l'attente terrible d'un jugement et l'ardeur d'un feu qui doit dévorer les ennemis. Celui qui viole la Loi de Moïse, meurt sans aucune miséricorde, sur la déposition de deux ou trois témoins : combien donc pensez-vous que mérite de plus affreux supplices celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, tenu pour profane le sang de l'alliance par lequel il a été sanctifié, et fait outrage à l'Esprit de la grâce ? Car nous savons qui a dit : A moi la vengeance, et c'est moi qui rendrai *ce qui est dû* ; et encore : Le Seigneur jugera son peuple. Il est terrible de tomber entre les mains du Dieu vivant. Or souvenez-vous des anciens jours, où après avoir été éclairés, vous avez soutenu le grand combat des souffrances ; d'une part, donnés en spectacle d'opprobres et de tribulations, et de l'autre, devenus les compagnons de ceux qui ont été ainsi traités. Car vous avez compati à ceux qui étaient dans les liens, et vous avez supporté avec joie l'enlèvement de vos biens, sachant que vous avez des richesses meilleures et plus durables. Ne perdez donc pas votre confiance, laquelle a une grande récompense ; car la patience vous est nécessaire, afin que, faisant la volonté de Dieu, vous obteniez l'effet de la promesse. Encore un peu de temps, et Celui qui doit venir viendra et il ne tardera point. Or le juste qui m'appartient vit de la foi ; que s'il se retire, il ne plaira plus à mon âme. »

Plus loin, XII, 1 : « Etant donc environnés d'une si grande nuée de témoins, déchargeons-nous de tout poids et du péché qui nous enveloppe, et courons par la patience au combat qui nous est proposé, contemplant l'auteur et le consommateur de la foi, Jésus, qui, dans la vue de la joie qui lui était proposée, a souffert la croix, méprisant la honte, et qui est maintenant assis à la droite du trône de Dieu. Pensez donc à Celui qui a supporté une telle contradiction de la part des pécheurs soulevés contre lui, afin que vous ne vous lassiez point et que vous ne soyiez point défaillants en vos âmes. Car vous n'avez point encore resisté jusqu'au sang en combattant contre le péché ; et vous avez oublié la consolation qui vous parle comme à des fils, disant : Mon fils, ne méprise point le châtiment du Seigneur, et lorsqu'il te reprend, ne te laisse pas abattre. Car le Seigneur châtie celui qu'il aime, et il frappe de verges tout fils qu'il reçoit. Ne vous découragez pas dans le châtiment. Dieu vous traite comme ses fils, car quel est le fils que ne corrige pas son père ? Que si vous êtes hors du châtiment auquel tous ont été soumis, vous êtes donc des enfants illégitimes et non des fils. De plus nous avons reçu la correction des pères de notre chair, et nous les revérions ; ne nous soumettrons-nous pas beaucoup plus au Père des esprits, afin que nous vivions ? Car, quant à eux, c'était dans l'espace de peu de jours et selon leur volonté qu'ils nous corrigeaient ; mais celui-ci, c'est en vue de ce qui est utile, pour que nous recevions sa sanctification. Tout châtiment paraît être dans le présent un sujet de tristesse et non de joie ; mais il produit pour ceux qu'il a exercés un fruit de justice plein de paix. C'est pourquoi relevez vos mains languissantes et vos genoux défaillants ; et faites des voies droites pour vos pieds, afin que le boiteux ne s'égare point, mais plutôt qu'il se redresse. Recherchez la paix avec tous, et la sainteté, sans laquelle nul ne verra Dieu ; veillant à ce que

personne ne manque à la grâce de Dieu, à ce qu'aucune racine amère, poussant en haut ses rejetons, ne nuise *à la semence* et ne souille l'âme d'un grand nombre, et à ce qu'il n'y ait point de fornicateur ou de profane, comme Esaü, qui, pour un seul mets, vendit son droit d'aînesse. »

Ailleurs, XIII, 1 : « Que la charité fraternelle demeure en vous ; et ne négligez pas l'hospitalité, car c'est par elle que quelques-uns se sont rendus agréables, en donnant l'hospitalité à des anges. Souvenez-vous de ceux qui sont dans les liens, comme si vous y étiez avec eux, et des affligés, comme demeurant vous-mêmes dans un corps. Que le mariage soit honoré en toutes choses, et le lit nuptial sans souillure ; car Dieu jugera les fornicateurs et les adultères. Que votre vie soit sans avarice, vous contentant de ce que vous avez ; car lui-même a dit : Je ne t'abandonnerai, ni ne te délaisserai. Ainsi, disons avec confiance : Le Seigneur est mon aide, je ne craindrai point ce que l'homme peut me faire. Souvenez-vous de vos préposés, qui vous ont prêché la parole de Dieu, et considérant la fin de leur vie, imitez leur foi. Jésus-Christ était hier, il est aujourd'hui, et il sera le même dans tous les siècles. Ne vous laissez point emporter à des doctrines diverses et étrangères. Car il est bon d'affermir le cœur par la grâce, et non par des distinctions de viande, lesquelles n'ont point servi à ceux qui s'y conformaient. Nous avons un autel dont n'ont pas le droit de manger ceux qui servent dans le tabernacle. Car les corps des animaux dont le sang est porté par le pontife dans le sanctuaire sont brûlés hors du camp. C'est pourquoi Jésus lui-même, pour sanctifier le peuple par son sang, a souffert hors de la porte. Allons donc à lui hors du camp, portant son opprobre ; car nous n'avons point ici de cité permanente, mais nous cherchons la cité future. Par lui donc, offrons à Dieu une hostie de louange, c'est-à-dire le fruit de lèvres qui confessent son nom. N'oubliez point non plus la charité et la communication de vos biens, car c'est par de telles hosties qu'on se concilie Dieu. Obéissez à vos préposés, et soyez-leur soumis, car ils veillent comme devant rendre compte de vos âmes ; afin qu'ils le fassent avec joie, et non en gémissant ; cela ne vous serait pas avantageux. Priez pour nous, car nous croyons avoir une bonne conscience, voulant en toutes choses nous bien conduire. »

CHAPITRE XLIII.

PRÉCEPTES TIRÉS DE LA PREMIÈRE ÉPITRE DE SAINT PIERRE.

CHAPITRE I, 6 : « Il faut maintenant que, pour peu de jours, vous soyez contristés par diverses tentations, afin que l'épreuve de votre foi soit beaucoup plus précieuse que l'or, qu'on éprouve par le feu. » En un autre endroit, 13 : « C'est pourquoi, ayant ceint les reins de votre âme, et étant sobres, espérez entièrement en cette grâce qui vous est offerte dans la révélation de Jésus-Christ, comme des enfants d'obéissance, ne vous conformant pas aux anciens désirs de votre ignorance. Mais, comme celui qui vous a appelés est saint, vous aussi soyez saints dans toute votre conduite ; car il est écrit : Soyez saints, parce que moi je suis saint. Et puisque vous invoquez comme Père celui qui, sans acception de personne, juge selon les œuvres de chacun, vivez dans la crainte, durant le temps de votre pèlerinage. » Quelques versets plus bas, 22 : « Rendez vos âmes chastes par l'obéissance de la charité, par une dilection fraternelle ; portez-la plus grande attention à vous aimer les uns les autres, d'un cœur simple, étant nés de nouveau. »

Après un petit nombre de versets, II, 1 : « Ainsi vous dépouillant de toute malice et de toute fraude, des dissimulations, des envies et des médisances, comme des enfants qui viennent de naître, désirez ardemment un lait spirituel et pur. » Un peu plus bas, 11 : « Mes bien-aimés, je vous conjure de vous abstenir, comme étrangers et voyageurs, des désirs charnels qui combattent contre l'âme ; ayez une bonne conduite parmi les gentils, afin qu'au lieu de vous calomnier comme des malfaiteurs, vous considérant par vos bonnes œuvres, ils glorifient Dieu au jour de sa visite. Soyez donc soumis à toute puissance humaine à cause de Dieu, soit au roi, comme étant au-dessus des autres, soit aux gouverneurs, comme envoyés par lui pour la punition de ceux qui font mal, et la louange des bons. Parce que telle est la volonté de Dieu que, pratiquant le

bien, vous fassiez taire l'ignorance des hommes insensés, étant libres, non pour faire de votre liberté un voile à votre malice, mais comme des serviteurs de Dieu. Rendez honneur à tous, aimez la fraternité, craignez Dieu ; honorez le roi. Serviteurs, soyez soumis en toute crainte à vos maîtres, non-seulement à ceux qui sont bons et modérés, mais même à ceux qui sont fâcheux ; car c'est un mérite, si, en vue de Dieu, quelqu'un supporte des peines, souffrant injustement. En effet quelle gloire y a-t-il, si c'est pour vos fautes que vous supportez les souffrances ? Mais si, faisant le bien, vous souffrez patiemment, c'est un mérite devant Dieu. Car c'est à quoi vous avez été appelés, parce que le Christ même a souffert pour nous, vous laissant un exemple, afin que vous suiviez ses traces. Lui qui n'a pas commis de péché, et en la bouche de qui n'a pas été trouvée la tromperie ; lui qui, étant maudit, ne maudissait point, qui maltraité ne menaçait point, mais se livrait à celui qui le jugeait injustement ; lui qui a porté nos péchés dans son propre corps sur le bois, afin que morts au péché nous vivions à la justice ; c'est par ses plaies que vous avez été guéris. Car vous étiez comme des brebis égarées, mais vous êtes retournés maintenant au pasteur et à l'Evêque de vos âmes. »

—III, 1 : « Pareillement, que les femmes soient soumises à leurs maris ; afin que, si quelques-uns ne croient pas à la parole, ils soient gagnés sans la parole, par la conduite de leurs femmes, en considérant votre conduite chaste, jointe à une crainte respectueuse. Qu'elles n'aient pas au dehors une chevelure habilement arrangée, ou des ornements d'or, ou de riches vêtements pour parure ; mais au dedans l'homme caché dans l'incorruptibilité de l'esprit calme et modeste, qui est d'un grand prix aux yeux de Dieu. Car c'est ainsi qu'autrefois les saintes femmes espérant en Dieu, se paraient, étant soumises à leurs maris : telle était Sara, qui obéissait à Abraham, l'appelant son Seigneur, et dont vous êtes les filles, en faisant le bien et ne craignant aucun trouble. Vous aussi, maris, vivez sagement avec vos femmes, les honorant comme un vase plus faible, et comme cohéritières de la grâce de vie ; afin que vos prières n'aient point d'empêchement. Enfin soyez tous unis d'un même cœur, compatissants, vous aimant en frères, miséricordieux, modestes, humbles ; ne rendant point mal pour mal, ni malédiction pour malédiction ; mais au contraire, bénissant, parce que c'est à cela que vous avez été appelés, afin de posséder la bénédiction en héritage. Que celui donc qui veut aimer la vie, et voir des jours bons, défende sa langue du mal, et que ses lèvres ne profèrent point les paroles de tromperie ; qu'il se détourne du mal, et fasse le bien : qu'il cherche la paix et la poursuive ; parce que les yeux du Seigneur sont sur les justes, et ses oreilles à leurs prières ; mais la face du Seigneur est sur ceux qui font le mal. Et qui est-ce qui vous nuira, si vous avez le zèle du bien ? Et si même vous souffrez pour la justice, vous serez bienheureux. N'ayez donc aucune crainte d'eux, et ne vous en troublez point. Mais glorifiez dans vos cœurs la sainteté du Seigneur Jésus-Christ, toujours prêts à satisfaire quiconque vous demandera la raison de l'espérance qui est en vous : toutefois avec modestie et respect, conservant une bonne conscience, afin qu'ils soient confondus pour le mal qu'ils disent de vous, ceux qui calomnient votre bonne conduite dans le Christ. Car il vaut mieux souffrir, si Dieu le veut ainsi, en faisant le bien, qu'en faisant le mal. »

Quelques versets plus loin, IV, 1 : « Le Christ ayant donc souffert pour nous en sa chair, armez-vous aussi de la même pensée ; car celui qui a souffert en sa chair cesse de pécher, en sorte que ce n'est plus selon les convoitises des hommes, mais selon la volonté de Dieu qu'il vit durant ce qui lui reste de temps dans la chair. Car c'est assez de temps consacré à satisfaire la volonté des gentils, pour ceux qui ont vécu dans les impudicités, les convoitises, la crapule, les excès du manger et du boire, l'intempérance et le culte sacrilège des idoles. » Après quelques versets, 7 : « Soyez donc prudents et veillez dans la prière ; mais avant tout ayez les uns pour les autres une charité constante, car la charité couvre la multitude des péchés. Exercez l'hospitalité entre vous sans murmure ; chacun de vous mettant au service les uns des autres la grâce qu'il a reçue, comme de bons dispensateurs de la grâce multiforme de Dieu. Si quelqu'un parle, que ce soit comme des paroles de Dieu ; si quelqu'un exerce un ministère, qu'il le fasse comme par la vertu que Dieu donne, afin qu'en toutes choses Dieu soit glorifié par Jésus-Christ, à qui est la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Mes frères, ne soyez point surpris, à cause du feu ardent qui sert à vous éprouver ; ne vous effrayez point, comme si quelque chose d'extraordinaire vous arrivait ; mais participant ainsi aux souffrances du Christ,

réjouissez-vous, afin qu'à la révélation de sa gloire, vous vous réjouissiez aussi, transportés d'allégresse. Si on vous outrage pour le nom du Christ, vous serez bienheureux, parce que l'honneur, la gloire, la vertu de Dieu et son Esprit reposent sur vous. Mais qu'aucun de vous ne souffre comme homicide, ou voleur, ou médisant, ni comme avide du bien d'autrui. Et si c'est comme chrétien, qu'il ne rougisse point, mais qu'il glorifie Dieu en ce monde. Car voici le temps où doit commencer le jugement sur la maison de Dieu. Or, s'il commence par nous, quelle sera la fin de ceux qui ne croient pas à l'Evangile de Dieu ? Et si le juste est à peine sauvé, où se présenteront le pécheur et l'impie ? Ainsi, que ceux-là même qui souffrent selon la volonté de Dieu remettent au Créateur fidèle leurs âmes avec leurs bonnes œuvres. »

— v, 1 : « Je coujure donc les prêtres qui sont parmi vous, prêtre comme eux, et témoin des souffances du Christ, moi qui suis participant à la gloire qui doit être révélée un jour, paissez le troupeau de Dieu, qui vous est confié, veillant sur ui, non par nécessité, mais spontanément selon Dieu ; non point en vue d'un gain honteux, mais de plein gré, et non comme dominant sur l'héritage du Seigneur, mais vous faisant de cœur le modèle du troupeau. Et lorsque paraîtra le prince des pasteurs, vous obtiendrez la couronne de gloire qui ne se flétrit jamais. Vous aussi, jeunes gens, soyez soumis aux prêtres. Inspirez-vous tous l'humilité les uns aux autres, parce que Dieu résiste aux superbes, et qu'il donne sa grâce aux humbles. Humiliez-vous donc sous la puissante main de Dieu, pour qu'il vous exalte au temps de sa visite, rejetant en lui toute votre sollicitude parce qu'il a lui-même soin de vous. Soyez sobres, et veillez, car votre adversaire, le diable, comme un lion rugissant, rode autour de vous cherchant quelqu'un qu'il puisse dévorer : résistez-lui, forts dans la foi, sachant que la même affliction est commune à vos frères qui sont dans le monde. Mais le Dieu de toute grâce, qui nous a appelés par Jésus-Christ à son éternelle gloire, après que vous aurez souffert un peu de temps, vous perfectionnera lui-même, vous fortifiera, et vous affermira. A lui la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il. »

CHAPITRE XLIV.

PRÉCEPTES TIRÉS DE LA DEUXIÈME ÉPITRE DE SAINT PIERRE.

Chapitre i, 4 : « Par qui il a accompli les grandes et précieuses promesses, afin que par elles nous devinssions participants de la nature divine, en fuyant la corruption de la concupiscence qui est dans le monde. Apportez aussi tous vos soins pour joindre à votre foi la vertu; à la vertu, la science ; à la science, la tempérance ; à la tempérance, la patience ; à la patience, la piété ; à la piété, l'amour de vos frères ; à l'amour de vos frères, la charité. Car, puisque ces choses sont en vous, et y dominent, elles feront que vous ne serez pas dépourvus et sans fruit dans la connaissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Mais celui en qui elles ne se trouvent pas, est aveugle et marche à tâtons, oubliant qu'il a été purifié de ses anciens péchés. C'est pourquoi, mes frères, appliquez-vous davantage à rendre certaines par vos bonnes œuvres votre vocation et votre élection, car agissant ainsi vous ne pécherez jamais. »

Un peu plus loin, ii, 1 : « Comme il y aura également parmi vous des maîtres menteurs qui introduiront des sectes de perdition et renieront le Dieu qui nous a rachetés, attirant sur eux une prompte perdition. Et beaucoup suivront leurs désordres, et par eux la voie de la vérité sera blasphémée ; et dans leur avarice ils trafiqueront de vous au moyen de paroles artificieuses. Leur jugement déjà ancien n'est pas interrompu, ni leur perte endormie. » Et ailleurs, 9 : « Le Seigneur sait délivrer les justes de la tentation, et réserver les méchants au jour du jugement pour être tourmentés. Et surtout ceux qui suivent la chair dans sa convoitise d'impureté, qui méprisent les puissances, sont audacieux, épris d'eux-mêmes, et ne craignent point d'introduire des sectes en blasphémant. Tandis que les anges, quoiqu'ils soient supérieurs en force et en puissance, ne portent point les uns contre les autres des jugements de malédiction. Mais ceux-ci, comme des animaux sans raison, destinés naturellement à devenir une proie et à périr, blas-

phémant ce qu'ils ne connaissent pas, périront dans leur corruption, recevant ainsi le salaire de l'iniquité, regardant comme jouissance les plaisirs d'un jour ; souillures et saletés regorgeant de délices, dissolus dans leurs festins avec vous ; ayant les yeux pleins d'adultère, et d'un péché qui ne cesse jamais, attirant les âmes inconstantes, ayant le cœur exercé à l'avarice ; fils de malédiction ; ils se sont égarés en laissant la voie droite. » Quelques versets plus bas, 18 : « Parlant le langage orgueilleux de la vanité, ils attirent par les désirs d'une chair luxurieuse ceux qui peu de temps auparavant se sont retirés des hommes vivant dans l'erreur, ils leur promettent la liberté, quoiqu'ils soient eux-mêmes esclaves de la corruption ; car on est esclave de celui par qui on a été vaincu. Si donc, après avoir cherché un refuge contre les souillures du monde, dans la connaissance de Notre-Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, et s'y être engagés de nouveau, ils sont vaincus, leur dernier, état devient pire que le premier. Il eût mieux valu pour eux ne pas connaître la voie de la justice, que de l'avoir connue, et de revenir ensuite en arrière, s'éloignant du commandement qui leur avait été donné. Car il leur est arrivé ce que dit un proverbe vrai : Le chien est retourné à son vomissement ; et le pourceau lavé s'est vautré de nouveau dans la boue. »

Plus loin, III, 11 : « Puis donc que toutes ces choses doivent être détruites, quels ne devez-vous pas être en sainteté de conduite et en piété, attendant et hâtant l'arrivée du jour du Seigneur ? »

Plus bas, 14 : « Mes bien-aimés, attendant ces choses, mettez tous vos soins à ce qu'il vous trouve en paix, purs et sans aucune tache, et croyez que la longanimité de Notre-Seigneur est un moyen de salut. » Ailleurs, 17 : « Vous donc, mes frères, qui en êtes instruits d'avance, prenez garde à vous, de peur qu'entraînés par l'erreur des insensés, vous ne perdiez de votre propre fermeté. Croissez au contraire dans la grâce et dans la connaissance de Notre-Seigneur et Sauveur Jésus-Christ. A lui la gloire et maintenant et jusqu'au jour de l'éternité. Ainsi soit-il. »

CHAPITRE XLV.

PRÉCEPTES TIRÉS DE L'ÉPITRE DE SAINT JACQUES.

CHAPITRE I, 2 : « Considérez comme sujet d'une joie complète, mes frères, lorsque vous tombez en diverses tentations, sachant que l'épreuve de votre foi produit la patience ; or la patience rend les œuvres parfaites, de manière que vous soyez parfaits, accomplis et ne manquant de rien. Que celui à qui manque la sagesse, la demande à Dieu, qui donne à tous en abondance et ne reproche rien, et elle lui sera donnée. Mais qu'il demande avec foi et sans aucun doute, car celui qui doute est semblable au flot de la mer, qui est agité et poussé çà et là par le vent. Que cet homme donc ne s'imagine pas recevoir quelque chose du Seigneur. L'homme à l'esprit double est inconstant dans toutes ses voies. Que celui de nos frères qui est dans l'abaissement se réjouisse de son élévation, et le riche de son abaissement, parce qu'il passera, comme la fleur de l'herbe. Car le soleil s'est levé avec ses ardeurs, et il a desséché l'herbe, et sa fleur est tombée, et le charme de sa beauté s'est évanoui : ainsi le riche lui aussi se flétrira dans ses voies. Bienheureux l'homme qui souffre patiemment la tentation, parce qu'après avoir été éprouvé, il recevra la couronne de vie que Dieu a promise à ceux qui l'aiment. » Un peu après, 16 : « Ne vous y trompez donc pas, mes frères bien-aimés : toute grâce excellente et tout don parfait vient d'en-haut, et descend du Père des lumières. » Quelques versets plus bas, 19 : « Vous le savez, mes frères bien-aimés : ainsi, que tout homme soit prompt à écouter, lent à parler, et lent à la colère ; car la colère de l'homme n'opère point la justice de Dieu. C'est pourquoi rejetant toute impureté et tout excès de malice, recevez avec docilité la parole entée en vous, qui peut sauver vos âmes. Mais pratiquez cette parole, et ne l'écoutez pas seulement, vous trompant vous-mêmes. Car si quelqu'un écoute la parole et ne la pratique pas, celui-là sera comparé à un homme qui regarde dans un miroir le visage qu'il a reçu en naissant. Il s'est regardé et s'en est allé, et aussitôt il a oublié comment il était. Mais celui qui examine à fond la loi de la parfaite li-

berté et qui s'y attache, n'écoutant pas pour oublier, mais pour agir, celui-là sera bienheureux dans ses actions. Si quelqu'un croit être religieux, et ne met pas un frein à sa langue, mais séduit son propre cœur, sa religion est vaine. La religion pure et sans tache devant Dieu le Père est celle-ci : Visiter les orphelins et les veuves dans leurs afflictions, et se conserver sans être souillé par ce siècle. »

— II, 1 : « Mes frères, ne joignez pas l'acception des personnes à la foi que vous avez en Notre-Seigneur Jésus-Christ, le Seigneur de la gloire. » Quelques versets plus loin, 5 : « Ecoutez, mes frères bien-aimés, Dieu n'a-t-il pas choisi les pauvres en ce monde, pour être riches dans la foi, et héritiers du royaume que Dieu a promis à ceux qui l'aiment ? Mais vous avez, vous, déshonoré le pauvre. Ne sont-ce pas les riches qui vous oppriment par leur puissance et eux-mêmes qui vous traînent devant les tribunaux ? Ne sont-ce pas eux qui blasphèment le saint nom qui a été invoqué sur vous ? Si cependant vous accomplissez la loi royale selon les Ecritures : Tu aimeras ton prochain comme toi-même, vous faites bien. Mais si vous faites acception des personnes, vous commettez un péché, et vous êtes condamnés par la loi comme transgresseurs. » Après quelques versets, 13 : « Car le jugement est sans miséricorde pour celui qui n'a pas fait miséricorde; mais la miséricorde s'élève au-dessus du jugement. »

Plus loin, III, 1 : « Ne vous faites point maîtres en grand nombre, mes frères, sachant que vous vous chargez d'un jugement plus sévère. Car nous faisons tous beaucoup de fautes. Si quelqu'un ne pèche point en parole, c'est un homme parfait, et il peut conduire même tout son corps avec le frein. » Ailleurs, 8 : « Mais la langue, nul homme ne peut la dompter : c'est un mal inquiet ; elle est pleine d'un venin mortel. Par elle nous bénissons Dieu le Père, et par elle nous maudissons les hommes qui ont été faits à l'image de Dieu. De la même bouche sortent la bénédiction et la malédiction. Il ne faut pas, mes frères, qu'il en soit ainsi. » Après quelques versets, 13 : « Qui parmi vous est sage et instruit ? Que par une bonne conduite il montre ses œuvres dans une sagesse pleine de douceur. Que si vous avez un zèle amer, et si des différends existent dans vos cœurs, ne vous glorifiez point, et ne soyez pas menteurs contre la vérité. Ce n'est point là la sagesse qui vient d'en haut, mais une sagesse terrestre, animale et diabolique. Car où est l'envie et l'esprit de contention, là est l'inconstance et toute œuvre perverse. Mais la sagesse d'en-haut est premièrement chaste, ensuite pacifique, modeste, facile à persuader, cédant au bien, pleine de miséricorde et de bons fruits, jugeant sans dissimulation. Or le fruit de la justice se sème dans la paix par ceux qui cultivent la paix. »

— IV, 1 : « D'ou viennent les guerres et les procès entre vous ? N'est-ce pas de vos convoitises qui combattent dans vos membres ? » Après quelques versets, 3 : « Vous demandez, et vous ne recevez point, parce que vous demandez mal, pour satisfaire vos convoitises. Adultères, ne savez-vous point que l'amitié de ce monde est ennemie de Dieu ? Quiconque veut être ami de ce monde se fait donc l'ennemi de Dieu. » Un peu plus loin, 6 : « C'est pourquoi elle dit : Dieu résiste aux superbes, mais il donne la grâce aux humbles. Soyez donc soumis à Dieu ; résistez au diable, et il s'enfuira de vous. Approchez de Dieu et il s'approchera de vous. Purifiez vos mains, pécheurs, et purifiez vos cœurs, vous, doubles d'esprit ; sentez votre misère, et gémissez et pleurez, que votre rire se change en deuil et votre joie en tristesse. Humiliez-vous devant le Seigneur, et il vous exaltera. Mes frères, ne parlez pas les uns contre les autres. » Quelques versets plus bas, 13 : « Il n'y a qu'un législateur et qu'un juge qui peut perdre et sauver. Mais qui es-tu, toi qui juges le prochain ? Voyez maintenant, vous qui dites : Aujourd'hui ou demain nous irons en cette ville ; nous y demeurerons un an, nous trafiquerons, et nous gagnerons beaucoup, vous qui ne savez pas même ce qui sera demain. Car qu'est-ce que votre vie ? C'est une vapeur qui paraît pour un peu de temps, et qui ensuite sera dissipée. Au lieu de dire : Si le Seigneur le veut, et : Si nous vivons, nous ferons ceci ou cela ; au contraire, vous vous complaisez dans vos vaines présomptions. Toute complaisance semblable est mauvaise. Celui donc qui sait le bien à faire, et qui ne le fait pas, est coupable de péché. »

— V, 1 : « Et maintenant, riches, pleurez, en poussant des hurlements, à cause des misères qui vous surviendront. Vos richesses sont tombées en pourriture, et vos vêtements ont été mangés par les vers. Votre or et votre argent se sont rouillés, et leur rouille rendra témoignage contre vous, et dévorera vos chairs comme un feu. Vous vous êtes amassé des trésors de colère

pour les derniers jours. Voilà que le salaire des ouvriers qui ont moissonné vos champs et dont vous les avez frustrés, élève la voix, et leur clameur a pénétré jusqu'aux oreilles du Dieu Sabaoth. Vous avez vécu sur la terre dans les délices et nourri vos cœurs dans les voluptés. Vous avez conduit au jour de l'immolation et fait mourir le juste, et il ne vous a point résisté. Soyez donc patients, mes frères, jusqu'à l'avènement du Seigneur. » Plus loin, 8 : « Soyez donc patients, vous aussi, et affermissez vos cœurs, car l'avènement du Seigneur est proche. Ne vous plaignez point les uns des autres, mes frères, afin que vous ne soyez pas jugés. » Ailleurs, 12 : « Mais avant tout, mes frères, ne jurez ni par le ciel, ni par la terre, et ne faites aucun autre serment que ce soit. Que tout discours soit : Oui, oui ; non, non, afin que vous ne tombiez point sous le jugement. Quelqu'un de vous est-il triste? qu'il prie. Est-il content ? qu'il chante des cantiques. Quelqu'un de vous est-il malade ? qu'il appelle les prêtres de l'Église, et qu'ils prient pour lui, l'oignant d'huile au nom du Seigneur; et la prière de la foi sauvera le malade, et le Seigneur le soulagera, et s'il a des péchés, ils lui seront remis Confessez donc vos péchés l'un a l'autre, et priez les uns pour les autres, afin que vous soyez sauvés : car la prière assidue du juste peut beaucoup. » Après quelques versets, 19 : « Mes frères, si quelqu'un de vous s'égare de la vérité, et qu'un autre l'y ramène, il doit savoir que celui qui ramènera un pécheur de l'égarement de sa voie, sauvera son âme de la mort et couvrira une multitude de péchés. »

CHAPITRE XLVI.

PRÉCEPTES TIRÉS DE LA PREMIÈRE ÉPITRE DE SAINT JEAN.

CHAPITRE I, 6 : « Si nous disons que nous sommes en société avec lui, et que nous marchions dans les ténèbres, nous mentons et nous ne suivons pas la vérité. Mais si nous marchons dans la lumière, comme lui-même est dans la lumière, nous sommes ensemble dans la même société, et le sang de Jésus-Christ son Fils nous purifie de tout péché. Si nous disons que nous n'avons pas de péché, nous nous trompons nous-mêmes, et la vérité n'est pas en nous. Si nous disons que nous n'avons point péché, nous le faisons menteur, et sa parole n'est point en nous. »

— II, 1 : « Mes petits enfants, je vous écris ceci pour que vous ne péchiez point. Cependant si quelqu'un pèche, nous avons pour avocat auprès du Père, Jésus-Christ, le Juste. Et il est lui-même propitiation pour nos péchés; non-seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux du monde entier. Or, ce qui nous assure que nous le connaissons, c'est si nous gardons ses commandements. Celui qui dit le connaître, et qui ne garde pas ses commandements, est un menteur, et la vérité n'est pas en lui. Mais celui qui garde sa parole, a vraiment en lui l'amour parfait de Dieu ; et c'est par là que nous connaissons que nous sommes en lui, si nous demeurons avec lui. Celui qui dit qu'il demeure en lui, doit marcher lui-même comme il a marché. » Quelques versets plus bas, 9 : « Celui qui dit être dans la lumière, et qui hait son frère, est encore dans les ténèbres. Celui qui aime son frère demeure dans la lumière et le scandale n'est point en lui. Mais celui qui hait son frère est dans les ténèbres, marche dans les ténèbres, et ne sait où il va, parce que les ténèbres ont aveuglé ses yeux. » Plus loin, 15 : « N'aimez pas le monde, ni ce qui est dans le monde ; parce que tout ce qui est dans le monde est convoitise de la chair, convoitise des yeux, orgueil de la vie; or, cela ne vient pas du Père, mais du monde. Or, le monde passe et sa concupiscence aussi : mais celui qui fait la volonté de Dieu, demeure éternellement. » Et ailleurs, 21 : « Aucun mensonge ne vient de la vérité. »

Un peu plus loin, III, 2 : « Mes bien-aimés, nous sommes maintenant enfants de Dieu, mais on ne voit pas encore ce que nous serons. Nous savons que lorsqu'il apparaîtra, nous serons semblables à lui, parce que nous le verrons tel qu'il est. Et quiconque a cette espérance en lui, se sanctifie, comme lui-même est saint. Quiconque commet le péché, commet l'iniquité, car le péché est l'iniquité. Et vous savez qu'il est apparu pour ôter les péchés, et il n'y a pas de péché en lui. Quiconque demeure en lui ne pèche donc point, et quiconque pèche ne l'a point vu, et ne l'a point

connu. Mes petits enfants, que personne ne vous séduise. Qui pratique la justice est juste comme lui-même est juste. Celui qui commet le péché est du diable, parce que le diable pèche dès le commencement. Si le Fils de Dieu est apparu, c'est pour détruire les œuvres du diable. Quiconque est né de Dieu, ne commet point le péché, parce que la semence divine demeure en lui, et il ne peut pécher, parce qu'il est né de Dieu. C'est à cela qu'on connaît les enfants de Dieu et les enfants du diable. Quiconqne n'est pas juste n'est pas de Dieu, non plus que celui qui n'aime pas son frère. Car ce qui vous a été annoncé, et ce que vous avez entendu dès le commencement, c'est que vous vous aimiez les uns les autres. » Quelques versets plus bas, 13 : « Ne vous étonnez point, mes frères , si le monde vous hait; nous savons que nous avons passé de la mort à la vie, parce que nous aimons nos frères. Celui qui n'aime pas de meure dans la mort. Quiconque hait son frère est homicide. Or, vous savez qu'aucun homicide n'a la vie éternelle demeurant en lui. Nous avons connu la charité de Dieu, en ce qu'il a donné sa vie pour nous; ainsi nous devons donner notre vie pour nos frères. Si celui qui a les biens du monde voit son frère dans le besoin, et lui ferme ses entrailles, comment l'amour de Dieu demeurerait-il en lui ? Mes petits enfants, n'aimons point de paroles, ni de langue, mais en œuvres et en vérité. C'est par là que nous sommes de la vérité, et c'est devant Dieu que nous en persuaderons nos cœurs : que si notre cœur nous condamne, Dieu est plus grand que notre cœur et connaît toutes choses. Mes bien-aimés, si notre cœur ne nous condamne point, nous avons confiance en Dieu; et tout ce que nous demanderons, nous le recevrons de lui, parce que nous gardons ses commandements, et que ce qui lui est agréable, nous le faisons. Or voici son commandement : c'est que nous croyions au nom de son Fils Jésus-Christ, et que nous nous aimions les uns les autres, comme il en a donné le commandement. Et celui qui garde ses commandements demeure en Dieu, et Dieu en lui, et nous savons qu'il demeure en nous par l'Esprit qu'il nous a donné. »

— IV, 1 : « Mes bien-aimés, ne croyez pas à tout esprit, mais éprouvez les esprits, s'ils sont de Dieu, parce que beaucoup de faux prophètes se sont élevés dans le monde. Voici en quoi se connaît l'Esprit de Dieu : Tout esprit qui confesse que Jésus-Christ est venu dans la chair, est de Dieu ; et tout esprit qui détruit Jésus, n'est point de Dieu, et celui-là est l'Antechrist, dont vous avez ouï dire qu'il vient ; or il est déjà dans le monde. Vous, vous êtes de Dieu, mes petits enfants, et vous l'avez vaincu, parce que celui qui est en vous est plus grand que celui qui est dans le monde. Eux sont du monde, c'est pourquoi ils parlent du monde, et le monde les écoute. Nous, nous sommes de Dieu. Qui connaît Dieu nous écoute ; qui n'est pas de Dieu ne nous écoute point ; et c'est à cela que nous connaissons l'esprit de vérité et l'esprit d'erreur. Mes biens-aimés, aimons-nous les uns les autres, parce que la charité est de Dieu. Ainsi quiconque aime, est né de Dieu et connaît Dieu. Qui n'aime point, ne connaît pas Dieu, parce que Dieu est charité. » Un peu après, 11 : « Mes biens aimés, si Dieu nous a ainsi aimés, nous devons nous aussi nous aimer les uns les autres. Personne n'a jamais vu Dieu. Si nous nous aimons les uns les autres, Dieu demeure en nous, et sa charité en nous est parfaite. » Un peu plus bas, 15 : « Quiconque confessse que Jésus est le Fils de Dieu, Dieu demeure en lui, et lui en Dieu. Quant à nous, nous avons connu la charité que Dieu a pour nous, et nous y avons cru. Dieu est charité ; et celui qui demeure dans la charité, demeure en Dieu, et Dieu en lui. Or la charité de Dieu n'est parfaite en nous, de manière que nous ayons confiance au jour du jugement, qu'autant que nous sommes en ce monde tels qu'il est. Car il n'y a point de crainte dans la charité ; mais la charité parfaite chasse la crainte, parce que la crainte est accompagnée de peine ; ainsi celui qui craint n'est point parfait dans la charité. Nous donc, aimons Dieu, parce qu'il nous a aimés le premier. Si quelqu'un dit : J'aime Dieu, et qu'il haïsse son frère, c'est un menteur. Car celui qui n'aime point son frère qu'il voit, comment peut-il aimer Dieu qu'il ne voit pas ? De plus nous avons ce commandement de Dieu : Que celui qui aime Dieu aime aussi son frère. »

— V, 1 : « Quiconque croit que Jésus est le Christ, est né de Dieu. Et quiconque aime celui qui a engendré, aime aussi celui qui est né de lui. Nous connaissons que nous aimons les enfants de Dieu, lorsque nous aimons Dieu, et que nous gardons ses commandements. Car l'amour de Dieu, c'est que nous gardions ses commandements : et ses commandememts ne sont pas pénibles ; parce que tous ceux qui sont

nés de Dieu triomphent du monde. » Un peu plus loin, 14 : « Et nous avons cette confiance en lui, que, quelque chose que nous demandions selon sa volonté, il nous écoute, et nous savons qu'il nous écoute. » Trois versets plus bas, 16 : « Si quelqu'un sait que son frère a commis un péché qui ne va pas à la mort, qu'il prie, et par lui la vie sera accordée à celui dont le péché ne va pas à la mort. Il y a un péché qui va à la mort; ce n'est pas pour celui-là que je vous dis que quelqu'un prie. Toute iniquité est péché, et il y a un péché qui ne va pas à la mort. Nous savons que quiconque est né de Dieu ne pèche point, mais la génération divine le conserve, et le malin ne le touche pas. » Ailleurs 21 : « Mes petits enfants, gardez-vous des idoles. »

CHAPITRE XLVII.

PRÉCEPTES TIRÉS DE LA DEUXIÈME ÉPITRE DE SAINT JEAN.

— I, 5 : « Je ne vous écris point un commandement nouveau, mais celui que nous avons reçu dès le commencement, que nous nous aimions les uns les autres. Or la charité, c'est de marcher selon les commandements de Dieu, et c'est là le commandement que vous avez reçu pès le commencement, afin que vous y marchiez. » Quelques versets plus bas, 6 : « Quiconque se retire, et ne demeure point dans la doctrine du Christ, ne possède point Dieu; quiconque demeure dans sa doctrine, celui-là possède le Père et le Fils. Si quelqu'un vient à vous, et n'apporte point cette doctrine, ne le recevez point dans votre maison, et ne lui dites pas même : Salut ; car celui qui dit salut communique à ses œuvres mauvaises. »

CHAPITRE XLVIII.

PRÉCEPTES TIRÉS DE LA TROISIÈME ÉPITRE DE SAINT JEAN.

— I, 5 : « Mon bien-aimé, tu agis fidèlement dans tout ce que tu fais pour nos frères, et particulièrement pour les étrangers, qui ont rendu témoignage à ta charité en présence de l'Eglise ; tu agiras très-bien, si tu les conduis d'une manière digne de Dieu. Car c'est pour son nom qu'ils sont partis, n'ayant rien reçu des gentils. Nous donc nous devons accueillir ces sortes de personnes, afin de coopérer à l'avancement de la vérité. » Un peu plus bas, 11 : « Mon bien-aimé, n'imite point le mal, mais le bien. Celui qui fait le bien est de Dieu, celui qui fait le mal n'a pas vu Dieu. »

CHAPITRE XLIX.

PRÉCEPTES TIRÉS DE L'ÉPITRE DE SAINT JUDE.

— I, 4 : « Car il s'est introduit parmi vous quelques hommes impies qui depuis longtemps ont été prédestinés à ce jugement, changeant la grâce de notre Dieu en luxure, reniant notre seul maître et Seigneur, Jésus-Christ. » Un peu après, 12 : « Ils font le déhonneur de leurs festins se gorgeant sans retenue, se paissant eux-mêmes. » Ailleurs, 16 : « Ce sont des murmurateurs, se plaignant sans cesse, marchant selon leurs désirs ; leur bouche profère des blasphèmes et ils admirent les personnes en vue d'un profit. Mais vous, mes bien-aimés, souvenez-vous

des paroles qui ont été dites déjà par les Apôtres de Notre-Seigneur Jésus-Christ, lequels vous annonçaient qu'à la fin des temps viendront des imposteurs, marchant selon leurs désirs dans l'impiété. Ce sont des gens qui se séparent eux-mêmes, hommes de vie animale, n'ayant pas l'Esprit. Mais vous, mes bien-aimés, vous édifiant vous-mêmes sur votre très-sainte foi, priant dans l'Esprit-Saint, conservez-vous dans l'amour de Dieu attendant la miséricorde de Notre-Seigneur Jésus, Christ pour la vie éternelle. Reprenez ceux-ci, après les avoir convaincus : sauvez ceux-là, en les arrachant au feu. Pour les autres, ayez-en pitié par crainte, prenant même en haine cette tunique de chair qui est souillée. »

CHAPITRE L.

PRÉCEPTES TIRÉS DU LIVRE DE L'APOCALYPSE.

Chapitre ii. Si c'est à des hommes, ou plutôt parce que c'est à des hommes que s'adressent ces avertissements, donnés à des anges, nous apprenons par tous ces préceptes à supporter les faux frères avec patience et au nom de Dieu, à revenir par la pénitence à nos premières bonnes œuvres, à souffrir pour la foi les persécutions jusques à la mort, et à accomplir la loi avec charité.

Vers la fin du livre, quand il parle de la sainte cité, l'écrivain sacré ajoute, xxi, 27 : « Il n'y entrera rien de souillé, ni aucun de ceux qui commettent l'abomination et le mensonge. »

Ailleurs, xxii, 14 : « Bienheureux ceux qui lavent leurs vêtements dans le sang de l'Agneau, afin d'avoir puissance sur l'arbre de vie, et d'entrer par les portes, dans la cité ! Loin d'ici les chiens, les empoisonneurs, les impudiques, les homicides, les idolâtres, et quiconque aime et fait le mensonge. Moi, Jésus, j'ai envoyé mon ange pour vous rendre témoignage de ces choses. »

Traducteur du Miroir sacré, M. l'abbé Joyeux.

ACCORD DES ÉVANGÉLISTES.

LIVRE PREMIER.

Le Saint docteur dit quelques mots de l'autorité, du nombre, de la manière d'écrire des Evangélistes et de l'ordre dans lequel ils se présentent : puis avant de parler de leur accord, il répond dans ce livre à ceux qui s'étonnent de l'absence de tout écrit composé par Jésus lui-même, ou le supposent auteur de certains livres de magie ; et qui, pour détruire la doctrine de l'Evangile, reprochent aux disciples de Jésus-Christ d'avoir trahi la vérité, en donnant à leur maître le nom de Dieu, et d'avoir ajouté à son enseignement, en proscrivant le culte des dieux. Il défend contre ces détracteurs audacieux la doctrine des Apôtres et des Prophètes, en montrant que le Dieu d'Israël doit seul être adoré, lui, qui d'abord repoussé des Romains par une exception singulière, a fini par soumettre à son nom l'empire Romain, et comme l'avaient annoncé ses prophètes, a renversé les idoles chez toutes les nations par la prédication de l'Evangile.

CHAPITRE PREMIER.

AUTORITÉ DES ÉVANGILES.

1. Parmi tous les livres divins, contenus dans les Saintes Ecritures, l'Evangile tient à bon droit le premier rang. Nous y voyons, en effet, l'explication et l'accomplissement de ce que la Loi et les Prophètes ont annoncé et figuré. Il eut pour premiers prédicateurs les Apôtres qui, de leurs propres yeux, virent dans la chair ici-bas notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, et qui ensuite revêtus de la fonction d'Evangélistes s'employèrent à publier dans le monde ce qu'ils se souvenaient de lui avoir entendu dire ou de lui avoir vu faire; ils annoncèrent aussi les événements divins et mémorables de sa naissance et de ses premières années, dont ils ne furent pas les témoins, n'étant devenus que plus tard ses disciples, mais dont ils purent s'informer près de lui ou de ses parents ou d'autres personnes, et qu'ils purent connaître enfin par les témoignages les plus sûrs et les plus véridiques. Deux d'entre eux, saint Matthieu et saint Jean nous ont même laissé sur lui, chacun dans un livre, ce qu'ils ont cru devoir consigner par écrit.

2. Comme on aurait pu croire qu'il importait à la connaissance et à la prédication de l'Evangile, d'établir une différence entre les Evangélistes, et d'examiner s'ils étaient du nombre des disciples qui, durant les jours de l'apparition du Seigneur dans la chair, l'ont suivi et ont vécu à son service, ou du nombre de ceux qui ont cru sur le rapport des premiers Apôtres après l'avoir recueilli fidèlement : la divine Providence a pourvu par l'Esprit-Saint à ce que quelques-uns des disciples de ces mêmes Apôtres reçussent non-seulement le pouvoir d'annoncer l'Evangile, mais encore celui de l'écrire. Nous en comptons deux, saint Marc et saint Luc. Pour les autres hommes qui ont essayé ou ont eu la présomption d'écrire sur les actions du Seigneur lui-même ou de ceux qu'il avait réunis autour de lui ; ils n'ont offert à aucune époque les conditions voulues pour que l'Eglise les considerât comme organes de la vérité et reçut leurs écrits dans le Canon des Livres Saints : non-seulement, du côté du caractère, ils ne donnaient pas les garanties qu'il fallait pour qu'on dût croire à leurs récits, mais de plus les récits eux-mêmes contenaient plusieurs choses opposées à la règle catholique et apostolique de la foi et condamnées par la saine doctrine.

CHAPITRE II.

ORDRE ET MANIÈRE D'ÉCRIRE DES EVANGÉLISTES.

3. Ces quatre Evangélistes, bien connus dans l'univers entier, dont le nombre mystérieux, égal aux quatre parties du monde, indique peut-être en quelque façon, que l'Eglise est répandue par toute la terre, ont écrit dans cet ordre, suivant le témoignage de la Tradition : d'abord saint Matthieu, puis saint Marc, ensuite saint Luc et enfin saint Jean. Ainsi l'ordre dans lequel ils ont connu et prêché l'Evangile n'est pas celui dans lequel ils l'ont écrit. Car pour la connaissance et la prédication de l'Evangile, les premiers, sans aucun doute, ont été les Apôtres, qui ont suivi le Seigneur durant les jours de son apparition dans la chair, l'ont entendu parler, l'ont vu agir et ont reçu de sa bouche la mission d'évangéliser le monde. Quant aux écrits, par une dispo-

sition certaine de la Providence divine, les deux qui appartiennent au nombre des disciples que le Seigneur a choisis avant sa passion, tiennent l'un la première place, c'est saint Matthieu, l'autre la dernière, c'est Saint Jean; ils semblent ainsi soutenir et protéger de tout côté, ainsi que des enfants chéris et placés entre eux à ce titre, les deux évangélistes qui, sans être des leurs, ont suivi le Christ en les écoutant comme ses organes.

4. La Tradition nous apprend, comme un fait bien avéré, que saint Matthieu seul parmi ces quatre évangélistes a écrit en hébreu et que les autres ont écrit en grec. Bien que chacun d'eux paraisse avoir adopté dans sa narration une marche particulière, on ne voit pas que les derniers aient écrit sans savoir que d'autres l'eussent déjà fait, et ce n'est pas par ignorance que les uns omettent certains événements rapportés dans les livres des autres. Chacun a voulu concourir efficacement à une œuvre divine, suivant l'inspiration qu'il avait reçue, sans s'aider inutilement du travail d'autrui. En effet, saint Matthieu a envisagé l'Incarnation du côté de l'origine royale de Notre-Seigneur et n'a guère considéré dans les actes et les paroles de Jésus-Christ que ce qui a raport à la vie présente des hommes. Saint Marc, qui vient après lui, semble être son page et son abréviateur. Car il n'emprunte rien de ce qui est exclusivement propre au récit de saint Jean; il ajoute très-peu de choses à ce que nous savons d'ailleurs; il prend encore moins dans les faits que saint Luc est seul à rapporter; mais il reproduit presque tout ce que renferme le récit de saint Matthieu et souvent à peu-près dans les mêmes termes; toujours d'accord avec cet Evangéliste, jamais en désaccord avec les deux autres. Pour saint Luc, on le voit surtout occupé de l'origine sacerdotale du Seigneur et de son rôle de pontife. Aussi bien, dans la généalogie qu'il trace de Jésus-Christ, pour remonter jusqu'à David il ne suit pas la ligne royale, mais par une autre qui ne compte pas de rois, il arrive à Nathan fils de David [1], lequel ne fut pas roi non plus. Ce n'est pas comme saint Matthieu [2], qui de David vient à Salomon, héritier de son trône, et descend jusqu'à Jésus-Christ, en prenant par ordre tous les rois de Juda qu'il réunit dans un nombre mystérieux dont nous parlerons plus loin.

[1] Luc, III, 31. — [2] Matt. I, 6.

CHAPITRE III.

ROYAUTÉ ET SACERDOCE DE JÉSUS-CHRIST.

5. Et en effet, Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui seul est vrai roi et vrai prêtre, roi pour nous gouverner, prêtre pour nous purifier du péché, a montré dans la double dignité royale et sacerdotale, assignée chez ses ancêtres à des personnages différents, une figure de ce qu'il est lui-même. Il l'a fait voir, d'un côté, par cette inscription mise au haut de sa croix : « Jésus de Nazareth « roi des Juifs, » inscription que Pilate, poussé par une force mystérieuse, déclara vouloir maintenir en disant : « Ce que j'ai écrit je l'ai écrit, [1] » et aussi bien longtemps d'avance on lisait dans les Psaumes : « Naltérez pas l'inscription du ti- « tre [2]. » Il l'a fait voir d'un autre côté pour ce qui regarde sa qualité de prêtre, dans le grand mystère qu'il nous a dit d'offrir et de recevoir, et au sujet duquel il se fait adresser ces paroles par un prophète : « Vous êtes prêtre pour tou- « jours selon l'ordre de Melchisédech [3]. » Beaucoup d'autres témoignages encore des divines Ecritures nous présentent Jésus-Christ comme roi et comme prêtre. De là, David lui-même, dont il est avec raison plus souvent appelé le fils, que le fils d'Abraham, et sur qui saint Matthieu et saint Luc ont également fixé l'attention dans les généalogies qu'ils ont dressées, l'un en descendant de lui par Salomon jusqu'à Jésus-Christ, l'autre en montant de Jésus-Christ jusqu'à lui par Nathan; David quoique proprement et évidemment roi, a néammoins figuré aussi le sacerdoce de Jésus-Christ en mangeant des pains de proposition, dont l'usage n'était permis qu'aux prêtres [4]. Ajoutons que seul l'Evangéliste saint Luc rapporte le discours de l'ange à Marie, où nous apprenons la parenté de celle-ci avec sainte Elisabeth, épouse du grand-prêtre : et que parlant de Zacharie, il a soin de dire que sa femme était du nombre des filles d'Aaron, c'est-à-dire de la tribu sacerdotale [5].

6. Comme saint Matthieu a considéré en Jésus-Christ le titre de roi, et saint Luc le caractère de prêtre, ils ont donc l'un et l'autre fait ressortir tout particulièrement l'humanité du Sauveur. Car c'est à raison de sa nature humaine que Jésus-Christ est devenu roi et prêtre, c'est ainsi qu'il est le fils de David dont Dieu lui

[1] Jean XIX, 19-22. — [2] Ps. LXXIV, 1. — [3] Ib. CIX, 4. — [4] I Rois, XXI, 6; Matt. XII, 3. — [5] Luc I, 36, 5.

a donné le trône où il doit régner toujours [1] : c'est ainsi qu'il est le médiateur de Dieu et des hommes pour intercéder en notre faveur [2]. Nous ne voyons personne qui ait suivi saint Luc en qualité d'abréviateur, comme saint Marc a suivi saint Matthieu. Et ce n'est peut-être point sans quelque mystère. La dignité royale, en effet, réclame l'honneur d'un cortège ; aussi celui qui s'était appliqué à mettre en relief la royauté de Jésus-Christ a-t-il vu quelqu'un se joindre à lui pour l'accompagner et le suivre pas à pas dans son discours. Au contraire, le grand-prêtre entrait seul dans le saint des saints; c'est pourquoi l'Évangéliste saint Luc, dont le but était de faire connaître le sacerdoce de Jésus-Christ, n'a eu personne à sa suite pour reprendre en quelque manière et abréger sa narration.

CHAPITRE IV.

DIVINITÉ DE JÉSUS-CHRIST.

7. Cependant les trois évangélistes dont nous venons de parler se sont arrêtés, pour ainsi dire, aux faits transitoires que présente le côté sensible et humain de la vie de Jésus-Christ. Mais saint Jean a surtout considéré dans Notre-Seigneur la divinité qui le rend semblable au Père ; et en écrivant son Evangile c'est ce qu'il a voulu principalement faire ressortir dans la mesure qui il a jugée suffisante pour des hommes. Ainsi, il s'élève bien au-dessus des trois autres : on croit voir ces derniers suivre sur la terre Jésus-Christ comme homme, et saint Jean franchir l'enveloppe nébuleuse qui recouvre toute la terre et arriver au ciel pur, où le regard de son esprit plein d'assurance et de sublilité va découvrir en Dieu même le secret de l'éternelle génération du Verbe par qui toutes choses ont reçu l'être; là il apprend que le Verbe s'est fait chair pour habiter parmi nous [3]; en ce sens que le Fils de Dieu s'est uni la nature humaine et non qu'il s'est changé en elle : car si le Verbe avait pris la chair sans garder immuable sa divinité, il ne dirait pas : « Moi et mon Père nous « sommes un [4], » puisque le Père et la chair ne peuvent pas être une même nature. Seul l'Apôtre saint Jean a rapporté ce témoignage que Notre-Seigneur rend de lui-même. Seul encore il a reproduit ces autres paroles du divin maître : « Qui m'a vu, a vu mon Père [5] ; » et celles-ci : « Afin qu'ils soient un comme nous sommes « un [1]; » et celles-ci encore : « Toutes les choses « que fait le Père, le Fils les fait semblable- « ment [2]. » Enfin tous les passages qui révèlent aux intelligences droites la divinité qui rend Jésus-Christ est égal au Père, seul pour ainsi dire, saint Jean les a présentés, dans son Evangile. On dirait qu'en reposant sur la poitrine du Seigneur, comme il avait coutume de le faire quand il mangeait avec lui [3], il a puisé plus abondamment et plus familièrement à cette source le secret de l'essence divine de son auguste maître.

[1] Luc, I, 32-33. — [2] I Tim. II, 5. — [3] Jean, I, 1 3-14. — [4] Ib. X, 30. Ib. XIV, 9-10.

CHAPITRE V.

LA CONTEMPLATION ET L'ACTION. — SAINT JEAN ET LES AUTRES ÉVANGÉLISTES.

8. Il y a deux vertus proposées à l'âme humaine : la vertu active et la vertu contemplative. Avec l'une on marche, avec l'autre on atteint le but : avec l'une on travaille à purifier le cœur et à se rendre capable de voir Dieu, avec l'autre on goûte en liberté la vue de Dieu. L'une a pour objet les préceptes qui règlent la conduite de cette vie passagère, et l'autre la sience de la vie éternelle. Ainsi l'une opère, l'autre se repose; car l'expiation des péchés est le propre de la vertu active, et la lumière d'une conscience pure celui de la vertu contemplative. Ainsi durant les jours de notre mortalité celle-là consiste dans les œuvres d'une bonne vie, celle-ci plus particulièrement dans la foi; et à l'égard d'un bien petit nombre c'est la vue en énigme et comme en un miroir, c'est la vision en partie de l'immuable et éternelle vérité [4]. On trouve ces deux vertus figurées dans les deux épouses de Jacob, Lia et Rachel. J'en ai discouru suivant le cadre que je m'étais tracé, et autant qu'il m'a paru nécessaire, dans mon ouvrage contre Fauste le Manichéen [5]. Lia est un terme hébreu dont le sens présente l'idée de travail, et Rachel est un mot qui signifie « vue du principe. » De là on peut comprendre avec un examen attentif, que les trois premiers Evangélistes, en s'attachant a retracer les faits temporels de la vie de Notre-Seigneur et de celles de ses paroles dont le but spécial est de former les mœurs et de régler la conduite dans le siècle présent, ont surtout relevé par leurs discours la vertu active ; tandis que saint Jean, qui ne raconte pas, à beaucoup près, en si

[1] Jean, XVII, 22. — [2] Ib. V, 19. — [3] Ib. XIII, 23. — [4] I Cor. XIII, 12. — [5] Liv. XXII, 52.

grand nombre les faits accomplis par Jésus-Christ, et, quant aux paroles du divin maître, s'étend davantage et avec plus de soin sur celles où il s'agit d'insinuer le mystère d'un seul Dieu en trois personnes, le bonheur de la vie éternelle, a eu l'intention de faire valoir dans son récit la vertu contemplative.

CHAPITRE VI.

LES QUATRE ANIMAUX SYMBOLIQUES ET LES QUATRE ÉVANGÉLISTES.

9. Il me semble que, en voyant le symbole des quatre Evangélistes dans les quatre animaux de l'Apocalypse, ceux d'après lesquels le lion représente saint Matthieu, l'homme saint Marc, le bœuf saint Luc, et l'aigle saint Jean, ont plus probablement saisi la vérité, que ceux qui attribuent l'homme à saint Matthieu, l'aigle à saint Marc et le lion à saint Jean. Ceux-ci ont voulu trouver la raison de leur conjecture dans les premiers mots des Evangiles, non dans tout le dessein des Evangélistes, dont ils auraient dû se rendre compte avec plus d'exactitude. Mais il est beaucoup plus rationnel de reconnaître sous l'emblème du lion celui qui a surtout fait resortir la royauté de Jésus-Christ. Nous en avons la preuve dans ces paroles de l'Apocalypse : « Le lion de la tri- « bu de Juda est vainqueur, [1] » paroles qui nous présentent l'image du lion en même temps que le souvenir de la tribu dépositaire de l'autorité royale. De plus, c'est dans l'Evangile selon saint Matthieu qu'il est parlé des Mages venus d'Orient pour chercher et adorer le roi des Juifs, dont une étoile leur avait appris la naissance, ainsi que du roi Hérode qui redoute ce roi encore enfant et pour le mettre à mort fait mourir tant d'autres enfants [2]. Pour l'Evangéliste saint Luc, qu'il soit figuré par le bœuf, principale victime du prêtre, personne n'en a douté. C'est par le prêtre Zacharie, en effet, que commence le récit dont il est l'auteur : c'est lui qui nous fait connaître la parenté de Marie et d'Elisabeth [3] : c'est lui qui nous montre les mystères du premier sacerdoce accompli dans la personne de Jésus-Christ enfant [4]. C'est dans son Evangile qu'un examen attentif peut découvrir tant d'autres choses par lesquelles on voit bien qu'il s'est appliqué à considérer Jésus-Christ comme prêtre. Saint Marc n'a voulu parler ni de l'origine royale ni de la parenté et de la consécration sacerdotale de Notre-Seigneur ; toutefois comme on peut le voir, il s'est occupé des faits qui appartiennent à l'humanité de Jésus-Christ et paraît par conséquent n'avoir que l'homme pour emblème parmi ces quatre animaux. Or le lion, l'homme et le bœuf ont la terre pour séjour : aussi les trois Evangélistes dont nous venons de parler se sont appliqués principalement à retracer les œuvres sensibles de Jésus-Christ durant les jours de son apparition dans la chair, et à rappeller les préceptes qu'il a laissés, pour la conduite de la vie présente, aux hommes revêtus d'une chair mortelle. Au contraire saint Jean par un vol hardi, s'élève comme un aigle au-dessus des nuages de la faiblesse humaine, et contemple d'un regard très-ferme et très-perçant la lumière de l'immuable vérité.

CHAPITRE VII.

MOTIF DE CET OUVRAGE. — POURQUOI JÉSUS N'A PAS LAISSÉ D'ÉCRITS.

10. Les quatre Evangélistes sont comme le noble et saint attelage du char sur lequel Notre-Seigneur a parcouru l'univers pour soumettre les peuples à la douceur de son joug et au fardeau léger de sa loi. Or, il est certains esprits qu'une fourberie pleine d'impiété ou une ignorance présomptueuse porte à les assaillir d'injustes reproches. Ils veulent les décréditer, ils veulent représenter comme peu dignes de confiance les récits que nous leur devons, quand, par le ministère de ces hommes, la religion chrétienne s'est répandue dans le monde avec tant de force et de fruit, que maintenant nos tristes adversaires osent à peine redire tout-bas entr'eux les misérables calomnies dont ils les poursuivent, arrêtés qu'ils sont devant la foi des nations et le zèle de tous les peuples. Néanmoins, comme il y a encore quelques personnes qu'ils retiennent dans l'infidélité par leurs disputes artificieuses, ou qu'ils troublent et déconcertent, autant que cela leur est possible, dans l'assentiment déjà donné aux vérités saintes ; comme d'ailleurs plusieurs de nos frères désirent savoir, soit pour avancer leur propre instruction, soit pour confondre les vains discours des incrédules, ce qu'ils pourront bien répondre à leurs objections sans blesser la loi ; avec l'inspiration et l'aide du Seigneur notre Dieu (ah ! qu'il daigne faire servir nos paroles au salut même de ces infortunés) nous avons entrepris de démontrer dans cet ouvrage la four-

[1] Apoc. v, 5. — [2] Matt. II, 1-18. — [3] Luc, I, 5-36. — [4] Ib. II, 22-24

bericou la témérité de ceux qui prétendent produire des accusations assez bien fondées contre les livres de l'Evangile, écrits séparément par les quatre Evangélistes. Pour remplir notre dessein, il faut montrer que ces quatre auteurs ne sont nullement en désaccord. Car on a coutume de nous opposer, comme le triomphe d'un système plein d'erreur, que les Evangélistes sont en contradiction les uns avec les autres.

11. Mais d'abord, nous devons répondre à ceux qui croient soulever une difficulté sérieuse en nous demandant pourquoi Notre-Seigneur n'a lui-même rien écrit, et a mis les hommes dans la nécessité de déférer, en ce qui le regarde, à des livres composés par d'autres personnages. Car voilà ce qu'objectent principalement ces païens qui n'osent accuser ou blasphèmer Jésus-Christ en personne et lui accordent une sagesse supérieure, humaine toutefois; ils prétendent que ses disciples l'ont fait passer pour ce qu'il n'était pas quand il l'ont proclamé Fils de Dieu, un avec Dieu le Père, Verbe de Dieu par qui toutes choses ont été faites ; ou nous ont appris dans leurs livres à lui donner quelque autre nom qui oblige de l'adorer comme un seul Dieu avec le Père. Ces paiens pensent donc qu'il faut l'honorer comme le plus sage des hommes; ils nient qu'on puisse l'adorer comme un Dieu.

12. Or, quand ils demandent pourquoi lui-même n'a rien écrit, ils paraissent disposés à croire sur son compte ce qu'il aurait écrit de lui, et non ce que d'autres ont pu ensuite publier suivant leur bon vouloir. Mais je les prie de me dire pourquoi, au sujet de quelques-uns de leurs philosophes les plus célèbres, ils admettent ce que des disciples en ont écrit, ces philosophes n'ayant eux-mêmes laissé aucun livre pour se faire connaître à la postérité ? Car ils savent que Pythagore, le plus illustre représentant de la vertu contemplative parmi les Grecs, n'a pas écrit un mot ni de lui ni d'aucune chose. Un philosophe qu'ils élèvent au-dessus de tout le monde dans la vertu active, dont l'objet est de former les mœurs, et qu'Appollon lui-même, si on les en croit, a déclaré le plus sage des hommes, Socrate s'est contenté d'ajouter quelques vers aux fables d'Esope, consacrant ainsi son style et sa poésie à l'ouvrage d'un autre. Bien qu'il n'ait alors prêté les ornements de sa parole qu'aux pensées du fabuliste, non aux siennes, il a dit, au rapport de Platon, son plus célèbre disciple, qu'il avait été contraint par son démon familier : tant il était loin de vouloir rien écrire ! Pourquoi donc au sujet de Socrate et de Pythagore croient-ils ce que des disciples en ont écrit, et refusent-ils de croire ce que les disciples de Jésus-Christ nous disent de lui dans leurs livres ? Car enfin, s'ils nient sa divinité, ils n'hésitent pas à reconnaître qu'il surpasse tout le monde en sagesse. Est-ce que ces philosophes, qu'ils mettent bien au-dessous de lui, ont pu former des disciples véridiques à leur égard, tandis que lui-même n'a pas eu ce pouvoir ? Si c'est là une absurdité , qu'ils croient de celui dont ils affirment la haute sagesse, non ce qu'ils veulent, mais ce qu'ils lisent dans les livres des disciples qui ont appris de ce sage les vérités contenues dans leurs écrits.

CHAPITRE VIII.

LA DIVINITÉ DE JÉSUS-CHRIST ET SA RÉPUTATION.

13. Qu'ils nous disent du moins, d'où ils ont pu savoir ou entendre que Jésus-Christ fut le plus sage des hommes. S'ils l'ont appris de la renommée qui l'a dit partout, la renommée est-elle à son égard une messagère plus sûre que ses disciples, dont la renommée elle-même ne fait que publier les prédications dans l'univers entier? Enfin qu'ils comparent renommée à renommée et admettent pour lui celle qui est la plus grande. Celle qui s'est propagée d'une manière si éclatante, grâce à l'Eglise Catholique, dont ils voient avec tant de surprise le développement prodigieux dans tout l'univers, triomphe incontestablement de leurs misérables rumeurs. Elle les écrase par son caractère de grandeur et de célébrité ; ils sont obligés de dévorer en silence leurs faibles et timides reproches de petites contradictions, et ils craignent qu'on les entende bien plus qu'ils ne veulent être crus, quand ils la voient déclarer ouvertement que Jésus-Christ est le Fils unique de Dieu, Dieu lui-même par qui toutes choses ont été faites. S'ils prennent donc la renommée pour témoin, que ne donnent-ils la préférence à celle qui brille avec tant d'éclat ? Si c'est l'Ecriture, pourquoi pas les livres de l'Evangile qui jouit d'une telle autorité ? Pour nous, certainement, nous croyons de leur Dieu ce que nous en apprennent leurs plus anciens écrits et la renommée la plus célèbre. Si l'on doit les adorer, pourquoi s'en moque-t-on sur les théâtres ? Et s'il

faut les tourner en ridicule, ne faut-il pas rire davantage de ce qu'on les adore dans les temples? Reste maintenant que nos adversaires veuillent être eux-mêmes témoins au sujet du Christ, eux qui se privent du mérite de savoir ce qu'ils disent en disant ce qu'ils ne savent pas. S'ils se flattent d'avoir certains livres écrits de sa main, qu'ils nous les montrent. Sans doute, des livres écrits, de leur aveu, par le plus sage des hommes, sont très-utiles et remplis des plus saines maximes. S'ils craignent de les produire, assurément ce sont de mauvais livres, qui ne peuvent être l'œuvre du plus sage des hommes : car ils disent que Jésus-Christ est le plus sage des hommes : rien donc de pareil n'a été écrit par lui.

CHAPITRE IX.

JÉSUS-CHRIST A-T-IL ÉCRIT DES LIVRES DE MAGIE?

14. Ils en viennent à ce point de démence, de prétendre que dans les livres composés, disent-ils, par lui, sont développés les artifices diaboliqueà l'aide desquels, selon eux, le divin maître aurait opéré tous les miracles que la renommée à publié d'un bout du monde à l'autre. Par là ils se trahissent eux-mêmes et montrent bien ce qu'ils aiment et ce qui est l'objet de leur étude, puisqu'ils font consister la haute sagesse de Jésus-Christ dans la connaissance de je ne sais quelles pratiques illicites, que non-seulement la doctrine chrétienne, mais même le bon gouvernement de toute république terrestre condamne à juste titre. D'ailleurs, s'ils affirment avoir lu de tels livres de Jesus-Christ, pourquoi donc n'opèrent-ils aucun de ces miracles, qu'ils donnent comme le résultat des procédés magiques expliqués dans ces livres ?

CHAPITRE X.

CES LIVRES ONT-ILS ÉTÉ ADRESSÉS A PIERRE ET A PAUL?

15. Mais que dire de l'aberration où quelques-uns sont tombés par un juste jugement de Dieu ? En croyant ou en voulant faire croire que le Sauveur a écrit de pareils livres, ils disent que ces mêmes livres sont en forme de lettres, adressées à Pierre et à Paul. Et il est possible que des ennemis de la religion chrétienne ou des hommes qui ont pensé donner par le nom de Jésus plus de crédit aux exécrables pratiques de la magie, aient écrit de tels livres sous ce nom glorieux en y joignant les noms des princes des Apôtres. Dans cette insigne et audacieuse fourberie, ils se sont montrés tellement aveugles et insensés, qu'ils deviennent à juste titre l'objet du mépris et de la risée des enfants mêmes qui encore au rang des lecteurs connaissent suivant leur âge les lettres chrétiennes.

16. Ces païens donc voulant persuader, contre toute vérité, que le Sauveur a écrit à ses disciples quelque chose de pareil, pensèrent qu'on les croirait plus facilement s'ils affirmaient que ses lettres sont adressées à des hommes liés avec lui d'une amitié plus étroite et dignes de recevoir la communication d'un secret. Pierre et Paul se sont présentés à leur esprit. Sans doute c'est parce qu'ils ont vu, en plusieurs endroits, les images de ces deux Apôtres à côté de celle de Jésus-Christ ; et parce que l'Eglise de Rome honore d'une manière spéciale, dans une fête commune, les mérites de saint Pierre et de saint Paul qui ont reçu, le même jour, la couronne du martyre. Ces hommes ont mérité d'être ainsi les jouets d'une erreur grossière en cherchant, non dans les livres saints, mais dans les peintures des murailles, la connaissance de Jésus-Christ et des Apôtres : et il n'est pas étonnant que ceux qui sont dans l'usage de donner à la fiction les droits de la vérité, aient été trompés par les peintres. En effet, tant que Jésus-Christ vécut dans sa chair mortelle avec les disciples qu'il avait choisis, Paul n'était pas encore du nombre de ces derniers. Ce fut seulement après la passion du Sauveur, après sa résurrection, son ascension et la descente du Saint-Esprit, après la convertion miraculeuse de beaucoup de Juifs à la foi chrétienne, après la mort d'Etienne diacre et premier martyr, que Jésus-Christ l'appela du haut du ciel et en fit son disciple et son Apôtre [1]. Jusque là il portait encore le nom de Saul et poursuivait à outrance les fidèles du divin maître. Comment donc Jésus-Christ aurait-il pu adresser aux Apôtres Pierre et Paul, comme à ses disciples les plus familiers, les livres que l'on prétend avoir été rédigés par lui avant sa mort, puisque Paul n'était pas encore son disciple ?

CHAPITRE XI.

JÉSUS N'A PAS PU S'ATTACHER LES PEUPLES PAR LA MAGIE.

17. Nous prions encore ceux qui veulent, dans leur folie, que Jésus-Christ ait pu opérer tant de

[1] Act. IX, 1-30.

merveilles, rendre son nom illustre, et s'attirer les hommages des peuples par des opérations magiques, nous les prions de considérer s'il a pu, par de tels moyens, remplir de l'Esprit de Dieu, avant de naître, tous les prophètes qui ont annoncé à l'avance les événements que l'Evangile nous montre accomplis déjà depuis longtemps en sa personne, et ceux que nous voyons s'accomplir aujourd'hui dans tout l'univers. Si, par la magie, il a pu se ménager l'honneur d'être adoré même après sa mort, du moins doit-on convenir qu'il n'était pas magicien avant de naître. Et voilà qu'une nation entière a été destinée à l'annoncer, de manière à offrir dans toute la suite de son gouvernement une prophétie de ce roi qui devait venir pour former de toutes les nations la cité céleste.

CHAPITRE XII.

POURQUOI LES ROMAINS, MAITRES DES JUIFS, N'ONT-ILS PAS RECONNU LE DIEU D'ISRAEL ?

18. Cette nation des Hébreux, dont le rôle, comme je l'ai dit, fut de prophétiser le Christ, n'avait d'autre Dieu que le seul Dieu, le vrai Dieu qui a fait le ciel et la terre avec tout ce que le ciel et la terre renferment. Souvent ils tombèrent sous le joug de leurs ennemis après l'avoir offensé : et maintenant pour s'être rendus coupables de la mort du Christ, on les voit arrachés de Jérusalem leur capitale, et soumis à l'empire romain. Or, les Romains étaient dans l'usage d'adorer, pour se les rendre propices, tous les dieux des nations qu'ils subjuguaient, et d'en admettre le culte. Leur conduite fut différente envers le Dieu des Hébreux, après qu'ils eurent détruit par les armes la nationalité de ce peuple. Car ils comprenaient bien, je crois, que recevoir le culte du Dieu d'Israël, c'était s'engager à n'adorer que lui et à renverser toutes ces idoles qui, en retour des hommages reçus, avaient, pensaient-ils, donné tant de force et un si grand accroissement à leur empire. En quoi la malice des démons les abusait étrangement : car ils devaient croire sans nulle hésitation que ce n'était pas la faveur de tant de faux-dieux, mais bien la volonté secrète du vrai Dieu, souverain Seigneur de toutes choses, qui leur avait donné l'empire et en avait ménagé l'accroissement : il était facile de comprendre, que les dieux des nations, s'ils avaient eu quelque puissance, n'auraient point laissé leurs adorateurs tomber sous le joug des Romains, mais les auraient plutôt rendus maîtres des Romains eux-mêmes.

19. Ils ne peuvent, d'ailleurs, prétendre que les dieux des nations subjuguées par eux, les ont favorisés pour leur piété et leurs bonnes mœurs. Ils n'oseront jamais le dire, s'ils veulent se rappeler les commencements de leur empire, honteusement marqués par l'asile ouvert aux brigands et par le fratricide de Romulus. En effet, quand les fils de Rhéa Sylvia créèrent un refuge où pût se rendre tout homme coupable de quelque crime, et par là se soustraire au châtiment, donnèrent-ils des leçons de repentir, pour ramener au bien des âmes flétries par le mal : ou plutôt n'armèrent-ils pas contre leur patrie ces fugitifs qu'ils arrachaient à la crainte des lois et de la justice en leur promettant l'impunité ? Et quand Romulus tua son frère qui ne lui avait fait aucun mal, sans doute c'était pour venger les droits de la justice, et non pour satisfaire son ambition et sa soif du pouvoir ? De telles mœurs ont-elles donc charmé les dieux au point de les rendre ennemis de leurs propres villes attaquées, et protecteurs des assaillants ? Que dis-je ? en abandonnant ces villes les dieux ne les condamnaient point à périr, comme en passant du côté des Romains ils n'assuraient point à ceux-ci la victoire : car il n'est nullement en leur puissance de disposer des trônes et des couronnes. Il n'y a que le seul vrai Dieu qui, par un jugement secret, les donne ou les reprend : et ce n'est pas pour rendre heureux ceux à qui il les donne ni malheureux ceux à qui il les enlève ; mais tandis que sa providence sait trouver ailleurs la cause et l'objet du bonheur des uns et des autres, il distribue, suivant l'ordre d'une prédestination éternelle, les royaumes temporels et terrestres, en les laissant ou en les donnant à qui il veut et pour le temps qu'il veut.

CHAPITRE XIII.

POURQUOI DIEU A LAISSÉ LES JUIFS TOMBER SOUS LE JOUG DES ROMAINS.

20. De là, nos adversaires n'ont pas davantage le droit de nous faire cette autre objection : Pourquoi le Dieu des Hébreux qui est, selon vous, le vrai Dieu et le souverain maître de toutes choses, non-seulement ne leur a pas soumis les Romains, mais ne s'est même pas employé à les soustraire au joug de ce peuple ? Pourquoi ? C'est que auparavant ils s'étaient souillés de crimes mani-

restes, en punition desquels les prophètes avaient si longtemps d'avance annoncé leur ruine ; c'est que surtout, par un aveuglement monstrueux, juste châtiment d'autres péchés secrets, ils ont trempé leurs mains avec une fureur impie dans le sang de Jésus-Christ. De plus les mêmes prophètes avaient prédit que la passion du Christ serait avantageuse aux nations. Que tout chez les Juifs ait été une prédication anticipée de Jésus-Christ, et leur royaume et leur temple, et leur sacerdoce et leurs sacrifices, et cette onction mystique dont le nom grec χρῖσμα explique le nom de Christs donné aux rois de la nation et le nom du Christ lui-même, voici qui le démontre avec la plus grande évidence : aussitôt que Jésus-Christ ressuscité d'entre les morts commença a être prêché aux gentils, toutes ces figures cessèrent à l'insu des Romains et des Juifs qui travaillaient à les détruire, les uns par leur victoire, les autres par leur défaite.

CHAPITRE XIV.

TRIOMPHE DU DIEU DES HÉBREUX, PAR LA RUINE DES IDOLES ET LA CONVERSION DES NATIONS.

21. Il est une chose très-digne d'admiration, et dont ne tiennent pas compte les rares partisans du paganisme que nous voyons encore au milieu de nous : c'est que le Dieu des Hébreux, offensé par les vaincus et rejeté par les vainqueurs, est maintenant connu dans tout l'univers et adoré par toutes les nations. Aussi bien c'est du Dieu d'Israël que le prophète disait au peuple choisi, si longtemps auparavant : « Celui qui t'a délivré, « le Dieu d'Israël, sera appelé le Dieu de toute la « terre[1]. » Cette prédiction s'est accomplie avec le nom de Jésus-Christ, venu parmi nous du sang d'Israël, petit-fils d'Abraham qui fut la souche des Hébreux[2]; et en effet Israël lui-même avait reçu la promesse : « Que toutes les nations de la « terre seraient bénies en celui qui naîtrait de sa « race[3]. » On doit comprendre par là que le Dieu d'Israël, le seul vrai Dieu qui a fait le Ciel et la terre et qui conduit avec justice et miséricorde les affaires et les événements de ce monde, sans que la justice entrave la miséricorde, sans que la miséricorde soit un obstacle à la justice, n'a pas été vaincu dans son peuple Hébreu quand il a laissé les Romains prévaloir et le réduire à n'avoir plus ni royauté ni sacerdoce. Car le même Dieu d'Israël, avec l'Évangile de Jésus-Christ vrai roi et vrai prêtre, deux titres figurés par le trône et l'autel des Hébreux, abolit maintenant partout les idoles des nations, pour le maintien desquelles les Romains n'avaient pas voulu recevoir son culte comme ils avaient reçu le culte des dieux de tant d'autres peuples, forcés de reconnaître leurs lois. Il a donc laissé périr le sacerdoce et la royauté de la nation prophétique, parce que le rôle de cette nation, instrument des promesses, était sans objet, du moment que le Christ promis était venu. Et quant aux Romains vainqueurs des Juifs, il les a soumis à son nom par le Christ roi ; et en leur donnant la force et la générosité de la foi chrétienne, il a tourné leur zèle au renversement de ces idoles pour l'honneur desquelles son culte avait d'abord été rejeté.

22. Le Christ, ce me semble, n'a point usé des artifices de la magie pour faire annoncer avant de naître, par tant de prophètes, par la royauté même et le sacerdoce de toute une nation, tout ce qui devait s'accomplir en lui. Aussi bien, le peuple Juif dont le royaume a cessé d'exister et qui, par une admirable providence de Dieu, se trouve maintenant dispersé dans tout l'univers, quoiqu'il n'ait plus aucune onction royale ou sacerdotale, quoiqu'il ait perdu cette onction appelée Chrême dans laquelle apparait le nom du Christ, ce peuple garde encore quelques-unes de ses observances, et veut conserver sa religion : vaincu et subjugué par les Romains il a repoussé leur culte idolâtre; ainsi il rend témoignage à Jésus-Christ par les livres des prophètes qu'il porte avec lui; et la vérité des prédictions qui regardent Jésus-Chrit trouve sa preuve, même dans les mains de nos ennemis. Pourquoi donc faut-il que nous voyons encore des misérables qui font connaître leur perversité en adressant au Christ de fausses et perfides ouanges? Si quelques livres de magie ont été écrits sous son nom quand la doctrine chrétienne se montre l'ennemie d'éclarée de semblables pratiques, loin de s'en prévaloir contre nous, qu'ils comprennent plutôt toute la grandeur de ce nom qu'empruntent ceux-mêmes dont la vie est en opposition avec la morale du Christianisme, afin de donner du crédit à leurs criminels artifices. Car de même que des erreurs diverses parmi les hommes ont donné lieu à différentes hérésies qui s'autorisent du nom du Christ : ainsi les ennemis mêmes du Christ pensent que leurs paroles sont depourvues de toute autorité,

[1] Is. Liv, 5. — [2] Retract. II. 16. — [3] Gen. XXVIII, 14.

s'ils ne lui attribuent ce qu'ils avancent contre sa doctrine.

CHAPITRE XV.

LES PAIENS, OBLIGÉS DE LOUER JÉSUS-CHRIST, SE DÉCHAINENT CONTRE SES DISCIPLES.

23. Que dire de la conduite de ces hommes qui donnent à Jésus-Christ des éloges dérisoires et dénigrent par mille voies détournées la religion chrétienne? Ils n'osent blasphémer le Christ, parce que certains de leurs philosophes, comme le rapporte dans ses livres Porphyre de Sicile, ayant consulté les dieux du paganisme et sollicité une réponse au sujet de ce personnage merveilleux, les dieux ne purent se défendre de faire son éloge dans les oracles qu'ils rendirent. Ce qui ne doit pas nous surprendre, puisque nous, lisons dans l'Evangile, que les démons confessaient le nom de Jésus-Christ [1]. Or, nous apprenons par la lecture des prophètes que les dieux des gentils ne sont autres que des démons [2]. Ces païens donc, pour ne point lutter contre les oracles de leurs dieux, s'abstiennent de maudire le Christ et ils reportent leurs malédictions sur ses disciples . Pour moi, il me semble que si les dieux des nations, consultés sur Jésus-Christ par les philosophes du paganisme, l'eussent été de même au sujet de ses disciples, ils se seraient vus contraints d'en faire aussi l'éloge.

CHAPITRE XVI.

LES APOTRES, EN PRÊCHANT LA DESTRUCTION DES IDOLES, NE SE SONT PAS ÉCARTÉS DE LA DOCTRINE DE JÉSUS ET DES PROPHÈTES.

24. Toutefois, ces hommes s'efforcent de persuader que ce n'est point la doctrine de Jésus-Christ, mais bien celle des disciples qui a déterminé le renversement des temples païens, l'abolition des sacrifices et la ruine des idoles : ils prétendent que les Apôtres n'ont pas gardé l'enseignement de leur maître. Ainsi, en honorant et en louant Jésus-Christ, ils veulent détruire la foi chrétienne, puisque c'est par les disciples de Jésus-Christ que le monde a connu ses actions et ses paroles, objets de la religion chrétienne, contre laquelle ce petit nombre de païens, déjà las du combat, s'obstinent néanmoins à murmurer quelques pitoyables objections. Mais s'ils ne veulent pas croire que la doctrine de Jésus-Christ est publiée par l'enseignement des Apôtres, nous les prions de lire les prophètes qui, non-seulement ont prescrit de détruire le faux culte des idoles, mais qui ont même annoncé que cette destruction se ferait dans les temps chrétiens. Si les prophètes ont menti, d'où vient que leurs prédictions se sont accomplies avec tant d'éclat? Et s'ils ont dit vrai, pourquoi résister à de telles prédictions, marques infaillibles de la divinité de Celui dont ils étaient les interprètes ?

CHAPITRE XVII.

CONTRE LES ROMAINS QUI ONT REFUSÉ LEUR CULTE AU SEUL DIEU D'ISRAEL.

25. Arrêtons-nous cependant à leur demander ce qu'ils pensent du Dieu d'Israël, et pourquoi ils ne l'ont pas reçu pour l'adorer comme les dieux des autres nations assujetties par les Romains, surtout quand ils admettent la maxime que le sage doit adorer tout les dieux. Pourquoi donc ont-ils excepté le Dieu d'Israël? Si ce Dieu a beaucoup de puissance, pourquoi est-il le seul qu'ils n'adorent pas? Et si son pouvoir est nul ou peu étendu, comment se fait-il que presque partout les idoles sont renversées et lui seul adoré? Ils ne pourront jamais se dégager du lien de cette question, ceux qui, en adorant des êtres qu'ils croient des divinités grandes ou petites, rejettent le seul qui a prévalu contre tous leurs dieux. S'il a une grande puissance, pourquoi a-t-on pensé qu'il ne fallait pas le reconnaître? S'il n'a point ou n'a que peu de puissance, comment ce Dieu méprisé a-t-il fait de si grandes choses? S'il est bon, pourquoi ne l'a-t-on pas admis au nombre des dieux qu'on appelle bons? S'il est méchant, d'où vient que tant de dieux bons ne peuvent triompher de lui seul? S'il est véridique, pourquoi repousser les préceptes qu'il impose? Et s'il est menteur, comment ses oracles se trouvent-ils accomplis?

CHAPITRE XVIII.

LE DIEU DES HÉBREUX N'A PAS ÉTÉ REÇU DES ROMAINS PARCE QU'IL VEUT ÊTRE SEUL ADORÉ.

26. Enfin que l'on pense de lui ce qu'on voudra; est-ce que les Romains n'ont pas cru qu'il y avait des dieux méchants et qu'il fallait aussi les adorer, puisqu'ils ont élevé des temples à la Paleur et à la Fièvre? Est-ce qu'ils n'ont pas dit

[1] Luc, IV, 41. — [2] Ps. XCV, 5.

qu'il fallait invoquer les bons génies et apaiser les mauvais démons? Qu'ils aient donc jugé bon ou mauvais le Dieu d'Israël, pourquoi n'ont-ils cru devoir ni l'invoquer ni l'apaiser? Et quel est donc ce Dieu ou tellement ignoré qu'on ne le trouve pas jusqu'alors dans l'immense multitude des divinités païennes, ou tellement connu qu'aujourd'hui il est seul adoré par tant d'hommes? Pour justifier le rejet de son culte on ne peut plus alléguer d'autre raison qu'un ordre et une défense du même Dieu d'Israël, ordre de l'adorer lui seul, defense d'adorer les dieux du paganisme qui étaient en possession des hommages du monde. Mais il faut presser nos adversaires de dire quel est, suivant eux, ce Dieu qui défend d'adorer les autres dieux en l'honneur desquels se sont élevés tant de temples et d'idoles; quelle est la grandeur d'un Dieu dont la volonté a eu plus de pouvoir pour détruire l'idolâtrie que n'en ont eu les Romains pour empêcher de recevoir son culte? Tout le monde connaît sans doute la maxime de ce philosophe, le plus sage des hommes, au dire des païens et d'Apollon lui-même. La maxime de Socrate est qu'il faut rendre à chaque Dieu le culte que lui-même a prescrit. Pour ne point contredire à cette règle, les Romains se voyaient dans l'étrange nécessité de ne pas adorer le Dieu des Hébreux; car, en voulant l'adorer d'une manière opposée à ses ordonnances ils ne l'auraient pas adoré lui-même, mais bien le fantôme de leur imagination ; et en l'adorant comme ce Dieu voulait être adoré, ils s'obligeaient, pour respecter sa défense, à ne pas adorer les autres dieux. Ainsi ont-ils rejeté le culte du seul vrai Dieu dans la crainte d'offenser une multitude de faux-dieux, pensant que la colère de ceux-ci devait leur être plus funeste que la bienveillance de celui-là ne pouvait leur être utile.

CHAPITRE XIX.

LE DIEU D'ISRAËL EST LE VRAI DIEU.

27. Mais c'était une nécessité vaine et une crainte ridicule. Nous demandons maintenant ce qu'ils pensent du Dieu d'Israël, ces hommes à qui il plaît de dire que tous les dieux doivent être adorés. Si celui-là ne doit pas l'être, comment le sont-ils tous tandis qu'il ne l'est pas? Que s'il doit être adoré, il est impossible que tous le soient puisqu'il n'est véritablement adoré qu'autant qu'on n'adore pas les autres? Diront-ils que ce n'est pas un Dieu, quand ils appellent dieux ceux qui selon nous n'ont aucun pouvoir sans sa permission, et ne peuvent faire aucun bien ni même aucun mal, sinon aux hommes que ce maître tout-puissant juge à propos de punir ou d'éprouver? Du reste, comme ils sont obligés d'en convenir, les dieux du paganisme n'ont montré qu'une puissance bien inférieure à la sienne. Car, s'ils sont des dieux ceux dont les devins consultés par les hommes ont fait des réponses, pour ne pas dire des mensonges, qui touchaient à des intérêts privés ; comment n'est-il pas Dieu celui dont les prophètes non-seulement ont répondu d'une manière exacte au sujet des événements du temps sur lesquels on les consultait, mais ont prédit, tant de siècles d'avance, sans être consultés, les grandes choses que nous lisons maintenant et que nous voyons accomplies à l'égard du genre humain et de toutes les nations de la terre? S'ils tiennent pour un dieu celui dont la Sybille à reçu l'influence pour chanter les destins de Rome; comment n'est-il pas Dieu celui qui a fait voir dans l'avenir les Romains et tous les peuples amenés à croire en lui comme au seul Dieu, par l'Evangile de Jésus-Christ, et à renverser eux-mêmes toutes les idoles de leurs pères, prédiction aujourd'hui réalisée? Enfin, s'ils appellent dieux ceux qui n'ont jamais osé inspirer à leurs devins une parole qui lui soit contraire, comment n'est-il pas Dieu, lui, qui par ses prophètes a commandé de détruire leurs idoles, et a même prédit que tous les peuples, à qui il donnait l'ordre de n'adorer que lui seul, lui obéiraient, déserteraient leurs temples, et renverseraient eux-mêmes leurs autels?

CHAPITRE XX.

LES ORACLES DES PAIENS NE DISENT RIEN CONTRE LE DIEU DES HÉBREUX.

28. Veulent-ils nous contredire ? qu'ils lisent donc, s'ils le peuvent, dans les livres de leurs sybilles ou autres devins, un oracle annonçant que le Dieu des Hébreux serait un jour adoré de toute les nations ; que les écrits de ses prophètes auraient assez d'autorité pour obliger l'empire Romain à les recevoir et à prescrire la destruction des idoles ; qu'il faudrait néanmoins prendre garde d'obéir à cette injonction, et que les adorateurs des autres dieux pourraient s'applaudir comme d'une conduite raisonnable

d'avoir auparavant rejeté celui-là : qu'ils lisent donc de telles choses, s'ils le peuvent, dans quelques uns des livres de leurs devins. Car, j'omets de dire que comme les démons étaient forcés de reconnaître Jésus-Christ même, durant les jours de son apparition ici-bas dans la chair, les auteurs des livres dont il s'agit, rendent à notre foi, c'est-à-dire à la religion chrétienne, un témoignage qui paraît bien être celui des saints anges ou de nos prophètes eux-mêmes. J'omets cette remarque qu'ils veulent regarder comme une fiction des chrétiens quand nous la produisons. Mais eux-mêmes, eux-mêmes, qu'ils produisent comme extrait des oracles du paganisme quelque prédiction contraire au Dieu des Hébreux, quand de notre côté nous leur montrons avec les livres de nos prophètes tant de choses si importantes ordonnées, prédites et accomplies contre leurs dieux. Le peu de païens qui nous restent aiment mieux déplorer les événements accomplis, que de reconnaître le Dieu qui a pu les annoncer; et cependant, selon eux, quand leurs faux dieux qui sont de vrais démons, ont une fois prouvé leur puissance en prédisant quelque événement futur, on doit ne rien demander de plus.

CHAPITRE XXI.

POURQUOI LE DIEU DES HÉBREUX DOIT ÊTRE SEUL ADORÉ.

29. Pourquoi donc, alors, ces malheureux ne reconnaissent-ils pas le vrai Dieu dans ce Dieu tellement antipathique aux leurs, que tout en confessant sa Divinité ils se voient contraints de lui refuser leurs hommages, eux dont la maxime cependant est qu'on doit adorer tous les dieux? Puisque tous ne peuvent être adorés, pourquoi donc ne pas choisir celui qui défend d'adorer les autres? pourquoi ne pas abandonner ceux qui n'osent défendre de l'adorer lui-même ? Ou si les dieux du paganisme ont formulé cette défense, qu'on ne refuse pas de la lire. Est-il une chose qui ait dû frapper davantage les oreilles des peuples dans leurs temples, dans leurs temples où rien de pareil n'a cependant jamais retenti ? Et certes la défense d'un si grand nombre contre un seul devrait avoir plus de notoriété, plus de pouvoir que la défense d'un seul contre tant d'autres. Si le culte du Dieu d'Israël est impie, des dieux qui n'éloignent pas les hommes de l'impiété sont bien inutiles ; si au contraire, c'est un culte légitime et pieux, comme on y trouve l'ordre de ne pas adorer les divinités païennes, il y a donc impiété a les adorer. Mais, si les dieux des nations proscrivent ce culte avec tant de défiance et de mystère, que le téméraire désir de l'empêcher cède à la crainte de se faire entendre; ne voit-on pas, ne sent-on pas à l'instant qu'il faut reconnaître et adorer un Dieu qui défend le culte des autres avec toute sorte de publicité, qui a ordonné de renverser leurs idoles, qui en a prédit la ruine et qui les a de fait renversées par la prédication de l'Evangile, plutôt que des dieux timides ou sans vertu, qui n'ont rien ordonné, rien prédit, rien pu contre lui? Car de leur part nous ne connaissons, nous ne lisons, nous ne voyons rien dans ce sens. De grâce, qu'on nous réponde : quel est donc ce Dieu qui flagelle ainsi tous les dieux des nations, qui traite et pulvérise ainsi leur culte ?

CHAPITRE XXII.

OPINION DES GENTILS TOUCHANT NOTRE DIEU.

30. Mais pourquoi interroger des hommes qui, au sujet du Dieu d'Israël, se sont perdus dans leurs rêveries ? Les uns disent : c'est le même que Saturne; sans doute à cause de la sanctification du samedi chez les Juifs, car les païens ont affecté ce jour à Saturne. Mais leur illustre Varron, qu'ils regardent comme le plus docte des Romains, veut que le Dieu des Juifs soit Jupiter; selon lui, peu importe le nom, si l'on s'entend sur la chose; or l'idée de la grandeur souveraine de ce Dieu, l'a, je crois, arrêté dans ses recherches. Les Romains, en effet, comme le prouve assez clairement leur Capitole, ne reconnaissent aucun dieu supérieur à Jupiter, qu'ils considèrent comme le maître de tous les dieux ; aussi Varron n'a-t-il pu imaginer rien de mieux que Jupiter, quand il a su que les Juifs adoraient le Dieu suprême. Mais, que dans le Dieu des Juifs on voie Saturne ou Jupiter, peut-on dire que jamais Saturne ait osé défendre d'adorer un autre Dieu, même Jupiter son fils qui le détrôna ? S'il plaît aux paiens d'adorer Jupiter comme plus puissant et vainqueur de son père; alors qu'ils n'adorent pas Saturne vaincu et chassé du ciel . Mais Jupiter n'a pas défendu non plus de l'adorer, et s'il a pu le vaincre, il lui a permis aussi d'être un dieu.

CHAPITRE XXIII.

NIAISERIES PAIENNES SUR SATURNE ET JUPITER.

31. Ce sont là, disent nos adversaires, des fables qui doivent être expliquées par les sages ou livrées au ridicule. Pour nous, ce que nous adorons, c'est le Jupiter dont Virgile a dit : « Tout est plein de sa présence [1] ; » c'est-à-dire nous adorons l'esprit qui vivifie toutes choses. S'il en est ainsi, Varron ne s'est pas trompé en supposant que les Juifs adoraient Jupiter, puisque le Seigneur dit par son prophète : « Je remplis le ciel et la terre [2]. » Mais qu'est-ce que le poëte appelle ciel ou Éther ; et eux-mêmes quel sens donnent-ils à ce mot ? Car nous avons un autre passage de Virgile ainsi conçu : « Alors « l'Ether, père tout-puissant, descendit en pluies « fécondes dans le sein de sa joyeuse épouse [3] ; » et ils disent que l'Ether n'est pas un esprit mais bien le corps supérieur qui forme la voûte du ciel étendu au-dessus de l'air. Accordent-ils au poëte de parler de Dieu tantôt comme d'un pur esprit selon les Platoniciens, tantôt comme d'un corps selon les Stoïciens ? Et qu'est-ce donc qu'ils adorent au Capitole ? Si c'est un esprit ou même le corps du ciel, que fait là le bouclier de Jupiter qu'ils appellent Egide : car pour expliquer l'origine de ce nom, ils disent que Jupiter, caché par sa mère, fut allaité par une chèvre. Ceci est-il encore une invention des poëtes ? Le Capitole des Romains est-il donc aussi l'œuvre des poëtes ? Que veut dire cette momerie fort peu poétique, de suivre les philosophes quand il s'agit d'acquérir dans les livres la connaissance des dieux, et les poëtes, quand il s'agit de les adorer dans les temples ?

32. Mais fut-ce un poëte aussi qu'Evhémère, bien que, au rapport de Cicéron [4], Ennius l'ait traduit en latin ? Or il prouve que Jupiter lui-même et Saturne son père et Neptune et Pluton ses frères ont été simplement des hommes ; il le prouve avec tant de clarté que les adorateurs de ces dieux devraient rendre grâces aux poëtes dont les fictions ont eu pour but d'embellir et non de déshonorer les objets de leur culte. Et Cicéron lui aussi était-il un poëte ? Voici comme il parle dans les Tusculanes, à son interlocuteur qu'il suppose bien instruit de la doctrine secrète [5] : « Si j'interroge l'antiquité, si « je consulte les ouvrages que nous ont laissés « les auteurs grecs, j'y verrai que ceux qu'on re- « garde comme des dieux, même dans les « plus grandes nations, sont sortis du milieu « de nous, pour aller prendre possession du Ciel. « Informe-toi de quels dieux la Grèce pos- « sède les tombeaux ; puisque tu es initié, « souviens-toi de l'enseignement des mystères, « et tu comprendras enfin combien paraît « hors de doute ce que je te dis. » On ne peut le nier, Cicéron, dans ce passage, déclare d'une manière assez explicite, que les dieux des païens furent des hommes ; et il suppose bénévolement qu'ils sont parvenus au Ciel, quoiqu'il ait dit, sans balancer, dans une harangue publique, que l'honneur de l'apothéose relève uniquement de l'opinion du monde ; car en parlant de Romulus il s'est ainsi exprimé : « Notre « bienveillance et sa haute renommée ont placé « Romulus, fondateur de la Ville, au rang des « dieux immortels [1]. » Et qui peut trouver invraisemblable que les hommes aient fait autrefois pour Jupiter, Saturne et les autres, ce que les Romains ont fait pour Romulus, et ce qu'ils ont voulu faire aussi pour César dans des temps plus rapprochés ? Virgile appuyait ce dessein des accents flatteurs de sa muse : « Voici, disait-il, « que paraît l'astre de César, fils de Vénus [2]. » Qu'on prenne donc garde à la vérité historique, qui peut montrer sur la terre les tombes des faux dieux. Qu'on fasse donc réflexion que les poëtes n'attachent pas au Ciel, mais feignent d'y rencontrer et d'y reconnaître leurs étoiles. Aussi bien, telle étoile n'est pas de Jupiter, ni cette autre de Saturne ; mais, après leur mort, les hommes qui ont voulu les regarder comme des dieux ont donné leurs noms à des astres créés dès l'origine du monde. Et à ce sujet, voudrait-on nous dire quel si grand mal a fait la chasteté, quel si grand bien la volupté, pour que Vénus ait son étoile parmi les planètes et pour que Minerve n'ait pas la sienne ?

33. Mais, je le veux, l'académicien Cicéron est moins certain encore de ce qu'il avance que les poëtes, quand il ose, jusque dans ses livres, faire mention des tombeaux des dieux, bien que sa parole soit l'écho des traditions religieuses, et non l'expression d'une opinion particulière. Est-ce que Varron, lui aussi, a voulu feindre comme un poëte ou supposer comme un académicien,

[1] Virg. *Egl.* III, 60. — [2] Jér. XXIII, 24. — [3] Virg. *Géorg.* l. II, 324-326. — [4] Cicér. *De la nat. des dieux* l. I. — [5] Ib. *Tusc.* I.

[1] Cicér. *Catil.* dis. 3. — [2] Virg. *Eg.* IX, 47.

que le culte de tels dieux a son explication dans les circonstances de la vie ou de la mort de chacun d'eux parmi les hommes? Etait-il aussi poëte ou académicien ce prêtre d'Egypte, nommé Léon, qui, en exposant, sur l'origine des dieux, une opinion différente, il est vrai, de celle des Grecs, parle cependant de manière à faire comprendre au roi de Macédoine Alexandre que ces dieux ont été de simples mortels?

34. Du reste, que nous importe? Laissons nos adversaires dire qu'en adorant Jupiter ils n'adressent pas leur culte à un homme mort; admettons avec eux qu'ils n'ont pas dédié le Capitole à un homme mort, mais à l'esprit qui vivifie toutes choses et qui remplit le monde; permettons-leur d'expliquer comme ils voudront le bouclier de Jupiter, fait d'une peau de chèvre en l'honneur de sa nourrice. Et Saturne qu'en disent-ils? Et quel est le Saturne qu'ils adorent? N'est-ce pas celui qui le premier descendit de l'Olympe, et qui, selon Virgile, « chassé, proscrit « de ses états, obligé de fuir pour échapper aux « armes de Jupiter, réunit en société, soumit à « des lois une nation sauvage, dispersée sur le « haut des montagnes, et préféra donner au pays « le nom de Latium (*latere* se cacher,) parce « qu'il s'y était caché et mis à l'abri de tout pé- « ril [1]? » L'idole même de ce dieu qui le représente la tête couverte, n'indique-t-elle pas quelqu'un qui se cache? La faux qu'on lui met à la main, ne fait-elle pas comprendre qu'il s'agit de celui qui enseigna l'agriculture aux habitants de l'Italie? Non, disent nos païens; à vous de voir si le personnage dont on raconte ces choses fut un homme et un roi quelconque. Saturne pour nous, c'est le temps universel, comme l'indique son nom grec. Car il est appelé χρόνος, dans cette langue, et ce nom rend l'idée du temps quand on le prononce avec aspiration. De là vient qu'en latin il est appelé *Saturnus* ou *saturatus annis*, rassasié d'années. Je ne vois plus de discussion possible avec des gens dont tous les efforts, pour donner la meilleure interprétation des images et des noms de leurs dieux, se terminent par l'aveu que le premier et le père de tous c'est le Temps. Que déclarent-ils par là, sinon que tous leurs dieux sont temporels; puisque, selon eux, le temps lui-même en est le père?

35. C'est de quoi ont rougi leurs philpsophes plus récents, les Platoniciens qui ont paru depuis l'établissement du Christianisme. Aussi essayent-ils de donner au nom de Saturne une étymologie plus rationnelle. Son nom grec χρόνος disent-ils, signifie : *plénitude de l'intelligence*; car, en grec, χόρος signifie *satiété* ou *plénitude*, et νοῦς *intelligence* ou *esprit*. Le mot latin, ajoutent-ils, paraît lui-même favoriser cette interprétation, comme composé, pour la première partie, du mot latin *satur*, et, pour la seconde, du mot grec νοῦς. *Saturnus* reviendrait ainsi à *Saturνοῦς*, plein d'intelligence. Ces philosophes ont compris, en effet, qu'il était trop absurde de regarder Jupiter comme le fils du temps, quand ils pensaient ou voulaient faire croire que c'était un dieu éternel, suivant leur interprétation toute nouvelle; car si elle était ancienne, on ne comprendrait pas que Cicéron et Varron l'eussent ignorée. Voici comment Jupiter est fils de Saturne; ils voient en lui un esprit qui émane de cette souveraine intelligence, et prétendent qu'il est comme l'âme de ce monde, qu'il pénètre et remplit toute la nature corporelle soit au ciel soit sur la terre. D'où ce mot de Virgile que nous avons déjà rapporté un peu plus haut : « Tout est plein de Ju- « piter, tout est rempli de sa présence. »

S'ils en avaient le pouvoir, comme ils ont changé l'explication du système de la théologie païenne, ne changeraient-ils pas aussi la superstition des hommes, ne s'abstiendraient-ils pas d'élever aucune idole, ou du moins ne voueraient-ils pas plutôt le Capitole à Saturne qu'à Jupiter? Car ils conviennent que nulle âme raisonnable n'est sage qu'en vertu de la participation de la souveraine et immuable sagesse; ils en conviennent, non-seulement pour l'âme humaine, mais encore pour l'âme du monde qu'ils disent être Jupiter. Pour nous, nous accordons et même nous affirmons hautement qu'il y a en Dieu une souveraine sagesse, dont la participation rend sage toute âme qui le devient véritablement. Mais cette masse corporelle dont l'ensemble est appelé le monde, a-t-elle une âme, son âme propre, une vie raisonnable qui en règle tous les mouvements comme sont réglés ceux de tout être animé? C'est une grande question, très-difficile à résoudre : on ne doit pas embrasser cette opinion si la vérité n'en est bien démontrée, ni la traiter d'erreur à moins qu'il ne soit constant qu'elle est fausse. Après tout, qu'importe à l'homme, dût-il toujours vivre sur ce point dans l'ignorance? La sagesse d'une âme, en effet, résulte seulement de la souveraine et immuable sagesse de Dieu, et non

[1] Virg. *Énéid.* l. VIII, 320-324.

du fait d'une autre âme quelle qu'elle soit.

36. Cependant, les Romains qui ont voué le Capitole non à Saturne mais à Jupiter, et les autres nations qui ont pensé qu'il fallait mettre Jupiter au-dessus de tous les dieux et lui adresser des hommages particuliers, n'ont pas été du même sentiment que les Platoniciens. Ceux-ci, d'après leur opinion toute nouvelle, devraient consacrer à Saturne la première forteresse de l'empire, s'ils avaient en cela quelque pouvoir, et faire disparaître impitoyablement les Astrologues et les tireurs d'horoscopes qui l'ont rangé comme un dieu malfaisant parmi les autres étoiles, quand eux-mêmes le regardent comme la source et l'auteur de toute sagesse. Du reste, cette opinion qui fait de Saturne un dieu malfaisant, a, malgré eux, prévalu dans les esprits, à ce point qu'on ne veut pas même le nommer : on l'appelle plutôt le vieillard que Saturne. Et telle est la crainte qu'il inspire, qu'aujourd'hui les païens de Carthage ont presque changé le nom du bourg, qu'ils lui ont consacré et ils disent plus communement le bourg du vieillard que le bourg de Saturne.

CHAPITRE XXIV.

EN REJETTANT LE DIEU D'ISRAEL ON N'ADORE PLUS TOUS LES DIEUX ; EN ADORANT LES AUTRES ON N'ADORE PLUS LE DIEU D'ISRAEL.

37. Nous savons donc à quoi les adorateurs des idoles sont convaincus d'adresser leur culte, et ce qu'ils s'efforcent de déguiser sous de belles couleurs. Mais il faut encore demander à ces nouveaux interprètes du nom et des attributs de Saturne, ce qu'ils pensent du Dieu des Hébreux. Car ils ont trouvé bon, eux aussi, d'adorer avec les nations tous les dieux qu'elles reconnaissent, tout en refusant, dans leur orgeuil, de s'humilier aux pieds de Jésus Christ pour la rémission de leurs péchés. Que pensent-ils donc du Dieu d'Israël ? S'ils ne l'adorent pas, ils n'adorent pas tous les dieux ; s'ils l'adorent, ils ne l'adorent pas comme lui même veut être adoré, puisqu'ils adorent aussi les autres que ce Dieu défend d'adorer. Le Dieu d'Israël, en effet, a défendu le culte de toute autre divinité, par les prophètes auxquels il a fait prédire en même temps ce que les chrétiens font subir maintenant aux idoles. Soit, en effet, que des anges envoyés à ces prophètes leur aient montré en figure par des images sensibles couvenablement ménagées, le seul vrai Dieu créateur et maître de toutes choses, et leur aient appris de quelle manière il voulait être adoré ; soit que le Saint-Esprit ait répandu dans les âmes de quelques-uns d'entre eux une si grande et si vive lumière, qu'ils fussent capables de voir par intuition, comme les anges eux-mêmes, des objets tout spirituels ; toujours est-il, qu'ils ont servi ce Dieu qui défend d'adorer les autres ; qu'ils l'ont servi par les sentiments d'une foi et d'une piété sincères, dans la royauté et le sacerdoce de leur nation et par la pratique d'un culte qui annonçait l'avénement futur du Christ comme vrai roi et comme vrai prêtre.

CHAPITRE XXV.

LES PAIENS DOIVENT ADORER LE DIEU D'ISRAEL ; LEURS DIEUX NE S'Y OPPOSENT PAS, SES OEUVRES L'EXIGENT.

38. Mais nous prions les païens nos adversaires, qui en voulant adorer les dieux des nations refusent leurs hommages à celui qui ne peut être adoré avec eux, nous les prions de nous dire pourquoi l'on ne trouve aucun de ces dieux qui défende d'en adorer un autre, puisque eux-mêmes leur assignent différents offices, différentes fonctions et veulent que chacun préside à des choses qui le regardent spécialement. Si Jupiter n'empêche pas d'adorer Saturne, parce que Jupiter n'est point cet homme qui a détroné son père, mais bien le corps du ciel, ou l'esprit qui remplit le ciel et la terre, et ne peut par conséquent empêcher le culte de l'intelligence suprême dont il est regardé comme l'émanation ; si, de même, Saturne autorise le culte de Jupiter, parce que différent de celui qui, vaincu par je ne sais quel Jupiter, se retira en Italie pour échapper aux armes du rebelle, il ne l'a jamais vu lever l'étendard de la révolte et triompher de sa puissance, mais que, premier esprit, il se montre bienveillant envers une âme qu'il a engendrée : Vulcain devrait au moins s'opposer au culte de Mars qui a violé sa femme ; Hercule ne devrait pas souffrir celui de Junon qui l'a persécuté. Quel est donc entre les dieux cet accord tellement honteux que Diane la vierge chaste, permet d'adorer, je ne dirai pas Vénus, mais Priape ? Car si un homme veut être à la fois chasseur et laboureur, il les servira tous deux : quoiqu'il ait honte de leur élever des temples voisins l'un de l'autre. Mais que nos philosophes païens entendent sous le nom de Diane la vertu

qu'ils voudront ; que Priape soit pour eux le dieu de la fécondité, du moins Junon, en présidant aux mariages et aux accouchements, devrait rougir d'avoir un tel aide. Qu'ils disent ce qui leur plaît, qu'ils interprètent les choses comme bon leur semble : le Dieu d'Israël ne laisse pas de confondre toutes leurs raisons. Quand il a défendu d'adorer les dieux du paganisme sans que nul d'entre eux ait jamais défendu de l'adorer lui-même, quand il a prescit, annoncé, éxécuté la destruction de leurs idoles et de leur culte, il a montré suffisament qu'ils sont des dieux imaginaires et trompeurs, et lui un Dieu véritable et véridique.

39. Mais ces adorateurs d'une multitude de faux dieux, ces païens aujourd'hui en si petit nombre, qui ne s'étonnera de les voir refuser obéissance et adoration à ce Dieu dont ils peuvent se faire une idée fausse et la manifester, quand on leur demande qui il est; mais dont ils ne peuvent nier la divinité, parce que leur négation tomberait d'elle-même devant l'éxamen des œuvres qu'il a prédites et accomplies? Car je ne parle pas des choses que ces hommes ne se croient nullement obligés d'admettre. Je ne veux pas ici rappeler que lui-même le Dieu d'Israël a créé, dans le principe, le ciel et la terre et tout ce qu'ils renferment [1]. Je passe également sur les faits les plus anciens, qui ont signalé sa grandeur et sa puissance divine, sur l'enlèvement d'Hénoch [2], l'extermination des impies par le déluge, la délivrance de Noë le juste et de sa famille par le moyen d'une arche [3]. C'est à partir d'Abraham que je prends l'histoire de ses rapports avec le monde. Abraham, en effet, fut l'homme à qui l'oracle d'un ange révéla de sa part et en termes si formels, cette grande promesse que nous voyons maintenant accomplie : « Dans celui qui « sortira de toi seront bénies toutes les na- « tions [4]. » D'Abraham est issu le peuple d'Israël, d'où nous voyons sortir la vierge Marie qui a mis au monde le Christ en qui l'audace la plus téméraire ne peut maintenant nier que toutes les nations soient bénies. La même promesse fut faite à Isaac fils d'Abraham [5]; elle fut encore renouvelée au petit-fils du patriarche, à Jacob, qui dans la suite fut appelé Israël [6]. Et c'est de lui que tout le peuple a pris son développement et qu'il a tiré son nom. Voilà pourquoi le Dieu de ce peuple est connu sous le nom de Dieu d'Israël ; non pas qu'il ne soit en même temps le Dieu de toutes les nations, et de celles qui l'ignorent et de celles qui croient en lui ; mais parce qu'il a voulu faire paraître d'une manière plus éclatante, dans ce peuple, la vertu de ses promesses. Ce peuple, en effet, qui commença durant la servitude d'Egypte, à se multiplier, et que Moïse délivra par de nombreuses et grandes merveilles, se mit, après avoir triomphé de plusieurs peuples, en possession d'une terre promise, elle aussi, et y régna par ses princes issus de la tribu de Juda. Juda était l'un des douze fils d'Israël petit-fils d'Abraham : il donna son nom aux Juifs qui firent baucoup de grandes choses avec l'aide de leur Dieu ; souvent aussi ce même Dieu les châtia à cause de leurs péchés, jusqu'à ce que parut dans le monde, comme il avait été promis, ce fils d'Abraham, ce descendant d'Israël, en qui devaient être bénies toutes les nations, et au nom de qui les nations devaient, de leurs propre mouvement, briser les idoles de leurs pères.

CHAPITRE XXVI.

RUINE DE L'IDOLATRIE CONFORME AUX ORACLES PROPHÉTIQUES.

40. Ce n'est pas aux premiers temps du Christianisme, mais à une époque fort antérieure, que remonte la prédiction des événements aujourd'hui accomplis par les chrétiens. Les Juifs qui sont demeurés ennemis du nom de Jésus-Christ, les Juifs eux-mêmes dont l'infidélité future n'a pas été oubliée dans les oracles prophétiques, tiennent le livre de Jérémie où ils lisent ces mots : « Seigneur, qui êtes mon Dieu et mon refuge « dans te temps de l'affliction, les nations « viendront à vous des extrémités de la terre « et diront : Vraiment nos pères ont adoré de « vaines idoles et n'ont pu en tirer aucun avan- « tage [1]. » Nous voyons aujourd'hui l'accomplissement de cet oracle. Des extrémités de la terre les nations viennent à Jésus-Christ, redisant ces choses et brisant les idoles. Et c'est en effet une grande faveur accordée par Dieu à son Eglise répandue dans tout le monde, que les ennemis de notre foi en attestent la vérité, et que la nation juive, justement vaincue et dispersée dans l'univers entier, ne permette pas de regarder comme une œuvre frauduleuse

[1] Gen. I. — [2] Ib. v, 24. — [3] Ib. VII. — [4] Ib. XXII, 18. — [5] Ib. XXVI, 4 — [6] Ib. XVIII, 14.

[1] Jer. XVI, 19.

des chrétiens, les livres de nos prophètes, qu'elle porte avec elle chez tous les peuples. Comment donc, suivant les discours frivoles de quelques insensés, les disciples de Jésus-Christ, en prêchant la destruction des idoles, l'abolition du culte des divinités païennes, ont-ils enseigné ce qu'ils n'avaient pas appris de leur Maître? Peut-on dire qu'ils ont imaginé des prophéties dont on trouve le texte dans les livres vénérés par les ennemis mêmes de Jésus-Christ. ?

41. Et qui donc a ruiné l'idolâtrie, sinon le Dieu d'Israël ? Car c'est au peuple d'Israël que furent adressées en la personne de Moïse ces paroles divines : « Ecoute Israël ; il n'est d'autre « Dieu que le Seigneur ton Dieu [1] : tu ne te fe- « ras point d'idole ; ni aucune ressemblance de « ce qui est en haut dans le ciel ou en bas sur la « terre [2]. » De plus, voici l'ordre qui lui fut donné de renverser même les objets du culte idolâtrique dès qu'il en aurait le pouvoir : « Tu n'adoreras « point leurs dieux et tu ne les serviras pas ; tu « ne feras pas selon leurs œuvres, mais tu abat- « tras et tu briseras leurs idoles [3]. » Et qui osera dire que le Christ et les chrétiens sont étrangers à Israël, quand Israël est le petit-fils d'Abraham à qui d'abord fut faite la promesse dont j'ai rappelé les termes : « Dans celui qui sortira de toi « seront bénies toutes les nations, » promesse renouvelée à Isaac, fils d'Abraham, et enfin à Israël lui-même, fils d'Isaac ? C'est cette promesse que nous voyons maintenant accomplie en la personne de Jésus-Christ, puisque du sang de ces patriarches est venue la Vierge que le prophète du peuple d'Israël et du Dieu d'Israël a célébrée en disant : « Voici qu'une Vierge concevra « et enfantera un fils dont le nom sera Emma- « nuel [4]. » Or Emmanuel signifie « Dieu avec « nous [5]. » Le Dieu d'Israël qui a prescrit de l'adorer lui seul, qui a défendu de faire des idoles, qui a ordonné de les renverser, et qui, par son prophète, a montré dans l'avenir toutes les nations de la terre venant à lui et s'écriant : « Vraiment nos pères ont adoré de vaines idoles « et n'ont pu en tirer aucun avantage ; » le Dieu d'Israël a donc commandé, promis et consommé la ruine de toutes les superstitions païennes par le nom de Jésus-Christ et la foi des chrétiens. Vainement donc, parce que leurs dieux eux-mêmes, c'est-à-dire, les démons qui tremblent au nom de Jésus-Christ, leur ont défendu de le blasphémer, nos misérables adversaires voudraient mettre en opposition avec la doctrine du Christ celle donc les chrétiens se prévalent pour attaquer les idoles et faire disparaître complètement, par toutes les voies possibles, tant de fausses observances.

[1] Deut. VI, 4. — [2] Ex. XX, 4. — [3] Ib. XXIII, 24. — [4] Is. VII, 14 — [5] Matt. I, 23.

CHAPITRE XXVII.

LA PUISSANCE DU VRAI DIEU RENVERSANT PARTOUT LES IDOLES, MOTIF D'ABANDONNER L'IDOLATRIE.

42. Qu'ils nous répondent au sujet du Dieu d'Israël. Les livres non-seulement des chrétiens mais aussi des Juifs témoignent que ses dogmes et ses ordres sont contraires à l'idolâtrie. Qu'ils consultent leurs dieux, et que les divinités païennes, après avoir défendu de blasphémer Jésus-Christ, rendent, si elles en ont l'audace, quelques réponses injurieuses contre le Dieu d'Israël. Mais quels dieux consulteraient-ils, et en quels lieux iraient-ils maintenant les consulter ? Eh bien ! qu'ils lisent les ouvrages de leurs écrivains. Si le Dieu d'Israël n'est autre que Jupiter, comme l'a écrit le docte Varron, et je veux bien parler un moment d'après leur système, pourquoi ne pas se faire un devoir d'abattre les idoles en faveur de Jupiter ? Si l'on croit qu'il est Saturne, pourquoi ne pas l'adorer ? ou du moins pourquoi ne pas l'adorer de la manière qu'il a prescrite par l'organe de prophètes dont il a su accomplir les prédictions comme il les avait inspirées ? Pourquoi ne pas croire qu'il faut renverser les idoles en son honneur et mépriser les autres dieux ? S'il n'est ni Jupiter ni Saturne, car s'il était l'un ou l'autre, il ne serait pas si opposé à leur culte, qui est-il donc, lui qu'on refuse seul d'adorer à cause des autres dieux, et qui sur les ruines des idoles renversées en vient à se faire adorer seul, après avoir abaissé toute hauteur qui s'élevait contre le Christ, et abattu les orgueilleux sectateurs des faux dieux qui persécutaient et mettaient à mort les chrétiens ? Certainement aujourd'hui les païens cherchent où se cacher quand ils veulent offrir un sacrifice ; du moins avisent-ils à bien cacher leurs dieux eux-mêmes pour empêcher les chrétiens de les découvrir et de les mettre en pièces. D'où vient cela, sinon de la crainte des lois et des empereurs, par qui le Dieu d'Israël fait paraître maintenant sa puissance, après les avoir soumis au nom de Jésus-Christ ? C'est ce qu'il avait promis si longtemps d'avance

en disant par son prophète : « Et tous les rois « de la terre l'adoreront : tous les peuples le ser- « viront [1]. »

CHAPITRE XXVIII.

DESTRUCTION DES IDOLES PRÉDITE.

43. Nous voyons en effet, aujourd'hui, l'accomplissement de ce que le même Dieu a plusieurs fois déclaré par le prophète Isaïe ; qu'il repousserait son peuple impie et rebelle, non pas toutoutefois le peuple tout entier, puisque beaucoup d'Israëlites ont cru en Jésus-Christ, et que les Apôtres du divin maître étaient de cette nation : qu'il humilierait tout superbe, tout insolent, afin que lui-même fût seul élevé, en d'autres termes, seul reconnu grand et puissant parmi les hommes : qu'un jour les fidèles se déclareraient partout contre les idoles et que les infidèles se verraient obligés de les cacher : que la terre serait brisée par la crainte, c'est-à-dire, que les hommes terrestres seraient consternés et remplis d'effroi, tant leur en imposerait la loi ou de ce Dieu lui-même, ou de ceux qui, croyant en lui et régnant sur les nations, s'opposeraient aux pratiques sacrilèges de l'idolâtrie.

44. Car voici le texte du prophète sur ce que je viens d'exposer brièvement pour en rendre l'intelligence plus facile : « Et maintenant venez, « maison de Jacob, et marchons ensemble à « la lumière du Seigneur. Car le Seigneur a re- « jeté son peuple, la maison d'Israël ; parce que « leur pays, comme autrefois quand y habi- « taient les idolâtres, a été rempli d'augures, et « que beaucoup d'enfants leur sont nés du méla- « ge de leur sang avec celui des étrangers. Leur « terre a été remplie d'or et d'argent, et leurs tré- « sors étaient infinis. Leur terre a été remplie « de chevaux, et leurs chariots ne pouvaient se « compter. Elle a été couverte des œuvres abo- « minables de leurs mains, et ils ont adoré ce « qu'ils avaient fabriqué de leur propres doigts. Et « l'homme s'est s'abaissé profondément et les « chefs se sont dégradés : je ne leur pardonne- « rai point. Maintenant, entrez dans les fentes « des rochers, cachez-vous dans les entrailles de « la terre, pour vous mettre à couvert de l'ef- « froi que répandra le Seigneur, et de l'éclat de « de sa puissance quand il viendra briser la terre. « Car le Seigneur est grand ; du haut du ciel ses « regards embrassent l'étendue de l'univers, « mais l'homme est une faible créature ici-bas ; « et toute hauteur des hommes sera humiliée et « le Seigneur sera seul exalté en ce jour. Oui le « jour du Seigneur des armées va éclater sur « tous les insolents, sur tous les superbes, sur « tous ceux qui sont hautains dans leur bassesse « et il seront humiliés. Ce jour va éclater sur « tous les cèdres orgueilleux du Liban, sur tous les « arbres de Basan, sur les montagnes les plus « hautes, sur les collines les plus élevées, sur tous « les vaisseaux de la mer, dont il dissipera le « beau spectacle. Et toute élévation de l'homme « sera abaissée, et toute son insolence tombera, « et le Seigneur seul paraîtra grand en ce jour. « Et, poursuivis par la crainte du Seigneur et la « majesté de sa puissance quand il se lèvera pour « frapper et ébranler la terre, les hommes ca- « cheront dans les antres, dans les fentes des ro- « chers, dans les cavernes tout ce qu'ils ont fa- « briqué de leurs mains. Car en ce jour on rejet- « tera les idoles abominables d'or et d'argent, « les idoles vaines et funestes qu'ils avaient faites « pour les adorer, et ils entreront dans les trous « de la pierre, dans les fentes des rochers, pour « se mettre à couvert de la frayeur qu'apportera « le Seigneur, et se dérober à la gloire de sa Ma- « jesté quand il se lèvera pour broyer la terre [1]. »

CHAPITRE XXIX.

POURQUOI LES PAIENS N'ADORENT-ILS PAS LE DIEU D'ISRAEL, S'ILS LE CROIENT DU MOINS PRÉPOSÉ AUX ÉLÉMENTS.

45. Que disent les païens de ce Dieu que les Hébreux appellent Dieu « Sabaoth, » c'est-à-dire Dieu des Vertus ou des armées, parce que les vertus et toute l'armée des anges obéissent à ses lois ? Que disent-ils du Dieu d'Israël, ainsi appelé parce qu'il est le Dieu de ce peuple d'où nous est venu Celui en qui devaient être bénies toutes les nations ? Pourquoi le laissent-ils seul sans l'adorer, quand ils prétendent qu'on doit adorer tous les dieux ? Pourquoi refusent-ils de croire au Dieu qui a démasqué l'imposture des autres et les a renversés ? Suivant mes souvenirs, quelqu'un d'entre eux s'est flatté d'avoir lu dans les ouvrages de certain philosophe, dont le nom ne me revient pas, que les rites sacrés des Juifs lui avaient fait comprendre à quel Dieu s'adressait leur culte : « C'est, dit-il, à celui qui a la direc- « tion des élements dont se compose le monde « visible et corporel. » Cependant les livres véné-

[1] Ps. LXXI, 11.

[1] Is. II, 5-21.

rables de ses prophètes montrent clairement la prescription faite au peuple d'Israël d'adorer le Dieu qui a créé le ciel et la terre et de qui vient toute vraie sagesse. Mais qu'est-il besoin de disputer ici plus longtemps, quand je puis arriver à mon but, en m'appuyant sur l'opinion bien ou mal fondée que ces hommes professent au sujet du Dieu d'Israël, dont ils ne peuvent nier la divinité ? Car s'il est préposé aux éléments dont la réunion forme ce monde, pourquoi ne pas l'adorer plutôt que Neptune, qui est seulement préposé à la mer, plutôt que Sylvain, qui a seulement puissance sur les champs et les forêts ? Pourquoi ne pas l'adorer de préférence au soleil, de qui relève seulement le jour, ou, si l'on veut encore, toute la chaleur céleste? Pourquoi ne pas l'adorer de préférence à la lune, qui ne règne que sur la nuit, ou, tout au plus encore, sur les vapeurs dégagées par la terre et les eaux ? Pourquoi ne pas le préférer à Junon, que l'on dit tenir seulement l'empire de l'air ? Assurément, ces dieux, dont chacun n'a d'autorité que sur une partie du monde, doivent être inférieurs, quels qu'ils soient, au Dieu qui régit tous les éléments et toute la machine de l'univers. Mais le Dieu d'Israël défend d'adorer aucun de ces dieux. Pourquoi donc les païens, malgré le précepte d'un Dieu supérieur aux autres, veulent-ils non-seulement adorer ceux-ci, mais, à cause d'eux, ne pas l'adorer lui-même ? Jusqu'alors ils ne voient rien qu'ils puissent affirmer nettement et résolument à son sujet, et ils resteront toujours dans leurs ténèbres, tant qu'ils ne le reconnaîtront pas comme le seul vrai Dieu dont la puissance a créé toutes choses.

CHAPITRE XXX.

AVEC L'ACCOMPLISSEMENT DES PROPHÉTIES LE DIEU D'ISRAEL EST MAINTENANT CONNU PARTOUT.

46. Leur grand déclamateur en poésie, Lucain, après avoir lui-même, je le crois, cherché longtemps dans ses propres réflexions et dans la lecture des auteurs profanes, quel était le Dieu d'Israël, sans arriver à le connaitre, parce que la piété demeurait étrangère à ses recherches, a mieux aimé cependant appeler un Dieu *incertain* celui qu'il ne trouvait pas, que de nier sa divinité dont il avait des preuves si sensibles. Parlant de la Judée il a dit, en effet, qu'elle adore un Dieu incertain : *Et dedita sacris incerti Judæa Dei*[1]. Or, le Dieu d'Israël, ce Dieu saint et véritable, n'avait pas encore, par le nom de Jésus-Christ, opéré dans toutes les nations, de merveilles semblables à celles que le monde a vues depuis les temps de Lucain jusqu'à ce jour. Maintenant, qui peut être assez dur pour ne point se rendre, assez froid pour ne point sentir son âme embrasée, après l'accomplissement de cet oracle du roi-prophète : « Il n'est personne qui se dérobe à sa chaleur ; » quand se trouvent réalisées avec tant d'éclat les choses prédites si longtemps d'avance dans le même Psaume d'ou je tire le verset que je viens de rappeler ? Car dans ce Psaume, le nom des cieux où règne l'Eternel désigne les Apôtres de Jésus-Christ qui devaient annoncer l'Evangile sous l'empire et la conduite de Dieu . Maintenant donc les cieux ont raconté la gloire du Très-Haut et le firmament a publié les œuvres de ses mains. Le jour a parlé au jour et la nuit a transmis la science à la nuit. Maintenant est accompli l'oracle qu'il n'y a point de langue point d'idiôme dans lequel les voix des cieux ne soient entendues. Elles ont éclaté dans toute la terre, et les paroles qu'elles ont portées ont retenti jusqu'aux extrémités du monde. Maintenant Dieu a établi dans le soleil, c'est-à-dire, a manifesté à tous les regards, son pavillon qui est son Eglise elle-même. Dans cette fin, selon la suite du même Psaume, il est sorti de sa couche nuptiale, c'est-à-dire, que le Verbe de Dieu est sorti du sein de la Vierge Marie, où il a uni en sa personne la nature divine à la nature humaine. Maintenant il s'est élancé comme un géant et a parcouru sa carrière. Maintenant il a accompli son départ du point le plus élevé du ciel et son retour au plus haut du ciel. Aussi est-ce à bon droit que le verset rappelé un peu plus haut conclut par ces paroles : « Il n'est « personne qui se dérobe à sa chaleur [2]. » Et maintenant encore, ces misérables qui nous opposent avec un tel babil quelques faibles apparences de contradictions, aiment mieux être comme de l'étoupe, réduits en cendres par ce feu, que purifiés de leurs souillures comme l'or; maintenant que l'imposture des faux dieux se trouve confondue par les événements, et que les promesses véridiques du Dieu d'Israël, de ce Dieu incertain, ont acquis aux yeux de tous, en se réalisant, une éclatante certitude.

[1] Lucain, l. II, vers la fin. — [2] Ps. XVIII, 1-7.

CHAPITRE XXXI.

IMPORTANTE PRÉDICTION RELATIVE A JÉSUS-CHRIST.

47. Que les faux panégyristes de Jésus-Christ qui ne veulent pas être chrétiens cessent donc de dire que sa doctrine n'impose aucune nécessité d'abandonner leurs dieux et de briser leurs idoles. Car le Dieu d'Israël qui, suivant les prédictions, devait être un jour appelé le Dieu de toute la terre, et qui de fait est maintenant appelé le Dieu de toute la terre; le Dieu d'Israël, auteur de ces prédictions énoncées par l'organe des prophètes, les a accommplies dans le temps voulu, par le ministère du Christ. En effet, s'il est maintenant appelé le Dieu de toute la terre, il faut bien rapporter à l'époque où le monde l'a connu comme seul vrai Dieu, l'accomplissement des oracles par lesquels il ordonnait ce grand événement. Or, qu'il ait été connu par le Christ et dans le Christ, cette circonstance était prédite; et ceux qui le voudront peuvent lire dans le même prophète, cité un peu plus haut, qu'au moyen du Christ, l'Eglise devait s'étendre par tout l'univers et que, par l'Eglise, le Dieu d'Israël serait appelé le Dieu de toute la terre. Ou plutôt, je vais mettre moi-même ce passage sous les yeux de mes lecteurs; il n'est pas d'ailleurs tellement long que je doive négliger de le transcrire. Nous y voyons bien des choses touchant la venue, les abaissements, la passion du Christ et le corps dont il est le chef, c'est-à-dire, son Eglise, lorsqu'elle est interpellée comme stérile et sans enfants. Durant longues années, en effet, celle à qui devaient appartenir toutes les nations ne parut pas dans ses enfants, c'est-à-dire, dans les Saints; le Christ n'étant pas encore annoncé par les Evangélistes à ceux qui n'avaient pas entendu les prophètes. Or, il est dit ensuite, que celle qui est abandonnée aura plus d'enfants que celle qui a un mari. Ce nom de mari désigne la loi, ou le roi qui fut donné au premier peuple d'Israël : aussi bien, les nations n'avaient pas reçu la Loi dans le temps où parlait le prophète, et le Roi des chrétiens n'était pas encore apparu aux nations, chez qui cependant on a vu surgir un nombre beaucoup plus considérable de fidèles que chez le peuple juif. Voici donc comme parle Isaïe, en présentant d'abord les abaissements du Christ, puis en se retournant vers l'Eglise pour lui adresser la parole, jusqu'au verset que nous avons rappelé précédemment et dans lequel nous lisons : « Et celui qui t'a rachetée, le Dieu d'Israël, sera « appelé le Dieu de toute la terre. »

« Mon fils, dit-il, sera rempli d'intelligence : « il sera exalté et grandement honoré. Comme « beaucoup doivent être saisis d'admiration à ton « sujet, ô mon peuple, et que ta beauté paraîtra « cependant flétrie aux yeux de tous et ta gloire « perdue devant les hommes; ainsi lui-même « sera-t-il pour beaucoup de nations un objet « d'étonnement, et les rois se tiendront devant « lui dans le silence, parce que ceux à qui il n'a- « vait pas été annoncé, verront, et que ceux qui « n'avaient pas entendu parler de lui compren- « dront. Seigneur, qui a cru à notre parole et à « qui le bras du Seigneur a-t-il été révélé ? Nous « l'avons annoncé devant le Seigneur : il est « comme un enfant, comme un rejeton qui s'é- « lève d'une terre sèche et aride. Il n'a ni beauté « ni éclat. Nous l'avons vu dépouillé de toute « gloire et de toute beauté : son visage est abattu « et contrefait, objet du mépris de tous les « hommes : c'est un homme couvert de plaies « et qui a l'habitude des souffrances. Aussi sa « face s'est détournée : compté pour rien, il a été « accablé d'outrages. Il porte nos iniquités; c'est « pour nous qu'il est dans la douleur. Et nous « l'avons pris pour un homme assujetti par son « état au plaies et aux tourments. Mais il a été « blessé à cause de nos péchés, soumis à la dou- « leur à cause de nos iniquités.—Le châtiment « qui pouvait nous procurer la paix est tombé « sur lui et nous avons été guéris par ses meur- « trissures. Tous nous avions erré comme des « brebis égarées, et le Seigneur l'a livré pour nos « péchés. Et quoique traité d'une manière si « cruelle il n'a pas ouvert la bouche. Il a été con- « duit à la mort comme une brebis, et de même « qu'un agneau se tait devant celui qui le tond, « il n'a pas ouvert la bouche pour se plaindre. « Condamné, il est mort dans la dernière humi- « liation. Qui redira son origine ? car sa vie a été « retranchée de la terre; il a été conduit à la « mort par les iniquités de mon peuple. Je lui « donnerai donc les méchants pour le prix de sa « sépulture et les riches pour la récompense de « sa mort, parce qu'il n'a point connu l'iniquité, « et que sa bouche n'a jamais proféré le men- « songe. Le Seigneur veut le guérir de ses plaies. « O hommes, si vous donnez votre vie pour vos « iniquités, vous verrez votre race durer très- « longtemps. Et le Seigneur veut arracher sa vie « aux douleurs, lui montrer la lumière, le re-

« vêtir d'éclat et de beauté ; justifier le juste « qui a servi si généreusement les intérêts d'un « grand nombre. Et lui-même portera leurs iniquités. C'est pourquoi il aura en partage la « multitude des nations et distribuera les dépouilles des forts, parce qu'il a été livré à la mort « et mis au nombre des scélérats ; parce qu'il a « porté les péchés de beaucoup et qu'il a été livré à cause de leurs crimes. Réjouis-toi stérile « qui n'enfantes pas ; sois transportée d'allégresse et pousse des cris de joie, toi qui n'as « point d'enfants, parce que celle qui était abandonnée aura plus d'enfants que celle qui a un « mari. Car, le Seigneur a dit : Prends un lieu « plus vaste pour dresser tes tentes, n'épargne « point l'espace dans la construction de ta demeure. Recule plus loin les cordeaux ; plante « des pieux solides. Que ton héritage se dilate « et se dilate encore, à droite et à gauche; car ta « postérité possèdera les nations et tu habiteras les « villes qui étaient abandonnées, Bannis toute « crainte ; car tu prévaudras certainement ; et ne « rougis pas d'avoir été jusqu'alors un objet de mépris et d'aversion. Aussi bien, tu oublieras pour « toujours ta confusion et la honte de ton délaissement : parce que je suis le Seigneur qui t'ai « créé ; le Seigneur est le nom de celui qui t'a « rachetée ; et lui-même, le Dieu d'Israël, sera « appelé le Dieu de toute la terre [1]. »

48. Que peut-on répondre à cette exposition de faits si clairement prédits et si fidèlement accomplis ? Si l'on pense que les disciples de Jésus-Christ ont eu recours au mensonge pour affirmer sa divinité, sera-t-il possible de révoquer en doute sa passion ? Les païens n'ont pas coutume de croire que Jésus-Christ est ressuscité : mais que les hommes lui aient fait endurer toutes ces souffrances qui sont le propre de notre humanité, ils le croient même volontiers, parce qu'ils veulent faire croire que Jésus-Christ n'est qu'un homme. Or, celui qui a été mené comme une brebis à l'immolation ; qui a été rangé parmi les scélérats ; qui a été blessé, meurtri à cause de nos crimes, et pour nous guérir ; celui dont la face a été méprisée, outragée, souffletée, souillée par les crachats ; qui a été défiguré, réduit à une horrible difformité sur la croix ; qui a été conduit à la mort par les iniquités du peuple d'Israël ; celui qui avait perdu tout éclat, toute beauté, quand on le frappait, quand on le couronnait d'épines et quand, sur son gibet, il était assailli de moqueries ; celui qui, semblable à un agneau muet sous la main qui le tond, n'a pas ouvert la bouche, lorsqu'on lui disait avec insulte : Christ devine [1] : Celui-là dis-je, est maintenant éxalté, il reçoit maintenant les plus grands honneurs. Aujourd'hui, beaucoup de nations sont dans l'admiration à son sujet ; aujourd'hui les rois ont cessé d'ouvrir la bouche pour lancer contre les chrétiens de si cruels édits. Ils voient maintenant, ceux à qui les prophètes ne l'avaient point annocé ; ils comprennent maintenant, ceux qui n'avaient pas entendu parler de lui [2]. Les nations chez qui les prophètes n'avaient pas fait retentir leurs prédictions, sont celles qui voient le mieux toute la vérité de leurs oracles ; et ceux qni n'ont pas entendu la voix même d'Isaïe, comprennent dans ses écrits de quel personnage il a parlé. Même parmi les Juifs, qui donc croyait à la paroles des prophètes ? à qui donc le bras du Seigneur, c'est-à-dire, le Christ annoncé par les prophètes, était-il révélé, quand, de leurs propres mains, ils commettaient sur la personne de Jésus-Christ tant de crimes prédits par ces prophètes dont ils possèdaient les oracles [3] ? Maintenant enfin, il a reçu en héritage une prodigieuse multitude ; et il distribue les dépouilles des forts, quand il applique à la construction de ses temples et aux différents besoins de l'Eglise, ce que tenaient en leur pouvoir le diable et les démons dont il a ruiné l'empire et démasqué l'imposture.

CHAPITRE XXXII.

DOCTRINE DES APOTRES CONTRE LE CULTE DES IDOLES JUSTIFIÉE PAR LES PROPHÉTIES.

49. Que disent à cela nos adversaires qui, en donnant au Christ de perfides louanges, décrient avec tant d'acharnement les chrétiens ? Jésus-Christ a-t-il trouvé, dans les artifices de la magie, le moyen de faire annoncer tous ces événements par les prophètes si longtemps d'avance ; ou bien, les disciples en ont-ils à plaisir imaginé l'accomplissement ? Quoi donc ! si répandue aujourd'hui parmi les nations, l'Eglise, autrefois stérile, se réjouit de l'emporter, par le nombre de ses enfants, sur la synagogue qui dans la Loi ou dans la personne de son roi avait reçu un mari ; si elle élargit l'espace pour ses pavillons, s'établit chez tous les peuples, et s'impose à toutes les langues, de manière à reculer ses cordages bien

[1] Is. LII, 13 ; LIII ; LIV, 5.

[1] Matt. XXXI-XXVII ; Marc. XIV-XV, Luc, XXII-XXIII, Jean, XVIII-XIX. — [2] Rom. XV, 16-21. — [3] Jean, XII, 37-38, Rom X, 16.

au-delà des conquêtes de l'impire Romain, jusque chez les Perses, les Indiens et les autres nations barbares ; si à droite, par les chrétiens sincères, à gauche, par les chrétiens apparents, son nom est au loin répandu et connu de tant de peuples ; si ses enfants possèdent les nations en héritage et peuvent habiter maintenant les villes autrefois étrangères au vrai culte de Dieu et à la vraie religion ; si elle n'a craint ni les menaces ni les fureurs du monde, quand le sang des martyrs lui faisait comme un glorieux vêtement de pourpre ; si elle a prévalu contre la violence des persécuteurs nombreux, puissants, acharnés à sa perte ; si elle ne rougissait pas d'être en exécration, quand c'était un grand crime de devenir ou d'être chrétien, et oublie maintenant pour toujours son humiliation, parce que là où avait abondé le péché a surabondé la grâce [1] ; si elle ne se souvient plus de la honte de son délaissement, parce que, abandonnée pour un peu de temps et soumise à l'opprobre, elle voit refleurir sa gloire d'une manière éclatante ; enfin si le Seigneur, le Dieu d'Israël, qui l'a faite et l'a délivrée de la puissance du diable et des démons, est appelé maintenant le Dieu de toute la terre : tous ces événements prédits, tant d'années avant que le Christ devînt le fils de l'homme, par des prophètes dont aujourd'hui les livres se trouvent entre les mains des ennemis du Christ ; tous ces faits accomplis aujourd'hui ont-ils été imaginés par les disciples de Jésus-Christ ?

50. Qu'ils comprennent donc enfin ce qui n'est plus obscur ni douteux même pour les esprits les plus lents et les plus bornés : qu'ils comprennent, ces hommes pervers, dont nous entendons les éloges en faveur du Christ et les imprécations contre la religion chrétienne, que les disciples de Jésus-Christ ont puisé dans sa doctrine leur enseignement contraire aux dieux du paganisme. Car le Dieu d'Israël qui a prescrit, comme on le voit dans les livres des prophètes, de tenir en abomination et de renverser partout les idoles que les païens veulent adorer, se trouve maintenant, selon sa promesse bien antérieure au fait, appelé le Dieu de toute la terre par le moyen de Jésus-Christ et de l'Eglise de Jésus-Christ. Si par une étrange folie ces hommes supposent que Jésus-Christ fut un adorateur de leurs dieux, et que par eux il devint capable d'opérer tant de prodiges ; le Dieu d'Israël, les a-t-il aussi adorés, lui qui, après avoir promis que toutes les nations l'adoreraient uniquement, et que toutes les idoles devenues un objet d'horreur seraient détruites, a réalisé sa promesse par Jésus-Christ ? Où sont maintenant les dieux des païens ? Où les devins furieux et les pythonisses rendent-ils leurs oracles ? Où sont les augures, les auspices, les aruspices et les oracles des démons ? Pourquoi ne montre-t-on dans les anciens livres où se trouvent consignés les monuments de l'idolâtrie, aucun avertissement, aucune prédiction contre la foi chrétienne et contre la vérité de nos prophètes, aujourd'hui si clairement révélée dans toutes les nations ? Nous avons, disent-ils, offensé nos dieux, et ils nous ont abandonnés; c'est pour cela que les chrétiens ont prévalu contre nous et que nous voyons s'arrêter, décroître et disparaître la félicité du monde. Qu'ils veuillent nous montrer dans les livres de leurs devins, un oracle d'après lequel les chrétiens devaient leur causer tous ces maux ; qu'ils lisent des passages où leurs dieux aient maudit et réprouvé, sinon le Christ, qui suivant eux a fléchi les genoux devant les idoles, au moins le Dieu d'Israël, à qui l'on est bien obligé d'en attribuer la ruine. Mais jamais ils ne produiront, dans ce sens, que ce qu'ils pourraient eux-mêmes avoir inventé depuis peu de temps. Et s'ils le font, la vérité les confondra, car une chose si importante n'aurait pu demeurer jusqu'alors dans un tel secret, et sans aucun doute on l'aurait publiée avant l'événement, sous les voûtes des temples de toutes les nations païennes, afin d'avertir, et de prémunir contre la désertion, ceux qui aujourd'hui veulent être chrétiens.

CHAPITRE XXXIII.

LES TEMPS CHRÉTIENS ONT-ILS DIMINUÉ LE BONHEUR SUR LA TERRE ?

51. Nos adversaires se plaignent aussi que depuis l'apparition du Christianisme, les hommes sont loin de jouir du même bonheur. Qu'ils prennent donc la peine de lire les ouvrages de leurs philosophes ennemis de ces plaisirs dont ils sont privés aujourd'hui à leur grand regret, et ils trouveront de quoi louer beaucoup les temps chrétiens. Car en quoi leur félicité se trouve-t-elle diminuée, à moins qu'ils ne lui donnent pour objet ce dont leur débauche faisait un abus si indigne au grand mépris du Créateur ? Le malheur des temps viendrait-il de ce que les théâtres, écoles publiques de honteuses dissolu-

[1] Rom. v, 20.

tions et de toutes sortes de crimes, s'écroulent dans presque toutes les villes avec les édifices, les murailles dont l'enceinte était consacrée au culte des démons? Mais pourquoi tombent-ils, sinon parce que les objets dont l'usage infâme et sacrilège en avait motivé la construction, ont presque disparu? Est-ce que leur grand orateur Cicéron, en faisant l'éloge d'un comédien nommé Roscius, ne l'a pas dit tellement habile que lui seul était digne de paraître sur la scénce, et tellement homme de bien que lui seul méritait de ne jamais devoir y-mettre le pied [1]. Qu'est-ce à dire? N'a-t-il pas avoué par là très-clairement que ces théâtres étaient si honteux, qu'un homme de bien devait d'autant moins y paraître qu'il était plus homme de bien? Et cependant on se rendait les dieux propices par ces infamies, auxquelles, selon l'orateur, il eût fallu que les honnêtes gens demeurassent étrangers. Rappelons encore ici un témoignage formel du même Cicéron. Il déclare qu'il doit se concilier la faveur de la déeses Flore, en célébrant les jeux que l'usage a établis [2]. Or, ces jeux étaient caractérisés par un tel oubli de mœurs que, près d'eux, tous les autres dont il interdit la participation aux hommes de bien, doivent passer pour honnêtes. Quelle est cette Flore, cette déesse mère, qu'une dissolution plus éclatante et plus effrontée rend favorable et propice? Combien il était moins honteux à Roscius de paraître sur le théâtre, qu'à Cicéron d'honorer une telle déesse? Si les dieux sont offensés parce qu'ils voient disparaître tant d'ignobles ressources de leur culte, on peut juger quels sont ces dieux qui prennent plaisir à de pareils hommages. La diminution de ces biens est-elle un effet de leur colère? alors il est plus utile d'éprouver leur courroux que d'obtenir leur protection. Ainsi, que les païens désavouent leurs philosophes qui ont condamné de tels désordres dans les hommes débauchés, ou qu'ils brisent leurs dieux qui veulent être honorés de la sorte; si toutefois ils en trouvent encore aujourd'hui soit à briser soit à cacher. Mais qu'ils cessent leurs blasphèmes contre les temps chrétiens; qu'ils cessent de reprocher aux temps chrétiens la privation de ces biens inférieurs, source de honteux et funestes excès, pour ne pas nous fournir à leur dépens un nouveau motif de louer la puissance de Jésus-Christ.

[1] Cic. *Discours pour Rosc.* — [2] Ib. *Dis.* v, *cont. Verrès.*

CHAPITRE XXXIV.

Conclusion.

Je pourrais dire encore beaucoup de choses, si le titre de mon ouvrage ne m'obligeait à clore maintenant ce livre et à revenir au dessein que je me suis proposé. Car j'ai entrepris de résoudre les dffiicultés de certains passages de l'Evangile où plusieurs ennemis de la foi chrétienne prétendent que les quatre Evangélistes ne sont pas d'accord. Or, aprés avoir exposé, comme j'ai pu, l'intention de chacun d'eux, il m'a fallu, pour répondre à la question de quelques païens, expliquer d'abord pourquoi nous ne montrons aucun écrit du Christ lui-même. Ils veulent faire croire, en effet, que l'on a de Jésus-Christ, je ne sais quel livre, bien différent de l'Evangile et conforme à leurs goûts; ils veulent faire croire que Jésus-Chrit n'a pas réprouvé les dieux du paganisme, mais les a au contraire adorés comme magicien, et que ses disciples, outre le mensonge dont ils se sont rendus coupables, en faisant passer pour le Dieu créateur de toute chose, un simple mortel doué d'une sagesse supérieure, ont encore substitué leur doctrine à la sienne, en ce qui regarde les dieux des nations. Alors nous les avons surtout pressés au sujet du Dieu d'Israël qui, par l'Eglise des chrétiens se trouve maintenant adoré de tous les peuples; qui a ruiné en tous lieux le culte faux et sacrilège des divinités païennes, comme ses prophètes l'avaient prédit si longtemps d'avance, et a réalisé toutes ses prédictions par le nom de Jésus-Christ, en qui devaient être bénies toutes les nations, suivant sa promesse. D'où ils doivent conclure d'abord, que Jésus-Christ n'a pu penser ni enseigner que ce que lui-même, le Dieu d'Israël, a ordonné et prédit par ses prophètes: car c'est le Dieu d'Israël qui a fait annoncer, c'est lui qui a envoyé Jésus-Christ; et quand au nom du Christ toutes les nations ont été bénies, selon la promesse du Dieu d'Israël aux anciens, c'est alors que Celui-ci a été appelé le Dieu de toute la terre. D'où ils doivent conclure, en second lieu, que les disciples de Jésus-Christ n'ont pas dévié de la doctrine de leur maître, quand ils ont défendu d'adorer les dieux des nations, pour nous empêcher ou de faire des vœux à des idoles privées de sens, ou d'avoir société avec les démons, ou de rendre un culte religieux à la créature de préférence au Créateur.

CHAPITRE XXXV.

LE MYSTÈRE DU MÉDIATEUR DANS LES PROPHÉTIES ET L'EVANGILE.

53. Le Christ est lui-même la Sagesse de Dieu, par qui toute chose créée a reçu l'être, et nulle autre intelligence soit des anges, soit des hommes ne devient sage qu'en participant à cette éternelle sagesse à laquelle nous unit l'Esprit-Saint, ce dernier terme d'une adorable Trinité en un seul Dieu, et la source d'où découle la charité dans nos cœurs. C'est pourquoi la divine providence, attentive à l'intérêt de pauvres mortels, dont la vie temporelle était absorbée par le mouvement des choses qui commencent et finissent, leur est venue en aide. Cette même Sagesse a pris la nature humaine en unité de personne, afin de naître, de vivre, de mourir et de ressusciter dans le temps, de dire et de faire, de souffrir et d'endurer des choses appropriées à notre salut; et elle a ainsi présenté aux hommes ici-bas l'exemple du retour, comme aux anges dans les hauteurs célestes un exemple de persévérance. S'il ne se produisait, en effet, jusque dans la nature de l'âme raisonnable, quelque fait nouveau, c'est-à dire, quelque chose qui n'étant pas commence à être dans le temps, jamais elle ne passerait d'une vie insensée et très-misérable à la vie sage et bienheureuse. Aussi, comme la possession de la vérité, pour ceux qui la contemplent en elle-même, est la jouissance des choses éternelles, et que la foi, pour ceux qui croient, doit s'appliquer à des choses dont l'existence à commencé, l'homme se purifie dans la foi de mystères temporels, afin d'être capable de voir et de posséder la vérité des choses éternelles. C'est ce que Platon, le plus célèbre de tous leurs philosophes, a très-bien exprimé dans son livre intitulé *le Timée* : « La possession de la vérité par « rapport à la foi, dit-il, c'est l'éternité par rap- « port à ce qui commence. » Or l'éternité et la vérité sont en haut; la foi et ce qui a eu commencement se trouvent dans une région inférieure. Ainsi pour nous élever de notre bassesse à ce qui est au-dessus de tout, et pour faire participer à l'éternité ce qui a eu un commencement, il nous faut par la foi venir à la vérité. Et puisqu'un terme moyen est nécessaire pour rapprocher des choses qui suivent une direction opposée et que l'iniquité du temps nous éloignait de l'éternelle justice; il nous fallait donc la médiation d'une justice qui tînt à la fois du temps et de l'éternité, de la terre et du ciel, et qui sans rompre avec les choses d'en haut s'accommodât à celles d'en bas, de manière a réunir les unes aux autres. C'est pour cela que le Christ a été appelé médiateur de Dieu et des hommes [1]. Dieu et homme entre Dieu immortel et l'homme mortel, devenu ce qu'il n'était pas en demeurant ce qu'il était, il nous réconcilie avec Dieu [2] : et celui qui est la vérité dans les choses éternelles, est aussi pour nous la foi dans les choses que le temps a vu naître.

54. Ce grand mystère, que nulle langue humaine ne peut dignement exprimer, ce mystère du Roi-pontife révélé aux anciens par la prophétie, est maintenant prêché au monde par l'Evangile. Il fallait, en effet, qu'un jour, dans toutes les nations fût accomplie la promesse faite depuis si longtemps par le ministère d'une seule nation. C'est pourquoi celui qui avant sa descente du ciel sur la terre envoyait les prophètes, a aussi envoyé les Apôtres après son ascension de la terre au ciel. Or, par la nature humaine dont il a voulu se revêtir, il est comme la tête de tous ses disciples qui doivent être considérés comme les membres de son corps. Par conséquent, quand les disciples ont écrit sa vie et ses discours, on ne peut prétendre que lui-même n'a rien écrit, puisque les membres n'ont agi en cela que sous l'inspiration et suivant la volonté du chef. Car il leur a commandé comme à ses mains d'écrire ce qu'il a voulu nous faire lire de ses actes et de ses paroles. Quiconque saura ainsi comprendre le ministère des Apôtres, et considérer les disciples du divin maître comme des membres qui gardent l'unité et une harmonie parfaite en exécutant différentes fonctions sous un seul et même chef, recevra tout ce que leurs récits lui présentent dans l'Evangile, comme si la main même du Seigneur l'écrivait devant lui.

Nous pouvons donc voir maintenant quelles sont les contradictions que l'intelligence bornée de nos adversaires croit apercevoir et qu'ils reprochent aux Evangélistes. Quand les objections particulières seront résolues, on aura une nouvelle preuve que les disciples de Jésus-Christ, membres d'un même chef, sont demeurés dans les termes d'une concorde fraternelle, non-seulement par la conformité de leurs sentiments, mais aussi par l'accord de leurs écrits.

[1] Tim. II, 5. — [2] Ib.

LIVRE SECOND.

De l'Incarnation à la Cène. Nul désaccord entre les quatre Évangélistes.

PROLOGUE.

1. Dans un discours assez long pour former un premier Livre, discours d'ailleurs très-nécessaire, nous avons réfuté la sotte erreur de ces païens, qui jugent indigne de toute confiance et de tout égard la rédaction de l'Evangile due aux disciples de Jésus-Christ, parce que nous ne montrons aucun écrit venant de Jésus lui-même. Selon eux, Notre-Seigneur a droit aux hommages de la terre, non, il est vrai, comme un Dieu, mais comme un homme doué d'une sagesse bien supérieure à celle des plus célèbres philosophes; seulement, ils voudraient bien aussi le faire passer pour l'auteur de certaines maximes vantées par eux, maximes capables de plaire à des âmes perverses, non de corriger la perversité des lecteurs en devenant l'objet de leur croyance. Nous avons fait justice de ces billevesées ; voyons donc maintenant dans ce que les quatre évangélistes ont écrit du Sauveur, l'accord que chacun a su garder avec lui-même et avec les trois autres. Il se rencontre des gens plus curieux que capables, qui, après avoir non pas lu d'une manière quelconque, mais étudié avec une application particulière les livres évangéliques, croient y remarquer, en divers endroits des choses incompatibles et contradictoires, et songent moins à en faire un examen sérieux et prudent qu'à les relever avec contention. Nous voulons leur ôter cette pierre d'achoppement pour la foi chrétienne.

CHAPITRE PREMIER.

POURQUOI LA GÉNÉALOGIE DE JOSEPH ET NON CELLE DE MARIE.

2. Voici comment débute l'évangéliste saint Matthieu : « Livre de la génération de Jésus-Christ, « fils de David, fils d'Abraham [1]. » Il montre assez clairement par là qu'il veut parler de la naissance de Jésus-Christ selon la chair ; car c'est en vertu de cette génération que le Christ est le fils de l'homme, comme il s'appelle très-souvent lui-même [1], nous faisant ainsi souvenir de ce que dans sa miséricorde il a daigné devenir pour nous. Quant à l'éternelle et sublime génération suivant laquelle Jésus-Christ est le fils unique de Dieu, engendré avant toute créature, puisque tout a été fait par lui, elle est tellement ineffable qu'à elle seule conviennent ces paroles du prophète Isaie : « Qui racontera sa génération [2] ? » Saint Matthieu expose donc la génération humaine du Sauveur, et prenant ses ancêtres à partir d'Abraham il les conduit jusqu'à Joseph, époux de Marie de qui est né Jésus. En effet, de ce que Marie est devenue mère, sans nul concours de la part de Joseph et en demeurant vierge, l'évangéliste ne pouvait croire pour cela que Joseph dût être considéré comme n'étant pas vraiment l'époux de Marie. L'exemple de cette chaste union prouve magnifiquement, au contraire, que l'état des fidèles mariés, même dans la condition d'une continence parfaite mutuellement consentie, ne laisse pas d'être un véritable mariage et peut en conserver le nom ; il suffit pour cela que les époux demeurent unis par les sentiments de l'âme, quoique leurs corps ne s'unissent pas. Et cette preuve est d'autant plus frappante qu'un fils a pu naître à Joseph et à Marie, en dehors de l'acte charnel dont on ne doit faire usage que pour avoir des enfants. On ne devait pas non plus refuser à Joseph le titre de père de Jésus-Christ, sous prétexte qu'il n'avait pas concouru à la génération du Sauveur; puisque par l'adoption il aurait pu devenir le père d'un enfant qui ne serait même pas né de son épouse.

3. Il est vrai que Jésus-Christ passait pour être le vrai fils de Joseph, engendré de sa chair. Mais cette opinion n'avait pour fondement que l'ignorance où l'on était de la virginité de Marie. « Et « Jésus était alors âgé d'environ trente ans, fils « de Joseph, comme on le croyait. » Ce sont les paroles de saint Luc [3], qui pourtant ne fait pas la moindre difficulté d'appeler à la fois Joseph et Marie parents de Jésus, quand il dit : « L'enfant « croissait et se fortifiait ; il était rempli de sa-

[1] Matt. I, 1.

[1] Matt. VIII, 20 ; IX, 6. — [2] Is. LIII, 8. — [3] Luc, III, 23.

« gesse, et la grâce de Dieu était en lui. Et ses « parents allaient chaque année à Jérusalem, au « jour solennel de la Pâque. » Dira-t-on par hasard, qu'il est question ici des parents consanguins de Marie plutôt que de Joseph? Mais que répondre à ce qu'a dit précédemment le même saint Luc : « Et son père et sa mère étaient dans « l'admiration des paroles qu'ils entendaient « à son sujet [1]? » L'évangéliste rapporte lui-même que le Christ est né de Marie, sans nul concours de la part de Joseph ; en appelant néanmoins Joseph le père de Jésus, il nous autorise donc à le regarder comme le véritable époux de Marie, en dehors du commerce charnel et par le seul lien du mariage ; et d'ailleurs, dès là que son épouse a donné naissance à Jésus-Christ, n'en est-il pas aussi le père à bien meilleur titre que s'il l'avait simplement adopté ? D'où l'on voit clairement que quand saint Luc a dit : « Fils de Jo- « seph, comme on le croyait, » il a parlé pour ceux qui croyaient Jésus-Christ issu de Joseph, à la manière des autres hommes.

CHAPITRE II.

COMMENT JÉSUS-CHRIST EST LE FILS DE DAVID, SANS DEVOIR SA NAISSANCE A JOSEPH FILS DE DAVID.

4. Quand même on pourrait établir que Marie est complètement étrangère au sang de David, la raison pour laquelle Joseph a été justement appelé le père de Jésus-Christ, serait déjà suffisante pour justifier le nom de fils de David donné au Sauveur. A combien plus forte raison ce nom lui convient-il, puisque l'Apôtre saint Paul, en disant que Jésus-Christ descend de David selon la chair [2], nous oblige à reconnaître la parenté de Marie elle-même avec David. Et comme l'Ecriture relève aussi la famille sacerdotale de Marie, dans ce passage où saint Luc déclare qu'elle était parente d'Elisabeth, une des filles d'Aaron [3]; on doit admettre sans hésister, que la chair de Jésus-Christ a été formée tout à la fois du sang des rois et du sang des prêtres ; du reste, l'onction mystique que ces rois et ces prêtres recevaient, chez les Hébreux, cette onction dont le nom *Chrisma* explique celui de Christ, était, bien des siècles d'avance, une figure manifeste de ce nom divin.

[1] Luc, II, 40, 41, 33.— [2] Rom. I, 3. — [3] Luc, I, 36, 5.

CHAPITRE III.

POURQUOI SAINT MATTHIEU ET SAINT LUC DIFFÈRENT ENTRE EUX DANS L'ÉNUMÉRATION DES ANCÊTRES DE JÉSUS-CHRIST.

5. Saint Matthieu, en descendant de David à Joseph, et saint Luc, en remontant de Joseph à David, ne donnent pas les mêmes ancêtres à Jésus-Christ [1]. Mais c'est une difficulté qui n'a point d'importance : il est facile de la résoudre en faisant réfléxion que Joseph a pu avoir un père adoptif, avec celui qui l'avait engendré [2]. Car c'était un antique usage, même chez le peuple de Dieu, d'adopter des enfants pour les rendre siens, sans leur avoir donné naissance. En laissant de côté, comme étrangère à ce peuple, la fille de Pharaon qui adopta Moïse, nous voyons Jacob lui-même adopter, dans les termes les plus clairs, ses petits-fils, nés de Joseph : « Maintenant « donc, dit-il, les deux fils que tu as eus avant « mon arrivée près de toi en ce pays, Ephraïm et « Manassés, seront à moi comme Ruben et Simé- « on. Pour les autres que tu peux avoir dans la « suite, ils seront à toi [3]. » C'est même de là qu'il y eut douze tribus en Israël, sans compter celle de Lévi attachée au service du temple : car il y en avait treize en la comptant, puisque Jacob avait eu douze fils. L'Evangéliste saint Luc a donc nommé comme père de Joseph, non celui qui l'avait engendré mais celui qui l'avait adopté, et il a voulu rappeler les aïeux de ce père adoptif en remontant la suite des générations qui le séparaient de David. En effet, dès là que saint Matthieu et saint Luc, tous deux également véridiques, suivent nésessairement, l'un la ligne des ascendants de Joseph, et l'autre la ligne des ancêtres de son père adoptif, lequel des deux a dû tracer cette dernière généalogie, sinon l'évangéliste qui, en faisant connaître le père de Joseph, évite de dire qu'il a engendré son fils ? Dire que Joseph a été engendré par un homme dont il n'était pas issu, paraît moins convenable que de l'appeler le fils de quelqu'un qui l'avait adopté. Pour l'évangéliste saint Matthieu, en disant : « Abraham engendra Isaac, Isa- « ac engendra Jacob, » et en conservant ce terme « engendra, » jusqu'à ce qu'il vienne à Jacob père de Joseph, dont il dit également : « Jacob engendra Joseph ; » il montre d'une manière assez expresse qu'il a suivi la ligne des ancêtres directs de Joseph, et a nommé le père

t Matt, I, 1-16 ; Luc, III, 22-38. — [2] Rét. II, 16. — [3] Gen. XLVIII. 5, 6.

qui l'avait non pas adopté mais engendré.

6. Toutefois, même dans le cas où saint Luc aurait dit que Joseph fut *engendré* par Héli, cette expression ne devrait nullement nous empêcher de croire que l'un des deux évangélistes a mentionné le père proprement dit, et l'autre le père adoptif. Car la raison ne s'offense pas qu'on dise de quelqu'un qu'il a engendré non de sa chair mais par la charité celui dont il est devenu le père au moyen de l'adoption. C'est de la sorte que Dieu en nous donnant le pouvoir d'être ses enfants, ne nous a pas donné sa nature, ne nous a pas engendrés de sa propre substance comme son Fils unique, mais nous a *adoptés* par amour. Et si l'Apôtre saint Paul fait de ce terme un fréquent usage [1], on doit comprendre que c'est précisément dans le but de ne pas confondre avec nous le Fils unique, qui existe avant toute créature et par qui toute chose créée a reçu l'être, qui seul est de la substance du Père et lui est égal en tout dans sa divinité. Ce fils unique, l'Apôtre dit qu'il a été envoyé pour revêtir notre nature dans le sein d'une femme et devenir semblable à nous, afin de nous rendre participants de sa divinité par l'adoption, en se rendant lui-même participant de notre mortalité par amour. Voici en effet comme parle Saint Paul : « Quand est venu le temps « marqué, Dieu a envoyé son Fils formé d'une « femme et assujetti à la loi, pour racheter ceux « qui étaient sous la loi et nous faire recevoir le « bienfait de l'adoption en qualité d'enfants [2]. » Et cependant nous lisons dans l'Ecriture que nous sommes nés de Dieu, quand elle veut nous apprendre qu'étant déjà hommes, nous avons reçu de pouvoir devenir enfants de Dieu, et de le devenir par grâce non par nature : car si nous avions ce titre par nature, nous l'aurions eu de tout temps. Après avoir dit, en effet, que le Verbe « a donné pouvoir de devenir enfants de Dieu « à ceux qui croient en son nom, » saint Jean ajoute aussitôt, que ceux-là « ne sont pas nés du « sang, ni des désirs de la chair, ni de la volonté « de l'homme, mais de Dieu lui-même. » Ainsi, ceux qui sont devenus enfants de Dieu en vertu de l'adoption dont parle saint Paul, ceux-là sont désignés dans le même discours comme étant nés de Dieu. Et pour nous faire voir plus clairement à quelle grâce est dû ce bienfait : « Le Verbe s'est « fait chair, dit-il, et il a habité parmi nous [3] ; » comme s'il disait : Est-il étonnant que ceux qui étaient chair soient devenus enfants de Dieu, quand le Fils unique qui était le Verbe éternel s'est fait chair pour eux ? Il faut, sans doute, remarquer cette grande différence qu'en devenant les enfants de Dieu nous sommes changés à notre avantage, mais que le Fils de Dieu en devenant le fils de l'homme ne l'a été d'aucune sorte à son détriment, et n'a fait que prendre une nature inférieure pour l'unir à la sienne. Saint Jacques dit encore : « Dieu nous a volontairement en- « gendrés par la parole de la vérité, afin que nous « fussions comme les prémices de ses créatu- « res [1]. » Cet apôtre ne veut pas nous laisser entendre par les mots : « *Dieu nous a engendrés,* » que nous devenons ce que Dieu est lui-même ; et c'est pourquoi il nous déclare, de manière à fixer nos doutes, que l'effet de cette adoption est de nous conférer une certaine prééminence sur la création.

7. L'évangéliste saint Luc ne s'éloignerait donc pas de la vérité, quand il dirait du père adoptif de Joseph, qu'il l'a engendré. Car en sa qualité de père adoptif, Héli a donné à Joseph une naissance : s'il ne l'a pas fait naître comme homme, il l'a fait naître comme fils. C'est ainsi que Dieu après nous avoir créés comme hommes nous a engendrés comme enfants. Quant au Fils unique, non-seulement il a été engendré pour être Fils, ce que n'est pas le Père ; mais il l'a été aussi pour être Dieu, ce que le Père est également. Toutefois il est évident que si l'évangéliste saint Luc avait comme saint Matthieu employé le mot *engendra*, on ne pourrait nullement connaître qui des deux a parlé du père adoptif, et du père proprement dit ; de même encore, si aucun deux n'avait usé de ce terme, et que l'un eût dit Joseph *fils* d'Héli, et l'autre, *fils* de Jacob, on ne verrait pas davantage lequel a voulu nommer le père dont Joseph était issu, ou le père adoptif. Mais, comme nous lisons dans saint Matthieu : « Jacob « engendra Joseph » et dans saint Luc : « Joseph « qui fut fils d'Héli, » la différence même des expressions nous montre clairement quel a été le dessein de chacun. Ainsi, tout homme religieux qui pensera plutôt devoir recourir à toute sorte d'hypothèse que de supposer menteur un Évangéliste, tout homme de ce caractère verra sans effort, je le répète, comment un seul personnage a pu avoir deux pères : et certainement ceux contre lesquels est dirigé ce discours le verraient facilement eux-mêmes, s'ils n'aimaient mieux contester que d'ouvrir les yeux à la lumière.

[1] Rom. VIII, 15 ; II, 4. — [2] Gal. IV, 4, 5. — [3] Jean, I, 12-14.

[1] Jacq. I, 18.

CHAPITRE IV.

SUR LE NOMBRE DES ANCÊTRES DE JÉSUS-CHRIST SELON SAINT MATTHIEU ET SELON SAINT LUC.

8. On a fait cependant la remarque subtile que saint Matthieu, dont le travail avait pour but de montrer la royauté de Jésus-Christ, a nommé, outre Jésus-Christ lui-même, quarante hommes en exposant la suite des générations. Avouons qu'il fallait un lecteur bien attentif et bien appliqué pour observer ce détail dont nous devons maintenant nous occuper et que nous essaierons de faire comprendre. Le nombre quarante signifie le temps présent, durant lequel il nous faut être ici-bas gouvernés par Jésus-Christ, suivant la règle d'une discipline rigoureuse ; discipline dont parle saint Paul quand il dit que « Dieu flagelle tous ceux qu'il reçoit au nombre « de ses enfants [1], » et que, pour entrer dans le royaume du ciel, nous devons suivre la voie des tribulations [2]; discipline que désigne aussi cette verge de fer dont parle ainsi le Psaume : « Vous « les gouvernerez avec une verge de fer, » après avoir dit : « Pour moi, il m'a établi Roi sur Sion, « sa montagne sainte. » Et en effet l'usage de cette verge est appliqué au gouvernement des bons eux-mêmes, car il est dit à leur sujet : « Voici « l'heure où le jugement doit commencer par la « maison de Dieu : et s'il commence par nous, « quelle sera la fin de ceux qui ne croient pas à « l'Evangile de Dieu ? et si le juste est à peine « sauvé, où seront le pécheur et l'impie [3] ?» C'est du pécheur et de l'impie qu'il s'agit dans les paroles suivantes du Psaume : « Vous les brise- « rez comme un vase d'argile [4]. » Ainsi la même règle qui sert à conduire les justes a pour effet de briser les méchants. Or, il est également parlé des uns et des autres à raison de la communauté de foi et de sacrements qui les unit sur la terre.

9. Que le nombre quarante soit le symbole du temps de peine et de travail pendant lequel nous avons à combattre contre le démon sous le sceptre de Jésus-Christ, c'est ce que déclarent même la Loi et les Prophètes en exprimant l'humiliation de l'âme par un jeûne de quarante jours dans la personne de Moïse et d'Elie [5]. C'est ce que nous déclare aussi l'Evangile, par le jeûne du Seigneur lui-même, qui, durant les quarante jours où il se priva de nourriture, fut encore tenté du démon [6] : et sans aucun doute, il voulait, par là, nous présenter dans la chair mortelle qu'il a daigné prendre de nous, l'image de la tentation à laquelle nous sommes assujettis tout le temps de cette vie. De plus, le divin maître après sa résurrection, ne voulut demeurer visiblement avec ses disciples sur la terre que l'espace de quarante jours [1]. Il continua, durant cet intervalle, à paraître dans leur société, à partager leur existence, à prendre avec eux les aliments de la vie mortelle, quoique déjà la mort n'eût plus d'empire sur lui : afin de faire comprendre, par ces quarante jours, qu'il accomplirait au moyen d'une présence invisible, ce qu'il avait promis en disant : « Voici que je suis avec « vous jusqu'à la consommation du siècle [2]. » Mais pour nous persuader que le nombre quarante est le symbole de cette vie temporelle et terrestre, la raison qui se présente tout d'abord, quoique peut-être il y en ait une autre plus profonde, c'est que le temps qui forme nos années court dans quatre saisons différentes et que le monde lui-même a quatre côtés dont l'Ecriture fait quelque fois mention sous les noms des quatre vents : l'Orient, l'Occident, l'Aquilon et le Midi [3]. Or dans quarante il y a quatre fois dix ; et la série des dizaines est terminée quand le nombre s'en élève de une à quatre .

10. Donc, comme l'Evangéliste saint Matthieu avait pour but de nous montrer le Christ Roi qui vécut en ce monde et partagea la vie terrestre et mortelle des hommes afin de nous gouverner au milieu des peines et du travail de la tentation, il a nommé quarante hommes en commencant par Abraham. C'est, en effet, de la nation des Hébreux que le Christ est venu selon la chair ; de cette nation que Dieu avait distinguée des autres en éloignant Abraham de son pays et de sa parenté [4] ; afin que la désignation du peuple d'où le Messie devait sortir, précisât davantage les oracles et les prophéties dont il était l'objet. Après avoir exposé la suite de quarante générations et nommé le Sauveur, saint Matthieu se résume, il est vrai, en disant que d'Abraham à David il y a quatorze générations ; de David jusqu'à l'époque de la transmigration des Juifs à Babylone, encore quatorze, et enfin le même nombre depuis cette époque jusqu'à la naissance de Jésus-Christ [5] : mais alors il n'additionne pas les trois séries pour dire que toutes les générations sont au nom-

[1] Héb. XII, 6. — [2] Act. XIV, 21. — [3] I Pierre, IV, 17, 18. — [4] Ps. II, 9. — [5] Ex. XXXIV, 28 ; III Rois, XIX, 8. — [6] Matt. IV, 1, 2.

[1] Act. I, 3. — [2] Matt. XXVIII, 20. — [3] Zach. XIV, 4. — [4] Gen. XII, 1, 2. — [5] Matt. I, 17.

bre de quarante-deux. C'est qu'un même personnage a été compté deux fois ici, savoir Jéchonias, avec lequel la ligne des ancêtres de Jésus-Christ fait comme un détour dans les nations étrangères, au moment où les Juifs quittent leur pays pour se rendre à Babylone. De même, quand une ligne abandonne sa direction et, pour aller d'une autre côté, fléchit en forme d'angle, on compte deux fois la pointe de l'angle qui termine la première direction et commence la seconde. Ce fait annonçait déjà que le Christ passerait en quelque sorte de Jérusalem à Babylone, c'est-à-dire des Juifs aux gentils, et serait comme la pierre angulaire des uns et des autres, devenus fidèles. Dieu exprimait alors en figure et préparait la réalité à venir. Car le nom même de Jéchonias, en qui nous voyons l'image prophétique d'un tel mystère, signifie *préparation de Dieu*. Ainsi, il n'y a pas quarante-deux générations, quoique ce nombre soit le produit de trois fois quatorze : mais à cause d'un personnage deux fois compté, on en trouve seulement quarante-et-une, si l'on y comprend Jésus-Christ lui-même qui préside en Roi au nombre quarante, c'est-à-dire à notre vie temporelle et terrestre, pour la gouverner.

11. Comme saint Matthieu voulait représenter le Christ venant ici-bas participer à notre mortalité, il a rappelé, en descendant depuis Abraham jusqu'à Joseph et jusqu'à la naissance de Jésus Christ lui-même, les générations dont nous venons de parler : et cela dès le début de son Evangile. Mais saint Luc, dont le dessein était de faire ressortir particulièrement le caractère sacerdotal du Sauveur venu pour expier les péchés des hommes, trace une généalogie qui va, non en descendant mais en remontant ; et ce n'est pas dès le commencement de son récit, mais après le baptême du divin Maître, quand une voix du ciel a fait connaître le Fils de Dieu et que Jean-Baptiste lui a rendu témoignage en disant : « Voici celui qui efface les péchés du « monde [1]. » Or, l'Evangéliste en remontant la suite des générations ne s'arrête pas à Abraham, et il arrive jusqu'à Dieu, avec qui nous sommes réconciliés par la rémission et l'expiation de nos fautes. C'est encore à bon droit qu'il s'attache à l'origine d'adoption, parce que nous devenons enfants de Dieu par adoption, en croyant au Fils de Dieu, et l'idée d'une génération charnelle marque plutôt le Fils de Dieu devenant pour nous le Fils de l'homme. Du reste, que saint Luc en disant Joseph fils d'Héli n'ait pas voulu faire entendre que Joseph était né de ce personnage, mais bien, que celui-ci l'avait adopté, l'Évangéliste en donne la preuve suffisante dans les derniers mots de sa généalogie. Il appelle, en effet, Adam lui-même fils de Dieu, parce que, sorti des mains de Dieu, le premier homme fut placé comme un fils dans le Paradis, en vertu d'une grâce que le péché lui fit perdre peu après.

12. Ainsi donc la généalogie selon saint Matthieu nous indique que Notre-Seigneur Jésus-Christ a pris sur lui nos péchés, et celle de saint Luc, qu'il en a consommé l'expiation. C'est pourquoi l'un présente la suite des générations en descendant, et l'autre en remontant. Ce que nous disons s'accorde bien avec le langage de l'Apôtre saint Paul. Quand il déclare que « Dieu « a envoyé son propre Fils revêtu d'une chair sem- « blable à celle qui est sujette au péché, » il montre Jésus-Christ se chargeant de nos iniquités ; et quand il ajoute ces paroles : « Afin de con- « damner par le péché commis contre lui, le péché « qui régnait dans notre chair, » il fait voir le même Sauveur expiant nos crimes [1]. Aussi, l'Évangéliste saint Matthieu, à partir de David, poursuit la ligne des ancêtres du Messie, par Salomon, avec la mère duquel David se rendit coupable [2]; tandis que saint Luc remonte au même patriarche par Nathan, prophète dont Dieu se servit pour lui annoncer le pardon de son péché [3]. Le nombre que présente la généalogie tracée par saint Luc offre encore lui-même le signe très-certain d'une entière rémission. Comme Jésus-Christ, toujours innocent, n'a joint aux iniquités des hommes qu'il a prises en sa chair, aucune iniquité personnelle, le nombre des noms, dans saint Matthieu, s'arrête à quarante sans comprendre Jésus-Christ. Mais le Sauveur nous a fait participer à la justice divine, nous a unis à lui et à son Père, en expiant nos fautes et en nous purifiant de toute souillure, pour réaliser ce que dit l'Apôtre : « Celui qui demeure « attaché au Seigneur est un même esprit avec « lui [4] : » et c'est pour cela que le nombre des noms dans saint Luc comprend Jésus-Christ par qui l'énumération commence, et Dieu par qui elle se termine. On trouve alors le nombre soi-

[1] Jean, I, 29.

[1] Rom. VIII, 3. — [2] II Rois, XI, 14. — [3] Ib. XII, 1-14 ; II Rétr. ch. 16. — [4] I Cor. VI, 17.

xante-dix-sept, qui marque une rémission complète et un entier oubli de tous les péchés. Notre Seigneur a déclaré lui-même d'une manière évidente la mystérieuse signification de ce nombre, en disant qu'il faut pardonner les offenses, non pas sept fois, mais soixante-dix-sept fois [1].

13. On verra, du reste, si l'on veut y regarder de plus près, que le rapport de ce nombre avec la rémission de tout péché n'est pas sans fondement. Car le nombre dix apparaît, dans les dix préceptes de la Loi, comme étant celui de la justice et de la sainteté. Or, le péché est la trangression de la loi ; et certainement la trangression d'une loi qui se compose de dix préceptes est convenablemeut figurée par le nombre onze : de là, l'ordre de faire onze couvertures de crin ou cilices pour le tabernacle [2]; qui peut, en effet, douter que le cilice ait une signification relative au péché ? Ainsi, parce que toute la suite du temps se divise en semaines ou espaces de sept jours, c'est avec raison que le nombre soixante-dix-sept, produit de sept fois onze, exprime la masse de tous les péchés. Mais nous voyons aussi dans le même nombre la rémission pleine et entière des péchés : car la chair de notre pontife, à qui ce nombre commence, dans le récit de saint Luc, nous purifie de nos souillures, et Dieu, à qui il se termine, nous reçoit en grâce par l'Esprit-Saint. Et c'est au baptême de Jésus-Christ, baptême dont l'Evangéliste prend occasion pour faire son énumération, que l'Esprit-Saint apparut en forme de colombe [3].

CHAPITRE V.

ACCORD DE SAINT MATTHIEU ET DE SAINT LUC AU SUJET DE LA CONCEPTION ET DES PREMIÈRES ANNÉES DE JÉSUS-CHRIST.

14. Après avoir fait le dénombrement des générations, saint Matthieu continue en ces termes : « Or voici de quelle sorte arriva la nais- « sance de Jésus-Christ : Comme Marie sa mère, « était fiancée à Joseph; avant qu'ils eussent été « ensemble, elle se trouva grosse ayant conçu « de l'Esprit-Saint. » Il ne dit pas comment s'est opéré le mystère ; et saint Luc, après avoir parlé de la conception de Jean, l'expose ainsi : « Dans le sixième mois de la grossesse d'Elisabeth, « l'ange Gabriel fut envoyé de Dieu en une ville « de Galilée appelée Nazareth, à une Vierge qui « était fiancée à un homme de la maison de David, « nommé Joseph : et cette vierge s'appelait Marie. « Et l'ange étant entré dans le lieu où elle était « lui dit : Je vous salue, pleine de grâce, le « Seigneur est avec vous : vous êtes bénie entre « toutes les femmes. Marie l'ayant vu fut trou- « blée de ses paroles, et se demandait quelle « pouvait être cette salutation. Et l'ange lui dit : « Ne craignez pas, Marie, car vous avez trouvé « grâce devant Dieu : voici que vous allez con- « cevoir dans votre sein, et vous enfanterez un « fils à qui vous donnerez le nom de Jésus. Il « sera grand et sera appelé le Fils du Très-Haut; « le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David « son père : il régnera éternellement sur la mai- « son de Jacob, et son règne n'aura point de « fin. Alors Marie dit à l'ange : Comment cela « se fera-t-il, car je ne connais point d'homme? « Et l'ange lui répondit : Le Saint-Esprit sur- « viendra en vous, et la vertu du Très-Haut « vous couvrira de son ombre. C'est pourquoi « le fruit saint qui naîtra de vous sera appelé le « Fils de Dieu. » Et le reste, qui n'appartient plus à l'objet dont il s'agit présentement. Saint Matthieu, pour tout ce détail, a donc dit de Marie qu'« elle se trouva grosse, ayant conçu du Saint- « Esprit » Mais quoique saint Luc ait exposé ce que ne raconte pas saint Matthieu, il n'existe nulle contradiction entre l'un et l'autre, puisque tous deux déclarent que Marie a conçu de l'Esprit-Saint ; on n'en peut voir non plus dans le silence que garde saint Luc sur ce qui vient ensuite dans le récit de saint Matthieu. Cet Evangéliste continue ainsi : « Joseph, son mari, étant « juste, et ne voulant pas la déshonorer, résolut « de la quitter secrètement. Mais comme il était « dans cette pensée, un ange du Seigneur lui « apparut en songe et lui dit : Joseph, fils de « David, ne crains point de prendre avec toi « Marie ton épouse; car ce qui est en elle est « du Saint-Esprit. Elle enfantera un fils à qui « tu donneras le nom de Jésus, car ce sera lui « qui sauvera son peuple en le délivrant de ses « péchés. Or tout ceci s'est fait pour accomplir « ce que le Seigneur avait dit par le prophète « en ces termes : Voici qu'une Vierge concevra « et enfantera un fils, et il sera appelé Emma- « nuel, ce qui signifie : Dieu avec nous. Joseph « s'étant donc éveillé fit ce que l'ange du Sei- « gneur avait ordonné et prit son épouse avec « lui. Et il ne l'avait point connue quand elle « enfanta son fils premier-né, à qui il donna le

[1] Matt. XVIII, 22. — [2] Ex. XXVI, 7. — [3] Luc, III, 23.

« nom de Jésus. Comme donc Jésus était né à Beth-« léem, ville de Juda, au temps du Roi Hérode.. » et le reste.

15. Saint Matthieu et saint Luc disent également que Jésus-Christ est né dans la ville de Bethléem. Mais saint Luc expose comment et pour quel motif Joseph et Marie s'y rendirent, tandis que saint Matthieu n'en parle pas. Au contraire saint Luc ne dit rien des Mages venus d'Orient, et saint Matthieu continue son récit par la narration de ce fait : « Voici, dit-il, que des « Mages vinrent d'Orient à Jérusalem, et ils de-« mandaient : Où est le Roi des Juifs, nouvelle-« ment né ? Car nous avons vu son étoile en « Orient et nous sommes venus l'adorer. » Ceci étant arrivé à la connaissance du Roi Hérode « il en fut troublé, » et le reste, jusqu'à l'endroit où il est écrit que ces Mages « ayant reçu en son-« ge l'avertissement de ne point retourner vers « Hérode, revinrent dans leur pays par un autre « chemin. » Sur tout cela saint Luc a gardé le silence, comme saint Matthieu le garde sur plusieurs autres faits racontés par saint Luc, savoir : que le Seigneur fut couché dans une crèche, qu'un ange annonça aux bergers sa naissance, qu'une grande multitude de l'armée céleste se joignit à l'ange pour louer Dieu, que les bergers se rendirent à Bethléem et reconnurent la vérité des paroles de l'ange, et que le jour où l'enfant fut circoncis, il reçut un nom. De même saint Matthieu ne dit rien de tout ce que raconte saint Luc au sujet de la purification de Marie et de la présentation de Jésus-Christ dans le temple de Jérusalem, ni au sujet des paroles que firent alors entendre le viellard Siméon et Anne la prophétesse, quand, remplis de l'Esprit-Saint, ils eurent connu le Sauveur.

16. De là on désire avec raison savoir le temps où se sont accomplies les choses omises par saint Matthieu et rapportées par saint Luc, et celles que raconte saint Matthieu et dont saint Luc ne parle pas. Car le premier, poursuivant son discours, nous apprend encore qu'après le retour des Mages en Orient, d'où ils étaient venus, Joseph fut averti par un ange de fuir en Egypte avec l'enfant, pour le soustraire à la mort dont Hérode le menacait ; qu'ensuite Hérode ne trouvant pas cet enfant fit mourir tous les autres âgés de deux ans et au-dessous ; qu'Hérode étant mort, Joseph revint d'Egypte et qu'ayant appris l'élévation d'Archélaüs sur le trône de Judée à la place de son père, il se rendit à Nazareth ville de Galilée pour y habiter avec Jésus et Marie. Autant de faits que saint Luc ne relève pas. On ne peut sans doute prétendre qu'il y a contradiction entre les deux Evangélistes parce que l'un dit ce que l'autre tait, ou qu'une chose rapportée par celui-ci est omise par celui-là. Mais on veut savoir en quel temps a pu arriver ce que saint Matthieu nous apprend de la sainte famille fuyant en Egypte, puis revenant de ce pays après la mort d'Hérode, pour habiter désormais la ville de Nazareth, où saint Luc la fait retourner lorsque se trouvent accomplies, à l'égard de l'enfant, dans le temple de Jérusalem, toutes les prescriptions de la loi du Seigneur. Or, il faut ici reconnaître et bien constater, pour résoudre d'un seul coup toute les difficultés semblables et prévenir le trouble et l'embarras dont elles pourraient encore devenir la matière, que chaque Evangéliste a joint ensemble les différentes parties de son récit de manière à lui donner l'apparence d'une narration complète où rien n'est omis. En taisant ce qu'il ne veut pas dire, il unit de telle sorte ce qu'il veut dire à ce qu'il a dit, que les choses racontées paraissent avoir été faites de suite. Mais quand l'un rapporte des choses dont l'autre ne parle pas, l'ordre des deux récits considéré avec soin fait voir l'endroit où celui qui les a omises a pu les passer, en liant ce qu'il avait dessein de dire à ce qu'il avait dit précédemment, comme si tout se suivait sans aucun fait intermédiaire. Ainsi, c'est dans le lieu de son récit où il nous représente les Mages retournant par un autre chemin, selon l'avertissement du Ciel, que saint Matthieu a passé ce qui, au rapport de saint Luc, s'est accompli dans le temple au sujet du Seigneur, et les paroles de Siméon et d'Anne ; comme c'est après avoir rapporté ces derniers détails que saint Luc lui-même omet la fuite en Egypte racontée par saint Matthieu, pour mentionner tout de suite le retour de la sainte famille à Nazareth.

17. Si l'on veut, pour ce qui regarde la Nativité, la première et la seconde enfance du Sauveur, réunir les deux récits en complétant l'un par l'autre, voici l'ordre qu'on peut suivre : « La naissance de Jésus-Christ arriva de cette sor-« te [1]. Au temps d'Herode, roi de Judée, il y avait « un prêtre, nommé Zacharie, de la famille d'Abia, « et sa femme, de la race d'Aaron, s'appelait « Elisabeth. Ils étaient tous deux justes devant

[1] Matt. I, 18.

« Dieu, et ils marchaient dans la voie de tous les « commandents et de toutes les ordonnances « du Seigneur d'une manière irrépréhensible. « Ils n'avaient point d'enfant, parce que Elisa- « beth était stérile et qu'ils étaient déjà tous « deux avancés en âge. Or Zacharie, faisant sa « fonction de prêtre devant Dieu dans le rang « de sa famille : il arriva par le sort, selon « ce qui s'observait entre les prêtres, que ce fut « à lui d'entrer dans le temple du Seigneur « pour y offrir des parfums. Cependant toute « la multitude du peuple était dehors faisant « sa prière à l'heure où ces parfums étaient « offerts. Et un ange du Seigneur lui apparut « se tenant debout à la droite de l'autel des par- « fums. Zacharie le voyant, fut troublé et la fray- « eur le saisit. Mais l'ange lui dit : Ne crains « point, Zacharie ; car ta prière a été éxaucée, « et Elisabeth ton épouse t'enfantera un fils à « qui tu donneras le nom de Jean. Tu en seras « dans la joie et dans le ravissement, et plusieurs « se réjouiront aussi de sa naissance. Car il sera « grand devant le Seigneur. Il ne boira point de « vin, ni rien de ce qui peut enivrer, et il sera « rempli du Saint-Esprit dès le ventre de sa mè- « re. Il convertira plusieurs des enfants d'Israël « au Seigneur, leur Dieu. Et il marchera devant « lui dans l'esprit et la vertu d'Elie, pour réunir « les cœurs des pères avec leurs enfants, pour « rappeler les incrédules à la prudence des jus- « tes, et préparer ainsi au Seigneur un peuple « parfait. Zacharie répondit à l'ange : Comment « saurai-je que cela arrivera ? Car je suis déjà « vieux et ma femme est avancée en âge. Sur « quoi l'ange lui dit : Je suis Gabriel, qui me « tiens devant Dieu, et j'ai été envoyé pour te par- « ler et t'annoncer cette heureuse nouvelle. Or « dans ce moment tu vas devenir muet et tu « ne pourras plus parler jusqu'au moment où « ceci arrivera, parce que tu n'as point cru à mes « paroles, qui s'accompliront en leur temps.

« Cependant le peuple attendait Zacharie et il « s'étonnait qu'il demeurât si longtemps dans « le temple. Mais étant sorti, il ne pouvait leur « parler et ils reconnurent qu'il avait eu dans « le temple quelque vision ; car il ne s'expliquait « à eux que par signe, et il demeura muet. Or, « quand les jours de son ministère furent ac- « complis, il retourna dans sa maison. Quel- « que temps après, Elisabeth sa femme conçut et « elle se tenait cachée durant cinq mois, disant : « C'est ainsi que le Seigneur en a usé avec moi, « quand il m'a regardée pour me tirer de l'op- « probre où j'étais devant les hommes !

« Or, comme elle était dans son sixième mois, « l'ange Gabriel fut envoyé de Dieu en une vil- « le de Galilée appelée Nazareth, à une vierge « qui était fiancée à un homme de la maison « de David, nommé Joseph ; et cette vierge s'ap- « pelait Marie. L'ange étant entré dans le lieu « où elle était, lui dit : Je vous salue, pleine de « grâce ; le Seigneur est avec vous ; vous êtes « bénie entre toutes les femmes. Marie l'ayant « vu, fut troublée de ses paroles et se deman- « dait quelle pouvait être cette salutation. Et « l'ange lui dit : Ne craignez point, Marie, « car vous avez trouvé grâce devant Dieu . Voi- « ci que vous allez concevoir dans votre sein, « et vous enfanterez un fils, à qui vous donnerez « le nom de Jésus. Il sera grand et sera appelé « le Fils du Très-Haut : le Seigneur Dieu lui « donnera le trône de David son père ; il règnera « éternellement sur la maison de Jacob et son « règne n'aura point de fin. Alors Marie dit à « l'ange : Comment cela se fera-t-il ? car je ne « connais point d'homme. Et l'ange lui répon- « dit : Le Saint-Esprit surviendra en vous, et « la vertu du Très-Haut vous couvrira de son « ombre. C'est pourquoi le fruit saint qui naîtra « de vous sera appelé le Fils de Dieu. Voilà que « votre cousine Elisabeth a elle-même conçu « un fils dans sa vieillesse ; et c'est ici le sixième « mois de celle qu'on appelle stérile ; parce qu'il « n'y a rien d'impossible à Dieu. Alors Marie lui « dit : Je suis la servante du Seigneur, qu'il me « soit fait selon votre parole ; et l'ange « s'éloigna.

« Aussitôt après, Marie partit et se rendit en « hâte au pays des montagnes, en une ville « de Juda . Et étant entrée dans la maison de « Zacharie, elle salua Elisabeth. Dès que Elisa- « beth entendit la voix de Marie qui la saluait, « son enfant tressaillit dans son sein, et elle- « même fut remplie du Saint-Esprit. Alors elle « s'écria d'une voix forte : Vous êtes bénie entre « toutes les femmes et le fruit de vos entrailles « est béni. D'où me vient ce bonheur que la « mère de mon Seigneur vienne vers moi ? Car « votre voix n'a pas plus tôt frappé mes oreilles, « lorsque vous m'avez saluée, que mon enfant « a tressailli de joie dans mon sein. Que vous « êtes heureuse d'avoir cru, parce que les cho- « ses qui vous ont été dites de la part du Sei- « gneur s'accompliront ! Alors Marie reprit :

« Mon âme glorifie le Seigneur, et mon esprit « est ravi de joie en Dieu mon Sauveur ; parce qu'il « a jeté les yeux sur la bassesse de sa servan- « te ; et voici que désormais toutes les géné- « rations m'appelleront bienheureuse ; car le « Tout-Puissant a fait en moi de grandes cho- « ses, lui dont le nom est saint, et dont la mi- « séricorde se répand d'âge en âge sur ceux qui « le craignent. Il a déployé la force de son bras ; « il a dissipé ceux qui s'enflaient d'orgueil dans « les pensées de leur cœur ; il a renversé les « grands de leurs trônes, et il a élevé les petits ; « il a rempli de biens ceux qui étaient affamés, « et renvoyé vides ceux qui étaient riches ; il a « pris en sa protection Israël, son serviteur, se « ressouvenant de sa miséricorde, selon la pro- « messe qu'il en avait donnée à nos pères, à « Abraham et à sa postérité dans tous les siè- « cles. »

« Or Marie demeura avec Elisabeth envi- « ron trois mois, puis elle retourna en sa « maison [1]. — Elle se trouva grosse, ayant « conçu du Saint-Esprit. Joseph, son mari, « étant juste, et ne voulant pas la déshonorer, « résolut de la quitter secrètement. Mais, com- « me il était dans cette pensée, un ange du Sei- « gneur lui apparut en songe et lui dit : Joseph, « fils de David, ne crains point de prendre avec « toi Marie ton épouse ; car ce qui est né en elle « est du Saint-Esprit. Elle enfantera un fils à « qui tu donneras le nom de Jésus ; car ce sera « lui qui sauvera son peuple en le délivrant de « ses péchés. Or tout ceci s'est fait pour accom- « plir ce que le Seigneur avait dit par le pro- « phète en ces termes : Voici qu'une Vierge « concevra et enfantera un fils, et il sera appelé « Emmanuel, ce qui signifie Dieu avec nous. « Joseph s'étant donc éveillé fit ce que l'ange du « Seigneur lui avait ordonné et prit son épouse « avec lui ; et il ne l'avait point connue [2].

« Cependant le temps auquel Elisabeth devait « accoucher arriva, et elle mit au monde un « fils. Ses parents et ses amis ayant appris « que le Seigneur avait fait éclater sa mi- « séricorde sur elle, l'en félicitaient. Et le hui- « tième jour, étant venus pour circoncire l'en- « fant, ils le nommaient Zacharie, du nom de son « père. Mais la mère prenant la parole : Non, « dit-elle, il sera appelé Jean. Ils lui répon- « dirent : Il n'y a personne dans votre famille « qui porte ce nom. En même temps ils firent « signe au père pour lui demander comment il « voulait qu'on le nommât. Le père s'étant fait « apporter des tablettes, écrivit : Jean est son « nom. Et tous demeurèrent dans l'étonnement. « Car aussitôt la bouche de Zacharie s'ouvrit, sa « langue se délia et il parlait en bénissant Dieu. « Tous ceux qui habitaient les lieux voisins « furent remplis de crainte, et le bruit de ces « merveilles se répandit dans tout le pays des « montagnes de Judée. Tous ceux qui les en- « tendirent les conservèrent dans leur cœur, et « ils disaient : Que penses-tu que sera cet en- « fant ? Car la main du Seigneur était avec lui. « Et Zacharie son père, fut rempli de l'Esprit « Saint, et prophétisa en disant : Béni soit le « Seigneur, le Dieu d'Israël, de ce qu'il a visité « et racheté son peuple ; de ce qu'il nous a susci- « té un puissant Sauveur, dans la maison de « David son serviteur ; selon la parole qu'il « avait donnée, par la bouche de ses saints pro- « phètes qui ont vécu dans les siècles passés, « de nous délivrer de nos ennemis et des mains « de tous ceux qui nous haïssent, pour exercer « sa miséricorde envers nos pères et se souvenir « de son alliance sainte : selon le serment par « lequel il a juré à Abraham notre père de « nous accorder la grâce de le servir sans crain- « te, étant délivrés des mains de nos ennemis et « marchant devant lui dans la sainteté et la jus- « tice tous les jours de notre vie. Pour toi, petit « enfant, tu seras appelé le prophète du Très- « Haut : car tu marcheras devant le Seigneur « et tu prépareras ses voies ; afin d'enseigner « à son peuple la science du salut, pour la ré- « mission de ses péchés, par les entrailles de la « miséricorde de notre Dieu, par lesquelles le « Soleil levant est venu d'en haut nous visiter ; « afin d'éclairer ceux qui sont assis dans les té- « nèbres et les ombres de la mort, et de diriger nos « pieds dans le chemin de la paix.

« Cependant l'enfant croissait et se fortifiait « en esprit : et il demeurait dans le désert jus- « qu'au jour où il devait paraître devant le peu- « ple d'Israël. Or il arriva qu'en ce même temps, « on publia un édit de César Auguste pour faire « le dénombrement des habitants de toute la « terre. Ce premier dénombrement se fit par « Cyrinus, gouverneur de Syrie. Et tous allaient « se faire enregistrer chacun dans la ville dont « il était. Alors Joseph partit aussi de la ville de « Nazareth, qui est en Galilée, et vint en Judée, à « la ville de David, appelée Bethléem, parce qu'il

[1] Luc, I, 5-36. — [2] Matt. I, 18-25.

« était de la maison et de la famille de David, « pour se faire enregistrer avec Marie son épouse « qui était enceinte. Pendant qu'ils étaient là, « arriva le temps où elle devait enfanter. Et elle « mit au monde son fils premier-né ; elle l'en- « veloppa de langes et le coucha dans une « crèche, parce qu'il n'y avait pas de place pour « eux dans l'hôtellerie. Or il y avait aux environs « des bergers qui passaient la nuit dans les « champs, veillant tour-à-tour à la garde de « leurs troupeaux. Et tout-à-coup, un ange du « Seigneur se présenta à eux, et une clarté céleste « les environna, et ils furent saisis d'une grande « frayeur. Mais l'ange leur dit : Ne craignez point ; « car je viens vous apporter une nouvelle qui « sera pour tout le peuple le sujet d'une grande « joie : c'est qu'aujourd'hui, dans la ville de « David, il vous est né un Sauveur qui est le « Christ, le Seigneur. Et voici la marque à la- « quelle vous le reconnaîtrez : Vous trouverez un « enfant enveloppé de langes et couché dans une « crèche. Au même instant, il se joignit à l'ange « une grande troupe de l'armée céleste louant « Dieu et disant : Gloire à Dieu au plus haut des « cieux et paix sur la terre aux hommes de bon- « ne volonté. Après que les anges se furent retirés « dans le ciel, les bergers se dirent l'un à l'autre : « Passons jusqu'à Bethléem et voyons ce qui est « arrivé, et ce que le Seigneur nous a fait con- « naître. S'étant donc hâtés d'y aller, ils trouvè- « rent Marie et Joseph avec l'enfant couché dans « une crèche. Et l'ayant vu, ils reconnurent la « vérité de ce qui leur avait été dit touchant cet « enfant. Et tous ceux qui entendirent, admirè- « rent ce qui leur avait été rapporté par les ber- « gers. Or, Marie conservait toutes ces choses, les « repassant dans son cœur. Et les bergers s'en « retournèrent, glorifiant et louant Dieu de tout « ce qu'ils avaient entendu et vu, selon qu'il leur « avait été dit.

« Le huitième jour, quand l'enfant devait être « circoncis, étant arrivé, on lui donna le nom « de Jésus, nom que l'ange lui avait donné avant « qu'il fût conçu dans le sein de sa mère [1].

« Ensuite voici que des Mages vinrent d'Orient « à Jérusalem, et ils demandèrent : Où est le roi « des Juifs nouvellement né ? Car nous avons vu « son étoile en Orient et nous sommes venus l'a- « dorer. Ceci étant arrivé à la connaissance du « roi Hérode, il en fut troublé, et avec lui toute « la ville de Jérusalem. Ayant donc assemblé « tous les princes des prêtres et les scribes du « peuple, il s'informait, près d'eux, du lieu où « devait naître le Christ. Ils lui dirent que c'était « à Bethléem de Juda, selon ce qui avait été écrit « par le prophète : Et toi, Bethléem, terre de « Juda, tu n'es pas la moindre entre les prin- « cipales villes de Juda : car de toi sortira le chef « qui doit conduire mon peuple d'Israël. Alors « Hérode ayant appelé les mages en secret, s'en- « quit d'eux avec soin du temps auquel l'étoile « leur était apparue ; et, les envoyant à Beth- « léem, il leur dit : Allez, informez-vous exac- « tement de cet enfant, et lorsque vous l'aurez « trouvé, donnez-m'en la nouvelle, afin que j'aille « aussi moi-même l'adorer. Ayant entendu le « roi, les mages partirent, et l'étoile qu'ils avaient « vue en Orient, se montra de nouveau et allait « devant eux, jusqu'à ce qu'étant arrivée au des- « sus du lieu où était l'enfant, elle s'y arrêta. « La voyant reparaître ils furent transportés de « joie ; et lorsqu'ils entrèrent dans la maison « qu'elle leur marquait, ils trouvèrent l'enfant « avec Marie sa mère, et se prosternant ils l'ado- « rèrent ; puis ayant ouvert leurs trésors, ils lui « offrirent pour présents de l'or, de l'encens et de « la myrrhe. Ensuite, ayant reçu en songe l'aver- « tissement de ne pas retourner vers Hérode, ils « regagnèrent leur pays par un autre chemin.

« Quand ils furent repartis [1], les jours de la « purification de Marie étant accomplis selon la « loi de Moïse, les parents de Jésus le portèrent « à Jérusalem pour le présenter au Seigneur ; « suivant qu'il est écrit dans la loi divine, que « tout mâle qui naîtra le premier sera consacré « au Seigneur ; et pour donner ce qui devait être « offert en sacrifice, comme il est écrit dans la « même loi, deux tourterelles ou deux petits de « colombes. Or, il y avait alors à Jérusalem un hom- « me juste et craignant Dieu, nommé Siméon. « Il attendait la consolation d'Israël, et le Saint- « Esprit était en lui. Et il lui avait été révélé « par le Saint-Esprit qu'il ne mourrait point, « sans avoir vu auparavant le Christ du Seigneur. « Cet homme vint donc au temple par le mou- « vement de l'Esprit de Dieu, et comme les « parents de l'enfant Jésus l'y portaient afin d'ac- « complir à son égard les prescriptions de la loi ; « il le prit lui-même entre ses bras et bénit Dieu « en disant : C'est maintenant, Seigneur, que « vous laisserez mourir en paix votre serviteur, « selon votre parole ; puisque mes yeux ont vu

[1] Luc, I, 57 ; II, 1-21.

[1] Matt. II, 1-13.

« le Sauveur que vous nous donnez, et que vous « destinez pour être exposé à la vue de tous les « peuples, comme la lumière qui éclairera les « nations, et la gloire de votre peuple Israël. Et « le père et la mère de Jésus admiraient ce que « l'on disait de lui. Siméon les bénit et dit à Marie, « la mère de l'enfant : Celui-ci est établi pour la « ruine et la résurrection de plusieurs dans « Israël, et pour être en butte à la contradiction : « et votre âme même sera percée d'un glaive, « afin que soient découvertes les pensées de plu- « sieurs cachées au fond de leur cœur. Il y avait « aussi une prophétesse nommée Anne, fille de « Phanuel, de la tribu d'Aser : elle était fort « avancée en âge ; elle avait vécu sept ans avec « son mari depuis sa virginité, et elle était de- « meurée veuve jusqu'à quatre-vingt quatre ans : « elle ne s'éloignait point du temple, servant Dieu « jour et nuit dans les jeûnes et dans les prières. « Etant donc survenue à la même heure, elle se « mit aussi à louer le Seigneur, et à parler de lui à « tous ceux qui attendaient la rédemption d'Israël.

« Après qu'ils eurent accompli tout ce qui « était ordonné par la loi du Seigneur [1], voici « qu'un ange du Seigneur apparut à Joseph « au milieu de son sommeil et lui dit : Lève- « toi ; prends l'enfant et sa mère, fuis en « Egypte et demeures-y jusqu'à ce que je te dise « d'en sortir : car Hérode cherchera l'enfant pour « le faire mourir. Joseph s'étant levé prit l'enfant « et sa mère durant la nuit et se retira en Egypte, « où il demeura jusqu'à la mort d'Hérode. Cette « retraite arriva pour accomplir la parole que le « Seigneur avait dite par le prophète : J'ai rap- « pelé mon Fils de l'Egypte. Alors Hérode voyant « que les mages l'avaient trompé, entra dans une « extrême colère : il envoya tuer à Bethléem et « dans tous les pays d'alentour, tous les enfants « âgés de deux ans et au-dessous, selon le temps « dont il s'était enquis exactement des mages. « Alors s'accomplit ce qui avait été dit par le « prophète Jérémie en ces termes : On a entendu « dans Rama une voix lamentable, des pleurs et de « grands cris : c'est Rachel pleurant ses enfants et « ne voulant point recevoir de consolation parce « qu'ils ne sont plus.

« Or, après la mort d'Hérode, un ange apparut « la nuit à Joseph qui était en Egypte, et lui dit : « Lève-toi, prends l'enfant et sa mère et retourne « dans la terre d'Israël ; car ceux qui cherchaient « l'enfant pour lui ôter la vie sont morts. Joseph « s'étant donc levé prit l'enfant avec sa mère et « s'en vint dans la terre d'Israël. Mais apprenant « qu'Archélaüs régnait en Judée à la place « d'Hérode son père, il craignit d'y aller, et sur « un avertissement céleste qu'il reçut pendant « qu'il dormait, il se retira dans la Galilée et vint « demeurer dans la ville appelée Nazareth, avec « Jésus, afin que cette prédiction des prophètes « fut accomplie : Il sera appelé Nazaréen [1].

« Cependant l'enfant croissait et se fortifiait, « étant rempli de sagesse ; et la grâce de Dieu « était en lui. Or son père et sa mère allaient « tous les ans à Jérusalem pour la fête de Pâque. « Et lorsqu'il fut âgé de douze ans, ils y allèrent « selon leur coutume au temps de la fête. Quand « les jours de la solennité furent passés, lors- « qu'ils s'en retournèrent, l'enfant Jésus demeura « à Jérusalem, sans que son père et sa mère s'en « aperçussent ; et pensant qu'il était avec quel- « qu'un de la compagnie, ils marchèrent durant « un jour ; et le soir, ils le cherchaient parmi « leurs parents et parmi ceux de leur connais- « sance. Mais ne l'ayant point trouvé, ils retour- « nèrent à Jérusalem pour l'y chercher. Et trois « jours après, ils le trouvèrent dans le temple, « assis au milieu des docteurs, les écoutant « et les interrogeant. Et tous ceux qui l'enten- « daient étaient surpris de sa sagesse et de « ses réponses. Lors donc qu'ils le virent, ils fu- « rent remplis d'admiration, et sa mère lui dit : « Mon fils, pourquoi avez vous agi de la sorte « envers nous ? Voilà que nous vous cherchions « tout affligés, votre père et moi. Il leur répondit : « Pourquoi me cherchiez-vous ? Ne saviez-vous « pas qu'il faut que je sois à ce qui regarde le « service de mon Père ? Mais ils ne comprirent « point ce qu'il leur disait. Il s'en alla ensuite « avec eux et vint à Nazareth ; et il leur était « soumis. Or, sa mère conservait toutes ces choses « en son cœur. Et Jésus croissait en sagesse en « âge et en grâce devant Dieu et devant les hom- « mes [2]. »

CHAPITRE VI.

ÉPOQUE DE LA PRÉDICATION DE JEAN-BAPTISTE.

18. Vient ensuite ce qui a rapport à la prédication de Jean, et c'est un point que fait ressortir chacun des quatre évangélistes. En effet, saint Matthieu, après avoir écrit les dernières paroles que j'ai citées de lui, après avoir rappelé ce té-

[1] Luc, II, 22-39.

[1] Matt. II, 13-23. — [2] Luc, II, 40-52.

moignage d'un prophète : « Il sera appelé Naza-« réen, » continue ainsi son Evangile : « En ces « jours Jean-Baptiste vint prêcher au désert de « Judée [1]. » Et saint Marc qui n'a rien dit de la Nativité, ni de la première ni de la seconde enfance du Seigneur, prend son récit à la prédication même de Jean. Car voici comme il débute : « Commencement de l'Evangile de Jésus-Christ, « Fils de Dieu. Ainsi qu'il est écrit dans le pro-« phète Isaïe : Voilà que j'envoie mon ange de-« vant ta face, et marchant devant toi, il te pré-« parera le chemin. Voix de celui qui crie dans « le désert : Préparez la voie du Seigneur ; ren-« dez droits ses sentiers. Jean était dans le désert, « baptisant et prêchant un baptême de pénitence « pour la rémission des péchés, etc [2]. » Saint Luc, lui aussi, après ces mots : « Jésus croissait « en sagesse, en âge et en grâce devant Dieu et « devant les hommes, » parle aussitôt de la prédication de Jean, et il dit : « La quinzième année « de l'empire de Tibère César, Ponce-Pilate étant « gouverneur de la Judée, Hérode tétrarque de la « Galilée, Philippe, son frère, de l'Iturée et du « pays de Trachonite, et Lysanias, d'Abilène ; « Anne et Caïphe étant grands-prêtres, le Sei-« gneur fit entendre sa parole à Jean, fils de « Zacharie, dans le désert, etc [3]. » Et l'Apôtre saint Jean, qui domine de si haut les trois autres évangélistes, après avoir parlé du Verbe, Fils de Dieu, engendré avant tous les siècles de la création, puisque tout a été fait par lui, rappelle immédiatement la prédication et le témoignage de Jean- Baptiste : « Il y eut, dit-il, un homme en-« voyé de Dieu, qui s'appelait Jean [4]. »

Considérons maintenant l'accord des quatre récits de l'Evangile, au sujet du saint précurseur. Je n'entends pas ici exposer en détail et réunir toutes les paroles, comme je l'ai fait un peu plus haut, quand il s'est agi des commencements du Christ né de Marie. J'ai ramené à une seule narration ce qu'en disent saint Matthieu et saint Luc , pour montrer même aux esprits les moins éxercés, qu'il n'y a pas la moindre contradiction entre les deux évangélistes et que l'un, en rappelant ce que l'autre tait ou en taisant ce que l'autre rappelle, n'empêche nullement de recevoir comme vrai ce que présente le récit de chacun. Cet exemple, tel que je l'ai donné ou tel qu'on peut le donner si l'on voit un ordre meilleur, suffit pour faire sentir à tout homme que dans les autres endroits semblables les choses peuvent se traiter comme dans celui-là.

19. Maintenant donc, comme je viens de le dire, voyons au sujet de Jean-Baptiste, l'accord des quatre auteurs des récits évangéliques. Saint Matthieu continue ainsi : « Or dans ces jours, Jean-« Baptiste vint prêcher au désert de Judée. » Saint Marc ne dit pas « dans ces jours, » parce qu'il n'avait raconté précédemment aucun événement contemporain, qui lui permît d'user de cette formule. Saint Luc a marqué d'une manière plus précise par le nom des puissances terrestres, les temps de la prédication et du baptême de Jean, quand il a dit : « La quinzième « année de l'empire de Tibère César, Ponce-« Pilate étant gouverneur de la Judée, Hérode « tétrarque de la Galilée, Philippe, son frère, de « l'Iturée et du pays de Trachonite et Lysanias, « d'Abilène; Anne et Caïphe étant grands-prêtres, « le Seigneur fit entendre sa voix à Jean, fils « de Zacharie, dans le désert. » Ne croyons pas cependant que saint Matthieu ait voulu désigner l'époque où tous ces hommes exerçaient leur autorité, en disant: « Dans ces jours. » On doit appliquer son expression à un espace de temps beaucoup plus étendu ; car aussitôt qu'il nous a montré Jésus-Christ de retour d'Egypte après la mort d'Hérode (et sans aucune doute, le fait a eu lieu pendant la première ou la seconde enfance du Sauveur ; autrement l'on ne pourrait justifier les paroles de saint Luc au sujet de sa présence et de sa conduite dans le temple de Jérusalem, à l'âge de douze-ans [1]) aussitôt, dis-je, qu'il nous a fait voir dans la personne de l'enfant Jésus, l'accomplissement de cet oracle : « J'ai rappelé mon Flis d'Egypte, » saint Matthieu arrive à la prédication de Jean et dit aussitôt : « Dans ces jours, Jean-Baptiste « vint prêcher au désert. » Ce n'est pas qu'il entende seulement les jours de l'enfance de Jésus; il désigne toutes les années écoulées depuis la Nativité jusqu'au temps de la prédication et du baptême de Jean-Baptiste, c'est-à-dire jusqu'au temps où nous voyons le Christ dans l'âge de la jeunesse, puisque le Sauveur était né la même année que le précurseur, et que, du reste, l'Evangile nous le présente comme ayant trente ans environ quand il fut baptisé par lui.

[1] Matt. III, 1. — [2] Marc I, 1, 4. — [3] Luc, III, 1-2 — [4] Jean, I, 6

[1] Luc, II, 41-50.

CHAPITRE VII.

DES DEUX HÉRODES.

20. Saint Luc rapporte qu'Hérode était tétrarque de Galilée quand Jésus-Christ, alors dans l'âge de la jeunesse, reçut le baptême de Jean [1]; et saint Matthieu, que Jésus-Christ encore enfant quitta l'Egypte pour revenir en son pays après la mort d'Hérode. Plusieurs veulent trouver ici l'objet d'une difficulté sérieuse. Pour affirmer la vérité des deux passages, il faut, sans doute, reconnaître qu'il y a eu deux Hérodes. Comme aux yeux de tout le monde la chose est très-possible, quel n'est pas l'aveuglement de ces hommes qui ne cherchent qu'à calomnier la vérité de l'Evangile, quand la moindre réflexion leur ferait voir qu'il s'agit de deux personnages appelés du même nom? C'est de quoi l'on trouve partout des exemples. Il est certain, en effet, que ce dernier Hérode était fils du premier; comme Archélaüs, que saint Matthieu place sur le trône de Judée après la mort de son père, à l'époque du retour d'Egypte [2]; comme Philippe que saint Luc représente comme le frère du tétrarque Hérode et tétrarque lui-même de l'Iturée [3]. Aussi bien le premier Hérode qui cherchait à faire mourir l'enfant Jésus avait le titre de roi: quant à l'autre, son fils, il n'avait que celui de tétrarque; c'est-à-dire qu'il était gouverneur de l'une des quatre provinces formées alors de l'ancien royaume.

CHAPITRE VIII.

RETOUR A NAZARETH.

21. On voudra peut-être voir encore une autre difficulté. D'après saint Matthieu Joseph revenant d'Egypte n'osa aller en Judée avec l'enfant, parce qu'un fils d'Hérode, Archélaüs, y régnait à sa place. Mais comment peut-il aller en Galilée, où, d'après le récit de saint Luc, régnait le tétrarque Hérode, un autre fils de ce tyran? La question suppose qu'ils'agit du même temps. Mais le temps dont parle saint Luc n'est plus celui où Joseph craignait pour l'enfant Jésus: les choses avaient tellement changé de face que la Judée n'était plus sous le sceptre d'Archélaüs, et qu'elle obéissait à Ponce-Pilate, qui n'était pas roi mais gouverneur des Juifs: alors les fils d'Hérode l'ancien administraient sous l'autorité de Tibère César, non un royaume mais une tétrarchie. Il est clair que cette révolution n'avait pas encore eu lieu quand Joseph, craignant Archélaüs, roi de Judée, se transporta avec l'enfant dans la province de Galilée, où, du reste, était située Nazareth sa ville natale.

[1] Luc. III, 1-21 — [2] Matt. II, 19-22. — [3] Ib. 10-22.

CHAPITRE IX.

MOTIFS DE PRÉFÉRENCE POUR LE SÉJOUR A NAZARETH.

22. Veut-on nous faire encore une nouvelle objection, et nous demander comment saint Matthieu a dit que les parents de l'enfant Jésus se rendirent avec lui en Galilée, parce que la crainte d'Archélaüs les détourna d'aller en Judée: quand ils ont plus vraisemblablement fixé leur séjour dans cette province par la raison que leur ville était Nazareth de Galilée, comme le déclare saint Luc? Mais il faut comprendre que Joseph ayant ouï en Egypte, durant son sommeil, ces paroles de l'Ange: « Lève-toi, prends « l'enfant et sa mère, et retourne dans la terre « d'Israël, » y vit tout d'abord un ordre de se rendre en Judée; et sans doute par la terre d'Israël il put entendre, avant tout, le pays dont Jérusalem était le centre. Ensuite, ayant appris l'élévation d'Archélaüs sur le trône d'Hérode son père, il voulut d'autant moins s'exposer aux poursuites du tyran, qu'il pouvait considérer la Galilée comme étant aussi la terre d'Israël, puisque les habitants de cette province étaient aussi des Israëlites. On peut cependant résoudre encore cette objection d'une autre manière. Les parents de Jésus-Christ purent croire que Jérusalem, à cause du temple du Seigneur, était le seul séjour où il leur convînt de s'établir avec cet enfant, dont les oracles célestes leur apprenaient tant de merveilles: et alors ils devaient, au retour d'Egypte, y fixer leur demeure, s'ils n'eussent redouté la présence du fils d'Hérode, dont l'ordre divin ne leur enjoignait pas de mépriser les menaces.

CHAPITRE X.

VOYAGES A JÉRUSALEM.

23. On dira peut-être encore: Comment donc, au rapport de saint Luc, les parents de Jésus allaient-ils, toutes les années de son enfance, à Jérusalem, puisque la crainte d'Archélaüs leur interdisait l'accès de la ville? Il me serait facile de répondre, lors même qu'un évangéliste nous aurait fait connaître le temps que dura le règne

d'Archélaüs en Judée. Il était possible, en effet, que le jour d'une fête solennelle qui attirait une immense multitude, Joseph et Marie, favorisés par la foule, se rendissent à Jérusalem secrètement avec l'enfant Jésus, pour le court espace de quelques heures, tout en craignant d'y demeurer les autres jours. Sans manquer à la religion, sans négliger la solennité, ils pouvaient ainsi rester inconnus et conjurer le péril qu'un séjour continuel ne leur eût pas permis d'éviter. Mais tous les évangélistes ayant gardé le silence sur le temps qu' a duré le règne d'Archélaüs, il y a un autre moyen d'expliquer le récit de saint Luc. Il suffirait de supposer que Joseph et Marie n'allèrent chaque année à Jérusalem avec l'enfant Jésus [1], qu'à dater du moment où le fils d'Hérode n'était plus à craindre. Si, à défaut de l'Evangile, quelque histoire digne de foi nous oblige à reconnaître que le règne d'Archélaüs fut assez long pour ôter à cette hypothèse tout fondement ; la raison que j'ai donnée plus haut doit suffire. En redoutant le séjour de Jérusalem, les parents de Jésus ne voulaient point cependant négliger une fête solennelle du Seigneur, quand il leur était facile de s'y rendre sans être remarqués. Est-il inouï d'ailleurs que, saisissant l'opportunité des jours ou des heures, on vienne parfois dans des lieux où on redoute de demeurer ?

CHAPITRE XI.

COMMENT LA PRÉSENTATION AU TEMPLE SE PEUT-ELLE CONCILIER AVEC LA COLÈRE D'HÉRODE ?

24. Ceci peut également servir de réponse à ceux qui se demanderaient : puisque les mages avaient donné l'éveil au roi Hérode en lui apprenant la naissance d'un nouveau roi des Juifs, comment Joseph et Marie purent-ils, après les jours de la purification de la mère de Jésus, se rendre en sûreté avec l'enfant dans le temple de Jérusalem, pour y accomplir à son égard les prescriptions de la Loi du Seigneur, dont saint Luc rappelle le détail ? Qui ne voit, en effet, que de nombreuses occupations pouvaient bien alors absorber l'attention d'Hérode et l'arracher à tout autre soin durant l'espace d'un jour ? S'il ne paraît pas vraisemblable que malgré sa vive attente du retour des mages, qui devaient l'instruire de ce qui concernait l'enfant, Hérode ait laissé passer tant de jours avant de reconnaître qu'il était leur dupe ; si l'on répugne à penser qu'il s'avisa seulement de prendre contre cet enfant la plus cruelle résolution et d'en faire mourir tant d'autres, quand fut écoulé le temps de la purification de Marie, quand furent terminées les cérémonies solennelles prescrites à l'égard des premiers-nés, et lorsque la sainte famille fut partie pour l'Egypte ; il faut convenir cependant que beaucoup de graves affaires, dont j'omets le détail, purent distraire le souci du roi, et lui faire oublier son projet durant plusieurs semaines, ou en empêcher l'éxécution. Il est impossible d'énumérer les causes qui purent donner ce tour aux événements, mais nul n'est assez étranger au monde, pour nier ou révoquer en doute qu'il pût s'en trouver beaucoup et de très-sérieuses. Qui ne peut se figurer combien d'autres nouvelles plus terribles, vraies ou fausses, purent arriver aux oreilles du roi, pour enlever son âme, par la vive appréhension de périls plus prochains, à la crainte que cet enfant, ce nouveau roi des Juifs, ne prit les armes, dans quelques années, contre lui ou contre ses fils, et l'occuper entièrement du soin de parer à des éventualités dont l'imminence appelait de promptes mesures ? Mais, laissant de côté toutes ces raisons, voici ce que je dirai. Les Mages n'étant pas revenus vers Hérode pour l'instruire, celui-ci put croire qu'ils s'étaient laissé abuser en s'imaginant voir une étoile qui n'existait point, et que, n'ayant pas découvert l'Enfant qu'ils cherchaient, ils avaient eu honte de retourner à sa cour. Ainsi le roi aurait cessé de craindre et aurait abandonné son homicide dessein. Suivant cette hypothèse bien vraisemblable, Joseph aurait été averti dans son sommeil de fuir en Egypte avec l'enfant et sa mère quand, après les jours de la purification de Marie, après la démarche de la sainte famille au temple de Jérusalem, après la consommation de toutes les choses que nous fait connaître saint Luc [1], les paroles prophétiques de Siméon et d'Anne à l'égard de Jésus, en se propageant par les récits des témoins, allaient ranimer les craintes du roi, et le rappeller à sa première intention. Hérode comprenant ensuite, par la divulgation des faits accomplis et des discours prononcés dans le temple, que les mages s'étaient joués de lui, et voulant assurer la mort de Jésus-Christ, commanda alors ce massacre général dont parle saint Matthieu [2].

[1] Luc, II. 41.

[1] Luc, II, 22-39. — [2] Matt. II, 3-16.

CHAPITRE XII.

PRÉDICATON DE JEAN-BAPTISTE.

25. Le même Evangéliste aborde ensuite ce qui regarde le précurseur : « En ces jours, dit-il, « Jean-Baptiste vint prêcher au désert de Judée, « et il disait : Faites pénitence, car le royaume « des cieux est proche : voici en effet Celui dont « a parlé le prophète Isaïe, quand il a dit : Voix « de celui qui crie dans le désert : Préparez le « chemin du Seigneur ; rendez droits ses sen- « tiers [1]. » Saint Marc et saint Luc, de leur côté, s'accordent à reconnaître que ce témoignage d'Isaïe concerne Jean-Baptiste. Car saint Luc lui applique encore plusieurs paroles qui suivent dans le texte du même prophète [2]. L'Evangéliste saint Jean dit de plus que Jean-Baptiste s'est appliqué lui-même cet oracle d'Isaïe [3] : comme du reste saint Matthieu rapporte ici certaines paroles du précurseur que les autres ne reproduisent pas. « Il vint prêcher au désert de Judée, et il « disait : Faites pénitence ; car le royaume des cieux « est proche : » ces paroles de Jean-Baptiste ne sont pas rappelées dans les trois autres récits. Quant à ce que nous présente ensuite la narration de saint Matthieu qui ajoute : « Car c'est lui dont a « parlé ainsi le prophète Isaïe : Voix de celui qui « crie dans le désert : Préparez le chemin du « Seigneur, rendez droits ses sentiers ; » on ne voit pas si l'évangéliste reprend son discours et s'il rappelle en son nom les paroles d'Isaïe, ou s'il continue à exposer la prédication de Jean-Baptiste, et à lui attribuer tout ce que contient ce passage : « Faites pénitence, car le royaume des « cieux est proche : voici, en effet celui dont le « prophète Isaïe a parlé, » etc. En effet, on ne doit pas se préoccuper de ce que Jean-Baptiste, au lieu de dire : Je suis moi-même celui dont le prophète Isaïe a parlé ; a dit : « Voici Celui « dont le prophète Isaïe a parlé ; » car cette forme de langage est familière aux Evangélistes saint Matthieu et saint Jean. En effet saint Matthieu dit en parlant de lui-même : « Jésus vit un « homme qui était assis au bureau des impôts [4] ; » et il ne dit pas : Jésus me vit. Et saint Jean [5] : « C'est là, dit-il, le disciple qui rend témoignage « de ces choses et qui les a écrites ; et nous sa- « vons que son témoignage est vrai. » Il ne dit pas : C'est moi, ni : Mon témoignage est vrai. Notre-Seigneur, dit très-souvent : Le fils de l'homme [1] et, le Fils de Dieu ; au lieu de dire : Moi. Il dit ailleurs [2] : « Il fallait que le Christ souffrît et « ressuscitât d'entre les morts ; » et non pas : Il fallait que je souffrisse. Après avoir dit : « Faites « pénitence, car le royaume des cieux est pro- « che ; » Jean-Baptiste a donc pu lui-même ajouter et s'appliquer les paroles suivantes : « Car « voici Celui dont le prophète Isaïe a parlé, » etc. Par conséquent, après avoir rapporté les paroles sorties de la bouche du précurseur, saint Matthieu reprendrait seulement son discours, à l'endroit où nous lisons : « Or, Jean avait un vêtement de poil « de chameau » etc. S'il en est ainsi, l'on ne doit pas s'étonner que, pressé de rendre témoignage de lui-même, le précurseur ait dit, suivant le rapport de l'évangéliste saint Jean : « Je suis la « voix de celui qui crie dans le désert [3], » comme il l'avait déjà dit quand il recommandait de faire pénitence. Au sujet du vêtement et du régime de vie de Jean-Baptiste, saint Matthieu dit donc en continuant son récit : « Or, Jean avait un vête- « ment de poil de chameau, et une ceinture de « cuir, autour des reins ; il se nourrisait de sau- « terelles et de miel sauvage. » C'est ce que saint Marc dit aussi et presque dans les mêmes termes : mais les deux autres n'en parlent pas.

26. Saint Matthieu dit ensuite : « Alors les ha- « bitants de Jérusalem, ceux de la Judée et de « tout le pays des environs du Jourdain venaient « à lui ; et, en confessant leurs péchés, ils é- « taient baptisés par lui dans le Jourdain. Mais « voyant venir à son baptême plusieurs des Pha- « risiens et des Sadducéens il leur dit : Race de « vipères, qui vous a appris à fuir la colère qui « va tomber sur vous ? Faites donc de dignes « fruits de pénitence ; et ne songez pas à dire en « vous-mêmes : Nous avons pour père Abraham. « Car je vous déclare que Dieu peut faire naître « de ces pierres mêmes des enfants d'Abraham. « Déjà la cognée est à la racine des arbres ; donc « tout arbre qui ne produit pas de bon fruit sera « coupé et jeté au feu. Moi, je vous baptise dans « l'eau pour vous amener à la pénitence ; mais « Celui qui vient après moi est plus puissant que « moi, et je ne suis pas digne de porter sa chaus- « sure. C'est lui qui vous baptisera dans le Saint- « Esprit et dans le feu. Il a le van à la main, et « il nettoiera complètement son aire ; il amas- « sera son blé dans le grenier, mais il brûlera

[1] Matt. III, 1-3. — [2] Marc, I, 3 ; Luc, III, 4. — [3] Jean, I, 23 — [4] Matt. IX, 9. — [5] Jean, XXI, 24.

[1] Matt. IX, 6, XVI, 27. — [2] Luc, XXIV, 46. — [3] Jean, I, 23.

« la paille dans un feu qui ne s'éteindra jamais. » Nous trouvons toutes ces pensées dans le récit de saint Luc, qui cite presque textuellement ces mêmes paroles attribuées à Jean-Baptiste. Quand les deux Évangélistes diffèrent pour les termes, ils ne diffèrent nullement pour le sens. Ainsi, selon le premier, le précurseur parle de cette manière : « Ne songez pas à dire en vous-mêmes : « Nous avons pour père Abraham ; » et, selon le second : « Ne vous mettez pas à dire : Nous avons « pour père Abraham. » Ainsi, quand, plus loin, le texte de saint Matthieu nous présente ces paroles : « Moi, je vous baptise dans l'eau pour vous « amener à la pénitence ; » celui de saint Luc montre d'abord les différentes classes de la foule demandant ce quelles doivent faire, et rapelle que Jean les engagea à multiplier les bonnes œuvres comme des fruits de pénitence ; particularités que saint Matthieu ne rapporte pas : puis, à l'encontre de cette fausse idée que Jean pourrait bien être le Messie, viennent les mêmes paroles : « Moi, je vous baptise dans l'eau ; » sans être accompagnées des mots : « Pour vous amener à la « pénitence. » Selon saint Matthieu, le précurseur dit ensuite : « Celui qui doit venir après « moi est plus puissant que moi ; » et selon saint Luc : « Il en vient un autre qui est plus puissant « que moi. » Nous lisons dans saint Matthieu ; « Je ne suis pas digne de porter sa chaussure ; » et dans saint Luc : « Je ne suis pas digne de dé- « lier les cordons de sa chaussure, » paroles que reproduit aussi saint Marc, tout en omettant beaucoup d'autres détails. Car, après avoir parlé du vêtement et de la nourriture du précurseur, il ajoute : « Et Jean prêchait en disant : « Il en vient un autre derrière moi, qui est plus « puissant que moi ; et je ne suis pas digne, en « me prosternant devant lui, de délier les cor- « dons de sa chaussure. Moi, je vous ai baptisés « dans l'eau ; lui, vous baptisera dans le Saint- « Esprit. » Pour ce qui regarde la chaussure, il diffère donc de saint Luc, par cette addition : « En me prosternant devant lui. » Au sujet du baptême il diffère de saint Luc et de saint Matthieu en ce qu'il ne dit pas : « Et dans le feu, » mais seulement : « dans le Saint-Esprit. » Saint Luc nous fait lire aussi bien que saint Matthieu et suivant le même ordre : « Il vous baptisera « dans l'Esprit et dans le feu. » Toute la différence c'est que le mot « Saint, » n'est pas dans le récit de saint Luc comme dans celui de saint Matthieu, où nous trouvons : « Il vous baptisera « dans le Saint-Esprit et dans le feu [1]. » L'Evangéliste saint Jean confirme les trois récits, dans ce passage : « Jean-Baptiste lui rend témoignage « en s'écriant : Voilà celui dont je vous disais : Ce- « lui qui vient après moi, m'a été préféré par- « ce qu'il était avant moi [2]. » Par là, en effet, l'Evangéliste déclare que Jean-Baptiste a prononcé ces paroles dans le temps où les trois autres les lui font dire, et qu'ensuite il les a rappelées et répétées quand, il s'est écrié : « Voilà celui « dont je vous disais : Celui qui vient après moi, « etc. »

27. Demanderait-on maintenant quelles sont les paroles qu'a prononcées Jean-Baptiste ; celles de saint Matthieu, ou celles de saint Luc, ou celles de saint Marc dans le peu de citations qu'il fait ? Pour ne pas se préoccuper de cette question, il suffit de comprendre que la connaissance de la vérité résulte des pensées elles-mêmes et non des termes dans lesquels elles sont formulées. En effet, tel évangéliste n'est pas contraire à tel autre, parce qu'on trouve dans sa relation un ordre différent. De même il n'y a pas d'opposition, quand l'un rapporte ce que l'autre passe sous silence. Il est évident, en effet, que chaque évangéliste a écrit suivant ses souvenirs, et a donné son récit en plus ou moins de mots, selon qu'il était porté à l'étendre ou à l'abréger, tout en présentant néanmoins la même pensée.

28. De là ressort assez clairement une observation très-importante. Puisque la vérité de l'Evangile est parvenue au plus haut point d'autorité, par là même qu'elle repose sur la parole de Dieu, sur cette parole qui, subsistant éternelle et immuable au-dessus de toute créature, a été par l'intermédiaire de la créature communiquée au moyen de signes temporels et du langage humain ; nous ne devons accuser personne de mensonge, quand plusieurs, venant à faire le récit d'une même chose qu'ils se souviennent d'avoir vue ou entendue, ne le font pas de la même manière ni dans les mêmes termes ; soit que la différence regarde la narration ; soit que des mots se trouvent remplacés par d'autres mots équivalents ; soit que tel narrateur omette une particularité qui ne se présente pas à sa mémoire ou qui pourra se comprendre d'après les autres parties du récit ; soit qu'en faveur de certains points qu'il se propose surtout de raconter, chacun veuille, afin de pouvoir y donner le temps convenable, ne

[1] Matt. III, 3-12 ; Marc, I, 6-8 ; Luc, III, 7-17. — [2] Jean, I, 15.

toucher que légèrement d'autres détails et non les développer entièrement ; soit que, pour éclaircir la pensée et la mettre dans tout son jour, l'un d'eux, sans rien ajouter aux choses elles-mêmes, ajoute cependant au simple récit, des paroles qui les font mieux connaître ; soit que, gardant bien la mémoire des faits dont il a été témoin, il ne puisse malgré ses efforts se rappeler aussi, pour les reproduire littéralement, tous les discours qui ont frappé ses oreilles. Si l'on prétend que les évangélistes devaient, sous l'action de l'Esprit-Saint, jouir du privilège de ne pas différer l'un de l'autre, même dans la nature, l'ordre et le nombre des expressions, c'est qu'on ne comprend point que plus est grande l'autorité des évangélistes, plus il importe aux autres hommes dans l'exposition de la vérité d'être rassurés par leur exemple ; pour n'avoir aucunement à redouter l'accusation de mensonge, quand ils différeront entre eux dans le narré d'un même fait comme les écrivains sacrés, dont l'exemple pourra les justifier. Comme il n'est permis ni de dire ni de penser qu'un évangéliste a menti, on devra reconnaître qu'un homme n'aura pas menti non plus, quand il lui sera arrivé pour ses souvenirs ce qu'on sait être arrivé aux évangélistes. Et plus la morale exige qu'on s'abstienne du mensonge, plus il est à propos qu'un exemple de si haute autorité nous ait été mis ous les yeux ; pour régler notre jugement et nous empêcher de crier au mensonge lorsque plusieurs récits d'un événement nous offrent des différences semblables à celles des quatre Evangiles ; pour nous faire aussi comprendre, ce qui intéresse au plus haut point l'enseignement de la foi, que nous devons moins chercher et considérer l'exacte conformité des termes que la vérité des choses ; quand nous pouvons dire que sans user du même langage, plusieurs ont énoncé cependant la même vérité pour s'être accordé sur le fond et les pensées.

29. Qu'y a-t-il donc qui doive paraître contraire dans ces passages des évangélistes que je viens de mettre en regard ? Faut-il voir une opposition entre celui qui fait parler ainsi Jean-Baptiste : « Je ne suis pas digne de porter sa chaussure ; » et ceux qui lui font dire : « Je ne suis pas digne « de délier les cordons de sa chaussure ? » Il semble, en effet, qu'il y a, non pour les termes, ni l'ordre des mots, ni certaine forme particulière de langage, mais dans la chose elle-même une différence entre « porter la chaussure, » et « délier les cordons de la chaussure. » On peut donc avec raison demander ce que Jean-Baptiste a dit qu'il n'était pas digne de faire ; si c'est de porter la chaussure ou d'en délier les cordons. Car s'il n'a dit que l'une des deux choses, celui-là seul qui a pu la rapporter paraît être le narrateur véridique : et celui qui a écrit l'autre, sera regardé, sinon comme ayant voulu tromper, du moins comme ayant été trompé par une mémoire infidèle. Mais il faut écarter des évangélistes toute erreur, non-seulement celle qui résulte du mensonge, mais celle même qui vient de l'oubli ; c'est pourquoi, s'il importe d'entendre sous les expressions « porter la chaussure » et « délier « les cordons de la chaussure, » deux idées vraiment différentes, que penserons-nous devoir conclure pour l'exacte intelligence des récits évangéliques, sinon que Jean-Baptiste a dit l'une et l'autre chose, soit dans plusieurs discours, soit dans les mêmes ? Car il a pu parler ainsi : Je ne suis pas digne de délier les cordons de sa chaussure ni de la porter. Alors les évangélistes en rappelant, l'un la première proposition, l'autre la seconde, ont tous également fait un récit véridique. Cependant, en parlant de la chaussure du Seigneur, Jean-Baptiste a eu seulement en vue de montrer la grandeur suprême du Seigneur et sa propre bassesse ; qu'un évangéliste ait écrit : « Je ne suis pas digne de délier « les cordons de sa chaussure , » ou : « Je ne suis « pas digne de porter sa chaussure, » il a toujours rendu la même idée, exprimé le même sens, quand, mettant dans la bouche du précurseur un langage quelconque au sujet des souliers du divin Maître, il a également fait ressortir son intention de montrer combien Jésus lui était supérieur. Une règle dont le souvenir sera d'un très-grand avantage dans tout le cours de ce traité sur l'accord des évangélistes, c'est donc de ne pas regarder comme erroné le langage de celui qui en faisant certains changements aux discours d'un personnage, expose néanmoins son idée et son intention, aussi exactement que celui qui rapporte rigoureusement toutes ses paroles ; par là nous apprenons avantageusement qu'il ne faut chercher qu'à se rendre compte de la pensée et de la volonté de celui qui parle.

CHAPITRE XIII.

DU BAPTÊME DE JESUS.

30. Saint Matthieu continue ainsi : « Alors « Jésus vint de Galilée près du Jourdain trouver

« Jean pour être baptisé par lui. Mais Jean s'en « défendait en disant: C'est moi qui dois être « baptisé par vous, et vous venez à moi ? Jésus « lui répondit : Laisse-moi faire maintenant, « car c'est ainsi que nous devons accomplir « toute justice. Alors Jean cessa de lui résister. » Les trois autres évangélistes disent pareillement que Jésus vint trouver Jean, et tous trois rapportent qu'il fut baptisé par lui; mais ils gardent le silence sur ce que nous voyons dans le récit de saint Matthieu, savoir les paroles de Jean au Seigneur et les réponses du Seigneur à Jean [1].

CHAPITRE XIV.

VOIX DU CIEL APRÈS LE BAPTÊME DE JÉSUS.

31. Saint Matthieu dit ensuite : « Jésus « ayant été baptisé sortit aussitôt de l'eau; et en « même temps les cieux lui furent ouverts, et « il vit l'Esprit de Dieu descendre en forme « de colombe et se reposer sur lui. Et au même « instant on entendit une voix du ciel qui dit : « Celui-ci est mon Fils bien aimé, en qui je me « complais. » C'est ce que racontent pareillement deux autres évangélistes, saint Marc et saint Luc. Ils exposent cependant d'une manière différente les paroles de la voix qui se fit entendre du ciel: mais c'est toujours la même pensée. Car, d'après ce que nous avons dit précédemment, on doit voir le même sens et l'expression de la même idée dans la leçon de saint Matthieu: « Celui-ci est mon Fils bien-aimé, » et dans celle de saint Marc et de saint Luc: « Vous êtes mon « Fils bien-aimé. » Sans doute il n'y eut, dans ce discours venu d'en haut, qu'une seule des deux locutions, mais saint Matthieu, en écrivant: « Celui-ci est mon Fils bien-aimé, » aura voulu marquer le but de la voix du ciel, qui était de faire connaître aux auditeurs la filiation divine de Jésus-Christ; il a voulu montrer que les paroles : « Vous êtes mon Fils, » furent prononcées de la même manière que si la voix eût dit à la foule: « Celui-ci est mon Fils. » Car elle n'apprenait pas à Jésus-Christ ce qu'il savait bien; mais elle l'apprenait à ceux qui étaient là et pour qui elle se faisait entendre.

Maintenant la voix du ciel a-t-elle dit: « En « qui je me complais, *in quo mihi complacui*, » ou : « Je mets en vous ma complaisance, *in te* « *complacui*, » ou enfin : « Il me complaît en vous, « *in te complacuit mihi* [1]? « On est libre d'admettre l'une ou l'autre de ce trois leçons, pourvu que l'on comprenne qu'en rapportant différemment les paroles, les Evangélistes ont rendu la même pensée. La différence des expressions a même l'avantage de nous faire mieux saisir l'idée, que si tous l'avaient rapportée dans les mêmes termes, et d'écarter le danger d'une fausse interprétation. Car celui qui voudrait, sous les mots: « En qui je me « complais, *in quo mihi complacui*, » voir le Père se plaisant à lui-même dans le Fils, est averti de son erreur par le texte de saint Marc : « En vous je complais, *in te* « *complacui*. » De même, voulons-nous par cette seule leçon : « *in te complacui*, » entendre que, dans le Fils le Père plaît aux hommes ? nous sommes détrompés par le texte de saint Luc: *in te complacuit mihi*. Donc, quelque soit l'Evangéliste dont le récit nous présente le texte éxact des paroles de la voix céleste, on voit clairement que les autres n'ont varié les termes que pour rendre le même sens plus saisissable. Ainsi, d'après les trois réunis, la voix du ciel a voulu dire : Je mets en vous mon bon plaisir ; et cela signifie : J'ai résolu de faire par vous ce qui me plaît. Dans certaines copies de l'Evangile selon saint Luc, au lieu de la leçon que nous venons de mettre sous les yeux, on lit cet oracle du Psalmiste : « Vous êtes mon Fils, je vous ai « engendré aujourd'hui [2]. » Il est vrai qu'on ne montre ces mots dans aucune des copies grecques les plus anciennes. Mais si quelques exemplaires dignes de foi peuvent confirmer cette variante, que faut-il conclure, sinon que la voix céleste, dans un ordre quelconque, a dit l'une et l'autre chose ?

CHAPITRE XV.

JÉSUS-CHRIST CONNU OU INCONNU DE JEAN-BAPTISTE.

32. Ce que nous lisons dans l'Evangile selon saint Jean, du Saint-Esprit descendu en forme de colombe, n'est pas un discours placé au temps où le fait s'est accompli ; c'est une citation des paroles du précurseur rappellant lui-même ce qu'il a vu. Or, ce passage fait naître la question suivante : Comment Jean-Baptiste

[1] Matt. III, 13-15; Marc, I, 9; Luc, III, 21 ; Jean, I, 32-34.

[1] Matt. III, 16-17 ; Marc, I, 10, 11 ; Luc, III, 22. — [2] Ps. II, 7.

a-t-il pu dire : « Pour moi, je ne le connaissais « pas ; mais celui qui m'a envoyé baptiser dans « l'eau m'a dit : Celui sur qui tu verras l'Esprit « descendre et demeurer, c'est lui qui baptise « dans le Saint-Esprit »[1] ? En effet, s'il l'a connu seulement quand il a vu la colombe descendre sur lui, comment, d'après saint Matthieu, lui disait-il, avant d'être témoin de ce prodige, et dès qu'il le vit venir au Jourdain pour se faire baptiser : « C'est moi plutôt qui « dois être baptisé par vous[2] ? » Il faut conclure qu'à la vérité Jean-Baptiste le connaissait avant la descente de la colombe, puisqu'il tressaillit même dans le sein maternel quand Marie fut venue visiter Elisabeth[3]; mais que à son égard, il apprit par cet événement une chose dont il n'avait pas encore connaissance, c'est que Jésus seul baptiserait dans le Saint-Esprit en vertu d'une puissance personnelle et divine ; tandis qu'aucun homme après avoir reçu de Dieu le pouvoir de baptiser ne pourrait dire en baptisant qui que ce soit : c'est mon propre bien que je te communique, ni : Je donne moi-même le Saint-Esprit.

CHAPITRE XVI.

JÉSUS TENTÉ PAR LE DÉMON.

33. Saint Matthieu ajoute : « Alors Jésus fut « conduit par l'Esprit dans le désert, pour y « être tenté par le démon. Ayant donc jeûné « quarante jours et quarante nuits il eut faim ; « le tentateur s'approchant alors lui dit : Si « vous êtes le Fils de Dieu, commandez « que ces pierres deviennent des pains. Et « Jésus lui répondit : Il est écrit : L'homme ne « vit pas seulement de pain, mais de toute « parole qui sort de la bouche de Dieu ; » et le reste, jusqu'à l'endroit où nous lisons : « Alors le « diable le laissa, et aussitôt les anges s'appro- « chèrent de lui et le servaient. » Saint Luc raconte également tout cela, mais dans un ordre différent ; de sorte qu'on ne voit pas ce qui s'est fait en premier lieu, si d'abord ont été montrés au Sauveur les royaumes de la terre et qu'ensuite il ait été transporté sur le pinacle du temple, ou si ce dernier fait a précédé, et que l'autre ait suivi. Mais peu importe dans quel ordre les choses soient racontées, pourvu qu'on fasse connaître qu'elles se sont toutes accomplies. Du reste, que saint Luc rende les mêmes pensées en d'autres termes, est-il besoin de rappeler toujours que cela ne nuit en rien à la vérité ? Quant à saint Marc, il atteste, lui aussi, que Jésus demeura au désert quarante jours et quarante nuits et y fut tenté par le démon ; mais il ne dit rien des paroles du démon, ni des réponses de Jésus. Cependant il n'a pas gardé le silence sur un point négligé par saint Luc, savoir que les anges vinrent servir le divin Maître[1]. Quant à saint Jean, il a passé sous silence tout ce qui regarde cette tentation.

CHAPITRE XVII.

VOCATION DES APOTRES.

34. Le récit de saint Matthieu continue en ces termes : « Or Jésus ayant appris que Jean-Bap- « tiste avait été jeté en prison, se retira en Galilée. » C'est ce que disent aussi saint Marc et saint Luc[2] : excepté que saint Luc ne fait ici nulle mention de l'emprisonnement de Jean-Baptiste. D'après l'évangéliste saint Jean, avant la retraite de Jésus en Galilée, Pierre et André demeurèrent un jour avec lui et alors fut donné ce nom de Pierre au premier, qui s'appelait auparavant Simon. Le même dit encore que le jour suivant, comme Jésus voulait sortir et se rendre en Galilée, il trouva Philippe et lui commanda de le suivre ; il arrive de là à raconter aussi ce qui regarde Nathanaël ; puis il dit que le troisième jour, étant en Galilée, Jésus fit à Cana le miracle du changement de l'eau en vin[3]. Les autres évangélistes ont omis tous ces détails, quand après avoir rappelé la tentation du Sauveur ils ont parlé de son retour en Galilée. On doit donc comprendre qu'il y eut un intervalle de quelques jours durant lequel eut lieu ce que rapporte saint Jean au sujet des disciples. Mais ce qu'il dit de Pierre n'est pas en opposition avec le passage où plus loin saint Matthieu raconte que le Seigneur dit à l'Apôtre : « Tu es Pierre et sur cette pierre « je bâtirai mon Eglise[4]. » Car il faut croire que ce nom lui fut donné, non pas quand Jésus lui adressa les paroles que nous venons de citer, mais bien quand, d'après saint Jean, il lui parla ainsi : « Tu t'appelleras Céphas, c'est-à-dire Pierre ; » de sorte qu'en lui disant plus tard : « Tu es « Pierre, » il l'appelait par le nom que l'Apôtre portait déjà. En effet, s'il ne lui dit pas alors : Tu t'appelleras Pierre ; mais : « Tu es Pierre, » c'est

[1] Jean, I, 33. — [2] Matt. III, 14. — [3] Luc, I, 41.

[1] Matt. IV, 1-11; Marc, I, 12, 13; Luc, IV, 1-13. — [2] Matt. IV, 12; Marc, I, 1, 4; Luc, IV, 14. — [3] Jean, I, 39; II, 11. — [4] Matt. XVI, 18.

qu'il lui avait dit précédemment : « Tu t'appel-« leras. »

35. Après cela nous lisons dans le récit de saint Matthieu : « Et Jésus, ayant quitté Naza-« reth, vint habiter Capharnaüm, ville maritime « sur les frontières de Zabulon et de Nephtali, » et le reste, jusqu'à la fin du sermon sur la montagne. Saint Marc lui fait écho dans l'ordre et la suite du récit pour la vocation de Pierre et d'André, puis, un peu après, de Jacques et de Jean. Mais tandis que saint Matthieu, aussitôt après avoir parlé de la multitude des malades guéris par Jésus et des foules nombreuses qui le suivaient, s'applique à reproduire le long discours du Sauveur sur la montagne, saint Marc interpose d'autres détails ; à savoir, que Jésus enseignait dans la synagogue de Capharnaüm et qu'on était éperdûment étonné de sa doctrine ; puis il remarque, comme saint Matthieu le fait après le grand discours sur la montagne, que « Jésus enseignait comme ayant puissance et non « comme les scribes et les docteurs de la loi. » Saint Marc raconte aussi l'histoire de cet homme qui fut délivré d'un esprit immonde, ensuite la guérison de la belle-mère de Pierre. Pour ces détails le récit de saint Luc s'accorde avec le sien [1]. Saint Matthieu n'a rien dit du possédé : il n'a parlé que plus loin de la belle-mère de Pierre [2].

36. Mais dans la partie de son récit que nous considérons maintenant, le même saint Matthieu, après avoir décrit la vocation des disciples auxquels Jésus ordonna d'abandonner leurs barques de pêcheurs et de le suivre, rapporte que le Sauveur parcourut la Galilée, enseignant dans les synagogues, prêchant l'Evangile, guérissant toute sorte d'infirmités, et que se voyant entouré d'une grande multitude il gagna le haut d'une montagne où il fit son grand discours. Il donne ainsi lieu de comprendre que les choses rappelées par saint Marc après l'élection des disciples dont il s'agit, furent accomplies quand Jésus parcourait la Galilée et qu'il instruisait dans les synagogues ; qu'alors aussi fut guérie la belle-mère de Pierre ; mais qu'il n'a rapporté que plus loin ces événements, encore qu'il n'ait pas fait rentrer dans sa narration tout ce qu'il y avait omis précédemment.

37. Voici cependant une difficulté. D'après saint Jean, ce fut sur les bords du Jourdain, non en Galilée, qu'André s'attacha au Seigneur avec un autre dont le nom n'est pas cité ; que Jésus Christ donna à Simon le nom de Pierre, et troisièmement qu'il appela Philippe à le suivre : tandis que d'après les trois autres Evangélistes, dont le récit se trouve ici complétement d'accord, d'après surtout saint Matthieu et saint Marc, André, Simon et les fils de Zébédée étaient occupés à pêcher sur la mer de Galilée lors qu'ils furent appelés . Si en effet saint Matthieu et saint Marc rapportent qu'André était dans la même barque que Simon, saint Luc ne le nomme point , tout en donnant à entendre qu'il y était ; si de plus eux-mêmes n'exposent qu'en peu de mots l'événement, lorsque saint Luc le présente avec plus de détails ; car il rapporte l'histoire de la pêche miraculeuse et il nous montre le Seigneur adressant de la barque de Simon ses premières paroles à la multitude ; il n'y a là aucune opposition. Une autre différence serait que d'après saint Luc, le Seigneur dit seulement à Simon Pierre : « Dès ce jour tu seras « pêcheur d'hommes, » et que suivant les récits de saint Matthieu et de saint Marc, il tient ce langage aux deux frères en même temps. Mais sans nul doute, il est possible que Jésus ait ainsi parlé d'abord à Pierre, surpris de la quantité de poissons qu'on venait de prendre ; puis à tous deux. Alors les récits se concilient facilement.

Revenons donc et appliquons-nous à la difficulté offerte par le texte de saint Jean comparé à ceux de saint Matthieu, de saint Marc et de saint Luc. On peut la regarder en effet comme très-sérieuse ; puisqu'il y a une différence notable pour le temps, le lieu et le fait même de la vocation. Si c'est près du Jourdain, et avant le départ de Jésus pour la Galilée que sur le témoignage de Jean-Baptiste les deux disciples, dont l'un était André, suivirent le Sauveur ; si c'est alors, que conduit à Jésus par son frère André, Simon reçut le nom de Pierre : comment, d'après la leçon des autres Évangélistes, est-ce en Galilée que Jésus, les trouvant sur leurs barques de pêcheurs, les appela à devenir ses disciples [1] ? Mais il suffit de supposer que quand ils virent le Seigneur près du Jourdain, ils ne s'attachèrent pas à lui inséparablement, mais seulement commencèrent à le connaître, et retournèrent ensuite à leurs foyers, pleins d'admiration pour sa personne.

38. Aussi bien le même saint Jean dit-il que les disciples de Jésus crurent en lui à Cana en Galilée, quand il changea l'eau en vin. Ce qu'il raconte en ces termes : « Or le troisième jour il

[1] Matt. IV, 18 ; VII, 29 ; Marc, 2, 16-31 ; Luc, IV. 31-39. — [2] Matt. VIII, 14, 15.

[1] Matt. IV, 13-23. ; Marc, I, 16-20 ; Luc, V, 1-11 ; Jean, I, 35-44.

« y eut des noces à Cana en Galilée, et la mère de « Jésus y était. Jésus fut aussi convié aux noces « avec ses disciples [1]. » Si ce fut alors qu'ils crurent en lui, comme l'Évangéliste le dit un peu après, ils n'étaient pas encore ses disciples quand ils furent conviés aux noces. Mais l'écrivain sacré emploie ici une manière de parler que nous employons lorsque nous disons, par exemple, que l'Apôtre Paul reçut le jour à Tarse en de Cilicie [2], quoique Paul n'ait pas été Apôtre en naissant. Quand donc il dit que les disciples de Jésus furent conviés aux noces, nous devons par ce nom de disciples entendre, non pas ce que ces hommes étaient alors, mais ce qu'ils devaient être ensuite. Sans aucun doute ils étaient disciples de Jésus lorsque saint Jean raconta et écrivit cet événement ; et c'est pour cette raison qu'en sa qualité d'historien du passé il leur donne ce titre.

39. « Après cela, continue saint Jean, il des- « cendit à Capharnaüm avec sa mère, ses frères « et ses disciples : mais ils n'y demeurèrent pas « longtemps [3]. » On ne sait pas si alors Pierre, André et les fils de Zébédée lui étaient déjà attachés Car saint Matthieu rapporte d'abord que Jésus vint habiter à Capharnaüm et ensuite que les ayant trouvés sur leurs barques occupés à pêcher, il leur commanda de le suivre ; tandis que, selon saint Jean, les diciples vinrent avec lui à Capharnaüm. Serait-ce que saint Matthieu rappelle ici un fait que d'abord il avait omis ? Aussi bien, ne dit-il pas : après cela, comme Jésus marchait sur le rivage de la mer de Galilée, il vit deux frères. Mais sans exprimer aucun rapport de temps : « Comme Jésus, dit-il, marchait sur le « bord de la mer de Galilée, il vit deux frères, « etc. » Il est donc possible que saint Matthieu, relate en cet endroit non un fait postérieur à ceux dont le narré précède ; mais un fait qu'il a omis auparavant de rapporter. Ainsi rien n'empêche de comprendre que les disciples soient venus à Capharnaüm avec le Sauveur, puisque, selon saint Jean, il s'y rendit accompagné de sa mère et de *ses disciples*. Ou plutôt ne s'agit-il pas d'autres diciples ? car Philippe déjà le suivait, puisqu'il l'avait précédemment appelé en lui disant : « Suis-moi ? » En effet les récits évangéliques ne nous montrent pas quel a été, pour tous les douze Apôtres, l'ordre de leur vocation ; attendu qu'ils ne mentionnent même pas la vocation de tous, mais parlent seulement de celle de Philippe, de Pierre et d'André, des fils de Zébédée et de Matthieu le publicain, lequel se nommait aussi Lévi [1] : Pierre cependant est le premier et le seul qui ait reçu en particulier de la bouche de Jésus-Christ un nom nouveau. Car ce ne fut pas chacun en particulier mais tous deux ensemble, que les fils de Zébédée reçurent le nom de Fils du tonnerre [2].

40. Du reste observons que l'Evangile et les livres Apostoliques nomment disciples de Jésus-Christ, non seulement les douze Apôtres, mais tous ceux qui, croyant au divin maître, étaient par ses leçons formés au royaume des cieux. C'est parmi eux qu'il en choisit douze auxquels il donna le nom d'Apôtres. Saint Luc, de qui nous apprenons ce fait, dit un peu plus bas : « Il des- « cendit ensuite avec eux et s'arrêta dans la « plaine, où il se vit entouré de la foule de ses « disciples et d'une grande multitude de peuple [3]. » Assurément l'Evangéliste n'appellerait pas la réunion de douze hommes, une foule de disciples. Plusieurs autres passages des Ecritures nous montrent avec non moins d'évidence que le nom de *disciples* de Jésus appartenait à tous ceux qui apprenaient de lui, *discerent*, ce qui regarde la vie éternelle.

41. Mais on peut demander comment, d'après les récits de saint Matthieu et de saint Marc, Jésus appela de leurs barques de pêcheurs, d'abord Pierre et André, puis s'étant avancé *un peu plus loin*, les deux fils de Zébédée ; quand, suivant saint Luc, chacune des barques se trouvant remplie des poissons de la pêche miraculeuse, Pierre fit signe aux fils de Zébédée, Jacques et Jean, ses compagnons, de venir l'aider à retirer les filets : et que *tous ensemble* ils témoignèrent leur étonnement d'une si grande quantité de poissons, et que *tous en même temps* quittant leurs barques ramenées à bord, suivirent le Seigneur, bien qu'à Pierre seul il eût dit : « A « dater de ce jour tu seras un pêcheur d'hommes. » Il faut donc admettre que le fait rapporté par saint Luc fut antérieur à la vocation formelle des quatre disceples ; que le Seigneur ne les appela point dans cette circonstance à le suivre, mais prédit seulement à Pierre que dorénavant il prendrait des hommes. Ce qui ne voulait pas dire qu'il ne prendrait jamais plus de poissons ; car nous lisons que même après la résurrection

[1] Jean, II-1, 2. — [2] Act. XXII, 3. — [3] Jean, II-12.

[1] Matt. IV, 18-22 ; IX, 9. Marc, I, 16-20. II, 14. Luc, V, 1-11. Jean, I, 35-44. — [2] Marc, III, 17. — [3] Luc, VI, 13-17.

du Sauveur, les Apôtres se livraient encore à la pêche [1]. Si donc Jésus-Christ annonça à Pierre que désormais il prendrait des hommes, ce ne fut pas pour lui dire qu'il ne prendrait plus de poissons. Ainsi l'on peut comprendre que les disciples revinrent pêcher selon leur coutume sur la mer de Galilée, et qu'ensuite eut lieu ce que rapportent saint Matthieu et saint Marc ; c'est-à-dire que le Seigneur les appela deux à deux, d'abord Pierre et André, puis les fils de Zébédée. Aussi bien cette fois ils n'amenèrent pas leurs barques à terre comme ayant l'intention de revenir un autre jour à la pêche, mais ils suivirent Jésus-Christ comme un maître qui les appelait et leur intimait l'ordre de s'attacher à lui.

CHAPITRE XVIII.

DU TEMPS OU JÉSUS-CHRIST SE RENDIT EN GALILÉE.

42. Une autre question se présente. L'Evangéliste saint Jean fait venir Jésus en Galilée avant l'emprisonnement de Jean-Baptiste. Car après avoir rapporté que le Sauveur changea l'eau en vin à Cana de Galilée, puis descendit pour quelques jours à Capharnaüm avec sa mère et ses disciples, il nous le montre allant à Jérusalem pour la fête de Pâque, venant ensuite avec ses disciples habiter et baptiser dans la terre de Judée. C'est alors qu'il dit en continuant son récit : « Or Jean baptisait lui-même à Ennon « près de Salim, parce qu'il y avait là beaucoup « d'eau : plusieurs y venaient, et y étaient bap- « tisés ; car Jean n'avait pas encore été mis « en prison [2]. » Cependant nous lisons dans « saint Matthieu : « Ayant appris que Jean avait « été arrêté, Jésus se retira en Galilée [3]. » C'est ce que nous lisons pareillement dans saint Marc : « Après que Jean eut été mis en prison, dit- « il, Jésus vint en Galilée [4]. » Saint Luc de son côté, sans faire aucune mention de l'emprisonnement de Jean-Baptiste, nous dit comme eux, après avoir raconté le baptême et la tentation de Jésus-Christ, que le Sauveur se retira en Galilée. Car voici la suite de sa narration : « Le dia- « ble ayant fini de le tenter, s'éloigna de lui « pour un temps ; et Jésus, par la vertu de « l'Esprit, retourna en Galilée ; et sa réputation « se répandit dans tout le pays [5]. » On doit conclure de là non pas que les trois évangélistes contredisent le récit de saint Jean, mais d'abord qu'ils ont omis de rappeler une première apparition du Seigneur en Galilée après son baptême, alors que le précurseur n'avait pas encore été mis en prison; et secondement que sans rien dire de cette première démarche signalée par le miracle de Cana, ils en ont tout de suite rapporté une autre qui suivit l'emprisonnement de Jean-Baptiste. Saint Jean parle lui-même de cette seconde retraite de Jésus en Galilée après son baptême. « Jésus donc, dit-il, ayant su que les Pha- « risiens avaient appris qu'il faisait plus de dis- « ciples et baptisait plus de personnes que Jean, « bien que Jésus ne baptisât pas, mais ses dis- « ciples, quitta la Judée et s'en alla de nouveau « en Galilée [1]. » Il nous laisse entendre ici que dès lors Jean-Baptiste était en prison, mais que les Juifs avaient appris que Jésus faisait plus de disciples que n'en avait faits Jean, et baptisait plus de personnes que celui-ci n'en avait baptisées.

[1] Jean, XXI, 3. — [2] Jean, II, 13 ; III, 22-24. — [3] Matt. IV, 12. — [4] Marc, I, 14. — [5] Luc, IV, 13, 14.

CHAPITRE XIX.

SERMON SUR LA MONTAGNE.

43. Voyons maintenant si l'Evangéliste saint Matthieu ne semble en rien contredit par les autres, au sujet du long discours que, d'après lui, le Seigneur prononça sur la montagne. Saint Marc n'en dit rien; il n'a même rien rapporté de semblable, si ce n'est quelques maximes éparses dans son récit, et que le Seigneur aura répétées en d'autres lieux. Il nous permet cependant de voir dans le texte de sa narration la place de ce discours et nous laisse conclure que Jésus-Christ l'a prononcé, mais que lui-même a omis de le reproduire. « Jésus, dit-il, prêchait « dans leurs synagogues et par toute la Galilée, « et il chassait les démons. » Dans cette prédication de Jésus par toute la Galilée, se trouve compris aussi le discours qu'il fit sur la montagne, et que rapporte saint Matthieu. Car le même saint Marc continue ainsi : « Or, un lépreux « vint à lui ; le suppliant et se jetant à genoux « il lui dit : Si vous voulez, vous pouvez me gué- « rir [2]; et il expose de telle sorte ce qu'il dit ensuite de la guérison de ce lépreux qu'on doit le reconnaître pour le même que saint Matthieu dit avoir été guéri, quand, après le discours dont nous parlons, le Seigneur fut descendu de la montagne. Voici en effet le texte de saint Mat-

[1] Jean, IV, 1-3. — [2] Marc, I, 39, 40

thieu : « Jésus étant descendu de la montagne « une grande multitude de peuple le suivit. Et « voilà qu'un lépreux, venant à lui, l'adorait en « disant : Seigneur, si vous voulez, vous pouvez « me guérir, » et le reste [1].

44. Saint Luc a parlé aussi de ce lépreux [2], non pas au même endroit, mais suivant l'usage des évangélistes d'exposer certains faits après les avoir d'abord omis, ou d'anticiper le récit de faits postérieurs, selon le mouvement de l'inspiration divine qui les portait à n'écrire qu'ensuite en se le rappelant à la mémoire, ce qui pourtant leur était bien connu : néanmoins le même saint Luc rapporte aussi du divin maître un long discours qui débute comme celui que nous donne saint Matthieu. Car dans ce dernier nous lisons : « Bienheureux les pauvres en es- « prit, parce que le royaume des cieux est à « eux : » et dans l'autre : « Vous êtes bienheureux, « pauvres, parce que le royaume des cieux est à « vous. » Le texte de saint Luc présente ensuite beaucoup d'autres ressemblances, et à la fin du discours la conclusion est toute pareille ; c'est de part et d'autre la comparaison prise de l'homme sage qui bâtit sur la pierre ferme, et de l'insensé qui bâtit sur le sable. Toute la différence est que dans saint Luc, il n'est parlé que du fleuve qui vient se précipiter contre la maison, tandisque le récit de saint Matthieu y joint les vents et la pluie. On pourrait donc très-facilement admettre qu'il s'agit d'un seul et même discours dans les deux évangélistes; que saint Luc a laissé de côté certaines pensées rendues par saint Matthieu ; qu'il en a reproduit d'autres, omises par lui, et qu'il en a aussi présenté plusieurs dont il exprime semblablement tout le sens et toute la vérité, quelle que soit la différence des termes.

45. On pourrait, dis-je, admettre cela très-facilement, si ce n'était que, d'après saint Matthieu, le Seigneur parle assis sur une montagne, et que d'après saint Luc c'est debout et dans une plaine. Cette diversité porte donc à penser que le discours rapporté par l'un, n'est pas le discours rapporté par l'autre. Et pourquoi aussi bien Jésus-Christ n'aurait-il pas répété ailleurs ce qu'il avait déjà dit, ou fait de nouveau certaines choses qu'il avait déjà faites auparavant ? Du reste, entre ces deux discours dont l'un est reproduit par saint Matthieu et l'autre par saint Luc, il n'a pas dû s'écouler beaucoup de temps; car avant et après les deux évangélistes rapportent des choses semblables ou parfaitement identiques ; et l'on peut avec raison penser que leurs récits regardent les mêmes jours et les mêmes lieux. Voici, en effet, ce que nous lisons dans saint Matthieu : « Et une grande multitude « de peuple le suivit de la Galilée, de la Décapole, « de Jérusalem, de la Judée, et d'au-delà du Jour- « dain. Or, voyant cette foule, Jésus gagna le « haut d'une montagne ; et lorsqu'il s'y fut assis, « ses disciples s'approchèrent de lui ; et ouvrant la « bouche, il les instruisait en disant : Bienheu- « reux les pauvres en esprit, parce que le ro- « yaume des cieux est à eux, » et le reste [1]. On peut croire ici que Jésus voulut échapper à la presse de la multitude ; et qu'alors il gagna le haut de la montagne, pour s'éloigner de la foule afin de parler à ses seuls diciples. C'est ce que semble aussi confirmer la narration de saint Luc. « En « ce temps là, dit-il, Jésus alla sur une montagne, « pour y prier, et il y passa toute la nuit en prié- « re. Quand le jour fut venu, il appela ses dis- « ciples et choisit douze d'entre eux qu'il nom- « ma Apôtres, savoir : Simon auquel il donna le « nom de Pierre, André, son frère, Jacques et « Jean, Philippe et Barthélemy, Matthieu et « Thomas, Jacques fils d'Alphée et Simon appelé « le zélé, Jude frère de Jacques et Judas Iscarioth, « qui fut le traître. Il descendit ensuite avec eux « et s'arrêta dans une plaine où il se vit envi- « ronné de la troupe de ses disciples et d'une « grande multitude de peuple, accouru de toute « la Judée, de Jérusalem, du pays maritime, de « Tyr et de Sidon, pour l'entendre et pour être « guéris de leurs maladies. Ceux d'entre eux qui « étaient possédés d'esprits impurs étaient aussi « guéris. Or tout le peuple tâchait de le toucher, « parce qu'il sortait de lui une vertu qui les gué- « rissait tous. Alors levant les yeux sur ses dis- « ciples, Jésus dit : Vous êtes bienheureux, pau- « vres, parce que le royaume des cieux est à « vous [2]. » On peut donc croire que quand Jésus, sur la montagne, eut choisi parmi tous ses disciples, les douze Apôtres, détail omis par saint Matthieu, il y prononça le discours que cet évangéliste a reproduit et dont saint Luc ne parle pas ; qu'ensuite, étant descendu dans la plaine, il fit un autre discours semblable, dont saint Matthieu ne dit rien, mais dont parle saint Luc : et qu'il les termina tous deux de la même manière.

[1] Matt. VIII 1, 2. — [2] Luc, v. 12, 13.

[1] Matt. IV, 25 ; VII, 29. — [2] Luc, VI, 12-19.

46. Nous lisons dans le texte de saint Matthieu immédiatement après le discours du Seigneur : « Jésus ayant achevé de parler, la foule « était dans l'admiration de sa doctrine ; » ceci peut-être rapporté à la foule des disciples parmi lesquels avaient été choisis les douze Apôtres. Le même Evangéliste dit un peu plus loin : « Lors- « qu'il fut descendu de la montagne, une grande « multitude de peuple le suivit ; et voilà qu'un « lépreux venant à lui l'adorait. » Nous pouvons entendre cela comme ayant eu lieu non-seulement après le discours que lui-même rapporte, mais après l'autre que reproduit le texte de saint Luc. Car on ne voit rien qui fasse connaître quel espace de temps s'écoula entre la descente de la montagne et le fait relatif au lépreux ; et sans rien insinuer à cet égard, saint Matthieu a voulu marquer seulement, qu'après être descendu de la montagne le Seigneur était accompagné d'une grande foule de peuple lorsqu'il guérit le lépreux. Ceci est d'autant mieux fondé que, suivant saint Luc, Jésus était déjà dans la ville quand il opéra cette guérison ; circonstance que saint Matthieu ne relève pas.

47. Cependant on pourrait admettre encore que d'abord le Seigneur était seul avec ses disciples sur la partie la plus élevée de la montagne, quand parmi eux il choisit les douze Apôtres ; qu'ensuite il descendit, non jusqu'au bas, mais dans un lieu qui est spacieux, c'est-à-dire une espèce de plaine qui se trouvait au flanc de cette montagne et qui pouvait contenir une foule nombreuse ; qu'il s'arrêta là, y resta debout attendant que la multitude fût rassemblée autour de lui ; qu'enfin s'étant assis et les disciples s'étant approchés, il leur fit à eux et à toute la foule un seul et même discours : discours que saint Matthieu et saint Luc auront rapporté, non de la même manière, mais sans varier pour le fond des choses et des pensées reproduites par tous deux. Car déjà nous avons averti et, en dehors même de tout avertissement, chacun doit voir, qu'il n'y a pas d'opposition entre deux évangélistes dont l'un omet de dire ce que dit l'autre ; qu'il n'y en a pas davantage si les expressions sont différentes, du moment que les mêmes choses et les mêmes pensées s'y retrouvent. De sorte donc que quand saint Matthieu dit : « Jésus étant descendu de la montagne ; » il est permis d'entendre qu'il s'agit en même temps de la plaine, qui a pu s'étendre sur le flanc de cette montagne. Vient encore l'histoire du lépreux guéri, que rapportent également saint Matthieu, saint Marc et saint Luc.

CHAPITRE XX.

LE SERVITEUR DU CENTURION.

48. Saint Matthieu poursuit ainsi : « Lorsqu'il « fut entré dans la ville de Capharnaüm, un cen- « turion s'approcha de lui et lui fit cette prière : « Seigneur, mon serviteur gît paralytique dans « ma maison et il souffre extrêmement ; » et le reste jusqu'à l'endroit où nous lisons : « Et à « l'heure même son serviteur fut guéri [1].» Saint Luc de son côté rapporte cet événement, relatif au serviteur du centurion, non, comme saint Matthieu, après avoir parlé de la guérison du lépreux dont il fait plus tard le récit, mais immédiatement après l'exposition du long discours sur la montagne. « Jésus, dit-il, ayant a- « chevé de faire entendre toutes ces paroles aux « oreilles du peuple, entra dans Capharnaüm. « Or, il y avait là un Centurion dont le serviteur « qui lui était cher était fort malade et près de « mourir, » et le reste, jusqu'à l'endroit où nous voyons ce serviteur guéri [2]. Entendons ici qu'à la vérité Jésus entra dans la ville de Capharnaüm après avoir achevé d'adresser au peuple toutes ses paroles, c'est-à-dire qu'il n'y entra pas avant d'avoir fini de parler ; mais que l'Evangéliste ne marque point l'intervalle de temps compris entre le discours du Seigneur et son entrée à Capharnaüm. Dans cet intervalle fut guéri le lépreux dont saint Matthieu fait l'histoire en son lieu, et que saint Luc rappelle plus tard.

49. Voyons actuellement si les deux évangélistes sont d'accord entre eux au sujet de ce serviteur du Centurion. Voici comme parle saint Matthieu : « Un centurion s'approcha de lui, « le priant et disant : Mon serviteur gît paraly- « tique dans ma maison. » Or saint Luc paraît le contredire : « Ce centurion, dit-il, ayant en- « tendu parler de Jésus, lui envoya des anciens « d'entre les Juifs pour le prier de venir guérir « son serviteur. Etant donc venus trouver Jésus, « ces anciens le suppliaient instamment et lui « disaient : Il mérite que vous fassiez cela pour « lui. Il aime en effet notre nation, et il nous a « même bâti une synagogue. Jésus s'en alla donc « avec eux, et comme il n'était plus loin « de la maison, le Centurion envoya de ses a-

[1] Matt. VIII. 5-13. — [2] Luc. VII, 1-10.

« mis pour lui dire de sa part : Seigneur, ne vous « donnez point tant de peine, car je ne suis pas « digne que vous entriez chez moi. C'est pour- « quoi je ne me suis pas jugé digne d'aller vous « trouver ; mais dites seulement une parole et « mon serviteur sera guéri. » Si la chose a eu lieu de cette sorte, où est la vérité dans ces mots de saint Matthieu : « Un centurion s'approcha de « lui, » puisqu'il ne vint pas lui-même le trouver, mais lui envoya ses amis ? Ne faut-il pas qu'une observation attentive nous fasse comprendre que saint Matthieu a employé ici une figure de langage assez habituelle ? Car, non-seulement nous disons de quelqu'un qu'il s'approche, avant même qu'il arrive près de l'objet dont il est dit s'approcher ; et de là les expressions : il s'approche peu, ou , il s'approche beaucoup du but qu'il veut atteindre : mais de plus, nous disons ordinairement qu'on est parvenu près de quelqu'un, (et l'on ne s'approche que pour parvenir,) bien qu'on ne le voie pas soi-même, quand on arrive, par l'intermédiaire d'un ami, près de quelqu'un dont on recherche la faveur. Cette forme de langage a tellement prévalu, que l'on dit vulgairement d'un homme, qu'il est parvenu jusqu'à certains personnages puissants, quand avec les manœuvres de l'ambition et au moyen de ceux qui les entourent, il a pu agir sur leur esprit, dont l'accès lui était en quelque sorte fermé. Si donc nous disons communément qu'on parvient soi-même, quand on parvient par autrui ; à combien plus forte raison peut-on s'approcher par d'autres, puisque d'ordinaire on n'avance pas autant en s'approchant qu'en parvenant ; car il est possible qu'on s'approche beaucoup, sans toutefois parvenir. Le centurion s'étant donc approché du Seigneur, par l'intermédiaire des anciens, saint Matthieu a pu dire pour abréger : « Un centurion s'appro- « cha de lui. » C'est une façon de parler que tout le monde est capable d'entendre.

50. Il ne faut pas du reste négliger de considérer la vérité profonde que révèle dans le sens mystique le langage du saint Évangéliste et qu'expriment ces paroles d'un Psaume : « Approchez-vous de lui, et vous « serez éclairés [1]. » Aussi bien, la foi du centurion ayant été l'objet de ce magnifique éloge du Sauveur : « Je n'ai point trouvé une si grande « foi dans Israël ; » l'Évangéliste a voulu dire qu'à raison de cette vertu qui nous approche véritablement de Jésus, le centurion s'était plutôt lui-même approché de lui que ceux qu'il avait chargés de lui présenter sa requête. Quant à saint Luc, s'il a expliqué comment tout s'est passé, c'est pour nous faire comprendre dans quel sens saint Matthieu, également infaillible, a dit que le centurion s'était approché de Jésus. C'est ainsi qu'en touchant seulement la frange du vêtement du Sauveur, l'hémorroïsse le toucha mieux que la foule dont il était pressé [1]. De même donc qu'elle toucha d'autant plus le Seigneur qu'elle avait plus de foi en lui, ainsi le centurion s'approcha d'autant plus de Lui que sa foi fut plus vive. A quoi bon maintenant discuter les particularités que l'un des évangélistes relève et que l'autre néglige dans ce passage, puisque selon la règle établie précédemment, on n'y trouve aucune opposition entre les deux récits ?

[1] Ps. XXXIII, 6.

CHAPITRE XXI.

GUÉRISON DE LA BELLE-MÈRE DE PIERRE.

51. Saint Matthieu continue ainsi : « Jésus étant « venu dans la maison de Pierre, vit sa belle- « mère gisante et travaillée de la fièvre ; il lui « toucha la main et la fièvre la quitta ; puis se « levant elle se mit à les servir [2]. » Saint Mathieu n'indique pas en quel temps, c'est-à-dire, après quoi ni avant quoi ce fait eut lieu. Car de ce qu'une chose soit racontée à la suite d'une autre, on n'est pas obligé de conclure qu'elle s'est accomplie immédiatement après. On voit bien cependant qu'ici l'Évangéliste rappelle une œuvre qu'il a omis de mentionner plus haut. Car saint Marc raconte le même fait [3], avant de rapporter la guérison du lépreux, qui dans son Evangile semble venir après le discours du Seigneur sur la montagne, quoiqu'il n'ait point parlé de ce discours. Aussi saint Luc parle de la belle-mère de Pierre, après avoir rapporté le même fait que saint Marc [4], et avant d'arriver à ce long discours qu'il a reproduit, et dans lequel il est permis de voir celui qui, selon saint Matthieu, fut prononcé sur la montagne. Mais qu'importe à un fait d'être relaté soit à sa place naturelle, soit avant soit après qu'il a été accompli, pourvu que l'historien ne soit en contradiction ni avec lui-même ni avec un autre, qu'il s'agisse du même fait ou de faits différents ? Il n'est au pouvoir de personne de

[1] Luc, VIII, 42-48. — [2] Matt. VIII, 14-15. — [3] Marc, I, 29-31. — [4] Luc, V, 38-39.

fixer toujours l'ordre de ses souvenirs à l'égard même de ce qu'il connaît le mieux; car une chose ne revient pas plus tôt ou plus tard à l'esprit selon la volonté de l'homme, mais suivant l'inspiration qu'il reçoit. Il est donc assez probable que chacun des évangélistes a cru devoir écrire les faits à mesure qu'il plaisait à Dieu de les lui remettre en mémoire ; ce qu'il faut entendre uniquement des faits dont l'ordre, quel qu'il soit, ne nuit en rien à l'autorité ni à la vérité de l'Evangile.

52. Pourquoi l'Esprit-Saint, qui distribue à chacun ses dons comme il veut [1], qui par conséquent et sans aucun doute, gouverne et dirige aussi l'intelligence et les souvenirs des auteurs sacrés dans la rédaction de Livres destinés à jouir d'une si haute autorité, a-t-il permis que l'un ordonnât son récit de telle manière et l'autre de telle autre ? Quiconque en recherchera la raison avec attention et piété, pourra la trouver moyennant l'aide de Dieu. Cette question cependant est étrangère au plan d'un ouvrage où nous nous proposons seulement de montrer que chaque évangéliste n'est en contradiction ni avec lui-même ni avec les autres, quel que soit l'ordre que chacun ait pu ou voulu suivre en rapportant les mêmes actes et les mêmes paroles, ou des paroles et des actes différents. Ainsi donc, quand la suite des temps n'est point marquée, nous ne devons pas nous préoccuper de l'ordre suivant lequel un évangéliste a disposé son récit : dans le cas contraire, si quelque chose paraît le mettre en opposition avec lui-même ou avec un autre, alors il faut examiner et résoudre la difficulté.

CHAPITRE XXII.

AUTRES GUÉRISONS.

53. Saint Matthieu poursuit en ces termes : « Or, « le soir étant venu, on lui présenta plusieurs « possédés, et d'une parole il chassait les démons ; « et il guérit tous ceux qui étaient malades ; de « sorte que s'accomplit cet oracle du prophète « Isaïe : Lui-même a pris nos infirmités et il « s'est chargé de nos langueurs [2]. » Quand il dit : « Le soir étant venu , » l'évangéliste montre assez clairement que les choses dont il parle ont eu lieu le même jour que la guérison dont il vient de parler. Saint Marc également, après avoir dit de la belle-mère de Pierre, guérie par le Sauveur, qu'elle se mit à les « servir, » continue ainsi : « Le soir venu, lorsque le soleil fut couché, on lui « amena tous les malades et tous les possédés ; « et toute la ville était assemblée à la porte ; et il « guérit baucoup de malades affligés de diverses « infirmités, et il chassait beaucoup de démons : « mais il ne leur permettait pas de parler, parce- « qu'ils le connaissaient. Et s'étant levé de grand « matin, il sortit et s'en alla dans un lieu désert [1]. » Comme après avoir dit : « Le soir venu, » il ajoute : « Et s'étant levé de grand matin, » saint Marc paraît avoir en cet endroit gardé l'ordre chronologique. Sans doute il n'est pas nécessaire, lorsqu'il est parlé du soir, d'entendre le soir du même jour ; ni, lorsqu'il est parlé du matin, d'entendre le matin de la même nuit : cependant l'ordre chronologique peut avoir été conservé ici, puisque l'évangéliste a soin de le marquer. Saint Luc de son côté, après avoir écrit ce qui regarde la belle-mère de Pierre ne dit pas : « Le soir « venu ; » mais, ce qui exprime la même idée : « Quand le soleil fut couché, tous ceux qui « avaient des malades atteints de diverses infir- « mités, les lui amenèrent, et imposant les mains « sur chacun de ces malades, il les guérissait. « Les démons sortaient aussi de plusieurs, criant « et disant : Vous êtes le Fils de Dieu. Mais il les « menaçait et les empêchait de dire qu'ils le « reconnaissaient pour le Christ. Lorsque le jour « fut venu, il sortit et s'en alla dans un lieu « désert [2]. » L'ordre des temps est présenté tout-à-fait de la même manière que dans saint Marc. Quant à saint Matthieu, qui semble avoir raconté la guérison de la belle-mère de Pierre, non dans l'ordre où le fait a eu lieu, mais suivant l'ordre de ses souvenirs et comme une chose d'abord oubliée ; après le récit des événements qui ont encore signalé le soir du même jour, il ne parle pas du matin suivant, mais sa narration continue ainsi : « Jésus se voyant environné d'une grande « multitude de peuple, commanda de passer à « l'autre bord du lac. » Ce n'est plus ce que nous offrent après les mêmes détails le texte de saint Luc et celui de saint Marc, où est exprimée cette succession du soir et du matin. Quand donc saint saint Matthieu dit : « Jésus se voyant entouré « d'une grande multitude de peuple, comm anda « de passer à l'autre bord du lac ; » nous devons entendre que c'est encore un autre fait dont le souvenir lui revient et qui s'est accompli un jour quelconque.

[1] I Cor. XII, 11. — [2] Matt. VIII, 16-18.

[1] Marc, I, 31-35. — [2] Luc, IV, 40-42.

CHAPITRE XXIII.

JE VOUS SUIVRAI PARTOUT OU VOUS IREZ.

54. On lit ensuite dans saint Matthieu : « Or, « un docteur de la loi s'étant approché, lui dit : « Maître, je vous suivrai en quelque lieu que « vous alliez ; » et le reste, jusqu'à la réponse du Seigneur : « Laisse les morts ensevelir « leurs morts[1]. » C'est ce que raconte également saint Luc ; toutefois après beaucoup d'autres détails et, sans exprimer l'ordre des temps, mais à la manière d'un homme qui suit la marche de ses souvenirs, et sans qu'on voie s'il reprend ce qu'il avait d'abord omis, ou s'il expose d'avance un événement postérieur à ceux qu'il rapporte ensuite. Voici comme il parle : « Tandis qu'ils marchaient sur le chemin, un « homme dit à Jésus : Je vous suivrai partout « ou vous irez. » La réponse du Seigneur à cet homme est tout-à-fait la même que dans saint Matthieu. Il est vrai que selon celui-ci la chose arrive quand Jésus vient de dire qu'il faut passer à l'autre bord du lac ; et que d'après saint Luc c'est quand Jésus et ses disciples marchent sur le chemin. Mais il n'y a pas de contradiction ; car il fallut marcher sans doute pour venir au lac.

De même, à l'égard de celui qui demande la permission d'aller d'abord ensevelir son père, les deux évangélistes s'accordent parfaitement. Qu'importe en effet, pour le sens, que saint Matthieu place la demande de cet homme avant ces paroles de Jésus. « Suis-moi ; » et que saint Luc nous fasse lire les mêmes paroles du Sauveur : « Suis-moi, » avant cette même demande ? Au rapport de saint Luc un autre vient encore dire à Jésus : « Seigneur, je vous « suivrai ; mais permettez-moi d'aller aupa- « ravant renoncer à ce qui est dans ma « maison. » Saint Matthieu n'en parle pas. Dès lors saint Luc passe à autre chose que ce qui viendrait selon l'ordre du temps. « Après « cela, dit-il, le Seigneur choisit encore soixante- « douze nouveaux disciples[2]. » Il déclare que c'est après cela : mais il n'indique pas le temps qui s'est écoulé jusqu'à l'élection dont il s'agit. Durant l'intervalle cependant ont eu lieu les faits que rapporte ensuite saint Matthieu. Car cet évangéliste, qui continue ici sa narration suivant l'ordre des temps, ajoute :

[1] Matt. VIII, 19-22. — [2] Luc, IX, 57; X, 1.

CHAPITRE XXIV.

TEMPÊTE APAISÉE. — DÉMONIAQUES DÉLIVRÉS.

55. « Jésus entra dans la barque, suivi de « ses disciples. Et aussitôt s'éleva sur la mer « une grande tempête ; » et le reste, jusqu'à l'endroit où il est dit que « Jésus repassa le lac « et vint dans sa ville. » Les deux faits que saint Matthieu raconte à la suite l'un de l'autre, le miracle de la tempête apaisée tout-à-coup sur l'ordre de Jésus éveillé par les disciples, et la délivrance de ces hommes que possédait un démon cruel, qui brisaient leurs liens et fuyaient au désert, se trouvent racontés semblablement dans saint Marc et dans saint Luc[1]. Quelques pensées sont rendues en termes différents, mais elles ne laissent pas d'être les mêmes. Ainsi quand saint Matthieu rapporte que le Seigneur dit aux disciples : « Pourquoi « craignez-vous, hommes de peu de foi ? » nous lisons dans saint Luc : « Où est votre foi ? » et dans saint Marc : « Pourquoi craignez-vous? « n'avez-vous pas encore la foi ? » cette foi parfaite, semblable au grain de sénevé ? C'est une autre manière de dire : « Hommes de peu « de foi. » Du reste le Seigneur put bien prononcer toutes ces paroles : « Pourquoi « craignez-vous ? Où est votre foi ? Hommes de « peu de foi ; » et alors chacun des trois évangélistes en rapporte ce que nous voyons dans son récit. Quant aux disciples qui éveillaient le divin Maître, saint Matthieu les fait ainsi parler : « Seigneur, sauvez-nous ; nous péris- « sons ; » et saint Marc : « Maître, n'avez-vous « point souci que nous périssions ? » et saint Luc : « Maître, nous périssons. » C'est encore ici une seule et même pensée ; c'est le cri d'hommes qui éveillent le Seigneur et qui veulent être sauvés. Il est inutile de rechercher quelle leçon doit être préférée comme reproduction littérale du langage des disciples. Que ce soit en effet l'une ou l'autre, ou bien que ce ne soit ni l'une ni l'autre, mais des paroles équivalentes pour le sens et qu'aucun évangéliste n'a citées, cela peut-il nuire à la vérité des récits ? D'ailleurs il est encore permis de supposer que, venant tous ensemble éveiller Jésus, les uns lui dirent : « Seigneur, sauvez-nous, nous périssons, » d'autres : « N'avez-vous point souci que nous « périssions ? » d'autres enfin : « Maître, nous

[1] Matt. VIII, 23-34 ; Marc, IV, 36 ; V, 17 ; Luc, VIII, 23-37.

« périssons . » Que saint Matthieu leur fasse dire ensuite, quand la tempête fut apaisée: « Quel est celui-ci, puisque les vents et la mer « lui obéissent? » et saint Marc : « Qui, pensez-vous, « est celui-ci, puisque les vents et la mer lui obéis- « sent? » et saint Luc : « Qui, pensez-vous, est celui- « ci, qui commande aux vents et à la mer et qui s'en « fait obéir? » tout le monde ne voit-il pas dans les trois textes un seul et même sens? « Qui, pensez- « vous, est celui-ci » et « quel est celui-ci, » sont des exclamations tout-à-fait semblables; et si l'idée de commandement n'est pas formellement exprimée dans saint Matthieu ni dans saint Marc, elle se révèle par une conséquence nécessaire; car obéir c'est exécuter un commandement.

56 . Mais d'après saint Matthieu il y avait deux hommes possédés de cette légion infernale à laquelle il fut permis d'entrer dans les pourceaux ; tandis que saint Marc et saint Luc ne parlent que d'un seul . Comprenons que l'un des deux était un personnage plus fameux et plus renommé , dont le pays déplorait extrêmement le malheur , et au salut duquel chacun s'intéressait beaucoup . Pour faire connaître cette circonstance saint Marc et saint Luc auront jugé à propos de ne faire mention que de celui des deux malades dont on parlait davantage et bien plus au soin . Si les paroles des démons se trouvent encore diversement rapportées par les évangélistes , il n'y a pas non plus matière à difficulté , car elles peuvent être dans chaque récit ramenées au même sens ; il est même permis d'admettre que toutes ont été prononcées . Il ne faut pas se préoccuper de ce que, d'après saint Matthieu, le possédé parle au pluriel, et au singulier d'après saint Marc et saint Luc . Car ces derniers nous disent eux-mêmes qu'interrogé par le Sauveur il déclara s'appeler légion , parce qu'il y avait avec lui un grand nombre de démons . Enfin si saint Marc dit que les pourceaux paissaient aux environs de la montagne , et saint Luc sur la montagne , il n'y a pas non plus contradiction . Le troupeau était considérable ; au rapport de saint Marc, il comprenait jusqu'à deux mille pourceaux . Une partie alors était sur la montagne et une autre dans la plaine environnante .

CHAPITRE XXV.

PARALYTIQUE GUÉRI.

57. On lit donc ensuite dans saint Matthieu, qui en cet endroit continue à garder l'ordre des temps : « Jésus montant sur une barque repassa « le lac et vint dans sa cité. Et voilà qu'on lui « présenta un paralytique, » et le reste, jusqu'à ces mots : « Or le peuple , témoin du fait, fut rem- « pli de crainte et rendit gloire à Dieu de ce qu'il « avait donné une telle puissance aux hommes [1]. » Saint Marc et saint Luc ont également raconté l'histoire de ce paralytique. Si le Seigneur, d'après saint Matthieu, dit: « Aie confiance, mon fils, tes « péchés te sont remis, » et si d'après saint Luc, au lieu de dire : mon fils, il dit « ô homme, » c'est pour faire mieux ressortir sa pensée, car c'était à l'homme qu'il remettait les péchés, et cet homme ne pouvait dire comme homme: Je n'ai point péché ; c'était aussi pour faire entendre que celui qui remettait les péchés à cet homme était Dieu même. Saint Marc a écrit comme saint Matthieu: « Mon fils, tes péchés « te sont remis; » mais on ne trouve pas dans son récit : « Aie confiance. » Il se peut encore que le Seigneur ait dit en même temps: Aie confiance, ô homme ; tes péchés te sont remis , mon fils ; ou bien : Aie confiance , mon fils ; tes péchés te sont remis , ô homme ; ou enfin que ses paroles se soient suivies autrement .

58. Mais voici certainement matière à une difficulté. Au sujet du paralytique, nous lisons dans saint Matthieu : « Jésus montant sur une barque « repassa le lac et vint dans sa cité. Et voilà « qu'on lui présenta un paralytique couché sur « un lit. » Si par la cité de Jésus on doit entendre Nazareth, d'après saint Marc, cependant , le fait dont il s'agit eut lieu à Capharnaüm. « Après « quelques jours, dit-il , Jésus revint à Caphar- « naüm ; et quand on eut appris qu'il était dans « la maison, il s'y assembla une telle quantité de « monde, que l'espace même en dehors de la « porte ne pouvait contenir la multitude , et « il leur prêchait la parole de Dieu . Alors on « vint lui amener un paralytique qui était porté « par quatre hommes. Et comme ils ne pouvaient « le lui présenter à cause de la foule , ils dé- « couvrirent le toit à l'endroit où il était ; et « par l'ouverture ils descendirent le lit sur lequel « le paralytique était couché . Or Jésus , voyant « leur foi, » etc [2]. Saint Luc ne parle pas du lieu de l'événement : « Un jour, dit-il , « comme Jésus était assis pour enseigner , « étaient assis aussi des Pharisiens et des « docteurs de la loi , venus de tous les vil-

[1] Matt. IX, 1-8. — [2] Marc, II, 1-12.

« lages de la Galilée et de la Judée ainsi que « de la ville de Jérusalem et la vertu du « Seigneur agissait pour la guérisson des « malades. En ce même temps quelques per- « sonnes, portant sur un lit un homme qui « était paralytique, tâchaient de le faire entrer « et de le déposer devant lui. Mais ne trouvant « point de passage à cause de la foule du peu- « ple, ils montèrent sur le toit et le descendirent « par les tuiles au milieu de l'assemblée devant « Jésus ; qui, voyant leur foi dit : O homme, « tes péchés te sont remis [1]. » Reste donc à voir comment on peut concilier saint Marc et saint Matthieu ; puisque saint Matthieu dit que le fait se passa dans la cité de Jésus et que d'après saint Marc ce fut à Capharnaüm. La difficulté serait autrement grave si saint Matthieu avait nommé Nazareth. Mais il a bien pu appeler cité de Jésus la Galilée elle-même où Nazareth était située. En effet, on appelle cité Romaine tout l'empire, qui comprend tant de villes. De plus, un prophète donne le nom de cité à l'Eglise répandue par toutes les nations, quand il dit : « On a publié de toi des choses admirables, cité « de Dieu [2]. » L'Ecriture même nomme maison d'Israël le premier peuple de Dieu, qui habitait cependant un si grand nombre de villes [3]. Ne voit-on pas alors que ce fut dans sa cité même que Jésus opéra le miracle dont il s'agit, quand il l'opéra à Capharnaüm ville de Galilée, où il était revenu du pays des Géraséniens lorsqu'il repassa le lac ? Quelle que fût la ville de son séjour en Galilée, on pouvait justement dire qu'il était dans sa cité ; à plus forte raison quand il se trouvait à Capharnaüm, qui dominait les autres villes de la province au point d'en être comme la métropole. Si cependant rien n'autorisait à prendre pour la cité de Jésus-Christ, soit la Galilée elle-même, où était située Nazareth, soit la ville de Capharnaüm, qui était comme la capitale des villes de Galilée; nous dirions que saint Matthieu a omis le récit de ce qui se passa depuis le retour de Jésus dans sa cité jusqu'à son arrivée à Capharnaüm, et qu'il a rapporté aussitôt la guérison du paralytique ; comme font souvent les évangélistes qui négligent, sans en avertir, certains faits intermédiaires, et semblent laisser croire que les autres ont suivi immédiatement.

[1] Luc, v, 17-26. — [2] Ps. LXXXVI, 3. — [3] Is. v, 7 ; Jér. III, 20; Ezéch. III, 4.

CHAPITRE XXVI.

VOCATION DE SAINT MATTHIEU.

59. Saint Matthieu continue ainsi : « Jésus « sortant de là vit un homme nommé Matthieu, « qui était assis au bureau des impôts, et il lui « dit : Suis-moi. Aussitôt il se leva et le suivit [1]. » Saint Marc gardant le même ordre raconte aussi ce fait après la guérison du paralytique : « Jésus, dit-il, étant sorti pour aller du côté de « la mer, tout le peuple venait à lui ; et il les « instruisait. Et lorsqu'il passait, il vit Lévi, fils « d'Alphée, assis au bureau des impôts et il lui « dit : Suis-moi. Cet homme se leva aussitôt et le « suivit [2].» Point contradictoire ; le même homme s'appelle à la fois Matthieu et Lévi. C'est encore après la guérison du paralytique que saint Luc expose le même fait : « Après cela, « dit-il, Jésus sortit et voyant un publicain nom- « mé Lévi assis au bureau des impôts, il lui dit : « Suis-moi. Et quittant tout Lévi se leva et le « suivit [3]. » Ce qui porte à croire que saint Matthieu rapporte ce fait comme un fait omis précédemment, c'est qu'on doit regarder sa vocation comme antérieure au discours prononcé sur la montagne. Car au dire de saint Luc, les douze que Jésus avait choisis dans le nombre de ses disciples et qu'il avait appelés Apôtres, se trouvaient tous avec lui sur cette montagne [4].

CHAPITRE XXVII.

FESTIN DONNÉ PAR SAINT MATTHIEU.

60. Saint Matthieu poursuit ainsi : « Or il « arriva que Jésus étant à table dans la maison, « beaucoup de publicains et de gens de mauvaise « vie vinrent s'y asseoir avec lui et avec ses « disciples, » etc, jusqu'à l'endroit où nous lisons : « Mais on met le vin nouveau dans des « outres neuves, et tous deux se conservent [5].» Ici l'évangéliste ne dit pas dans la maison de qui Jésus mangeait avec des publicains et des pécheurs. On pourrait croire alors que son récit ne présente pas ce fait dans l'ordre chronologique et qu'il s'agit d'un fait arrivé dans un autre temps et dont le souvenir lui revient. Mais saint Marc et saint Luc, qui le racontent absolument de même, déclarent que Jésus était à table chez Lévi ou Matthieu, le nouveau disciple, et que là fut dit tout ce qui suit. Car à ce sujet, voici en

[1] Matt. IX, 9. — [2] Marc, II, 13, 14. — [3] Luc, v, 27, 28. — [4] Ib. VI, 13. — [5] Matt. IX, 10-17.

effet le texte de saint Marc : « Et il arriva, dit-« il, en gardant le même ordre, que Jésus étant « à table dans la maison de cet homme beau-« coup de publicains et de gens de mauvaise vie « y étaient avec lui et avec ses disciples [1]. » Quand il dit « dans la maison de cet homme, » il désigne évidemment celui dont il vient de parler, c'est-à-dire Lévi. Ainsi encore, saint Luc, après ces mots : « Jésus lui dit : Suis-moi ; et quit-« tant tout, il se leva et le suivit ; » ajoute aussitôt : « Et Lévi lui fit un grand festin dans sa « maison, où il se trouva un grand nombre de « publicains et d'autres gens qui étaient avec « eux à table [2]. » On sait donc clairement dans quelle maison tout cela se passa.

61. Voyons maintenant, rapportées d'après les trois évangélistes, les paroles qui furent adressées au Seigneur et les réponses qu'il y fit : « Té-« moins de tout cela, dit saint Matthieu, les « Pharisiens disaient à ses disciples : Pourquoi « votre maître mange-t-il avec des publicains « et des pécheurs ? » Sauf deux mots de plus, cette question a été rapportée de la même manière par saint Marc : « Pourquoi votre maître man-« ge-t-il et boit-il avec des publicains et des pé-« cheurs ? » Saint Matthieu n'a donc pas reproduit les mots : « et boit-il, » que nous trouvons dans le texte de saint Marc ; mais qu'importe, puisque dans saint Matthieu le sens est complet et donne pareillement l'idée de convives ? Le récit de saint Luc paraît offrir un peu plus de différence : « Or, dit-il, les Pharisiens et leurs Scri-« bes murmuraient, et ils disaient aux disciples « de Jésus : D'où vient que vous mangez et bu-« vez avec des publicains et des pécheurs ? » Il ne veut pas sans doute nous faire entendre que ce discours ne regardait pas le divin Maître, mais il veut montrer que le reproche était en même temps dirigé contre le maître et contre les disciples ; que cependant les paroles n'étaient directement adressées qu'aux seuls disciples. Aussi bien, cet évangéliste rapporte lui-même que le Seigneur répondit : « Je ne suis pas venu ap-« peler les justes, mais les pécheurs à la pénitence. » Une pareille réponse n'aurait pas eu de raison, si les mots « vous mangez et vous buvez, » n'eussent principalement regardé le Sauveur. Si donc, d'après saint Matthieu et saint Marc, on formule devant les disciples un reproche qui s'adresse au Maître, c'est parce qu'en s'appliquant aux disciples on le fait tomber plus vivement sur le maître dont la vie était la règle de la leur. Ainsi la pensée est la même, et d'autant mieux exprimée, qu'il y a, sans préjudice de la vérité, certaines différences dans les termes. Ainsi encore, quand saint Matthieu rapporte que le Seigneur répondit : « Ce ne sont pas ceux qui se « portent bien, mais ce sont les malades qui ont « besoin de médecin ; allez donc et apprenez « ce que veut dire ceci : J'aime mieux la misé-« ricorde que le sacrifice ; car ce sont les pé-« cheurs et non les justes que je suis venu ap-« peler ; » saint Marc et saint Luc exposent la même pensée à-peu-près dans les mêmes termes, sauf que ni l'un ni l'autre ne relèvent ce témoignage emprunté au prophète : « J'aime « mieux la miséricorde que le sacrifice. » Saint Luc, après avoir écrit : « Je ne suis pas venu « appeler les justes, mais les pécheurs, » ajoute les mots : « à la pénitence. » Ce qui sert à faire mieux ressortir la pensée et empêche de supposer que les pécheurs soient, comme pécheurs, aimés de Jésus-Christ. Car la comparaison même, établie entr'eux et les malades, montre bien que Dieu veut, en les appellant comme un médecin appellerait des malades, les guérir de leur iniquité comme d'une maladie, et c'est ce qui a lieu par la pénitence.

62. Saint Matthieu dit ensuite : « Alors des dis-« ciples de Jean s'approchèrent et lui dirent : « Pourquoi les Pharisiens et nous jeûnons-nous « fréquemment, tandis que vos disciples ne jeûnent « point ? » Saint Marc dit pareillement : « Or les dis-« ciples de Jean et les Pharisiens étaient dans l'usage « de jeûner. Plusieurs donc vinrent dire à Jésus : « Pourquoi les disciples de Jean et ceux des Phari-« siens jeûnent-ils, tandis que les vôtres ne jeû-« nent pas ? » Il n'y a point de différence ; seulement saint Matthieu fait parler uniquement les disciples de Jean, au lieu que d'après saint Marc, les Pharisiens étaient avec eux pour adresser à Jésus la même question. Mais les paroles que nous lisons dans le texte de saint Marc paraissent plutôt avoir été prononcées par d'autres que par ceux qu'elles concernent. Ainsi, quelques uns des convives s'approchant du Sauveur lui auraient objecté que les disciples de Jean et les Pharisiens avaient coutume de pratiquer le jeûne. Alors ceux dont l'évangéliste dit : « Plusieurs vinrent, » ne seraient plus ceux dont il a parlé en disant : « Or les disciples de Jean et les Pharisiens jeû-« naient ; » mais des hommes qui, frappés de l'opposition qu'ils voyaient entre l'usage de ceux-

[1] Marc II, 15-22. — [2] Luc. V, 27-39.

ci et la conduite des disciples de Jésus, se mirent à dire : « Pourquoi les disciples de Jean et ceux « des Pharisiens jeûnent-ils, tandis que les vôtres « ne jeûnent pas ? » C'est ce que nous fait mieux comprendre encore le récit de saint Luc. Car, après avoir reproduit les réponses du Seigneur aux Scribes et aux Pharisiens sur la vocation des pécheurs comparés à des malades, il ajoute : « Mais alors ils lui dirent : Pourquoi les disciples « de Jean aussi bien que ceux des Pharisiens « font-ils des jeûnes fréquents et de longues « prières, tandis que les vôtres boivent et man- « gent ? » On voit que, comme saint Marc, cet évangéliste rapporte ce discours comme prononcé par d'autres que ceux dont il fait mention. D'où vient donc que nous lisons dans saint Matthieu : « Alors des disciples de Jean s'approchèrent et « lui dirent : Pourquoi observons-nous des jeû- « nes fréquents, les Pharisiens et nous ? » sinon parce qu'il y avait là des disciples de Jean, et que tous à l'envi, et chacun selon son pouvoir, faisaient au Seigneur la même objection ? Les trois évangélistes ont énoncé la pensée commune dans un langage différent, mais toujours conforme à la vérité.

63. Saint Matthieu et saint Marc ont aussi l'un comme l'autre parlé des fils de l'époux qui ne jeûneront pas, tant que l'époux est avec eux. Seulement au lieu de dire comme saint Matthieu : « les fils de l'époux, » saint Marc dit : « les enfants « des noces. » Mais qu'importe au sens, puisque les enfants des noces sont à la fois les fils de l'époux et ceux de l'épouse ? Ce n'est donc pas chez lui une pensée contraire, mais c'est la même pensée qu'il exprime plus amplement. Saint Luc ne dit pas : « Est-ce que vous pouvez faire jeû- « ner les fils de l'époux, tandis que l'époux est « avec eux ? » Ici donc lui aussi exprime avec justesse la même pensée ; mais il fait de plus entendre autre chose. On entrevoit en effet qu'en mettant eux-mêmes l'époux à mort, les interlocuteurs devaient plonger les amis dans le jeûne et dans les larmes. Le mot *pleurer* dans le texte de saint Matthieu a le même sens que le terme *jeûner* dans saint Marc et dans saint Luc, puisque saint Matthieu écrit un peu après : « Alors « ils jeûneront, » et non pas : « Alors ils pleure- « ront. » Mais par ce mot, il a fait entendre que le Seigneur parlait du jeûne spécial qu'inspirent l'humiliation et l'affliction, et que les comparaisons suivantes, empruntées à l'étoffe neuve et au vin nouveau et reproduites également par saint Marc et par saint Luc, désignent cet autre jeûne auquel porte la joie de l'esprit attaché aux choses spirituelles, dont la douceur lui imprime une sorte d'aversion pour les aliments corporels ; jeûne qui ne convient pas à l'homme animal et charnel, tout occupé de son corps, par là même toujours esclave de ses anciennes passions. Il est inutile, sans doute, de redire ici que deux évangélistes ne sont pas en contradiction, si l'on trouve dans l'un certaines expressions ou même certains détails que l'autre a négligés, du moment que le fond est le même ou qu'une pensée n'est pas opposée à l'autre.

CHAPITRE XXVIII.

RÉSURRECTION DE LA FILLE DE JAÏRE.

64. Saint Matthieu gardant toujours l'ordre chronologique continue ainsi : « Comme il leur « disait ces choses, un prince de la synagogue « l'aborda et l'adora en disant : Seigneur, ma « fille vient de mourir ; mais venez, imposez-lui « les mains, et elle vivra ; » et le reste, jusqu'à l'endroit où l'évangéliste nous fait lire : « Et la « petite se leva, et le bruit de cet événement se ré- « pandit aussitôt dans tout le pays [1]. » Le fait est également raconté par saint Marc et saint Luc, mais non dans le même ordre. Ils s'en souviennent et l'exposent dans un autre endroit, c'est-à-dire après nous avoir montré Jésus repassant le lac et revenant du pays des Gérséniens, où il avait chassé les démons et leur avait permis d'entrer dans des pourceaux. En effet, saint Marc rapporte ce fait après avoir relaté ce miracle opéré chez les Gérséniens : « Lorsque Jésus, dit- « il, eut repassé le lac sur une barque, et qu'il « était encore auprès de la mer, une grande « multitude de peuple s'assembla autour de lui. « Et un chef de synagogue nommé Jaïre vint le « trouver et le voyant il se jeta à ses pieds, » etc [2]. On doit voir ici que ce qui regarde la fille du chef de synagogue arriva quand Jésus sortant du pays des Gérséniens eut repassé le lac : mais l'évangéliste ne dit pas combien de temps après. S'il n'y avait pas eu d'intervalle, on ne trouverait plus où placer ce que vient de raconter saint Matthieu sur le repas donné dans sa maison. Car après ce qui arriva chez lui et à son occasion, quoiqu'il en ait parlé, suivant l'usage des évangélistes, comme d'événements étrangers à sa personne ; il n'est d'autre fait que celui de la fille

[1] Matt. IX, 18-26. — [2] Marc, V, 21-43.

du chef de synagogue, pour se présenter immédiatement. Aussi la transition de saint Matthieu montre clairement par elle-même que ce qu'il va raconter fait suite à ce qu'il a raconté. Il vient de rapporter les paroles du Sauveur au sujet de l'étoffe neuve et du vin nouveau , puis il ajoute aussitôt : « Tandis qu'il leur disait ces choses, un « prince de la synagogue l'aborda. » Mais si cet homme l'aborda quand il disait ces paroles, il n'y eut pas d'intervalle pour d'autres discours ni pour d'autres actions. Au contraire dans le récit de saint Marc, comme déjà nous l'avons montré, il y a place pour des événements intermédiaires. De même saint Luc, en passant du miracle opéré chez les Gérséniens à ce qui regarde la fille du chef de synagogue, ne le fait pas de manière à contredire saint Matthieu, qui présente ce dernier fait comme ayant suivi les comparaisons de l'étoffe neuve et du vin nouveau, en disant : « Com- « me Jésus parlait ainsi. » En effet, quand saint Luc a fini de raconter ce qui eut lieu chez les Gérséniens, il aborde de cette manière l'autre sujet : « Jésus, dit-il, étant revenu dans la Galilée, « le peuple le reçut avec joie parce qu'ils l'atten- « daient tous. Et un homme appelé Jaïre, qui était « chef de synagogue, vint à lui, et tombant à ses « pieds, il le priait, etc [1]. » De ce texte on conclut qu'à la vérité le peuple reçut alors avec joie le Seigneur dont il attendait impatiemment le retour; mais ce qu'ajoute l'évangéliste : « Et un « homme appelé Jaïre, etc » ne doit pas être pris comme une chose qui suivit immédiatement. Il faut faire précéder ce fait du festin où parurent les publicains et dont le texte de saint Matthieu ne permet pas de le séparer.

65. Au sujet de cette femme qui était affligée d'une perte de sang et dont l'histoire nous est présentée au milieu de le narration qui maintenant nous occupe, l'accord des trois évangélistes ne donne lieu à aucune question. Peu importe à la vérité que tel détail relevé par l'un, ne le soit point par l'autre ; que saint Marc fasse dire à Jésus : « Qui a touché mes vêtements ? » et saint Luc : « Qui m'a touché ? » L'un a usé du langage ordinaire, et l'autre a employé les termes propres. Car nous disons plus ordinairement : Vous me déchirez, que : Vous déchirez mes vêtements ; et il est hors de doute que tout le monde comprend alors notre pensée.

66. Mais d'après saint Matthieu le prince de la synagogue vint dire au Seigneur non pas que sa fille était en danger de mort, ou quelle était mourante, ou qu'elle rendait le dernier soupir, mais bien qu'elle était déjà morte ; et suivant les deux autres elle était à l'article de la mort, mais encore vivante cependant ; au point que leurs récits nous parlent des gens qui arrivèrent ensuite pour annoncer qu'elle était morte, et dire qu'il ne fallait pas davantage tourmenter le Maître, comme s'il fût venu non avec le pouvoir de la rendre à la vie du moment qu'elle serait morte, mais pour l'empêcher de mourir en lui imposant les mains. Afin d'écarter toute apparence de contradiction, il faut comprendre que saint Matthieu pour abréger a mieux aimé dire que le prince de synagogue pria le Seigneur de faire ce qu'il fit en effet lorsqu'il ressuscita sa fille. L'évangéliste ne considère pas tant les paroles que l'intention de ce père ; et il lui prête un langage conforme à ses pensées. Jaïre aussi bien avait tellement désespéré de sa fille, qu'il avait plutôt dessein de demander une résurrection qu'une guérison ; ne croyant pas la retrouver en vie après l'avoir laissée mourante. Saint Marc et saint Luc ont donc reproduit ses paroles ; saint Matthieu a exprimé sa pensée et sa volonté. Ainsi demanda-t-il également au Seigneur ou de guérir sa fille mourante ou de la rendre à la vie si elle était morte ; mais saint Matthieu se proposant de tout dire en peu de mots, fait demander au père ce qu'il voulait certainement, et ce que fit le Christ. Sans aucun doute, si, d'après les deux autres évangélistes ou l'un des deux, le père avait dit lui-même, ce que les gens de sa maison vinrent lui représenter, qu'il ne fallait plus importuner Jésus, parce que la fille était morte, le texte de saint Matthieu contredirait la pensée de Jaïre : mais on ne lit pas qu'il se soit rendu aux observations de ceux qui en venant lui apporter la triste nouvelle, lui disaient de ne plus faire d'instance près du Maître. On voit encore par là que quand le Seigneur dit à Jaïre : « Ne crains pas ; crois « seulement, et elle sera sauvée ; » il ne lui reprochait pas de défiance ; mais voulait affermir sa foi. La foi chez lui était la même que chez cet autre qui, en demandant la délivrance de son fils, dit à Jésus : « Je crois Seigneur, mais sup- « pléez vous-même ce qui manque à ma foi [1]. »

67. Puisqu'il en est ainsi, ces différentes manières de parler, qui n'empêchent pas les évangélistes d'être d'accord entr'eux, donnent lieu à une observation bien utile et bien nécessaire.

[1] Luc, VII, 40-56.

[1] Marc, IX, 23.

C'est que dans le langage de qui que ce soit, il faut considérer seulement l'intention, que les mots sont destinés à exprimer, et qu'on n'est pas menteur pour rendre en d'autres termes ce qu'a voulu dire quelqu'un dont on n'emploie pas les expressions. Il est certain que, non-seulement dans les paroles, mais dans tous les autres signes des pensées, on ne doit chercher que la pensée elle-même; et c'est être misérable que de tendre pour ainsi dire aux mots et de se représenter la vérité comme enchaînée à des accents.

68. On lit dans plusieurs exemplaires de saint Matthieu: « Cette femme n'est point morte, mais « elle dort. » Comme saint Marc et saint Luc déclarent que la fille dont il s'agit avait douze ans, il faut voir dans l'expression employée par saint Matthieu une locution hébraïque. Aussi bien, dans d'autres passages de l'Écriture ce terme désigne, non-seulement celles qui ont eu commerce avec un homme mais les vierges elles-mêmes. Il est dit d'Eve : « Et de la côte qu'il « avait tirée d'Adam, le Seigneur Dieu bâtit la « femme [1]. » Au livre des Nombres il est ordonné d'épargner les femmes, *mulieres*, qui n'ont point connu d'homme, c'est-à-dire les vierges [2]; et saint Paul donne le même sens à ce mot quand il dit que Jésus-Christ est né d'une femme, *ex muliere* [3]. Mieux vaut comprendre ainsi la variante de saint Matthieu que de regarder cette fille de douze ans comme étant déjà mariée, ou n'étant plus vierge.

CHAPITRE XXIX.

DES DEUX AVEUGLES ET DU DÉMON MUET DONT PARLE SEUL SAINT MATTHIEU.

69. Saint Matthieu continue ainsi : « Comme « Jésus sortait de là, deux aveugles le suivirent « et ils criaient : Fils de David, ayez pitié de « nous; » et le reste, jusqu'à l'endroit où nous lisons ces mots : « Mais les Pharisiens disaient : « Il chasse les démons par la vertu du prince des « démons [4]. » Saint Matthieu est le seul qui ait parlé de ces deux aveugles et du démon muet. Car les deux aveugles dont il est question dans saint Marc et dans saint Luc [5], ne sont pas les mêmes que ceux-ci. Il s'agit néanmoins d'un fait qui s'est accompli dans des conditions toutes semblables : et si saint Matthieu ne l'avait également relevé [6], on pourrait croire que saint Marc et saint Luc ont voulu raconter ce que lui-même expose ici. Remarquons bien et n'oublions pas qu'il y a dans l'histoire évangélique certains faits qui se ressemblent. Nous en avons la preuve quand nous les trouvons relatés par le même Evangéliste. Et si telle ou telle circonstance met de l'opposition entre deux écrivains sacrés pour un fait qui paraît le même, sans qu'on puisse les concilier sur ce point, nous devons penser qu'il ne s'agit pas du même fait, mais d'un autre qui est semblable ou qui s'est accompli semblablement.

[1] Gen. I, 22. — [2] Nomb. XXXI, 18. — [3] Gal. IV, 4. — [4] Matt. IX, 27-34. — [5] Marc, X, 46-52; Luc, XVIII, 35-43. — [6] Matt. XX, 29-34.

CHAPITRE XXX.

MISSION CONFIÉE AUX DISCIPLES.

70. On ne voit point si maintenant l'Evangéliste continue à suivre l'ordre des événements. Car après avoir parlé des deux aveugles et du démon muet, il reprend ainsi : « Or Jésus par- « courait toutes les villes et les bourgades, en- « seignant dans leurs synagogues, prêchant le « royaume de l'Evangile et guérissant toutes « sortes de maladies et d'infirmités. Voyant ces « troupes de peuples il en eut compassion, par- « ce qu'ils étaient accablés et abattus comme des « brebis qui n'ont point de pasteur. Alors il dit « à ses disciples : La moisson est abondante, « mais il y a peu d'ouvriers. Priez donc le maître « de la moisson d'envoyer des ouvriers. Puis « ayant appelé ses douze disciples, il leur donna « puissance sur les esprits impurs, » et le reste, jusqu'à ces mots : « Je vous le dis en vérité, il « ne sera point privé de sa récompense [1]. » Dans tout ce passage on trouve un grand nombre de recommandations adressées aux disciples : mais je le répète, on ne voit pas si l'évangéliste suit dans sa narration l'ordre des événements ou l'ordre de ses souvenirs. Saint Marc paraît avoir résumé en peu de mots ce passage; et voici comme il aborde ce sujet : « Jésus cependant allait « enseigner partout dans les bourgardes des en- « virons. Or, ayant appelé les douze, il commen- « ça à les envoyer deux à deux et leur donna « puissance sur les esprits impurs; » et le reste, jusqu'aux paroles : « Secouez la poussière de vos « pieds, afin que ce soit un témoignage contre « eux [2]. » Mais avant de faire ce récit, et après avoir rapporté la résurrection de la fille de Jaïre, saint Marc nous montre Jésus venant en son pays,

[1] Matt. IX, 35; X, 42. — [2] Marc, VI, 6-11.

où on se demandait avec étonnement d'où pouvait lui venir une si grande sagesse, une puissance si merveilleuse. Saint Matthieu ne parle de ce fait qu'à la suite des avis donnés aux disciples et après plusieurs autres choses [1]. Est-ce donc saint Matthieu qui rappelle un détail oublié précédemment? Est-ce saint Marc qui expose par avance ce que lui offre son souvenir? A cet égard nous restons dans l'incertitude. Immédiatement après avoir décrit la résurrection de la fille de Jaïre, saint Luc parle, aussi brièvemment que saint Marc, du pouvoir conféré aux disciples et des recommandations qui leur furent adressées [2]; mais sans indiquer non plus l'intention de raconter les choses suivant l'ordre dans lequel elles sont arrivées. Pour les noms que le même évangéliste donne aux douze Apôtres, en parlant plus haut de leur élection sur la montagne; il n'y a de la différence entre lui et saint Matthieu, que dans le nom de Jude, fils de Jacques [3], que saint Matthieu appelle Thaddée, et, selon quelques exemplaires, Lebbée. Mais qui peut jamais empêcher qu'un même personnage porte deux ou trois noms?

71. Il est ordinaire aussi de demander comment d'après saint Matthieu et saint Luc Jésus dit aux disciples de ne point porter de bâton, quand d'après saint Marc, « il leur commanda de « ne porter en chemin qu'un bâton, » et que la suite du récit où il est dit encore : « Ni sac, ni « pain, ni argent dans leur bourse, » accuse évidemment un discours qui roule sur le même objet et se rapporte aux mêmes circonstances que ceux des autres évangélistes, d'après lesquels les disciples ne devaient point porter de bâton. Il faut comprendre, pour résoudre la difficulté, que ce terme n'a pas dans saint Marc la même signification que dans saint Matthieu et dans saint Luc; et que le bâton dont l'usage est interdit suivant les uns, n'est pas celui dont l'usage est permis suivant l'autre. Ainsi l'idée de tentation se prend de deux manières bien différentes dans ces deux passages : « Dieu ne tente personne [4], » et : « Le « Seigneur votre Dieu vous tente, afin qu'il pa- « raisse si vous l'aimez [5]. » Dans le premier c'est le sens de séduction; dans l'autre le sens d'épreuve. Ainsi encore quand il est dit : « Ceux « qui auront fait le bien ressusciteront pour la « vie éternelle, et ceux qui auront fait le mal « ressuciteront pour le jugement [6]; » ce jugement n'est pas celui dont parle en ces termes le Psalmiste : « Jugez-moi, Seigneur, discernez- « moi de la nation qui n'est pas sainte [1]. » Là c'est un jugement qui condamne, ici un jugement qui distingue des condamnés.

72. Il est encore beaucoup d'autres mots qui n'ont pas une signification unique, mais dont le sens varie selon la place qu'ils occupent dans le discours, et qui sont quelquefois accompagnés de leur explication. Ainsi dans ce passage : « Ne « soyez pas enfants pour la sagesse, mais soyez « enfants pour la malice, afin que vous soyez « sages comme des hommes parfaits [2]; » l'Apôtre, en voilant sa pensée, pouvait dire plus brièvement : Ne soyez pas enfants, mais soyez enfants. Ainsi encore dans cet autre verset [3] : « Si « quelqu'un d'entre vous pense être sage selon « le monde, qu'il devienne fou pour devenir « sage; » n'est-ce pas dire : Qu'il ne soit pas sage afin d'être sage? Quelquefois cependant, pour exercer l'intelligence, ces mots ne sont point expliqués, comme dans cet endroit de l'Epître aux Galates : « Portez les fardeaux les uns des autres « et vous accomplirez ainsi la loi du Christ. Car « si quelqu'un s'estime être quelque chose, il se « trompe lui-même, parce qu'il n'est rien. Mais « que chacun examine ses actions et alors il trou- « vera sa gloire seulement en lui-même et non « dans les autres : car chacun portera son pro- « pre fardeau [4]. » A moins de voir plusieurs significations dans le mot « fardeau, » on croira sans doute que l'Apôtre se contredit, et cela dans l'exposition de la même pensée, à quelques lignes d'intervalle; puisque après ces paroles : « Portez les fardeaux les uns des autres, » il ajoute un peu plus loin : « Chacun portera son « propre fardeau. » Mais le fardeau de l'infirmité à laquelle il faut compatir, n'est pas le fardeau du compte que nous devons rendre à Dieu de nos actions. Le premier se communique et la charité nous fait un devoir de le porter avec nos frères; on porte l'autre chacun pour soi-même. C'est ainsi encore que nous entendons au figuré cette verge dont parle l'Apôtre quand il dit : « Vien- « drai-je à vous la verge à la main [5]? » et à la lettre celle que l'on emploie pour conduire un cheval, ou pour quelque autre usage : je m'abstiens de relever ici toutes les significations métaphoriques du mot.

73. Il faut donc penser que le Seigneur Jésus

[1] Matt. XIII, 54. — [2] Luc, IX, 1-6. — [3] Ib. VI, 11-16. — [4] Jacq. I, 13. — [5] Deut. XIII, 3. — [6] Jean, V, 29,

[1] Ps. XLII, 1. — [2] I Cor. XIV, 20. — [3] Ib. III, 18. — [4] Gal. VI, 2-5, — [5] I Cor, IV, 21.

recommanda également aux Apôtres et de ne point porter de bâton et de ne porter autre chose que le bâton. Aussi bien, après leur avoir dit, suivant saint Matthieu : « Ne possédez ni or, ni argent, ni monnaie quelconque dans votre bourse; n'ayez pour le voyage ni sac, ni deux habits, ni souliers, ni bâton ; » il ajouta aussitôt : « Celui, en effet, qui travaille mérite qu'on le nourrisse. » D'où l'on voit suffisamment la raison pour laquelle il disait aux Apôtres de ne rien posséder et de ne rien porter avec eux. Il ne prétendait pas que l'usage des choses du monde ne fût point nécessaire à la vie, mais il les envoyait de manière à leur faire connaître que de la part des croyants évangélisés par eux toutes ces choses leurs seraient dues; qu'ils y auraient droit comme le guerrier à sa solde, comme le vigneron au fruit de la vigne qu'il a plantée, comme le berger au lait du troupeau. C'est pourquoi a dit : saint Paul. « Qui fait la guerre à ses dé« pens ? Qui plante une vigne et ne mange pas « de son fruit ? Qui paît un troupeau sans en re« cueillir le lait [1] ? » L'Apôtre parle ici des choses nécessaires aux prédicateurs de l'Evangile; aussi dit-il un peu plus loin : « Si nous avons semé en « vous des biens spirituels, est-ce une grande « chose que nous moissonnions de vos biens tem« porels ? Si d'autres usent de ce pouvoir à votre « égard, pourquoi pas plutôt nous-mêmes ? Mais « nous n'en avons point usé. » Ces dernières paroles montrent que Jésus-Christ n'a pas voulu faire, aux prédicateurs de l'Evangile, une obligation de vivre uniquement sur les offrandes des fidèles instruits par eux de la sainte doctrine; autrement l'Apôtre, vivant du travail de ses mains pour n'être à charge à personne, aurait agi contre ce précepte [2]; mais qu'il a entendu leur donner un droit qui implique un devoir pour autrui. Or, quand le Seigneur commande une chose, il y a péché de désobéissance à ne pas la faire; mais quand il accorde un droit, on est libre de l'exercer ou d'y renoncer. Jésus-Christ donc en adressant aux disciples les paroles qui nous occupent, faisait ce que nous explique mieux le même Apôtre quand il dit un peu plus loin : « Ne savez-vous pas que les ministres du temple « mangent de ce qui est dans le temple, et que « ceux qui servent à l'autel ont part aux obla« tions de l'autel ? Ainsi le Seigneur a établi que « les prédicateurs de l'Evangile vivraient de l'E« vangile. Pour moi cependant je n'ai usé d'au« cun de ces droits [1]. » En disant que le Seigneur l'a ainsi établi, mais que lui-même n'en a point profité, il montre qu'il s'agit d'un simple droit pour les ministres de l'Evangile, et non pas d'une obligation.

[1] I Cor. IX, 7. — [2] I Thess. II, 9

74. En établissant donc, comme le dit l'Apôtre , que les prédicateurs de l'Evangile devraient vivre de l'Evangile, Jésus-Christ voulait faire comprendre aux douze disciples qu'il leur fallait bannir toute inquiétude, et ne posséder ni ne porter absolument rien des choses de la vie. C'est pour cela qu'il dit : « pas même un « bâton, » mettant ainsi en relief ce principe que les fidèles doivent tout procurer à leurs ministres, qui du reste ne demandent rien de superflu. Et en ajoutant : « L'ouvrier en effet mé« rite qu'on le nourrisse, » il déclarait parfaitement pourquoi et dans quel but il tenait ce langage.

D'un autre côté c'est ce droit qu'il désigne sous le nom de verge lorsqu'il dit « de ne rien porter « en chemin que le bâton seulement; » on pourrait exprimer ainsi brièvement sa pensée : Ne portez rien avec vous des choses nécessaires, pas même de bâton, ou : le bâton seulement. Pas même de bâton, c'est-à-dire : pas même les moindres choses, ou : seulement le bâton, c'est-à-dire le pouvoir que je vous donne et en vertu duquel ce que vous ne porterez pas ne vous fera point défaut. Le Sauveur a donc recommandé également les deux choses. Mais parce que le même Evangéliste ne les a pas mentionnées dans son récit, on est porté à voir de l'opposition entre la défense de porter le bâton pris dans un sens, et l'ordre de ne porter que le bâton, pris dans un autre sens ; or notre explication doit éloigner cette idée.

75. Ainsi encore, en disant aux Apôtres, comme nous le lisons dans saint Matthieu, de ne point porter de chaussure avec eux, Jésus leur défendait le soin de s'en procurer et la crainte d'en manquer. C'est ainsi encore qu'il faut comprendre ce qui regarde les deux tuniques. Le Sauveur ne voulait pas qu'ils se missent en peine d'en porter une seconde pour remplacer au besoin celle dont ils étaient couverts, puisqu'ils avaient le pouvoir de s'en procurer autrement. Dès lors, si d'après le texte de saint Marc les Apôtres devaient avoir aux pieds des sandales ou des semelles, c'était pour faire ressortir une signification mystique de cette chaussure. Com-

[1] I Cor. IX, 7-15.

me la semelle ne couvre pas le pied, mais l'empêche de toucher la terre; ainsi l'Evangile ne devait ni se cacher, ni s'appuyer sur des moyens terrestres. De même encore, s'il leur est défendu, non de porter ou d'avoir deux tuniques mais d'en être revêtus, n'était-ce pas pour les avertir de n'agir point avec dissimulation, mais toujours avec simplicité ?

76. Ainsi donc il ne faut nullement douter que le Sauveur a parlé tantôt dans le sens propre et tantôt en termes figurés et que chacun des évangélistes a rappelé telles ou telles de ses paroles; que quelques-unes ont été relatées par deux, par trois, ou même par les quatre, sans que néanmoins tout ce qu'a dit ou fait le Sauveur ait été écrit par eux. Si l'on pense que le Seigneur n'a pu dans un même discours employer le langage propre et le langage figuré, qu'on veuille bien considérer le reste de ses paroles; on verra combien ce sentiment est téméraire et accuse d'ignorance. Pour ne citer qu'un exemple qui me revient à l'esprit, il faudrait donc ne prendre qu'au figuré le précepte de l'aumône et les autres qui le suivent, parce que la main gauche doit ignorer ce que fait la main droite [1].

77. Je fais, du reste, observer encore une fois, ce que le lecteur doit se rappeler constamment, pour n'avoir pas souvent besoin qu'on le lui rappelle, que dans ses discours, Jésus-Christ a répété plusieurs choses qu'il avait déjà dites ailleurs. Par conséquent, si la suite du récit n'est pas la même entre deux évangélistes, on ne doit pas croire à une contradiction ; on doit comprendre au contraire qu'il s'agit d'instructions données et répétées dans plusieurs circonstances. Cette observation regarde non-seulement les discours, mais encore les actions du Sauveur; car rien n'enpêche d'admettre qu'un même fait se soit produit deux fois ; et il y aurait une vanité sacrilége à calomnier l'Evangile en refusant d'admettre la réitération d'un acte, quand personne ne prouve qu'il n'a pu se reproduire.

CHAPITRE XXXI.

DISCIPLES DE JEAN-BAPTISTE ENVOYÉS A JÉSUS.

78. Saint Matthieu continue ainsi son récit : « Après que Jésus eut achevé les instructions qu'il « donnait à ses douze disciples, dit-il, il partit de là « pour aller enseigner et prêcher dans leurs villes. Or Jean ayant appris, dans le prison, les « œuvres de Jésus-Christ, envoya deux de ses disciples lui dire : Etes-vous celui qui doit venir « ou est-ce un autre que nous attendons ? » et le reste, jusqu'à l'endroit où nous lisons : « Mais « la sagesse a été justifiée par ses enfants [1]. » Nous trouvons dans saint Luc tout ce passage relatif à Jean-Baptiste, aux deux disciples qu'il envoya à Jésus, à la réponse que reçurent ces envoyés et ce que dit le Sauveur après leur retour au sujet de Jean [2]. Ce n'est pas pourtant dans le même ordre, et l'on ne voit pas lequel des deux garde ici l'ordre des événements, lequel s'attache à l'ordre de ses souvenirs.

[1] Matt. VI, 3.

CHAPITRE XXXII.

MENACES ADRESSÉES A PLUSIEURS CITÉS.

79. Saint Matthieu dit ensuite : « Alors il « commença à reprocher aux villes où il « avait opéré plusieurs de ses miracles, de « n'avoir point fait pénitence, » et le reste, jusqu'aux mots : « Le pays de Sodome sera traité moins rigoureusement que toi au jour du « jugement [3]. » Saint Luc rappelle ces reproches dans la suite d'un discours prononcé par le Sauveur [4] ; ce qui fait croire qu'il retrace plus probablement les paroles de Jésus-Christ suivant l'ordre où elles ont été dites, et que saint Matthieu écrit, ici, suivant l'ordre de ses souvenirs. Estime-t-on que, dans ce texte de saint Matthieu : « Alors Jésus commença à faire des « reproches aux villes, » le terme « alors, » doit s'entendre d'un moment précis et non du temps plus long durant lequel s'étaient faites ou dites plusieurs autres choses ? On est obligé de croire que les mêmes reproches ont été adressés deux fois. Aussi bien, puisque nous voyons dans un même évangéliste certaines choses dites deux fois par le Seigneur : comme dans saint Luc, la prescription relative au sac et à tous les objets que les Apôtres ne devaient point porter en chemin [5]; faut-il s'étonner qu'une autre pensée pareillement exprimée deux fois, se trouve à sa place dans les récits des deux évangélistes ? car si l'ordre paraît différent, c'est que chacun des écrivains sacrés la rapporte au moment différent où elle a été enoncée.

[1] Matt. XI, 1-19. — [2] Luc, VII, 18-35. — [3] Matt. XI, 20-24. — [4] Luc, X, 2-15. — [5] Ib. IX, 3 ; X, 4.

CHAPITRE XXXIII.

LE JOUG ET LE FARDEAU DU CHRIST.

80. Saint Matthieu dit ensuite : « En ce temps-là, Jésus prononça ces paroles : Je vous bénis, mon Père, Seigneur du ciel et de la terre, de ce que vous avez caché ces choses aux sages et aux prudents ; » et le reste, jusqu'aux mots : « Car mon joug est doux et mon fardeau léger [1]. » Saint Luc, lui aussi, a cité ce discours ; mais en partie seulement. Car il ne dit pas : « Venez à moi, vous tous qui êtes dans la peine, » ni les paroles suivantes. Or, il est à croire que ceci n'a été dit qu'une fois, mais que saint Luc n'a pas tout rapporté. Aussi bien quand après les reproches du Sauveur aux villes impénitentes saint Matthieu nous fait lire : « En « ce temps-là Jésus prononca ces paroles etc ; » saint Luc fait suivre ces mêmes reproches de quelques paroles encore, peu nombreuses, puis il dit : « A cette même heure Jésus tressaillit de « joie dans le Saint-Esprit, et s'écria [2]. » Ainsi, quand saint Matthieu au lieu de dire : « En ce « temps-là, » aurait dit : « A cette même heure, » l'expression n'eût pas laissé d'être exacte, tant est peu long ce qu'intercale saint Luc.

CHAPITRE XXXIV.

ÉPIS ROMPUS.

81. Saint Matthieu continue ainsi : « En ce « temps-là Jésus passait le long des blés, un jour « de sabbat ; et ses disciples ayant faim, se mirent « à rompre des épis et à en manger, » et le reste, jusqu'à l'endroit où nous lisons : « Car le Fils « de l'homme est le maître du sabbat même [3]. » C'est ce que rapportent aussi saint Marc et saint Luc, sans aucune apparence de contradiction [4]. Mais ils ne disent point : « En ce temps-là ; » ce qui peut faire croire que saint Matthieu a plutôt gardé ici l'ordre des événements, et les autres celui de leurs souvenirs ; à moins que les mots : « En ce temps là, » ne doivent se prendre dans un sens plus étendu et ne désignent tout le temps où s'accomplissaient tant de merveilles de tout genre.

[1] Mat. XI, 25-30. — [2] Luc, X, 21. — [3] Matt. XII, 1-8. — [4] Marc. II, 23-28. Luc, VI, 1-5.

CHAPITRE XXXV.

MAIN DESSÉCHÉE.

82. Saint Matthieu poursuit : « Jésus s'étant « éloigné de là, vint dans leur synagogue. Alors « se présenta un homme qui avait une main « desséchée, » et le reste, jusqu'à l'endroit où nous lisons : « Il étendit sa main et elle devint « saine comme l'autre [1]. » Saint Marc et saint Luc parlent aussi de la guérison de cet homme qui avait une main desséchée [2]. Or on pourrait croire que le fait arriva le même jour que ce qui est relatif aux épis. Car il s'agit encore d'un jour de sabbat : mais saint Luc déclare que cette guérison eut lieu un autre jour de sabbat. Ainsi donc ces termes de saint Matthieu : « Jésus s'étant « éloigné de là, vint dans leur synagogue, » nous font connaître, à la vérité, qu'il y vint seulement après s'être éloigné, mais ne nous disent pas combien de jours après, ni s'il y alla directement et immédiatement après avoir quitté le champ de blé ; ce qui donne place à la guérison de la main desséchée, rapportée par saint Luc à un autre jour de sabbat.

Mais voici peut-être l'objet d'une difficulté. Selon saint Matthieu les Pharisiens interrogèrent le Seigneur et lui demandèrent « s'il était per- « mis de guérir quelqu'un le jour du sabbat, » voulant trouver une occasion de l'accuser ; puis il leur proposa lui-même la comparaison suivante : « Quel est celui d'entre vous qui, ayant « une brebis qui vienne à tomber dans une fos- « se le jour du sabbat, ne la saisisse et ne l'en retire « pas ? Or, combien un homme vaut mieux qu'une « brebis ! Il est donc permis de faire du bien « les jours de sabbat. » Saint Marc et saint Luc disent au coutraire que ce fut le Seigneur qui leur adressa cette question : « Est-il permis, les « jours de sabbat, de faire du bien ou du mal ? de « sauver la vie ou de l'ôter ? » Il faut donc entendre que d'abord ils interrogèrent le Sauveur, et lui demandèrent : « s'il était permis de gué- « rir au jour du sabbat ; » qu'ensuite, connaissant les pensées de ces hommes qui cherchaient un moyen de l'accuser, il placa au milieu d'eux celui dont il avait guéri la main ; qu'alors il leur adressa les questions rapportées par saint Marc et saint Luc ; puis, que les voyant garder le silence, il proposa la comparaison de la brebis tombée dans une fosse, et conclut au droit de faire du bien le jour du sabbat ; qu'enfin les ayant regardés

[1] Matt. XII, 9-13. — [2] Marc, III, 1-5; Luc, VI, 6-10.

avec colère, suivant le texte de saint Marc et touché d'un profond sentiment de tristesse à cause de l'aveuglement de leur cœur, il dit à l'homme guéri : « Étends la main. »

CHAPITRE XXXVI.

CHRONOLOGIE INCERTAINE.

83. Saint Matthieu continue ainsi sa narration : « Les Pharisiens étant sortis tinrent con- « seil ensemble, contre lui, sur les moyens de le « perdre. Mais Jésus, qui le savait, s'éloigna de « là, et une multitude de gens l'ayant suivi, il les « guérit tous ; et il leur commanda de ne point « le découvrir. Or il agissait de la sorte, afin que « fût accomplie cette parole du prophète Isaïe ; » et le reste, jusqu'à cet endroit : « Et toutes les « nations espèreront en son nom [1]. » Saint Matthieu seul rappelle ce fait. Saint Marc et saint Luc passent à autre chose. Saint Marc paraît sans doute garder quelque temps l'ordre des faits, quand il dit que Jésus, connaissant la mauvaise disposition des Juifs contre lui, se retira du côté de la mer avec ses disciples, et qu'une grande multitude étant venue le trouver il guérit beaucoup de malades [2]. Mais en quel endroit l'Evangéliste commence-t-il à s'écarter de l'ordre chronologique ? Il n'est pas facile de le voir. Est-ce quand il dit qu'une grande multitude vînt trouver le Sauveur ? Mais cela peut se rapporter à un autre temps. Ou bien est-ce quand il dit que Jésus gagna le haut d'une montagne ; ce que paraît rappeler aussi l'évangéliste saint Luc en disant : « En ces jours-là, Jésus alla sur une montagne « pour y prier ; » car les mots « en ces jours-là, » montrent suffisamment que la chose n'eut pas lieu tout aussitôt [3] ?

CHAPITRE XXXVII.

MUET ET AVEUGLE POSSÉDÉ DU DÉMON.

84. On lit ensuite dans saint Matthieu : « Alors « lui fut présenté un homme possédé d'un dé- « mon qui le rendait aveugle et muet ; et il le « guérit, en sorte que cet homme parlait et voy- « ait [4]. » Saint Luc ne raconte pas ce fait dans le même ordre, mais après beaucoup d'autres choses. Il dit seulement que cet homme était muet, sans ajouter qu'il était aveugle [5]. De ce qu'il omet quelque chose, il ne faut pas conclure cependant qu'il parle d'une autre guérison ; car les circonstances qui suivent sont les mêmes que dans saint Matthieu.

[1] Matt. XII, 14-22. — [2] Marc III, 7-12. — [3] Luc, VI, 12. — [4] Matt. XII, 22. — [5] Luc, XI, 14.

CHAPITRE XXXVIII.

JÉSUS ACCUSÉ D'ÊTRE LE SUPPOT DE BÉELZÉBUD.

85. Saint Matthieu dit ensuite : « Or tout le « peuple était dans l'étonnement et disait : Ne « serait-ce point ici le fils de David ? Mais les « Pharisiens entendant ces paroles répliquèrent : « Il ne chasse les démons que par Béelzébud « prince des démons. Jésus connaissant leurs « pensées leur dit alors : Tout royaume divisé « contre lui-même sera ruiné, » et le reste, jusqu'à l'endroit où nous lisons : « Tu seras jus- « tifié par tes paroles et par tes paroles tu « seras condamné [1]. » L'accusation élevée contre Jésus de chasser les démons au nom de Béelzébud, ne vient pas dans le récit de saint Marc à la suite de la guérison du muet, dont il ne parle pas ; mais à la suite de plusieurs autres choses que lui seul rappelle ; soit que cette accusation lui revenant à l'esprit, il l'insère au milieu de détails étrangers, soit que, sans redire ce qui a précédé, il reprenne ici l'ordre des événements [2]. Mais saint Luc rapporte à peu près mot pour mot ce que raconte ici saint Matthieu [3]. S'il appelle doigt de Dieu l'Esprit de Dieu, le sens est le même ; de plus cette expression nous apprend ce que nous devons entendre par Doigt de Dieu partout où ces mots se rencontrent dans les Ecritures. Quant aux omissions faites ici par saint Marc et saint Luc, elles ne peuvent devenir le sujet d'aucune controverse : il en est ainsi des termes différents qu'ils emploient et qui ne changent rien à la pensée.

CHAPITRE XXXIX.

JONAS ET LA REINE DE SABA.

86. Saint Matthieu continue ainsi : « Alors « quelques-uns des Scribes et des Pharisiens lui « dirent : Maître, nous voudrions que vous nous « fissiez voir quelque prodige, » et le reste, jusqu'aux mots : « C'est ce qui arrivera à cette ra- « ce criminelle [4]. » Saint Luc aussi rapporte cela au même endroit, mais dans un ordre un peu différent [5]. Car il a rappelé plus haut et après la guérison du muet, la demande que firent les

[1] Matt. XII, 23-37. — [2] Marc, III. 22-30. — [3] Luc XI, 14-26. — [4] Matt. XII, 38-45. — [5] Luc XI, 16-37.

juifs à Jésus-Christ d'un signe dans le ciel, mais sans relater alors la réponse du Seigneur ; il ne la rapporte que plus tard, quand le peuple est réuni autour de Jésus ; et il donne à comprendre que là se trouvaient ceux qui précédemment, demandaient à Jésus un signe dans le ciel ; il rattache même cette réponse à ce qu'il dit de cette femme qui s'est écriée devant le Seigneur : « Heu- « reux le sein qui vous a porté. » Cette femme à son tour intervient à la suite du discours où le Sauveur a parlé de l'esprit immonde, qui après être sorti d'un homme y revient et trouve la maison nettoyée et parée. Or quand, après avoir parlé de cette femme, l'Evangéliste a rapporté la réponse que Jésus fit à la foule en faisant intervenir la comparaison du prophète Jonas, sur le signe qu'elle désirait voir dans le ciel, il continue le discours du Seigneur et rapporte ce qu'il dit de la reine du Midi et des Ninivites. Ainsi au lieu d'omettre rien de ce que relate saint Matthieu, il dit plus que lui. Qui ne voit du reste qu'il serait inutile de demander dans quel ordre le Sauveur a dit tout cela, quand nous devons apprendre, par l'autorité suréminente des Evangélistes, qu'il n'y a pas de mensonge à rapporter les pensées d'un discours quelconque dans un ordre différent de celui où elles ont été exposées, l'ordre, quel qu'il soit, ne changeant rien au fond ? De plus, saint Luc permet de croire que ce discours fut plus long dans la bouche du Seigneur, et il y a inséré des pensées semblables à celles que nous a présentées saint Matthieu en reproduisant le discours prononcé sur la montagne [1] ; ce qui nous fait comprendre que ces pensées ont été exprimées dans l'une et l'autre circonstance. Saint Luc, après ce discours, passe à un autre sujet ; mais on ne voit pas s'il suit l'enchaînement des faits, car voici ce qu'il dit ensuite : « Pendant que Jésus parlait, un Pharisien le « pria de dîner chez lui. » L'Evangéliste ne dit pas : Comme il parlait ainsi ; mais : « Pendant « qu'il parlait. » S'il avait dit : Pendant qu'il parlait ainsi, on devrait croire que ces actes du Sauveur se sont succédé dans l'ordre où son récit les présente.

CHAPITRE XL.

LA MÈRE ET LES FRÈRES DE JÉSUS.

87. Saint Matthieu continue : « Comme il par- « lait encore au peuple, sa mère et ses frères « étaient dehors cherchant à lui parler ; » et le reste, jusqu'à cet endroit : « Quiconque fait la vo- « lonté de mon Père qui est dans les cieux, ce- « lui-là est mon frère, ma sœur et ma mère [1]. » Sans aucun doute nous devons voir ici la suite de ce qui précède. Car le texte commence ainsi : « Tandis que Jésus parlait encore au peuple. » Que signifie ce mot : « encore, » sinon la fin du discours qui vient d'être rapporté ? Il n'est pas dit en effet : Tandis qu'il parlait au peuple, sa mère et ses frères, mais : « Tandis qu'il parlait encore « au peuple ; » c'est-à-dire, évidemment, tandis qu'il lui disait ce qui vient d'être rappelé. Car après avoir rapporté les paroles de Jésus-Christ touchant le blasphème contre l'Esprit-Saint, saint Marc ajoute aussitôt : « Cependant arrivent sa « mère et ses frères ; » il omet ainsi plusieurs passages que rapporte saint Matthieu dans le discours du Seigneur, et ceux que saint Luc ajoute encore au texte de saint Matthieu [2]. Sans égard à l'ordre des événements et saisissant le fait quand son souvenir le lui présente, saint Luc de son côté anticipe le récit de ce qui est relatif à la mère et aux frères de Jésus, il le place de telle façon qu'on ne le voit lié ni à ce qui précède ni à ce qui suit. En effet, c'est après l'exposition de quelques paraboles du Sauveur, que ce fait lui revenant à la mémoire il écrit : « Or sa mère et « ses frères vinrent le trouver, et ils ne pouvaient « pénétrer jusqu'à lui, à cause de la foule du peu- « ple ; » ce n'est pas marquer le temps où ils vinrent. Puis le même saint Luc passant à un autre objet, s'exprime ainsi : « Un certain jour, il « monta dans une barque, avec ses disciples. » Là encore, quand il dit : « Un certain jour, » il montre suffisamment que rien n'oblige à penser que ce fut le jour où arriva ce qu'on vient de lire, ni le jour suivant. Donc en racontant ce qui a rapport à la mère et aux frères de Jésus, saint Matthieu ne contredit les deux autres évangélistes ni pour les paroles du Seigneur ni pour l'ordre des événements.

CHAPITRE XLI.

LES HUIT PARABOLES.

88. Saint Matthieu continue ainsi : « En ce jour- « là Jésus étant sorti de la maison s'assit sur le « bord de la mer. Et il s'assembla près de lui une « si grande multitude qu'il monta dans une bar- « que, il s'y assit et le peuple resta sur le riva-

[1] Matt. v-vii.

[1] Matt. xii, 46-50. — [2] Marc, iii, 31-35.

« ge. Et il leur dit beaucoup de choses en para-
« boles, leur parlant de cette sorte : » et le reste, jusqu'à l'endroit où nous lisons : « Tout docteur « bien instruit de ce qui regarde le royaume des « cieux, est semblable à un père de famille qui « tire de son trésor des choses nouvelles et des « choses anciennes [1]. » Le texte de saint Matthieu insinue que ceci arriva aussitôt après ce qui vient d'être rapporté de la mère et des frères de Jésus, et que l'ordre du récit ne diffère pas de celui des faits : « En ce jour-là, dit en effet l'Evangéliste « pour passer d'un objet à l'autre, Jésus étant « sorti de la maison, vint s'asseoir près de la mer, « et une foule nombreuse se réunit autour de « lui. » Qu'est-ce à dire : « En ce jour là ? » A moins que *jour* ne signifie ici *temps*, comme dans plusieurs passages des livres saints, l'expression indique assez clairement ou qu'il s'agit d'un fait qui suivit d'une manière immédiate, ou qu'il ne se fit pas grand-chose dans l'intervalle. Du reste saint Marc suit le même ordre [2]. Si saint Luc, après avoir raconté ce qui regarde la mère et les frères de Jésus, rapporte autre chose, la transition qu'il emploie n'a rien d'opposé à l'enchaînement indiqué par saint Matthieu [3]. Ainsi donc, il n'y a pas l'ombre de contradiction ni dans les paroles que les trois évangélistes prêtent à Jésus-Christ ni, bien moins encore, dans ce que saint Matthieu seul lui attribue. Je ne vois pas non plus que, pour l'ordre même, un évangéliste soit en opposition avec un autre, quoiqu'il présente les choses un peu différemment, suivant en partie la suite des faits, en partie aussi la suite de ses souvenirs.

CHAPITRE XLII.

JÉSUS DANS SA PATRIE.

89. On lit ensuite dans saint Matthieu : « Après « que Jésus eut achevé ces paraboles, il partit de « là, et, venant en son pays, il les instruisait « dans leurs synagogues, » et le reste, jusqu'à cet endroit : « Or il ne fit que peu de miracles par-« mi eux à cause de leur incrédulité [4]. » Le texte n'oblige pas de regarder ce fait comme ayant eu lieu immédiatement après les paraboles qui précèdent. D'ailleurs saint Marc en relate un autre et le même que saint Luc, à la suite de ces paraboles, et sa transition même porte à croire qu'aux paraboles a succédé d'une manière immédiate non pas ce qui vient dans le récit de saint Matthieu, mais ce que disent saint Marc et saint Luc, de la barque sur laquelle dormait Jésus et du miracle de l'expulsion des démons au pays des Géraséniens [1]; deux faits que saint Matthieu a exposés plus haut quand le souvenir lui en est revenu [2]. Voyons donc si pour ce que dit le Seigneur, et pour ce qui fut dit dans sa patrie, saint Matthieu est d'accord avec saint Marc et saint Luc. Car pour saint Jean, c'est dans des circonstances bien différentes [3] qu'il place des traits analogues à ceux que rappellent ici les trois autres évangélistes.

90. Or, le récit de saint Marc est ici presque absolument le même que celui de saint Matthieu. Toute la différence, c'est que Jésus y est appelé charpentier et fils de Marie par ses compatriotes [4], tandis que selon saint Matthieu on l'appelait le fils du charpentier. Mais cela ne doit pas nous surprendre. Il put à la fois être appelé charpentier et le fils du charpentier ; puisque s'ils le croyaient charpentier, c'est qu'ils le regardaient comme le fils d'un charpentier. Mais saint Luc expose le même fait avec beaucoup plus de détails; et nous le trouvons dans son récit un peu après ce qui regarde le baptême et la tentation du Seigneur; et sans aucun doute il relate d'avance ce qui arriva plus tard, à la suite de beaucoup d'autres choses. Ceci nous donne lieu de faire une remarque très-importante pour cette grande question de l'accord des Évangélistes, que nous avons entrepris de résoudre avec l'aide de Dieu : C'est que ce n'est pas pour avoir ignoré ni les faits ni leur enchaînement naturel qu'ils en ont omis quelques uns ou qu'ils ont suivi de préférence l'ordre de leur souvenirs. Cette remarque est justifiée avec éclat par le texte de saint Luc ; car sans avoir fait nulle mention des miracles de Jésus à Capharnaüm, il rapporte, ce que nous examinons maintenant, comment les compatriotes du Sauveur admiraient sa vertu merveilleuse et méprisaient la bassesse de sa naissance. D'après lui en effet Jésus leur parlait ainsi : « Vous « me direz, sans doute : Médecin, guéris-toi toi-« même ; ces grandes choses faites à Capharnaüm « et dont le bruit est arrivé jusqu'à nous, fais-les « ici encore, dans ta patrie, » et cependant le même saint Luc n'a jusque là rien raconté des prodiges opérés à Capharnaüm. Comme le passage n'est pas long, mais très-facile à compren-

[1] Matt. XIII, 1-52. — [2] Marc. IV, 1-34. — [3] Luc, VIII, 22. — [4] Matt. XIII, 53-58.

[1] Marc, IV, 35 ; V, 17 ; Luc, VIII 22-37. — [2] Matt. VIII, 23-34. — [3] Jean, VI, 42. — [4] Marc, VI, 1-6.

dre, et d'ailleurs très-nécessaire, nous le mettons tout entier sous les yeux du lecteur avec la transition qui l'amène.

Après avoir parlé du baptême et de la tentation du Sauveur, l'Evangéliste poursuit ainsi : « Or toute tentation achevée, le diable s'éloigna « de lui pour un temps. Alors Jésus par la vertu « de l'Esprit revint en Galilée, et sa renommée se « répandit dans tout le pays. Il enseignait dans « leurs synagogues, et tout le monde lui donnait « de grandes louanges. Etant venu ensuite à Na- « zareth, où il avait été élevé, il entra selon sa « coutume dans la synagogue le jour du sabbat « et il se leva pour lire. On lui présenta le livre « des prophéties d'Isaïe, et l'ayant ouvert il trou- « va l'endroit où il était écrit : L'Esprit du Sei- « gneur est sur moi ; c'est pourquoi il m'a con- « sacré par son onction et m'a envoyé évangé- « liser les pauvres, annoncer aux captifs leur dé- « livrance, aux aveugles qu'ils vont recouvrer la « vue, mettre en liberté ceux qui sont accablés « sous les fers, publier l'année des miséricordes « du Seigneur et le jour de la rétribution. Ayant « replié le livre, il le rendit au ministre et s'assit. « Et tous dans la synagogue avaient les yeux « arrêtés sur lui. Or il commença à leur dire : « Ce que vous entendez aujourd'hui de vos oreil- « les est l'accomplissement de ces paroles de l'E- « criture. Et tous lui rendaient témoignage, et « dans l'étonnement où ils étaient des paroles « pleines de grâce qui sortaient de sa bouche, « ils disaient : N'est-ce pas là le fils de Joseph ? « Alors il leur dit : Vous m'appliquerez sans « doute ce proverbe : Médecin, guéris-toi toi- « même ; et vous me direz : Les grandes choses « faites à Capharnaüm et dont le bruit est arri- « vé jusqu'à nous, fais-les ici encore, dans ta pa- « trie [1]. » Nous laissons ce qui termine cette partie du récit de l'évangéliste.

N'est-il pas évident qu'il a sciemment anticipé ce fait dans son récit ? Car il connaissait certainement les merveilles opérées à Capharnaüm, puisqu'il en parle ; puisque d'ailleurs il sait qu'il ne les a pas rapportées. Il est encore si près du baptême de Jésus qu'un pareil oubli n'est pas vraisemblable ; car depuis ce baptême il n'a presque rien dit encore.

[1] Luc, IV, 13-23.

CHAPITRE XLIII

HÉRODE APPRENANT LES MIRACLES DE JÉSUS.

91. On lit ensuite dans saint Matthieu : « En « ce temps-là Hérode le tétrarque apprit ce que « l'on publiait de Jésus ; et il dit à ses serviteurs : « C'est Jean-Baptiste, c'est lui-même qui est res- « suscité d'entre les morts ; et c'est pour cela qu'il « se fait par lui tant de miracles [1]. » Saint Marc raconte la même chose et de la même manière, mais non dans le même ordre [2]. Car après avoir rappelé que Jésus envoya ses disciples, en leur recommandant de ne rien porter avec eux que le bâton, et après avoir terminé ce qu'il rapporte de son discours, il relate le fait qui nous occupe ; mais sans obliger de croire que ce fait ait suivi d'une manière immédiate ce qui précède, non plus que saint Matthieu chez qui nous lisons : « En ce temps-là » et non : En ce jour là, ni : A cette heure. Néanmoins, d'après saint Marc, ce ne fut pas Hérode mais d'autres qui disaient : « Jean-Baptiste est « ressuscité d'entre les morts, » tandis que d'après saint Matthieu ce fut Hérode qui le dit « à « ses serviteurs. » Tout en gardant ici le même ordre que saint Marc, et sans obliger, non plus que lui, à croire que telle fut la suite des événements, saint Luc rapporte en ces termes le même fait : « Cependant Hérode le tétrarque entendit « parler de tout ce que faisait Jésus, et il ne sa- « vait que penser, parce que les uns disaient : « Jean est ressuscité d'entre les morts ; d'au- « tres : Elie est apparu ; et d'autres enfin : Un des « anciens prophètes est ressuscité. Mais Hérode « disait : J'ai décollé Jean ; quel est donc celui-ci, « de qui j'entends de si grandes choses ? Et il « souhaitait de le voir [3]. » Ici l'Evangéliste, de même que saint Marc, rapporte que ces paroles : « Jean est ressuscité d'entre les morts, » furent prononcées par d'autres et non par Hérode. Mais quand saint Luc parle de l'hésitation d'Hérode et cite ensuite ces mots du tétrarque : « J'ai décollé Jean ; quel est donc celui-ci, dont « j'entends de si grandes choses ? » il faut comprendre qu'Hérode témoigna d'abord cette hésitation, puis, que persuadé de ce qu'on disait autour de lui, il dit à son tour ce que nous lisons dans saint Matthieu : « C'est Jean-Baptiste, « c'est lui-même qui est ressuscité d'entre les « morts ; et c'est pourquoi il se fait par lui tant « de miracles. » Ou bien peut-être faut-il prononcer ces paroles sur le ton du doute. S'il y a-

[1] Matt. XIV, 1, 2. — [2] Marc, VI, 14-16. — [3] Luc, IX, 7-9.

vait : Celui-ci n'est-il point, ou : Ne serait-il point Jean-Baptiste ? cette réflexion serait inutile, car on verrait de prime abord le doute et l'hésitation d'Hérode. Mais comme la forme interrogative manque dans les paroles du tétrarque, on peut ou la suppléer ou la négliger dans la prononciation ; et l'on est libre de comprendre ou bien que convaincu de ce qui se disait il parla comme n'ayant plus de doute, ou bien encore qu'il était dans l'hésitation marquée par le texte de saint Luc. D'ailleurs, après avoir rapporté que d'autres qu'Hérode disaient de Jean-Baptiste : Il est ressuscité d'entre les morts, saint Marc finit par faire dire à Hérode lui-même : « Jean-Bap- « tiste, à qui j'ai fait trancher la tête, est ressus- « cité d'entre les morts ; » et ces dernières paroles peuvent aussi être prononcées ou de manière à marquer la conviction, ou de manière à faire entendre le doute.

Après avoir rapporté ce fait, saint Luc passe à un autre objet, mais saint Matthieu et saint Marc racontent à cette occasion comment Jean-Baptiste fut mis à mort par Hérode.

CHAPITRE XLIV.

EMPRISONNEMENT ET MORT DE JEAN-BAPTISTE.

92. Saint Matthieu en effet continue ainsi : « Car « Hérode, ayant fait arrêter Jean-Baptiste, l'a- « vait chargé de fers, et fait jeter en prison, à « cause d'Hérodiade femme de son frère, » et le reste, jusqu'à l'endroit où il dit : « Ses disciples « vinrent ensuite prendre son corps, l'enseveli- « rent et allèrent porter cette nouvelle à Jésus [1]. » C'est ce que raconte aussi saint Marc et dans le même ordre [2]. Mais saint Luc rappelle cet emprisonnement du précurseur, dans une autre occasion, au moment même du baptême de Jésus. Ce qui prouve qu'il raconte ce fait par avance. Car après avoir rapporté que Jean-Baptiste disait du Seigneur qu'il avait le van à la main, qu'il nettoyerait son aire, mettrait le bon grain dans son grenier et brûlerait la paille dans un feu éternel ; il ajoute aussitôt le fait de l'emprisonnement que saint Jean l'évangéliste démontre clairement n'avoir eu lieu que plus tard ; car il dit qu'après son baptême, Jésus alla en Galilée, y changea l'eau en vin, demeura quelques jours à Capharnaüm, puis revint dans la terre de Judée, où il baptisa beaucoup de monde sur les bords du Jourdain, avant que Jean-Baptiste eût été mis en prison [1]. Qui ne croirait, s'il est peu versé dans la connaissance des saintes lettres, que ce fut en parlant du van et de l'aire nettoyée que saint Jean offensa Hérode, et que celui-ci le fit aussitôt jeter en prison ? La vérité, comme nous l'avons déjà démontré ailleurs, c'est que les choses ne sont pas relatées dans l'ordre où elles se sont accomplies ; la preuve en est ici même, dans le texte de saint Luc [2]. S'il était vrai que Jean eût été jeté en prison aussitôt après son discours, comment expliquerait-on ce que dit le même évangéliste, que Jésus fut ensuite baptisé par saint Jean ? Il est donc manifeste que saint Luc s'est rappelé ce fait accidentellement et en a parlé par anticipation, et avant beaucoup d'autres choses qui ont précédé la détention de Jean-Baptiste. Ni saint Matthieu ni saint Marc, ne rapportent eux-mêmes ce fait dans l'ordre où il a eu lieu suivant le témoignage même de leurs écrits. Car eux aussi nous disent que Jean-Baptiste ayant été arrêté, le Sauveur alla en Galilée [3] ; c'est après avoir relaté de nombreux miracles opérés par Jésus dans ce pays, qu'ils en viennent à parler de la conviction ou de l'hésitation d'Hérode sur la prétendue résurrection de Jean qu'il avait fait décapiter [4], et des circonstances de l'emprisonnement et de la mort de Jean-Baptiste.

CHAPITRE XLV.

MIRACLE DES CINQ PAINS.

93. Après avoir rappelé que la nouvelle de la mort de Jean fut portée à Jésus-Christ, saint Matthieu poursuit ainsi : « Jésus, ayant appris « cela, partit de là dans une barque pour se « retirer à l'écart dans un lieu désert. Et le peu- « l'ayant su, le suivit à pied, de diverses villes. « Lors donc qu'il sortit de la barque, il vit une « grande foule, il en eut pitié et guérit leurs « malades [5]. » Selon le texte de l'évangéliste, ceci eut lieu immédiatement après la mort du précurseur. Par conséquent ce qui est raconté plus haut des miracles de Jésus, dont la nouvelle troubla Hérode et lui fit dire : « J'ai fait « trancher la tête à Jean, » n'arriva que plus tard. On doit en effet regarder comme postérieures des actions qui, portées à la connaissance d'Hé-

[1] Matt. XIV, 3-12. — [2] Marc, VI, 17-29.

[1] Jean, II, 1-12 ; III, 22-24. — [2] Luc, III, 15-21. — [3] Matt. IV, 12 ; Marc, I, 14. — [4] Matt. XIV, 1-2 ; Marc, VI, 14-16. — [5] Matt. XIV, 13-14.

rode par la renommée, le jetaient dans le trouble, et lui donnaient lieu de se demander quel pouvait être celui dont il apprenait de si grandes merveilles, après avoir fait couper la tête à Jean-Baptiste. Mais après avoir parlé du martyre de Jean, saint Marc rapporte que les disciples envoyés par Jésus revinrent près de lui, et lui rendirent compte de ce qu'ils avaient fait et enseigné; qu'ensuite, et lui seul parle de ceci, Jésus leur dit de se reposer un peu à l'écart; qu'il monta sur une barque et se rendit avec eux dans un autre lieu; qu'une foule nombreuse informée de leur départ s'y trouvait déjà quand ils arrivèrent; que le Sauveur ayant pitié de cette foule, l'enseigna longuement et que, l'heure étant déjà bien avancée, il nourrit tous ceux qui étaient là avec cinq pains et deux poissons [1]. Les quatre évangélistes ont tous rapporté ce miracle. Saint Luc même, après avoir plus haut, et à l'occasion dont nous avons parlé, raconté ce qui regarde l'emprisonnement de Jean-Baptiste [2]; joint ici d'une manière immédiate à ce qu'il vient de dire de l'hésitation d'Hérode touchant la personne du Seigneur, les faits relatés par saint Marc; savoir, que les Apôtres revinrent près de Jésus, lui rendirent compte de ce qu'ils avaient fait, et que, les prenant avec lui, le Sauveur se retira à l'écart dans un lieu désert; qu'il y vit arriver une foule considérable, à qui il parla du royaume de Dieu et dont il guérit les malades. C'est après cela qu'il raconte aussi le miracle des cinq pains opéré vers le déclin du jour [3].

94. Quant à saint Jean, qui diffère beaucoup des trois autres, en ce qu'il s'arrête plus aux discours qu'aux actions merveilleuses de Notre-Seigneur, il dit d'abord que Jésus quittant la terre de Juda prit de nouveau le chemin de la Galilée, ce qui doit s'entendre du voyage qu'y fit Jésus, au rapport des trois autres évangélistes, lorsque Jean eut été mis en prison; après avoir rappelé cela, il rapporte ce que dit le Seigneur en traversant le pays de Samarie et en rencontrant la Samaritaine près du puits de Jacob; il ajoute qu'au bout de deux jours le Sauveur se remit en marche pour venir en Galilée; qu'il se rendit à Cana où précédemment il avait changé l'eau en vin, et qu'il guérit alors le fils d'un officier [4]. Il ne parle pas des autres actions ni des autres discours que les autres évangélistes attribuent à Jésus pendant son séjour en Galilée : mais, ce que n'a relevé aucun d'eux, il dit que le jour de la grande fête des Juifs il se rendit à Jérusalem, et y guérit miraculeusement cet homme qui, depuis trente-huit ans malade, n'avait personne pour le descendre dans la piscine où trouvaient leur guérison ceux qui souffraient de quelque infirmité. Il rappelle ensuite un long discours de Jésus-Christ à cette occasion; puis il nous le montre passant à l'autre bord de la mer de Galilée, c'est-à-dire du lac de Tibériade, et suivi d'une grande multitude; allant ensuite sur une montagne et s'y reposant avec ses disciples; c'était aux approches de la fête de Pâque pour les Juifs, et c'est alors qu'ayant levé les yeux et voyant une foule très-considérable, il la nourrit avec cinq pains et deux poissons [1], ce que rapportent également les autres évangélistes. Il a donc omis sûrement les faits qui conduisent ceux-ci au récit du miracle dont nous parlons. Mais ces derniers ayant de même gardé le silence sur des choses relatées par lui, on voit que tous sont arrivés au récit de ce miracle comme par des chemins différents; eux en marchant à-peu-près du même pas, et lui en volant en quelque sorte à la poursuite de ce qu'il y avait de plus relevé dans les discours du Seigneur, et en redisant ce qu'ils omettent, il s'est rencontré avec eux pour retracer la multiplication des cinq pains et pour reprendre bientôt son essor vers des régions supérieures.

CHAPITRE XLVI.

ENCORE DU MIRACLE DES CINQ PAINS.

95. Saint Matthieu, poursuivant son récit, arrive ainsi au fait même de ce miracle. « Or le soir étant « venu, les disciples s'approchèrent de Jésus et « lui dirent : Ce lieu-ci est désert et il est déjà « bien tard; renvoyez le peuple, afin que tous « aillent dans les villages acheter de quoi man- « ger. Mais Jésus leur dit : Il n'est pas nécessaire « qu'ils y aillent; donnez-leur vous-mêmes à « manger, » et le reste, jusqu'à l'endroit où nous lisons : « Le nombre de ceux qui mangèrent fut « de cinq mille hommes, sans compter les fem- « mes et les petits enfants [2]. » Arrêtons-nous donc à bien examiner ce fait que nous trouvons dans les quatre récits [3], et où on prétend voir entre eux quelque opposition; et faisons remarquer, afin qu'on s'en souvienne pour tout

[1] Marc, VI, 30-44. — [2] Luc, III, 20. — [3] Ib, IX, 10-17. — [4] Jean, IV, 3,5, 43-54.

[1] Jean, V-VI, 13. — [2] Matt. XIV, 15-21. — [3] Marc, VI, 34-44; Luc IX, 12-17.

autre passage semblable, que d'après les règles du langage la différence des expressions n'empêche pas d'énoncer la même pensée et de conserver aux choses la même couleur.

Nous pourrions commencer, par saint Matthieu, le premier des évangélistes ; mais il vaut mieux commencer par saint Jean, qui va jusqu'à nommer les disciples avec lesquels Jésus parla de son dessein. Voici comme il raconte le fait : « Jésus donc ayant levé les yeux « et voyant qu'une fort grande multitude de peu- « ple était venue à lui, dit à Philippe : Où pour- « rons-nous acheter assez de pains pour donner « à manger à tout ce monde ? Philippe lui ré- « pondit : Quand on aurait pour deux cents de- « niers de pain, cela ne suffirait pas pour leur « en donner à chacun un petit morceau. Un « autre de ses disciples, André, frère de Simon « Pierre, lui dit : Il y a ici un petit garçon qui a « cinq pains d'orge et deux poissons ; mais « qu'est-ce que cela pour tant de gens ? Jésus leur « dit : Faites-les asseoir. Or il y avait en ce lieu « beaucoup d'herbe ; et environ cinq mille hom- « mes s'y assirent. Jésus prit donc les pains ; et « après avoir rendu grâces, il les distribua à « ceux qui étaient assis et on leur donna de mê- « me des deux poissons autant qu'ils en voulu- « reut. Après qu'ils furent rassasiés, il dit à ses « disciples : Amassez les morceaux qui sont res- « tés, afin que rien ne se perde. Et les ayant « amassés ils emplirent douze corbeilles des « morceaux qui étaient restés des cinq pains « d'orge, après que tous en eurent mangé [1]. »

96. On n'a pas à rechercher ici ce qu'étaient ces pains, puisque l'Évangéliste déclare que c'étaient des pains d'orge ; quoique là dessus les trois autres gardent le silence. Il ne s'agit pas non plus d'examiner ce qu'il ne dit pas des femmes et des petits enfants, puisque selon saint Matthieu, ils étaient en dehors des cinq mille hommes. Si l'un rapporte une chose dont l'autre a négligé de parler, y a-t-il là une difficulté ? Non, et c'est ce qui doit être maintenant hors de doute, ce qu'il faut tenir comme un principe toutes les fois que le cas se présente. Mais comment sont vrais de tout point les quatre récits dans ce qu'ils contiennent ? et n'est-il aucun détail qui les mette en contradiction les uns avec les autres? voilà une question que nous avons à traiter. Si en effet, comme le rapporte saint Jean, Notre-Seigneur, après avoir vu la multitude, demanda à Philippe, pour le tenter, où il serait possible d'avoir des vivres pour tout ce monde ; on peut se demander comment les trois autres peuvent avoir raison de raconter que d'abord les disciples de Jésus-Christ lui dirent de renvoyer la foule, afin que chacun pût acheter des aliments dans les lieux voisins, et que le Seigneur répondit, d'après saint Matthieu : « Il n'est pas nécessaire « qu'ils y aillent ; donnez-leur à manger vous- « mêmes. » Ces mots : « Il n'est pas nécessaire qu'ils « y aillent, » n'ont pas été reproduits par saint Marc ni par saint Luc. Et c'est ici toute la différence entre eux et saint Matthieu.

Ce serait donc après cela que le Sauveur aurait jeté les yeux sur la multitude et dit à Philippe ce que nous lisons dans le seul texte de saint Jean. Quant à la réponse que celui-ci prête à Philippe, saint Marc la présente comme ayant été faite par les disciples ; pour faire entendre que cet Apôtre exprimait alors la pensée commune; à moins que, comme il arrive très-fréquemment, les trois évangélistes n'aient employé le nombre pluriel pour le singulier. Ainsi donc, ces paroles de Philippe, dans saint Jean : « Eût-on pour deux cents « deniers de pain, cela ne suffirait pas pour leur « en donner à chacun un petit morceau, » reviennent à celles-ci de saint Marc : « Allons « acheter pour deux cents deniers de pain, et « nous leur donnerons à manger . » La question de Jésus : « Combien avez-vous de pains? » que l'on trouve encore dans saint Marc, n'a pas été rappelée par les autres ; et l'observation que fit André, selon l'évangéliste saint Jean, qu'il y avait là cinq pains et deux poissons , saint Matthieu, saint Marc et saint Luc l'attribuent aux disciples par l'emploi du nombre pluriel au lieu du nombre singulier. De plus saint Luc réunit dans une même phrase la réponse de Philippe et celle d'André. Car ces mots : « Nous n'avons que cinq pains « et deux poissons, » sont la réponse du dernier ; et ces autres : « A moins peut-être que « nous n'allions acheter des vivres à tout ce « peuple , » paraissent être la réponse de Philippe , sauf les deux cents deniers, qui peuvent venir d'André. Car après avoir dit : « Il se trouve « parmi nous un petit enfant qui a cinq pains « et deux poissons » il ajouta : « Mais qu'est-ce « que cela pour tant de monde ? » ce qui revient aux paroles : « A moins peut-être que nous n'al- « lions acheter des vivres pour toute cette multi- « tude. »

97. D'un pareil accord pour le fond et les

[1] Jean, VI, 5-13.

pensées, avec une telle différence dans les termes, résulte assez clairement pour nous l'utile leçon de ne chercher dans les mots que l'intention de ceux qui parlent. C'est à faire bien ressortir cette intention que doivent s'appliquer tous les narrateurs véridiques, quand ils racontent quelque chose soit d'un homme, soit de Dieu, soit d'un ange. Leurs discours, en effet, peuvent la révéler sans présenter entre eux aucune divergence pour le fond.

98. Mais voici une observation qu'il ne faut pas négliger, afin de prévenir l'embarras que pourrait éprouver le lecteur, dans la rencontre de tout autre passage semblable. D'après saint Luc on fit asseoir la foule par groupes de cinquante, et d'après saint Marc par groupes de cinquante et par groupes de cent. La difficulté ne peut venir ici de ce que l'un rapporte tout ce qui s'est fait et l'autre une partie seulement. Celui en effet qui fait mention des groupes de cent personnes en même temps que des groupes de cinquante, dit ce que l'autre a passé sous silence; il n'y a donc point de contradiction. Mais il y en aurait eu quelque apparence, si l'un, par exemple, avait seulement parlé des groupes de cinquante et l'autre seulement des groupes de cent, et il ne serait pas facile de voir dans leurs récits deux choses également véritables relatées séparément. Qui n'avouera néanmoins qu'il faudrait en venir à cette conclusion après un examen plus attentif? Jai fait cette remarque, parce que l'on rencontre souvent dans les Évangélistes des passages semblables que le défaut de réflexion et la précipitation font regarder comme opposés, quand ils ne le sont aucunement.

CHAPITRE XLVII.

JESUS MARCHANT SUR LES EAUX.

99. Saint Matthieu continue ainsi : « Après « avoir congedié la foule, Jésus monta sur une « montagne pour y prier seul. La nuit venue, il « y était donc seul. Cependant la barque était fort « battue des flots au milieu de la mer, parce que le « vent était contraire. Mais à la quatrième veille « de la nuit, Jésus vint à eux marchant sur la « mer. Lorsqu'ils le virent ainsi marcher sur « l'eau, ils furent troublés et s'écrièrent : C'est « un fantôme, » et le reste, jusqu'à l'endroit où nous lisons : « Ils s'approchèrent de lui et l'ado- « rèrent en disant : Vous êtes vraiment le Fils « de Dieu [1]. » Saint Marc rapporte aussi le même fait après ce qu'il a raconté du miracle des cinq pains. « Le soir étant venu, dit-il, la barque « se trouvait au milieu de la mer, et Jésus était « seul à terre. Et voyant qu'ils avaient beaucoup « de mal à ramer, parce que le vent leur était « contraire [2]. etc » C'est un récit pareil à celui de saint Matthieu, sauf qu'il ne dit rien de Pierre marchant sur les eaux, et qu'il nous apprend qu'en y marchant Jésus voulait dépasser ses disciples. Cette circonstance ne doit embarrasser personne. En effet comment put venir aux disciples l'idée d'une pareille intention, si ce n'est parce que Jésus allait d'un autre côté, affectant de passer devant eux comme devant des étrangers, dont il était alors si peu connu qu'ils le prenaient pour un fantôme ? Mais quel homme aurait l'esprit assez lourd pour prendre ceci à la lettre ? Du reste, quand les disciples troublés poussèrent un cri, Jésus vint à eux en leur disant : « Ayez confiance ; c'est moi ; ne « craignez point. » Comment donc voulait-il passer outre, lui qui les rassura de telle sorte ? Ne voit-on pas qu'en s'éloignant, il avait dessein de leur faire jeter ce cri, qui l'obligeait à les secourir ?

100. Jusque là nous retrouvons encore l'Evangéliste saint Jean avec saint Matthieu et saint Marc. Lui aussi, après avoir raconté le miracle des cinq pains, parle de la barque luttant contre les flots, et du Seigneur marchant sur les eaux. Car voici comment il continue sa narration : « Jésus donc, sachant qu'ils devaient « venir pour l'enlever et le faire roi, s'enfuit de « nouveau sur la montagne, sans être accom- « pagné de personne. Le soir venu, ses disciples « descendirent près de la mer et montant « dans une barque ils passèrent de l'autre « côté à Capharnaüm : il était déjà nuit, et « Jésus n'était pas encore revenu à eux. Ce- « pendant le vent soufflait avec violence, et la « mer s'enflait [3] etc. » On ne peut trouver ici l'apparence d'aucune contradiction. Il est vrai, dans le texte de saint Matthieu nous ne voyons le Sauveur gagner le haut de la montagne pour y prier seul, que quand il eut congédié la foule, au lieu que d'après saint Jean, il y était déjà lorsqu'il vit cette multitude et qu'il la nourrit avec cinq pains. Mais comme saint Jean nous dit lui-même qu'après ce miracle, il s'enfuit sur la montagne pour ne pas être enlevé par la foule

[1] Matt. XIV, 22-33. — [2] Marc, VI, 47-51. — [3] Jean, VI, 15-21.

qui voulait le faire roi ; n'est-il pas évident que du haut de la montagne où il se trouvait d'abord il était descendu sur un terrain plus uni quand les disciples distribuèrent les pains à tout le peuple? On comprend ainsi comment Jésus put regagner le sommet de la montagne, comme le disent saint Marc et saint Jean. Pourtant nous lisons dans saint Matthieu : « Jésus monta » et dans saint Jean : « il s'enfuit ; » mais ces deux termes ne seraient opposés l'un à l'autre que si en fuyant il n'eût pas monté. Il n'y a pas plus de contradiction quand saint Matthieu écrit : « Il monta sur la montagne pour y prier « seul, » et que saint Jean nous fait lire : « Ayant « su qu'on allait venir pour le faire roi il s'enfuit « de nouveau sur la montagne. » Car le motif énoncé par l'un n'exclut pas le motif indiqué par l'autre. Aussi bien le Seigneur, qui a transformé en lui notre corps vil et abject pour le rendre conforme à son corps glorieux [1], nous apprenait en joignant ainsi la prière à la fuite, qu'il y a pour nous grande raison de prier quand il y a raison de fuir. Si saint Matthieu représente d'abord le Sauveur donnant l'ordre aux disciples d'entrer dans une barque afin de passer de l'autre côté du lac, pendant que lui même renverrait la foule, et nous le montre ensuite allant sur la montagne pour y prier seul ; et si saint Jean le montre fuyant d'abord sur la montagne, et dit seulement ensuite : « Le soir étant venu, ses « disciples descendirent près de la mer, et entrant « dans une barque ils passèrent de l'autre côté, » etc ; il n'y a non plus aucune contradiction. Car ne voit-on pas que pour abréger, et comme on fait souvent, l'Evangéliste rappelle le voyage commandé aux disciples par Jésus avant sa fuite sur la montagne? Mais comme il ne dit pas qu'il reprend ici un détail antérieur, et surtout parce qu'il l'énonce en deux mots, ceux qui lisent ce passage croient facilement que les choses ont été faites suivant l'ordre où elles sont exposées. C'est encore ainsi qu'après avoir dit que les disciples étant montés sur une barque passèrent au delà de la mer et se rendirent à Capharnaüm, cet Évangeliste raconte que le Sauveur vint à eux marchant sur les eaux lorsqu'ils ramaient péniblement : tandis que, sans aucun doute ce fut dans le cours même de leur navigation vers Capharnaüm.

101. Mais après avoir rapporté le miracle des cinq pains, saint Luc passe à un sujet différent et ne suit plus le même ordre. Il ne parle pas de la barque ni de Jésus marchant sur les eaux ; et après avoir dit : « Ils en mangèrent et furent rassasiés ; et « l'on emporta douze paniers des morceaux qui « restaient, » il ajoute : « Un jour qu'il était « seul en prière, ayant ses disciples avec lui, il « leur demanda : Qui le peuple dit-il que je « suis [1]? » Ainsi donc tandis que les trois autres Evangélistes nous montrent Jésus marchant sur les eaux pour rejoindre ses disciples qui étaient dans la barque, saint Luc rapporte d'autres faits. Si en disant : « Jésus étant seul en prière, » il paraît reprendre comme saint Matthieu qui écrit : « Jésus monta sur une montagne pour prier « seul, » ne croyons pas pour cela qu'il s'agisse ici de la même montagne où le Seigneur demanda : « Qui dit-on que je suis. » Il est hors de doute que ce fut ailleurs, puisqu'en priant seul Jésus avait pourtant ses disciples avec lui. Car saint Luc en disant qu'alors il était seul, n'exclut pas les disciples, comme saint Matthieu et saint Jean qui nous les montrent quittant le Sauveur pour le préceder à l'autre bord de la mer. Aussi cet Évangéliste ajoute formellement : « Et les « disciples étaient avec lui. » Si donc il le dit seul, c'est pour faire entendre que la foule ne l'accompagnait pas.

CHAPITRE XLVIII.

TERRE DE GÉNÉSAR ET CAPHARNAUM

102. On lit ensuite dans saint Matthieu : « Ayant passé l'eau ils vinrent dans la terre de « Génésar. Or, les habitants ayant connu que « c'était Jésus, envoyèrent dans tout le pays et on « lui présenta tous les malades en le priant de « permettre qu'ils touchassent seulement la frange « de sa robe. Et tous ceux qui la touchèrent « furent guéris. Alors des Scribes et des Pha- « risiens venus de Jérusalem s'approchèrent de « lui en disant : Pourquoi vos disciples violent- « ils la tradition des anciens ? Car ils ne se lavent « pas les mains quand ils prennent leur repas, » et le reste, jusqu'aux mots : « Un homme n'est « pas souillé pour manger sans s'être lavé les « mains [2]. » Saint Marc raconte les mêmes choses sans la moindre contradiction [3]. Partout où l'un diffère de l'autre pour les termes, il ne laisse pas d'exprimer la même pensée. Mais tout occupé selon sa coutume des discours du Seigneur, saint Jean quitte la barque où le Sauveur était monté

[1] Philip. III, 21.

[1] Luc, IX, 17-18. — [2] Matt. XIV, 34 ; XV, 20. — [3] Marc, VII, 1-23.

en marchant sur les eaux, et après avoir parlé de son arrivé à l'autre bord, il rapporte un entretien long et véritablement divin, dont le récent miracle des pains fournit l'occasion, puis il porte son vol de différents côtés [1]. Cependant, si différente qu'elle soit, sa marche ne contredit point l'ordre indiqué par saint Marc et saint Matthieu. Quelle difficulté de comprendre que le Sauveur guérit les malades dont parlent ces deux Évangelistes et qu'il adresse au peuple venu à sa suite sur l'autre bord les discours reproduits par saint Jean, puisque la ville de Capharnaüm, vers laquelle naviguaient les disciples, selon le texte du même saint Jean, est tout proche du lac de Génésareth, sur les bords duquel ils débarquèrent, d'après saint Matthieu?

CHAPITRE XLIX.

LA CHANANÉENNE.

103. Après avoir rapporté le discours où Notre-Seigneur répond aux Pharisiens sur le reproche de ne se pas laver les mains avant le repas, saint Matthieu continuant à suivre dans son récit l'ordre des faits, comme la transition l'indique, reprend de cette manière : « Jésus, « étant parti de ce lieu-là, se retira du côté de « Tyr et de Sidon. Or, une femme Chananéenne, « qui était sortie de ce pays, s'écria : Seigneur, « Fils de David, ayez pitié de moi; ma fille « est misérablement tourmentée par le démon. « Mais il ne lui répondit pas un seul mot ; » et le reste, jusqu'à l'endroit où nous lisons : « O femme, ta foi est grande ; qu'il te soit fait « comme tu le désires. Et sa fille fut guérie à « l'heure même [2]. » Saint Marc rapporte ce trait sans une ombre de contradiction, et en suivant le même ordre. Toute la différence, c'est que d'après son récit, le Sauveur était entré dans une maison lorsque cette femme vint le prier pour sa fille [3]. On pourrait s'expliquer facilement que saint Matthieu n'ait rien dit de cette circonstance, tout en rapportant le même fait. Mais comme il nous apprend que les disciples disaient au Seigneur : « Renvoyez-la, car « elle crie derrière nous ; » ne faut-il pas conclure que cette femme suivait Jésus sur le chemin en faisant entendre ses cris suppliants? Comment alors était-ce dans une maison ? Il est vrai, saint Marc nous dit de la Chananéenne qu'elle entra où était Jésus, après avoir dit que lui-même était entré dans une maison. Mais le texte de saint Matthieu porte que « Jésus » tout d'abord « ne répondit pas un seul mot. » Ce qui donne à connaître une chose qui n'est rappelée ni par l'un ni par l'autre ; c'est que sans rompre son silence, Notre-Seigneur sortit de cette maison. Dès lors tout le reste se lie facilement dans les deux récits et n'offre plus la moindre opposition. Car saint Marc, en faisant répondre au Seigneur qu'il ne fallait pas jeter aux chiens le pain des enfants, laisse place aux particularitée relevées par saint Matthieu, savoir, que les disciples intercédèrent pour cette femme, que Jésus répondit n'avoir été envoyé qu'aux brebis perdues de la maison d'Israël, qu'elle-même vint près de lui, le suivit, l'adora et lui dit : « Seigneur, aidez-moi. » A partir de là, ce sont les mêmes circonstances dans les deux Evangélistes.

CHAPITRE L.

MULTIPLICATION DES SEPT PAINS.

104. Saint Matthieu reprend ainsi : « Jésus « étant sorti de là, vint près de la mer de « Galilée ; puis ayant gagné le haut d'une mon- « tagne il s'y assit. Or de grandes troupes de « peuple vinrent le trouver, amenant des muets, « des aveugles, des boiteux, des estropiés et « beaucoup d'autres malades, qui furent mis « aux pieds de Jésus; et il les guérit. De sorte « que tout le monde était dans l'admiration en « voyant que les muets parlaient, que les boi- « teux marchaient, que les aveugles avaient « recouvré la vue; et tous rendaient gloire au « Dieu d'Israël. Mais Jésus ayant appelé ses « disciples leur dit: J'ai compassion de ce peuple, « parce que déjà depuis trois jours il demeure « avec moi et n'a rien à manger; » et le reste, jusqu'à l'endroit où nous lisons: « Or le nombre « de ceux qui mangèrent était de quatre mille « hommes, sans compter ni les petits enfants ni « les femmes [1]. » Ce nouveau miracle d'une foule nombreuse nourrie avec sept pains et quelques poissons, saint Marc le rappelle aussi, et à-peu-près dans le même ordre; seulement il en fait précéder le récit d'une action dont nul autre que lui ne dit rien; c'est la guérison du

[1] Jean, VI, 22-72. — [2] Matt. XV, 21-28. — [3] Marc, VII, 24-30.

[1] Matt. XV, 29-38.

sourd à qui Notre Seigneur ouvrit les oreilles en crachant et en disant : « Effeta, ouvrez-vous [1]. »

105. A propos de ce miracle des sept pains, raconté par deux évangélistes, saint Matthieu et saint Marc, il ne sera pas inutile de faire observer, que si l'un d'eux en avait parlé sans avoir rien dit de celui des cinq pains, on le croirait en opposition avec les autres. Aussi bien qui n'aurait pas alors l'idée qu'il s'agit d'un seul et même fait, rapporté d'une manière inexacte soit par un des évangélistes, soit par les trois autres, soit par tous en même temps ? Qui ne croirait que celui-ci a dit sept pains au lieu de cinq, ou ceux-là cinq au lieu de sept, ou enfin que tous ensemble ont voulu tromper ou ont été trompés par une mémoire infidèle? pour le nombre des corbeilles, les uns en comptant douze et l'autre sept, on estimerait aussi qu'il y a contradiction; on ferait de même pour le nombre des hommes qui, suivant les uns, serait de cinq mille et suivant l'autre de quatre mille. Mais, comme les évangélistes qui ont rapporté ce miracle des sept pains n'ont pas omis celui des cinq pains, il ne peut y avoir de difficulté, et tout le monde comprend qu'il s'agit d'un double miracle. Nous faisons cette remarque, afin que si l'on trouve ailleurs, entre deux évangélistes, et pour certains faits de la vie du Sauveur, la même apparence de contradiction et qu'il soit également impossible de la faire disparaître, on comprenne qu'il s'agit alors de deux choses distinctes, dont chacune est rapportée séparément par un des écrivains sacrés. C'est ce que nous avons déjà dit plus haut, quand il a été question des groupes de cinquante et de cent personnes, parce que là aussi nous pourrions croire opposés l'un à l'autre les évangélistes, si l'un en faisant mention des groupes de cent, ne parlait encore des groupes de cinquante [2].

CHAPITRE LI.

LE PROPHÈTE JONAS.

106. Saint Matthieu dit ensuite: « Après cela « Jésus ayant renvoyé le peuple monta sur une « barque et vint au pays de Magédan, » et le reste, jusqu'à l'endroit où nous lisons: « Cette « nation corrompue et adultère demande un « prodige, et il ne lui en sera point donné « d'autre que celui du prophète Jonas [3]. »

[1] Marc, VII, 31; VIII, 9. — [2] Ci-dessus, ch. 46. — [3] Matt. XV, 39; XVI, 4.

C'est une réponse que déjà nous avons trouvée dans le texte du même saint Matthieu [1]. Il faut donc rappeler de plus en plus que Notre-Seigneur a souvent redit les mêmes choses, et que si certaine circonstance est tellement opposée à une autre, c'est qu'il s'agit d'une pensée exprimée plusieurs fois. Saint Marc suit le même ordre; et, après avoir parlé du miracle des sept pains, lui aussi rapporte ce que dit ici saint Matthieu. Il est vrai que dans ce dernier nous lisons *Magédan* et non *Dalmanutha*, comme dans quelques exemplaires de saint Marc [2]. Mais il ne faut pas douter que les deux noms désignent le même lieu; puisque la plupart des exemplaires de saint Matthieu ne portent que *Magédan*. Si dans la réponse du Sauveur à ceux qui lui demandaient un prodige dans le ciel, saint Marc ne parle pas de Jonas, comme saint Matthieu; s'il dit simplement: « Il ne lui sera point donné «de prodige; » il n'y a pas là non plus matière à difficulté; car il s'agit d'un prodige tel qu'on le demandait, c'est-à-dire un prodige dans le ciel; et ce qui regarde Jonas, n'est qu'une omission.

CHAPITRE LII.

LEVAIN DES PHARISIENS.

107. Saint Matthieu continue ainsi: « Et les « laissant là il s'en alla. Or ses disciples, étant « passés à l'autre bord du lac, avaient oublié « de prendre des pains. Jésus leur dit: Gardez-« vous du levain des Pharisiens et des « Sadducéens, » et le reste, jusqu'à ces mots: « Alors ils comprirent que Jésus ne leur avait « pas dit de se garder du levain qui entre dans « le pain, mais de la doctrine des Pharisiens et « des Sadducéens [3]. » Le texte de saint Marc nous offre le même récit dans le même ordre [4].

CHAPITRE LIII.

CONFESSION DE SAINT PIERRE.

108. Saint Matthieu poursuit ainsi: « Or « Jésus vint aux environs de Césarée de Philippe; « et il demanda à ses disciples: Que disent les « hommes du Fils de l'homme? Et les disciples « lui répondirent: Les uns disent que c'est « Jean-Baptiste; les autres, Elie; les autres, « Jérémie ou quelqu'un des prophètes; » et le

[1] Matt. XII, 39. — [2] Marc, VIII, 10-12. — [3] Matt. XVI, 5-12. — [4] Marc, VIII, 13-21.

reste, jusqu'à l'endroit où nous lisons : « Ce que « vous délierez sur la terre sera aussi délié dans « le ciel [1]. » Saint Marc rapporte le même événement à-peu-près dans le même ordre; mais il expose auparavant un fait dont lui seul a parlé, savoir, la guérison de cet aveugle qui répondit au Seigneur : « Je vois les hommes qui mar- « chent semblables à des arbres [2]. » C'est après avoir parlé du miracle des cinq pains que saint Luc rappelle à sa mémoire et rapporte la question du Sauveur et la réponse des disciples [3]. Mais en suivant l'ordre de ses souvenirs, il ne contredit nullement l'ordre des autres évangélistes. On pourrait, il est vrai, se demander comment, d'après saint Luc, le Seigneur priait et se trouvait seul avec ses disciples quand il leur demanda ce que les hommes disaient de lui; tandis que selon saint Marc, ce fut dans le chemin. Mais ceci n'est une difficulté que pour celui qui ne prie jamais en marchant.

109. J'ai, du reste, il m'en souvient, averti plus haut le lecteur de ne pas croire que Simon reçut le nom de Pierre quand Jésus lui dit : « Tu es « Pierre et sur cette Pierre je bâtirai mon Eglise [4]. » Car il est certain que ce nom lui fut donné lorsque, d'après saint Jean, le Sauveur lui dit : « Tu « t'appelleras Céphas ; c'est-à-dire Pierre [5]. » Il ne faut donc pas croire non plus que ce fut au moment où en rappelant les noms des douze Apôtres, saint Marc dit que Jacques et Jean furent appelés fils du tonnerre [6]. C'est bien là que l'évangéliste parle du nom de Pierre donné à Simon ; mais il le dit parce qu'il se le rappelle et non parce que le fait vient d'avoir lieu.

CHAPITRE LIV.

LA PASSION PRÉDITE.

110. On lit ensuite dans saint Matthieu : « En « même temps Jésus défendit à ses disciples de « dire à personne qu'il fût le Christ. Puis il com- « menca à leur découvrir qu'il lui fallait aller à « Jérusalem et y souffrir beaucoup de la part des « anciens et des docteurs de la loi ; » et le reste, jusqu'à ces mots : « Tu ne goûtes point les choses « de Dieu, mais celles des hommes [7]. » Saint Marc et saint Luc rapportent les mêmes faits dans le même ordre [8] : seulement saint Luc omet de dire que Pierre s'opposa à la passion du Christ.

[1] Matt. XVI, 13-19. — [2] Marc, VIII, 22-29. — [3] Luc, IX, 18-20. — Matt. XVI, 18. — [5] Jean, I, 42. — [6] Marc, III, 16-19. — [7] Matt. XVI, 20-23. — [8] Marc, VIII, 30-33 ; Luc, IX, 21,22.

CHAPITRE LV.

SUIVRE LE CHRIST.

111. Saint Matthieu continue ainsi : « Alors « Jésus dit à ses disciples : Si quelqu'un veut « venir après moi, qu'il renonce à lui-même, se « charge de sa croix et me suive : » et le reste, jusqu'à ces mots : « Et il rendra à chacun selon « ses œuvres [1]. » Ceci est exposé par saint Marc dans le même ordre : mais cet évangéliste ne relève pas ce qui est dit du Fils de l'homme, qu'il doit venir avec ses anges pour rendre à chacun selon ses œuvres. Pourtant il nous fait lire dans le discours de Notre-Seigneur : « Quiconque aura « rougi de moi et de ma parole au milieu de cette « nation adultère et corrompue, le Fils de l'hom- « me de son côté rougira de lui quand il viendra « dans sa gloire accompagné des saints anges [2]. » Ce qu'on peut rapporter à cette pensée du texte de saint Matthieu : « Alors le Fils de l'homme « rendra à chacun selon ses œuvres. » Saint Luc aussi rapporte tout cela dans le même ordre. Il diffère peu de saint Marc dans la forme du récit : et quant au fond il n'en diffère nullement [3].

CHAPITRE LVI.

TRANSFIGURATION.

112. Saint Matthieu poursuit ainsi : « Je vous « le dis en vérité, plusieurs de ceux qui m'en- « tendent ne goûteront point la mort qu'ils n'aient « vu le Fils de l'homme venir en son règne. Six « jours après, Jésus prit avec lui Pierre, Jacques « et Jean son frère et les mena à l'écart sur une « haute montagne ; » et le reste, jusqu'à l'endroit où nous lisons : « Ne parlez à personne de ce « que vous venez de voir, avant que le Fils de « l'homme soit ressuscité d'entre les morts [4]. » Cette transfiguration du Seigneur sur une montagne, devant les trois disciples, Pierre, Jacques et Jean, avec le témoignage que lui rendit la voix de son Père, se trouve également racontée par les trois évangélistes, dans le même ordre et sans nulle différence pour le fond [5]. D'après ce que nous avons dit et répété plusieurs fois, on peut en lisant les trois récits remarquer que les expressions différentes ne changent rien aux pensées.

[1] Matt. XVI, 24-27. — [2] Marc, VIII, 34-38. — [3] Luc, IX, 23-26. — [4] Matt. XVI, 28 ; XVII, 9. — [5] Marc, VIII, 39 ; IX, 9; Luc, IX, 27-36.

113. Néanmoins il est des esprits qui ne voient pas comment saint Matthieu et saint Marc disent que le fait arriva six jours après, quand il s'agit de huit jours dans le texte de saint Luc. Nous ne devons pas leur répondre par le mépris ; mais les instruire en leur faisant connaître la raison de cette différence. En effet, quand on dit qu'une chose arrivera dans tant de jours, quelquefois on ne compte ni le jour présent ni celui où elle doit avoir lieu, mais seulement les jours intermédiaires, les jours pleins et entiers après lesquels elle arrivera. C'est ce qu'ont fait saint Matthieu et saint Marc. Ils ont exclu et le jour où le Sauveur parlait et celui de l'événement, et n'ayant égard qu'aux jours intermédiaires ils disent : « Six jours après ; » tandis que saint Luc en comptant les deux jours exceptés par eux, savoir le premier et le dernier, et en suivant le mode de langage où la partie se prend pour le tout, nous fait lire : « Huit jours après. »

114. De même quand saint Luc dit en parlant de Moïse et d'Elie : « Comme ils se séparaient « de Jésus, Pierre lui dit : Maître, nous sommes « bien ici, » et le reste ; il ne faut point penser qu'il est contredit par les textes de saint Matthieu et de saint Marc, qui sembleraient indiquer que Moïse et Elie s'entretenaient encore avec le Seigneur lorsque l'Apôtre tint ce langage. Car leur texte ne dit pas que ce fut alors, et il permet de croire, comme le rappelle saint Luc, que ce fut au moment de la retraite de Moïse et d'Elie, que Pierre parla à Jésus des trois tentes. Saint Luc ajoute aussi que Moïse et Elie entraient dans la nuée, lorsque la voix du ciel se fit entendre. Saint Matthieu et saint Marc n'en parlent pas, mais ils ne disent rien non plus de contraire.

CHAPITRE LVII.

AVÉNEMENT D'ELIE.

115. On lit ensuite dans saint Matthieu : « Alors « ses disciples l'interrogèrent et lui dirent : Pour- « quoi donc les Scribes disent-ils qu'il faut qu'Elie « vienne d'abord ? Jésus leur répondit : Il est « vrai qu'Elie doit venir et qu'il rétablira toutes « choses. Mais je vous déclare aussi qu'Elie « est déjà venu, et ils ne l'ont point connu, « mais ils l'ont traité comme il leur a plu. « Ils feront de même souffrir le Fils de l'hom- « me. Alors les disciples comprirent que c'était « de Jean-Baptiste qu'il leur avait parlé [1]. » Saint Marc relève ce trait en gardant le même ordre. Il offre bien quelque différence pour les termes, mais il exprime exactement les mêmes pensées [1]. Seulement il ne rapporte pas que les disciples comprirent que le Sauveur avait voulu désigner Jean-Baptiste en leur disant : « Elie est déjà « venu. »

[1] Matt. XVII, 10-13.

CHAPITRE LVIII.

DÉMONIAQUE GUÉRI.

116. Saint Matthieu continue ainsi : « Lorsqu'il « fut retourné vers le peuple, un homme s'appro- « cha de lui, et tombant à genoux devant lui : « Seigneur, dit-il, ayez pitié de mon fils qui est « lunatique et souffre beaucoup, » et le reste, jusqu'à l'endroit où nous lisons : « Cette sorte « de démons ne se chasse que par la prière et « par le jeûne [2]. » C'est ce que rapportent également saint Marc et saint Luc, sans donner lieu à la moindre difficulté [3].

CHAPITRE LIX.

PASSION DE NOUVEAU PRÉDITE.

117. Saint Matthieu continue ainsi : « Comme « ils étaient dans la Galilée, Jésus leur dit : Le « Fils de l'homme doit être livré aux mains « des hommes ; et ils le feront mourir, et il « ressuscitera le troisième jour : ce qui les af- « fligea extrêmement [4]. » C'est ce que rappellent aussi dans le même ordre saint Marc et saint Luc [5].

CHAPITRE LX.

TRIBUT PAYÉ.

118. Saint Matthieu dit ensuite : « Comme ils « étaient arrivés à Capharnaüm, ceux qui levaient « le tribut des deux dragmes vinrent dire à Pierre : « Votre maître ne paie-t-il pas le tribut ? Il leur « répondit : Oui ; » et le reste, jusqu'à l'endroit où nous lisons : « Tu y trouveras un statère, « que tu prendras et que tu leur donneras pour « moi et pour toi [6]. » Il est seul pour rapporter ce fait ; il reprend ensuite la même route que saint Marc et saint Luc.

[1] Marc, IX, 10-12. — [2] Matt. XVII, 14, 20. — [3] Marc, IX, 16-28 ; Luc IX, 38-43. — [4] Matt. XVII, 21, 22. — [5] Marc, IX, 29-31 ; Luc, IX, 44-45. — [6] Matt. XVII, 23-26.

CHAPITRE LXI.

PETIT ENFANT MODÈLE.

119. Saint Matthieu continue donc ainsi : « En « ce même temps les disciples s'approchèrent de « Jésus et lui dirent : Quel est selon vous le plus « grand dans le royaume des cieux ? Jésus ayant « appelé un petit enfant, le mit au milieu d'eux ; « et il leur parla de cette manière : Je vous dis « en vérité que si vous ne changez et si vous ne « devenez comme de petits enfants, vous n'entre- « rez point dans le royaume des cieux, » et le reste, jusqu'aux mots : « C'est ainsi que vous « traitera mon Père qui est dans le ciel, si chacun « de vous ne pardonne à son frère du fond du « cœur [1]. » Ce discours dépasse un peu l'étendue ordinaire : saint Marc en reproduit quelques pensées, dans le même ordre que saint Matthieu ; il y en ajoute d'autres que celui-ci a négligées [2]. Il est certain, en effet, que le discours de Jésus-Christ en cette rencontre s'étend, dans le texte de saint Matthieu, jusqu'à l'endroit marqué par notre citation, et ne se trouve interrompu que par cette demande de Pierre : « Combien de fois « pardonnerai-je à mon frère quand il aura « péché contre moi ? » Car le sujet traité ici par le Seigneur indique assez clairement que la question de Pierre et la réponse que lui fit le Sauveur font partie de ce discours. Si ce n'est la circonstance du petit enfant proposé à l'imitation des disciples, quand il leur vint dans l'esprit de se demander quel était le plus grand parmi eux, saint Luc ne rapporte rien, dans la même suite, de ce que nous offre le texte de saint Matthieu [3]. S'il rapporte ailleurs des pensées analogues à ce que nous rencontrons ici, il les cite comme ayant été exprimées dans des occasions différentes. Ainsi encore, d'après saint Jean, c'est après sa résurrection que le Sauveur parla à ses Apôtres du pardon des péchés, du pouvoir de les remettre ou de les relever [4] ; quand d'après saint Matthieu ce fut dans le discours qui nous occupe, et quand il en avait déjà parlé précédemment à Pierre [5]. Comme nous l'avons fait observer tant de fois jusqu'ici, et afin qu'il ne soit pas toujours nécessaire d'en avertir, nous devons nous rappeler que Jésus a souvent et en différentes circonstances répété les mêmes choses ; et ne nous inquiétons pas s'il arrive aux évangélistes de les présenter quelquefois dans un ordre qui semble contradictoire.

[1] Matt. XVIII. — [2] Marc, IX, 33-49. — [3] Luc IX, 46-48. — [4] Jean, XX, 23. — [5] Matt. XVI, 19.

CHAPITRE LXII.

EST-IL PERMIS DE RENVOYER SA FEMME ?

120. Saint Matthieu continue ainsi : « Il ar- « riva, lorsque Jésus eut achevé ces dis- « cours, qu'il partit de Galilée et vint aux con- « fins de la Judée, au-delà du Jourdain ; et de « grandes troupes le suivirent, et il les guérit. « Et les Pharisiens s'approchèrent de lui pour « le tenter disant : Est-il permis à un homme de « renvoyer sa femme pour quelque cause que « ce soit ? » et le reste, jusqu'à ces mots : « Que celui « qui peut comprendre comprenne [1]. » Saint Marc rappelle les mêmes faits dans le même ordre [2]. Voici comment il faut examiner ce passage, pour n'y voir aucune contradiction. D'après saint Marc, le Seigneur demande aux Pharisiens ce que Moïse leur a ordonné, et ceux-ci lui répondent que l'acte de répudiation leur a été permis : dans saint Matthieu le Seigneur cite d'abord les paroles de la Loi, pour montrer que Dieu à uni l'homme et la femme et que pour cette raison nul ne peut les séparer, puis les autres lui adressent cette question : « Pourquoi « donc Moïse a-t-il commandé de lui donner « un acte de répudiation et de la renvoyer ? » Alors il ajoute : « C'est à cause de la dureté de « vos cœurs que Moïse vous a permis de renvo- « yer vos femmes, mais au commencement il « n'en fut pas ainsi. » Saint Marc n'a point omis cette réponse du Seigneur, mais elle vient seulement après qu'on a répondu à sa question sur l'acte de divorce

121. Dans quel ordre, pour l'intelligence du récit, faut-il disposer ces différentes expressions ? N'ont-ils interrogé le Seigneur, qu'après qu'il eut condamné la séparation en s'appuyant sur le témoignage de la Loi ? est-ce alors qu'ils l'ont questionné sur l'acte de répudiation qu'avait permis Moïse, après avoir écrit toutefois que Dieu avait uni l'homme et la femme [3] ? Ou bien ont-ils eux-mêmes parlé de cet acte quand le Seigneur leur demanda ce qu'avait commandé Moïse ? Ceci importe peu à la vérité ici établie. En effet, le Seigneur ne voulait point leur expliquer pourquoi Moïse avait accordé ce droit, avant qu'ils ne lui en eussent eux-mêmes parlé, et cette intention, saint Marc la fait connaître par la question qu'il lui fait poser : pour eux leur droit était de s'appuyer sur l'autorité de

[1] Matt. XIX, 1-12. — [2] Marc, X, 1-12. — [3] Gen. II, 24.

Moïse qui avait ordonné l'acte de répudiation, afin de surprendre Jésus lorsqu'il condamnerait la séparation des époux : voilà ce qu'ils se proposent quand ils s'approchent de lui pour le tenter. Cette intention est si nettement exprimée en saint Matthieu, qu'il ne dit rien de la question qui leur est faite, mais ils provoquent eux-mêmes une explication sur la permission donnée par Moïse afin de pouvoir accuser le Seigneur lorsqu'il condamnera la séparation des époux. Puisque les expressions, dans chaque évangéliste, rendent exactement la pensée des interlocuteurs, et elles ne doivent tendre qu'à ce but, il est de nulle importance que l'ordre dans les différents récits ne soit point le même, puisque ni l'un ni l'autre ne s'écarte de la vérité

122. On peut aussi expliquer ce passage de la manière suivante : après avoir été questionné sur le renvoi de la femme, comme saint Marc le raconte, le Seigneur de son côté leur demande ce qu'a ordonné Moïse. Quand ils ont répondu que Moïse a permis de donner l'acte de répudiation et de la renvoyer, alors il s'appuie sur la Loi donnée par Moïse pour expliquer comment Dieu institua le mariage de l'homme et de la femme; il dit alors ce qui est écrit en saint Matthieu : « N'avez-vous pas lu que celui qui fit « l'homme au commencement les fit mâle et fe- « melle ? » etc. A ces mots ils insistent de nouveau sur ce qu'ils ont répondu à sa première question : « Pourquoi donc, disent-ils, Moïse « a-t-il ordonné de lui donner l'acte de répudia- « tion et de la renvoyer ? » Jésus alors en découvre la cause dans la dureté de leur cœur. Saint Marc, pour abréger, exprime d'abord cette idée comme si elle eût été donnée immédiatement après leur première réponse, que saint Matthieu a divisée ; et il ne jugeait point que la vérité dût souffrir, quelle que fût la place qu'occuperait cette raison, puisque les paroles qui la provoquaient étaient répétées et que d'ailleurs le Sauveur l'avait exprimée en termes formels.

CHAPITRE LXIII.

IMPOSITION DES MAINS AUX PETITS ENFANTS. — CONSEIL DONNÉ AU JEUNE HOMME RICHE. — OUVRIERS DE LA VIGNE.

123. Saint Matthieu continue : « Alors on lui « présenta de petits enfants pour qu'il leur im- « posât les mains et priât. Or les disciples les re- « poussaient, » etc, jusqu'à ces paroles : « Car « beaucoup sont appelés, mais peu sont élus[1]. » Saint Marc a gardé le même ordre [2] que saint Matthieu ; mais ce dernier seul fait mention des ouvriers loués pour la vigne. Saint Luc, après avoir rapporté la réponse faite par Jésus à ses disciples lorsqu'ils cherchaient à savoir quel était le plus grand d'entre eux, parle de celui qu'on avait vu chassant les démons sans être à la suite de Jésus . Désormais il s'écarte des deux autres Evangélistes à l'endroit où il dit que le Sauveur avait fixé son visage pour aller à Jérusalem [3] . Longtemps après, il s'en rapproche pour parler de ce riche à qui il fut dit : « Vends tout ce que « tu possèdes [4].» Les deux autres en parlent également et dans le même ordre, qu'ils observent désormais ; car saint Luc fait paraître comme eux les petits enfants avant de parler du riche. Quand ce dernier demande quel bien il doit accomplir pour posséder la vie éternelle, on pourrait constater une différence entre ce qui est dit en saint Matthieu : « Pourquoi m'interroges-tu « sur ce qui est bon » ? et ce que les autres ont écrit : « Pourquoi m'appeles-tu bon ? » Car ces mots : « Pourquoi m'interroges-tu sur ce qui est « bon ? » paraissent mieux répondre à cette question qui est faite à Jésus : « Que ferai-je de « bon ? » puisque dans cette question se trouve le terme de bon. Mais ces mots : « Bon maître, » n'annoncent par eux-mêmes aucune interrogation. Le plus simple est donc de croire que le Sauveur a dit tout à la fois : « Pourquoi m'ap- « pelles-tu bon ? » et : « Pourquoi m'interroges- « tu sur ce qui est bon? »

CHAPITRE LXIV.

PRÉDICTION DE LA PASSION. — LA MÈRE DES FILS DE ZÉBÉDÉE.

124. Saint Matthieu continue ainsi : « Or Jésus « montant à Jérusalem prit à part les douze dis- « ciples et leur dit : Voilà que nous montons à « Jérusalem, et le Fils de l'homme sera livré aux « princes des prêtres et aux Scribes, et ils le con- « damneront à mort, et ils le livreront aux Gen- « ils, pour être moqué, et flagellé, et crucifié ; « et le troisième jour il ressuscitera. Alors la mè- « re des fils de Zébédée s'approcha de lui avec ses « fils, l'adorant et lui demandant quelque chose, » et le reste, jusqu'à ces mots : « Comme le Fils de « l'homme n'est point venu pour être servi, mais « pour servir, et donner sa vie pour la rédemp-

[1] Matt. XIX, 13 ; XX, 16. — [2] Marc, X, 13-31. — [3] Luc, IX, 46-51 — [4] Luc, XVIII, 18-30.

« tion d'un grand nombre [1]. » C'est en suivant cet ordre que saint Marc fait dire aux fils de Zébédée ce qu'en saint Matthieu ils expriment non point par eux-mêmes mais par leur mère, lorsque celle-ci expose leur désir au Seigneur. Aussi saint Marc, pour abréger, les fait-il parler plutôt que leur mère, et dans saint Matthieu comme dans saint Marc, c'est à eux plutôt qu'à la mère que le Seigneur répond. Quant à saint Luc, il rapporte dans le même ordre les prédictions faites aux douze disciples sur la Passion et la Résurrection; mais il omet ce qui vient à la suite dans les autres, qui après ces détails se retrouvent avec lui devant Jéricho [2]. Ce que saint Matthieu et saint Marc disent des chefs des nations qui dominent leurs sujets, tandis qu'il n'en sera pas ainsi parmi eux où le plus grand devra être le serviteur des autres, saint Luc le rapporte dans les mêmes termes, mais non pas au même endroit [3], et la marche même indique suffisamment que le Seigneur a exprimé cette pensée à deux reprises différentes.

CHAPITRE LXV

AVEUGLES DE JÉRICHO.

125. Saint Matthieu continue : « Lorsqu'ils « sortaient de Jéricho une grande foule le suivit : « et voilà que deux aveugles, assis sur le bord « du chemin, entendirent que Jésus passait. « Et ils élevèrent la voix, disant : Seigneur, fils « de David, ayez pitié de nous, » etc, jusqu'à ces paroles : « Et aussitôt ils recouvrèrent la vue, et « le suivirent [4]. » Saint Marc rapporte le même fait, mais ne mentionne qu'un seul aveugle [5]. A cette difficulté nous répondrons, comme déjà nous avons répondu, au sujet des deux possédés que tourmentait une légion de démons au pays des Gérasséniens [6]. De ces deux aveugles qui paraissent ici, l'un était en effet très-connu dans la ville, son nom était dans toutes les bouches ; c'est ce que saint Marc donne à entendre en le nommant ainsi que son père ; ce qui s'est fait rarement, car malgré le grand nombre de malades précédemment guéris par le Seigneur, l'Évangile n'appelle par son nom que Jaïre, dont Jésus ressuscita la fille [7] : et ceci confirme notre sentiment, puisque ce chef de synagogue était un grand du pays. Donc sans aucun doute, ce Bartimée fils de Timée avait été autrefois dans la prospérité, et la misère dans laquelle il était tombé avait eu un grand retentissement, non-seulement parce qu'il était devenu aveugle, mais parce qu'il était assis demandant l'aumône. Tel est le motif pour lequel saint Marc n'a désigné que lui par son nom. Le miracle qui lui rendait la vue dût avoir d'autant plus d'éclat, que son malheur était partout connu.

126. Quoique saint Luc raconte un fait entièrement semblable, il faut cependant croire qu'il s'agit d'un autre miracle, accompli dans les mêmes circonstances, mais sur un autre personnage. En effet, saint Luc dit que le prodige eut lieu lorsqu'on approchait de Jéricho [1] ; et les autres, quand on en sortait. D'après le nom de la ville et la parfaite ressemblance du fait on pourrait croire à un seul miracle, mais ce serait établir une contradiction entre les Evangélistes, puisque l'un dit : « Lorsqu'il approchait de Jéricho, » et les autres : « Lorsqu'il sortait de Jéricho. » Il n'y aurait pour le croire que ceux qui préfèrent trouver l'Evangile en défaut, plutôt que de convenir que Jésus a fait dans les mêmes circonstances deux miracles parfaitement semblables. Mais tout enfant fidèle de l'Évangile saura facilement ce qu'il doit croire, ce qui est plus conforme à la vérité ; et celui qui aime à contester devra se taire devant ces explications ou au moins réfléchir s'il ne sait garder le silence.

CHAPITRE LXVI.

L'ANESSE ET SON ANON.

127. Saint Matthieu continue : « Lorsqu'ils « approchèrent de Jérusalem et qu'ils furent ve- « nus à Bethphagé, près du mont des Oliviers, Jé- « sus envoya deux disciples, leur disant : Allez au « village qui est devant vous, et soudain vous « trouverez une ânesse attachée, et son ânon a- « vec elle; » etc, jusqu'à ces paroles : « Béni ce- « lui qui vient au nom du Seigneur [2]. » Saint Marc suit la même marche dans son récit [3]. Saint Luc s'arrête à Jéricho et raconte ce que les autres ont ici passé sous silence, savoir l'histoire de Zachée, chef des publicains, et quelques paraboles : puis avec eux il parle de l'ânon sur lequel s'assit Jésus [4]. Ne soyons point embarrassés de ce qu'il y a dans saint Matthieu une ânesse et son ânon, tandis que les autres ne font aucune mention de l'ânesse. Mais rappelons-nous la

[1] Matt. xx, 17-28. — [2] Luc, xviii, 31-35. — [3] Ib. xxii, 24-27. — [4] Matt. xx, 29-34. — [5] Marc, x, 46-52. — [6] Ci-dessus ch. xxiv, 56. — [7] Marc, v, 22-43.

[1] Luc, xviii, 35-43. — [2] Matt. xxi, 1-9. — [3] Marc. xi, 1-10. — [4] Luc, xix, 1-38.

règle que nous avons indiquée plus haut, au sujet des personnes que l'on fit asseoir par groupes de cent et de cinquante, lorsque la foule fut nourrie avec cinq pains [1]. Le lecteur guidé par cette règle ne devra éprouver aucune difficulté, quand même saint Matthieu aurait passé l'ânon sous silence comme les autres y ont passé l'ânesse. Si l'un avait seulement désigné celle-ci, et l'autre celui-là, on ne devrait y voir aucune contradiction. La difficulté ne sera-t-elle pas moindre encore, si l'un nomme l'ânesse dont les autres ne font point mention et désigne en même temps l'ânon mentionné par ceux-ci ? Dès lors que deux choses ont pu avoir lieu en même temps, il n'y a plus d'objection à faire si l'un raconte la première et l'autre la seconde ; à plus forte raison si l'un raconte l'une des deux et l'autre toutes les deux à la fois.

128. Saint Jean ne dit point comment le Seigneur envoya chercher ces deux animaux ; cependant il indique en peu de mots qu'il y avait un ânon, et cite le passage du prophète également rapporté par saint Matthieu [2]. Si donc le texte du prophète présente une légère différence avec celui des Evangélistes, on peut dire que la pensée n'est point différente. Mais la difficulté est plus sérieuse, parce que saint Matthieu fait paraître l'ânesse dans le passage qu'il cite du prophète, tandis qu'il n'en est pas question dans la même citation qu'en fait saint Jean, ni dans les manuscrits dont se servent les Eglises. On peut, je crois, expliquer cette différence, par la raison que saint Matthieu, comme on le sait, écrivit en hébreu son Evangile. Or il est certain que la version des Septante ne s'accorde pas toujours avec le texte hébraïque, comme ont pu le constater ceux qui connaissent cette langue et qui ont entrepris de traduire chacun en particulier ces mêmes livres écrits en hébreu. Veut-on savoir encore la raison de cette différence, et chercher pourquoi cette version des Septante, qui jouit d'une si grande autorité, s'écarte en tant d'endroits du sens rigoureux exprimé dans les manuscrits hébraïques ? Voici la raison qui me paraît la plus probable. Les Septante ont été inspirés dans ce travail par le même Esprit qui a révélé les vérités contenues dans le texte à traduire : la preuve en est dans leur accord si admirable, attesté par l'histoire. Aussi, malgré quelques variétés d'expressions, comme ils ne se sont point écartés de la pensée divine, écrite en ces livres et à laquelle doit se plier le langage, ils nous offrent un nouvel exemple de ce que nous admirons aujourd'hui dans le récit à la fois si varié et si uniforme des quatre évangélistes : car on ne peut accuser de fausseté un auteur dont les expressions diffèrent de celles d'un autre, s'il ne s'écarte point de sa pensée lorsqu'il doit exprimer les mêmes faits, les mêmes idées. Ce principe, très-utile dans le cours de la vie pour éviter ou condamner l'imposture, ne l'est pas moins en matière de foi. Ne croyons pas, en effet, que la vérité soit attachée à des sons qui seraient comme consacrés et que Dieu nous recommande les mots comme la pensée qu'ils doivent exprimer : bien loin de là, les vérités sont tellement supérieures aux formes de langage qui doivent les reproduire, que nous ne devrions point nous mettre en peine de chercher ces formes, si nous pouvions, sans elles, connaître la vérité comme Dieu la connaît et comme les anges la connaissent en lui.

[1] Ci-dessus XLVI, 98. — [2] Jean, XII, 14-15.

CHAPITRE LXVII.

VENDEURS ET ACHETEURS CHASSÉS DU TEMPLE.

129. Saint Matthieu continue, ainsi : « Lorsqu'il fut entré dans Jérusalem, toute la ville « s'émut, demandant : Qui est celui-ci ? Et la multitude répondait : C'est Jésus, le Prophète, de « Nazareth en Galilée. Et Jésus entra dans le « temple de Dieu, et chassa tous ceux qui vendaient et achetaient dans le temple, » etc, jusqu'à cet endroit : « Mais vous, vous en avez fait « une caverne de voleurs. » Tous les évangélistes parlent de cette troupe de vendeurs chassés du temple, mais saint Jean suit un ordre bien différent [1]. Après avoir rapporté le témoignage que saint Jean-Baptiste rendit à Jésus, il fait aller le Seigneur en Galilée, où il change l'eau en vin ; puis, après s'être arrêté quelques jours à Capharnaüm, le Seigneur vient à Jérusalem, au temps de la Pâque des Juifs, et là, ayant fait un fouet avec des cordes, il chasse les vendeurs du temple. D'où il faut conclure que le fait n'eut pas lieu une seule fois, et que le Seigneur le renouvela ensuite. Saint Jean raconte le premier de ces événements, et les autres le dernier.

[1] Matt. XXI, 10-13; Marc, XI, 15-17; Luc, XIX, 45-46 ; Jean, II, 13-17.

CHAPITRE LXVIII.

FIGUIER MAUDIT.

130. Saint Matthieu continue ainsi : « Et des « aveugles et des boiteux s'approchèrent de lui « dans le temple, et il les guérit. Mais les princes « des prêtres et les Scribes, voyant les merveilles « qu'il faisait, et les enfants qui criaient dans le « temple et disaient : Hosanna au fils de David, « s'indignèrent et lui dirent : Entendez-vous ce « que disent ceux-ci ? Jésus leur répondit : Oui. « N'avez-vous jamais lu : C'est de la bouche des « enfants et de ceux qui sont à la mamelle, que « vous avez tiré la louange la plus parfaite ? Et « les ayant quittés, il s'en alla hors de la ville, « à Bethanie, et s'y arrêta. Le lendemain matin, « comme il revenait à la ville, il eut faim. Or « apercevant un figuier près du chemin, il s'en « approcha, et n'y trouvant rien que des feuilles, « il lui dit : Que jamais fruit ne naisse de toi à « l'avenir. Et à l'instant le figuier sécha. Ce « qu'ayant vu, les disciples s'étonnèrent, disant : « Comment a-t-il séché sur le champ ? Alors « Jésus, prenant la parole, leur dit : En vérité, « je vous le déclare, si vous avez de la foi, et « que vous n'hésitiez point, non-seulement vous « ferez comme à ce figuier, mais même si vous « dites à cette montagne : Lève-toi, et jette-toi « à la mer, cela se fera : et tout ce que vous de- « manderez avec foi dans la prière, vous l'ob- « tiendrez [1]. »

131. Nous retrouvons le même fait dans saint Marc, mais il n'y est point raconté dans le même ordre. D'abord saint Matthieu fait entrer Jésus dans le temple, d'où il chasse les vendeurs et les acheteurs : saint Marc, sans parler de cette circonstance, dit qu'ayant regardé toutes choses, comme le soir était venu, il se retira à Béthanie avec les douze. Le lendemain, comme il sortait de Béthanie, il eut faim, et maudit le figuier : c'est ce que dit saint Matthieu ; mais saint Marc ajoute qu'étant venu à Jérusalem et étant entré dans le temple, il en chassa les vendeurs et les acheteurs, comme si le fait avait eu lieu ce jour-là et non la veille [2]. Saint Matthieu précise mieux la suite des événements : « Et les ayant quittés, « dit-il, il s'en alla hors de la ville à Béthanie, « et s'y arrêta ; » et c'est en revenant le lendemain à la ville, qu'il maudit le figuier. C'est donc saint Matthieu qui paraît avoir mieux fixé le moment véritable où les acheteurs furent chassés du temple. En effet, lorsqu'il dit : « Et les ayant quittés, il s'en alla « dehors, » ces mots : « les ayant quittés, » ne peuvent s'entendre que de ceux à qui il venait de parler, et qui s'indignaient d'entendre les enfants crier : « Hosanna au fils de David. » Saint Marc a donc passé sous silence ce qui avait eu lieu le premier jour, lorsque Jésus entra dans le temple; mais se l'étant ensuite rappelé, il le raconte après avoir dit que Jésus n'avait trouvé sur le figuier que des feuilles ; ce qui arriva le second jour, comme tous deux l'affirment.

L'étonnement des disciples à la vue de l'arbre desséché, et la réponse du Seigneur sur la foi qui transporte les montagnes, ne se rapportent point au second jour, où il est dit à l'arbre : « Que « jamais personne ne mange plus de fruit ve- « nant de toi ; » mais bien au troisième jour. En effet, le même saint Marc fait au second jour l'histoire des vendeurs chassés du temple, laquelle appartient évidemment au premier. Et en ce même jour il dit expressément que, le soir étant venu, Jésus sortit de la ville, et comme le lendemain matin ses disciples passaient, ils virent le figuier desséché jusqu'à la racine; c'est alors que Pierre se souvenant de ce qui s'était passé, dit au Seigneur : « Maître, comme a séché le figuier que « vous avez maudit ! » Alors Jésus lui parla de la puissance de la foi. D'après saint Matthieu on pourrait croire que tout ceci s'est passé le second jour, quand il fut dit à l'arbre : « Jamais « fruit ne naîtra de toi à l'avenir ; » qu'à l'instant cet arbre sécha, et que, comme les disciples le voyaient et s'en étonnaient, ils entendirent immédiatement la réponse sur la puissance de la foi.

Il faut conclure de tout ceci que saint Marc a rapporté au second jour ce qu'il avait omis dans le récit du premier, l'histoire des vendeurs et des acheteurs chassés du temple. Saint Matthieu, de son côté, ayant dit que le figuier avait été maudit le second jour, quand le matin Jésus retournait de Béthanie à la ville, passe sous silence ce qu'ajoute saint Marc, savoir que le Seigneur vint encore à la ville, qu'il en sortit de nouveau le soir, et que le lendemain matin, en passant, les disciples s'étonnèrent de voir cet arbre desséché. Mais ayant rapporté ce qui avait eu lieu le second jour, la malédiction prononcée contre le figuier, il ajoute immédiatement ce qui n'eut lieu que le troisième, l'étonnement des disciples

[1] Matt. XXI, 14-22. — [2] Marc, XI, 11-17.

en le voyant desséché, et la réponse du Seigneur sur la puissance de la foi. Ces faits sont tellement rapprochés, que sans le récit de saint Marc qui fixe notre attention, on ne pourrait découvrir ni les faits omis par saint Matthieu, ni l'époque où ils se sont accomplis. Voici d'ailleurs comment ce dernier s'exprime, « Et les ayant quittés, « il s'en alla hors de la ville à Béthanie, et s'y « arrêta. Le lendemain matin, comme il reve- « nait à la ville, il eut faim. Or, apercevant un « figuier près du chemin, il s'en approcha ; et « n'y trouvant rien que des feuilles il lui dit : « Que jamais fruit ne naisse de toi à l'avenir. Et « à l'instant le figuier sécha. » Puis, omettant les autres événements du jour, il ajoute : « Ce « qu'ayant vu, les disciples s'étonnèrent, disant : « Comment a-t-il séché sur le champ ? » quoique ceux-ci n'aient remarqué et admiré cela qu'un autre jour. On le comprend ; l'arbre ne s'est point desséché quand ils l'ont vu, mais aussitôt après qu'il fut maudit, car ils ne le virent point se dessécher, mais complètement desséché, et ils comprirent qu'il avait commencé à sécher à la parole du Seigneur.

CHAPITRE LXIX.

QUESTION CAPTIEUSE.

132. Saint Matthieu continue ainsi : « Or « quand il fut dans le temple, les princes des « prêtres et les anciens du peuple s'approchèrent « de lui tandis qu'il enseignait, et dirent : Par « quelle autorité faites-vous ces choses? Et qui « vous a donné ce pouvoir ? Jésus répondant « leur dit : Je vous ferai, moi aussi, une de- « mande ; si vous y répondez, je vous dirai par « quelle autorité je fais ces choses. Le bap- « tême de Jean, d'où était-il ? » etc ; jusqu'à ces mots : « Ni moi non plus je ne vous dirai par « quelle autorité je fais ces choses [1]. » Tout ceci est rapporté presque dans les mêmes termes en saint Marc et en saint Luc [2] ; il n'y a dans leur récit que quelques légères différences. Comme je viens de le faire remarquer, saint Matthieu, en passant sous silence quelques faits du second jour, a tellement enchaîné son récit qu'on pourrait, si l'on n'y prenait garde, le croire encore à ce second jour, tandis que saint Marc est arrivé au troisième. Saint Luc semble ne pas distinguer les jours : il trace l'histoire des vendeurs et des acheteurs chassés du temple, mais il passe sous silence les différentes courses de la ville à Béthanie, et de Béthanie à la ville, le figuier maudit, l'étonnement des disciples et la réponse sur la puissance de la foi ; il dit seulement ceci : « Il « enseignait tous les jours dans le temple Ce- « pendant, les princes des prêtres les Scribes et les « principaux du peuple cherchaient à le perdre ; « mais ils ne trouvaient pas que lui faire, parce « que tout le peuple était ravi en l'écoutant. Or « il arriva *qu'un de ces jours-là*, comme il ensei- « gnait le peuple dans le temple, et qu'il annon- « çait l'Evangile, les princes des prêtres et les « Scribes y vinrent avec les anciens. Et ils lui « adressèrent la parole en disant : Dites-nous « par quelle autorité vous faites ces choses ? » etc. C'est ce que nous retrouvons dans les autres évangélistes. Evidemment il n'y a ici rien à reprendre dans l'ordre suivi, puisque si l'un affirme que le fait s'est passé « *un de ces jours-là*, » on peut le rapporter au jour fixé par les deux autres qui rapportent le même événement.

[1] Matt. XXI, 23-27. — [2] Marc, XI, 27-33; Luc, XIX, 47; XX, 8.

CHAPITRE LXX.

DEUX FILS ENVOYÉS PAR LEUR PÈRE A LA VIGNE. — VIGNE LOUÉE A D'AUTRES VIGNERONS.

133. Saint Matthieu continue ainsi : « Mais que « vous en semble? Un homme avait deux « fils; s'approchant du premier, il lui dit : « Mon fils, va aujourd'hui travailler à ma « vigne. Celui-ci, répondant, dit : Je ne veux « pas. Mais après, touché de repentir, il y « alla. S'approchant ensuite de l'autre, il dit de « même. Et celui-ci répondant, dit : J'y vais, « Seigneur, et il n'y alla point, » etc, jusqu'à ces paroles : « Celui qui tombera sur cette pierre « se brisera ; et celui sur qui elle tombera, elle l'é- « crasera [1]. » Ni saint Marc, ni saint Luc ne parlent de ces deux fils qui reçurent l'ordre d'aller à la vigne, pour y travailler. Saint Matthieu fait ensuite l'histoire de la vigne louée à des vignerons, raconte les mauvais traitements qu'ils font subir aux serviteurs envoyés vers eux, et le meurtre du fils bien-aimé qu'ils jettent hors de la vigne. Le deux autres évangélistes mentionnent ces faits exactement dans le même ordre [2] ; c'est-à-dire, après que les Juifs, interrogés sur le baptême de Jean, furent réduits au silence et que Jésus leur eut dit : « Ni moi non plus je ne vous dirai point « par quelle autorité je fais ces choses. »

[1] Matt. XXI, 28-44. — [2] Marc, XII, 1-11 ; Luc, XX, 9-18.

134. Il n'y a donc ici aucune apparence de contradiction. Il est vrai qu'en saint Matthieu, après que le Seigneur eut fait cette question aux Juifs : « Lorsque le maître de la vigne viendra, « que fera-t-il à ces vignerons ? » ceux-ci lui répondirent aussitôt : « Il fera mourir misérable- « ment ces misérables, et il louera la vigne à « d'autres vignerons, qui lui en rendront le fruit « en son temps. » Saint Marc, au contraire, ne met point cette réponse dans la bouche des Juifs ; c'est le Seigneur qui parle ainsi, comme se répondant à lui-même : « Que fera donc le maître « de la vigne ? Il viendra, exterminera les vigne- « rons, et donnera la vigne à d'autres. » Mais il faut admettre, ou bien que c'est leur réponse même qui a été insérée sans être précédée de ces mots : Ils dirent, ou : Ils répondirent ; ou bien encore que cette réponse est attribuée au Seigneur parce que les Juifs, disant la vérité, n'étaient que les interprètes de la Vérité même.

135. Mais il y a une difficulté plus sérieuse : non-seulement saint Luc ne fait point ainsi répondre les Juifs, et comme saint Marc il attribue au Seigneur les paroles qui nous occupent, mais il leur prête une réponse tout-à-fait contraire et leur fait dire : « A Dieu ne plaise ! » Voici d'ailleurs son texte : « Que leur fera donc le maître « de la vigne ? Il viendra et perdra ces vignerons, « et donnera la vigne à d'autres. Ce qu'ayant en- « tendu, ils lui dirent : A Dieu ne plaise ! Mais « Jésus les regardant, dit : Qu'est-ce donc que ce « qui est écrit : La pierre qu'ont rejetée ceux qui « bâtissaient est devenue un sommet d'angle ? » Comment ceux à qui s'adressent ces paroles peuvent-ils dire en saint Matthieu : « Il fera mourir « misérablement ces misérables, et il louera sa « vigne à d'autres vignerons, qui lui en rendront « le fruit en son temps ; » tandis qu'en saint Luc ils contredisent ces mêmes paroles et disent : « A Dieu ne plaise ? » D'ailleurs ce qui suit, ce que dit le Seigneur de la pierre mise de côté par ceux qui bâtissent et devenue un sommet d'angle, est destinée à réfuter les ennemis de cette parabole ; aussi saint Matthieu suppose-t-il que le Seigneur avait affaire à des contradicteurs, lorsqu'il lui fait dire : « N'avez-vous jamais lu dans « les Ecritures : La pierre rejetée par ceux qui « bâtissaient est devenue un sommet d'angle ? » Car que signifient ces mots : « N'avez-vous jamais « lu, » si ce n'est que ces hommes avaient répondu le contraire de ce qu'il avait dit ? Saint Marc l'indique également en citant ainsi les mêmes paroles : « N'avez-vous pas lu dans l'Ecri- « ture : La pierre rejetée par ceux qui bâtissaient « est devenue un sommet d'angle ? » Cette réflexion dans saint Luc vient plus naturellement au moment où ils ont réclamé en s'écriant : « A Dieu « ne plaise ! » Elle équivaut en effet à ces expressions qu'on lit dans son texte : « Qu'est-ce « donc que ce qui est écrit : La pierre qu'ont reje- « tée ceux qui bâtissaient est devenue un sommet « d'angle ? » Qu'on dise : « N'avez-vous jamais « lu, » ou bien : « N'avez-vous pas lu, » ou encore : « Qu'est-ce donc que ce qui est écrit ? » c'est toujours la même pensée.

136. Nous devons donc reconnaître que dans la foule des auditeurs, quelques-uns répondirent, comme le rapporte saint Matthieu : « Il fera « mourir misérablement ces misérables, et il « louera sa vigne à d'autres vignerons ; » d'autres, le mot qu'on trouve en saint Luc : « A Dieu « ne plaise ! » Quand donc les premiers eurent répondu au Seigneur, ces autres leur répliquèrent : « A Dieu ne plaise ! » Si saint Marc et saint Luc mettent dans la bouche du Seigneur la réponse de ceux à qui on répliqua : « A Dieu ne « plaise ! » c'est que, comme je l'ai déjà dit, la Vérité même parlait par eux ; soit à leur insu, s'ils étaient mauvais, comme Caïphe qui prophétisa sans le savoir, lorsqu'il était grand-prêtre [1] ; soit à bon escient, s'ils comprenaient et avaient la foi. Car parmi eux se trouvait aussi la multitude qui avait accompli cette prédiction du prophète, en venant avec grande pompe à la rencontre du Fils de Dieu, et en criant : « Hosanna « au fils de David. »

137. Voici une autre circonstance qui ne doit soulever aucune difficulté. D'après saint Matthieu, les princes des prêtres et les anciens du peuple s'approchèrent du Seigneur et lui demandèrent au nom de qui il agissait, et qui lui avait donné ce pouvoir ; il leur demanda à son tour d'où était le baptême de Jean, du ciel ou des hommes ; et comme ils lui dirent qu'ils ne le savaient pas, il répondit : « Ni moi non plus je ne vous dirai « par quelle autorité je fais ces choses. » Immédiatement il ajoute : « Que vous en semble ? Un « homme avait deux fils, » etc. Le récit de saint Matthieu continue ainsi sans changer ni les interlocuteurs, ni le lieu de la scène, jusqu'au moment où il est question de la vigne louée aux vignerons. Or, on pourrait en conclure que tout ceci a été dit aux princes des prêtres et aux anciens

[1] Jean, IX, 49-51.

du peuple qui l'avaient questionné sur sa puissance. Cependant s'ils venaient vers lui comme des ennemis pour le tenter, comment les compter parmi ceux qui avaient cru et rendu au Seigneur le témoignage prédit par le prophète ; parmi ceux aussi qui avaient pu répondre, non par ignorance, mais avec la lumière de la foi : « Il perdra misérablement ces misérables, et il « louera sa vigne à d'autres vignerons ? » Tout ceci, dis-je, ne doit nullement nous embarrasser, ni nous faire supposer que dans cette foule qui écoutait les paraboles du Seigneur, il n'y ait eu personne pour croire en lui. En effet, saint Matthieu pour abréger a omis ce que nous trouvons dans saint Luc, savoir, que cette parabole s'adressait non-seulement à ceux qui l'avaient questionné sur sa puissance, mais encore à tout le peuple. Voici comment s'exprime ce dernier : « Alors il se mit à dire au peuple cette « parabole : Un homme planta une vigne, » etc. Il faut donc croire que parmi ce peuple il y en avait pour l'écouter, comme il y en avait eu pour dire auparavant : « Béni celui qui vient au nom « du Seigneur ; » et que ce furent eux ou quelques-uns d'entre eux qui répondirent : « Il per- « dra misérablement ces misérables, et il lou- « era sa vigne à d'autres vignerons. »

Si saint Marc et saint Luc attribuent cette réponse au Seigneur, ce n'est pas seulement parce qu'étant la Vérité même, il parle quelquefois par la bouche des méchants qui l'ignorent, lorsqu'il dispose secrètement leur esprit sans que leur vertu l'ait mérité, et par un effet de sa Toute-Puissance : mais encore, parce qu'il pouvait y avoir là des hommes en état d'être considérés déjà comme les membres de son corps. A ce titre leurs paroles étaient les siennes. D'ailleurs, il avait déjà baptisé un plus grand nombre d'hommes que Jean [1] ; des disciples le suivaient en foule, comme l'attestent souvent les évangélistes ; parmi eux se trouvaient les cinq cents frères à qui il apparut après sa résurrection, d'après le témoignage de l'Apôtre saint Paul [2]. Ajoutons à l'appui de ceci qu'en saint Matthieu ces paroles : *Aiunt illi*, ne doivent pas s'entendre comme si *illi* était au pluriel, pour indiquer que c'était la réponse de ceux qui l'avaient questionné sur sa puissance. Mais dans : *Aiunt illi, illi* est au singulier ; ce qui signifie : « On lui répond ; » on répond au Seigneur ; les manuscrits grecs ne laissent là-dessus aucun doute.

[1] Jean, IV, 1. — [2] I Cor. XV, 6.

138. Il y a dans l'Evangéliste saint Jean un discours du Seigneur qui aidera à saisir ma pensée ; le voici : « Jésus disait donc à ceux des « Juifs qui croyaient en lui : Pour vous, si vous « demeurez dans ma parole, vous serez vrai- « ment mes disciples ; et vous connaîtrez la vé- « rité, et la vérité vous rendra libres. Ils lui ré- « pondirent : Nous sommes la race d'Abraham, « et nous n'avons jamais été esclaves de person- « ne : comment dis-tu, toi : Vous serez libres ? « Jésus leur répartit : En vérité, en vérité je vous « le dis, quiconque commet le péché est esclave du « péché. Or, l'esclave ne demeure point toujours « dans la maison, mais le fils y demeure tou- « jours. Si donc le Fils vous met en liberté, vous « serez vraiment libres. Je sais que vous êtes « fils d'Abraham ; mais vous cherchez à me faire « mourir, parce que ma parole ne prend point « en vous [1]. » Assurément il n'adressait point ces mots : « Vous cherchez à me faire mourir, » à ceux qui déjà croyaient en lui, et à qui il venait de dire : « Pour vous, si vous demeurez dans ma « parole, vous serez vraiment mes disciples. » C'était aux premiers croyants qu'il disait ceci ; mais parmi la foule qui était là, il y avait aussi beaucoup d'ennemis, et quoique l'évangéliste ne désigne point les différents interlocuteurs, on voit assez par le caractère de ce qu'ils disent, et par la réplique de Jésus, à quel genre de personnes il faut attribuer chacune de ces réponses. Or, de même que dans cette foule dont parle saint Jean, il y en avait qui croyaient en Jésus, d'autres qui cherchaient à le faire mourir ; ainsi dans celle dont il est ici question, les uns demandaient malicieusement au Seigneur au nom de qui il agissait ainsi ; il y en avait aussi qui s'étaient écriés, non pas avec hypocrisie, mais avec toute la sincérité de leur foi : « Béni soit celui qui vient au « nom du Seigneur, » et qui conséquemment animés du même esprit pouvaient dire encore : « Il les perdra, et donnera sa vigne à d'autres. » On peut ajouter que cette réponse est du Seigneur, soit parce qu'il est lui-même la vérité quelle exprime, soit à cause de l'union des membres avec leur chef. Il y en avait enfin qui disaient à ces derniers : « A Dieu ne plaise ! » parce qu'ils sentaient que cette parabole était à leur adresse.

[1] Jean, VIII, 31-37.

CHAPITRE LXXI.

NOCES ROYALES.

139. Saint Matthieu continue : « Or, lorsque « les princes des prêtres et les Pharisiens eurent « entendu ses paraboles, ils comprirent que c'é- « tait d'eux qu'il parlait, et cherchant à se saisir « de lui, ils craignaient le peuple, parce qu'il le « regardait comme un prophète. Jésus, reprenant, « leur parla de nouveau en paraboles ; il disait : « Le royaume des cieux est semblable à un roi « qui fit les noces de son fils. Or, il envoya ses « serviteurs appeler les conviés aux noces, mais « ils ne voulurent point venir, » etc, jusqu'à ces mots : « Car beaucoup sont appelés, mais peu « sont élus [1]. » Saint Matthieu est le seul qui mentionne cette parabole des invités aux noces : quelque chose de semblable est raconté dans saint Luc, mais ce n'est point la même parabole, comme la suite du récit l'indique, quoiqu'il y ait entre les deux quelques points de ressemblance [2]. Après la parabole de la vigne, et le meurtre du fils du père de famille, saint Matthieu ajoute que les Juifs sentirent l'application de tout ceci à leur conduite et qu'ils commencèrent à tramer leurs complots. Saint Marc et saint Luc racontent également cela dans le même ordre l'un que l'autre [3]. Ils passent ensuite à un autre sujet, que saint Matthieu traite comme eux, mais seulement après avoir rapporté seul la parabole des noces : à part cela, la marche est pour tous la même.

CHAPITRE LXXII.

TRIBUT PAYÉ A CÉSAR. — FEMME AUX SEPT MARIS.

140. Saint Matthieu continue ainsi : « Alors les « Pharisiens s'en allant se concertèrent pour le « surprendre dans ses paroles. Ils envoyèrent donc « leurs disciples avec les Hérodiens, disant : « Maître, nous savons que vous êtes vrai, que « vous enseignez la voie de Dieu dans la vérité, « et que vous n'avez égard à qui que ce soit ; car « vous ne considérez point la face des hommes. « Dites-nous donc ce qui vous en semble : Est-il « permis de payer le tribut à César, ou non ? » etc, jusqu'à ces mots : « Et le peuple l'entendant « admirait sa doctrine [4]. » Nous avons ici deux réponses du Seigneur, l'une sur la pièce de monnaie que l'on doit payer à César, l'autre sur la résurrection, à propos de cette femme qui eut pour maris sept frères successivement. Ces deux réponses sont mentionnées en saint Marc et en saint Luc, et on n'y découvre aucune différence [1]. En effet, après que les trois Evangélistes ont rapporté la parabole de la vigne louée, et les complots des Juifs à qui cette parabole s'adresse, saint Marc et saint Luc passent sous silence celle des invités aux noces, citée seulement par saint Matthieu, et se retrouvent avec lui pour ces deux histoires, celle du tribut dû à César, et celle de la femme aux sept maris ; c'est chez tous le même ordre, et le passage ne présente aucune difficulté.

CHAPITRE LXXIII.

LE DOUBLE PRÉCEPTE.

141. Saint Matthieu dit ensuite : « Mais les « Pharisiens, apprenant qu'il avait réduit les Sad- « ducéens au silence, s'assemblèrent, et l'un « d'eux, docteur de la Loi, l'interrogea pour le « tenter : Maître, quel est le plus grand comman- « dement de la Loi ? Jésus lui dit : Tu aimeras le Sei- « gneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton « âme, et de tout ton esprit. C'est le premier et le « plus grand commandement. Le second lui est « semblable : Tu aimeras ton prochain comme toi- « même. A ces deux commandements se ratta- « chent toute la Loi et les Prophètes [2]. » Saint Marc dit ceci dans le même ordre [3]. Ne soyons pas embarrasés de ce qu'en saint Matthieu celui qui interrogea le Seigneur voulut le tenter, tandis que saint Marc omet cette circonstance et rapporte même que Jésus-Christ finit par dire à cet homme, qui avait sagement répondu : « Tu n'es pas « loin du royaume de Dieu. » Il est bien possible que venant avec l'intention de tenter le Seigneur, il ait été converti par sa réponse. Ou bien ce n'était pas avec une intention coupable qu'il cherchait à le tenter, comme s'il eût voulu surprendre son ennemi ; la prudence même pouvait le porter à connaître de plus en plus celui qu'il ne connaissait point encore. Car ce n'est pas sans raison qu'il est écrit : « Celui qui croit trop faci- « lement est léger de cœur et il y perdra [4]. »

142. En saint Luc il est question d'un fait semblable, mais ailleurs et bien loin de là [5]. Est-ce le même fait, en est-ce un autre où le Seigneur rappelle également les deux préceptes de la Loi?

[1] Matt. XXI, 15 ; XXII, 14. — [2] Luc, XIV, 16-24. — [3] Marc, XII, 12 ; Luc, XX, 19. — [4] Matt. XXII, 15-33.

[1] Marc, XII, 18-27 ; Luc, XX, 29-40. — [2] Matt. XXII, 34-40. — [3] Marc XII, 28-34. — [4] Eccli. XIX, 4. — [5] Luc, X, 25-37.

On ne saurait le décider. Néanmoins il paraît plus probable que c'en est un autre, non-seulement parce que ce trait est placé à une grande distance, mais encore parce qu'en saint Luc le scribe répond lui-même à la question du Seigneur et expose dans sa réponse les deux commandements. De plus, quand le Seigneur lui a dit : « Fais cela et tu vivras, » pour l'exciter à accomplir ce qu'il avait lui-même reconnu comme le plus important de la Loi, l'évangéliste continue et dit : « Mais lui, voulant se justifier, dit à « Jésus : Qui est donc mon prochain? » Et le Seigneur lui fit alors l'histoire de cet homme qui descendait de Jérusalem à Jéricho et qui tomba entre les mains des voleurs. Il est donc dit que ce dernier chercha à le tenter, qu'il exposa lui-même les deux commandements, et quand le Seigneur voulut l'encourager par ces mots : « Fais cela et tu vivras, » l'évangéliste ne loue point sa vertu, car il ajoute : « Mais lui, vou- « lant se justifier. » L'autre au contraire, dont il est question au même endroit dans saint Matthieu et dans saint Marc, se montre tellement digne d'éloges que le Seigneur lui dit : « Tu n'es pas « loin du royaume de Dieu. » Il est donc très-probable que ce n'est point ici le même personnage.

CHAPITRE LXXIV.

LE CHRIST FILS ET SEIGNEUR DE DAVID.

143. Saint Matthieu continue : « Or, les Phari- « siens étant assemblés, Jésus leur demanda : « Que vous semble du Christ ? De qui est-il fils ? « Ils lui répondirent : De David. Il leur répliqua: « Comment donc David l'appelle-t-il en esprit « son Seigneur, disant : Le Seigneur a dit à « mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite « jusqu'à ce que je fasse de vos ennemis l'esca- « beau de vos pieds? Si donc David l'appelle son « Seigneur, comment est-il son fils? Et personne « ne pouvait lui répondre, et depuis ce jour nul « n'osa plus l'interroger [1]. » Ce trait se présente à la suite de ce qui précède dans saint Marc, comme dans saint Matthieu [2]. Saint Luc omet seulement l'histoire de celui qui demanda au Seigneur quel était le plus grand commandement de la Loi : à part cette omission, il suit le même ordre, et dit comme eux que le Seigneur demanda aux Juifs comment le Christ est Fils de David [3]. Toutefois signalons une différence qui ne change rien à la pensée. D'après saint Matthieu Jésus leur demande d'abord ce qui leur semble du Christ, de qui est-il fils. Ceux-ci répondent : « De David; » alors il ajoute : « Comment David « peut-il l'appeler son Seigneur ? » D'après saint Marc et saint Luc, au contraire, aucune question ne leur est adressée, ils ne font aucune réponse. Mais nous devons entendre que c'est seulement après leur réponse que le Seigneur dit ce que lui prêtent ces deux évangélistes; et s'il parle devant le peuple qu'il voulait gagner à ses enseignements et détourner des fausses doctrines des scribes; c'est que ceux-ci ne voyaient dans le Christ qu'un fils de David selon la chair, et ne reconnaissaient point en lui la nature divine, qui le rend le Seigneur de David lui-même. Voilà pourquoi, d'après ces deux évangélistes, en parlant de ceux qui égaraient le peuple, il s'adressait au peuple même qu'il voulait préserver de l'erreur; et si, dans saint Matthieu, il s'adresse aux premiers ; ces paroles : « Comment dites- « vous ? » étaient plutôt destinées aux âmes qu'il cherchait à instruire.

[1] Matt. XXII, 41-46. — [2] Marc, XII, 35-37. — [3] Luc, XX, 41-44.

CHAPITRE LXXV.

ORGUEIL DES PHARISIENS CONDAMNÉ.

144. Saint Matthieu poursuit son récit de cette manière : « Alors Jésus parla au peuple et à ses « disciples en disant : C'est sur la chaire de « Moïse que sont assis les Scribes et les Phari- « siens. Ainsi, tout ce qu'ils disent, observez-le « et faites-le; mais n'agissez pas selon leurs œu- « vres; car ils disent et ne font point, » jusqu'à ces paroles : « Vous ne me verrez plus jusqu'à « ce que vous disiez : Béni soit celui qui vient « au nom du Seigneur [1] ! » Saint Luc rapporte un semblable discours du Sauveur contre les Pharisiens, les Scribes et les docteurs de la Loi; mais c'est dans la maison d'un Pharisien qui l'avait invité à dîner : et pour relater ce discours, il quitte saint Matthieu. D'abord ils exposent l'un comme l'autre les enseignements du Seigneur sur le signe de Jonas, durant trois jours et trois nuits, sur la reine du Midi, les Ninivites, enfin sur l'esprit impur qui revient et trouve la maison purifiée. Ces discours terminés, saint Matthieu ajoute : « Lorsqu'il parlait au peuple, voilà que « sa mère et ses frères étaient dehors, cher- « chant à lui parler [2]. » Saint Luc après avoir ajouté au discours quelques réflexions du Sei-

[1] Matt. XXIII. — [2] Ib. XII, 39-46.

gneur omises par saint Matthieu, s'écarte de la marche suivie par ce dernier et continue ainsi : « Pendant qu'il parlait, un Pharisien le pria de « dîner chez lui. Etant donc entré, il se mit à « table. Or le Pharisien, pensant en lui-même, « commença à demander pourquoi il ne s'était « point lavé avant le repas. Et le Seigneur lui « dit : Vous autres Pharisiens, vous nettoyez le « dehors de la coupe et du plat. » Puis viennent contre les Pharisiens, les Scribes et les anciens du peuple, les mêmes reproches que ceux du passage de saint Matthieu qui nous occupe [1]. Quoique saint Matthieu rapporte ce discours sans désigner la demeure du Pharisien, comme il ne dit pas non plus que ce fut ailleurs, rien n'empêcherait de croire que ce fut dans cette maison même. Cependant le Seigneur était déjà arrivé de la Galilée à Jérusalem; et si l'on examine l'ordre des événements qui précèdent ce discours, on est porté à croire qu'ils se sont passés dans cette dernière ville. Saint Luc au contraire suppose dans son récit que le Seigneur était toujours sur le chemin de Jérusalem. Aussi suis-je porté à croire que ce sont deux discours différents, cités, le premier par un Evangéliste, et le second par un autre.

145. Il y a cependant ici une parole qui demande quelques explications : « Vous ne me « verrez plus, déclare le Seigneur, jusqu'à ce « que vous disiez : Béni soit celui qui vient au « nom du Seigneur. » Or, d'après le même saint Matthieu, on a déjà dit cela [2]. Aussi, d'après saint Luc, le Seigneur répond ainsi quand on le prie de s'éloigner, parce qu'Hérode cherche à le faire mourir. Au même endroit encore saint Luc lui fait prononcer contre Jérusalem les mêmes menaces que saint Matthieu ; voici comment il s'exprime : « Le même jour quelques-uns des Pha- « risiens s'approchèrent, disant: Sortez, retirez- « vous d'ici, car Hérode veut vous faire mourir; « et il leur dit : Allez, et dites à ce renard : Voilà « que je chasse les démons, et guéris les malades « aujourd'hui et demain, et c'est le troisième jour « que je dois être consommé. Cependant il faut « que je marche aujourd'hui et demain et le « jour suivant, parce qu'il ne peut se faire qu'un « prophète périsse hors de Jérusalem. Jérusalem, « Jérusalem, qui tues les prophètes, et qui lapi- « des ceux qui te sont envoyés, combien de fois « ai-je voulu rassembler tes enfants, comme un « oiseau rassemble sa couvée sous ses ailes, et « tu ne l'as point voulu ? Voici que votre « maison vous sera laissée déserte. Je vous le « dis, vous ne me verrez plus, jusqu'à ce qu'il « arrive que vous disiez : Béni Celui qui vient « au nom du Seigneur [1] ! » Il n'y a, il est vrai, aucune contradiction entre le récit de saint Luc, et ce que la foule fit entendre quand le Seigneur arriva à Jérusalem; car la suite des événements nous montre qu'il n'y était pas encore arrivé, et que ces paroles n'avaient pas encore été répétées. La difficulté vient plutôt de ce que Jésus n'est point parti de manière à n'arriver qu'à l'époque où on l'exalterait ainsi. En effet, il continue sa route jusqu'à ce qu'il arrive à Jérusalem, et ce qu'il dit : « Voilà que je chasse les démons, et « guéris les malades aujourd'hui et demain, et « après demain je dois être consommé, » doit s'entendre dans un sens mystique et figuré; car il n'a point souffert le surlendemain, puisqu'aussitôt il ajoute : « Il faut que je marche aujour- « d'hui et demain et le jour suivant. » Nous devons donc aussi entendre dans un sens mystique ce passage : « Vous ne me verrez plus, « jusqu'à ce qu'il arrive que vous disiez : Béni « Celui qui vient au nom du Seigneur, » et l'appliquer à l'avénement où il doit manifester sa gloire. D'après cela, ce qu'il ajoute : « Je chasse « les démons, et guéris les malades aujourd'hui « et demain, et le jour suivant je dois être con- « sommé, » se rapporte à son corps, c'est-à-dire à l'Eglise. Les démons sont chassés, quand les Gentils abandonnent les pratiques superstitieuses de leurs pères pour croire en lui. Les malades sont guéris, lorsque les hommes vivent dans l'accomplissement de ses préceptes, et qu'après avoir renoncé au démon et à ce monde ils arrivent au terme de la résurrection. C'est comme le troisième jour, celui où l'Eglise sera consommée, c'est-à-dire élevée par l'immortalité jusqu'à la perfection des anges. La marche suivie par saint Matthieu n'offre donc rien d'irrégulier. Il faut plutôt admettre ou bien que saint Luc intervertit l'ordre des événements, si en écrivant d'après ses souvenirs, il raconte ce qui s'est passé à Jérusalem avant que la suite de son récit n'y fasse arriver le Seigneur; ou bien qu'en approchant de la ville, et quand on le prévenait de se tenir en garde contre Hérode, le Sauveur fit une réponse semblable à celle que d'après saint Matthieu il adressa à la foule quand il arriva, et quand étaient accomplis les faits racontés auparavant.

[1] Luc, XI, 29-52. — [2] Matt. XXI, 9.

[1] Luc, XIII, 31-35.

CHAPITRE LXXVI.

PRÉDICTION DE LA RUINE DU TEMPLE.

146. Saint Matthieu continue en ces termes : « Et Jésus étant sorti du temple s'en alla. Alors « ses disciples s'approchèrent de lui pour lui en fai- « re remarquer les constructions. Mais lui-même « prenant la parole, leur dit : Vous voyez toutes ces « choses ? En vérité je vous le dis : Il ne restera « pas là pierre sur pierre, qui ne soit détruite [1]. » Saint Marc observe pour ceci à-peu-près le même ordre, ne s'écartant de saint Matthieu que pour raconter l'histoire de la veuve qui déposa deux deniers dans le tronc [2] ; fait qui ne se retrouve que dans saint Luc. D'après saint Marc, lorsqu'il a demandé aux Juifs comment ils entendent que le Christ est le fils David, le Seigneur enseigne qu'il faut se garder des Pharisiens et de leur hypocrisie. Saint Matthieu s'étend davantage et cite un très-long discours sur le même sujet. Après ce passage ainsi abrégé par saint Marc, très-développé en saint Matthieu, le premier ne raconte plus, ai-je dit, que l'histoire de cette veuve à la fois si pauvre et si généreuse, puis il reprend l'ordre suivi par saint Matthieu, et parle avec lui de la future destruction du temple. Saint Luc aussi, après avoir rapporté cette discussion au sujet du Christ, fils de David, dit quelques mots de l'hypocrisie des Pharisiens, arrive à parler, avec saint Marc, de cette veuve qui verse deux deniers dans le tronc, et enfin décrit comme saint Matthieu et saint Marc, la future destruction du temple [3].

CHAPITRE LXXVII.

DISCOURS SUR LE MONT DES OLIVIERS.

147. Saint Matthieu continue ainsi : « Et com- « me il était assis sur le mont des Oliviers, ses « disciples s'approchèrent de lui en particulier, « disant : Dites-nous quand ces choses arrive- « ront ? Et quel sera le signe de votre avéne- « ment et de la consommation du siècle ? Et Jé- « sus répondant leur dit : Prenez garde que « quelqu'un ne vous séduise. Car beaucoup vien- « dront en mon nom, disant : Je suis le Christ, « et ils en séduiront un grand nombre, » etc ; jusqu'à ce passage : « Et ceux-ci s'en iront à « l'éternel suplice, et les justes dans la vie éter- « nelle. » Nous avons donc à examiner ici ce long discours du Seigneur, que les trois évangélistes saint Matthieu, saint Marc et saint Luc retracent exactement dans le même ordre [1]. Chacun d'eux y mentionne des traits qui lui sont propres, sans qu'il en résulte la moindre apparence de contradiction ; examinons s'ils ne se contredisent point dans les passages qu'ils reproduisent également, car s'il y avait là quelque désaccord, on ne pourrait l'expliquer en disant que c'est la même pensée répétée par le Seigneur en d'autres circonstances, puisque tous les trois assignent à ce fait le même lieu et la même époque. Si toutefois les mêmes pensées exprimées par le Seigneur ne sont point rapportées partout dans le même ordre, cela ne change rien au sens des vérités à comprendre ou à connaître, puisque les paroles qui les expriment ne se contredisent en aucune manière.

148. Il est dit dans saint Matthieu : « Et cet « Evangile du royaume sera prêché dans le mon- « de entier, en témoignage à toutes les nations ; « et alors viendra la fin. » Saint Marc suit le même ordre : « Mais il faut d'abord que l'Evangile « soit prêché à toutes les nations. » Il n'ajoute point : « Et alors viendra la fin ; » mais cette expression « d'abord, » le donne suffisamment à entendre ; car on avait questionné le Sauveur sur la fin des temps. Lors donc qu'il dit : « Il faut « d'abord que l'Evangile soit prêché à toutes les « nations, » ce mot : « d'abord, » signifie évidemment avant la consommation.

149. Saint Matthieu dit ensuite : « Quand « donc vous verrez l'abomination de la désola- « lation, prédite par le prophète Daniel, régnant « dans le lieu saint ; que celui qui lit, entende. » Saint Marc s'exprime en ces termes : « Quand « vous verrez l'abomination de la désolation, là « où elle ne doit pas être, que celui qui lit, en- « tende, » et quoiqu'il change quelques mots, il n'exprime que la même pensée. « Là où elle ne « doit pas être, » dit-il, parce qu'elle ne doit pas être dans le lieu saint. Saint Luc, au lieu de dire : « Lorsque vous verrez l'abomination de « la désolation régnant dans le lieu saint, » ou bien : « Là où elle ne doit pas être, » s'exprime ainsi : « Or, quand vous verrez Jérusalem investie « par une armée, sachez que sa désolation est pro- « che. » C'est qu'alors aura lieu l'abomination de la désolation.

150. Saint Matthieu dit ensuite : « Alors, que

[1] Matt. XXIV, 1, 2. — [2] Marc, XII, 41 ; XIII, 2. — [3] Luc, XX, 46 ; XXI, 6.

[1] Matt. XXIV, 3; XXV, 46; Marc, XIII, 41-37; Luc, XXI, 7-36.

« ceux qui sont dans la Judée fuient sur les « montagnes ; que celui qui sera sur le toit ne « descende pas pour emporter quelque chose de « sa maison, et que celui qui sera dans les « champs ne revienne pas pour prendre sa tu- « nique. » Ce sont presque les mêmes expressions en saint Marc. Saint Luc commence d'abord comme eux : « Alors, que ceux qui sont dans la « Judée fuient vers les montagnes ; » mais ce qui suit est différent, car il continue ainsi « : Que ceux qui sont au milieu d'elle s'en « éloignent, et que ceux qui sont dans les environs « n'y entrent point ; parce que ce sont là des « jours de vengeance pour l'accomplissement de « tout ce qui est écrit. » Il y a quelque différence entre cette phrase des uns : « Que celui qui est « sur le toit ne descende pas pour emporter quel- « que chose de sa maison, » et celle-ci : « Que « ceux qui sont au milieu d'elle s'en éloignent, » à moins cependant que dans le trouble subitement causé par un si grand péril, les assiégés, désignés par ces mots : « Ceux qui sont au mi- « lieu d'elle, » ne soient sur le toit saisis de frayeur, cherchant à voir les maux dont ils sont menacés, et à découvrir la voie par où ils pourront s'échapper. Mais comment saint Luc peut-il dire : « Qu'ils s'en aillent, » après avoir dit plus haut : « Quand vous verrez Jérusalem investie par « une armée ? » Ce qui suit : « Que ceux qui « sont dans les environs n'y entrent point, » vient ici bien naturellement ; on peut recommander à ceux qui sont dehors de ne pas entrer en cette ville. Mais comment peut-on dire de s'éloigner à ceux qui y sont renfermés, quand l'ennemi la tient assiégée ? Ne pourrait-on dire qu'on sera « au milieu d'elle, » quand le danger sera si pressant, que l'on ne pourra plus se mettre en sûreté pour la vie présente ? Comme alors l'âme doit être libre et prête au sacrifice, que le poids des inquiétudes charnelles ne doit plus l'accabler; les deux évangélistes ont dit, pour faire connaître ce devoir, qu'elle serait : « Sur le toit. » Le mot de saint Luc : « Qu'ils s'éloignent, » signifie donc : Qu'ils ne s'attachent plus aux séductions de la vie présente, mais qu'ils soient prêts à passer dans une autre. C'est ce qu'ont dit les deux autres évangélistes : « Qu'il ne des- « cende pas pour emporter quelque chose de sa « maison ; » c'est-à-dire, que la créature n'ait pour lui aucun attrait, comme s'il devait y trouver son bien ; et quand saint Luc ajoute : « Que « ceux qui sont dans les environs n'y entrent « point, » cela veut dire : Que ceux dont le cœur a su s'en détacher, ne s'y laissent plus entraîner par aucun désir charnel. C'est la même pensée dans les autres évangélistes : « Que celui qui est dans « les champs ne revienne point pour prendre sa « tunique, » pour retomber dans les inquiétudes dont il a été délivré.

151. Saint Matthieu dit ensuite : « Mais priez « pour que votre fuite n'arrive pas en hiver, ni « en un jour de sabbat. » Saint Marc cite une partie de ces paroles, omet les autres. « Priez, dit- « il, pour que ces choses n'arrivent pas en hiver. » Ce passage ne se retrouve pas en saint Luc; mais ce que lui seul ajoute ici me paraît expliquer clairement la pensée que les autres expriment d'une manière assez obscure. « Faites donc « attention à vous, dit-il, de peur que vos cœurs « ne s'appesantissent dans la crapule, l'ivresse et « les soins de cette vie, et que ce jour ne vienne « soudainement sur vous : car comme un « filet, il enveloppera tous ceux qui habitent « sur la face de la terre. Veillez donc et priez « en tout temps, afin que vous soyez trouvés « dignes d'éviter toutes ces choses qui doivent « arriver. » Voilà donc en quoi consiste cette fuite, qui d'après saint Matthieu, ne doit pas arriver en hiver ni en un jour de sabbat. Par l'hiver il faut entendre les soins de cette vie : le sabbat figure la crapule et l'ivresse. En effet ces soins, comme l'hiver, inspirent la tristesse ; la crapule et l'ivresse abrutissent le cœur en le plongeant dans les joies impures de la chair, et ces vices honteux sont figurés par le sabbat, parce que déjà à cette époque comme aujourd'hui les Juifs avaient la pernicieuse habitude de passer ce jour dans les plaisirs profanes, et ne connaissaient pas les joies d'un sabbat spirituel. On pourrait peut-être entendre dans un autre sens la pensée exprimée en saint Matthieu et en saint Marc; mais il faudrait donner aussi à celle de saint Luc une autre signification, pourvu qu'il n'en résulte aucune contradiction. D'ailleurs notre but n'est point d'expliquer le vrai sens des évangiles, mais de prouver qu'ils ne renferment ni erreur ni imposture. Les autres passages de ce discours qui se ressemblent en saint Matthieu et en saint Marc ne peuvent soulever aucune difficulté. Quant à ceux que l'on retrouve en saint Luc, celui-ci ne les reproduit point dans le discours où il suit le même ordre que saint Matthieu, il les rapporte ailleurs comme s'il écrivait au fur et à mesure que les faits lui reviennent à

la mémoire énonçant d'abord ce qui n'a été dit que plus tard ; ou bien il nous donne à entendre que deux fois le Seigneur a prononcé la même parole, d'abord comme saint Marc l'a citée, puis comme il la répète lui-même.

CHAPITRE LXXVIII.

JÉSUS ARRIVE A BÉTHANIE.

152. Saint Matthieu continue : « Or il arriva « que Jésus, ayant achevé tous ces discours, « dit à ses disciples : Vous savez que la Pâque se « fera dans deux jours et que le Fils de l'homme « sera livré pour être crucifié [1]. » Saint Marc et saint Luc se trouvent ici d'accord avec lui, et suivent exactement la même marche [2]. Toutefois ils ne mettent point ces paroles dans la bouche du Seigneur ; au lieu de les citer, ils parlent d'eux-mêmes. « Or c'était la Pâque, « dit saint Marc, et les azymes deux jours après. » Et saint Luc : « Cependant approchait la fête des « azymes qu'on appelle la Pâque. » Elle approchait, puisque c'était deux jours après, comme le disent clairement les deux autres. Saint Jean à trois reprises différentes nous annonce que cette fête est proche : deux fois précédemment, en mentionnant d'autres faits ; la troisième fois son récit paraît être arrivé à l'époque où nous ont conduits les trois autres Évangelistes, c'est-à-dire aux approches de la passion de notre Seigneur [3].

153. Les moins attentifs pourraient voir ici une contradiction ; car saint Matthieu et saint Marc, ayant dit que la Pâque était deux jours après, font arriver Jésus à Béthanie, où ils parlent d'un parfum précieux : saint Jean dit au contraire que six jours avant la Pâque Jésus vint à Béthanie, puis il parle du même parfum [4]. Comment donc, d'après les premiers, la Pâque pouvait-elle arriver deux jours après, puisqu'après l'avoir affirmé, ils se retrouvent avec saint Jean à Bethanie pour l'histoire du parfum, et que d'après ce dernier la fête devait seulement arriver dans six jours ?

Nous ne ferons qu'une observation à ceux que cette difficulté pourrait arrêter. Saint Matthieu et saint Marc parlent du parfum de Béthanie, comme d'une chose passée ; elle n'a point eu lieu après qu'ils ont annoncé que la Pâque arrivait dans deux jours, mais auparavant, lorsqu'il y avait encore six jours d'intervalle jusqu'à cette fête. Car ni l'un ni l'autre, après avoir annoncé la Pâque dans deux jours, ne donne comme la suite de ce qu'il vient de rapporter les événements de Béthanie. Ils ne disent point : Après cela, lorsqu'il était à Béthanie. On lit, il est vrai, dans saint Matthieu : « Comme Jésus était à Béthanie ; » et en saint Marc : « Comme il était à Béthanie. » Mais il y était déjà avant les événements qui précédèrent de deux jours la fête de Pâque. D'après le récit de saint Jean, Jésus arriva donc à Béthanie six jours avant la Pâque. Là eut lieu le festin, où il est question du parfum précieux. Il se rendit ensuite à Jérusalem, monté sur un ânon ; puis vient le récit des événements accomplis après son arrivée en cette ville. Par conséquent, depuis le jour où il arrive à Béthanie et où il est question du parfum, jusqu'à celui où s'accomplissent les événements qui nous occupent, nous voyons, sans que les évangélistes nous le disent, qu'il s'écoule un intervalle de quatre jours : alors nous arrivons au moment où ils écrivent que la Pâque arrive dans deux jours. Saint Luc, en disant : « Cependant la fête des azymes appro- « chait » ne mentionne pas l'intervalle de deux jours, mais ses paroles touchant la proximité de la fête, ne peuvent s'entendre que de ce court intervalle. Quant à saint Jean, lorsqu'il écrit que la Pâque des Juifs était proche [1], il n'est point question de ces deux jours, mais bien de six jours avant la fête Aussi, après ces mots, il rapporte quelques événements ; puis voulant fixer avec plus de précision cette proximité de la fête de Pâque, il ajoute : « Jésus donc, six jours « avant la Pâque, vint à Béthanie, où était mort « Lazare, que Jésus avait réssuscité. On lui pré- « para là un souper [2]. » C'est cette dernière circonstance que saint Matthieu et saint Marc rappellent en passant, après avoir dit que la fête de Pâque arrivait dans deux jours. De cette manière, ils reviennent au moment où l'on était à Béthanie six jours avant cette fête, et rappellent en peu de mots le festin et le parfum mentionnés en saint Jean. De là Jésus devait venir à Jérusalem accomplir ce qui est ensuite raconté, puis arrivait le second jour avant la Pâque. C'est en ce jour qu'ils suspendent leur récit, pour dire brièvement ce qui s'est passé à Béthanie à l'occasion du parfum. Cela fait, ils reprennent le

[1] Matt. XXVI, 1-2. — [2] Marc XIV, 1 ; Luc, XXII, 1. — [3] Jean, XI, 55 ; XII, 1; XIII, 1. — [4] Ib. XII, 1.

[1] Jean XI, 55. — [2] Ib. XII, 1, 2.

cours un instant interrompu de leur narration, et relatent le discours que prononça le Seigneur deux jours avant la fête de Pâque.

En effet, supprimons un instant les événements de Béthanie, rapportés comme en passant et rétablissons la suite du récit un moment suspendu ; voici comment tout s'enchaîne dans saint Matthieu: « Vous savez que la Pâque se « fera dans deux jours et que le Fils de l'homme « sera livré pour être crucifié. Alors les princes « des prêtres et les anciens du peuple s'assem- « blèrent dans la salle du grand-prêtre appelé « Caïphe, et tinrent conseil pour se saisir de « Jésus par ruse, et le faire mourir. Mais ils « disaient que ce ne fût pas au jour de la fête, « de peur qu'il ne s'élevât du tumulte parmi le « peuple. Alors un des douze, appelé Judas Iscari- « ote, alla vers les princes des prêtres » etc. Entre ces mots : « De peur qu'il ne s'élevât du tumulte « parmi le peuple », et les autres : « Alors un « des douze, appelé Judas Iscariote, s'en alla, » se trouvent rappelés, en passant, les faits accomplis à Béthanie ; nous les avons supprimés dans ce nouveau récit, afin de prouver que la suite des événements ne présente rien de contradictoire. Si nous supprimons également dans saint Marc le même festin de Béthanie, qu'il reprend aussi de plus haut, nous aurons les faits dans le même ordre : « Or, c'était la Pâque et les azymes deux jours « après, et les princes des prêtres et les Scribes « cherchaient comment ils se saisiraient de lui « par ruse et le feraient mourir. Mais ils disaient « que ce ne fût pas au jour de la fête, de peur « qu'il ne s'élevât quelque tumulte parmi le « peuple... Alors Judas Iscariote, un des douze, « alla trouver les princes des prêtres [1], » etc. Et, après ces paroles : « De peur qu'il ne s'élevât « quelque tumulte parmi le peuple, » que nous faisons suivre de ces autres : « Alors Judas Isca- « riote, un des douze, » se trouve également intercallée l'histoire de Béthanie, reprise de plus haut. Saint Luc ne dit rien de Béthanie.

Nous avons donné ces explications, parce que saint Jean, en racontant ce qui s'est passé à Béthanie, dit que ce fut six jours avant la Pâque ; tandis que saint Matthieu et saint Marc, après avoir rapporté qu'on était au second jour avant la fête, rappellent cette histoire de Béthanie mentionnée en saint Jean.

[1] Marc, XIV, 1-10.

CHAPITRE LXXIX.

FESTIN DE BÉTHANIE.

154. Saint Matthieu continue ainsi le passage déjà cité à la fin de l'examen que nous venons de faire : « Alors les princes des prêtres et les « anciens du peuple s'assemblèrent dans la sal- « le du grand-prêtre appelé Caïphe, et tinrent « conseil pour se saisir de Jésus par ruse et le « faire mourir. Mais ils disaient que ce ne fût pas « au jour de la fête, de peur qu'il ne s'élevât du « tumulte parmi le peuple. Or, comme Jésus é- « tait à Béthanie, dans la maison de Simon le lé- « preux, vint auprès de lui une femme ayant un « vase d'albâtre plein d'un parfum de grand prix, « et elle le répandit sur sa tête lorsqu'il était à « table, » etc, jusqu'à ces mots : « On dira mê- « me, en mémoire d'elle, ce qu'elle vient de fai- « re [1]. » Examinons maintenant l'histoire de cette femme qui vint à Béthanie, avec son parfum d'un grand prix.

Saint Luc raconte un fait semblable ; c'est le même nom donné à celui chez qui vint manger le Seigneur, il l'appelle Simon. Mais s'il n'est point impossible ni contraire à l'usage que le même homme porte deux noms à la fois, il est moins étonnant encore que le même nom soit donné à deux hommes différents. Aussi me paraît-il plus probable que Simon, dont parle saint Luc, n'est point le même que le lépreux chez qui eut lieu la scène de Béthanie. En effet, saint Luc ne dit nullement que ce qu'il raconte se passait en cette localité, et quoiqu'il ne désigne aucune autre ville, ni aucun autre bourg, son récit lui-même semble indiquer un endroit différent. C'est tout ce que je veux démontrer. Mais il ne faudrait pas voir une autre femme dans cette pécheresse qui vint aux pieds de Jésus, les baisa, les arrosa de ses larmes, les essuya avec ses cheveux, et y répandit son parfum, alors que le Seigneur, par la parabole des deux débiteurs, déclara que beaucoup de péchés lui avaient été remis, parce qu'elle avait beaucoup aimé. La même femme, Marie, répandit deux fois des parfums ; la première fois, lorsque, comme saint Luc le raconte, son humilité et ses larmes lui méritèrent le pardon de ses péchés [2]. Saint Jean ne rapporte point, comme saint Luc, les circonstances de ce fait, mais il fait connaître également que cette femme était Marie. En commen-

[1] Matt. XXVI, 3-13. — [2] Luc, VII, 36-50.

cant l'histoire de la résurrection de Lazare, et avant de nous faire arriver à Bethanie, il s'exprime ainsi : « Or, il y avait un certain malade, La« zare, de Béthanie, du bourg où demeuraient « Marie et Marthe sa sœur. Marie était celle qui « oignit le Seigneur de parfums, et lui essuya les « pieds avec ses cheveux ; or, Lazare, alors ma« lade, était son frère [1]. » Saint Jean confirme ainsi le récit de saint Luc, qui place le fait dans la maison d'un Pharisien nommé Simon. Ainsi donc Marie avait déjà répandu des parfums; elle en répandit de nouveau à Béthanie, et il n'y a rien de commun entre le récit de saint Luc et ce qui est ensuite raconté par les trois autres évangélistes, saint Jean, saint Matthieu et saint Marc [2].

155. Examinons donc s'il règne un accord parfait entre ces trois différents récits de saint Matthieu, de saint Marc et de saint Jean ; car c'est bien le même fait, qui eut lieu à Béthanie, où les disciples, d'après les trois évangélistes, murmurèrent contre cette femme de ce qu'elle prodiguait inutilement un parfum d'un si grand prix. Saint Matthieu et saint Marc font répandre ce parfum sur la tête du Seigneur, saint Jean sur ses pieds ; mais une telle différence n'implique aucune contradiction, comme déjà nous l'avons démontré au sujet des cinq pains dont fut nourrie la multitude. De ce que dans l'un il est dit qu'on s'assit par groupes de cinquante et de cent, et dans l'autre par groupes de cinquante, les deux passages ne peuvent se contredire. L'un aurait dit qu'ils étaient par centaines, et l'autre par cinquantaines, qu'il eût encore fallu en conclure qu'on avait formé ces deux sortes de groupes. Ce fait nous apprend, comme je l'ai fait observer alors, que si les évangélistes racontent, celui-ci un fait, celui-là un autre, nous devons en conclure que les deux faits ont eu lieu [3]. Disons donc aussi que cette femme répandit son parfum, non seulement sur la tête du Seigneur, mais encore sur ses pieds.

Il est vrai que d'après saint Marc elle brisa son vase pour oindre la tête : voudra-t-on, pour ce motif, pousser l'absurdité jusqu'à nier que dans un vase brisé il puisse rester assez de parfum pour oindre les pieds ? Si pourtant un soutenait, afin de mettre en défaut le récit évangélique, que le vase fut tellement brisé, qu'il n'en resta rien ; un autre ne montrerait-il pas plus de logique, et plus de vraie piété, en soutenant, pour appuyer la véracité des Evangiles, qu'après que le vase fut brisé tout ne fut pas immédiatement répandu? Enfin, si l'on s'opiniâtrait dans cette lutte aveugle et de mauvaise foi, et qu'on voulût en brisant le vase, briser l'accord des évangélistes, je répondrais : L'onction des pieds eut lieu avant que le vase fut brisé, et il était encore intact, quand on répandit le parfum sur la tête ; alors seulement le vase fut brisé, et tout fut entièrement répandu. Sans doute il est dans l'ordre de commencer par la tête ; mais c'est agir également avec ordre de monter des pieds à la tête.

156. Le reste de l'histoire ne peut soulever aucune difficulté. D'après les autres évangélistes, ce sont les disciples qui se plaignent de voir ainsi répandu un parfum d'aussi grand prix, tandis que saint Jean attribue cette plainte à Judas, parce qu'il était voleur. Or, il est évident, selon moi, que Judas se trouve désigné par ce nom de disciples au pluriel. C'est une manière de parler que nous avons déjà signalée dans l'histoire des cinq pains au sujet de l'apôtre Philippe, où le pluriel est employé pour le singulier [1]. On pourrait croire aussi que les autres Apôtres ont pensé ou parlé comme lui, ou bien encore se sont laissé persuader par Judas, et qu'ainsi saint Matthieu et saint Marc ont pu mettre cette réflexion dans la bouche de tous, comme l'expression de leur conviction ; que Judas a parlé parce qu'il était voleur, et les autres, par compassion pour les pauvres, et que saint Jean, en ne désignant que celui-là, a voulu faire connaître à cette occasion sa funeste habitude de dérober.

CHAPITRE LXXX.

DISCIPLES ENVOYÉS POUR PRÉPARER LA PAQUE.

157. Saint Matthieu continue : « Alors un des « douze, appelé Judas Iscariote, alla vers les « princes des prêtres ; et il leur dit : Que voulez« vous me donner, et je vous le livrerai ? Et ceux« ci lui assurèrent trente pièces d'argent, » etc, jusqu'à ces mots : « Et les disciples firent comme « Jésus leur commanda, et ils préparèrent la « Pâque [2]. » Rien dans ce passage ne paraît contredire le récit de saint Marc ni celui de saint Luc, qui contiennent tous deux le même fait [3]. Quand saint Matthieu dit : « Allez dans la ville, « chez un tel, et dites-lui : Le Maître dit : Mon

[1] Jean, XI, 1-2. — [2] Jean, XII, 1-8 ; Marc, XIV, 3-9. — [3] Ci-dessus XLVI, 98.

[1] Ci-dessus n. 96. — [2] Matt. XXVI 14-19. — [3] Marc XIV, 10-16 ; Luc, XXII, 3-13.

« temps est proche ; je veux faire chez toi la Pâ-« que avec mes disciples, » il désigne évidemment celui que saint Marc et saint Luc appellent le père de famille, le maître de la maison dans laquelle on leur montra une salle pour y préparer la Pâque. Si donc saint Matthieu dit : « chez un tel, » c'est évidemment une expression qu'il emploie de lui-même pour abréger le récit. Car s'il eût fait ainsi parler le Seigneur : Allez à la ville, et dites-lui : Mon temps est proche, je veux faire la Pâque chez toi; on aurait certainement pu croire que ceci s'adressait à la ville même. Il ne prête donc point cette parole au Seigneur, en rapportant ses ordres, mais il dit de lui-même que le Seigneur ordonna d'aller vers un tel. Cette expression lui paraît suffisante pour faire connaître ce que Jésus commanda, sans répéter toutes ses paroles. En effet, on ne dit jamais réellement : Allez vers un tel; qui pourrait le contester ? Si le Seigneur eût dit : Allez vers le premier venu, vers qui vous voudrez, ces mots auraient exprimé par eux-mêmes une idée complète, mais ils ne désignaient point vers qui il les envoyait ; tandis que saint Marc et saint Luc font parfaitement connaître cet homme sans désigner son nom. Car le Seigneur savait bien vers qui il les envoyait; et afin qu'ils le pussent trouver eux-mêmes, il leur indique à quel signe ils le reconnaîtront. C'est un homme portant une cruche ou une amphore remplie d'eau : c'est lui qu'ils doivent suivre jusqu'à la maison qu'il veut occuper.

On ne pouvait donc pas dire ici : Allez vers le premier venu : le sens de la phrase eût été complet, mais la pensée ainsi exprimée n'était plus vraie ; et en disant : Allez vers un tel, n'était-ce pas se servir d'une expression encore plus vague et moins admissible ? Evidemment les disciples ne furent point envoyés vers le premier venu, mais vers tel homme, c'est-à-dire, vers un homme qui leur fut clairement désigné. L'Evangéliste pouvait donc, sans citer textuellement, faire ainsi connaître et en son nom, ce qui avait été dit : Il les envoya vers un tel, pour lui dire : Je veux faire la Pâque chez toi. Il eût pu aussi écrire : Il les envoya vers un tel, en disant : Allez et dites-lui : Je veux faire la Pâque chez toi. Il fait donc parler le Sauveur, il cite ses paroles : « Allez « dans la ville, » puis il ajoute : « vers un tel ; » non pas que le Seigneur ait dit ce mot, mais l'évangéliste nous fait entendre, par là, qu'il y avait dans la ville un homme dont il ne cite point le nom, vers qui furent envoyés les disciples du Seigneur, afin de préparer la Pâque. L'auteur écrit donc ici deux mots de lui-même, puis il reprend la suite des paroles du Seigneur : « Et dites-lui : Le « Maître dit. » Si quelqu'un voulait savoir à qui, on pourrait lui répondre : A un homme vers qui l'évangéliste indique clairement qu'ils furent envoyés, quand il dit : « Vers un tel. » Cette manière de parler est peu usitée ; mais elle a ici un sens complet. Peut-être la langue hébraïque, dans laquelle on prétend qu'écrivit saint Matthieu, permet-elle de mettre toutes ces expressions dans la bouche du Seigneur, sans violer les règles : ceux qui connaissent cette langue, peuvent s'en rendre compte. On eût encore pu s'exprimer ainsi en latin : Allez dans la ville, vers celui que vous désignera un homme venant à vous portant une cruche d'eau : car un ordre semblable pourrait s'exécuter sans embarras. Si l'on disait également : Allez dans la ville, vers tel homme, qui demeure à tel ou tel endroit, dans cette maison, ou dans une autre, la désignation du lieu ou de la maison ferait comprendre ces paroles ; on pourrait faire ce qu'elles expriment. Mais si on ne donnait pas ces signes distinctifs, ou d'autres semblables, et qu'on dît : Allez vers un tel, et dites-lui ; on ne pourrait être compris ; car on voudrait, par ces mots : *vers un tel*, désigner quelqu'un en particulier sans rien exprimer qui le distingue. Si donc nous regardons cette expression comme venant de l'évangéliste lui même, elle pourra paraître un peu obscure, en énonçant plus brièvement la pensée ; mais elle renfermera un sens complet. Si saint Marc appelle *lagène* ce que saint Luc nomme *amphore*, l'un indique l'espèce de vase, l'autre la manière de le porter ; mais tous deux rendent exactement le fond de la pensée.

158. Saint Matthieu continue : « Le soir donc « étant venu, il était à table avec ses douze dis-« ciples, et pendant qu'ils mangeaient, il dit : En « vérité, je vous déclare qu'un de vous doit « me trahir. Alors grandement contristés, ils « commencèrent à lui demander chacun en par-« ticulier : Est-ce moi, Seigneur ? » etc, jusqu'à ces mots : « Mais prenant la parole, Judas, qui le « trahit, dit : Est-ce moi, Maître ? Il lui répondit : « Tu l'as dit [1]. » Si nous voulons examiner ce passage, nous n'y rencontrerons aucune difficulté, non plus que dans les trois autres évangélistes qui rapportent le même fait [2].

[1] Matt. XXVI, 20-25. — [2] Marc, XIV, 17-21 ; Luc XXII, 14-23, Jean. XIII, 21-27.

LIVRE TROISIÈME.

De la Cène à l'Ascension.

PROLOGUE.

1. Dans cette dernière partie du récit des évangélistes, nous devons trouver, comme précédemment, l'accord le plus parfait, sauf certaines divergences qui consistent uniquement dans le silence gardé par tel auteur sur un événement ou une parole relatés par les autres. Afin de mieux faire ressortir cet accord, il m'a paru plus naturel et plus simple de fondre ces quatre narrés en un seul, où seront coordonnés les témoignages de chaque évangéliste. De cette manière on jugera mieux de l'ensemble et de l'harmonie générale.

CHAPITRE PREMIER.

LA CÈNE ET LE TRAITRE DÉVOILÉ.

2. Voici d'abord les paroles de Saint Mathieu : « Pendant qu'ils mangeaient, Jésus prit du pain, « le bénit, le romprit, le donna à ses disciples et « dit : Prenez et mangez; ceci est mon corps [1]. » Saint Marc et Saint Luc s'expriment de la même manière [2]. Il est à remarquer cependant que saint Luc parle deux fois du calice ; la première avant que le Sauveur donnât le pain, et la seconde après. La première fois qu'il en parle, c'est en intervertissant l'ordre, ce qui arrive fréquemment; la seconde fois, c'est en rapportant au moment où elles ont été prononcées les paroles qu'il n'avait point relatées d'abord; ces deux citations réunies présentent le même sens que chez les autres évangélistes. Saint Jean garde ici le silence le plus absolu sur le corps et le sang du Seigneur; mais il avait rapporté au long les paroles du Sauveur sur le même sujet, dans un autre endroit de son Evangile [3]. Quand donc il a raconté ici que le Seigneur s'est levé de table et a lavé les pieds à ses disciples; quand il a même formulé la raison de ce profond abaissement de son maître, sans oublier les passages de l'Ecriture qui annonçaient la trahison de Judas, il arrive à cette circonstance, insinuée seulement par les trois autres évangélistes : « Jésus, dit-il, ayant ainsi parlé, fut « troublé dans son esprit, manifesta complète- « ment sa pensée et dit : En vérité, je vous « l'affirme, l'un d'entre vous me trahira. Or, « ajoute saint Jean, les apôtres se regardaient les « uns les autres, ne sachant de qui Jésus par- « lait [1]. » Ou bien, comme le rapportent saint Matthieu et saint Marc : « Ils furent plongés dans « la consternation et se mirent à dire les uns « après les autres : Est-ce que c'est moi ? Jésus, « continue saint Matthieu, leur répondit : Celui « qui met avec moi la main dans le plat, celui là « me trahira : » Le même évangéliste ajoute : « Pour ce qui est du Fils de l'homme, il s'en va, « selon ce qui a été écrit de lui; mais malheur à « l'homme par qui le Fils de l'homme sera trahi ! « Il eût été mieux pour lui de n'être pas né. » Saint Marc présente ici avec saint Mathieu une similitude parfaite. Ce dernier ajoute : « Là dessus « Judas, qui fut celui qui le trahit, s'écria : Maî- « tre, est-ce que c'est moi ? C'est toi qui l'as dit, « lui répondit Jésus. » Mais ces dernières paroles ne révélaient pas clairement que Judas fut le traître. En effet, ne pouvait-on pas les interpréter comme si le Sauveur avait répondu : Je n'ai pas dit cela? Du reste il est permis de supposer que les autres Apôtres restèrent étrangers à cet échange de paroles, entre le Seigneur et Judas.

3. C'est après cela que saint Matthieu, comme saint Marc et saint Luc, nous montre Jésus donnant à ses disciples son corps et son sang. A peine le Sauveur avait-il présenté le calice, qu'il parla de nouveau du traître qui devait le livrer ; saint Luc s'exprime ainsi : « Voici que la main de « celui qui me trahit est avec moi sur cette table. « Quant au Fils de l'homme, il s'en va, ainsi que « cela a été décidé; mais malheur à l'homme « par qui il sera livré! » Il faut observer que ces paroles furent suivies de celles que saint Jean rapporte et qui sont omises par les autres évangélistes. De son côté, saint Jean en omet quelques-unes qui nous sont rapportées par eux.

[1] Matt. XXVI. 20-26. — [2] Marc, XIV, 17-22 ; Luc, XXII, 14-23. — [3] Jean, VI, 32-64.

[1] Jean, XIII, 2-32.

Lors donc qu'après avoir donné le calice le Seigneur eut dit, comme le rapporte saint Luc : « Cependant voici que la main de celui qui me « trahit est avec moi sur cette table, etc, » il faut ajouter immédiatement ces paroles de saint Jean: « Cependant un des disciples était penché sur le « sein de Jésus ; c'était celui que Jésus aimait. « Simon Pierre lui fit signe et lui dit : De qui « veut-il donc parler? Ce disciple, étant penché « sur le sein de Jésus, lui dit : Seigneur, qui est-« ce? Jésus lui répondit : C'est celui à qui je « présenterai le pain que j'aurai trempé. Et « quand il eut trempé le pain, il le donna à « Judas, fils de Simon Iscarioth. Et après qu'il « eut pris une bouchée, Satan entra en lui. »

4. Il semble que ces dernières paroles sont en contradiction avec celles de saint Luc, qui nous dit, que satan entra dans le cœur de Judas, quand il conclut son pacte avec les Juifs et s'engagea à leur livrer son maître pour de l'argent. Il y a plus, car dans ces mêmes paroles saint Jean semble se mettre en contradiction avec lui-même. En effet, quelques versets plus haut, avant que Judas eut pris ce pain qui lui était présenté, saint Jean avait déjà dit de lui : « Et le repas étant fini, « quand déjà le démon s'était emparé du cœur « de Judas pour le porter à livrer son maître. » Comment, en effet, le démon entre-t-il dans le cœur des méchants, si ce n'est en les remplissant de desseins et de pensées criminelles? Pour concilier ces deux passages, il suffit de dire que cette seconde fois Judas fut complétement possédé du démon. N'est-il pas vrai, de même que, après avoir reçu le Saint-Esprit à la suite de la résurrection, quand le Sauveur souffla sur eux en leur disant : « Recevez le Saint-Esprit [1], » les Apôtres plus tard le reçurent de nouveau le jour de la Pentecôte, dans toute sa plénitude? Donc après le repas, satan entre en Judas et, suivant le texte de saint Jean, Jésus lui dit : « Ce que tu « fais, fais-le au plus-tôt. Mais aucun de ceux qui « étaient à table ne comprit pourquoi il lui « avait ainsi parlé. Parce que Judas portait la « bourse, quelques uns pensèrent que par ces « paroles Jésus avait voulu lui dire : Achète ce « dont nous avons besoin pour le jour de la fête, « ou bien qu'il lui commandait de distribuer « quelque chose aux pauvres. Pour Judas, il « sortit aussitôt qu'il eut pris ce morceau, mais « alors il faisait nuit. Et quand il fut sorti, Jésus « leur dit : Voici que le Fils de l'homme va être « glorifié et Dieu a été glorifié en lui. Et si Dieu « a été glorifié en lui, Dieu le glorifiera aussi « en lui-même, et c'est de suite qu'il va le glo-« rifier. »

[1] Jean, xx, 22.

CHAPITRE II.

PRÉDICTION DU RENIEMENT DE SAINT PIERRE.

5. « Mes chers petits enfants, je ne suis plus « que pour peu de temps avec vous. Vous me « chercherez ; et comme je l'ai dit aux Juifs, vous « ne pouvez venir où je vais. Je vous fais un « commandement nouveau, c'est que vous vous « aimiez réciproquement, et qu'ainsi que je vous « ai aimés, vous vous aimiez les uns les autres. « Simon Pierre lui dit : Seigneur, où allez-vous? « Jésus lui répondit : Là où je vais, tu ne peux « venir maintenant, mais tu y viendras plus-tard. « Pierre ajouta : Pourquoi ne pourrais-je vous « suivre maintenant? je donnerai ma vie pour « vous. Jésus lui répondit : Tu donneras ta vie « pour moi? En vérité, en vérité je te le dis, le « coq n'aura pas encore chanté que tu m'auras « renié trois fois [1]. Cette prédiction du reniement de saint Pierre, formulée par saint Jean dans les termes que je viens de rapporter, est aussi mentionnée par les trois autres évangélistes [2]. Il faut reconnaître, cependant, que dans tous ces auteurs, cette prédiction n'est pas faite dans la même circonstance. Ainsi, saint Matthieu et saint Marc qui se suivent ici absolument, ne font mention de cette prophétie que quand le Sauveur fut sorti du cénacle même. Mais on peut facilement tout concilier en supposant que saint Matthieu et saint Marc ne font que récapituler ce qui s'était dit précédemment. Ne pourrait-on pas supposer aussi, en voyant les protestations de Pierre précédées de paroles et de réflexions si diverses faites par le Sauveur, que frappé des prédictions de son maître, Pierre lui attesta, par trois fois différentes, qu'il était disposé à donner sa vie pour lui ou avec lui, et qu'à chacune de ses attestations présomptueuses, le Sauveur lui répondit, qu'avant le chant du coq il aurait trois fois renié son maître?

6. En effet tout porte à croire que dans trois moments différents, quoique peu séparés, Pierre fut victime de la présomption comme il devait par trois fois différentes, renier Jésus-Christ, et que trois fois il reçut du Seigneur une réponse

[1] Jean, xiii, 33-38. — [2] Matt. xxvi, 30-35 ; Marc, xiv, 26-31 ; Luc, xxii, 21-34.

pareille; comme après la résurrection il s'entendit demander par trois fois s'il aimait, et par trois fois, sans qu'aucune autre parole fut échangée, il reçut l'ordre de paître les agneaux et les brebis[1]. Dans cette interprétation, on s'explique parfaitement l'espèce de variété que l'on remarque dans les récits évangéliques, au sujet des paroles de saint Pierre et de celles du Sauveur, paroles citées assez diversement et dans des circonstances différentes.

Rappelons-nous la suite du récit, tel que nous le trouvons en saint Jean : « Mes chers petits « enfants, je ne suis plus que pour peu de temps « avec vous. Vous me chercherez; et comme j'ai « déjà dit aux Juifs : vous ne pourrez venir où « je vais, je vous le dis maintenant à vous-mêmes. « Je vous fais un commandement nouveau, c'est « que vous vous aimiez réciproquement, et « qu'ainsi que je vous ai aimés, vous vous aimiez « les uns les autres. Chacun pourra reconnaître « que vous êtes mes disciples, si vous vous aimez « les uns les autres. Simon Pierre lui dit : Sei- « gneur, où allez-vous? » Rien de si naturel que ce mouvement qui pousse saint Pierre à demander : « Seigneur, où allez vous? » puisqu'il venait d'entendre ces mots : « Où je vais, vous ne « pouvez pas venir vous-mêmes. » Jésus lui répondit : « Là où je vais, tu ne peux me suivre « maintenant, mais tu me suivras plus tard. » Et Pierre de répliquer : « Pourquoi ne pourrais- « je pas vous suivre maintenant? je donnerai ma « vie pour vous. » A cette présomption, le Sauveur répond en lui prédisant son renoncement. Quant à saint Luc, il rappelle d'abord ces paroles de Jésus-Christ : « Simon, voici que satan vous « a convoités pour vous cribler, comme on cri- « ble le froment. Mais j'ai prié pour toi, afin que « ta foi ne défaille pas. Lors donc que tu seras « revenu, confirme tes frères. » Puis, il ajoute que saint Pierre répondit : « Seigneur, je suis « prêt à aller avec vous et en prison et à la mort. « Jésus lui dit : Je t'affirme, Pierre, qu'avant que « le coq ait chanté aujourd'hui, tu me renieras « trois fois. » On voit que ce qui a provoqué la présomption de Pierre, est bien différent dans le récit de saint Jean et dans celui de saint Luc. Voici maintenant le texte de saint Matthieu : « Et « l'hymme étant achevée, ils se rendirent à la « montagne des Oliviers. Alors Jésus leur dit : « Cette nuit, vous serez tous scandalisés à mon « sujet, car il est écrit : Je frapperai le pasteur « et les brebis du troupeau seront dispersées. « Mais lorsque je serai ressuscité, je vous précéde- « rai en Galilée. » C'est à peu près le texte de saint Marc. Or qu'elle ressemblance trouver entre ce texte et le langage présomptueux de Pierre dans saint Jean ou dans saint Luc? Saint Matthieu continue : « Et Pierre répondit : Lors même que tous « seraient scandalisés à votre sujet, pour moi, je « ne le serai jamais. Jésus lui répliqua : Je te « dis, en vérité, que dans cette nuit même, avant « que le coq chante, tu me renieras trois fois. « Pierre lui répondit : Quand il me faudrait mou- « rir avec vous, je ne vous renierai pas. Les autres « disciples en dirent autant. »

7. Saint Marc se sert à peu près des mêmes expressions, mais avec plus de précision encore sur la manière dont les choses devront se passer : « En vérité je te déclare, dit le Seigneur, que toi « même, aujourd'hui, dans cette nuit, avant que « le coq ait chanté deux fois, tu m'auras renié « trois fois. » Les autres évangélistes avaient annoncé que Pierre renierait son maître avant le chant du coq, sans préciser combien de fois le coq chanterait. Saint Marc est le seul qui se soit montré aussi explicite. De là certains auteurs ont prétendu que saint Marc était en désaccord avec les autres écrivains sacrés; mais cette prétention ne peut être que l'effet, ou d'une grande légèreté, ou d'un profond aveuglement, fruit de leur haine contre l'Evangile. En effet, il est certain que Pierre renia trois fois son Maître. Il resta sous la peur dont il était saisi, et dans sa résolution de nier jusqu'au moment où le Sauveur lui rappelant ce qui lui avait été prédit, il trouva sa guérison dans des larmes amères et dans le repentir du cœur. Or, si ce triple reniement n'eut lieu qu'après le premier chant du coq, les trois Évangélistes peuvent être accusés d'erreur. Saint Matthieu dit : « En vérité je te dé- « clare que, dans cette nuit, avant que le coq « ait chanté, tu me renieras trois fois. » Saint Luc : « Je te dis, Pierre, qu'avant que le coq « chante aujourd'hui, tu me renieras trois fois; » et saint Jean : « En vérité, en vérité je t'affirme « que le coq ne chantera pas que tu ne me renies « trois fois. » On voit que ce n'est pas dans les mêmes termes ni dans le même ordre, que les évangélistes rapportent cette sentence du Sauveur, annonçant qu'avant le chant du coq Pierre l'aurait renié trois fois. Or pourquoi préciser les deux chants du coq, si le triple reniement devait être accompli avant le premier, et,

[1] Jean, XXI, 15-17.

par là même, avant le second, avant le troisième et avant tous les autes chants du coq durant cette nuit? Observons qu'avant le premier chant du coq, la série des reniements était commencée ; or les trois évangélistes ne se sont pas proposé de nous dire à quel moment saint Pierre compléta cet acte de lâcheté ; il leur a suffi de nous révéler l'heure avant laquelle il le commença, et le nombre de fois qu'il le renouvela. Il le renouvela trois fois et il le commença avant le chant du coq.

Bien plus, il est certain que dans sa pensée il consomma son crime avant le premier chant du coq; qu'importe alors qu'il ait commencé, avant le premier chant, sa triple négation, et qu'il ne l'ait achevée qu'avant le second chant? Sa faute était voulue et consommée avant le premier chant du coq. Qu'importe aussi que ses négations eussent été séparées par des intervalles plus ou moins longs? Avant le premier chant, il était tellement victime de la crainte et de la lâcheté, qu'il était disposé à renier son maître, une première, une seconde, une troisième fois si on l'interrogeait encore. Il réalisait une parole du Sauveur qui déclare que jeter, sur une femme, un regard adultère, c'est déjà avoir commis l'adultère dans son cœur [1]. Par la même raison, quand Pierre exhalait dans ses paroles cette crainte étrange, à laquelle il était en proie, et dont il subit l'influence jusqu'à une seconde et une troisième négation, on peut dire que tout son crime lui devint imputable, au moment même où il se laissa dominer par cette frayeur qui devait le faire apostasier trois fois. En admettant dès lors, que ce ne fut qu'après le premier chant du coq, que tourmenté par les questions qui lui étaient faites, il commença cette triste série de dénégations, même alors serait-il donc si absurde de dire qu'il a renié trois fois avant le chant du coq, puisque avant ce chant du coq il était déjà tout entier sous le coup de cette crainte qui devait l'amener à un triple reniement? Or cette assertion est d'autant plus naturelle que ce reniement fut commencé réellement avant le premier chant du coq, quoiqu'il n'ait été complet qu'avant le second. Je dis à quelqu'un : cette nuit, avant que le coq chante, tu m'écriras une lettre dans laquelle tu m'insulteras trois fois. Aurai-je fait une fausse prophétie, parce que cette lettre, commencée avant le premier chant du coq, n'a été terminée qu'après? Toute la différence présentée par saint Marc vient donc de l'énonciation formelle des intervalles qui marquèrent les protestations de l'Apôtre infidèle : « Avant que le coq ait chanté deux fois, « tu me renieras trois fois. » Du reste, quand nous serons en face du récit lui-même, nous montrerons le parfait accord des évangélistes.

8. Chercher à connaître toutes les paroles que le Seigneur adressa à Pierre, est une prétention vaine et inutile. Il suffit de connaître la pensée générale, qui fut comme le résumé de ces paroles ; et cette pensée nous est révélée dans les différents récits des évangélistes. Soit donc qu'on admette que ce fut à diverses reprises, pendant les discours du Seigneur, que Pierre ému laissa échapper cette triple et présomptueuse protestation qui provoqua la triple prophétie de son reniement, et c'est là le plus probable ; soit que l'on coordonne le récit des Evangélistes, de telle manière, qu'il en résulte que le Seigneur ne prédit qu'une seule fois à Pierre, trop présomptueux, qu'il le renierait la nuit même ; toujours est-il que l'on ne peut surprendre dans ces textes différents aucune contradiction ; et en effet il n'y en a aucune.

CHAPITRE III.

DISCOURS APRÈS LA CÈNE.

9. Suivons maintenant, autant que nous le pourrons, l'ordre chronologique d'après tous les évangélistes. Après avoir rapporté la triste prédiction faite à Pierre, saint Jean nous représente le Sauveur continuant à s'entretenir avec ses apôtres et leur disant : « Que votre cœur ne se « trouble point; vous croyez en Dieu, croyez aussi « en moi. Il y a bien des demeures dans la mai- « son de mon Père, » etc. Le texte de ce discours sublime et magnifique va jusqu'à cet endroit où le Seigneur s'écrie : « Père juste, le monde ne vous « connaît pas, mais moi je vous connais, et ceux-ci « savent que vous m'avez envoyé, et je leur ai fait « connaître votre nom et je le leur ferai connaître « encore, afin que l'amour dont vous m'avez aimé « soit en eux et que je sois aussi en eux [1]. — Or, « comme le raconte saint Luc, il s'élèva entre eux « une contestation sur la question de savoir le- « quel d'entre eux devait être considéré comme « le plus grand. Mais Jésus leur dit : Les rois « des nations exercent sur elles leur autorité, et « ceux qui les dominent prennent le nom de bien- « faiteurs. Il n'en sera pas ainsi pour vous ; il « faut que le plus grand soit comme le plus petit, « et celui qui est à la tête comme celui qui obéit.

[1] Matt. v, 28.

[1] Jean, XIV-XVI.

« Et en effet, lequel est le plus grand, de celui qui « est à table ou de celui qui le sert ? Mais pour- « tant me voici au milieu de vous dans l'attitude « de celui qui sert. Pour vous, vous êtes demeu- « rés fermes avec moi au milieu de mes tenta- « tions. Et voici que je vous prépare le royaume « comme mon Père me l'a préparé, afin que « vous y mangiez et que vous y buviez à ma table, « et que vous y soyez assis sur des trônes pour « juger les douze tribus d'Israël. Or, ajoute saint « Luc, le Seigneur dit à Simon : Voilà que satan « vous a convoités pour vous cribler comme on « crible le froment; mais j'ai prié pour toi, afin « que ta foi ne défaille point; toi donc, lorsque « tu seras revenu, confirme tes frères. Pierre lui « répondit : Seigneur, je suis prêt à aller avec vous « et en prison et à la mort. Et le Seigneur lui « dit : Je te l'assure, Pierre, le coq n'aura pas « chanté aujourd'hui, que déjà tu m'auras renié « trois fois. Puis il leur dit à tous : Quand je vous ai « envoyés sans sac de voyage, sans bourse et sans « chaussure, est-ce que quelque chose vous a « manqué? Non, répondirent-ils. Le Seigneur « ajouta : Mais, maintenant, que celui qui a un « sac le prenne, qu'il prenne aussi sa bourse, « et que celui qui n'en a point, vende sa tunique « pour acheter une épée. Car je vous assure qu'il « faut encore que l'on voie s'accomplir en moi « cette parole de l'Ecriture : Il a été mis au rang « des criminels, et ce qui me concerne touche à « son accomplissement. Ils lui dirent : Voici deux « épées, Seigneur. C'est assez, leur répondit-il [1]. « Et l'hymne étant dite, ajoutent saint Matthieu « et saint Marc, ils se rendirent au mont des Oli- « viers. Alors Jésus leur dit : Vous serez tous « scandalisés cette nuit, à mon sujet, car il es- « écrit : Je frapperai le pasteur, et les brebis du « troupeau seront dispersées; mais quand je se- « rai ressuscité, je vous précèderai en Galilée. « Pierre prenant la parole lui dit : Lors même que « tous seraient scandalisés à votre sujet, moi je « ne me scandaliserai jamais. Jésus lui répondit: « Je te déclare en vérité, que dans cette nuit, « avant que le coq ait chanté, tu me renieras « trois fois. Pierre répliqua : Lors même qu'il me « faudrait mourir avec vous, je ne vous renierai « pas. Les autres disciples en dirent autant [2]. » Nous avons inséré ici les paroles de saint Matthieu, mais saint Marc s'exprime d'une manière à peu près identique [3]; la seule différence est celle que nous avons signalée plus haut, relativement au chant du coq.

[1] Luc, XXII, 24-38. — [2] Matt. XXVI, 30-35. — [3] Marc, XIV, 26-31.

CHAPITRE IV.

CE QUI SE PASSE AU JARDIN DES OLIVIERS.

10. Saint Matthieu, continuant son récit, ajoute : « Alors Jésus entra avec eux dans une villa « dite de Gethsémani [1]. » Saint Marc s'exprime de même [2]; saint Luc, sans désigner le nom de la villa, se contente de dire : « Et étant sorti il « allait, selon son habitude, au mont des Oliviers, « et ses disciples le suivirent. Or, quand il y fut « arrivé, il leur dit : Priez, afin que vous n'en- « triez pas en tentation [3]. » Ce lieu est celui qui est appelé Gethsémani par les deux autres évangélistes. Il y avait là un jardin dont parle saint Jean en ces termes : « Lorsqu'il eut achevé ces « dernières paroles, il traversa avec ses disciples « le torrent de Cédron, au de là duquel se « trouvait un jardin où il entra, lui et ses disci- « ples [4]. » Ensuite, d'après saint Matthieu, « il « dit à ses disciples : Arrêtez-vous ici pendant « que je vais aller là, pour prier. Et prenant « avec lui Pierre et les deux fils de Zébédée, il « se mit à éprouver de la tristesse et une grande « affliction. Puis il leur dit : Mon âme est triste « à la mort. Demeurez ici et veillez avec moi. « Et s'avançant un peu plus loin, il se prosterna « la face contre terre, priant et disant : Mon « Père, si c'est possible, que ce calice passe loin « de moi, mais qu'il en soit comme vous le vou- « lez et non comme je veux. Puis il vint vers « ses disciples, les trouva endormis et dit à « Pierre : N'avez-vous donc pu veiller une heure « avec moi ? Veillez et priez, afin que vous n'en- « triez pas en tentation, Car l'esprit est prompt, « mais la chair est faible. Il s'éloigna une se- « conde fois et pria en ces termes : Mon Père, « si ce calice ne peut passer loin de moi sans « que je le boive, que votre volonté se fasse. « Ensuite il retourna vers eux, et les trouva en- « core endormis, car ils avaient les yeux appe- « santis. Il les quitta donc, s'éloigna de nouveau « et pria une troisième fois en prononçant tou- « jours les mêmes paroles. Enfin il revint au- « près de ses disciples et leur dit : Dormez main- « tenant et prenez du repos! Voici que l'heure « approche, et le Fils de l'homme va être livré « entre les mains des pécheurs. Levez-vous,

[1] Matt. XXVI, 36-46. — [2] Marc, XIV, 32-42. — [3] Luc. XXII, 39-46. — [4] Jean, XVIII, 1.

« marchons, voici que s'approche celui qui doit « me livrer. »

11. Saint Marc nous présente à peu près le même récit, avec cette simple différence que quelquefois il est plus court et quelquefois plus long, tout en exprimant les mêmes pensées. Remarquons cependant que saint Matthieu semble en contradiction avec lui-même, quand après la troisième prière, il met ces paroles sur les lèvres du Sauveur : « Dormez maintenant et prenez du « repos! Voici que l'heure approche, et le Fils « de l'homme va être livré entre les mains des « pécheurs. Levez-vous, marchons; voici que « s'approche celui qui doit me livrer. » Pourquoi ces paroles : « Dormez maintenant et pre- « nez du repos, » suivies immédiatement de ces autres : « Voici que l'heure approche, levez- « vous, marchons ? » Sous le coup de cette apparente contradiction, le lecteur s'efforce de donner à ces mots : « Dormez maintenant et prenez « du repos, » le ton du reproche et non celui d'une véritable permission. A la rigueur, sans doute, on pourrait accepter cette interprétation. Mais si l'on observe que saint Marc, après ces paroles : « Dormez maintenant et prenez du re- « pos, » ajoute : « Cela suffit, » pour reprendre ensuite : « Voici l'heure qui approche, où le Fils « de l'homme sera livré, » on conclut naturellement qu'après ces mots : « Dormez maintenant « et prenez du repos, » le Seigneur garda le silence pendant quelque temps, afin de laisser faire ce qu'il avait permis; ce n'est qu'après cela qu'il ajouta : « Voici que l'heure approche. » C'est ce qui nous explique ce mot de saint Marc : « Cela « suffit, » c'est-à-dire le repos que vous venez de prendre est suffisant. Néanmoins, comme il n'est fait aucune mention du silence gardé pendant quelque temps par Jésus-Christ, on s'efforce d'aider l'intelligence, par une prononciation particulière donnée au texte.

12. Saint Luc ne parle pas de la réitération de la prière ; mais il mentionne des détails qui ont été passés sous silence par les autres évangélistes : ainsi le secours apporté au Sauveur par l'Ange, la sueur de sang dont les gouttes découlaient jusqu'à terre. Il se contente donc de dire : « Quand « il se fut relevé de sa prière et qu'il fut arrivé « auprès de ses disciples, » sans dire après laquelle de ses prières. Cependant son récit n'est nullement en contradiction avec les deux précédents. Quant à saint Jean, il nous raconte, il est vrai, l'entrée du Sauveur et de ses disciples dans le jardin ; mais il ne dit absolument rien de ce qui s'y passa jusqu'au moment où arriva le traître avec les Juifs pour se saisir de sa personne.

13. Les trois évangélistes ont donc raconté ce même événement, avec autant de conformité et d'accord qu'il serait possible à un seul homme d'en mettre, s'il avait trois fois à faire le même récit, en y mêlant toutefois quelque variété. Saint Luc nous précise la distance à laquelle le Sauveur s'éloigna de ses disciples : « à la dis- « tance d'un jet de pierre. » Saint Marc parle d'abord en son nom de la prière du Sauveur et dit qu'il demanda : « que s'il était possible l'heure « passât loin de lui ; » c'est l'heure de sa passion, qu'il désigne bientôt sous le nom de calice. Il met ensuite dans la bouche du Seigneur les paroles suivantes : « Abba, mon Père, tout vous est pos- « sible, éloignez de moi ce calice. » En rapprochant ces expressions des expressions employées par les deux autres évangélistes, et par saint Marc lui-même, parlant en son propre nom, on aura le texte suivant : « Mon Père, si c'est pos- « sible, or tout vous est possible, éloignez de « moi ce calice. » Afin qu'on ne pût avoir même la pensée qu'il diminuât la puissance de son Père, il ne dit pas : si vous pouvez, mais : « si « cela est possible, » ce qui revient à dire : « si « vous voulez, » car ce que Dieu veut, est possible. Saint Marc s'est chargé lui-même de nous donner l'explication de ces mots : « Si cela est « possible, » quand il ajoute : « Or tout vous est « possible. » Enfin ces autres paroles : « Ce- « pendant, qu'il advienne, non ce que je veux, « mais ce que vous voulez, » ou en d'autres termes : « Que votre volonté se fasse et non la « mienne, » nous indiquent clairement que ces mots : « si cela est possible, » s'appliquent, non pas à une impossibilité réelle, mais uniquement à la volonté de son Père. Aussi saint Luc est plus explicite encore, car il met uniquement sur les lèvres du Sauveur ces paroles : « Mon Père, « si vous voulez. » Rapprochons ces mots du texte de saint Marc, et nous aurons : « Mon Père, « si vous voulez, car tout vous est possible, éloi- « gnez de moi ce calice. »

14. Saint Marc ne se contente pas du mot : « Mon Père, » il y ajoute le mot *Abba*, qui, en hébreu, a absolument la même signification. Peut-être que pour indiquer un profond mystère, le Sauveur a en effet prononcé ces deux mots. Il aurait voulu nous faire comprendre, qu'en se

faisant victime de cette tristesse profonde, il représentait son corps mystique, l'Eglise, dont il est la pierre angulaire, et qui devait se composer, soit d'Hébreux dont le cri est : Abba, soit de Gentils, figurés par le mot qu'ils prononcent : Père [1]. Saint Paul a saisi ce mystère, puisqu'il dit lui-même, en parlant de Dieu : « En qui nous « crions Abba, Père [2]; » ailleurs il ajoute : « Dieu « a envoyé dans vos cœurs son Esprit, criant : « Abba, Père. [3] » Ne fallait-il pas que Jésus, le bon maître et le véritable Sauveur, tout compatissant pour les faibles, prouvât dans sa propre personne, que les martyrs ne doivent pas désespérer, quand au moment de leurs souffrances ils sentent la tristesse s'emparer de leur cœur; et qu'ils s'efforcent d'en triompher par la soumission de leur volonté à la volonté de Dieu, en se rappellant que Dieu sait les besoins de ceux qu'il protège? Mais ce n'est pas le lieu de développer plus longuement cette pensée; le sujet qui nous occupe, c'est l'accord des évangélistes; et si nous remarquons entre eux une certaine diversité, cette diversité nous apprend à ne chercher la vérité, que dans la pensée de celui qui parle. C'est ainsi que ces deux mots : « Abba, « Père, » ont la même signification; mais si nous avons spécialement en vue le mystère, les d'eux réunis, « Abba, Père, » semblent mieux appropriés; si nous voulons signifier l'unité, le mot Père suffit. Nous devons croire que le Sauveur a prononcé ces deux mots; cependant il manquerait quelque chose à l'idée exprimée, si les autres évangélistes, en se contentant du mot Père, n'avaient montré clairement, que ces deux Eglises des Juifs et des Gentils maintenant n'en forment plus qu'une. En prononçant ces deux termes : « Abba, Père, » le Seigneur énoncait ce qu'il a dit formellement ailleurs : « J'ai, d'autres « brebis qui ne sont pas de ce troupeau; » ces brebis, ce sont les Gentils, car le peu qu'il en avait alors appartenaient au peuple d'Israel. En ajoutant : « Il faut que je les amène, afin qu'il « n'y ait qu'un seul troupeau et un seul pas- « teur [4], » il formulait plus longuement ce qui est renfermé dans ce seul mot : « Père, » l'unité de troupeau et de société, comme il avait exprimé la pluralité par ces deux mots : « Abba, Père, » l'un Hébreu, l'autre Gentil.

[1] Ephés. II, 14-22. — [2] Rom. VIII, 15. — [3] Gal. IV, 6. — [4] Jean, X, 16.

CHAPITRE V.

ON SE SAISIT DE JÉSUS.

15. « Le Sauveur parlait encore, disent saint « Matthieu et saint Marc, et voici que Judas, l'un « des douze, se présenta, accompagné d'une « foule nombreuse, armée de glaives et de bâ- « tons, et envoyée par les princes des prêtres et « par les anciens du peuple. Or, celui qui le li- « vra, leur avait donné ce signal : Celui que « j'embrasserai, c'est lui-même, emparez-vous « de lui. Et s'approchant de Jésus, il lui dit : Je « vous salue, maître, et il l'embrassa [1]. » La première parole que Jésus prononça, c'est celle-ci, rapportée par saint Luc : « Judas, tu trahis « le Fils de l'homme par un baiser [2]; » la seconde est celle de saint Matthieu : « Mon ami, pour- « quoi est tu venu? » Enfin une troisième parole nous est conservée par saint Jean : « Qui cher- « chez-vous? Il lui répondirent : Jésus de Naza- « reth. Jésus leur dit : C'est moi. Or, au milieu « d'eux se trouvait Judas, qui le livrait. Quand « donc il leur eut dit : C'est moi; ils allèrent à « la renverse et tombèrent à terre. Après cela, « il leur demanda encore une fois : Qui cher- « chez-vous? Ils lui dirent : Jésus de Nazareth. « Jésus leur répondit : Je vous ai dit que c'est « moi. Si donc c'est moi que vous cherchez, lais- « sez aller ceux-ci. Afin que cette parole qu'il « avait prononcée, fut accomplie : Je n'ai perdu « aucun de ceux que vous m'avez donnés [3]. »

16. « Or, dit saint Luc, ceux qui l'environ- « naient, voyant ce qui allait arriver, lui dirent : « Seigneur, si nous frappions de l'épée? Et l'un « d'eux, » les quatre évangélistes sont unanimes sur ce point, « frappa un serviteur du grand-prê- « tre et lui coupa l'oreille droite, » disent saint Luc et saint Jean. Or, selon saint Jean, celui qui frappa ainsi, ce fut saint Pierre, et celui qu'il frappa, se nommait Malchus. D'après saint Luc, « Jésus « élevant la voix leur dit : Laissez aller jusque- « là, » et d'après saint Matthieu il continua ainsi : « Remets ton épée dans le fourreau. Car tous « ceux qui auront pris l'épée, périront par l'é- « pée. Crois-tu que je ne puisse pas prier mon « Père, qui m'enverrait aussitôt plus de douze « légions d'anges? Comment donc s'accompliront « les Ecritures, qui ont annoncé qu'il doit en « être ainsi? » On peut ajouter à cela ce que rapporte sant Jean : « Ce calice que mon Père

[1] Matt. XXVI, 47-50; Marc, XIV, 43-50. — [2] Luc, XXII, 47-53 — [3] Jean, XVIII, 2-11.

« m'a donné, ne veux-tu pas que je le boive? » Saint Luc continue son récit en disant que Jésus toucha l'oreille de celui qui avait été frappé, et le guérit.

17. On soulève des difficultés au sujet de ce passage de saint Luc, où le Seigneur interrogé par ses apôtres, s'ils devaient frapper de l'épée, répondit : « Laissez aller jusque-là, » comme s'il eût approuvé ce qui venait de se passer, tout en défendant d'aller plus loin. Dans saint Matthieu, au contraire, on voit clairement que ce coup de hardiesse de saint Pierre a déplu au Sauveur. Voici la vérité, je crois. A cette question des apôtres : « Maître, si nous frappions de l'é- « pée? » le Sauveur répondit : « Laissez aller « jusque-là, » c'est-à-dire, ne vous opposez point à ce qui va arriver, car je dois permettre à mes ennemis de pousser la haine envers moi, jusqu'à s'emparer de ma personne, afin que les Ecritures s'accomplissent. Mais dans l'intervalle qui suivit la demande et précéda la réponse, Pierre, saisi d'un enthousiame plus vif pour son Maître et du désir de le défendre, frappe le serviteur du grand-prêtre. Or, il est évident qu'il fallut plus de temps pour poser la question et y répondre qu'il n'en fallut à saint Pierre pour frapper son ennemi. En effet, le texte porte : « Et « Jésus répondit, » c'était donc à la question qu'il répondit et non à l'acte de Pierre. Saint Matthieu, seul, nous fait connaître la pensée du Sauveur, sur l'empressement de son disciple. Dans ce passage, saint Matthieu ne dit pas de Jésus : « Il répondit à Pierre : Remets ton épée « dans le fourreau; » nous lisons : « Alors il dit « à Pierre : Remets ton épée; » ce qui n'a pu être dit qu'après l'acte de Pierre. Si saint Luc porte : « Jésus répondit : Laissez aller jusque- « là; » cette réponse dut évidemment être faite à ceux qui l'avaient interrogé; mais parce que, comme nous l'avons observé, le coup fut porté dans l'intervalle de la demande et de la réponse, l'écrivain sacré, pour suivre l'ordre des faits, a cru devoir mentionner l'action entre la demande et la réponse. Il n'y a donc aucune contradiction à tirer de ces paroles de saint Matthieu : « Tous « ceux qui prendront l'épée, » qui en feront usage « périront par l'épée. » Il en serait autrement si le Seigneur, dans sa réponse, avait paru approuver l'usage spontané du glaive, ne fût-ce que pour une seule blessure, et ne fût-elle pas mortelle. Enfin, rien ne s'oppose à ce que l'on applique à saint Pierre la réponse tout entière, telle que nous la trouvons dans saint Luc et saint Matthieu : « Laissez aller jusque-là; remets « ton glaive dans le fourreau. Tous ceux qui « prendront l'épée périront par l'épée, etc. » J'ai expliqué le sens de ces expressions : « Laissez aller « jusque-là; » si l'on peut en donner une meilleure interprétation, j'y consens; pourvu cependant qu'on n'ébranle pas la vérité ni l'accord des récits évangéliques.

18. Saint Matthieu continue, et met sur les lèvres du Sauveur ces autres paroles, prononcées à l'heure même : « Vous êtes venus, armés d'é- « pées et de bâtons, pour me prendre, comme un « larron. Cependant, je me suis trouvé tous les « jours au milieu de vous, siégeant et enseignant « dans le temple ; et vous n'avez pas mis la main « sur moi. Mais, selon le texte de saint Luc, voici « votre heure et celle de la puissance des ténè- « bres. Or, selon saint Matthieu, tout cela se « passa afin que toutes les prophéties fussent « accomplies. Alors tous les disciples l'abandon- « nèrent et s'enfuirent, » comme l'atteste aussi saint Marc, qui continue ainsi : « Jésus était suivi « par un jeune homme couvert d'un linceul ; et « comme on voulait le saisir, il abandonna son « linceul aux mains de ceux qui le tenaient et « s'enfuit sans aucun vêtement. »

CHAPITRE VI.

JÉSUS DEVANT LE PRINCE DES PRÊTRES. — RENIEMENT DE SAINT PIERRE.

19. « Ces gens, s'étant donc saisis de Jésus, le « conduisirent chez Caïphe, prince des prêtres, « où les Scribes et les anciens du peuple s'étaient « rassemblés [1]. » Mais, d'après saint Jean, Jésus fut d'abord conduit chez Anne beau-père de Caïphe [2]. Saint Marc et saint Luc ne désignent pas le nom du pontife [3]. Or Jésus fut conduit garrotté, parce que, d'après saint Jean, il y avait dans la foule un tribun, une cohorte et les ministres des Juifs.

« Cependant Pierre le suivait de loin, jusque « dans la cour du palais du grand-prêtre, et étant « entré il se tenait assis au milieu des serviteurs, « afin de voir le dénouement. » A ce récit de saint Matthieu, saint Marc ajoute, que « Pierre se chauf- « fait auprès du feu. » Saint Luc signale le même fait : « Pierre suivait de loin, dit-il ; or, il y avait « du feu allumé au milieu de la cour, une grande

[1] Matt. XXVI, 57-75. — [2] Jean, XVIII, 12-27. — [3] Marc, XIV, 53-72, Luc, XXII, 54-62.

« foule s'assit tout autour, et Pierre était au milieu « d'eux. » D'après saint Jean : « Pierre le suivait « de loin, ainsi qu'un autre disciple. Or ce dis- « ciple était de la connaissance du grand-prêtre, « et il entra avec Jésus dans la cour du pontife. « Quant à Pierre, il demeura en dehors, à la « porte. Alors cet autre disciple qui était comis « du grand-prêtre, sortit, parla à la portière « et introduisit Pierre dans la cour. » Voilà ce qui nous explique pourquoi saint Pierre pénétra dans l'intérieur de la cour, comme nous l'attestent les autres évangélistes.

20. « Or, dit saint Matthieu, les princes des « prêtres et tout le conseil, cherchaient un faux « témoignage contre Jésus, afin de pouvoir le « livrer à la mort. Mais il ne s'en trouvait point. « Il se présenta bien plusieurs faux témoins qui « déposaient mensongèrement contre lui, mais « leurs dépositions ne s'accordaient pas. » C'est saint Marc qui en fait l'observation, en rapportant ce passage. « Enfin il se trouva deux faux témoins, « dit saint Matthieu, qui déposèrent contre lui « en ces termes : Il a dit : Je puis détruire le temple « de Dieu et je le relèverai après trois jours. » Saint Marc signale d'autres témoins qui dirent. « Nous l'avons entendu s'écriant : Je renverserai « ce temple, fait de main d'homme, et après trois « jours j'en bâtirai un autre, qui ne sera pas fait « de main d'homme, et il n'y avait pas accord « dans leurs dépositions. Alors le grand-prêtre se « leva et dit à Jésus : Vous n'avez rien à répondre « à ce que ces gens déposent contre vous ? Mais « Jésus gardait le silence. Et le prince des prêtres « lui dit : Je vous adjure, par le Dieu vivant, de « nous dire si vous êtes le Christ, Fils de Dieu. « Jésus lui répondit : Vous l'avez dit. » Ces paroles sont de saint Matthieu. Saint Marc exprime les mêmes pensées avec d'autres termes, seulement il ne parle pas de l'adjuration portée par le grand-prêtre ; mais cette réponse du Sauveur : « Tu l'as dit, » revient à celle-ci : « Je le suis. » Cet auteur ajoute : « Jésus lui répondit : Je le suis, « et vous verrez le Fils de l'homme, assis à la « droite de la puissance divine, venir sur les nuées « du ciel. » Saint Matthieu s'exprime de même, mais il ne dit pas que Jésus eut répondu : « Je « le suis. Alors le grand prêtre-déchira ses vête- « ments en s'écriant : Il a blasphémé ; qu'avons « nous encore besoin de témoins ? » Après ces paroles, saint Matthieu ajoute : « Vous venez « d'entendre son blasphème. Que vous en semble? « Et tous de répondre : Il est digne de mort. » Saint Marc s'exprime de même, et saint Matthieu continue : « Alors ils lui crachèrent au visage et « l'accablèrent de soufflets. D'autres lui portant « des coups sur la face, lui disaient : Christ, « prophétise, et dis-nous qui t'a frappé. » Saint Marc ajoute à cela qu'ils lui voilèrent la face. Saint Luc s'exprime de la même manière.

21. Cette scène d'outrages se passa dans la maison du grand-prêtre, où le Sauveur avait d'abord été conduit et dura jusqu'au matin ; et c'est pendant ce même temps que Pierre fut tenté. Quant à cette tentation, qui eut lieu pendant que le Seigneur était couvert d'outrages, les évangélistes ne la racontent pas tous dans le même ordre. Saint Matthieu et saint Marc décrivent d'abord toutes les injures lancées à Jésus-Christ ; puis seulement ils racontent la tentation. Saint Luc parle d'abord de cette tentation ; de là il passe aux souffrances du Seigneur. Quant à saint Jean, il commence à décrire la tentation, puis il intercale quelque chose des humiliations du Sauveur chez Anne, ensuite il nous le montre conduit chez Caïphe. Avant de nous dire ce qui se passa devant ce second tribunal, il revient sur ses pas, pour reprendre la description déjà commencée de la tentation de Pierre dans la maison où il avait d'abord été conduit ; puis il remonte à la suite naturelle des événements, en commençant par l'arrivée du Sauveur chez Caïphe.

22. Saint Matthieu continue : « Or, Pierre était « assis au dehors dans la cour, une servante s'ap- « procha de lui, en disant : Et toi aussi tu étais « avec Jésus de Nazareth ? Pierre nia en face « de toute la foule, en disant : Je ne sais ce que « tu dis. Il sortit alors et comme il franchissait la « porte, une autre servante le vit et dit à ceux « qui étaient là : Celui-ci était aussi avec Jésus « de Nazareth. Il nia de nouveau avec serment, « et dit : Je ne connais pas cet homme. Peu de « temps après, ceux qui étaient d'abord assis s'ap- « prochèrent et dirent à Pierre : Assurément tu « es de ces gens-là, car ton accent te fait assez « connaître. Alors Pierre se prit à faire des exé- « crations et des serments, et dit qu'il ne con- « naissait pas cet homme. Et aussitôt le coq « chanta. » Il ne faut pas oublier que quand Pierre sortit et eut nié une première fois, le coq chanta aussi pour la première fois ; saint Matthieu n'en dit rien, mais saint Marc signale expressément cette circonstance.

23. Remarquons aussi qu'il n'y eut aucun reniement prononcé en dehors de la cour, mais bien

dans l'intérieur et quand Pierre fut revenu près du feu. Il est vrai qu'il n'est pas dit à quel moment Pierre y rentra; mais quel besoin y avait-il de nous marquer ce détail? Voici le narré de saint Marc : « Il sortit en dehors de la cour et le coq chanta. Il « fut aperçu de nouveau par une servante, qui « se mit à dire à ceux qui étaient là : Celui-ci est « aussi d'avec eux. Et Pierre protesta de nou- « veau. » Cette servante n'est pas la même que la première, saint Matthieu en fait la remarque. Cela se comprend d'autant mieux que dans le second reniement, Pierre fut interpellé par deux témoins; d'abord par la servante dont parlent saint Matthieu et saint Marc, et aussi par un autre témoin mentionné par saint Luc. Voici comment ce dernier s'exprime : « Or, Pierre suivait de loin. « On avait allumé du feu dans la cour, la foule « prit place auprès, et Pierre se tenait parmi eux. « Une servante le voyant assis près du foyer, le « fixa attentivement et s'écria : Celui-ci était aussi « à sa suite. Pierre le renia en disant : Femme, « je ne le connais pas. Peu de temps après, un « autre homme l'aperçut et lui dit : Toi aussi tu « es d'avec eux. » C'est pendant cet intervalle, mentionné par saint Luc, que Pierre était sorti et qu'on avait entendu le premier chant du coq; il était rentré aussitôt, s'était rapproché du foyer, et c'est là qu'il était, quand, comme le dit saint Jean, il énonça sa seconde protestation. Dans le premier reniement de Pierre, saint Jean ne dit pas que le coq ait chanté ni même qu'une servante ait reconnu l'Apôtre auprès du feu ; il se contente de dire : « La portière dit à Pierre : n'es- « tu pas aussi l'un des disciples de cet homme? « Non, répondit-il. » Ensuite cet évangéliste nous raconte ainsi ce qu'il a cru devoir rapporter de ce qui se passa à l'égard de Jésus, dans cette même maison : « Or les serviteurs se tenaient auprès « du feu et se chauffaient, parce qu'il faisait froid ; « Pierre était avec eux et se chauffait aussi. » Il faut supposer qu'avant ceci Pierre était sorti et rentré ; avant sa sortie il était assis auprès du feu ; après son retour il se tenait debout.

24. On m'objectera peut-être qu'il n'était pas sorti, mais qu'il s'était levé pour sortir. Pour soutenir cette assertion, il faut admettre que ce fut en dehors de la cour que Pierre fut interrogé et répondit pour la seconde fois. Voyons la suite du récit de saint Jean : « Or, le grand-prêtre in- « terrogea Jésus au sujet de ses disciples et de « sa doctrine ; Jésus lui répondit : J'ai parlé pu- « bliquement au monde, j'ai toujours enseigné « dans la synagogue et dans le temple où tous « les Juifs se rassemblent, et je n'ai rien dit en « secret. Pourquoi m'interroges-tu ? Interroge « ceux qui ont entendu ce que je leur ai dit : « ceux-ci savent ce que j'ai dit. Il avait à peine « prononcé ces paroles, que l'un des serviteurs « lui donna un soufflet en disant : Est-ce ainsi que « tu réponds au grand-prêtre ? Jésus lui dit : Si « j'ai mal parlé, rends témoignage du mal que « j'ai dit ; mais si j'ai bien parlé, pourquoi me « frappes-tu ? Anne le fit donc garrotter et con- « duire à Caïphe. » On voit ici qu'Anne était grand-prêtre, car Caïphe n'était pas là, quand il fut dit au Sauveur : « Est-ce ainsi que tu réponds au « grand-prêtre ? » Saint Luc, au commencement de son Evangile, parle aussi d'Anne et de Caïphe comme étant tous deux grands-prêtres [1]. Après ces paroles, saint Jean reprend le récit du reniement de saint Pierre et nous reporte ainsi à la maison où tout ce qu'il vient de dire s'est passé, et d'où Jésus fut envoyé chez Caïphe, vers qui on le conduisait dès le début, au rapport de saint Matthieu. Après avoir fait une sorte de récapitulation, saint Jean complète ainsi le narré du troisième reniement : « Or, Simon Pierre se tenait « debout et se chauffait. Ils lui dirent : N'es-tu « pas aussi l'un de ses disciples ? Pierre nia et « répondit : Je ne le suis pas. » Il suit de là que ce n'est pas au dehors, mais auprès du feu qu'eut lieu cette seconde négation ; et puisqu'il était sorti, il avait donc dû rentrer. Ce n'est pas après sa sortie et au dehors, que la servante le vit, c'est quand il était déjà levé pour sortir ; c'est alors qu'elle l'aperçut et dit à ceux qui étaient là, c'est-à-dire auprès du feu dans la cour : « Celui-ci « était aussi avec Jésus de Nazareth. » Pierre qui sortait alors, entendant cette apostrophe, rentra et dit avec serment à ceux qui l'entouraient, et prenaient parti pour la servante : « Je jure que « je ne connais pas cet homme. » Saint Marc, parlant de la même servante, raconte qu'elle dit à ceux qui étaient là : « Celui-ci est du nombre « de ses disciples. » Ce n'est pas à Pierrre qu'elle s'adressait, mais à ceux qui pendant son départ restaient, et elle le disait de manière que l'apôtre pût entendre. Pierre rentra, s'approcha du feu sans s'asseoir et réfutait les attaques par des négations. Saint Jean raconte : « Ils lui dirent : « N'es-tu pas un de ses disciples ? » Au moment où cette question lui était faite, Pierre rentrait et se tenait debout, et voilà ce qui nous explique

[1] Luc, III, 2.

pourquoi à cette seconde question il n'y avait pas seulement la servante dont parlent saint Matthieu et saint Marc, mais encore un autre accusateur signalé par saint Luc. Saint Jean écrit de même: « Ils lui dirent. » On peut donc admettre que ce fut après le départ de saint Pierre que la servante dit à ceux qui étaient avec elle dans la cour : « Celui ci est un des disciples, » parole qui fit rentrer saint Pierre pour se justifier de l'accusation portée contre lui ; mais il est plus vraisemblable de penser qu'il n'entendit pas ce que l'on disait et que ce ne fut qu'après son retour, qu'une servante et une autre assistant, dont parle saint Luc, lui dirent : « N'es tu pas un de ses disciples? « Non, répondit-il ; » l'autre insista plus fortement et lui dit : « Mais tu es un d'entre eux. « O homme, je n'en suis pas, répliqua Pierre. » Quoiqu'il en soit ; il est un point qui résulte clairement du contexte des Evangiles, c'est que ce ne fut pas en dehors de la cour, mais dans l'intérieur, et auprès du feu, que Pierre formula sa seconde négation. Si donc saint Matthieu et saint Marc ont mentionné sa sortie, sans relater son retour, c'est uniquement pour éviter les longueurs.

25. Examinons maintenant la troisième négation que nous n'avons rapportée que d'après saint Matthieu. Voici la récit de saint Marc: « Peu de temps après, ceux qui étaient là, « disaient à Pierre : Assurément tu es un des « disciples, car tu es Galiléen. Et Pierre se prit « à répéter, avec force anathèmes et serments: « Je ne connais pas cet homme dont tu parles. « Et aussitôt le coq chanta pour la seconde « fois. » Saint Luc raconte : « Et après une « heure environ d'intervalle, un autre affirmait « et disait : Assurément tu es son disciple, « car tu es Galiléen. O homme, répondit Pierre, « je ne sais ce que tu dis. Et il parlait encore « quand le coq chanta. » Saint Jean s'explique ainsi, sur cette troisième négation: « Un des « serviteurs du grand-prêtre, et parent de celui « à qui Pierre avait coupé l'oreille, lui dit: Est-« ce que je ne t'ai pas vu dans le jardin avec lui? « Pierre nia de nouveau et ausitôt le coq chanta. » Saint Matthieu et saint Luc se contentent de dire: « Peu de temps après; » saint Luc mesure cet intervalle en disant qu'il fut d'une heure à peu près. Saint Jean n'en dit rien. De même saint Matthieu et saint Marc supposent que la troisième interrogation fut faite par plusieurs personnes; saint Luc n'énonce qu'un interrogateur, et saint Jean le désigne, en disant qu'il était parent de celui à qui Pierre coupa l'oreille. Or, cette apparente diversité s'explique facilement, ou en admettant que saint Matthieu et saint Marc ont suivi l'usage, assez général, de prendre le pluriel pour le singulier; ou en supposant que l'un des témoins, par ce qu'il avait vu et qu'il connaissait, commençait l'attaque à laquelle les autres prenaient part aussitôt; deux évangélistes ont suivi la première voie, les autres ont voulu seulement signaler celui qui paraissait le plus ardent. Enfin saint Matthieu affirme qu'il fut dit à Pierre: « Assurément tu es un des « disciples, car ton langage te fait connaître; » saint Jean assure qu'il fut dit à Pierre: « Est-« ce que je ne t'ai pas vu dans le jardin avec « lui ? » Saint Marc raconte que les assistants se disaient: « Il est vraiment un d'entre eux, car « il est aussi Galiléen; » de même, saint Luc nous représente un Juif disant, non pas à Pierre, mais de lui: « Un autre affirmait et disait: As-« surément il était avec lui, car il est Galiléen. » Cela nous fait entendre qu'on s'est attaché à la pensée seulement en rapportant que Pierre avait été apostrophé; en effet quand on parlait de lui, et devant lui, c'était comme si on se fût adressé à lui-même. On peut dire également que ses accusateurs tantôt s'adressaient à lui directement, tantôt échangeaient entre eux leurs accusations. Chacune des deux interprétations peut être admise. Quant au chant du coq qui suivit le troisième reniement, saint Marc nous dit expressément que c'était la seconde fois qu'il se faisait entendre.

26. Saint Matthieu poursuit ainsi: « Et Pierre « se souvint de la parole que Jésus avait dite: « Avant que le coq chante, tu me renieras trois « fois ; et étant sorti il pleura amérement. » Saint Marc écrit: « Pierre se souvint de la paro-« le que Jésus avait dite : Avant que le coq chan-« te deux fois, tu me renieras trois fois : et il com-« mença à pleurer. » D'après saint Luc: « Le « Seigneur s'étant retourné, regarda Pierre, et « Pierre se souvint de la parole du Seigneur « qui avait dit: Avant que le coq chante, tu me « renieras trois fois; et étant sorti, Pierre pleura « amèrement. » Saint Jean ne dit rien ni du souvenir ni des larmes de Pierre. Mais ce qui mérite une attention particulière, ce sont ces paroles de saint Luc: « Et Jésus, s'étant retour-« né, regarda Pierre. » Quoiqu'il y ait aussi des cours intérieures, c'était dans la cour extérieure que Pierre était avec les Juifs alors occupés à se chauffer. Or, on ne peut pas supposer que Jésus

était entendu dans cette cour extérieure par les Juifs, ni par conséquent que son regard ait été un regard corporel. Ecoutons plutôt le récit de saint Matthieu : « Alors ils lui crachèrent au visage « et le couvrirent de soufflets; d'autres le frap- « pèrent en disant: Prophétise maintenant, ô « Christ, et dis-nous quel est celui qui t'a frap- « pé. » Puis il ajoute immédiatement: « Or Pierre « se tenait au dehors dans la cour. » Il faut nécessairement en conclure que Jésus était à l'intérieur. Il faudrait même croire, d'après saint Marc, que Jésus était dans la partie la plus élevée de l'habitation. En effet, voici ce que dit saint Marc après avoir rapporté la scène décrite par saint Matthieu: « Et comme Pierre se « tenait dans la cour en bas. » En disant: « Pierre se tenait au dehors, dans la cour, » saint Matthieu indique clairement que la scène d'outrages avait lieu dans l'intérieur; de même en disant: « Et comme Pierre était dans la cour en « bas, » saint Marc montre que les faits qu'il vient de raconter, se sont passés dans la partie supérieure. Comment donc le regard du Seigneur sur Pierre a-t-il pu être un regard corporel ? Aussi me semble-t-il que ce regard ne fut qu'un regard divin qui rappelait à l'apôtre le nombre de ses reniements, la prédiction du Sauveur; et, par l'infinie miséricorde de Dieu, ce regard amenait Pierre à la pénitence, et la lui rendait salutaire. C'est ainsi que chaque jour nous disons : Seigneur regardez-moi; celui que le Seigneur a regardé a été délivré par la miséricorde divine du danger, ou de la souffrance. De même donc que nous lisons: « Regardez et « exaucez-moi [1], » et encore : « Tournez-vous, « Seigneur, et délivrez mon âme [2], » dans le même sens il a été dit : « Le Seigneur s'étant retourné « regarda Pierre, et Pierre se souvint de la parole « de Jésus. » Il est à remarquer, enfin, que tandis que les évangélistes emploient plus souvent le nom de Jésus que celui de Seigneur, saint Luc emploie ici cette dernière expression: « Le Sei- « gneur s'étant retourné regarda Pierre, et Pierre « se souvint de la parole du Seigneur. » Comme saint Matthieu et saint Marc gardent le silence sur ce regard, il n'est pas étonnant de leur entendre dire que Pierre se souvint de la parole, non pas du Seigneur, mais de Jésus. Ne devons-nous donc pas comprendre que ce regard de Jésus fut tout divin et nullement charnel?

[1] Ps. XII, 4. — [2] Ps. VI, 5.

CHAPITRE VII.

JUGEMENT DU MATIN. — JÉRÉMIE CITÉ AU LIEU DE ZACHARIE.

27. Nous lisons dans saint Matthieu: « Le len- « demain, de grand matin, tous les princes des « prêtres et les anciens du peuple tinrent con- « seil contre Jésus, pour le livrer à mort. Puis « ils le garrottèrent, l'emmenèrent enchaîné, et « le remirent au gouverneur Ponce-Pilate [1]. » Saint Marc raconte ainsi le même fait: « Dès le « matin, les princes des prêtres tinrent conseil « avec les anciens du peuple et tout le sanhédrin, « conduisirent Jésus enchaîné et le livrèrent à « Pilate [2]. » Après avoir raconté le reniement de Pierre, saint Luc récapitule ce qui s'est fait dès le matin à l'égard de Jésus et lie ainsi sa narration : « Ceux qui le gardaient se mirent à « l'insulter et à le maltraiter; ils lui voilèrent « la tête et le frappant au visage ils lui disaient: « Prophétise; quel est celui qui t'a frappé ? Et « ils ajoutaient à cela beaucoup d'autres blas- « phèmes. Et dès que le jour fut venu, les an- « ciens du peuple, les princes des prêtres et les « Scribes se réunirent et le conduisirent au con- « seil, en disant: Si tu es le Christ, dis-le nous. « Jésus leur répondit : Si je vous le dis, vous ne « me croirez pas, et si je vous interroge, vous « ne me répondrez rien et vous ne me renver- « rez pas. Mais désormais, le Fils de l'homme « sera assis à la droite de la majesté divine. Ils « lui dirent tous: Tu es donc le Fils de Dieu ? « Il leur répondit: Vous le dites et je le suis. « Ils s'écrièrent : Qu'avons nous encore besoin « d'autre témoignage, car nous venons d'enten- « tre ses propres paroles ? Toute la multitude se « leva et ils le conduisirent à Pilate [3]. » Tel est le narré de saint Luc; c'est la confirmation de ce qui est rapporté par saint Matthieu et par saint Marc sur l'interrogation adressée au Seigneur au sujet de sa filiation divine : « Je vous « déclare, répond le Sauveur, que vous verrez « le Fils de l'homme assis à la droite de la ma- « jesté divine et venant sur les nuées du ciel. » Ceci dut se passer au lever du jour, suivant cette parole de saint Luc : « Dès qu'il fut jour. » Du reste son récit est le même que celui des autres évangélistes, excepté qu'il mentionne certains détails sur lesquels les autres gardent le silence. Toujours est-il que tout ce qui regarde

[1] Matt. XXVII, 1-10. — [2] Marc, XV, 1. — [3] Luc, XXII, 63; XXIII, 1.

les dépositions des faux témoins s'est passé pendant la nuit ; on peut en lire le récit dans saint Matthieu et saint Marc; quant à saint Luc, omettant ce qui concerne les faux témoins, il nous a raconté se qui s'est passé le matin . Les deux premiers, après avoir suivi les événements jusqu'au matin, nous ont rapporté le reniement de saint Pierre, puis ils ont repris la suite de leur récit sans mentionner les faits du matin [1]. Quant à saint Jean, après avoir raconté ce qui concerne le Seigneur et le reniement de saint Pierre, il ajoute: « Ils conduirent donc Jésus au prétoire « devant Caïphe. Or c'était le matin [2]. » De là nous sommes portés à conclure, ou bien que quelque raison avait forcé Caïphe de se trouver au prétoire, au lieu d'être présent à l'assemblée des princes des prêtres; ou bien qu'il y avait un prétoire dans sa maison. Toujours est-il que le Seigneur arriva enfin près de lui et que dès le principe on voulait le lui présenter. Quoiqu'il en soit, les ennemis du Sauveur le considèrent comme un accusé convaincu; de son côté Caïphe depuis longtemps croit qu'il doit mourir; rien n'empêchait dès lors de le conduire immédiatement à Pilate, pour le condamner au dernier supplice. Voici comment saint Matthieu raconte ce qui s'est passé au tribunal de Pilate.

28. Il débute par le triste sort de Judas, dont il a été seul à parler : « Alors Judas, dit-il, qui « l'avait livré, voyant que Jésus avait été condam- « né, rapporta, poussé par le repentir, les trente « pièces d'argent aux princes des prêtres et aux « anciens du peuple, en leur disant : J'ai péché « en livrant le sang innocent. Mais ils lui répon- « dirent : Que nous importe ? c'est ton affaire. « Jettant alors les pièces d'argent dans le temple, « il s'en alla et se pendit. Mais les princes des « prêtres après avoir recueilli l'argent se dirent: « Il n'est pas permis de le mettre dans le trésor « du temple, parce que c'est le prix du sang. « Ayant donc délibéré à ce sujet, ils achetèrent « le champ d'un potier, pour la sépulture des « étrangers. C'est pour cela que ce champ fut « appelé *Haceldama*, c'est-à-dire le champ du « sang, nom qu'il porte encore aujourd'hui. A- « lors fut accomplie cette parole du prophète « Jérémie : Ils ont reçu les trente pièces d'argent, « somme donnée pour le paiement de celui qui « a été mis à prix par les enfants d'Israël, et ils « en ont acheté le champ d'un potier, ainsi « que le Seigneur me l'a fait entendre. »

29. Peut-être va-t-on se laisser ébranler par cette considération que ce passage ne se trouve nulle part dans les prophéties de Jérémie et dès lors qu'on ne peut plus ajouter foi à la véracité évangélique. Mais d'abord il ne faut pas oublier que le mot : Jérémie, ne se trouve pas dans tous les exemplaires des Evangiles ; on n'y voit que le mot prophète. Pourquoi ne pas admettre qu'on ne doit regarder en ce point, comme dignes de confiance, que les exemplaires qui ne portent pas le nom de Jérémie ? En effet, ce texte se trouve réellement dans la prophétie de Zacharie. Il suit de là que les exemplaires qui portent le nom de Jérémie ont été interpolles ; car ou bien ils doivent porter le nom de Zacharie, ou bien ils doivent ne parler que d'un prophète en général, et ce prophète c'est Zacharie. Ceux à qui ce moyen de défense sourit, peuvent s'en servir : pour moi il ne me sourit point, précisément parce que je rencontre un trop grand nombre d'exemplaires qui portent le nom de Jérémie. De plus, les auteurs qui ont fait des manuscrits grecs une étude particulière, ont trouvé que même les plus anciens portaient ce nom de Jérémie. Or, quel avantage pouvait-il y avoir à commettre une interpollation mensonsongère, dans ce cas en particulier ? Au contraire l'impossibilité où l'on était de vérifier ce texte dans Jérémie a pu déterminer une ignorance audacieuse à effacer le nom de ce prophète afin d'enlever ainsi toute la difficulté.

30. Il est bien plus sage de voir dans ce fait un secrêt dessein de la providence divine, qui dirige l'intelligence des évangélistes. Il a pu se faire, en effet, que saint Matthieu en écrivant son Evangile ait vu se présenter à son esprit le nom de Jérémie au lieu de celui de Zacharie Mais comment admettre qu'il n'ait pas corrigé sa faute, ou qu'il n'ait pas été averti de la corriger par quelqu'un des lecteurs, sous les yeux de qui son Evangile dut tomber de son vivant, s'il n'avait été retenu par cette pensée qu'en écrivant il était sous la direction du Saint-Esprit, que ce n'était pas sans raison que le nom d'un prophète avait été substitué à celui d'un autre, puisque Dieu l'avait ainsi permis ? Or, Dieu peut l'avoir permis pour faire briller davantage le caractère divin des prophéties qui, dirigées par un seul et même Esprit, se réunissent toutes dans un accord parfait bien plus admirable qu'il ne serait si toutes ces prophéties étaient l'œuvre d'un seul

[1] Matt. XXVI, 59-75 ; Marc. XIV, 55-72. — [2] Jean, XVIII, 28.

écrivain. Avec cette diversité de prophètes, le Saint-Esprit nous apparaît dictant leurs révélations comme si chacune d'elles était l'œuvre de tous et comme si toutes étaient l'œuvre de chacun. Il suit de là que les prophéties écrites par Jérémie, sont autant de Zacharie que de Jérémie, et celles de Zacharie autant de Jérémie que de Zacharie. Pourquoi, dès lors, saint Matthieu eût-il attaché tant d'importance à corriger le nom d'un prophète, qu'il avait cité pour un autre ? N'était-il par préférable que, se soumettant d'une manière absolue à la direction du Saint-Esprit, dont il sentait plus que nous l'action puissante, il laissât écrit ce qui était écrit, pour nous rappeler qu'il règne entre tous les prophètes une concordance telle, que loin de voir un absurdité on ne vit qu'une haute convenance à attribuer à Jérémie, ce qui avait été réellement dit par Zacharie ? Je suppose qu'aujourd'hui un auteur, voulant citer les paroles d'un autre, se trompe de nom et prenne pour le nom de l'auteur véritable, le nom d'un homme qui lui est très-lié par l'amitié et par les idées. S'apercevant de sa méprise, il se recueille et pour toute correction, il s'écrie : je ne me suis pas trompé, en ce sens du moins qu'il a voulu prononcer qu'il y avait une telle similitude de pensées entre le nom cité et celui de l'auteur réel, que l'un est censé avoir dit ce que l'autre a dit réellement. Une telle réponse ne donnerait que plus de force à son témoignage. Or, combien cela n'est-il pas plus vrai encore des prophètes, puisque les livres de chacun doivent être envisagés par nous comme étant les livres d'un seul, ce qui leur donne un caractère bien plus frappant d'unité et de véracité qu'ils n'en auraient s'ils étaient réellement l'œuvre d'un seul ? Laissons donc aux infidèles et aux ignorants le soin de profiter de cette circonstance pour publier le désaccord des saints Evangiles ; que les fidèles et les chrétiens instruits y voient clairement l'unité divine des saintes prophéties.

31. Pour expliquer pourquoi l'Esprit-Saint a permis, ou plutôt a prescrit de substituer le nom de Jérémie à celui de Zacharie, il y a une autre raison ; je la développerai avec plus de soin ailleurs, car je sens le besoin de terminer ce livre. Nous lisons dans Jérémie qu'il acheta le champ du fils de son frère et lui en donna l'argent. Il ne s'agit pas ici, sans doute, du prix dont il est parlé dans Zacharie, c'est-à-dire de trente pièces d'argent; mais ce dernier prophète ne parle pas davantage de l'achat du champ, en sorte que c'est uniquement l'Évangéliste qui, interprétant la prophétie a réuni et l'achat du champ et les trente pièces de monnaie qui furent le prix de la trahison du Sauveur. Nous trouvons ici l'accomplissement d'une double prophétie, celle de Jérémie parlant de l'achat du champ, et celle de Zacharie parlant des trente pièces d'argent. Si donc, après avoir lu l'Evangile et y avoir rencontré le nom de Jérémie, on est tenté de lire la prophétie elle-même, on n'y trouvera aucune mention des trente pièces d'argent, mais bien de l'achat du champ ; le lecteur n'aura plus qu'à réunir ces différents passages et à en chercher l'accomplissement dans la personne du Sauveur. Qu'on n'oublie pas toutefois qu'on ne doit pas s'attendre à lire soit dans Zacharie, soit dans Jérémie ces paroles qui terminent le passage de saint Matthieu : « Celui qui a été mis à prix par « les enfants d'Israël, et ils en ont acheté le champ « d'un potier, ainsi que le Seigneur me l'a fait « entendre. » Nous devons donc voir, dans ces paroles, une interprétation élégante et mystique de la prophétie, interprétation inspirée divinement et appliquant à Jésus-Christ le prix dont parle le prophète. En lisant Jérémie nous voyons que le prix d'achat du champ doit être jété dans un vase de terre [1] ; ici le prix de la trahison du Sauveur sert à acheter le champ d'un potier, lequel champ est destiné à la sépulture des étrangers ; image du repos réservé à ceux qui, dans le voyage de cette vie, auront été ensevelis en Jésus-Christ par le baptême. Aussi le Seigneur fait-il entendre à Jérémie que l'achat de ce champ désignait le séjour qu'on ferait, même après la délivrance, sur la terre étrangère. Tels sont les points de vue que je tenais à esquisser pour inviter à examiner plus attentivement ces témoignages prophétiques en les rapprochant l'un de l'autre et en les comparant au récit évangélique. — Voilà ce qu'a dit saint Matthieu du traître Judas.

CHAPITRE VIII.

JÉSUS DEVANT PILATE.

32. Voici la suite du récit évangélique : « Jé- « sus s'arrêta devant le préteur qui l'interrogea « en ces termes : Es-tu le Roi des Juifs? Jésus « lui répondit : Tu le dis. Et étant accusé par les

[1] Jérém. XXXII. 9-14.

« princes des prêtres et les anciens du peuple, il « ne répondit rien. Alors Pilate lui dit : N'entends-« tu pas de combien de choses on t'accuse ? Mais « il ne fit aucune réponse à ce qu'il put lui dire, en « sorte que le gouverneur en était tout étonné. Ce « dernier avait coutume, au jour de la fête, de « remettre au peuple celui des prisonniers qu'ils « voulaient. Or, il y en avait alors un fameux, « nommé Barabbas. Comme ils étaient donc « tous assemblés, Pilate leur dit : Lequel vou-« lez-vous que je vous délivre, de Barabbas, ou « de Jésus qui est appelé le Christ ? Car il savait « bien que c'était par envie qu'ils l'avaient li-« vré. Or, pendant qu'il était assis sur son tri-« bunal, sa femme toi envoya dire : Qu'il n'y « ait rien entre toi et ce juste, car j'ai été au-« jourd'hui étrangement tourmentée en songe à « son sujet. Mais les princes des prêtres et les « anciens persuadèrent au peuple de demander « Barabbas et de faire mourir Jésus. Alors le « gouverneur reprenant la parole, leur dit : Le-« quel des deux voulez-vous que je vous délivre? « Mais ils répondirent : Barabbas. Pilate répar-« tit : Que ferai-je donc de Jésus, qui est appelé « le Christ ? Ils répondirent tous : Qu'il soit cru-« cifié. Le gouverneur leur répliqua : Mais quel « mal a-t-il fait ? Et ils se mirent à crier encore « plus fort : Qu'il soit crucifié. Pilate voyant « qu'il ne gagnait rien et que le tumulte croissait « de plus en plus, se fit apporter de l'eau, et se « lavant les mains devant le peuple, il leur dit : « Je suis innocent du sang de ce juste, c'est votre « affaire. Et tout le peuple de répondre : Que « son sang retombe sur nous et sur nos enfants. « Alors il leur délivra Barabbas, et ayant fait « flageller Jésus, il le leur abandonna pour être « crucifié. » C'est ainsi que saint Matthieu raconte la conduite de Pilate à l'égard du Seigneur [1].

33. Saint Marc rapporte les mêmes événements et à peu près dans les mêmes termes. Quant aux paroles adressées par Pilate à la multitude demandant la délivrance d'un prisonnier, les voici telles que saint Marc les rapporte : « Pilate leur « répondit : Voulez-vous que je délivre le Roi des « Juifs? » Saint Matthieu avait dit : « La foule s'é-« tant rassemblée, Pilate leur dit : Lequel voulez-« vous que je vous délivre, de Barabbas ou de « Jésus qui est appelé le Christ ? » On ne voit pas ici qu'il y ait eu une demande formulée par le peuple pour obtenir la délivrance d'un prisonnier, mais ce n'est pas une difficulté; seulement on peut se demander lequel de saint Matthieu ou de saint Marc rapporte exactement les paroles de Pilate. Il semble en effet que ces mots : « Qui voulez-vous que je vous délivre, de « Barabbas ou de Jésus qui est appelé le Christ? » soient bien différents de ceux-ci : « Voulez-vous « que je vous délivre le Roi des Juifs ? » Mais cette différence n'est qu'apparente. En effet, tous les rois étaient appelés Christs ou oints, et quelle que soit l'expression, il est clair que Pilate leur demanda s'ils voulaient qu'on leur remît le Roi des Juifs ou le Christ. Qu'importe que saint Marc ait tu le nom de Barabbas ? Il lui suffisait de raconter ce qui concernait le Seigneur. Du reste on voit suffisamment, dans leur réponse, que le choix leur avait été proposé entre Barabbas et Jésus : « Les pontifes, dit saint Marc, soulevèrent « la foule dans le but d'obtenir la délivrance de « Barabbas ; » il ajoute : « Pilate leur répondit : « Que voulez-vous donc que je fasse du roi des « Juifs ? » Ceci prouve évidemment que saint Marc, en parlant du Roi des Juifs, exprimait la même pensée que saint Matthieu en disant : « Le « Christ. » C'était seulement chez les Juifs que les rois étaient nommés Christs ; et en effet, dans le même passage, saint Matthieu ajoute : « Pilate « leur dit : Que ferai-je donc de Jésus qui est « appelé le Christ ? » Mais voici la suite de saint Marc : « Ils s'écrièrent de nouveau : Crucifie-le. » Saint Matthieu avait dit : « Tous s'écrient : Qu'il « soit crucifié. » Saint Marc : « Or Pilate leur disait : « Quel mal a-t-il donc fait ? Mais ils criaient en-« core plus fort : Crucifie-le. » Saint Matthieu ne parle pas de cette insistance ; il ajoute seulement : « Pilate voyant qu'il n'obtenait rien « et que le tumulte allait toujours croissant. » Il ajoute aussi que Pilate se lava les mains en présence du peuple afin d'attester qu'il était innocent du sang du juste. Ce fait n'est rapporté ni par saint Marc ni par aucun autre évangéliste ; mais on voit que dans la pensée de saint Matthieu, Pilate n'en agit ainsi que dans le but d'obtenir plus facilement la délivrance de Jésus. On trouve la même idée dans ces paroles de saint Marc : « Quel mal a-t-il donc fait ? » Enfin le même évangéliste conclut : « Pilate voulant satisfaire le « peuple, leur remit Barabbas; et après avoir fait « flageller Jésus il le leur abandonna pour le « crucifier. » C'est ainsi que Saint Marc rapporte ce qui se passa au prétoire [1].

[1] Matt. XXVII, 11-26.

[1] Marc, XV, 2-15.

34. Voici le récit des mêmes événements en saint Luc : « Ils se mirent donc à l'accuser en « disant : Nous l'avons trouvé soulevant le « peuple, défendant de payer le tribut à César « et disant qu'il est le Christ-Roi. » Les deux premiers évangélistes s'étaient contentés de dire, en général, que les Juifs accusaient le Sauveur ; saint Luc va plus loin, il précise les chefs d'accusation portés contre lui. Puis, taisant cette demande de Pilate : « Ne réponds-tu rien ? ne vois-« tu pas toutes les accusations formulées contre « toi ? » il ajoute avec les autres évangélistes : « Pilate lui demanda : Es-tu le Roi des Juifs ? Et « Jésus lui répondit : Tu le dis. » Saint Matthieu et saint Marc relatent cette réponse, avant de parler du silence gardé par Jésus en face de ses accusateurs. Mais la vérité n'a pas à souffrir de ce que saint Luc raconte les faits dans tel ou tel ordre, ou de ce que l'un tait ce que l'autre rapporte. Saint Luc continue ainsi : « Pilate dit aux « princes des prêtres et à la foule : Je ne trouve « aucun sujet de condamnation dans cet homme. « Et les autres de s'indigner plus fort en disant : « Il soulève le peuple par les enseignements « qu'il répand dans toute la Judée, en commen-« çant par la Galilée. A ce mot de Galilée, Pilate « demanda s'il était Galiléen ; et dès qu'il sut « qu'il était de la dépendance d'Hérode, il le lui « renvoya, car Hérode était lui-même, dans ces « jours, à Jérusalem. Hérode fut très-content de « voir Jésus ; car il y avait longtemps qu'il dési-« rait le rencontrer et qu'il espérait lui voir faire « quelque miracle. Il lui adressa donc une foule « de questions ; mais Jésus ne lui fit aucune ré-« ponse. Cependant les princes des prêtres et les « scribes étaient là qui l'accusaient avec une « grande opiniâtreté. Hérode le méprisa, imité « en cela par toute son armée, le traita avec « moquerie, le revêtit d'une robe blanche et « le renvoya à Pilate. Et dès ce moment « Hérode et Pilate devinrent amis, car avant « cela ils étaient ennemis. » Ce renvoi de Pilate à Hérode ne nous est rapporté que par saint Luc, qui insère pourtant dans ce récit des traits analogues à ce que rapportent ailleurs les autres évangélistes ; car ceux-ci n'ont voulu nous raconter que ce qui s'est passé au tribunal de Pilate jusqu'à la condamnation.

Après cette digression du renvoi à Hérode, saint Luc reprend le récit de ce qui s'est passé au tribunal de Pilate et continue ainsi : « Pilate « ayant donc convoqué les princes des prêtres, les « magistrats et le peuple, leur dit : Vous m'avez « présenté cet homme comme pervertissant le « peuple ; je l'ai interrogé moi-même en votre « présence, et dans tout ce que vous alléguez « contre lui je ne trouve pas de quoi le mettre « en cause. » On voit que saint Luc ne parle pas de la question posée au Seigneur par Pilate pour lui demander ce qu'il avait à répondre. Saint Luc continue : « Ni Hérode non plus, car je « vous ai renvoyés à lui et on n'a rien pu pro-« duire qui fût de nature à faire condamner cet « homme à mort. Je vais donc le faire flagel-« ler et je le renverrai. Or, il était obligé de dé-« livrer, le jour de la fête, un prisonnier. La foule « s'écria comme un seul homme : Fais mourir « celui-ci et remets-nous Barabbas, qui avait « été jeté en prison comme coupable d'avoir « excité une sédition dans la ville, et commis ho-« micide. Pilate leur parla de nouveau, voulant « renvoyer Jésus. Mais ils s'écriaient : Crucifie, « crucifie-le. Il leur parla une troisième fois et « leur dit : Quel mal a-t-il donc fait ? Car je ne « trouve en lui aucune cause de mort ; je le châ-« tierai donc et le mettrai en liberté. Mais la « foule redoublait ses cris, demandant qu'il fût « crucifié, et leurs clameurs s'élevaient toujours « davantage. » Saint Matthieu a résumé en quelques mots les efforts tentés par Hérode pour délivrer Jésus : « Pilate, dit-il, voyant qu'il ne ga-« gnait rien, et que le tumulte allait toujours crois-« sant. » Ces paroles supposent en effet que Pilate fit de violents efforts pour obtenir cette délivrance ; seulement l'écrivain sacré ne nous dit pas le nombre de fois qu'il renouvela ses tentatives. Saint Luc achève ainsi le récit de ce qui s'est passé chez Pilate : « Celui-ci, dit-il, con-« sentit à ce qui lui était demandé. Il leur remit « celui qui avait été jeté en prison, pour crime de « sédition et de meurtre, et il abandonna Jésus « à leur volonté [1]. »

35. Voyons maintenant comment saint Jean raconte cette même scène du prétoire : « Ils « n'entrèrent pas au prétoire, de crainte de se « souiller et afin de pouvoir manger la Pâque « Pilate s'avança donc vers eux et leur dit : « Quelle accusation portez-vous contre cet hom-« me ? Ils lui répondirent : Si ce n'était pas un « malfaiteur, nous ne te l'aurions point livré. » N'y-a-t-il pas ici une contradiction entre saint Jean et saint Luc ? Car ce dernier spécifie

[1] Luc XXIII, 2-25.

les principaux chefs d'accusation, dans les paroles suivantes : « Ils se mirent donc à l'accuser « en disant : Nous l'avons surpris soulevant le « peuple, défendant de payer le tribut à César « et disant qu'il est le Christ-Roi. » Saint Jean, dans les paroles que nous avons citées, semble nous faire croire que les Juifs ont refusé d'articuler aucun crime et qu'à cette question : « Quel- « le accusation apportez-vous contre cet hom- « me, » ils se sont contentés de répondre : « Si « ce n'était pas un malfaiteur, nous ne te l'aurions « pas livré. » C'était lui dire clairement qu'il devait s'en remettre absolument à leur autorité, ne plus s'occuper de chercher ce dont ils l'accusaient et se contenter pour le croire coupable de savoir qu'il avait mérité de lui être livré par eux. Concluons de là que le récit de saint Jean est vrai, aussi bien que celui de saint Luc. Il y eut en effet un long échange de questions et de réponses, parmi lesquelles chaque évangéliste fit son choix et se contenta de ce qui lui parut suffisant. Saint Jean lui-même cite plus loin certains chefs d'accusation, comme nous le verrons en son lieu et place. Il continue : « Pilate leur « dit : Prenez-le vous-mêmes et jugez le selon « votre loi. Les Juifs lui répondirent : Nous n'a- « vons pas le droit de condamner à mort, afin « que s'accomplit la parole par laquelle Jésus « avait annoncé, de quelle mort il devait être « frappé. Pilate rentra donc de nouveau dans le « prétoire, appela Jésus et lui dit : Es-tu le Roi « des Juifs ? Jésus lui répondit : Dis-tu cela de « toi-même, ou d'autres te l'ont-ils dit de moi ? » Ceci ne paraît pas conforme à cette réponse citée par les autres écrivains : « Jésus répondit : Tu le « dis. » Mais attendons la suite. Car saint Jean montre plutôt que ce qu'il rapporte maintenant, a été omis par les autres auteurs, et prononcé réellement par le Sauveur. Ecoutons ce qui suit : « Pilate répondit : Est-ce que je suis « Juif ? Ton peuple et les prêtres t'ont livré entre « mes mains, qu'as-tu fait ? Jésus répondit : « Mon royaume n'est pas de ce monde. Si mon « royaume était de ce monde, mes ministres « combattraient pour m'empêcher de tomber « entre les mains des Juifs ; mais mon royau- » me n'est par d'ici. Tu es donc roi ? reprit Pi- « late. Jésus lui répondit : Tu le dis, Je suis roi. » Ces dernières paroles nous amènent au récit déjà fait par les autres évangélistes, qui nous les ont rapportées. Saint Jean continue et met sur les lèvres du Sauveur ces mots que les autres ont passés sous silence : « Voici pourquoi je suis « venu dans le monde, c'est pour rendre témoi- « gnage à la vérité ; quiconque appartient à la « verité écoute ma voix. Pilate lui répondit : « Qu'est-ce que la vérité ? Et après avoir dit ces « mots, il sortit de nouveau vers les Juifs et leur « dit : Je ne trouve rien en cet homme qui puisse le « faire mettre en cause. Or, c'est pour vous une « coutume que je vous délivre un prisonnier à la fê- « te de Pâque : voulez-vous que je vous remette le « Roi des Juifs ? Tous crièrent de nouveau : Non « pas lui, mais Barabbas ; or Barabbas était un « scélérat. Pilate se saisit donc de Jésus, et le « fit flageller. Et les soldats, tressant une cou- « ronne d'épines, la lui mirent sur la tête, le « couvrirent d'un vêtement de pourpre, et s'ap- « prochant, ils lui disaient : Salut, Roi des Juifs, « et ils le soufflettaient. Pilate sortit de nouveau « et dit aux Juifs : Voici que je vous le présente « de nouveau afin que vous sachiez que je ne « trouve en lui aucun crime. Jésus parut donc, « portant la couronne d'épines et le vêtement de « pourpre, et Pilate dit aux Juifs : Voilà l'hom- « me. A cette vue les pontifes et les ministres « criaient : Crucifie, crucifie-le. Pilate leur ré- « pondit : Prenez le vous-mêmes et le crucifiez ; « car pour moi je ne le trouve coupable d'aucun « crime. Les Juifs répliquèrent : Nous avons une « loi ; et selon cette loi il doit mourir, parce « qu'il s'est fait le Fils de Dieu. » Ceci se rapporte à cette accusation enumérée par saint Luc : « Nous l'avons surpris soulevant notre nation ; » il aurait pu ajouter : « parce qu'il s'est fait le Fils « de Dieu. » Saint Jean continue : « En entendant « ces paroles Pilate eut peur ; il rentra aussitôt « dans le prétoire et dit à Jésus : D'où es tu ? Jé- « sus ne lui fit aucune réponse. Pilate lui dit : « Tu ne me parle pas ? Ignores-tu que j'ai le « pouvoir de te crucifier comme aussi le pou- « voir de te renvoyer ? Jésus lui répondit : Tu « n'aurais sur moi aucun pouvoir, s'il ne t'avait « été donné d'en haut. Voilà pourquoi celui qui « m'a livré à toi, a commis un plus grand pé- « ché. Depuis ce moment Pilate cherchait à le « renvoyer. Mais les Juifs criaient : Si tu le ren- « vois, tu n'es pas l'ami de César ; car quiconque « se donne pour roi, se met en opposition avec « César. » On peut rapprocher de ces paroles, les paroles suivantes de saint Luc : « Nous l'a- « vons surpris soulevant notre nation, empê- « chant de payer le tribut à César et disant qu'il « est le Christ-Roi. » C'est ainsi que se trouve

résolue la question posée précédemment, à l'occasion de ces paroles : « S'il n'était pas un mal-« faiteur, nous ne te l'aurions pas livré ; » car on voulait en conclure que dans l'Evangile de saint Jean, les Juifs ne formulaient aucun crime contre le Sauveur. Saint Jean continue : « Pilate « ayant entendu ces discours, fit sortir Jésus et « s'assit sur son tribunal, dans le lieu appelé « Lithostrotos, en hébreu Gabbata. Or, on était à « la veille de Pâque, vers la sixième heure ; et « Pilate dit aux Juifs : Voici votre Roi. Ils s'écrièrent : Enlève, enlève-le, crucifie-le. Pilate leur « dit : Crucifierai-je votre roi ? Les prêtres ré-« pondirent : Nous n'avons pas d'autre roi que « César. Alors Pilate le leur livra pour le cru-« cifier.» Voilà, d'après saint Jean, ce qui se passa au tribunal de Pilate [1].

CHAPITRE IX.

JÉSUS JOUET DE LA SOLDATESQUE.

36. Il nous reste à parcourir les témoignages des quatre évangélistes, relatifs à la passion même du Sauveur. Saint Matthieu commence ainsi : « Alors les soldats du gouverneur ayant « emmené Jésus dans le prétoire, rassemblèrent « autour de lui toute la cohorte, et après lui « avoir ôté ses vêtements, ils le couvrirent d'un « manteau d'écarlate. Et entrelaçant une cou-« ronne d'épines, ils la lui mirent sur la tête, « avec un roseau dans la main droite, et fléchis-« sant le genou devant lui, ils le raillaient en di-« sant : Salut, Roi des Juifs [2]. » Saint Marc raconte ainsi le même fait et au même endroit de sa narration : « Les soldats le conduisirent dans la « cour intérieure du prétoire ; là ils convoquent « toute la cohorte ; puis ils le revêtent de pour-« pre, lui mettent sur la tête une couronne d'é-« pines, tressée par eux, et se mettent à le saluer : « Salut, roi des Juifs ; et ils lui frappaient la tête « avec un roseau, et ils le couvraient de mépris, « et ployant le genou ils l'adoraient [3]. » Ce que saint Matthieu appelle un manteau d'écarlate, saint Marc l'appelle un vêtement de pourpre. A la place de la poupre royale, on se servit par dérision de ce vêtement d'écarlate ; la pourpre a en effet le rouge de l'écarlate. Il peut se faire aussi que saint Marc ait entendu désigner la pourpre, attachée au manteau d'écarlate. Saint Luc n'a pas parlé de cette circonstance. Saint Jean, avant de rapporter la sentence de Pilate livrant le Sauveur au supplice de la croix, raconte le même fait en ces termes : « Pilate se saisit « donc de Jésus et le fit flageller. Les soldats, « après avoir fait une couronne d'épines, la lui « mirent sur la tête, le couvrirent d'un manteau « de pourpre et s'approchaient de lui en disant : « Salut, roi des Juifs, et ils le soufflettaient [1]. » Il suit de là que saint Matthieu et saint Marc racontent cet événement sous forme de récapitulation, et non pour marquer qu'il eut lieu après la sentence de crucifiement, portée par Pilate. Aussi saint Jean annonce clairement que ce fut chez Pilate que le Sauveur subit cette honteuse humiliation, et les autres évangélistes ne font que rappeler ce qui s'était fait. On doit aussi rapporter à cela ce qu'ajoute saint Matthieu : « Et le cou-« vrant de crachats, ils prirent un roseau et lui en « frappaient la tête ; et après qu'ils l'eurent tour-« né en dérision, ils le dépouillèrent de son man-« teau, le couvrirent de ses propres vêtements « et le conduisirent au lieu où il devait être cru-« cifié. » Ce dépouillement du manteau que devaient remplacer ses vêtements, n'eut lieu qu'à la fin de cette scène, quand on allait le conduire au supplice. Saint Marc rapporte le même fait en ces termes : « Et après qu'ils l'eurent tourné « en dérision, ils le dépouillèrent de la pourpre « et le couvrirent de ses vêtements. »

CHAPITRE X.

JÉSUS AIDÉ A PORTER SA CROIX.

37. Nous lisons en saint Matthieu : « Pendant « qu'ils le conduisaient, ils rencontrèrent un « homme de Cyrène, nommé Simon, et le mi-« rent en réquisition pour porter la croix de Jé-« sus [2]. » En saint Marc : « Et ils le conduisent, « pour le crucifier. Et voyant passer un certain « Simon de Cyrène, venant de sa villa, et père « d'Alexandre et de Rufus, ils le mirent en ré-« quisition pour porter la croix de Jésus [3]. » En saint Luc : « Pendant qu'ils le conduisaient, ils « se saisirent d'un certain Simon de Cyrène, qui « revenait de sa villla et le chargèrent de la croix « pour la porter après Jésus [4]. » Voici le récit de saint Jean : « Ils prirent donc Jésus et l'emme-« nèrent ; ainsi chargé de sa croix il se dirigea « vers le lieu du Calvaire, en hébreu Golgotha ; « c'est là qu'ils le crucifièrent [5]. » Ces paroles

[1] Jean, XVIII, 28, XIX, 6. — [2] Matt. XXVII, 27-31. — [3] Marc, XV, 16-20.

[1] Jean, XIX, 1-3. — [2] Matt. XXVII, 32. — [3] Marc, XV, 20-21. — [4] Luc, XXIII, 26. — [5] Jean, XIX, 16-18.

nous font conclure que Jésus portait lui-même sa croix quand il se dirigea vers cette montagne. Ce fut seulement en chemin que l'on mit en réquisition ce Simon, dont le nom nous est cité par trois évangélistes, et qu'on le chargea de porter la croix jusqu'au lieu désigné. C'est ainsi que tout se concilie parfaitement ; Jésus porta d'abord seul sa croix, comme le rapporte saint Jean ; puis il fut aidé par Simon de Cyrène, comme nous le racontent les autres évangélistes.

CHAPITRE XI.

DU BREUVAGE DONNÉ A JÉSUS.

38. Saint Matthieu continue : « Ils arrivèrent à « un lieu appelé Golgotha, c'est-à-dire le Calvai- « re. » Il n'y a aucune différence dans la désignation de ce lieu ; nous lisons ensuite: « Ils lui « donnèrent à boire du vin mêlé de fiel. Mais « quand il en eut goûté, il ne voulut point en boi- « re[1]. » D'après saint Marc : « Ils lui donnaient à « boire du vin mêlé de myrrhe et il n'en voulut « point [2]. » Le texte de saint Matthieu a la même signification; car le mot fiel désigne ici quelque chose de très-amer, et cette amertume est le caractère du vin mêlé de myrrhe. Il peut se faire cependant que le fiel et la myrrhe aient été mêlés pour rendre le vin très-amer. Ce mot de saint Marc: « Il « n'en le voulut pas, » doit s'entendre dans ce sens que Jésus refusa de le boire. Il goûta néanmoins, selon le témoignage de saint Matthieu ; mais il ne voulut point le prendre. Saint Marc sans nous dire qu'il ait goûté, affirme seulement qu'il ne voulut point le recevoir.

CHAPITRE XII.

DU PARTAGE DES VÊTEMENTS.

39. « Or, dit saint Matthieu, après qu'ils l'eu- « rent crucifié, ils partagèrent ses vêtements au « moyen du sort, et s'étant assis, ils le gardaient[3]. « Et le crucifiant, dit saint Marc, ils partagèrent « ses vêtements et firent la part à chacun au « moyen du sort [4]. — Ils partagèrent ses vête- « ments, dit saint Luc, et les tirèrent au sort, et « le peuple les regardait [5]. » Ce fait ne nous est raconté que brièvement par ces trois évangélistes ; saint Jean est plus explicite : « Après, dit-il, qu'ils « l'eurent crucifié, les soldats prirent ses vête- « ments et en firent quatre parts, une pour cha- « cun d'eux. Ils prirent aussi la tunique ; mais « comme elle était sans couture et d'un seul tissu « du haut en bas, ils se dirent entre eux : Ne la « divisons pas, mais tirons au sort à qui de nous « l'aura. C'est ainsi que s'accomplit la parole de « l'Ecriture : Ils se sont partagé mes vêtements « et ils ont tiré ma robe au sort [1]. »

[1] Matt. XXVII, 33-34. — [2] Marc, XV, 23. — [3] Matt. XXVII, 35,36. — [4] Marc, XV, 24. — [5] Luc, XXIII, 34, 35.

CHAPITRE XIII.

DE L'HEURE DE LA PASSION.

40. « Ils mirent aussi sur sa tête, dit saint Mat- « thieu, la cause écrite de sa condamnation : Ce- « lui-ci est Jésus, le roi des Juifs[2]. » Saint Marc, immédiatement après avoir parlé du partage des vêtements, ajoute : « Or, on était à la troisième « heure et ils le crucifièrent[3]. » A moins de s'exposer à une grave erreur, on doit étudier ce texte avec une attention sérieuse. En effet, certains auteurs veulent que ce soit à la troisième heure que Jésus ait été crucifié ; et comme les ténèbres se répandirent sur la terre depuis la sixième jusqu'à la neuvième, trois heures se seraient écoulées depuis le crucifiement jusqu'à la diffusion des ténèbres. On pourrait, à la rigueur, adopter cette opinion, si saint Jean ne disait formellement qu'à la sixième heure Pilate s'assit sur son tribunal, dans le lieu appelé Lithostrotos, en hébreu Gabbatha. Voici ses paroles : « Or, on était « à la veille de Pâque, vers la sixième heure, « et Pilate dit aux Juifs : Voilà votre roi. Et les « Juifs s'écriaient : Enlève, enlève-le, crucifie- « le. Pilate leur dit : Que je crucifie votre roi ? « Les pontifes répondirent : Nous n'avons pas « d'autre roi que César. Alors il le leur livra pour « le crucifier [4]. » Si donc c'est à la sixième heure que Pilate, assis sur son tribunal, livra Jésus-Christ aux Juifs pour le crucifier, comment le Sauveur a-t-il pu être crucifié à la troisième heure, comme l'ont pensé quelques auteurs, en s'appuyant sur un texte mal compris, de l'évangéliste saint Marc ?

41. Voyons d'abord à quelle heure le crucifiement a pu avoir lieu ; ensuite nous dirons pourquoi saint Marc le met à la troisième heure. Il était environ la sixième heure, quand Pilate assis sur son tribunal prononça la sentence. On dit qu'il était environ la sixième heure, c'est-à-dire que la cinquième était passée et la sixième seulement commencée. Jamais les écrivains sacrés

[1] Jean, XIX, 23, 24. — [2] Matt. XXVII, 37. — [3] Marc, XV, 25. — [4] Jean, XIX, 13-16.

ne diraient cinq heures et un quart, cinq heures et trois quarts, cinq heures et demie ; ces expressions ou autres semblables sont contraires au style de l'Ecriture, qui prend toujours la partie pour le tout, spécialement quand il s'agit des divisons du temps. C'est ainsi qu'en saint Luc nous lisons que le Sauveur gravit la montagne environ huit jours après [1], tandis que saint Matthieu et saint Marc nous disent que ce fut six jours après [2]. Remarquons ensuite que saint Jean atténue, autant que possible, son expression : car il ne dit pas : à la sixième heure, mais : « Vers la « sixième heure. » S'il n'eût pas mis cette restriction et qu'il se fût contenté de dire : A la sixième heure, nous pourrions conclure, d'après le langage ordinaire de l'Ecriture, qu'il a pris le tout pour la partie, en sorte que ce fût après la cinquième heure écoulée et la sixième commencée qu'eut lieu le crucifiement du Seigneur et qu'aussitôt la sixième heure achevée, quand Jésus fut suspendu à la croix, les ténèbres dont parlent saint Matthieu saint Marc et saint Luc, couvrirent la face de la terre [3].

42. Examinons maintenant pourquoi saint Marc, après avoir raconté le partage des vêtements par la voie du sort, ajoute : « C'était la « troisième heure et ils le crucifièrent. » Il venait déjà de dire : « Et ceux qui le crucifiaient « partagèrent ses vêtements [4]. » Les autres évangélistes remarquent également que ce fut après le crucifiement que les bourreaux se partagèrent les vêtements. Si donc saint Marc eût voulu préciser l'heure où tout cela se passait, il se serait contenté de dire : « Or il était alors la troisième « heure. » Pourquoi ajoute-t-il : « Et ils le crucifiè- « rent ? » Ne voulait-il pas, par une sorte de récapitulation, alors surtout que l'on savait fort bien, dans toute l'Eglise, à quelle heure Jésus avait été suspendu à la croix, dissiper d'avance jusqu'à l'ombre même de toute erreur et réfuter jusqu'aux plus faibles apparences du mensonge? Il savait que ce ne furent pas les Juifs, mais les soldats qui en réalité suspendirent Jésus-Christ à la croix, comme l'atteste saint Jean ; mais il a voulu prouver que les véritables bourreaux furent plutôt ceux qui demandèrent à grands cris la mort et le crucifiement, que ceux qui par les devoirs de leur état prêtèrent leur ministère à cette œuvre coupable. Ce fut donc à la troisième heure que les Juifs demandèrent le crucifiement, et dès ce moment ce crime était moralement accompli ; d'autant plus qu'ils ne voulaient pas paraître tremper eux-mêmes dans cette affaire, et que ce fut dans le but de se justifier de toute apparence de complicité qu'ils remirent le Sauveur entre les mains de Pilate. Saint Jean est formel à ce sujet ; voici ses paroles : « Quelle accusation pré- « sentez-vous contre cet homme? Ils répondi- « rent : Si ce n'était pas un malfaiteur, nous ne « te l'aurions pas livré. Pilate leur dit : Prenez-le « vous-mêmes et jugez-le selon votre loi. Les « Juifs répliquèrent : Il ne nous est permis d'ôter « la vie à une personne [1]. » Le crime qu'ils ne voulaient pas paraître avoir commis eux-mêmes, saint Marc nous dit qu'ils l'avaient commis dès la troisième heure ; et, en effet, c'est justice de dire que le véritable meurtrier du Sauveur ce fut la langue des Juifs et non la main des soldats.

43. Maintenant dira-t-on que ce ne fut pas à la troisième heure que les Juifs commencèrent à vociférer leur cris de mort ? Ce serait pousser la haine contre l'Evangile jusqu'à la folie, à moins qu'on puisse découvrir une autre solution. Car on n'est pas en mesure de prouver qu'il n'était pas alors la troisième heure ; d'où il suit qu'il est plus sage de croire à la parole véridique d'un évangéliste qu'aux interprétations contentieuses des hommes. Comment me prouver, dis-tu, qu'on était à la troisième heure ? Je réponds : c'est parce que je crois à la parole des évangélistes ; si tu y crois aussi, montre-moi qu'il a pu se faire que le Sauveur fut crucifié à la sixième et à la troisième heure. Quant à la sixième, saint Jean ne nous laisse pas l'ombre d'un doute à ce sujet ; quant à la troisième, elle est fixée par saint Marc. Si tu acceptes ces deux témoignages, montre-moi comment ils peuvent être vrais l'un et l'autre, et alors je me renferme dans un heureux silence. Ce que j'aime, en effet, ce n'est pas mon opinion, mais la véracité de l'Evangile. Je souhaite, du reste, que l'on trouve plusieurs solutions à cette question ; mais jusqu'à ce qu'elles soient découvertes, sache te contenter avec moi de celle que je te présente. A défaut d'autres, elle suffit abondamment ; nous choisirons quand nous en aurons trouvé plusieurs, seulement ne conclus pas qu'aucun des quatre évangélistes puisse être convaincu de mensonge, ou même d'erreur ; il jouit d'une autorité trop sainte et trop élevée.

[1] Luc, IX, 28. — [2] Matt. XVII, 1 ; Marc, IX, 1. — [3] Matt. XXVII, 45; Marc, XV, 33; Luc, XXIII, 44. — [4] Marc, XV, 24.

[1] Jean, XVIII, 29-31.

44. Mais, dira-t-on encore, ma conviction n'est pas suffisamment établie, au sujet de cette troisième heure. En effet saint Marc nous dit bien : « Pilate répondant leur dit : Que voulez-vous donc « que je fasse au roi des Juifs ? Ils s'écrièrent de « nouveau : Crucifie-le ; » mais après ces paroles l'évangéliste ne met et ne suppose aucun intervalle dans sa narration, et immédiatement il arrive à la condamnation prononcée par Pilate ; « à « la sixième heure, » dit saint Jean. Avant de poser cette objection, on ne doit pas oublier que les évangélistes ont omis beaucoup de détails intermédiaires qui ont dû se produire pendant que Pilate cherchait, par tous les moyens possibles, à soustraire Jésus à la fureur des Juifs. Ecoutons saint Matthieu : « Pilate leur dit : Que ferai-je « donc de Jésus, qui est appelé le Christ? Tous de « se récrier : Qu'il soit crucifié.» Il était alors, selon nous, la troisième heure. Il continue : « Pilate « voyant qu'il n'obtenait rien, et qu'au contraire « le tumulte allait toujours croissant. » Il est bien facile d'admettre que pendant ces efforts tentés par Pilate pour délivrer le Sauveur et pendant le tumulte soulevé par l'insistance des Juifs, il se passa un intervalle d'environ deux heures, et que la sixième était commencée avant que Pilate eût livré le Seigneur, et que les ténèbres se fussent répandues sur la terre. Quant à ce fait raconté par saint Matthieu : « Pilate était assis sur son tri- « bunal et voici que sa femme lui envoie dire : Ne « te mêle pas des affaires de ce juste, car aujour- « d'hui, en songe, j'ai été violemment tourmen- « tée à son sujet [1], » il est certain que lorsque ceci se passa, Pilate était pour la seconde fois assis sur son tribunal ; mais saint Matthieu se rappelant ce qu'il avait dit de l'épouse de Pilate, mêla cet événement à son texte, afin de montrer pourquoi le gouverneur s'obstinait à ne point livrer Jésus entre les mains des Juifs.

45. Saint Luc, après ces paroles de Pilate : « Je le corrigerai et le délivrerai, » ajoute que la foule tout entière s'écria : « Fais-le disparaître « et remets-nous Barabbas. » Mais peut-être que jusque-là ils n'avaient pas encore dit : « Crucifie- « le. » D'après le même écrivain sacré, « Pilate leur « parla de nouveau dans le but de délivrer Jésus ; « mais ils criaient : Crucifie, crucifie-le.» C'était à la troisième heure. Enfin ajoute encore saint Luc : « Pilate leur parla une troisième fois et « leur dit : Quel mal a-t-il donc fait ? je ne trouve en « lui aucun crime qui mérite la mort ; je le corri- « gerai donc et le renverrai. Mais alors ils pous- « saient des cris plus effroyables, demandant « qu'il fut crucifié, et leurs vociférations augmen- « taient [1]. » Cela suffit pour nous donner une idée de la grandeur du tumulte. Combien de temps s'écoula-t-il ensuite avant ces mots répétés pour la troisième fois : « Quel mal a-t-il donc « fait ? » On peut le supposer aussi long que le demande la découverte de la vérité. Enfin ces instances à grands cris, ces vociférations toujours croissantes, quel motif leur donner, si ce n'est la résolution où ils voyaient Pilate de ne pas leur livrer le Sauveur ? Puisque telle était la disposition de Pilate, il est évident qu'il ne dut pas céder si promptement et que deux heures, et peut-être plus, se passèrent dans ces hésitations.

46. Interroge encore saint Jean et vois à quelles hésitations Pilate se trouvait en proie et quelle répulsion il éprouvait pour le honteux ministère qu'on voulait lui faire remplir. Quoiqu'il ne dise pas tout ce qui a dû se dire et se passer, pendant deux heures et le commencement de la sixième, cet évangéliste est beaucoup plus explicite que les autres. Ainsi Jésus nous est montré victime de la flagellation, revêtu d'un manteau dérisoire, le jouet de railleries et de moqueries infâmes, (je pense que Pilate ne permit toutes ces indignités que pour calmer la fureur des Juifs et soustraire Jésus à la mort.) Après ces détails, saint Jean continue : « Pilate sortit de nouveau « et dit aux Juifs : Voici que je vous l'amène, afin « que vous sachiez que je ne trouve en lui aucun « crime. Jésus sortit donc portant la couronne « d'épines et le vêtement de pourpre. Et Pilate leur « dit : Voilà l'homme ; » il espérait que son aspect ignominieux calmerait leur fureur. L'Evangile continue : « En le voyant, les pontifes et les « ministres s'écrièrent : Crucifie, crucifie-le. » Nous avons dit qu'il était alors la troisième heure. Remarquez ce qui suit : « Pilate leur dit : « Prenez-le vous-mêmes et le crucifiez ; car pour « moi je ne le trouve coupable d'aucun crime. « Les Juifs lui répondirent : Nous avons une loi, « et selon cette loi il doit mourir, parce qu'il s'est « fait le Fils de Dieu. En entendant cette parole, « Pilate fut saisit d'une crainte plus violente ; « rentrant donc de nouveau dans le prétoire il « dit à Jésus : Tu ne me réponds pas ? Ne sais- « tu pas que j'ai le pouvoir de te crucifier, comme « aussi de te délivrer ? Jésus lui répondit : Tu « n'aurais sur moi aucun pouvoir, s'il ne t'avait été

[1] Matt. XXVII, 22, 23, 24-29.

[1] Luc, XXIII, 16-23.

« donné d'en haut. Voilà pourquoi celui qui m'a « livré entre tes mains est coupable d'un plus « grand crime. Et Pilate n'en chercha que da- « vantage l'occasion de le délivrer. » Puisque telle était la disposition de Pilate, combien de temps, pensons-nous, ne dut pas se passer dans un échange de propositions de la part de Pilate et de refus de la part des Juifs, jusqu'à ce qu'enfin le gouverneur fut vaincu par leurs protestations et crut devoir céder ? Nous lisons ensuite : « Les Juifs s'écriaient : Si tu le renvoies, tu n'es « pas l'ami de César, car quiconque se fait roi « est l'ennemi de César. En entendant ces paro- « les, Pilate fit sortir Jésus, et s'assit sur son tri- « bunal, dans un lieu appelé Lithostrotos, en « hébreu Gabbatha. On était à la veille de Pâ- « que, vers la sixième heure. » Ainsi, depuis le moment où pour la première fois les Juifs crièrent : « Crucifie-le, » jusqu'à celui où Pilate s'assit sur son tribunal, deux heures se passèrent, en hésitation de la part de Pilate, et en tumulte de la part des Juifs ; la cinquième heure était écoulée et la sixième commencée. « Pilate dit donc « aux Juifs : Voici votre roi. Ils s'écriaient : En- « lève-le crucifie-le. » Et cependant Pilate jusque là assez insensible à la crainte de la calomnie persistait dans son refus. En effet, c'est alors qu'il reçut le message de sa femme. Saint Matthieu a anticipé sur le moment précis de ce fait, qui ne nous est raconté que par lui et qu'il a glissé dans sa narration à l'endroit qui lui a paru le plus convenable. Faisant donc un dernier effort, Pilate dit aux Juifs : « Que je crucifie votre roi ? « Les pontifes répondirent : Nous n'avons d'au- « tre roi que César. C'est alors qu'il le leur livra « pour le crucifier[1]. » Pendant que Jésus monte au calvaire, pendant qu'il est crucifié avec les deux larrons, que ses vêtements sont partagés, que sa robe est tirée au sort, et qu'il est couvert d'ignominies, car les ignominies se mêlaient à ses autres souffrances, la sixième heure se passa, et les ténèbres, dont parlent saint Matthieu, saint Marc et saint Luc, se répandirent sur toute la terre.

47. Arrière donc toute obstination impie; croyons que Notre-Seigneur Jésus-Christ a été crucifié à la troisième heure par la langue des Juifs et à la sixième par la main des soldats. En effet, grâce au tumulte de la foule et aux hésitations cruelles de Pilate, deux heures et plus s'écoulèrent depuis le premier cri : « Crucifie-le. » Saint Marc, qui se distingue par une extrême concision, a voulu en quelques mots nous faire connaître la volonté de Pilate et ses efforts pour délivrer le Sauveur. Après avoir dit : « Ils crièrent de nouveau : Cru- « cifie-le; » quand ils avaient déjà crié pour qu'on leur remît Barrabas, il ajoute : « Pilate « leur disait : Quel mal a-t-il donc fait[1] ? » Ces quelques paroles résument tout ce qui s'est fait. Et pour nous faire mieux comprendre sa pensée, au lieu de la formule : Pilate leur dit, il s'exprime ainsi : « Pilate leur disait : Quel mal a-t- « il donc fait ? » Ces mots : Pilate leur dit, laisseraient croire qu'il ne parla qu'une fois, tandis que ceux-ci : « Il leur disait, » pour peu qu'on veuille les compendre, nous laissent voir que cet échange de paroles a duré jusqu'au commencement de la sixième heure. Rappelons-nous donc la brièveté du récit de saint Marc, en comparaison de celui de saint Matthieu ; la brièveté du récit de saint Matthieu, en comparaison de celui de saint Luc, et enfin la brièveté du récit de saint Luc, en comparaison de celui de saint Jean, quand surtout chacun de ces évangélistes raconte des circonstances que les autres passent sous silence. Et le récit même de saint Jean, qu'il est concis en comparaison de ce qui s'est passé et du temps qu'il a fallu à ces événements pour se dérouler ! A moins donc de faire preuve de folie ou d'aveuglement, il faut admettre que deux heures et plus ont pu s'écouler pendant cet intervalle.

48. Prétendre que saint Marc aurait pu, s'il en était ainsi, assurer qu'il était trois heures quand il était trois heures et que les Juifs demandaient à grands cris le crucifiement, et rapporter que le Sauveur fut crucifié par eux dans ce moment-là même, n'est-ce pas imposer trop orgueilleusement des lois aux historiens de la vérité ? Pourquoi ne pas dire que si on racontait soi-même ces événements, tous les autres devraient les raconter dans le même ordre et de la même manière ? Celui qui en serait là, daignera du moins soumettre sa manière de voir à celle de saint Marc, qui a cru devoir placer chaque fait à la place qui lui était désignée par l'inspiration divine. Le souvenir des écrivains sacrés n'est-il pas soumis à l'impulsion de Celui qui, d'après le témoignage de l'Ecriture, gouverne à son gré l'Océan ? La mémoire, en effet, est une

[1] Jean, XIX, 4-16.

[1] Marc, XV, 13, 14.

faculté qui flotte de pensées en pensées, et il n'est au pouvoir de personne d'en rappeler les souvenirs comme et quand il le veut. Si donc il est vrai de dire que ces écrivains, aussi saints que véridiques, se sont entièrement abandonnés dans le récit de leurs souvenirs, à l'action toute puissante de Dieu, pour qui le hasard n'est rien; est-ce à un homme encore exilé et si éloigné du regard de Dieu, de soutenir que tel fait devait être placé dans tel ordre, quand on ignore pourquoi Dieu a voulu le placer dans tel autre? « Si, « dit saint Paul, notre Evangile est voilé, il ne « l'est que pour ceux qui périssent. » Après ces mots : « Pour les uns nous sommes une odeur « de vie pour la vie, et pour les autres une odeur « de mort pour la mort, » il ajoute aussitôt : « Mais qui est capable de le comprendre [1]? » c'est-à-dire : qui est capable de comprendre avec quelle justice tout cela s'opère? Le Seigneur exprime la même pensée : « Je suis venu afin que « ceux qui ne voient pas, voient, et que ceux qui « voient, deviennent aveugles [2]? » Telle est, en effet, la profondeur des richesses de la science et de la sagesse divines, que le Tout-Puissant tire d'une seule et même masse des vases d'honneur et des vases d'ignominie; et puis n'a-t-il pas été dit à la chair et au sang: « O homme qui es-tu pour « oser répondre à Dieu [3]? » Qui donc en ce point comme en tout autre connaît la pensée de Dieu; qui a été son conseiller [4], quand il dirigeait le cœur et les souvenirs des évangélistes, quand il les couronnait, au faîte de l'Eglise, d'une autorité si sublime, que ce qui peut paraître en eux contradictoire, fait tomber les uns dans l'aveuglement, et les livre justement aux horreurs de la concupiscence du cœur et du sens réprouvé [5]; et détermine les autres à réformer leur manière de voir, comme le veut la justice mystérieuse du Tout-Puissant? Aussi un phrophète dit-il au Seigneur : « Vos pensées sont devenues trop pro- « fondes; l'homme imprudent ne les connaîtra « pas et l'insensé n'y pourra rien compren- « dre [6]. »

49. Ceux qui liront ces lignes tracées par moi, avec l'aide du Tout-Puissant, et dont j'ai reconnu l'à propos en cet endroit, je les prie de les rappeler à leur souvenir dans toutes les difficultés de ce genre, afin de m'en épargner la répétition. Si donc on étudie ce passage de l'évangile, sans aucun parti pris d'impiété, on comprendra facilement qu'en y mentionnant la troisième heure, saint Marc a voulu qu'on se souvînt de l'heure précise à laquelle les Juifs ont crucifié le Sauveur, eux qui voulaient rejeter la honte de ce crime sur les Romains, sur leurs princes ou sur leurs soldats. Nous lisons : « Ils « le crucifièrent, partagèrent ses vêtements et les « tirèrent au sort pour savoir à qui ils appartien- « draient. » De qui est-il question dans cet endroit? N'est-ce pas des soldats, comme saint Jean le déclare formellement? Afin donc de faire retomber, non pas sur les soldats, mais sur les Juifs, la pensée d'un si grand crime, saint Marc écrit ces paroles : « Il était la troisième heure et ils le « crucifièrent. » Comment ne pas voir alors que les auteurs véritables du crucifiement, ce sont ceux qui l'ont réclamé à la troisième heure par leurs vocifiérations multipliées et non les soldats qui n'ont accompli le crime qu'à la sixième heure?

50. Dans ces paroles de saint Jean : « On était « à la veille de Pâque, à la sixième heure, » quelques auteurs ont voulu voir la troisième heure, celle à laquelle Pilate s'assit sur son tribunal. Dans cette opinion le crucifiement aurait eu lieu à l'expiration de la troisième heure; trois heures se seraient écoulées pendant que Jésus était suspendu à la croix, après quoi il rendit le dernier soupir; de cette manière ce ne serait qu'à partir de l'heure de sa mort, ou la sixième heure, jusqu'à la neuvième, que les ténèbres couvrirent toute la face de la terre. Voici comment ils appuient leur système. Ce jour qui était suivi du sabbat était la veille de la Pâque des Juifs, parce que les Azymes commençaient à ce sabbat. Or, la Pâque véritable, non pas celle des Juifs, mais des chrétiens, celle qui s'accomplissait dans la passion du Sauveur, avait déjà commencé sa préparation ou sa vigile, à partir de la neuvième heure de la nuit, puisque c'est à partir de ce moment que les Juifs se sont préparés à immoler le Sauveur. Et en effet, le mot *parasceve*, que nous traduisons par *la veille*, signifie préparation. Dès lors, à partir de la neuvième heure de la nuit jusqu'au crucifiement, on arrive à la sixième heure de la préparation selon saint Jean, et à la troisième heure du jour selon saint Marc. Il suit de là que la troisième heure dont parle saint Marc, sous forme de récapitulation, ne fut pas celle où les Juifs crièrent : « Crucifie, cruci- « fie-le; » il appelle troisième heure celle où Jésus fut attaché à la croix.

Quel fidèle n'adopterait pas cette solution, si

[1] II Cor. IV; II, 16. — [2] Jean, IX, 39. — [3] Rom. IX, 21-20. — [4] Ib. XI, 33, 34. — [5] Ib. I, 21-28. — [6] Ps. XCI, 6, 7.

quelque chose nous faisait clairement comprendre que c'est à la neuvième heure de la nuit que commença la préparation de notre Pâque, c'est-à dire la préparation de la mort de Jésus-Christ? Dirons-nous que cette préparation commença au moment où Jésus fut garrotté par les Juifs? Mais on n'était alors qu'à la première partie de la nuit? Est-ce quand le Sauveur fut conduit à la maison de Caïphe, où il rendit témoignage en présence du prince des prêtres? Mais le coq n'avait pas encore chanté, et c'est au moment où il chantait que Pierre renia son Maître? Est-ce quand Jésus fut traduit devant Pilate? Nous savons par l'Ecriture que cette tradition ne se fit que le matin. Il ne nous reste donc plus qu'à voir le commencement de la préparation de la Pâque ou de la mort de Jésus-Christ, dans ce cri lancé par les princes des prêtres : « Il est digne « de mort. » Cette exclamation se trouve à la fois en saint Marc et en saint Matthieu [1]; ce qu'ils racontent du reniement de saint Pierre n'est qu'une récapitulation de ce qui avait été fait auparavant. En effet rien n'empêche de conclure qu'il pouvait être la neuvième heure de la nuit, quand les Juifs, comme je l'ai dit, demandèrent la mort du Sauveur; depuis ce moment jusqu'à celui où Pilate s'assit sur son tribunal, il s'écoula environ six heures, non pas du jour mais de la préparation à l'immolation du Sauveur ou à la véritable Pâque; cette sixième heure, qui correspondait à la troisième heure du jour, était écoulée quand le Sauveur fut suspendu à la croix. Quelle que soit donc l'opinion qu'on embrasse, soit cette dernière, soit celle qui voit dans la troisième heure de saint Marc l'heure à laquelle les Juifs demandèrent le crucifiement de Jésus-Christ, et méritèrent ainsi d'être regardés comme les véritables auteurs du crime, plutôt que les soldats qui l'exécutèrent de leurs propres mains; comme nous l'avons vu, ce fut plutôt le Centurion qui s'approcha du Sauveur, que les amis qu'il avait envoyés à sa rencontre [2]; il nous semble avoir résolu suffisamment cette question de l'heure de la passion, question qui soulève l'arrogance des raisonneurs orgueilleux et trouble l'ignorance des faibles.

[1] Matt. XXVI, 66; Marc, XIV, 64. — [2] Voir ci-des. liv. II, ch. 20.

CHAPITRE XIV.

DES DEUX LARRONS CRUCIFIÉS AVEC JÉSUS.

51. Saint Matthieu continue : « Alors furent « crucifiés avec lui deux larrons, l'un à droite, « l'autre à gauche [1]. » Saint Marc et saint Luc rapportent le même fait [2]. Saint Jean ne laisse aucun doute sur ce point, quoiqu'il ne donne pas aux crucifiés le nom de voleurs; voici ses paroles : « Et « avec lui deux autres, l'un d'un côté et l'autre de « l'autre, et Jésus au milieu [3]. » On ne pourrait voir de contradiction que si saint Jean désignait comme innocents ceux que les autres évangélistes flétrissent du nom de voleurs.

CHAPITRE XV.

BLASPHÈMES VOMIS CONTRE JÉSUS EN CROIX.

52. Saint Matthieu raconte : « Les passants le « blasphémaient et disaient en branlant la tête: « Toi qui détruis le temple, et qui le rebâtis en « trois jours, sauve-toi toi-même; si tu es le Fils « de Dieu, descends de la croix. » Saint Marc s'exprime à peu près dans les mêmes termes. Saint Matthieu continue : « En même temps les « princes des prêtres, les scribes et les anciens « du peuple raillaient, se disant entre eux : Il a « sauvé les autres et il ne peut se sauver lui-« même. S'il est le roi d'Israël, qu'il descende de « la croix et nous croirons en lui. Il met sa con-« fiance en Dieu; s'il le veut, que Dieu le délivre « maintenant, lui qui a dit : Je suis le Fils de « Dieu [4]. » Saint Marc et saint Luc, sans employer les mêmes termes expriment la même idée, l'un omettant ce que l'autre rapporte [5]. Quant aux princes des prêtres qui insultèrent Jésus crucifié, nous les trouvons signalés dans ces deux évangélistes, quoique d'une manière différente: saint Marc ne parle pas des anciens; saint Luc parle en général des princes, sans désigner les princes des prêtres en particulier; d'un seul mot il stigmatise aussi tous les principaux de la nation, prêtres, scribes et anciens du peuple.

CHAPITRE XVI.

BLASPHÈMES DES LARRONS.

53. Nous lisons en saint Matthieu : « Les lar-« rons eux-mêmes, qui étaient crucifiés avec lui, « le couvraient d'invectives [6]. » Cette circonstan-

[1] Matt. XXVI, 38. — [2] Marc, XV, 27; Luc, XXIII, 33. — [3] Jean, XIX, 18. — [4] Matt. XXVII, 39-43. — [5] Marc, XV, 29-32; Luc, XXIII, 35-37. — [6] Matt. XXVII, 44.

ce est aussi rapportée par saint Marc, quoique dans des termes un peu différents. La narration de saint Luc présenterait quelque opposition, si l'on oubliait une manière de parler assez fréquente. « L'un des deux voleurs, attachés comme « lui à la croix, dit saint Luc, lui adressait ces « blasphèmes : Si tu es le Christ, sauve-toi, et « nous aussi. Mais l'autre se mit à réprimander « son complice et à lui dire : Ni toi, non plus, « tu n'as donc aucune crainte de Dieu, toi qui « subis la même condamnation. Et encore pour « nous c'est justice, car nous n'avons que ce que « nous avons mérité; pour lui, il n'a fait aucun « mal. Et il disait à Jésus : Seigneur, souvenez-« vous de moi, lorsque vous serez entré dans « votre royaume. Jésus lui répondit : En vérité, « je te le dis, tu seras aujourd'hui avec moi dans « le paradis [1]. » Saint Matthieu avait dit : « Les « voleurs qui étaient crucifiés avec lui, le blas-« phémaient; » saint Marc : « Et ceux qui étaient « crucifiés avec lui, lui adressaient des injures; » comment donc se peut-il que saint Luc nous dise qu'un seul des deux le blasphémait et que l'autre garda le silence et crut en lui ? Ne devons-nous pas croire que saint Matthieu et saint Marc, dans le but d'abréger le récit, emploient le pluriel pour le singulier? Nous trouvons également, dans l'épître aux Hébreux, cette forme plurielle : « Ils fermèrent la gueule des lions, » quand il n'est question que de Daniel; nous y lisons également : « Ils ont été sciés [2], » quand il ne s'agit que d'Isaïe. Les paroles mises au pluriel par le psalmiste : « Les rois de la terre se sont levés et « les princes se sont réunis, » etc, se retrouvent au pluriel dans les Actes des Apôtres, quand l'idée exigeait le singulier; car les rois y désignent Hérode, Pilate est désigné par le mot princes [3]. Au lieu donc de calomnier l'Evangile, que les païens se rappellent comment leurs auteurs ont fait parler les Phèdre, les Médée et les Clytemnestre, qui auraient dû s'exprimer au singulier. Quoi de plus ordinaire, par exemple, que d'entendre dire à quelqu'un : Les paysans m'insultent, quand il n'y en a qu'un pour l'insulter? Saint Luc serait assurément en contradiction avec les autres en disant qu'un seul voleur lança des blasphèmes, si des paroles des autres auteurs on était forcé de conclure que tous deux blasphémèrent Jésus. Mais il faut remarquer que dans l'un il n'est question que des voleurs, et dans l'autre, de ceux qui étaient crucifiés avec lui, sans addition du mot : « Tous deux. » Sans doute cette formule aurait suffi dans le cas où tous deux auraient réellement blasphémé ; mais l'usage a permis aussi d'employer la forme plurielle quoiqu'un seul ait commis ce crime.

[1] Luc, XXIII, 39-43. — [2] Héb. XI, 33-37. — [3] Ps. II, 2; Act. IV, 26, 27.

CHAPITRE XVII.

DU BREUVAGE OFFERT A JÉSUS.

54. Saint Matthieu continue : « Or depuis la « sixième heure jusqu'à la neuvième, toute la « terre fut couverte de ténèbres [1]. » Ce fait nous est également attesté par les deux autres évangélistes [2]. Saint Luc explique même la cause de ces tenèbres, c'est-à-dire que le soleil s'obscurcit. Saint Matthieu ajoute : « Vers « la neuvième heure Jésus poussa un grand « cri en disant : Eli, Eli, lamma sabactani ; « ce qui veut dire : Mon Dieu, mon Dieu « pourquoi m'avez-vous abandonné ? Quel-« ques-uns de ceux qui étaient là présents, « entendant ces paroles, disaient : Voilà qu'il « appelle Elie. » Saint Marc n'emploie pas exactement les mêmes mots, mais il exprime exactement la même pensée. Saint Matthieu reprend : « Et l'un deux accourant, trempa « une éponge dans du vinaigre, la fixa au bout « d'un roseau et lui offrait à boire. » Saint Marc s'exprime ainsi : « L'un d'entre eux ac-« courant, remplit une éponge de vinaigre, la « fixa sur un jonc et lui offrait à boire en disant : « Attendons et voyons si Elie viendra le déli-« vrer. » Ce n'est pas sur les lèvres de celui qui présentait l'éponge que saint Matthieu met ces paroles, mais sur les lèvres des assistants : « Et les « autres disaient : laisse, voyons si Elie viendra « le délivrer ; » de là nous pouvons conclure que tous ont tenu ce langage. Saint Luc avant de raconter les insultes du voleur rapporte cette circonstance du vinaigre : « Ils se raillaient « de lui, dit-il, et les soldats s'approchant lui « offrirent du vinaigre en disant : Si tu es le « roi des Juifs, sauve-toi toi-même [3]. » Il voulait ainsi exprimer ce qui avait été dit et fait par les soldats. Peu importe du reste qu'il n'ait pas spécifié que ce vinaigre ne lui fut offert que par un seul soldat ; nous avons vu plus haut que la coutume permettait d'employer le pluriel pour le singulier. Saint Jean parle aussi du vi-

[1] Matt. XXVII 45-49. — [2] Marc, XV, 33-36; Luc, XXIII, 44-45. — [3] Luc, XXIII, 36.

naigre : « Ensuite Jésus sachant que tout le « reste était accompli, et voulant accomplir l'E- « criture s'écria : J'ai soif. Et il y avait là un vase « plein de vinaigre ; aussitôt ils en remplirent « une éponge qu'ils fixèrent autour d'une tige « d'hyssope et l'approchèrent de sa bouche [1]. » Saint Jean rapporte de Jésus cette parole : « J'ai « soif, » et parle d'un vase rempli de vinaigre ; si les autres ont gardé le silence sur ces détails, il n'y a pas là de quoi nous étonner.

CHAPITRE XVIII.

DES DERNIÈRES PAROLES DU SAUVEUR.

55. Nous lisons dans saint Matthieu : « Jésus « poussant de nouveau un grand cri, rendit « l'esprit [2]. » Saint Marc dit également : « Jésus « ayant jeté un grand cri, expira [3]. » Saint Luc nous fait connaître les paroles prononcées par le Sauveur en jetant ce grand cri : « Et jetant un grand « cri, Jésus dit : Mon Père je remets mon âme entre « vos mains, et en disant ces mots il expira [4]. » Saint Jean ne parle pas de ces premières paroles prononcées par Jésus et rapportées par saint Matthieu et par saint Marc : « Eli, Eli; » il omet également ces mots rapportés par saint Luc : « Mon Père, je remets mon âme entre vos « mains ; » ce cri du reste n'est que celui dont parlent saint Matthieu et saint Marc, sans préciser les paroles qui furent prononcées; et pour nous le faire comprendre, saint Luc a eu soin de dire que Jésus prononça ces mots avec *un grand cri*. Mais saint Jean est le seul qui nous cite cette parole proférée par le Sauveur après avoir trempé ses lèvres dans le vinaigre : « Tout est « consommé. » Voici comment s'exprime saint Jean : « Jésus, ayant pris le vinaigre, dit : Tout « est consommé, puis il inclina sa tête et rendit « l'esprit [5]. » C'est après avoir dit : « Tout est « consommé » et avant d'incliner la tête, que fut jeté ce grand cri, omis par saint Jean, et cité par les trois autres évangélistes. En effet, l'ordre naturel nous indique assez clairement que le Sauveur dut prononcer ce mot : « Tout « est consommé, » quand se furent accomplies en lui toutes les prophéties dont il était l'objet et dont il attendait l'accomplissement avant de mourir, lui qui mourait quand il le voulait; ce n'est qu'alors que se recommandant à son Père il rendit l'esprit. Mais quel que soit l'ordre que l'on croit devoir établir, il faut avant tout se garder avec soin de voir entre les évangélistes la moindre opposition, parce que l'un tait ce que l'autre dit, ou parce que l'un dit ce que l'autre tait.

[1] Jean, XIX, 28-29. — [2] Matt. XXVII, 50. — [3] Marc, XV, 37. — [4] Luc, XXIII, 46. — [5] Jean, XIX, 30.

CHAPITRE XIX.

LE VOILE DÉCHIRÉ.

56. « Et voici, dit saint Matthieu, que le voile « du temple se déchira en deux parties, de haut « en bas [1]. » Saint Marc dit de même : « Et le « voile du temple se déchira en deux, depuis le « haut jusqu'en bas [2]. » Saint Luc dit aussi : « Et le voile du temple se déchira dans le mi- « lieu [3]; » mais cet évangéliste ne suit pas le même ordre que les autres. En effet, voulant ajouter le miracle au miracle, après avoir dit que le soleil s'obscurcit, il ajoute aussitôt : « Et le voile du « temple se rompit par le milieu. » Il anticipe ainsi sur ce qui se passa au moment de la mort du Sauveur et dont il fait une récapitulation générale, embrassant tout à la fois et le breuvage de vinaigre, et le grand cri et la mort elle-même, toutes choses qui arrivèrent avant le déchirement du voile du temple, après la diffusion des ténèbres. En effet, saint Matthieu après avoir dit : « Jésus jetant de nouveau un grand « cri rendit l'esprit, » ajoute aussitôt : « Et voici « que le voile du temple se rompit ; » c'était affirmer assez clairement que le voile ne se brisa que quand Jésus eut rendu l'esprit. S'il n'eût pas dit : « Et voici; » s'il se fût contenté de dire : « Et le voile du temple se rompit, » on ne saurait si le texte de saint Matthieu et de saint Marc ne sont pas une simple récapitulation, tandis que saint Luc aurait suivi l'ordre naturel, ou *vice versa* ; mais ces expressions dissipent tous les doutes.

CHAPITRE XX.

DE L'ÉTONNEMENT DU CENTURION.

57. Saint Matthieu continue : « Et la terre « trembla, des rochers se fendirent, des sépul- « cres s'ouvrirent, et les corps de plusieurs saints « qui y étaient endormis ressuscitèrent ; et étant « sortis de leurs tombeaux ils vinrent à la ville « sainte après sa résurrection et se firent voir de « plusieurs. » Quoique saint Matthieu soit le seul

[1] Matt. XXVII, 51. — [2] Marc, XV, 38. — [3] Luc, XXIII, 46.

qui nous rapporte ces circonstances, nous n'avons pas à craindre qu'il soit en contradiction avec les autres évangélistes. Il ajoute : « Quant « au Centurion et ceux qui gardaient Jésus « avec lui, à la vue du tremblement de terre « et de tout ce qui se passait ils éprouvèrent « une grande crainte et s'écrièrent : Il était « vraiment le Fils de Dieu [1]. » Saint Marc s'exprime ainsi : « Le Centurion, qui se tenait en « face, voyant que Jésus était mort en jetant « un aussi grand cri, se dit : Vraiment cet hom- « me était le Fils de Dieu [2]. » Saint Luc : « Le Centurion voyant ce qui s'était passé, glo- « rifia Dieu en disant : Vraiment cet homme « était un juste [3]. » D'après saint Matthieu la cause de l'admiration du Centurion et de ceux qui l'accompagnaient ce fut le tremblement de terre ; d'après saint Luc, ce fut d'entendre Jésus pousser un grand cri en expirant, ce qui montrait que le moment de sa mort était en son plein pouvoir. Or, je dis qu'il n'y a en tout cela aucune ombre de contradiction ; en effet, saint Matthieu ne mentionne pas seulement le tremblement de terre, il ajoute : « Et ce qui s'était passé. » Or rien ne pouvait mieux confirmer le récit de saint Luc, puisque si, d'après ce dernier, le Centurion admira la mort du Sauveur, c'est que cette mort devait compter parmi les merveilles *qui s'étaient passées*. Saint Matthieu ne détaille pas tous ces prodiges, admirés par le centurion et par les soldats ; mais les narrateurs n'étaient-ils pas libres de signaler à leur gré tel miracle plutôt que tel autre? Quelle contradiction peut-il y avoir si l'un nous parle de tel prodige et l'autre de tel autre, puisque ce sont tous ces prodiges qui ont soulevé l'admiration ? Selon saint Matthieu le centurion dit : « Vraiment il « était le Fils de Dieu ; » selon saint Marc, il se serait écrié : « Cet homme était vraiment le Fils « de Dieu. » Mais il est facile de remarquer qu'il n'y a pas plus de contradiction ici que nous n'en avons trouvé dans beaucoup de passages examinés précédemment et que peut se rappeler le lecteur ; que ces paroles expriment la même pensée et qu'elle ne change pas, quoiqu'un des évangélistes dise *cet homme*, tandis que l'autre ne le dit pas. Mais n'y a-t-il pas une opposition véritable entre ces deux évangélistes et saint Luc qui prête au Centurion les paroles suivantes : « Celui-ci était juste, » sans lui faire dire qu'il était le Fils de Dieu ? Et d'abord rien n'enpêche de croire que le Centurion a réellement dit du Sauveur qu'il était juste et aussi Fils de Dieu, quoique chaque évangéliste ait omis de citer ces paroles tout entières. Ou bien on peut répondre aussi que saint Luc a voulu donner la raison qui a fait dire au Centurion que Jésus était Fils de Dieu. Peut-être en effet qu'il ne le croyait pas égal à son Père et qu'il ne voyait en lui qu'une filiation spirituelle et morale à cause de sa sainteté même, comme on dit de beaucoup de justes qu'ils sont les enfants de Dieu. D'un autre côté, saint Luc par cette expression générale : « Le Centurion « voyant ce qui s'était passé, » résume tous les prodiges qui venaient de s'accomplir à l'heure même. Si donc il n'en spécifie qu'un, c'est qu'il les regarde tous comme ne formant qu'un seul et même tout. Saint Matthieu adjoint au Centurion les soldats qui l'accompagnaient, tandis que les autres gardent le silence sur ce point ; mais nous avons déjà dit, que sans impliquer aucune contradiction, l'un peut dire ce que l'autre tait. Enfin saint Matthieu dit des assistants qu'ils furent saisis d'une grande crainte, tandis que saint Luc dit du Centurion qu'il glorifia Dieu ; mais il est facile de comprendre que c'est par sa crainte elle même, qu'il glorifia Dieu.

[1] Matt. XXVII, 51-54. — [2] Marc. XV, 39. — [3] Luc, XXIII, 47.

CHAPITRE XXI.

LES SAINTES FEMMES AU CALVAIRE.

58. Selon Saint Matthieu : « Il y avait aussi « là, mais éloignées, plusieurs femmes qui étaient « venues de la Galilée avec Jésus, pour le ser- « vir ; de ce nombre étaient Marie-Magdeleine, « Marie mère de Jacques et de Joseph, et la mè- « re des fils de Zébédée [1]. » Selon saint Marc : « Il y avait là des femmes qui regardaient de « loin ; de ce nombre étaient Marie-Magdeleine, « Marie mère de Jacques le mineur et de Joseph « et Salomé. Pendant qu'il était dans la Galilée « elles le suivirent pour le servir ; et plusieurs « autres encore qui étaient venues avec Jésus à « Jérusalem [2]. » Je ne vois pas que l'on puisse relever la moindre contradiction entre ces deux textes, car qu'importe que tel auteur se contente de constater la présence de certaines femmes, tandis qu'un autre les désigne par leur nom ? La vérité n'a rien à y voir. Voici le récit de saint Luc : « Et la foule de ceux qui assistaient à ce « spectacle et qui voyaient ce qui ce passait, s'en

[1] Matt. XXVII, 55. — [2] Marc, XV, 40, 41.

« allait en se frappant la poitrine. Tous ceux « qui étaient de la connaissance de Jésus se te- « naient aussi présents, ainsi que les femmes qui « l'avaient suivi depuis la Galilée, et tous con- « templaient ce sepctacle [1]. » On voit que sur la présence des femmes, saint Luc est parfaitement d'accord avec les deux évangélistes précédents, quoique aucune d'elles ne soit ici désignée par son nom. Quant à la foule de ceux qui étaient présents et qui se frappaient la poitrine, saint Luc est d'accord, en cela, avec saint Matthieu, quoique ce dernier ne parle que du centurion et de ceux qui étaient avec lui. Il n'y a qu'un seul point qui particularise le récit de saint Luc, c'est celui où il parle des connaissances ou amis de Jésus ; quant aux femmes, il avait précédemment constaté leur présence, avant la mort du Sauveur: « Auprès de la croix de Jésus, se te- « naient, dit-il, la mère de Jésus et la sœur de sa « mère, Marie de Cléophas et Marie-Magdeleine. « En apercevant devant lui sa mère et le disci- « ple qu'il aimait, il dit à sa mère : Femme, « voilà votre Fils. Ensuite il dit au disciple : Voi- « là ta mère ; et dès cette heure le disciple la prit « avec lui [2]. » Si saint Matthieu et saint Marc n'avaient pas désigné nominativement Marie-Magdeleine, nous pourrions dire que parmi ces femmes les unes se tenaient au loin et les autres assez près de la croix de Jésus ; du reste saint Jean est le seul qui mentionne la présence de la Sainte Vierge. Mais comment admettre avec saint Matthieu et saint Marc que Marie-Magdeleine se tenait au loin près des autres femmes, et avec saint Jean, qu'elle se trouvait au pied de la croix? A moins qu'on n'admette que ces femmes étaient tout près, parce qu'elles étaient assez rapprochés pour voir Jésus et en être vues, et qu'elles étaient éloignées en comparaison de la foule qui, avec le Centurion, environnait la croix ? On pourrait peut-être dire aussi que les femmes qui accompagnaient la mère du Sauveur, se retirèrent dès que Jésus eut recommandé Marie à son disciple, pour se soutraire à la pression de la foule et contempler de plus loin ce qui se passait. Voilà ce qui nous explique pourquoi les autres évangélistes qui ont parlé de ces femmes après la mort du Sauveur, nous les représentent debout, assez loin de la croix.

[1] Luc, XXIII, 48-49. — [2] Jean, XIX, 25-27.

CHAPITRE XXII.

JOSEPH D'ARIMATHIE.

59. Saint Matthieu continue : « Quand le soir « fut venu, un homme riche de la ville d'Ari- « mathie, nommé Joseph et qui était aussi dis- « ciple de Jésus, vint trouver Pilate et lui demanda « le corps de Jésus ; Pilate commanda qu'on le « lui donnât [1]. » Voici le texte de saint Marc : « Quand le soir fut venu, comme on était à la « préparation qui précède le sabbat, arriva Jo- « seph d'Arimathie, noble décurion, qui, lui aus- « si, attendait le royaume de Dieu. Il alla sans « crainte trouver Pilate et lui demanda le corps « de Jésus. Or, Pilate s'étonnait que Jésus fût déjà « mort ; il appela donc le centurion et lui de- « manda si la mort était bien réelle ; sur l'affirma- « tion du centurion il donna le corps à Joseph [2]. » Saint Luc raconte ainsi le même fait : « Et « voici qu'un homme appelé Joseph, lequel était « décurion, homme de bien et juste et n'avait « pas consenti à leurs desseins et à leurs actions, « né à Arimathie, ville de Judée et attendant, « lui aussi, le royaume de Dieu, alla trouver « Pilate et lui demanda le corps de Jésus [3]. » Après avoir parlé du brisement des jambes, infligé à ceux qui avaient été crucifiés avec le Seigneur, et du coup de lance porté au côté du Sauveur, saint Jean, qui seul nous apprend ces détails, rapporte en ces termes la suite des événements : « Après cela Joseph d'Arimathie, qui « était disciple de Jésus, mais en secrèt, parce- « qu'il craignait les Juifs, vint demander à Pi- « late l'autorisation d'enlever le corps de Jésus. « Il vint donc et enleva ce corps [4]. » Dans tout cela il n'y a lieu à aucune contradiction. Mais peut-être serait-on tenté de demander pourquoi saint Jean seul fait la remarque que Joseph d'Arimathie n'était que secrètement le disciple de Jésus, parce qu'il craignait les Juifs : en effet s'il en était ainsi, on s'étonne qu'il ait eu la hardiesse de demander le corps du Sauveur, ce que n'osa faire aucun de ceux qui étaient ses disciples déclarés. Or cette démarche s'explique facilement, si on se rappelle que la dignité dont il était revêtu, lui donnait un libre accès auprès de Pilate : d'un autre côté, comme il ne s'agissait que de rendre les derniers devoirs à un mort, il ne se crut obligé d'avoir aucun souci des Juifs, dont il craignait la haine, toutes les

[1] Matt. XXVII. 57, 58. — Marc, XV, 42-45. — [3] Luc, XXIII, 50-52. Jean, XIX, 38.

fois qu'il s'agissait, pour lui, d'aller entendre les prédications de Jésus.

CHAPITRE XXIII.

SÉPULTURE DE JÉSUS.

60. Saint Matthieu ajoute : « Ayant reçu le « corps, Joseph l'enveloppa dans un linceul pro- « pre et le plaça dans un sépulcre neuf qu'il a- « vait taillé dans la pierre; il approcha ensuite « une grande pierre de l'ouverture du tombeau « et se retira [1]. » Voici saint Marc : « Joseph acheta « un linceul, en enveloppa le corps, qu'il déposa « ainsi dans un tombeau, taillé dans la pierre ; « puis il en ferma l'entrée avec une pierre [2]. » Selon saint Luc : « Joseph ayant descendu le corps, « l'enveloppa d'un linceul et le plaça dans un « tombeau taillé, qui n'avait encore servi à per- « sonne [3]. » Tous ces textes sont dans une harmonie parfaite; cependant saint Jean nous apprend que Joseph fut aidé dans l'œuvre de la sépulture, par Nicodème. Voilà pourquoi il commence ainsi son récit : « Nicodème qui, dès le « commencement, était venu trouver Jésus pen- « dant la nuit, vint aussi, apportant environ cent « livres d'une composition de myrrhe et d'aloës. » Parlant ensuite des deux à la fois il continue: « Ils prirent ensemble le corps de Jésus, et l'en- « veloppèrent de linceuls, avec des aromates, « ainsi que les Juifs ont coutume d'ensevelir. « Or dans le lieu où Jésus avait été crucifié se « trouvait un jardin et dans ce jardin un sé- « pulcre tout neuf, où nul n'avait encore été mis. « Comme c'était le jour de la préparation des Juifs « pour le sabbat, et que ce sépulcre était proche, « ils y placèrent Jésus [4]. » Quelle contradiction peut-on trouver dans ce texte? Les Evangélistes, qui ne parlent pas de Nicodème, ne disent pas non plus que Joseph d'Arimathie ait été seul pour ensevelir le Sauveur. A moins qu'on ne prétende que, quand Joseph eut envelloppé le corps dans un linceul, Nicodème se présenta à son tour, avec un nouveau linceul et l'employa également ; c'est là en effet ce qui semble indiqué par saint Jean, quand il parle des linceuls ou linges. Mais en supposant qu'on n'eût employé qu'un seul linceul, saint Jean aurait pu encore mettre le mot linge au pluriel ; car outre le linceul il y avait le suaire qui cachait la tête et les bandelettes qui enveloppaient le corps tout entier et qui toutes devaient être de lin. De là le mot latin *lintea*, linges.

[1] Matt. XXVII, 59-60. — [2] Marc, XV, 46. — [3] Luc, XXIII, 53. — [4] Jean, XIX, 39-42.

CHAPITRE XXIV.

CIRCONSTANCES DE LA RÉSURRECTION.

61. Nous lisons en saint Matthieu : « Or il y « avait là Marie-Magdeleine et l'autre Marie, as- « sises contre le sépulcre [1]. » Saint Marc raconte ainsi le même fait : « Or Marie-Magdeleine et Marie « de Joseph regardaient où on plaçait Jésus [2].» C'est absolument la même pensée sans des termes différents.

62. Saint Matthieu continue : « Le lendemain, « qui était le jour du Sabbat, les princes des prê- « tres et les pharisiens se réunirent auprès de « Pilate et lui dirent : Seigneur, nous nous som- « mes rappelé que cet imposteur a dit, lors- « qu'il était encore en vie : Je ressusciterai après « trois jours. Commandez donc que le sépulcre « soit gardé jusqu'au troisième jour, dans la crain- « te que, peut-être, ses disciples ne viennent déro- « ber son corps, et ne disent ensuite au peuple : Il « est ressuscité d'entre les morts, et qu'ainsi il ne « s'accrédite une erreur pire que la première. Pi- « late leur répondit : Vous avez une garde, allez « donc et faites-le garder comme vous l'entendrez. « Ils s'en allèrent ainsi, et s'assurèrent du sépulcre « en scellant la pierre qui en fermait l'entrée et en « y laissant des gardes [3]. » Saint Matthieu seul nous fait connaître cette circonstance, mais les autres Evangélistes ne disent rien qui puisse contredire.

63. Le même auteur ajoute : « Cette semaine « étant passée, lorsque le premier jour de la se- « maine suivante commençait à luire, Marie-Mag- « deleine et l'autre Marie vinrent pour visiter « le sépulcre. Et voilà qu'il se fit un grand trem- « blement de terre, car un Ange du Seigneur « descendit du ciel, vint renverser la pierre et « s'assit dessus. Son visage était brillant comme « un éclair et ses vêtements blancs comme la « neige. Et les gardes en furent saisis de frayeur « et devinrent comme morts. Mais l'Ange s'a- « dressant aux femmes, leur dit : Pour vous, ne « craignez point, car je sais que vous cherchez « Jésus qui a été crucifié. Il n'est point ici ; il « est ressuscité, comme il l'avait dit. Venez voir « le lieu où le Seigneur avait été été mis. Puis « hâtez-vous d'aller dire à ses disciples : Il est « ressuscité et il vous précède en Galilée, c'est là « que vous le verrez. Voilà ce que je vous an- « nonce. Elles sortirent aussitôt du sépulcre,

[1] Matt. XXVII, 61. = [2] Marc, XV, 47. — [3] Matt. XXVII, 62-66.

« saisies de crainte et transportées de joie, et « elles coururent porter ces nouvelles à ses dis- « ciples. Et voilà que Jésus se présenta à elles « et leur dit : Je vous salue. Et elles s'approchè- « rent de lui, embrassèrent ses pieds et l'ado- « rèrent. Alors Jésus leur dit : Ne craignez point : « allez, dites à mes frères qu'ils se rendent en « Galilée : c'est là qu'ils me verront. Quand el- « les furent parties, quelques-uns des gardes vin- « rent à la ville et rapportèrent aux princes des « prêtres tout ce qui s'était passé. Et s'étant as- « semblés avec les anciens, et ayant délibéré « ensemble, ils donnèrent une grosse somme « d'argent aux soldats et leur dirent : Publiez « que ses disciples sont venus la nuit, et l'ont « dérobé pendant que vous dormiez. Si cela vient « à la connaissance du gouverneur, nous l'apai- « serons et nous vous mettrons en sûreté [1]. » Saint Marc raconte le même fait [2]. Mais on peut demander comment, selon saint Matthieu, l'ange se tenait assis sur la pierre du sépulcre après qu'elle eut été renversée. En effet, saint Marc nous dit que les saintes femmes entrèrent dans le sépulcre et y virent un jeune homme assis, vêtu d'une robe blanche, et qu'elles furent saisies d'étonnement. On peut d'abord supposer que saint Matthieu ne dit rien de ce second ange qu'elles virent en entrant, et que saint Marc ne dit rien de celui qu'elles virent assis hors du tombeau. Dans cette interprétation il faudrait admettre la présence de deux anges, qui tous deux leur parlèrent de Jésus, l'un assis en dehors sur la pierre et l'autre assis à droite du sépulcre dans l'intérieur du tombeau. Au moment où elles allaient entrer, l'ange qui était assis au dehors les encouragea en ces termes : « Venez et voyez le lieu où le Seigneur avait été « placé. » Etant donc entrées, elles virent l'autre ange dont saint Matthieu ne parle pas et qui, selon saint Marc, était assis à droite et devait leur adresser à peu près le même langage. Quoiqu'il en soit, il est certain que la pierre dans laquelle avait été creusé l'endroit de la sépulture, était précédée d'une sorte de barrière à travers laquelle on arrivait au tombeau ; de cette manière l'ange que saint Marc nous représente assis à droite du sépulcre peut fort bien être celui que saint Matthieu nous représente assis sur la pierre que le tremblement de terre avait renversée à l'entrée du tombeau c'est-à-dire du sépulcre qui était creusé dans la pierre.

[1] Matt. XXVIII, 1-15. — [2] Marc, XVI, 1-11.

64. On peut aussi se demander comment saint Marc a pu dire, en parlant des saintes femmes : « Elles s'enfuirent hors du tombeau ; car la crainte « et la frayeur les avait saisies ; elles ne parlè- « rent à personne parce qu'elles étaient trem- « blantes de crainte. » Saint Matthieu dit, au contraire : « Elles sortirent aussitôt du sépulcre, « saisies de crainte et d'une grande joie et cou- « rurent tout annoncer aux disciples. » Mais il nous semble que l'on concilie parfaitement ces deux passages, en admettant que ces femmes n'osèrent rien répondre à ce que les anges leur disaient, ni rien dire aux gardiens qu'elles voyaient morts de frayeur. Quant à cette joie dont parle saint Matthieu, elle peut se concilier facilement avec la crainte dont parle saint Marc : nous devons admettre que ces deux sentiments envahirent simultanément leur cœur, lors même que saint Matthieu ne parlerait pas de la crainte, ce qui n'est pas ; car il dit expressément : « Elles « sortirent aussitôt du sépulcre saisies de crainte « et d'une grande joie. » Cette question est ainsi parfaitement résolue.

65. Il y a aussi à examiner une importante question relative à l'heure de l'arrivée des femmes au tombeau. Voici le texte de saint Matthieu : « Le soir du sabbat, lorsque le premier jour de « la semaine suivante commençait à luire, Marie- « Magdeleine et l'autre Marie vinrent pour visiter « le sépulcre. » Saint Marc dit au contraire : « Et le premier jour de la semaine, de grand « matin, elles viennent au tombeau, au moment « où le soleil se levait. » Les deux autres Evangélistes, saint Luc et saint Jean formulent la même pensée : « De grand matin, » dit saint Luc ; « Le matin, quand les ténèbres régnaient « encore, » dit saint Jean. C'est absolument le sens de ces paroles de saint Marc : « De grand « matin, quand le soleil se levait, » c'est-à-dire, quand le ciel commençait à blanchir du côté de l'Orient ; c'est ce qui a lieu à l'approche du soleil, quand se produit le phénomène de l'aurore. Saint Jean a donc pu dire : « Quand les ténèbres « régnaient encore, » car ce n'est qu'à mesure que le soleil monte à l'horizon, que les ténèbres se dissipent insensiblement et disparaissent. Ces paroles : « De grand matin, » ne doivent donc pas s'entendre en ce sens que le soleil eût déjà été sur la terre. C'est ainsi que nous parlons quand nous voulons que quelque chose se fasse de très-bonne heure. Si nous disons le matin, nous entendons que ce soit avant que le soleil

darde pleinement ses rayons sur la terre ; nous ajoutons de grand matin, quand nous désignons le moment où le ciel commence seulement à blanchir. De même après que le coq a fait entendre tous ses chants du matin, nous disons, il est matin ; mais quand le soleil ne fait encore que rougir ou blanchir, nous disons, de grand matin. Il importe donc peu que saint Marc ait dit : « le matin : » Saint Luc : « au premier rayon « du jour, » ou qu'ils aient ajouté de grand matin, quand le jour commençait seulement à poindre. Saint Jean a parfaitement exprimé cette pensée en disant : « Le matin, quand les ténèbres n'a- « vaient pas encore disparu, au lever du soleil, » c'est-à-dire quand, à son lever, le ciel commence à s'éclairer.

Mais comment concilier avec ces passages, celui de saint Matthieu qui sans parler du matin se contente de dire : « Le soir du sabbat, quand « le premier jour de la semaine suivante com- « mençait à luire ? » Si saint Matthieu mentionne la première partie de la nuit, c'est pour signifier la nuit même à la fin de laquelle les femmes vinrent au tombeau. Et s'il donne ce nom à la nuit tout entière, c'est que dès le soir il était permis d'apporter des aromates, puisque le sabbat était passé. Comme elles ne pouvaient en apporter durant le sabbat, n'était-il pas naturel de faire commencer la nuit au moment où elles reprenaient le droit de faire ce qu'elles voulaient que fût d'ailleurs l'instant précis où elles le feraient ? Ces mots : « Le soir du sabbat, » signifient donc la nuit du sabbat ou la nuit qui suivit le jour du sabbat. C'est ce qu'exprime parfaitement le texte : « Le soir du sabbat, quand le « premier jour de la semaine suivante com- « mençait à luire. » Ce texte n'a de sens qu'autant qu'il désigne la nuit tout entière et pas seulement le commencement de la nuit ; car ce n'est pas au commencement de la nuit mais à la fin que commence à luire le premier jour de la semaine. D'ailleurs, comme le commencement de la seconde moitié de la nuit est la fin de la première moitié ; ainsi le jour termine la nuit entière. Il en résulte donc encore qu'à moins d'entendre par *soir* la nuit qui finit avec le jour, on ne peut dire que le soir finit quand le jour « commence à luire. » De plus il est assez ordinaire, dans le langage de la Sainte Ecriture, de prendre la partie pour le tout ; de prendre le soir du jour précédent pour la nuit tout entière qui se termine par le point du jour. Or, c'est au premier point du jour que les femmes vinrent au tombeau, et par là même durant la nuit désignée par le soir. Ce mot, nous l'avons dit, désigne la nuit tout entière ; c'était donc venir pendant cette nuit que de venir à quelque moment que ce fût de la nuit. Elles vinrent dans la seconde partie. Or le soir qui finit à l'aube du premier jour de la semaine désignant la nuit tout entière, en venant durant cette nuit, elles vinrent le soir ; et elles vinrent cette nuit, puisquelles vinrent durant la dernière partie de cette nuit même.

66. N'en est-il pas ainsi des trois jours qui s'écoulèrent depuis la mort jusqu'à la résurrection du Sauveur ? Pour que l'on puisse les compter, il faut, suivant l'usage assez ordinaire, prendre la partie pour le tout. Jésus-Christ avait dit en personne : « Comme Jonas a été trois jours et « trois nuits dans le ventre du poisson, de même « le Fils de l'homme sera trois jours et trois nuits « dans le sein de la terre[1]. » Que l'on compte depuis le moment de sa mort ou de sa sépulture, on n'arrive pas à trouver les trois jours entiers. Mais il en est autrement si on suit la règle déjà si souvent exposée : le jour intermédiaire ou le sabbat forme un jour tout entier, la veille du sabbat ou préparation et le premier jour de la semaine ou le dimanche sont également comptés comme deux jours, parce qu'on prend la partie pour le tout. Ce principe résout sur le champ les difficultés inextricables que rencontrent tous ceux qui veulent s'en tenir à la rigueur de la lettre et qui ignorent combien de difficultés fait disparaître dans l'Ecriture la locution qui prend la partie pour le tout. Ainsi, d'après eux, la première nuit comprendrait les trois heures, depuis la sixième jusqu'à la neuvième, pendant lesquelles le soleil s'est obscurci ; les trois autres heures, depuis la neuvième jusqu'au coucher du soleil, et durant lesquelles cet astre se montra de nouveau à la terre constitueraient le premier jour. Vient ensuite la nuit qui précède le sabbat, puis le sabbat tout entier, ce qui constitue déjà deux nuits et deux jours. Après le sabbat vient la nuit du premier jour de la semaine ou du dimanche, le jour même où le Sauveur est ressuscité ; cela fait seulement deux nuits, deux jours et une nuit, quand même on prendrait cette nuit dans toute son intégrité et quand nous n'aurions pas démontré que le point du jour de la résurrection en est la dernière partie. Ainsi donc, sans tenir compte des six heures de la passion, pendant

[1] Matt. XII, 40.

trois desquelles le soleil s'obscurcit, pour briller pendant les trois autres, on obtiendra mieux les trois jours et les trois nuits. Car, en prenant, avec l'Ecriture, la partie pour le tout, nous comptons la fin du jour de la mort et de la sépulture ou du vendredi avec la partie de la nuit qui précède le sabbat, pour un jour et une nuit ; nous avons ensuite le sabbat avec son jour tout entier et sa nuit tout entière ; enfin la nuit du dimanche qui suit le samedi et commence le jour du dimanche, qui forme le troisième jour, et ainsi nous obtenons trois jours et trois nuits. Nous trouvons quelque chose de semblable dans une circonstance de la vie du Sauveur, quand il monte sur la montagne. Saint Matthieu et saint Marc nous disent : « *Six jours après,* » ils ne tiennent pas compte des parties de jours ; saint Luc en tient compte et dit : « *Huit jours après*[1]. »

67. Occupons-nous maintenant de considérer comment tout le reste concorde avec saint Matthieu. Saint Luc affirme clairement que les femmes virent deux anges, au moment où elles vinrent au tombeau. Les deux autres Evangélistes nous en ont mentionné chacun un ; saint Matthieu parle de celui qui était assis en dehors du tombeau, et saint Marc de celui qui était assis à droite dans l'intérieur du sépulcre. Voici maintenant le récit de saint Luc : « Or, ce jour était celui de « la préparation, et le sabbat allait commencer. « Les femmes qui étaient venues de Galilée avec « Jésus, virent le sépulcre et comment on y avait « placé le corps de Jésus. Et s'en étant retournées « elles préparèrent des aromates et des parfums « et elles se tinrent en repos le jour du sabbat, « selon la loi. Mais le premier jour de la semaine, « ces femmes vinrent au tombeau de grand ma- « tin, et apportèrent les parfums qu'elles avaient « préparés. Et elles virent que la pierre qui était « au-devant du sépulcre en avait été ôtée. Et étant « entrées, elles ne trouvèrent point le corps du « Seigneur Jésus. Elles en étaient dans la conster- « nation, quand deux hommes parurent tout-à- « coup devant elles avec des robes éclatantes. Et « comme elles étaient saisies de frayeur, et qu'el- « les se tenaient le front courbé vers la terre, ils « leur dirent : Pourquoi cherchez-vous parmi les « morts celui qui est vivant ? Il n'est point ici, « il est réssuscité. Souvenez-vous de quelle ma- « nière il vous a parlé, lorsqu'il était encore en « Galilée, et qu'il disait : Il faut que le Fils de « l'homme soit livré entre les mains des pécheurs, « qu'il soit crucifié et qu'il ressuscite le troisième « jour. Et elles se ressouvinrent en effet des paroles « de Jésus. Et étant revenues du sépulcre, elles « racontèrent tout ceci aux onze et à tous les « autres[1]. « Comment donc ces deux anges furent-ils vus assis, l'un au dehors, selon saint Matthieu et l'autre à droite dans l'intérieur, selon saint Marc, tandis que saint Luc nous les représente tous les deux en face des saintes femmes, quoique tenant à peu près le même langage ? Nous pouvons admettre qu'en arrivant auprès du tombeau elles virent, assis au dehors, sur la pierre, l'ange dont nous parle saint Matthieu ; puis franchissant la barrière qui faisait au tombeau une sorte de vestibule, et en séparait l'entrée du tombeau lui-même, elles pénétrèrent dans le vestibule et aperçurent l'ange assis à droite sur la pierre qui avait fermé le sépulcre, c'est l'Ange de saint Marc ; enfin elles examinèrent attentivement le lieu où avait été déposé le corps du Sauveur et alors, tout à fait dans l'intérieur, elles aperçurent deux autres anges qui leur parlèrent à peu près de la même manière, pour soutenir leur courage et affermir leur foi ; ce sont les deux anges dont parle saint Luc.

68. Reste maintenant à voir si le texte de saint Jean peut s'accorder avec ce qui précède. Le voici : « Le premier jour de la semaine, Marie-Magdeleine « vint au sépulcre de grand matin, lorsqu'il fai- « sait encore obscur ; et elle vit que la pierre « avait été ôtée. Elle courut donc et vint trouver « Simon Pierre et cet autre disciple que Jésus « aimait et elle leur dit : Ils ont enlevé le Sei- « gneur du sépulcre, et nous ne savons où ils « l'ont mis. Pierre sortit aussitôt, pour aller au « sépulcre et cet autre disciple avec lui. Ils cou- « raient tous deux ensemble ; mais cet autre dis- « ciple dévanca Pierre et arriva le premier au « tombeau. Et s'étant baissé, il vit les linceuls qui « étaient à terre ; mais il n'entra pas. Simon « Pierre qui le suivait, arriva et entra dans le « sépulcre ; il vit aussi les linceuls qui y étaient, « et le suaire qu'on lui avait mis sur la tête, lequel « n'était pas avec les linceuls, mais lié dans un « lieu à part. Alors cet autre disciple qui était « arrivé le premier au sépulcre y entra aussi ; « et il vit et il crut. Car ils ne savaient pas encore, « comme l'Ecriture l'enseigne, qu'il fallait qu'il « ressuscitât d'entre les morts. Les disciples après « cela rentrèrent chez eux. Mais Marie se tenait « dehors, près du sépulcre, versant des larmes.

[1] Ci-dessus, liv. II, ch. 56. n. 113.

[1] Luc, XXIII, 54; XXIV, 12.

« Comme elle pleurait ainsi, elle se baissa et re-
« gardant dans le sépulcre, elle vit deux anges
« vêtus de blanc, assis au lieu où avait été le
« corps de Jésus, l'un à sa tête et l'autre aux pieds.
« Ils lui dirent : Femme, pourquoi pleures-tu ?
« Elle leur répondit : Parce qu'ils ont enlevé mon
« Seigneur, et je ne sais où ils l'ont mis. Ayant
« dit cela, elle se retourna et elle vit Jésus qui se
« tenait là, sans qu'elle sût que ce fût lui. Jésus lui
« dit : Femme, pourquoi pleures-tu ? Qui cherches-
« tu ? Elle, croyant que c'était le jardinier, lui
« dit : Seigneur, si c'est vous qui l'avez enlevé,
« dites-moi où vous l'avez mis, et je l'emporterai.
« Jésus lui dit : Marie. Elle, se retournant, lui
« répondit : Rabboni ; c'est-à-dire Maître. Jésus
« lui dit : Ne me touche point, car je ne suis pas
« encore monté vers mon Père ; mais va trouver
« mes frères et dis-leur : Je monte vers mon Père
« et votre Père, vers mon Dieu et votre Dieu.
« Marie-Magdeleine vint donc dire aux disciples :
« J'ai vu le Seigneur et il m'a dit ces choses [1]. »
Dans ce narré de saint Jean, tout est parfaitement d'accord quant au jour et au temps ou l'on vint au sépulcre ; comme saint Luc, il nous parle aussi de deux anges. Néanmoins saint Jean nous les représente debout, tandis que saint Luc nous les montre assis; en outre il y a dans ce récit de saint Jean bien des circonstances dont ne parlent pas les autres évangélistes, la suite des événements ne paraît pas la même ; sans un examen plus approfondi on pourrait croire qu'il y a là contradiction.

69. Ainsi donc, ne faisant qu'un seul récit des quatre Evangiles combinés, indiquons, autant que le Seigneur nous en fera la grâce, dans quel ordre a pu se succéder tout ce qui est arrivé dans les premiers moments qui ont suivi la résurrection. Tous s'accordent à dire que c'est le premier jour de la semaine et de grand matin, que l'on vint au tombeau. A ce moment s'était déjà accompli ce qui ne nous est rapporté que par saint Matthieu, le tremblement de terre, le renversement de la pierre et la frayeur qui se saisit des gardes et les jeta à demi-morts contre terre. D'après saint Jean on vit accourir au tombeau Marie-Magdeleine, sans aucun doute la plus ardente de toutes les femmes qui avaient servi le Sauveur ; c'est pour ce motif sans doute que saint Jean ne nomme qu'elle et ne parle pas de celles qui l'accompagnaient. Elle vint donc et bientôt elle s'aperçut que le tombeau était ouvert ; sans chercher à se rendre un compte plus exact de l'état des choses, bien persuadée qu'on a enlevé le corps de Jésus, elle court l'annoncer à Pierre et à Jean. Saint Jean est en effet le disciple que Jésus aimait. Ces deux Apôtres coururent aussitôt au sépulcre ; saint Jean arriva le premier, se baissa, reconnut les linceuls, mais n'entra pas. Pierre se présenta bientôt après, pénétra dans le tombeau, vit les linceuls et à côté d'eux le suaire qui avait été placé sur la tête de Jésus. Saint Jean entra ensuite, remarqua les mêmes circonstances, et crut, comme Marie-Magdeleine, que le corps de Jésus avait été enlevé. « Car ils ne savaient pas encore,
« comme l'enseigne l'Ecriture, qu'il fallait qu'il
« ressuscitât d'entre les morts. Ils retournèrent
« ainsi dans leur demeure.

« Mais Marie-Magdeleine se tenait auprès du
« sépulcre en versant de larmes. » Elle n'avait pas quitté cet endroit qui précédait le sépulcre de pierre et dans lequel elles étaient entrées. Or, il y avait là un jardin, comme saint Jean nous l'atteste. C'est alors qu'elles virent un ange assis à droite sur la pierre qui avait fermé le tombeau; c'est de cet ange que nous parlent saint Matthieu et saint Marc. « Il leur dit : Pour vous,
« ne craignez rien ; car je sais que vous cherchez
« Jésus qui a été crucifié ; il n'est point ici ; il
« est ressuscité comme il l'a dit ; venez et voyez
« le lieu où le Seigneur avait été placé. Allez vite
« et dites à ses disciples qu'il est ressuscité, voilà
« qu'il vous précède en Galilée, c'est là que vous
« le verrez, je vous l'assure. » Saint Marc s'exprime à peu près de la même manière. A ces paroles Marie, qui pleurait, se courba, jeta ses regards sur le tombeau et, comme le rapporte saint Jean, elle aperçut deux anges, assis et vêtus de blanc; l'un était à la tête et l'autre au pied du sépulcre où Jésus avait été déposé. « Ils lui dirent : Femme,
« pourquoi pleures-tu ? Elle leur répond : Parce-
« qu'ils ont enlevé mon Seigneur, et je ne sais où
« ils l'ont mis. » On doit croire qu'alors les anges s'étaient levés, en sorte qu'ils apparaissaient debout, comme saint Luc nous l'atteste. Or, comme ces femmes étaient saisies de crainte et courbées vers la terre : « Pourquoi, leur dirent les anges,
« cherchez-vous parmi les morts, celui qui est
« plein de vie ; il n'est point ici, mais il est res-
« suscité: rappelez-vous ce qu'il vous a dit, quand
« il était encore en Galilée : Il faut que le Fils de
« l'homme soit livré entre les mains des pécheurs
« et qu'il soit crucifié, mais il ressuscitera le troi-
« sième jour. Et le souvenir de ces paroles leur

[1] Jean, XX, 1-18.

« revint à l'esprit. — C'est alors que Magdeleine « se retourna et aperçut Jésus, comme nous le « dit saint Jean, et elle ne savait pas que ce fût « Jésus. Le Sauveur lui dit : Femme, pourquoi « pleures-tu? qui cherches-tu? Pensant que c'était « le jardinier, elle lui dit : Seigneur, si c'est vous « qui l'avez enlevé, dites-moi où vous l'avez mis « et je l'emporterai. Jésus lui dit : Marie. Se re- « tournant aussitôt, elle répondit : Rabboni; c'est- « à-dire : Maître. Jésus lui dit : Ne me touche « pas, car je ne suis pas encore monté à mon Père; « va trouver mes frères et dis-leur : Je monte « vers mon Père et votre Père, vers mon Dieu et « votre Dieu. »

Elle sortit alors du tombeau, c'est-à-dire du lieu particulier formé de la partie du jardin qui était en avant de l'ouverture pratiquée dans la pierre. Elle fut suivie des autres femmes, que saint Marc nous représente en proie à la crainte et à la frayeur, et elles gardaient un profond silence. C'est alors, selon saint Matthieu, que Jésus « se présenta à leur rencontre et leur dit : « Je vous salue. Elles s'approchèrent de lui, sai- « sirent ses pieds et l'adorèrent. » Ainsi nous pensons que ces femmes ouïrent deux fois les anges et deux fois Jésus ; une première fois quand Magdeleine le prit pour le jardinier, et la seconde, quand il se présenta à leur rencontre, voulant par là les affermir dans la foi et dissiper leur crainte. « Il leur dit alors : Ne craignez rien, allez, « dites à mes frères de se rendre en Galilée, c'est « là qu'ils me verront. — Marie-Magdeleine courut « donc annoncer aux disciples qu'elle avait vu le « Seigneur et leur rapporta ses paroles ; » les autres femmes en firent autant, car, selon saint Luc, « elles annoncèrent tout cela aux onze et à tous « les autres. Or les disciples ne virent dans tout « cela que des rêveries de femmes et ils refu- « saient d'y croire. » Saint Marc confirme tout cela. En effet, après avoir raconté qu'elles sortirent toutes tremblantes du sépulcre et dans le plus profond silence, il ajoute que le premier jour de la semaine, dès le matin, le Seigneur apparut d'abord à Marie-Magdeleine qu'il avait délivrée de sept démons ; qu'ensuite elle alla tout raconter aux disciples encore plongés dans les larmes et la douleur ; mais qu'en apprenant que Jésus vivait et qu'il avait apparu à Magdeleine, les disciples refusèrent d'y croire.

Saint Matthieu ajoute qu'après le départ des femmes qui avaient tout vu et tout entendu, un certain nombre de gardes qui avaient été jetés contre terre, à demi-morts, rentrèrent dans la ville et annoncèrent aux princes des prêtres tout ce qui s'était passé, c'est-à-dire tout ce dont ils avaient pu s'apercevoir; qu'aussitôt les princes des prêtres et les anciens tinrent conseil, donnèrent une grosse somme d'argent aux soldats, à condition qu'ils diraient que les disciples étaient venus et qu'ils avaient profité de leur sommeil pour enlever son corps ; qu'en même temps ils leur promirent qu'ils s'emploieraient auprès du gouverneur pour leur épargner tout châtiment ; que les soldats reçurent l'argent, firent exactement ce qui leur avait été recommandé ; et que ce fait est encore publié aujourd'hui parmi les Juifs.

CHAPITRE XXV.

APPARITIONS DE JÉSUS RESSUSCITÉ.

70. Il nous faut maintenant étudier les diverses apparitions du Sauveur à ses disciples, après la résurrection, pour faire ressortir l'accord qui existe non-seulement entre les Evangélistes [1], mais encore entre les Evangiles et saint Paul, qui s'exprime ainsi à ce sujet, dans sa première épître aux Corinthiens : « Je vous ai rapporté « tout d'abord ce que j'avais appris, savoir, que « Jésus-Christ est mort pour nos péchés, selon « les Ecritures ; qu'il a été enseveli et que selon « les Ecritures encore, le trosième jour il est res- « suscité ; qu'il apparut ensuite à Pierre, puis « aux douze et ensuite à plus de cinq cents « frères dont le plus grand nombre est en- « core sur la terre, et dont quelques-uns se « sont endormis ; il apparut plus tard à Jacques, « puis à tous les apôtres ; enfin il m'apparut à « moi-même, qui ne suis au milieu d'eux que « comme un avorton [2]. » Cet ordre d'apparitions n'est observé par aucun évangéliste ; nous devons donc examiner si l'ordre qu'ils ont suivi est en contradiction avec celui de saint Paul. Il est certain, d'abord, que saint Paul n'a pas tout dit ; les évangélistes n'ont pas tout raconté non plus ; nous allons voir seulement si dans ce que les uns et les autres ont dit, on ne peut surprendre aucune contradiction.

Saint Luc est le seul des évangélistes qui garde le silence sur les apparitions du Sauveur aux saintes femmes, il ne parle que de l'apparition des anges. Saint Matthieu dit que Jésus leur apparut au moment où elles revenaient du sépul-

[1] Matt. XXVIII. Marc, XVI. Luc, XXIV. Jean, XX, XXI. — [2] I Cor. XV, 3-8

cre; saint Marc, comme saint Jean, rapporte que le Seigneur se montra d'abord à Marie-Magdeleine, mais il ne décrit pas cette apparition que nous ne trouvons détaillée que dans saint Jean. Non-seulement saint Luc ne nous dit pas que Jésus se montra aux saintes femmes, mais en nous rapportant la conversation qu'eurent avec Jésus les deux disciples d'Emmaüs, dont l'un s'appelait Cléophas, il laisse supposer que les femmes n'avaient vu que les anges. « Ce jour « là même, dit-il, deux d'entre eux s'en allaient « à un bourg, nommé Emmaüs, éloigné de soi- « xante stades de Jérusalem. Et ils parlaient en- « semble de tout ce qui s'était passé. Or il arriva « que pendant leur entretien, Jésus lui-même « les joignit et se mit à marcher avec eux, mais « leurs yeux étaient retenus, en sorte qu'ils ne « pouvaient le reconnaître. Et il leur dit : De « quoi vous entretenez-vous ainsi, en marchant, « et d'où vient que vous êtes tristes? L'un deux, « nommé Cléophas, lui répondit : Etes-vous seul « si étranger dans Jérusalem, que vous ne sa- « chiez pas ce qui s'y est passé ces jours-ci ? « Quoi donc? leur dit-il. Ils répondirent : Rela- « tivement à Jésus de Nazareth, qui a été un « prophète puissant en œuvres et en paroles, de- « vant Dieu et devant tout le peuple, et de quelle « manière les princes des prêtres et les anciens « l'ont livré, pour être condamné à mort, et « l'ont crucifié. Cependant nous espérions que « ce serait lui qui rachèterait Israël; et après « tout cela néanmoins, voici le troisième jour que « ces choses se sont passées. Il est vrai que quel- « ques femmes de celles qui étaient avec nous, « nous ont effrayés; car étant allées dès le grand « matin à son sépulcre et n'y ayant point trouvé « son corps, elles sont venues dire qu'elles avaient « vu même des anges qui disaient qu'il est vi- « vant. Et quelques uns des nôtres, étant aussi « allés au sépulcre, ont trouvé toutes ces choses « comme les femmes les avaient rapportées, « mais pour lui ils ne l'ont point vu. » Voilà, selon saint Luc, comment ils racontent les événements, c'est-à-dire selon que leur mémoire a pu leur rappeler ce qu'avaient rapporté les femmes ou les disciples qui avaient couru au sépulcre en apprenant que le corps de Jésus avait disparu. Saint Luc ne cite même que saint Pierre qui ait couru au tombeau : il nous le représente se courbant à l'entrée du sépulcre, n'y voyant plus que les linceuls, et s'en retournant tout préoccupé de ce qui s'était passé. Saint Luc nous raconte ce fait de saint Pierre, avant de parler de l'apparition aux disciples d'Emmaüs, et après avoir rapporté l'histoire des saintes femmes, qui avaient vu les anges et qui en avaient appris que Jésus était ressuscité ; mais il ne faut voir ici qu'une sorte de récapitulation de la part de saint Luc, au sujet de saint Pierre. En effet, Pierre courut au tombeau avec saint Jean, aussitôt qu'ils apprirent des saintes femmes, et surtout de Marie-Magdeleine, que le corps avait été enlevé ; or elle vint le leur annoncer aussitôt qu'elle eut aperçu que la pierre ne fermait plus le tombeau; ce n'est qu'après cela qu'eut lieu la vision des anges et la double apparition du Sauveur aux femmes, la première quand elles étaient auprès du tombeau et la seconde au moment où elles retournaient à Jérusalem. Tout cela se passa avant l'événement des disciples d'Emmaüs, dont l'un était Cléophas. En effet Cléophas, s'adressant à Jésus, qu'il ne reconnaissait point, ne dit pas que Pierre alla au sépulcre, mais : « Quelques-uns des « nôtres se sont rendus au tombeau et ont reconnu « la vérité de ce que les femmes avaient dit. » Ce n'est donc que par forme de récapitulation qu'il rapporte ce que les femmes avaient annoncé à Pierre et à Jean sur l'enlèvement du corps de Jésus.

Ainsi donc saint Luc nous dit d'abord que saint Pierre courut au sépulcre, puis il fait dire à Cléophas que quelques-uns d'entre eux étaient allés au tombeau; évidemment c'est de saint Jean qu'il est ici question; saint Pierre avait été nommé seul la première fois, uniquement parce que c'était d'abord à lui que Magdeleine avait annoncé ce qu'elle avait vu. D'un autre côté saint Luc ne dit pas que Pierre soit entré dans le tombeau ; il se contente de dire qu'il s'inclina, aperçut les linceuls et s'en retourna, en proie à un grand étonnement. Saint Jean, au contraire, dit du disciple bien-aimé ou de lui-même, qu'il n'entra pas d'abord, mais qu'il se courba et vit les linceuls pliés ; pendant ce temps, Pierre arrivait, regardait, entrait ensuite et était suivi du disciple bien-aimé. Ainsi nous devons conclure que Pierre, à son arrivée, regarda d'abord, comme l'affirme saint Luc, saint Jean n'en disant rien, ensuite il entra, mais il entra avant saint Jean; de cette manière tout se concilie parfaitement.

71. En admettant que les femmes eurent les premières l'honneur de voir et d'entendre Jésus, on peut ainsi, d'après les évangélistes et d'après

saint Paul, établir l'ordre des apparitions aux disciples. Le contexte de tous ces auteurs prouve que le Sauveur apparut d'abord à Pierre. Qui néanmoins oserait avancer où nier en face du silence de l'Ecriture, qu'un autre que Pierre eut la préférence? Saint Paul ne dit pas : Jésus apparut d'abord, mais : « Jésus apparut à Pierre, « ensuite aux douze et enfin à plus de cinq cents « de nos frères en même temps. » L'Apôtre ne dit ni quels étaient les onze auxquels il apparut, ni quels étaient ces cinq cents. Il peut se faire que ces douze ont été du nombre des disciples, je ne sais lesquels, car les apôtres n'étaient plus douze, mais onze; aussi quelques exemplaires ne portent que le chiffre onze; ce que j'explique assez facilement en supposant que les copistes se souvenant que la mort de Judas réduisait à onze le nombre des disciples, auront corrigé dans ce sens le texte primitif. Cependant, soit que les véritables exemplaires soient ceux qui écrivent onze, soit que saint Paul ait voulu désigner par ce nombre de douze des disciples différents des Apôtres, ou même ces onze apôtres par le nombre de douze, car le nombre douze était pour eux si sacré et si mystérieux qu'il fallut pour en conserver la signification profonde, le compléter par l'élection de saint Matthias, en remplacement de Judas [1]; toujours est-il que l'on ne peut signaler entre tous ces textes aucune contradiction réelle. Disons néanmoins qu'il est assez probable que Jésus apparut d'abord à Pierre, puis aux deux disciples d'Emmaüs dont l'un s'appelait Cléophas, et dont nous a parlé saint Luc, et auxquels saint Marc fait allusion dans les paroles suivantes : « Après cela il ap- « parut dans une autre forme à deux d'entre eux « qui se dirigeaient vers une villa. » Rien n'empêche, en effet, de désigner le bourg sous le nom de villa ou maison des champs. N'est-ce pas sous ce nom que l'on désigne aujourd'hui Bethléem qui autrefois portait le nom de cité? et cependant jamais Bethléem ne fut entourée d'autant de gloire et de renommée que depuis la naissance du Messie, dont le nom est si hautement célébré dans toutes les Eglises. Les exemplaires grecs emploient plutôt le nom de champ que le nom de villa; or ce mot champ désigne non-seulement les châteaux ou maisons détachées, mais aussi les municipes et les colonies, situées en dehors de la ville, qui en est comme le chef et la mère, d'où lui vient le nom de métropole.

[1] Act. II 26.

72. Saint Marc nous dit que Jésus apparut sous une autre forme aux deux disciples; saint Luc a exprimé la même pensée en disant que leurs yeux étaient retenus pour qu'ils ne le reconnussent pas. En effet, quelque chose était venu affecter leurs yeux et y resta jusqu'à la fraction du pain, en sorte que, jusqu'à ce moment, ils ne virent le Sauveur que sous une forme étrangère qui disparut à la fraction du pain, comme le rapporte saint Luc. C'était par une sorte d'aveuglement d'esprit qu'ils ignoraient qu'il fallait que le Christ mourût et ressuscitât; et pour ce motif quelque chose de semblable affecta leurs yeux et les rendit incapables de découvrir la vérité; ce n'était pas la vérité qui les trompait, c'était eux qui voyaient autre chose que ce qui était. De même que personne ne se flatte de connaître Jésus-Christ, s'il ne participe pas à son corps, c'est-à-dire à l'Eglise dont l'unité nous est figurée dans le sacrement du pain, d'après ce témoignage de l'Apôtre : « Tout nombreux que nous « soyons, nous sommes un seul pain, un seul « corps [1]. » Aussi, c'est quand Jésus leur présenta le pain consacré, que leurs yeux s'ouvrirent et qu'ils le reconnurent; ils s'ouvrirent à sa connaissance, parce que l'obstacle qui les empêchait de le reconnaître, disparut aussitôt. Ils ne marchaient pas les yeux fermés, mais quelque chose les empêchait de reconnaître ce qu'ils voyaient : un brouillard ou une humeur produisent d'ordinaire des effets semblables. Je ne veux pas dire cependant que le Seigneur ne pouvait pas transformer son corps et se revêtir d'un autre extérieur que celui sous lequel ils avaient coutume de le contempler; avant sa passion, il s'était ainsi transformé, et son visage brillait de tout l'éclat du soleil [2]. Celui qui a le pouvoir de changer l'eau en vin ne pouvait-il pas faire d'un corps véritable un autre corps véritable [3]? Mais ce n'est pas ce changement que le Sauveur avait opéré, en apparaissant d'une autre manière aux deux disciples. Comme leurs yeux étaient retenus, afin qu'ils ne le reconnussent pas, il ne leur apparut pas réellement ce qu'il était. Rien n'empêche d'admettre que ce fut le démon lui-même qui plaça devant leurs yeux un obstacle qui les empêcha de reconnaître Jésus; mais le Sauveur ne le permit que jusqu'à la fraction du pain sacramentel; aussitôt qu'on a participé à l'unité de son corps, tout obstacle ennemi doit disparaître et on peut reconnaître Jésus.

[1] Cor. x, 17. — [2] Matt. XVII, 2. — [3] Jean, II, 7-11.

73. Nous devons regarder les deux disciples dont parle saint Marc comme étant les deux disciples d'Emmaüs; cet auteur en effet ajoute qu'ils allèrent aussitôt raconter à leurs frères ce qu'ils avaient vu ; comme saint Luc rapporte de son côté qu'ils se levèrent aussitôt, rentrèrent à Jérusalem, et trouvèrent les onze réunis et les autres qui étaient avec eux, disant que le Seigneur était ressuscité, et qu'il avait apparu à Pierre; ils racontèrent de leur côté ce qui leur était arrivé en route et comment ils avaient reconnu Jésus à la fraction du pain. En ce moment donc, il n'était plus question que de la résurrection, qu'attestaient les saintes femmes ainsi que Pierre qui avait déjà eu le bonheur de voir Jésus ; et c'est de cela qu'ils s'entretenaient tous, quand arrivèrent au milieu d'eux les deux disciples d'Emmaüs. Il peut se faire que retenus par la crainte, ils n'aient pas osé avouer, dans leur voyage, qu'ils avaient appris que Jésus était ressuscité, et se contentèrent de dire que les femmes avaient vu des anges ; comme ils ne connaissaient pas celui qui s'entretenait ainsi avec eux, le long du chemin, ils pouvaient craindre d'avoir affaire à un ennemi, et de tomber entre les mains des Juifs s'ils proclamaient hautement la résurrection de Jésus-Christ. Saint Marc ajoute : « Ils vinrent « l'annoncer aux autres, qui ne les crurent pas ; » de son côté, saint Luc fait entendre que les disciples réunis s'entretenaient de la résurrection de Jésus et de son apparition à Pierre ; pour dissiper toute apparence de contradiction entre ces deux textes, il suffit de dire que dans la foule des disciples quelques-uns refusèrent de croire. Il n'est pas moins évident, que saint Marc a omis de parler de la conversation, que le Sauveur engagea avec les deux disciples le long du chemin, et de la manière dont ils le reconnurent à la fraction du pain. Il n'y a là qu'une omission, car immédiatement après avoir rapporté qu'il apparut sous une autre forme à deux d'entre eux, qui allaient à une maison des champs, l'auteur ajoute : « Et « ils vinrent le dire aux autres, qui ne les crurent « pas. » Or pouvaient-ils annoncer un homme qu'ils n'avaient pas connu, ou pouvaient-ils reconnaître un homme sous une autre forme ? Saint Marc a donc omis de nous dire comment ils étaient arrivés à le connaître. Et ceci est d'autant plus important à remarquer, que nous avons besoin d'admettre que les Evangélistes sont réellement dans l'usage de passer ainsi sous silence une multitude de détails, et de continuer sans aucune autre transition, leur récit, en sorte qu'il suffit de méconnaître cet usage pour s'exposer à voir des contradictions là où il n'y en a aucune.

74. Saint Luc continue : « Pendant qu'ils par- « laient ainsi, Jésus se présenta debout au milieu « d'eux et leur dit : La paix soit avec vous, c'est « moi, ne craignez pas. Ils furent tout troublés « et effrayés et croyaient voir un fantôme. Jésus « leur dit : Pourquoi vous troublez-vous et pour- « quoi ces pensées montent-elles dans votre cœur ? « Voyez mes mains et mes pieds et reconnaissez « que c'est bien moi : palpez et voyez, un esprit « n'a ni chair ni os, comme vous m'en voyez. « Après avoir dit ces paroles, il leur montra ses « mains et ses pieds. » C'est à cette apparition du Sauveur après sa résurrection que nous devons rapporter les paroles suivantes de saint Jean : « Le soir du premier jour de la semaine étant « venu, les portes de la salle où les disciples étaient « réunis avaient été fermées parce qu'on craignait « les Juifs ; Jésus se présenta, se tint de bout au « milieu d'eux, et leur dit : La paix soit avec « vous. Et après avoir ainsi parlé il leur montra « ses mains et son côté. » A ces paroles de saint Jean on peut ajouter ce que dit ensuite saint Luc, quoique saint Jean n'en parle pas : « Mais comme « ils ne croyaient point encore, tant ils étaient « transportés de joie et d'admiration, il leur dit : « Avez-vous là quelque chose à manger? Ils lui « présentèrent un morceau de poisson rôti et un « rayon de miel. Après qu'il eut mangé devant « eux, prenant les restes il les leur donna. » Il faut ajouter ici avec saint Jean : « La vue du « Seigneur remplit les disciples d'une grande joie. « Jésus leur dit de nouveau : La paix soit avec « vous : comme mon Père m'a envoyé je vous « envoie. Ayant dit ces paroles, il souffla sur eux « et ajouta : Recevez le Saint-Esprit : les péchés « seront remis à qui vous les remettrez, et ils seront « retenus à qui vous les retiendrez. » Continuons avec saint Luc : « Il leur dit encore : Voilà ce « que je vous disais, étant encore avec vous, qu'il « fallait que tout ce qui a été écrit de moi, dans « les psaumes, s'accomplit. Alors il leur ouvrit « l'esprit, afin qu'ils entendissent les Ecritures, « et il leur dit : Il est ainsi écrit et il fallait que « le Christ souffrît de la sorte, qu'il ressuscitât « le troisième jour et qu'on prêchât en son nom la « pénitence et la rémissiom des péchés, parmi « toutes les nations, en commençant par Jérusa- « lem. Or vous êtes témoins de ces choses. Et

« je vais vous envoyer le don que mon Père vous « a promis ; cependant tenez-vous dans la ville, « jusqu'à ce que vous soyez revêtus de la force « d'en haut. » C'est ainsi que saint Luc mentionne la promesse du Saint-Esprit, que nous ne trouvons faite par le Seigneur que dans l'Evangile de saint Jean [1]. Ceci nous prouve de nouveau que les Evangélistes s'appuyent l'un l'autre, même dans ce qu'ils ne disent pas personellement, quoiqu'ils sachent que telle parole a été dite, ou telle action faite. Saint Luc ne dit plus rien des apparitions du Sauveur, il transporte subitement son récit à l'ascension de Jésus au ciel. Et cependant ce récit continue sans aucune suspension, quoiqu'il sût fort bien que ce qu'il venait de raconter s'était passé le jour même de la résurrection et que l'ascension n'eut lieu que quarante jours après, comme il l'atteste lui-même dans le livre des Actes [2]. Quant à saint Jean, il nous rapporte que Thomas n'était pas avec les autres, à cette apparition du Sauveur, et saint Luc nous avait dit qu'à leur retour à Jérusalem, les deux disciples d'Emmaüs avaient trouvé réunis les onze et ceux qui étaient avec eux. Il faut en conclure que Thomas sortit avant que se montrât le Sauveur.

75. Saint Jean nous décrit ensuite une autre apparition du Sauveur à ses diciples. Elle eut lieu huit jours après, et cette fois Thomas était présent : « Huit jours après, dit-il, les disciples « étaient de nouveau enfermés et Thomas avec « eux. Jésus apparut, les portes étant closes, se « tint au milieu d'eux, et leur dit : La paix soit « avec vous. Il dit ensuite à Thomas : Avance ton « doigt ici, et vois mes mains ; avance ta main « et plonge-la dans mon côté, et ne sois point « incrédule, mais fidèle. Thomas lui répondit : « Mon Seigneur et mon Dieu ! Jésus lui dit : « Parce que tu m'as vu, tu as cru ; bienheureux « ceux qui n'ont pas vu et qui ont cru. » Cette apparition, que saint Jean nous présente comme étant la seconde du Sauveur, se trouverait brièvement rapportée par saint Marc quand il dit, avec sa concision ordinaire : « Comme les onze « étaient à table, Jésus leur apparut une dernière « fois. » Sans doute saint Jean ne dit pas que les disciples étaient à table, mais il a pu omettre cette circonstance. Quant au mot : « Une der- « nière fois » ce qui supposerait que le Sauveur ne leur apparut plus, doit-il nous empêcher de rapporter cette apparition à la seconde de saint Jean, qui en décrit une troisième auprès de la mer de Tibériade ? Du reste saint Marc ajoute : « Il leur reprocha leur incrédulité et la dureté « de leur cœur, par ce qu'ils n'avaient point cru « au témoignage de ceux qui l'avaient vu res- « suscité. » Il s'agit ici du témoignage des deux disciples d'Emmaüs, de Pierre à qui le Sauveur apparut d'abord, selon saint Luc, et peut-être aussi de celui de Marie-Magdeleine et des autres femmes qui étaient avec elle quand elles virent le Sauveur auprès du tombeau et pendant leur retour à Jérusalem. Enfin l'auteur unit étroitement ce récit à ce qu'il vient de dire des disciples d'Emmaüs : « En dernier lieu, dit-il, il apparut « aux onze lorsqu'ils étaient à table. Il leur repro- « cha leur incrédulité et la dureté de leur cœur, par- « ce qu'ils n'avaient point cru au témoignage de « ceux qui l'avaient vu ressuscité. » Ce mot : « en « dernier lieu, » ne doit pas s'appliquer à une dernière apparition ; car la dernière apparition eut lieu seulement quarante jours après la résurrection, le jour même de l'ascension. Ce jour là le Sauveur devait-il leur reprocher de n'avoir pas cru au témoignage de ceux qui l'avaient vu ressuscité, quand ils l'avaient vu eux-mêmes si souvent depuis, quand ils l'avaient vu surtout le soir même du jour de la résurrection, le premier jour de la semaine, comme saint Luc et saint Jean nous l'attestent ? Par conséquent, c'est le jour même de la résurrection ou le premier jour de la semaine, le jour où Marie-Magdeleine et les autres femmes virent le Sauveur de grand matin; le jour où le virent saint Pierre d'abord, puis les deux disciples d'Emmaüs dont semble parler saint Marc, enfin vers le soir les onze, excepté Thomas, et ceux qui étaient réunis avec eux quand ces disciples leur racontaient ce qu'ils avaient vu, que Saint Marc a voulu désigner brièvement à son ordinaire, dans les paroles que nous examinons. Ce mot employé par lui : « en dernier « lieu, » signifie seulement que ce fut là le dernier événement du jour, et que la nuit commençait déjà, ce qui suivit d'assez près le retour des disciples d'Emmaüs. Ceux-ci, en rentrant à Jérusalem, trouvèrent les disciples réunis et s'entretenant de la résurrection et de l'apparition faite à Pierre ; ils racontèrent eux-mêmes avec empressement ce qui leur était arrivé en chemin, et comment ils avaient reconnu Jésus à la fraction du pain. Malgré tous ces témoignages il s'en trouvait encore qui refusaient de croire, et de

[1] Jean, XIV, 26; XV, 26. — [2] Actes, I, 2-9.

là ce mot de saint Marc : « Ils ne le crurent pas. » C'est alors qu'eut lieu la dernière apparition du jour ; les disciples étaient à table, d'après saint Marc, ils s'entretenaient entre eux, nous dit saint Luc ; le Sauveur se tint de bout au milieu d'eux et leur dit : La paix soit avec vous, disent également saint Luc et saint Jean ; de plus les portes étaient fermées, c'est saint Jean seul qui nous en fait la remarque. Aux paroles que nous avons citées de saint Luc et de saint Jean, il faut donc joindre encore les reproches que leur attira, selon saint Marc, le refus qu'ils firent de croire au témoignage de ceux qui avaient vu Jésus ressuscité.

76. Mais voici une nouvelle difficulté. Comment saint Marc peut-il dire que le Sauveur apparut aux *onze* apôtres, quand ils étaient à table, si cette apparition se confond avec celle dont parlent saint Luc et saint Jean et qui eut lieu le soir du jour de la résurrection ? En effet, saint Jean dit clairement qu'au moment de cette apparition Thomas était absent; et en réalité nous croyons qu'il quitta ses frères après l'arrivée des deux disciples d'Emmaüs, et avant l'apparition de Jésus-Christ. Saint Luc dans sa narration laisse croire, de même, que Thomas était parti, pendant que les deux disciples parlaient, et avant que le Sauveur entrât. Et voici saint Marc qui affirme qu'en dernier lieu Jésus apparut aux onze réunis à table, ce qui nous force de conclure que Thomas était avec eux. A cela on peut d'abord répondre que malgré cette précision du nombre onze, on peut admettre l'absence de saint Thomas, parce que ce nombre était alors la dénomination reçue pour désigner le collége apostolique, avant l'élection de saint Matthias en remplacement de Judas. Si cette interprétation paraît forcée, regardons cette apparition dont parle saint Marc comme ayant eu lieu, après une multitude d'autres, le quarantième jour qui suivit la résurrection. Comme alors le Sauveur était sur le point de monter au ciel, il saisit l'occasion pour adresser publiquement un reproche d'incrédulité à ceux qui avaient refusé de croire à sa résurrection avant de l'avoir vu ressuscité; et pour rendre ce reproche encore plus vif, il leur annonce que quand ils prêcheront l'Evangile, ils verront les nations croire sans avoir vu. Et en effet, le reproche est immédiatement suivi de ces paroles : « Et Jésus leur dit : Allez « par tout le monde, prêchez l'Evangile à toute « créature ; celui qui croira et sera baptisé sera « sauvé ; mais celui qui ne croira pas sera con- « damné. » Bientôt ils vont prêcher que celui qui ne croira pas sera condamné, même en refusant de croire ce qu'il n'a pas vu ; comment d'abord ne pas leur reprocher à eux-mêmes, d'avoir refusé de croire au témoignage de ceux qui avaient vu le Seigneur, avant de l'avoir vu?

77. Ce qui nous détermine encore à croire que cette apparition de saint Marc a été réellement la dernière apparition corporelle de Jésus, ce sont les paroles dont saint Marc la fait suivre: « Et voici les miracles qui accompagne- « ront ceux qui auront cru : ils chasseront les « démons en mon nom; ils parleront de nou- « velles langues; ils enlèveront les serpents, et « s'ils boivent quelque breuvage mortel, il ne « leur fera point de mal ; ils imposeront les « mains sur les malades, et ceux-ci seront gué- « ris. » L'Evangéliste ajoute immédiatement : « Et le Seigneur Jésus, après leur avoir parlé, « fut élevé au ciel, où il est assis à la droite de « Dieu. Et eux, étant partis, prêchèrent partout, « le Seigneur coopérant avec eux et confirmant « sa parole par les miracles qui l'accompa- « gnaient. » En disant: « Et le Seigneur Jésus, « après leur avoir parlé, fut élevé au ciel, » l'évangéliste veut-il nous faire entendre que ce fut là le dernier discours qu'il leur adressa sur la terre ? Cest plus naturel de le croire; cependant rien ne force absolument à tirer cette conclusion. En effet, l'auteur ne dit pas: Après que Jésus leur eut ainsi parlé ; mais seulement : « Après qu'il leur eut parlé. » Si la nécessité y contraignait, on pourrait donc encore, malgré ces paroles, croire que ce ne fut pas là le dernier entretien du Sauveur, ni le dernier jour qu'il passa sur la terre ; l'Evangile, par ces expressions : « Après qu'il leur eut parlé, » aurait seulement fait allusion à tous les entretiens qu'eut Jésus avec ses disciples pendant ces quarante jours. Mais nous avons dit précédemment que la clarté avec laquelle saint Marc suppose la présence de saint Thomas à cette apparition et à cet entretien, nous amène à conclure qu'il est vraiment question ici des derniers moments que le Sauveur passa sur la terre. C'est donc après ces paroles et les autres détails, que nous rapportent les Actes des Apôtres [1], que le Sauveur monta au ciel, le quarantième jour qui suivit sa résurrection.

78. Saint Jean, tout en avouant qu'il a pas-

[1] Act. I, 4-8.

sé sous silence un grand nombre des actions de Jésus, nous décrit cependant une troisième apparition du Sauveur à ses disciples, auprès de la mer de Tibériade. Ces disciples étaient au nombre de sept : Pierre, Thomas, Nathanaël, les fils de Zébédée et deux autres qui ne font pas désignés par leur nom et qui étaient aussi occupés à pêcher. D'après son ordre, ils jetèrent les filets sur la droite et retirèrent cent-cinquante trois grands poissons; c'est dans cette circonstance aussi qu'il fut trois fois demandé à Pierre s'il aimait son Maître et que, sur sa réponse affirmative, il lui fut dit de paître les agneaux et les brebis ; Jésus lui prédit aussi son martyre et dit de saint Jean: « Je veux qu'il reste ainsi jusqu'à ce « que je vienne. » C'est par là que saint Jean termine son Évangile.

79. Il nous reste encore à rechercher à quel moment Jésus se montra pour la première fois en Galilée à ses disciples. En effet cette troisième apparition racontée par saint Jean eut lieu en Galilée, comme on le voit facilement par le récit du miracle des cinq pains, que saint Jean commence par ces paroles: « Après cela Jésus « se rendit au delà de *la mer de Galilée ou la* « *mer de Tibériade* [1]. » Il est certain que c'est en Galilée que l'on s'attend à voir le Sauveur apparaître tout d'abord à ses disciples, surtout si l'on se rappelle les paroles adressées par l'ange aux femmes venues au séplucre. Voici le texte de saint Matthieu: « Pour vous, ne craignez pas, « car je sais que vous cherchez Jésus qui a été « crucifié ; il n'est point ici, il est ressuscité, com- « me il l'avait dit; venez donc et voyez le lieu « où le Seigneur avait été placé. Puis allez et « dites à ses disciples qu'il est ressuscité, et voici « qu'il vous précéde en Galilée, c'est là que vous « le verrez, je l'assure.» Saint Marc nous montre le même Ange ou un autre disant également: « Ne « craignez rien; vous cherchez Jésus de Naza- « reth, crucifié; il est ressuscité, il n'est point ici; « voici le lieu où ils l'ont placé. Allez donc et « dites à ses disciples et à Pierre, qu'il vous pré- « céde en Galilée ; vous l'y verrez, comme il vous « l'a annoncé. » La teneur de ces paroles semble devoir nous faire conclure, qu'après sa résurrection, le Sauveur ne devait apparaître à ses disciples, qu'en Galilée. Mais le contraire nous est attesté d'abord par saint Marc lui-même, d'après le récit duquel Jésus apparut à Marie-Magdeleine, de grand matin, le premier jour de la semaine; elle raconta cette apparition aux disciples et à tous ceux qui, comme eux, étaient livrés à la tristesse et aux larmes, mais ils ne la crurent point ; il apparut ensuite aux deux disciples d'Emmaüs, dont le narré ne fut pas cru davantage, et, d'après saint Luc et saint Jean, se fit à Jérusalem, le jour de la résurrection, quand la nuit commençait à étendre son voile. Saint Marc nous raconte ensuite cette dernière apparition aux onze qui étaient à table et après laquelle Jésus monta au ciel ; or nous savons que ceci se passa sur le mont des Oliviers, non loin de Jérusalem. Il suit de là que saint Marc ne nous montre nulle part l'accomplissement de la parole de l'Ange.

Quant à saint Matthieu, il ne mentionne d'autre apparition du Sauveur à ses disciples que celle qui eut lieu en Galilée selon la prédiction de l'Ange. Aussi, après avoir rappelé ce qui fut dit par l'Ange aux femmes, et après avoir rapporté comment après leur départ, les soldats furent corrompus à prix d'argent et excités à l'imposture; aussitôt, et comme si aucun événement n'était intervenu (de fait il avait été dit sans interruption: « Il est ressuscité, voilà qu'il vous « précéde en Galilée c'est là que vous le verrez) » l'Évangéliste continue: « Cependant les onze s'en « allèrent en Galilée, sur la montagne que « Jésus leur avait indiquée. Et le voyant, ils l'a- « dorèrent; quelques-uns néanmoins doutèrent « encore. Et Jésus s'approchant d'eux, leur par- « la ainsi: Toute puissance m'a été donnée dans « le ciel et sur la terre. Allez donc et instruisez « tous les peuples, les baptisant au nom du Père, « et du Fils et du Saint-Esprit, et leur ensei- « gnant à observer tout ce que je vous ai or- « donné ; et voici que je suis tous les jours avec « vous jusqu'à la consommation des siècles. » C'est ainsi que saint Matthieu termine son Evangile.

80. Après cela, si les autres Evangiles n'étaient pas là pour nous inviter à un examen plus attentif, nous conclurions facilement que depuis sa résurrection le Seigneur n'apparut à ses disciples que dans le pays de Galilée. Bien plus, si saint Marc avait gardé le silence sur la prophétie de l'ange, on serait tenté de conclure, que si saint Matthieu nous représente les disciples se retirant sur une montagne de la Galilée et y adorant le Seigneur, c'est pour montrer l'accomplissement de l'ordre qui d'après lui avait

[1] Jean, VI, 1.

été donné par l'ange. Mais voici que saint Luc et saint Jean nous affirment clairement que le jour même de la résurrection le Seigneur apparut à ses disciples, dans la ville même de Jérusalem : or à la distance qui sépare la Galilée de Jérusalem, comment admettre que les disciples le virent, le même jour, dans chacun des deux pays ? Enfin saint Marc, qui cependant rapporte la prédiction de l'Ange, ne nous parle d'aucune apparition en Galilée. Tout cela dès lors nous impose la nécessité d'examiner le sens de ces paroles : « Voici « qu'il vous précède en Galilée, et là vous le verrez. »

Si saint Matthieu ne nous disait pas que les onze disciples se retirèrent sur une montagne en Galilée, que le Sauveur leur apparut et qu'ils l'adorèrent, nous jugerions que la prophétie ne reçut aucun accomplissement littéral et dès lors qu'elle doit être interprétée dans un sens figuré. Nous raisonnerions sur cette prophétie comme sur celle-ci, rapportée pas saint Luc: « Voici « qu'aujourd'hui et demain je chasse les démons « et rends la santé, et le troisième jour je suis « consommé; » ce qui ne s'est pas accompli à la lettre [1]. De même, si l'Ange avait dit: Il vous précède en Galilée, c'est là que vous le verrez d'abord; ou bien: Là seulement vous le verrez, ou encore: Vous ne le verrez que là; saint Matthieu serait évidemment en contradiction avec les autres Évangélistes. Mais il dit, sans aucune espèce d'exclusion: « Voilà qu'il vous « précède en Galilée, là vous le verrez; » il ne précise pas le temps où cette prophétie doit s'accomplir, si ce sera immédiatement et avant que Jésus leur apparaisse ailleurs; ou bien si ce sera après qu'ils l'auront déjà vu en dehors de la Galilée. Enfin, en racontant que les disciples sont allés sur une montagne en Galilée, saint Matthieu n'indique pas le jour où ce voyage s'est accompli, et il n'y a rien dans sa narration qui force à croire que ce fut là le premier acte et la première démarche après la résurrection. De là je conclus que la narration de saint Matthieu n'est point en contradiction réelle avec celle des autres Évangélistes, et donne toute faculté pour les interpréter et les expliquer. Cependant s'il n'est pas dit explicitement en quel endroit le Seigneur doit d'abord apparaître en Galilée, comme l'ange l'avait annoncé positivement : « Voici qu'il vous « précède en Galilée, là vous le verrez; » Jésus avait dit lui-même: « Allez, dites à mes frères qu'il « saillent en Galilée, là ils me verront. » Il est naturel, après cela, pour peu qu'on y réfléchisse, de se demander quel mystère est renfermé dans ces paroles.

81. Mais voyons d'abord quand le Sauveur a pu se montrer corporellement en Galilée, d'après ces paroles de saint Matthieu : « Or onze « disciples se retirèrent en Galilée sur la mon- « tagne que Jésus leur avait déterminée ; en le « voyant ils l'adorèrent ; quelques uns cepen- « dant doutèrent encore. » Il est d'abord certain que ceci n'eut pas lieu le jour même de la résurrection, car saint Luc et saint Marc nous disens d'une manière formelle, que le jour de la résurrection, à la nuit tombante, Jésus apparut à set disciples dans la ville même de Jérusalem. Saint Marc n'est pas aussi explicite. Quand donc le Seigneur apparut-il en Galilée ? Il ne peut être question ici de l'apparition qui eut lieu auprès de la mer de Tibériade et que nous rapporte saint Jean ; car les apôtres n'étaient alors qu'au nombre de sept et se livraient à la pêche ; tandis que dans l'apparition dont il nous parle, saint Matthieu déclare qu'ils étaient onze sur la montagne, où Jésus les avait précédés, selon la prédiction de l'Ange. En effet, la narration fait supposer qu'ils y trouvèrent Jésus et qu'il les y avait précédés, comme on en était convenu par avance. Cette apparition n'eut donc pas lieu le jour même de la résurrection ; elle ne se fit pas davantage dans les huit jours qui suivirent, car saint Jean nous raconte que, le huitième jour, le Seigneur apparut à ses disciples, et qu'il rencontra pour la première fois saint Thomas qui ne l'avait pas vu le jour de sa résurrection. Or, si cette apparition eut lieu pendant les huit jours qui suivirent la résurrection, comment expliquer que saint Thomas qui était un des onze ne l'avait pas vu ? A moins qu'on ne réponde que onze personnes se trouvaient en effet sur la montagne, mais que ce nombre était formé d'apôtres et de disciples. Il n'y avait que onze apôtres, mais les apôtres n'étaient pas les seuls disciples de Jésus. Si donc il y avait des Apôtres et des disciples pour former ce nombre onze, il est possible que saint Thomas eût encore été absent et que ce fut seulement le huitième jour qu'il vit Jésus pour la première fois. D'ailleurs quand saint Marc parle des onze apôtres il particularise : *les onze.* » « Saint Luc dit de même : « Ils rentrèrent à Jérusa- « lem et y trouvèrent les onze assemblés et ceux « qui étaient avec eux. » C'est dire clairement que par ces onze il entend parler des apôtres, à qui,

[1] Ci-dessus, l. II, c. LXXV, n. 115.

dans sa narration il donne la place d'honneur, en les distinguant des autres. Jusque-là on pourrait donc admettre que parmi les onze, dont parle saint Matthieu, d'une manière générale, il y avait à la fois des apôtres et des disciples.

82. Mais voici une autre difficulté contre cette interprétation. Quand saint Jean nous raconte l'apparition de Jésus à sept disciples, auprès de la mer de Tibériade, il ajoute : « Et ce fut là la « troisième manifestation de Jésus à ses disciples, « après sa résurrection. » Si donc on veut que l'apparition de Jésus aux onze disciples, racontée par saint Matthieu, ait eu lieu dans les huit jours qui suivirent la résurrection, et avant que saint Thomas eut vu le Sauveur, celle-ci n'est plus la troisième mais la quatrième. Une observation, toutefois : Quand saint Jean ajoute : « Ce « fut la troisième fois que Jésus apparut à ses « disciples, » il ne dit pas qu'il ne leur apparut que trois fois, il indique seulement l'ordre et les jours où se firent ces apparitions ; il ne dit pas, non plus, qu'elles se firent successivement, d'un jour à l'autre, mais par intervalle. En effet le jour même de la résurrection, Jésus apparut trois fois, sans compter les apparitions aux saintes femmes ; une première fois, à Pierre, une seconde aux deux disciples d'Emmaüs, et une troisième, au commencement de la nuit, aux apôtres et aux disciples réunis. Or, toutes ces manifestations ne sont comptées, par saint Jean, que comme une seule, parce qu'elles se firent dans un seul et même jour. La seconde fut celle à laquelle assistait saint Thomas et où il vit le Seigneur pour la première fois ; la troisième eut lieu auprès de la mer de Tibériade. C'est donc ici le troisième jour de manifestation ou la troisième manifestation ; et ce n'est que plus tard, sur la montagne de Galilée, qu'eut lieu l'apparition dont parle saint Matthieu, apparition où se trouvèrent onze disciples que le Sauveur avait devancés sur la montagne, pour accomplir même à la lettre ce qu'il avait prédit par lui-même ou par l'ange.

83. Si donc nous résumons toutes les apparitions consignées dans les Evangiles, nous les trouvons au nombre de dix. La première auprès du tombeau, aux saintes femmes [1] ; la seconde, à ces mêmes femmes, au moment où elles revenaient du sépulcre [2] ; la troisième, à saint Pierre [3] ; la quatrième, aux deux disciples d'Emmaüs [4] ; la cinquième, aux Apôtres et aux disciples, pendant l'absence de saint Thomas [1] ; la sixième, quand saint Thomas vit Jésus, pour la première fois [2] ; la septième, auprès de la mer de Tibériade [3] ; la huitième, d'après saint Matthieu, sur la montagne de Galilée [4] ; la neuvième, dont nous parle saint Marc, au moment où les apôtres étaient à table, car ils ne devaient plus manger avec Jésus sur la terre [5] ; la dixième eut lieu le même jour, au moment où Jésus quitta la terre pour monter au ciel. Cette dernière apparition nous est rapportée par saint Marc et par saint Luc. Saint Marc, après avoir raconté l'apparition de Jésus aux apôtres qui étaient à table, ajoute immédiatement : « Et après que le Seigneur eut parlé, il « monta au ciel [6]. » Saint Luc, après avoir gardé le silence sur tout ce qui s'accomplit pendant les quarante jours qui suivirent la résurrection, passe immédiatement, sans, en avertir, de la résurrection, au jour de l'ascension ; voici ses paroles : « Il les conduisit hors de Béthanie, et le- « vant ses mains, il les bénit, et pendant qu'il « les bénissait, il s'éloigna d'eux et était porté « vers le ciel [7]. » Les disciples le virent donc encore, après qu'il eut quitté la terre, et pendant qu'il s'élevait vers le ciel. Ainsi les Livres saints nous apprennent que Jésus se fit voir à ses disciples neuf fois sur la terre, depuis sa résurrection, et une dixième fois, au moment où il montait au ciel.

84. Mais, comme le dit saint Jean [8], tout n'a pas été écrit. En effet, pendant ces quarante jours, avant de monter au ciel, Jésus s'entretenait fréquemment avec ses apôtres [9], sans cependant que nous prétendions qu'il leur eut apparu chaque jour. Ainsi, depuis le jour même de la résurrection, huit jours se passèrent sans aucune apparition de sa part. Le huitième jour, il leur apparut de nouveau et peut-être que ce fut dès le lendemain qu'il se montra à eux sur les bords de la mer de Tibériade. Depuis, il leur apparut sur la montagne de Galilée, où il leur avait annoncé qu'il les précéderait, et pendant le reste du temps il apparut aussi, souvent, à qui et comme il voulut. Saint Pierre disait effectivement à Corneille et à ceux qui l'accompagnaient : « Nous « avons mangé et bu avec lui pendant quarante « jours, après qu'il fut ressuscité d'entre les « morts [10]. » Saint Pierre ne dit pas qu'ils ont mangé et bu avec lui chaque jour, depuis la résur-

[1] Jean, xx, 14. — [2] Mattt, xxviii, 9. — [3] Luc, xxiv, 35. — [4] Ib. 15.

[1] Jean, xx, 19-24. — [2] Ib. 26. — [3] Ib. xxi, 1. — [4] Matt. xxviii, 16-17. — [5] Marc, xvi, 14. — [6] Ib. 19. — [7] Luc, xxiv, 50,51. — [8] Jean, xxi, 25. — [9] Act. i, 3. — [10] Ib. x, 41.

rection ; car il serait en contradiction avec saint Jean, qui ne suppose aucune apparition pendant les huit jours qui suivirent la résurrection. A partir de l'apparition aux bords du lac de Tibériade, rien n'empêche d'admettre qu'il se montra à eux, et mangea avec eux chaque jour. L'expression : « Pendant quarante jours, » peut donc être ici comme une formule mystérieuse, figurant par les deux termes qui la composent, quatre et dix, le monde tout entier ou la durée temporelle du siècle, et dans la première dixaine qui contient les huit premiers jours de la résurrection, on peut prendre facilement la partie pour le tout, selon le langage de l'Ecriture.

85. On peut maintenant rapprocher de ces textes, celui de saint Paul, pour voir s'il s'y rencontre quelque difficulté. « Jésus-Christ, dit-« il, est ressuscité le troisième jour, conformément « à l'Ecriture et il a apparu à Pierre. » Saint Paul ne dit pas : il a apparu d'abord à Pierre, car il serait en opposition avec l'Evangile, qui déclare que Jésus est d'abord apparu aux saintes femmes. « Il apparut ensuite à douze, dit encore « saint Paul. » Quels étaient ces douze, à quelle heure ? L'Apôtre ne le dit pas, il affirme seulement que ce fut le jour même de la résurrection. « Ensuite à plus de cinq cents frères en « même temps; » étaient-ils réunis avec les onze, les portes fermées, par crainte des Juifs, quand Jésus se présenta après le départ de saint Thomas ? Est-ce après les huit jours qui suivirent la résurrection ? Toutes ces suppositions sont admissibles. « Ensuite à Jacques ; » ici nous ne devons pas supposer que Jésus apparut d'abord à cet apôtre ; mais seulement qu'il jouit d'une manifestation particulière. « Ensuite encore à « tous les apôtres ; » cette appparition n'eut lieu non plus que dans la suite, quand Jésus voulut converser jusqu'à l'Ascension plus familièrement avec eux. « Enfin il m'a apparu à moi-« même, qui ne suis entre tous que comme un « avorton [1]. » Mais cette apparition se fit du haut du ciel, longtemps après l'ascension.

86. Nous avons dit enfin qu'il y avait un mystère caché dans ces paroles rapportées par saint Matthieu et par saint Marc : « Je vous précéde-« rai en Galilée, et là vous me verrez [2]. » C'est ce mystère qu'il nous reste à étudier. Cet ordre du Sauveur a été accompli, mais il ne l'a pas été immédiatement; beaucoup de choses se sont passées auparavant, et néanmoins, sans toutefois imposer de nécessité, ces apparitions en Galilée étaient annoncées, comme devant avoir lieu seules ou du moins avant toute autre. Cependant comme ces paroles ne viennent pas de l'Évangéliste lui-même, mais de l'Ange, qui en cela ne faisait qu'accomplir l'ordre du Seigneur; et comme le Seigneur en personne les a redites peu de temps après, nous devons y voir un sens mystérieux et prophétique.

Le mot Galilée signifie transmigration ou révélation. Prenons d'abord ce mot dans le sens de transmigration et cherchons-en l'explication. « Il vous précéde en Galilée, là vous le verrez : » n'est-ce pas annoncer que la grâce de Jésus-Christ quittera le peuple d'Israël pour passer ou émigrer chez les Gentils ? La prédiction de l'Evangile faite par les Apôtres eût-elle été reçue par les païens, si le Seigneur ne lui avait préparé la voie dans le cœur des hommes ? Et c'est là ce que signifient ces mots : « Il vous « précéde en Galilée. » La joie qu'éprouvèrent les Apôtres, en voyant que les obstacles de toute sorte se levaient si aisément et qu'ils trouvaient eux-mêmes une entrée si facile pour éclairer les intelligences, cette joie est prédite par ces mots : « Là vous le verrez, » c'est-à-dire, là vous trouverez ses membres, là vous reconnaîtrez son corps vivant dans la personne de ceux qui vous recevront.

Si maintenant nous interprétons le mot Galilée dans le sens de révélation ; il ne s'agit plus d'une manifestation faite sous la forme d'un esclave, mais dans la gloire d'un Fils, en tout semblable à son Père [1] ; manifestation promise, en saint Jean, à ceux qui sont ses amis : « Et je l'ai-« merai, dit-il, et je me manifesterai à lui [2]. » Il ne s'agit donc plus seulement de le voir, après sa résurrection, portant la cicatrice de ses blessures, ni de le toucher ; mais on le verra dans cette lumière ineffable dont il illumine tout homme venant en ce monde, et dont il brille dans les ténèbres, mais dans les ténèbres qui ne le comprennent point [3]. C'est là qu'il nous précéde, quoi qu'en venant à nous il n'en soit point sorti, comme en nous précédant il ne nous abandonne pas. Cette révélation, véritable Galilée, s'opérera quand nous lui serons semblables et que nous le verrons comme il est en lui-même [4]. Ce sera aussi notre transmigration de ce monde à l'éternité ; elle sera heureuse si nous nous dévouons à

[1] I Cor. xv, 4-8. — [2] Matt. xxvi, 32 ; xxviii, 7 ; Marc, xiv, 28; xvi, 7.

[1] Philip. ii, 6, 7. — [2] Jean, xiv, 21. — [3] Ib. i, 9, 5. — [4] I Jean, iii, 2.

l'accomplissement de ses préceptes jusqu'à mériter d'être rangés à sa droite à l'heure du jugement. Alors en effet ceux qui seront à la gauche seront précipités dans les flammes éternelles, tandis que les justes entreront dans l'éternelle vie [1]. Là ceux-ci le verront, comme ne le voient pas les impies ; car l'impie disparaîtra pour ne point voir la clarté du Seigneur [2] ; ces impies n'en verront pas même le reflet. « Or, est-il, dit voici la « vie éternelle, vous connaître, vous, le seul vrai « Dieu, et Jésus-Christ que vous avez envoyé [1] ; » vous connaître et le connaître comme on connaîtra dans cette éternité, où sous la forme d'esclave il conduira les esclaves, afin que, devenus libres, ils contemplent en lui sa nature de Seigneur.

[1] Matt. XXV, 23,46. — [2] Isaïe, XXVI, 10.

[1] Jean, XVII, 3.

LIVRE QUATRIÈME.

Quelques traits particuliers dans S. Marc, S. Luc et S. Jean.

PROLOGUE.

1. Nous avons étudié d'une manière très détaillée le texte de saint Matthieu en lui comparant jusqu'à la fin les passages correspondants des autres évangélistes ; et jamais nous n'avons rencontré la plus légère contradiction. Nous allons maintenant faire du texte de saint Marc une étude spéciale ; nous passerons sous silence tous les passages que nous avons examinés au sujet de saint Matthieu et nous montrerons que les autres n'impliquent aucune contradiction dans les récits évangéliques jusqu'à la cène du Seigneur. Tout ce qui suit la cène jusqu'à la fin, nous l'avons examiné et nous avons trouvé une concordance parfaite entre les quatre évangélistes.

CHAPITRE PREMIER.

ENTRÉE DE JÉSUS A CAPHARNAUM.

2. Saint Marc débute ainsi : « Commencement « de l'Evangile de Jésus-Christ, Fils de Dieu : « comme il est écrit dans le prophète Isaïe, » etc, jusqu'à ces mots : « Et il vinrent à Capharnaüm « et, le jour du sabbat, entrant aussitôt dans la « la synagogue, il les enseignait [1]. » Tout ce qui précède l'arrivée de Jésus à Capharnaüm a été comparé au texte de saint Matthieu ; quant à cette entrée à Capharnaüm et à l'enseignement que Jésus y donnait, dans la synagogue, le jour du sabbat, saint Marc est ici d'accord avec saint Luc [2] ; et on ne peut y trouver place à aucune difficulté.

[1] Marc, I, 1-21. — [2] Luc, IV, 31.

CHAPITRE II.

EXORCISME A CAPHARNAUM.

3. Saint Marc continue : « Et ils s'étonnaient « de sa doctrine, et en effet il les instruisait « comme ayant autorité et non comme les scri- « bes. Or, il se trouva dans leur synagogue un « homme possédé d'un esprit impur, qui s'écria : « Qu'y a-t-il entre vous et nous, Jésus de Naza- « reth ? êtes-vous venu pour nous perdre, » etc, jusqu'à l'endroit où il est dit : « Il prêchait donc « dans leurs synagogues et par toute la Galilée, « et chassait les démons [1]. » Il y a dans ce passage certains détails que nous ne trouvons que dans saint Marc et saint Luc ; cependant nous les avons déjà traités, en examinant l'Evangile de saint Matthieu ; car ils se présentaient d'une manière si naturelle, que je n'ai pas cru devoir les laisser de côté. Cependant, en parlant de cet esprit immonde, saint Luc dit qu'il sortit du possédé, sans lui faire aucun mal ; tandis que saint Marc affirme que « l'esprit impur ne sortit de « lui qu'en le tourmentant horriblement et en « jetant un grand cri. » Comment ne pas voir ici une contradiction : l'un nous disant que l'esprit tourmentait horriblement sa victime, et l'autre, qu'il ne lui fit aucun mal ? Mais observons bien le texte de saint Luc : « Et quand le démon eut « jeté cet homme au milieu de l'assemblée, il « sortit de lui sans lui faire aucun mal. » Ces mots de saint Marc : « Il le tourmenta horriblement, » ne sont-ils pas le pendant de ceux-ci de saint Luc : « Il le précipita au milieu de l'assemblée, « et malgré cela le possédé n'en éprouva aucun

[1] Marc, I, 22-39.

« mal? » c'est-à-dire que malgré cette chute et ces tourments, ses membres ne furent nullement brisés, il n'en ressentit aucune prostration, tandis que les démons en sortant d'un possédé lui laissent souvent les membres meurtris.

CHAPITRE III.

DU NOM DE PIERRE.

4. Saint Marc continue : « Il vit venir à lui un « lépreux, qui le suppliait, et, se jetant à genoux, « lui disait : Si vous le voulez, vous pouvez me « guérir, » etc, jusqu'à ces mots : « Et ils s'écri- « aient : Vous êtes le Fils de Dieu, mais Jésus leur « défendait, avec menace, de dire qui il était [1]. » Cette dernière phrase est reproduite à peu près textuellement par saint Luc, et sans aucune apparence de contradiction [2]. Saint Marc ajoute : « Et gravissant la montagne il appela à lui ceux « qu'il voulut ; et ils vinrent à lui, et il les réunit « au nombre de douze pour les envoyer prêcher ; « il leur donna aussi le pouvoir de guérir les « maladies et de chasser les démons. Et il donna « à Simon le nom de Pierre, » etc, jusqu'à ces mots : « Et il commença à proclamer hautement « dans la Décapole ce que Jésus avait fait pour lui, « et tous étaient dans l'admiration [3]. » En suivant la narration de saint Matthieu, je me suis expliqué au sujet des noms des Apôtres [4]. Qu'il me suffise de le rappeler ici : ce serait un erreur de croire que c'est seulement à partir de ce jour que Simon porta le nom de Pierre ; ce serait contredire formellement ce passage de saint Jean : « Tu seras appelé Céphas, c'est-à-dire Pierre [5] ; » où sont citées les expressions même du Seigneur. Saint Marc ne fait donc qu'une simple récapitulation quand il dit : « Et Jésus donna à Simon le « nom de Pierre. » En effet il se proposait d'énumérer le nom de tous les apôtres, et par là même celui de Pierre ; alors il insinue brièvement que ce nom n'est pas celui qu'il portait précédemment, et qu'il lui fut imposé par le Seigneur, non pas à ce moment même, mais dans la circonstance que rapporte saint Jean. Le reste ne présente aucune contradiction et nous en avons déjà parlé précédemment.

[1] Marc, I, 40, III, 12. — [2] Luc, IV, 41. — [3] Marc, III, V, 20. — [4] Ci-dessus, l. II, ch. XVII, LIII. — [5] Jean, I, 42.

CHAPITRE IV.

DE LA PRESCIENCE DIVINE EN JÉSUS-CHRIST.

5. Nous lisons dans saint Marc : « Jésus étant « repassé dans la barque à l'autre bord, comme « il était auprès de la mer, une grande multitude « de peuple s'assembla autour de lui, » etc, jusqu'à ces mots : « Et les apôtres se réunirent à « Jésus, et lui racontèrent ce qu'ils avaient fait « et enseigné [1]. » Ce dernier trait est aussi reproduit par saint Luc sans aucune discordance [2] ; ce qui précède a été expliqué précédemment. Saint Marc continue : « Et Jésus leur « dit : Venez dans un lieu écarté et reposez-vous « un peu, » etc, jusqu'à ces mots : « Or, plus il le « leur défendait, plus ils le proclamaient haute- « ment, et leur admiration redoublant, ils di- « saient : Il a bien fait toutes choses, il a fait en- « tendre les sourds et parler les muets [3]. » Saint Luc et saint Marc sont encore en ce point parfaitement d'accord, et tout ce qui précède a déjà été expliqué et confronté avec l'Evangile de saint Matthieu. Mais gardons-nous de voir dans les dernières paroles de saint Marc, la négation d'une vérité qui résulte de toutes les actions et des paroles du Sauveur, vérité proclamée par l'Evangile, à savoir que Jésus-Christ lisait, au fond des cœurs, les pensées et les volontés des hommes. En voici un témoignage explicite rendu par saint Jean : « En Jésus ne se confiait pas à eux, parce qu'il les « connaissait tous, et parce qu'il n'avait pas be- « soin qu'on lui rendît témoignage sur qui que « ce fût, car il savait ce qui est dans l'homme [4]. » Et comment s'étonner qu'il eût connu les dispositions présentes des hommes, quand nous l'entendons prédire à saint Pierre une volonté qu'il n'avait assurément pas au moment même, celle de le renier, alors que Pierre attestait qu'il était prêt à mourir pour lui ou avec lui [5] ? Or, n'est-ce pas nier cette connaissance et cette prescience, que de dire avec saint Marc : « Il leur défendit de « le révéler ; mais plus il le leur défendait, plus ils « le proclamaient hautement ? » Puisqu'il savait, lui qui connaît toutes les pensées présentes et futures des hommes, que plus il leur défendrait d'en parler, plus ils en parleraient, pourquoi donc le leur défendait-il ? Il voulait sans doute montrer au tièdes, à qui il prescrit de prêcher son nom, avec quel zèle et quelle ferveur ils doivent le prêcher, puisque ceux à qui il le défendait, ne pouvaient garder le silence.

[1] Marc, V, 21, VI, 30. — [2] Luc, IX, 10. — [3] Marc VI, 31 ; VII, 37. — [4] Jean II, 24, 25 — [5] Matt. XXVI, 33-35.

CHAPITRE V.

QUI NEST PAS CONTRE VOUS EST POUR VOUS.

6. Saint Marc continue : « Dans ces jours, comme de nouveau la foule était très-nombreuse « et qu'ils n'avaient rien à manger, » etc, jusqu'à ces mots : « Jean lui répondit : Maître, nous « avons trouvé quelqu'un qui chassait les démons en votre nom, il ne vous suit pas avec nous, « et nous l'en avons empêché. Jésus répondit : « Ne l'empêchez pas, car personne ne peut opérer des prodiges, en mon nom, et parler sitôt « mal de moi ; celui en effet qui n'est pas contre « vous est pour vous [1]. » Saint Luc raconte le même fait, mais il ne dit pas : « Personne ne peut opérer de prodige en mon nom et aussitôt parler « mal de moi. » Ce silence ne saurait être regardé comme une contradiction. Mais en est-il de même par rapport à cette maxime du Seigneur lui-même : « Qui n'est pas avec moi, est contre « moi ; et qui ne recueille pas avec moi, dissipe [2] ? Si celui-là est contre lui, qui n'est pas avec lui, comment ne pas regarder comme étant contre lui, cet homme qui n'était pas avec lui, et dont saint Jean nous dit qu'il ne le suivait pas ? D'un autre côté, s'il était contre lui, comment le Sauveur dit-il à ses disciples : « Ne l'empêchez pas, « car celui qui n'est pas contre vous, est pour « vous ? » Comment ne pas voir une différence entre ces paroles : « Qui n'est pas contre vous est « pour vous, » et ces autres, qu'il s'applique à lui-même : « Qui n'est pas avec moi est contre moi ? » Celui qui est associé à ses disciples, comme étant ses membres, peut-il ne pas être avec lui ? autrement où serait la vérité de ces paroles : « Qui « vous reçoit me reçoit [3] ; ce que vous faites au « plus petit de mes frères, c'est à moi que vous « le faites [4] ? » Ou bien celui qui est contre ses disciples peut-il ne pas être contre lui ? N'est-il pas dit : « Qui vous méprise me méprise [5] ; quand « vous ne l'avez pas fait au plus petit de mes frères, c'est à moi que vous avez refusé de le faire [6] ; Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu [7] ; » quand ce n'était que ses disciples qu'il persécutait ? Ce que le Sauveur a voulu exprimer, c'est qu'on ne peut-être avec lui, en tant que l'on est contre lui, et qu'en tant qu'on n'est pas contre lui, on est avec lui. Prenons pour exemple celui qui opérait des prodiges au nom de Jésus-Christ et cependant ne faisait pas partie de la société de ses disciples ; en tant qu'il opérait des prodiges en son nom, il était avec eux, et n'était pas contre eux ; mais en tant qu'il ne faisait pas partie de leur société, il n'était pas avec eux, il était contre eux. Voici donc que les apôtres lui interdisent ce qui seul le mettait avec eux, aussitôt Jésus-Christ de leur dire : « Ne l'empêchez pas. » Ils devaient empêcher ce qui en lui l'excluait de leur société, afin de l'amener à entrer dans l'unité de l'Eglise ; mais ils ne devaient pas empêcher ce qui le rapprochait d'eux, c'est-à-dire, de chasser les démons, au nom de leur Maître et Seigneur. Ainsi l'Eglise ne désapprouve pas, dans les hérétiques, les sacrements qui leur sont communs avec nous, car en cela ils sont avec nous et non pas contre nous ; mais elle improuve et défend la division et la séparation ainsi que toute maxime contraire à la paix et à la vérité, car en cela ils sont contre nous, ils ne recueillent pas avec nous et par conséquent ils dissipent.

[1] Marc, VIII, 1, IX, 39 ; Luc, IX, 49, 50. — [2] Matt. XII, 30, Luc, XI, 23. — [3] Matt. X, 40. — [4] Ib. XXV, 40. — [5] Luc, X, 16. — [6] Matt. XXV, 45. — [7] Act. IX, 4.

CHAPITRE VI.

LE SEL ET LA PAIX.

7. Saint Marc ajoute : « Car quiconque vous « donnera un verre d'eau, en mon nom, parce que « vous appartenez au Christ, je vous le dis en vérité, il ne perdra point sa récompense. Mais si « quelqu'un est un sujet de scandale à l'un de ces « petits, qui croient en moi, il vaudrait mieux, « pour lui, qu'on lui attachât une meule de moulin au cou, et qu'on le jetât dans la mer. Et si « votre main vous est un sujet de scandale, coupez-la ; mieux vaut pour vous entrer dans la vie, « n'ayant qu'une main, que d'en avoir deux et « d'aller en enfer, dans ce feu inextinguible, où « le ver ne meurt pas et où le feu ne s'éteint « pas, » etc, jusqu'à ces mots : « Ayez du sel en « vous, et conservez la paix entre vous [1]. » Ces paroles, dans l'Evangile de saint Marc, suivent immédiatement l'histoire de celui qui chassait les démons, sans être à la suite de Jésus, et que Jésus ordonne de laisser faire. Certaines pensées ne se trouvent dans aucun autre Évangéliste ; certaines autres se rencontrent en saint Matthieu et en saint Marc ; mais ces Évangélistes les rapportent dans des circonstances différentes,

[1] Marc, IX, 40-49.

dans un autre ordre, dans d'autres occasions; et non à propos de celui qui n'était pas à la suite du Sauveur et chassait les démons en son nom. Quant à moi, je crois, sur l'autorité de saint Marc, que Jésus-Christ a réellement répété ici des vérités déjà exprimées ailleurs; car elles s'appropriaient parfaitement à la défense adressée à ses disciples d'empêcher de faire des prodiges en son nom, quand on ne comptait pas parmi eux. Voici en effet l'enchaînement de ces paroles : « Qui n'est « pas contre vous, est pour vous ; car quiconque « vous donnera un verre d'eau en mon nom, parce « que vous appartenez au Christ, je vous le dis « en vérité, il ne perdra pas sa récompense. » On doit tirer cette conclusion, déjà suggérée par saint Jean, que celui qui a fourni le sujet de cet entretien n'était pas tellement éloigné de la société des disciples, qu'il l'eût réprouvée comme l'aurait fait un hérétique ; il ressemblait à ces hommes qui n'osent recevoir les sacrements de Jésus-Christ et sont cependant remplis de respect pour le nom chrétien ; qui reçoivent les chrétiens, et leur rendent des services précisément parce qu'ils sont chrétiens ; et de qui le Sauveur a dit qu'ils ne perdent pas leur récompense. Non pas qu'ils doivent se croire en parfaite sûreté à cause de la bienveillance dont ils entourent les chrétiens, tout en refusant de se purifier dans le baptême de Jésus-Christ et de s'incorporer à l'unité de son Eglise ; seulement la miséricorde de Dieu les gouverne, elle les amène à ces moyens de salut et ils sortiront en paix de ce monde. Avant même de faire partie de la société chrétienne, ces hommes sont plus utiles que ceux qui, déjà baptisés et initiés aux sacrements chrétiens, prodiguent les mauvais conseils jusqu'à entraîner avec eux dans les flammes éternelles, ceux à qui ils persuadent le mal. Sous la figure des membres corporels, de la main à couper ou de l'œil à arracher, Jésus-Christ les désigne comme devant être retranchés de la société chrétienne, afin que l'on entre dans la vie après s'être séparés d'eux plutôt que d'être précipités avec eux en enfer. Or, pour se séparer d'eux, il suffit, comme il est nécessaire, de n'écouter pas et de ne pas suivre leurs conseils scandalisateurs. De plus, si le scandale dont ils sont le principe est connu de toute la société chrétienne, ils doivent en être impitoyablement retranchés, et privés de toute participation aux sacrements. Si le scandale n'est connu que d'un petit nombre, et que la majorité ignore leur perversité, on doit les tolérer, comme avant de vanner le grain on tolère la paille dans l'aire; pourvu toutefois qu'on ne participe point à leur iniquité en y consentant et qu'à cause d'eux on ne se sépare point de la société des bons. Telle est la conduite que tiennent ceux qui ont le sel en eux-mêmes et qui conservent la paix entre eux.

CHAPITRE VII.

NUL DÉSACCORD DANS SAINT MARC.

8. Saint Marc continue : « Jésus étant parti « de ce lieu vint sur les confins de la Judée, au « delà du Jourdain ; le peuple s'assembla encore « autour de lui, et il se mit de nouveau à les « instruire selon sa coutume, » etc, jusqu'à ces mots : « Car tous n'ont fait que donner de leur « abondance ; tandis que cette femme a pris « sur sa pauvreté et donné toute sa subsistance[1]. » Tout ce récit a déjà été examiné quand nous l'avons rapproché de celui de saint Matthieu, et nous avons reconnu qu'il était en parfait accord avec celui de tous les autres évangélistes. Quant à l'histoire de cette pauvre veuve, qui jette dans le trésor du temple ses deux petites pièces de monnaie, elle ne nous est rapportée que par saint Marc et saint Luc[2], et sans aucune apparence de contradiction. Depuis ce passage jusqu'à celui où est racontée la cène du Seigneur, et à partir duquel nous avons examiné successivement tous les textes, on peut comparer l'Evangile de saint Marc à n'importe quel autre, on y trouvera l'harmonie la plus parfaite.

CHAPITRE VIII.

L'ÉVANGILE DE SAINT LUC ET LES ACTES.

9. Occupons-nous maintenant de l'Evangile de saint Luc, du moins quant aux passages qui ne lui sont pas communs avec saint Matthieu et saint Marc; car les autres ont déjà été étudiés précédemment. Saint Luc commence ainsi son récit : « Plusieurs ont déjà entrepris d'écrire « l'histoire des événements qui ont été accom- « plis parmi nous, suivant le rapport que nous « en ont fait ceux qui, dès le commencement, « les ont vus de leurs propres yeux, et qui ont « été les ministres de la parole. J'ai donc cru à « mon tour, très-excellent Théophile, qu'après « avoir été exactement informé de toutes ces « choses depuis le commencement, je devais

[1] Marc x, 1, xii, 44. — [2] Luc, xi 1-4.

« en représenter par écrit toute la suite, afin « que tu reconnaisses la vérité de ce qui a été « annoncé [1]. » Ce début ne fait pas, à proprement parler, partie de l'Evangile. Cependant il suffit pour nous faire conclure que c'est ce même saint Luc qui a écrit un autre livre sacré, les Actes des Apôtres. Cette conclusion toutefois ne découle pas uniquement de ce que nous y trouvons écrit le même nom de Théophile ; car il aurait pu se faire qu'il y eût un autre Théophile, ou que s'il est le même dans les deux ouvrages il les eût reçus de deux auteurs différents ; la principale raison vient du début même du livre des Actes : « J'ai écrit, ô Théophile, ce que « Jésus a fait et enseigné jusqu'au jour où il « ordonna aux Apôtres qu'il avait choisis par « le Saint-Esprit, de prêcher l'Evangile [2]. » Ces paroles prouvent évidemment que saint Luc avait déjà écrit un des quatre Evangiles dont l'autorité est si haute aux yeux de l'Eglise. Si cet auteur dit ensuite qu'il a parlé de tout ce que Jésus a fait et enseigné jusqu'à ce jour où il a chargé les Apôtres de prêcher l'Evangile, assurément il ne veut pas nous faire croire qu'il a rapporté absolument toutes les actions et toutes les paroles du Sauveur, car ce serait démentir saint Jean. Celui-ci affirme, en effet, que si tout ce qu'a fait et dit le Seigneur était écrit dans des livres, ces livres rempliraient le monde tout entier [3]. D'ailleurs nous trouvons dans les autres évangélistes des détails que saint Luc a passés sous silence. Il a donc parlé de tout, c'est-à-dire qu'il a choisi dans toutes ces actions et toutes ces paroles ce qui lui a paru convenable et suffisant pour remplir le ministère qui lui était confié. Il ajoute que « plusieurs ont entrepris d'écrire « l'histoire des événements qui se sont accom- « plis parmi nous ; » par là, il fait allusion à ceux qui ayant commencé ce travail, n'ont pu le mener à terme ; il dit encore : « J'ai cru à mon « tour écrire avec soin, parce que plusieurs ont es- « sayé ; etc, » ces derniers sont ceux qui ne jouissent dans l'Eglise d'aucune autorité, parce qu'ils n'ont pu atteindre le but qu'ils avaient en vue. D'un autre côté saint Luc ne s'est pas contenté de conduire sa narration jusqu'à la résurrection et l'ascension du Sauveur, ce qui pourtant lui aurait déjà mérité de prendre place parmi les Evangélistes ; il a encore raconté les Actes des Apôtres, ou au moins parmi ces actes, ce qu'il a cru devoir suffire pour affermir la foi des lecteurs ou des auditeurs ; et maintenant son travail est le seul qui fasse autorité dans l'Eglise en ce qui concerne les Actes des Apôtres ; on a rejeté comme ne méritant aucune confiance tous les autres récits que l'on a osé entreprendre sur le même sujet. Enfin quand saint Marc et saint Luc ont écrit, leurs travaux ont pu être contrôlés, non-seulement par l'Eglise de Jésus Christ, mais aussi par les Apôtres, puisque c'est de leur vivants que ces deux évangélistes ont composé leur récits.

[1] Luc, I, 1-4. — [2] Act. I, 1, 2. — [3] Jean, XXI, 25.

CHAPITRE IX.

LES PÊCHES MIRACULEUSES.

10. Saint Luc commence ainsi son Evangile : « Au temps d'Hérode, roi de Judée, il y avait un « prêtre nommé Zacharie, de la famille d'Abia, « et sa femme était aussi de la race d'Aaron et « s'appelait Elisabeth » etc, jusqu'à ces mots : « Dès qu'il eut cessé de parler, Jésus dit à Simon : « Prends la pleine mer et jette tes filets pour la « pêche [1]. » Dans toute cette suite de chapitres, on ne trouve matière à aucune contradiction. Saint Jean rapporte un fait semblable, mais ce n'est pas le même puisqu'il s'est accompli sur la mer de Tibériade, après la résurection du Sauveur [2]. Le temps est tout autre et les circonstances elles-mêmes sont toutes différentes. Dans le fait rapporté par saint Jean, nous voyons que les filets furent jetés à droite et enveloppèrent cent-cinquante trois grands poissons ; l'évangéliste insiste sur leur grandeur et fait remarquer que les filets ne se rompirent pas, car ils s'étaient rompus dans la pêche dont parle saint Luc. Quant au reste, l'histoire de saint Luc ne rapporte pas ce que rapporte celle de saint Jean, excepté lorsqu'il s'agit de la passion et de la résurrection du Sauveur. Mais nous avons déjà traité de tout ce qui suit la cène jusqu'à la fin, et après avoir rapproché tous les textes, nous avons reconnu que nulle part on ne peut surprendre de contradiction.

CHAPITRE X.

ÉVANGILE SELON SAINT JEAN.

11. Il ne nous reste plus à examiner que l'Evangile de saint Jean que nous ne pouvons désormais rapprocher d'aucun autre. Comment trouver

[1] Luc, I, 5 ; V, 4. — [2] Jean, XXI, 1-11.

quelque contradiction dans un passage qui n'est rapporté que par un seul évangéliste et sur lequel les autres gardent le silence ? Or il est certain que saint Matthieu, saint Marc et saint Luc ont surtout envisagé dans la personne de Notre-Seigneur Jésus-Christ son humanité sainte. Comme homme en effet le Christ est en même temps roi et prêtre. Aussi saint Marc, qui dans le mystère des quatre animaux, semble figuré par l'image de l'homme [1], ne nous apparaît pour ainsi dire que comme le compagnon de saint Matthieu ; car il dit souvent les mêmes choses que lui, afin d'honorer la personne du Roi, qui ne marche jamais seul comme je l'ai prouvé dans, le premier livre [2] ; ou plus vraisemblablement encore il marche en compagnie de saint Matthieu et de saint Luc. Car si dans beaucoup de passages il ne fait que reproduire l'Evangile de saint Matthieu, il se rapproche de saint Luc dans un certain nombre d'autres. Ainsi se rapproche-t-il tout à la fois et du lion et du bœuf, c'est-à-dire de la personne royale dépeinte par saint Matthieu et de la personne sacerdotale dépeinte par saint Luc, et qui toutes deux se confondent en Jésus-Christ. Mais s'agit-il de la Divinité, de l'égalité de Jésus-Christ avec son Père, du Verbe qui est Dieu en Dieu, du Verbe fait chair et habitant parmi nous [3], du Verbe qui est un avec son Père [4]? c'est surtout saint Jean qui a entrepris d'en parler. Comme un aigle hardi, il fixe ses regards sur les paroles les plus sublimes prononcées par le Christ, et rarement il descend vers la terre. Qui, mieux que lui, connaissait la mère de Jésus? et cependant, contrairement à saint Matthieu et à saint Luc, il ne parle pas de la naissance du Sauveur, il passe sous silence son baptême raconté par les trois autres. Appliqué tout entier au témoignage rendu par le Précurseur, il s'élance d'un seul trait au récit des noces de Cana. Là il lui faut parler de la mère de Jésus, et voici de quelle manière il s'exprime : « Femme, qu'y « a-t-il entre vous et moi [5]? » Jésus ne repousse pas celle dont il a reçu son corps, mais il se préoccupe surtout de sa Divinité avant de changer l'eau en vin ; comme Dieu en effet il avait créé sa mère, il ne lui devait pas l'existence.

12. Après quelques jours passés à Capharnaüm, Jésus revient au temple et c'est là que fut prononcée cette parole, que nous rapporte saint Jean : « Détruisez ce temple et je le rebâtirai en « trois jours [1]. » Il proclamait par là, non seulement que dans ce temple il était Dieu, le Verbe fait chair ; mais aussi qu'il a ressuscité cette chair, uniquement en ce sens qu'il ne fait qu'un avec son Père et qu'ils ne peuvent agir séparément. Dans tous les autres passages de l'Ecriture nous lisons toujours que Dieu l'a ressuscité ; nulle part nous ne voyons rien qui annonce aussi clairement que, malgré cela, il s'est aussi ressuscité lui-même, comme étant un seul Dieu avec son Père : c'est là ce qu'exprime cette parole : « Détruisez ce temple et je le réedifierai en « trois jours. »

13. Dites ensuite la grandeur, la divinité de son entretien avec Nicodème ! De là l'Evangéliste revient encore au témoignage de saint Jean et proclame que l'ami de l'époux ne goûte d'autre joie que d'entendre la voix de l'époux. C'est nous enseigner que l'âme humaine n'est à elle-même ni sa propre lumière ni son propre bonheur ; et que tout cela lui vient de sa participation à l'immuable sagesse. Vient ensuite l'histoire de la Samaritaine, avec la promesse de cette eau qui rassasiera éternellement celui qui en boira. De là, il se transporte de nouveau à Cana en Galilée, où s'était opéré le changement de l'eau en vin ; c'est là qu'il fut dit à l'officier dont le fils était malade : « Si vous ne voyez des « miracles et des prodiges, vous ne croyez pas [2]. » Il voulait par là élever tellement l'esprit du fidèle au-dessus des choses muables de ce monde, qu'on n'eût même plus à demander des miracles, quoiqu'ils soient le sceau de la divinité gravé sur la mobilité des corps.

14. De là Jésus revient à Jérusalem, où il guérit un malheureux, malade depuis trente-huit ans. Et à cette occasion que ne dit-il pas ! Combien ne dure pas son discours ! Ecoutons : « Les Juifs cherchaient l'occasion de le faire « mourir, parce que non-seulement il ne gardait « pas le sabbat, mais parce qu'il appelait Dieu « son Père en se faisant son égal. » On voit clairement qu'en se proclamant le Fils de Dieu il ne le faisait pas dans le même sens que les hommes justes, il se disait égal à son Père. Aussi pour répondre à l'accusation de profaner le sabbat venait-il de dire : « Mon Père agit toujours, « il en est de même de moi. » Ses ennemis entrèrent alors en fureur, non pas précisement parce qu'il appelait Dieu son Père, mais parce-

[1] Apoc. IV, 6, 7. — [2] Ci-dessus l. I, c. III. — [3] Jean, I, 11-4. — [4] Ib. X, 30. — [5] Jean, II, 1-11.

[1] Jean, II, 12-22. — [2] Ib. III, 1; IV, 54.

qu'il se proclamait l'égal de Dieu en disant : « Mon Père agit toujours, il en est de même de « moi. » De là, en effet, il fallait conclure que le Fils fait ce que fait le Père ; car le Père n'agit pas sans le Fils. Malgré l'exaspération de ses persécuteurs, il leur dit au même moment et leur répète un peu après : « Tout ce que fait le « Père, le Fils le fait également [1]. »

15. Saint Jean quitte enfin ces hautes sphères de la Divinité pour descendre un instant sur la terre avec les autres Evangélistes, à l'occasion de la multiplication des cinq pains pour cinq mille personnes. Et encore il est seul à nous apprendre que ces hommes voulant proclamer Jésus Roi, il s'enfuit seul sur la montagne. Je crois que, par cette conduite, le Sauveur a voulu nous montrer que s'il veut régner sur notre esprit et sur notre raison, c'est parce qu'il a pour séjour les hautes régions du ciel, où il n'a avec les hommes aucune communauté de nature ; où il est seul, parce qu'il est le Fils unique du Père. Ce mystère à cause de sa sublimité même échappe aux hommes charnels qui rampent sur la terre; voilà pourquoi Jésus fuit sur la montagne pour se soustraire à ceux qui n'aspiraient qu'à un royaume de la terre ; du reste il dit ailleurs : « Mon royaume n'est pas de ce monde [2] ; » et si nous ne trouvons ces détails que dans l'Evangile de saint Jean, c'est que dans son vol sublime il s'élève bien au dessus de la terre, et fixe avec bonheur la lumière du soleil de justice. Après le miracle de la multiplication des pains, Jésus demeura quelque temps sur la montagne avec ses trois apôtres, puis ses disciples repassèrent la mer et Jésus se réunit à eux. C'est alors que l'Evangéliste s'élance de nouveau vers les paroles sublimes et divines, vers le long et incomparable discours que le Sauveur prononça à l'occasion de la multiplication des pains, après avoir dit à la foule : « En « vérité, en vérité je vous le déclare, vous me « cherchez, non parce que vous avez été témoins « de miracles, mais parce que vous avez été nour- « ris et rassasiés de pain ; travaillez donc, non « pas pour le pain qui périt, mais pour celui « qui demeure jusqu'à la vie éternelle. » Il se maintient longtemps à cette prodigieuse hauteur d'idées. Mais de cette élévation tombèrent bientôt les malheureux qui ne continuèrent pas à le suivre ; tandis que restèrent avec lui ceux qui purent saisir la portée de cette parole : « C'est « l'esprit qui vivifie, la chair ne sert à rien [1]; » en effet, l'esprit sert par la chair, il sert aussi par lui-même ; mais la chair ne sert à rien sans l'esprit.

16. Les frères de Jésus, c'est-à-dire ses parents selon la chair, lui conseillant ensuite de se rendre à la fête de Pâques afin de se manifester à la multitude; quelle sublime réponse il leur fait ! « Mon heure n'est point encore venue, dit- « il, tandis que la vôtre est toujours prête. Le « monde ne peut vous haïr, mais moi il me hait « parce que je rends de lui ce témoignage, que « ses œuvres sont mauvaises. » En d'autres termes « : Votre heure est toujours prête, » parce que vous désirez ce jour dont le prophète a dit : « Je n'ai pas souffert à votre suite, Seigneur, « et je n'ai pas désiré le jour de l'homme : vous « le savez [2]. » Ah ! c'est voler vers la lumière du Verbe, et désirer le jour après lequel Abraham soupirait, le jour qu'il a vu et qui l'a rempli de joie [3]. Cependant Jésus s'étant rendu à la solennité , quelles paroles admirables, divines et profondes saint Jean nous rapporte de lui ! Les Juifs ne peuvent venir là où il ira ; ils le connaisent et ils savent d'où il est ; celui qui l'a envoyé est la vérité même et ils l'ignorent; comme s'il leur eût dit : vous savez d'où je suis et vous ne savez pas d'où je suis. Qu'est-ce à dire encore, sinon qu'ils savaient d'où il était quant à son corps, quant à sa famille et à sa patrie ; mais quant à sa divinité, le savaient-ils ? En parlant aussi, dans la même circonstance, du don de l'Esprit-Saint , il révèle ce qu'il est, puisqu'il peut accorder ce Don au dessus de tout don [4].

17. Jésus quittait le mont des Oliviers, il venait de pardonner à la femme adultère qui lui avait été présentée par de perfides ennemis afin qu'il la fit lapider. Alors encore quelles paroles ne lui prête pas saint Jean ! Il nous montre comment de son doigt il écrivait sur la terre, comme pour faire comprendre à ses ennemis que c'était seulement sur la terre et non dans le ciel que leurs noms devaient être écrits; tandis que ses disciples devaient se réjouir de voir les leurs gravés sur le livre de la vie éternelle [5]; ou bien, en s'inclinant et en baissant la tête, il annonçait qu'il ferait des prodiges sur la terre ; ou bien encore il proclamait qu'il était temps que sa loi fût écrite, non pas comme autrefois sur une pier-

[1] Jean, v. — [2] Ib. XVIII, 26.

[1] Jean, VI. — [2] Jér. XVII, 16. — [3] Jean, VIII, 56. — [4] Ib. VII. — [5] Luc, X, 20.

re stérile, mais sur une terre qui pût rapporter du fruit ! C'est donc après cela qu'il se dit la lumière du monde, et qu'il assure que ceux qui le suivront ne marcheront point dans les ténèbres, mais qu'ils auront la lumière de la vie. Il affirme aussi qu'il est le principe, lui, qui leur parle. Par ces paroles, il établit une différence essentielle entre lui, lumière éternelle par laquelle tout a été fait, et la lumière qu'il a faite. Quand donc il se disait la lumière du monde, il parlait dans un autre sens que quand il disait à ses apôtres : « Vous êtes la lumière du monde. » Les apôtres n'étaient que le flambeau qui ne doit pas être mis sous le boiseau mais sur le chandelier [1]; saint Jean le précurseur n'était lui-même que la lampe ardente et luisante [2]; quant à Jésus il est le principe dont il est dit : « Nous avons tous « reçu de sa plénitude [3]. » Jésus affirme aussi qu'il est le Fils, la Vérité; et qu'en dehors de la liberté qu'il donne il n'y a pas de liberté véritable [4].

18. A l'occasion de la guérison de l'aveuglé-né, saint Jean nous rapporte longuement les paroles que Jésus prononça sur les brebis, sur le pasteur, sur la porte, sur le pouvoir qu'il avait de donner sa vie et de la reprendre, puissance dans laquelle brille au plus haut point sa divinité. Ensuite il nous apprend que les Juifs dirent à Jésus pendant les fêtes de la Dédicace à Jérusalem : « Jusques à quand tiens-tu notre âme « dans l'indécision ? Si tu es le Christ, dis-le-nous « clairement. » A cette question quelle sublime réponse ! Jésus dit : « Moi et mon Père nous som- « mes un. » Plus tard, au moment de la résurrection de Lazare, il s'écrie : « Je suis la résur- « rection et la vie; celui qui croit en moi, fût-il « mort, vivra ; tout homme qui vit et croit en « moi, ne mourra jamais. » Que chercherions-nous ici autre chose que la révélation de sa divinité, dont la participation nous fera vivre éternellement ? Saint Jean vient ensuite, à Béthanie, à la rencontre de saint Matthieu et de saint Marc [5]; c'est là que des parfums furent versés par Marie-Magdeleine sur les pieds et sur la tête de Jésus [6]. A partir de ce moment jusqu'à la passion et la résurrection, les trois Evangélistes marchent de concert et parcourent les mêmes lieux.

19. Du reste, toutes les fois qu'il s'agit des discours du Sauveur, saint Jean ne cesse de s'élever à des auteurs où il plane longtemps. Quand les Gentils témoignent, par l'intermédiaire de Philippe et d'André, le désir de le voir, Jésus saisit alors l'occasion de prononcer un profond discours, que saint Jean seul nous rapporte; il y est de nouveau question de la lumière qui répand ses rayons et crée les enfants de la lumière [1]. De plus, à l'occasion de la cène dont tous les évangélistes ont parlé, quelles belles et sublimes paroles prononcés par Jésus et que saint Jean seul nous fait connaître ! C'est non-seulement l'humilité à l'occasion du lavement des pieds; mais, quand après le repas le traître a disparu, et qu'il ne reste plus avec lui que les onze apôtres fidèles, quel long, admirable et saisissant discours saint Jean nous rapporte ! C'est là que nous trouvons cette parole : « Celui qui me voit, voit aussi « mon Père; » c'est là que Jésus parle longuement du Saint-Esprit, qu'il devait leur envoyer; de la gloire dont il jouissait en son Père avant la création du monde; de l'unité qu'il veut former avec nous, comme il ne fait qu'un avec son Père; il ne dit pas que lui, son Père et nous, nous ne devons faire qu'un, mais que nous devons être un comme lui et son Père sont un. Et puis combien d'autres choses non moins profondes et non moins admirables dont ne nous pourrions parler convenablement dans cet ouvrage, en fussions-nous capables; puisque nous l'avons entrepris dans un autre dessein [2] ! Nous pourrons le faire ailleurs; il ne faut pas y aspirer ici. Voici seulement ce que nous voulons rappeler à ceux qui aiment la parole de Dieu et qui recherchent la sainte vérité. Quoique saint Jean, dans son Evangile, ait annoncé et fait connaître le Christ véritable et véridique dont les trois autres évangélistes ont écrit la vie et dont les autres Apôtres, sans avoir entrepris de faire son histoire, n'ont pas moins publié les grandeurs comme l'exigeait leur ministère; cependant après s'être élevé bien plus haut qu'eux dès le début de son Evangile, il ne se rencontre que rarement avec eux dans le cours de son ouvrage. C'est premièrement quand il s'agit du témoignage rendu par le Précurseur sur les rives du Jourdain ; secondement au-delà de la mer de Tibériade, quand Jésus nourrit la foule avec les cinq pains et sur les eaux ; troisièmement, à Béthanie, où une femme fidèle répand sur lui des parfums précieux. Ainsi arrive-t-il avec eux à la passion, où tous devaient

Matt. VI, 14, 15. — [2] Jean, , 35. — [3] Ib. I, 16. — [4] Ib. VIII, 1, 36. — [5] Matt. XXVI, 6-13. Marc, XIV, 3-9. — [6] Jean IX 1 ; XII, 8.

[1] Jean, XII, 20-50. — [2] Ib. XIII, XVIII.

se rencontrer; et cependant ne rend-il pas plus splendide que les autres la cène dernière, pour laquelle il semble avoir puisé dans le sanctuaire même du Seigneur, sur lequel il avait l'habitude de reposer. N'est-ce pas lui encore qui nous montre Jésus frappant Pilate de paroles plus profondes; déclarant que son royaume n'est pas de ce monde, qu'il est né Roi, qu'il est venu dans le monde pour rendre témoignage à la vérité [1]; écartant Marie elle-même après la résurrection, et lui adressant ces mots mystérieux et profonds : « Ne me touche pas, car je ne suis « pas encore monté vers mon Père [2]; » donnant le Saint-Esprit à ses disciples en soufflant sur eux [3], prévenant ainsi l'erreur qui aurait pu faire croire, que le Saint-Esprit, qui est consubstantiel et coéternel à la Trinité, était seulement l'Esprit du Père et non celui du Fils?

20. Enfin après avoir confié la garde de ses brebis à Pierre, à qui il venait de demander une triple protestation d'amour, Jésus dit de saint Jean qu'il veut qu'il demeure ainsi jusqu'à ce qu'il vienne [4]. Je crois voir ici la révélation d'un profond mystère. Ce récit évangélique de saint Jean, lequel jette de si vives lumières sur la nature du Verbe, nous enseigne l'égalité et l'incommutabilité de la Trinité, nous révèle la distance infinie qui existe entre nous et le Verbe fait chair; je dis que cet évangile de saint Jean, ne pourra être saisi et parfaitement compris que quand le Seigneur apparaîtra parmi nous. Voilà pourquoi il restera tel jusqu'à ce qu'il vienne; maintenant il restera pour diriger et affermir la foi des croyants; mais alors nous le contemplerons face à face [5], quand notre vie aura apparu et quand nous aurons apparu avec lui dans la gloire [6]. Si donc traînant encore après lui les chaînes de notre misérable mortalité, un homme se flatte d'écarter toutes les ténèbres qu'engendrent dans son esprit les représentations corporelles et charnelles ; de jouir de l'éclat serein de l'incommuable vérité ; et d'y attacher indissolublement son intelligence, rendue entièrement étrangère aux habitudes et aux nécessités de cette vie : je déclare qu'il ne comprend pas ce qu'il cherche et qu'il ne se connaît pas lui-même. Qu'il croie plutôt, d'après une autorité sublime et infaillible, que tant que nous sommes dans ce corps, nous sommes loin de Dieu, que nous marchons à la lueur de la foi et non à l'éclat éblouissant de la réalité [1]. De cette manière, gardant précieusement dans son âme la foi, l'espérance et la charité, qu'il aspire à la contemplation face à face, appuyé sur le gage de l'Esprit-Saint qu'il a reçu [2], et qui nous enseignera toute vérité, quand Celui qui a ressuscité Jésus-Christ d'entre les morts, vivifiera aussi nos corps mortels par son Esprit qui habite en nous [3]. Mais avant que ce corps, qui est mort par le péché, ne soit vivifié, sachons qu'il est de plus un fardeau bien lourd pour notre âme [4]. Et si quelquefois, aidé par la grâce d'en haut, on perce ce nuage qui couvre toute la terre [5], c'est-à-dire les ténèbres charnelles qui obscurcissent la vie terrestre, n'oublions pas que ce n'est qu'un éclair rapide qui fend la nue, mais que bientôt on retombe dans sa faiblesse, malgré le désir qui porte à s'élever de nouveau dans les hauteurs, et parce qu'on n'est pas pur pour y rester fixé. La grandeur d'un homme dépend de la grandeur de ses efforts pour s'élever; et sa petitesse est proportionnée à la faiblesse de ses efforts.

Si une âme n'a encore éprouvé aucune des ces aspirations, quoique Jésus-Christ habite en elle par la foi : qu'elle s'attache à vaincre et à détruire les passions de ce siècle, et cela par l'action de la vertu morale, qu'elle pratiquera en marchant avec Jésus-Christ, son médiateur, dans la compagnie des trois premiers Evangélistes; qu'elle conserve fidèlement avec toute la joie d'une vive espérance, la foi en Celui qui est toujours le Fils de Dieu et qui, pour nous, s'est fait fils de l'homme, afin que sa force éternelle et sa divinité préparent à notre faiblesse et à notre mortalité, qu'il a partagées, une voie sûre pour marcher en lui et vers lui. Pour éviter le péché, qu'elle se laisse diriger par Jésus-Christ Roi ; si par malheur elle y tombe, qu'elle cherche l'expiation en ce même Jésus-Christ souverain prêtre. Quand enfin elle aura trouvé un aliment suffisant dans l'action d'une vie pure et sainte, s'élevant sur les deux préceptes de la charité comme sur deux ailes puissantes, au-dessus des choses de la terre, elle pourra se plonger dans la source même de la lumière, Jésus-Christ, le Verbe qui était au commencement, le Verbe qui était en Dieu et qui était Dieu [6]. Elle ne verra sans doute encore que comme dans un miroir et en énigme; mais beaucoup mieux qu'à l'aide des images corporelles. Si donc les esprits qui en sont capables voient dans

[1] Jean, XVIII, 36-37. — [2] Ib. XX, 17. — [3] Ib. XX, 22. — [4] Ib. XXI, 15, 23. — [5] I Cor. XIII, 12. — [6] Coloss. III, 4.

[1] II Cor. V, 6, 7. — [2] Jean, XVI 13. — [3] Rom. VIII, 10, 11. — [4] Sag. IX, 15. — [5] Eccli. XXIV, 6. — [6] Jean, I, 1.

les trois autres Evangélistes l'image de la vie active et dans l'Evangile de saint Jean les dons de la puissance contemplative ; toujours est-il vrai de dire, qu'au moins d'une certaine manière, cet Evangile de saint Jean restera jusqu'à ce que toute perfection soit accomplie [1]. Aux uns le Saint-Esprit donne le langage de la sagesse, aux autres le langage de la science [2]; celui-ci goûte le jour du Seigneur [3]; l'autre boit à la source plus pure de la poitrine du Sauveur; celui-là, ravi jusqu'au troisième ciel, entend des paroles ineffables [4]; tous cependant, voyagent loin du Seigneur, tout le temps qu'ils sont dans ce corps mortel [5], et ceux qui gardant fidèlement les biens de l'espérance, sont écrits au livre de vie, verront l'accomplissement de cette parole : « Et moi aussi, « Je l'aimerai et je me manifesterai moi-même à « lui [1]. »

Toutefois pendant le pélerinage d'ici-bas, plus on fera de progrès dans l'intelligence, ou la connaissance de cette vérité, plus on évitera avec soin les deux vices qui forment le caractère du démon : l'orgueil et la jalousie. On se souviendra que si l'Evangile de saint Jean élève si haut dans la contemplation de la vérité, c'est qu'il commande d'une manière plus pressante la douceur de la charité; et comme rien n'est plus vrai ni plus salutaire que ce précepte du sage : « Plus tu es « grand, plus tu dois t'humilier en tout [2], » l'Evangéliste qui, beaucoup mieux que les autres, a fait briller la gloire de Jésus-Christ, c'est celui qui nous le représente lavant les pieds à ses disciples [3].

[1] I Cor. XIII, 12, 9, 10. — [2] Ib. XII, 8. — [3] Rom. XIV, 6. — [4] II Cor. XII, 2-4. — [5] Ib. V, 6.

[1] Jean, XIV, 21. — [2] Eccli. III, 30. — [3] Jean, XIII, 5.

Les deux premiers livres ont été traduits par M. l'abbé TASSIN,

les deux derniers par M. l'Abbé BURLERAUX.

EXPLICATION DU SERMON SUR LA MONTAGNE

LIVRE PREMIER.

PREMIÈRE PARTIE DU SERMON [1].

CHAPITRE PREMIER.

RÈGLE PARFAITE DE LA VIE CHRÉTIENNE. — MONTAGNE. — OUVRIR SA BOUCHE. — LES PAUVRES D'ESPRIT.

1. En étudiant avec piété et avec prudence le sermon que Notre-Seigneur Jésus-Christ a prononcé sur la montagne, tel que nous le lisons dans l'évangile selon saint Matthieu, on y trouvera, je pense, tout ce qui regarde les bonnes mœurs, un parfait modèle de la vie chrétienne. Je ne m'aventure point en disant cela, mais je me fonde sur les paroles mêmes du Seigneur. En effet, en concluant ce discours, le Sauveur laisse entendre qu'il y a renfermé tous les préceptes propres à former notre vie, puisqu'il dit : « Donc, quiconque entend ces paroles que je publie « et les accomplit, je le comparerai à un homme « sage qui a bâti sa maison sur la pierre ; la pluie « est descendue, les fleuves se sont débordés, les « vents ont soufflé et sont venus fondre sur cette « maison ; et elle n'a pas été renversée, parce- « qu'elle était fondée sur la pierre. Mais quiconque « entend ces paroles que je dis et ne les accomplit « pas, je le comparerai à un homme insensé qui « a bâti sa maison sur le sable ; et la pluie est des- « cendue, les fleuves se sont débordés, les vents ont « soufflé, et sont venus fondre sur cette maison ; « et elle s'est écroulée, et sa ruine a été grande. » En disant, non pas simplement : « Celui qui en- « tend mes paroles, » mais : « celui qui entend ces « paroles que je dis, » le Seigneur a assez indiqué, ce me semble, que les paroles qu'il a prononcées sur la montagne peuvent imprimer à la conduite de ceux qui veulent les mettre en pratique une perfection telle qu'on pourra justement les comparer à un homme qui bâtit sur la pierre. Je dis ceci pour montrer que ce discours renferme toutes les règles de la perfection chrétienne ; car nous reviendrons plus en détails sur ce chapitre.

2. Voici donc le préliminaire de ce sermon : « Or Jésus, voyant une grande foule, monta sur « la montagne, et lorsqu'il se fut assis, ses disci- « ples s'approchèrent de lui, et ouvrant sa bou- « che, il les instruisait, disant. » Si on demande ce que signifie la montagne, ils est raisonnable de penser qu'elle désigne l'importance plus grande des préceptes de la justice, comparativement à ceux de la loi judaïque qui leur sont inférieurs. Cependant c'est le même Dieu qui, par ses saints prophètes et ses serviteurs, selon l'exacte convenance du temps, a donné des commandements de moindre valeur à un peuple qu'il fallait encore enchaîner par la crainte ; et d'autres, plus précieux, par son Fils, à un peuple qu'il convenait d'affranchir par la charité. Mais les uns et les autres, selon leurs proportions, ont été donnés par celui qui seul sait appliquer à propos le remède convenable aux maux du genre humain. Et il n'y a rien d'étonnant à ce que le même Dieu qui a fait le ciel et la terre, ait donné des préceptes plus grands en vue du royaume du ciel, et d'autres moins grands en vue du royaume de la terre. Or c'est de cette justice plus grande qu'il est dit dans le roi-prophète : « Votre justice est élevée comme les montagnes « de Dieu [1]. » Et voilà précisément ce que signifie la montagne sur laquelle enseigne le maître unique, le seul propre à enseigner de si grandes choses. Et il s'asseoit pour enseigner, comme il convient à la dignité d'un maître ; et ses disciples s'approchent de lui, afin d'être plus près, de corps, pour entendre ses paroles, comme ils se rapprochaient déjà par l'esprit pour les accomplir. « Et, ouvrant sa bouche, il les instrui- « sait, disant. » Cette circonlocution : « Et ouvrant

[1] Matt. v.

[1] Ps. xxxv, 7.

« sa bouche, » a peut-être pour but, en retardant un peu le commencement du discours, d'indiquer qu'il sera plus long ; à moins qu'on n'y voie une allusion à ce qui se lit souvent dans l'ancienne loi, que Dieu ouvrait la bouche des prophètes, tandis que lui-même ici ouvre la sienne.

3. Que dit donc le Sauveur? « Bienheureux « les pauvres d'esprit, parce qu'à eux appartient « le royaume des cieux. » Nous lisons, à propos de l'ambition des choses temporelles : « Tout est « vanité et présomption d'esprit [1]. » Or présomption d'esprit veut dire audace et orgueil ; on dit en effet vulgairement des orgueilleux qu'ils ont l'esprit haut, *magnus spiritus*, et avec raison, puisque le mot *spiritus* veut dire aussi *vent*; comme nous lisons dans un psaume : « le feu la « grêle, la neige, la glace, l'esprit de la tem- « pête [2]. » Et qui ignore qu'on donne aussi aux orgueilleux le nom d'enflés, comme qui dirait bouffis par le vent? A quoi revient encore le mot de l'Apôtre : « La science enfle, mais la charité « édifie [2]. » C'est pourquoi on a raison d'entendre ici par *pauvres d'esprit* les hommes humbles et craignant Dieu, c'est-à-dire qui n'ont point l'esprit qui enfle. Or la béatitude ne pouvait absolument avoir un autre principe, puisqu'elle doit arriver à la souveraine sagesse, et que « la crainte du « Seigneur est le commencement de la sagesse [4]; » tandis qu'au contraire, « l'orgueil est donné « comme le commencement de tout péché [5]. » Que les orgueilleux ambitionnent donc et aiment les royaumes de la terre ; mais « heureux les « pauvres d'esprit, parce qu'à eux appartien « le royaume des cieux. »

CHAPITRE II.

EXPLICATION DES AUTRES BÉATITUDES.

4. « Bienheureux ceux qui sont doux, parce « qu'ils posséderont la terre en héritage. » Cette terre, je pense, est celle dont parle le Psalmiste : « Vous êtes mon espérance, mon partage sur la « terre des vivants [6]. » Le Seigneur entend ici un héritage solide, ferme, perpétuel, où l'âme trouve par ses pieuses affections le lieu de son repos, comme le corps le trouve dans la terre ; y puise son aliment, comme le corps l'emprunte à la terre ; et c'est le repos et la vie des saints. Or, les hommes doux sont ceux qui cèdent aux injustices, n'opposent point de résistance au mal, mais en triomphent par le bien [7]. Donc que ceux qui sont privés de cette vertu se querellent, qu'ils se disputent les biens terrestres et passagers ; mais « bien- « heureux ceux qui sont doux, parce qu'ils pos- « séderont la terre en héritage, » et cet héritage, personne ne les en dépouillera.

5. « Bienheureux ceux qui pleurent, parce « qu'ils seront consolés. » Le deuil est la tristesse causée par la perte des choses que l'on aime. Or ceux qui se convertissent à Dieu, perdent par là même tout ce qu'ils aimaient dans le monde ; car leur jouissance n'est plus où elle était autrefois, et jusqu'à ce que les biens éternels soient l'objet de leur affection, ils éprouvent une certaine tristesse. Ils seront donc consolés par le Saint-Esprit, appelé pour cela Paraclet, c'est-à-dire Consolateur ; en sorte qu'en perdant les joies du temps ils goûtent celles de l'éternité.

6. « Bienheureux ceux qui ont faim et soif de « la justice, parce qu'ils seront rassasiés. » Le Sauveur désigne ici ceux qui sont épris du bien vrai et immuable. Ils seront donc rassasiés de cette nourriture dont le Seigneur a dit : « Ma « nourriture est de faire la volonté de mon Père, » en quoi consiste proprement la justice, et de cette eau dont le même Sauveur a dit : « Pour « quiconque en boira, elle deviendra en lui une « fontaine d'eau jaillissante jusque dans la vie « éternelle [1]. »

7. « Bienheureux les miséricordieux, parce- « qu'ils obtiendront miséricorde. » Il appelle bienheureux ceux qui viennent au secours des malheureux, parce qu'en retour ils seront eux-mêmes délivrés du malheur.

8. « Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, « parce qu'ils verront Dieu. » Qu'ils sont donc insensés ceux qui cherchent Dieu des yeux du corps, quand on le voit des yeux du cœur, ainsi qu'il est écrit : « Cherchez-le dans la simplicité « de votre cœur [2]! » Car un cœur pur n'est autre chose qu'un cœur simple ; et de même que la lumière ne peut être perçue que par des yeux purs, ainsi Dieu ne peut être vu si ce qui peut le voir n'est pur lui-même.

9. « Bienheureux les pacifiques, parce qu'ils « seront appelés enfants de Dieu. » La perfection est dans la paix, qui exclut tout combat ; c'est pourquoi les pacifiques sont appelés enfants de Dieu, parce qu'en eux rien ne résiste à Dieu, et que les enfants doivent ressembler à leur Père. Or ceux-là sont pacifiques en eux-mêmes qui maîtrisent tous les mouvements de leur âme et

[1] Eccl. I, 44 selon les Septante. — [2] Ps. CXLVIII, 3. — [3] I Cor. VIII, 1. — [4] Eccli I, 16. — [5] Ib. X, 15. — [6] Ps. CXLI, 6. — [7] Rom. XII, 21.

[1] Jean, IV, 34-14. — [2] Sag. I, I.

les soumettent à la raison, c'est-à-dire à l'intelligence et à l'esprit, qui domptent tous les appetits de la chair, et deviennent le royaume de Dieu : là où tout est réglé de telle sorte que la partie principale et la plus excellente de l'homme commande, sans éprouver de résistance, aux autres parties qui nous sont communes avec les animaux, tandis qu'elle-même, c'est-à-dire l'intelligence et la raison, reste soumise à une autorité plus grande, qui est le Fils unique de Dieu, la Vérité même. Car, on ne peut commander à des puissances inférieures, si l'on ne se soumet à une puissance supérieure. Et voilà la paix réservée sur la terre aux hommes de bonne volonté [1] ; voilà la vie d'un homme parfait et consommé en sagesse. De ce royaume, où la paix et l'ordre sont dans leur plénitude, est exclu le prince de ce siècle qui domine les cœurs pervers et rebelles à l'ordre. Cette paix intérieure une fois établie et consolidée, quelles que soient les tempêtes excitées par celui qui a été jeté dehors, elles ne font qu'augmenter la gloire qui est selon Dieu; rien ne s'ébranle dans l'édifice; et l'impuissance des machines dressées contre lui fait voir avec quelle solidité il est construit à l'intérieur. Voilà pourquoi on lit ensuite : « Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la « justice, parce qu'à eux appartient le royaume « des cieux. »

CHAPITRE III.

GRADATION ADMIRABLE DES HUIT BÉATITUDES.

10. Voilà quelles sont les huit béatitudes ; car ensuite le Sauveur s'adresse en particulier à ceux qui étaient là, en disant : « Vous serez heureux « lorsque les hommes vous maudiront et vous per« sécuteront, » tandis que plus haut il s'adressait à tout le monde. En effet, il n'a pas dit : « Bien« heureux les pauvres d'esprit, » parce qu'à vous appartient le royaume des cieux, mais : « parce « qu'à eux appartient le royaume des cieux ; » il n'a pas dit : « Bienheureux ceux qui sont doux, » parce que vous posséderez la terre, mais : « parce « qu'ils posséderont la terre. » Et ainsi du reste, jusqu'à la huitième sentence : « Bienheureux « ceux qui souffrent persécution pour la justice, « parce qu'à eux appartient le royaume des cieux. » Mais désormais il parle à ceux qui étaient présents, bien que ce qu'il a dit plus haut s'adressât aussi à eux, et que tout ce qu'il paraît leur dire spécialement convienne également à ceux qui étaient absents ou devaient naître dans la suite. C'est pourquoi il faut porter une sérieuse attention à ce nombre de huit. La première béatitude est celle qui provient de l'humilité : « Bienheureux les « pauvres d'esprit, » c'est-à-dire ceux qui ne sont point enflés, dont l'âme se soumet à l'autorité divine, et craint d'être livrée au supplice après la mort, bien qu'elle puisse peut-être s'estimer heureuse en cette vie. De là elle arrive à la connaissance des saintes Ecritures, où elle doit se montrer douce par esprit de piété, pour ne pas s'exposer à blâmer ce que des ignorants traitent d'absurde et devenir indocile par d'opiniâtres discussions. Dès lors elle commence à comprendre par quels nœuds elle est enchaînée à ce siècle au moyen de l'habitude et du péché; par conséquent, dans ce troisième degré, qui est celui de la science, elle pleure la perte du souverain bien, en se voyant retenue à l'autre extrémité. Le quatrième degré est celui du travail, des violents efforts que l'âme fait pour s'arracher au plaisir empoisonné qui la captive. Là on a faim et soif de la justice, et le courage est grandement nécessaire, parce qu'on ne quitte pas sans douleur ce qu'on possède avec joie. Dans le cinquième degré, on donne à ceux qui ont persévéré dans le travail un conseil pour s'en délivrer; car, sans le secours d'une puissance supérieure, personne n'est capable de se débarrasser de misères si grandes et si compliquées ; et ce conseil si juste, c'est de venir en aide à la faiblesse d'un inférieur, si l'on veut recevoir du secours d'un supérieur ; par conséquent : « Bien« heureux les miséricordieux, parce qu'ils obtien« dront miséricorde. » Le sixième degré consiste dans la pureté du cœur qui, forte de la conscience des bonnes œuvres, est capable de contempler le souverain bien, qui n'est visible que pour l'intellect serein et pur. Le septième est la sagesse même, c'est-à-dire la contemplation de la vérité, qui pacifie l'homme tout entier, et le rend semblable à Dieu ; d'où cette conclusion : « Bienheureux les « pacifiques, parce qu'ils seront appelés enfants « de Dieu. » La huitième béatitude rentre, pour ainsi dire, dans la première ; aussi dans l'une et et l'autre nomme-t-on le royaume des cieux : « Bienheureux les pauvres d'esprit parce qu'à « eux appartient le royaume des cieux ; » puis : « Bienheureux ceux qui souffrent persécution « pour la justice, parce qu'à eux appartient le « royaume des cieux . » C'est déjà dire :

[1] Luc, II, 14.

« Qui nous séparera de l'amour du Christ ? « Est-ce la tribulation ? est-ce l'angoisse ? est-« ce la persécution ? est-ce la faim ? est-ce la « nudité ? est-ce le péril ? est-ce le glaive [1] ? » Il y a donc sept degrés dans le travail de la perfection ; car le huitième résume tout dans la gloire, fait voir ce qui est parfait et revient au premier, afin de parfaire les autres degrés par le premier et le dernier.

CHAPITRE IV.

LES SEPT DEGRÉS DE LA PERFECTION ÉGALEMENT MARQUÉS DANS ISAÏE, MAIS PAR GRADATION DESCENDANTE. — SENS MYSTÉRIEUX DU NOMBRE HUIT.

11. Il me semble que les sept opérations du Saint-Esprit, dont parle Isaïe [2], correspondent à ces degrés et à ces sentences du Sauveur. Mais l'ordre n'est pas le même : car là, on commence par ce qu'il y a de supérieur, et ici par ce qu'il y a d'inférieur. En effet la prophétie nomme en premier lieu la sagesse et en dernier lieu la crainte de Dieu : mais « la crainte du Sei-« gneur est le commencement de la sagesse. » Si donc nous suivons l'ordre en montant, le premier degré est la crainte de Dieu, le second la piété, le troisième la science, le quatrième la force, le cinquième le conseil, le sixième l'entendement, le septième la sagesse. La crainte de Dieu convient aux humbles, dont on dit : « Bienheureux les « pauvres d'esprit, » c'est-à-dire ceux qui ne sont point enflés, point orgueilleux, et à qui l'Apôtre dit : « Ne cherchez point à vous élever, mais crai-« gnez [3], » c'est-à-dire n'aspirez point à monter. La piété convient à ceux qui sont doux ; car celui qui cherche pieusement, honore la sainte Ecriture, ne critique point ce qu'il ne comprend pas encore, et par là même ne résiste pas : ce qui constitue proprement la douceur ; aussi dit-on : « Bien-« heureux ceux qui sont doux. » La science est le propre de ceux qui pleurent, qui ont appris par les saintes Ecritures à connaître dans quels maux ils sont impliqués, maux qu'ils convoitaient dans leur ignorance comme choses bonnes et utiles ; et c'est d'eux que l'on dit : « Bienheureux ceux qui « pleurent. » La force est le partage de ceux qui ont faim et soif ; ils travaillent en effet dans le but d'obtenir la jouissance du vrai bien et de détacher leur cœur des choses terrestres et matérielles ; et l'on dit d'eux : « Bienheureux «ceux qui ont faim et soif de la justice. » Le conseil convient aux miséricordieux, car le seul remède, le seul moyen d'échapper à tant de maux, c'est de pardonner comme nous voulons que l'on nous pardonne, c'est d'aider les autres de tout notre pouvoir, comme nous voudrions nous-mêmes être aidés ; de ceux là on dit : « Bienheureux les « miséricordieux. » L'entendement appartient à ceux qui ont le cœur pur, parce que leur regard purifié peut voir ce que l'œil du corps n'a point vu, ce que l'oreille n'a point entendu, ce qui n'est point monté dans le cœur de l'homme [1] ; et il est dit d'eux : « Bienheureux ceux qui ont le cœur, « pur. » La sagesse est le partage des pacifiques chez qui tout est réglé, en qui rien ne se révolte contre la raison, mais où tout est soumis à l'esprit de l'homme qui lui-même obéit à Dieu [2] ; c'est d'eux que l'on dit : « Bienheureux les pacifi-« ques. »

12. Mais le ciel, l'unique récompense de tous, prend des noms divers selon la différence des degrés. Tout d'abord on l'a nommé, parce qu'il est la sagesse souveraine et parfaite de l'âme raisonnable. On a donc dit : « Bienheureux les pauvres « d'esprit, parce qu'à eux appartient le royaume « des cieux. » C'est comme si l'on disait : « la « crainte du Seigneur est le commencement de la « sagesse. » L'héritage est promis à ceux qui sont doux ; c'est le testament paternel en faveur de ceux qui cherchent avec piété : « Bienheureux « ceux qui sont doux, parce qu'ils posséderont la « terre en héritage. » La consolation est pour ceux qui pleurent, parce qu'ils savent ce qu'ils ont perdu et dans quels maux ils sont plongés : « Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils « seront consolés. » Le rassasiement est réservé à ceux qui ont faim et soif, comme une réfection nécessaire à ceux qui travaillent et combattent courageusement pour leur salut : « Bienheureux « ceux qui ont faim et soif de la justice, parce qu'ils « seront rassasiés. » La miséricorde est pour les miséricordieux, qui mettent en pratique le vrai, le meilleur conseil, afin de recevoir d'un plus puissant ce qu'ils accordent eux-mêmes à de plus faibles : « Bienheureux les miséricordieux parce-« qu'ils obtiendront miséricorde. » A ceux qui ont le cœur pur, la faculté de voir Dieu, parce que leur regard purifié peut contempler les choses éternelles : « Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, « parce qu'ils veront Dieu. » Aux pacifiques la ressemblance avec Dieu, parce qu'ils possèdent la sagesse parfaite et qu'ils sont formés à l'image de

[1] Rom. VIII, 35. — [2] Is. XI, 2, 3. — [3] Rom. XI, 20.

[1] Is. LXIV, 4 ; Cor. II, 9. — [2] Rét. l. I, ch. XIX, n. 1.

Dieu par la régénération de l'homme nouveau : « Bienheureux les pacifiques, parce qu'ils seront « appelés enfants de Dieu. » Et tout cela peut s'accomplir en cette vie, comme nous croyons que cela a eu lieu dans les apôtres [1]. Car il n'est pas possible de décrire par des paroles cette transformation en la forme angélique qui nous est promise pour l'autre vie. « Bienheureux donc ceux qui « souffrent persécution pour la justice, parce qu'à « eux appartient le royaume des cieux. » Cette huitième sentence, qui revient à la première et montre l'homme parfait, est peut-être figurée et par la circoncision de l'ancienne loi, qui se faisait le huitième jour ; et par la résurrection du Seigneur, qui a eu lieu après le sabbat, c'est-à-dire le huitième jour, qui est en même temps le premier ; et par la célébration des deux octaves, que nous solennisons dans la régénération du nouvel homme, et par le nombre même du jour de la Pentecôte. En effet sept multiplié par sept donne quarante-neuf, à quoi on ajoute un huitième jour, pour compléter cinquante et revenir en quelque sorte au point de départ ; et c'est en ce jour qu'a été envoyé le Saint-Esprit, par qui nous sommes conduits au royaume des cieux, de qui nous recevons l'héritage, qui nous console, nous nourrit, nous fait miséricorde, nous purifie, et nous pacifie ; en sorte que, devenus parfaits, nous supportons pour la vérité et la justice les persécutions qui viennent du dehors.

CHAPITRE V.

SOUFFRIR POUR LA JUSTICE ET POUR JÉSUS-CHRIST.

13. « Vous serez bienheureux lorsque les hom- « mes vous maudiront et vous persécuteront et « diront faussement toute sorte de mal de vous à « cause de moi. Réjouissez-vous et tressaillez de « joie, parce que votre récompense est grande dans « les cieux. » Que quiconque cherche dans la profession du christianisme les joies de ce monde et la possession des biens temporels sache que notre bonheur est au dedans, ainsi que le prophète l'a prédit de l'âme fidèle, fille de l'Eglise : « Toute « la beauté de cette fille du Roi est intérieure [2] ; » car au dehors on ne nous promet que malédictions, persécutions et calomnies. Cependant tout cela aura dans le ciel une grande récompense, que goûtent déjà intérieurement ceux qui sont patients, ceux qui peuvent dire : « Nous nous glo- « fions dans les tribulations, sachant que la tribu- « lation produit la patience ; la patience, la pureté ; « et la pureté, l'espérance. Or l'espérance ne con- « fond point, parce que la charité de Dieu est ré- « pandue en nos cœurs par l'Esprit-Saint qui nous « a été donné [1]. » En effet il ne suffit pas de souffrir ces tribulations pour en recueillir le fruit ; mais il faut les supporter pour le nom du Christ, non-seulement avec patience, mais avec joie. Car beaucoup d'hérétiques, séduisant les âmes sous l'apparence du christianisme, endurent des épreuves de cette sorte ; néanmoins ils n'ont aucune part à la récompense, parce qu'il n'est pas dit seulement : « Bienheureux ceux qui souf- « frent persécution, » mais qu'on ajoute : « pour « la justice. » Or où la foi n'est pas saine, il ne peut y avoir de justice, parce que la justice vit de foi [2]. Que les schismatiques ne se flattent point non plus d'obtenir cette récompense ; parce que la justice ne peut pas être là où n'est pas la charité ; car l'amour du prochain n'opère pas le mal [3], et s'ils l'avaient, ils ne déchireraient point le corps du Christ, qui est l'Eglise [4].

14. On peut demander quelle différence il y a entre ces mots : « Lorsque les hommes vous mau- « diront, » et ceux-ci : « Lorsqu'ils diront toute « sorte de mal de vous, » puisque maudire n'est pas autre chose que dire du mal. Mais autre chose est de lancer une malédiction accompagnée d'injures, à la face d'une personne présente, comme quand les Juifs disaient à notre Seigneur : « Ne « disons-nous pas avec raison que vous êtes un Sa- « maritain et qu'un démon est en vous [5] ? » autre chose, de blesser la réputation d'un absent, ainsi que nous le lisons à l'égard du même Sauveur : « Les uns disaient : c'est un prophète ; mais d'au- « tres disaient : non, car il séduit le peuple [6]. » Poursuivre, c'est faire violence ou tendre des embûches, comme l'ont fait celui qui a livré Jésus et ceux qui l'ont crucifié. Et comme on n'a pas dit simplement : « Et diront toute sorte de mal « de vous, » mais qu'on a ajouté : « faussement, » on a aussi ajouté : « à cause de moi, » en vue je pense, de ceux qui cherchent à se glorifier des persécutions et de l'opprobre jeté sur leur nom, et prétendent appartenir au Christ, parce qu'on dit beaucoup de mal d'eux, tandis qu'on n'exprime que la vérité quand on parle de leur erreur et que si peut-être on y mêle quelques faussetés (ce qui arrive ordinairement par suite de la légèreté humaine) tout au moins ils ne souffrent

[1] Ret. l. I, ch. XIX, n. 1. — [2] Ps. XLIV, 14.

[1] Rom. V, 3, 5. — [2] Héb. II, 4, Rom. I, 17. — [3] Rom. XIII, 10. — [4] Col. I, 24. — [5] Jean, VIII, 48. — [6] Ib. VII, 12.

pas cela à cause du Christ. Car celui-là n'est pas disciple du Christ, qui ne porte pas le nom de chrétien selon la vraie foi et la doctrine catholique.

15. « Réjouissez-vous et tressaillez de joie, par« ce que votre récompense est grande dans les « cieux. » Je ne pense pas qu'on entende ici par *cieux* la partie supérieure de ce monde visible : notre récompense, qui doit être immuable et éternelle, ne peut se trouver dans des choses sujettes au mouvement et au cours du temps. Mais par *cieux* je crois qu'on désigne le firmament spirituel où habite la justice éternelle et en comparaison duquel l'âme coupable est appelée *terre*, selon ce qui fut dit à Adam pécheur : « Tu es terre « et tu iras en terre [1]. » C'est de ces cieux que l'Apôtre a dit : « Parce que notre vie est dans les « cieux [2]. » Or ceux qui jouissent des biens spirituels goûtent déjà cette récompense ; mais elle ne sera complète que quand ce corps mortel aura revêtu l'immortalité. « Car c'est ainsi qu'ils « ont persécuté les prophètes qui ont été avant « vous. » Maintenant le Christ fait consister en général la persécution dans les malédictions et la diffamation, et c'est à propos qu'il donne un exemple, car pour l'ordinaire ceux qui disent la vérité souffrent persécution, et cependant cette persécution n'a point empêché les anciens prophètes d'annoncer la vérité.

CHAPITRE VI.

LE SEL DE LA TERRE ET LA LUMIÈRE DU MONDE. — LE BOISSEAU ET LE CHANDELIER.

16. C'est donc avec beaucoup de raison que le Sauveur dit ensuite : « Vous êtes le sel de la ter« re : » montrant par là qu'il faut regard er comme insensés ceux qui recherchant l'abondance des biens temporels, ou craignant d'en être privés, perdent les biens éternels que les hommes ne peuvent ni donner ni ôter. « Si donc le sel perd « sa vertu, avec quoi salera-t-on ? » C'est-à-dire si vous, par qui les peuples doivent en quelque sorte être assaisonnés, vous perdez le royaume des cieux par crainte des persécutions temporelles, où trouvera-t-on des hommes pour vous délivrer de l'erreur, quand Dieu vous a choisis pour en guérir les autres ? Le sel affadi « n'est donc « plus bon qu'à être jeté dehors et foulé aux pieds « par les hommes. » Or ce n'est point celui qui souffre persécution qu'on foule aux pieds, mais celui à qui la crainte de la persécution ôte sa vertu. En effet, on ne peut fouler aux pieds que ce qui est à terre ; mais celui-là n'est point à terre qui, bien qu'il souffre beaucoup ici-bas dans son corps, est cependant fixé au ciel par le cœur.

17. « Vous êtes la lumière du monde. » Comme il a dit plus haut : « Vous êtes le sel de « la terre, » il dit maintenant : « Vous êtes la « lumière du monde. » Or par la terre dont il parle plus haut, il ne faut pas entendre celle que nous foulons des pieds du corps, mais les hommes qui l'habitent, et même les pécheurs ; car c'est pour les assaisonner et détruire leurs mauvaises humeurs que le Seigneur leur a envoyé le sel apostolique. Et, par monde, il ne faut pas entendre ici, le ciel et la terre, mais les hommes qui sont dans le monde, qui aiment le monde et que les apôtres ont mission d'éclairer. « Une ville ne peut « être cachée quand elle est située sur une mon« tagne, » c'est-à-dire quand elle est fondée sur une grande et éclatante justice, justice désignée aussi par la montagne sur laquelle le Seigneur fait entendre sa parole. « Et on n'allume point « une lampe pour la mettre sous le boisseau. » Comment interpréter ces paroles ? « Mettre sous « le boisseau, » signifie-t-il simplement cacher une lampe, comme qui dirait : Personne n'allume une lampe pour la cacher ? ou bien ce mot de *boisseau* a-t-il une autre signification ? Mettre une lampe sous le boisseau signifie-t-il préférer les avantages du corps à la prédication de la vérité, en sorte qu'on cesse de l'enseigner de peur de subir quelque désagrément dans les choses corporelles et passagères ? En tout cas ce mot de *boisseau* est bien choisi : soit à cause de la mesure dans laquelle chacun recevra la récompense de ce qu'il aura fait, selon ce témoignage de l'Apôtre : « Afin que, là, chacun « reçoive ce qui est dû à son corps [1] ; » et suivant cet autre texte où l'idée de mesure personnelle, se retrouve encore : « Selon la mesure avec la« quelle vous aurez mesuré, mesure vous sera « faite [2] ; » soit parce que les biens passagers, qui concernent le corps, commencent et finissent dans un nombre de jours déterminé, indiqué peut-être par le boisseau ; tandis que les biens éternels et spirituels ne sont point resserrés dans de telles limites [3] : « Car ce n'est pas avec me« sure que Dieu donne son esprit [4]. » Donc qui-

[1] Gen. III, 19. — [2] Phil. III, 20.

[1] II Cor. V, 10. — [2] Matt. VII, 2. — [3] Rét. l. V, ch. XIX, n. 3. — [4] Jean, III, 34.

conque obscurcit et voile la lumière de la bonne doctrine sous les avantages temporels, met la lampe sous le boisseau. « Mais sur le chandelier. » Ce qui a lieu quand on assujétit son corps au service de Dieu, en sorte que la prédication de la vérité ait le dessus et l'esclavage du corps le dessous; et que cependant ce même esclavage du corps fasse briller la doctrine, laquelle s'insinue dans l'esprit des auditeurs par la voix, par la langue, par les autres mouvements du corps qui contribuent aux bonnes œuvres. L'Apôtre met donc la lampe sur le chandelier, quand il dit : « Je ne combats pas comme frappant l'air; mais « je châtie mon corps et le réduis en servitude, « de peur qu'après avoir prêché aux autres, je « ne sois moi-même réprouvé [1]. » Dans ce qui suit : « Afin qu'elle éclaire tous ceux qui sont « dans la maison, » il faut, je pense, entendre par *maison*, le lieu que les hommes habitent, c'est-à-dire ce monde, dans le sens où il est dit plus haut : « Vous êtes la lumière du monde; » à moins qu'on ne veuille y voir la figure de l'Eglise : ce qui n'est point déraisonnable.

CHAPITRE VII.

LA GLOIRE DE DIEU, FIN DE TOUTES NOS ŒUVRES.

18. « Qu'ainsi votre lumière luise devant les « hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres « et qu'ils glorifient votre Père qui est dans les « cieux. » S'il eût seulement dit : « Qu'ainsi votre « lumière luise devant les hommes, afin qu'ils « voient vos bonnes œuvres, » il eût semblé donner pour but les louanges des hommes, que recherchent les hypocrites, et ceux qui ambitionnent les honneurs et poursuivent la plus vaine des gloires. C'est contre ceux-là qu'il est écrit : « Si je plaisais « encore aux hommes, je ne serais point serviteur « du Christ [2]; » et par le prophète : « Ceux qui « plaisent aux hommes ont été confondus, parce « que Dieu les a réduits à rien; » et encore : « Dieu « a brisé les os de ceux qui plaisent aux hom- « mes [3]; » et par Paul : « Ne devenons pas avides « d'une vaine gloire [4]; » et par ce même Paul : « Or que chacun s'éprouve, et alors il trouvera sa « gloire en lui-même et non dans un autre [5]. » Le Sauveur ne s'est donc pas contenté de dire : « Afin « qu'ils voient vos bonnes œuvres; » mais il a ajouté : « Et qu'ils glorifient votre Père qui est dans « les cieux; » afin que, tout en obtenant les suffrages de ses semblables par ses bonnes œuvres, l'homme cependant ne place pas là son but final, mais rapporte tout à Dieu et ne cherche dans l'approbation des hommes que la gloire de Dieu. Car c'est l'avantage même des ceux qui décernent des éloges, de les rapporter à Dieu et non à l'homme; comme le Seigneur le fit voir à l'occasion de celui que l'on portait, de ce paralytique qu'il guérit et dans lequel la foule admirait sa puissance, comme il est écrit : « Et la multitude « fut saisie de crainte et rendit gloire à Dieu, qui « a donné une telle puissance aux hommes [1]. » Paul, l'imitateur du Christ, nous dit aussi : « Seulement elles (les églises) avaient ouï dire : « Celui qui autrefois nous persécutait annonce « maintenant la foi qu'il s'efforçait alors de dé- « truire; et elles glorifiaient Dieu à mon sujet [2]. »

19. Après avoir ainsi exhorté ses auditeurs à se préparer à tout souffrir pour la vérité et la justice et à ne point cacher les biens qu'ils devaient recevoir, mais à s'instruire dans l'intention bienveillante d'enseigner les autres, en rapportant toutes leurs bonnes œuvres, non à leur propre gloire, mais à celle de Dieu : après cela, dis-je, le Seigneur commence à les éclairer et à leur apprendre ce qu'ils doivent enseigner; c'est comme s'ils lui eussent demandé : Nous sommes prêts à tout souffrir pour votre nom, à ne point cacher votre doctrine : mais quelle est donc cette doctrine que vous nous défendez de cacher, et pour laquelle vous nous ordonnez de tout souffrir? Allez-vous donc contredire ce qui est écrit dans la loi? Non, leur répond-il : « Ne pensez pas « que je dois abolir la Loi et les prophètes; je « ne suis pas venu les abolir, mais les accom- « plir. »

CHAPITRE VIII.

DEUX MANIÈRES D'ACCOMPLIR LA LOI. — ÊTRE TRÈS-PETIT DANS LE ROYAUME DES CIEUX.

20. Cette sentence renferme deux sens, qu'il faut expliquer chacun en particulier. Celui qui dit : Je ne suis pas venu pour abolir la loi, mais « l'accomplir » entend ou qu'il ajoutera à la Loi ce qui lui manque, ou qu'il accomplira ce qu'elle renferme. Parlons d'abord de la première supposition. Celui qui supplée au défaut de quelque chose, ne détruit point ce qu'il trouve, mais l'affermit en le perfectionnant. Voilà pourquoi le

[1] I Cor. IX, 26, 27. — [2] Gal. I, 10. — [3] Ps. LII, 6. — [4] Gal. V, 26. — [5] Ib. VI, 4

[1] Matt. IX, 8. — [2] Gal. I, 23, 24.

Sauveur ajoute : « En vérité je vous le dis, « jusqu'à ce que le ciel et la terre passent, un « seul iota ou un seul point de la loi ne passera « pas que tout ne soit accompli. » En effet quand ce qui doit former le perfectionnement s'accomcomplit, à plus forte raison ce qui forme le commencement doit-il s'exécuter. Quant à ces paroles : « Un seul iota on un seul point de la Loi « ne passera pas, » elles ne peuvent être autre chose qu'une énergique expression de la perfection [1], puisqu'elle a été démontrée par chaque lettre en particulier; car l'iota est la moindre des lettres, parce qu'il se fait d'un seul trait, et le point n'en est qu'une minime partie placée au-dessus de lui. Par ces mots le Seigneur fait voir que dans la loi, tout s'accomplira jusqu'aux moindres détails. — Puis il ajoute : « Car celui qui « violera l'un de ces moindres commandements, « et enseignera ainsi aux hommes, sera appelé « très-petit dans le royaume des cieux. » Un iota et un point désignent donc ici les commandements les moins importants. Par conséquent celui qui « violera et enseignera ainsi, » c'est-à-dire autant qu'il viole, et non autant qu'il trouve et lit, « sera appelé très-petit dans le royaume « des cieux; » ou peut-être même n'entrera pas dans le royaume des cieux, où tous les habitants doivent être grands. « Mais celui qui fera et en- « seignera ainsi, » c'est-à-dire qui ne violera pas, et enseignera en tant qu'il ne viole pas, « sera appelé grand dans le royaume des cieux. » Or celui qui sera appelé grand dans le royaume des cieux, sera nécessairement dans le royaume des cieux, où les grands sont admis, c'est à cela que se rattache ce qui suit.

CHAPITRE IX.

JUSTICE PLUS PARFAITE SOUS LA LOI DE GRACE. — DEGRÉS DANS L'ENFER.

21. « Car je vous dis que si votre justice n'est « plus abondante que celle des scribes et des « Pharisiens vous n'entrerez point dans le royau- « me des cieux; » c'est-à-dire : Vous n'entrerez point dans le royaume des cieux, si vous n'accomplissez, non-seulement les moindres préceptes de la Loi qui forment l'ébauche de l'homme, mais encore tout ce que j'y ajoute, moi qui suis venu non abolir la loi, mais l'accomplir [2]. Mais, me diras-tu, si, en parlant plus haut de ces très-petits commandements, il a dit que celui qui en aura violé un et enseigné dans ce sens, sera appelé très-petit dans le royaume des cieux, tandis que celui qui les aura observés et aura enseigné ainsi, sera appelé grand, et par conséquent sera grand dans le royaume des cieux : qu'était-il besoin de rien ajouter à ces très-petits commandements de la loi, puisque celui qui les accomplit et enseigne ainsi, est grand? Il faut donc que ces paroles: « Mais celui qui fera et enseignera ainsi sera ap- « pelé grand dans le royaume des cieux, » soient entendues, non de ces très-petits commandements, mais de ceux-mêmes que le Seigneur va proclamer. Or quels sont-ils? « Que votre justice, « dit-il lui-même, soit plus abondante que celle « des scribes et des pharisiens; sinon, vous n'en- « trerez point dans le royaume des cieux. » Donc celui qui aura violé ces très-petits commandements et aura enseigné ainsi, sera appelé très-petit; mais celui qui les aura observés et aura enseigné ainsi, ne sera pas tenu pour grand et pour digne du royaume des cieux, bien qu'il ne soit pas aussi petit que celui qui les aura violés. S'il veut être grand et propre au royaume des cieux, il doit faire et enseigner comme le Christ enseigne à cette heure, c'est-à-dire qu'il faut que sa justice soit plus abondante que celle des scribes et des pharisiens. La justice des pharisiens, c'est de ne pas tuer; la justice de ceux qui doivent entrer dans le royaume de Dieu, est de ne point se fâcher sans raison. C'est donc très-petite chose de ne pas tuer, et celui qui viole ce commandement sera appelé très-petit dans le royaume des cieux; mais celui qui l'aura observé en ne donnant la mort à personne, ne sera pas pour cela grand et digne du royaume des cieux, quoiqu'il soit déjà monté d'un degré; mais il se perfectionnera en ne se fâchant point sans raison, et, s'il en vient à bout, il sera à une bien plus grande distance de l'homicide. Ainsi celui qui nous apprend à ne point nous fâcher, n'abolit point la loi qui nous défend de tuer; il l'accomplit plutôt, en sorte que, nous abstenant de l'homicide au dehors et de la colère au dedans, nous conservions notre innocence.

22. « Vous avez entendu qu'il a été dit aux « anciens : Tu ne tueras point ; car celui qui « tuera sera soumis au jugement. Mais moi je « vous dit que quiconque se met sans raison en « colère contre son frère, sera soumis au juge- « ment ; et celui qui aura dit à son frère : Raca, « sera soumis au conseil; mais celui qui dira : « Fou, sera soumis à la géhenne du feu. » Quelle

[1] Rét. l. I, ch. XIX, n. 3. — [2] Ib. n. 4.

différence y a-t-il entre être soumis au jugement, ou au conseil, ou à la géhenne du feu ? Car cette dernière punition est la plus grave, et le Seigneur nous avertit qu'il y a certains degrés entre les fautes légères et les fautes graves, jusqu'à ce qu'on arrive à la géhenne du feu. Et si le jugement est moins à craindre que le conseil, le conseil doit aussi l'être moins que la géhenne du feu; par conséquent il faut entendre qu'il est moins coupable de se fâcher sans raison contre son frère que de lui dire : *Raca*, et moins coupable de lui dire : *Raca*, que de lui dire : *Fou*. En effet la punition ne serait pas graduée, si les fautes elles-mêmes ne l'étaient.

23. Dans tout cela il n'y a qu'un mot d'obscur: « Raca, » qui n'est ni grec ni latin ; les autres sont usités dans notre langue. Quelques-uns ont voulu tirer cette expression du grec et traduisent *Raca*, par : couvert de haillons, en le faisant dériver de ῥάκος haillon. Mais quand on leur demande comment ils rendent en grec ces mots: couvert de haillons, ils ne répondent point *Raca*. D'ailleurs le traducteur latin aurait très-bien pu mettre *pannosus*, au lieu de *Raca*, et ne pas employer une expression qui n'est usitée ni en latin ni en grec. Je trouve plus raisonnable ce que m'a dit un Juif que j'interrogeai là-dessus : à savoir que ce mot n'a pas de sens propre, mais qu'il sert simplement à exprimer le mouvement de l'âme en colère. Les grammairiens appellent interjections ces parties du discours servant à exprimer les émotions de l'âme; comme *hélas* ! par exemple, qui exprime la douleur, et *hem* ! la colère. Ces mots sont propres à chaque langue et ne se rendent pas facilement dans une autre; c'est ce qui a obligé les traducteurs grec et latin à donner ce mot, dont ils ne trouvaient pas l'équivalent chez eux.

24. Il y a donc des degrés dans ces péchés. Tout d'abord un homme se fâche, et contient ce mouvement dans son cœur. Si son émotion lui arrache un terme de colère, qui n'a pas de sens peut-être, mais qui atteste par son impétuosité l'émotion elle-même et va frapper celui à qui elle s'adresse; il est plus coupable que s'il eût étouffé en silence sa passion naissante. Que si l'indignation ne se contente plus d'une simple exclamation, mais profère une parole qui exprime clairement, nettement, un blâme : peut-on douter que la faute ne soit plus grave que si tout s'était borné à une interjection? Il n'y a donc tout d'abord qu'une seule chose, la colère: puis deux, la colère et le mot qui l'exprime : puis trois, la colère, le mot qui l'exprime et dans ce mot l'expression positive du blâme. Voyez maintenant les trois punitions : le jugement, le conseil et la géhenne du feu. Dans le jugement il y a encore place pour la défense : dans le conseil, bien que le jugement s'y rencontre aussi, il faut cependant admettre une différence, c'est qu'il s'agit surtout d'y prononcer l'arrêt : car il n'est plus question de décider si le prévenu doit être condamné, mais les juges délibèrent entre eux sur l'espèce de punition qu'il faut lui infliger. Enfin la géhenne du feu n'implique point de doute sur la condamnation, comme le jugement; ni d'incertitude sur la peine, comme le conseil : chez elle il y a tout à la fois condamnation et supplice du condamné. On voit donc qu'il y a des degrés dans le péché et dans la punition; mais qui saurait dire par quels modes invisibles l'application proportionelle en est faite aux âmes ? On peut donc mesurer la distance qui sépare la justice des pharisiens de cette autre justice plus grande qui donne place dans le royaume des cieux, en ce que, l'homicide étant plus grave qu'une parole injurieuse, cependant là, l'homicide soumet au jugement; et ici la simple colère même, la plus légère des trois fautes mentionnées ci-dessus; là encore la question de l'homicide se jugeait au tribunal des hommes, tandis qu'ici tout est abandonné au jugement de Dieu, où le condamné aboutit à la géhenne du feu. Or si l'on dit que dans cette justice plus grande, où une injure est punie de la géhenne du feu, l'homicide doit subir une punition plus sévère, on est par la même obligé de comprendre qu'il y a aussi des degrés dans la géhenne du feu.

25. Sans doute, dans ces trois sentences il faut avoir égard aux mots sous-entendus. Il n'y en a point dans la première, où se trouvent toutes les expressions nécessaires : « Quiconque se met « sans raison en colère contre son frère, sera « soumis au jugement. » Mais dans la seconde où il est dit : « Celui qui dira à son frère : Raca, » il faut sous-entendre : sans raison, puis ajouter : « sera soumis au conseil [1]. » Et dans le troisième, où il est dit : « Mais celui qui dira : Fou : » il faut sous-entendre deux choses : à son frère, et sans raison. C'est ainsi qu'on justifie l'Apôtre, qui appelle les Galates insensés [2], bien qu'il leur donne

[1] Rét. l. I, ch. XIX, n. 4. — [2] Gal. III, 1.

aussi le nom de frères ; mais il ne le fait pas sans raison. Il faut donc sous-entendre ici le mot frère : car on va nous dire comment, dans la justice plus grande, il faut aussi traiter un ennemi.

CHAPITRE X.

LAISSER LA SON OFFRANDE.

26. Le Christ continue : « Si donc tu présentes « ton offrande à l'autel, et que là tu te souviennes « que ton frère a quelque chose contre toi : laisse- « là ton don devant l'autel et va d'abord te récon- « cilier avec ton frère, et alors revenant, offre ton « présent. » On voit clairement par ceci qu'il s'agissait plus haut d'un frère, car la conjonction qui unit la phrase qui précède à celle qui suit marque une conséquence. En effet, le Seigneur ne dit pas : Si tu présentes ton offrande à l'autel, mais : « Si donc tu présentes ton offrande « à l'autel. » Car s'il n'est pas permis de se fâcher sans raison contre son frère, ni de lui dire Raca ou Fou : il l'est encore bien moins de conserver la colère dans son âme, au point de la faire dégénérer en haine. A ceci se rattache ce qui est dit ailleurs : « Que le soleil ne se couche pas « sur votre colère [1]. » On nous ordonne donc de laisser devant l'autel le présent que nous avions l'intention d'offrir, quand nous nous souvenons que notre frère a quelque chose contre nous, puis d'aller, de nous réconcilier avec lui, et de revenir ensuite pour faire notre offrande. A prendre les paroles à la lettre, on pourra penser que la démarche est praticable quand le frère est présent, car la réconciliation ne peut être différée, puisqu'on t'ordonne même de laisser ton offrande devant l'autel. Mais s'il s'agit d'un absent, et même, ce qui peut arriver, d'un homme qui se trouve au delà des mers, et qu'un tel souvenir te vienne à la pensée, il est absurde d'imaginer qu'il te faille laisser ton don devant l'autel, parcourir les terres et les mers puis revenir présenter ton offrande à Dieu. Nous sommes donc forcés de recourir au sens spirituel pour ne pas prêter au texte un sens absurde.

27. Nous pouvons par conséquent entendre par l'autel dressé dans le temple intérieur consacré à Dieu, la foi elle-même, dont l'autel visible est le signe. En effet, quelle que soit l'offrande que nous faisons à Dieu, prophétie, doctrine, oraison, hymne, psaume, ou tout autre don spirituel qui se présente à notre esprit, Dieu ne peut l'agréer qu'autant qu'il est appuyé sur une foi sincère, qu'il en est, pour ainsi dire, le couronnement fixe et solide, en sorte que notre langage puisse être sain et pur. Car beaucoup d'héritiques, n'ayant pas l'autel, c'est à dire la vraie foi, ont proféré des blasphèmes au lieu de de cantiques : appesantis par des opinions tout humaines ils ont, pour ainsi dire, jeté leur prière, à terre. Mais il faut encore que l'intention de celui qui fait l'offrande, soit pure. C'est pourquoi, quand nous devons offrir quelque chose de ce genre dans notre cœur, c'est-à-dire dans le temple intérieur consacré à Dieu : « Car, dit l'Apôtre, le « temple de Dieu est saint, et vous êtes ce tem- « ple [1]; » et encore : « Que le Christ habite par la foi « dans vos cœurs [2]; » si nous nous rappelons que notre frère a quelque chose contre nous, c'est-à-dire si nous l'avons blessé (car c'est alors qu'il a quelque chose contre nous ; et s'il nous a offensés, c'est nous qui avons quelque chose contre lui : mais en ce cas, il n'est pas besoin d'aller nous réconcilier avec lui ; en effet tu ne demandes pas pardon à celui qui t'a fait injure ; tu te contentes de lui pardonner, comme tu désires que le Seigneur te pardonne tout le mal que tu as commis) : Si, dis-je, nous l'avons blessé, il faut aller, non avec les pieds du corps, mais par le mouvement de l'âme, se prosterner humblement et affectueusement devant lui, courir à lui par une pensée charitable, en présence de celui à qui nous devons faire notre offrande. De cette manière, s'il est présent, tu peux l'adoucir par la sincérité de tes sentiments, rentrer en grâce avec lui en lui demandant pardon, quand tu l'auras déjà fait sous l'œil de Dieu, en te rendant près de lui, non par la lente démarche du corps, mais par le rapide élan de l'amour. Puis revenant, c'est-à-dire ramenant ton attention à l'œuvre commencée, tu présenteras ton don.

28. Mais qui fait cela, qui s'abstient de se fâcher contre son frère sans raison, de lui dire Raca sans raison, de lui dire Fou sans raison (trois fautes inspirées par l'excès de l'orgueil ;) ou encore qui, s'étant rendu coupable de l'une de ces fautes, recourt à l'unique remède, qui est de demander pardon humblement et de cœur ; qui, dis-je, si ce n'est l'homme qui n'est point enflé de l'esprit de vaine gloire ? « Bienheureux « donc les pauvres d'esprit parce qu'à eux appar-

[1] Eph. IV, 26.

[1] I Cor. III, 17. — [2] Eph. III, 17.

« tient le royaume des cieux. » Maintenant voyons la suite.

CHAPITRE XI.

LE JUGE, LE MINISTRE, L'ADVERSAIRE.

29. « Accorde-toi au plus tôt avec ton adver-« saire pendant que tu vas en chemin avec lui, « de peur que ton adversaire ne te livre au juge, « et que le juge ne te livre au ministre et que tu « ne sois jeté en prison. En vérité, je te le dis : « Tu ne sortiras point de là avant d'avoir payé « jusqu'au dernier quart d'un as. » Voici ce que j'entends par juge : « Car le Père ne juge per-« sonne, mais il a remis tout jugement au « Fils [1]. » Voici ce que j'entends par ministre : « Et les anges le servaient [2]; » et nous croyons qu'il viendra avec ses anges pour juger les vivants et les morts. Par la prison j'entends les peines des ténèbres, que le Christ appelle ailleurs extérieures [3]; et je le crois, parce que la joie des divines récompenses est dans l'esprit même, ou dans quelque chose de plus intime encore, si cela est possible, suivant ces paroles adressées au serviteur fidèle : « Entre dans la joie de ton « Maître [4]. » C'est ainsi que, dans la constitution actuelle de la république, le secrétaire ou la satellite de juge met dehors celui que l'on jette en prison.

30. Quant au dernier quart d'as à payer, on peut raisonnablement l'interpréter en ce sens que rien ne restera impuni. C'est ainsi que nous disons : Jusqu'à la lie, quand nous voulons exprimer que quelque chose a été exigé jusqu'à ce qu'il n'en restât rien. Peut-être ce dernier quart d'as signifie-t-il les péchés commis sur la terre. En effet des quatre éléments que nous distinguons dans ce monde, la terre vient en dernier lieu : le ciel d'abord, puis l'air, puis l'eau, puis la terre. Ces mots : « Que tu « n'aies payé jusqu'au dernier quart d'un « as, » pourraient ainsi s'entendre : jusqu'à ce que tu aies expié les péchés terrestres ; vu qu'Adam pécheur s'est entendu dire : « Tu es « terre [5]. » Quant à ces expressions : « avant d'a-« voir payé, » je m'étonnerais fort qu'elles ne signifiassent pas la peine que nous appelons éternelle. Comment en effet payer une dette là où il n'y a plus moyen de se repentir ni de se corriger ? Peut-être cette forme de langage : « Jusqu'à ce que tu aies payé, » est la même que celle-ci : « Asseyez-vous à ma droite, jusqu'à « ce que je mette tous vos ennemis sous vos « pieds [1]; » car cela ne veut pas dire que le Fils cessera d'être à la droite du Père, quand il aura ses ennemis sous ses pieds; pas plus que ces paroles de l'Apôtre : « Car il faut qu'il règne « jusqu'à ce qu'il ait mis ses ennemis sous ses « pieds, » ne signifient que le Fils cessera de régner, quand ses ennemis seront sous ses pieds. De même donc qu'il faut entendre ces paroles : « Il faut qu'il règne jusqu'à ce qu'il ait mis ses « ennemis sous ses pieds, » en ce sens que le Christ règnera toujours, parce que toujours ses ennemis seront sous ses pieds; ainsi peut-on entendre ces paroles : « Tu ne sortiras point de « là avant d'avoir payé jusqu'au dernier quart « d'un as, » en ce sens que le coupable ne sortira jamais, parce qu'il en est toujours à payer le dernier quart d'as, vu qu'il porte la peine éternelle du péché qu'il a commis sur la terre. Et je ne dis point cela pour avoir l'air de couper court à une discussion plus étendue sur les peines des péchés, et dispenser d'examiner comment les Ecritures les appelle éternelles. Du reste, il faut plutôt chercher à les éviter qu'à les connaître.

31. Voyons maintenant quel est cet adversaire avec lequel on nous ordonne de nous accorder bien vite, pendant que nous sommes en chemin avec lui. Ce doit être ou le démon, ou l'homme, ou la chair, ou Dieu, Mais je ne vois pas comment on pourrait nous ordonner d'être bienveeillants envers le démon, c'est-à-dire de nous mettre d'accord avec lui ; car les uns ont traduit le mot grec εὔνοῶν par *bienveillant*, les autres par *d'accord*; or on ne nous commande point d'être bienveillants envers le démon, car la bienveillance suppose l'amitié, et personne ne peut dire qu'il faille faire amitié avec le démon ; nous ne pouvons non plus être d'accord avec lui, puisqu'en le renonçant une fois nous lui avons déclaré la guerre, et que nous ne serons couronnés que pour l'avoir vaincu ; nous ne pouvons consentir à rien de ce qu'il veut puisque si nous n'y avions jamais consenti, nous ne serions pas tombés dans de telles misères. Quant à l'homme, bien qu'on nous commande d'être, autant que possible, en paix avec tout le monde, et qu'on puisse appliquer, là, les mots de

[1] Jean, v, 22. — [2] Matt. iv, 11. — [3] Ib. viii, 12. — [4] Ib. xxv, 23. — [5] Gen. iii, 19.

[1] Ps. cix, 1.

bienveillance, de concorde et d'arrangement : je ne vois pas cependant comment l'homme pourrait nous livrer au juge, quand je sais que le Christ est ce juge, « devant le tribunal duquel, dit « l'Apôtre, nous devons tous comparaître [1]. » Or comment celui qui doit comparaître avec nous devant le juge, pourrait-il nous livrer au juge? Que si on est livré au juge pour avoir fait tort à un homme, bien que ce ne soit pas par l'offensé lui-même, il serait bien plus naturel de dire que le coupable est livré au juge par la loi elle-même, contre laquelle il a agi en offensant un homme. En effet si un homme en tue un autre, il ne sera plus temps de s'arranger avec celui-ci, puisqu'on n'est plus en chemin avec lui, c'est-à-dire dans cette vie ; et pourtant il pourra encore être guéri en se repentant, en recourant, avec le sacrifice d'un cœur brisé de douleur, à la miséricorde de Celui qui remet les péchés à ceux qui se convertissent à lui et qui a plus de joie pour un pécheur faisant pénitence que pour quatre-vingt-dix justes [2]. Je vois encore bien moins comment on nous ordonnerait d'être bienveillants pour la chair ou de nous accorder avec elle. Car ce sont surtout les pécheurs qui aiment leur chair, s'accordent avec elle et cèdent à ses volontés ; ceux au contraire qui la réduisent en servitude, bien loin de lui céder, la forcent à obéir.

32. Peut-être est-ce avec Dieu qu'on nous ordonne de nous accorder, en nous réconciliant avec lui, dont nous nous sommes éloignés par le péché au point qu'on peut dire qu'il est notre adversaire. En effet on peut appeler adversaire celui qui résiste : « Or Dieu résiste aux orgueil- « leux et accorde sa grâce aux humbles [3] ; — l'or- « gueil est le commencement de tout péché ; « mais se séparer de Dieu est le principe de l'or- « gueil de l'homme [4] ; » et l'Apôtre dit : « Car « si quand nous étions ennemis de Dieu nous « avons été réconciliés avec lui par la mort de « son Fils ; à plus forte raison, réconciliés, se- « rons-nous sauvés par sa vie [5]. » D'où l'on peut conclure qu'il n'y a pas de nature mauvaise qui soit ennemie de Dieu, puisque ceux qui ont été ses ennemis, sont réconciliés avec lui. Donc quiconque, étant encore en chemin, c'est-à-dire en cette vie, n'aura pas été réconcilié avec Dieu par la mort de son Fils, sera livré par lui au juge : « Car le Père ne juge personne, mais il a remis « tout jugement au Fils. » Après cela vient tout ce qui est écrit dans le chapitre et que nous avons déjà exposé. Une seule chose pourrait contrarier notre interprétation : comment peut-on dire raisonnablement que nous sommes en chemin avec Dieu, s'il faut voir en lui l'adversaire avec lequel on nous ordonne de nous réconcilier au plus tôt ? A moins qu'on ne réponde que Dieu étant partout, nous sommes certainement avec lui. « Car, nous dit le Psalmiste, si « je monte vers les cieux, vous y êtes ; si je des- « cends aux enfers, vous y êtes encore ; si je prends « des ailes pour diriger mon vol, si je vais ha- « biter à l'extrémité des mers, c'est votre main « qui m'y conduit, c'est votre droite qui m'y « soutient [1]. » Que s'il répugne de dire que les impies soient avec Dieu, bien que Dieu soit partout et que nous ne disions pas que les aveugles soient avec la lumière, bien que la lumière environne leurs yeux, il nous restera à dire qu'ici l'adversaire c'est le commandement de Dieu. En effet qui résiste à ceux qui veulent pécher, comme le commandement de Dieu, c'est-à-dire sa loi et la divine Ecriture qui nous a été donnée pour compagne dans cette vie, avec laquelle nous sommes en chemin, que nous ne devons point contredire, avec laquelle, au contraire, il faut nous hâter de nous mettre d'accord, de peur qu'elle ne nous livre au Juge? Car personne ne sait quand il sortira de cette vie. Or, qui est-ce qui se met d'accord avec la divine Ecriture, sinon celui qui la lit ou l'écoute avec piété, lui défère la souveraine autorité, de manière à ne point repousser ce qu'il ne comprend pas, bien qu'il y voie la condamnation de ses péchés, mais qui accepte volontiers le reproche et se réjouit de voir qu'on ne ménage point ses maladies tant qu'elles ne sont pas guéries ; puis, dans les passages qui lui semblent obscurs ou malsonnants, ne soulève point de contradictions ni de débats, mais en demande l'intelligence, tout en conservant une soumission pleine de bonne volonté et de respect à une si grande autorité? Or qui se conduit ainsi, sinon celui qui vient avec douceur et piété, et non avec aigreur et menace, ouvrir le testament de son Père et en prendre connaissance ? Donc « bienheureux ceux qui sont doux, « parce qu'ils posséderont la terre en héritage. » Voyons la suite.

[1] II Cor. x, 10. — [2] Luc, xv, 7. — [3] Jacq. iv, 6. — [4] Eccli. x, 13,-14. — [5] Rom. v, 10.

[1] Ps. cxxxviii, 8-10.

CHAPITRE XII.

SUGGESTION, DÉLECTATION, CONSENTEMENT.

33. « Vous avez entendu qu'il a été dit aux an-« ciens : Tu ne commettras point l'adultère. « Mais moi je vous dis que quiconque aura re-« gardé une femme pour la convoiter, a déjà « commis l'adultère dans son cœur. » C'est donc la justice moindre de ne pas commettre l'adultère par l'acte charnel; mais la justice plus grande est de ne pas même le commettre dans son cœur. Or quiconque ne commet point l'adultère dans son cœur, a bien plus de facilité à se tenir en garde contre l'adultère charnel. Ainsi donc celui qui a donné le premier commandement l'a fortifié par le second ; car il n'est pas venu pour abolir la loi, mais pour l'accomplir. Sans doute il est à remarquer qu'il n'a point dit : « quiconque » aura convoité une femme, mais : « aura regardé une femme pour « la convoiter, » c'est-à-dire dans le but et dans l'intention de la convoiter : ce qui n'est plus simplement éprouver les sollicitations de la chair, mais donner plein consentement à la passion déréglée, jusqu'à ne réprimer point le désir illicite, mais l'assouvir si l'occasion s'en présente.

34. Ces trois choses sont nécessaires pour compléter le péché; la suggestion, la délectation et le consentement. La suggestion provient ou de la mémoire ou des sens, c'est-à-dire de la vue, de l'ouïe, de l'odorat, du goût ou du toucher. Si la délectation porte à la jouissance il faut réprimer cette délectation, car elle est coupable. Par exemple quand nous jeûnons, l'aspect de la nourriture éveille l'appétit; mais nous n'y consentons pas et nous le soumettons au joug de la raison. Si nous donnons notre consentement, le péché est complet; Dieu le voit au fond de notre cœur, bien qu'il reste ignoré des hommes. Voilà donc les trois degrés : la suggestion sous la forme de serpent pour ainsi dire, c'est-à-dire glissante et sinueuse, effet du mouvement passager des corps. Que si telles et telles images se présentent dans l'âme, elles proviennent du dehors, du monde du corps; et si quelque mouvement secret agite l'âme, en dehors de l'action des cinq sens, il est lui-même passager et lubrique; et plus il met de mystère à envahir la pensée, plus il y a de justesse à la comparer au serpent. Ces trois conditions, dont je parlais au commencement, se retrouvent dans le fait raconté dans la Genèse : la suggestion et une certaine persuasion, figurée par le serpent; la délectation dans l'appétit charnel, représentée par Eve; et le consentement de la raison, donné par Adam. Après quoi l'homme est expulsé du paradis, c'est-à-dire, de la bienheureuse lumière de la justice, il passe à la mort [1], et cela le plus justement possible. Car conseiller n'est pas forcer. Toute chose est belle de sa nature, dans son degré et à son rang; mais il ne faut pas descendre de l'ordre supérieur, où l'âme raisonnable a sa place, à un ordre inférieur. Et personne n'est forcé de le faire; et celui qui le fait est justement puni de Dieu, puisqu'il agit volontairement. Toutefois, avant que l'habitude soit contractée, la délectation est nulle, ou si faible qu'elle est presque nulle ; mais y consentir quand elle est illicite, est un grand péché. Or par le seul consentement, on commet le péché en son cœur. Si l'acte se consomme au dehors, la passion semble s'assouvir et s'éteindre; mais ensuite, la suggestion se reproduit, la délectation devient plus ardente, moins cependant encore que quand des actes fréquents en ont fait une habitude ; car alors elle est très-difficile à vaincre. Et pourtant on peut encore, sous la direction et avec l'aide de Dieu, surmonter même l'habitude, pourvu qu'on ne s'abandonne pas soi-même et qu'on ne redoute point le combat du chrétien. Par là, recouvrant leur paix d'autrefois et reprenant leurs places, l'homme est soumis au Christ et la femme à son époux [2].

35. De même donc qu'il y a trois degrés pour arriver au péché : la suggestion, la délectation, le consentement; de même il y a trois espèces de péchés : le péché de cœur, le péché d'action et le péché d'habitude, qui sont comme trois morts : l'une s'opère dans la maison, pour ainsi dire, quand le cœur consent à la passion ; l'autre franchit en quelque sorte le seuil et se montre au dehors, quand on produit volontairement l'acte extérieur; la troisième a lieu quand, par la violence de l'habitude, l'âme est comme écrasée sous le poids de la terre et exhale la puanteur du sépulcre. Quiconque a lu l'Evangile sait que le Seigneur a réssuscité des morts de ces trois espèces. Et peut-être a-t-on remarqué la différence de langage, de la part du Sauveur, qui dit d'abord : « Jeune fille, lève-toi [3] ; » puis : « Jeune « homme, je te le commande, lève-toi [4]; » et

[1] Gen. III 1. — [2] I Cor. XI, 3; Eph. V, 23. — [3] Matt. IX. 25. — Luc, VII, 14.

enfin : « Il frémit en son esprit, il pleura et « frémit encore, » et ensuite : « Il cria d'une voix « forte : Lazare, sors [1]. »

36. Ainsi donc par l'adultère mentionné dans ce chapitre, il faut entendre toute convoitise charnelle et déréglée. En effet quand l'Ecriture appelle si souvent l'idolâtrie fornication, et quand Paul donne à l'avarice le nom d'idolâtrie [2] ; qui peut douter qu'on ait raion d'appeler fornication toute convoitise coupable, alors que l'âme, au mépris de la loi supérieure qui la gouverne, se prostitue à des objets d'une nature inférieure et se souille, au prix de quelque honteuse volupté? Que celui donc qui sent la délectation charnelle se révolter contre la bonne volonté par l'effet de l'habitude du péché, dont la puissance effrénée le réduit en esclavage, que celui-là se rappelle quelle paix il a perdue en péchant et qu'il s'écrie : « Malheureux homme que je suis, qui me « délivrera du corps de cette mort? la grâce de « Dieu par Jésus-Christ [3]. » Car en proclamant ainsi son malheur, il implore avec larmes le secours du consolateur. Et ce n'est pas un médiocre progrès vers le bonheur que la connaissance de sa propre misère. Aussi « bienheureux ceux qui « pleurent, parce qu'ils seront consolés. »

CHAPITRE XIII.

L'ŒIL DROIT.

37. Le Sauveur continue et dit : « Si ton œil « droit te scandalise, arrache-le et jette-le loin de « toi : car il vaut mieux pour toi qu'un de tes mem- « bres périsse, que si tout ton corps était jeté « dans la géhenne. » Or il faut un grand courage pour couper ses membres. Quelque soit ici le sens du mot œil, il est certain qu'il indique l'objet d'une vive affection. En effet quand on veut exprimer l'extrême attachement que l'on a pour quelqu'un, on a coutume de dire : Je l'aime comme mes yeux, ou même plus que mes yeux. Et sans doute si on dit *droit*, c'est pour indiquer encore un amour plus violent. Car bien que l'on emploie généralement les deux yeux du corps pour voir, et qu'ils soient tous les deux également doués de cette faculté, on redoute cependant davantage de perdre l'œil droit. Le sens est donc : quel que soit l'objet que vous aimiez et l'aimassiez-vous à l'égal de votre œil droit, s'il vous scandalise, c'est-à-dire s'il est pour vous un obstacle au vrai bonheur, arrrachez-le et jetez-le loin de vous. Car il vaut mieux pour vous qu'un objet auquel vous tenez autant qu'à vos membres, périsse, que si tout votre corps était jeté dans la géhenne.

38. Mais nous sommes obigés d'examiner de plus près ce que le Christ entend par œil, quand nous lisons ce qu'il dit ensuite, et dans le même sens, de la main droite : « Si ta main droite te « scandalise, coupe-la et jette-la loin de toi : car il « vaut mieux pour toi qu'un de tes membres pé- « risse, que si tout ton corps était jeté dans la gé- « henne. » Dans cette question, je ne vois rien de mieux à dire si ce n'est que l'œil signifie ici l'ami le plus cher : car c'est bien là ce que nous pouvons appeler un membre, et un membre chéri ; et aussi un conseiller, parce qu'il est comme l'œil qui nous montre le chemin ; et conseiller pour les choses divines, puisqu'il est notre œil droit : l'œil gauche, qui est aussi un conseiller, ne nous éclairant que sur les choses terrestres, sur tout ce qui tient aux besoins du corps. Or il n'était pas besoin de parler de celui-ci en cas de scandale, puisqu'alors on ne sait pas même épargner l'œil droit. Mais le conseiller nous scandalise dans les choses divines, quand il cherche à nous entraîner dans quelque pernicieuse hérésie sous prétexte de religion et de doctrine. Par conséquent, entendons, par main droite, un coopérateur aimé, un ministre pour les choses saintes ; en sorte que comme l'œil est l'organe pour voir, la main soit l'instrument pour agir. Par main gauche, nous entendrons ce qui nous procure les choses nécessaires, en cette vie, aux besoins du corps.

CHAPITRE XIV.

DU MARIAGE SOUS LA LOI DE MOÏSE ET SOUS LA LOI DE GRACE.

39. « Il a été dit aux anciens : Que celui qui ren- « voie sa femme, lui donne un acte de répudia- « tion. » Voilà la justice moindre des pharisiens, que le Seigneur ne contredit point quand il ajoute : « Mais moi je vous le dis : Quiconque renvoie, sa « femme hors le cas d'adultère, la rend adultère ; « et quiconque épouse une femme renvoyée, com- « met un adultère. » En effet celui qui commande de donner un acte de répudiation, ne commande pas pour pour cela de renvoyer la femme ; mais en disant : « Que celui qui la renvoie, lui donne un « acte de répudiation, » il cherche à modé-

[1] Jean, XI, 33, 34. — [2] Col. III, 5. Eph, V, 5. — [3] Rom. VII, 24.

rer, par la pensée d'un divorce, la colère irréfléchie de l'homme qui rejette sa femme. En suscitant ainsi un délai, l'auteur de la loi a assez fait comprendre, autant que cela était possible avec des hommes à tête dure, qu'il n'approuvait point le divorce. Aussi le Seigneur, interrogé d'abord sur cette question, répond-il : « Moïse a fait cela à cause de la dureté de votre « cœur [1]. » En effet quelque dur que pût-être celui qui voulait renvoyer sa femme, il revenait facilement à des sentiments plus doux en pensant qu'une fois l'acte de répudiation donné, sa femme pourrait impunément en épouser un autre. C'est donc pour fortifier la difficulté du divorce, que le Seigneur n'a excepté que le cas de fornication. Quant aux autres inconvénients, s'il y en a, il veut qu'on les supporte courageusement par égard pour la foi conjugale et la chasteté; et il appelle adultère l'homme qui épouse une femme même dégagée du lien qui l'unissait à son premier mari. L'apôtre Paul fixe la durée de cet engagement, qui subsiste, dit-il, tant que l'époux vit; mais, l'époux une fois mort, il accorde la permission d'en prendre un autre [2]. C'est en effet la règle qu'il suit et qu'il donne, non comme un conseil de sa part, ainsi qu'il le fait en quelques circonstances, mais comme un ordre formel du Seigneur quand il dit : « Pour ceux qui sont mariés, ce n'est pas moi, mais « le Seigneur qui commande que la femme ne se sé- « pare point de son mari : que si elle en est sépa- « rée, qu'elle demeure sans se marier, ou qu'elle « se réconcilie avec son mari ; que le mari, de « même, ne quitte point sa femme [3]. » Il faut, je pense, dire aussi du mari : qu'il ne prenne pas d'autre femme quand il a renvoyé la sienne, ou qu'il se réconcilie avec celle-ci. Car il peut arriver qu'il renvoie sa femme pour cause de fornication, suivant l'exception faite par le Seigneur. Or s'il n'est point permis à la femme de se remarier, tant que vit le premier époux qu'elle a quitté, ni à celui-ci de prendre une autre femme du vivant de celle qu'il a renvoyée : il est bien moins permis encore d'avoir un honteux commerce avec les premiers venus. Mais il faut estimer bien plus heureux les époux qui, ayant mis des enfants au monde, ou ayant dédaigné de laisser des héritiers ici-bas, ont pu, d'un commun consentement, observer entre eux la continence, ce qui n'est point contraire à la défense de renvoyer sa femme : car ce n'est point la renvoyer que de vivre avec elle dans un commerce spirituel, et non charnel, et on reste fidèle à cette parole de l'Apôtre : « Il faut que ceux- « mêmes qui ont des femmes soient comme n'en « ayant pas [1]. »

[1] Matt. XIX, 8. — [2] Rom. VII, 2, 3. — [3] I Cor. VII, 10, 11.

CHAPITRE XV.

DÉFENSE DE RENVOYER SA FEMME, ET ORDRE D'Y RENONCER.

40. Ce qui inquiète le plus les esprits faibles, qui ont du reste envie de suivre les préceptes du Christ, c'est ce que le Seigneur lui-même dit en un autre endroit : « Si quelqu'un vient à moi, « et ne hait point son père, et sa mère, et sa femme, « et ses fils, et ses frères, et ses sœurs, et même « sa propre âme, il ne peut-être mon disciple [2]. » Les hommes trop peu intelligents croient voir ici une contradiction; en ce que, d'une part le Sauveur défend de renvoyer une femme, hors le cas de fornication, et que, de l'autre, il déclare que quiconque ne hait pas sa femme ne saurait être son disciple. Or, s'il eût voulu parler de l'union charnelle, il n'aurait pas placé dans la même condition le père, la mère, l'époux, les enfants et les frères. Mais combien il est vrai que « le royaume des cieux souffre violence et « que ce sont les violents qui le ravissent [3]! » En effet quelle violence l'homme doit se faire pour aimer ses ennemis et haïr père, mère, époux, fils, frère ! Et l'un et l'autre sont exigés par Celui qui nous appelle au royaume des cieux ! Mais, avec son aide, il est aisé de montrer que ces prescriptions ne se contredisent point ; seulement elles sont difficiles à remplir, quand on les a comprises, bien que l'aide de Dieu puisse en rendre l'exécution très-facile. Car le royaume éternel où le Christ appelle ses disciples, à qui il donne aussi le nom de frères, ne connaît point ces relations de parenté telles qu'elles existent dans le temps. En effet « il n'y a plus ni « Juif, ni Grec, ni homme, ni femme, ni esclave, « ni libre; mais le Christ est tout en tous [4]. » Et le Seigneur lui-même dit : « A la résurrection, « les hommes ne se marieront point et ne pren- « dront point de femmes ; mais ils seront comme « les anges de Dieu dans le ciel [5]. » Il faut donc que quiconque veut dès ce monde se préparer à cette existence céleste, prenne en haine, non les hommes mêmes, mais ces relations et ces liens temporels, sur lesquels s'appuie cette vie

[1] I Cor. VII, 29. — [2] Luc, XIV, 26. — [3] Matt. XI, 12. — [4] Gal. III, 23 Col. III, 11. — [5] Matt. XXII, 10.

passagère, limitée entre la naissance et la mort. S'il n'en est pas là, il n'aime point encore l'autre vie, celle ou disparaissent la naissance et la mort, fruits des mariages terrestres.

41. Quand donc je demande à un homme vraiment chrétien, qui a cependant une épouse et des enfants, s'il entend avoir une femme dans le royaume du ciel; se rappelant les promesses de Dieu relatives à cette autre vie où ce corps corruptible revêtira l'incorruptilité, et ce corps mortel l'immortalité [1]; vivement, ou au moins quelque peu épris de ce bonheur, il me répondra avec horreur qu'il n'en a pas le moindre désir. Que je lui demande ensuite s'il désire que la femme qu'il a maintenant vive avec lui après la résurrection, quand aura eu lieu cette transformation céleste promise aux saints, il me répondra avec la même vivacité que c'est là son vœu ardent. C'est ainsi que le bon chrétien aime dans sa femme une créature de Dieu, qu'il désire voir transformée et renouvelée, et déteste en même temps l'union mortelle, le commerce charnel; c'est-à-dire qu'il aime en elle ce qui est de l'humanité, et déteste ce qui est du sexe. C'est ainsi qu'il aime un ennemi, non en tant qu'ennemi, mais en tant qu'homme, jusqu'à lui désirer ce qu'il désire pour lui-même, c'est-à-dire qu'il se corrige, se renouvelle et parvienne ainsi au royaume des cieux. Il faut en dire autant du père, de la mère, de tous ceux à qui nous tenons par les liens du sang, en qui nous devons haïr ce qui entraîne pour tout homme la nécessité de naître et de mourir [2], et aimer ce qui peut parvenir avec nous à ce royaume où personne ne dit mon Père, mais où tous disent « Notre Père; » où personne ne dit ma mère, mais où tous disent à la Jérusalem céleste notre mère ; où personne ne dit mon frère, mais où tous disent de tous notre frère ; où le mariage consistera à nous voir tous unis en Celui qui sera, pour ainsi dire, notre époux et qui nous a rachetés par l'effusion de son sang de la prostitution de ce monde. Il faut donc que le disciple du Christ haïsse ce qui passe dans ceux qu'il désire voir arriver avec lui à ce qui ne passe pas, et, cela, d'autant plus qu'il les aime davantage.

42. Un chrétien peut donc vivre en bonne harmonie avec sa femme: soit qu'il cherche en elle une satisfaction aux besoins de la chair, ce qui est toléré, mais non commandé, dit l'Apôtre ; soit qu'il en procrée des enfants, ce qui est louable jusqu'à un certain point; soit qu'il vive avec elle comme un frère, sans aucun commerce charnel, ayant une femme comme n'en ayant pas, ce qui est la condition la meilleure, la plus sublime dans le mariage chrétien ; mais, dans tous les cas, haïssant en elle tout ce qui tient aux besoins du temps, et y aimant l'espoir de l'éternelle béatitude. Car nous haïssons certainement ce que nous souhaitons de voir finir, comme la vie de ce monde, par exemple, que nous ne désirerions point voir éternelle, et soustraite à l'action du temps, si nous ne la haïssons comme passant avec le temps. Or c'est cette vie qu'on désigne par le mot *âme* dans ce passage : « Si quel-« qu'un ne hait point même sa propre âme, il ne « peut être mon disciple [1]. » Car cette vie a besoin de la nourriture corruptible dont le Seigneur lui-même dit : « La vie n'est-elle pas plus que la « nourriture ? » c'est-à-dire, cette vie à qui la nourriture est nécessaire. Et ailleurs, quand il dit qu'il donne sa vie pour ses brebis, il parle de la vie présente, puisqu'il annonce qu'il mourra pour nous.

CHAPITRE XVI.

LIEN CONJUGAL.

43. Ici se présente une autre question : Quand le Seigneur permet de renvoyer une femme pour cause de fornication, dans quel sens faut-il prendre ce mot ? Est-ce, comme tout le monde l'entend, un commerce criminel ? ou faut-il l'appliquer, comme le fait souvent l'Ecriture, à toute passion coupable, comme l'idolâtrie, par exemple, ou l'avarice, ou toute autre trangression de la loi procédant d'une convoitise criminelle [2] ? Mais consultons l'Apôtre, pour ne rien avancer au hasard : « Pour ceux qui sont mariés, ce n'est « pas moi, mais le Seigneur, qui commande que la « la femme ne se sépare point de son mari ; que si « elle en est séparée, qu'elle demeure sans se ma-« rier, ou qu'elle se réconcilie avec son mari. » Il peut en effet arriver qu'elle se soit séparée pour la raison que le Seigneur autorise. Ou s'il est permis à la femme de quitter son mari hors le cas de fornication, et que cela ne soit pas permis à l'homme ; que répondre à ce que l'Apôtre dit ensuite : « Que le mari, de même, ne quitte point « sa femme ? » Pourquoi n'ajoute-t-il pas, hors le cas de fornication, où le Seigneur le permet, si ce

[1] I Cor. xv, 53, 54. [2] Rét. l. I, ch, XIX. 5.

[1] Luc, XIV, 26. — [2] Rét. l. I ch. XIX, n. 6.

n'est parce qu'il entend qu'on raisonnne pour l'un comme pour l'autre, c'est-à-dire que si l'homme renvoie sa femme, dans le cas permis, il n'en prenne pas d'autre ou se réconcilie avec elle ? Au fait il serait bien à un homme de se réconcilier avec la femme que personne n'osa lapider et à qui le Seigneur dit : « Va et veille « à ne plus pécher désormais [1]. » En effet, celui qui dit : Il n'est pas permis de renvoyer sa femme, hormis le cas de fornication, ordonne de la conserver en dehors de ce cas ; et même dans ce cas, n'ordonne pas, mais permet seulement de la renvoyer : de même qu'on dit : Il n'est pas permis à une femme, du vivant de son mari, d'en épouser un autre ; si elle se marie avant la mort de son mari, elle est coupable ; si elle ne se marie point après la mort de son époux, elle n'est pas coupable, car elle a permission, et non ordre, de le faire. Donc s'il y a égalité de droit entre l'homme et la femme dans le mariage, au point que le même Apôtre n'ait pas seulement dit, en parlant de la femme : « La femme n'a pas puis- « sance sur son corps, mais le mari, » et qu'il ait dit aussi en parlant de l'homme : « De même le « mari n'a pas puissance sur son corps, c'est la « femme ; » si, dis-je, la règle est la même, pour l'un que pour l'autre : il ne faut pas entendre qu'il soit permis à la femme, plutôt qu'à l'homme, de renvoyer son époux, hormis le cas de fornication.

44. Il faut donc examiner ce qu'on doit entendre par fornication et continuer à consulter l'Apôtre. Voici ce qu'il dit ensuite : « Mais aux autres « je dis, moi, et non le Seigneur. » Voyons d'abord ce que veut dire *aux autres* ; car plus haut il parlait au nom du Seigneur aux personnes mariées ; maintenant c'est en son nom qu'il parle aux autres, peut-être à ceux qui ne sont pas mariés. Pourtant ce n'est pas à eux puisqu'il ajoute : « Si l'un de nos frères a une femme infidèle et « qu'elle consente à demeurer avec lui, qu'il ne « se sépare point d'elle. » Il s'adresse donc encore à ceux qui sont mariés. Que signifient alors ces mots : *aux autres*, si ce n'est que plus haut il parlait aux époux qui étaient tous les deux dans la foi du Christ, tandis que *les autres* désignent les mariages où une des deux parties seulement est fidèle ? Et que leur dit-il ? « Si l'un « de nos frères a une femme infidèle et qu'elle « consente à demeurer avec lui, qu'il ne se sépa- « re point d'elle ; et si une femme fidèle a un « mari infidèle et qu'il consente à demeurer avec « elle, qu'elle ne se sépare point de son mari. » Si donc il ne commande pas de la part du Seigneur, mais donne simplement un conseil en son nom, c'est que la chose est bonne en ce sens qu'on peut faire autrement sans violer un précepte ; comme il a dit peu après, en parlant des vierges, qu'il n'a point reçu de commandement du Seigneur, mais qu'il donne un conseil ; puis il fait l'éloge de la virginité, mais de telle façon qu'on peut l'embrasser librement, sans être réputé coupable pour ne l'avoir pas embrassée. Car autre chose est un commandement, autre chose un conseil, autre chose une condescendance. On ordonne à la femme de ne point se séparer de son mari, ou, si elle le fait, de ne point se remarier ou de se réconcilier avec son mari : il ne lui est donc pas permis d'agir autrement. On conseille à l'époux fidèle de ne point renvoyer une femme infidèle, si elle consent à demeurer avec lui : il lui est donc permis de la renvoyer, puisqu'il n'y a ici qu'un conseil de l'Apôtre et non un ordre du Seigneur. On conseille à la vierge de ne point se marier : en se mariant elle ne suivra pas le conseil de l'Apôtre, mais elle ne blessera aucune loi. Il y a simplement tolérance, quand on dit : « Or je dis ceci par condescendance et « non par commandement. » Donc, si, d'une part, il est permis de renvoyer une femme infidèle, bien qu'il soit meilleur de ne pas le faire ; et si, d'autre part, d'après l'ordre du Seigneur, on ne peut renvoyer une femme que pour cause de fornication : sans aucun doute par fornication il faut entendre l'infidélité.

45. En effet que dites-vous donc, saint Apôtre ? Evidemment vous engagez l'époux fidèle à ne point renvoyer sa femme infidèle, si elle consent à demeurer avec lui. Oui, répond-il. Mais puisque le Seigneur défend à l'homme de renvoyer sa femme, sauf le cas de fornication, pourquoi dites-vous : « Je dis moi et, non le Sei- « gneur ? » En effet l'idolâtrie à laquelle se livrent les infidèles, et toute superstition coupable, est une fornication. Or le Seigneur a permis de renvoyer sa femme pour cause de fornication. Mais comme c'est une permission, et non un ordre, cela a donné lieu à l'Apôtre de conseiller de ne point renvoyer une femme infidèle, dans l'espoir peut-être qu'elle deviendra fidèle. « Car, nous dit-il, le mari infi- « dèle est sanctifié par la femme fidèle, et la

[1] Luc, VIII, 1.

« femme infidèle est sancifiée par le mari fidè-« le. » Déjà, je pense, il était arrivé que quelques femmes avaient été amenées à la foi par leurs époux fidèles, ou des époux par leurs femmes; et sans citer de noms propres, il donne ces exemples pour appuyer ses exhortations et ses conseils. Puis il ajoute : « Autrement vos enfants « seraient impurs, tandis que maintenant ils « sont saints. » Car il y avait déjà des enfants chrétiens, qui avaient été baptisés ou par le fait d'un de leurs parents, ou du consentement des deux peut-être : ce qui n'eût pu avoir lieu si le mariage eût été rompu quand l'une des deux parties était fidèle et si l'infidélité de l'autre partie eût été tolérée jusqu'au moment de la conversion. Tel est le conseil de celui à qui, ce me semble, ces paroles ont été adressées: « Tout ce que tu dépenseras de plus, « je te le rendrai à mon retour [1]. »

46. Or si l'infidélité est une fornication, l'idolâtrie une infidélité, et l'avarice une idolâtrie, il est hors de doute que l'avarice soit une fornication. Mais si l'avarice est une fornication, qui pourra raisonnablement ne pas appeler fornication toute convoitise criminelle? D'où il résulte qu'un homme peut sans péché renvoyer sa femme, et une femme son mari, à cause des convoitises coupables, non-seulement de celles qui se traduisent par le commerce charnel avec des hommes ou des femmes étrangères, mais de toutes celles qui, par l'abus du corps, entraînent l'âme à violer la loi de Dieu et à se souiller elle-même pour sa honte et sa perte. La raison en est que le Seigneur excepte le cas de fornication, et que ce mot de fornication, comme nous l'avons vu plus-haut, doit s'entendre dans un sens général et universel.

47. En disant : « Hors le cas d'adultère, » le Seigneur n'indique point si c'est de la part de l'homme ou de la part de la femme. Car non-seulement il est permis de renvoyer une femme coupable d'adultère, mais tout homme qui renvoie une femme qui l'oblige à commettre la fornication, la renvoie évidemment pour cause d'adultère. Par exemple, si une femme oblige son époux à sacrifier aux idoles, celui qui la renvoie, la renvoie pour cause d'adultère : adultère du côté de sa femme parce qu'elle le commet réellement ; adultère de son côté, parce-qu'il est à craindre qu'il ne le commette lui-même. Mais rien de plus injuste que de renvoyer une femme pour cause de fornication, quand on en est convaincu soi-même. C'est le cas de dire alors : « En jugeant autrui, tu te condam-« neras toi-même, puisque tu fais ce que tu con-« damnes [1]. » Ainsi donc quiconque veut renvoyer sa femme pour cause d'adultère, doit en être exempt lui-même. J'en dis autant de la femme.

48. Sur ces paroles : « Quiconque épouse une « femme renvoyée par son mari, commet un a-« dultère, » on peut demander si l'homme commettant l'adultère, la femme qui est épousée le commet également. En effet on exige que la femme demeure sans se marier, ou qu'elle se réconcilie avec son mari; mais, dit l'Apôtre, si elle s'en est séparée. Car entre renvoyer ou être renvoyé, la différence est grande. Si la femme renvoie elle-même son mari et en épouse un autre, on pourra croire qu'elle n'a quitté le premier que pour échanger contre le second : ce qui est évidemment une pensée d'adultère. Si au contraire elle est renvoyée par un mari avec lequel elle serait volontiers restée, celui qui l'épouse est certainement adultère, d'après la parole du Seigneur : mais l'est-elle elle-même? voilà la question. Du reste, on pourrait encore bien moins imaginer comment, un homme et une femme ayant commerce ensemble, l'un serait adultère et l'autre non. Ajoutez à cela que celui qui épouse une femme renvoyée par son mari, est adultère; bien que cette femme ne se soit point séparée elle-même, mais ait été renvoyée, c'est cependant elle qui le rend adultère : ce que le Seigneur défend. D'où il suit que, soit qu'elle ait été renvoyée, soit qu'elle se soit séparée elle-même, elle doit demeurer sans se marier ou se réconcilier avec son mari.

49. On demande encore si un homme peut être disculpé d'adultère quand il s'unit à une autre femme qui n'est point l'épouse d'un autre ni séparée de son mari, alors que la sienne lui en donne la permission, soit parce qu'elle est stérile, soit parce qu'elle ne veut point se soumettre au devoir conjugal ? On en trouve un exemple dans l'histoire de l'ancien Testament ; mais les préceptes actuels auxquels les autres ne faisaient que préparer le genre humain, sont plus élevés ; il faut considérer dans ceux-là la différence des temps, les desseins de la divine Provi-

[1] Luc, x, 35.

[1] Rom. II, 1.

dence qui vient toujours à temps au secours de l'humanité, et ne point y chercher des règles de conduite. Mais ces paroles de l'Apôtre : « La « femme n'a pas puissance sur son corps, c'est « le mari ; de même le mari n'a pas puissance « sur son corps, c'est la femme ; » ces paroles, dis-je, peuvent-elles s'entendre en ce sens que, avec la permission de la femme qui a puissance sur le corps de son mari, celui-ci puisse s'unir charnellement à un autre femme qui ne serait point mariée ni séparée de son mari ? Il ne faut pas le penser, de peur que la même faculté ne soit aussi accordée à la femme du consentement du mari, ce qui choque le sens commun.

50. Ce n'est pas qu'il ne puisse y avoir quelques circonstances où la femme du consentement du mari semble obligée de le faire dans l'intérêt du mari lui-même. On raconte un fait de ce genre qui se serait passé à Antioche, il y a environ cinquante ans, sous le règne de Constance. Acyndinus, alors préfet et qui fut même consul, exigeait une livre d'or d'un débiteur du fisc. Cédant à je ne sais qu'elle émotion, péril assez ordinaire dans ces positions élevées, où tout est permis ou du moins passe pour l'être, il éclata en menaces violentes et déclara du ton le plus décidé que le débiteur serait puni de mort, s'il ne payait la somme au jour fixé. Comme celui-ci était enfermé dans une étroite prison et ne pouvait acquitter sa dette, le jour fatal approchait. Or il avait une femme fort belle, mais trop pauvre pour venir en aide à son mari. Un homme riche, épris de sa beauté et connaissant la situation fâcheuse de ce mari, lui envoya dire qu'il donnerait la livre d'or, si elle voulait se livrer à lui pendant une seule nuit. Sachant qu'elle n'avait pas puissance sur son corps mais bien son mari, elle répondit qu'elle était prête à faire ce qu'on demandait dans l'intérêt de son mari, pourvu que celui-ci, maître du corps de son épouse et à qui elle se devait tout entière, consentît à céder un bien qui lui était propre pour conserver sa vie. Le mari reconnaissant exigea qu'il en fût ainsi et ne pensa point qu'il y eût adultère, là où la passion n'agissait pas, mais seulement l'affection pour un époux, qui du reste en donnait la permission et même l'ordre. La femme se rendit à la maison de campagne du riche, fit ce que voulut cet impudique ; mais elle ne se livra ainsi qu'en vue de son mari, plus jaloux de la conservation de sa vie que de l'exercice de son droit conjugal. Elle reçut l'or : mais celui qui le lui avait remis l'enleva secrètement et y substitua un sac de même forme et rempli de terre. La femme s'aperçut de la fraude en rentrant chez elle, s'élança sur la place pubbique, et mue par le même principe d'attachement à son époux, proclama ce qu'elle avait été forcée de faire. Elle interpelle le préfet, avoue tout et dénonce la fraude dont elle est victime. Le préfet commence par reconnaître qu'il est le premier coupable, que ses menaces sont cause de tout le mal et se jugeant comme il eût jugé un autre, se condamna à payer de ses propres biens la livre d'or due au fisc et ordonna en même temps que la femme devînt propiétaire du domaine d'où avait été extraite la terre substituée à l'or. Je ne discute ici ni dans un sens ni dans l'autre ; c'est à chacun à prononcer : car ce trait n'est pas emprunté à des sources divines. Cependant après avoir entendu raconter ce fait, on n'éprouve plus pour l'action de cette femme, exigée d'ailleurs par le mari, la même horreur qu'on éprouvait auparavant, quand la question était posée en dehors de tout exemple. Mais ce qui ressort surtout de ce passage de l'Evangile, c'est l'énormité du péché de fornication énormité telle, qu'il forme la seule exception qui autorise à briser le lien si étroit du mariage. Or nous avons dit ce que c'est que la fornication.

CHAPITRE XVII.

DU SERMENT.

51. « Vous avez encore entendu qu'il a été dit « aux anciens : Tu ne te parjureras point, mais tu « tiendras au Seigneur tes serments. Et moi je vous « dis de ne jurer en aucune façon, ni par le ciel, « parce que c'est le trône de Dieu ; ni par la ter- « re, parce que c'est l'escabeau de ses pieds ; « ni par Jérusalem, parce que tu ne peux rendre « un seul de tes cheveux blanc ou noir. Que « votre langage soit : Oui, oui ; non, non ; car ce « qui est de plus vient du mal. » La justice des pharisiens se borne à ne point se parjurer ; elle est fortifiée par celle qui défend même de jurer, ce qui est le propre de la justice du royaume des cieux. De même en effet que celui qui ne parle pas ne saurait dire faux, ainsi celui qui ne jure pas ne saurait se parjurer. Cependant comme jurer c'est prendre Dieu à témoin, il faut examiner avec soin se chapitre, de peur que

l'Apôtre ne semble avoir enfreint le précepte du Seigneur, lui qui jure souvent, de cette façon, par exemple : « Je vous écris ceci, voici, devant Dieu, « je ne mens pas [1]; » ou encore : « Le Dieu et « Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est « béni dans tous les siècles, sait que je ne mens « pas [2];» et ailleurs : « Car le Dieu que je sers « en mon esprit, dans l'Evangile de son Fils, m'est « témoin que sans cesse je fais mémoire de vous « dans mes prières [3]. » On dira peut-être qu'on ne doit regarder comme serment que la formule où le mot *par* est placé devant le mot par lequel on jure ; en sorte que dire : « Dieu m'est « témoin, » et non : par Dieu, ne soit pas jurer. Cette opinion est ridicule. Mais pour éviter toute discussion et par égard pour les moins éclairés qui s'obtineraient à voir ici quelque différence, il est bon de savoir que l'Apôtre a employé même cette forme de serment, comme quand il a dit, par exemple : « Chaque jour je meurs, « je le jure, par la gloire que je reçois de vous [4]. » Et pour qu'on ne s'imagine pas qu'il avoulu dire: Votre gloire me fait mourir, dans le sens où l'on dit : Il est devenu savant par les leçons d'un tel, c'est-à-dire les leçons d'un tel ont fait qu'il est devenu savant : les exemplaires grecs tranchent la question, car on y lit : Νὴ τὴν καύχησιν ὑμετέραν, expressions qui ne sont usitées que pour le serment. Par là on peut comprendre que le Seigneur a défendu de jurer, pour que personne ne se porte au serment comme à une chose bonne et ne se laisse entraîner au parjure par l'habitude de jurer. Que celui donc qui sait que le serment ne doit pas être regardé comme un acte bon mais nécessaire, se modère autant que possible, et n'en use que par nécessité, quand il voit les hommes peu disposés à croire une chose qu'il leur est utile de croire, à moins qu'elle ne soit attestée par serment. C'est dans ce sens qu'il faut interpréter ces paroles : « Que votre langage soit : Oui, oui ; non, non ; » voilà le bien, voilà ce qu'il faut désirer. « Ce qui « est de plus vient du mal : » c'est-à-dire, sachez que si vous êtes obligés de jurer, cela provient de l'infirmité de ceux que vous désirez convaincre : infirmité qui est certainement un mal et dont nous demandons chaque jour d'être délivrés, quand nous disons : « Délivrez-nous du mal [5]. » Aussi le Seigneur n'a-t-il point dit : Ce qui est de plus est mal ; car vous ne faites point de mal quand vous employez à propos le serment, lequel, bien que n'étant pas bon, est cependant nécessaire pour persuader à un autre une vérité utile ; mais il a dit : « Vient du mal, » de l'infirmité de celui à qui vous êtes forcé de jurer. Mais celui-là seul qui en a fait l'expérience sait combien il est difficile de détruire l'habitude du serment et de ne jamais faire sans raison ce que la nécessité oblige quelquefois à faire.

52. On peut demander pourquoi, à ces paroles : « Et moi je vous dis de ne jurer en aucune « façon, » on a ajouté celles-ci : « Ni par le ciel, « parce qu'il est le trône de Dieu, » et le reste, jusqu'à : « Ni par votre tête. » C'est, je pense, parce que les Juifs ne se croyaient point liés par leurs serments, quand ils avaient juré par ces choses. Comme ils avaient entendu dire : « Tu tien- « dras au Seigneur tes serments, » ils ne croyaient point avoir fait un serment au Seigneur en jurant par le ciel ou par la terre, ou par Jérusalem, ou par leur tête : non de la faute de l'auteur de la loi, mais parce qu'ils comprenaient mal. Le Seigneur leur apprend donc qu'il n'y a rien de si vil parmi les créatures par quoi l'on puisse se parjurer ; puisque la divine Providence gouverne le monde entier du haut en bas, à partir du trône de Dieu jusqu'à un cheveu blanc ou noir. « Ni par le ciel, parce qu'il est le trône de « Dieu ; ni par la terre, parce qu'elle est l'esca- « beau de ses pieds ; » c'est-à-dire quand vous jurez par le ciel ou par la terre, ne vous imaginez pas que votre serment ne vous lie pas devant le Seigneur : car il est prouvé que vous jurez par celui dont le ciel est le trône et la terre l'escabeau. « Ni par Jérusalem, parce que c'est « la ville du grand roi, » ce qui vaut mieux que de dire ma ville, bien que ce soit là le sens. Et comme il est le Seigneur, évidemment celui qui jure par Jérusalem est lié devant le Seigneur. « Ne jurez pas non plus par votre tête. » Est-il rien qu'on puisse croire plus à soi que sa tête ? Et pourtant comment notre tête serait-elle à nous, puisque nous n'avons pas même le pouvoir de rendre un cheveu blanc ou noir ? Donc, quiconque jure même par sa tête, est lié par son serment devant le Dieu qui remplit tout d'une manière ineffable et est présent partout. Et sous ces expressions, il faut sous-entendre bien d'autres choses qui ne pouvaient s'énumérer, comme dans ce serment de l'Apôtre, dont nous parlions plus haut : « Je meurs chaque jour, je « le jure, par la gloire que je reçois de vous. » Et pour montrer que ce serment remonte au

[1] Gal. I, 20. — [2] II Cor. XI, 31. — [3] Rom. I, 9, 10. — [4] I Cor. XV, 31. — [5] Matt. VI, 13.

Seigneur, il ajoute : « Que je reçois de vous « dans le Christ Jésus. »

53. Toutefois, je dis ceci pour les charnels, parce que le ciel est appelé le trône de Dieu et la terre l'escabeau de ses pieds, il ne faut pas s'imaginer que Dieu ait des membres qui reposent sur le ciel et la terre, comme les nôtres quand nous sommes assis : mais le siége qu'on lui attribue indique le jugement. Et comme le ciel est la partie la plus belle de la création et la terre la moins belle, il semble que la puissance divine est plus présente à la partie la plus excellente et donne à l'autre un rang inférieur ; voilà pourquoi on dit que Dieu est assis au ciel et a la terre sous ses pieds. Dans le sens spirituel on entend par ciel les âmes saintes, et par la terre les pecheurs ; et parce que l'homme spirituel juge de toutes choses et n'est juge par personne [1], on a raison de l'appeler le siége de Dieu ; comme aussi de nommer l'escabeau de ses pieds le pecheur à qui il a été dit : « Tu es terre et tu iras en terre [2], » parce que la justice qui traite chacun selon ses merites le rejette au rang inférieur, et que n'ayant pas voulu rester dans la loi, il est accablé sous le poids de la loi.

CHAPITRE XVIII.

AMOUR DE LA JUSTICE ET MISERICORDE.

54. Enfin pour conclure sur ce sujet, que peut-on exprimer ou imaginer de plus laborieux et de plus pénible, de plus propre à exercer toute les forces et toute l'industrie de l'âme fidèle, que la nécessité de vaincre une mauvaise habitude ? Que le chrétien retranche donc tous les membres qui peuvent lui être un obstacle à la conquête du royaume des cieux, que la douleur ne l'abatte pas ; qu'il supporte, pour l'honneur de la foi conjugale, les plus graves incommodités, tout ce qui ne porte pas la marque d'une corruption honteuse, c'est-à-dire de la fornication : par exemple qu'il conserve fidèlement une femme stérile, difforme, faible de constitution, aveugle, sourde, boiteuse, ou affligée de maladies, de souffrances, de langueurs, de tout ce qui peut s'imaginer de plus repoussant, excepté la fornication ; qu'il la supporte par fidélité à ses engagements, au lien qui les unit ; non-seulement qu'il ne rejette point une femme de ce genre, mais s'il n'est pas marié, qu'il n'en épouse point une séparée de son mari, fût-elle d'ailleurs belle, bien portante, riche, féconde. Et si cela n'est pas permis, qu'il se permette bien moins d'avoir un commerce illicite quelconque ; qu'il fuie la fornication jusqu'à éviter tout acte criminel et honteux ; qu'il dise la vérité, et l'appuie non par des serment fréquents, mais par l'honnêteté de ses mœurs ; qu'il abatte et domine, comme d'un lieu élevé, cette multitude de mauvais penchants qui lui font la guerre, (nous n'en avons mentionné qu'un petit nombre, mais par ceux là on peut juger du reste) et qu'il réserve pour cela à la milice chrétienne comme une citadelle. Mais qui osera entreprendre une tâche aussi difficile, sinon celui qui brûle de l'amour de la justice au point d'être dévoré de faim et de soif, de regarder la vie comme rien, tant qu'il n'en est pas rassasié, et de se faire violence pour arriver au royaume des cieux ? Car autrement il n'est pas possible d'avoir la force nécessaire pour supporter tout ce que les partisans de ce monde estiment pénible, dur et difficile dans l'extirpation des mauvaises habitudes. « Bienheureux donc ceux qui « ont faim et soif de la justice, parce qu'ils se- « ront rassasiés. »

55. Mais si quelqu'un éprouve à cela quelque difficulté, n'avance que par un sentier rude et escarpé, est assailli de tentations de toute sorte ; si voyant la vie passée s'élever à gauche et à droite, comme des montagnes, il redoute de succomber à la tâche : que celui-là suive un conseil dans le but de s'attirer du secours. Quel est ce conseil ? Qu'il supporte l'infirmité du prochain, lui vienne en aide autant que possible, comme il désire lui-même l'aide d'en haut. Par conséquent recourons aux œuvres de la miséricorde. Or la douceur et la miséricorde semblent se confondre. Il y a cependant cette différence que l'homme doux, dont nous avons parlé plus haut, accepte avec piété et sans contradiction les arrêts divins portés contre ses péchés, et les paroles de Dieu qu'il ne comprend pas encore, mais sans rendre aucun service à celui à qui il se contente de n'opposer ni contradiction ni résistance ; tandis que le miséricordieux cède dans l'intention de corriger celui qu'il rendrait pire par la résistance.

[1] Cor. II, 15. — [2] Gen. III, 19.

CHAPITRE XIX.

VENGEANCE. — JUSTICE DES PHARISIENS ET JUSTICE DES CHRÉTIENS. — JOUE DROITE. — TUNIQUE. — ESCLAVAGE.

56. Le Seigneur continue et dit : « Vous avez « entendu qu'il a été dit : Œil pour œil, dent pour « dent. Et moi je vous dis de ne point résister aux « mauvais traitements ; mais si quelqu'un te « frappe sur la joue droite, présente-lui encore « l'autre ; et à celui qui veut t'appeler en justice « pour t'enlever ta tunique, abandonne-lui encore « ton mantau ; et quiconque te contraindra de « faire avec lui mille pas, fais-en deux autres « mille. Donne à qui te demande, et ne te dé- « tourne point de celui qui veut emprunter de « toi. » La justice du pharisien consiste à ne pas dépasser la mesure quand on se venge, à ne pas rendre plus qu'on n'a reçu ; et c'est déjà un grand point. On ne trouve pas aisément un homme qui ne rende qu'un coup de poing pour un coup de poing ; qui, pour un seul mot d'injure, se contente de répondre par un seul mot de même valeur. Ou dans le trouble de la colère on se venge outre mesure ; ou bien on s'imagine que la justice exige que l'offensant soit plus maltraité que l'offensé. Ces dispositions avaient déjà trouvé un frein puissant dans la loi, où on lisait : « Œil pour œil, dent pour « dent ; » expression qui voulait dire que la vengeance ne doit pas dépasser l'injure. C'est déjà là un commencement de paix ; mais la perfection de la paix consiste à renoncer même à cette espèce de vengeance.

57. Entre ces deux dispositions dont l'une, au mépris de la loi, rend un mal plus grand pour un mal moindre, et dont l'autre, pratiquant la perfection indiquée par le Seigneur à ses disciples ,ne rend en aucune façon le mal pour le mal, il y a un moyen terme qui consiste à rendre autant de mal qu'on en a reçu : transition de l'extrême discorde à la concorde parfaite, mesure proportionnée aux besoins du temps. Voyez quelle distance il y a de l'homme qui attaque le premier dans le but de blesser et de nuire, et celui qui ne rend point injure pour injure ! Celui qui n'attaque pas le premier, mais qui, ou de volonté ou de fait, rend plus de mal qu'il n'en a reçu, s'éloigne un peu de l'extrême injustice, fait un premier pas vers la justice parfaite, et cependant n'en est pas encore au point fixé et exigé par la loi de Moïse. Celui donc qui rend autant qu'il a reçu, fait déjà une concession ; car il ne doit pas y avoir égalité de peine entre le coupable et l'innocent. C'est donc cette justice commencée, non sévère, mais miséricordieuse que perfectionne Celui qui est venu, non abolir la loi, mais l'accomplir. Il abandonne ainsi à l'intelligence de ses auditeurs les deux degrés d'intervalle, et préfère parler de la perfection même de la miséricorde. Car il reste encore quelque chose à faire à celui qui ne remplit pas dans toute son étendue un précepte imposé en vue du royaume des cieux ; c'est de ne pas rendre autant, mais seulement, moins qu'il n'a reçu, par exemple un coup de poing pour deux, l'amputation d'une oreille pour la perte d'un œil. Mais celui qui montant plus haut ne rend le mal en aucune façon, se rapproche du commandement du Seigneur et cependant n'y est pas encore. C'est peu de chose au yeux du Sauveur que vous ne rendiez pas mal pour mal, si vous n'êtes disposé à en recevoir davantage. Il ne dit donc pas : « Et moi je vous dis » de ne pas rendre mal pour mal, ce qui est déjà un point important ; mais : « de ne point résister aux mauvais trai- « tements, » en sorte que non-seulement vous ne rendiez pas le mal qu'on vous a fait, mais que vous ne vous opposiez pas même à ce qu'on vous en fasse davantage. C'est en effet ce qu'il expose ensuite : « Mais si quelqu'un te frappe sur la « joue droite, présente-lui encore l'autre ; » car il de dit pas : Si quelqu'un vous frappe, ne le frappez pas ; mais préparez-vous à recevoir de nouveaux coups. Ceux-là surtout sentiront ce qu'il y a, là, de miséricorde, lesquels servent dans leurs maladies des êtres tendrement aimés, enfants ou amis très-chers, soit encore en bas âge, soit atteints de phrénésie. Ils souffrent souvent beaucoup de leur part ; mais ils sont disposés à souffrir bien davantage encore, si la santé du malade l'exige, et jusqu'à ce que la faiblesse de l'âge ou de la maladie soit passée. Et que pouvait apprendre le médecin des âmes à ceux qu'il formait à l'art de guérir le prochain, sinon à supporter avec patience les infirmités de ceux au salut desquels ils voulaient travailler ? Car tout vice provient de la faiblesse de l'âme, puisqu'il n'y a rien de plus pur que l'homme consommé en vertu.

58. On peut demander ici ce que signifie la joue droite ; car c'est ainsi qu'on lit dans les exemplaires grecs les plus dignes de foi : beaucoup de latins portent simplement la joue, sans dé-

signer la droite. Or c'est par le visage que chacun est connu, et nous lisons dans l'Apôtre : « Vous souffrez même qu'on vous asservisse, « qu'on vous dévore, qu'on prenne votre bien, « qu'on vous traite avec hauteur, qu'on vous dé- « chire le visage ; » puis il ajoute aussitôt : « Je « le dis avec honte [1], » dans l'intention de faire voir que être déchiré au visage, signifie être méprisé et dédaigné. Et l'Apôtre ne dit pas cela pour empêcher les Corinthiens de supporter ceux qui les traitent ainsi, mais afin qu'ils le supportent mieux lui-même qui les aimait jusqu'à être disposé à se sacrifier pour eux [2]. Mais comme on ne saurait dire le visage droit, et le visage gauche, et qu'il y a une noblesse selon Dieu et une noblesse selon le monde ; on distingue la joue droite et la joue gauche, pour que tout disciple du Christ chez qui le titre de Chrétien sera un objet de mépris, soit bien plus disposé encore à voir méprisés en lui les honneurs mondains, s'il en possède quelques-uns. Pourtant le même apôtre Paul, quand on se préparait à poursuivre en lui le nom de chrétien s'il eut gardé le silence sur la dignité de citoyen, ne présentait point l'autre joue à ceux qui le frappaient sur la joue droite. Mais en disant : « Je suis citoyen romain [3], » il n'en était pas moins disposé à voir mépriser en lui ce qu'il avait de moins glorieux, par ceux qui méprisaient en lui un titre si précieux et si salutaire. En a-t-il pour cela supporté moins patiemment les chaînes dont il n'était pas permis de charger un citoyen romain ? Et en a-t-il accusé personne, comme d'une injustice ? Et si on l'a ménagé une fois à cause de sa qualité de citoyen romain, il ne s'en est pas moins offert aux coups en cherchant par sa patience à corriger de leur criminelle malice ceux qu'il voyait honorer en lui le côté gauche par préférence au côté droit. Car ici il ne faut voir que son intention, la bienveillance et la clémence dont il usait envers ses persécuteurs. Il reçoit un soufflet par l'ordre du grand-prêtre, pour avoir dit cette parole qui semblait insolente : « Dieu te frappera, mu- « raille blanchie ; » mais ce mot injurieux, au jugement de ceux qui n'avaient pas d'intelligence, était prophétique pour ceux qui en avaient. Muraille blanchie signifiait hypocrisie, c'est-à-dire dissimulation voilée sous la dignité sacerdotale et cachant la turpitude et la boue sous un nom éclatant, pour ainsi dire, de blancheur. Car l'Apôtre reste merveilleusement fidèle à l'humilité quand on lui dit : « Tu maudis le prince des « prêtres ? » et qu'il répond : « J'ignorais, mes « frères, que ce fût le prince des prêtres ; car il « est écrit : Tu ne maudiras point le prince de ton « peuple [1]. » Une réponse si prompte, si pleine de douceur, que n'aurait pu faire un homme irrité et troublé, montre assez avec quel calme il avait prononcé une parole qui semblait dictée par la colère. Et il disait vrai pour ceux qui auraient su comprendre : « J'ignorais que ce fût le prince « des prêtres » C'était comme s'il eût dit : je connais un autre prince des prêtres, pour le nom duquel je supporte ceci, qu'il n'est pas permis de maudire, et que vous maudissez pourtant, puisque vous ne haïssez en moi que son nom. C'est ainsi qu'il faut parler en tel cas, sans dissimulation, et avec un cœur prêt à tout pour pouvoir chanter avec le prophète : « Mon cœur est prêt, ô Dieu, mon cœur est « prêt [2]. » Car beaucoup savent présenter l'autre joue mais ne savent pas aimer celui qui les frappe. Le Seigneur lui même, qui a le premier accom- accompli les commandements qu'il a donnés, n'a pas présenté l'autre joue au serviteur du grand-prêtre qui le frappait, mais il lui a dit : « Si j'ai mal parlé rends témoignage du mal ; « mais si j'ai bien parlé, pourquoi me frappes- « tu [3] ? » Et il n'en était pas moins prêt de cœur, non-seulement à être frappé sur l'autre joue pour le salut de tous, mais encore à être crucifié tout entier.

59. Par conséquent les paroles qui suivent : « Et à celui qui veut t'appeler en justice pour « t'enlever ta tunique, abandonne-lui encore « ton manteau, » doivent s'entendre de la disposition du cœur, et non d'un acte d'ostentation. Et ce qu'on dit de la tunique et du manteau ne s'applique pas seulement à ces objets, mais à tous les biens temporels qui nous appartiennent. Or, si on nous commande de sacrifier le nécessaire, à combien plus forte raison convient-il de ne pas avoir un superflu . Mais en parlant de ce qui nous appartient, j'entends tout ce qui est de l'espèce que le Seigneur désigne, quand il dit : « Si quelqu'un veut t'appeler en justice pour t'en- « lever ta tunique. » Par conséquent il s'agit de tout ce qu'on peut nous disputer en justice, de ce qui peut passer de notre domaine au domaine de celui qui plaide ou pour qui on plaide, comme

[1] II Cor. XI, 20, 21. — [2] Ib. XII, 15. — [3] Act. XXII, 25.

[1] Act. XXIII, 3 5. — [2] Ps. LVIII, 8. — [3] Jean, XVIII, 23.

un vêtement, une maison, un fond de terre, une bête de somme, et en général, tout ce qui s'apprécie en argent. Mais cela doit-il s'appliquer aux esclaves ? C'est une grave question. Car un chrétien ne doit pas posséder un esclave comme un cheval ou un meuble d'argent, bien que peut-être l'esclave ait moins de valeur qu'un cheval, et surtout qu'un objet en or ou en argent. Mais si toi, maître, tu l'élèves, le diriges, plus sagement, plus honnêtement, si tu le mets en état de servir Dieu mieux que ne le ferait celui qui désire te l'enlever : je ne sais si personne osera te conseiller de n'en tenir pas plus de compte que d'un vêtement. Car l'homme doit aimer son semblable comme lui-même : l'homme à qui le Seigneur commande d'aimer même les ennemis, ainsi que le démontre la suite de notre texte.

60. Du reste il faut remarquer que toute tunique est un vêtement, mais que tout vêtement n'est pas une tunique. Le mot vêtement à donc un sens plus étendu que le mot tunique. C'est pourquoi je pense que quand le Sauveur dit : « Et à celui qui vient t'appeler en justice pour « enlever ta tunique, abandonne encore ton « vêtement ; » c'est comme s'il disait : à celui qui t'enlève ta tunique, abandonne encore tes autres vêtements. Aussi quelques interprètes ont-ils adopté le mot *pallium*, manteau, en grec, ἱμάτιον.

61. « Et quiconque te contraindra de faire avec « lui mille pas, fais-en deux autres mille. » Il s'agit moins ici d'une démarche réelle que de la disposition du cœur. Car dans l'histoire sainte elle-même, qui fait autorité, vous ne trouverez pas que les saints aient rien fait de ce genre, non plus que le Seigneur, bien qu'il eût revêtu notre humanité pour nous donner un modèle de conduite. Et cependant vous les trouverez à peu près partout, disposés a supporter les exigeances les plus injustes. Mais ces paroles : « Fais-en deux « autres mille, » n'auraient-elles pas pour but de compléter le nombre trois, symbole de la perfection, en sorte que, en agissant ainsi, chacun se souvienne qu'il accomplit la justice parfaite, puisqu'il supporte avec bonté les infirmités de ceux qu'il désire voir guéris ? On pourait alors admettre que c'est dans la même intention que le Christ aurait formulé trois préceptes : le premier, si quelqu'un te frappe sur la joue ; le second, si quelqu'un veut t'enlever ta tunique ; le troisième, si quelqu'un te contraint de faire avec lui mille pas : et, dans ce dernier exemple, il aurait ajouté deux à un pour former trois. Que si ce nombre ne signifie pas ici la perfection, comme nous l'avons dit, nous l'entendons dans ce sens que le Seigneur, commençant par le précepte le plus facile, avance peu à peu jusqu'à demander qu'on supporte deux fois plus qu'il n'est exigé. En effet il veut d'abord qu'on présente la joue gauche quand la droite à été frappée, pour que vous soyez disposé à souffrir une injure moindre que celle que vous avez soufferte : car tout ce qui se rattache au côté droit est plus précieux que ce qui est désigné par le côté gauche, et celui qui a eu à souffrir dans un objet plus cher, supportera plus aisément une perte dans un objet de moindre valeur. Ensuite le Sauveur veut qu'on abandonne son manteau à celui qui vient nous enlever notre tunique ; c'est à-dire l'équivalent, ou quelque chose de plus, mais non pas le double. Troisièmement, en ordonnant de faire deux mille pas de plus avec celui qui en exige mille, il vous commande de supporter le double : voulant insinuer par là que, soit qu'un méchant vous fasse un peu moins de tort qu'il ne vous en a déjà fait, ou autant, ou plus, il faut tout supporter avec patience.

CHAPITRE XX.

CORRECTION FRATERNELLE.

62. Je pense que ces trois exemples renferment toute espèce d'injustice. En effet nous divisons en deux catégories tous les actes d'improbité dont nous pouvons être victimes : ceux qui ne peuvent pas être reparés et ceux qui peuvent l'être. Dans le premier cas on cherche ordinairement un soulagement dans la vengeance. Mais à quoi sert de rendre coup pour coup ? La partie du corps qui a été blessée, est-elle guérie pour autant ? Mais l'âme enflée d'orgueil cherche de telles consolations : l'âme saine et forte n'y trouve point de plaisir ; bien plus, elle aime mieux supporter avec bonté la faiblesse d'un autre, que de chercher dans le mal d'autrui un allégement à la sienne, qui d'ailleurs n'existe pas.

63. Du reste on ne défend point ici la vengeance qui peut corriger : elle fait même partie de la miséricorde, et n'empêche pas d'être disposé à tout souffrir de la part de celui qu'on voudrait voir meilleur. Mais personne n'est apte à exercer cette espèce de vengeance que celui chez qui l'amour est assez puissant pour dominer

la haine dont brûlent ordinairement ceux qui désirent se venger. Il n'est pas à craindre que les parents prennent en haine leur petit enfant qu'ils ont frappé parce qu'il a commis une faute dont ils veulent prévenir le retour. C'est certainement sur le modèle de Dieu le Père lui-même qu'on nous propose le type de la charité parfaite, quand on nous dit plus bas : « Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous « haïssent et priez pour ceux qui vous persécutent ; » et cependant c'est de lui que le prophète a dit : « Car le Seigneur châtie celui qu'il « aime, et il frappe de verges tout fils qu'il reçoit[1]. » Et le Seigneur dit aussi : « Le serviteur « qui n'a pas connu la volonté de son maître « et fait des choses dignes de châtiment, recevra peu de coups : mais le serviteur qui connaît « la volonté de son maître et fait des choses dignes « de châtiment, recevra un grand nombre de « coups[2]. » On demande donc simplement que celui-là seul exerce la vengeance, qui en a le pouvoir selon l'ordre des choses ; et qu'il l'exerce comme l'exerce un père à l'égard d'un petit enfant qu'il ne saurait haïr, à cause de son âge. Et cet exemple convient parfaitement pour faire comprendre qu'il est quelquefois meilleur de se venger d'une faute par affection que de la laisser impunie, et cela dans le désir, non d'affliger le coupable par la punition, mais de lui être utile par la conversion : tout en se tenant prêt cependant à supporter patiemment, s'il le faut, plus d'injustices encore de la part de celui qu'on désire voir corrigé, soit qu'on ait le pouvoir de le réprimer, soit qu'on ne l'ait pas.

64. Or de grands hommes, des saints, quoique convaincus que la mort qui sépare l'âme du corps n'est point à redouter, mais se conformant aux dispositions de ceux qui la craignent, ont puni certaines fautes de mort, tant pour imprimer la tereur aux vivants que dans l'intérêt même des coupables, à qui la mort était moins sensible que leur péché qui aurait pu s'aggraver s'ils avaient vécu. Et ce jugement, inspiré de Dieu, n'était pas sans fondement. C'est ainsi qu'Elie fit mourir beaucoup d'hommes soit de sa propre main[3], soit en attirant sur eux le feu du ciel[4] : et beaucoup de grands hommes, d'hommes divins, ont agi de la sorte, non inconsidérément, mais dans le même esprit et pour le bien de l'humanité. Les disciples ayant un jour rappelé au Seigneur cet exemple d'Elie, pour lui demander ainsi le pouvoir d'attirer le feu du ciel sur ceux qui leur avaient refusé l'hospitalité, le Seigneur blâma, non l'action du saint prophète, mais le désir de se venger, inspiré par l'ignorance[1], en leur faisant remarquer que c'était la haine, et non le désir de corriger les coupables, qui les animait. Plus tard, quand il leur eut appris ce que c'est qu'aimer le prochain comme soi-même ; quand il leur eut, selon sa promesse, envoyé le Saint-Esprit, dix jours après son ascension[2], les exemples de pareilles vengeances ne manquèrent pas, quoique beaucoup plus rares que sous l'ancienne loi. Alors, en effet, on agissait le plus souvent sous l'empire de la crainte : et maintant, devenus libres, les chrétiens trouvaient leur principal aliment dans la charité. Nous lisons dans les Actes des Apôtres, qu'Ananie et sa femme tombèrent morts à la parole de l'Apôtre Pierre, qu'ils ne ressuscitèrent pas et furent ensevelis[3].

65. Que si certains hérétiques[4], ennemis de l'ancien Testament, rejettent l'autorité de ce livre, qu'ils écoutent l'Apôtre Paul (ils le lisent comme nous) parler d'un pécheur qu'il a livré à Satan pour la mort de sa chair, « afin que son âme « soit sauvée[5]. » S'ils ne veulent pas voir ici une mort réelle, ce qui ne peut-être douteux, qu'ils conviennent du moins que l'Apôtre a exercé une vengeance quelconque au moyen de Satan, non par esprit de haine, mais par charité, comme l'indiquent ces paroles : « Afin que son âme soit « sauvée. » Ou encore, ils trouveront une preuve de ce que nous avançons dans des livres auxquels ils attribuent une grande autorité ; car ils y liront que l'apôtre Thomas, ayant demandé le genre de mort le plus affreux pour un homme qui l'avait frappé de sa main, tout en priant Dieu d'épargner son âme dans l'autre vie, celui-ci fut tué par un lion ; et un chien, ayant séparé sa main du reste du corps, l'apporta sur la table, où l'apôtre prenait son repas. Nous ne sommes pas obligés de croire à ce livre, qui n'est pas dans le canon de l'Eglise catholique : mais il est lu et considéré comme l'exposition de la plus pure vérité par nos adversaires ; et ces adversaires, frappés de je ne sais quel aveuglement, s'insurgent contre tous les actes de vengeance corporelle mentionnés dans l'ancien Testament, ne comprenant absolument rien à l'esprit ni

[1] Prov. III, 12. — [2] Luc, XII, 43-47 — [3] III Rois, XVIII, 40. — [4] IV Rois, I, 10.

[1] Luc, IX, 52-56. — [2] Act. II, 1, 4. — [3] Ib. V, 1-10. — [4] Les Manichéens. — [5] Act. V, 5.

aux temps dans lesquels ces faits ont eu lieu.

66. Les chrétiens tiendront donc pour règle dans l'espèce d'injustices qui s'expient par la vengeance : que le sentiment de l'injure ne doit pas dégénérer en haine, mais que le cœur, compatissant pour la faiblesse, doit être disposé à souffrir davantage encore, à ne point négliger la correction et à employer, suivant la circonstance, le conseil, l'autorité ou la force. Il y a un autre genre d'injustice qui peut se réparer entièrement, et on en reconnaît deux espèces : celle où la réparation a lieu en argent, et l'autre où elle se fait par action. A la première se rapporte ce qui a été dit de la tunique et du manteau, à la seconde la contrainte de marcher mille pas et le conseil d'en ajouter deux mille : puisque, d'un côté, on peut restituer un vêtement, et, de l'autre, rendre au besoin un service à celui qui en a rendu un premier. A moins que nous ne comprenions, dans l'exemple de la joue frappée méchamment, toute espèce d'injustice qui ne peut s'expier que par vindicte ; et sous celui du vêtement, tous les torts qu'on peut réparer autrement. Alors ces paroles : « Si quelqu'un veut « t'appeler en justice, » auraient été ajoutées pour indiquer que ce qui est enlevé par une sensentence du juge ne constitue par un acte de violence susceptible de vindicte. Puis, des deux espèces réunies, s'en formerait une troisième qui pourrait se réparer avec ou sans vengeance. En effet celui qui exige par force et en dehors de l'arrêt du juge, un service qu'on ne lui doit point, par exemple qui contraint sans droit quelqu'un à faire mille pas avec lui et lui impose une démarche injustement et malgré lui : celui-là peut où être puni, ou rendre un service de même genre, si la victime l'exige. Mais dans tous ces cas, le Seigneur nous apprend que le chrétien doit être plein de patience et de miséricorde, et entièrement disposé à souffrir encore davantage.

67. Et comme c'est peu de chose de ne pas nuire, si l'on ne rend aussi service autant que possible, le Seigneur continue et dit : « Donne « à qui te demande, et ne te détourne point de « celui qui veut t'emprunter. — Donne à qui te « demande, » et non pas tout ce qu'on te demande, mais seulement ce que l'honêteté et la justice te permettent d'accorder. Quoi ! si l'on vous demandait de l'argent pour tâcher de nuire à quelqu'un ? si on vous sollicitait à la fornication ? et tant d'autres choses de ce genre que je passe sous silence ? Il est évident que vous ne devez accorder que ce qui ne peut nuire ni à vous ni à un autre, autant qu'il est possible à l'homme de le savoir et de le croire : et quand la justice vous oblige à refuser ce qu'on vous demande, indiquez-en les motifs pour ne pas renvoyer le solliciteur à vide. Par là vous donnerez réellement à quiconque vous demandera, non pas toujours ce qu'il demandera, mais parfois quelque chose de mieux : vous l'aurez corrigé, en lui faisant sentir l'injustice de sa demande.

68. Quant à ces paroles : « Ne te détourne point « de celui qui veut t'emprunter, » elles se rapportent à la disposition de l'âme. Car Dieu aime celui qui donne avec joie [1]. Or quiconque reçoit, emprunte, même quand il ne doit pas rendre ; car comme Dieu rend avec usure aux miséricordieux, celui qui accorde un bienfait, place à intérêt. Ou si on entend ici par emprunteur seulement celui qui reçoit pour rendre, il faudra dire que le Seigneur a eu en vue ces deux manières de prêter. En effet ou nous faisons bénévolement cadeau de ce que nous donnons, ou nous prêtons pour qu'on nous rende. Et, le plus souvent, les hommes qui sont disposés à donner dans l'espoir de la récompense divine, sont peu disposés à prêter, comme s'il n'avaient rien à attendre de Dieu, vu que c'est l'emprunteur qui doit rendre ce qu'il emprunte. C'est donc avec raison que le Seigneur nous engage à pratiquer ce genre de service, en nous disant : « Ne te « détourne point de celui qui veut t'em- « prunter, » c'est-à-dire ne détourne pas ta volonté de celui qui demande à emprunter, sous prétexte que ton argent ne rapportera rien, et que Dieu ne t'en tiendra aucune compte, puisque c'est à l'emprunteur à te le rendre : car, quand tu agis sur l'ordre de Dieu, il est impossible que ton action reste stérile aux yeux de Celui qui te la commande.

CHAPITRE XXI.

LA JUSTICE DES PHARISIENS, ACHEMINEMENT VERS LA PERFECTION.

69. Le Seigneur ajoute ensuite : « Vous avez « entendu qu'il a été dit : Vous aimerez votre « prochain et vous haïrez votre ennemi. Mais « moi je vous dis : Aimez vos ennemis, faites du « bien à ceux qui vous haïssent et priez pour « ceux qui vous persécutent ; afin que vous soyez

[1] II Cor. IX, 7.

les enfants de votre Père qui est dans les cieux, « qui fait lever son soleil sur les bons et sur les « méchants, et pleuvoir sur les justes et sur les « injustes. Car si vous aimez ceux qui vous ai- « ment, quelle récompense aurez-vous? Les pu- « blicains ne le font-ils pas aussi ? Et si vous sa- « luez vos frères seulement, que faites-vous de « sucroît ? Les païens ne le font-ils pas aussi ? « Soyez donc parfaits comme votre Père « qui est aux cieux, est parfait. » En effet qui pourrait accomplir les commandements donnés plus haut, sans cet amour qu'on exige de nous, même pour nos ennemis et nos persécuteurs? Or la perfection de la miséricorde, qui pourvoit aux intérêts de toute âme en peine, ne peut aller au delà de l'amour d'un ennemi ; aussi le Seigneur conclut-il par ces mots : « Soyez donc « parfaits comme votre Père qui est aux cieux « est parfait. » Il est bien entendu que Dieu est parfait comme Dieu et l'âme comme âme.

70. Nous voyons par là qu'il y avait déjà un certain progrès dans la justice des Pharisiens, qui était celle de l'ancienne loi, en ce que beaucoup d'hommes haïssent ceux-mêmes qui les aiment, comme des fils débauchés par exemple détestent leurs parents qui répriment leurs écarts ; par conséquent celui qui aime son prochain, bien qu'il haïsse son ennemi, est monté d'un degré. Mais sur l'ordre de Celui qui est venu non abolir, mais accomplir la loi, il portera la bienveillance et la bonté jusqu'à la perfection, s'il va jusqu'à aimer son ennemi. Car le premier degré, bien qu'il soit déjà quelque chose, est cependant si petit qu'il peut être commun avec les publicains. Quant à ces expressions de la loi : « Tu haïras ton ennemi, » il faut les entendre non d'un ordre donné au juste, mais d'une concession faite au faible.

71. Ici s'élève une difficulté qu'il est imposible de passer sous silence : c'est qu'on trouve en beaucoup d'endroits de l'Ecriture des textes qui semblent, quand on ne les étudie pas sérieusement et prudemment, contredire l'ordre du Seigneur qui nous exhorte à aimer nos ennemis, à faire du bien à ceux qui nous haïssent et à prier pour ceux qui nous persécutent. En effet, on voit dans les prophéties de nombreuses imprécations qui peuvent passer pour des malédictions ; comme par exemple : « Que leur table soit pour « eux un piége[1], » et toute la suite du texte puis ces paroles : « Que ses enfants deviennent « orphelins, et son épouse, veuve ; » et tout ce que le prophète dit, plus haut et plus bas, dans ce psaume à l'adresse de Judas. On trouve çà et là, beaucoup d'autres passages dans les Ecritures qui semblent contraires à ce commandement du Seigneur, et à celui-ci de l'Apôtre : « Bénissez et « ne maudissez pas [1]; » car il est écrit du Seigneur lui-même qu'il a maudit les villes qui n'ont pas reçu sa parole [2]; et l'Apôtre dont nous avons parlé, a dit en parlant d'un certain personnage : « Le Seigneur lui rendra selon ses « œuvres [3]. »

72. Mais la réponse est facile. Le prophète expose, sous forme d'imprécation, ce qui doit arriver ; il n'exprime point un vœu ni un désir, mais une prévision de l'avenir. Ainsi du Seigneur, ainsi de l'Apôtre ; on ne trouve point dans leurs paroles l'expression d'un souhait, mais une prédiction. En effet quand le Seigneur dit : « Malheur à toi, « Capharnaüm, » il veut simplement annoncer à cette ville quelque événement malheureux, punition de son infidélité, ce qui n'était point chez lui un désir de malveillance, mais une vue de la divinité. L'Apôtre à son tour ne dit pas : Que le Seigneur lui rende ; mais : « Le Seigneur « lui rendra selon ses œuvres; » ce qui est une prédiction, et non une imprécation. C'est ainsi encore qu'à l'aspect de l'hypocrisie des Juifs dont nous avons déjà parlé, et dont il voyait la ruine imminente, il disait : « Le Seigneur te frap- « pera, muraille blanchie. » Les prophètes ont l'habitude de prédire l'avenir sous la forme d'imprécation, comme aussi souvent ils prophétisent l'avenir sous la figure du passé ; ainsi par exemple : « Pourquoi les nations ont-elles frémi et « les peuples ont-ils formé de vains complots [4]? » Le psalmiste ne dit pas : Pourquoi les nations frémiront-elles, et les peuples formeront-ils de vains complots, bien qu'il n'ait pas en vue de rappeler le passé, mais d'annoncer l'avenir. « Tel est encore ce passage : Ils se sont par- « tagé mes vêtements, et ils ont tiré ma robe « au sort [5] ; » il ne dit pas non plus : Ils se partageront mes vêtements, ils tireront ma robe au sort. Cependant personne ne trouve à redire à ces formes de langage, excepté celui qui ne comprend pas que cette variété de figures n'affaiblit en rien la vérité et favorise singulièrement les élans du cœur.

[1] Ps. LXVIII, 23.

[1] Rom. XII, 14. — [2] Matt. XI, 20-24 ; Luc. XV 13,-15. — [3] II Tim. IV, 14 — [4] Ps. II, 2. — [5] Ps. XXI, 19.

CHAPITRE XXII.

OBJECTION. —PÉCHER CONTRE LE SAINT-ESPRIT. — VENGEANCE DEMANDÉE PAR LES MARTYRS.

73. Mais le point principal de la difficulté, c'est ce passage de l'apôtre saint Jean : « Si quel-« qu'un sait que son frère a commis un péché « qui ne va pas à la mort, qu'il prie, et le Sei-« gneur donnera la vie à celui dont le péché ne va « pas à la mort. Mais il y a un péché qui va à la « mort: ce n'est pas pour celui-là que je dis « qu'on doive prier [1]. » Evidemment l'apôtre indique ici qu'il y a des frères pour lequels nous ne sommes pas obligés de prier, tandis que le Seigneur nous ordonne de prier même pour nos persécuteurs. Cette difficulté ne peut se résoudre qu'autant que nous conviendrons qu'il y a chez des frères certains péchés plus graves que la persécution même d'un ennemi. Or on peut prouver par de nombreux témoignage des divines Ecritures que c'est aux chrétiens que s'applique ce nom de frères. On le voit très-clairement par ce texte de l'Apôtre : « Car le mari « infidèle est sanctifié par la femme fidèle, et la « femme infidèle est sanctifiée par le frère. » Il n'a pas ajouté : nôtre; mais il a pensée qu'on verrait clairement que sous le nom de frère il désignait un chrétien uni à une femme infidèle. Aussi ajoute-t-il peu après : « que si l'infidèle se sépare, « qu'il se sépare : car notre frère ou notre sœur « n'est plus asservie en ce cas [2]. » Je pense donc que ce péché d'un frère, qui va à la mort, a lieu lorsqu'après avoir connu Dieu par la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ on porte atteinte à l'union fraternelle et qu'au mépris de la grâce de la réconciliation on est tourmenté par les feux de la jalousie [3]. Or ce péché ne va point à la mort, s'il ne détruit pas la charité fraternelle, mais se borne à refuser, par l'effet d'une certaine faiblesse, les bons offices qui se doivent à un frère. C'est pourquoi le Seigneur a dit sur la croix : « Mon Père, pardonnez-leur, « car ils ne savent ce qu'ils font [4] ; » parce qu'ils n'avaient point encore reçu la grâce du Saint-Esprit, ils n'étaient point encore initiés aux saintes doctrines de l'union fraternelle. Le bienheureux Etienne, dans les Actes des Apôtres, prie pour ceux qui le lapident [5], parce qu'ils ne croyaient point encore au Christ et qu'ils ne résistaient point à l'esprit de communauté. Et, je pense, Paul l'apôtre ne prie pas pour Alexandre, parce qu'il était déjà du nombre des frères, et que comme il brisait par jalousie le lien fraternel, son péché allait à la mort. Quant à ceux qui n'avaient pas rompu le lien d'amour, mais avaient succombé à la crainte, l'Apôtre prie pour qu'on leur pardonne. Voici en effet ce qu'il dit : « Alexandre, l'ouvrier en airain, m'a fait beau-« coup de mal; le Seigneur lui rendra selon ses « œuvres : évite-le, car il a fortement combattu « nos paroles. » Puis il mentionne ceux pour qui il prie en disant : « Dans ma première défense, « personne ne m'a assisté ; au contraire tous m'ont « abandonné : qu'il ne leur soit point im-« puté [1]. »

74. C'est cette différence de péchés qui sépare Judas qui trahit, de Pierre qui renie son Maître, (non qu'il ne faille pardonner à celui qui se repent, car ce serait aller contre l'ordre du Seigneur qui ordonne d'accorder toujours le pardon à un frère qui le demande [2];) mais parce que le crime de Judas était tel, qu'il ne pouvait s'humilier jusqu'à la prière, bien que sa conscience coupable fût forcée de reconnaître et d'avouer sa faute. En effet après avoir dit : « J'ai péché « en livrant un sang innocent, » il est plus facilement poussé à se pendre de désespoir, qu'à demander humblement son pardon [3]. Ainsi faut-il bien savoir à quelle espèce de repentir Dieu accorde le pardon. Il y a bien des gens qui avouent plus vite encore leurs fautes, et qui s'irritent contre eux-mêmes au point de faire croire qu'ils sont vivement fâchés d'avoir fait le mal ; et cependant ils ne s'abaissent pas jusqu'à s'humilier, jusqu'à avoir le cœur brisé et à demander pardon. Il faut croire que cet état de leur âme est le résultat de l'énormité de leur péché et tient déjà de la damnation.

75. C'est-peut-être là pécher contre l'Esprit-Saint, c'est-à-dire, briser le lien de la charité fraternelle par malice et par jalousie après avoir reçu la grâce du Saint-Esprit : espèce de péché qui ne se remet, dit le Seigneur, ni en ce monde ni en l'autre. Là-dessus on peut demander si les Juifs ont péché contre le Saint-Esprit, en disant que le Seigneur chassait les démons au nom de Béelzébud le prince des démons : à supposer que cette injure s'adressât au Sauveur lui-même, puisqu'il dit de lui ailleurs : « S'ils ont appelé le « père de famille Béelzébud combien plus ceux

[1] Jean, v, 16. — [2] I Cor. vii, 14, 15. — [3] Rét. l. i, ch. xix. 7. — [4] Luc. xxiii, 34. — [5] Act. vii, 59.

[1] II Tim. iv, 14-16. — [2] Luc, xviii, 5. — [3] Matt. xxvii, 4, 5.

« de sa maison [1] ? » Ou bien devons-nous croire qu'obéissant à un violent sentiment d'envie, payant d'ingratitude des bienfaits si sensibles, bien qu'ils ne fussent pas encore chrétiens, ils ont péché contre le Saint-Esprit à raison même de leur extrême jalousie ? On ne peut pas le conclure des paroles du Seigneur. Car quoiqu'il ait dit, en cet endroit même : « Quiconque aura pro- « noncé une mauvaise parole contre le Fils de « l'homme, elle-lui sera remise : mais quiconque « aura dit un mot contre le Saint-Esprit, il ne lui « sera remis ni en ce siècle ni dans le siècle à « venir ; » cependant on peut admettre que c'était là une exhortation adressée à ses auditeurs pour les engager à se rendre à la grâce et à ne plus commettre, après l'avoir reçue, les péchés dont ils s'étaient rendus coupables jusqu'alors. Pour le moment ils avaient blasphémé contre le Fils de l'homme, et ils pouvaient en obtenir le pardon à condition de se convertir, de croire en lui et de recevoir le Saint-Esprit. Mais si, après l'avoir reçu, ils venaient à briser le lien de fraternité par jalousie, à combattre la grâce obtenue, leur faute alors n'aurait été remise ni en ce siècle ni dans le siècle à venir. Si en effet le Seigneur les eût regardés comme condamnés sans espoir, il ne leur eût pas adressé l'avertissement qu'il leur donne ensuite : « Ou « rendez l'arbre bon et son fruit bon ; ou rendez « l'arbre mauvais et son fruit mauvais [2]. »

76. Comprenons donc que le précepte d'aimer nos ennemis, de faire le bien à ceux qui nous haïssent, de prier pour ceux qui nous persécutent, n'exige pas que nous priions pour certains péchés de nos frères : autrement, par ignorance, nous mettrions la divine Ecriture en contradiction avec elle-même ; ce qui ne peut pas être. Mais s'il en est pour qui on ne doit pas prier, en est-il contre qui on doive prier ? Jusqu'ici je ne suis pas encore assez éclairé là-dessus. On dit en général : « Bénissez et ne maudissez pas ; » et encore : « Ne rendant à personne le mal pour le mal [3]. » Mais ne pas prier pour quelqu'un ce n'est pas prier contre lui ; car il se peut que, vous voyez son châtiment assuré, son salut absolument désespéré ; et si vous ne priez pas pour lui, ce n'est point par haine, mais parce que vous êtes convaincu que vous ne lui seriez point utile, et que vous ne voulez pas que votre prière soit repoussée par le Juge souverainement juste. Mais que dire de ceux contre qui nous savons que des saints ont prié, non dans l'espoir d'obtenir leur correction, car alors ils eussent prié pour eux, mais en vue de leur damnation éternelle ; non encore, comme le prophète, contre celui qui a livré le Seigneur : car, comme nous l'avons dit, c'était plutôt prédiction de l'avenir que désir de punition ; ni enfin, comme l'Apôtre, contre Alexandre, ainsi que nous l'avons suffisamment expliqué ; mais comme les martyrs, mentionnés dans l'Apocalypse, qui demandent à être vengés [1], bien que le premier d'entr'eux ait demandé grâce pour ceux qui le lapidaient ?

77. Que cette difficulté ne nous ébranle pas. En effet qui oserait affirmer que ces saints, ornés de la pourpre, crient vengeance contre les hommes, et non contre le règne du péché ? Car la vraie vengeance des martyrs, vengeance pleine de justice et de miséricorde, c'est la destruction du règne de péché, sous lequel ils ont tant souffert. C'est là que tendent les efforts de l'Apôtre, quand il dit : « Que le péché ne règne donc pas « dans votre corps mortel [2]. » Or le règne du péché est détruit et renversé en partie par la correction des bons, quand la chair est soumise à l'esprit ; en partie par la damnation de ceux qui persévèrent dans le péché, quand la justice les met si bien à leur place qu'ils ne peuvent plus nuire aux justes qui règnent avec le Christ. Voyez l'apôtre Paul ! Ne semble-t-il pas venger sur lui-même Etienne le martyr, quand il se dit : « Je combats, mais non comme frappant l'air ; « mais je châtie mon corps et le réduis en « servitude [3]. » Car il terrassait, il affaiblissait, et après la victoire, il réglait en lui précisément ce qui avait servi à persécuter Etienne et les autres chrétiens. Qui donc nous prouvera que ce n'est point une vengeance de cette espèce que les saints martyrs demandent au Seigneur, eux qui ont pu, dans le but de se venger, demander la fin de ce monde où ils ont souffert tant de malheurs ? En priant ainsi, on prie pour ceux de ses ennemis qui sont susceptibles de guérison, et non contre ceux qui n'ont pas voulu se guérir : parce que Dieu en punissant ceux-ci n'est point un méchant bourreau, mais un juge souverainement juste. N'hésitons donc point à aimer nos ennemis, à faire du bien à ceux qui nous haïssent et à prier pour ceux qui nous persécutent.

[1] Matt. x, 25. — [2] Ib. xii, 24, 33. — [3] Rom. xii, 14—17.

[1] Apoc. vi, 10. — [2] Rom. vi, 12. — [3] 1 Cor. ix, 26, 27.

CHAPITRE XXIII.

LES FILS ADOPTIFS DE DIEU .— CONCLUSION DE LA PERMIÈRE PARTIE.

78. Quant à ce qui suit sous forme de conséquence : « Afin que vous soyez les enfants de « votre Père qui est dans les cieux, » il faut l'entendre dans le sens de ces paroles de saint Jean : « Il leur a donné le pouvoir d'être faits enfants « de Dieu [1]. » Car naturellement il n'a qu'un Fils, lequel ne peut absolument pas pécher ; et nous, en vertu du pouvoir que nous avons reçu, nous devenons enfants de Dieu, en tant que nous accomplissons ses préceptes. C'est pourquoi l'Apôtre appelle adoption notre vocation à l'héritage éternel, par laquelle nous pouvons être les cohéritiers du Christ [2]. Nous devenons donc enfants par la régénération spirituelle, et nous sommes adoptés pour le royaume de Dieu, non en qualité d'étrangers, mais comme ses créatures et les œuvres de ses mains ; en sorte que, par un premier bienfait, sa toute-puissance nous a fait être quand nous n'étions pas, et par un second bienfait, il nous a adoptés pour nous faire jouir avec de lui de la gloire éternelle, en qualité d'enfants et dans la proportion de nos mérites. Aussi ne dit-il pas : Faites cela parce que vous êtes les enfants ; mais : Faites cela pour que vous soyez les enfants.

79. Or, en nous appelant ainsi par son Fils unique, il nous appelle à lui ressembler. Car, comme il est dit ensuite : Le Père « fait lever « son soleil sur les bons et sur les méchants, et « pleuvoir sur les justes et les injustes. » Soit donc que vous entendiez ici par soleil, non cet astre visible aux yeux du corps, mais cette sagesse dont il est dit : « Elle est la splendeur de « la lumière éternelle [3] ; » et encore : « Le so- « leil de justice s'est levé pour moi, » et ailleurs : « Mais pour vous qui craignez le nom du Sei- « gneur, le soleil de justice se lèvera [4] ; » et que la pluie soit pour vous la diffusion de la doctrine de vérité, puisque celle-ci a en effet apparu aux bons et aux méchants et que le Christ a été évangelisé aux uns comme aux autres : soit que vous préfériez voir ici le soleil qui brille non seulement aux yeux corporels des hommes, mais à ceux des animaux, et la pluie qui fait croître les productions destinées au soutien de notre corps, interprétation qui me semble la plus probable ; en sorte que le soleil spirituel ne se lèverait plus que pour les bons et les saints, ainsi que s'en plaignent les méchants dans le livre intitulé la Sagesse de Salomon : « Et le soleil ne « s'est pas levé pour nous [1] ; » et que la pluie spirituelle ne tomberait plus que sur les bons, les méchants étant figurés par la vigne dont il est dit : « J'ordonnerai aux nuées de ne plus ré- « pandre leur rosée sur elles [2] : » quelle que soit, dis-je, celle de ces deux interprétations que vous adoptiez, on y voit toujours l'effet de la grande bonté de Dieu, qu'il nous est ordonné d'imiter si nous voulons être ses enfants. Car quel est l'homme assez ingrat pour ne pas reconnaître quel soulagement nous procurent en cette vie ce flambeau visible et la pluie matérielle ? Et ce soulagement, nous voyons qu'il est commun ici-bas aux justes et aux pécheurs. Le Christ ne dit pas seulement : « Qui fait lever le soleil sur les « bons et sur les méchants ; » mais : « *Son* so- « leil, » c'est-à-dire celui qu'il a fait, qu'il a fixé et qu'il a tiré du néant, comme on l'écrit dans la Genèse de tous les luminaires [3]; Lui qui peut bien appeler sien tout ce qu'il a créé de rien : afin de nous apprendre avec quelle libéralité il veut que nous donnions à nos ennemis ce que nous n'avons pas créé nous-mêmes, mais reçu de sa munificence.

80. Or qui peut être prêt à supporter des injures de la part des faibles, dans la mesure qui est utile à leur salut; à aimer mieux souffrir l'injustice d'un autre que de rendre la pareille ; à accorder à quiconque lui demande, ou l'objet demandé si cela est possible, ou s'il ne le peut raisonnablement, au moins un bon conseil, un cœur bienveillant ; à ne point se détourner de celui qui veut lui emprunter ; à aimer des ennemis, à faire du bien à ceux qui le haïssent, à prier pour ceux qui le persécutent ? Oui, qui donc accomplit tout cela, sinon l'homme pleinement, parfaitement miséricordieux ? Ce seul conseil mis en pratique suffit à soulager le malheur, avec l'aide de Celui qui a dit : « J'aime « mieux la miséricorde que le sacrifice [4]. » Mais il me semble à propos de terminer ici ce volume déjà bien long, et de laisser les lecteur un peu respirer et reprendre des forces pour méditer ce qui doit faire le sujet d'un autre livre.

[1] Jean, I, 12. — [2] Rom VIII. 17 ; Gal. IV, 5. — [3] Sag. VII, 26. — [4] Mal. III, 2.

[1] Sag. V. 6. — [2] Is. V, 6. — [3] Gen. I, 16. — [4] Osée, VI, 6.

LIVRE SECOND.

SECONDE PARTIE DU SERMON [1].

CHAPITRE PREMIER.

POUR VOIR DIEU IL EST NÉCESSAIRE QUE LE CŒUR SOIT PUR.

1. Après la miséricorde, dont l'étude termine notre premier livre, vient la pureté du cœur, par où nous commencons le second livre. Or la pureté du cœur est en quelque sorte celle de l'œil destiné à voir Dieu, et que l'on doit avoir soin de tenir simple autant que l'exige la dignité de l'objet qu'il peut contempler. Mais il est difficile que dans cet œil en grande partie purifié, il ne se glisse pas quelque saleté provenant des choses mêmes qui accompagent ordinairement nos bonnes actions, comme la louange humaine, par exemple. S'il est dangereux de mal vivre, qu'est-ce que bien vivre et renoncer à la louange, sinon être ennemi du monde qui est d'autant plus misérable que la vie régulière lui déplaît davantage ? Si donc ceux parmi lesquels vous vivez ne vous louent pas quand vous faites le bien, ils sont dans l'erreur ; s'ils vous louent, vous êtes en danger, à moins que votre cœur ne soit si simple et si pur que, dans le bien que vous faites, vous n'ayez point en vue les louanges des hommes ; que vous ne soyez plus disposé à féliciter ceux qui goûtent et approuvent le bien, qu'à vous féliciter vous-même, quoique vous meniez une vie régulière quand même on ne vous en louerait pas ; et enfin, à moins que vous ne compreniez que l'éloge qu'on fait de vous n'est utile à celui qui le fait, qu'autant qu'il rapporte l'honneur de votre bonne conduite, non à vous mais à Dieu, dont toute âme fidèle est le temple très-saint et qu'il veut accomplir ce que dit David : « Mon âme se glorifiera dans le Seigneur ; « que ceux qui ont le cœur doux écoutent et soient « dans l'allégresse [2]. » C'est donc le propre de celui qui a l'œil pur de faire le bien sans égard aux louanges des hommes, sans les avoir en vue dans le bien qu'il fait, c'est-à-dire de ne jamais faire le bien pour plaire aux hommes. En effet on pourra simuler le bien, si l'on se propose seulement d'être loué, car, l'homme ne pouvant lire au fond du cœur, ses éloges peuvent tomber à faux. Ceux qui agissent ainsi, c'est-à-dire qui simulent le bien, ont le cœur double. Celui-là a donc seul le cœur simple, c'est-à-dire pur, qui s'éleve au dessus des louanges humaines ; qui en faisant le bien, n'a en vue et ne cherche à plaire qu'à Celui qui pénètre les consciences. Et tout ce qui sort de sa consience pure est d'autant plus louable qu'il a moins en vue les louanges humaines.

2. « Prenez donc garde, dit le Seigneur, de « ne pas faire votre justice devant les hommes, « pour être vus d'eux ; » c'est à dire prenez garde de pratiquer la justice pour que les hommes vous voient et de chercher là votre satisfaction. « Autrement vous n'aurez point de récompense de « votre Père qui est dans les cieux ; » non pas précisément si vous êtes vus des hommes, mais si vous faites le bien pour en être vus. En effet qu'en serait-il de ce qui a été dit au commencement de ce sermon : « Vous êtes la lumière du « monde ? une ville ne peut être cachée, quand « elle est située sur une montagne ; et on n'allume « point une lampe pour la mettre sous le boisseau, « mais sur un chandelier, afin qu'elle éclaire tous « ceux qui sont dans la maison ; qu'ainsi donc votre « lumière luise devant les hommes, afin qu'ils « voient vos bonnes œuvres ? » Mais ce n'est point là que le Seigneur fixe le but, car il ajoute : « et « qu'ils glorifient votre Père qui est dans les « cieux [1]. » Et ici, comme il défend de se proposer ce but, c'est-à-dire de faire le bien pour être vu des hommes, après avoir dit : « Prenez garde « de faire votre justice devant les hommes, pour « être vus d'eux, » il n'ajoute rien : ce qui prouve qu'il n'a pas défendu de faire le bien devant les hommes, mais de le faire pour être vu d'eux, c'est-à-dire de viser à cette fin, de fixer là son but.

3. En effet l'Apôtre nous dit : « Si je plaisais « encore aux hommes, je ne serais point servi- « teur du Christ [2], » bien qu'il dise ailleurs : « Complaisez à tous en toutes choses, comme je « le fais moi-même [3]. Pour ceux qui ne savent

[1] Matt. VI VII. — [2] Ps. XXIII, 3.

[1] Matt. V, 14-16 — [2] Gal. I, 10. — [3] I Cor. X, 32.

pas comprendre, il y a là une contradiction : pourtant en disant qu'il ne plaît pas aux hommes, il veut dire qu'il ne fait pas le bien pour leur plaire, mais pour plaire à Dieu, à l'amour duquel il voulait amener tous les hommes en cherchant à leur plaire. Il avait donc raison de dire qu'il ne plaisait pas aux hommes, parce qu'en cela il n'avait en vue que de plaire à Dieu : et il n'avait pas moins raison de recommander de plaire aux hommes, non pour chercher là une récompense à de bonnes actions, mais parce qu'on ne peut plaire à Dieu sans se présenter comme modèle à ceux qu'on veut sauver, et que personne n'est tenté d'imiter celui qui ne lui plait pas. Ainsi comme il ne serait point déraisonnable de dire : En prenant la peine de chercher un vaisseau, ce n'est pas un vaisseau, mais une patrie, que je cherche ; de même l'Apôtre pouvait dire : En cherchant à plaire aux hommes, ce n'est pas aux hommes, mais à Dieu que je plais : car, mon but n'est pas là, mais je tends à être imité par ceux que je veux sauver. C'est ainsi qu'il dit en parlant des oblations faites pour les saints : « Non que je recherche vos dons, mais je désire « le fruit qui en résultera [1] ; » c'est-à-dire en recherchant vos dons, ce ne sont pas vos dons que je recherche, mais les fruits qui en résulteront pour vous. Car c'était là un indice du progrés qu'ils avaient faits dans les voies du Seigneur, puisqu'ils offraient de bon cœur ce que l'Apôtre leur demandait, non pour son plaisir, mais pour entretenir les liens de la charité.

4. Quant à ce que le Seigneur ajoute : « Autrement vous n'aurez point de récompense de « votre Père qui est dans les cieux ; » cela prouve simplement que nous devons nous tenir en garde pour ne pas chercher la récompense de nos bonnes œuvres dans les louanges humaines, c'est-à-dire pour ne pas nous imaginer que nous puissions y trouver le bonheur.

CHAPITRE II.

HYPOCRISIE. — MAIN GAUCHE.

5. « Lorsque donc que tu fais l'aumône, ne sonne « pas de la trompette devant toi, comme font les « hypocrites dans les synagogues et dans les rues, « afin d'être honorés des hommes. » C'est-à-dire ne cherche pas, comme les hypocrites, à te faire un nom. Or il est clair que l'hypocrite n'a point dans le cœur les sentiments qu'il affecte aux yeux des hommes. Car il simule, joue, pour ainsi dire, le rôle d'un autre, comme les acteurs au théâtre. En effet celui qui représente, dans une tragédie, Agamemnon, par exemple, ou tout autre personnage historique ou fabuleux, n'est point ce personnage même ; mais il fait semblant de l'être et on l'appelle comédien. Ainsi quiconque, dans l'Eglise ou dans toute condition humaine, veut paraître ce qu'il n'est pas, est un comédien. Il feint d'être juste, et ne l'est pas réellement, parce qu'il place tout son profit dans la louange humaine, que les hypocrites peuvent obtenir en trompant ceux à qui ils paraissent bons et en recevant leurs éloges. Mais de tels hommes ne reçoivent, du Dieu qui lit dans les cœurs, d'autre récompense que la punitition due à la fourberie : car, dit le Sauveur, « ils ont reçu » des hommes « leur récompense ; » et c'est avec grande raison qu'on leur dira : Retirez-vous de moi, ouvriers de fraude ; vous avez porté mon nom, mais vous n'avez pas fait mes œuvres. Ceux-là donc ont reçu leur récompense, qui ne font l'aumône que pour être honorés des hommes; non pas précisément parce qu'ils sont honorés, mais parce qu'ils ont agi pour être honorés, ainsi que nous l'avons exposé plus haut. En effet la louange humaine ne doit pas être recherchée par celui qui fait le bien, mais l'accompagner pour le profit de ceux qui peuvent imiter ce qu'ils louent, et non pour que celui qu'ils louent croie tirer quelque profit de leurs éloges.

6. « Pour toi, quand tu fais l'aumône, que ta « main gauche ne sache pas ce que fait ta droi- « te. » Si par main gauche vous entendez ici les infidèles, il vous semble qu'il n'y a pas de mal à chercher à plaire aux fidèles, bien qu'on nous défende absolument de fixer, pour but et pour prix de nos bonnes œuvres, les louanges de qui que ce soit. Au point de vue de l'imitation de la part de ceux qui auront approuvé votre conduite, vous ne devez pas être modèle pour les fidèles seulement, mais aussi pour les infidèles, afin que la vue de vos bonnes œuvres, objets de leurs éloges, les porte à honorer Dieu et les attire au salut. Que si par main gauche vous entendez un ennemi, ce qui voudrait dire que votre ennemi doit ignorer votre aumône : pourquoi le Seigneur lui-même a-t-il guéri des hommes avec tant de bonté au milieu des Juifs ses ennemis ? Pourquoi l'apôtre Pierre, après avoir guéri par compassion le boiteux près de la porte

[1] Philip. IV, 17.

appelée la Belle, a-t-il supporté la haine de ses ennemis envers lui et envers les autres disciples du Christ [1] ? Enfin si notre ennemi doit ignorer notre aumône, comment la lui ferons-nous, à lui-même, en accomplissement de ce précepte : « Si ton ennemi a faim, donne-lui à manger ; « s'il a soif, donne-lui à boire [2] ? »

7. Il y a là dessus une troisième opinion d'hommes charnels, mais tellement absurde, tellement ridicule, que je n'en parlerais pas si je ne savais qu'elle est admise par un grand nombre. Ceux-là prétendent que la main gauche désigne ici l'épouse; parce que, disent-ils, la femme tenant davantage à l'argent au sein du ménage, il faut que les hommes fassent l'aumône à leur insu, pour éviter les discussions domestiques. Comme si l'homme seul était chrétien, et que le commandement de l'aumône ne regardât point la femme ! Quelle sera donc la main gauche à qui la femme devra cacher ses œuvres de miséricorde ? L'homme sera-t-il la main gauche de la femme ? Ce serait la plus grande des absurdités. Et si on prétend que les époux sont l'un pour l'autre cette main gauche, si toute aumône faite par l'un du bien domestique contrarie l'autre, ce n'est plus là un mariage chrétien ; il faudra que celui des deux qui voudra accomplir, bon gré malgré, le précepte divin de l'aumône, blesse en même temps la volonté de Dieu, et soit rangé parmi les infidèles : car il est prescrit, en pareil cas, au mari fidèle de gagner sa femme par sa bonne conduite et ses mœurs, et à la femme pareillement à l'égard de son mari ; par conséquent ils ne doivent point se cacher naturellement leurs bonnes œuvres, qui doivent au contraire devenir entre eux une sorte d'invitation réciproque, un moyen de s'attirer à la foi chrétienne. Il ne faut pas non plus voler pour se concilier l'amitié de Dieu. Et s'il est nécessaire de cacher quelque chose, par égard pour l'infirmité du conjoint encore incapable de voir l'aumône de bon œil, en quoi il n'y a ni injustice ni péché ; cependant cette interprétation du mot *main gauche* ne s'accommoderait guère à l'ensemble du chapitre qui va, du reste, nous apprendre ce que le Christ a entendu par là.

8. « Prenez garde, nous dit-il, à ne pas faire « votre justice devant les hommes, pour être vus « d'eux ; autrement vous n'aurez point de ré- « compense de votre Père qui est dans les cieux. » Il parle ici de la justice en général, puis il entre dans les détails. En effet l'aumône est une partie de la justice, et c'est pourquoi il ajoute immédiatement : « Lors donc que tu fais l'aumône, ne « sonne pas de la trompette devant toi, comme « font les hypocrites dans la synagogue et dans les « rues, afin d'être honorés des hommes, » et ceci se rattache à ce qu'il a dit plus haut : « Prenez « garde à ne pas faire votre justice devant les « hommes, pour être vus d'eux. » De même ce qui suit : « En vérité je vous le dis, ils ont reçu « leur récompense, » se rapporte à ce texte précédent : « Autrement vous n'aurez point de récom- « pense de votre Père qui est dans les cieux. » Puis il continue : « Pour toi, quand tu fais l'au- « mône. » Que signifient ces mots : Pour toi, si non : à la différence d'eux ? Que me commande-t-il donc ? « Pour toi, quand tu fais l'aumône, « que ta main gauche ne sache pas ce que fait ta « droite. » Donc les hypocrites agissent de manière à ce que leur main gauche sache ce que fait leur droite. On vous défend par conséquent de faire ce qu'on blâme en eux. Or ce qu'on blâme en eux, c'est d'agir en vue des louanges des hommes. Le sens le plus naturel de ce mot, *main gauche*, semble donc être le plaisir d'être loué ; tandis que la droite signifie l'intention d'accomplir les préceptes divins. Donc quand la recherche de la louange humaine se glisse dans la conscience de celui qui fait l'aumône, la gauche sait ce que fait la droite. Par conséquent, « que ta main gauche ne sache « ce que fait ta droite, » c'est-à-dire que le désir de la louange humaine ne se glisse point dans votre conscience, quand vous cherchez à remplir le précepte divin de l'aumône.

9. « Afin que ton aumône soit dans le « secret. » Qu'est-ce *dans le secret*, sinon dans la bonne conscience elle-même, qui ne peut ni être rendue visible aux yeux des hommes, ni être manisfestée par des paroles ? En effet beaucoup mentent de bien des façons. Par conséquent si la main droite agit à l'intérieur et en secret, à la gauche appartient l'extérieur, tout ce qui est visible et temporel. Que votre aumône soit donc dans votre propre conscience, où beaucoup la font par leur bonne volonté, quand ils n'ont pas d'argent ni autre chose à donner au pauvre. Mais beaucoup aussi la font au dehors, et non au dedans : ce sont ceux qui, par ambition ou par des vues temporelles, veulent paraître miséricordieux et en qui il faut croire que la gauche seule opère. D'autres tiennent une sorte

[1] Act. III, 4. — [2] Prov. XXV, 21.

de milieu entre ces deux extrêmes : ils font l'aumône en dirigeant leur intention vers Dieu, et cependant à ce but excellent se mèle un certain désir de la louange ou de toute autre chose fragile et passagère. Mais le Seigneur, qui ne veut pas même que la gauche se mèle en rien des œuvres de la droite, défend bien plus énergiquement de la laisser seule agir en nous ; afin que non-seulement nous évitions de faire l'aumône uniquement par un motif temporel, mais encore qu'en la faisant, notre intention soit tellement dirigée vers Dieu qu'aucun désir d'avantages extérieurs ne vienne s'y mèler ou s'y joindre. Car il s'agit de purifier le cœur, qui ne peut être pur qu'à moins d'être simple. Or comment sera-t-il simple s'il sert deux maîtres, s'il ne purifie pas ses yeux par la contemplation des biens éternels, et les laisse s'obscurcir par l'amour des choses mortelles et fragiles ? Donc « que ton aumône soit « dans le secret ; et ton Père, qui voit dans le se- « cret, te le rendra. » Rien de plus juste ni de plus vrai. En effet si vous attendez votre récompense de Celui qui lit seul dans la conscience, que le témoignage de votre conscience vous suffise pour mériter ce prix. Beaucoup d'exemplaires latins portent : « Et ton Père, qui voit dans le secret, « te le rendra devant les hommes ; » mais comme cette expression *devant les hommes*, ne se trouve pas dans les exemplaires grecs, qui sont les plus anciens, nous n'avons pas cru devoir nous y arrêter.

CHAPITRE III.

DE LA PRIÈRE, SES CONDITIONS, SON UTILITÉ.

10. « Et lorsque tu pries, ne sois pas comme « les hypocrites qui aiment à prier debout dans « les synagogues et au coin des grandes rues, « afin d'être vus des hommes. » Ici encore il n'est point défendu d'être vu par les hommes, mais d'agir pour être vu d'eux ; et il est superflu de le répéter, puisque la règle est donnée, une fois pour toutes, non de craindre et d'éviter que les hommes sachent ce que nous faisons, mais de rien faire avec l'intention de rechercher leur approbation pour récompense. Le Seigneus lui-même emploie ici les mêmes expressions, en ajoutant, comme la première fois : « En vérité « je vous le dis, ils ont reçu leur récompense ; » faisant voir par là qu'il condamne la récompense que les insensés cherchent dans les louanges humaines.

11. « Pour vous, quand vous priez, entrez dans « votre chambre. » Or quelle est cette chambre, sinon le cœur lui-même, ainsi que le Psalmiste l'enseigne quand il dit : « Ce que vous dites dans « votre cœur, repassez-le avec amertume sur vo- « tre couche [1]. — Et, les portes fermées, priez votre « Père en secret. » C'est peu d'entrer dans sa chambre, si on en laisse la porte ouverte aux importuns, si les choses du dehors s'y introduisent et envahissent notre intérieur. Or nous avons dit que le dehors ce sont tous les objets temporels et visibles, qui pénètrent dans nos pensées par la porte, c'est-à-dire par les sens charnels, et troublent nos prières par une multitude de vains fantômes. Il faut donc fermer la porte, c'est-à-dire résister au sens charnel, en sorte que notre prière, toute spirituelle, s'élève vers le Père du fond du cœur où l'on prie le Père en secret. « Et votre Père « qui voit dans le secret, vous le rendra. » C'est par là qu'il fallait terminer ; car le Seigneur n'a pas en vue ici de nous recommander de prier, mais de nous appendre comment il faut prier ; comme plus haut, ce n'était point l'aumône qu'il recommandait, mais l'esprit dans lequel il faut la faire ; puisqu'il s'agit de la pureté du cœur, qui ne s'obtient qu'en fixant son intention unique, simple, sur la vie éternelle, par le seul et pur amour de la sagesse.

12. « Or, en priant, ne parlez pas beaucoup, « comme les païens ; ils s'imaginent qu'à force « de paroles il seront exaucés. » Comme le propre des hypocrites est de se donner en spectacle dans la prière et de n'en attendre d'autre fruit que l'approbation des hommes ; ainsi le propre des païens, c'est-à-dire des gentils, est de s'imaginer qu'à force de paroles ils seront exaucés. Et en effet toute abondance de paroles vient des gentils qui s'appliquent plus à exercer leur langue qu'à purifier leur cœur. Ils s'efforcent de transporter dans la prière ce ridicule verbiage, dans l'espoir de fléchir Dieu, et dans la conviction que Dieu se laisse, comme l'homme, séduire par des paroles. « Ne leur ressemblez donc pas, » dit le seul et véritable Maître. « Car votre Père sait de quoi « vous avez besoin, avant que vous le lui deman- « diez. » Si en effet il faut une multitude de paroles pour informer et instruire celui qui ne sait pas, qu'en est-t-il besoin avec Celui qui connaît tout, à qui tout ce qui est parle, par cela seul qu'il est, et se présente comme un fait accompli ; à la science et à la sagesse duquel l'avenir n'est point caché ; pour qui tout ce qui est passé et

[1] Ps. IV, 5.

tout ce qui passera est immuablement présent ?

13. Mais comme il doit lui-même nous apprendre à prier par des mots, quoique en petit nombre, on peut demander quel besoin il y a de ce peu de mots avec Celui qui sait toutes choses avant qu'elles arrivent, et connaît, il le dit lui-même, ce qui nous est nécessaire avant que nous le lui demandions ? Nous répondons d'abord que ce n'est point par des paroles qu'il faut traiter avec Dieu pour obtenir ce que nous désirons, mais par ce qui se passe en notre âme, par la direction de notre pensée accompagnée d'amour pur et de simple affection ; et de plus que le Seigneur nous a appris les choses par les mots, afin que les mots, confiés à notre mémoire, nous rappellent les choses au moment de la prière.

14. On peut insister et dire : Qu'il faille prier par des choses ou par des mots, à quoi bon la prière, si Dieu sait ce qui nous est nécessaire ? Non répondons que l'attention même de la prière calme et purifie notre cœur et le rend plus apte à recevoir les dons célestes qui nous viennent spirituellement ; car ce n'est pas parce qu'il ambitionne des prières que Dieu nous exauce, lui qui est toujours prêt à nous donner sa lumière, non celle qui est visible, mais la lumière intelligible et spirituelle. Seulement nous ne sommes pas toujours disposés à la recevoir, quand nous nous portons d'un autre côté et que la convoitise des choses temporelles nous remplit de ténèbres. La prière tourne donc notre cœur vers Celui qui est toujours prêt à nous donner, si nous sommes capables de recevoir ses dons ; et, dans ce mouvement, le regard intérieur se purifie par l'exclusion des désirs temporels, en sorte que l'œil du cœur simple puisse supporter la lumière simple qui brille d'en haut, sans déclin, sans changement ; et puisse la supporter non-seulement sans incommodité, mais avec cette joie ineffable qui constitue véritablement et réellement le bonheur.

CHAPITRE IV.

ORAISON DOMINICALE : NOTRE PÈRE.

15. Mais il est temps de voir quelle prière nous impose Celui par qui nous apprenons ce que nous devons demander et nous obtenons ce que nous demandons. « C'est ainsi donc que vous « prierez, nous dit-il : Notre Père, qui êtes dans « les cieux, que votre nom soit sanctifié ; que « votre règne arrive ; que votre volonté soit faite « sur la terre comme au ciel ; donnez-nous aujour- « d'hui notre pain quotidien, et remettez-nous « nos dettes comme nous remettons nous- « mêmes à ceux qui nous doivent, et ne nous in- « duisez pas en tentation, mais délivrez-nous du « mal. » Toutes les fois qu'on prie, il faut d'abord gagner la bienveillance de celui à qui on s'adresse, ensuite exposer l'objet de sa demande. Or, on gagne la bienveillance de celui qu'on prie, en faisant son éloge, et cet éloge se place ordinairement au commencement de la prière. Pour cela le Seigneur nous ordonne simplement de dire : « Notre Père qui êtes dans les cieux. » Bien des choses ont été dites à la louange de Dieu ; quiconque lit les saintes Ecritures les y trouvera partout et sous des formes différentes ; et cependant on ne voit nulle part que le peuple d'Israël ait reçu ordre de dire *Notre Père*, ou de prier Dieu le Père ; on lui donne l'idée de Dieu comme d'un Maître commandant à des esclaves, c'est-à-dire à des hommes qui vivent encore selon la chair. Je parle du moment où ils recevaient les préceptes de la Loi avec l'ordre de les observer ; car les prophètes montrent que souvent notre Seigneur aurait pu être leur Père, s'ils ne s'étaient pas écartés de ses commandements. Tel est ce passage, par exemple : « J'ai engendré des enfants et je les ai élevés, « et ils se sont révoltés contre moi [1] ; » et cet autre : « J'ai dit : vous êtes des dieux, vous êtes « tous les enfants du Très-Haut [2] ; » et celui-ci encore : « Si je suis votre maître, où est votre « crainte de moi ? si je suis votre Père, où sont « mes honneurs [3] ? » et une foule d'autres où l'on reproche aux Juifs prévaricateurs de n'avoir pas voulu être enfants de Dieu. Nous exceptons les textes qui s'appliquent prophétiquement au futur peuple chrétien en tant qu'il devait avoir Dieu pour Père, conformément à ces paroles évangéliques : « Il leur a donné le pouvoir d'être « faits enfants de Dieu [4]. » De son côté, Paul l'Apôtre dit : « Tant que l'héritier est enfant, il ne « diffère point d'un serviteur ; » puis il rappelle que nous avons reçu « l'Esprit d'adoption dans « lequel nous crions : Abba, Père [5]. »

16. Et comme notre vocation à l'héritage éternel, pour être cohéritiers du Christ et devenir enfants d'adoption, n'est point le fruit de nos mérites, mais l'effet de la grâce de Dieu : nous mentionnons cette grâce dès le début de la prière, en

[1] Is. I, 2. — [2] Ps. LXXXI, 6. — [3] Mal. I, 6. — [4] Jean, I, 12. — [5] Rom VIII, 15-23 ; IV, 1-6.

disant : *Notre Père*. Ce nom excite tout à la fois et l'amour, qu'y a-t-il de plus cher pour des enfants qu'un Père ? et l'affection dans la prière, puisque nous disons *Notre Père* ; et un certain espoir d'obtenir ce que nous allons demander, puisque, avant même de demander, Dieu nous accorde déjà une si grande faveur, la permission de lui dire : *Notre Père*. Que peut-il en effet refuser à la prière de ses enfants, quand il leur a déjà préalablement permis d'être ses enfants. Enfin quelle sollicitude ces mots : *Notre Père*, n'éveillent-ils pas dans le cœur, pour ne pas se montrer indigne d'un Père si grand ? En effet si un sénateur, d'un âge avancé, permettait à un homme du peuple de l'appeler son père, sans doute celui-ci, saisi de frayeur, l'oserait à peine, en réfléchissant à l'humilité de sa naissance, à sa pauvreté, à sa basse condition; à combien plus forte raison, faut-il redouter d'appeler Dieu son Père, si l'âme est tellement souillée, si la conduite est tellement coupable qu'elles inspirent à Dieu une répulsion bien plus juste que celle qu'un sénateur éprouverait pour les haillons d'un mendiant ? Car, après tout, ce riche ne dédaigne dans un mendiant qu'une situation où il peut tomber lui-même par l'effet de la fragilité des choses de ce monde ; tandis que Dieu ne peut jamais tenir une mauvaise conduite. Grâces donc à la miséricorde de ce Dieu qui exige que nous l'ayons pour Père : ce qui peut s'obtenir sans aucune dépense et par le seul effet de la bonne volonté. Avis aussi aux riches, ou aux nobles selon ce siècle, devenus chrétiens, d'être sans hauteur vis à vis des pauvres ou des gens d'humble condition; parce qu'ils disent avec tous les autres : *Notre Père*, ce qu'ils ne pourraient faire avec vérité et avec piété, s'ils ne se reconnaissaient frères des autres hommes.

CHAPITRE V.

QUI ÊTES AUX CIEUX. — QUE VOTRE NOM SOIT SANCTIFIÉ.

17. Que le peuple nouveau, appelé à l'héritage éternel, emprunte donc la voix du nouveau Testament et dise : « Notre Père qui êtes dans « les cieux, » c'est-à-dire dans les saints et dans les justes. Car Dieu n'est point renfermé dans l'espace. Les cieux sont sans doute les corps les plus excellents de ce monde, mais ce sont des corps et ils ne peuvent-être que dans l'espace. Et si l'on s'imagine que Dieu y réside localemen comme dans la partie la plus élevée de ce monde, il faudra dire que les oiseaux ont plus de valeur que nous : car ils vivraient plus près de Dieu. Or il n'est pas écrit : Dieu est près des hommes haut placés, ou qui habitent sur les montagnes; mais bien : « Dieu est près de ceux qui ont le « cœur contrit, » et la contrition est le propre de l'humilité. Et comme on donne au pécheur le nom de terre, quand on lui dit : « Tu es terre « et tu iras en terre [1] ; » ainsi, par contre, on peut appeler le juste, ciel. En effet on dit aux justes : « Car le temple de Dieu est saint et vous êtes ce « temple [2]. » Donc si Dieu habite dans son temple, et si les saints sont ce temple, on a raison d'interpréter : « Qui êtes dans les cieux, » par : *qui êtes dans les saints*. Et cette comparaison est d'autant plus juste qu'on peut dire qu'il y a spirituellement autant de distance entre les justes et les pécheurs, qu'il y en a matériellement entre le ciel et la terre.

18. C'est pour exprimer cette pensée que, lorsque nous prions, nous nous tournons vers l'Orient, le point de départ du ciel; non que Dieu y habite et ait quitté les autres parties du monde, lui qui est présent partout, non d'une manière locale, mais par la puissance de sa majesté; seulement l'esprit est averti par là de se tourner vers la nature la plus parfaite, c'est-à-dire vers Dieu, puisque son corps qui est terrestre est tourné vers le corps le plus parfait, qui est le ciel. Il est en effet convenable et même très-avantageux au progrès de la religion, que tous, petits et grands, aient de Dieu de justes idées. Voilà pourquoi il faut supporter ceux qui étant encore captivés par les beautés visibles, ne pouvant se figurer rien d'incorporel, et estimant nécessairement le ciel plus que la terre, croient que Dieu, dont ils se forment encore une idée matérielle, habite dans le ciel plutôt que sur la terre; afin que, quand ils sauront un jour que l'âme l'emporte en dignité jusque sur le ciel ils cherchent Dieu dans l'âme plutôt que dans un corps même céleste; et que, quand ils sauront la distance qui sépare les justes des pécheurs, eux qui n'osaient pas, dans leurs idées charnelles, placer le séjour de Dieu sur la terre, mais dans le ciel, désormais plus éclairés dans leur foi et dans leur intelligence, le cherchent dans les âmes des justes plutôt que dans celles des pécheurs. C'est donc avec raison que ces paroles : « Notre Père qui êtes « dans les cieux, » s'entendent du cœur des

[1] Gen. III, 19. — [2] I Cor. III, 17.

justes, où Dieu habite comme dans son temple. Par là aussi celui qui prie désirera voir résider en lui Celui qu'il invoque, et dans cette noble ambition, il sera fidèle à la justice : ce qui est le présent le plus propre à fixer Dieu dans une âme.

19. Voyons maintenant ce qu'il faut demander. Nous avons vu quel est celui qu'on invoque et où il habite. Or la première de toutes les demandes est celle-ci : « Que votre nom soit sanc- « tifié ; » ce qui ne veut pas dire que le nom de Dieu n'est pas saint, mais on demande qu'il soit regardé comme saint par les hommes ; c'est-à-dire que les hommes connaissent tellement Dieu qu'ils n'estiment rien plus saint que lui, rien qu'il faille plus craindre d'offenser. Et parce qu'il est écrit : « Le Seigneur est connu en « Judée, son nom est grand dans Israël [1], » il ne faut pas croire que Dieu est moins grand ici et plus grand là ; mais seulement que son nom est grand là où on le prononce avec le respect dû à sa grandeur et à sa majesté. Ainsi son nom est saint, là où on le nomme avec vénération et crainte de l'offenser, et c'est ce qui arrive maintenant, quand l'Evangile, en se répandant encore chez les diverses nations, fait respecter le nom du Dieu unique par l'entremise de son Fils.

CHAPITRE VI.

QUE VOTRE RÈGNE ARRIVE. — QUE VOTRE VOLONTÉ SOIT FAITE.

20. Seconde demande : « Que votre règne « arrive. » Le Seigneur lui-même nous apprend que le jour du jugement viendra quand l'Evangile aura été prêché à toutes les nations [2] ; ce qui touche à la sanctification du nom de Dieu. Ici ces mots : « que votre règne arrive, » ne signifient pas que Dieu ne règne pas maintenant. Mais, dira-t-on peut-être, cela signifie : « qu'il arrive » sur la terre. Comme si Dieu ne régnait pas sur la terre et n'y avait pas régné depuis la création du monde. Ce mot : « qu'il « arrive, » signifie donc : qu'il soit manifesté aux hommes. Car comme la lumière, quoique présente, n'existe pas pour les aveugles ni pour ceux qui ferment les yeux ; ainsi le règne de Dieu, quoique permanent sur la terre, est absent pour ceux qui l'ignorent. Or il ne sera plus possible à personne d'ignorer le règne de Dieu quand son Fils unique viendra du ciel d'une manière non-seulement spirituelle, mais encore visible et sous forme humaine, juger les vivants et les morts [1]. Après ce jugement, c'est-à-dire quand la séparation des bons et des méchants sera faite, Dieu habitera dans les justes de telle sorte qu'il n'auront plus besoin d'être instruits par un homme, mais que tous, comme il est écrit, « seront enseignés de Dieu [2]. » Ensuite la vie heureuse se complètera dans les saints pour l'éternité ; comme les anges du ciel très-saints et très-heureux, ils se sont éclairés de Dieu seul, et conséquemment sages et heureux, suivant que le Seigneur lui même la promis aux siens : « A la résurrection, ils seront, dit-il, comme « les anges dans le ciel [3]. »

21. Voilà pourquoi cette demande : « Que « votre règne arrive, » est suivie de celle-ci : « Que votre volonté soit faite sur la terre comme « au ciel, » c'est-à-dire : comme votre volonté se fait dans les anges qui sont au ciel, de telle sorte qu'ils s'attachent à vous et jouissent de vous, sans qu'aucune erreur obscurcisse leur sagesse, sans qu'aucune misère trouble leur bonheur : ainsi se fasse-t-elle dans vos saints qui sont sur la terre, dont le corps est fait de terre et qui doivent être repris à la terre pour être transformés et rendus dignes d'habiter le ciel. C'est là aussi le sens de cette acclamation des anges : « Gloire à Dieu au plus « haut des cieux, et paix sur la terre aux hom- « mes de bonne volonté [4] ; » ils demandent que précédée de notre bonne volonté qui répond à l'appel, la volonté de Dieu s'accomplisse parfaitement en nous comme dans les anges du ciel, et qu'aucune adversité ne trouble notre bonheur qui est la paix. Ces paroles : « que votre volonté « soit faite , » s'entendent aussi très bien dans ce sens : qu'on obéisse à vos commandements, sur la terre comme au ciel, c'est-à-dire chez un homme comme chez un ange. Car faire la volonté de Dieu c'est obéir à ses commandements, comme le Seigneur lui-même nous le dit : « Ma « nourriture est de faire la volonté de Celui qui « ma envoyé [5] ; » et en plus d'un endroit : « Je « ne suis pas venu faire ma volonté, mais la vo- « lonté de Celui qui m'a envoyé [6] : » et encore : « Voici ma mère et mes frères ; et quiconque « fait la volonté de Dieu, celui-là est mon frère, « et ma mère et ma sœur [7]. » Donc la volonté de Dieu est certainement faite dans ceux qui

[1] Ps. LXXV, 1. — [2] Matt. XXIV, 14.

[1] Rel. l. I, ch. XIX n. 8. — [2] Is. LIV, 13 ; Jean, VI, 45. — [3] Matt. XXII, 30. — [4] Luc, II, 14. — [5] Jean, IV, 34. — [6] Ib. VI, 38. — [7] Matt. XII, 49, 50.

accomplissent la volonté de Dieu ; non parce qu'ils font que Dieu veuille, mais parce qu'ils font ce qu'il veut, c'est-à-dire agissent selon sa volonté.

22. Il y a encore un autre sens : « que votre « volonté soit faite dans la terre comme au ciel, » c'est-à-dire chez les pécheurs, comme chez les saints et les justes. Et ceci peut aussi s'entendre de deux manières : ou que nous prions pour nos ennemis, car peut-on considérer autrement ceux contre le gré desquels le nom chrétien et catholique se propage ? en sorte que ces paroles : « que votre volonté soit faite « sur la terre comme au ciel, » veuillent dire : que les pécheurs fassent votre volonté comme les justes, et qu'ils se convertissent. Ou bien : « que « votre volonté soit faite sur la terre comme au « ciel, » signifie que chacun soit traité selon ses mérites : ce qui arrivera au dernier jugement, quand les justes seront récompensés et les pécheurs condamnés, quand les agneaux seront séparés des boucs [1].

23. Une interprétation, qui n'est point déraisonnable, mais qui s'accomode au contraire parfaitement à notre foi et à notre espérance, c'est d'entendre, par ciel et terre, l'esprit et la chair. Quand l'Apôtre dit : « J'obéis par l'esprit à la loi « de Dieu, et par la chair à la loi du péché [2] ; » nous voyons la volonté de Dieu s'accomplir dans l'esprit, c'est-à-dire dans l'âme. Mais quand la mort aura été absorbée dans sa victoire, quand ce corps mortel aura revêtu l'immortalité, ce qui arrivera à la résurrection de la chair, lors du changement promis aux justes, selon l'enseignement du même Apôtre [3] ; alors la volonté de Dieu sera faite sur la terre comme au ciel : c'est-à-dire, comme l'esprit ne résistera plus à Dieu, mais lui obéira et fera sa volonté ; de même le corps ne résistera plus à l'esprit ou à l'âme, qui est maintenant accablée par l'infirmité du corps et entraînée aux habitudes charnelles. Ce sera alors la paix parfaite dans la vie éternelle, en sorte que non-seulement nous pourrons vouloir le bien, mais encore le faire. « Car maintenant, « nous dit l'Apôtre, le vouloir réside en moi, « mais accomplir le bien, je ne l'y trouve pas : » parce que la volonté de Dieu ne s'accomplit pas encore sur la terre comme au ciel, c'est-à-dire dans la chair comme dans l'esprit. Cependant la volonté de Dieu se fait dans notre misère, quand nous souffrons par la chair ce qui nous est dû en raison de la mortalité que notre nature a contractée par le péché : mais il faut demander que cette volonté se fasse sur la terre comme au ciel, c'est-à-dire que, comme notre cœur se complaît dans la loi, selon l'homme intérieur [1], ainsi, par la transformation de notre corps, aucune partie de nous-mêmes ne mette obstacle à cette complaisance, par des douleurs ou des plaisirs terrestres.

24. Nous pouvons encore, sans blesser la vérité, traduire ces paroles : « Que votre volonté « soit faite sur la terre comme au ciel, » par celles-ci : dans l'Eglise, comme dans Notre Seigneur Jésus-Christ ; dans la femme qui lui a été fiancée, comme dans l'Epoux qui a accompli la volonté du Père. En effet le ciel et la terre peuvent, en quelque sorte, être considérés comme époux, puisque la terre est fécondée par l'influence du ciel.

CHAPITRE VII.

LE PAIN QUOTIDIEN.

25. La quatrième demande est : « Donnez nous « aujourd'hui notre pain quotidien. » Le pain quotidien signifie ici ou tout ce qui nécessaire aux besoins de cette vie, à propos de quoi le Seigneur ajoute : « donnez-nous *aujourd'hui*, » conformément à l'ordre tracé ailleurs : « Ne pense « pas au *lendemain* : » ou le sacrement du corps du Christ, que nous recevons tous les jours : ou la nourriture spirituelle dont le même Seigneur nous dit : « Travaillez, non en vue de la nourri- « ture qui périt, » et encore : « Je suis le pain de « vie qui suis descendu du ciel [2]. » Mais on peut examiner lequel de ces trois sens est le plus probable. Peut-être pourrait-on s'étonner que nous soyons obligés de prier pour obtenir ce qui est nécessaire à la vie du corps, comme la nourriture et le vêtement, par exemple, quand le Seigneur nous dit : « Ne vous inquiétez point de ce « que vous mangerez, ni de quoi vous vous vê- « tirez. » Or, peut-on ne pas s'inquiéter de ce qu'on demande, alors que l'attention de l'esprit doit être fixée dans la prière sur l'objet de sa demande tellement que c'est à cela qu'il faut rapporter ce que le Sauveur a dit de la chambre dont on doit fermer les portes, et aussi ces paroles : « Cherchez d'abord le royaume de « Dieu et sa justice et toutes ces choses vous se-

[1] Matt. XXV, 33-46. — [2] Rom. VII, 25. — [3] I Cor. XV, 42,55

[1] Rom. VII, 18,22. — [2] Jean, VI, 17-41.

« ront données par surcroît? » Évidemment le Seigneur n'a pas dit : cherchez d'abord le royaume de Dieu et cherchez ceci ensuite ; mais : « tou- « tes ces choses vous seront données par sur- « croît. » Mais je ne vois donc pas comment on peut dire que quelqu'un ne cherche pas ce qu'il demande à Dieu avec la plus grande attention.

26. Quant au sacrement du corps du Seigneur : pour ne pas soulever d'objection de la part des nombreux orientaux qui ne participent point chaque jour à la cène du Seigneur, bien qu'on l'appelle pain quotidien ; pour qu'ils gardent le silence, dis-je, et ne défendent pas leur opinion en s'appuyant sur l'autorité ecclésiastique, sous prétexte qu'ils font cela sans scandale, que les chefs des églises ne s'y opposent pas, et qu'on ne les taxe point de désobéissance, ce qui prouve que, dans ces contrées, ce n'est pas là le sens qu'on attache aux mots pain quotidien : autrement ceux qui ne le reçoivent pas tous les jours seraient regardés comme grandement coupables : pour ne pas discuter là dessus, disons au moins que quiconque réfléchit doit voir clairement que le Seigneur nous a donné une forme de prière à laquelle nous ne pouvons, sans transgression, rien ajouter ni rien ôter. Cela étant, qui osera soutenir que nous ne devons réciter qu'une fois l'oraison dominicale ; ou que si nous devons la réciter deux ou trois fois, ce ne peut être que jusqu'à l'heure où nous participons au corps du Seigneur, et non pendant le reste du jour ? Car alors nous ne pourrions plus dire : « donnez-nous aujourd'hui » ce que nous aurions déjà reçu, ou bien on pourrait nous obliger à recevoir ce sacrement vers la fin du jour.

27. Il ne nous reste donc plus qu' à entendre par pain quotidien la nourriture spirituelle, à savoir les préceptes divins, que nous devons méditer et accomplir tous les jours. Le Seigneur y fait allusion quand il dit : « Travaillez en vue de « la nourriture qui ne périt pas. » Or cette nourriture s'appelle quotidienne maintenant, tant que cette vie mortelle se prolongera par la succession des nuits et des jours. En réalité tant que les affections de l'âme se portent tour à tour en haut et en bas, c'est-à-dire tantôt aux choses spirituelles, tantôt aux inclinations charnelles ; comme un être qui est alternativement rassasié et pressé par la faim, elle a besoin d'un pain quotidien pour calmer la faim et restaurer ses forces abattues. Ainsi comme notre corps, tant qu'il est en cette vie, c'est-à-dire avant sa transformation, répare, par la nourriture, les forces qu'il a dépensées ; de même notre âme, souffrant une déperdition par les affections temporelles qui l'éloignent de Dieu, a besoin de se refaire par la nourriture des commandements. Or on dit : « Donnez-nous aujourd'hui, » pendant tout le temps qu'on peut dire aujourd'hui, c'est-à-dire durant cette vie mortelle. Car après cette vie, la nourriture spirituelle nous rassasiera tellement pendant l'éternité, qu'on ne pourra plus dire pain de chaque jour ; vu que là, la mobilité du temps, qui fait succéder les jours aux jours et permet de dire « chaque jour, » n'existera plus. Il faut donc entendre ici ces mots : « Donnez- « nous aujourd'hui, » comme ces paroles du psaume : « Aujourd'hui si vous entendez sa voix [1], » qui, selon l'interprétation de l'Apôtre dans son épître aux Hébreux, signifient : « Pendant ce qui est « appelé aujourd'hui [2]. » Cependant, si quelqu'un veut entendre cette demande de la nourriture nécessaire au corps, ou du Sacrement du corps du Seigneur, il faudra qu'il admette en même temps les trois sens : c'est-à-dire que nous demandons en même temps notre pain quotidien, ce qui est nécessaire à notre corps et le sacrement visible et invisible du Verbe de Dieu.

CHAPITRE VIII.

REMISSION DES PÉCHÉS.—PARDON DES INJURES.

28. Vient ensuite la cinquième demande : « Et remettez-nous nos dettes, comme nous « remettons à ceux qui nous doivent. » Il est clair que dettes ici signifie péchés. On le voit par ce que le Seigneur dit lui-même : « Vous ne « sortirez point de là que vous n'ayez payé jus- « qu'au dernier quart d'un as [3]; » ou encore parce qu'il appelle débiteurs ceux dont on lui annonce la mort sous les ruines de la tour et ceux dont Hérode a mêlé le sang à leur sacrifice. Il dit en effet qu'on les croit plus débiteurs, c'est-à-dire plus pécheurs, que tous les autres, et il ajoute : « En vérité, je vous le dis : Si vous « ne faites pénitence, vous périrez tous de la « même manière [4]. » Ce n'est donc point ici un ordre de remettre à des débiteurs une dette d'argent, mais de pardonner à celui qui nous a offensés. Le commandement de remettre une dette pécuniaire se rattacherait plutôt à ce qui a

[1] Ps. XCIV, 8. — [2] Heb. III, 3. — [3] Matt. V, 26. — [4] Luc, XIII, 1-6.

été dit ci-dessus : « A celui qui veut t'appeler « en justice pour t'enlever ta tunique, « abandonne-lui encore ton manteau [1]. » Et, d'après cela encore, ce n'est pas à tout débiteur pécuniaire qu'il faut remettre sa dette, mais seulement à celui qui ne veut pas rendre et autant qu'il est disposé à plaider : car, dit l'Apôtre, « il ne faut pas qu'un serviteur de Dieu dispu- « te [2]. » Il faut donc remettre une dette d'argent à celui qui ne veut la payer ni volontairement ni sur réclamation. En effet il ne refuse de payer que pour deux raisons : ou parce qu'il n'a pas de quoi, ou parce qu'il est avare et avide du bien d'autrui. Or dans l'un et l'autre cas c'est indigence ; là, de biens, ici, de volonté. Ainsi remettre à un tel débiteur c'est remettre à un pauvre, c'est faire une œuvre chrétienne, en partant de cette règle fixe : Qu'il faut être prêt à perdre ce qu'on nous doit. Mais si on emploie toutes les voies de modération et de douceur pour se faire rendre, non pas tant par vue d'intérêt que pour corriger un homme à qui il est certainement dangereux d'avoir de quoi rendre et de ne pas rendre ; non-seulement on ne péche pas, mais on rend un grand service . Car on empêche cet homme de perdre la foi en cherchaut à s'approprier l'argent d'autrui : perte incomparablement plus grande. D'où il faut conclure que dans ces paroles : « Remettez-nous nos dettes, » il n'est pas précisément question d'argent, mais de toutes les offenses que l'on peut commettre envers nous, même en matière pécuniaire. En effet celui-là vous offense, qui refuse de vous rembourser l'argent qu'il vous doit, quand il le peut. Et si vous ne lui remettez pas cette offense, vous ne pouvez pas dire : « Remettez-nous, comme « nous remettons. » Si au contraire vous lui pardonnez, c'est que vous comprenez que cette prière impose le devoir de pardonner les offenses même en matière pécuniaire.

29. On pourrait sans doute encore ajouter que quand nous disons : « Remettez-nous « nos dettes, comme nous les remettons, » nous sommes convaincus de violer cette règle en refusant de pardonner à ceux qui nous le demandent, alors que nous demandons nous-mêmes pardon à un Père plein de bonté. Mais le commandement qui nous impose l'obligation de prier pour nos ennemis [3], ne s'applique pas à ceux qui nous demandent pardon : car dès lors ils ne sont plus nos ennemis. Or il est impossible de dire qu'on prie pour ceux à qui on ne pardonne pas. Il faut donc convenir qu'il est nécessaire de pardonner toutes les offenses commises contre nous, si nous voulons que notre Père nous pardonne celles dont nous sommes coupables envers lui. Quant à la vengeance, nous en avons, je pense, parlé assez longuement plus haut [1].

CHAPITRE IX.

DE LA TENTATION.

30. Voici la sixième demande : « Et ne nous « induisez pas en tentation. » Quelques exemplaires portent *conduisez*, ce qui à le même sens: car l'un et l'autre sont traduits du mot grec εἰσενέγκῃς. Beaucoup disent, en récitant la prière : « Ne permettez pas que nous soyons induits « en tentation, » afin de mieux expliquer le sens de cette expression, *induisez*. Car Dieu par lui-même n'induit point en tentation, mais il y laisse tomber celui à qui il a retiré son secours par un secret dessein et par punition. Souvent même c'est pour des causes manifestes que Dieu le juge digne de cet abandon et le laisse tomber dans la tentation. Mais autre chose est de succomber à la tentation, autre chose d'être tenté. Sans tentation personne ne peut-être éprouvé, ni pour lui-même suivant ce qui est écrit : « Celui qui n'a pas été tenté, que sait-il [2]? » ni pour les autres, suivant la parole de l'Apôtre : « Et l'épreuve que vous avez éprouvée à cause « de ma chair, vous ne l'avez point méprisée [3]; » car si saint Paul a connu que les Galates étaient affermis, c'est que les tribulations qu'il avait éprouvées selon la chair, n'avaient point éteint en eux la charité. Mais Dieu, qui sait toutes choses avant qu'elles arrivent, nous connaît même avant les tentations.

31. Quant à ces paroles : « Le Seigneur « vous tente pour savoir si vous l'aimez [4], » il faut interpréter *pour savoir*, dans le sens de pour vous faire savoir. C'est ainsi que nous disons une joyeuse journée, pour une journée qui rend joyeux; un froid paresseux, pour un froid qui rend paresseux ; et combien d'autres locutions de ce genre ou introduites par l'usage, ou employées par le langage des docteurs ou même usitées dans les saintes Ecritures! C'est ce que

Matt. v, 40 — [2] II Tim. ii, 24. — [3] Matt. v, 44

[1] Lev. i, cap. xix, xx. — [2] Eccli. xxxiv, 9-11. — [3] Gal. iv, 13, 14. — [4] Deut. xiii, 3.

ne comprennent pas les hérétiques ennemis de l'ancien Testament, quand ils prétendent que ces paroles : « Le Seigneur votre Dieu vous tente, » doivent être attribuées à l'ignorance; comme si l'Evangile ne nous disait pas du Seigneur lui-même : « Or il disait cela pour l'éprouver, car « pour lui il savait ce qu'il devait faire [1]. » En effet si le Seigneur connaissait le cœur de celui qu'il éprouvait, qu'a-t-il voulu voir en l'éprouvant? Evidemment c'était pour que celui qu'il éprouvait se connût lui-même et condamnât son propre découragement, en voyant la foule rassasiée d'un pain miraculeux, lui qui s'était imaginé qu'elle n'avait rien à manger.

32. On ne demande donc point ici de ne pas éprouver de tentation, mais de n'y pas succomber: à peu près comme un homme, devant subir l'épreuve du feu, demanderait non, pas que le feu ne le touchât pas, mais seulement qu'il ne le consumât pas. En effet, le feu éprouve les vases du potier, et l'atteinte de la tribulation, les hommes justes [2]. Joseph a été tenté d'adultère, mais il n'y a point succombé [3]; Suzanne a été tentée, mais sans avoir été induite ni entraînée dans la tentation [4]; et ainsi de beaucoup d'autres personnages de l'un et de l'autre sexe, et de Job surtout. Ces hérétiques ennemis de l'ancien Testament, en cherchant à tourner en dérision l'admirable fidélité de ce juste au Seigneur son Dieu, insistent particulièrement sur ce point : que Satan demanda permission de le tenter [5]. Ils demandent aux ignorants, à des hommes incapables de telles connaissances, comment Satan a pu parler à Dieu : ne voyant pas, et ils ne le peuvent: tant les superstitions et l'esprit de contention les aveuglent ! ne voyant pas que Dieu n'est point un corps occupant un lieu dans l'espace, de manière à être ici et non là, à avoir ici une partie de lui-même et une autre ailleurs; mais qu'il est présent partout par sa majesté, sans division de parties et parfait en tous lieux. S'ils prennent dans le sens matériel ce qui est dit : « Le ciel « est mon trône et la terre l'escabeau de mes « pieds [6] : » passage que le Seigneur lui-même confirme en disant : « Ne jurez ni par le ciel, « parce qu'il est le trône de Dieu; ni par la terre, « parce qu'elle est l'escabeau de ses pieds [7]; » qu'y a-t-il d'étonnant que le démon, étant sur la terre, se soit trouvé aux pieds de Dieu et lui ait parlé? Quand pourront-ils comprendre qu'il n'y a pas une âme, tant perverse soit-elle, pourvu qu'elle reste capable d'un raisonnement, à qui Dieu ne parle par la voix de la conscience? Car qui a écrit la loi naturelle dans le cœur de l'homme, sinon Dieu? C'est de cette loi que l'Apôtre a dit : « En effet, lorsque les Gentils qui « n'ont pas la loi, font naturellement ce qui est « selon la loi; n'ayant pas la loi, ils sont à « eux-mêmes la loi : montrant ainsi l'œuvre de « la loi écrite en leurs cœurs, leur conscience « leur rendant témoignage, et leurs pensées s'ac- « cusant et se défendant l'une l'autre, au jour « où Dieu jugera ce qu'il y a de caché dans les « hommes [1]. » Si donc, lorsqu'une âme raisonnable, même aveuglée par la passion, pense et raisonne, il ne faut point lui attribuer ce qu'il y a de vrai dans son raisonnement, mais bien à la lumière de la vérité, qui l'éclaire encore quoique faiblement et en proportion de sa capacité : faut-il s'étonner que l'âme perverse du démon, quoique égarée par la passion, ait appris par la voix de Dieu, c'est-à-dire par la voix de la vérité même, tout ce qu'elle pensait de vrai sur cet homme juste, au moment où elle voulait le tenter? Mais ce qu'il y avait de faux dans son jugement, doit être imputé à la passion même qui lui a fait donner le nom de diable, calomniateur. Du reste c'est ordinairement par le moyen de la créature corporelle et visible que Dieu a parlé soit aux bons soit aux méchants, étant le maître et l'administrateur de toutes choses et les réglant dans de justes proportions : comme aussi il s'est servi des anges qui ont apparu aux regards des hommes, et des prophètes qui avaient bien soin de dire : Voici ce que déclare le Seigneur. Comment donc, encore une fois, s'étonner si on nous dit que Dieu a parlé au démon, non plus par la voix de la conscience, mais au moyen de quelque créature appropriée à ce but?

33. Et qu'on ne s'imagine pas que ce fût un acte de déférence de la part de Dieu pour le démon ou une récompense due aux mérites de celui-ci que Dieu lui ait parlé. Dieu a parlé à une substance angélique, quoique insensée et cupide, comme il parlerait à une âme humaine cupide et insensée. Que nos adversaires nous disent comment il a parlé à ce riche dont il voulait blâmer la stupide avarice, en lui disant : « Insensé, cette « nuit même ne te redemandera-t-on pas ton « âme; et ce que tu as amassé à qui sera-t-il [2]? »

[1] Jean, VI, 6. — [2] Eccli. XXVII, 6. — [3] Gen. XXXIX, 7-12. — [4] Deu. XIII, 19-24. — [5] Job, I, 11. — [6] Is LXVI, 1.-[7] Matt. V, 34, 35.

[1] Rom. II, 14, 15, 16 — [2] Luc, XII, 20.

Il est certain que le Seigneur dit cela dans l'Evangile, auquel il faut bien que ces hérétiques se soumettent, bon gré malgré. S'ils sont choqués de voir que Satan demande à Dieu la permission de tenter un juste, je ne me mets pas en peine d'expliquer le fait, mais je les requiers de me déclarer pourquoi le Seigneur lui-même dit dans l'Evangile à ses disciples : « Voilà que Satan « vous a demandés pour vous cribler comme le « froment ; » et ensuite à Pierre : « Mais j'ai prié « pour que ta foi ne défaille pas [1] ? » En s'expliquant là-dessus, ils se donneront à eux-mêmes la solution qu'ils me demandent. S'ils n'en peuvent venir à bout, qu'ils n'aient point la témérité de blâmer dans un autre livre ce qu'ils admettent sans difficulté dans l'Evangile.

34. Satan donc, tente non en vertu de sa propre puissance, mais par la permission de Dieu, qui veut ou punir les hommes de leurs péchés, ou les éprouver et les exercer dans des vues de miséricorde. Il importe aussi, beaucoup de distinguer la nature de la tentation. Celle où est Judas qui a vendu le Seigneur, n'est point celle où a succombé Pierre qui, par timidité, a renié son Maître. Il y a aussi ce me semble, des tentations humaines, quand par exemple, quelqu'un animé de bonnes intentions, échoue dans quelque projet, ou s'irrite contre un frère dans le désir de le corriger, mais un peu au-delà des bornes prescrites par la patience des chrétiens. C'est de celles-là que l'Apôtre dit : « Qu'il ne vous « survienne que des tentations qui tiennent à « l'humanité ; » puis il ajoute : « Dieu est fidèle « et il ne souffrira pas que vous soyez tentés par- « dessus vos forces ; mais il vous fera tirer pro- « fit de la tentation même, afin que vous puissiez « persévérer [2]. » Par là il nous fait assez voir que nous ne devons pas demander d'être exempts de tentation, mais seulement de n'y pas succomber. Or nous succomberions, si elles étaient de nature à ne pouvoir être supportées. Mais comme ces tentations dangereuses, où la chute est funeste, prennent leur origine dans la prospérité ou l'adversité temporelle, celui qui n'est point séduit par les charmes de la prospérité, n'est point abattu par le coup de l'adversité.

35. Septième et dernière demande : « Mais « délivrez-nous du mal. » Il faut demander non-seulement d'être préservés du mal que nous n'avons pas, ce qui fait l'objet de la sixième demande ; mais encore d'être délivrés de celui où nous sommes déjà tombés. Cela fait, on n'aura plus rien à redouter ni à craindre aucune tentation. Mais nous ne pouvons espérer qu'il en soit jamais ainsi, tant que nous serons dans cette vie, tant que nous subirons la condition mortelle où la fraude du serpent nous a placés. Cependant nous devons compter que cela arrivera un jour, et c'est là l'espérance qui ne se voit pas, suivant le langage de l'Apôtre : « Or l'espérance « qui se voit, n'est pas de l'espérance [1]. » Toutefois les fidèles serviteurs de Dieu ne doivent pas désespérer d'obtenir la sagesse qui s'accorde même en cette vie, et qui consiste à éviter, avec une vigilance assidue, tout ce que nous savons, par la révélation de Dieu, devoir être évité ; et à embrasser, avec toute l'ardeur de la charité, ce qui doit, d'après la même révélation, faire l'objet de notre ambition. C'est ainsi que quand la mort aura dépouillé l'homme de ce poids de mortalité, il jouira en son temps et sans réserve du bonheur parfait, commencé en cette vie, et à la possession duquel tendent parfois, dès ce monde, tous nos vœux et tous nos efforts.

CHAPITRE X.

LES TROIS PREMIÈRES ET LES QUATRE DERNIÈRES DEMANDES.

36. Mais il faut étudier et maintenir soigneusement la différence entre ces sept demande . Car, comme notre vie actuelle s'écoule dans le temps, que nous en espérons une éternelle, et que les choses éternelles l'emportent en dignité, bien qu'on n'y parvienne qu'en passant par les choses du temps : l'objet des trois premières demandes subsistera pendant toute l'éternité, quoi qu'elles aient leur commencement dans cette vie passagère, puisque la sanctification du nom de Dieu a commencé à l'humble avénement du Seigneur ; que l'avénement de son règne, quand il descendra au sein de la gloire, aura lieu, non après les temps, mais à la fin des temps ; que l'accomplissement de sa volonté, sur la terre comme au ciel, soit que par ciel et terre vous entendiez les justes et les pécheurs, ou l'esprit et la chair, ou le Christ et l'Eglise, ou tout cela à la fois, se complétera par la perfection de notre bonheur, et conséquemment par la fin des temps. En effet la sanctification du nom de Dieu sera éternelle, son règne n'aura point de fin et on nous promet une vie éternelle au sein de la parfaite félicité. Donc

[1] Luc, XXII, 31, 32. — [2] I Cor. X, 13.

[1] Rom. VIII, 24.

ces trois objets subsisteront, parfaits et réunis, dans la vie qui nous est promise.

37. Quant aux quatre autres demandes, elles me semblent se rapporter à la vie du temps. La première est : « Donnez-nous aujourd'hui notre « pain quotidien. » Par le fait même qu'on dit pain quotidien, que ce soit la nourriture spirituelle, ou la subsistance matérielle, cela concerne le temps, que le Sauveur appelle « aujour- « d'hui. » Non que la nourriture spirituelle ne soit pas éternelle ; mais celle qu'on nomme ici quotidienne, se donne à l'âme ou par les Ecritures ou par la parole ou par d'autres signes sensibles : toutes choses qui n'existeront plus quand tous seront instruits de Dieu [1], et participeront, non plus par le mouvement du corps, mais par le pur intellect, à l'ineffable lumière de la vérité puisée à sa source. Et peut-être emploie-t-on le mot de pain et non de boisson, parce que le pain se brise, se mâche et s'assimile comme aliment, de même que les Ecritures s'ouvrent et se méditent pour nourrir l'âme ; tandis que le breuvage préparé d'avance, passe dans le corps en conservant sa nature ; en sorte que la vérité soit ici-bas le pain qu'on appelle quotidien, mais que, dans l'autre vie, il n'y ait plus qu'un breuvage, puisé dans la vérité pure et visible, sans discussion pénible, sans bruit de paroles, sans qu'il soit besoin de briser et de mâcher. C'est ici-bas que nos offenses nous sont remises et que nous remettons celles qu'on nous a faites ; ce qui est l'objet de la seconde des quatre dernières demandes ; car dans l'autre monde il n'y a plus de pardon à demander, parce qu'il n'y a plus d'offenses. Les tentations tourmentent aussi cette vie passagère ; mais il n'y en aura plus, quand cette parole sera accomplie : « Vous les cacherez dans le secret de « votre face [2]. » Enfin le mal dont nous demandons à être délivrés et cette délivrance même sont encore le partage de cette vie, que la divine justice a rendue mortelle par notre faute, et dont sa miséricorde nous délivre.

CHAPITRE XI.

LES SEPT DONS DU SAINT-ESPRIT, LES SEPT DEMANDES DU PATER, ET LES SEPT BEATITUDES.

38. Le nombre sept, que nous retrouvons dans ces demandes, me paraît aussi concorder avec le nombre sept, par où a commencé tout ce sermon. Si en effet c'est la crainte de Dieu qui rend heureux les pauvres d'esprit, parce que le royaume des cieux est à eux; demandons que le nom de Dieu soit sanctifié dans les hommes, par la chaste crainte qui subsiste dans les siècles des siècles [1]. Si c'est la piété qui rend heureux ceux qui ont le cœur doux, parce qu'ils posséderont la terre en héritage ; demandons que le règne de Dieu arrive, soit en nous-mêmes pour que nous devenions doux et ne résistions plus à sa voix, soit du ciel en terre par le glorieux avénement du Seigneur, alors que nous nous réjouirons et nous féliciterons, quand il dira : « Venez, bénis de « mon Père, prenez possession du royaume pré- « paré pour vous depuis le commencement du « monde [2]. — Mon âme, dit le prophète, se glo- « rifiera dans le Seigneur ; que ceux qui ont le « cœur doux m'entendent et partagent mon allé- « gresse [3]. » Si c'est la science qui rend heureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés ; demandons que la volonté de Dieu se fasse sur la terre comme au ciel, parce qu'une fois que le corps comme terre sera soumis à l'esprit comme ciel, dans une paix pleine et parfaite, nous ne pleurerons plus ; car la seule raison pour laquelle nous pleurons ici-bas, c'est ce combat intérieur qui nous force à dire : « Je vois dans mes « membres une autre loi qui combat la loi de « mon esprit, » puis à exprimer notre tristesse par ce cri lamentable : « Malheureux homme « que je suis, qui me délivrera du corps de cette « mort [4] ? » Si c'est la force qui rend heureux ceux qui ont faim et soif de la justice, parce qu'ils seront rassasiés ; prions pour qu'on nous donne aujourd'hui notre pain quotidien, qui nous soutienne et nous fortifie, afin de pouvoir parvenir au parfait rassasiement. Si c'est le conseil qui rend heureux les miséricordieux, parce qu'ils obtiendront miséricorde ; remettons toute dette à nos débiteurs et prions pour que les nôtres nous soient remises. Si c'est l'entendement qui rend heureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu ; prions pour n'être point induits aux tentations, de peur d'avoir le cœur double en poursuivant les biens temporels et terrestres, au lieu de ne rechercher que le bien simple et de lui rapporter toutes nos actions. En effet les tentations, provenant de ce qui semble aux hommes pénibles et désastreux, n'ont de prise sur nous qu'autant qu'en ont les choses qui

[1] Is. LIV, 13 ; Jean, VI, 15. — [2] Ps. XXX, 21.

[1] Ps. XVIII, 10. — [2] Matt. XXV, 34. — [3] Ps. XXXIII, 2. — [4] Rom. VII, 23, 24.

flattent et qui passent chez les hommes pour bonnes et heureuses. Si c'est la sagesse qui rend heureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés enfants de Dieu [1]; prions pour être délivrés du mal, car c'est cette délivrance qui nous rendra libres, c'est-à-dire enfants de Dieu, en sorte que nous criions, par l'esprit d'adoption : « Abba, « Père [2]. »

39. Il faut surtout bien remarquer que, parmi ces sept formules de prières que le Seigneur nous impose, il en est une sur laquelle il a jugé à propos d'attirer principalement notre attention : celle qui regarde le pardon des péchés, et par laquelle il veut nous rendre miséricordieux, ce qui est le seul moyen d'échaper à nos maux. En effet les autres demandes ne contiennent point, comme celle-là, une sorte de pacte avec Dieu; car nous lui disons : « Pardonnez-nous « comme nous pardonnons. » Si nous n'observons point la condition, toute notre prière est sans fruit. Et la preuve c'est que le Sauveur lui-même nous dit : « Car si vous remettez aux hommes « leurs offenses, votre Père qui est dans le ciel « vous remettra à vous-même vos péchés. Mais « si vous ne les remettez point aux hommes, « votre Père ne vous remettra point non plus vos « péchés. »

CHAPITRE XII.

DU JEUNE.

40. Puis vient le précepte du jeûne, qui tient à cette même pureté du cœur dont il est maintenant question. Car ici il faut se tenir en garde contre toute ostentation, contre cette ambition de la louange humaine qui rend le cœur double, et lui ôte la pureté et la simplicité nécessaires pour comprendre Dieu. « Quand vous jeûnez, ne vous mon- « trez pas tristes comme les hypocrites : car ils « exténuent leur visage, pour que leurs jeûnes « paraissent devant les hommes. En vérité je « vous le dis : ils ont reçu leur récompense. « Pour vous, quand vous jeûnez, parfumez votre « tête, et lavez votre visage, pour ne pas ap- « paraître aux hommes jeûnant, mais à votre « Père qui est présent à ce qui est en secret; et « votre Père qui voit dans le secret, vous le ren- « dra. » Il est clair que ces recommandations tendent à diriger toute notre intention vers les joies intérieures, à nous empêcher de nous conformer à ce siècle en cherchant notre récompense au dehors, et de perdre la félicité promise; félicité d'autant plus solide, d'autant plus ferme qu'elle est plus intime, et en vertu de laquelle Dieu nous a choisis pour être conformes à l'image de son Fils [1].

41. Il faut surtout remarquer sur ce point que l'ostentation peut se loger, non-seulement sous l'éclat et la pompe extérieure, mais aussi sous des vêtements sales et sous l'apparence du deuil; elle est même alors d'autant plus dangereuse quelle prend le masque de la piété envers Dieu pour mieux tromper. Celui donc qui affecte un soin immodéré de son corps, le luxe dans les vêtements et dans les objets matériels, est par là même facilement convaincu d'être partisan des pompes du sciècle; il ne trompe personne sous une menteuse apparence de sainteté. Mais celui qui fait profession de christianisme, et qui attire sur lui les regards des hommes par une négligence et une malpropreté extraordinaires, et cela volontairement et sans nécessité, laisse voir par le reste de sa conduite, s'il est mu par un véritable mépris des superfluités de la vie ou par quelque secrète ambition : car, en nous ordonnant de nous défier des loups cachés sous des peaux de brebis, le Seigneur nous dit : « Vous les connaîtrez à leurs « fruits. » En effet quand certaines épreuves les auront dépouillés ou privés de ce qu'ils ont obtenu ou espèrent obtenir par ces dehors hypocrites, il faudra bien qu'on voie s'il y avait, là, un loup sous une peau de brebis, ou une brebis dans sa peau. Car il ne faut pas qu'un chrétien flatte les regards des hommes par des ornements superflus, sous prétexte que souvent les hypocrites revêtent d'humbles dehors et se contentent du strict nécessaire pour tromper des yeux peu attentifs; la brebis ne doit pas se dépouiller de sa peau, parce que quelquefois le loup s'en revêt.

42. On demande souvent ce que signifient ces paroles : « Pour vous, quand vous jeûnez, par- « fumez votre tête et lavez votre visage, pour ne « pas apparaître aux hommes jeûnant. » Car on aurait tort de nous prescrire de parfumer notre tête quand nous jeûnons, bien que nous ayons l'habitude de nous laver le visage tous les jours. Si tous conviennent que ce serait là une chose très-déplacée, nous devons appliquer à l'homme intérieur cet ordre de se parfumer la tête et de se laver

[1] Matt. v, 3, 9. — [2] Rom. VIII, 15; Gal. IV, 6.

[1] Rom. VIII, 29.

la figure. Se parfumer la tête, indique la joie ; se laver la figure, marque la propreté ; par conséquent se réjouir intérieurement, par l'esprit et par la raison, c'est se parfumer la tête. Nous pouvons en effet donner le nom de tête à la faculté principale de l'âme, à celle qui règle et domine visiblement tout l'homme. Or c'est ce que fait celui qui ne cherche point la gloire extérieure, qui ne met point une complaisance charnelle dans les louanges des hommes. Car la chair, qui doit être sujette, n'est point du tout la tête de toute la nature humaine. Sans doute « personne n'a jamais haï sa chair, » comme dit l'Apôtre, en parlant de l'amour d'un homme pour sa femme [1]; mais le chef de la femme c'est l'homme, et le chef de l'homme c'est le Christ [2]. Ainsi, que celui qui veut parfumer sa tête selon l'ordre donné, se réjouisse intérieurement dans son jeûne, en tant qu'il se détourne par là des plaisirs du siècle pour se soumettre au Christ. De cette manière il lavera sa figure, c'est-à-dire il purifiera son cœur, pour voir Dieu en écartant le voile produit par l'infirmité née de la souillure du péché; il sera ferme et solide, parce qu'il sera pur et simple. « Lavez-vous, « dit le prophète, purifiez-vous, faites disparaî- « tre vos iniquités de vos âmes et de devant mes « yeux [3]. » Nous devons donc purifier notre visage des souillures qui blessent les regards de Dieu. Car, pour nous, contemplant à face découverte la gloire du Seigneur, nous serons transformés en la même image [4].

CHAPITRE XIII.

DÉSINTÉRESSEMENT ET PURETÉ D'INTENTION.

43. Souvent aussi le souci des nécessités de la vie blesse et souille notre œil intérieur ; le plus souvent il rend notre cœur double, en sorte que ce que nous semblons faire de bien aux hommes, n'est plus animé du motif que Dieu exige, c'est-à-dire de l'esprit de charité, mais inspiré par l'intention d'obtenir d'eux quelque chose d'utile aux besoins de la vie présente. Or c'est leur salut éternel, et non un avantage propre et temporel, que nous devons avoir en vue dans le bien que nous leur faisons. Que Dieu incline donc notre cœur vers ses commandements, et le détourne de la cupidité [5]. Car la fin du précepte est la charité qui vient d'un cœur pur, d'une bonne conscience et d'une foi non feinte [1]. Or celui qui rend service à un frère pour subvenir à ses propres besoins, n'agit évidemment pas par charité : ce n'est pas dans l'intérêt de celui qu'il doit aimer comme lui-même, mais dans son intérêt personnel qu'il agit ; ou plutôt ce n'est pas même à son profit : car il se fait par là un cœur double qui l'empêche de voir Dieu, et voir Dieu est pourtant le seul bonheur certain et durable.

44. C'est donc avec raison que Celui qui travaille avec tant d'instance à purifier notre cœur, continue à donner ses ordres, en disant : « Ne vous amassez point des trésors sur la terre, « où les vers et la rouille rongent, et où les vo- « leurs fouillent et dérobent ; mais amassez- « vous des trésors dans le ciel, où ni les vers ni « la rouille ne rongent, et où les voleurs ne « fouillent ni ne dérobent. Où est en effet ton « trésor, là est aussi ton cœur. » Donc si le cœur est sur la terre, c'est-à-dire si on agit dans le but d'acquérir des biens terestres, ce cœur ne peut être, pur puisqu'il se vautre dans la boue. Mais s'il est dans le ciel, il est pur, parce que tout est pur dans le ciel. Tout ce qui se mêle à un objet de nature inférieure, quoique non impur dans son genre, devient impur lui-même; ainsi l'or se souille en se mélangeant avec de l'argent pur. De même notre âme se salit par la convoitise des choses terrestres, quoique la terre ne soit pas immonde dans son espèce et dans le rang qu'elle occupe. Ici par ciel nous n'entendons pas le ciel matériel : le mot terre signifie tout ce qui est corps. Car c'est le monde entier que doit mépriser celui qui s'amasse des trésors dans le ciel. Nous devons donc placer notre trésor et notre cœur dans le ciel dont il est dit : « Le ciel des cieux appartient au Seigneur [1] ; » c'est-à-dire dans le firmament spirituel ; non dans le firmament qui passera, mais dans celui qui subsistera à jamais. Or le ciel et la terre passeront [2].

45. Le Seigneur fait voir que tous ces commandements se rapportent à la pureté du cœur quand il dit : « La lampe de votre cœur est votre « œil. Si donc votre œil est simple, tout votre « corps sera lumineux, mais si votre œil est « mauvais, tout votre corps sera ténébreux. « Si donc la lumière qui est en vous est ténèbres, « les ténèbres elles-mêmes que seront-elles ? »

[1] Eph. v, 25-33. — [2] I Cor. XI, 3. — [3] Is. I, 16. — [4] II Cor. III, 18. — [5] Ps. CXVIII, 36.

[1] I Tim. I, 5. — [2] Ps. CXIII, 16. — [3] Matt. XXIV, 35.

Il faut entendre ce passage en ce sens: soyons bien convaincus que nos actions sont pures et agréables aux yeux du Seigneur, quand elles sont faites avec un cœur simple, c'est-à-dire dans une intention surnaturelle et finale de charité; car l'amour est la plénitude de la loi [1]. L'œil signifie ici l'intention même qui dirige toutes nos actions; si elle est pure et droite, si elle a en vue ce qu'il faut avoir en vue, tout ce que nous ferons pour elle sera nécessairement bon. Et ce sont ces œuvres dans leur ensemble que le Seigneur appelle tout le corps; comme l'Apôtre appelle nos membres certaines actions qu'il désapprouve, qu'il ordonne de faire mourir en disant: « Faites donc mourir vos membres « qui sont sur la terre: la fornication, l'impureté « l'avarice [2], » et autres choses de ce genre.

46. Ce n'est donc pas à l'action, mais au motif de l'action, qu'il faut s'attacher. Et c'est là la lumière qui est en nous, parce que c'est là ce qui nous révèle que nous agissons avec une bonne intention: car tout ce qui se découvre est lumière [3]. Mais en tant que nos actes ont rapport à la société humaine, leur résultat est incertain; aussi le Seigneur les nomme-t-il ténèbres. En effet quand je donne l'aumône à un pauvre qui me la demande, je ne sais ce qu'il en fera, ce qui en résultera pour lui; il peut arriver qu'il en abuse ou qu'il en éprouve quelque chose de fâcheux, que je ne voulais pas, qui était loin de ma pensée, lorsque je la lui donnais. Si donc j'ai agi avec bonne intention et avec conscience de cette bonne intention, c'est ce qu'on appelle la lumière: quelqu'en soit le résultat, mon action est éclairée; l'incertitude et l'ignorance où je suis du résultat, voilà les ténèbres. Que si j'ai agi avec mauvaise intention, la lumière elle-même devient ténèbres. En effet il y a lumière, parce que chacun sait dans quel esprit il agit, même quand il agit dans un mauvais esprit; mais la lumière devient ténèbres, parce que l'intention n'est pas simple ni dirigée en haut, mais ramenée en bas et qu'elle crée une sorte d'obscurité par la duplicité du cœur. « Si donc la lumière qui est en vous est ténèbres, « les ténèbres elles-mêmes que seront-elles ? » c'est-à-dire: Si l'intention même du cœur, qui anime vos actions et que vous connaissez, est gâtée et aveuglée par la convoitise des choses terrestres et passagères: combien plus l'action elle-même, dont le résultat est incertain, sera-t-elle impure et ténébreuse ? Et quand même ce que vous faites avec une intention qui n'est ni pure ni droite, profiterait à un autre, ce n'est pas ce profit, mais le motif même de votre action qui vous sera imputé.

[1] Rom. XIII, 10. — [2] Col. III, 5. — [3] Eph. V, 13.

CHAPITRE XIV.

ON NE PEUT SERVIR DIEU ET LE DÉMON.

47. Quant aux paroles qui suivent: « Personne « ne peut servir deux maîtres, » il faut encore les rapporter à l'intention. Le Sauveur lui-même les explique en disant: « Car ou il haïra « l'un et aimera l'autre, ou il s'attachera à l'un « et méprisera l'autre. » Il faut soigneusement méditer ce passage; et le Seigneur lui-même indique quels sont ces deux maîtres, en disant: « Vous ne pouvez pas servir Dieu et Mammon. » Les Hébreux donnent, dit-on, aux richesses le nom de Mammon. En langue punique, le mot a le même sens; car Mammon signifie gain. Or servir Mammon, c'est-être l'esclave de celui que sa perversité a mis à la tête des choses terrestres et que le Seigneur appelle prince de ce siècle [1]. Donc « ou l'homme le haïra et aimera l'autre, » c'est-à-dire Dieu; « ou il s'attachera à l'un et « méprisera l'autre. » En effet quiconque est esclave des richesses, s'attache à un maître dur et funeste; car enchaîné par la cupidité, il est soumis au démon; et il ne l'aime pas, car et qui peut aimer le démon ? mais cependant il le supporte; comme dans une grande maison, celui qui est uni à une servante étrangère, subit à cause de sa passion un rude esclavage, bien qu'il n'aime pas celui dont il aime la servante.

48. « Ou il méprisera l'autre; » le Seigneur ne dit pas: il haïra; car personne peut-être ne peut sérieusement haïr Dieu [2]; mais il le méprise, c'est-à-dire ne le craint plus, comme s'il se rassurait sur sa bonté. L'Esprit-Saint cherche à nous tirer de cette négligence et de cette fatale sécurité, quand il nous dit: « Mon fils, n'ajoute « pas péché sur péché et ne dis pas: La miséricorde de Dieu est grande [3]; » et encore: « Ignorez-vous que la patience de Dieu vous invite à la pénitence [4] ? » Qui trouverez-vous d'aussi miséricordieux que Celui qui pardonne tous leurs péchés à ceux qui se convertissent et qui donne la fertilité de l'olivier au rejeton sauvage ?

[1] Jean, XII, 31; XIV 30. — [2] Rét. l. I, ch. XIX. n. 3. — [3] Eccli. V, 5, 6 — [4] Rom. II, 4.

Et qui trouverez-vous d'aussi sévère que Celui qui n'a pas épargné les branches naturelles, mais les a brisées à cause de leur infidélité [1] ? Donc que celui qui veut aimer Dieu et éviter de l'offenser, ne s'imagine pas qu'il peut servir deux maîtres ; mais qu'il purifie son intention et garantisse son cœur de toute duplicité; alors il aimera Dieu dans sa bonté et le cherchera dans la simplicité de son cœur [2].

CHAPITRE XV.

SOLLICITUDES SUPERFLUES.

49. « C'est pourquoi je vous dis : Ne vous in- « quiétez point pour votre vie de ce que vous man- « gerez, ni pour votre corps de quoi vous vous vê- « tirez. » De peur que peut-être, sans chercher le superflu, le cœur ne devienne double à la recherche du nécessaire, que notre intention ne se détourne vers nos propres intérêts, quand nous paraissons faire œuvre de miséricorde à l'égard du prochain ; c'est-à-dire de peur que tout en voulant rendre service à un autre, nous n'ayions bien plutôt nos propres avantages en vue ; puis que nous nous croyions innocents, parce que nous ne cherchons pas le superflu, mais le simple nécessaire. Le Seigneur veut que nous nous rappelions qu'en nous créant et en nous composant d'une âme et d'un corps, Dieu nous a donné beaucoup plus que la nourriture et le vêtement, et il ne veut pas que le souci de ces nécessités rende notre cœur double. « L'âme, dit-elle, « n'est-elle pas plus que la nourriture ? » Pour vous faire entendre que Celui qui vous a donné la vie, vous donnera bien plus facilement encore la nourriture. « Et le corps plus que le vêtement? » c'est-à-dire est davantage : également pour que vous compreniez que Celui qui vous a donné votre corps, vous donnera plus facilement encore de quoi le vêtir.

50. On demande ici quel rapport a la nourriture avec l'âme, puisque l'une est incorporelle et l'autre matérielle. Mais, *âme* est mis ici pour vie, et c'est la nourriture matérielle qui entretient la vie. C'est en ce sens qu'on a dit : « Celui « qui aime son âme, la perdra [3]. » Si âme ne signifiait pas cette vie présente qu'il faut perdre pour acquérir le royaume de Dieu, comme évidemment les martyrs l'ont fait, il y aurait contradiction avec cet autre passage : « Que sert à l'hom- « me de gagner le monde entier, s'il vient à per- « dre son âme [1]? »

51. « Regardez les oiseaux du ciel : ils ne sèment « ni ne moissonnent, ni n'amassent dans des gre- « niers, et votre Père céleste les nourrit ; n'êtes- « vous pas plus qu'eux ? » c'est-à-dire, vous valez davantage. En effet un animal doué de raison, comme l'homme, est placé plus haut dans l'ordre de la nature que des animaux privés de raison, comme sont les oiseaux. « Or qui de vous, « en s'inquiétant beaucoup, peut ajouter à sa tail- « le une seule coudée ? » C'est-à-dire celui qui, par sa puissance et sa volonté, a fait croître votre corps jusqu'à la taille qu'il a, saura bien aussi, par les soins de sa Providence, lui procurer des vêtements. Or vous comprendrez que votre taille n'est point votre ouvrage par cela que, malgré toutes vos inquiétudes et vos désirs, vous ne pourriez y ajouter une seule coudée ; laissez donc le soin de vêtir votre corps à Celui qui lui a donné sa taille.

52. Il fallait donner un exemple pour le vêtement comme pour la nourriture. Aussi le Seigneur ajoute-t-il : « Voyez les lis des champs ; « comme ils croissent ; ils ne travaillent ni ne fi- « lent. Or je vous dis que Salomon même dans « toute sa gloire, n'a jamais été vêtu comme l'un « d'eux. Que si l'herbe des champs qui est aujour- « d'hui et qui demain sera jetée dans le four, Dieu « la vêtit ainsi, combien plus vous, hommes de peu « de foi ? » Mais nous n'avons pas à discuter ces exemples comme allégories, ni à chercher ce que signifient ici les oiseaux du ciel et les lis des champs : car on nous propose simplement des objets d'un nature inférieure pour nous faire entendre des choses d'un ordre plus élevé. Telle est dans un autre endroit, la comparaison du juge qui ne craignait pas Dieu, n'avait point d'égards pour l'homme, et néanmoins céda aux instances de la veuve, non par sentiment de piété ou d'humanité, mais pour se débarrasser de ses importunités. Car ce juge inique ne représente Dieu en aucune façon, même allégoriquement ; mais le Seigneur a voulu nous faire comprendre combien Dieu, qui est bon et juste, a soin de ceux qui le prient, puisque même un homme injuste ne peut repousser ceux qui le fatiguent de leurs réclamations, ne fût-ce que pour se soutraire à l'ennui de les entendre [2].

[1] Rom. XI, 17-22. — [2] Sap. I, 1. — [3] Jean, XII, 25.

[1] Matt. [illegible], 26. — [illegible] XVIII, 2[illegible].

CHAPITRE XVI.

NE PAS EVANGELISER POUR VIVRE, MAIS VIVRE POUR EVANGELISER.

53. « Ne vous inquiétez donc point disant : « Que mangerons-nous ou que boirons-nous, ou « de quoi nous vêtirons nous ? Car ce sont tou- « tes choses que les païens recherchent ; mais « votre Père sait que vous en avez besoin. Cher- « chez donc premièrement le royaume de Dieu « et sa justice, et toutes ces choses vous seront « données par surcroît. » Le Seigneur nous montre ici très-clairement qu'on ne doit point rechercher ces biens de façon à les avoir en vue dans les bonnes actions; mais que pourtant ils sont nécessaires. Il nous fait voir aussi quelle différence il y a entre le bien qu'il faut rechercher, et le nécessaire qu'il faut recevoir; quand il nous dit : « Cherchez premièrement le royaume de « Dieu et sa justice, et toutes ces choses vous se- « ront données par surcroît. » Le royaume de Dieu et sa justice : voilà donc notre bien, ce que nous devons rechercher, où nous devons placer notre fin dernière, le but en vue duquel il faut faire tout ce que nous faisons. Mais comme nous luttons en cette vie pour pouvoir arriver à ce royaume, et que ces choses nous sont indispensables pour vivre, le Seigneur ajoute : « Toutes « ces choses vous seront données par surcroît. » Mais « cherchez premièrement le royaume de « Dieu et sa justice. » En disant : « première- « ment, » il indique que le reste est à la seconde place, non pour le temps, mais pour l'importance. L'un doit être recherché comme notre bien propre, l'autre comme une nécessité ; mais celui-ci en vue de celui-là.

54. Ainsi, par exemple, nous ne devons pas évangéliser pour manger, mais manger pour évangéliser ; car évangéliser pour manger, ce serait mettre l'Evangile au dessous des aliments ; ceux-ci seraient notre bien et celui-là notre nécessaire. Et c'est ce que l'Apôtre défend, en disant qu'il a droit d'user de la permission accordée par le Seigneur, à ceux qui annoncent l'Evangile de vivre de l'Evangile, c'est-à-dire d'en tirer ce qui est nécessaire à la vie ; mais que pourtant il n'a point abusé de ce pouvoir. Car il y avait alors bien des hommes qui cherchaient l'occasion d'acheter et de vendre l'Evangile ; et pour supprimer cet abus, l'Apôtre pourvoyait à sa nourriture de ses propres mains [1]. C'est d'eux qu'il dit ailleurs : « Pour ôter l'occasion à ceux « qui cherchent l'occasion [2]. » Du reste si, comme les vrais Apôtres, il eût vécu de l'Evangile suivant la permission du Seigneur, la nourriture n'eût pas été pour lui le but de la prédication, mais bien la prédication le but de la nourriture ; c'est-à-dire il n'eût pas évangélisé pour gagner ses aliments et les autres objets nécessaires à la vie, mais il eût usé de ceux-ci pour évangéliser par amour et non par besoin, ce dont il ne veut pas quand il dit : « Ne savez-vous pas « que les ministres du temple mangent de ce qui « est offert dans le temple, et que ceux qui servent « à l'autel ont part à l'autel ? Ainsi le Seigneur lui- « même a prescrit à ceux qui annoncent l'Evangile « de vivre de l'Evangile. Pour moi je n'ai usé d'au- « cun de ces droits. » Par là il fait voir que c'est une permission et non un ordre ; autrement il serait coupable de désobéissance à la loi du Seigneur. Puis il continue et dit : « Je n'écris donc pas « ceci pour qu'on use ainsi envers moi ; car j'ai- « merais mieux mourir que de laisser quelqu'un « m'enlever cette gloire. » Il dit cela parce qu'il avait déjà résolu de gagner lui-même sa vie, à cause de ceux qui cherchaient l'occasion. « Car « si j'évangélise, dit-il, la gloire n'en est pas à « moi ; » c'est-à dire si j'évangélise pour qu'on en use ainsi envers moi, c'est-à-dire encore, si j'évangélise pour obtenir ces choses, j'aurai placé le but de la prédication daus la nourriture, la boisson et le vêtement. Mais pourquoi la gloire n'en est-elle pas à lui ? « Ce m'est une « nécessité » répond-il ; c'est-à-dire il faudra alors que j'évangélise parce que je n'ai pas de quoi vivre, ou pour retirer un profit temporel de la prédication des vérités éternelles : par là en effet je ne prêcherai plus volontairement l'Evangile, mais par nécessité. « Et malheur à moi, « ajoute-t-il, si je n'évangélise ! » Mais comment doit-il évangéliser ? En cherchant sa récompense dans l'Evangile même et dans le royaume de Dieu : de cette manière ce ne sera plus par nécessité, mais de bonne volonté qu'il pourra évangéliser. « Car si je le fais de bon cœur, « j'aurai la récompense : mais si je ne le fais « qu'à regret, je dispense seulement ce qui m'a « été confié [3] ; » c'est-à-dire si je prêche l'Evangile parce que j'y suis forcé pour subvenir aux nécessités de la vie, d'autres en recueilleront le profit en s'attachant à l'Evangile que je prêche ;

[1] Act. xx, 34. — [2] II Cor. xi, 12. — [3] I Cor. ix, 31-17.

et moi je n'en retirerai rien, parce que je n'aime pas l'Evangile même, mais les avantages temporels qui en font le prix à mes yeux. Et c'est un crime de ne pas annoncer l'Evangile comme un fils, mais comme un esclave qui dispense ce qui lui est confié ; de le répandre comme un bien étranger, sans en retirer autre chose que des aliments qui n'ont rien de commun avec le royaume de Dieu, mais sont purement extérieurs et destinés à prolonger un misérable esclavage. Ce n'est pas que l'Apôtre ne se donne ailleurs le nom de dispensateur. En effet, un serviteur élevé à la dignité de fils adoptif, peut parfaitement dispenser à ses semblables ce qu'il a reçu en qualité de cohéritier. Mais en disant : « Si je ne le fais qu'à regret, je dispense seule- « ment ce qui m'a été confié, » l'Apôtre désigne cette espèce de dispensateur qui se contente de distribuer le bien d'autrui sans en rien retirer lui-même.

55. Donc tout objet recherché en vue d'un autre objet est incontestablement au dessous de celui-ci ; par conséquent la supériorité appartient à l'objet qu'on a en vue, et non à celui par lequel on cherche à atteindre le but. Donc, si nous cherchons l'Evangile et le royaume de Dieu en vue de la nourriture, nous donnons à celle-ci la prééminence sur ceux-là, en sorte que si la nourriture ne nous fait pas défaut, nous laisserons de côté le royaume de Dieu : c'est là chercher premièrement la nouriture et ensuite le royaume de Dieu, c'est-à-dire donner à celle-là la priorité sur celui-ci. Si au contraire nous ne cherchons notre nourriture qu'en vue d'obtenir le royaume de Dieu, nous remplissons le précepte : « Cherchez premièrement le royaume de Dieu « et sa justice, et toutes ces choses vous seront « données par surcroît. »

CHAPITRE XVII.

A CEUX QUI CHERCHENT LE ROYAUME DE DIEU RIEN NE MANQUE.

56. En effet quand nous cherchons premièrement le royaume de Dieu et sa justice, c'est-à-dire quand nous les mettons au dessus de tout le reste au point de ne chercher dans tout le reste qu'un moyen de les obtenir, alors nous ne devons pas craindre de manquer de ce qui est nécessaire en cette vie pour parvenir au royaume de Dieu. Car plus haut le Seigneur a dit : « Votre Père sait « que vous en avez besoin. » Aussi, après avoir dit : « Cherchez premièrement le royaume de « Dieu et sa justice, » il n'ajoute point : cherchez ensuite ces choses ; bien qu'elles soient nécessaires ; mais il dit : « Et toutes ces choses « vous seront données par surcroît, » c'est-à-dire vous arriveront, si vous les cherchez sans vous en mettre en peine ; pourvu qu'en les cherchant, vous ne vous détourniez point du but ; que vous ne vous proposiez point deux fins, d'abord le royaume de Dieu pour lui-même et ensuite ces choses nécessaires, mais que vous cherchiez celles-ci en vue de celui-là : dans ce cas, elles ne vous feront point défaut. La raison en est que vous ne pouvez servir deux maîtres. Or c'est servir deux maîtres que de chercher le royaume de Dieu comme un grand bien, puis ces objets temporels. On ne peut avoir l'œil simple, ni servir Dieu comme seul maître, si on ne rapporte tout le reste, même le nécessaire, à ce but unique, c'est-à-dire au royaume de Dieu. Mais comme tout soldat reçoit une ration et une solde, ainsi tous ceux qui évangélisent reçoivent la nourriture et le vêtement. Seulement tous les soldats ne se battent pas pour le salut de la république ; il en est qui ont en vue leur salaire. Ainsi tous les ministres de Dieu ne se proposent par le salut de l'Eglise : il en est qui cherchent les avantages temporels, comme qui dirait leur ration et leur solde ; ou même se proposent les deux buts à la fois. Mais on l'a dit plus haut : « Vous ne pou- « vez pas servir deux maîtres. » Nous devons donc faire du bien à tous avec un cœur simple, seulement en vue du royaume de Dieu, et non pour nous procurer des avantages temporels soit uniquement, soit conjointement avec le royaume de Dieu : avantages que le Seigneur renferme sous le nom de lendemain, quand il nous dit : « Ne soyez point inquiets du lendemain. » Car ce mot n'a d'application que dans le temps, où l'avenir succède au passé. Par conséquent, quand nous faisons quelque chose de bien, ne songeons point aux choses du temps, mais à celles de l'éternité ; alors l'œuvre sera bonne et parfaite. « En effet, continue le Seigneur, le jour « de demain sera inquiet pour lui-même ; » c'est-à-dire prenez votre nourriture, votre boisson, votre vêtement quand il faudra, quand la nécessité s'en fera sentir. Car tout se trouvera là, puisque notre Père sait que nous en avons besoin. « A chaque jour, dit le Seigneur, « suffit son mal ; » c'est-à-dire il suffit que la nécessité vous force à user de ces choses. Quant

au mot de *mal*, je pense qu'il a été choisi pour nous indiquer que c'est une punition pour nous, puisque c'est le résultat de la fragilité et de la mortalité que nous nous sommes attirées par le péché [1]. N'aggravez donc pas encore le poids de ce châtiment ; en ne vous contentant pas de subir des besoins temporels, mais en cherchant dans le service de Dieu les moyens d'y satisfaire.

57. Cependant il faut bien prendre garde ici d'accuser de désobéissance au divin précepte et d'inquiétude pour le lendemain, un serviteur de Dieu que nous voyons attentif à se pourvoir des choses nécessaires, ou pour lui ou pour ceux dont le soin lui est confié. Car le Seigneur lui-même, servi par les anges [2], a daigné, pour l'exemple, pour que personne ne se scandalise de voir un de ses serviteurs se procurer les choses nécessaires, a daigné, dis-je, avoir une bourse avec de l'argent, pour fournir aux besoins de la vie; bourse dont Judas, qui le trahit, fut tout à la fois le gardien et le voleur, comme cela est écrit [3]. Et l'Apôtre Paul aussi pourrait passer pour avoir eu souci du lendemain, lui qui écrit: « Quant aux aumônes que l'on recueille pour les « saints, faites, vous aussi, comme je l'ai réglé « pour les églises de Galatie. Qu'au premier jour « de la semaine, chacun de vous mette à part « chez lui et serre ce qui lui plaira, afin que ce « ne soit pas quand je viendrai que les collectes « se fassent. Lorsque je serai présent, j'enverrai « ceux que vous aurez désignés par vos lettres, « porter vos charités à Jérusalem. Que si la chose « mérite que j'y aille moi-même, ils viendront « avec moi. Or je viendrai chez vous lorsque « j'aurai traversé la Macédoine; car je passerai « par la Macédoine. Peut-être m'arrêterai-je « chez vous et y passerai-je même l'hiver, afin « que vous me conduisiez partout où j'irai. Car « ce n'est pas seulement en passant que je veux « vous voir cette fois ; j'espère demeurer quel- « que temps avec vous, si le Seigneur le permet. « Je demeurerai à Ephèse jusqu'à la Pentecôte [4]. » Nous lisons également dans les Actes des Apôtres qu'on s'était procuré des vivres dans l'attente d'une famine prochaine. « Or, en ces jours-là, « des prophètes vinrent de Jérusalem à Antioche, « et il y eut une grande joie. Et quand nous fumes « assemblés, l'un d'eux, nommé Agabus, se levant, « annonçait, par l'Esprit-Saint, qu'il y aurait « une grande famine dans tout l'univers; laquelle, « en effet, arriva sous Claude César. Et les disci- « ples résolurent d'envoyer, chacun suivant ce « qu'il possédait, des aumônes aux frères qui ha- « bitaient dans la Judée. Ce qu'ils firent en effet, « les envoyant aux anciens par les mains de Bar- « nabé et de Saul [1]. » Or, lorsque Paul se mit en mer, les provisions qu'on lui offrit paraissent avoir été bien au de là du besoin d'un seul jour [2]. Quant à ce passage d'une de ses épîtres : « Que « celui qui dérobait ne dérobe plus, mais plutôt « qu'il s'occupe en travaillant de ses mains à ce « qui est bon, pour avoir de quoi donner à qui « est dans le besoin [3], » ceux qui le comprennent mal croient y voir une contradiction avec le précepte du Seigneur : « Regardez les oi- « oiseaux du ciel ; ils ne sèment ni ne moisson- « nent ni n'amassent dans des greniers, » et encore : « Voyez les lis des champs, comme ils « croissent ; ils ne travaillent ni ne filent ; » tandis que l'Apôtre veut qu'on travaille de ses mains pour avoir de quoi donner aux autres. Et lorsque, parlant de lui-même, il dit qu'il a travaillé de ses mains pour n'être à charge à personne [4] ; et qu'on écrit de lui qu'il s'était joint à Aquila pour travailler avec lui et gagner sa vie [5], il ne semble pas qu'il ait imité les oiseaux du ciel ni les lis des champs. Mais par ces passages des Ecritures et beaucoup d'autres du même genre on voit assez que Notre-Seigneur ne désapprouve pas celui qui se procure ces ressources par des moyens humains; mais seulement le ministre de Dieu qui travaille en vue d'obtenir des avantages temporels et non le royaume de Dieu.

58. Donc tout le commandement se réduit à cette règle : Qu'on s'occupe du royaume de Dieu même en se pourvoyant des choses matérielles, et qu'on ne songe point aux choses matérielles lorsqu'on combat pour le royaume de Dieu. Par là, quand même ces resources nous feraient défaut, ce que Dieu permet souvent pour nous exercer, non-seulement notre résolution n'en serait point ébranlée, mais elle n'en serait qu'éprouvée et affermie. « Car, dit l'Apôtre, nous « nous glorifions dans les tribulations, sachant que « la tribulation produit la patience ; la patience, « la pureté ; et la pureté l'espérance. Or l'espé- « rance ne confond poit, parce que la charité est « répandue en nos cœurs par l'Esprit-Saint qui « nous a été donné [6]. » Or, parmi les tribulations

[1] Rét. L. I, ch. XIX. n. 6. — [2] Matt. IV, 1'. — [3] Jean. XII, 6. — I Cor. XVI. 1-8.

[4] Act. XI, 27-30. — [2] Ib. XXVIII, 10. — [3] Eph. IV, 25. — [4] 1 Thes. II. 9; II Thes. III, 8. — [5] Act. XVIII, 2,3. — [6] Rom. V, 3-5.

et les souffrances qu'il passe en revue, Paul ne mentionne pas seulement les prisons, les naufrages et les autres épreuves de ce genre, mais aussi la faim et la soif, le froid et la nudité [1]. Ne nous figurons pas toutefois en lisant cela, que le Seigneur ait manqué à ses promesses, parce que, en cherchant le royaume de Dieu et sa justice, l'Apôtre a souffert la faim, la soif et la nudité, bien qu'on nous ait dit : « Cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice, et toutes « ces choses vous seront données par surcroît. » Le médecin à qui nous nous sommes confiés sans réserve, de qui nous tenons les promesses de la vie présente et de la vie future, sait quand il doit, dans notre intérêt, nous accorder ou nous retirer ces ressources, lui qui nous gouverne et nous dirige en cette vie à travers les consolations et les épreuves, pour nous établir solidement ensuite dans le repos éternel. Et l'homme lui-même, en retirant souvent la nourriture à sa bête de charge, ne la néglige pas pour autant, mais travaille à lui rendre la santé.

CHAPITRE XVIII.

NE PAS JUGER LES AUTRES SI L'ON NE VEUT PAS ÊTRE JUGÉ.

59. Et comme en se procurant ces ressources pour l'avenir, ou en les réservant s'il n'y a pas lieu de les dépenser sur l'heure, on peut agir avec des intentions différentes, avec un cœur simple ou avec un cœur double, le Seigneur a raison d'ajouter : « Ne jugez point, afin que vous ne « soyez point jugés; car d'après le jugement se« lon lequel vous aurez jugé, vous serez jugés, et « selon la mesure avec laquelle vous aurez mesu« ré, mesure vous sera faite. » Ici, je pense, le Seigneur nous ordonne simplement d'interpréter en bonne part tous les actes dont l'intention est douteuse. En effet quand il dit : « Vous les connaî« trez à leurs fruits, » il parle des actions dont le but est manifeste, et qui ne peuvent procéder d'un bon principe ; comme, par exemple, les crimes contre la pudeur, les blasphèmes, les vols, l'ivrognerie et autres de ce genre dont il nous est permis de juger, au dire de l'Apôtre : « En effet « m'appartient-il de juger ceux qui sont de« hors ? Et ceux qui sont dedans n'est-ce pas vous « qui les jugez [2] ? » Mais quant à la nature des aliments, comme on peut, avec une intention droite, un cœur simple et en dehors de toute concupiscence, user indifféremment de toute nourriture propre à l'homme, le même Apôtre ne voulait pas que ceux qui manquaient de la viande et buvaient du vin fussent jugés par ceux qui s'abstenaient de ces aliments : « Que celui « qui mange, dit-il, ne méprise pas celui qui « ne mange point, et que celui qui ne mange « point, ne condamne pas celui qui mange. » Et il ajoute : « Qui es tu, toi qui juges le serviteur « d'autrui ? C'est pour son maître qu'il demeure « ferme ou qu'il tombe [1]. » Les Romains voulaient en effet, n'étant que des hommes, juger des actions qui peuvent procéder d'une intention droite, simple, élevée, comme aussi d'un mauvais principe, et porter un arrêt contre les secrets du cœur, dont Dieu s'est réservé le jugement.

60. A ce sujet se rapporte encore ce que l'Apôtre dit ailleurs : « Ne jugez pas avant le temps, « jusqu'à ce que vienne le Seigneur, qui éclai« rera ce qui est caché dans les ténèbres et ma« nifestera les pensées secrètes des cœurs ; et alors « chacun recevra de Dieu sa louange [2]. » Il y a donc certaines actions indifférentes, dont le motif nous est inconnu, qui peuvent procéder d'un bon ou d'un mauvais principe, et qu'il est téméraire de juger, surtout de condamner. Or un temps viendra où elles seront jugées, quand « le « Seigneur éclairera ce qui est caché dans les « ténèbres, et manifestera les pensées secrètes « des cœurs. » Le même Apôtre dit encore en un autre endroit : « Les péchés de quelques-uns « sont manifestes et les devancent au juge« ment. » Par péchés manifestes il entend les actes dont l'intention est évidente ; ceux-là précèdent le coupable au jugement, c'est-à-dire que le jugement auquel ils donnent lieu, n'est point téméraire. Puis viennent les actions secrètes, mais qui seront manifestées en leurs temps. Cela s'applique aussi aux bonnes œuvres ; car l'Apôtre ajoute : « Pareillement les œuvres bonnes « sont manifestes, et celles qui ne le sont pas ne « peuvent rester cachées [3]. » Jugeons donc de ce qui est manifeste ; laissons Dieu juger de ce qui est caché ; parce que ce qui est caché, soit bien, soit mal, ne pourra rester tel, quand viendra le jour des manifestations.

61. Or le jugement téméraire doit être évité dans deux cas : quand on ignore le motif d'une

[1] II Cor. XI, 23-27. — [2] I Cor. V, 12.

[1] Rom. XIV, 3, 4. — [2] I Cor. IV, 5. — [3] I Tim. V, 24, 25.

action, et quand on ne sait pas ce que doit devenir celui qui agit, qu'il paraisse bon ou mauvais. Par exemple, un homme se plaint de l'estomac et se dispense de jeûner; vous ne croyez pas à ce qu'il dit et l'accusez de gourmandise : voilà un jugement téméraire. Ou bien sa gourmandise et son ivrognerie sont manifestes, mais, en le blâmant, vous le regardez comme incorrigible : c'est encore un jugement téméraire. Ne condamnons donc pas les actes dont le motif nous est inconnu; et quand ils sont visiblement mauvais, ne désespérons jamais du malade; par là nous éviterons le jugement dont il est dit : « Ne jugez pas, afin que vous ne soy« ez pas jugés. »

62. On pourrait s'étonner de ces paroles : « Car « d'après le jugement selon lequel vous aurez ju« gé, vous serez jugés, et selon la mesure avec la « quelle vous aurez mesuré, mesure vous sera fai« te, » Quoi ! si nous avons jugé témérairement, Dieu nous jugera-t-il aussi témérairement ? Ou si nous avons mesuré avec une mesure injuste, Dieu aura-t-il aussi une injuste mesure pour nous mesurer ? Car, sans doute, ici mesure signifie jugement. Non : Dieu ne juge jamais témérairement, et n'a de mesure injuste pour personne ; mais ce langage veut dire que la témérité avec laquelle vous jugez le prochain est nécessairement matière de punition pour vous. A moins qu'on ne s'imagine que l'injustice nuit à celui à qui elle s'adresse et non à celui de qui elle procède ; tout au contraire, bien souvent elle ne fait point de mal au premier, et nécessairement elle nuit au second. Quel mal a fait aux martyrs l'injustice de leurs persécuteurs ? Et elle en a fait beaucoup aux persécuteurs eux-mêmes. Car, bien que quelques-uns d'entre eux se soient convertis, néanmoins leur malice les aveuglait, alors qu'ils étaient persécuteurs. De même le jugement téméraire ne nuit ordinairement pas à celui sur qui on le porte ; mais il faut absolument qu'il nuise à celui qui le porte. C'est, je pense, d'après cette règle qu'il a été dit : « Quiconque frappera de l'épée, périra « par l'épée [1]. » Car combien frappent de l'épée, et ne périssent point par l'épée, non plus que Pierre lui-même ? Mais qu'on ne s'imagine pas que ce soit à cause de la rémission de ses péchés que l'Apôtre a échappé à cette punition. Et d'abord ne serait-il pas par trop absurde de regarder comme plus terrible la mort par l'épée, qui n'arrive pas à Pierre, que la mort par la croix qu'on lui fait subir ? Et alors que dira-t-on des larrons crucifiés avec le Seigneur, dont l'un mérita son pardon, après avoir été crucifié [1], tandis que l'autre ne le mérita pas? Ces deux larrons avaient-ils crucifié tous ceux qu'ils avaient tués, et mérité par là de subir eux-mêmes ce supplice ? Il serait ridicule de le penser. Que signifient donc ces paroles : « Quiconque frappera de l'épée, « périra par l'épée, » sinon qu'un péché quelconque donne la mort à l'âme ?

CHAPITRE XIX.

LE FÉTU ET LA POUTRE.

63. Tout ce que le Seigneur dit ici a donc pour but de nous tenir en garde contre le jugement téméraire et injuste, parce qu'il veut que dans toutes nos actions, nous ayons un cœur simple et Dieu seul en vue ; parce que le motif de beaucoup d'actions étant inconnu, il est téméraire d'en juger, et que ceux qui se laissent le plus facilement aller au jugement téméraire et au blâme, sont ceux qui aiment mieux critiquer et condamner, qu'améliorer et corriger : ce qui est le défaut propre de l'orgueil et de l'envie. Pour toutes ces raisons, le Seigneur ajoute : « Pourquoi vois-tu le fétu qui est dans l'œil « de ton frère et ne vois-tu pas la poutre qui « est dans le tien ? » Par exemple : cet homme a péché par colère et vous péchez par haine : eh bien ! il y a autant de distance entre la colère et la haine qu'entre un fétu et une poutre. Car la haine est une colère invétérée qui a pris une telle force avec le temps, qu'on a raison de l'appeler une poutre. Il peut arriver que, tout en vous fâchant contre un homme, vous désiriez le corriger : et cela n'est pas possible avec la haine.

64. « Comment en effet dis-tu à ton « frère : Laisse-moi ôter le fétu de ton œil, « tandis qu'il y a une poutre dans le tien ? « Hypocrite, ôte d'abord la poutre de ton « œil, et alors tu songeras à ôter le fétu de « l'œil de ton frère ; » c'est-à-dire, bannissez d'adord la haine de votre âme, et ensuite vous pourrez corriger celui que vous aimez. Et c'est avec raison qu'on dit *hypocrite*. Car accuser les vices est le propre des hommes justes et bienveillants ; en le faisant, les méchants usurpent

[1] Matt. XXVI, 52.

[1] Luc, XXIII, 33-43.

un rôle qui ne leur appartient pas, comme les comédiens cachent sous un masque ce qu'ils sont, et représentent un personnage qu'ils ne sont pas. Sous ce nom d'hypocrites entendez donc les hommes dissimulés. C'est une vengeance funeste et contre laquelle il faut bien se tenir en garde ; ils se constituent, par haine et par jalousie, accusateurs de tous les vices et veulent encore passer pour de sages conseillers. Nous devons donc, quand la nécessité nous oblige à reprendre ou à blâmer quelqu'un, agir avec bonté et prudence et nous demander sérieusement si ce vice est de ceux que nous n'avons jamais eus ou dont nous sommes guéris ; si cela est, nous souvenir que nous sommes hommes et que nous aurions pu l'avoir, et si nous l'avons eu, être indulgents pour une faiblesse commune, afin que notre blâme ou nos reproches ne soient pas inspirés par la haine, mais par la compassion : en sorte que, soit que le coupable doive profiter de nos avis, soit qu'il en devienne pire, car le résultat est incertain, nous soyons au moins assurés que notre œil est resté simple. Mais si la réflexion nous découvre en nous le défaut que nous nous disposions à blâmer, gardons-nous de reprocher et de reprimander ; seulement gémissons avec le coupable et invitons-le, non plus à céder à nos injonctions, mais à se guérir avec nous.

65. Quand l'Apôtre disait : « Je me suis fait « comme Juif avec les Juifs, pour gagner les Juifs ; « avec ceux qui sont sous la loi, comme si j'eusse « été sous la loi, quoique je ne fusse plus sous la « loi, afin de gagner ceux qui étaient sous la loi ; « avec ceux qui étaient sans loi, comme si j'eusse « été sans la loi, quoique je ne fusse pas sous la loi « de Dieu, mais que je fusse sans la loi du Christ, « afin de gagner ceux qui étaient sans la loi. Je « me suis rendu faible avec les faibles, pour ga- « gner les faibles ; je me suis fait tous à tous pour « les sauver tous ; » quand, dis-je, il parlait ainsi, ce n'était pas par dissimulation, comme l'ont prétendu quelques-uns, qui voudraient appuyer leur détestable hypocrisie sur l'autorité d'un si grand modèle, mais par charité, en s'appropriant, pour ainsi dire, l'infirmité de celui qu'il voulait soulager. Il en avait d'abord prévenu en disant : « Car, lorsque j'étais libre à l'égard de « tous, je me suis fait l'esclave de tous, pour en « gagner un plus grand nombre [1]. » Et pour nous faire comprendre qu'il n'agissait point par dissimulation, mais en vertu de cette charité qui nous fait compatir à des hommes faibles comme nous, il nous dit encore ailleurs : « Car vous, mes « frères, vous avez été appelés à la liberté ; seule- « ment ne faites pas de cette liberté une occasion « pour la chair ; mais soyez par la charité les « serviteurs les uns des autres [1]. » Or il n'en peut être ainsi qu'autant qu'on regarde comme sienne l'infirmité du prochain et qu'on la supporte avec patience, jusqu'à ce que celui qu'on veut sauver, en soit guéri.

66. Ce n'est donc que rarement et dans une grande nécessité qu'il faut adresser des reproches, et, quand on le fait, ce n'est point son propre intérêt, mais le service de Dieu qu'il faut avoir en vue. Car Dieu est la fin dernière : par conséquent ne faisons rien avec un cœur double, et ôtons d'abord de notre œil la poutre de la jalousie, de la malice, de la dissimulation, avant de songer à ôter le fétu de l'œil de notre frère. Alors nous verrons ce fétu avec les yeux de la colombe, avec les yeux qu'on vante dans l'Epouse du Christ [2], cette glorieuse Eglise que Dieu s'est choisie, qui n'a ni tache ni ride [3], c'est-à-dire qui est pure et simple [4].

CHAPITRE XX.

LES PERLES, LES CHIENS, LES POURCEAUX.

67. Mais comme quelques-uns, bien que désireux d'obéir aux commandements de Dieu, pourraient être trompés par ce mot de simplicité, et s'imaginer que c'est chose coupable de cacher quelquefois la vérité, comme il l'est de mentir quelquefois, en sorte que, en révélant à ceux à qui ils s'adressent des choses que ceux-ci ne peuvent supporter, ils leur deviendraient plus nuisibles que s'ils ensevelissaient ces mêmes choses dans un éternel silence : pour obvier, dis-je, à cet inconvénient, le Seigneur a eu grand soin d'ajouter : « Ne donnez pas les choses saintes aux « chiens et ne jetez pas vos perles devant les pour- « ceaux, de peur qu'ils ne les foulent aux pieds, « et que, se tournant, ils ne vous déchirent. » Le Seigneur lui-même, quoiqu'il n'ait jamais menti, nous fait cependant voir qu'il a caché certaines vérités, quand il dit : « J'ai encore beaucoup de « choses à vous dire ; mais vous ne pouvez les

[1] I Cor. IX, 19-22.

[1] Gal. V, 13. — [2] Cant. IV, 1. — [3] Eph. V, 27. — [4] Rét. l. I, ch. XIX, n. 9.

« porter à présent [1]. » Et l'Apôtre Paul : « Je n'ai « pu vous parler comme à des hommes spiri- « tuels, mais comme à des hommes charnels. « Comme à de petits enfants en Jésus-Christ, je « vous ai abreuvés de lait, mais je ne vous ai « point donné à manger, parce que vous ne le « pouviez pas encore ; et à présent même vous « ne le pouvez point, parce que vous êtes encore « charnels [2]. »

68. Mais à propos de cette défense de donner les choses saintes aux chiens et de jeter nos perles devant les pourceaux, nous devons soigneusement examiner ce qu'on entend par choses saintes, par perles, par chiens et par pourceaux. Une chose sainte, c'est ce qu'on ne peut violer et souiller sans crime ; et ce crime est imputé à la seule tentative, à la seule volonté, bien que la chose reste en elle-même inviolable et incorruptible. Les perles, ce sont tous les biens spirituels, dont on doit avoir une haute estime ; et comme ils sont cachés, on les tire, en quelque sorte, du fond de l'abîme, et on ne les trouve qu'en brisant l'enveloppe allégorique qui leur sert pour ainsi dire de coquilles. Il est permis de penser que *chose sainte* et *perle* sont ici un seul et même objet : sainte, parce qu'on ne doit point la souiller ; perle, parce qu'on ne doit point la mépriser. Or on essaie de corrompre ce qu'on ne veut pas laisser dans son intégrité, et on méprise ce qu'on considère comme vil, comme au dessous de soi ; ce qui fait dire qu'un objet méprisé est foulé aux pieds. Donc comme les chiens s'élancent pour déchirer et ne laissent point entier ce qu'ils déchirent, le Seigneur nous dit : « Ne donnez pas les choses saintes aux chiens : » parce que, quoique la vérité ne puisse être ni déchirée ni corrompue, qu'elle demeure entière et inviolable, il faut cependant voir l'intention de ceux qui lui résistent en ennemis acharnés et s'efforcent, autant qu'il est en eux, de l'anéantir. Quant aux pourceaux, bien qu'ils ne mordent pas comme les chiens, ils souillent cependant en foulant aux pieds. « Ne jetez donc pas « vos perles devant les pourceaux, de peur qu'ils « ne les foulent aux pieds et que, se tournant, « ils ne vous déchirent. » On peut ainsi, sans blesser le sens, appliquer le mot de chiens à ceux qui attaquent la vérité et celui de pourceaux à ceux qui la méprisent.

69. « De peur que, se tournant, ils ne vous dé- « chirent, » vous, et non les perles. En effet, en les foulant aux pieds, même quand ils se tournent pour entendre encore quelque chose, ils déchirent celui qui leur a jeté les perles qu'ils ont déjà foulées aux pieds. Car il serait difficile de trouver un moyen de plaire à celui qui foule aux pieds des perles, c'est-à-dire méprise des vérités divines découvertes à grand prix. Je ne vois même pas trop comment on peut instruire de tels hommes sans indignation et sans dépit. Or, le chien et le pourceau sont deux animaux immondes. Il faut donc prendre garde de rien révéler à celui qui ne comprend pas ; il vaut mieux qu'il cherche ce qui est caché, que de gâter ou de dédaigner ce qui lui est découvert. On ne voit pas pour quelle autre raison ils repoussent des vérités évidentes et de grande importance, sinon par haine et par mépris : et la haine leur a fait donner le nom de chiens, le mépris celui de pourceaux. Cependant toute impureté, quelle qu'elle soit, prend son origine dans l'attache aux choses temporelles, c'est-à-dire dans l'amour de ce siècle, auquel on nous ordonne de renoncer pour être purs. Donc celui qui désire avoir le cœur pur et simple ne doit point se croire coupable de cacher quelque chose, si celui à qui il le cache n'est pas dans le cas de le comprendre. Mais il n'en faut pas conclure qu'il soit permis de mentir : car cacher la vérité n'est pas dire le mensonge. Il faut donc d'abord travailler à écarter les obstacles qui empêchent de comprendre ; car si c'est faute d'être pur que celui à qui on s'adresse ne comprend pas, on doit, autant qu'on le peut, le purifier par ses paroles ou par ses œuvres.

70. Et parce qu'on voit Notre-Seigneur dire certaines choses que beaucoup de ses auditeurs n'accueillaient point, soit par résistance, soit par mépris, il ne faut pas croire qu'il ait donné les choses saintes aux saints ou jeté des perles devant les pourceaux ; car il ne parlait pas pour ceux de ses auditeurs qui ne pouvaient comprendre, mais pour ceux qui en étaient capables ; l'impureté des autres n'était pas une raison pour négliger ceux-ci. Et quand ceux qui voulaient le tenter lui faisaient des questions et qu'il leur répondait de manière à leur fermer les oreilles, bien qu'ils se consumassent par leur propre venin plutôt que de recevoir la nourriture qu'il leur offrait : néanmoins ils fournissaient à ceux qui pouvaient comprendre une occasion d'apprendre beaucoup de choses utiles. Je dis cela pour que quand on ne pourra pas répondre à une ques-

[1] Jean, XVI, 12. — [2] I Cor. III, 1, 2.

tion, on ne s'excuse pas en disant qu'on ne veut pas donner les choses saintes aux chiens ou jeter des perles devant les pourceaux. En effet celui qui peut répondre doit répondre, au moins pour les autres, qui se décourageraient s'ils venaient à se persuader que la question proposée est sans solution. Je suppose qu'il s'agit de choses utiles et qui touchent la doctrine du salut; car des oisifs peuvent faire bien des questions superflues, inutiles et souvent même nuisibles; et cependant il faut y répondre quelque chose, au moins pour expliquer et faire comprendre qu'on doit s'en abstenir. Il est donc quelquefois à propos de répondre quand on est interrogé sur des matières utiles, comme le fit le Seigneur lorsque les Sadducéens lui demandaient à qui appartiendrait, lors de la résurrection, une femme qui avait eu sept maris. Il leur répondit qu'à la résurrection on ne prendra point de femme, qu'on ne se mariera pas, mais qu'on sera comme des anges dans le ciel Quelquefois il faut interroger sur un autre sujet celui qui questionne, afin qu'il se réponde ainsi à lui-même, si toutefois il répond; et que s'il ne répond pas les témoins ne trouvent pas mauvais qu'on laisse sa question sans réponse. C'est ainsi que quand on demandait au Christ, pour le tenter, s'il fallait payer le tribut, il demanda à son tour de qui était l'image empreinte sur la pièce de monnaie qu'on lui présentait. En disant que c'était celle de César, les Pharisiens répondirent à leur propre question; et le Christ tirant la conclusion, leur dit: « Rendez « donc à César ce qui est à César et à Dieu ce « qui est à Dieu [1]. » Une autre fois les princes des prêtres et les anciens du peuple lui ayant demandé par quelle autorité il faisait ces choses, il leur fit une question sur le baptême de Jean; et comme ils ne voulaient pas lui répondre, parce que leur réponse aurait tourné contre eux et qu'ils n'osaient pas dire du mal de Jésus à cause de la foule, il leur dit: « Ni moi non « plus je ne vous dirai par quelle autorité je « fais ces choses [2]. » Or, ceux qui étaient là trouvèrent que c'était très-juste; car les pharisiens prétendaient ignorer ce qu'ils savaient parfaitement, mais qu'ils ne voulaient pas dire. Au fait il était juste que, demandant une réponse à leur question, ils fissent d'abord ce qu'ils exigaient eux-mêmes; et en le faisant ils se seraient répondu. En effet ils avaient envoyé demander à Jean qui il était ; ou plutôt ils lui avaient envoyé des prêtres mêmes et des lévites, dans la pensée qu'il était le Christ: ce qu'il nia formellement, en rendant témoignage au Seigneur [1]. Or, en avouant ce témoignage, ils auraient compris par quelle autorité le Christ agissait; mais ils feignirent de l'ignorer et posèrent une question pour avoir occasion de calomnier le Sauveur.

[1] Matt. XXII, 15-34. — [2] Ib. XXI, 23-27.

CHAPITRE XXI.

DU PRÉCEPTE DE LA PRIÈRE.

71. A propos de cette défense de donner les choses saintes aux chiens et de jeter des perles devant les pourceaux, un auditeur ayant la conscience de son infirmité, et s'entendant défendre de donner ce qu'il n'a pas encore, aurait pu se présenter et dire: quelles sont donc ces choses saintes que je ne dois pas donner aux chiens, ces perles que vous me défendez de jeter aux pourceaux? Je ne m'aperçois encore pas que je les aie: c'est donc très à propos que le Seigneur ajoute: « Demandez et il vous sera donné; cher- « chez et vous trouverez; frappez et il vous sera « ouvert. Car quiconque demande reçoit; et « qui cherche trouve; et à qui frappe il sera « ouvert. » Demander a pour objet d'obtenir la santé et la force de l'âme, afin de pouvoir accomplir les commandements: chercher a pour but de découvrir la vérité. En effet le bonheur parfait consistant dans l'action et la connaissance, l'action exige la libre disposition des forces, et la contemplation, la manifestation des choses; il faut donc demander l'un pour l'obtenir, et chercher l'autre pour le trouver. Or la connaissance en cette vie, est moins celle du bien à posséder que celle de la voie à suivre; mais quand on aura trouvé la véritable voie, on parviendra à la possession du bien qui cependant ne s'accordera qu'à celui qui frappe.

72. Pour rendre sensibles ces trois choses: demander, chercher, frapper, donnons un exemple. Supposons un homme infirme des pieds, et ne pouvant marcher; il faut d'abord le guérir et le consolider pour qu'il marche: c'est l'objet de ce mot: « demandez. » Mais à quoi sert de marcher et même de courir, si l'on s'égare dans une fausse route? Le second point est donc de trouver le chemin qui mène au but où l'on veut parvenir. Quand on l'a trouvé, et qu'on arrive au domicile qu'on veut habiter, si celui-ci est fermé, il ne servira à rien d'avoir pu mar-

[1] Jean, I, 19-27.

cher, d'avoir marché et d'être arrivé, si on n'ouvre pas. Voilà pourquoi le Seigneur dit : « Frappez [1]. »

73. Or celui dont les promesses ne mentent jamais, nous a donné et nous donne une grande espérance, car il dit : « Quiconque demande reçoit ; « et qui cherche trouve ; et à qui frappe il sera « ouvert. » Il faut donc de la persévérance pour obtenir ce que nous demandons, trouver ce que nous cherchons et nous faire ouvrir quand nous frappons. Comme le Seigneur a cité l'exemple des oiseaux du ciel et du lis des champs, pour nous donner espoir que la nourriture et le vêtement ne nous manqueraient pas, élevant ainsi notre pensée du petit au grand ; de même agit-il ici : « Quel est, dit-il, l'homme d'entre vous, « qui, si son fils lui demande du pain, lui pré- « sentera une pierre? Ou si c'est un poisson qu'il « lui demande, lui présentera-t-il un serpent ? « Si donc vous qui êtes mauvais, vous savez don- « ner de bonnes choses à vos enfants : combien « plus votre Père qui est dans les cieux donnera- « t-il de bonnes choses à ceux qui les lui de- « mandent ? » Comment les méchants donnent-ils de bonnes choses ? Mais le Seigneur appelle ici méchants les amateurs de ce monde et les pécheurs. Quant aux bonnes choses qu'ils donnent, elles ne sont bonnes qu'à leur sens, parce qu'ils les estiment telles. Du reste elles sont bonnes aussi de leur nature, mais passagères et relatives à cette misérable vie ; et tout méchant qui les donne, ne les donne pas de son fond : car la terre et tout ce qu'elle renferme appartient au Seigneur [2], qui a fait le ciel, la terre, la mer et tout ce qu'ils contiennent [3]. Combien donc nous devons espérer que Dieu nous accordera les biens que nous lui demandons et ne nous trompera pas, en nous donant une chose pour une autre, puisque nous, qui sommes mauvais, nous savons donner ce qu'on nous demande ; car nous ne trompons pas nos enfants, et toutes les bonnes choses que nous leurs donnons, ne viennent pas de nous, mais de Dieu.

CHAPITRE XXII.

FAIRE A AUTRUI CE QU'ON DÉSIRE POUR SOI.

74. Or la fermeté et la force nécessaire pour marcher dans la voie de la sagesse se trouve dans les bonnes mœurs : et celles-ci vont jusqu'à la pureté et à la simplicité dont le Seigneur a si longtemps parlé ; après quoi il tire cette conclusion : « Ainsi tout ce que vous « voulez que les hommes vous fassent de bien, « faites-le-leur aussi : car c'est la loi et les pro- « phètes. » On lit dans les exemplaires grecs : « Tout ce que vous voulez que les hommes vous « fassent, faites-le-leur aussi. » Je pense que les latins ont ajouté « de bien, » pour mieux expliquer la pensée. En effet, le cas peut se présenter que quelqu'un, s'autorisant de ce texte, demande qu'on fasse pour lui une chose criminelle, comme par exemple de le provoquer à boire outre mesure et à se plonger dans l'ivresse, et qu'il fasse le premier ce qu'il désire d'un autre ; il serait ridicule alors de s'imaginer qu'il a rempli ce précepte. C'est, je pense, pour éviter cette fausse interprétation, et pour mieux préciser le sens, qu'après ces mots : « Ainsi tout ce « que vous voulez que les hommes vous fassent, » on a ajouté « de bien. » Si ce mot manque dans les exemplaires grecs, il faut les corriger : mais qui l'oserait ? Il faut donc admettre que la pensée est complète même sans cette addition. Car c'est dans le sens propre, et non d'après la signification ordinaire qu'il faut entendre ces expressions : « tout ce que vous voulez. » En effet il n'y a proprement de volonté que pour le bien ; car pour les actions mauvaises et criminelles, c'est de la passion et non de la volonté. Non que les Ecritures emploient toujours le mot dans son sens propre ; mais, quand il le faut, elles y tiennent tellement qu'il n'est pas possible d'en donner un autre.

75. Or ce commandement paraît se rattacher à l'amour du prochain, mais non également à l'amour de Dieu : le Seigneur nous disant ailleurs qu'il y a deux commandements auxquels « se rat- « tachent toute la loi et les prophètes. » En effet si l'on eût dit : tout ce que vous voulez qu'on vous fasse, faites-le vous-mêmes, les deux commandements se fussent trouvés renfermés en une seule formule, puisqu'on se serait empressé de dire que chacun désirant être aimé de Dieu et des hommes, et l'ordre étant donné de faire ce qu'on désire se voir fait à soi-même, on est obligé d'aimer Dieu et le prochain. Mais comme le Seigneur dit expressément : « Ainsi tout « ce que vous voulez que les hommes vous « fassent, faites-le-leur aussi, » il semble que cela signifie simplement : « Vous aimerez « votre prochain comme vous-même. » Toutefois il faut bien remarquer ce que le Christ

[1] Rét. l. I, ch. XIX, n. 9. — [2] Ps. XXIII, 1. — [3] Ib. CXLV, 6.

ajoute ici : « Car c'est la loi et les prophètes ; » tandis qu'en parlant des deux commandements il n'a pas dit simplement : à eux se rattachent la loi et les prophètes, mais : « Toute la loi et les « prophètes [1], » c'est à-dire toutes les prophéties. Et comme il n'emploie pas ici cette expression, « toute, » il réserve évidemment la place de l'autre commandement, du commandement de l'amour de Dieu. Pour le moment il s'agit de ce qui regarde ceux qui ont le cœur simple ; et comme il est à craindre que l'on n'ait un cœur double à l'égard de ceux à qui le cœur peut être caché, c'est-à-dire à l'égard des hommes, voilà pourquoi il a fallu donner ce commandement. Car il n'est à peu près personne qui veuille avoir à faire à un cœur double. Or il ne peut se faire qu'un homme accorde quelque chose à un homme avec un cœur simple, s'il n'exclut pas toute vue de profit temporel et n'agit pas avec cette intention désintéressée que nous avons assez longtemps expliquée plus haut, quand nous parlions de l'œil simple.

76. L'œil purifié et rendu simple sera donc capable de voir et de contempler sa lumière intérieure. Car c'est l'œil du cœur. Or celui-là a cet œil, qui pour rendre ses actions vraiment bonnes, ne se propose point pour but de plaire aux hommes, mais, dans le cas où il lui arrive de plaire, y cherche le salut de ses frères et la gloire de Dieu, et non une vaine jactance ; qui ne travaille pas au salut du prochain dans l'intention de se procurer les choses nécessaires à la vie ; qui ne condamne pas témérairement l'intention et la volonté dans un acte où l'intention et la volonté ne sont pas manifestes ; qui rend à l'homme tous les services possibles dans l'intention où il voudrait qu'on les lui rendît, c'est-à-dire sans en attendre aucun profit temporel. Voilà le cœur simple et pur qui cherche Dieu : « Bienheureux donc ceux qui ont le cœur pur, « parce qu'ils verront Dieu. »

CHAPITRE XXIII.

LA PORTE ÉTROITE ET LA PORTE LARGE.

77. Mais, comme c'est là le partage d'un petit nombre, le Seigneur commence à parler de la recherche et de la possession de la sagesse, qui es l'arbre de vie. Or, pour la rechercher et la posséder, c'est-à-dire la contempler, l'œil a été préparé par tout ce qui a été dit plus haut, de manière à connaître la voie resserrée et la porte étroite. Et c'est ce que dit ensuite le Seigneur : « Entrez par la porte étroite ; parce que large est « la porte et spacieuse la voie qui conduit à la « perdition, et nombreux sont ceux qui entrent « par elle. Combien est étroite la porte et res- « serrée la voie qui conduit à la vie et qu'il en « est peu qui la trouvent ! » Il ne dit pas pour cela que le joug du Seigneur soit dur ni son fardeau pesant ; mais seulement que bien peu veulent supporter le fardeau jusqu'au bout, faute d'une foi suffisante en celui qui crie : « Venez à « moi, vous tous qui prenez de la peine et qui « êtes chargés et je vous soulagerai. Prenez mon « joug sur vous, et apprenez de moi que je suis « doux et humble de cœur : car mon joug est « doux et mon fardeau léger [1]. » C'est précisément par là que ce sermon a commencé, en parlant de ceux qui sont humbles et doux. Mais beaucoup rejettent, bien peu acceptent ce joug si doux, ce fardeau si léger ; et voilà pourquoi resserrée est la voie qui conduit à la vie, et étroite est la porte par laquelle on y entre.

CHAPITRE XXIV.

PRENDRE GARDE AUX FAUX PROPHÈTES.

78. Il faut donc surtout se tenir en garde contre ceux qui promettent la sagesse et la connaissance de la vérité qu'ils n'ont pas, comme les hérétiques, par exemple, qui le plus souvent essaient de se recommander par leur petit nombre. Aussi, après avoir dit que bien peu trouvent la porte étroite et la voie resserrée ; de peur que ces sectaires ne s'imaginent être ce petit nombre, le Christ ajoute : « Gardez-vous des faux pro- « phètes, qui viennent à vous sous des vêtements « de brebis, tandis qu'au dedans ce sont des « loups ravisseurs. » Mais ces loups ne trompent pas l'œil simple, qui sait distinguer l'arbre à ses fruits : car, dit le Seigneur, « Vous les con- « naîtrez à leurs fruits. » Puis il ajoute des comparaisons : « Cueille-t-on des raisins sur des « épines, ou des figues sur des ronces ? Ainsi « tout arbre bon produit des fruits bons ; mais « tout mauvais arbre produit de mauvais fruits. « Un arbre bon ne peut produire de mauvais « fruits, ni un arbre mauvais produire de bons « fruits. Or tout arbre qui ne produit pas de bon

[1] Matt. XXII, 37-40.

[1] Matt. XI, 28-30.

« fruit sera coupé et jeté au feu. Vous les con-« naîtrez donc à leurs fruits. »

79. A ce propos il faut surtout se défier de l'erreur de ceux qui entendent, par ces deux arbres, deux natures : la nature de Dieu, et une autre qui n'est pas celle de Dieu et ne provient pas de Dieu. J'ai déjà longuement discuté cette erreur dans d'autres livres, et, s'il le faut, je la discuterai encore; il s'agit maintenant de faire voir qu'elle ne peut s'appuyer sur la comparaison des deux arbres. D'abord le Christ parle ici des hommes, et cela est tellement clair qu'en lisant ce qui précède et ce qui suit, on ne peut que s'étonner de l'aveuglement de ces hérétiques. Ensuite, ils insistent sur ces mots : « Un arbre « bon ne peut produire de mauvais fruits, ni un « arbre mauvais produire de bons fruits, » et ils s'imaginent qu'une âme mauvaise ne peut pas s'améliorer, ni une âme bonne se déteriorer; comme si on avait dit: Un arbre bon ne peut pas devenir mauvais, ni un arbre mauvais devenir bon; tandis que le texte porte : « Un ar-« bre bon ne peut pas produire de mauvais « fruits, ni un arbre mauvais produire de bons « fruits. » Or l'arbre c'est l'âme même, l'homme même; et le fruit de l'arbre, les œuvres de l'homme; un homme mauvais ne peut donc faire le bien, ni l'homme bon, le mal. Par conséquent si l'homme mauvais veut faire le bien, il faut d'abord qu'il devienne bon. C'est ce que le Seigneur exprime ailleurs plus clairement : « Ou rendez l'arbre bon, ou rendez l'arbre mau-« vais, » Or, si les deux arbres eussent signifié les deux natures dont parlent ces hérétiques, le Christ ne dirait pas : *Rendez;* car qui d'entre les hommes peut faire une nature? Ensuite, là encore, après avoir parlé des deux arbres, le Seigneur ajoute : « Hypocrites, comment pouvez-« vous dire de bonnes choses, puisque vous êtes « mauvais [1]? » Donc tant qu'on est mauvais on ne peut produire de bons fruits, et si on produit de bons fruits, c'est qu'on n'est plus mauvais. C'est ainsi qu'on peut dire avec une exacte vérité : la neige ne saurait être chaude; car, dès qu'elle est chaude, nous ne l'appelons plus neige mais eau. Il peut donc se faire que ce qui était neige ne le soit plus, mais non qu'il y ait de la neige chaude. Ainsi il peut arriver que celui était mauvais cesse de l'être, et néanmoins il est impossible qu'un homme mauvais fasse le bien, quoiqu'il puisse parfois être utile : mais alors ce n'est pas lui qui fait le bien ; le bien se fait à son occasion, par l'action de la divine Providence. C'est ainsi qu'il a été dit des pharisiens : « Faites « ce qu'ils disent, mais ne faites pas ce qu'ils « font. » S'ils disaient de bonnes choses, et si ce qu'ils disaient était utile à entendre et à pratiquer, ce n'était point leur œuvre. Car, dit le Seigneur, « ils sont assis sur la chaire de « Moïse [1]. » Ils pouvaient donc, grâce à la divine Providence, être utiles en prêchant la Loi de Dieu et faire du bien à leurs auditeurs sans s'en faire à eux-mêmes. C'est des hommes de ce genre qu'un prophète a dit ailleurs : « Vous « avez semé du froment et vous recueillerez « des épines [2]; » parce qu'ils enseignaient le bien et faisaient le mal. Ceux qui les écoutaient et mettaient leurs maximes en pratique ne cueillaient donc pas des raisins sur des épines, mais cueillaient des raisins sur la vigne à travers les épines; comme si quelqu'un, passant la main par une haie, cueillait un raisin sur le cep que la haie entoure. Ce serait bien le fruit, non des épines, mais de la vigne.

80. On a certainement très-grande raison de demander à quels fruits le Seigneur veut que nous fassions attention pour connaître l'arbre. Car beaucoup estiment comme fruits, ce qui fait partie des vêtements des brebis, et, par là, sont trompés par les loups : tels sont les jeûnes par exemple, les prières où les aumônes : toutes œuvres qui peuvent être faites par des hypocrites, autrement on n'aurait pas dit plus haut : « Prenez garde à ne pas faire votre justice devant « les hommes, pour être vus d'eux. » Ce principe une fois passé, le Sauveur détaille ces trois espèces de bonnes œuvres : l'aumône, la prière, le jeûne. Beaucoup donnent abondamment aux pauvres, non par pitié mais par ambition ; beaucoup prient, ou plutôt paraissent prier, sans avoir Dieu en vue, mais dans le désir de plaire aux hommes; beaucoup jeûnent, et font parade d'une abstinence prodigieuse aux yeux de ceux qui regardent cette vertu comme difficile et honorable; et par ces ruses il se séduisent, trompant, d'une part, par des fausses apparences, et de l'autre, pillant et tuant ceux qui ne savent pas voir les loups sous ces peaux de brebis. Le Seigneur nous avertit donc que ce ne sont pas là des fruits auxquels on puisse juger un arbre. En effet, quand tout cela procède d'un cœur droit et sincère, ce sont là des véritables vête-

[1] Matt. XII, 33, 34.

[1] Matt. XXIII, 3,2. — [2] Jér. XII, 13.

ments de brebis; mais quand une erreur coupable en est la source, cela ne couvre pas autre chose que des loups. Cependant les brebis ne doivent pas répudier leurs vêtements, parce que le plus souvent les loups s'en servent pour se cacher.

81. C'est donc l'Apôtre qui nous dira à quels fruits nous reconnaîtrons l'arbre mauvais : « On « connaît aisément les œuvres de la chair, qui « sont: les fornications, les impuretés, la luxure, « le culte des idoles, les empoisonnements, les « inimitiés, les contestations, les jalousies, les co- « lères, les dissensions, les hérésies, les sectes, les « envies, les ivrogneries, les débauches de table, et « autres choses semblables; je vous le dis, comme « je vous l'ai déjà dit : ceux qui font de telles cho- « ses n'obtiendront point le royaume de Dieu. » Le même Apôtre nous dit ensuite à quels fruits nous connaîtrons qu'un arbre est bon : « Au « contraire les fruits de l'Esprit sont : la charité, « la joie, la paix, la longanimité, la bienveillan- « ce, la bonté, la foi, la mansuétude, la conti- « nence [1]. » Il faut savoir que le mot *joie* est pris ici dans son sens propre; car à la rigueur les méchants ne peuvent goûter la joie, mais seulement s'étourdir; comme nous avons dit plus haut que le mot *volonté* a aussi son sens propre qui ne saurait s'appliquer aux méchants dans la pensée de ce texte : « Tout ce que vous « voulez que les hommes vous fassent, faites-le- « leur aussi. » Le prophète donne encore la même signification au mot joie, et suppose qu'elle n'existe que chez les bons, quand il dit : « Il n'y « a pas de joie pour les impies, dit le Sei- « gneur [2]. » Il en est de même de la foi, qui strictement ne s'entend pas d'une foi quelconque, mais de la véritable foi. Tout cela ne peut avoir son simulacre chez les hommes méchants et imposteurs, au point de tromper celui qui n'a pas encore l'œil simple pour tout démêler. Il était donc tout à fait dans l'ordre de parler d'abord de la nécessité de purifier l'œil, et de dire ensuite contre quoi il faut se tenir en garde.

CHAPITRE XXV.

NÉCESSITÉ DE PRATIQUER.

82. Mais comme, même avec un œil pur, c'est-à-dire avec un cœur simple et sincère, on ne peut lire dans le cœur d'un autre, ce sont les tentations qui mettent au jour ce que les actes ou les paroles laissent ignorer. Or il y a deux espèces de tentations : ou l'espoir d'acquérir quelque avantage temporel, ou la crainte de le perdre. Il faut bien prendre garde, tout en cherchant la sagesse qui ne se trouve que dans le Christ en qui sont cachés tous les trésors de la sagesse et de la science [1], il faut bien prendre garde à ne pas nous laisser tromper, sous le nom du Christ, par des hérétiques ou par des gens peu éclairés et partisans de ce siècle. Voilà pourquoi le Seigneur continue et nous dit : « Ce ne sont « pas tous ceux qui me disent : Seigneur, Sei- « gneur, qui entreront dans le royaume des ci- « eux ; mais celui qui fait la volonté de mon « Père, celui-là entrera dans le royaume des « cieux. » Par là nous sommes avertis de ne pas nous imaginer qu'il suffise de dire : « Seigneur, « Seigneur, » pour être un arbre bon et porter de bons fruits. Les bons fruits consistent à faire la volonté du Père qui est dans les cieux, selon l'exemple que le Seigneur lui-même nous en a donné dans sa personne.

83. On pourrait être embarrassé d'arranger ce passage avec cet autre de l'Apôtre : « Personne « parlant dans l'Esprit de Dieu, ne dit anathê- « me à Jésus ; et personne ne peut dire Seigneur « Jésus, que par l'Esprit-Saint [2]. » En effet, d'une part, nous ne pouvons dire que des hommes ayant l'Esprit-Saint n'entreront pas dans le royaume des cieux, s'ils persévèrent jusqu'à la fin ; et, de l'autre, nous ne pouvons affirmer que ceux qui disent « Seigneur, Seigneur, » et n'entrent pas dans le royaume des cieux, ont l'Esprit-Saint. Que signifient donc ces paroles : « dire Seigneur Jésus, » sinon que, sous ce mot *dire*, l'Apôtre sous-entend la volonté et l'intelligence de celui qui parle? De son côté le Seigneur a dit en général : « Ce ne sont « pas tous ceux qui me disent : Seigneur, Sei- « gneur, qui entreront dans le royaume des « cieux. » Car celui qui ne veut pas ou ne comprend pas ce qu'il dit, a cependant l'air de dire; mais celui-là seul dit réellement qui exprime sa volonté et sa pensée par le son de sa voix. C'est ainsi que, plus haut, dans l'énumération des fruits du Saint-Esprit, le mot *joie*, est pris dans son sens propre, et non dans celui où l'Apôtre l'emploie quand il dit : « Elle (la charité) ne se « réjouit point de l'iniquité [3]. » Comme si on pouvait se réjouir de l'iniquité ! comme si ce

[1] Gal. v, 19-23. — [2] Is. LVII, 21 selon les Sept.

[1] Col. II, 3. — [2] I Cor XII, 3. — [3] Ib. XIII, 6.

n'était pas là une agitation, un trouble de l'âme, et non la joie, que les bons seuls peuvent goûter! Donc on peut avoir l'air de dire, quand on se contente de parler, sans comprendre et sans pratiquer ce qu'on exprime ; et c'est en ce sens que le Seigneur dit : « Ce ne sont pas tous ceux « qui me disent : Seigneur, Seigneur, qui en- « treront dans le royaume des cieux. » Mais ceux-là parlent véritablement et proprement chez qui la volonté et l'intelligence sont d'accord avec la parole, et c'est à ce point de vue que l'Apôtre a dit : « Personne ne peut dire Seigneur « Jésus que par l'Esprit-Saint. »

84. Un point très-important et relatif à ce sujet, c'est donc qu'en cherchant à connaître la vérité, nous ne nous laissions point tromper, non-seulement par ceux qui se couvrent du nom du Christ sans que leur conduite y réponde, mais encore par certains faits et par certains prodiges, comme le Seigneur en a fait en vue des infidèles, tout en nous avertisant de ne pas nous y laisser prendre et de ne pas toujours supposer une sagesse invisible là où nous voyons un miracle visible. C'est pourquoi il ajoute : « Beau- « coup me diront en ce jour-là : Seigneur, Sei- « gneur, n'est-ce pas en votre nom que nous avons « prophétisé, en votre nom que nous avons chassé « les démons, et en votre nom que nous avons fait « beaucoup de miracles? Et alors je leur dirai : Je « ne vous ai jamais connus, retirez-vous de moi, « ouvriers d'iniquité. » Le Seigneur ne reconnaîtra donc que celui qui pratique la justice. Car il a défendu même à ses disciples de se réjouir de telles choses, par exemple, de ce que les démons leur obéissaient. « Mais, leur dit-il, réjou- « issez-vous de ce que vos noms sont écrits dans « les cieux [1], » c'est-à-dire, je pense, dans cette cité de la Jérusalem céleste, où régneront seuseulement les justes et les saints. « Ne savez- « vous pas, dit l'Apôtre, que les injustes ne « posséderont pas le royaume de Dieu [2]? »

85. Mais peut-être quelqu'un dira-t-il que les injustes ne peuvent faire ces miracles visibles, et regardera-t-il comme des menteurs ceux qui diront : « C'est en votre nom que nous avons prophé- « tisé, et chassé les démons et fait beaucoup de mi- « racles. » Qu'il lise alors tout ce qu'ont fait les magiciens d'Egypte par opposition à Moïse, le serviteur de Dieu [3]; ou s'il ne le veut pas, par la raison que ces magiciens n'agissaient pas au nom du Christ, qu'il lise au moins ce que le Christ lui-même a dit, en parlant des faux prophètes : « Alors si quelqu'un vous dit : Voici le Christ, ici « ou là, ne le croyez pas. Car il s'élevera de faux « Christs et de faux prophètes; ils feront de grands « signes et des prodiges, jusqu'à induire en er- « reur, s'il peut se faire, même les élus [1]. »

86. Combien donc un œil pur et simple est nécessaire pour trouver la voie de la sagesse, autour de laquelle les hommes pervers déploient tant d'artifices et d'erreurs! Échapper à toutes leurs embûches, c'est parvenir à la paix assurée, à l'immuable et solide sagesse. Car il est extrêmement à craindre de ne pas voir, dans la chaleur de la discussion et de la dispute, ce qu'il n'est donné qu'à un petit nombre de voir; vu que le bruit de la contradiction est peu de chose, quand on n'en fait pas soi-même. C'est à cela que se rattachent ces paroles de l'Apôtre : « Il « ne faut pas qu'un serviteur de Dieu dispute, « mais qu'il soit doux envers tous, docile, capa- « ble d'enseigner, patient, reprenant modeste- « ment ceux qui sont d'une opinion opposée ; « dans l'espérance que Dieu leur donnera un « jour l'esprit de pénitence pour connaître la « vérité [2]. » Donc : « Bienheureux les pacifiques, « parce qu'ils seront appelés enfants de Dieu [3]. »

87. Il faut par conséquent bien faire attention à la terrible conclusion de tout ce discours. « Ainsi quiconque entend ces paroles que je dis « et les accomplit, sera comparé à un homme « sage qui a bâti sa maison sur la pierre. » En effet ce n'est qu'en agissant qu'on donne de la solidité à ce qu'on entend ou à ce qu'on comprend. Et si le Christ est la pierre, comme l'enseignent plusieurs endroits des Ecritures [4], celui-là bâti t sur le Christ, qui met ses leçons en pratique. « La pluie est descendue, les fleuves « se sont débordés, les vents ont soufflé et sont « venus fondre sur la pierre. » Celui-là ne craint donc pas les superstitions ténébreuses, car la pluie n'a pas d'autre signification, quand on la prend en mauvais sens ; ni les vaines rumeurs des hommes, que l'on compare aux vents, je pense ; ni le torrent de cette vie, l'entraînement des concupiscences charnelles qui inonde, pour ainsi dire, la terre. En effet, voilà les trois genres d'adversité qui abattent l'homme que la prospérité séduit, mais on n'a rien à en craindre quand on a une maison fondée sur la pierre, c'est-à-dire,

[1] Luc, x, 20. — [2] I Cor. vi, 9. — — [3] Ex. vii, viii.

[1] Matt. xxiv, 23-25. — [2] II Tim. ii, 24, 25. — [3] Matt. v, 9. — [4] I Cor. x, 4.

quand on ne se contente pas d'entendre les ordres du Seigneur, mais qu'on les accomplit. Celui au contraire qui les entend et ne les accomplit pas, est grandement exposé à tous ces périls : car il n'a pas de fondement solide ; en entendant et en n'accomplissant pas, il élève un édifice ruineux. Le Christ ajoute donc: « Et quiconque entend ces paroles que je dis et ne les « accomplit point, sera semblable à un homme insensé qui bâtit sur le sable ; la pluie est descendue, les fleuves se sont débordés, les vents ont « soufflé et sont venus fondre sur cette maison, et « elle s'est écroulée et sa ruine a été grande.

« Or il arriva que lorsque Jésus eut achevé ces discours le peuple était dans l'admiration de sa doctrine ; car il les instruisait comme ayant autorité « et non comme leurs scribes et leurs pharisiens. » J'ai indiqué plus haut que tout avait été prédit, par le Psalmiste, quand il disait : « J'agirai en mettant ma confiance en lui ; les paroles du Seigneur sont des paroles pures, de l'argent éprouvé par le feu, dégagé de la terre, purifié « jusqu'à sept fois [1]. » C'est ce nombre sept qui m'a fait rattacher ces préceptes aux sept sentences que le Seigneur a exprimées au commencement de ce discours, et aux sept opérations du Saint-Esprit mentionnées par le prophète Isaïe [2]. Mais soit qu'on adopte cette division, soit qu'on en préfère une autre, il faut accomplir ce que nous avons appris du Seigneur, si nous voulons bâtir sur la pierre.

[1] Ps, XI, 6, 7. — [2] Is. XI, 2, 3.

Traduction de M. l'abbé DEVOILLE.

QUESTIONS SUR LES ÉVANGILES.

INTRODUCTION.

Cet ouvrage n'est pas une exposition suivie de l'Evangile. Quelqu'un lisant ce livre avec moi, me consulta sur les difficultés qu'il rencontrait, choisissant les questions à son gré, et comme il en avait le temps. Aussi de nombreux passages, même des plus difficiles peut-être, ont été mis à l'écart. Mon interrogateur connaissait leur signification, et ne voulait point consumer un temps précieux sur des matières qui avaient été bien des fois discutées devant lui ou même par lui, et qui étaient solidement gravées dans sa mémoire; c'est pourquoi il s'est attaché de préférence à découvrir ce qu'il ignorait. On s'apercevra de plus que certaines choses ne sont pas présentées ici dans l'ordre suivi par le récit de l'Evangile. Ajournées faute de loisir, remaniées quand le temps le permettait, ces questions prenaient rang à la suite des matières déjà traitées. J'appris qu'on avait recueilli et réuni en un corps d'ouvrage ces remarques dictées sans dessein suivi, et comme j'avais pu ; je craignis alors que le changement dans l'ordre des matières ne rebutât le lecteur, excité par le texte de l'Evangile à chercher dans cet écrit l'explication de quelque passage qui l'embarrasserait ; et pour faciliter les recherches dont chacun aurait besoin, j'ai marqué par des chiffres l'ordre des différentes questions.

TITRES DES QUESTIONS DU PREMIER LIVRE :

EVANGILE SELON SAINT MATTHIEU.

I. Commentaire de cette parole : « Personne ne « connait le Fils, si ce n'est le Père. »
II. Les disciples du Seigneur froissent les épis et les mangent.
III. De la mèche qui fume.
IV. De l'aveugle et du muet.
V. Sur cette parole : « Mais si je chasse les démons « par Béelzébuth. »
VI. Sur cette parole : « Race de vipères. »
VII. Sur cette parole : « Comme Jonas fut dans le ven- « tre de la baleine trois jours et trois nuits. »
VIII. Sur cette parole : « Lorsque l'Esprit immonde est « sorti d'un homme. »
IX. Du centuple, des soixante, et des trente.
X. Sur cette parole : « Ramassez premièrement l'i- « vraie. »
XI. Du grain de sénevé qui devient le plus grand des légumes.
XII. Du levain qu'une femme prend et cache dans trois mesures de farine.
XIII. Du trésor caché dans un champ.
XIV. Sur cette parole des Juifs : « D'où vient à celui- « ci cette sagesse et cette vertu ? »
XV. Jésus marche sur la mer vers ses disciples.
XVI. Sur le sens de cette parole : « Toute offrande « de ma part vous sera profitable. »
XVII. Sur cette parole : « Tout plant que mon Père « n'a point planté sera arraché. »
XVIII. Du serviteur du centurion et de la fille de la Chananéenne.
XIX. Que représentent les muets, les aveugles, les sourds, les boiteux, conduits à Notre-Seigneur pour être guéris ?
XX. Sur cette parole : « Le soir venu, vous dites : « le temps sera serein, car le ciel est rouge. »
XXI. Sur cette parole : « Elie sans doute doit venir et « il rétablira toutes choses. »
XXII. De celui qui tombait souvent dans le feu, et quelquefois dans l'eau.
XXIII. Sur cette parole : « Donc les enfants sont li- « bres, » à l'occasion de la levée des impôts.
XXIV. Sur cette parole : « Or celui qui aura scanda- « lisé un de ces petits. »
XXV. Du débiteur qui devait dix mille talents et que l'on amène à son maitre.
XXVI. Du riche qui n'entre pas dans le royaume de Dieu.
XXVII. Jésus annonce sa passion à deux disciples en particulier.
XXVIII. Jésus sortant de Jéricho rend la vue à deux aveugles.
XXIX. Sur cette parole de Jésus aux disciples : « Vous « direz à cette montagne : Lève-toi, et va te pré- « cipiter dans la mer. »
XXX. Sur cette parole : « Et celui qui tombera sur « cette pierre sera brisé. »
XXXI. Du roi qui fait les noces de son fils.
XXXII. Des sept frères qui eurent la même femme pour épouse.
XXXIII. Sur le sens de cette parole : « Toute la loi « est renfermée dans ces deux préceptes. »

XXXIV. Sur cette parole : « Quel est le plus grand, « l'or où le temple qui sanctifie l'or ? »
XXXV. Sur cette parole : « Ils rejettent un mouche- « ron et avalent un chameau. »
XXXVI. Sur cette parole : « Combien de fois j'ai voulu « rassembler tes enfants, comme la poule, ses « poussins. »
XXXVII. Sur cette parole : « Priez que votre fuite n'ait « pas lieu en hiver où le jour du sabbat. »
XXXVIII. Sur cette parole : « Comme la foudre part « de l'Orient et arrive jusqu'à l'Occident. »
XXXIX. Sur cette parole : « Apprenez une compa- « raison tirée du figuier. »
XL. Sur cette parole dite de Judas : « Il lui eût été « bon de ne pas naître. »
XLI. Jésus vendu trente pièces d'argent.
XLII. Sur cette p role : « Là où le corps sera, les aigles s'assembleront. »
XLIII. Sur cette parole : « Je ne boirai plus désor- « mais de ce fruit de la vigne. »
XLIV. Les Juifs crachent à la face de Jésus et le meurtrissent de soufflets.
XLV. Du triple reniement de Pierre.
XLVI. Pierre suit de loin le Seigneur allant à la Passion.
XLVII. Le Seigneur prie trois fois avant d'être livré.

TITRES DES QUESTIONS DU LIVRE DEUXIÈME :

EVANGILE SELON SAINT LUC.

I. Zacharie entend cette parole de l'ange : « Ta prière « a été exaucée. »
II. Jésus enseigne les multitudes de dessus la barque.
III. Jésus dit au lépreux guéri : « Va, montre-toi au « prêtre. »
IV. Du paralytique que l'on descend aux pieds de Jésus par le toit.
V. Comment Joseph put-il avoir deux pères ?
VI. Des soixante-dix-sept générations.
VII. De l'homme dont la main droite était desséchée.
VIII. Sur cette parole : « On versera dans votre sein « une mesure bonne, pressée, entassée et qui se « répandra par dessus. »
IX. Jésus dit : « Un aveugle peut-il conduire un aveu- « gle ? »
X. De celui qui creuse à fond et pose la fondation sur la pierre.
XI. Des enfants assis sur la place publique et criant les uns aux autres.
XII. Sur cette parole : « Personne n'allume une lam- « pe pour la cacher sous un vase, ou la mettre « sous le lit. »
XIII. De celui que possédait une légion de démons.
XIV. Des soixante-douze disciples.
XV. Sur ces paroles : « Si la lumière qui est en vous « est ténèbres, combien grandes seront les ténè- « bres elles-mêmes ! »
XVI Sur cette parole : « Maintenant vous, ô Phari- « siens, vous nettoyez le dehors de la coupe et du « bassin. »
XVII. Pourquoi le Saint-Esprit est appelé le doigt de Dieu.
XVIII. Du jeûne des fils de l'Epoux.
XIX. De l'homme qui descendant de Jérusalem à Jéricho rencontra des voleurs.
XX. Marthe reçoit Jésus dans sa maison, et là Marie s'assied aux pieds du Seigneur.
XXI. De l'homme qui demande, au milieu de la nuit, trois pains à son ami.
XXII. Du pain, du poisson et de l'œuf.
XXIII. Sur ces paroles : « Vous avez pris la clef de la « science. »
XXIV. Sur cette parole : « La vie est plus que la « nourriture. »
XXV. Sur cette parole : « Que vos reins soient ceints, « et vos lampes ardentes. »
XXVI. De la mesure de froment que le fidèle économe distribue à la famille.
XXVII. Sur cette parole : « Lorsque vous verrez une « nuée s'élevant du côté du couchant. »
XXVIII. Sur la taille de l'homme à laquelle on ne peut rien ajouter.
XXIX. Sur cette parole : « Ne vous élevez point dans « des pensées de superbe. » — De l'hydropique et de la femme courbée.
XXX. Des invités au repas du soir.
XXXI. Des dépenses pour bâtir une tour, et du roi qui a vingt-mille hommes.
XXVII. Du sel affadi et de la brebis perdue.
XXXIII. Des deux fils dont le plus jeune partit pour une contrée lointaine.
XXXIV. Sur cette parole : « Faites-vous des amis avec « les richesses d'iniquité. »
XXXV. Sur cette parole : « Si vous n'avez pas été fi- « dèles dans un bien étranger. »
XXXVI. Sur cette parole : « Personne ne peut servir « deux maîtres. »
XXXVII. Sur cette parole : « Le royaume des cieux « souffre violence. »
XXXVIII. Du riche à la porte duquel était couché Lazare couvert d'ulcères.
XXXIX. Sur ce que les disciples dirent au Seigneur : « Augmentez la foi en nous. »
XL. Des dix lépreux.
XLI. De celui qui est sur son toit, et dont les meubles sont dans la maison.
XLII. De celui qui est dans un champ, et qui ne doit point retourner sur ses pas.
XLIII. De la femme de Loth.
XLIV. Des deux hommes couchés dans un lit, des deux femmes occupées à moudre, des deux hommes dans un champ.
XLV. Du juge injuste qu'une veuve interpellait.
XLVI. De l'homme noble qui s'en alla dans un pays

lointain prendre possession d'un royaume.

XLVII. Du chameau passant par le trou d'une aiguille.

XLVIII. De l'aveugle qui recouvre la vue en approchant de Jéricho.

XLIX De la vie des saints, lorsqu'ils seront ressuscités.

L. Sur cette parole : « Priez, de peur que vous n'entriez « en tentation. »

LI. Sur ce qu'il est écrit du Seigneur : « Il feignit de « passer outre. »

LIVRE PREMIER.

QUESTIONS SUR L'ÉVANGILE SELON SAINT MATTHIEU.

PREMIÈRE QUESTION. — *Personne ne connaît le Fils, si ce n'est le Père* [1]. — L'Evangile dit : « Per« sonne ne connaît le Fils, si ce n'est le Père ; » il n'ajoute pas : et celui à qui le Père aura voulu le révéler. Cependant, après ces paroles : « Person« ne ne connaît le Père, si ce n'est le Fils, » Jésus avait ajouté : « Et celui à qui le Fils aura voulu le révé« ler. » Le sens de ce passage n'est pas que le Fils ne puisse être connu que par le Père seul, tandis que le Père serait connu et par le Fils et par ceux à qui le Fils l'aurait manifesté. L'Ecriture veut nous faire entendre plutôt que par le Fils nous vient la connaissance du Père et du Fils, car le Fils est lui-même la lumière de notre âme. Ainsi cette parole qui vient ensuite : « Et celui à qui « le Fils aura voulu le révéler, » ne s'entend point seulement du Père mais encore du Fils : elle se rapporte à tout ce qui précède. Le Père est manifesté par sa parole, et toute parole se manifeste elle-même autant que ce qu'elle exprime.

II. — *Epis rompus* [2]. — Les disciples du Seigneur « se mirent à arracher des épis et à les « manger. » Ils les froissèrent d'abord, autrement ils n'auraient pu les manger. De là cette recommandation : « Mortifiez vos membres qui « sont terrestres, » c'est-à-dire : nul n'est incorporé au Christ qu'après avoir dépouillé le vêtement de la chair. De là cette parole : « Dépouil« lez le vieil homme [3] ; » et celle-ci : « Soyez cir« concis, non de la circoncision qui se pratique « extérieurement sur la chair [4]. »

III. — *Mèche encore fumante* [5]. — A propos de la mèche qui fume, contentons-nous de remarquer, qu'en perdant sa lumière, elle répand l'infection.

[1] Matt. XI, 27 — [2] Ib. XII, 1. — [3] Coloss. III, 5-9. — [4] Ib. II, 11. — [5] Matt. XII, 20.

IV. — *De l'aveugle-muet* [1]. — « On lui présenta « un homme possédé du démon, aveugle et « muet, » c'est-à-dire, un homme qui ne croit point, et qui est au pouvoir de satan ; qui ne connaît ni ne confesse la foi de laquelle il est écrit : « Qu'on la confesse de bouche pour être « sauvé [2], » ou qui ne rend point gloire à Dieu.

V. — *Jésus accusé d'être le suppot de Béelzébuth* [3]. — Jésus dit : « Mais si » de votre propre aveu, « je chasse les démons par Béelzébuth, « donc le royaume de Dieu est venu parmi « vous, » car le royaume de satan ne peut subsister, étant, comme vous le reconnaissez, divisé contre lui-même. Jésus appelle royaume de Dieu en ce monde, la puissance qui condamne les impies et les sépare des fidèles livrés en ce monde aux exercices de la pénitence. Il donne à Béelzébuth le nom de *fort armé*, parce que les hommes ne pouvaient secouer son joug par leurs propres forces, mais seulement par la grâce de Dieu. « Ce qu'il possède, » autrement, les infidèles. « S'il ne l'enchaîne auparavant, » c'est-à-dire, s'il ne lui enlève le pouvoir d'empêcher la volonté des fidèles de s'attacher au Christ et d'obtenir le royaume de Dieu.

VI. — *Race de vipères* [4]. — Jésus appelle les Juifs : Race de vipères, comme il dit d'eux qu'ils sont fils du diable. On est d'autant plus fils du diable qu'on pèche davantage à l'exemple du diable.

VII. — *Signe de Jonas* [5]. — « Comme Jonas « fut dans le ventre de la baleine, trois jours et « trois nuits ; ainsi le Fils de l'homme sera, trois « jours et trois nuits, dans le sein de la terre. » Comptez pour une nuit et un jour, c'est-à-dire,

[1] Matt. XII, 22 — [2] Rom. X, 10. — [3] Matt. XII, 27-29. — [4] Ib. 34. — [5] Ib. 40.

pour un jour entier, le soir du vendredi où le Christ fut mis au tombeau avec la nuit précédente ; ajoutez la nuit et le jour du sabbat ; puis la nuit du dimanche et le commencement de ce même jour, et vous trouverez, en prenant la partie pour le tout, trois jours et trois nuits. Ainsi dans le langage commun, la durée de la grossesse est de dix mois, c'est-à-dire, de neuf mois pleins ; le commencement du dixième est compté pour un mois. Ainsi encore, la Transfiguration du Seigneur eut lieu sur le Thabor « après six jours, » selon saint Matthieu [1] ; « après huit jours, » selon saint Luc [2]. Saint Luc compte la dernière partie du premier jour où Notre-Seigneur promit cette merveille, et la première partie du dernier jour où le mystère s'accomplit, comme deux jours entiers ; par conséquent, saint Matthieu n'aurait compté que les six jours intermédiaires qui seuls étaient complets. Dans la Genèse, le jour commence avec la lumière et finit avec les ténèbres, pour figurer la chûte de l'homme [3]. Maintenant le jour va des ténèbres à la lumière, selon cette parole : « Dieu a fait sortir la lumière « des ténèbres [4], » parce que l'homme délivré des ténèbres du péché est arrivé à la lumière de la justice.

VIII. — *L'Esprit impur sorti d'une âme* [5]. — Cette parole : « Lorsque l'Esprit impur est sor- « ti d'un homme, » désigne ceux qui croiront, mais qui ne sachant point porter le joug de la continence, retourneront au siècle. « Il prend « sept autres esprits plus méchants. » Cela signifie que l'homme déchu de la justice deviendra hypocrite. En effet, quand la convoitise de la chair, dont l'âme s'était dépouillée par la pénitence, en renonçant aux habitudes et aux œuvres du péché, ne trouve plus la satisfaction de ses désirs, elle revient avec une ardeur plus vive : l'âme est alors subjugée de nouveau, si après avoir expulsé l'ennemi, elle s'est abandonnée à l'oisiveté, et a négligé de faire entrer dans sa demeure purifiée le Verbe de Dieu, cet hôte divin que la saine doctrine y aurait introduit. Comme cet homme souillé par les sept vices opposés au sept vertus de l'âme, affecte en outre hypocritement d'être en possession de ces mêmes vertus, la convoitise est vraiment cet esprit mauvais qui en le rendant sept fois hypocrite, revient avec sept autres esprits plus méchants : ainsi son dernier état est pire que le précédent.

[1] Matt. XVII, 1. — [2] Luc, IX, 23. — [3] Gen. I, 5. — [4] I Cor. IV, 6. — [5] Matt. XII, 13-45.

IX. — *Rapporter au centuple* [1]. — Ces paroles : « L'un rapporte cent, un autre soixante, un autre « trente, » désignent : le centuple, l'état des martyrs : les martyrs, en effet, sont rassasiés de la vie, et méprisent la mort ; les soixante, l'état des vierges qui possèdent le repos de l'âme, n'ayant point à lutter contre le poids de la chair ; on sait, en effet, que les soldats et les autres fonctionnaires publics, ont droit au repos quand ils sont sexagénaires ; les trente, l'état des gens mariés : leur âge indique le temps du combat : les luttes les plus difficiles pour résister aux efforts des passions, voilà leur partage.

X. — *L'ivraie séparée du bon grain* [2]. — On donne le nom d'ivraie à toute herbe étrangère qui gâte les moissons. Il est dit : que l'on sépare d'abord l'ivraie. Les impies dans l'épreuve qui précédera le jugement, seront donc séparés des justes. Les bons Anges feront cette division ; car les bons peuvent très-bien, dans une bonne intention, exercer le ministère de la vengeance : ainsi un roi, ainsi un juge ; mais les offices de la miséricorde ne peuvent être remplis par les méchants.

XI. — *Le grain de sénevé* [3]. — Le grain de sénevé, soit comme figure de la ferveur de la foi, soit à cause de la propriété qu'il a, dit-on, d'expulser les poisons, s'élève en réalité au-dessus de tous les légumes, c'est-à-dire de tous les systèmes. J'appelle systèmes les opinions, les fantaisies de toutes les sortes.

XII. — *Levain mystérieux* [4]. — Dans ce passage : « Le levain qu'une femme a pris et caché « dans trois mesures de farine, » la femme désigne la sagesse ; le levain exprime la charité qui échauffe et fait fermenter. Quant aux trois mesures de farine, elles désignent, ou bien ces trois choses : le cœur, l'âme et l'esprit de l'homme, d'après cette parole « : De tout ton cœur, de toute « ton âme de tout ton esprit [5] ; » ou bien les trois fruits de la parole : « le centuple, les soi- « xante, les trente [6], » ou bien encore les trois espèces d'hommes figurés par Noé, Daniel et Job [7].

XIII. — *Trésor caché dans un champ* [8]. — Le trésor caché dans un champ représente les deux Testaments de la Loi renfermés dans l'Église. L'homme dont l'intelligence a touché à ce trésor, sent qu'il y a là une grande fortune enfouie, et il « s'en va, vend tout ce qu'il possède, et a- « chète le champ, » c'est-à-dire, sacrifie les cho-

[1] Matt. XIII, 13-23. — [2] Ib. 25-30. — [3] Ib. 31. — [4] Ib. 33. — [5] Ib. XII, 37. — [6] Ib. XIII, 8-23. — [7] Ezech. XIV, 14. — [8] Matt. XIII, 44.

ses temporelles pour s'enrichir, dans la retraite, de la connaissance de Dieu.

XIV. — *Le fils du charpentier* [1]. — Dans ces paroles des Juifs : « D'où viennent à celui-ci « cette sagesse et ces vertus, » la sagesse a trait aux discours, les vertus aux merveilles opérées par le Sauveur. C'est en ce sens que l'Apôtre appelle « le Christ, la Vertu de Dieu, et la Sagesse « de Dieu [2] ;» par la vertu, il rappelle aux Juifs les miracles, par la sagesse il signale aux Grecs, c'est-à-dire aux Gentils, la doctrine de Jésus-Christ.

XV. — *Jésus marchant sur les eaux* [3]. — Les disciples dirent que c'était un fantôme ; ce fait a la même signification que cette parole : « Pen- « ses-tu qu'il trouvera de la foi sur la terre [4] ? » Ceux, en effet, qui auront accepté l'empire du démon, douteront de l'avénement de Jésus-Christ. Saint Pierre implorant le secours du Seigneur pour n'être point submergé, marque que l'Eglise doit être encore purifiée par quelques épreuves, après la dernière persécution. C'est aussi ce que saint Paul annonce quand il dit: « Le sa- « lut sera obtenu, mais après qu'on aura passé « par le feu [5]. » Ce qui est dit ensuite que tous ceux qui étaient dans la nacelle l'adorèrent en disant : « Vous êtes vraiment le Fils de Dieu, » nous pré- « age la future manifestation de la gloire du Seigneur, quand aux ombres de la foi qui nous guident maintenant auront succédé les clartés de la vision bienheureuse.

XVI. — *Respect dû aux parents* [6]. — « Toute « offrande de ma part vous sera profitable. » Voici le sens de ce passage : Tout présent que vous offrez pour moi vous appartiendra désormais. Par ces paroles, les enfants déclarent n'avoir plus besoin que leurs parents fassent pour eux des offrandes, et qu'ils sont en âge d'en faire eux-mêmes. Les Pharisiens niaient que ce langage fût coupable dans les enfants parvenus à l'âge où ils pouvaient parler ainsi à leurs parents, et ils les autorisaient à refuser à leurs parents le respect qui leur est dû.

XVII. — *Plante que Dieu n'a point plantée* [7]. — « Tout plant que mon Père céleste n'a point plan- « té, sera arraché. » Il s'agit ici de la convoitise charnelle qui portait les Pharisiens à se scandaliser, si l'on n'observait pas les présages, ou si l'on négligeait leurs traditions, tandis qu'ils n'accordaient aucune attention aux préceptes de la vie qui purifient l'âme de la convoitise.

XVIII. — *Le serviteur du centurion et la fille de la Chananéenne* [1]. — Jésus guérit le serviteur du centenier et la fille de la Chananéenne, sans aller à leur demeure. Il montre ainsi d'avance la conversion des Gentils qu'il ne visitera point, et que sa parole sauvera. C'est aux supplications des parents que cette guérison est accordée : touchante image de l'Eglise, dans laquelle nous voyons tout à la fois une mère et ses enfants. L'Eglise en corps est une mère : l'Eglise dans les membres qui la composent, voilà les enfants.

XIX. — *Malades spirituels* [2]. — La foule présente au Seigneur des « muets: » ce sont ceux qui ne louent pas Dieu, ou qui ne confessent point la foi; « des aveugles : » des hommes soumis mais sans intelligence ;« des sourds : » ceux qui comprennent mais n'obéissent pas ; « des boi- « teux : » ceux qui n'accomplissent pas les préceptes.

XX. — *Les signes du temps* [3]. — « Le soir venu « vous dites : Le temps sera serein, car le ciel « est rouge. » Voilà le premier avénement du Christ, dans lequel le sang versé à la Passion donne la rémission des péchés . « Et le matin : « Aujourd'hui tempête, car le ciel est rouge et « triste. » Voilà le second avénement que le feu précédera. « Vous savez juger de l'aspect du ciel, « et vous ne pouvez connaître les signes du « temps ? » Par les signes du temps Jésus-Christ entend son avénement et sa Passion, dont la rougeur du ciel sur le soir est l'emblême, et aussi la tribulation qui précédera le second avénement, figuré par la rougeur triste du ciel au matin.

XXI. — *Avénement d'Elie* [4]. — « Élie sans « doute doit venir et il rétablira toutes choses, » soit en relevant ceux que la persécution de l'Antechrist aura ébranlés, soit en payant lui-même à la mort le tribut qu'il doit.

XXII. — *Possédé épileptique* [5]. — Dans ce passage : « Souvent il tombe dans le feu, quelque « fois dans l'eau, » le feu représente la colère, parce qu'il s'élève en haut; l'eau, la volupté de la chair. Ainsi, les disciples demandent : « Pourquoi n'avons nous pu chasser ce démon? » Et de peur que le don des miracles ne les porte à s'élever par orgueil, ils sont avertis de guérir avec l'humilité de la foi, comme par un grain de sénevé, la superbe terrestre figurée par la montagne, qu'il faut transporter.

[1] Matt. XIII, 54. — [2] I Cor. I, 24. — [3] Matt. XIV, 26-33. — [4] Luc, XVIII, 8. — [5] I Cor. III, 15. — [6] Matt. XV, 5. — [7] Ib. 13.

[1] Matt. VII, 13, XV, 28. — [2] Ib, XV, 30. — [3] Ib. XVI, 2, 3. — [4] Ib XVII, 11. — [5] Ib. 14-18.

XXIII. — *Liberté des enfants de Dieu* [1]. — « Donc, les enfants sont libres. » Explication : Dans tout royaume, les enfants sont libres, c'est-à-dire, exempts du tribut : à plus forte raison, faut-il exempter du tribut, dans tout royaume terrestre, les enfants du céleste royaume auquel sont soumis tous les royaumes de la terre.

XXIV. — *Du scandale* [2]. — « Or, celui qui « aura scandalisé un de ces petits, dit Notre-« Seigneur, mieux vaudrait qu'on lui attachât « une meule de moulin au cou et qu'on le pré-« cipitât dans la mer. » Les petits sont les humbles; tels Jésus voulut que fussent ses disciples : on les scandalise en n'obéissant point à l'Evangile, ou bien en le combattant, ainsi que faisait Alexandre, l'ouvrier en cuivre dont parle saint Paul [3]. La meule de moulin, c'est la cupidité temporelle à laquelle sont attachés tant d'hommes aveugles et insensés, et dont le poids entraîne le scandaleux à sa perte.

XXV. — *Pardon des injures* [4]. — « On amena « un débiteur qui devait à son maître dix mille « talents. Le maître ordonna qu'il fût vendu, « avec sa femme, ses fils, et tout ce qu'il possé-« dait, et que sa dette fût payée. » Ce débiteur est celui qui est redevable aux dix préceptes de la Loi. La concupiscence et les œuvres qu'elle enfante, désignées par la femme et les fils, attirent sur le coupable le châtiment qui est comme le prix de la vente. Ce prix marque, en effet, le supplice du damné. Les paroles qui suivent : « Et il « ne voulut pas avoir pitié de son compagnon et « il alla le faire mettre en prison, etc, » signifient que ce méchant serviteur conserva le dessein d'infliger le supplice à son compagnon. Les autres serviteurs qui racontèrent au maître ce qui se passait, peuvent désigner l'Eglise qui délie et qui lie tour à tour le débiteur coupable.

XXVI. — *Riche exclu du royaume de Dieu* [5]. — Le Seigneur dit que le riche n'entrera point dans le royaume de Dieu, et les disciples demandent : « Qui donc pourra être sauvé ? » Le nombre des riches, cependant, est petit, comparé à la multitude des pauvres. Mais les disciples avaient bien compris que tous ceux qui convoitent les biens terrestres doivent être mis au nombre des riches dont il est question.

XXVII. — *Passion prédite* [6]. — Notre-Seigneur prend à part deux disciples et leur découvre sa passion future [1] : il prépare ainsi pour sa parole un témoignage qui plus tard la confirmera, suivant ce qui est écrit : « Toute pa-« role sera crue sur la déposition de deux ou trois « témoins [2]. » Il fallait que cette prédiction ne fût point divulguée ; il fallait qu'elle fût garantie par un témoignage humain irrécusable ; il fallait donc au moins deux témoins. Ceci peut encore signifier le mystère de la charité. La charité suppose rigoureusement deux personnes qu'elle unit. Or, la Passion est le mystère de la charité ; le Christ ne devait point souffrir par nécessité, pour expier des fautes personelles, mais par amour, afin de nous délivrer de nos péchés.

XXVIII. — *Aveugles de Jéricho* [3]. — Jésus sort de Jéricho : c'est ici le mystère anticipé de son éloignement de la terre par sa résurrection. Des multitudes sans nombre le suivent, les peuples et les nations croient en lui. Voici deux aveugles assis sur la route : c'est l'image des quelques fidèles du Judaïsme et de la Gentilité qui s'attachent à lui d'abord par la foi aux mystères de son humanité : l'humanité du Christ est la voie qui mène au salut ; ils désirent l'illumination d'en haut ; quelques rayons d'intelligence sur l'éternité du Verbe. C'est au passage de Jésus, c'est-à-dire, c'est par le mérite de la foi à l'Incarnation et à la Passion du Fils de Dieu, qu'ils s'efforcent d'obtenir l'objet de leurs vœux. Jésus, en effet, passe, pour ainsi dire, dans le mystère de sa vie mortelle ; l'œuvre qu'il accomplit est son passage dans le temps. Il faut élever la voix avec force, et dominer la résistance causée par le bruit et le tumulte de la foule ; il faut prier, frapper avec insistance et persévérance ; les inclinations de la chair comme une foule désordonnée assiégent l'âme qui désire contempler la lumière de l'éternelle vérité, et s'opposent à ses efforts ; la société tumultueuse des hommes charnels vient empêcher les méditations de l'esprit ; il faut par une très-grande vigueur morale surmonter tous ces obstacles. C'est pourquoi, Jésus entendant ceux qui viennent à lui, et qui par l'ardeur même du désir arrivent à l'objet désiré, Jésus qui a dit : « On donnera à celui qui de-« mande ; celui qui cherche trouvera ; et l'on « ouvrira à celui qui frappe [4], » s'arrête, il touche ces aveugles, il les éclaire. Mystère admirable ! L'apparition dans l'infirmité de la chair est temporelle ; c'est Jésus qui passe : mais l'é-

[1] Matt. XVII, 25. — [2] Ib. XVIII, 6. — [3] II Tim. IV, 14. — [4] Matt. XVIII, 24-31. — [5] Ib. XIX, 23-25. — [6] Ib. XX, 17.

[1] Ret. l. II, ch. XII. — [2] Matt. XVIII, 16. — [3] Ib. XX, 29-34. — [4] Ib. VII, 7.

ternité du Verbe est stable, elle renouvelle toutes choses, immuable en elle même[1]; c'est Jésus qui s'arrête. Ainsi, comme la foi au mystère de l'Incarnation dans le temps, prépare nos âmes à l'inteligence des secrets de l'éternité, quand Jésus passe, les aveugles sont avertis de se disposer à recevoir la lumière; quand Jésus s'arrête, le miracle de l'illumination s'opère : ce qui est temporel passe en effet, mais ce qui est éternel demeure.

XXIX. — *Puissance de la foi* [2]. — Cette parole du Seigneur à ses disciples : « Vous direz à cette « montagne : Lève-toi, et va te précipiter dans « la mer, » désigne l'orgueil des gens du siècle. Le serviteur de Dieu doit s'appliquer cette parole, afin de repousser loin de son âme, l'orgueil qui est si contraire à sa profession. On peut entendre encore que par la foi des Apôtres, et la prédication de l'Evangile, Notre-Seigneur lui-même, qui est représenté dans Isaïe comme une montagne [3], a été enlevé du milieu des Juifs et transporté parmi le peuple de la Gentilité, comme au milieu d'une grande mer.

XXX. — *La pierre qui écrase* [4]. — Le Seigneur dit : « Et celui qui tombera sur cette pierre sera « brisé, et celui sur lequel cette pierre tombera « sera broyé. » Le Christ est cette pierre : ceux qui tombent sur elle sont ceux qui le méprisent maintenant, ou qui l'injurient ; ils ne périssent pas encore sans rémission, mais ils sont brisés, et ne peuvent plus marcher droit. La pierre tombe sur ceux que le Christ, au jugement, frappe d'un châtiment sans remède : de là cette parole : « Cette pierre les broiera, et les impies se« ront comme la poussière que le vent dissipe de « la face de la terre [5]. »

XXXI. — *Les noces royales* [6]. — « Le royaume « des cieux est semblable à un roi qui fit les noces « de son fils. » Ces noces sont l'Incarnation du Verbe ; par cette adoption de la nature de l'homme, l'Eglise fut unie à Dieu comme une épouse. « Mes taureaux et mes volailles sont tués. » Les taureaux signifient les chefs des peuples ; les volailles, tout ce qui est engraissé. « Allez aux dé« tours des chemins, et tous ceux que vous trou« verez, appelez-les au festin des noces. » Il faut entendre par ces paroles les voies des gentils et leurs égarements ; ils ont quitté leurs erreurs, pour venir au banquet nuptial, c'est-à-dire, qu'ils ont cru en Jésus-Christ.

[1] Sag. VII, 27. — [2] Matt. XXI, 21 — [3] Is. II, 2. — [4] Matt. XXI, 44 — [5] Ps. I, 4. — [6] Matt. XXII, 2-9.

XXXII. — *Les sept maris* [1]. — Les Sadducéens disent au Seigneur : « Il y avait parmi nous sept « frères, le premier se maria et mourut, le second « épousa sa veuve et mourut et tous les autres « ensuite. » Ces sept frères représentent les hommes impies qui n'auront produit aucun fruit de justice pendant la suite des sept âges du monde, c'est-à-dire pendant la durée de cette terre. La terre enfin passe à son tour, après que semblables aux sept maris, et comme eux stériles, ils ont passé sur elle.

XXXIII. — *Le double précepte* [2]. — Cette parole de Notre-Seigneur ; « Dans ces deux préceptes « consistent la Loi entière et les Prophètes, » signifie que ces deux commandements sont le terme et la fin de la Loi et des Prophètes.

XXXIV. — *L'autel qui sanctifie* [3]. — « Qu'y « a-t-il de plus grand, l'or, ou le temple qui « sanctifie l'or ? » Et encore : « Qu'y a-t-il de plus « grand, le don, ou l'autel qui sanctifie le don ? » Le Temple et l'Autel c'est le Christ lui-même ; l'or, le don, sont les sacrifices de louanges et les prières que nous offrons sur l'autel du Christ par la main même du Christ. Ce ne sont point ces offrandes qui le sanctifient, c'est lui-même qui sanctifie les offrandes.

XXXV. — *Le moucheron et le chameau* [4]. — Ces paroles du divin Maître : « Ils rejettent le « moucheron, » sont une allusion aux minuties des Pharisiens ; et celles-ci : « Ils avalent le cha« meau, » rappellent ce reproche qui leur a été fait : « Vous négligez ce qu'il y a de plus grave « dans la Loi, la miséricorde, la justice, la fidé« lité. » Le sens est donc celui-ci : Vous observez les plus petites choses, vous méprisez les plus grandes. On peut dire dans un sens allégorique qu'en vertu de cette criminelle disposition ils mirent Barrabbas en liberté [5], et livrèrent le Seigneur à la mort. Barrabbas était à leurs yeux fidèle observateur du sabbat dont ils entendaient la sanctification dans un sens grossier et tout matériel ; mais le Seigneur insista it sur la sanctification spirituelle par la pratique de la miséricorde, de la justice, de la fidélité, vertus qu'ils foulaient aux pieds. Il n'est pas déraisonnable de trouver dans la comparaison du moucheron un emblème du séditieux, coupable de meurtre ; le moucheron tourmente par son bourdonnement, et il est avide de sang. Le chameau qui abaisse docilement sa taille élevée pour se charger des

[1] Matt. XXII, 25. — [2] Ib. 40. — [3] Ib. XXIII, 17-19. — [4] Ib. 23, 24. — [5] Ib. XXVII, 30.

fardeaux, est le type assez expressif des abaissements du Seigneur.

XXXVI. — *Dévouement maternel* [1]. — Jésus s'adressant à Jérusalem s'écrie : « Combien de « fois j'ai voulu rassembler tes enfants comme « la poule rassemble ses poussins sous ses ailes et « tu n'a pas voulu. » Rien de plus extraordinaire que la tendresse de la poule envers ses poussins : elle éprouve toutes leurs souffrances, elle en est comme accablée elle-même, et chose plus rare dans les autres animaux, lorsque l'oiseau de proie menace ses petits, elle les couvre de ses ailes et combat le ravisseur. C'est ainsi que la Sagesse de Dieu, notre mère, s'est rendue infirme pour ainsi dire en prenant notre chair, couvrant de sa protection notre infirmité : « Ce qui est infirme pour Dieu, dit l'Apôtre, est plus fort que les hommes [2]. » Elle résiste au démon, et ne permet pas que nous soyons victimes de sa rapacité. Comme l'amour rend la poule courageuse pour la défense des siens contre le terrible oiseau de proie : ainsi la sagesse divine triomphe par sa puissance des efforts du démon.

XXXVII. — *Ne pas fuir en hiver ni le jour du sabbat* [3]. — « Priez, dit Notre-Seigneur, que votre « fuite n'ait point lieu en hiver, où le jour du sab- « bat, » c'est-à-dire que vous ne soyez point retenus par quelque obstacle. Pendant l'hiver, on est retenu par les pluies ou le froid : le jour du sabbat, il était défendu d'entreprendre aucun voyage. Autre interprétation : Priez que ce dernier des jours ne vous surprenne ni dans la tristesse ni dans la joie des choses temporelles.

XXXVIII. — *La foudre et l'Eglise* [4]. — « Comme « la foudre part de l'Orient et paraît à l'Occident ; « ainsi l'avénement du Fils de l'homme. » L'Orient et l'Occident désignent ici l'univers entier où l'Eglise devait un jour se répandre, commençant par Jérusalem la prédication de l'Evangile [5]. C'est dans le même sens que Jésus dit : « Vous « verrez dorénavant le Fils de l'homme venir « sur les nuées [6]. » L'Eglise, même dans son état présent, est comparée très-justement à la foudre qui brille et qui éclate principalement du sein des nues. Son autorité étant donc clairement et manifestement établie sur le monde entier, Jésus avertit les disciples, tous les fidèles, quiconque voudra croire en lui, de s'éloigner des assemblées hérétiques et schismatiques. Tous les schismes et les hérésies demeurent isolés et circonscrits dans certaines contrées, ou bien ils forment dans les ténèbres des associations clandestines, séduisant les hommes par l'appât de la curiosité. C'est pourquoi Jésus ajoutant : « Si que- « qu'un, vous dit : Le Christ et ici, ou il est là, » marque ainsi le caractère de l'erreur bornée à certains lieux, et dans ces paroles : « il est dans « le lieu le plus retiré de la maison, ou dans le « désert, » il signale les réunions secrètes et ténébreuses des hérétiques. Ainsi l'oracle dans lequel son avénement est annoncé comme devant se faire sentir de l'Orient à l'Occident, est la condamnation de toutes les sectes qui, bornées à certaines régions, prétendent que le Christ demeure au milieu d'elles. Cette parole : « Comme la fou- « dre, » condamne également ceux qui s'assemblent en secret, comme dans l'ombre, et réunissent quelques rares adeptes comme dans un désert : la foudre exprime l'éclatante manifestation de l'Eglise ; elle signifie de plus la nuit du siècle présent ou ses tempêtes ; car c'est alors que la foudre brille avec plus d'éclat.

XXXIX. — *Le figuier et le genre humain* [1]. — Dans ces paroles de Notre-Seigneur : « Apprenez une « comparaison tirée du figuier, » le figuier est le symbole du genre humain, à cause de l'aiguillon de la chair. Ces mots : « Lorsque ses branches sont « encore tendres, » désignent les enfants des hommes qui vont produire des fruits spirituels par la foi en Jésus-Christ et dans lesquels on voit briller avec éclat l'honneur de l'adoption divine.

XL. — *Il eût été bon pour Judas de ne point naître* [2]. — Quel est le sens de cette parole du Seigneur sur Judas : « Il eût été bon pour lui qu'il « ne fût point né ? » Le Seigneur parle-t-il, selon le langage ordinaire, de la vie naturelle ? Car une chose ne peut-être bonne que pour celui qui jouit de l'existence. Si l'on soutient qu'il y a une vie antérieure à la vie présente, ce ne sera pas seulement pour Judas mais pour tout homme qu'il sera vrai de dire qu'il était bon de ne point naître. Ou bien Jésus dit-il qu'il eût été bon pour Judas de ne pas naître au diable pour pécher ? Ou bien enfin, de ne point naître à la vie du Christ par la grâce de la vocation, afin de ne point devenir apostat ?

XLI. — *Les trente pièces d'argent* [3]. — Le Seigneur est vendu trente pièces d'argent : Judas est ici le type de l'iniquité des Juifs. L'amour grossier des biens terrestres leur fit rejeter le Messie.

[1] Matt. XXIII, 37. — [2] I Cor. I, 25. — [3] Matt. XXIV, 20. — [4] Ib. 23-27. — [5] Luc, XXIV, 47. — [6] Matt. XXVI, 64.

[1] Matt. XXIV, 32. — [2] Ib. XXVI, 24. — [3] Ib. 16.

Ces biens qui sont du domaine des cinq sens, sont figurés par le nombre cinq. Le crime fut accompli au sixième âge du monde. Trente pièces d'argent, six fois cinq deniers, prix de la vente du Seigneur, voilà donc dans la main des Juifs la marque expressive de leur forfait. C'est pourquoi le Prophète se plaint en ces termes de la grande iniquité de cet âge : « Jusques à quand, ô enfants des hommes, vos cœurs « sont-ils appesantis? Pourquoi préférez-vous la « vanité, et recherchez-vous le mensonge [1]? » Le péché fût-il digne d'excuse dans les cinq premiers âges, au moins le sixième âge venu, le Christ annonçant la vérité, la rendant visible, ne fallait-il pas la comprendre? C'est au sixième jour de la création que l'homme fut fait à l'image de Dieu [2]. Mais non, ils ne voulurent point comprendre ; c'est pourquoi ils sont marqués du sceau du prince du siècle, inscrit sur la monnaie des trente deniers, et ils sont privés de la possession du Christ par qui « la lumière de votre visage, ô mon Dieu, a « été imprimée en nous[3]. » De plus, comme la Loi du Seigneur est appelée un argent [4], et que cette Loi, par eux conservée, ils l'ont comprise d'une manière charnelle, en perdant le Christ, ils ont retenu l'image de la principauté terrestre, que l'argent de la monnaie représente.

XLII. — *Les aigles autour du corps*[5]. — Le Seigneur dit : « Où sera le corps, là s'assembleront « les aigles. » C'est au ciel que le Seigneur a élevé de cette terre dans sa personne le corps qu'il avait dans son incarnation. Si l'expression désigne un corps mort, c'est que le Seigneur était sur le point de mourir quand il parlait ainsi : « Là s'as- « sembleront les aigles. » Les aigles sont les hommes spirituels qui se nourrissent de son corps pour ainsi dire, en imitant les souffrances et les abaissements du Maître. Quand il a pris un corps, c'est nous en effet qu'il avait en vue dans ses abaissements et ses souffrances.

XLIII. — *Le fruit de la vigne transformé*[6]. — Le Seigneur dit à ses disciples, au temps de sa passion : « Je ne boirai point désormais de ce fruit « de la vigne, jusqu'au jour dans lequel je le boi- « rai de nouveau avec vous dans le royaume de « mon Père. » Entendons que le premier fruit symbolise ce qui est ancien, puisque le second est appelé un fruit nouveau. Le Seigneur avait pris d'Adam, qui est appelé le vieil homme, un corps qu'il devait livrer à la mort dans sa passion ; de là le mystère du vin, symbole de son sang. Quant au fruit nouveau de la vigne, que faut-il entendre par là, sinon l'immortalité des corps renouvelés par la résurrection ? Jésus dit : « Je « boirai *avec vous* ; » la résurrection qui doit revêtir les corps d'immortalité est promise aux disciples eux-mêmes : non qu'elle doive s'opérer dans le même temps que celle du Seigneur ; tel n'est point le sens de ces mots : « avec vous ; » mais parce qu'elle est un renouvellement semblable. C'est ainsi que l'Apôtre dit que nous sommes ressuscités avec Jésus-Christ [1], rendant présentes déjà par l'espérance les joies futures de l'éternité.

Le fruit de la vigne dont le Seigneur dit qu'il n'en boira plus, est le même dont il dit ensuite qu'il le boira nouveau. Cela signifie que la résurrection renouvellera dans la gloire les mêmes corps soumis maintenant, dans l'état du vieil homme terrestre, à la nécessité de mourir. Si l'on entend par ce fruit ancien de la vigne dont le Seigneur a bu le calice dans sa passion, les Juifs eux-mêmes ; il faudra reconnaître également dans le fruit nouveau la vie nouvelle de ce même peuple et son incorporation au Christ, quand la plénitude des Gentils étant entrée, tout Israël obtiendra le salut [2].

XLIV. — *Crachats et soufflets*[3]. — Cette parole : « Ils lui crachèrent au visage, » s'applique à ceux qui repoussent la présence de la grâce de Jésus. Ce divin Maître est souffleté pour ceux qui lui préfèrent les honneurs : les mains sacriléges qui le frappent au visage sont les aveugles infidèles qui nient sa venue ; ils repoussent sa présence, ils le bannissent.

XLV. — *Reniement de saint Pierre*[4]. — Pierre n'étant point affermi dans la foi, renia son Dieu trois fois. Ce triple reniement paraît désigner les erreurs perverses des hérétiques. Les erreurs des hérétiques touchant la personne du Christ se partagent en effet en trois catégories : elles attaquent ou sa divinité, ou son humanité, ou l'union des deux natures en lui.

XLVI. — *Pierre ou l'Eglise suivant de loin le Sauveur*[5]. — « Pierre suivait de loin » le Seigneur allant à sa passion. C'est l'image de l'Eglise qui doit suivre son Maître, c'est-à-dire imiter sa passion ; mais il y a cette grande différence : l'Eglise souffre pour elle-même, Jésus souffre pour l'Eglise.

XLVII. — *Triple tentation et triple prière*[6]. —

1 Ps. IV, 7. — 2 Gen. I, 26. — 3 Ps. IV, 7. — 4 Ps. XI, 7. — Matt. XXIV, 28. — 6 Ib. XXVI, 29.

1 Col. II, 12. — 2 Rom. XI, 25. — 3 Matt. XXVI, 67. — 4 Ib. 69-74. — 5 Ib. 58. — 6 Ib. 39, 42, 44.

De même qu'il y a une triple tentation de concupiscence, il y a une triple tentation de crainte. A la concupiscence qui consiste dans la curiosité, correspond la crainte de la mort : celle-là est une avidité de connaître ; celle-ci est une appréhension de perdre la connaissance. A la concupiscence des honneurs et des louanges est opposée la crainte du déshonneur et des opprobres. A la concupiscence du plaisir, est opposée la crainte de la douleur. Il n'est donc point déraisonnable de penser, qu'en vue de la triple épreuve de la passion « le Seigneur a prié trois « fois que le calice fût éloigné, » de manière toutefois que la volonté du Père fût accomplie de préférence.

LIVRE SECOND.

QUESTIONS SUR L'ÉVANGILE SELON SAINT LUC.

QUESTION PREMIÈRE. — « *Ta prière a été exau-* « *cée* [1]. » — Zacharie priant pour le peuple entend un Ange lui dire : « Ta prière a été exau- « cée : voilà qu'Elisabeth ton épouse concevra « et enfantera un fils ; et tu appelleras ce fils du « nom de Jean. » Zacharie offrait le sacrifice pour les péchés, le salut et la rédemption du peuple : puisque le peuple attendait qu'il eût achevé l'oblation. Or il n'est pas vraisemblable qu'il aurait interrompu la prière publique pour demander à Dieu des enfants, lui vieillard dont l'épouse était fort âgée. On ne demande pas d'ailleurs ce qu'on n'espère aucunement obtenir, et Zacharie avait tellement perdu toute espérance d'avoir jamais des enfants, qu'il ne crut point à la promesse de l'ange lui annonçant un fils. Cette parole : « Ta prière a été exaucée, » se rapporte donc à la prière qu'il faisait pour le peuple. Comme le salut, la rédemption du peuple et l'abolition des péchés devaient s'accomplir par le Christ; on annonça à Zacharie la naissance d'un Fils dont la destinée serait d'être le Précusseur du Christ. Zacharie ne crut point à la parole de l'Ange et l'Ange ajouta : « Et voilà que tu seras « muet jusqu'à ce que ces choses s'accomplissent « dans leur temps. » Ceci est la figure de l'état des prophéties qui furent comme muettes jusqu'à la venue de Jean ; ne pouvant alors être comprises. Ce ne fut qu'après leur accomplissement en Notre-Seigneur que leur sens fut découvert.

II. — *Jésus enseignant sur la barque* [2]. » — Jésus enseigne du milieu d'une barque les multitudes : c'est une figure du temps présent, où ce même Jésus enseigne les nations par l'autorité de l'Eglise. « Montant dans une barque qui « était à Pierre, il prie celui-ci de s'éloigner un « peu de terre. » Cela peut signifier qu'il faut user de discrétion en prêchant à la foule, qu'il ne faut ni la porter aux choses de la terre, ni l'en éloigner entièrement pour la jeter dans les profondeurs des mystères, dans lesquelles son intelligence ne puisse pénétrer. Cela peut signifier aussi que la prédication du salut doit se faire entendre d'abord aux Gentils des contrées voisines, et ce qui est dit ensuite à Pierre : « Avance « en pleine mer, et jette tes filets pour la pêche, » désigne les nations plus éloignées qui reçurent plus tard la bonne nouvelle, selon cet oracle d'Isaïe : « Levez l'étendard au milieu des nations, « vers celles qui sont près, et vers celles qui sont « éloignées [1]. » Les filets qui se rompent à cause de l'abondance des poissons, les barques remplies et sur le point d'être submergées, représentent la multitude des hommes charnels qui entreront un jour dans l'Eglise, multitude immense, même après la rupture de l'unité, et l'expulsion des héritiques et des schismatiques. C'est pourquoi l'Eglise humiliée d'une si grande perte de la foi et des bonnes mœurs, semble dire à Jésus : « Eloignez- « vous de moi car je suis un homme pécheur. » Remplie de cette foule que tyrannisent les désirs de la chair, presque submergée par le débordement des vices, elle repousse en quelque sorte, la direction des hommes spirituels qui sont la vive expression du Christ. Ce n'est point à la vérité par des paroles que les hommes déréglés supplient de s'éloigner d'eux les dignes ministres

[1] Luc, I, 13-20. — [2] Ib. V, 3-11.

[1] Is. LXII, 10; LVII, 19.

de Dieu ; mais leur vie et leurs œuvres font entendre une voix qui les presse de s'éloigner, et de fuir la direction de ce peuple, cette voix est d'autant plus puissante que l'on prodigue des honneurs à ceux que l'on repousse par une conduite criminelle. Pierre tombant aux pieds du Seigneur nous représente ces hommages, et quand il dit : « Retirez-vous de moi, Seigneur, car je suis un homme pécheur, » c'est la figure de cette vie de licence. Jésus ne fait point ce que Pierre demande ; il ne se retire pas, mais faisant avancer les barques il amène les disciples au rivage. Cette conduite nous apprend que les hommes justes et spirituels ne doivent point se laisser aller à l'abattement à la vue des péchés des peuples, ni renoncer au ministère ecclésiastique pour mener une vie plus sûre et plus tranquille. « Les barques étant à « bord, » Pierre, Jacques, et Jean, « quittant tout, « le suivirent. » On peut voir ici la figure de ce qui arrivera à la fin des siècles, quand ceux qui s'attacheront à Jésus-Christ se retireront entièrement de la mer de ce monde.

III. — « *Va, montre-toi au prêtre* [1]. » — Le Seigneur dit au lépreux qu'il a guéri : « Va, montre-toi au prêtre, et fais ton offrande pour ta « guérison, comme Moïse l'a ordonné, afin que « cela leur serve de témoignage. » Ces paroles paraissent une aprobation du sacrifice mosaïque, rejeté néanmoins par l'Eglise. Mais il faut comprendre que lorsque Jésus donna cet ordre, le sacrifice du saint des saints, c'est-à-dire le sacrifice de son corps n'avait pas encore commencé. Le Seigneur n'avait point encore offert son holocauste dans sa passion. Quand ce sacrifice fut établi parmi les peuples conquis à la foi, le Temple même, où les anciens sacrifices étaient offerts, fut renversé. Ce fut l'accomplissement de la prophétie de Daniel [2]. Mais ces sacrifices figuratifs ne devaient point être abolis jusqu'à ce que le sacrifice dont ils étaient la figure, fût établi et confirmé par le témoignage de la prédication des Apôtres, et la foi des peuples convertis.

IV. — *Paralytique descendu par la toiture* [3]. — Dans ce paralytique on peut voir la figure d'une âme paralysée, c'est-à-dire impuissante pour opérer le bien. Elle cherche le Christ, la volonté du Verbe de Dieu ; mais la foule lui fait obstacle : il faut qu'elle découvre le toit, les mystères cachés des Ecritures, afin de parvenir ainsi à la connaissance du Christ : en d'autres termes il faut que par une foi pieuse elle descende jusqu'aux abaissements de Jésus. Ceux qui déposent le paralytique représentent les docteurs qui enseignent le bien dans l'Eglise. Le paralytique est déposé sur son lit aux pieds du Seigneur, afin que nous entendions que l'homme encore vivant ici-bas dans la chair doit connaître le Christ. Le paralytique après sa guérison reçoit l'ordre d'emporter son lit et d'aller dans sa maison. La rémission des péchés, voilà la guérison de l'âme qui recouvre ses forces et ranime ses espérances ; cette âme ne devra plus à l'avenir se reposer comme sur un lit d'infirmité dans les joies de la chair, mais réprimer toutes ses convoitises déréglées, et tendre vers le repos mystérieux de son cœur.

V. — *Comment Joseph put-il avoir deux pères* [1]. — Cette question n'est point absurde. Saint Matthieu dit que Joseph fut engendré par Jacob [2], et saint Luc dit qu'il est fils d'Héli. On ne peut résoudre cette difficulté en disant que le même personnage portait deux noms, comme c'était l'usage quelquefois chez les Gentils et chez les Juifs. La série des autres générations est une réfutation péremptoire de ce genre de solution. Car comment expliquer pourquoi les noms de l'aïeul, du bisaïeul, du trisaïeul, et des autres ancêtres sont différents dans les deux Evangélistes ? Comment expliquer la différence dans le nombre des générations ? Saint Luc en compte quarante-trois, remontant de Notre-Seigneur à David. Saint Matthieu, descendant de David à Notre-Seigneur, en compte vingt-sept ou vingt-huit ; et, pour une raison mystérieuse, le nom qui termine la série des générations qui viennent aboutir à la captivité de Babylone, se trouve répété comme le premier de celles qui commencent au retour de la captivité. La question de savoir en quel sens Joseph put avoir deux pères, n'est donc pas résolue. Je vois trois hypothèses parmi lesquelles il peut s'en trouver une qui se rapporte à la pensée de l'Evangéliste. Ou bien Joseph eut un père adoptif outre son père selon la nature ; — ou bien en vertu de la coutume d'après laquelle chez les Juifs lorsqu'un homme était mort sans enfants, son plus proche parent épousait sa veuve et faisait remonter au défunt tous les droits de la paternité à l'égard du fils issu de ce mariage [3] ; Joseph appartenait à un autre qu'à celui dont il avait reçu la vie, et recon-

[1] Luc, v, 14. — [2] Dan. IX, 27. — [3] Luc, v, 18-25.

[1] Luc, III, 23. — [2] Matt. I, 16. — [3] Deut. XXV, 5, 6.

naissait ainsi véritablement une double paternité ; — ou bien l'un des Évangélistes a désigné le père qui donna le jour, et l'autre a désigné un aïeul maternel, ou quelqu'un des ancêtres dont Joseph, à cause des liens de parenté, pouvait être appelé le Fils, sans aucune invraisemblance. Dans cette hypothèse la généalogie de saint Luc jusqu'à David serait différente de la généalogie de saint Matthieu. — La seconde de ces explications paraît moins solide, car lorsqu'un homme chez les Juifs avait eu un enfant de la veuve de son frère ou d'un proche parent, le nom de l'époux défunt était donné à cet enfant [1]. La difficulté sera donc résolue par l'hypothèse de l'adoption, ou bien en admettant que l'une des généalogies suppute les ancêtres collatéraux, ou d'une toute autre manière qui échappe à notre pensée. Mais quelle folie et quelle extrémité d'accuser un Evangéliste de mensonge, au lieu de chercher une explication à cette différence dans le nom des ancêtres du Christ? Ce serait une témérité déjà, de prétendre qu'il n'y ait que deux solutions possibles. Une seule pourtant suffit pour faire évanouir toute difficulté.

VI. — *Des soixante-dix-sept générations* [2]. — On peut demander quelle est la signification de ce nombre de soixante-dix-sept générations marqué dans la généalogie de saint Luc. Notre-Seigneur mentionne le même nombre quand il est interrogé par Pierre touchant la remise des offenses que l'on a reçues du prochain. Il répond qu'il faut pardonner, non pas seulement sept fois, mais « soixante-dix sept fois [3]. » On croit avec raison que par l'expression de ce nombre il ordonne la remise de toutes les offenses; d'autant plus que c'est dans la soixante-dix-septième génération, au témoignage de l'Evangeliste, que lui-même, par qui tous les péchés ont été remis, a daigné venir aux hommes sous la forme humaine. Comme on connaît par saint Matthieu l'autre ligne généalogique [4], c'est avec beaucoup de convenance et d'à-propos que saint Luc, remontant du baptême du Seigneur à l'origine des choses, compte soixante-dix-sept ancêtres. Ce dénombrement mystérieux, cette énumération ascendante exprime notre retour, notre ascension vers Dieu avec qui nous sommes réconciliés, après l'abolition du péché. Figurée par le nombre soixante-dix-sept, la rémission universelle des péchés s'accomplit dans le baptême. Dans le baptême du Seigneur, sans doute, le Seigneur ne reçoit pas lui-même la rémission des péchés ; mais son baptême et le nombre de soixante-dix-sept générations expriment comme une marque sacrée, un sceau inviolable, le pardon de toutes les iniquités accordé aux hommes eux-mêmes par la miséricorde et la puissance divines.

Ce n'est point vainement et sans raison que le Seigneur est venu pour anéantir tous les péchés à la soixante-dix-septième génération : ce nombre renferme quelque signification mystérieuse exprimant l'universalité des péchés. Cette signification résulte du rapport du nombre onze et du nombre sept. Ces deux nombres multipliés l'un par l'autre produisent le nombre mystérieux soixante-dix-sept : onze fois sept ou sept fois onze font soixante-dix-sept. Le nombre onze est la transgression de la dizaine. La dizaine marque la perfection de la béatitude, c'est pour cela que les ouvriers de la vigne reçoivent tous pour récompense un denier [1]; ce qui a lieu lorsque la créature dont le nombre est sept se trouve réunie au Créateur qui est Trinité. La transgression de la dizaine signifie donc manifestement le péché par lequel on perd l'intégrité et la perfection en convoitant par orgueil quelque chose au-delà. Ce nombre onze est répété sept fois, afin d'exprimer que la transgression est le fruit du mouvement de l'action humaine . Voici comment : le nombre trois désigne la partie immatérielle de l'homme ; il nous est ordonné d'aimer Dieu de tout notre cœur, de toute notre âme et de tout notre esprit [2] : le nombre quatre désigne le corps ; ce nombre est écrit de mille manières dans la nature corporelle . L'homme étant composé d'un corps et d'une âme unis ensemble, il n'est donc point absurde de le désigner par le nombre sept. Quant au mouvement, à l'action, les nombres ne l'expriment pas quand on calcule en disant : un, deux, trois, quatre, etc, mais quand on, dit: une fois, deux fois, trois fois, quatre fois, etc. C'est pourquoi ce n'est point l'addition des nombres sept et onze, mais la multiplication de onze par sept qui marque la transgression accomplie par l'action de l'homme pécheur. Le péché consiste à sortir des bornes de la perfection par le désir d'acquérir quelque chose de plus. Aussi le prophète aurait pu dire à l'âme pécheresse : Tu espérais en te séparant de moi obte-

[1] Rét. l. II, ch. XII. — [2] Luc, III, 23-38. — [3] Matt. XVIII, 22. — [4] Ib. I, 1-17.

[1] Matt. XX, 2-10. — [2] Deut. VI, 5; Matt. XXII. 37.

nir davantage ? Ce vice de la superbe enfante tous les péchés en foule. Mais la rémission en est garantie quand nous sommes avertis qu'il faut pardonner « soixante-dix-sept fois [1]. » Jésus veut nous faire comprendre qu'il n'est aucun péché dont l'Eglise représentée ici par Pierre, n'accorde le pardon au coupable qui se repent et implore sa grâce.

VII. — *Main droite desséché* [2]. — Sur cette parole de Notre-Seigneur aux Juifs, à propos d'un homme dont la main droite était desséché : « Je « vous ferai cette question : Est-il permis le « jour du sabbat de faire bien ou mal, de sauver « une âme où de la perdre ? » on demande pourquoi lorsqu'il s'agit d'une guérison corporelle, parler de « sauver une âme ou de la perdre ? » On répond : ou bien Jésus opérait les miracles dont il est question pour inspirer la foi qui est la source du salut pour l'âme, ou bien la guérison même de la main droite symbolisait la guérison spirituelle: la main droite desséchée est une image expressive d'une âme qui a cessé d'opérer les bonnes œuvres ; ou bien l'âme désigne ici l'homme tout entier, comme quand on dit : Il y avait là tant d'âmes.

VIII. — *Mesure bonne, pressée, entassée et comble* [3]. — « Donnez et on vous donnera : on ver- « sera dans votre sein une mesure bonne, pressée, « entassée, et qui se répandra par dessus. » Cette parole du Seigneur peut être entendue dans le même sens que cette autre qu'il a dite ailleurs : « Afin qu'ils vous reçoivent dans les tabernacles « éternels [4]. « Ces mots : « Donnez et on vous don- « nera » paraissent exprimer un commandement qui s'adresse au peuple. C'est dans le même sens que l'Apôtre dit : « Que celui qui est catéchisé « par la parole, fasse part de tous ses biens à ce- « lui qui le catéchise [5]. » Jésus disant : « Ils ver- « seront dans votre sein, » ne veut pas exprimer autre chose en effet, sinon que ses disciples mériteront de recevoir la céleste récompense par les mérites des pauvres auxquels ils auront donné en son nom, ne fût-ce qu'un verre d'eau froide [6].

IX. — *Jésus dit : « Un aveugle peut-il conduire « un aveugle ?* [7] » — Quand Notre-Seigneur dit : « Un aveugle peut-il conduire un aveugle ? Ne « tombent-ils pas tous deux dans la fosse ? » peut-être ajoute-t-il ces mots afin que le peuple ne compte point recevoir des Lévites auxquels il paie les dîmes, cette mesure dont il a été dit : « Ils verseront dans votre sein » etc. Comme ces Lévites n'acceptaient point l'Evangile, il les appelle des aveugles, insinuant ainsi que c'était de ses disciples que le peuple devait désormais attendre cette récompense. Pour montrer que ceux-ci seront ses imitateurs, il ajoute : « Le dis- « ciple n'est pas au-dessus du Maître. »

X. — *Bâtir sur la pierre* [1]. — Le Seigneur dit : « Quiconque vient à moi, et écoute mes discours, « et les éxécute, je vous montrerai à qui il est « semblable. Il est semblable à un homme bâtis- « sant une maison, lequel a creusé profondément, « et posé le fondement sur la pierre. » Creuser, c'est ôter de son cœur par l'humilité chrétienne tout amour des choses terrestres, ne se proposer comme prix du service de Dieu aucun avantage temporel. Creuser profondément jusqu'au roc, c'est s'attacher au Christ sans intérêt, le servir gratuitement, c'est ne chercher la récompense du culte rendu à Dieu ni dans les superfluités de la vie présente, ni même dans les choses indispensables qu'un homme juste peut avoir et conserver légitimement ; car elles sont terrestres, temporelles.

XI. — *Enfants assis sur la place publique et criant les uns aux autres* [2]. — Par la comparaison des enfants assis sur la place publique et qui crient les uns aux autres, Jésus répond en sens inverse aux questions qui lui ont été faites. Ces paroles : « Nous avons chanté des airs lugu- « bres et vous n'avez pas pleuré, » sont une allusion à Jean-Baptiste, dont l'abstinence relativement au boire et au manger figurait le deuil de la pénitence. Celles-ci au contraire : « Nous « avons joué de la flûte et vous n'avez pas « dansé, » se rapportent à Jésus lui-même, qui mangeant et buvant comme le reste des hommes, représentait ainsi la joie du royaume. Les Pharisiens ne voulurent ni s'humilier avec Jean, ni se réjouir avec le Christ ; disant le premier possédé du démon, le second homme de bonne chère, adonné au vin, ami des publicains et des pécheurs. Jésus ajoute : « Et la sagesse fut justi- « fiée par tous ses fils. » Cela veut-dire : Les enfants de la sagesse comprennent que la justice ne consiste ni dans l'abstinence, ni dans le manger, mais dans l'égalité d'âme qui supporte la disette et qui sait dans l'abondance user de modération et ne point se laisser corrompre, prati-

[1] Matt. XVIII, 22. — [2] Luc, VI, 9. — [3] Ib. VI, 38. — [4] Ib. XVI, 9. — [5] Gal. VI, 6. — [6] Matt. X, 42. — [7] Luc, VI, 39.

[1] Luc, VI, 47-48. — [2] Ib. VII, 32-35.

quant à propos tantôt l'abstinence, tantôt l'usage des aliments, l'usage n'étant point répréhensible, mais seulement le désir déréglé. La nature des aliments que l'on emploie pour subvenir aux besoins de l'existence est en effet chose de nulle importance ; il suffit à cet égard de se conformer aux habitudes des personnes avec lesquelles on est appelé à vivre. La quantité de nourriture est également assez indifférente. Il y a des personnes dont la faim est promptement apaisée, et qui, pour le peu de nourriture qui leur est nécessaire, soupirent avec une ardeur, une impatience tout à fait ignominieuse. D'autres au contraire, à qui une plus grande quantité d'aliments est indispensable, supportent mieux la privation, et lors même que le repas est servi, savent attendre si les bienséances ou la nécessité l'exigent, regardant d'un œil tranquille, et s'abstenant. Non ce n'est point la qualité ni la quantité des mets dont on use qui a quelque chose d'important ; ces choses dépendent de la condition des personnes, de leur dispositions, des besoins du tempérament. Ce qui est important, c'est de supporter les privations, lorsque la nécessité, ou des circonstances non moins impérieuses le commandent, avec facilité et le cœur joyeux, et d'accomplir avec une générosité chrétienne ce que dit l'Apôtre : « Je « sais avoir besoin, et je sais être dans l'abon- « dance, car j'ai été instruit à faire profit de tout. « Je sais être rassasié, satisfait, et souffrir la faim, « avoir le superflu et endurer l'indigence ; je « puis tout en Celui qui me fortifie [1] ; » et ailleurs : « Si nous avons la nourriture, nous ne commet- « trons point d'excès ; si elle nous fait défaut, « nous n'en serons point en peine [2] ; » et encore : « Car le royaume de Dieu n'est point le manger « et le boire, mais la justice et la paix et la joie ; » non la joie des festins grossiers dans lesquels les hommes ont coutume de mettre leur plaisir, mais « la joie dans le Saint-Esprit [3]. » C'est ainsi que la sagesse est justifiée par tous ses enfants. Tous comprennent que la diversité des circonstances détermine l'usage ou l'abstention des choses terrestres, mais que la disposition à supporter leur privation, et à désirer les jouissances de l'éternité, est indépendante des temps et doit subsister invariable et permanente.

XII. — *Lampe sous le boisseau* [4]. — Le Seigneur dit : « Or il n'est personne qui, allumant une « lampe, la couvre d'un vase, ou la mette « sous le lit ; mais on la met sur le chandelier afin « que ceux qui entrent voient la lumière. » Celui qui par la crainte des inconvénients temporels cache la parole de Dieu, préfère par la même les soins de la chair à la manifestation de la vérité ; il cache la parole sous le voile de la chair, en craignant de l'annoncer. C'est la chair que désigne, dans l'intention du Sauveur, ce vase ou ce lit sous lequel on cache la lumière, quand on dissimule lâchement la vérité.

XIII. — *De celui que possédait une légion de démons* [1]. — L'homme possédé par une légion de démons, qui fut délivré par Jésus dans le pays des Gérséniens, figurait les Gentils, esclaves d'une multitude de démons. Il était sans vêtement, c'est-à-dire qu'il n'avait point la foi et les autres vertus. Il ne demeurait point dans sa maison : sa conscience n'était point en repos. Il habitait dans les tombeaux ; les tombeaux figurent les œuvres de mort, c'est-à-dire les péchés dans lesquels il se plaisait. Les entraves et les chaînes de fer dont il était garotté, sont les lois rigoureuses et pesantes des gentils, les lois répressives du mal dans les républiques idolâtres. Il brisait ses liens, et le démon le poussait dans le désert ; c'est-à-dire, au sens figuré, qu'il violait même ces lois de la cité terrestre, précipité par la passion dans des crimes d'une rare énormité. Les pourceaux paissant sur les montagnes, et dans lesquels il fut permis aux démons d'entrer, sont l'image des hommes impurs et orgueilleux que les démons tiennent sous leur domination par le règne de l'idolâtrie. Ces animaux se précipitent dans un étang ; cela signifie que l'Eglise étant purifiée aujourd'hui et le peuple gentil délivré de la servitude du démon, c'est dans les lieux secrets et retirés que les malheureux esclaves d'une superstition aveugle et ténébreuse accomplissent leurs rites sacriléges, après avoir refusé de croire en Jésus-Christ. Les gardiens des pourceaux prenant la fuite et publiant ce qui vient d'arriver, sont la figure de certains princes des nations idolâtres, qui, frappés d'admiration et d'étonnement, publient la puissance et les merveilles de la loi chrétienne, en fuyant le joug qu'elle impose. Les Gérséniens sortent pour voir l'événement ; ils trouvent aux pieds de Jésus l'énergumène qui avait repris ses vêtements et qui était sain d'esprit ; à la vue de ce miracle ils sont saisis d'une grande

[1] Philip IV, 12, 13. — [2] I Cor. VIII, 8. — [3] Rom. XIV, 17. — [4] Luc, VIII, 16.

[1] Luc, VIII, 26-39.

crainte, et prient Jésus de s'éloigner d'eux. Ceci désigne la multitude livrée aux goûts dépravés du vieil homme : elle honore la loi de Jésus-Christ, refusant d'en supporter les rigueurs, quelle déclare au dessus de ses forces, remplie d'admiration toutefois pour le peuple fidèle guéri des habitudes mauvaises de sa vie perdue d'autrefois. Le possédé après sa délivrance désire demeurer avec Jésus-Christ, mais le Sauveur lui dit : « Retourne dans « ta maison, et publie les choses étonnantes que « le Seigneur a faites pour toi. » On peut voir très-justement le sens du mystère caché ici, dans ces paroles de l'Apôtre : « Etre dissous, et aller à « Jésus-Christ, voilà ce qui est le meilleur de « beaucoup ; mais il faut à cause de vous de- « meurer dans la chair [1] : » après la rémission des péchés il faut rentrer en soi-même dans la paix d'une bonne conscience et se dévouer au service de l'Evangile pour le salut de ses frères, afin de reposer plus tard avec Jésus-Christ, et il ne faut pas négliger, en désirant d'être réuni prématurément au Seigneur, le ministère de la prédication établi pour le salut du prochain.

XIV. — *Des soixante-douze disciples* [2]. — Comme l'univers est entièrement parcouru et éclairé par le soleil en vingt-quatre heures, ainsi le mystère de l'illumination du monde par l'Evangile de la Trinité est figuré dans les soixante-douze disciples. Vingt-quatre répété trois fois forme le nombre soixante-douze. Jésus envoie les disciples deux à deux, c'est le mystère de la charité, soit parce que le précepte de la charité est double, soit parce que la charité suppose rigoureusement, comme tout amour, deux personnes au moins qu'elle unit.

XV.— *Lumière et ténèbres* [3].— « Si la lumière « qui est en vous est ténèbres, combien grandes « seront les ténèbres elles-mêmes [4]. » Par la lumière Jésus désigne la pureté d'intention de notre âme dans ce que nous faisons ; par les ténèbres il désigne nos actions elles-mêmes, soit parce que l'intention qui les inspire n'est point aperçue du dehors, soit parce que leurs conséquences nous sont inconnues à nous-mêmes. Nous agissons en vue du bien à l'égard de nos frères ; nous ignorons quel sera le résultat. Trop souvent les hommes abusent de nos bienfaits et trouvent un poison dans les choses mêmes qu'un amour compatissant et symphatique nous avait suggérées en leur faveur.

[1] Philip. I, 23. — [2] Luc, X, 1. — [3] Ib. XI, 35. — [4] Matt. VI, 23.

XVI.— *Reproches aux Pharisiens* [1].— « Main- « tenant vous, ô Pharisiens, vous nettoyez le de- « hors de la coupe et du bassin » Ces reproches et ceux que le Sauveur adressera encore aux pharisiens et aux docteurs de la Loi, donnent l'explication de cette parole dite plus haut : « Il avait affermi sa face pour aller à Jérusalem [2], » pour leur reprocher ouvertement leurs vices et leurs crimes, et mettre à nu l'effroyable vérité.

XVII. —*Pourquoi le Saint-Esprit est-il appelé le doigt de Dieu* [3] ? — L'Esprit-Saint est appelé le doigt de Dieu, parce qu'il est le distributeur des grâces, donnant à chacun soit des hommes ou des Anges une mesure déterminée. Les doigts de la main dans l'homme sont le symbole le plus expressif de la distribution des faveurs.

XVIII.— *Du jeûne des fils de l'Epoux* [4]. — On jeûne ou dans la tribulation ou dans la joie : dans la tribulation pour obtenir de Dieu le pardon de ses péchés ; dans la joie, quand on goûte d'autant moins les satisfactions de la chair, qu'on est plus abondamment nourri des douceurs de la grâce. Aussi, quand on demande au Sauveur pourquoi ses disciples ne jeûnent point, il comprend dans sa réponse l'une et l'autre espèce de jeûne. Au jeûne qui a lieu dans la tribulation se rapporte ce qu'il dit : que les fils de l'Epoux jeûneront lorsque l'Epoux leur aura été enlevé, car alors ils seront dans la désolation, la tristesse et les larmes, jusqu'à ce que les joies consolatrices leur soient données par l'Esprit-Saint. Qu'ils reçoivent ce don ; qu'ils se sentent renouvelés dans la vie spirituelle, alors sera venu pour eux le moment de célébrer le jeûne qui s'accomplit dans la joie. Tant qu'ils n'ont point reçu cette faveur, le Seigneur les compare à des vêtements usés, auxquels il ne convient pas de coudre un lambeau d'étoffe neuve ; ce lambeau figure toute portion mutilée de la doctrine, qui embrasse la tempérance dans la vie nouvelle. Que cette adjonction se fasse et nous voyons la doctrine elle-même en quelque sorte mutilée. Pourquoi cette partie péciale de la doctrine concernant le jeûne des aliments ? N'est-ce pas l'appliquer mal à propos, quand la doctrine elle-même prescrit le jeûne général, c'est-à-dire non-seulement la mortification dans la nourriture, mais encore la répression de tout attrait pour les joies terrestres ? Le précepte de l'abstinence des

[1] Luc, XI, 39. — [2] Ib. IX, 51. — [3] Ib. XI, 20. — [4] Ib. V, 33-38.

aliments est donc comme un lambeau doctrinal, Jésus ne veut point que l'on en fasse part à des hommes livrés encore aux vieilles coutumes : il y aurait là comme une multilation, un défaut d'harmonie d'ailleurs avec des visages atteints de caducité.

Il compare encore ses disciples à des outres veilles qui se rompront au lieu de contenir le vin nouveau, c'est-à-dire les préceptes spirituels. Ils étaient devenus des outres neuves quand après l'Ascension du Seigneur ils étaient renouvelés dans la prière et l'espérance par le désir de la consolation d'en haut. Alors ils reçurent l'Esprit-Saint dont ils furent remplis, et comme ils parlaient les langues des diverses nations qui étaient présentes, on dit qu'ils étaient enivrés [1].

XIX — *Le bon samaritain* [2]. — « Un homme descendait de Jérusalem à Jéricho. » On voit ici Adam lui-même avec le genre humain. *Jérusalem* est cette cité céleste de la paix, de la béatitude, de laquelle l'homme est déchu; *Jéricho* qui signifie *Lune*, représente notre mortalité, laquelle naît, croît, vieillit et disparaît. Les voleurs sont le diable et ses anges qui « dépouillèrent » l'homme de l'immortalité « et qui « l'ayant couvert de plaies » en l'induisant au péché, le « laissèrent demi-mort. » L'homme en effet par le côté de lui-même qui peut saisir et connaître Dieu, est vivant; mais en tant que le péché lui ôte sa force et l'accable, il est mort; c'est pourquoi on le dit laissé demi-mort. Le prêtre et le lévite qui l'ayant vu passent outre, désignent le sacerdoce et le ministère du vieux Testament qui ne pouvaient servir au salut. C'est Notre-Seigneur lui-même qui est figuré par le Samaritain; le *Samaritain* veut dire : *le gardien*. Le bandage des plaies marque la répression des péchés; l'huile, la consolation de l'espérance bienheureuse, fruit de l'indulgence accordée pour la réconciliation de la paix; le vin l'exhortation à la pratique fervente des œuvres de l'esprit. Le cheval du samaritain est l'emblème de la chair dans laquelle le Seigneur a daigné venir à nous. Etre mis sur ce cheval, c'est croire à l'incarnation du Christ. L'hôtellerie est l'Eglise où trouvent la réparation de leurs forces les voyageurs retournant de la terre étrangère à l'éternelle patrie. Le jour suivant marque le temps qui suit la résurrection du Seigneur. Les deux deniers sont ou bien les deux préceptes de la charité qui fut comme enseignée aux Apôtres par l'Esprit-Saint afin qu'ils annonçassent aux autres l'Evangile, ou bien la promesse de la vie présente et celle de la vie future. C'est en effet conformément à cette double promesse qu'il est dit : « Il recevra dans ce siècle sept fois « autant, et dans le siècle futur il obtiendra la « vie éternelle [1]. » Le Maître d'hôtel c'est donc l'Apôtre. Ce qu'il donne par surcroît désigne soit le conseil de la virginité proclamé par lui : « Touchant les vierges je n'ai point de précepte « du Seigneur, mais je donne un conseil [2]; soit le travail des mains auquel il se livrait pour ne rendre onéreuse la promulgation de l'Evangile à aucun des infirmes de l'Eglise lorsqu'il pouvait vivre de l'Evangile [3].

XX. — *Marthe et Marie* [4]. — « Marthe le reçut « dans sa maison. » Marthe est la figure de l'Eglise d'ici-bas recevant le Seigneur dans son cœur. « Marie sa sœur, qui était assise aux pieds du Maî« tre écoutant sa parole, » représente cette même Eglise dans le siècle futur, où le travail et le service de tous les besoins ayant cessé, elle jouira pleinement de la seule sagesse. Marthe est donc occupée d'un nombreux service; l'Eglise maintenant est appliquée de même à des œuvres multipliées. Marthe se plaignant que sa sœur ne lui vient pas en aide, donne lieu à une sentence du Seigneur, qui montre l'Eglise inquiète et troublée ici-bas de beaucoup de choses, lorsqu'une seule est nécessaire, parvenir au terme et à la récompense des travaux du ministère. Jésus dit que Marie a choisi la meilleure part qui ne lui sera point ôtée. Cette part est reconnue la meilleure, et parce qu'elle est le terme des travaux et des services, et parce qu'elle ne sera point ôtée. La part du ministère quoique bonne, sera ôtée, quand les besoins auxquels elle pourvoit auront disparu.

XXI. — *Les trois pains demandés au milieu de la nuit* [5]. — Cet ami auquel on vient demander au milieu de la nuit trois pains à emprunter, est évidemment une figure de ce qui arrive quand l'homme plongé au milieu des tribulations demande à Dieu, comme adoucissement aux peines de la vie présente, l'intelligence de la Trinité. Mais la comparaison est du petit au grand. En effet, si l'ami se lève de son lit, et donne, non pas mû par l'amitié, mais lassé

[1] Act. II, 1-13. — [2] Luc. x, 30-37

[1] Matt. XIX, 29. — [2] I Cor. VII, 35. — [3] II Thess. III, 8, 9. — [4] Luc, x, 38-42. — [5] Ib. XI, 5-8.

d'une prière importune, combien plus Dieu donnera-t-il, lui qui accorde, très-libéralement et sans répugnance, ce qu'on lui demande ; lui qui veut être prié uniquement pour que ceux qui réclament ses dons soient mis en état de les recevoir. Les trois pains marquent l'unité de substance dans la Trinité. Par cet ami arrivant de voyage, auquel son ami, qui demande à emprunter, n'a rien, dit-il, à présenter, il faut entendre les appétits de l'homme, lesquels doivent obéir à la raison. Ces appétits étaient esclaves de la vie temporelle que l'on nomme un voyage, parce que tout y est passager. Quand l'homme se convertit à Dieu, ils reprennent un un autre cours ; mais si les consolations intérieures, si les joies, fruit de la doctrine spirituelle qui donne connaissance de la Trinité du Créateur, viennent à manquer, l'homme se trouve en de grandes angoisses : privé des joies extérieures dont il lui est ordonné de s'abstenir, privé de la manne intérieure, des joies causées par la doctrine du salut, une tristesse mortelle l'accable. Cet état d'angoisse, voilà la nuit pendant laquelle il est contraint de solliciter avec de très-vives instances, pour obtenir trois pains. Une voix sortie de l'intérieur de la maison lui répond que la porte est fermée, et que les enfants prennent leur repos ; ceci figure le temps où la faim de la parole se fera sentir ; lorsque l'intelligence en sera fermée et que les distributeurs de ce pain de la sagesse évangélique, l'ayant répandu dans tout l'univers, les enfants du Père de famille goûteront avec le Seigneur les douceurs cachées du repos. Toutefois celui qui désire l'intelligence l'obtient, par la prière, du Seigneur lui-même, bien qu'il n'y ait point d'homme pour lui enseigner la sagesse.

XXII. — *Le pain, le poisson et l'œuf* [1]. — Au pain, Jésus opppose la pierre ; au poisson, le serpent ; à l'œuf, le scorpion. Le pain désigne la charité : elle est le bien le plus désirable ; elle est tellement nécessaire que sans elle tout le reste n'est rien, de même que sans pain une table est indigente. A la charité est opposée la dureté du cœur que Jésus compare à la pierre. Le poisson figure la foi des choses invisibles, soit par allusion aux eaux du baptême, soit parce que le poisson est pêché dans des profondeurs invisibles ; la foi d'ailleurs immobile au milieu des flots de ce monde qui l'assaillent de toute part, est très-bien représentée par le poisson. A la foi Jésus oppose le serpent, parce que le serpent infecta le premier homme de son venin perfide, en le portant au mal par ses mensonges L'œuf marque l'espérance ; car l'œuf n'est point un être parvenu au terme de la génération, mais donne l'espérance que la fécondation l'animera. Le scorpion est mis ici en opposition ; c'est par derrière que le scorpion blesse de son dard empoisonné : ainsi l'opposé de l'espérance est de regarder en arrière, car l'espérance se porte en avant, vers les biens futurs.

XXIII. — *La clef de la science* [1]. — Jésus dit aux scribes, c'est-à-dire aux docteurs des Juifs : « Vous avez pris la clef de la science et vous « n'êtes point entrés et vous avez empêché ceux « qui entraient. » Les Scribes ne voulaient point reconnaître dans l'Ecriture divine l'humilité du Christ, ni permettre aux autres de la reconnaître.

XXIV. — *La vie est plus que la nourriture* [2]. — Le Seigneur dit à ses disciples : « La vie est « plus que la nourriture. » Donc celui qui vous a donné un plus grand bien, assurément ne vous refusera pas un bien moindre.

XXV. — *Les reins ceints et les lampes allumées* [3]. — Le Seigneur dit : « Que vos reins soient ceints, » par la modération dans l'amour des choses du siècle ; « les lampes ardentes » marquent la fin légitime à laquelle cette modération elle-même doit être rapportée par une intention pure.

XXVI. — *De la mesure de froment* [4]. — Le Seigneur dit à Pierre : « Quel est le dispensateur « fidèle et prudent que son maître établira sur « ses serviteurs pour distribuer à chacun dans « le temps la mesure de froment » qui lui est destinée ? La mesure indique la proportion à la capacité de chacun des auditeurs.

XXVII. — *La nuée s'élevant du côté de l'Occident* [5]. — Cette nuée dont Notre-Seigneur dit : « Lorsque vous verrez une nuée s'élevant du côté « du couchant, » figure son corps sortant glorieux du tombeau. De ce moment en effet la pluie de la parole évangélique arrosa toutes les plages de la terre. « Le vent du midi faisant sentir son « souffle » avant les chaleurs, désigne les tribulation plus légères qui précéderont le jugement.

XXVIII. — *Impossible d'ajouter à sa taille* [6]. — Jésus dit : « Si vous ne pouvez pas ce qu'il y a « de moindre » parlant de l'augmentation de la

[1] Luc, XI, 12.

[1] Luc, XI, 52. — [2] Ib. XII, 23. — [3] Ib. XII. 35. — [4] Ib. 42. — [5] Ib. 53, 54. [6] Ib. 26.

taille de l'homme ; c'est en effet ce qu'il y a de moindre pour Dieu, que le travail de la nature corporelle.

XXIX. — *Contre l'orgueil* [1]. — Jésus ayant dit à ses disciples qu'il ne faut point être dans l'inquiétude au sujet des aliments, ajouta : « Ne « vous élevez point dans des pensées d'orgueil. » C'est qu'en effet l'homme recherche d'abord ces sortes de biens afin de pourvoir à la nécessité ; mais quand ensuite il les a en abondance, il commence à en concevoir de l'orgueil, semblable à un blessé, qui se vanterait d'avoir beaucoup de remèdes à la maison, comme s'il ne serait pas meilleur pour lui d'être sans blessure, et de n'avoir besoin d'aucun remède.

—*De l'hydropique et de la femme courbée* [2]. — Notre-Seigneur compare très-justement l'hydropique à un animal tombé dans un puits, une telle maladie provenant de l'excès des humeurs : de même, parlant de cette femme courbée depuis dix-huit ans, et qu'il avait délivrée, il la compare à un animal qu'on délie pour le mener à l'abreuvoir. Dans l'hydropique nous voyons la fidèle représentation du riche avare. Plus les humeurs déréglées abondent dans l'hydropique, plus il est consumé par la soif : de même plus les richesses dont on fait mauvais usage affluent, plus ces désirs de la cupidité s'allument chez l'avare. La femme courbée par la maladie, impuissante à se redresser, est le type de l'âme que les pensées terrestres ont affaiblie et abaissée, et qui ne peut plus s'occuper des choses divines.

XXX. — *Des invités au repas du soir* [3]. — Les invités que l'on amène de la ville au souper désignent ceux de la nation juive qui ont cru au Christ ; c'est-à-dire ces *infirmes* qui sentant le poids de leurs péchés n'ont point eu l'orgueil de cette apparente justice, dont le mensonge éloignait de la grâce du salut les maîtres d'Israël. Les autres invités que le maître du festin fait chercher le long des haies et sur les chemins tant qu'il reste des places à sa table, sont la figure des gentils dispersés sur tous les chemins par la division des sectes, meurtris et embarrassés par les épines de leurs péchés.

XXXI. — *Bâtir une tour, et se préparer à la guerre* [4]. — Les dépenses pour la contruction d'une tour représentent les forces qu'il faut déployer pour devenir disciple de Jésus-Christ, et les dix mille hommes menés au combat par celui qui s'avance contre un roi qui en a vingt mille, figurent la simplicité du chrétien devant combattre contre la duplicité du démon, c'est-à-dire contre ses ruses et ses tromperies ; simplicité que Jésus fait consister dans le renoncement intérieur à tout ce que l'on possède. Voici en effet la conclusion qui suit : « Ainsi donc, « quiconque parmi vous ne renonce pas à tout ce « qui lui appartient, ne peut être mon disciple. » Dans cet universel renoncement, il faut aussi comprendre la vie du corps dont la possession doit nous paraître tellement temporaire et provisoire que la menace d'en être dépouillé ne puisse faire sacrifier la vie de l'éternité. De même que Jésus nous détourne de laisser la tour inachevée, rappelant les insultes de ceux qui diront : « Cet homme a commencé à bâtir et n'a « pu terminer ; » de même dans l'exemple du roi contre lequel il faut combattre il condamne la paix quand il dit : « Il lui envoie une ambassade « lorsqu'il est encore loin pour lui faire des pro- « positions de paix, » faisant voir par là que les assauts des démons font succomber les hommes qui ne renoncent pas à tout ce qu'il possèdent, et que ces hommes font la paix avec le diable, se livrant à ses suggestions pour commettre le péché. Ainsi bâtir une tour, combattre contre le roi ennemi, c'est être disciple de Jésus-Christ : posséder les ressources pour achever la tour, disposer de dix mille hommes de troupes contre les vingt mille de l'ennemi, c'est renoncer à tout ce que l'on possède.

XXXII. — *Le sel affadi et la brebis perdue* [1]. — Le sel affadi désigne l'apostat ; la brebis perdue, tous les pécheurs qui se reconcilient avec Dieu par la pénitence. Le pasteur porte sur ses épaules la brebis retrouvée, parce que c'est en s'abaissant que Jésus releva ces pécheurs. Les brebis laissées dans le désert sont au nombre de quatre-vingt-dix-neuf, parce qu'elles figurent les superbes qui se font comme une solitude dans leur cœur en voulant être seuls remarqués : l'unité leur manque, pour qu'ils soient parfaits. Quiconque en effet s'arrache à l'unité véritable, le fait par orgueil : car, dès que l'on aspire à l'indépendance on se détache de l'unité qui est Dieu même. C'est pourquoi les quatre-vingt-dix-neuf brebis et les neuf drachmes sont mises pour figurer ceux qui présumant d'eux-mê-

[1] Luc, 39. — [2] Ib. XIV, 3, 5; XIII, 11-16. — [3] Ib. XIV, 21-23. — [4] Ib. 28-35.

[1] Luc, XIV, 34. 35. XV, 1-10.

mes se préfèrent aux pécheurs retournant au salut. L'unité manque au nombre neuf pour compléter la dizaine, et au nombre quatre-vingt-dix-neuf pour former la centaine, et ainsi de suite pour toute la série des nombres, à neuf-cent quatre-vingt-dix-neuf pour atteindre le mille, à neuf mille neuf-cent-quatre-vingt-dix-neuf pour la dizaine de mille. On peut en multipliant ou en divisant varier indéfiniment les nombres auxquels la perfection fait défaut par l'absence de l'unité. Celle-ci au contraire, immuable en elle-même, venant à s'ajouter, imprime le sceau de la perfection. C'est à l'unité que le Sauveur ramène les pécheurs convertis par la pénitence fruit de l'humilité.

XXXIII. — *L'enfant prodigue* [1]. — Cet homme qui a deux fils, c'est Dieu, père de deux peuples qui sont comme les deux branches de la race humaine, le peuple des hommes demeurés fidèles au culte d'un seul Dieu, et le peuple des idolâtres, qui abandonnèrent le Seigneur. Mais il faut remonter à l'origine de la création de l'homme pour approfondir cette histoire. Le fils aîné est le type de la fidélité au culte du vrai Dieu. Le plus jeune part pour une contrée lointins. Il a demandé à son père la portion d'héritage qui lui revient. Telle est l'âme que la jouissance de son pouvoir a séduite. Son patrimoine, c'est-à-dire la vie, l'intelligence, la mémoire, la sublimité et la promptitude du génie, tous ces dons de la munificence divine sont mis à sa disposition par le libre arbitre; c'est pourquoi. « le père distribua son bien à ses enfants. » Le plus jeune partit pour un pays lointain. Il abusa des dons naturels, il abandonna son père, délaissant le Créateur pour se livrer à la jouissance des créatures. — Il est représenté, « peu « de jours après rassemblant tout ses biens, et « s'en allant dans une contrée lointaine. » C'est qu'en effet, peu de jours après la création du genre humain, l'âme, cette créature raisonnable, voulut être, par son libre arbitre, maîtresse absolue d'elle-même et de ses facultées, et se détacher de son Créateur pour s'appuyer sur ses propres forces. Mais plus elle s'éloigna de Celui qui était la source de sa vie, plus elle fut promptement épuisée. C'est pourquoi l'Evangile appelle une vie de débauche et d'excès la vie répandue et dissipée dans les pompes extérieures et vide au dedans : l'homme qui s'y livre poursuit les vanités qu'elle enfante, et abandonne Dieu qui est au dedans de lui. Cette région lointaine, c'est donc l'oubli de Dieu. La famine survenue dans ce pays, c'est la privation de la parole de vérité. L'habitant de la contrée désigne quelque prince de l'air, faisant partie de la milice de Satan. Sa maison de campagne figure le genre de pouvoir qu'il exerce, et les pourceaux les esprits immondes qui sont au-dessous de lui. Les cosses dont il nourrissait les pourceaux figurent les maximes du siècle, vides et sonores, dont retentissent les poèmes et les divers discours consacrés à la louange des idoles ou aux fables des dieux des Gentils, et qui font la joie des démons. C'est pourquoi ce jeune homme voulant se rassasier cherchait dans cette vile pâture un aliment qui fût substantiel et sain, et qui procurât le bonheur, et il ne le trouvait pas. De là cette parole : « Et personne ne lui en don- « nait. »

« Mais étant rentré en lui-même, » c'est-à-dire s'arrachant aux trompeuses illusions et aux entraînements des vanités du monde extérieur et recueillant ses pensées dans l'intérieur de sa conscience, « combien de mercenaires, « s'écrie-t-il, ont du pain en abondance dans la « maison de mon père. » Comment ceci pourrait-il être connu de l'homme plongé, comme les idolâtres l'étaient, dans un si grand oubli de Dieu? Ces paroles ne désigneraient-elles point le réveil de l'âme à la prédication de l'Evangile. On vit alors en effet de nombreux prédicateurs de la vérité, parmi lesquels plusieurs étaient guidés, non par l'amour de la vérité elle-même, mais par le désir des avantages terrestres. C'est d'eux que l'Apôtre disait : Que plusieurs qui annoncent l'Evangile, ne le font pas avec pureté [1], faisant de la piété un trafic [2]. Ils ne prêchaient pas un autre Evangile comme les héritiques, ils prêchaient l'Evangile de Paul, mais dans un autre esprit que celui de cet Apôtre. C'est pourquoi ils sont très-justement appelés des mercenaires. Ils dispensent le même pain de la parole et dans la même maison, toutefois ils ne sont point appelés au céleste héritage, mais ils travaillent pour une récompense temporelle. C'est d'eux qu'il est dit : « En vérité, je vous le dis, ils ont « reçu leur récompense [3]. » Il s'écrie donc : « Je « me lèverai, » car il était étendu dans un état de prostration; « et j'irai, » Il était en effet

[1] Luc, xv, 11-32.

[1] Philip. I, 17. — [2] I Tim. VI, 5. — [3] Matt. VI, 2.

bien éloigné ; « vers mon père, » il était devenu le serviteur de celui à qui appartenaient les pourceaux. Les autres paroles indiquent la disposition d'un âme qui se prépare à la pénitence par l'aveu de ses péchés, mais qui ne la fait pas encore. Il ne s'ouvre pas encore à son père, mais il promet de s'ouvrir à lui, quand il le reverra. Comprenez donc maintenant ce que signifie « venir vers son « père : » c'est être établi dans l'Eglise par la foi, et pouvoir y trouver, dans la confession de ses fautes, l'accomplissement du devoir et la récompense qui en est le fruit. Qu'est-ce donc qu'il se propose de dire à son père ? « Mon père, j'ai péché contre « le ciel et contre vous, et je ne suis plus digne « d'être appelé votre fils : traitez-moi comme « l'un de vos mercenaires. — J'ai péché *contre le « ciel*, » ce mot a-t-il la même signification que « j'ai péché *contre vous* ? » Alors il faudrait entendre par le « ciel » la souveraine majesté du Père : c'est en ce sens que le Psalmiste a dit : « Il s'élance des hauteurs du ciel [1], » c'est-à-dire du sein du Père lui-même. Ou plutôt « j'ai pé- « ché *contre le ciel* » ne veut-il pas dire : en présence des âmes saintes, qui sont le trône de Dieu ; et « *contre vous* : » jusque dans le sanctuaire intime de la conscience ?

« Et se levant, il vint vers son père. Et lorsqu'il « était encore bien loin : » avant qu'il eût de Dieu une véritable idée, mais néanmoins dans le moment où il le cherchait déjà de bonne foi, « son père « le vit. » L'expression est donc juste, quand on dit de Dieu qu'il ne voit pas les impies et les superbes, qu'il ne les a pas en quelque sorte devant les yeux : car être devant les yeux, ne s'entend d'ordinaire que des personnes aimées. « Et il fut tou- « ché de compassion : et courant à lui, il se « jeta à son cou. » Le père n'a pas quitté son Fils unique, par qui il a fait cette course lointaine et s'est abaissé jusqu'à nous ; car « Dieu « était dans le Christ se réconciliant le monde [2] ; » et le Seigneur l'a déclaré lui-même : « Mon « Père, qui demeure en moi, fait lui-même les « œuvres que je fais [3]. » Or, que signifie « se « jeter à son cou, » si ce n'est incliner et abaisser son bras pour l'étreindre ? « Et à qui le bras « du Seigneur a-t-il été révélé [4] ? » Ce bras n'est autre assurément que Notre-Seigneur Jésus-Christ. « Et il le baisa. » Etre consolé par la parole de la grâce divine, qui fait naître l'espérance du pardon des péchés, c'est obtenir du père, au retour de longs égarements, le baiser de charité. Alors commence pour celui qui est établi dans l'Eglise la confession de ses péchés. Le prodigue ne dit pas tout ce qu'il s'était promis de dire ; il va seulement jusqu'à ces paroles : « Je « ne suis pas digne d'être appelé votre fils. » Car Dieu veut opérer par la grâce ce dont il se reconnaît indigne à cause de ses fautes. Il n'ajoute pas ce qu'il s'était proposé d'abord dans sa première résolution : « Traitez-moi comme l'un « de vos mercenaires. » Quand il était privé de pain, il allait jusqu'à souhaiter la condition de mercenaire ; mais après que son père l'a embrassé, il n'a plus pour elle qu'un noble et généreux dédain.

La première robe symbolise la dignité perdue par Adam ; les serviteurs qui l'apportent sont les prédicateurs du pardon. L'anneau placé au doigt de la main, gage du Saint-Esprit, figure bien la participation à la grâce. Les chaussures aux pieds marquent la préparation à la prédication de l'Evangile par le détachement des biens de la terre. Le veau gras, c'est le Seigneur lui-même, mais rassasié d'opprobres selon la chair. L'ordre est donné d'amener le veau gras : qu'est-ce à dire, sinon qu'il faut annoncer le Seigneur, et en l'annonçant, le faire entrer dans les entrailles du fils exténué par la faim ? L'ordre est donné aussi d'immoler la victime ; de répandre le souvenir de la mort du Sauveur : or, il est immolé réellement pour chacun de nous, lorsque nous croyons que pour nous il est mort. « Et réjouissons- « nous, » ajoute le texte sacré ; ceci a trait aux motifs d'allégresse qui vont être allégués : « Par- « ce que mon fils que voici était mort, et il est « ressuscité ; il était perdu, et il est retrouvé. » Et maintenant ce festin et cette fête se célèbrent dans tout l'univers, où l'Eglise est répandue et disséminée. Car ce veau gras figure le corps et le sang du Seigneur qui s'offre au Père céleste et nourrit toute sa famille.

Le fils aîné, qui n'est pas parti pour une région lointaine, mais qui n'est pas néanmoins dans la maison, c'est le peuple d'Israël selon la chair. Il est aux champs, c'est-à-dire, qu'au sein même de l'héritage et des richesses de la Loi et des Prophètes, il se livre de préférence aux œuvres de la terre et à toutes sortes d'observations judaïques. Il s'est trouvé parmi eux un grand nombre d'hommes animés de ces sentiments, et souvent encore on en rencontre de semblables. Revenant des champs, il s'approche de la maison : en d'autres termes, occupé sans

[1] Ps. XVIII, 7. — [2] II Cor. V, 19. — [3] Jean, XIV, 10. — [4] Is. LIII, 1.

amour d'un travail tout terrestre, il considère d'après les saintes Ecritures la liberté faite à l'Eglise. Il entend la musique et la danse, c'est-à-dire, les hommes remplis de l'Esprit-Saint, qui annoncent l'Evangile d'une commune voix, suivant la recommandation de l'Apôtre : « Je vous « conjure, mes frères, leur dit-il, par le nom de « Jésus-Christ Notre-Seigneur, de faire en sorte « que vous n'ayez qu'un même langage [1]. » Il entend aussi les concerts de louanges qui s'élèvent vers Dieu, comme d'un seul cœur et d'une seule âme. Il appelle un des serviteurs et lui demande ce qui se passe, en d'autres termes il ouvre un des livres des Prophètes, et le compulsant, il l'interroge en quelque sorte pour savoir ce que signifient les fêtes qu'on célèbre dans cette Eglise, en dehors de laquelle il se trouve placé. Le serviteur de son père, le prophète lui répond : « Votre frère est revenu, et votre père a tué le « veau gras, parce qu'il l'a recouvré en santé. » Votre frère était en effet aux extrémités de la terre. Mais ce qui augmente l'allégresse de ceux qui chantent au Seigneur un cantique nouveau, c'est que ses louanges viennent des extrémités du monde [2]; et pour célébrer le retour de celui qui était absent, on a mis à mort l'homme de douleur et sachant l'infirmité [3]; et ceux auxquels il n'avait point été annoncé, l'ont vu ; et ceux qui n'ont point entendu parler de lui, l'ont contemplé [4].

Et maintenant encore Israël s'indigne et refuse d'entrer. Lors donc que la plénitude des nations sera entrée, son Père sortira au moment opportun, afin que tout Israël soit sauvé ; ce peuple est tombé en partie dans l'aveuglement, que figure l'absence du fils aîné à la campagne, jusqu'à ce que la plénitude du plus jeune revienne de son long égarement au milieu de l'idolâtrie des nations, pour manger le veau gras dans la maison paternelle [5]. Car, un jour, la vocation des Juifs au salut, qui vient de l'Evangile, sera manifestée. Or, c'est ce que signifie la démarche du père pour appeler son fils aîné.

La réponse de ce dernier, fait naître deux questions : Comment peut-on dire du peuple Juif qu'il n'a jamais transgressé les ordres de Dieu ? et qu'est-ce à dire qu'il n'a jamais reçu de chevreau, pour se réjouir avec ses amis ? En ce qui concerne le premier point, on devine facilement qu'il n'est pas question de tous les commandements, mais seulement de celui qui est le plus nécessaire, je veux parler, de celui qui défend d'adorer aucun autre Dieu que le souverain Créateur de toutes choses [1] : on comprend d'ailleurs que ce fils ne personnifie pas tous les Israëlites indistinctement, mais ceux d'entre eux qui n'ont jamais quitté le culte du vrai Dieu pour celui des idoles. En effet, quoique ce fils, en quelque sorte placé aux champs, désirât les choses terrestres, cependant c'est du Dieu unique qu'il attendait ces biens, qui lui étaient communs avec les animaux. Aussi la synagogue est-elle bien personnifiée dans ce psaume d'Asaph : « Je suis devant vous comme une bête; mais « néanmoins je suis toujours vous [2]. » C'est ce que corrobore également le témoignage du père lui-même, formulé en ces termes : « Vous êtes toujours avec moi. » Il ne reproche pas à son fils une sorte de mensonge, mais faisant l'éloge de sa persévérance à demeurer avec lui, il l'invite par là même à prendre une part plus grande et plus parfaite à la joie.

Quel est maintenant ce chevreau, qu'il n'a jamais eu pour faire un festin ? Il est certain d'abord que le chevreau est ordinairement le symbole du pécheur. Mais loin de moi de reconnaître ici l'Antechrist. Car je ne vois pas comment on pourrait appliquer jusqu'au bout cette interprétation. Il serait trop absurde que le fils, à qui il est donné d'entendre ces paroles : « Vous « êtes toujours avec moi, » eût exprimé à son père le désir de croire à l'Antechrist. Il n'est pas non plus permis de voir dans ce fils la personnification de ceux d'entre les Juifs qui croiront à l'Antechrist. Dans l'hypothèse où ce chevreau serait la figure de l'Antechrist, comment ce fils pourrait-il en manger puis qu'il ne mettrait pas en lui sa foi ? Ou bien, si manger du chevreau ne signifie rien autre chose que la joie causée par la perte de l'Antechrist, comment le fils, que le père accueille si bien, dit-il que cette joie ne lui a pas été accordée, tandis que tous les enfants de Dieu applaudiront à la condamnation de son adversaire ? A mon sens (et ce que je vais dire, dans une matière aussi obscure, ne doit pas empêcher un examen plus attentif,) il se plaint donc de ce que le Seigneur lui-même lui a été refusé pour son festin, attendu que le Seigneur est un pécheur à ses yeux. Ce peuple considérant le Sauveur comme un chevreau,

[1] I Cor. I, 10. — [2] Is. XLII, 10. — [3] Ib. LIII, 3. — [4] Ib. LII, 15. — [5] Rom. XI, 26.

[1] Ex. XX, 3. — [3] Ps. LXXII, 23.

en d'autres termes, voyant en lui un violateur du sabbat et un profanateur de la Loi, n'a pas mérité de prendre part à ses joies : ainsi : « Vous « ne m'avez jamais donné un chevreau pour en « manger avec mes amis, » reviendrait à dire : celui qui était à mes yeux un chevreau, vous ne me l'avez jamais donné pour me réjouir, et vous ne me l'avez point accordé, précisément parce que je le considérais comme un chevreau, « Avec « mes amis, » s'entend des chefs en union avec le peuple, ou du peuple de Jérusalem assemblé avec les autres peuples de Juda. Quant aux femmes perdues, avec lesquelles le plus jeune fils est accusé d'avoir dissipé son patrimoine, elles désignent très-bien les passions honteuses, qui ont fait abandonner l'alliance unique et légitime du vrai Dieu, pour rechercher dans les superstitions païennes l'union adultère avec la foule des démons.

D'où vient ensuite que le père, après avoir dit : « Vous êtes toujours avec moi, » — paroles expliquées, — continue en ces termes : « Et tout ce qui est à moi est à vous ? » Gardez-vous d'abord de croire que ces mots : « Tout ce qui est « à moi est à vous, » signifient que le frère n'y a point de part, comme vous vous demanderiez avec anxiété, pour un héritage de ce monde, comment l'aîné pourrait avoir tout, dans le cas où le plus jeune aurait sa part. Les enfants parfaits, d'une pureté très-grande et déjà dignes du ciel, possèdent tout, de façon que chaque chose est à tous, et que tout est à chacun. Car la charité ignore les angoisses inséparables de la cupidité. Mais comment ce fils possède-t-il tout ? Est-ce que Dieu, dira quelqu'un, met au-dessous de lui et les Anges, et les Vertus sublimes, et les puissances, et tous les esprits célestes, exécuteurs de ses volontés ? Si l'on entend *possesseur*, dans le sens de *maître*, il est évident que Dieu ne lui a pas donné tout. Car ceux dont il est dit : « Ils seront comme les Anges de « Dieu [1], » ne seront point les *maîtres*, mais plutôt les *cohéritiers* des Anges. Que si la possession s'entend dans le sens, d'ailleurs légitime, attaché à cette phrase : les âmes en possession de la vérité ; je ne vois pas pour quel motif nous ne pourrions pas admettre ici le mot *tout*, dans son sens vrai, propre et absolu. En effet, quand nous disons des âmes qu'elles sont en possession de la vérité, notre intention n'est pas d'affirmer qu'elles en sont les maîtresses. Enfin, s'il nous est interdit d'entendre la possession en ce sens, mettons encore cela de côté. Car le père ne dit pas : Je vous donnerai tout en possession ; ou : Vous possédez, vous possèderez tous mes biens ; mais : « Tout ce qui est à moi est à vous. » Tout cela cependant n'est pas à lui comme à Dieu. En effet ce qui est dans notre bourse peut servir pour la nourriture ou le vêtement de notre famille, ou pour tout autre usage analogue. Et certes, comme il était en droit de l'appeler son père, je ne vois pas ce qu'il n'aurait pu appeller sien, dans ce qui appartenait à ce père, puisque c'était à lui des à titres différents. Car quand nous aurons obtenu l'éternelle félicité, les choses élevées au dessus de nous seront à nous pour les voir ; nous vivrons avec ce qui sera près de nous, et ce qui sera au dessous nous appartiendra aussi pour le dominer. Que le frère aîné prenne donc part à la joie dans une sécurité parfaite, parce que son frère « était mort, « et qu'il est réssuscité ; il était perdu, et il est re- « trouvé. »

XXXIV. — *Se faire des amis avec des richesses d'iniquité* [1]. — Dans l'économe que son Maître a mis hors d'emploi, et qu'il loue d'avoir pourvu à son avenir, nous ne devons pas prendre tout comme une règle de conduite à suivre. Car nous ne devons pas dérober à notre maître, pour employer en aumônes le fruit de nos larcins, et les amis par qui nous voulons être reçus dans les tabernacles éternels, ne doivent pas s'entendre de ceux qui sont redevables à l'égard du Seigneur notre Dieu : ce sont les justes et les saints qui sont figurés ici, et qui introduiront au céleste séjour ceux qui les auront secourus de leurs biens terrestres, dans le besoin ; et c'est d'eux qu'il est dit, que si quelqu'un donne seulement à boire un verre d'eau froide à l'un d'entre eux, à cause de sa qualité de disciple, il ne perdra point sa récompense [2]. Ces sortes de similitudes tirent aussi toute leur force des contraires, et nous donnent à entendre que si l'économe infidèle a pu recevoir un tel éloge de son Maître, à combien plus forte raison les hommes qui accomplissent les mêmes œuvres, en se conformant au commandement divin, seront-ils plus agréables au Seigneur. C'est ainsi qu'en parlant du juge inique importuné par une veuve, notre Sauveur élève la pensée jusqu'au Souverain Juge, dont la justice ne peut cependant sous aucun rapport être assimilée à celle de ce juge

[1] Matt. XXII, 30.

[1] Luc, XVI, 1-9. — [2] Matt. X, 42.

d'iniquité [1]. Quant aux cent barils d'huile, pour lesquels l'économe fait souscrire cinquante au débiteur, et aux cent mesures de froment réduites à quatre-vingt, je pense que cela n'a d'autre but que d'exprimer ce qui doit être fait en faveur de l'Eglise par chacun de nous à l'exemple de ce que faisaient les Juifs à l'égard des Lévites, afin que notre justice surpasse celle des Scribes et des Pharisiens [2]: c'est-à-dire, que les Juifs donnant la dîme de leurs biens, nous devons donner la moitié des nôtres, comme fit Zachée, qui donna la moitié, non de ses revenus, mais de ses biens [3], ou que, du moins, nous devons doubler la dîme, afin de surpasser par cette double offrande celle des Juifs. Cet argent, dont la possession n'est que temporaire, Notre-Seigneur l'appelle *Mammon* d'iniquité, parce que Mammon signifie richesse, et que ces mêmes richesses, appartiennent à des hommes d'iniquité qui mettent en elles l'espérance et la plénitude de leur bonheur : pour les justes, quand il les possèdent, c'est, il est vrai, une ressource ; mais leur trésor, ils n'en ont point d'autre que les richesses célestes et spirituelles, à l'aide desquelles, ils pourvoient spirituellement à leurs besoins, écartent la misère et l'indigence et s'assurent une immense félicité.

XXXV. — *Le bien étranger* [4]. — Les biens de la terre, voilà ce que Notre-Seigneur appelle ici biens étrangers, car personne ne les emporte avec soi en mourant, suivant cette parole de David : « Ne crains pas, lorsqu'un homme sera « devenu riche, et que sa maison sera élevée « au comble de la gloire : car, lorsqu'il mourra, « il n'en emportera rien, et sa gloire ne descen- « dra pas avec lui dans le tombeau [5]. »

XXXVI. — « *Nul ne peut servir deux maî- « tres* [6]. » — La distinction qui vient ensuite : « Ou il haïra l'un, et aimera l'autre; ou il s'at « tachera à l'un, et méprisera l'autre, » mérite une attention particulière. Car Notre-Seigneur ne l'a pas faite au hasard et sans raison. Qu'on demande à quelqu'un s'il aime le démon, il répondra toujours qu'il ne l'aime pas, mais qu'il l'a plutôt en horreur; quant à Dieu, presque tout le monde s'écrie qu'il l'aime. Donc, ou il haïra l'un et il aimera l'autre, comme c'est son devoir, c'est-à-dire, il haïra le démon, et il aimera Dieu. Mais la contrepartie offre un autre sens : « Ou il s'attachera à l'un et il méprisera « l'autre; » c'est-à-dire, il s'attachera au démon, en poursuivant la jouissance de ses récompenses passagères ; et il méprisera Dieu. Notez qu'il n'est pas dit : Il haïra, mais : Il *méprisera* : telle est la conduite ordinaire de ceux qui, faisant moins de cas de ses menaces que de la satisfaction de leurs passions, se flattent de trouver dans la bonté divine un motif d'impunité. C'est à ces hommes que Salomon fait entendre cet avertissement : « Mon enfant, n'ajoute pas pé- « ché sur péché, et ne dis pas : La miséricorde « de Dieu est grande [1]. »

XXXVII. — « *Le royaume des cieux souffre vio- « lence* [2]. — « Le royaume des cieux souffre vio- « lence, et les violents l'emportent [3]. » Il faut que chacun de nous méprise non-seulement les richesses, mais encore les langues qui raillent ceux qui méprisent ces biens : car c'est alors seulement que, comme un vainqueur intrépide, on emporte comme d'assaut le royaume des cieux. L'Evangéliste mentionne en effet ces paroles, après avoir rapporté que les Pharisiens se moquèrent de Jésus, à cause de ce qu'il avait dit sur le mépris des richesses terrestres.

XXXVIII. — *Le mauvais riche* [4]. — « Il y avait « un homme riche, qui était vêtu de pourpre et « de lin, et se traitait magnifiquement tous les « jours, » etc. Sous le rapport allégorique, on peut voir dans ce riche, les esprits superbes du peuple Juif, ignorant la justice de Dieu et cherchant à établir la leur [5]. La pourpre et le lin marquent la dignité royale : « Et le royaume de « Dieu vous sera ôté, dit le Sauveur, et il sera « donné à un peuple qui accomplira la justi- « ce [6]. » Le festin splendide marque la confiance excessive des Juifs dans la Loi, dont ils se prévalaient avec l'ostentation de l'orgueil, plutôt que de la mettre en pratique pour arriver au salut. Le pauvre, nommé Lazare, c'est-à-dire, celui à qui l'on vient en aide, signifie celui qui est dans le besoin, le gentil ou le publicain par exemple, qui reçoit d'autant plus de secours qu'il présume moins de la puissance de ses ressources. Tels étaient les deux hommes qui priaient dans le temple, l'un publicain, et l'autre pharisien. Le riche, plein en quelque sorte de sa propre justice, loin de pouvoir être mis au nombre de ces heureux qui ont faim et soif de la justice [7], s'écrie donc : « Je vous rends grâces de ce « que je ne suis pas comme ce publicain. » Le

[1] Luc. XVIII, 2-8. — [2] Matt. V, 20. — [3] Luc, XIX, 8. — [4] Ib, XVI, 12. — [5] Ps. XLVIII, 17, 18. — [6] Luc, XVI, 13.

[1] Eccli. V, 5 6. — [2] Luc, XVI, 16. — [3] Matt. XI, 12. — [4] Luc, XVI, 19-31. — [5] Rom. X, 3. — [6] Matt. XXI, 43. — [7] Ib. V, 6.

pauvre, de son côté, désirant être secouru, s'écrie : « Ayez pitié de moi, qui suis un pé« cheur [1]. » Etendu à la porte du riche, il va cependant jusqu'à désirer de se rassasier des miettes qui tombaient de sa table. Car le riche ne l'admettait pas au festin, dont il faisait un abus condamnable, et ne lui en faisait point part: ainsi le Scribe, qui possédait les clefs du royaume des cieux, n'y entrait pas lui-même, et ne permettait pas aux autres d'y entrer [2]. Les miettes qui tombent de la table du riche, sont certaines paroles de la Loi, que les Juifs superbes laissaient, pour ainsi dire, tomber à terrre, lorsqu'ils parlaient au peuple avec orgueil. Les ulcères figurent la confession des péchés, pareils à ces humeurs malignes qui, du fond des entrailles, s'échappent au-dehors. Les chiens qui les léchaient, sont les hommes profondément pervers attachés aux péchés, qui ne cessent même de louer ouvertement les œuvres coupables, qu'un autre déplore en son cœur et déteste en en faisant l'aveu. Le sein d'Abraham est le lieu du repos des bienheureux pauvres, à qui appartient le royaume du ciel, où ils sont reçus après cette vie. La sépulture en enfer marque la grandeur des peines qui dévorent après cette vie les orgueilleux et les hommes au cœur impitoyable. Le Seigneur déclare néanmoins dans ce récit qu'ils voient de loin et qu'ils comprennent ce repos des bienheureux, où jamais ils ne pourront parvenir.

Le rafraichissement que réclame le mauvais riche pour sa langue, au milieu des flammes qui l'embrasent et l'envellopent de toutes parts, vérifie le sens de ces paroles : « La vie et la mort « sont au pouvoir de la langue, [3]. » et de celles-ci : que « l'on confesse de bouche pour être sauvé [4] : » or, le mauvais riche s'y est refusé par orgueil. L'extrémité du doigt signifie les œuvres de miséricorde même les plus petites, inspirées par l'Esprit-Saint pour venir en aide à nos frères. Et quand Abraham lui dit : « Tu as reçu le « bien dans ta vie, » ce reproche lui rappelle qu'il s'est attaché à la félicité du siècle, et qu'il n'a pas aimé d'autre vie que celle où il s'enflait d'orgueil. Quant à Lazare, il est dit qu'il a reçu les maux, parce qu'il a compris que la mort, la douleur, les travaux et les peines de cette vie sont le châtiment du péché, suivant ce qui est écrit : « Et nous aussi, nous étions enfants de co« lère, ainsi que les autres [1], » et encore : que l'enfant, celui dont la vie n'a été que d'un jour sur la terre, n'est pas même exempt de péché [2], parce que nous mourons tous en Adam [3], qui, en se faisant transgresseur, a mérité la mort.

Il est dit que les justes ne pourraient, lors même qu'ils en auraient la volonté, passer aux lieux où sont tourmentés les impies. Qu'est-ce à dire, sinon qu'en vertu de la sentence immuable de Dieu, les justes ne peuvent, lors même qu'ils le voudraient, exercer en aucune manière la miséricorde à l'égard de ceux qui après cette vie sont jetés dans la prison, pour ne plus en sortir tant qu'ils n'auront pas payé jusqu'à la dernière obole [4] ? Leçon donnée aux hommes, pour qu'ils viennent en aide pendant leur vie à ceux qu'ils peuvent secourir, de peur que, dans la suite, fussent-ils parfaitement reçus, ils ne puissent plus rien pour ceux qui sont l'objet de leur affection. Ce passage de l'Evangile : « Pour qu'ils « vous recoivent eux-mêmes dans les tabernacles « éternels [5], » ne peut s'appliquer aux hommes superbes et sans entrailles, semblables à ce mauvais riche, et indignes d'être reçus par les saints dans le séjour bienheureux ; mais il regarde ceux qui se sont faits des amis par les œuvres admirables de leur charité . Ce n'est pas cependant que les justes les reçoivent, en quelque sorte de leur propre chef, et pour ainsi dire en leur faisant eux-mêmes grâce ; mais c'est en vertu de la promesse et par la permission de Celui qui leur a inspiré de s'en faire des amis, et qui, dans sa bonté libératrice, a bien voulu être nourri, vêtu, reçu et visité dans chacun des plus petits parmi les siens. Maintenant, que cette réception s'opère aussitôt après cette vie, ou à la fin des siècles, à la résurrection des morts et au jugement dernier, ce n'est pas là une petite question. Mais à quelque moment qu'elle ait lieu, il est certain que nulle part l'Ecriture ne la promet à ceux qui sont les imitateurs du mauvais riche .

Les cinq frères qu'il dit avoir dans la maison de son père, représentent les Juifs, retenus sous la Loi donnée par Moïse, l'auteur du Pentateuque. Il demande que Lazare soit envoyé vers ses frères, car il se reconnaît indigne de rendre témoignage à la vérité ; et comme il n avait obtenu aucun rafraichissement, il croit d'autant moins à la possibilité d'être délivré de l'enfer, pour aller annoncer cette même vérité. Ces paroles d'Abraham:

[1] Luc, XVIII, 10-13. — [2] Ib. XI, 52. — [3] Prov. XVIII, 21. — [4] Rom. X, 10.

[1] Eph. II, 3. — [2] Job, XIV, 4, selon les Sept. — [3] I Cor. XV, 22. — [4] Matt. V, 26. — [5] Luc, XVI, 9

« S'ils veulent croire, ils ont Moïse et les Pro-« phètes, » n'établissent pas la supériorité de ces derniers sur l'Evangile; mais comme l'Evangile, suivant la réflexion de l'Apôtre, est attesté par la Loi et les Prophètes [1], cela veut dire que la croyance à ceux-ci peut conduire à l'Evangile, selon ces mots de Notre-Seigneur lui-même en un autre endroit : « Si vous croyiez Moïse, « vous me croiriez aussi : car c'est de moi qu'il « a écrit [2]. » Ce que dit ensuite Abraham, trouve ici naturellement sa place : « S'ils n'écoutent « ni Moïse ni les Prophètes, ils ne croiront pas « non plus, quand même un mort ressusciterait. » Moïse et les Prophètes ayant annoncé Celui qui est ressuscité d'entre les morts, s'ils ne les croient pas sur ce point, ils ne veulent pas non plus certainement croire en Jésus-Christ. Beaucoup moins encore peuvent-ils croire à la résurrection d'un mort quelconque, puisqu'ils ne croient pas Celui dont Moïse et les Prophètes, à qu'ils refusent de croire, ont annoncé la résurrection.

Cette parabole peut encore recevoir une autre interprétation. Lazare étendu à la porte de ce riche représente Notre-Seigneur, qui, dans les abaissements de son incarnation, s'est incliné jusqu'à l'oreille des Juifs si profondément imbus d'orgueil . « Souhaitant se rassasier des « miettes qui tombaient de la table du riche, » c'est-à-dire cherchant en eux jusqu'aux moindres œuvres de justice dont leur orgueil n'eût pas corrompu le mérite à ses yeux, quand même ces œuvres de miséricorde et d'humilité eussent été de très-peu de valeur, sans esprit de suite et sans cette persévérance qui constitue la vie régulière, pourvu du moins qu'elles eûssent été accomplies de temps à autre ou par hasard, semblables en cela aux miettes qui tombent de la table. Les ulcères signifient les douleurs que le Seigneur a daigné endurer pour nous dans l'infirmité de la chair. Les chiens qui léchaient ces ulcères, sont les Gentils, que les Juifs considéraient comme des pécheurs et des hommes impurs; et cependant, aujourd'hui par toute la terre, ils goûtent et savourent avec amour les souffrances du Sauveur dans les mystères de son corps et de son sang. Le sein d'Abraham figure le secret du Père, où il est monté après sa résurrection; il est dit qu'il y a été porté par les Anges, ce qui a trait sans doute à l'annonce de l'Ascension du Sauveur faite aux disciples par les Anges. En effet, qu'ont-ils voulu dire par ces mots : « Pourquoi vous arrêtez-vous à regarder « au ciel [1] ? » si ce n'est que l'œil de l'homme ne peut nullement pénétrer jusqu'à ce secret où montait le Seigneur, quand il s'élevait au ciel en présence de ses disciples? Le reste peut s'entendre dans le sens exposé précédemment : car le secret du Père s'entend très-bien aussi du lieu où les âmes des justes vivent avec Dieu, en attendant la résurrection. Il est d'autant plus vrai que Dieu est partout, qu'il n'est contenu en aucun lieu, suivant ces paroles adressées au larron : « Tu seras aujourd'hui avec moi dans le para-« dis [2]; » d'où le Fils de Dieu n'est jamais sorti, quoique dans cette chair qu'il a prise, il ait tant souffert de la part des hommes dans la ville de Jérusalem.

XXXIX. — « *Augmentez-nous la foi* [3]. » — Ces paroles des disciples au Seigneur: « augmentez-« nous la foi, » peuvent signifier, il est vrai, qu'ils demandent l'accroissement de la foi aux choses qu'on ne voit point; mais il y a aussi la foi qui s'appuie, non sur les paroles mais sur les choses elles-mêmes; c'est ce qui se réalisera, quand la sagesse de Dieu, par qui toutes choses ont été faites [4], se révélera elle-même aux yeux des saints dans tout l'éclat de sa gloire. C'est sans doute de cette foi et de la lumière qui l'accompagne que parle l'Apôtre Paul, quand il dit: « La justice de Dieu est révélée dans l'Evangile « par la foi et pour la foi [5]. » En effet, le même Apôtre dit encore ailleurs : « Pour nous, con-« templant sans avoir le visage voilé, comme « dans un miroir, la gloire du Seigneur, nous « sommes transformés en là même image, nous « avançant de gloire en gloire, comme par l'Es-« prit du Seigneur [6]. » Il dit ici : « de gloire en « gloire, » comme il a dit plus haut : « par la foi ;» en d'autres termes, de même que les croyants sont illuminés maintenant par la gloire de l'Evangile, pour arriver à la gloire de la vérité elle-même désormais immuable et sans voile, dont ils jouiront quand ils seront transformés; de même, de la foi aux paroles, qui nous fait croire ce que nous ne voyons pas encore, nous passerons à la foi aux réalités, qui nous obtiendra pour l'éternité ce qui est maintenant l'objet de notre foi. Ici trouvent leur application ces paroles de saint Jean dans son Epitre aux Parthes : « Mes

[1] Rom. III, 21. — [2] Jean, v, 46.

[1] Act. I, 11. — [2] Luc, XXIII, 43. — [3] Ib. XVII, 5-10. — [4] Ps. CIII, 24. — [5] Rom. I, 17. — [6] II Cor. III, 18.

« bien-aimés, nous sommes à présent enfants de « Dieu, mais ce que nous serons un jour, n'ap- « paraît pas encore. Nous savons que quand il se « montrera dans sa gloire, nous serons sembla- « bles à lui, parce que nous le verrons tel qu'il « est [1]. » D'où vient en effet que « nous sommes « maintenant enfants de Dieu, » si ce n'est parce qu'il nous a donné le pouvoir de devenir enfants de Dieu, en croyant en son nom [2], et pour que nous voyions comme en égnime [3] ? Et comment « serons-nous alors semblables à Dieu, » si ce n'est parce que, suivant le texte sacré, « nous « le verrons tel qu'il est ? » C'est ce que nous lisons aussi : « Mais alors ce sera face à face. »

Comme la plupart ne comprennent pas cette foi à la vérité devenue très-sensible, il peut leur sembler que Notre-Seigneur n'a pas répondu à la prière formulée par ses disciples. Car ils avaient dit : « Augmentez-nous la foi, » et il leur répond : « Si vous aviez de la foi comme un « grain de sénevé, vous diriez à ce mûrier : Dé- « racine-toi, et transplante-toi au milieu de la « mer, et il vous obéirait. » Puis il ajoute : « Or, « qui de vous, ayant un serviteur occupé à la- « bourer ou à paître les troupeaux, lui dit, aus- « sitôt qu'il est revenu des champs : Va te « mettre à table ? Ne lui dit-il pas plutôt : « Prépare-moi à souper, ceins-toi et me sers « jusqu'à ce que j'aie mangé et bu, et après « tu mangeras et tu boiras. Et aura-t-il de « la reconnaissance à ce serviteur d'avoir fait ce « qu'il lui vait commandé ? Je ne le pense pas. « Ainsi, vous, lorsque vous aurez fait tout ce qui « vous a été commandé, dites : Nous sommes « des serviteurs inutiles ; nous avons fait ce que « nous avons dû faire. » On ne voit pas facilement le rapport qui existe entre ces paroles et la prière adressée au Seigneur : « Augmentez-nous « la foi, » à moins de les entendre dans le sens « de la foi pour la foi, » c'est-à-dire, que de la foi qui anime au service de Dieu on sera transporté dans cette foi où Dieu lui-même se donne en récompense. La foi trouvera en effet son accroissement, quand, après avoir cru à la parole de l'Evangile, on croira aux réalités rendues sensibles. Or cette contemplation procure le suprême repos, qui s'obtient dans le royaume éternel de Dieu ; et ce repos suprême est la récompense des saints labeurs, accomplis au service de l'Eglise. Aussi, quoique le serviteur laboure ou paisse les troupeaux dans les champs, en d'autres termes, quoiqu'il s'occupe aux travaux de la vie régulière ou terrestre, ou qu'il serve des hommes stupides comme des animaux, il est nécessaire qu'à la suite de ces travaux, il entre dans la maison, c'est-à-dire, dans l'Eglise ; il faut aussi qu'il y serve son Maître jusqu'à ce qu'il ait pris son repas et bu, car, lui aussi, pressé par la faim, chercha des fruits sur un arbre [1], et pressé par la soif il demanda de l'eau à la Samaritaine [2] ; le Seigneur doit donc faire sa nourriture et son breuvage de la confession et de la foi des nations, et cette nourriture lui est présentée par ses serviteurs, je veux dire, par les prédicateurs de la foi.

Ce qu'il dit en premier lieu du grain de sénevé trouve aussi son application en cet endroit. Il faut avoir d'abord la foi nécessaire à la vie présente : elle paraît très-petite, tant qu'elle est renfermée comme un trésor dans des vases d'argigele ; mais elle s'échauffe et germe avec une force extraordinaire. Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui veut être nourri par le ministère de ses serviteurs, c'est-à-dire, transformer les croyants en son corps, après les avoir pour ainsi dire, immolés et mangés, les nourrit aussi maintenant de la parole de foi et du mystère de sa passion. Car il n'est pas venu pour être servi mais afin de servir [3]. Animés d'une foi semblable au grain de sénevé, que ces serviteurs disent donc à ce mûrier, c'est-à-dire à cet Evangile de la Croix de Notre-Seigneur, à ce bois où ses blessures sont comme autant de fruits, empourprés de son sang, qui doivent nourrir les nations : qu'ils lui disent de se déraciner de la terre perfide des Juifs et d'aller se transplanter dans la mer des Gentils : car, en servant ainsi le Seigneur dans sa maison, ils rassasieront sa faim et sa soif. Qu'ils cherchent enfin à jouir éternellement des fruits incorruptibles de la divine Sagesse, après avoir dit : « Nous sommes des serviteurs inutiles ; « nous avons fait ce que nous avons dû faire : » il ne nous reste plus rien à accomplir ; nous avons achevé notre course, nous avons terminé notre combat, nous n'avons plus qu'à attendre la couronne [4]. Car on peut tout dire de cette ineffable jouissance de la vérité, et d'autant plus qu'on ne peut jamais en parler assez dignement. Elle est la lumière après les ténèbres, le repos après la fatigue, la patrie au retour de l'exil, la nourriture de ceux qui ont faim, la couronne des

[1] I Jean, III, 2. — [2] Jean, I, 12. — [3] I Cor. XIII, 12.

[1] Matt. XXI, 18-19. — [2] Jean, IV, 7. — [3] Matt. XX, 28. — [4] II Tim. IV, 7, 8.

vainqueurs ; et quelsque soient les biens temporels et passagers, que les infidèles demandent aux créatures, la piété des enfants les trouvera tous réunis, pour toujours et dans un sens plus vrai, au sein du souverain Créateur de toutes choses.

XL. — *Les dix lépreux* [1].— On peut, à propos des dix lépreux que le Seigneur guérit, en leur disant : « Allez vous montrer aux prêtres, » poser un grand nombre de questions qui présentent un intérêt véritable . Je ne parle pas seulement de la signification attachée au nombre dix, et de cette circonstance particulière, qu'il n'y en eut qu'un seul pour rendre grâces : car ce sont là des questions libres, et qui même n'étant pas approfondies, ne retardent que peu ou point l'attention des lecteurs; mais ce qu'il est le plus important de savoir, c'est le motif pour lequel il les envoya aux prêtres, pour qu'ils fussent guéris en y allant. On ne voit pas en effet, parmi tous ceux qui lui dûrent la guérison corporelle, qu'il en ait envoyé aux prêtres d'autres que des lépreux. Déjà, c'était à un lépreux, guéri par sa bonté, qu'il avait dit : « Va te montrer au prêtre, et offre pour toi le sacrifice « ordonné par Moïse, afin que cela leur serve de « témoignage [2]. » Ensuite quelle guérison spirituelle peut-on supposer dans ceux à qui il fait un reproche de leur ingratitude ? Car il est facile de voir qu'un homme peut n'être pas affligé de la lèpre corporelle, sans avoir pour cela un bon cœur ; mais quand on veut approfondir la signification de ce miracle, on se demande avec émotion comment on peut dire d'un ingrat qu'il est guéri.

Voyons donc de quoi la lèpre elle-même est la figure. L'Évangile ne dit pas de ceux qui en ont été délivrés, qu'ils sont guéris, mais purifiés : la lèpre est en effet un défaut de couleur, et non la privation de la santé ou de l'intégrité des sens et des membres. Il est donc permis de voir dans les lépreux le symbole de ces hommes qui, n'ayant pas la science de la vraie foi, professent ouvertement les divers enseignements contradictoires de l'erreur. Car ils ne voilent pas même leur inhabileté, mais ils font tous leurs efforts pour produire l'erreur au grand jour et mettent à son service toute la pompe de leurs discours. Or, il n'est pas de fausse doctrine qui ne renferme quelque mélange de vérité. Les vérités qui apparaissent dans la discusion ou la conversation d'un homme, mélangées sans aucun ordre avec l'erreur, comme des taches sur un corps, représentent donc la lèpre, qui couvre et macule le corps de l'homme de couleurs vraies et de couleurs fausses. Or, il faut que l'Eglise évite de tels hommes, afin, s'il est possible, qu'ils élèvent du plus loin qu'ils sont un grand cri vers le Christ, comme les dix lépreux, qui « s'arrêtèrent loin « de lui, et élevèrent la voix, disant : Jésus, no- « tre précepteur, ayez pitié de nous. » Ce nom qu'ils donnent au Sauveur, et qu'aucun malade, que je sache, n'a employé pour lui demander la guérison du corps, me donne assez lieu de croire que la lèpre est la figure de la fausse doctrine, que le bon Maître guérit.

Quant au sacerdoce judaïque, il n'est presque pas de fidèles qui ne sache qu'il était le type du futur et royal sacerdoce qui est dans l'Eglise, et qui consacre tous ceux qui appartiennent au corps du Christ, le véritable chef et le premier de tous les prêtres. Aujourd'hui, en effet, ils ont tous en partage l'onction, qui était alors le privilége exclusif du sacerdoce et de la royauté; et quand saint Pierre, écrivant au peuple chrétien, lui donne le nom de « sacerdoce « royal [1], » il proclame par là que ce double nom convenait au peuple, à qui était réservée cette onction. Ainsi, pour les défauts de santé de l'âme, et en quelque sorte de ses membres et de ses sens, le Seigneur les guérit et les corrige par lui-même intérieurement dans la conscience et dans l'esprit ; mais à l'Eglise il appartient proprement, soit de pénétrer les âmes de sa doctrine par les Sacrements, soit de les catéchiser par des discours publics ou des lectures, où l'on découvre en quelque sorte la couleur de la vérité et de la sincérité, parce qu'elle est à la portée de tous et parfaitement mise en évidence, car cela se fait, non dans le secret des pensées, mais par des manifestations extérieures. Aussi même après avoir entendu ces paroles du Seigneur : « Pour- « quoi me persécutes-tu ? » et : « Je suis ce « Jésus, que tu persécutes, » Paul fut-il envoyé vers Ananie, pour recevoir, du sarcerdoce établi dans l'Eglise, le mystère de la doctrine de la foi, et être reconnu comme un véritable docteur [2]. Ce n'est pas que le Seigneur ne puisse tout faire par lui-même : car, même dans l'Eglise, quel autre que lui fait toutes ces choses ? Mais il arrive ainsi que par cette approbation et communication réciproque de la vraie doctrine, observée dans la prédica-

[1] Luc, XVII, 12-19. — [2] Ib. v 13, 14.

[1] I Pierre, II, 9. — [2] Act. IX, 4-19.

tion de la parole et dans la confection des Sacrements, la société de fidèles conserve aux yeux de tous le cachet de l'unité dans la vérité. Ce que dit le même Apôtre, trouve bien encore ici sa place : « Quatorze ans après, je montai à Jérusalem avec « Barnabé, ayant pris aussi Tite avec moi. Or, j'y « allai suivant une révélation; et de peur de courir « ou d'avoir couru en vain, j'exposai à ceux de « cette Eglise, et en particulier à ceux qui étaient « les plus considérables, l'Evangile que je prêche « parmi les Gentils. » Et un peu plus loin : « Ceux, dit-il, qui étaient reconnus comme les co- « lonnes de l'Eglise, Jacques, Pierre et Jean, ayant « reconnu la grâce qui m'avait été communiquée, « nous donnèrent la main, à Bernabé et à moi, en « signe d'union [1]. » Cette entente des Apôtres faisait voir l'unité de leur doctrine, dont toute divergence était exclue. A ce propos, l'Apôtre donne encore aux Corinthiens cet avis salutaire : « Je vous conjure, mes frères, leur dit-il, par le « nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de faire « en sorte que vous n'ayez tous qu'un même lan- « gage [2]. » Quoique Corneille eût appris d'un Ange que ses aumônes avaient été reçues et ses prières agréées, cependant pour conserver l'unité de la doctrine et des sacrements, il reçoit lui aussi l'ordre d'envoyer vers Pierre ; c'est comme si on lui avait dit, à lui et aux siens : « Allez, et montrez- « vous aux prêtres. » Et ils furent, eux aussi, guéris en faisant cette démarche. Car déjà Pierre était venu vers eux ; mais comme ils n'avaient pas encore reçu le sacrement de Baptême, ils ne s'étaient pas encore présentés spirituellement aux prêtres ; et cependant leur guérison avait été rendue manifeste par la descente du Saint-Esprit et par le don des langues [3].

Les choses étant ainsi, il est facile de voir qu'on peut suivre dans la société de l'Eglise la pure et véritable doctrine, expliquer tout suivant la règle de la foi catholique, distinguer la créature du Créateur, et montrer par là qu'on a échappé à cette sorte de lèpre qui est le mensonge avec ses variétés ; et cependant qu'on peut aussi être ingrat envers le Seigneur Dieu, à qui l'on doit d'en être préservé ; parce qu'on ne veut pas abaisser son propre orgueil dans l'humilité de l'action de grâces, et qu'on devient alors semblable à ces hommes dont parle l'Apôtre : « Qui, ayant con- « nu Dieu, ne l'ont pas glorifié comme Dieu et « ne lui ont pas rendu grâces [4]. » En disant qu'ils ont connu Dieu, l'Apôtre montre, il est vrai, qu'ils ont été guéris de la lèpre, mais néanmoins il leur reproche aussitôt leur ingratitude. Aussi de tels hommes demeureront dans le nombre *neuf*, à raison de leur imperfection. Car ajoutez un à neuf, et l'image de l'unité est parfaite ; il y a là quelque chose de si complet, que les nombres ne vont pas plus loin, à moins qu'on ne revienne à un ; et cette règle doit être observée jusqu'à l'infini. Neuf veut donc un, pour former avec lui dix, symbole de l'unité ; et pour garder l'unité, un n'a pas besoin de neuf. Aussi de même que les neuf lépreux qui n'ont pas rendu grâces furent réprouvés pour leur conduite, et exclus du concert de l'unité ; ainsi celui qui fut le seul pour témoigner sa reconnaissance, a été loué et approuvé comme un type frappant de l'unité de l'Eglise. Et comme ceux-là étaient des Juifs, ils ont été déclarés déchus par leur orgueil du royaume des cieux, où l'unité se conserve dans les conditions les plus parfaites ; quant à celui-ci, qui était samaritain, c'est-à-dire, gardien fidèle, attribuant à son bienfaiteur ce qu'il tenait de lui, et chantant en quelque sorte ce verset du psalmiste : « Je garderai « ma force auprès de vous [1], » il s'est soumis au roi par sa reconnaissance, et par son humble dévouement il a conservé le privilège de l'unité.

XLI. — *Être sur le toit* [2]. — Que veut dire le Seigneur par ces paroles : « Que celui qui se trou- « vera sur le toit, et aura ses meubles dans la « maison, ne descende point pour les emporter ? » Celui qui « est sur le toit, » c'est l'homme spirituel, qui, s'élevant au-dessus des idées charnelles, vit en quelque sorte dans un air libre. « Les « vases qu'il a dans sa maison, » représentent les sens, au sujet desquels plusieurs s'abusent profondément, en cherchant à leur aide la vérité, qui s'acquiert par l'intelligence. Ces meubles de l'homme spirituel restent donc dans la maison : car, en dominant le corps par l'esprit, grâce à la force de son intelligence et demeurant ainsi, en quelque sorte, sur le toit, il jouit comme d'un ciel très-serein dans sa prévoyante sagesse. Qu'il se garde donc, au jour de la tribulation, de retourner aux plaisirs de la vie charnelle qui s'alimente par les sens, et de descendre pour emporter des meubles de si peu de prix.

XLII. — *Être dans les champs* [3]. — Quel est le sens de ces paroles : « Et que celui qui sera dans « le champ, ne retourne point non plus sur ses « pas ? » Que celui qui travaille dans l'Eglise,

Gal. II, 1, 2, 9. — [2] I Cor. I, 10. — [3] Act. X, 44. — [4] Rom. I, 21.

[1] Ps. LVIII, 10. — [2] Luc, XVII, 31. — [3] Ib. 31.

plante et arrose comme Paul et Apollon [1], ne doit plus tourner les yeux vers les espérances du monde, auxquelles il a dit adieu.

XLIII. — *La femme de Loth* [2]. — De qui la femme de Loth est-elle l'image? De ceux qui regardent en arrière dans la tribulation, et se détournent de l'espérance attachée aux divines promesses. Aussi fut-elle changée en statue de sel, afin qu'en invitant les hommes à ne pas tomber dans ce désordre; elle soit pour leur cœur comme un condiment qui les empêche de s'affadir.

XLIV. — *Le lit, le moulin et le champ* [3]. — Pourquoi dire qu'« en cette nuit-là deux seront « au lit, deux femmes occupées à moudre ensem- « ble, et deux hommes au champ, » et que de toutes ces personnes se trouvant réunies deux à deux, l'une sera prise et l'autre laissée? Il me semble qu'il y a ici trois espèces d'hommes représentées; les uns ont fait choix de l'oisiveté et du repos, et ne s'occupent ni des affaires séculières ni des affaires ecclésiastiques : le lit est l'image de leur repos; les autres, appartenant à la plèbe, sont dirigés par de plus savants qu'eux et s'emploient aux choses du siècle : ils sont figurés par des femmes, parce qu'ils ont besoin, comme je l'ai dit, d'être gouvernés par de plus habiles; ils sont représentés occupés à moudre, image du cercle interminable des affaires temporelles; cependant ces femmes travaillent ensemble, ce qui veut dire qu'elles contribuent de leurs propres biens et de leurs travaux aux besoins de l'Eglise : la troisième espèce d'hommes se compose de ceux qui occupent les emplois du ministère ecclésiastique et travaillent en quelque sorte dans le champ de Dieu; c'est de cette agriculture que parle l'Apôtre [4]. Or, dans chacune de ces trois espèces d'hommes, il y en a encore de deux sortes, et on les distingue à la puissance de leur énergie. Quoique tous paraissent être du nombre des membres de l'Eglise, cependant quand arrivent l'épreuve et la tribulation, parmi ceux qui sont dans le repos, parmi ceux qui sont dans les embarras du siècle, et parmi ceux qui servent Dieu dans l'Eglise, il y en a quelques-uns qui demeurent debout et quelques-uns qui tombent : ceux qui restent debout, sont pris, et ceux qui tombent sont laissés. Quand il est dit que « l'un « sera pris et l'autre laissé, » cela ne doit donc pas s'entendre de deux hommes seulement, mais de deux genres de dispositions qui existent parmi les trois espèces de profession. « En cette nuit-là » signifie par conséquent, en cette tribulation.

A ces trois espèces d'hommes qui sont pris, je crois devoir aussi faire rapporter le trois noms des saints personnages, qui, suivant le prophète Ezéchiel, seront seuls délivrés : Noë, Daniel et Job [1]. Noë semble avoir un point de ressemblance avec ceux qui gouvernent l'Eglise : l'arche, figure frappante de l'Eglise, ayant été dirigée par lui sur les eaux du déluge. Daniel, qui choisit le célibat, c'est-à-dire méprisa les noces terrestres, afin, comme dit l'Apôtre, de vivre sans sollicitude et de penser aux choses de Dieu [2], est la figure de ceux qui sont dans le repos, mais se montrent néanmoins très-forts dans l'épreuve, afin de pouvoir être pris. Job, qui eut une femme et des enfants et des biens terrestres en abondance [3], représente ceux à qui est départi le travail du moulin, mais afin d'être, à son exemple, très-courageux dans les épreuves; car ils ne pourront être pris autrement. Je ne pense pas qu'il y ait dans l'Eglise d'autres espèces d'hommes que les trois que nous venons de signaler, avec la double différence que constate l'élection ou l'abandon, quoiqu'on puisse trouver en chacune d'elles une grande variété de volontés et de goûts concourant néanmoins à la concorde et à l'unité.

XLV. — *Du juge inique importuné par une veuve* [4]. — Comment se fait-il que, pour exhorter à prier toujours et à ne se lasser jamais, le Seigneur propose la parabole du juge inique, qui ne craignant point Dieu et ne se souciant point des hommes, céda cependant aux importunités d'une veuve pour lui rendre justice, de peur qu'elle ne lui causât de l'ennui ? car c'est le sens de ces mots : « De peur qu'elle ne vienne « me faire quelque affront. » Parfois le Seigneur propose ses paraboles sous forme de similitude; c'est ce qui a lieu, par exemple, dans la parabole du serviteur à qui son maître remet, après sa reddition de compte, ce dont il se trouve débiteur, et qui cependant ne consent pas lui-même à accorder au moins un délai à son compagnon [5]; dans celle du créancier qui, ayant remis les dettes à deux de ses débiteurs, fut aimé davantage par celui auquel il avait plus remis [6]; dans celle encore de cet homme qui avait deux fils, l'aîné qui demeura auprès de lui aux champs, et le plus jeune, qui s'éloigna de lui et vécut dans la débauche [7]; on pourrait ci-

[1] I Cor. III, 6. — [2] Luc, XVII, 32. — [3] Ib. 34, 35. — [4] I Cor, III, 9

[1] Ezech. XIV, 14. — [2] I Cor. VII, 32, 34. — [3] Joan. I, 1-3. — [4] Luc, XVIII, 1-8. — [5] Matt. XVIII, 23-35. — [6] Luc, VII, 41-43. — [7] Ib. XV, 11-32.

ter un grand nombre d'exemples de ce genre : dans ces paraboles, en étudiant les traits de ressemblance l'intelligence va de l'objet qu'elles représentent à la recherche et à la découverte de la vérité. D'autres fois le Seigneur appuie ce qu'il avance sur les contraires ; c'est ce qui a lieu dans le passage suivant : « Si Dieu revêt « de cette sorte une herbe des champs, qui pa- « raît aujourd'hui et qui sera demain jetée au « four, à combien plus forte raison, vous revêtira- « t-il, ô hommes de peu de foi [1]. » C'est à ce genre de paraboles qu'appartient ce qu'il dit du serviteur à qui le maître annonce qu'il lui retire l'administration de ses biens : ce serviteur trompait son maître, en falsifiant les promesses écrites et en remettant aux débiteurs de ce dernier ce qu'il jugeait convenable à ses propres intérêts. Cependant le Seigneur ne veut point à coup sûr que nous le trompions lui-même, mais s'il dit que l'économe infidèle fut loué par son maître pour avoir pourvu à son avenir, avec combien plus d'ardeur veut-il que nous fassions un bon usage des richesses d'iniquité, afin de pourvoir ainsi à nos intérêts éternels [2]. Nous avons traité cette question en son lieu [3]. C'est encore au même genre de paraboles qu'appartient celle où il est question d'un homme qui se lève au milieu de son sommeil, pour donner trois pains à son ami, non par sentiment d'amitié, mais pour se soustraire à ses importunités. Or, si cet homme a donné pour un pareil motif, à combien plus forte raison Dieu, qui aime ses serviteurs et les exhorte à prier, leur accordera-t-il les biens qu'ils lui demandent [4]. La première espèce de paraboles peut donc être résumée en ces termes : Ceci est semblable à celà ; et la seconde, sous la forme suivante : Si telle chose est, à combien plus forte raison telle autre. Ou bien : Si telle chose n'est pas, combien moins telle autre. Mais tantôt ces paraboles sont obscures, tantôt elles présentent un sens facile à saisir. Ce juge inique nous est donc présenté, non pas sous la forme de similitude, mais au point de vue des contraires ; le Seigneur a voulu montrer par cet exemple combien doit être grande la confiance de ceux qui prient avec persévérance le Dieu qui est à la fois la source de la justice et de la miséricorde et tout ce qu'on peut dire ou entendre de plus parfait, puisque la prière persévérante d'une femme a pu triompher du juge le plus inique, pour en obtenir ce qu'elle désirait.

Cette même veuve peut très-bien être considérée comme l'image de l'Eglise : celle-ci est dans la désolation jusqu'à la venue du Seigneur, qui cependant la protége maintenant encore d'une manière mystérieuse. Si l'on demande pourquoi les élus veulent être vengés, comme les martyrs dans l'Apocalypse de saint Jean [1], tandis qu'il nous a été expressément ordonné de prier pour nos ennemis et nos persécuteurs ; par cette vengeance des justes, il faut entendre qu'ils demandent la destruction du règne de tous les méchants ; or, ceux-ci finissent leur règne de deux manières, ou par leur retour à la justice, ou par le châtiment qui détruit leur puissance, cette puissance qu'ils exercent maintenant contre les justes tant que le bien de ceux-ci y est intéressé ou du moins pendant un temps donné. D'ailleurs quand tous les hommes se convertiraient à Dieu, même les ennemis pour lesquels nous devons prier, il resterait encore le démon, qui agit parmi les fils de l'incrédulité [2], destiné qu'il est à être condamné à la fin des siècles ; or, les justes appellent cette fin de leurs vœux, tout en priant pour leurs ennemis ; ce n'est donc pas sans raison qu'ils réclament vengeance.

XLVI. — *Le prince qui va prendre possession de son royaume* [3]. — « Il y avait un homme de gran- « de naissance, qui s'en alla dans un pays éloigné, « pour y prendre possession d'un royaume, et « revenir ; » cet homme distingué, c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même. Ce pays éloigné, c'est l'Eglise des nations répandue jusqu'aux extrémités de la terre. Il doit cependant revenir ; il s'est éloigné en effet, pour faire entrer la plénitude des nations ; et il reviendra, pour que tout Israël soit sauvé [4]. Les dix mines signifient les dix commandements de la loi ; les dix serviteurs, ceux à qui la grâce a été annoncée quand ils étaient soumis à cette même loi. Car il faut bien l'entendre : les dix mines leur furent confiées, quand ils comprirent qu'il n'y avait plus de voile et que la Loi elle-même faisait partie de l'Evangile. Ceux de son pays qui lui envoyèrent des députés, pour protester qu'ils ne voulaient pas de lui pour roi, sont les Juifs, qui, même après la résurrection de Jésus-Christ, firent endurer des persécutions aux Apôtres et repoussèrent la prédication de l'Evangile. Or, il revint, après avoir

[1] Matt. VI 30. — [2] Luc. XVI, 1. — [3] Ci-dessus, Q. XXXIV. — [4] Matt. VII, 7-11.

[1] Apoc. VI, 10. — [2] Eph. II, 2. — [3] Luc, XIX, 12-27. — [4] Rom. XI. 25.

pris possession de son royaume : Celui qui est venu dans l'humanité, disant : « Mon royaume « n'est pas de ce monde[1], » viendra un jour dans l'appareil et l'éclat le plus magnifique. Les serviteurs qui rendent compte de ce qu'ils ont reçu, et qui sont loués de l'avoir fait fructifier, représentent ceux qui, ayant fait bon usage de la foi, pour augmenter les richessses du Seigneur dans la personne de ceux qui croient, ont ainsi un compte favorable à rendre. Ceux qui se refusent à agir de la sorte, sont figurés par celui qui conserva sa mine enveloppée dans un mouchoir. Il y a en effet des hommes assez pervers pour se flatter de dire : Il suffit à chacun de rendre compte pour soi ; qu'est-il besoin de prêcher aux autres ou de les servir, pour être ensuite forcé de rendre compte aussi pour eux, puisque ceux-là mêmes sont inexcusables devant Dieu, qui n'ont pas reçu la loi ni entendu l'Evangile, et se sont endormis : parce qu'ils pouvaient au moyen de la créature connaître le Créateur, ses perfections invisibles étant devenues intelligibles depuis la création du monde, par la connaissance que les créatures nous en donnent[2], ? C'est en effet comme recueillir où il n'a pas semé, c'est-à-dire, considérer comme des impies ceux qui n'ont pas reçu la parole de la loi ou de l'Evangile. — Pour se soustraire, en quelque sorte, aux sévérités du jugement, ils s'abstiennent, dans une honteuse paresse, du ministère de la parole ; or, c'est là tenir son talent enveloppé dans un mouchoir. Par cette banque où l'argent devait être déposé, nous entendons la profession même de la Religion, qui s'ouvre en quelque sorte publiquement pour procurer la facilité du salut. Parmi les serviteurs fidèles, celui qui a acquis dix mines et celui qui en a acquis cinq, représentent ceux qui, ayant eu l'intelligence de la loi par le moyen de la grâce, ont été acquis eux-mêmes au bercail du Seigneur, soit parce que la loi est contenue dans le décalogue, soit parce que le promulgateur de la Loi a composé les cinq livres du Pentateuque. Les dix villes et les cinq villes, sur lesquelles ces serviteurs ont autorité, ont la même signification. La multiplication de l'intelligence dans la variété qui naît elle-même de chaque précepte ou de chaque livre, rapportée à un seul objet, forme pour ainsi dire la cité vivante des raisons éternelles. Car cette cité ne se compose pas d'êtres quelconques, mais d'une multitude d'intelligences raisonnables, unies ensemble par les liens d'une même loi. On ôte ce qu'il avait reçu à celui qui ne l'a pas fait fructifier, et on le donne à celui qui avait dix mines ; cette circonstance signifie que celui qui possède un don de Dieu, mais l'a comme s'il ne l'avait pas, c'est-à-dire, ne le fait pas fructifier, peut même le perdre ; et que ce don peut s'accoître dans celui qui l'a dans un sens vrai, c'est-à-dire, en fait un bon usage. Quant à l'ordre donné par le roi de mettre à mort ses ennemis en sa présence, il marque l'impiété des Juifs qui n'ont pas voulu se convertir au Seigneur.

[1] Jean, XVIII, 36. — [2] Rom. I, 20.

XLVII. — *Du chameau qui passe par le trou d'une aiguille*[1]. — Que veut dire le Sauveur par ces paroles : « Il est plus facile à un chameau de « passer par le trou d'une aiguille, qu'à un riche « d'entrer dans le royaume de Dieu ? » En cette circonstance, il donne le nom de riche à l'homme avide des biens terrestres et fier de les posséder. Ces riches sont l'opposé des pauvres en esprit, à qui appartient le royaume des cieux[2]. D'où il suit manifestement que tous les hommes avides de richesses sont compris sous l'anathème du Sauveur, quand bien même ils ne seraient pas les détenteurs de la fortune : c'est pourquoi ceux qui entendirent ces paroles, s'écrièrent : « Et qui donc pourra être sauvé ? » La foule des pauvres est de beaucoup la plus nombreuse ; mais ils comprirent qu'au nombre des riches étaient comptés ceux-là même qui n'ont pas les biens de la terre, mais brûlent d'envie de les posséder. Or, voici le sens : Il est plus facile au Christ de souffrir pour les amateurs du siècle, qu'aux amateurs du siècle de pouvoir se convertir au Christ. Il a voulu se désigner lui-même sous l'emblème de ce chameau, car il a humilié ses épaules sous le fardeau. En qui, en effet, mieux qu'en lui-même, s'est vérifiée cette parole de l'Ecriture : « Plus vous êtes grand, plus il faut vous « humilier[3] ? » L'aiguille est le symbole des piqûres, c'est-à-dire des douleurs de la Passion ; le trou de l'aiguille marque par conséquent les angoisses endurées dans ces douleurs. Quant à ces paroles : « Ce qui est impossible aux hommes, « est possible à Dieu, » elles ne veulent pas dire que les ambitieux et les superbes, figurés par le riche, entreront dans le royaume des cieux avec leur cupidité et leur orgueil ; mais que Dieu peut, à l'aide de sa parole, comme nous l'avons déjà vu et comme nous le voyons encore tous les

[1] Luc, XVIII, 25-27. — [2] Matt. V, 3. — [3] Eccli. III, 20.

jours, entraîner de l'amour effréné des choses temporelles à l'amour des choses éternelles, d'un orgueil plein de dangers à une humilité très-salutaire.

XLVIII. — *Aveugles de Jéricho* [1]. — L'Evangile dit que Jésus et ses disciples étaient proches de Jéricho : ceci pourrait s'entendre en ce sens qu'ils étaient déjà sortis de la ville, mais qu'ils en étaient encore très-rapprochés : il est vrai que cette manière de parler n'est pas conforme à l'usage ; mais ce qui rendrait cette interprétation vraisemblable, c'est que, suivant saint Matthieu, la guérison des deux aveugles assis sur le bord du chemin eut lieu, quand Jésus *sortait* de Jéricho [2]. Il n'y a pas à s'occuper du nombre, si un Evangéliste ne parle que d'un aveugle et ne s'est souvenu que d'un seul. En effet, saint Marc ne mentionne qu'un aveugle guéri par Notre-Seigneur, au moment où il *sortait* de Jéricho ; il donne même son nom et celui de son père [3] : ce qui nous donne à entendre que l'un des aveugles était très-connu, et mérita par ce motif d'être signalé, tandis que l'autre était inconnu. Mais comme la suite du texte, dans l'Evangile selon saint Luc, démontre très-clairement que la guérison racontée par lui s'opéra lorsque Jésus et ses disciples allaient à Jéricho, il ne reste plus qu'à reconnaître qu'il y a eu deux guérisons miraculeuses, l'une en faveur d'un aveugle quand Jésus *venait* à Jéricho, et l'autre en faveur de deux aveugles, au moment où Jésus *sortait* de cette ville : l'une racontée par saint Luc, et l'autre par saint Matthieu. Toutefois ces circonstances ne sont pas sans renfermer quelque mystère. Si l'on prend dans son sens figuré Jéricho, qui signifie *lune*, et par suite révèle l'idée de mortalité, le Seigneur, sur le point de mourir, ayant prescrit de porter aux Juifs exclusivement la lumière de l'Evangile, l'aveugle dont parle saint Luc est leur figure ; mais après sa résurrection et au moment de s'éloigner, il voulut que la lumière de l'Evangile fut portée et aux Juifs et aux Gentils ; les deux aveugles dont parle saint Matthieu sont la figure de ces deux peuples.

— *Le temple* [4]. Par le temple dont il est fait mention dans l'Evangile, entendez l'humanité de Jésus-Christ, ou si vous le voulez encore, le corps même de Jésus-Christ, qui est l'Eglise. En tant qu'il est la tête de l'Eglise, il a dit : « Renversez « ce temple, et en trois jours je le rétablirai. » Mais il semble qu'il a fait allusion à son Eglise, quand il a dit : « Otez tout cela d'ici, car il est « écrit : Ma maison sera appelée une maison de « prières ; et vous en avez fait une maison de « trafic, ou une caverne de voleurs [1]. » Image de ce qu'on devait voir un jour dans l'Eglise : des hommes y travaillant à leurs propres affaires, ou en faisant un asile pour cacher leur scélératesse, plutôt que d'imiter la charité du Christ, et après la réception du pardon qui suit l'aveu des péchés, de se corriger de leurs défauts.

XLIX. — *De la vie des justes ressuscités* [2]. — « Car alors, dit Notre-Seigneur, ils ne pourront « plus mourir, » parce que le mariage a pour but la famille, que la famille se soutient par l'hérédité, et que les successions n'ont lieu que par la mort : donc, où la mort n'existe pas, le mariage n'a plus de raison d'être. De même en effet que nos discours se composent et s'achèvent à l'aide de syllabes qui meurent et se succèdent, ainsi les hommes eux-mêmes, dont le langage est ainsi formé, concourent, en mourant et en se succédant, à la perfection de l'ordre de ce siècle, qui consiste dans la beauté des choses temporelles. Mais dans l'autre vie, comme le Verbe de Dieu dont nous jouirons n'a pas besoin, pour se compléter, de syllabes qui meurent et se succèdent, mais qu'il a en lui-même tout ce qui le rend parfait, en demeurant le même éternellement ; ceux qui le possèderont et dont il sera à lui seul la vie, ne se feront point place par la mort, et ne se succèderont point par la naissance.

L. — *Prier pour n'entrer point en tentation* [3]. — Après avoir dit à ses disciples : « Priez, afin que « vous n'entriez point en tentation ; le Seigneur « s'éloigna d'eux environ d'un jet de pierre ; » comme pour les avertir de diriger la pierre vers lui, c'est-à-dire, de voir en lui-même le terme de la loi, qui était écrite sur la pierre [4]. Cette pierre peut effectivement venir jusqu'à lui, car la fin de la loi est Jésus-Christ, établi pour justifier tous ceux qui croiront en lui [5].

LI. — « *Il fit semblant d'aller plus loin* [6]. » — Il n'y a pas de mensonge dans cette action de Notre-Seigneur, rapportée par l'Evangile : « Il « fit semblant d'aller plus loin. » Car toute fiction n'est pas un mensonge : il n'y a de mensonge que quand notre fiction n'a aucun sens réel. Mais quand elle est destinée à signifier quelque chose,

[1] Luc. XVIII, 35-43. — [2] Matt. XX, 29-34. — [3] Marc, X, 46-52. — [4] Luc, XIX, 45, 46.

[1] Jean, II, 1-916. — [2] Luc, XX, 36. — [3] Ib. XXII, 40, 41. — [4] Ex. XXXI, 18 ; XXXIV, 4, 28. — [5] Rom. X, 4. — [6] Luc, XXIV, 28.

au lieu d'être un mensonge, elle est une figure de quelque chose de vrai. Autrement toutes les paroles employées dans le sens figuratif par les sages, les saints, et même par le Seigneur, devraient être regardées comme des mensonges; car, à prendre ces paroles dans leur sens ordinaire, elles ne contiennent pas la vérité. Ainsi cet homme qui eut deux fils dont le plus jeune partit pour une contrée lointaine, après avoir obtenu sa part de patrimoine, et le reste du récit [1], ne s'entendent point d'un personnage réel, à qui arrivèrent de la part de ses deux fils toutes les peines et les événements racontés dans cette parabole. C'est donc là une fiction qui a un sens à part, et la portée en est même si grande et si vaste, si incomparablement supérieure, que cet homme qu'elle représente est l'image du vrai Dieu lui-même. Il en est des actions comme des paroles : elles sont exemptes de mensonge, quand elles sont des fictions qui ont un sens réel : telle est l'action de Notre-Seigneur lui-même cherchant du fruit sur un figuier, lorsque ce n'était pas encore la saison des figues [2]. Il n'y a pas à mettre en doute que Jésus n'ait pas cherché réellement du fruit ; car tout homme, à défaut de la connaissance divine, pouvait savoir, par la circonstance seule de la saison, que ce figuier n'en avait pas alors. Une fiction qui a rapport à quelque vérité, est donc une figure ; et celle qui n'a pas ce rapport, est un mensonge.

Quelle est maintenant la signification de la conduite du Sauveur, faisant semblant d'aller plus loin quand il marchait avec ses disciples, et tandis qu'ils ignoraient qui il était leur découvrant le sens des saintes Ecritures ? Quel le est-elle, pensez-vous, sinon que l'homme peut parvenir à le connaître lui-même en exerçant le devoir de l'hospitalité et que, quoiqu'il se soit éloigné des hommes en s'élevant au dessus de tous les cieux, il est cependant avec ceux qui exercent ce devoir à l'égard de ses serviteurs. En effet, lorsqu'ils lui diront : « Seigneur, quand est-ce que nous vous avons vu « sans logement, et que nous vous avons logé ? » attendu qu'il était comme éloigné d'eux, il leur « répondra : Ce que vous avez fait à l'un des plus « petits d'entre les miens, c'est à moi-même que « vous l'avez fait [1]. » Celui-là donc retient le Christ pour l'empêcher d'aller plus loin, qui est instruit de la parole de Dieu et assiste de ses biens en toute manière celui qui l'instruit, conformément à cette parole de l'Apôtre : « Que celui « qu'on instruit de la parole, assiste de tous ses « biens celui qui l'instruit [2]; » et encore suivant ces autres paroles : « Prenez part aux nécessités « des saints, » après lesquelles viennent immédiatement celles-ci : « Aimez à exercer l'hospi- « talité [3]. » Or, les disciples étaient instruits de la parole, quand le Sauveur leur expliquait les Ecritures, et pour récompense de l'hospitalité qu'ils exercèrent envers lui, ils le reconnurent à la fraction du pain, quoiqu'il ne l'eussent pas reconnu quand il leur découvrait le sens des livres saints. Car ce ne sont point ceux qui écoutent la loi qui sont justes devant Dieu ; mais ce sont ceux qui gardent la loi qui seront justifiés [4].

Jésus est dépouillé de ses vêtements [5]. — Ceux qui ôtèrent au Seigneur ses propres habits dans la passion, et le revêtirent d'un manteau d'écarlate, représentent ces hérétiques, dont l'erreur consiste à dire qu'il n'eut pas un corps réel, mais fictif.

[1] Luc, xv, 11-32. — [2] Marc xi, 13.

[1] Matt. xxv 38-40. — [2] Gal. vi, 6. — [3] Rom. xii, 13. — [4] Ib. ii 13. — [5] Luc, xxiii, 11.

Ces deux livres ont été traduits par MM. les abbés Fresnois *et* Pognon.

DIX-SEPT QUESTIONS

SUR L'ÉVANGILE SELON SAINT MATTHIEU.

PREMIÈRE QUESTION. — *Les humbles comparés aux Saints Innocents*[1]. — Ces enfants, âgés de deux ans et au-dessous, qui sont mis à mort, figurent les humbles, animés du double amour de Dieu et du prochain, et rendus par la même dignes de donner leur sang pour Jésus-Christ, à l'imitation de ces jeunes martyrs.

II. — *De la prédication de l'Evangile*[2]. — « Ce « que je vous dis dans les ténèbres, » c'est-à-dire, maintenant que vous êtes encore esclaves de la crainte charnelle, parce que la crainte recherche les ténèbres ; « dites-le à la lumière, » c'est-à-dire, avec la confiance que donne la vérité, quand vous aurez reçu le Saint-Esprit : « Et « ce qu'on vous dit à l'oreille, prêchez-le sur les « toits, » en d'autres termes, ce que vous avez entendu dans le secret, annoncez-le, après avoir foulé aux pieds les considérations de la chair.

III. — *Des divisions qui s'opéreront parmi les hommes, à la suite de la prédication de l'Evangile*[3]. — « Ne pensez pas que je sois venu ap- « porter la paix sur la terre ; je ne suis pas venu « apporter la paix, mais le glaive ; car je suis « venu séparer l'homme d'avec son père. » Celui qui renonce au démon, l'avait en effet pour père. « Et la fille d'avec sa mère : » le peuple de Dieu d'avec la cité de ce monde, je veux dire, la société corrompue du genre humain, appelée dans l'Ecriture tantôt Babylone, tantôt l'Egypte, tantôt Sodome, et d'autres noms encore. « La belle- « fille d'avec sa belle-mère : » l'Eglise d'avec la Synagogue, à qui le Christ, qui est l'époux de l'Eglise, doit sa naissance selon la chair. Or, ces divisions s'opèrent par le glaive spirituel, qui est la parole de Dieu[4]. « Et l'homme aura pour ennemis « ceux de sa maison, » ceux auxquels les rapports les plus intimes l'unissaient auparavant.

IV. — *Guérison d'un lépreux*[5]. — Etant descendu de la montagne, où il avait enseigné ses préceptes aux disciples et à la foule du peuple, « il guérit un lépreux, aussitôt qu'il eut étendu « sa main sur lui : » à ceux qui mettaient en doute qu'on pût accomplir ces mêmes préceptes Jésus-Christ fait entendre par là qu'il peuvent par son secours, guérir de cette sorte de lèpre.

V. — *Ce qu'il faut pour suivre Jésus*[1]. — Le Seigneur dit au docteur de la loi qui voulait le suivre : « Les renards ont des tanières, et les « oiseaux du ciel des nids, mais le Fils de l'hom- « me n'a pas où reposer sa tête. » On voit par cette réponse que le scribe touché des miracles du Seigneur, voulut le suivre, mais seulement dans une pensée de vaine gloire, dont les oiseaux sont la figure : il n'avait des bonnes dispositions d'un disciple que les dehors trompeurs, figurés par les renards. Quant à cette expression : « n'a « pas où *reposer sa tête*, » elle marque l'humilité du Sauveur, pour laquelle il n'y avait pas de place dans le cœur de cet homme fourbe et orgueilleux.

VI. — *Les morts du siècle*[2]. — « Laissez les « morts ensevelir leurs morts. » Jésus-Christ entend par les *morts* ceux qui ne croient point ; et par cette expression, *leurs morts*, ceux qui ont quitté la vie sans avoir la foi.

VII. — *Conduite à tenir par les Apôtres, quand on les repoussera*[3]. — « Secouez la poussière de « vos pieds : » soit en témoignage du travail pénible, vainement entrepris en leur faveur ; soit afin de leur montrer jusqu'à quel point vous ne voulez tenir d'eux aucun avantage terrestre, puisque vous ne souffrirez pas même que la poussière de leur pays adhère à vos vêtements.

VIII. — *Prudence du serpent et simplicité de la colombe*[4]. — « Soyez donc prudents comme des « serpents : » gardant la tête, qui est Jésus-Christ, pour vous préserver du mal. Car le serpent expose tout son corps, dans le danger, pour protéger sa tête ; pour se dépouiller de sa peau et en faire une nouvelle, il contraint aussi son corps à passer par d'étroites fissures. C'est ce qu'imitent ceux qui entendent cette parole : « Entrez par la porte « étroite[5], » en se dépouillant du vieil homme.

[1] Matt. II, 16. — [2] Ib. X, 27 — [3] Ib. 34-36. — [4] Eph. VI, 17. — [5] Matt. VII, 1-3.

[1] Matt. VIII, 20. — [2] Ib. 22. — [3] Ib. X, 14 — [4] Ib. X, 16. — [5] Ib VII, 13.

Si Jésus-Christ avait voulu que la fuite du mal allât jusqu'à la résistance violente contre les méchants, il n'aurait pas dit précédemment : « Je vous envoie comme des brebis au milieu des « loups. » Mais il veut que ses disciples soient simples comme des colombes, afin de ne nuire à personne. Cet d'oiseau ne fait mourir aucun autre des animaux ; non seulement de ceux qui sont grands, et contre lesquels il est sans force, mais encore des plus petits, de ceux qui font la nourriture même des passereaux. Or, il y a une certaine société entre tous les animaux privés de raison, comme il y a aussi la société formée des êtres raisonnables, c'est-à-dire, des hommes, non-seulement entre eux, mais encore avec les anges. Cette comparaison tirée de la colombe leur apprend donc à ne faire de mal à aucun membre de cette société formée d'êtres raisonnables.

IX. — *De la confession de louange* [1]. — « Je « vous confesse, ô mon Père, Seigneur du ciel et « de la terre. » Il est à noter que confession s'entend ici de la louange de Dieu. Car Notre-Seigneur ne confessait pas des péchés qu'il n'avait pas commis; il est remarqué d'ailleurs par un autre Évangéliste qu'il s'exprima ainsi au milieu d'un transport d'allégresse [2] ; enfin les termes eux-mêmes ne laissent pas de doute sur le sens qu'ils renferment, c'est-à-dire, la louange de Dieu. L'Ecriture appelle donc en général confession, l'expression publique de ce que l'on pense. Ainsi quand Notre-Seigneur dit : « Si quelqu'un me confesse « devant les hommes, je le confesserai aussi devant « mon Père [3]; » ou comme on lit ailleurs : « de- « vant les Anges de Dieu [4]; » dans cette confession du Christ il n'est pas question évidemment de la confession des péchés. Que si quelqu'un croit que cette confession se rapporte à ce qu'on voit dans les temps de persécution, où le nom du Christ est objecté comme un crime, alors je demande si le Christ confessera aussi de la sorte devant son Père et devant les anges celui qui l'aura confessé lui-même? Voici encore ce qu'on lit dans l'Ecclésiastique : « Vous direz ceci dans votre confession : « Les œuvres du Seigneur sont toutes souverainement bonnes [5]. » Il est hors de doute qu'en ce passage il est question de la célébration des louanges de Dieu. Je fais ces réflexions pour éclairer nos frères trop peu réfléchis, qui entendant ce mot de *confession* à la lecture s'empressent de se trapper la poitrine, sans faire attention aux circonstances du récit, comme si la confes ion ne pouvait jamais avoir d'autre objet que l'aveu de péchés.

[1] Matt. XI, 25. — [2] Luc, X, 21. — [3] Matt. X, 32. — [4] Luc. XII, 8. — [5] Eccli. XXIX, 20, 21.

X. — *Epis rompus le jour du sabbat* [1]. — Les disciples ayant arraché des épis le jour du sabbat, les Juifs considéraient cette action comme illicite. Or, il est remarquable que, pour les défendre, il emprunte un double exemple, l'un à la royauté en la personne David, l'autre au sacrdoce en la personne de ceux qui remplissaient le ministère sacré dans le temple au jour du sabbat. Combien, semble-t-il leur dire, êtes-vous moins en droit de faire un crime de quelques épis arrachés le jour du sabbat, à celui qui est à la fois le vrai roi et le vrai prêtre, et par conséquent le maître du sabbat lui-même?

XI. — *L'ivraie semée au milieu du froment* [2]. — 1. « Mais pendant que les hommes dormaient, « son ennemi vint, et sema de l'ivraie au milieu du « froment, et s'en alla. » Lorsque les pasteurs de l'Eglise étaient négligents, ou lorsque les apôtres entraient dans le sommeil de la mort, le diable vint, et mêla aux bons ces enfants pervers que le Seigneur désigne ici. Mais veut-il parler des héritiques, ou des catholiques dont la conduite est mauvaise? c'est là une question importante. Car on peut compter aussi les héritiques au nombre des enfants prevers, puisque devant leur origine à la même semence de l'Evangile et portant le nom du Christ, ils se sont laissé entraîner vers les enseignements de l'erreur par des opinions dépravées. Mais comme il est rapporté que l'ivraie fut semée au milieu du froment, il semble que l'Evangile désigne ici les chrétiens unis par la même communion : toutefois, comme le Seigneur lui-même entend non pas l'Eglise, mais le monde, sons la figure de ce champ, il est permis de voir ici les hérétiques, quoiqu'ils n'appartiennent pas à l'unité de l'Eglise ou de la foi, mais parce qu'ils font partie de la société qui prend le nom de chrétienne et sont, à ce titre, mêlés aux bons dans le monde. Suivant cette interprétation, ceux qui sont mauvais dans le sein de la vraie foi, doivent être considérés comme de la paille plutôt que comme de l'ivraie; car la paille a de commun avec le fromment la racine et la tige. Qu'il soit question des mauvais catholiques dans la parabole du filet, où sont recueillis de bons et de mauvais poissons, il n'y a là assurément rien que de raisonnable. Car autre est la mer, qui représente mieux encore le monde;

[1] Matt. XII, 1-8 — [2] Ib. XIII, 25-30, 36-43.

autre est le filet qui semble figurer la communion dans l'unité de la foi ou de l'Eglise. Il y a cette différence entre les héritiques et les mauvais catholiques, que les hérétiques s'attachent à l'erreur; tandis que les catholiques, tout en croyant la vérité, ne conforment pas leur conduite à leur croyance.

2. On demande aussi ordinairement en quoi les schismatiques diffèrent des hérétiques : or, ce qui fait les schismatiques, ce n'est pas la différence de foi, mais la séparation de la communion de l'Eglise. Mais faut-il les envisager comme de l'ivraie? Sur ce point, le doute est permis. Ils semblent avoir plutôt de la ressemblance avec les épis dégénérés, suivant ce mot de l'Ecriture : « L'enfant pervers sera corrompu au souffle du « vent [1] : » ou bien encore avec les barbes brisées, ou sciées et séparées des épis. En effet plus elles sont élancées, c'est-à-dire, plus ils sont superbes, plus ils sont fragiles et légers. Il ne s'ensuit pas cependant que tout hérétique et tout schismatique soit séparé du corps de l'Eglise. Mais si quelqu'un s'attache à des erreurs sur Dieu, on sur quelque point de doctrine qui ait rapport à l'édifice de la foi, au point de ne pas hésiter comme un homme qui cherche, mais de croire fermement, et n'ayant point la science voulue, de s'en tenir à ses opinions erronées, il est par là même hérétique et séparé de l'âme de l'Eglise, bien qu'il semble appartenir à son corps. L'Eglise en contient plusieurs de semblables, parce qu'ils ne proclament point leurs fausses maximes au point d'attirer l'attention de la multitude : ils le feraient, qu'ils seraient expulsés de l'Eglise. De même, tous ceux qui portent envie aux bons, au point de chercher l'occasion de les écarter ou de les humilier ; ou qui sont tellement prêts à défendre leurs crimes, s'ils viennent à être trahis ou découverts, qu'ils pensent à fomenter des divisions ou des troubles dans l'Eglise ; ceux-là sont déjà schismatiques et séparés de l'unité par le cœur, quand même ils vivraient extérieurement de la vie sacrée de l'Eglise, parce qu'ils n'ont pas trouvé l'occasion favorable de se déclarer ou que leur déplorable conduite n'a pas été mise au jour.

3. Par mauvais catholiques, il faut donc entendre ceux qui croient les verités de la foi, et qui sont décidés à s'instruire de ce qu'ils ignorent ; qui discutent, il est vrai, mais avec une foi soumise et sans vouloir porter atteinte à la vérité elle-même, qui honorent enfin de tout leur pouvoir les bons ou ceux qu'ils jugent tels ; mais qui néanmoins mènent une vie coupable et criminelle, en opposition avec les principes de leur croyance. Que de tels hommes soient reconnus ou accusés pour leur inconduite ; qu'on les en reprenne conformément à la discipline de l'Eglise et dans l'intérêt de leur salut ; qu'ils soient même retranchés de la communion, ils n'auront garde cependant de croire qu'ils doivent se séparer de la communion catholique, et, quoiqu'on exige d'eux, ils chercheront le moyen de réparer leurs fautes : parfois même ils se changeront en froment, soit après la réprimande qu'ils ont reçue, soit après l'éloignement qu'on leur aura fait subir, soit encore sous l'impression de crainte que la parole de Dieu aura fait naître en eux, sans que personne les ait nommément accusés ou réprimandés. Mais aussi, parfois, sous les apparences de pénitents, ils mènent une vie semblable à celle d'autrefois, ou peu différente, ou même quelquefois pire ; sans se retirer néanmoins de l'unité catholique. Si la mort vient à les surprendre en cet état, ils auront été jusqu'à la fin comme la paille du froment. Ils font eux-mêmes profession de le croire ; car s'ils croyaient autrement et cela avec certitude, ils deviendraient hérétiques, parce qu'ils penseraient que Dieu fera grâce à tous les hommes même à ceux qui ont persévéré jusqu'à la fin de leur vie dans de grandes fautes, pourvu seulement qu'ils soient restés attachés à l'unité de l'Eglise, non pas d'un cœur sincère, car alors ils eussent bien vécu, mais plutôt dans la crainte des châtiments éternels. Ces catholiques imparfaits ne croient donc point de pareilles erreurs, ou ne les croient point délibérément, quoiqu'ils cherchent peut-être à se les persuader ; mais, en différant de se convertir, ils se laissent aller à l'illusion de l'espérance qu'ils vivront de longues années, et qu'un jour ils mettront un terme à la dépravation de leurs mœurs. Malheureux pécheurs, à qui l'Ecriture donne ce démenti : « Ne diffère point de te convertir au « Seigneur, et ne remets point de jour en jour ; « car sa colère éclatera tout d'un coup, et il te « perdra au jour de la vengeance [1]. » Ceux-là en effet sont de vrais convertis qui commencent aussitôt à bien vivre : c'est là proprement revenir à Dieu ; mais ceux qui continuent de se livrer à leurs passions, lui tournent en quelque sorte le dos, quoique, en restant dans l'unité,

[1] Sag. IV, 4.

[1] Eccli. V, 8, 9.

ils s'efforcent souvent de le regarder en élevant la tête vers lui. Ils ne sont donc, eux aussi, suivant le mot du Prophète, ils ne sont que chair, « qu'un vent qui passe et qui ne revient point[1]. » Toutefois, comme nous l'avons dit, leur persévérance dans la foi et dans l'unité de l'Eglise ne permet pas de les comparer à l'ivraie, qui a une racine différente de celle du froment ; ni à la barbe de l'épi, qui ose élever au-dessus du froment sa pointe hérissée et sa fragile enveloppe ; mais à la paille, qui, malgré son union avec le froment, sera au dernier jour vannée et séparée du bon grain.

4. Les bons catholiques sont ceux qui ont une foi intègre et de bonnes mœurs. En ce qui concerne la foi, s'ils veulent approfondir ses enseignements, ils font en sorte que la discussion ne soit dangereuse ni à celui qui questionne, ni à celui avec qui ils discutent, ni aux témoins de leur discussion. En enseignant, si le devoir d'enseigner leur incombe, ils s'attachent de préférence aux choses communes et certaines, et les font pénétrer dans les âmes avec une sécurité, une douceur et une confiance parfaites; quant aux choses peu communes, lors même qu'elles brilleraient à leurs yeux de tout d'éclat de la vérité, au lieu de les enseigner ou de les affirmer positivement, ils les laissent plutôt à l'état de question, par respect pour la faiblesse de leur auditeur. Car si une vérité est d'un poids trop lourd pour les forces de celui qu'on enseigne, il faut attendre qu'il ait acquis des forces et ne pas imposer à un enfant un fardeau qui l'écrase. De là cette parole du Seigneur : « Mais lorsque le « Fils de l'homme viendra, pensez-vous qu'il « trouve de la foi sur la terre[2] ? » Parfois même il faut laisser la vérité dans le secret ; mais toutefois il faut en même temps laisser entrevoir l'espérance, afin que le désespoir ne glace pas les cœurs, mais qu'ils soient préparés par leurs désirs à mieux recevoir cette vérité. De là cette autre parole du Seigneur : « J'ai encore beaucoup de « choses à vous dire ; mais vous ne pouvez pas les « porter présentement[3]. » En ce qui concerne les mœurs, voici, en quelques mots, une règle excellente : il faut combattre l'amour des biens temporels, afin de n'être pas vaincu par lui ; ou il faut déjà l'avoir dompté et soumis, afin que, quand il essaiera de se relever, on n'ait pas de peine à le réprimer ; ou enfin, il doit être tellement anéanti, qu'il ne puisse plus en aucune manière donner signe de vie. C'est ce qui inspire le courage d'aller au-devant de la mort avec résolution, avec tranquillité d'âme, et même avec joie. Ce sont les trois genres de fruits produits par la terre fertile : les uns donnent trente, les autres soixante, d'autres cent pour un[1]. Si l'on veut sortir de cette vie dans de bonnes dispositions, il faut appartenir à l'une de ces trois catégories.

5. Or, il faut tolérer, jusqu'à la moisson, non pas seulement l'ivraie, que le démon a semée avec les erreurs et les fausses doctrines, quand il a semé les hérésies sous le couvert du christianisme, en se dissimulant et se cachant lui-même le plus possible, car c'est ce que signifie : « Et il « s'en alla ; » mais il faut encore tolérer la paille jusqu'à ce qu'elle sera vannée. Rien ne fait mieux connaître le poids du froment que les secousses données à la paille : celui qui ne pourra pas y opposer de résistance en défendant la vérité, sortira par là même de l'unité. Cependant, sous le nom d'ivraie, le Seigneur entend, comme il le dit en finissant l'explication de cette parabole, non pas quelques scandales, mais tous les scandales et ceux qui commettent l'iniquité.

XII. — *Suite du même sujet*[2]. — 1. « L'herbe « ayant donc poussé, et étant montée en épis, l'i- « vraie parut aussi. » Lorsque l'homme devient spirituel et juge de tout[3], alors on commence à bien distinguer les erreurs. Les serviteurs dirent au maître : « Voulez-vous que nous allions « arracher l'ivraie ? » Sont-ce ces mêmes serviteurs qui sont appelés moissonneurs un peu plus loin ? Comme Notre-Seigneur désigne ses anges sous le nom de moissonneurs dans l'explication de la parabole, mais que personne n'oserait dire que les anges ont ignoré qui avait semé l'ivraie, et qu'ils ne l'ont vue que quand l'herbe eût poussé, n'est-il pas préférable d'admettre que les serviteurs signifient les hommes fidèles, figurés d'ailleurs par la bonne semence ? Il n'y a rien d'étonnant que ces hommes soient appelés à la fois la bonne semence et les serviteurs du père de famille, de même que le Sauveur s'appelle lui-même et la porte du bercail et le pasteur du troupeau[4]. Une chose reçoit en effet de diverses significations des applications différentes. Ce qui fortifie cette hypothèse, c'est qu'en s'adressant aux serviteurs il ne dit pas : « Au temps de la « moisson, » *je vous dirai* ; mais : « je dirai aux

[1] Ps. LXXVII, 39. — [2] Luc, XVIII, 8. — [3] Jean, XVI, 12.

[1] Matt. XIII, 8-23. — [2] Ib. 26-30. — [3] I Cor. II, 15. — [4] Jean, X, 7-11.

« moissonneurs. » D'où il suit que le soin de ramasser l'ivraie pour la brûler dans le feu constitue une mission à part et que nul enfant de l'Eglise ne doit s'estimer appelé à la remplir.

2. Lorsque l'homme devient spirituel, il découvre donc les erreurs des hérétiques, les juge à fond et distingue, en les entendant ou en les lisant, ce qui s'éloigne de la règle de la vérité : mais tant qu'il n'est pas arrivé à la perfection de la vie spirituelle, tant que l'herbe en quelque sorte n'a pas donné son fruit, il peut se demander avec surprise pourquoi le nom de chrétien couvre tant de faussetés hérétiques C'est pourquoi les serviteurs disent au maître : « N'avez-« vous pas semé de bon grain dans votre champ? « D'où vient donc qu'il y a de l'ivraie ? » Puis, quand il connaîtra que le démon est l'auteur de cette supercherie, parce qu'il savait toute son impuissance contre l'autorité attachée au nom chrétien, et la nécessité par conséquent pour lui de cacher ses ruses sous le voile de ce nom auguste, la pensée pourra lui venir d'exterminer de tels hommes, s'il en a le pouvoir ; mais en a-t-il le droit ? Il demande à la justice de Dieu si elle lui en fait un ordre, ou si elle le lui permet, et si telle est sa volonté que les hommes remplisent cette mission: de là cette question des serviteurs : « Voulez-vous que nous allions arra-« cher l'ivraie ? » Or, la Vérité même leur répond que l'homme n'est pas dans une condition telle en cette vie, qu'on puisse savoir avec certitude ce que sera dans la suite celui dont nous voyons présentement l'erreur, ni le profit que son erreur peut apporter aux bons ; qu'il ne faut pas les arracher de cette vie de peur qu'en s'efforçant d'exterminer les méchants, on n'extermine les bons, parce qu'ils le seront peut-être un jour; ou de peur qu'on ne nuise aux bons, à qui peut-être ils sont utiles malgré eux. Un temps viendra où cela se fera d'une manière opportune : c'est lorsqu'il ne leur restera plus un moment pour changer de vie, ou que l'occasion et le constraste de leur erreurs ne serviront plus pour amener à la vérité ; et alors ce n'est pas les hommes, mais les Anges qui recevront l'ordre d'agir. De là vient que le père de famille fait cette réponse : « Non, de peur qu'en arrachant l'ivraie, vous ne « déraciniez en même temps le bon grain : mais « au temps de la moisson, je dirai aux moisson-« neurs » etc. C'est ainsi que Dieu leur inspire une patience et une tranquillité parfaites.

3. A propos de ces paroles du Sauveur : « Liez-la en *bottes* pour la brûler, » on peut demander pour quel motif l'ivraie ne sera pas réunie en une seule botte, en un seul monceau. Comme l'hérésie est sujette aux variations, et que les hérétiques non-seulement diffèrent du froment, mais encore sont divisés entre eux : peut-être Jésus-Christ a-t-il voulu désigner par là les assemblées propres à chaque espèce d'hérésie, où chaque membre est en désaccord avec sa propre communion . D'après cette interprétation, les hérétiques commenceraient à être liés en gerbes, du moment qu'ils se séparent de la communion catholique pour se créer des églises particulières ; et ce n'est qu'à la fin du monde qu'ils seraient livrés aux flammes en cet état. Mais s'il en était ainsi, il serait petit le nombre des églises qui viendraient à réccipisence, et sortiraient de l'erreur pour rentrer dans le sein de l'Eglise catholique. C'est pourquoi l'ivraie ne sera liée en gerbes qu'à la fin des temps, afin que l'opiniâtreté de chaque erreur soit punie, non pas d'une manière confuse et générale, mais suivant le caractère propre de sa perversité.

4. « De peur qu'en arrachant l'ivraie, vous « ne déraciniez en même temps le bon grain. » Notre-Seigneur tient-il ce langage, parce que les bons eux-mêmes, quand ils sont encore faibles, ont besoin pour plusieurs motifs d'être mêlés aux méchants, soit afin d'être exercés par eux, soit afin de trouver dans leur contraste une puissante exhortation à une vie meilleure ; tandis que si les méchants disparaissaient, la charité des bons serait comme une plante flétrie et desséchée, et se déracinerait ? Voici en effet ce que dit l'Apôtre : « Afin qu'étant enracinés et fondés dans la cha-« rité, vous puissiez comprendre [1]. » Ou bien le bon grain est-il déraciné quand on arrache l'ivraie, parce que plusieurs, qui étaient d'abord de la zizanie, deviennent ensuite du froment ? Si on ne les supporte pas avec patience, quand ils sont mauvais, ils ne parviendront pas à un changement sérieux : c'est ainsi qu'en les arrachant, on arrache en même temps le bon grain, qu'ils auraient été, si on les avait épargnés.

XIII. — *La perle précieuse* [2]. — « Le royaume « des cieux est semblable à un marchand qui « cherche de belles perles, et qui en ayant trouvé « une de grand prix, va vendre tout ce qu'il a,

[1] Eph. III, 17, 18. — [2] Matt. XIII, 45, 46.

« et l'achète. » Pourquoi Notre-Seigneur passe-t-il du pluriel au singulier, nous proposant un homme qui cherche de belles perles, et qui, en ayant trouvé une de grand prix, vend tout ce qu'il a pour en faire l'acquisition ? Il s'agit donc ici d'un homme qui cherche des hommes de bien, dont la compagnie puisse lui être utile, et qui trouve le seul entre tous qui soit exempt de péché, le médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ fait homme [1]. Ou bien il s'agit d'un homme, qui cherchant les commandements dont l'observation lui fera mener une vie édifiante parmi les hommes, a trouvé l'amour du prochain où sont renfermés, dit l'Apôtre, tous les autres commandements ; ainsi : « Vous ne tuerez point, « vous ne commettrez point d'adultère, vous ne « déroberez point, vous ne porterez point de faux « témoignage, » et s'il y en a quelque autre, tous ces commandements seraient comme autant de perles « qui se trouvent réunis dans cette pa- « role : Vous aimerez votre prochain comme « vous-même [2]. » Il est encore une autre interprétation : Cet homme cherche des intelligences droites, et trouve Celui en qui seul sont contenues toutes les intelligences, et dont il est dit : « Au commencement était le Verbe, et le Verbe « était avec Dieu, et le Verbe était Dieu [3], » brillant de tout l'éclat de la vérité, solidement établi sur le fondement de l'éternité, semblable à lui-même en tous points par la splendeur de sa beauté divine, ayant enfin, tout Dieu qu'il est revêtu la chair de l'homme. Car cette perle précieuse était demeurée quelque temps cachée sous l'enveloppe de notre mortalité comme dans une coquille, au milieu des ténèbres de ce siècle, et parmi les duretés du peuple Juif, qui étaient comme autant de rochers. Or, il était déjà parvenu jusqu'à cette perle, celui qui dit : « Et si « nous avons connu Jésus-Christ selon la chair, « maintenant nous ne le connaissons plus de « la sorte [4]. » Il n'y a point d'intelligence vraiment digne d'être considérée comme une perle, que celle qui a secoué tous les langes charnels dont elle était enveloppée, soit par la parole des hommes, soit par les images trompeuses qui l'environnaient, pour se montrer pure, solide et toujours semblable à elle-même. Toutes ces autres intelligences remplies de vérité, de force et de perfection, une seule néanmoins les contient en elle-même, c'est celle par qui toutes choses ont

[1] I Tim. II, 5. — [2] Rom. XIII, 8, 9. — [3] Jean, I, 1. — [4] II Cor. V, 16.

été faites, c'est le Verbe de Dieu [1]. Mais, des trois précédentes interprétations quelque soit celle à laquelle on s'attache, et même si l'on en trouve quelque autre qui explique bien le sens de cette perle unique et précieuse, c'est nous-mêmes qui sommes le prix de cette perle : et nous ne sommes dignes de la posséder, que quand nous méprisons tous les biens temporels pour parvenir au salut. En effet, lorsque nous avons vendu nos biens, nous n'en recevons pas de prix plus avantageux que nous-mêmes ; parce que, tant que nous en étions embarrassés, nous ne nous appartenions pas ; alors nous nous donnons nous-mêmes en échange de cette perle, non pas que nous valions autant qu'elle, mais parce que nous ne pouvons donner davantage.

XIV. — *Aveuglement des Juifs* [2]. — 1. « Et ils « ont fermé leurs yeux, de peur que leurs yeux « ne voient : » c'est-à-dire, ils ont été cause que Dieu leur a fermé les yeux. Un autre Evangéliste dit effectivement : « Il a aveuglé leurs yeux. » Mais est-ce d'une manière irrémédiable ? ou bien cela veut-il dire : de peur qu'ils n'ouvrent un jour les yeux ; que fatigués de leur aveuglement, pleurant leurs misères, en étant humiliés et ébranlés, ils n'avouent leurs fautes et ne cherchent humblement le Seigneur ? Saint Marc dit en effet : « De peur qu'ils ne viennent à se con- « vertir, et que leurs péchés ne leur soient « pardonnés [3]. » Il suit de là que l'aveuglement de leur esprit aurait été le châtiment de leurs fautes, et que la miséricorde divine aurait voulu cependant leur donner le moyen de reconnaître leurs péchés, de se convertir et d'obtenir leur pardon. Mais saint Jean dit en cet endroit : « C'est pour cela qu'ils ne « pouvaient croire, parce que Isaïe a dit encore : « Il a aveuglé leurs yeux, et il a endurci leur « cœur, afin que leurs yeux ne voient point, que « leur cœur ne comprenne pas, qu'ils ne se « convertissent point, et que je ne les guérisse « pas [4]. » Ceci semble contredire le premier sentiment et exiger qu'on interprète ces mots : « De peur que leurs yeux ne voient, » non pas en ce sens : De peur qu'ils ne puissent voir un jour ; mais dans le sens suivant : « Afin qu'ils ne voient « point ; » car l'Evangéliste dit clairement : « *afin* « *que* leurs yeux ne voient point. » Ces autres mots : « C'est pour cela qu'ils ne pouvaient croire, » démontrent suffisamment que leur aveuglement n'a

[1] Jean. 1, 3. — [2] Matt. XIII, 15. — [3] Marc, IV, 12. — [4] Jean, XII, 39, 40.

pas eu pour résultat de les toucher et d'exciter leur regret de ne pas comprendre, pour les amener à se convertir un jour, à faire pénitence ; car ils ne pouvaient en venir là, avant de croire ; la foi était la condition de leur conversion ; la conversion, de leur guérison ; et la guérison, de l'ouverture de leur intelligence ; ces mots, disons-nous, prouvent plutôt qu'ils ont été frappés d'aveuglement, *pour qu'ils* n'eussent point la foi. Ceci en effet est très-préremptoire : « C'est pour cela « qu'ils ne pouvaient croire. »

2. S'il en est ainsi, qui ne se sentirait pressé de prendre en main la défense des Juifs, et de déclarer qu'ils n'ont pas été coupables de ne pas croire ? En effet, s'ils n'ont pas cru, c'est parce que Dieu les a aveuglés. Mais comme il ne nous est pas permis de rejetter la faute sur Dieu, nous sommes forcés d'admettre qu'ils ont mérité cet aveuglement par d'autres prévarications, quoique cet aveuglement les ait empêchés de croire. Car les paroles de saint Jean sont formelles: « C'est pour cela qu'ils ne pouvaient croi- « re, parce que Isaïe dit encore : Il a aveuglé leurs « yeux. » C'est donc en vain que nous nous efforçons de comprendre qu'ils ont été aveuglés, afin d'être amenés à la conversion, puisqu'ils ne pouvaient être convertis, à moins de croire, et qu'ils ne pouvaient croire, en raison de leur aveuglement. Il ne serait peut-être pas hors de raison de dire que plusieurs d'entre les Juifs furent susceptibles d'être guéris de leur aveuglement, mais que l'enflure de leur orgueil était pour eux un si grand obstacle à croire, qu'ils ne purent d'abord s'y résoudre, et qu'en conséquence ils furent aveuglés, au point de ne rien comprendre aux paraboles de Notre-Seigneur : ne comprenant rien à ces paraboles, ils ne crurent pas au Seigneur ; et ne croyant point en lui, ils le crucifièrent, d'accord avec les méchants, avec ceux que Dieu abandonnait sans retour : mais qu'après la résurrection, leur conversion fut sincère, quand, profondément humiliés de la part qu'ils avaient prise à la mort du Seigneur, ils l'aimèrent en proportion de la joie qu'ils éprouvèrent d'être pardonnés d'un si grand crime ; car tel était leur orgueil, qu'il devait avoir pour remède une humiliation aussi profonde. On pourrait s'élever contre l'inconvenance de cette interprétation, si on n'en lisait aux Actes des Apôtres la réalisation la plus convaincante [1]. Ce passage de saint Jean : « C'est « pour cela qu'ils ne pouvaient croire, parce- « qu'il a aveuglé leurs yeux, afin qu'ils ne voient « point, » ne contredit donc pas notre interprétation, qu'il les a aveuglés, *afin* qu'ils se convertissent : en d'autres termes, que les enseignements du Seigneur sont demeurés voilés pour eux à travers les obscurités des paraboles, afin qu'après la résurrection ils revinssent à lui dans les sentiments d'une pénitence plus sincère. Aveuglés par l'obscurité du langage de Notre-Seigneur, ils ne comprirent pas ses paroles ; ne les comprenant point, ils ne crurent pas en lui ; et ne croyant pas en lui, ils le crucifièrent ; puis, après sa résurrection, frappés de crainte à la vue des miracles qui s'opéraient en son nom, ils éprouvèrent une grande componction de leur horrible forfait, se vouèrent à la pénitence, et ayant obtenu la grâce de la conversion, ils en donnèrent la preuve par la charité la plus ardente

3. En effet, ceux qui ne furent point convertis, parce que ce langage des paraboles provoquait leur aveuglement, le prophète en parle ainsi dans un autre passage, que rapporte également l'Apôtre, à propos de l'obscurité des langues : « Je par- « lerai à ce peuple en des langues étrangères « et inconnues ; et après cela même ils ne m'écou- « teront point, dit le Seigneur [1]. » Le Seigneur ne dirait pas : « Et après cela même ils ne m'é- « couteront point, » si son dessein n'était d'être écouté par eux après cela : c'est-à-dire, s'il ne voulait, en agissant de la sorte, produire en eux un humble aveu, une recherche exacte de leurs fautes, une conversion sincère et un amour ardent. Telle est aussi d'ailleurs la méthode suivie dans la guérison des corps. La plupart des remèdes font souffrir afin de guérir, et les collyres mêmes, employés pour la guérison des yeux, si l'on est obligé d'en verser sous la paupière, ne peuvent produire un bon effet, qu'après avoir couvert et troublé le sens de la vue.

4. Et qu'on ne soit point surpris de cette autre parole du même Prophète : « Si vous ne *croyez* « point, vous ne *comprendrez* point [2] ; » qu'on n'y voie pas une sorte de contradiction avec ce passage de saint Jean : « Ils ne pouvaient *croire*, parce que Dieu avait *aveuglé* leurs yeux ; » ce qui veut dire, que les paraboles de Notre-Seigneur étaient formulées en termes tels, qu'ils ne pouvaient y rien *comprendre*. Quelqu'un dira en effet : Mais s'ils devaient *croire* pour *comprendre*, com-

[1] Act. II, 37.

[1] I Cor. XIV, 21. Is. XXVIII, 11. — [2] Is. VII, 9 selon les Sept.

ment se fait-il qu'ils ne pouvaient pas *croire*, parce qu'ils ne *comprenaient* point, c'est-à-dire parce que leurs yeux étaient aveuglés ? Or ces paroles d'Isaïe : « Si vous ne croyez point, vous « ne comprendrez point, » s'entendent de l'intelligence des réalités inénarrables, où l'on sera fixé pour toujours ; au lieu que quand on nous dit ce que nous devons croire, nous ne pouvons le croire sans le comprendre Il faut donc comprendre ce qu'on nous dit, afin de comprendre ce qui peut se dire ; et croire ce qui peut se dire, afin de comprendre ce qui ne saurait s'exprimer.

XV. — *Des paraboles de Notre-Seigneur* [1]. — « Et il ne leur parlait point sans paraboles. » Cela ne veut pas dire que Notre-Seigneur ne parlait jamais au propre, mais qu'il ne fit presque jamais de discours d'une certaine étendue, où il n'exposât quelque point de doctrine sous la forme de paraboles, bien qu'il entremêlât aussi quelques réflexions dans le sens propre : c'est ainsi que souvent tout son discours est émaillé de paraboles, et qu'on n'en trouve aucun où il ait parlé d'un bout à l'autre sans figures. J'entends par discours étendus, ceux qu'il commençait à propos d'une chose, épuisant tout ce qu'il avait à dire à ce sujet, pour passer ensuite à une autre chose. Parfois il est vrai, un Evangéliste transporte dans son récit ce qu'un autre Evangéliste rapporte à des époques différentes. C'est que chacun d'eux, au lieu de s'asservir à l'ordre des temps où les faits se sont accomplis, conduit sa narration d'après l'ordre où sa mémoire les lui représente.

XVI. — *Le trésor des choses nouvelles et des choses anciennes* [2]. — « Avez-vous bien compris « tout ceci ? Oui, répondirent-ils. Et il ajouta : « C'est pourquoi tout docteur instruit de ce qui « regarde le royaume des cieux, est semblable à « un père de famille, qui tire de son trésor des « choses nouvelles et des choses anciennes. » Le Seigneur a-t-il voulu faire entendre, dans cette conclusion de son discours, que le trésor caché dans un champ figure les saintes Ecritures, qui se composent de l'Ancien et du nouveau Testament ; conformément à l'interprétation qu'il donne. suivant un autre Evangéliste, du glaive à deux tranchants [3] ? Ou bien, comme il avait parlé à ses disciples en paraboles ; après leur avoir demandé s'ils les comprenaient, et après la réponse affirmative qu'ils lui firent, n'a-t-il pas voulu leur enseigner, par cette dernière comparaison du père de famille, qui tire de son trésor des choses nouvelles et des choses anciennes, que l'homme vraiment docte dans l'Eglise sera celui qui comprendra aussi les anciennes Ecritures avec leurs paraboles, en prenant les nouvelles pour règle d'interprétation des anciennes ? Car le Seigneur est aussi l'auteur de ces discours énigmatiques, quoique le Christ soit lui-même la fin des anciennes Ecritures, c'est-à-dire, quoiqu'elles aient en lui leur accomplissement. Que si le Christ lui-même, en qui s'accomplit et se manifeste ce qu'elles ont dit, parle encore en paraboles, jusqu'au jour où sa passion viendra déchirer le voile, et où tout ce qui est caché doit être révélé au grand jour ; à combien plus forte raison faut-il admettre le sens caché des paraboles dans les choses qui ont été écrites de lui, si longtemps à l'avance, pour annoncer au monde la grande nouvelle du salut ! prenant ces Ecritures au pied de la lettre, les Juifs ont refusé d'être instruits de ce qui regarde le royaume des cieux et de venir jusqu'à Jésus-Christ, pour qu'il fit disparaître le voile étendu sur leurs cœurs.

XVII. — *Les frères de Notre-Seigneur* [1]. — « Ses « frères, Jacques et Joseph, Simon et Jude, et ses « sœurs, ne sont-ils pas tous parmi nous ? D'où « lui viennent donc toutes ces choses ? Et il leur « était un sujet de scandale. » Il est d'une telle évidence que, chez les Juifs, le nom de *frère* était attribué aux *parents*, que non-seulement ce nom s'appliquait à ceux qui étaient du degré le plus rapproché, comme sont les enfants de frères et sœurs, et ainsi que cela se pratique encore parmi nous très-souvent ; mais encore que *l'oncle* et le fils de la sœur, *le neveu*, comme étaient entre eux Jacob et Laban, sont désignés par l'Ecriture sous le nom de *frères* [2]. Il n'est donc pas étonnant que l'Evangile appelle *frères du Seigneur* tous ses parents du côté maternel ; et ceux qui pensaient que Joseph était le père du Seigneur, pouvaient également bien donner ce nom aux parents de ce saint patriarche.

Pensées détachées.

1. *Violer la justice générale.* — Nul ne viole la justice générale, s'il ne transgresse avec passion, soit les lois de la société humaine, par exemple, par le larcin, la rapine, l'adultère, l'inceste et autres désordres du même

[1] Matt. XIII, 34. — [2] Ib. 51, 52, 44. — [3] Apoc. I, 16.

[1] Matt. XIII, 55, 56. — [2] Gen. XXIX, 15.

genre ; soit les lois de la nature, par exemple, par la contumélie, le meurtre, l'homicide, les abominations et les bestialités ; soit la mesure dans les choses permises, comme quand on accable l'orgueilleux plus qu'il ne faut, quand on mange ou qu'on boit au-delà du nécessaire, quand on use du légitime mariage au delà de ce qui est permis, et choses semblables.

2. *Confiance que devait inspirer le don des langues.* — On comprend bien qu'en accordant aux hommes le don des langues, qui ont été établies par le bon plaisir et l'entente réciproque des hommes, et qui s'apprennent, grâce aux sens extérieurs, par l'habitude d'entendre, le Saint-Esprit ait eu le dessein de leur apprendre combien il lui est facile de les rendre sages, en répandant dans leurs cœurs la sagesse qui vient de Dieu.

3. *Comment tout est dans le Verbe.* — La volonté du Verbe éternel est toujours immuable, parce qu'elle possède en même temps toutes choses : mais la nôtre n'a point de stabilité, précisement parce qu'elle n'est pas dans les mêmes conditions ; c'est pourquoi nous voulons tantôt une chose, tantôt une autre. Tout ce qui a été fait pour l'homme a été connu par lui à l'avance, de la même manière qu'un peintre a dans l'idée de reproduire sur la toile tout un palais, et prévoit ou connaît le lieu où il doit le peindre : ainsi le Verbe a tout en idée, en préparation, en volonté, quoiqu'il exécute chaque chose en son temps et à des époques déterminées. C'est ainsi que toute créature, et l'humanité même, en qui devait se personnifier la Sagesse d'une manière mystique et ineffable, était de tout temps, comme par un art éternel de Dieu, dans cette même sagesse, quoiqu'elle fasse chaque chose en son temps, atteignant avec force depuis une extrémité jusqu'à l'autre, disposant tout avec douceur, et renouvelant toutes choses, en demeurant immuable en elle-même [1].

4. *La mort et le progrès dans la vertu.* — A propos de la manière dont on désirerait vouloir mourir, si un homme, doué d'une foi intègre et qui voit où il doit en venir, parvenait à vouloir mourir comme il le souhaite, il aurait déjà fait du progrès, pour être prêt à quitter cette vie sans répugnance. Car autre chose est de voir où il faut en venir, autre chose d'aimer ce terme de l'existence et de désirer l'atteindre : celui qui éprouve ce désir dans son cœur doit nécessairement mourir sans regret. C'est donc en vain que plusieurs, qui sont animés d'une foi véritable, disent qu'ils ne veulent pas mourir, afin de faire des progrès; puisque leur progrès consiste précisément à vouloir mourir. Par conséquent, s'ils veulent être sincères, qu'ils ne disent pas : Je ne veux pas mourir, afin de faire des progrès ; mais : Si je ne veux pas mourir, c'est parce que je n'ai pas fait de progrès. Ne pas vouloir mourir, n'est donc pas un conseil de perfection pour des fidèles, mais c'est l'indice qu'ils n'ont point fait de progrès. Ce qu'ils ne veulent pas dans le dessein d'être parfaits, qu'ils le veuillent donc, et la perfection leur est assurée.

[1] Sag. VIII, 1 ; VII, 27.

Traduit par M. l'abbé POGNON.

EXPLICATION DE QUELQUES PROPOSITIONS

DE L'ÉPITRE AUX ROMAINS.

Voici le sens de diverses expressions de l'Epître de saint Paul aux Romains. Avant tout, il faut savoir que les œuvres de la loi et celles de la grâce sont le sujet de cette Epître.

Première Proposition. — Saint Paul dit : « Selon l'Esprit de sanctification, donné par suite « de sa résurrection d'entre les morts [1], » parce que ce fut après la résurrection de Jésus-Christ que ses disciples recurent le don de l'Esprit-Saint. S'il dit : ainsi : « La résurrection des morts, « *mortuorum*, » c'est que tous nous avons été crucifiés et nous sommes ressuscités en Jésus-Christ.

II. — Lorsqu'il dit : « Afin de vous com- « muniquer la grâce spirituelle [2], » il entend l'amour de Dieu et du prochain ; il veut que par la charité de Jésus-Christ les Juifs ne se laissent aller à aucun sentiment d'envie contre les Gentils appelés au christianisme.

III. — Il ajoute : « La vengeance de Dieu « se révèle du haut du ciel contre toute impiété [3]. » Salomon dit aussi des sages du monde : « Si « leur science a pu les rendre capables de juger « des choses d'ici-bas ; comment n'ont-ils pas « plus facilement encore appris à connaître le « Seigneur et le créateur du monde même [4] ? » Or ceux à qui Salomon adresse ce reproche, n'avaient pas connu le Créateur par la créature : l'Apôtre au contraire s'élève contre des hommes qui le connaissaient, mais qui ne lui rendaient pas leurs actions de grâce et qui, en se disant sages, étaient devenus insensés et s'étaient avilis jusqu'à adorer des idoles. Que les sages de la Gentilité aient connu le Créateur, saint Paul le montre clairement dans son discours aux Athéniens. Car, après ces paroles : « C'est en lui que nous avons l'être, le mouve- « ment et la vie, » il ajoute : « Comme plusieurs « l'on dit parmi vous [5]. » S'il accuse d'abord l'impiété des Gentils, c'est afin de prouver ensuite qu'ils peuvent en se convertissant parvenir à la grâce. Car il ne serait pas juste qu'ils subissent la peine de leur impiété, sans recevoir la récompense due à leur foi.

IV. — « Quoique connaissant Dieu, ils ne « l'ont pas glorifié comme Dieu et ne lui ont « pas rendu grâce [1]. » C'est ici le péché capital dont il a été dit : » L'orgueil est la source de « tout péché [2]. » S'ils eussent rendu grâce à Dieu qui leur avait donné cette sagesse, ils ne se fussent rien attribué à eux-mêmes dans leurs pensées. Mais ils ont mérité au contraire que Dieu les livrât aux désirs de leurs cœurs, à l'infamie de leurs œuvres.

V. — Cette expression : « Dieu les a livrés [4], » signifie que Dieu les a abandonnées aux désirs de leurs cœurs. L'Apôtre dit donc qu'à son tour Dieu leur a infligé, comme juste châtiment, d'être livrés aux désirs de leurs cœurs.

VI. — « Dieu a livré à leur sens réprouvé » etc, ces hommes « remplis, dit l'Apôtre, de toute « sorte d'iniquités [5]. » Ce passage doit s'entendre des crimes qui nuisent au prochain. Précédemment il s'agissait de ces péchés de corruption qu'on nomme péchés honteux, et par lesquels on arrive à ceux dont il est ici question ; parce qu'une fois entraîné volontairement par la funeste douceur des uns ; pour réussir à écarter les personnes qui sont un obstacle, on ne recule plus devant les autres. Cette distinction se trouve aussi dans la Sagesse. Salomon. après avoir enuméré ces mêmes péchés honteux, ajoute : « Dressons des « pièges au pauvre dans l'indigence, parce qu'il « nous est inutile [4], » etc.

VII-VIII. — L'Apôtre dit plus loin : « Non « seulement ceux qui commettent ces actions, « mais aussi ceux qui consentent à ce que d'au- « tres les commettent [6]. » Il veut montrer par là qu'en agissant librement, et en consentant au mal ils affrontent aussi ce que font les autres. Or c'est de tous ces péchés bien formels qu'il parle ensuite en ces termes : « C'est pour cela « que tu es inexcusable, ô homme qui que « tu sois, qui juges. » Par ces mots : « Qui que « tu sois, » il commence déjà à désigner non-

[1] Rom. I, 4. — [2] Ib. 11. — [3] Ib. 18. — [4] Sag. XIII, 9. — [5] Act. XVII, 28.

[1] Rom. I, 21. — [2] Eccl. X, 15. — [3] Rom. I, 24. — [4] Ib. 28, 29. — [5] Sag. II, 12. — [6] Rom. I, 32 ; II, 1.

seulement les Gentils, mais aussi les Juifs qui prétendaient juger les premiers d'après l'ancienne loi.

IX. — Dans cette phrase : « Tu amasses « sur ta tête des trésors de colère pour le jour « de la colère, [1]. » l'expression répétée de colère divine est prise dans le sens de vengeance. Aussi l'Apôtre ajoute-il : « Du juste jugement de Dieu. » Il faut remarquer ici que le mot de *colère*, appliqué à Dieu, se trouve dans le nouveau Testament même. Les adversaires de la loi de Moïse, les lisant dans l'Ancien, croient y trouver un sujet de reproche, sous prétexte que Dieu assurément n'est pas comme nous sujet à l'émotion et au trouble, suivant cette parole de Salomon : « Pour vous, « Seigneur des vertus, vous jugez avec un calme « parfait [2]. » Mais comme il a été dit, le mot de colère est pris dans le sens de vengeance.

X. — « Leur propre conscience rendant té- « moignage [3]. » Ces paroles sont conformes à celles-ci de l'apôtre saint Jean : « Mes bien-aimés, « si notre propre cœur nous fait des reproches, « Dieu est plus grand que notre conscience, « etc [4]. »

XI. — Ces autres paroles : « Par l'esprit, non « à la lettre [5], » indiquent qu'il faut interpréter la Loi d'après l'esprit même et non pas précisément d'après la lettre de cette loi ; comme il est arrivé à ceux qni ont entendu la circoncision dans un sens plutôt charnel que spirituel.

XII. — « Il tire sa louange non des hom- « mes, mais de Dieu [6]. » Ces mots se rapportent à ceux-ci : « Le Juif est celui qui l'est intéri- « eurement. »

XIII-XVIII. — « Nulle chair ne sera jus- « tifiée devant lui par les œuvres de la loi : car « par la loi, on n'a que la connaissance du pé- « ché [7]. » Cette maxime et d'autres semblables, où plusieurs peuvent trouver des sujets de critique contre l'ancienne loi, doivent être lues avec assez d'attention. Autrement l'Apôtre semblerait jeter le blâme sur cette Loi et enlever à l'homme son libre arbitre. Distinguons donc ces quatre états progressifs de l'homme : avant la Loi, sous la Loi, sous la grâce, dans la paix. Avant la Loi, nous suivons la concupiscence de la chair ; sous la Loi, nous sommes entraînés par cette concupiscence ; sous la grâce, nous ne la suivons point, nous ne sommes point entraînés par elle ; dans la paix, elle n'existe plus. Avant la Loi, nous ne combattons point ; la concupiscence et le péché nous dominent, sans même nous paraître odieux : sous la Loi nous combattons, mais nous sommes vaincus ; nous confessons bien la malice de nos œuvres et cette confession prouve assez que nous ne voulons point les commettre ; mais parce que la grâce nous fait encore défaut, nous sommes vaincus. Dans ce deuxième état, nous reconnaissons l'abaissement où nous sommes, mais les chutes que nous faisons en voulant nous relever, ne peuvent qu'aggraver encore nos maux. De là ces paroles de l'Apôtre dans la même épître : « La Loi est « survenue pour faire abonder le péché [1]. » De là aussi celles que nous expliquons maintenant : « Par la loi, on n'a que la connaissance du « péché. » Ce n'est pas la loi en effet, c'est la grâce seule qui fait cesser le péché. La loi est bonne en elle-même, puisqu'elle défend ce qui doit être défendu et commande ce qui doit être commandé. Mais si quelqu'un est assez présomptueux pour espérer de l'accomplir par ses propres forces, non par la grâce de son Libérateur, elle lui devient inutile ; elle lui devient même nuisible, en tant qu'elle excite en lui un désir plus violent du péché et change ses fautes en prévarications. « Car où il n'y a point de loi « il n'y a point de prévarication [2]. » Si donc nous nous voyons, dans cet état d'abaissement, convaincus de notre impuissance personnelle à nous en relever, implorons le secours du Rédempteur.

Ainsi la grâce vient effacer nos péchés passés et aider à nos efforts présents : elle nous donne l'amour de la justice et dissipe en nous la crainte. Malgré cela cependant, certains désirs de la chair, tant que nous serons en cette vie, lutteront encore contre notre esprit pour l'entraîner au péché ; mais cet esprit désormais affermi dans la grâce et l'amour de Dieu, triomphera de ces désirs et demeurera innocent. Car ce n'est point la mauvaise inclination elle-même, c'est notre consentement qui fait le péché. Le même Apôtre nous l'enseigne par ces paroles : « Que le péché « donc ne règne point dans votre corps mortel « jusqu'à vous faire obéir à ses désirs [3]. » Il montre par là qu'il y a des désirs mauvais et qu'en y résistant nous ne permettons pas au péché de régner sur nous. Mais parce que ces désirs naissent de la faiblesse de notre chair mortelle, puisque Adam par suite de sa faute

[1] Rom. II, 5. — [2] Sag. XII, 18 — [3] Rom. II, 15. — [4] I Jean, III, 20. — [5] Rom. II, 19 — [6] Rom. II, 29. — [7] Ib. III, 20.

[1] Rom. V, 20. — [2] Ib. IV, 15. — [3] Ib. VI, 12.

première, nous les a transmis avec son sang, ils ne cesseront qu'au jour de la résurrection des corps, lorsque nous aurons mérité cette transformation qui nous est promise, au séjour de la paix immuable, et lorsque nous serons dans le quatrième état. Notre paix alors sera parfaite, parce que ne résistant plus à Dieu, rien ne nous résistera plus à nous-mêmes. C'est la pensée de saint Paul : « Le corps à la vérité est mort à « cause du péché, mais l'esprit est vivant par « l'effet de la justification. Si donc l'Esprit de « celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts « habite en vous, celui qui a ressuscité Jésus-« Christ d'entre les morts, vivifiera aussi vos corps « mortels par son Esprit qui habite en vous [1]. »

Ainsi le libre arbitre fut parfaitement intègre dans le premier homme ; mais il n'est plus pour nous, avant la grâce, que la volonté et non le pouvoir de ne point pécher. La grâce au contraire nous donne avec la volonté le pouvoir de faire le bien ; non point par nos propres forces, mais par le secours du Rédempteur ; et le Rédempteur au jour de la résurrection, nous mettra en possession de la paix parfaite, récompense assurée de la bonne volonté, car il est dit : « Gloire à « Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre « aux hommes de bonne volonté [2]. »

XIX. — « Détruisons-nous donc la Loi par « la foi ? A Dieu ne plaise ; au contraire nous « établissons la Loi [3], » c'est-à-dire nous l'affermissons. Car comment devait-elle être affermie, sinon par la justice et par la justice qui vient de la foi ? Cette foi en effet a accompli les œuvres pour lesquelles la Loi avait été impuissante.

XX. — « Car si Abraham a été justifié par « les œuvres, c'est pour lui un sujet de gloire, « mais non pas devant Dieu [4]. » En effet Abraham ayant vécu avant la Loi, il ne peut se glorifier d'en avoir accompli les œuvres comme par ses propres forces, puisque cette Loi n'était pas encore donnée aux hommes ; et par conséquent toute la gloire de sa justification appartient à Dieu et non à lui-même. Ce n'est point son mérite personnel dans l'accomplissement de ces œuvres, c'est sa foi qui l'a justifié, par la grâce de Dieu.

XXI. — « Le salaire qu'on donne à l'ou-« vrier, n'est point estimé une grâce, mais bien « une dette [5]. » Saint Paul rappelle ici de quelle manière les hommes accordent une récompense à d'autres hommes. Dieu au contraire donne gratuitement, puisqu'il a donné aux pécheurs de vivre dans la justice par la foi, c'est-à-dire de faire le bien. Par conséquent, le mérite des bonnes œuvres que nous pratiquons doit être attribué non pas à nous, mais à Celui qui nous a justifiés par sa grâce. Toute sa dette à notre égard, s'il voulait s'en acquitter, serait de nous infliger les châtiments dûs à nos péchés.

XXII. — « Celui qui justifie l'impie [1], » c'est-à-dire qui le fait passer de l'impiété à la piété afin que désormais il persévère dans cet état et vive dans la justice ; car il n'a reçu la justification que pour demeurer juste, non pour croire qu'il lui est permis de commettre le péché à l'avenir.

XXIII. — « Car la loi produit la colère [2], » c'est-à-dire, dans la pensée de l'Apôtre, produit la vengeance ; ces paroles se rapportent à l'état des hommes encore sous la Loi.

XXIV. — « Devant Dieu, à qui il a cru [3]. » Saint Paul s'exprime ainsi pour nous apprendre que la foi de l'homme intérieur a Dieu pour principal témoin ; elle n'est pas, comme la circoncision de la chair, exposée aux yeux des hommes.

XXV. — « Abraham rendant gloire à Dieu [4]. » Ces paroles s'adressent à ceux qui prétendaient se glorifier devant les hommes des œuvres de la Loi.

XXVI. — « Mais outre cela, nous nous glorifi-« ons encore dans les tribulations [5], » etc. L'Apôtre nous conduit ainsi par dégrés jusqu'à l'amour de Dieu. Il ajoute que cet amour est en nous un don du Saint-Esprit, pour nous apprendre que tout ce que nous pourrions nous attribuer à nous-mêmes, doit être attribué à Dieu qui a daigné nous accorder sa grâce par l'Esprit-Saint.

XXVII-XXVIII. — « Car le péché a été dans « le monde jusqu'à la Loi [6] : » il faut entendre jusqu'au moment où la grâce a été donnée aux hommes. Saint Paul en effet parle ici contre ceux qui pensent que la Loi a pu faire cesser le péché et il enseigne que cette Loi a fait connaître le mal, mais non pas qu'elle l'a fait éviter : « Le péché n'était pas imputé, dit-il, lorsque « la loi n'était pas encore donnée. » Il ne dit point : le péché n'éxistait pas ; mais : « Il n'était pas « imputé. » Lorsque la Loi a été donnée, le péché n'a pas cessé pour cela ; mais il a commen-

[1] Rom. VIII, 10, 11. — [2] Luc, II, 14. — [3] Rom. III, 31. — [4] Ib. IV, 2. — [5] Ib. 4.

[1] Ib. IV, 5. — [2] Ib. 17. — [3] Ib. 17 — [4] Ib. 20. — [5] Ib. V, 3. — [6] Ib. 13.

cé à être imputé, c'est-à-dire à être connu comme tel. Ces mots : « Jusqu'à la Loi, » ne doivent donc nullement nous faire croire que sous la Loi le péché ait cessé ; mais ils renferment et il faut y comprendre tout le temps de la Loi jusqu'à Jésus-Christ qui en est la fin.

XXIX. — « Mais la mort a régné depuis « Adam jusqu'à Moïse, même en ceux qui n'a- « vaient point péché semblablement à la pré- « varication d'Adam [1]. » Cette phrase peut s'entendre de deux manières : Ou bien, « la mort a « régné sur ceux qui avaient quelque ressem- « blance avec Adam prévaricateur, » car elle a frappé ceux-mêmes qui étaient exempts de péché, parce qu'ils avaient reçu de lui une chair mortelle. Ou bien : « La mort a régné même sur « ceux qui avaient péché d'une autre manière « que lui, » c'est-à-dire avant la Loi ; et dans ce sens, on doit regarder comme ayant péché semblablement à la prévarication d'Adam, ceux qui avaient reçu la Loi ; car Adam commit son péché après avoir reçu un commandement formel. Quoi qu'il en soit, il est certain que dans ces paroles de l'Apôtre : « Jusqu'à Moïse, » il faut comprendre tout le temps de la Loi. Enfin, si Adam est appelé « la figure de Celui qui devait « venir, » c'est par opposition : car, de même que la mort nous vient d'Adam, ainsi la vie nous vient de Notre-Seigneur.

« Mais il n'en est pas du don comme du « péché [2]. » Le premier a l'avantage de deux manières. Ou bien en ce sens que la grâce est beaucoup plus féconde : elle nous procure une vie éternelle ; tandis que le règne de la mort qui a eu pour principe le péché d'Adam, n'est que temporel. Ou bien en ce sens que la condamnation d'un seul péché est devenue en Adam la cause de la mort d'une multitude d'hommes ; au lieu que le pardon d'une multitude de péchés par Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a procuré la grâce d'une vie éternelle. L'Apôtre explique ensuite une autre différence : « Et il n'en est pas du « don comme du péché commis par un seul ; car « l'arrêt de condamnation vient d'un seul, tan- « dis que la grâce de la justification délivre d'un « grand nombre de péchés. » Après ces mots : « Vient d'un seul, » il faut sous-entendre « péché, » comme le prouve ce qui suit : « La grâce déli- « vre d'un grand nombre de péchés. » Cette différence consiste donc précisément en ce qu'une seule faute a été condamnée en Adam, au lieu qu'une multitude ont été pardonnées par Notre-Seigneur. La suite se rapporte encore à ces deux différences, que saint Paul continue à expliquer de cette manière : « Et si, à cause du péché « d'un seul, la mort a régné par un seul ; à « plus forte raison ceux qui reçoivent l'abon- « dance de la grâce et de la justice, règneront- « ils dans la vie par un seul, Jésus-Christ. » Donc ces mots : « A plus forte raison règneront- « ils, » se rapportent à la vie éternelle ; mais ces autres : « Ceux qui reçoivent l'abondance de la « grâce, » se rapportent au pardon d'une multitude de péchés. Ces différences une fois expliquées, l'auteur sacré revient à son sujet un instant interrompu et qu'il avait commencé ainsi : « Car, de même que le péché est entré dans « le monde par un seul homme, et la mort par « le péché [1] ; » il reprend donc : « Comme c'est « par le péché d'un seul que tous les hommes « sont tombés sous l'arrêt de la condamnation ; « ainsi c'est par la justification d'un seul que tous « les hommes recevront la justification de la vie. « Car, de même que par la désobéissance d'un « seul homme beaucoup ont été constitués pé- « cheurs ; ainsi, par l'obéissance d'un seul beau- « coup seront constitués justes. » Voilà bien le type du futur Adam, dont il avait commencé à parler plus haut, et auquel, après une interruption destinée à signaler certaines différences entre les deux Adam, il revient par cette conclusion : « Comme c'est par le péché d'un seul « que tous les hommes, » etc.

XXX. — « La Loi est survenue pour faire « abonder le péché [2]. » L'Apôtre fait assez voir, par ces expressions, que les Juifs n'ont su dans quel dessein la Loi leur a été donnée. Ce ne fut pas assurément comme un principe suffisant de vie surnaturelle : la grâce seule nous donne cette vie par la foi. Mais ce fut dans le but de montrer la multiplicité et le poids des chaînes qui attachaient au péché ceux dont la présomption comptait assez sur leurs propres forces pour accomplir la justice. Ainsi le péché s'est muliplié parce que, d'une part, la défense a rendu plus vives les flammes de la concupiscence ; et, d'autre part, le crime de prévarication est venu s'ajouter aux simples transgressions de la Loi. Pour bien comprendre cela, il faut se rappeler ce qui a été dit du deuxième état parmi les quatre mentionnés plus haut [3].

XXXI [4]. — « Que dirons-nous donc ? Demeure-

[1] Rom. v, 14. — [2] Ib. v, 15-19

[1] Rom. v, 12. — [2] Ib. 30. — [3] Ci-dessus Prop. XIII.

« rons-nous dans le péché pour que la grâce abon-
« de ? A Dieu ne plaise ! Nous qui sommes morts
« au péché, comment y vivrons-nous encore [1] ? »
Saint Paul nous montre ici que le pardon des péchés passés est un fait accompli, et selon lui c'est précisément dans ce pardon que la grâce a été surabondante, Conséquemment celui qui maintenant encore cherche à augmenter la mesure de ses iniquités afin de recevoir une plus abondante mesure de grâces, celui-là ne comprend pas qu'il travaille ainsi à rendre impossible pour lui tous les effets de la grâce. Car l'œuvre constante de celle-ci est de nous faire mourir au péché.

XXXII - XXXIV. — « Sachant bien que no-
« tre vieil homme a été crucifié avec lui, afin
« que le corps du péché fût réduit à l'impuis-
« sance [2]. » Ces paroles se rapportent à celles-ci de Moïse : « Quiconque maudit sera pendu au gi-
« bet [3]. » La croix du Seigneur a donc été le symbole du crucifiement du vieil homme, comme sa résurrection a été le symbole de la réparation de l'homme nouveau. Il est manifeste qu'en vivant encore selon le vieil homme, nous prenons pour type le maudit de Moïse, en vue duquel, tout le monde en convient, le Seigneur même a été appelé péché, pour avoir porté nos péchés [4] ; car Dieu l'a rendu péché pour l'amour de nous [5] ; et il a condamné le péché par le péché même [6]. Que signifie réduire à l'impuissance le corps du péché ? L'Apôtre nous l'a expliqué lui-même : « Afin, dit-il, que désormais nous n'obéissions
« plus au péché. » Il dit un peu plus loin : « Si
« nous sommes morts avec le Christ; » c'est comme s'il y avait : si nous sommes crucifiés avec lui. Car ailleurs il ajoute : « Ceux qui sont à Jésus-
« Christ ont crucifié leur chair avec ses vices et
« ses convoitises [7]. » Moïse n'a donc point prononcé de malédiction contre le Seigneur ; mais il a prédit ce que signifierait son crucifiement.

XXXV. — « Car le péché ne dominera plus
« en vous, parce que vous n'êtes pas sous la Loi,
« mais sous la grâce [8]. » Ces paroles se rapportent assurément à ce troisième état où l'homme obéit déjà par l'esprit à la Loi de Dieu, quoique par la chair il soit encore soumis à la loi du péché [9]. Il n'écoute plus alors les suggestions du mal, malgré les sollicitations de la concupiscence, qui le pressera d'y consentir jusqu'au jour où son corps sera vivifié et la mort absorbée dans sa propre victoire [1]. C'est en résistant ainsi aux désirs mauvais, que nous vivons dans la grâce et que le péché ne règne point dans notre corps mortel ; et sans aucun doute lorsque l'Apôtre s'écrie : « Nous qui sommes morts au péché,
« comment y vivrons-nous encore [2] ? » il peint l'homme qui vit sous la grâce. Celui au contraire qui est dominé par le péché, malgré sa volonté d'y résister, celui-là est encore sous la Loi et non sous la grâce.

XXXVI. — « Car la femme qui est soumise
« à un mari, le mari vivant, est liée par la loi ;
« mais si son mari meurt, elle est affranchie de
« la loi du mari [3]. » etc. Il faut remarquer qu'il y a une différence entre cette comparaison et le sujet auquel elle est appliquée. L'Apôtre suppose que le mari vient à mourir et alors son épouse, délivrée de tout engagement, peut donner sa main à qui elle veut. D'autre part, l'épouse dans la pensée de l'Apôtre représente notre âme ; le mari représente les passions mauvaises, qui travaillent dans nos membres pour leur faire porter des fruits de mort, c'est-à-dire pour engendrer avec eux une race digne d'une telle union ; enfin la loi du mari représente la Loi qui a été donnée non pour faire cesser le péché à l'avenir ou pour en délivrer les hommes, mais pour le faire connaître avant la grâce ; et d'où il est arrivé que les hommes placés sous cette Loi ont été entraînés au mal par des inclinations plus violentes et que leurs iniquités se sont accrues de toute la malice du péché de prévarication. Cependant quoique, dans ces trois termes de comparaison, l'âme soit représentée par l'épouse, les passions mauvaises par le mari et la Loi ancienne par la loi conjugale, saint Paul ne dit point que les péchés meurent, comme le mari, et qu'alors l'âme devient libre ; suivant lui au contraire, c'est l'âme elle-même qui meurt au péché et qui se trouve ainsi délivrée de la Loi, lorsque réellement elle est morte au péché, quoique le péché lui-même soit pour ainsi dire encore vivant en elle : comme il arrive lorsque, les inclinations mauvaises et le foyer de la concupiscence subsistant encore en nous, au lieu d'y consentir et de les suivre, nous observons par l'esprit la loi de Dieu, parce que nous sommes morts au péché. Le péché ne mourra que quand notre corps aura subi dans sa résurrection cette réformation dont saint Paul dit

[1] Rom. VI, 1,2 — [2] Ib. VI, 6. — [3] Deut. XXI, 23. — [4] Is. LIII, 11. — [5] II Cor, V, 21. — [6] Rom. VIII, 3. — [7] Gal. V, 24. — [8] Rom. VI, 14. — [9] Ib. VII, 25.

I Cor. XV, 54. — [2] Rom. VI, 12. — [3] Ib. VII, 2.

plus loin : « Dieu vivifiera aussi vos corps mor-« tels par l'Esprit qui demeure en vous [1]. »

XXXVII. — « Prenant occasion du commande-« ment, le péché a excité en moi toute concu-« piscence [2]. » Le sens de ces paroles est que la concupiscence n'a atteint ses dernières limites qu'au moment où les défenses légales sont venues l'augmenter encore. Car porter une défense contre elle, c'est l'augmenter tant que la grâce du Libérateur fait défaut; jusqu'alors, elle était en quelque sorte incomplète; mais une fois la défense portée, si la grâce manque, comme nous venons de le dire, elle acquiert tout le développement dont elle est susceptible; elle agit dès lors contre la Loi et s'accroît de toute la malice du crime de prévarication. Saint Paul ajoute : « Car, sans la loi, le péché est mort.» Cette dernière expression : « Le péché est mort, » ne signifie point que le péché n'existe pas, mais bien qu'il n'est pas apparent, comme la suite le prouve clairement : « Mais pour paraître pé-« ché, le péché s'est servi de ce qui est bien pour « me donner la mort. » La Loi est bonne en elle-même; mais sans la grâce, elle ne peut que faire connaître le péché, elle ne le fait pas cesser.

XXXVIII. — « Et moi je vivais autrefois sans « loi [3], » c'est-à-dire je me croyais vivant, parce que avant le commandement je ne connaissais point le péché. Saint Paul ajoute : « Mais quand est « venu le commandement, le péché a revécu ; et « moi je suis mort.» Il faut entendre : Le péché a commencé à paraître tel et moi-même j'ai reconnu que j'étais mort.

XXXIX. — « Car le péché, prenant occasion du « commandement, m'a séduit et par lui m'a « tué [4]. » Saint Paul s'exprime ainsi, parce que le fruit défendu semble plus doux à qui le désire. De là vient que les péchés commis en secret ont toujours plus d'attrait, quoique cet attrait donne la mort. Aussi lorsqu'il peint la fausse doctrine sous l'image d'une femme oisive, Salomon lui fait-il dire quand elle invite les insensés à venir à elle : « Mangez « secrètement ces pains cachés, buvez de cette eau « exquise; elle est dérobée [5]. » Cette douceur est précisément l'occasion que le péché trouve dans le commandement : douceur, hélas! aussi trompeuse qu'enchanteresse et féconde seulement en amertumes cruelles.

XL. — « Ce qui est bon est donc devenu pour « moi la mort ? Loin de là ; car pour paraître péché, « le péché s'est servi de ce qui est bon pour me don-« ner la mort [1]. » Ici l Apôtre fait voir clairement que s'il a dit plus haut : « Sans la loi, le péché « est mort [2], » c'est en ce sens que sans la loi, le péché est inconnu. En effet il déclare maintenant, non pas que ce qui était bon, c'est-à-dire la loi, est devenu pour lui une cause de mort, mais bien que le péché lui a donné la mort par cette loi, bonne en elle-même, qui lui fait connaître le péché, inconnu jusqu'alors. Car on se reconnaît mort lorsqu'on est impuissant à accomplir un précepte dont on confesse la justice ; et que le crime de prévarication, par suite de la défense, vient s'ajouter à la simple transgression. C'est pour cela que l'Apôtre dit ensuite : « Afin de rendre, par le commandement, le « pécheur ou le péché coupable outre mesure. » Avant le commandement, le péché n'avait point ces proportions; parce que, là où il n'y a point de loi, il n'y a point de prévarication.

XLI. — « Nous savons que la loi est spirituelle, « et moi je suis charnel [3]. » Par ces paroles, saint Paul montre assez que la loi ne peut être accomplie que par des hommes spirituels tels que les fait la grâce de Dieu [4]. Quiconque en effet est devenu conforme à la loi elle-même, en accomplira facilement les prescriptions ; il ne sera plus sous la loi, il sera avec la loi : mais celui-là seul y parvient, qui n'est plus captivé par les biens, effrayé par les maux temporels.

XLII. — « Vendu comme esclave au péché [5] ; » c'est-à-dire que quiconque commet le péché, vend son âme au démon, de qui il reçoit pour paiement la douceur d'un plaisir temporel. Si le Seigneur a été appelé notre Rédempteur, c'est que nous étions vendus de cette manière.

XLIII. — « Car j'ignore ce que je fais [6]. » Cette pensée peut paraître aux intelligences peu exercées, contraire à celle-ci qui précède : « pour pa-« raître péché, le péché s'est servi de ce qui « est bon pour me donner la mort. » Comment en effet peut-il être à la fois apparent et ignoré ? Mais ces mots : « Je l'ignore, » ont été dits et doivent être entendus dans ce sens : je ne l'approuve pas. On ne voit point les ténèbres, mais on les sent en les comparant à la lumière ; et les sentir, c'est précisément ne pas les voir : ainsi le caractère du péché, puisque le soleil de justice ne l'illumine point, est de n'être pas

[1] Rom. VIII, 11. — [2] Ib. VII, 8-13. — [3] Ib. 9, 10. — [4] Ib. 11. — [5] Prov. IX, 17.

[1] Rom. VII, 13. — [2] Ib. VII, 8. — [3] Ib. 14. — [4] I Ret. ch. XXIII, n. 1. — [5] Rom. VII, 14. — Ib. 16, 13.

compris, comme le caractère des ténèbres est de n'être pas aperçues. C'est dans ce sens que le psalmiste dit aussi : « Qui comprend ses iniqui- « tés[1] ? »

XLIV. — « Car ce que je veux, je ne le « fais pas; mais ce que je ne veux pas, je le fais. « Or, si je fais ce que je ne veux pas, j'acquiesce « à la Loi, comme étant bonne[2]. » Ici la Loi est suffisamment défendue contre toute espèce d'accusation : mais il faut se garder de croire que ces paroles détruisent en nous le libre arbitre de la volonté ; ce serait une erreur. L'écrivain sacré en effet nous peint ici l'homme placé sous la Loi avant la grâce. Or, tant qu'il s'efforce de vivre dans la justice en ne s'appuyant que sur lui-même, sous le secours de la grâce du divin Libérateur, il est vaincu par le péché. Mais il a dans son libre arbitre le moyen de croire à ce Libérateur, de recevoir la grâce, et une fois délivré et secouru par celui qui la donne, le moyen de ne plus pécher ; de cette manière, il cessera d'être sous la Loi, pour être avec elle ou en elle, l'amour de Dieu, plus efficace que la crainte, lui rendant possible l'observation de cette Loi.

XLV-XLVI. — « Je vois dans mes mem- « bres une autre loi qui combat la loi de mon « esprit, et me captive sous la loi du péché, la- « quelle est dans mes membres[3]. » L'Apôtre appelle loi du péché, celle qui enchaîne les esclaves de quelque inclination mauvaise. Cette loi, dit-il, combat la Loi de l'esprit et réduit l'homme en captivité; preuve manifeste qu'il parle ici de l'homme qui n'est pas encore sous la grâce[4]. Car, si ces inclinations mauvaises combattaient seulement contre lui, sans le réduire en captivité, elles ne seraient point criminelles. En effet, ce qu'il y a de criminel, c'est uniquement de consentir aux penchants déréglés de la chair et de les suivre Car si ces penchants demeurent, s'ils persévèrent réellement, mais sans obtenir notre consentement, nous ne sommes plus alors esclaves ; nous sommes déjà sous la grâce, dont l'Apôtre parlera bientôt. Car après avoir imploré à grands cris le secours du Libérateur, afin que la charité, fruit de la grâce, soit toute-puissante là où était impuissante la crainte inspirée par la Loi : « Malheureux homme que « je suis, s'écrie-t-il, qui me délivrera du corps « de cette mort? » Et il répond aussitôt : « Ce « sera la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre- « Seigneur. » Puis il commence à peindre l'homme vivant sous la grâce : troisième état parmi les quatre que nous avons distingués plus haut[1]. Ce qu'il ajoute immédiatement se rapporte déjà à cet état : « Ainsi j'obéis moi-même par l'esprit « à la Loi de Dieu, et par la chair à la loi du « péché. » Celui donc qui, vivant sans la grâce, obéit par l'esprit à la Loi de Dieu, et par la chair, à la loi du péché, celui-là ne consent plus à commettre le péché, il n'est plus esclave des inclinations de la chair qui persévèrent encore en lui. Saint Paul appelle loi du péché, cette condition où nous a placés la transgression d'Adam et qui nous rend sujets à la mort. C'est en effet de cette dégradation de la chair, que naissent la sollicitations de la concupiscence charnelle; c'est d'elle aussi que saint Paul dit ailleurs : « Et « nous-mêmes nous avons été par nature en- « fants de colère, comme tous les autres[2]. »

XLVII. — « Il n'y a donc pas maintenant « de condamnation pour ceux qui sont en Jésus- « Christ[3]. » C'est dire assez clairement que l'on n'est pas condamnable pour les inclinations de la chair, quoiqu'elles existent réellement, si l'on n'y consent point lorsqu'elles portent au péché, comme y consentent ceux qui vivent sous sa loi non encore sous la grâce; ils n'éprouvent pas seulement les révoltes de la concupiscence, ils en subissent le joug et les caprices, tant qu'ils n'y résistent point, comme y résistent ceux qui obéissent par l'esprit, à la Loi de Dieu.

XLVIII. — « En effet, ce qui était impos- « sible à la Loi, parce qu'elle était affaiblie par « la chair, Dieu, ayant envoyé son Fils dans une « chair semblable à celle du péché, a, par le pé- « ché, condamné le péché dans la chair, afin que « la justice de la Loi s'accomplît en nous, qui ne « marchons point selon la chair, mais selon l'es- « prit[4]. » Ici l'Apôtre enseigne d'une manière évidente, que si ces mêmes préceptes de la loi n'étaient pas accomplis, quoiqu'ils eussent dû l'être, c'est que ceux à qui la Loi avait été donnée avant la grâce, étaient uniquement passionnés pour les biens sensibles; c'est là qu'ils cherchaient tout leur bonheur ; ils ne tremblaient que lorsqu'ils étaient menacés de les perdre; et pour prévenir ou réparer un revers de fortune, ils s'écartaient sans peine des préceptes de la Loi. La Loi était ainsi affaiblie en ce que ses préceptes n'étaient pas accomplis ; et assurément ce n'est

[1] Ps. XVIII, 13. — [2] Rom. VII, 19, 20. — [3] Ib. 23, 25. — [4] I Rét. ch. XXIII, 1.

[1] Ci-dess. Prop. XIII. — [2] Eph. II, 3. — [3] Rom. VIII, 1. — [4] Ib. 3. 4.

pas elle qu'il faut en accuser, mais bien la chair, c'est-à-dire ces hommes passionnés pour les biens de la chair et sans amour pour la justice de la loi, à laquelle ils préféraient les avantages temporels. Pour cette raison donc, notre Libérateur et Seigneur Jésus-Christ, prenant une chair mortelle, l'a choisie semblable à celle du péché. La mort, il est vrai, n'est due qu'à celle-ci ; la mort du Seigneur, fut donc un bienfait de sa part et non pas le paiement d'une dette. L'Apôtre cependant appelle péché la chair mortelle que s'est unie Jésus-Christ, quoiqu'elle ne fût pas sujette au péché, parce que étant immortelle elle pèche en quelque sorte en subissant la mort. Aussi, dit encore Saint Paul, « Dieu a par le pé« ché, condamné le péché dans la chair. » En effet la mort du Seigneur a dissipé la crainte de la mort; elle a appris aux hommes à ne plus se passionner pour les biens temporels, à ne plus redouter les maux de la vie présente : double effet de cette prudence de la chair, qui ne leur permettait pas d'accomplir les préceptes de la Loi. Or, cette prudence une fois détruite et anéantie dans l'Homme-Dieu, on accomplit la justice de la Loi en ne marchant plus selon la chair, mais selon l'esprit. Ainsi se réalise complétement cette parole : « Je ne suis pas venu abolir la loi, « mais l'accomplir [1]; » et cette autre de saint Paul : « La charité est donc la plénitude de la « Loi [2]; » cette charité qui appartient à ceux qui vivent selon l'esprit, et qui est une grâce de l'Esprit-Saint. En effet quand l'amour de la justice ne régnait pas encore, mais la crainte, la Loi n'était pas accomplie.

XLIX. — « Parce que la prudence de la « chair est ennemie de Dieu ; car elle n'est point « soumise à sa Loi, et elle ne le peut [3]. » Ainsi saint Paul explique lui-même cette expression : « En« nemie, » pour ne pas laisser croire qu'il y ait des êtres que Dieu n'aurait pas créés, qui seraient comme émanés d'un principe opposé, et qui lutteraient contre lui. Il appelle donc ennemi de Dieu, celui qui n'obéit pas à sa Loi, qui en est détourné par la prudence de la chair, c'est-à-dire par la recherche des biens, et par la crainte des maux temporels. Car la recherche du bien et la fuite du mal entrent ordinairement dans la définition de la prudence ; et conséquemment c'est avec raison que l'Apôtre appelle prudence de la chair, celle qui porte l'homme à mettre son souverain bonheur dans des biens qui ne lui demeureront pas éternellement, et qui lui fait redouter de perdre ce dont il faudra bien qu'il se sépare un jour. Une telle prudence est incompatible avec l'observation de la Loi de Dieu. Il faut auparavant qu'elle soit éteinte en nous et remplacée par la prudence de l'esprit; qui ne met point son espoir dans les biens temporels et qui ne redoute pas les maux de la vie. Car notre âme, quoiqu'elle soit une par nature, peut être dirigée par la prudence de la chair ou par la prudence de l'esprit, suivant qu'elle obéit aux inclinations basses et rampantes, ou qu'elle élève ses affections vers les choses d'en haut; comme la même eau se gèle par le froid et se dissout par la chaleur. Ainsi saint Paul a pu dire : « La « prudence de la chair n'est point soumise à la « Loi de Dieu, et elle ne le peut, » avec autant de raison que l'on dirait : La neige ne s'échauffe point, et elle ne le peut. Car, si la chaleur vient la dissoudre et la réduire en eau bouillante, on ne peut plus l'appeler neige.

L. — « A la vérité le corps est mort à « cause du péché, mais l'esprit est vie par l'effet « de la justice [1]; » le corps est mort, c'est-à-dire mortel. C'est en effet parce qu'il est sujet à la mort, que la privation des choses de la terre sollicite notre âme et excite en elle certains désirs déréglés, auxquels ne consent point celui qui obéit déjà par l'esprit à la Loi de Dieu.

LI. — « Si l'Esprit de celui qui a ressus« cité Jésus-Christ d'entre les morts, habite en « vous; celui qui a ressuscité Jésus-Christ d'entre « les morts, vivifiera aussi vos corps mortels par « son Esprit qui habite en vous [2]. » C'est maintenant le quatrième état parmi ceux que nous avons distingués plus haut. Mais cet état ne se trouve point dans la vie présente; il est l'objet de l'espérance qui nous fait attendre la délivrance de notre corps, de ce corps corruptible qui revêtira l'incorruptibilité, de ce corps mortel qui revêtira l'immortalité [3]. La paix sera parfaite alors, parce que l'âme ne souffrira plus aucune vexation de la part du corps, désormais vivifié et transformé en un corps tout céleste.

LII. — « Car vous n'avez point reçu l'esprit « de servitude qui inspire la crainte; mais vous « avez reçu l'esprit des fils d'adoption, avec le« quel nous crions : Abba, Père [4]. » L'Apôtre établit ici une distinction très-sensible entre les époques des deux Testaments; entre celle du premier où domine la crainte et celle du Nouveau

[1] Matt. v, 17. — [2] Rom, XIII, 10. — [3] Ib. VIII, 7.

[1] Rom. VIII, 10. — [2] Ib. 11. — [3] I Cor. XV, 53, 54. — [4] Rom. VIII, 15, 16.

où règne la charité. Mais il s'agit de savoir ce que c'est que l'esprit de servitude. L'esprit des enfants d'adoption est assurément l'Esprit-Saint. Donc l'esprit de servitude qui inspire la crainte, est celui qui possède la puissance de mort; puisque c'est par la crainte qu'en vivant sous la Loi et non sous la grâce, on était jusqu'à la dernière heure condamné à la servitude. Il n'est pas étonnant que, par une disposition de la divine providence, ceux qui s'attachaient à la Loi à cause des biens temporels qu'ils en espéraient, nullement à cause de l'autorité divine de ses préceptes, aient reçu cet esprit de servitude. « Car si la « Loi est sainte, et le commandement saint, juste « et bon [1] ; » il n'en est pas de même de cet esprit de servitude, que reçoivent ceux qui ne peuvent accomplir les préceptes de la Loi qui leur est donnée, parce qu'ils obéissent aux désirs charnels, n'ayant pas encore été, par la grâce du Libérateur, élevés à la dignité d'enfants adoptifs. Mais cet esprit ne domine que ceux qui lui sont livrés par une disposition de la providence de Dieu, dont la justice donne à chacun ce qui lui est dû. L'Apôtre lui-même avait reçu le pouvoir de disposer de cet esprit, puisqu'il dit de certains pécheurs : « Je les ai livrés à Satan afin « qu'ils apprennent à ne point blasphémer [2]; » et d'un autre encore : « J'ai maintenant résolu « de livrer à Satan un pécheur de cette sorte, « pour la mort de sa chair, afin que son âme soit « sauvée [3]. » Ceux donc qui ne sont pas encore sous la grâce, mais sous la Loi, vaincus par le péché, esclaves des passions charnelles, et dont les iniquités s'accroissent de toute la malice du crime de prévarication, ceux-là ont reçu l'esprit de servitude, c'est-à-dire la crainte inspirée par celui qui a la puissance de mort. D'ailleurs si nous entendions par esprit de servitude l'esprit humain lui-même, l'esprit d'adoption devrait s'entendre aussi de ce même esprit devenu meilleur. Mais, puisque nous savons que l'esprit d'adoption n'est autre que l'Esprit-Saint, clairement désigné dans ces mots : « L'Esprit lui-même rend « témoignage à notre esprit, » il ne nous reste plus qu'à entendre par esprit de servitude, celui auquel obéissent les pécheurs : et ainsi, l'Esprit-Saint délivre de la crainte de la mort, tandis que l'esprit de servitude qui a puissance de mort, nous retient dans le péché par la crainte même de la mort; puissant motif pour tous, de recourir au secours du Libérateur, nonobstant le démon même qui désire si vivement nous tenir toujours sous sa puissance !

[1] Rom. VII, 12. — [2] I Tim. I, 20. — [3] I Cor. V, 3-5.

LIII. — « Aussi la créature attend avec « ardeur la manifestation des enfants de Dieu. Car « elle est assujettie à la vanité, non point volon- « tairement, » et la suite, jusqu'à ces mots inclusivement : « Nous aussi nous gémissons amère- « ment en nous-mêmes, attendant l'adoption, la « rédemption de notre corps [1]. » Ce passage ne doit pas nous faire penser que le sentiment de la douleur et de l'affliction réside dans les arbres, dans les plantes, dans les minéraux et dans les autres créatures de ce genre ; c'est là une erreur des Manichéens. Nous ne devons pas croire non plus que les saints Anges soient assujettis à la vanité, ni supposer qu'ils seront délivrés de la servitude de la mort, puisque assurément ils sont immortels : mais, sans faire aucune injure à l'homme, nous devons penser qu'il renferme en lui-même toute créature. Les créatures en effet ne peuvent être que spirituelles, comme le sont surtout les anges; ou animales, comme on le voit clairement dans la vie des bêtes ; ou enfin corporelles, c'est-à-dire accessibles à la vue ou au toucher. Mais ces trois natures se trouvent dans l'homme, puisqu'il est à la fois esprit, vie et corps. Donc, « la créature qui attend la manifestation « des enfants de Dieu, » c'est tout ce qui, dans l'homme, est aujourd'hui travaillé par la souffrance, assujetti à la corruption ; et ce qu'elle attend, c'est cette manifestation dont le même Apôtre dit ailleurs : « Car vous êtes morts, et votre « vie est cachée avec le Christ en Dieu ; et quand « le Christ, qui est votre vie, apparaîtra, alors vous « aussi vous apparaîtrez avec lui dans la gloire [2]; » et dont saint Jean dit aussi : « Mes bien-aimés, « nous sommes maintenant enfants de Dieu et on « ne voit pas encore ce que nous serons : mais nous « savons que lorsqu'il apparaîtra nous serons sem- « blables à lui, parce que nous le verrons tel « qu'il est [3]. » Ainsi, la créature qui attend la manifestation des enfants de Dieu, c'est celle qui est maintenant dans l'homme assujettie à la vanité, tant qu'elle s'attache aux choses temporelles qui passent comme l'ombre, suivant cette expression du Psalmiste : « L'homme est devenu sem- « blable à la vanité ; ses jours passent comme « l'ombre [4]. » Salomon parle aussi de cette vanité : « Vanités de vaniteux, s'écrie-t-il, et tout est « vanité : quelle abondance l'homme recueille- « t-il de tous les travaux qui l'occupent sous le

[1] Rom. VIII, 19-23. — [2] Coloss. III, 3, 4 — [3] I Jean, III, 2. — [4] Ps. XLIII, 4.

« soleil [1] ? » Et David encore : « Pourquoi aimez-« vous la vanité, et recherchez-vous le menson-« ge [2] ? » Saint Paul dit que la créature est assujettie à la vanité *non pas volontairement*, parce que en effet cette sujétion est une peine. La condamnation de l'homme n'a pas été volontaire, comme son péché ; elle n'a pas été non plus infligée à notre nature sans aucune espérance de réhabilitation. Aussi l'Apôtre ajoute-t-il : « Mais à « cause de celui qui l'y a assujettie en lui laissant « l'espérance ; car cette même créature sera aussi « affranchie de la servitude de la mort, pour la « liberté glorieuse des enfants de Dieu. » *Cette même créature*, c'est-à-dire celle qui n'est encore que simple créature, celle que la foi n'a pas encore placée au nombre des enfants de Dieu.

Cependant l'Apôtre voyait dans ceux-mêmes qui devaient recevoir la foi « cet affranchissement « de la servitude de la mort, » pour ne plus en être esclaves, comme le sont les pécheurs ; car c'est au pécheur qu'il a été dit : « Tu mourras de mort [3]. » La créature « sera donc affranchie pour la liberté « glorieuse des enfants de Dieu, » c'est-à-dire pour parvenir elle-même à la liberté glorieuse des enfants de Dieu, par la foi. Privée de cette foi, elle ne pouvait être appelée que simple créature; et c'est d'elle encore que l'Apôtre ajoutait : « Nous « savons que la créature est dans la douleur et « les gémissements jusqu'à cette heure. » Car il y en avait encore qui devaient croire, ceux dont l'esprit était soumis au joug cruel de toutes sortes d'erreurs. Toutefois, pour ne laisser pas croire qu'il n'avait en vue que les souffrances de ces hommes encore infidèles, saint Paul parle ensuite de ceux qui avaient déjà la foi. Ceux-ci étaient à la vérité soumis par l'esprit, c'est-à-dire par la raison, à la loi de Dieu ; mais parce que notre chair mortelle, tant que nous souffrons ses vexations et ses sollicitations, nous soumet à la loi du péché [4], il ajoute : « Et non-seulement ceux-là, « mais nous aussi qui avons les prémices de l'Es-« prit, nous gémissons amèrement en nous-mê-« mes. » La douleur donc et les gémissements ne sont pas, suivant l'Apôtre, le sort exclusif de ceux qu'il désigne sous le nom seul de créature, parce que, n'ayant pas reçu la foi, ils ne sont pas encore placés au nombre de enfants de Dieu ; mais nous-mêmes qui avons la foi ; nous qui déjà possédons les prémices de l'Esprit dans notre union spirituelle à Dieu par la foi ; nous enfin qui sommes appelés pour cette raison, non plus seulement créatures, mais enfants de Dieu, oui « nous « aussi nous gémissons amèrement en nous-mê-« mes, attendant l'adoption, la rédemption de « notre corps. » Car cette adoption, déjà réalisée dans ceux qui ont reçu la foi, n'a atteint que leur esprit et non leur corps. Celui-ci n'est point parvenu encore à sa transformation céleste, comme l'esprit que la foi a déjà changé en le réconciliant avec la vérité, en le ramenant de l'erreur à Dieu. Ainsi dans ceux-mêmes qui ont reçu la foi, subsiste toujours l'attente de cette manifestation qui doit s'opérer par la résurrection du corps : manifestation qui appartient à ce quatrième état où notre paix sera de tout point parfaite, où notre repos sera éternel, où enfin notre nature corrompue cessera tout-à-fait de nous résister et ses sollicitations de faire notre tourment.

LIV. — « De même l'Esprit aussi aide notre « faiblesse ; car nous ne savons ce que nous de-« vons demander dans la prière [1]. » Evidemment saint Paul parle ici de l'Esprit-Saint, clairement désigné d'ailleurs dans ces paroles qui suivent : « C'est selon Dieu qu'il intercède pour les saints. » Donc « nous ne savons ce que nous devons de-« mander dans la prière, » pour deux raisons : d'abord, l'objet futur de nos espérances, le but de nos efforts, ne paraît pas encore à nos yeux ; ensuite, dans cette vie même nous pouvons souvent regarder comme un bonheur ce qui fait notre malheur et comme un malheur ce qui fait notre bonheur. Car, s'il arrive à un serviteur de Dieu quelque tribulation pour l'éprouver ou pour le corriger, les esprits simples n'y voient souvent aucune utilité ; mais si l'on considère alors ce que dit le Psalmiste : « Secourez-nous par la tribulation ; la prospé-« rité ne sert de rien à l'homme [2], » on comprend que le plus souvent Dieu vient à notre secours par l'affliction ; et c'est en vain qu'on attend de lui une délivrance qui est un malheur toutes les fois qu'elle enchaîne l'âme aux jouissances et à l'amour de cette vie. De là aussi cette autre parole : « J'ai trouvé la tribulation et la douleur, et j'ai « invoqué le nom du Seigneur [3]. » L'expression : « J'ai trouvé, » indique quelque chose d'utile ; car nous ne saurions nous féliciter d'avoir trouvé que ce que nous cherchions. Ainsi donc « nous « ne savons ce que nous devons demander dans « la prière, » tandis que Dieu sait ce qui peut nous être utile en cette vie et ce qu'il doit nous

[1] Eccli. I, 2, 3. — [2] Ps. IV, 3. — [3] Gen. II, 17. — [4] Rom. VII, 25.

[1] Rom. VIII, 26, 27. — [2] Ps. LIX, 13. — [3] Ib. CXIV, 3, 4.

donner en l'autre ; « mais l'Esprit lui-même in-« tercède avec des gémissements inénarrables. » L'Esprit gémit, c'est-à-dire il nous fait gémir, par la charité qu'il répand en nous et par le désir de la vie future qu'il y fait naître. C'est de cette manière qu'il est dit au Deutéronome : « Le Seigneur « votre Dieu vous éprouve, afin de savoir si vous « l'aimez[1], » c'est-à-dire afin de vous faire savoir à vous-mêmes si vous l'aimez. Rien en effet n'est caché à Dieu.

LV. — « Ceux qu'il a appelés, il les a aussi « justifiés[2]. » Etonné peut-être de ces paroles, on se demandera si tous ceux qui ont été appelés sont justifiés ? Or, nous lisons ailleurs : « Beaucoup « sont appelés, mais peu sont élus[3]. » Tous ceux qui sont élus ayant été assurément appelés aussi, il est évident que la vocation est la première condition de la justification ; mais elle ne suffit pas, il faut de plus avoir été, comme l'Apôtre s'exprime plus haut, « appelé selon le décret. » On doit entendre ici le décret de Dieu, non point le décret des hommes justifiés. D'autre part, saint Paul explique lui-même ces mots : « Selon le dé-« cret, » en ajoutant : « Que ceux qu'il a connus « auparavant par sa prescience, il les a aussi pré-« destinés à être conformes à l'image de son « Fils. » Tous ceux en effet qui ont été appelés, ne l'ont pas été selon le décret : car ce décret appartient à la prescience et à la prédestination divine, et Dieu n'a prédestiné que ceux dont il a prévu qu'ils croiraient et qu'ils seraient fidèles à leur vocation ; c'est à eux qu'il donne le nom d'élus. Beaucoup donc ne viennent pas après avoir été appelés : mais aussi personne ne vient sans l'avoir été.

LVI. — « Afin qu'il fût le premier-né en-« tre beaucoup de frères[4]. » Il ne faut donc pas confondre, en Notre-Seigneur, la qualité de Fils unique, et celle de premier-né. Lorsqu'il est appelé Fils unique, il n'a point de frères ; c'est le Fils de Dieu par nature, le Verbe qui était dès le commencement, par qui tout a été faits. Quand au contraire il est appelé premier-né entre plusieurs frères, c'est pour avoir pris notre nature et s'être incarné dans le dessein généreux de nous appeler à devenir enfants adoptifs, nous qui n'étions point enfants par nature. Dès lors qu'il est appelé premier, il n'est plus seul assurément, mais ses frères doivent le suivre là où ils les a précédés. C'est pour cela qu'il est appelé ailleurs le premier-né d'entre les morts afin de garder lui-même la primauté[1]. Avant lui en effet aucun mort n'est ressuscité pour ne plus mourir ; mais, après lui, plusieurs saints le sont et il ne rougit pas de les appeler ses frères à cause de l'humanité qui lui est commune avec eux.

LVII. — « Qui nous séparera de l'amour « du Christ ? Est-ce la tribulation ? l'angoise ? « la persécution ? » etc[2]. Ces paroles expriment la même pensée que ces autres qui précèdent : « Si « cependant nous souffrons avec lui, afin d'être « aussi glorifiés : car, j'estime que les souffrances « du temps présent ne sont pas dignes de la gloire « future qui éclatera en nous[3]. » Dans tout ce passage l'Apôtre a pour but d'exhorter ceux à qui il s'adresse, à ne point se laisser vaincre par les persécutions en vivant selon la prudence de la chair, qui nous fait rechercher les biens et craindre les maux temporels.

LVIII. — « Car je suis certain, » il ne dit pas : Je pense ; il est pleinmement convaincu, « que ni la « mort » quelle qu'elle soit, ni la promesse « d'une « vie » temporelle, ni les autres choses qu'il énumère ensuite, ne peuvent détourner de l'amour de Dieu[4], un homme qui croit. Personne donc ne peut opérer cette séparation : ni celui qui menace de la mort ; car le fidèle qui croit en Jésus-Christ, vivra même en mourant : ni celui qui promet la vie ; car c'est lui-même qui donne la vie éternelle, et en comparaison de celle-ci, la promesse d'une vie temporelle n'est digne que de mépris. « Un ange » ne le pourrait pas non plus, car, dit l'Apôtre, « si un ange descendu « du ciel, vous annonçait autre chose que ce que « vous avez appris, qu'il soit anathème[5] ; Ni « aucune principauté » ennemie, parce que le Christ a lui-même dissipé leurs légions et celles des puissances, triomphant en lui-même des unes et des autres[6] ; « Ni les choses présentes, ni les « choses futures, » c'est-à-dire ni les choses temporelles qui sont : les unes, des sources de plaisir ou de souffrances, les autres des sources d'espérance ou de crainte ; « Ni la force, » et ici il faut entendre la force qui nous résiste et dont il est dit en saint Matthieu : « Personne n'enlèvera les biens « du fort, si auparavant il n'a lié le fort[7] ; — « Ni ce qu'il y a de plus profond : » souvent en effet le vain désir de connaître ce qu'on ne peut découvrir, ou du moins ce que l'on découvre inutilement, soit dans les hauteurs du ciel, soit

[1] Deut. XIII, 3. — [2] Rom. VIII, 28-30. — [3] Matt. XXII, 14. — [4] Rom. VIII, 29. — [5] Jean, I, 1, 3.

[1] Colos. I, 18. — [2] Rom. VIII, 35. — [3] Ib. 17, 18. — [4] Ib. 38, 39 — [5] Gal. I, 8, 9. — [6] Colos. II, 15. — [7] Matt, XII, 29.

dans les profondeurs de l'abîme, sépare de Dieu, si la charité n'en triomphe ; car la charité porte les hommes vers les biens solides et spirituels non par le charme trompeur des choses extérieures, mais par les attraits intérieurs de la vérité ; « Ni « aucune *autre* créature. » Cette dernière expression peut s'entendre de deux manières : ou bien des créatures visibles, parce que nous, c'est-à-dire nos âmes, nous sommes aussi des créatures mais des créatures invisibles ; la pensée de l'Apôtre serait alors que les autres créatures, en d'autres termes, que l'amour de nos corps ne peut nous séparer de l'amour de Dieu : ou bien on peut dire en toute assurance qu'aucune autre créature ne peut opérer cette séparation, parce que entre Dieu et nous, il n'y en a aucune qui puisse faire obstacle ou mettre un empêchement quelconque à notre union avec lui. Car, au dessus de l'âme humaine, qui a la raison en partage, il n'y a plus de créatures, mais Dieu seul.

LIX. — « Dont les pères sont ceux de qui « est sorti, selon la chair, le Christ même qui est, « ajoute l'Apôtre, au-dessus de tous et Dieu bé- « ni dans les siècles [1]. » Ces paroles confirment pleinement la foi qui nous fait confesser que Notre-Seigneur est en même temps le fils de l'homme en tant qu'il a pris notre chair, et le Verbe qui existe dès le commencement, Dieu béni au-dessus de tous dans tous les siècles, en tant qu'il est éternel. Les Juifs, qui confessaient le premier article, furent confondus par le Seigneur lui-même. Il leur avait demandé de qui, selon eux, le Christ était le fils et ils avaient répondu : « De David, » ce qui est vrai de son corps. Mais ils n'avaient donné aucune réponse touchant sa divinité ; et c'est pour cela que le Seigneur ajouta : « Comment donc David l'appelle- « t-il, en esprit, son Seigneur [2] ? » Il voulait leur faire comprendre, qu'ils n'avaient confessé que sa qualité de fils de David ; et qu'ils n'avaient rien dit de sa qualité de Seigneur de David même. Car il possède la première comme homme et la seconde comme Dieu éternel.

LX. — « Car avant qu'ils fussent nés ou « qu'ils eussent fait ni bien, ni mal ; afin que « le décret de Dieu demeurât ferme selon son « élection, non à cause de leurs œuvres, mais « par la volonté de Celui qui appelle, il lui fut « dit : L'aîné servira sous le plus jeune ; ainsi « est-il écrit : J'ai aimé Jacob, et j'ai haï Esaü [3]. » Plusieurs sont portés à croire que l'Apôtre détruit ici le libre arbitre de la volonté, qui nous fait honorer Dieu par nos œuvres de piété, ou l'offenser par nos actes d'impiété. Car, disent-ils, antérieurement à toute œuvre, bonne ou mauvaise, de deux enfants encore dans le sein de leur mère, Dieu a aimé l'un et haï l'autre. Nous répondons que cela s'est fait par la prescience divine, qui même avant la naissance des hommes, sait déjà ce que chacun d'eux sera un jour. Et qu'on ne dise pas non plus : Dans celui qu'il a aimé, Dieu a donc choisi les bonnes œuvres qui n'existaient pas encore, mais qu'il connaissait par sa prescience ; or, s'il a choisi ces œuvres, comment l'Apôtre dit-il que l'élection n'a pas été faite d'après elles ? Il faut bien le comprendre en effet, les bonnes œuvres s'opèrent par la charité, et la charité est en nous un don de l'Esprit-Saint, suivant ces expressions du même Apôtre : « La charité de Dieu est répandue en « nos cœurs par l'Esprit-Saint qui nous a été don- « né [1]. » Conséquemment personne ne doit se glorifier de ses œuvres ni les regarder comme siennes ; car elles sont en nous un don de Dieu, c'est la charité elle-même qui opère en nous le bien. Mais qu'est-ce donc que Dieu a choisi ? S'il donne à son gré le Saint-Esprit, par qui la charité fait le bien, comment a-t-il choisi à qui le donner ? Si l'on ne tient pas compte du mérite, ce n'est plus choisir ; car antérieurement au mérite, tous sont égaux et l'on ne peut pas dire que l'on fait un choix parmi des choses égales de tout point.

Comme l'Esprit-Saint n'est donné qu'à ceux qui croient, le choix de Dieu a eu pour objet la foi et non pas les œuvres qu'il nous accorde lui-même lorsqu'il nous donne l'Esprit-Saint pour nous les faire pratiquer par la charité. Car si l'on ne croit en Dieu, si l'on ne désire sincèrement ses dons, on ne recevra jamais son Esprit-Saint qui nous donne le pouvoir de faire le bien, en répandant en nous la charité. Dieu, n'a donc point, dans sa prescience, choisi les œuvres qu'il devait donner lui-même, mais il a choisi la foi : dès qu'il a prévu que nous croirions en lui, il nous a choisis pour nous donner l'Esprit-Saint afin que nous obtenions la vie éternelle par la pratique des bonnes œuvres. L'Apôtre saint Paul dit bien à la vérité : « C'est le même Dieu qui « opère tout en tous [2] ; » mais jamais il n'a été dit : Dieu croit tout en tous. Notre foi donc nous appartient : mais nos bonnes œuvres appartien-

[1] Rom. IX, 5. — [2] Matt. XXII, 42, 43. — [3] Rom. IX, 11-13.

[1] Rom. V, 5. — [2] I Cor. XII, 6.

nent à celui qui nous donne le Saint-Esprit, dès que nous croyons en lui [1]. C'est le raisonnement que l'on a opposé à certains Juifs qui, après leur conversion à la foi chrétienne, se glorifiaient de leurs œuvres antérieures à la grâce et se vantaient d'avoir par elles, mérité la grâce même de l'Evangile ; tandis que les bonnes œuvres sont absolument impossibles à quiconque n'a pas reçu la grâce. Car c'est le privilège de celle-ci, de rendre toute gratuite la vocation du pécheur, puisque avant elle il n'a rien mérité que la damnation. Mais si, une fois appelé, il obéit à la voix de Dieu, ce qui dépend de son libre arbitre, il méritera de recevoir même l'Esprit-Saint qui lui donnera le pouvoir de faire le bien ; et s'il persévère dans cet état, ce qui ne dépend pas moins de son libre arbitre, il méritera de plus la vie éternelle, que rien ne pourra ni souiller ni corrompre.

LXI. — « J'aurai pitié de celui dont j'aurai « eu pitié, et je ferai miséricorde à celui à qui « j'aurai fait miséricorde [2]. » Ces paroles montrent qu'il n'y a en Dieu aucune injustice, comme quelques-uns pourraient le conclure de ces autres expressions : « Avant qu'ils fussent nés, « j'ai aimé Jacob, et haï Esaü. » En effet, Dieu dit ici par la bouche de l'Apôtre : « J'aurai pitié « de celui dont j'aurai eu pitié. » Il a eu pitié de nous, d'abord en nous appelant lorsque nous étions pécheurs. C'est pour cela qu'il dit : « Ce- « lui dont j'aurai eu pitié » en l'appelant, « j'en « aurai pitié » encore lorsqu'il croira. Mais comment cette seconde fois, si ce n'est en donnant l'Esprit-Saint à celui qui croira et demandera ? Après ce nouveau don, il fera miséricorde à celui à qui il aura fait miséricorde, c'est-à-dire qu'il le rendra miséricordieux en lui donnant le pouvoir de pratiquer le bien par la charité. Conséquemment, que personne n'ose s'attribuer les œuvres de miséricorde qu'il fait, puisque c'est Dieu qui lui a donné, par l'Esprit-Saint, la charité sans laquelle ces œuvres nous sont absolument impossibles. Ce ne sont pas les bonnes œuvres, mais plutôt la foi que Dieu a choisie en nous pour nous faire lui-même pratiquer le bien. La foi et la volonté nous appartiennent ; mais c'est lui qui donne à notre foi et à notre volonté le pouvoir de faire le bien, par le Saint-Esprit, qui répand dans nos cœurs la charité de Dieu pour nous rendre miséricordieux [3].

[1] Erreur formelle retractée plus tard par Saint Augustin. I Rét. XXIII, 2 ; Prédest. l. I ch. 3 — [2] Rom. IX, 11-15. — [3] I Rét. XXIII, n. 3.

LXII. — « Cela ne dépend donc ni de celui « qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu, « qui fait miséricorde [1]. » L'Apôtre ne détruit point ici le libre arbitre de la volonté ; mais il dit que notre volonté ne suffit pas, si Dieu ne vient à notre secours, pour nous rendre miséricordieux et par là-même capables de faire le bien ; ce qui est un don du Saint-Esprit, comme il a été dit précédemment dans ces paroles : « J'aurai pitié de « celui dont j'aurai eu pitié, et je ferai miséri- « corde à celui à qui j'aurai fait miséridorde. » Avant notre vocation, la volonté nous est impossible ; et lors même que nous avons l'une et l'autre, celle-ci est encore insuffisante, aussi bien que notre activité, si, lorsque nous courons, le bras de Dieu ne nous soutient et ne nous conduit là où il nous appelle. Il est donc évident que, si nous pratiquons le bien, ce n'est point par notre volonté ni par nos efforts, mais par la miséricorde de Dieu ; quoique notre volonté, qui seule ne pourrait rien, y ait aussi sa part. Saint Paul en donne une preuve tirée du châtiment de Pharaon, lorsque ces paroles de l'Ecriture lui sont adressées : « Je t'ai suscité pour « faire éclater en toi ma puissance, et pour que « mon nom soit annoncé dans toute la terre. » Nous lisons en effet dans l'Exode, que le cœur de Pharaon fut endurci [2], jusqu'à demeurer insensible en présence de prodiges aussi éclatants. Si donc ce prince n'obéissait pas alors aux ordres de Dieu, c'était déjà un effet de la vengeance divine ; et personne ne peut dire qu'il subit, sans l'avoir mérité, cet endurcissement du cœur ; car son incrédulité reçut ainsi de la justice de Dieu le châtiment qu'elle méritait. On ne lui reproche donc pas sa désobéissance d'alors, puisque l'endurcissement de son cœur lui rendait la soumission impossible ; mais on lui reproche d'avoir, par son infidélité précédente, mérité cet endurcissement. Dans ceux que Dieu a choisis, ce ne sont point les œuvres, c'est la foi qui commence à leur faire mériter la grâce de Dieu pour pratiquer le bien : ainsi en est il de ceux qu'il réprouve ; l'impiété et l'infidélité commencent à leur faire mériter ce châtiment qui est lui-même le principe de leurs œuvres mauvaises, comme l'Apôtre l'a dit plus haut : « Et parce qu'ils n'ont « pas montré qu'ils avaient la connaissance de « Dieu, Dieu les a livrés à leur sens réprouvé, « jusqu'à leur laisser faire les choses qui ne

[1] Rom. IX, 15-21 — [2] Ex. X, 1.

« conviennent pas [1]. » C'est pour cela qu'il conclut maintenant : « Donc il a pitié de qui il veut, et « il endurcit qui il veut. » A celui dont il a pitié il fait faire le bien ; et celui qu'il endurcit, il l'abandonne pour lui laisser faire le mal. Mais cette miséricorde comme cet endurcissement sont le prix accordé subséquemment au mérite de leur foi ou à leur impiété : et ainsi nous faisons des œuvres bonnes ou mauvaises par un bienfait ou par un châtiment de Dieu ; ce qui n'ôte pas cependant à l'homme le libre arbitre de sa volonté, soit pour croire en Dieu et obtenir la miséricorde, soit pour être impie et mériter le châtiment.

Cette conclusion une fois déduite, saint Paul fait parler un contradicteur. Voici ses expressions : « Tu m'objecteras sans doute : De quoi se plaint-« il encore ? car qui résiste à sa volonté ? » Et il répond à cette demande, en nous faisant comprendre que les hommes spirituels, qui déjà ne vivent plus selon l'homme terrrestre, peuvent seuls avoir l'intelligence de cette première récompense que Dieu accorde à la foi ou à l'impiété, lorsque dans sa prescience il choisit ceux qui doivent croire et condamne ceux qui seront incrédules; choisissant les uns et damnant les autres indépendemment de leurs œuvres ; donnant à la foi des premiers la grâce de faire le bien, et endurcissant l'impiété des seconds en les laissant faire le mal. Mais parce que cette intelligence donnée, comme je l'ai dit, aux hommes spirituels, est très-éloignée de la prudence de la chair, saint Paul réfute celui qui l'interroge, en lui faisant comprendre qu'il doit avant tout se dépouiller de l'homme de boue, pour mériter de sonder ce mystère avec l'esprit. « O homme, « dit-il en effet, qui es-tu, pour contester avec « Dieu ? Le vase dit-il au potier : Pourquoi m'as-« tu fait ainsi ? Le potier n'a-t-il pas le pouvoir « de faire de la même masse d'argile un vase « d'honneur et un autre d'ignominie ? » Tant que tu es un de ces vases, dit-il donc, une portion de cet argile façonné ; tant que tu n'es pas élevé aux choses spirituelles et devenu toi-même spirituel, capable de juger de tout, sans être jugé par personne, tu dois t'interdire ces sortes de recherches et ne point contester avec Dieu. Car si l'on désire entrer dans la connaissance de ses desseins, il faut auparavant être reçu dans son amitié ; ce qui n'est possible qu'aux hommes spirituels qui portent déjà l'image de l'homme céleste : « Désormais, dit-il en effet, je ne vous « appellerai plus serviteurs, mais bien amis ; car « tout ce que j'ai appris de mon Père, je vous l'ai « fait connaître [1]. » Ainsi tant que tu es un vase d'argile, il faut avant tout que ce vase même soit en toi brisé par cette verge de fer dont il est dit : « Tu les gouverneras avec une verge de fer « et tu les briseras comme un vase d'argile [2] : » afin que l'homme extérieur étant détruit et l'homme intérieur renouvelé, et toi-même inébranlablement affermi dans la charité, tu puisses comprendre la largeur, la hauteur et la profondeur, connaître même la science suréminente de la charité de Dieu [3]. Maintenant donc que Dieu fait de la même masse d'argile des vases d'honneur et des vases d'ignominie, il ne t'appartient pas de discuter là-dessus, à toi qui vis encore selon cette masse, c'est-à-dire qui n'a que des goûts et des sympathies terrestres et charnelles.

LXIII. — « Il a supporté avec une patience « extrême des vases de colère, propres seulement « à être détruits [4]. » Ces paroles montrent assez que l'endurcissement opéré dans le cœur de Pharaon fut le juste prix de son impiété secrète d'autrefois : impiété que Dieu supporta avec patience jusqu'au moment opportun où la vengeance devait frapper ce prince d'une manière utile pour l'instruction de ceux que le Seigneur avait résolu de délivrer de l'erreur, d'appeler miséricordieusement et d'amener à son culte, en accordant son secours à leurs prières et à leurs larmes.

LXIV. — « Nous qu'il a de plus appelés, non-« seulement d'entre les Juifs, mais aussi d'entre « les Gentils : comme il dit encore en Osée : « J'appellerai mon peuple celui qui n'est pas « mon peuple, » etc [5]. Cette discussion tout entière tend à établir cette conclusion : Si le bien que nous pratiquons appartient à la miséricorde de Dieu, comme l'Apôtre l'a enseigné, ils ne doivent donc pas se glorifier de leurs œuvres les Juifs qui, ayant reçu l'Evangile, croyaient devoir attribuer cette faveur à leurs mérites personnels et ne voulaient pas qu'elle fût accordée aux Gentils. Ils doivent désormais se défaire d'un tel orgueil et comprendre que si ce n'est point par nos œuvres, mais par la miséricorde de Dieu que nous sommes d'abord appelés à la foi, et qu'ensuite nous recevons la grâce de faire le bien, il ne faut point trouver mauvais que les

[1] Rom. I, 28.

[1] Jean, XV, 15. — [2] Ps. II, 9. — [3] Eph. III, 16,-19 — [4] Rom. IX, 22. — [5] Ib. 24, 25.

Gentils aient reçu cette miséricorde, comme s'ils avaient moins de mérite que les Juifs qui n'en ont pas [1].

LXV. — « Isaïe s'écrie à l'égard d'Israël : Le « nombre des enfants d'Israël fût-il comme le sa- « ble de la mer, le reste sera sauvé [2]. » Saint Paul montre ici comment Dieu est la pierre angulaire qui unit en elle les deux murs [3]. Car si Osée avait en vue les Gentils en disant : « J'appellerai mon « peuple celui qui n'est pas mon peuple et bien- « aimé celui qui n'est pas bien-aimé [4], » Isaïe a en vue Israël dans l'oracle suivant : « Le reste « sera sauvé [5], » et ceux-là seuls seront regardés comme enfants d'Abraham qui croiront au Christ : c'est ainsi que Dieu réunit les deux peuples, selon cette parole de Notre-Seigneur lui-même, dans l'Evangile, au sujet des Gentils : « J'ai « d'autres brebis qui ne sont point de cette ber- « gerie ; il faut que je les amène ; et il n'y aura « qu'un seul troupeau et qu'un seul pasteur [6]. »

LXVI. — « Mes frères, les vœux, les désirs de « mon cœur et mes supplications à Dieu ont pour « objet leur salut [7]. » Ici déjà l'Apôtre commence à parler de l'espérance des Juifs, afin que les Gentils n'aient pas non plus la témérité de s'enorgueillir contre eux : s'il a fallu confondre l'orgueil des Juifs qui se glorifiaient de leurs œuvres, il faut aussi prendre garde que les Gentils ne s'enorgueillissent en se croyant préférés à eux.

LXVII. — « Près de toi est la parole, dans ta « bouche et dans ton cœur ; c'est la parole de la « foi que nous annonçons : car si tu confesses « de bouche que Jésus est le Seigneur, et si tu « crois en ton cœur que Dieu l'a ressuscité d'en- « tre les morts, tu seras sauvé. Car on croit de « cœur pour être justifié, et on confesse de bou- « che pour être sauvé [8]. » Ce passage tout entier se rapporte à ce que l'Apôtre a dit plus haut : « Le Seigneur simplifiera et abrégera sur la ter- « re [9]. » En effet une fois écartées les observances cérémonielles multipliées jusqu'à l'infini dont le peuple Juif était accablé, la miséricorde divine nous a donné de parvenir au salut par la voie si courte de la confession de la foi.

LXVIII. — Saint Paul dit en citant le témoignage de Moïse : « J'exciterai votre jalousie con- « tre un peuple qui n'en est pas un ; et votre « colère contre une nation insensée [10]. » Cette expression : « nation insensée, » explique ces mots qui précèdent : « un peuple qui n'en est « pas un : » un peuple insensé ne devrait pas même être appelé du nom de peuple. Et cependant la foi de ce peuple excitera la colère de la nation Juive, parce qu'il prendra possession de ce qu'elle aura rejeté. Pour expliquer ces mots : « contre un peuple qui n'en est pas un, contre « un peuple insensé, » on pourrait assurément dire encore : Quoique toute la gentilité qui adorait les idoles fût un peuple insensé, elle a comme cessé d'être Gentille lorsqu'elle s'est soumise à la foi. De là encore cette autre parole : « Si donc l'incirconcis garde les précep- « tes de la Loi, son incirconcision ne sera-t-elle « pas pour lui comme la circoncision [1] ? » La pensée de l'Apôtre serait donc celle-ci : J'exciterai votre jalousie contre la Gentilité qui ne sera plus la Gentilité, qui aura abjuré ce caractère par la foi en Jésus-Christ, après avoir été une nation insensée, prosternée aux pieds des idoles.

LXIX. — « Est-ce que Dieu a rejeté son peu- « ple ? Non, sans doute ; car moi-même je suis « Israélite, de la race d'Abraham, de la tribu de « Benjamin [2]. » Ces paroles se rapportent à ces autres qui précèdent : « La parole de Dieu ne « peut rester sans effet ; mais tous ceux qui des- « cendent d'Israël ne sont pas Israëlites ; parce « qu'ils appartiennent à la race d'Abraham, tous « ne sont pas pour cela ses enfants ; mais c'est « en Isaac que sera ta postérité : » c'est-à-dire que parmi le peuple Juif lui-même, ceux-là doivent être regardés comme enfants d'Abraham, qui ont cru à Notre-Seigneur. L'Apôtre a dit aussi plus haut à ce sujet : « Il n'y aura qu'un reste de « sauvé [3]. »

LXX. — « Je dis donc : Leurs péchés ont-ils « eu pour effet de les faire tomber ? Point du tout. « Mais, par leurs péchés, le salut est venu aux « Gentils [4]. » Saint Paul ne veut pas dire ici que les Juifs ne sont pas tombés, mais bien que leur chute n'a pas été inutile, puisqu'elle a servi au salut des Gentils. Ainsi l'effet de leurs péchés n'a pas été leur chute, leur chute seule, leur seule punition ; car cette chute même a été utile au salut des Gentils. Puis, afin de prévenir l'orgueil de ceux-ci, l'Apôtre commence aussitôt à faire l'éloge du peuple Juif même après sa chute dans l'infidélité : cette chute a été si précieuse pour le salut de la Gentilité ! mais aussi la Gen-

[1] Rét. XXIII, 1. — [2] Rom. IX, 27. — [3] Eph. II, 20. — [4] Osée, II, 34. — [5] Is. X, 22. — [6] Jean, X, 16. — [7] Rom. X, 1. — [8] Ib. 8-10. — [9] Ib. IX, 28. — [10] Ib. X, 19.

[1] Rom. II, 26. — [2] Ib. XI, 11. — [3] Ib. IX, 6, 7, 27. — [4] Ib. XI, 11.

tilité doit d'autant plus prendre garde de tomber pareillement, si elle se laisse aller à l'orgueil.

LXXI. — « Si ton ennemi a faim, donne-lui « à manger ; s'il a soif, donne-lui à boire : car « en agissant ainsi, tu amasseras des charbons « de feu sur sa tête [1]. » Plusieurs peuvent voir ici une contradiction avec l'obligation qui nous est imposée par le Seigneur d'aimer nos ennemis, et de prier pour ceux qui nous persécutent [2] ; ou bien encore avec ces autres paroles du même Apôtre : « Bénissez ceux qui vous « persécutent ; bénissez-les et ne les maudissez « point ; » et avec celles-ci : « Ne rendant à per- « sonne le mal pour le mal. » Est-ce aimer quelqu'un, que de lui donner à manger et à boire précisement afin d'amasser sur sa tête des charbons de feu, si ces dernières expressions désignent, dans la pensée de l'Apôtre, quelque peine grave ? Or, il faut entendre ces mots en ce sens, que nous devons travailler par nos bienfaits à amener à résipiscence celui qui nous a fait tort. Ces charbons de feu ont pour effet de brûler dans les flammes des tribulations, l'esprit qui est comme la tête de cette âme dont toute la malice est consumée, lorsque la pénitence opère en elle ses heureuses transformations : charbons semblables à ceux dont il est ainsi parlé dans un Psaume : « Quelle sera ta récompense, quel fruit re- « cueilleras-tu, langue mensongère ? Combien « sont acérées les flèches du Tout-Puissant avec « leurs charbons dévorants [3]. »

LXXII. — « Que toute âme soit soumise « aux puissances supérieures : car il n'y a point « de puissance qui ne vienne de Dieu [4]. » Avertissement très-sage. Le Seigneur nous a appelés à la liberté et élevés à la dignité de chrétiens ; mais nous ne devons pas pour cela nous enfler d'orgueil ni penser que, durant notre passage sur la terre, nous ne sommes pas tenus de remplir les devoirs de notre condition ; nous ne devons pas nous croire indépendants des puissances suprêmes qui ont reçu pour la vie présente le gouvernement des choses temporelles. Car nous sommes composés d'une âme et d'un corps, et, tant que nous sommes dans cette vie passagère, nous usons des choses temporelles pour conserver notre existence ; conséquemment nous devons, pour ce qui a rapport à cette vie, nous soumettre aux puissances, c'est-à-dire aux hommes qui gouvernent les choses humaines, entourés de quelques honneurs. Mais en tant que nous croyons en Dieu et que nous sommes appelés à son royaume, nous ne devons être soumis à aucun homme ayant la prétention de détruire en nous ce que Dieu a daigné nous donner pour la vie éternelle. Si donc on se croit, parce qu'on est chrétien, dispensé de payer l'impôt ou le tribut, ou bien encore de rendre aux puissances chargées de ces intérêts temporels l'honneur qui leur est dû, on est dans une grande erreur. Mais aussi si on regarde cette soumission comme si étendue que la foi elle-même dépende de ceux qui sont élevés à une dignité quelconque dans le gouvernement temporel, on tombe dans une erreur encore plus grande. Il faut donc garder la mesure que le Seigneur lui-même nous prescrit, rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu [1]. Car, quoique nous soyons appelés à ce royaume où il n'y aura plus aucune puissance semblable, néanmoins, tant que nous sommes voyageurs ici-bas, et jusqu'à ce que nous soyons entrés dans cette vie où toute principauté et toute puissance disparaît, supportons notre condition par respect pour l'ordre des choses humaines; n'agissons jamais avec dissimulation ; et jusque dans cette soumission regardons moins encore les hommes, que Dieu qui nous le commande.

LXXIII. — « Veux-tu donc ne pas craindre la « puissance ? fais le bien, et par elle tu recevras « des louanges [2]. » Quelques-uns seront peut-être étonnés de ces paroles, en se rappelant que les chrétiens ont été souvent persécutés par ces puissances. Est-ce donc pour n'avoir pas fait le bien, que non-seulement ils n'ont pas été loués, mais qu'ils ont été torturés et mis à mort par elles ? Il faut bien considérer les expressions de l'Apôtre. Il ne dit pas : Fais le bien, et cette puissance te louera ; mais : « Fais le bien, et par elle tu « recevras des louanges. » En effet, soit qu'elle approuve ta bonne action, soit qu'elle la punisse, « tu recevras par elle de louanges; » soit que tu l'amènes au service de Dieu, soit que persécuté par elle tu mérites la couronne. Tel est aussi le sens des paroles qui suivent : « Car cette puis- « sance est le ministre de Dieu pour ton propre « bien, » lors même qu'elle le serait pour son malheur à elle.

LXXIV. — « Soyez donc soumis par néces-

[1] Rom. XII, 20, 14, 17. — [2] Matt. V, 44. — [3] Ps. CXIX, 3, 1. — [4] Rom. XIII, 1.

[1] Matt. XXII, 21. — [2] Rom. XIII, 3, 4.

« sité[1]. » Ces paroles nous font comprendre que la vie présente nous impose la nécessité de nous soumettre et de ne point résister à ceux qui exigent de nous, autant qu'ils en ont reçu le pouvoir, une partie de nos biens temporels. Ces biens sont passagers; ainsi notre soumission ne s'exercera point dans le domaine des choses qui doivent durer toujours, mais uniquement dans celui des biens nécessaires à la vie présente. Cependant après avoir dit : « Soyez soumis par nécessité, » l'Apôtre craint qu'on n'obéisse pas de bon cœur et avec un amour sincère à ces sortes de puissances ; aussi ajoute-t-il : « Non-seulement par crainte de « la colère, mais encore par conscience. » Ce n'est pas assez, suivant lui, d'éviter le châtiment : la dissimulation y suffirait peut-être : il faut que dans ta conscience tu sois assuré d'agir avec affection pour celui à qui tu te soumets par l'ordre du Seigneur, lequel « veut que tous les hommes « soient sauvés, et viennent à la connaissance de « la vérité[2]. » C'est en parlant de ces mêmes puissances que saint Paul enseigne cette dernière maxime. Ailleurs il exhorte pareillement les serviteurs à « obéir, non sous l'œil du maître, « comme pour plaire aux hommes[3] : » il ne veut pas que la soumission à leurs maîtres soit pour les serviteurs un motif de les haïr, ou de chercher à gagner leurs bonnes grâces par la fourberie.

LXXV. — « Celui qui aime les autres, a ac- « compli la Loi[4]. » Saint Paul montre ici que la perfection de la Loi, c'est l'amour, c'est-à-dire la charité. Le Seigneur dit aussi que toute la Loi et tous les prophètes se résument dans deux préceptes, l'amour de Dieu et du prochain[5]. Aussi après être venu en personne pour accomplir la Loi, il a donné l'amour par l'Esprit-Saint, afin que la charité accomplît à l'avenir ce que la crainte n'avait pu accomplir jusqu'alors. Le même Apôtre a dit enfin : « La charité est donc « la plénitude de la Loi : » et ailleurs : « La fin des « préceptes est la charité qui vient d'un cœur « pur, d'une bonne conscience, et d'une foi non « feinte[6]. »

LXXVI. — « Et sachant que ce temps est « opportun, qu'il est l'heure enfin de sortir de « notre sommeil[7]. » Ces paroles se rapportent à celles-ci : « Voici maintenant un temps favora- « ble ; voici maintenant un jour de salut[8]. » Car l'Apôtre désigne ainsi le temps de l'Evangile, ce temps si opportun pour le salut de ceux qui croient en Dieu.

LXXVII. — « Ne vous étudiez pas à conten- « ter la chair dans ses convoitises[1]. » C'est que les soins donnés à la chair ne sont point blâmables, lorsqu'ils ont pour objet les choses nécessaires à la santé du corps. Mais s'ils s'étendent à des plaisirs superflus et excessifs, si on met son bonheur dans la satisfaction des désirs de la chair, on devient justement répréhensible, parce qu'on s'étudie à contenter la chair dans ses convoitises. « Or, celui qui sème dans sa chair, » c'est-à-dire celui qui se complaît dans les plaisirs charnels, « recueillera de cette chair la corrup- « tion[2]. »

LXXVIII. — « Recevez celui qui est faible « dans la foi, sans juger les opinions[3]. » C'est-à-dire : recevez celui qui est faible dans la foi, soutenez sa faiblesse par votre force et ne jugez point ses opinions, n'ayez point la hardiesse de porter un jugement sur le cœur d'autrui, que vous ne voyez pas. Aussi il continue en disant : « L'un croit qu'il peut manger de tout ; mais « pour celui qui est faible, qu'il ne mange que « des légumes. » Alors en effet, plusieurs, déjà affermis dans la foi et sachant que, suivant la maxime du Seigneur, ce n'est point ce qui entre dans la bouche, mais ce qui en sort, qui souille l'homme[4], prenaient indifféremment et en sûreté de conscience toute sorte d'aliments : d'autres plus faibles s'abstenaient de viandes et de vin, de peur de participer même sans le savoir à des choses offertes aux idoles. Car on vendait alors au marché toute sorte de viandes immolées et les prémices du vin étaient offertes par les Gentils en libations aux idoles ; certains sacrifices avaient lieu jusque dans les pressoirs. Saint Paul commande donc à ceux qui usaient en sûreté de conscience de ces sortes d'aliments, de ne point mépriser la faiblesse de ceux qui s'en abstenaient ; et il défend à ceux-ci de condamner comme souillés ceux qui mangeaient de la chair et buvaient du vin. C'est dans ce sens qu'il ajoute : « Que celui qui mange ne méprise pas celui « qui ne mange point ; et que celui qui ne man- « ge point ne juge pas celui qui mange. » Ceux en effet qui étaient forts, méprisaient avec hauteur ceux qui étaient plus faibles, et ceux-ci jugeaient les autres avec témérité.

LXXIX. — « Qui es-tu, pour juger le

[1] Rom. III, 5 — [2] I Tim. II, 4. — [3] Eph. VI 6. — [4] Rom. XIII, 8-10. — [5] Mat. XXII, 37-40. — [6] I Tim. I, 5. — [7] Rom. XIII, 11, — [8] II Cor. VI, 2.

[1] Rom. XIII, 14. — [2] Gal. VI, 8. — [3] Rom. XIV, 1-3. — [4] Mat XV, 11-20.

« serviteur d'autrui [1] ?» S'agit-il de choses que l'on peut faire avec une bonne ou avec une mauvaise intention ? L'Apôtre veut que nous en laissions le jugement à Dieu ; il ne souffre pas que nous ayons la hardiesse de juger le cœur d'un autre, que nous ne voyons pas. S'agit-il au contraire, de choses qui évidemment et sans qu'on puisse les interpréter autrement, sont incompatibles avec une intention droite et chaste? Saint Paul ne nous condamne pas, si nous les jugeons. Ainsi en parlant des aliments, il veut que nous laissions à Dieu seul le jugement des autres sur ce point, parce nous ne connaissons pas l'intention d'autrui ; mais par rapport au crime abominable que commit un fils avec la femme de son père, il ordonne que ce crime soit jugé [2]. Le coupable ne pouvait pas dire qu'il avait commis avec bonne intention une infamie si monstrueuse. Conséquemment toute action dont il est manifestement impossible de dire : je l'ai faite dans une bonne intention, est soumise à notre jugement ; mais nous devons réserver au jugement de Dieu, sans les juger nous-mêmes, celles qui sont faites avec des intentions que nous ne connaissons pas ; comme il est écrit : « A Dieu ce qui vous est caché, et à vos « enfants ce qui ne l'est pas [3]. »

LXXX. — « L'un juge suivant la succession « des jours ; l'autre suivant tous les jours [4]. » A part toute interprétation meilleure, il me semble pour le moment que l'Apôtre ne parle pas ici de deux hommes, mais de l'homme et de Dieu. Celui qui juge suivant la succession des jours, c'est l'homme : car notre jugement peut demain être tout différent de ce qu'il est aujourd'hui ; c'est-à-dire qu'après avoir aujourd'hui condamné quelqu'un, avec preuve ou sur son propre aveu, demain, lorsqu'il se sera corrigé, nous pourrons le trouver homme de bien ; et, après avoir loué aujourd'hui la justice d'un autre, demain nous le trouverons peut-être pervers. Mais celui qui juge suivant tous les jours, c'est Dieu : car il connaît non-seulement les dispositions présentes de chacun, mais aussi ses dispositions futures pour chacun des jours de sa vie. Donc, ajoute saint Paul, « que chacun abon- « de dans son intelligence : » c'est-à-dire que chacun, dans ses jugements, respecte les limites assignées à l'intelligence humaine, à la sienne en particulier. « Celui, dit-il, qui apprécie sagement « le jour, plaît au Seigneur : » c'est-à-dire par cela même qu'il juge bien le jour présent, il plaît au Seigneur. Mais bien juger suivant le jour, c'est savoir qu'il ne faut point désespérer pour l'avenir, de la conversion de celui dont tu condamnes présentement la faute évidente.

LXXXI — « Heureux celui qui ne se con- « damne pas lui-même en ce qu'il approuve [1]. » Cette pensée se rapporte principalement à cette autre énoncée plus haut : « Qu'on ne blasphème « donc pas le bien que nous possédons ; » et elle est précédée immédiatement de celle-ci, dont le but est le même : « La foi que tu as en toi, « conserve-la devant Dieu. » Ainsi croyons-nous que tout est pur pour ceux qui sont purs [2] ? Cette croyance est légitime, nous nous louons de la posséder ; elle est pour nous un bien précieux ; mais il faut en faire bon usage. Autrement, nous nous rendrions peut-être coupables vis-à-vis de nos frères en offensant leur faiblesse ; et en scandalisant ainsi les faibles, nous trouverions notre condamnation dans le bien même que nous nous félicitons de posséder, dans cette foi qui nous plaît.

LXXXII. — « Car je dis que le Christ « Jésus a été le ministre de la circoncision, pour « justifier la véracité de Dieu, et confirmer les « promesses faites à nos pères, et pour porter « les Gentils à glorifier Dieu de sa miséricor- « de [3]. » L'Apôtre veut par là faire comprendre aux nations, afin de les empêcher de s'enorgueillir, que c'est au peuple Juif que Notre-Seigneur Jésus-Christ a été envoyé. C'est parce que les Juifs ont rejeté ce Dieu qui leur était envoyé, que l'Evangile a été annoncé aux Gentils. La preuve manifeste en est écrite dans les Actes des Apôtres. Lorsque les Apôtres disent aux Juifs : « Il fallait d'abord vous prêcher la parole ; mais « puisque vous vous en jugez indignes, voilà « que nous nous tournons vers les Gentils [4]. » Nous avons d'ailleurs le témoignage du Seigneur lui-même : « Je n'ai été envoyé, dit-il, qu'aux « brebis perdues de la maison d'Israël ; » et encore : « Il n'est pas bien de jeter aux chiens le « pain des enfants [5]. » Que les Gentils y réfléchissent sérieusement et ils comprendront que, s'ils croient en sûreté de conscience que tout est pur pour les cœurs purs, ils ne doivent pas pour cela insulter aux âmes faibles qui, venues de la circoncision, n'osent peut-être toucher à aucune sorte de viandes, dans la crainte de communiquer avec les idoles.

[1] Rom. XIV, 4. — [2] Cor. V, 1. — [2] Deut. XXIX, 29. — [3] Rom. XIV, 5, 6.

[1] Rom. XIV, 22, 16. — [2] Tit. I, 15. — [3] Rom. XV, 8, 9. — [4] Act. XIII, 46. — [5] Matt. XV, 24, 26.

LXXXIII. — « Pour que je sois le minis-« tre du Christ-Jésus parmi les Nations, con-« sacrant la prédication de l'Evangile de Dieu, « à rendre agréable et à sanctifier dans l'Esprit-« Saint l'oblation des Gentils[1] ; » c'est-à-dire à offrir à Dieu les Nations comme un sacrifice agréable, lorsque croyant en Jésus-Christ elles sont sanctifiées par l'Evangile. L'Apôtre a dit plus haut dans le même sens : « Je vous conjure « donc, mes frères, par la miséricorde de Dieu, « d'offrir vos corps en hostie vivante, sainte, « agréable à Dieu [2]. »

LXXXIV. — « Je vous conjure, mes frè-« res, d'observer attentivement ceux qui sèment « des discussions et des scandales contre la doc-« trine que vous avez apprise[3]. » Ces paroles doivent s'entendre de ceux dont l'Apôtre disait encore, en écrivant à Timothée : « Comme je t'en « ai prié en partant pour la Macédoine, demeure « à Ephèse, afin d'avertir certaines personnes de « ne point enseigner une autre doctrine ; et de « ne point se préoccuper de fables et de généalo-« gies sans fin, qui élèvent des disputes plutôt que « l'édifice de Dieu qui est fondé sur la foi [1]; » et en écrivant à Tite : « Car il y a beaucoup de « semeurs de paroles vaines et de séducteurs des « esprits, surtout parmi les circoncis; il faut « leur fermer la bouche, parce qu'ils causent la « subversion de toutes les familles, enseignant « ce qu'il ne faut pas, pour un gain honteux . « Un d'entre eux, leur propre prophète, a dit: « Les Crétois sont toujours menteurs, méchantes « bêtes, ventres paresseux [2]. » Il dit également ici : « Ces hommes ne servent pas le Christ « Notre-Seigneur, mais leur ventre, » et ailleurs: « Leur Dieu, c'est leur ventre [3]. »

[1] Rom. xv, 16. — [2] Ib. xii, 1. — [3] Ib. xvi, 17, 18.

[1] I Tim. i, 3, 4. — [2] Tit. i, 10-12. — [3] Philip. iii, 19.

Opuscule traduit par M. l'abbé Bardot.

EXPLICATION COMMENCEE

DE L'ÉPITRE AUX ROMAINS.

EXPLICATION DE LA SALUTATION, CONTROVERSE SUR LE PÉCHÉ CONTRE LE SAINT-ESPRIT.

1. *But de l'Epître.* — Dans l'Epître qu'il a écrite aux Romains, l'Apôtre saint Paul, autant qu'on peut en juger par le texte même, traite cette question, savoir : l'Evangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ a-t-il été annoncé aux Juifs seuls, en récompense de leurs œuvres Légales ; ou bien, la justification de la foi, qui émane de Jésus-Christ, a-t-elle été au contraire offerte à tous les Gentils, sans aucun mérite de leurs œuvres précédentes? et la foi, au lieu d'être la récompense des vertus, n'est-elle pas le principe de la justification et le commencement de la vie juste qu'on doit mener ensuite ? Ainsi l'Apôtre a pour but de montrer que le bienfait de l'Evangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ est offert à tous les hommes. Il prouve aussi que cet Évangile doit être appelé un bienfait, parce qu'il n'a pas été payé comme une dette de justice mais donné gratuitement.

Beaucoup de Juifs, qui avaient reçu la foi, commençaient dès lors à s'élever contre l'Apôtre saint Paul, sous prétexte que celui-ci faisait participer au bienfait de l'Evangile des hommes qui n'ayant pas été circoncis, n'avaient point porté les liens de l'ancienne Loi, et que, sans les assujettir aucunement au joug de la circoncision charnelle, il les exhortait seulement à croire en Jésus-Christ. Mais l'écrivain sacré use de tant de modération, qu'il ne permet pas aux Juifs de tirer vanité du mérite de leurs œuvres légales; ni aux Gentils de s'enorgueillir contre les Juifs, du mérite de leur foi personnelle, sous prétexte qu'ils avaient reçu eux-mêmes le Christ que les Juifs avaient crucifié. Ainsi donc, comme il le dit en un autre endroit, faisant les fonctions d'ambassadeur pour le Seigneur lui-même [1], c'est-à-dire pour celui qui est la pierre angulaire [2], il réunit dans la personne de Jésus-Christ et par les liens de la grâce, le peuple Juif et le peuple des Gentils; et après avoir interdit aux uns et aux autres de se glorifier de leurs mérites, il les associe pour être ensemble justifiés par la pratique de l'humilité.

2. *L'Eglise et la Synagogue.* — Il commence donc son Epître en ces termes : « Paul, serviteur « de Jésus-Christ, appelé à l'apostolat, séparé « du troupeau pour l'Evangile de Dieu [1]. » Il établit ainsi brièvement et en deux mots une distinction entre la dignité de l'Eglise et l'ancienne Synagogue. Car l'Eglise tire son nom du mot *appeler,* tandis que Synagogue veut dire *attroupement.* L'expression : être appelé, s'applique plutôt aux hommes et celle de : s'attrouper, s'applique plutôt aux animaux : de là vient que ordinairement et dans son sens propre le mot troupeau se dit des animaux. Aussi, quoique, dans les saintes Ecritures, l'Eglise elle-même soit très-souvent nommée le troupeau de Dieu, et le bercail de Dieu, cependant les hommes qui y sont, par comparaison, appelés troupeau, appartiennent à la vie ancienne. On voit par là que l'éternelle vérité n'est pas leur aliment, et que les promesses temporelles, comme une nourriture grossière, peuvent seules les satisfaire. « Paul, serviteur de Jésus-Christ, a donc été ap- « pelé à l'apostolat ; » et cette vocation l'a rendu membre de l'Eglise. De plus il a été « séparé du « troupeau pour l'Evangile de Dieu; » mais de quel troupeau a-t-il été séparé, si ce n'est du troupeau de la Synagogue, en supposant que les expressions latines sont absolument conformes aux expressions grecques qu'elles traduisent.

3. *Prophètes sacrés et profanes.* — Saint Paul invoque ensuite l'autorité des Prophètes en faveur de l'Evangile pour lequel il a été, dit-il, séparé du troupeau. Après avoir préféré aux Juifs, dont il s'est déclaré lui-même séparé, ceux qui croient en Jésus-Christ et parmi lesquels il a été appelé, il veut en retour avertir les Gentils de ne pas s'enorgueillir pour cela. Car le peuple Juif a donné naissance à ces Prophètes qui ont promis longtemps auparavant, ainsi qu'il le déclare

[1] II Cor. v, 20. — [2] Eph. II, 20.

[1] Rom. I, 1.

lui-même, l'Evangile, aux maximes duquel il faut croire pour être justifié. « Séparé du troupeau, « dit-il, pour l'Evangile de Dieu, qu'il avait pro- « mis auparavant par *ses* prophètes [1]. » Il y a eu en effet des prophètes, qui, sans être les prophètes de Dieu, nous ont laissé des oracles relatifs à Jésus-Christ et qu'ils chantaient après les avoir entendus, ainsi qu'il est rapporté de la Sybille même. Cependant je ne croirais pas cela facilement, si avant de dire, touchant l'apparition d'une ère nouvelle, des choses qui paraissent avoir assez d'harmonie et de conformité avec le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ, un des poètes les plus célèbres de Rome, n'avait commencé par écrire ce vers : « Il est enfin venu « le dernier âge de l'oracle de Cumes [2]. » Personne ne saurait douter que cet oracle de Cumes ne soit un oracle Sybillin. L'Apôtre donc savait qu'on trouve dans les livres des Gentils des témoignages de ce genre en faveur de la vérité; et dans les Actes des Apôtres, en parlant aux Athéniens, il en donne une preuve manifeste [3]. C'est pour cela qu'il ne dit pas seulement : « par ses « prophètes; » mais, afin que personne ne se laisse entraîner à quelque impiété par ces faux prophètes, en cédant à la séduction de certains témoignages rendus par eux à la vérité, il ajoute encore : « dans les saintes Ecritures. » Il veut par là montrer que les livres des Gentils, remplis des superstitions idolâtriques, ne doivent pas être regardés comme saints, sous prétexte qu'on y trouve certaines choses qui se rapportent à Jésus-Christ.

4. *Jésus-Christ Fils de Dieu et Fils de David.* — L'Apôtre ne veut pas non plus que personne ait la pensée de mettre en avant certains prophètes inconnus et étrangers au peuple Juif, chez qui on ne trouverait aucune trace du culte des idoles, de celles du moins qui sont faites par la main des hommes; car il n'est pas une erreur qui ne rende ses sectateurs idolâtres de ses illusions chimériques. L'Apôtre ne veut donc pas, que personne, produisant des prophéties de ce genre, déclare après y avoir montré le nom de Jésus-Christ, qu'elles sont véritablement les saintes Ecritures et que ce titre n'appartient pas à celles qui ont été divinement confiées au peuple Juif. C'est pour cette raison qu'après avoir dit : « dans les saintes Ecritures, » il ajoute avec assez d'opportunité, ce me semble : « touchant « son Fils, qui lui est né de la race de David, « selon la chair [1]. » Car David a été certainement roi des Juifs; et d'autre part, les Prophètes envoyés pour annoncer Jésus-Christ devaient sortir de la même nation d'où naîtrait un jour Celui qu'ils annonçaient.

De plus il fallait s'opposer d'avance à l'impiété de ceux qui ne reconnaissent, en Notre-Seigneur Jésus-Christ, que la nature humaine dont il s'est revêtu, et qui ne voient en lui aucune divinité qui le distingue de l'universalité des créatures; comme les Juifs eux-mêmes, qui ne considèrent Jésus-Christ que comme fils de David et qui ignorent sa grandeur souveraine, cette grandeur qui en tant qu'il est Fils de Dieu, le rend Seigneur de David même. De là vient en effet que, dans l'Evangile, il les réfute par une prophétie qui est sortie précisément de la bouche de David. Il leur demande : comment celui que David appelle son Seigneur, peut-il aussi l'appeler son Fils [2] ? ils auraient dû sans doute Lui répondre que par sa nature humaine il est fils de David, tandis que par sa nature divine il est Fils de Dieu et Seigneur de David même. L'Apôtre saint Paul le savait parfaitement et c'est pour cela qu'après avoir dit : « pour l'Evangile de Dieu « qu'il avait promis auparavant par ses prophè- « tes dans les saintes Ecritures, touchant son Fils « qui lui est né, *factus est*, de la race de David, » il ajoute : « Selon la chair » : afin que l'on ne croie pas que la personne de Jésus-Christ tout entière ait commencé seulement avec sa naissance corporelle. Ainsi en ajoutant : « selon la « chair, » il a conservé à la divinité sa dignité suprême, qui n'appartient ni à la race de David, ni aux créatures angéliques, ni aux descendants des plus excellentes créatures, quels qu'ils soient, parce qu'elle est le Verbe même de Dieu, par qui toutes choses ont été faites. Or ce même Verbe s'est fait chair, de la race de David, et il a habité parmi nous [3]; il ne s'est pas changé et transformé en chair, mais il a voulu, par une raison de convenance, se montrer aux hommes charnels revêtu lui-même d'une chair. C'est pourquoi l'Apôtre a distingué son humanité de sa divinité, non-seulement par ces expressions : « Selon la chair, » mais aussi par ces mots : « Qui « a été fait, *factus est.* » Car il n'a pas été fait en tant qu'il est le Verbe de Dieu; c'est par Lui au contraire que toutes choses ont été faites; et il n'est pas possible que celui par qui toutes choses ont été faites, ait été fait lui-même avec le

[1] Rom. I, 1, 2. — [2] Vrig. *Egl.* IV, 4. — [3] Act. XVII, 28.

[1] Rom. I, 3. — [2] Matt. XXII, 45, 46. — [3] Jean, I, 3, 14.

reste. Il n'a pas été non plus fait avant toutes choses, pour les faire ensuite ; car si on l'excepte Lui-même, comme ayant été fait antérieurement à tout le reste, toutes choses n'ont donc pas été faites par lui ; et l'on ne peut plus dire avec vérité que tout a été fait par lui, puisqu'on l'exclut de tout, quoiqu'il ait été fait Lui-même. C'est pour cette raison que l'Apôtre, après avoir dit que le Christ a été fait, ajoute ensuite : « Selon « la chair. » Ainsi montre-t-il que, en tant qu'il est le Verbe et le Fils de Dieu, il n'a pas été fait de Dieu mais engendré de Lui.

5. *Prédication de Jésus-Christ.* — Saint Paul, continuant à parler de celui « qui est né de la « race de David selon la chair, » ajoute que « Fils de Dieu il a été prédestiné en puissance : » non pas selon la chair, mais « selon l'Es- « prit ; » et non pas selon un esprit quelconque, mais « selon l'Esprit de sanctification, par « la résurrection des morts [1]. » La puissance d'un mort se révèle en effet dans sa résurrection, et c'est pour cette raison que l'Apôtre dit que Jésus-Christ « a été prédestiné en puis- « sance selon l'Esprit de sanctification, par la « résurrection des morts. » Ensuite la sanctification donne une vie nouvelle, dont la résurrection de Notre-Seigneur a été le symbole. De là cette parole du même Apôtre en un autre endroit : « Si vous êtes ressuscités avec le Christ, « recherchez les choses d'en haut, où il est assis à « la droite de Dieu [2]. » A la vérité on peut construire différemment la phrase de l'Apôtre et faire rapporter ces mots : « par la résurrection « des morts, » non pas à ceux-ci : « l'Es- « prit de sanctification, » mais à ces autres qui précèdent : « Il a été prédestiné ; » la construction de la phrase serait alors celle-ci : « qui a été prédestiné à la résurrection des « morts, » avec ces mots qui précèderaient : « Fils de Dieu, en puissance selon l'Esprit de sanc- « tification. » Et sans doute cet ordre des mots paraît mieux fondé en raison et de beaucoup préférable, puisqu'il nous montre le Fils de David assujetti à nos faiblesses selon la chair, et le Fils de Dieu revêtu de la toute-puissance selon l'Esprit de sanctification. Ainsi, « il a été « fait de la race de David, » c'est-à-dire il est né fils de David, dans une chair mortelle, et c'est pour cette raison qu'il a réellement subi la mort. Mais « Fils de Dieu, » et Seigneur de David même, « il a été prédestiné à la résurrection des « morts. » Car il a subi la mort en tant qu'il est fils de David, mais il est ressuscité en tant qu'il est Fils de Dieu et Seigneur de David même. C'est en ce sens que le même Apôtre dit ailleurs : « Quoiqu'il soit mort par suite de sa faiblesse, il « vit néamoins par la puissance de Dieu [1]; » conséquemment sa faiblesse lui vient de David, et sa vie éternelle lui vient de la puissance de Dieu. C'est pour cela que David le fait connaître comme son Seigneur, en ces termes : « Le Seigneur a « dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite, « jusququ'à ce que je mette vos ennemis sous « vos pieds [2]. » Depuis qu'il est ressuscité d'entre les morts, il est en effet assis à la droite du Père. Ainsi David voyant dans le Saint-Esprit Jésus-Christ prédestiné à la résurrection des morts, pour être assis à la droite du Père, n'oserait l'appeler son fils, mais il le nomme son Seigneur. C'est pour cette même raison que saint Paul ajoute ici : « de Jésus-Christ Notre-Seigneur, » immédiatement après ces mots : « à la résurrec- « tion des morts, » comme pour nous indiquer combien David avait raison de l'appeler son Seigneur et non pas son fils.

Au reste l'Apôtre ne dit pas qu'il a été « pré- « déstiné » d'entre les morts, mais il dit qu'il « a « été prédestiné à la résurrection des morts. » Ce n'est pas en effet la résurrection même de Jésus-Christ qui nous révèle sa qualité de Fils de Dieu et cette dignité unique et souverainement éminente par laquelle il est en même temps le chef de l'Eglise ; car d'autres morts sont ressuscités comme lui : mais il a été prédestiné Fils de Dieu par une sorte de principauté de résurrection, en ce sens qu'il a été le premier prédestiné à la résurrection de tous les morts, c'est-à-dire qu'il a été choisi pour ressusciter avant les autres et de préférence à eux. Aussi l'Apôtre avant de dire : « Il a été prédestiné, » écrit ces mots : « Fils de Dieu, » pour nous aprendre combien sa dignité est sublime. Car personnne n'a dû être prédestiné de cette manière, si ce n'est le Fils de Dieu, en tant qu'il est aussi le chef de l'Eglise : et c'est pour cela que saint Paul l'appelle en un autre endroit le premier-né d'entre les morts [3]. Certes, il était convenable qu'il vînt juger les hommes qui ressusciteront, puisqu'il est ressuscité le premier pour leur servir de modèle ; non pas cependant pour servir de modèle à tous ceux qui ressusciteront, mais seulement à ceux qui ressusciteront pour vivre et régner avec

[1] Rom. I, 4. — [2] Col. III, 1,

[1] II Cor. XII, 4. — [2] Ps. CIX, 1. — [3] Col. I, 18.

lui pendant l'éternité et dont il est aussi le chef comme de son propre corps. C'est par rapport à la résurrection de ceux-ci qui il a été prédestiné et choisi pour marcher à leur tête ; quant aux autres qui ressusciteront sans lui être unis, il ne sera pas leur prince, il sera leur juge. Il n'a donc pas été prédestiné à la résurrection des morts qu'il doit condamner. Car en disant qu'il a été prédestiné à la résurrection des morts, l'Apôtre veut nous faire entendre qu'il précédera les morts dans leur résurrection ; or il n'a précédé que ceux qui doivent entrer à sa suite dans le royaume céleste, où il est entré le premier. C'est pour cela que l'Apôtre ne dit pas : « Jésus-Christ, « Fils de Dieu, qui a été prédestiné à la résurrec- « tion des morts, » mais il dit : « à la résurrec- « tion des morts de Jésus-Christ Notre-Seigneur ; » en d'autres termes : Fils de Dieu, il a été prédestiné à la résurrection de ses morts, c'est-à-dire de ceux qui lui apartiennent pour la vie éternelle ; c'est comme si on demandait à l'Apôtre : de quels morts ? et qu'il répondît : des morts de Jésus-Christ Notre-Seigneur. Car il n'a pas été prédestiné à la résurrection des autres morts, qui sans doute ne le suivront pas dans la gloire de la vie éternelle, où il ne les a point précédés, puisque les impies ressusciteront pour subir les châtiments qui leur sont dûs. Ainsi le Fils unique de Dieu a été « prédestiné à la résurrection « des morts » pour être aussi le premier-né d'entre les morts : mais d'entre quels morts, sinon d'entre les morts « de Notre-Seigneur Jésus- « Christ ? »

6. *La grâce de l'Apostolat.* — « Par qui nous « avons reçu la grâce et l'apostolat. — La grâ- « ce » avec tous les fidèles ; « l'apostolat » avec quelques-uns seulement. Si l'Apôtre disait uniquement qu'il a reçu l'apostolat, il serait coupable d'ingratitude par rapport à la grâce par laquelle il a obtenu le pardon de ses péchés ; il paraîtrait alors avoir reçu l'apostolat comme une récompense due à ses œuvres précédentes. Mais il parle avec une exactitude parfaitement rigoureuse, et personne ne doit avoir la témérité d'attribuer sa propre entrée dans le christianisme au mérite de sa vie précédente, puisque les Apôtres eux-mêmes, élevés après le chef au-dessus des autres membres du corps, n'auraient pu rigoureusement recevoir l'apostolat, s'ils n'avaient auparavant reçu, comme les autres fidèles, la grâce qui guérit les pécheurs et qui les rend justes. Saint Paul ajoute ensuite : « Afin qu'on obéisse « à la foi, parmi toutes les autres nations, pour « son nom. » Il veut dire, par ces paroles, qu'il a reçu l'apostolat afin qu'on obéisse à la foi pour le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, c'est-à-dire afin que tous croient en Jésus-Christ, et que ceux qui désirent être sauvés soit marqués de son nom. Il montre de plus que le salut n'est pas offert aux Juifs seuls, comme le croyaient plusieurs d'entre eux qui avaient reçu la foi : « Dans toutes les nations, dit-il, parmi lesquelles « vous avez été, vous aussi, appelés par Jésus- « Christ, » précisément afin que vous apparteniez, vous aussi, à ce même Jésus-Christ, le Sauveur de toutes les nations, quoique vous n'ayez pas été trouvés au nombre des Juifs, mais au nombre des Gentils.

7. *A qui s'adresse l'Epître.* — Jusqu'à présent l'Apôtre a dit quel est celui qui écrit l'Epître. Il se nomme « Paul, serviteur de Jésus-Christ, appelé « à l'apostolat, séparé du troupeau pour l'Evan- « gile de Dieu. » Mais comme on aurait pu lui demander : Quel est cet Evangile ? il a ajouté : « L'Evangile qu'il avait promis auparavant par « ses prophètes dans les saintes Ecritures tou- « chant son Fils. » Comme on pourrait lui demander encore : Quel est ce Fils ? il dit : « Qui lui « est né de la race de David, selon la chair ; qui « a été prédestiné, Fils de Dieu qu'il est avec la « puissance de répandre l'Esprit de sanctification, « à la résurrection des morts de Notre-Seigneur « Jésus Christ. » Et comme si on lui demandait encore : Comment vous-même lui appartenez-vous ? il répond : « Par qui nous avons reçu la « grâce et l'apostolat, pour qu'on obéisse à la foi « parmi toutes les nations, en son nom. » Enfin à cette dernière question : Pour quelle raison nous écrivez-vous ? il répond en disant : « Parmi « lesquelles vous êtes, vous aussi, les appelés de « Jésus-Christ. » Puis, afin de se conformer au style épistolaire, il désigne les personnes auxquelles il écrit : « A tous ceux, dit-il, qui sont à « Rome, aux bien-aimés de Dieu, à ceux qui sont « appelés à la sainteté. » Ici encore il montre plutôt la miséricorde de Dieu que le mérite de ceux à qui il écrit. C'est pour cette raison qu'il ne dit pas : à ceux qui aiment Dieu, mais : « aux bien- « aimés de Dieu. » C'est Dieu en effet qui nous a aimés le premier, antérieurement à tout mérite de notre part, afin que nous l'aimions nous-mêmes après avoir été aimés de lui [1]. Saint Paul ajoute par la même raison : « A ceux qui sont

[1] I Jean, IV, 19.

« appelés à la sainteté. » Car, s'il est quelqu'un qui puisse s'attribuer d'obéir à celui qui l'appelle, personne ne peut du moins s'attribuer d'avoir été appelé. Enfin ces mots : « *Vocatis sanc-* « *tis* » ne doivent pas être entendus en ce sens que les fidèles de Rome ont été appelés parce qu'ils étaient saints ; mais en ce sens qu'ils sont devenus saints parce qu'ils ont été appelés.

8. *Salutation* — Il ne lui reste plus qu'à saluer les Romains, pour se conformer entièrement à la manière usitée de commencer les lettres. Mais au lieu de la salutation ordinaire, « Grâce à vous, dit-il, et paix de la part de Dieu « notre Père et de Notre-Seigneur Jésus- « Christ [1]. » Toute grâce en effet ne vient pas de Dieu. Les juges iniques accordent eux-mêmes des grâces, lorsque cédant aux attraits de la cupidité, ou à la terreur des menaces, ils font d'injustes acceptions de personnes. De même toute paix n'est pas la paix de Dieu, ou ne vient pas de lui ; de là cette distinction faite par le Seigneur lui-même : » Je vous donne *ma* paix ; » et c'est pour cela qu'il ajoute encore qu'il ne donne pas une paix semblable à celle qui est donnée par le monde [2]. Ainsi la grâce par laquelle nous recevons la rémission des péchés qui nous rendaient les ennemis de Dieu, cette grâce nous vient de Dieu le Père et de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Mais c'est la paix elle-même qui nous réconcilie avec Dieu. Lorsque par la grâce nos péchés sont pardonnés et que l'inimitié entre Dieu et nous a cessé, il faut encore que la paix nous tienne unis à celui dont nos péchés seuls nous séparaient violemment, suivant l'expression du Prophète Isaïe : « Il ne fermera point l'oreille « pour ne pas entendre ; vos péchés eux-mêmes « établissent une séparation entre Dieu et vous [1]. » Lorsque ces péchés auront été remis par la foi en Notre-Seigneur Jésus-Christ, toute séparation cessera pour faire place au règne de la paix.

9. *Justice dans la grâce du pardon.* — On se demandera peut-être avec étonnement s'il est possible de reconnaître la justice des jugements de Dieu, lorsqu'il accorde la grâce de la rémission des péchés? Cependant rien de plus juste de la part de Dieu. Il est parfaitement juste en effet que ceux qui se repentent de leurs péchés, lorsque les châtiments de la vengeance divine ne se manisfestent pas encore à eux dans tout ce qu'ils ont d'effroyable, soient par la miséricorde de Dieu, séparés de ceux qui s'obstinent à chercher des excuses à leurs crimes, et qui refussent de faire pénitence et de changer de vie. Ne serait-il pas injuste au contraire d'associer à ceux-ci, pour subir le même châtiment, ceux qui n'ont pas méprisé la voix de Dieu lorsqu'il les a appelés, ceux qui ont déploré en eux-mêmes leurs fautes et qui les ont détestées comme Dieu même les détestait? Car enfin la règle de la justice humaine est d'aimer en nous uniquement ce qui nous vient de Dieu, et de haïr ce qui vient de nous ; de condamner nos iniquités, sans accuser cependant aucun autre que nous ; de ne pas penser qu'il suffit que nos péchés nous déplaisent, si nous ne sommes pas extrêmement vigilants et attentifs pour les éviter à l'avenir ; et de ne pas croire que nos forces suffisent, sans le secours de Dieu, pour éviter le péché. C'est donc, de la part de Dieu, un acte de justice de pardonner à ceux qui sont dans ces dispositions, quelques fautes qu'ils aient commises auparavant, afin qu'ils ne soient pas mêlés et confondus avec ceux qui ne sont pas ainsi disposés, ce qui serait souverainement injuste. Conséquemment, Dieu est juste en ne pardonnant pas à ceux-ci, et il est miséricordieux en pardonnant à ceux-là. Ainsi la miséricorde de Dieu est juste et sa justice miséricordieuse, puisque la grâce divine précède tellement le mérite de la pénitence, que personne ne se repentirait de son péché, si Dieu ne l'avait averti et appelé d'une manière quelconque.

10. *Obligation de faire pénitence, malgré le pardon accordé par Dieu.* — Telle est cependant la rigueur de la justice divine, qu'après avoir remis au pénitent le châtiment spirituel et éternel, elle laisse peser sur chacun les douleurs et les supplices corporels, comme nous savons que les martyrs eux-mêmes en ont éprouvé, et n'exempte personne de la mort que la nature humaine a mérité par son crime. Nous devons même croire que c'est par un juste jugement de Dieu, que les hommes justes et pieux subissent eux-mêmes ces sortes de châtiments. C'est cette justice qui est appelée, dans les saintes Ecritures, une correction à laquelle aucun homme juste ne saurait échapper. Car l'Apôtre n'excepte personne, lorsqu'il dit : « Dieu châtie celui qu'il aime, et il frappe « de verges tout fils qu'il reçoit [1]. » De là vient qu'accablé de tant de douleurs précisément afin de manisfester aux hommes son courage héroïque et sa fidélité dans le service de Dieu, Job déclare si souvent que les souffrances de son corps

[1] Rom. I, 7 — [2] Jean XIV, 27. — [3] Is. LIX, I, 2.

[1] Héb. XII, 6.

ne sont que le châtiment dû à ses péchés. L'Apôtre saint Pierre, exhortant ses frères à souffrir patiemment pour le nom de Jésus-Christ, disait dans le même sens : « Que personne d'entre vous « ne souffre comme homicide, comme voleur, « comme médisant, ou avide du bien d'autrui : « mais s'il souffre comme chrétien, qu'il ne rougisse point ; au contraire qu'il glorifie Dieu en « portant ce nom, car aujourd'hui le jugement « commence par la maison de Dieu. Or, s'il commence par nous, comment finira-t-il pour ceux « qui ne croient pas à l'Evangile de Dieu ? Et si « le juste est à peine sauvé, où le pécheur et « l'impie pourront-ils se présenter [1] ? » Ces paroles montrent clairement que les souffrances mêmes qui pèsent sur les justes, sont des instruments de la justice divine ; et si l'Apôtre dit que cette justice commence par la maison de Dieu, c'est pour nous faire conjecturer par là à quels supplices sont réservés les impies dans le siècle à venir. Enfin c'est pour la même raison que saint Paul écrivait aux Thessaloniciens : « De « sorte que nous-mêmes nous pouvons nous glorifier de vous au milieu des Eglises de Dieu, à « cause de votre patience et de votre foi au milieu « de toutes vos persécutions et des tribulations « que vous supportez, pour servir vous-mêmes « d'exemple du juste jugement de Dieu [2]. » Ces paroles se rapportent parfaitement à celles de saint Pierre, lorsqu'il dit qu'aujourd'hui le jugement commence par la maison de Dieu, et à celles-ci du Prophète, rappelées par le même Apôtre : « Si « le juste est à peine sauvé, où le pécheur et l'im« pie pourront-ils se présenter [3]. »

Il me semble aussi que si les menaces faites de la part de Dieu au roi David par le prophète Nathan, eurent leur entier accomplissement, malgré le pardon accordé sur-le-champ au repentir du coupable, ce fut pour montrer que ce pardon était donné à l'âme pour lui faire éviter la condamnation qui attend ceux qui ne veulent pas se convertir dans la vie présente. Car saint Pierre dit encore en un autre endroit : « L'Évangile a été aussi annoncé aux morts, « afin que jugés devant les hommes selon la « chair, ils vivent devant Dieu selon l'esprit [4]. »

J'ai voulu dire ces quelques mots, afin de montrer, suivant la mesure de mes forces et autant que le texte même de l'Apôtre m'a donné occasion de le faire, que lorsqu'on parle de la grâce et de la paix de Dieu, il ne faut pas laisser croire aux hommes, par suite de l'interprétation qu'on en donne, que Dieu puisse s'écarter jamais de la justice. Aussi Notre-Seigneur disait lui-même en promettant la paix : « J'ai dit ces « choses, afin que vous ayez la paix en moi, et « dans le monde, des tribulations [1]. » Toutefois ces tribulations et ces chagrins amers, lorsque Dieu en fait les instruments de sa justice contre le péché, ne sont pas, pour les bons et pour les justes, pour ceux enfin qui ont plus d'horreur du péché en lui-même que d'aucune sorte de peines corporelles, une occasion de retomber dans le péché ; mais au contraire elles les purifient entièrement des moindres souillures. Et lorsque le moment sera venu, notre corps lui-même recevra une paix parfaite, si notre esprit conserve maintenant d'une manière ferme et immuable la paix que Notre-Seigneur a daigné nous donner par la foi.

11. *La Trinité dans les salutations de saint Paul.* — L'Apôtre souhaite la grâce et la paix, de la part de Dieu le Père et de la part de Notre-Seigneur Jésus-Christ, sans ajouter aussi de la part du Saint-Esprit. Voici, suivant moi, pourquoi il s'exprime ainsi : c'est afin de nous faire entendre que le don de Dieu n'est pas autre que le Saint-Esprit lui-même. Conséquemment, la grâce et la paix étant une seule et même chose avec le don de Dieu, cette grâce qui nous délivre de nos péchés, et cette paix qui nous réconcilie avec Dieu, ne peuvent en aucune manière être données aux hommes si ce n'est dans le Saint-Esprit ; et par-là-même la Trinité des personnes aussi bien que leur immuable unité, se trouvent exprimées dans cette salutation. Un motif me détermine particulièrement à m'attacher à cette interprétation : l'Epître qu'il a écrite aux Hébreux est la seule où il ait ainsi omis à dessein, dit-on, la salutation ordinaire, de peur que les Juifs, qui le poursuivaient de récriminations incessantes, ne vinssent à s'offenser de son nom même, et par suite à lire dans un esprit hostile ou même à ne pas lire du tout, ce qu'il écrivait pour leur salut; aussi à cause de son début inusité, plusieurs n'ont pas osé recevoir cette épître dans le canon des Ecritures. Mais quoiqu'il en soit de cette question, excepté cette épître, toutes les autres qui sont certainement, sans contestation de la part d'aucune Eglise, de l'Apôtre saint Paul, renferment une salutation semblable à celle de l'Epître aux Romains.

[1] Pierre, IV, 15-18. — [2] II Thess. I, 4, 5. — [3] Prov. XI, 31. — [4] I Pierre, IV, 6.

[1] Jean, XVI, 33.

Seulement dans les deux Epîtres à Timothée, saint Paul a interposé le mot de miséricorde. « Grâce, miséricorde, paix de la part de Dieu le « Père, et de la part de Jésus-Christ Notre-Sei- « gneur [1]; » c'est qu'écrivant en quelque sorte à Timothée avec plus de famliarité et de tendresse, il a interposé cette expression qui révèle et montre clairement que le Saint-Esprit nous est donné, non pas comme une récompense de nos bonnes œuvres précédentes, mais par la miséricorde divine, afin tout à la fois d'effacer les péchés qui nous séparaient de Dieu, et de nous réconcilier avec lui pour lui demeurer étroitement unis.

12. *La Trinité dans les salutations des autres Apôtres.* — Les autres Epîtres des Apôtres, reçues par la coutume de l'Eglise, rappellent aussi la Trinité dès leur début et d'une manière assez frappante. Saint Pierre dit d'abord : « Que la grâce et la « paix vous soient données avec abondance ; » et il ajoute aussitôt : « Béni soit Dieu, Père de « Notre-Seigneur Jésus-Christ [2]. » Ainsi après avoir désigné le Saint-Esprit sous le nom de grâce et de paix, il nomme expressément le Père et le Fils, pour rappeler à notre esprit la Trinité des personnes. Dans sa deuxième Epître il écrit : « Que la grâce et la paix s'accroissent en vous « par une connaissance nouvelle de Dieu et de « Jésus-Christ [3]. » A la vérité saint Jean a omis, pour un motif que j'ignore, de commencer de cette manière ; cependant il n'a pas manqué de faire, aussi bien que les autres, une mention expresse de la Sainte-Trinité. Mais au lieu de dire : La grâce et la paix, il a employé le mot de société : « Nous vous annonçons, dit-il, ce que « nous avons vu, afin que vous entriez vous- « mêmes en société avec nous, et que notre société « soit avec le Père et avec son Fils Jésus-Christ [4]. » Dans la seconde de ses Epîtres, le même Apôtre s'exprime en des termes semblables à ceux de saint Paul dans les deux Epîtres à Timothée : « Que la grâce, dit-il, que la miséricorde et la « paix soient avec vous de la part de Dieu le Pè- « re et de la part de Jésus-Christ, Fils du Père [5]. » Enfin au commencement de sa troisième Epître, saint Jean ne dit pas un mot de la Sainte-Trinité, par la raison, si je ne me trompe, que cette Epître est extrêmement courte. Voici les premières paroles : « Le vieillard au très cher « Gaius, que j'aime dans la vérité [6]. » Je crois cependant que le mot de vérité est mis pour la Trinité même. Saint Jude, après avoir nommé Dieu le Père et Notre-Seigneur Jésus-Christ, ajoute ensuite trois mots qui désignent le Saint-Esprit, c'est-à-dire le don de Dieu. Il commence ainsi : « Jude, serviteur de Jésus-Christ et frère « de Jacques, à ceux qu'il aime en Dieu le Père, « et qui sont conservés et appelés en Jésus- « Christ : que la miséricorde, la paix et la cha- « rité vous soient données avec abondance [1]. » On ne peut en effet concevoir la grâce et la paix sans la miséricorde et sans la charité. Saint Jacques a commencé son Epître de la manière la plus usitée : « Jacques, serviteur de Dieu et de « Notre-Seigneur-Jésus-Christ, aux douze tribus « qui sont dans la dispersion, salut [2]. » S'il s'exprime de cette manière, c'est, je crois, parce que dans sa pensée, il n'y a point de salut si ce n'est dans le don de Dieu, source de la grâce et de la paix. A la vérité, avant de prononcer le mot de salut, il a nommé expressément Dieu et Notre-Seigneur Jésus-Christ ; mais parce que les hommes ne sont sauvés par aucune grâce ni par aucune paix, autre que la grâce et la paix qui viennent de Dieu le Père et de Notre-Seigneur Jésus-Christ, il me semble avoir mis ici le mot de salut pour désigner la Sainte-Trinité elle-même, comme saint Jean a mis dans sa troisième Epître le mot de vérité.

13. *Singulier rapprochement.* — Certes je crois devoir rapporter ici ce que mon père Valère a remarqué avec admiration dans une conversation de quelques paysans. Après un échange de salutations mutuelles, le premier demanda au second, qui connaissait la langue latine et la langue punique, comment le mot *salus*, salut, se traduisait dans cette dernière langue. L'autre répondit qu'il se traduisait par le mot *Tria*, trois. Rempli de joie en apprenant que notre mot salut désignait la Sainte-Trinité, Valère pensa que ce rapport entre deux mots de langues différentes n'était pas un effet du hasard, mais une disposition secrète de la Providence divine : Dieu ayant voulu que les Carthaginois, lorsqu'ils entendent le mot latin *salus*, attachent à ce mot le sens de trois ; et réciproquement, que les Latins s'arrêtent au sens de salut, lorsqu'ils entendent les Carthaginois prononcer le mot *Tria*. Qu'est-ce donc que demandait cette Chananéenne, c'est-à-dire cette femme punique, lorsque sortie des confins de

[1] I, II, Tim. I, 2. — [2] I Pierre, I, 2 3. — [3] II Pierre, I, 2. — [4] I Jean, I, 3. — [5] II Jean, I, 3. — [6] III, Jean, I, 1

[1] Jude, I, 1, 2. — [2] Jacq, I, 1.

Tyr et de Sidon et représentant dans l'Evangile la Gentilité, elle demandait le salut de sa fille ; lorsque le Seigneur lui répondit : « Il n'est pas « bien de jeter aux chiens le pain des enfants; » et que sans repousser cette accusation, et comme pour obtenir par l'aveu de ses péchés le salut de sa fille, c'est-à-dire de sa vie nouvelle : « Il est « vrai, Seigneur, reprit-t-elle ; mais aussi les « chiens mangent les miettes qui tombent de la « table de leurs maîtres [1] ? » Comme dans la langue de cette femme le mot *Tria*, trois, se traduit par *salus*, salut, car elle était Chananéenne ; et quand on demande à nos paysans ce qu'ils sont, ils répondent Chananens, mot qui est absolument le même que Chananéens, sauf une lettre retranchée, ce qui arrive souvent en pareil cas ; conséquemment cette femme, en demandant le salut, demandait la Trinité. Car la langue Romaine, dont le mot *salus* désigne en punique la Trinité, se trouvait comme à la tête des Gentils quand Notre-Seigneur vint sur la terre ; et nous avons dit que cette Chananéenne représentait la Gentilité. De plus en appelant pain ce que demandait cette femme, Notre-Seigneur rend un nouveau témoignage à la Trinité ; car il enseigne clairement, dans un autre, endroit, que cette même Trinité est désignée sous l'expression de trois pains. Cependant, que ce rapprochement de mots soit un effet du hasard, ou un dessein de la Providence, il ne faut pas vouloir opiniatrement imposer à tous cette manière de l'entendre ; mais ne s'y attacher qu'autant que le bon vouloir de l'auditeur y voit une saillie d'esprit.

14. *Péché contre le Saint-Esprit.* — Voici une chose qui paraîtra sûrement digne de fixer toute l'attention de notre esprit et d'exciter tout le zèle de notre piété. Si l'Apôtre, voulant faire mémoire de chacune des trois personnes de la Sainte-Trinité, se sert des mots de grâce et de paix, absolument comme s'il nommait expressément le Saint-Esprit, il s'en suit qu'on pèche contre le Saint-Esprit, quand, se laissant aller au désespoir, ou même tournant en dérision et méprisant formellement la prédication de la grâce qui efface nos péchés et celle de la paix qui nous tient réconciliés avec Dieu, on refuse de faire pénitence de ses péchés et qu'après avoir résolu en soi-même de continuer à en savourer la douceur impie et mortelle, on persévère jusqu'à la fin dans cet état. Or, le Seigneur enseigne que si on a dit une parole contre le Fils de l'homme, ce péché peut être remis ; mais si c'est contre le Saint-Esprit, on ne saurait en obtenir le pardon, ni maintenant ni dans le siècle à venir, parce qu'on est coupable d'un péché éternel. Il faut donc saisir avec soin le sens de cette pensée.

Supposons que le nom du Saint-Esprit ayant été prononcé en présence d'une personne étrangère à la langue latine, cette personne demande quel est l'objet désigné par cette réunion de syllabes ; supposons encore que, par un mensonge ou une dérision impie, quelqu'un nomme un autre objet, objet vil et méprisable, quel qu'il soit, dans le but de tromper l'interrogateur, comme ces sortes d'hommes ont coutume de le faire, sous prétexte de s'égayer ; supposons enfin que, par suite de son ignorance, cette personne méprise ce mot dont elle ne connaît pas le sens et qu'elle prononce contre lui des paroles injurieuses : nul, je pense, ne sera assez étourdi ni assez inconsidéré pour accuser cette personne d'une faute même légère contre la piété. Si au contraire, sans exprimer le nom, on donne à l'interrogateur et en des termes appropiés à son intelligence, l'idée de l'objet même, de l'Esprit-Saint, et que le questionneur se laisse aller à des paroles ou à des actions injurieuses contre cette sainteté infinie, il sera regardé comme coupable. Cette supposition établie, il est manisfeste, ce me semble, que la personne qui, ayant entendu le nom du Saint-Esprit, mais sans attacher à ce nom le sens qu'il a réellement, aurait pronnoncé une parole contre l'objet différent qu'elle croyait être désigné par ce nom, il est manisfeste, dis-je, qu'on ne pourrait pas regarder son péché comme une parole dite contre le Saint-Esprit. De même, si on demandait ce que c'est que le Saint-Esprit et qu'un ignorant répondît que le Saint-Esprit est le Fils de Dieu, le Fils de Dieu par qui toutes choses ont été faites, qui est né d'une Vierge en temps convenable, qui a été mis à mort par les Juifs et qui est ressuscité ; et qu'alors, après avoir entendu cette réponse, on voulût nier ou tourner en dérision ce qui aurait été dit, on serait assurément coupable d'une parole prononcée non pas contre le Saint-Esprit, mais plutôt contre le Fils de Dieu ou conter le Fils de l'homme, puisqu'il a daigné en prendre le nom et la nature. En effet il ne faudrait pas alors considérer le nom même qui aurait été prononcé par cet ignorant, mais seulement l'idée qui aurait été exposée par lui ; car sans aucun doute en prononçant les paroles in-

[1] Matt. xv, 22-27.

jurieuses, on outragerait uniquement celui qu'on aurait présent à l'esprit par suite de la réponse entendue, et dans ce cas toute la question serait de savoir si la chose elle-même, quelque nom qu'on lui ait donné, doit être respectée, ou niée, ou méprisée. D'après le même principe, si on demandait ce que c'est que Jésus-Christ, et que la réponse fit entendre des choses qui se rapportent non pas au Fils de Dieu, mais plutôt au Saint-Esprit ; si de plus, après cette réponse on prononçait des blasphèmes, on serait regardé comme ayant dit une parole non pas contre le Fils, mais contre le Saint-Esprit.

15. *Est-il bien sans remède?* — Mais si nous lisons légèrement et sans attention le texte suivant : « Si quelqu'un a parlé contre le Saint-« Esprit, cette parole ne lui sera remise ni en ce « monde ni en l'autre [1], » pouvons-nous trouver un homme à qui Dieu ait accordé la rémission de ses péchés? Car ceux qu'on nomme païens, ne pouvant plus employer les tortures et les supplices, poursuivent encore aujourd'hui de leurs paroles pleines d'injures et d'outrages tous les dogmes de notre Religion; et chacune des vérités que nous enseignons sur la Sainte-Trinité elle-même, est par eux démentie et blasphémée avec mépris. Car ils n'exceptent pas le Saint-Esprit pour l'entourer de leurs respects, tandis qu'ils s'attaquent aux deux autres personnes; ils poursuivent à la fois des cris furieux de leur impiété, autant du moins qu'ils en ont le pouvoir tout ce que nous disons avec une attention, scrupuleuse, touchant la triple Majesté Divine. Ils n'ont pas, à l'égard de Dieu le Père lui-même, des pensées conformes à sa dignité suprême puisque, parmi eux, les uns nient absolument son existence ; les autres, tout en la reconnaissant, mêlent tant d'erreurs à cette croyance, que ce n'est plus à lui, mais à leurs propres inventions qu'ils rendent leurs hommages. A plus forte raison aiment-ils mieux, suivant leur coutume impie, tourner en dérision ce que nous disons du Fils de Dieu et du Saint-Esprit, que de s'unir à nous pour adorer l'un et l'autre avec piété. Et cependant, autant que nous le pouvons, nous les exhortons à apprendre à connaître Jésus-Christ et, par lui, à connaître Dieu le Père; nous les portons avec ardeur à se déclarer soldats du Monarque suprême et véritable; nous les invitons à recevoir la foi, en leur promettant le pardon de tous leurs péchés passés. Ainsi donc nous jugeons assez que, lors même qu'ils auraient dans, leurs superstitions sacriléges, dit des paroles contre le Saint-Esprit, ils en obtiendront indubitablement la rémission, quand ils seront devenus chrétiens.

Il y a plus : saint Etienne, qui était rempli du Saint-Esprit lorsqu'il fut lapidé par les Juifs, témoigne combien ceux-ci étaient opposés au Saint-Esprit. D'ailleurs tout ce qu'il dit contre eux lui a été dicté par ce même Esprit, et il leur dit en termes très-clairs : « Vous avez toujours résisté « au Saint-Esprit [1]. » Cependant au nombre et pour ainsi dire dans les mains de ces Juifs qui résistaient au Saint-Esprit et qui lapidaient saint Etienne, son temple, précisément parce qu'il était rempli de ses dons, se trouvait l'apôtre saint Paul, qui gardait leurs vêtements; et plus tard il s'adressait lui-même à ce sujet des reproches amers et en versant des larmes de repentir, lorsque rempli à son tour de ce même Esprit auquel il avait fait d'abord une résistance insensée, il était prêt à être lapidé pour soutenir ce qu'avait prêché sa victime. Que dire des Samaritains? Ne sont-ils pas tellement opposés au Saint-Esprit, qu'ils font tout effort pour anéantir les prophéties qu'il a inspirées? Et néanmoins Notre-Seigneur témoigne de la possibilité de leur salut, quand il parle, soit à ce lépreux guéri qui revint seul pour rendre grâces, quoiqu'il fût Samaritain [2]; soit à cette femme qu'il rencontra sur le bord d'un puits à la sixième heure; soit enfin aux habitants mêmes de Samarie qu'elle amena à la foi [3]. Après l'Ascension de Notre-Seigneur, avec quelle joie pour les saints, Samarie ne reçut-elle pas la parole de Dieu, ainsi qu'il est rapporté dans les Actes des Apôtres? Et lorsque saint Pierre reprocha à Simon les magicien de s'être formé du Saint-Esprit une opinion si détestable et d'avoir demandé à l'acheter à prix d'argent, s'imaginant qu'il était une chose vénale, l'apôtre néanmoins ne désespéra point de lui jusqu'à lui ôter tout moyen d'obtenir son pardon ; il l'avertit même avec bonté de se repentir [4].

Enfin l'Eglise catholique elle-même dont l'autorité est d'un si grand poids, l'Eglise qui est devenue par le don du Saint-Esprit la mère de tous les saints et qui nourrit tout l'univers du lait de sa doctrine, l'Eglise a-t-elle jamais ôté à aucun hérétique ou à aucun schismatique l'espoir de sa

[1] Matt. XII, 32.

[1] Act. VIII, 51. — [2] Luc, XVII, 16, 16. — [3] Jean, IV, 7-42. — [4] Act. VIII, 9-22.

délivrance, s'il voulait rentrer dans la bonne voie? A qui a-t-elle refusé le pouvoir d'apaiser la colère de Dieu? Tous ceux qui l'ont abandonnée avec un orgueilleux mépris, ne les conjure-t-elle pas avec larmes de revenir dans ses bras? Où trouver cependant parmi les hérétiques, soit un chef, soit une simple brebis, qui ne soit pas opposée au Saint-Esprit? Qui aurait l'esprit assez dépravé pour croire coupable celui qui dit une parole contre le Saint-Esprit et pour déclarer innocent celui qui agit sans cesse contre lui? Or, qui combat contre lui aussi ouvertement que ceux qui, par leurs disputes orgueilleuses, s'attaquent avec tant de fureur à la paix de l'Eglise? Mais en supposant qu'il ne soit ici question que de paroles proprement dites, qu'on veuille bien me dire s'ils n'en prononcent aucune contre le Saint-Esprit? Les uns ne refusent-ils pas absolument de reconnaître en lui aucune propriété personnelle? Ne disent-ils pas que l'unité de Dieu est si absolue que les noms de Père, de Fils et de Saint-Esprit s'appliquent à la même personne [1]? Les autres avouent qu'il est le Saint-Esprit; mais ils nient qu'il soit égal au Fils, ou même ils nient simplement qu'il soit Dieu [2]. D'autres enseignent à la vérité qu'il n'y a dans la Sainte-Trinité qu'une seule et même nature, mais ils ont sur cette nature divine des sentiments si impies qu'ils la regardent comme sujette au changement et à la corruption; ils ont même, à l'égard du Saint-Esprit, que Notre-Seigneur avait promis d'envoyer à ses disciples, imaginé de soutenir qu'il est venu, non pas cinquante jours après la resurrection de Jésus-Christ, comme il est dit dans les Actes des Apôtres [3], mais près de trois siècles plus tard et dans la personne d'un homme [4]? D'autres nient pareillement que le Saint-Esprit soit venu le jour que nous croyons; ils prétendent qu'il a choisi en Phrygie, des Prophètes dont il voulait faire si longtemps après ses organes [5]. D'autres anéantissent d'un souffle la vertu des sacrements du Saint-Esprit et ils n'hésitent pas à baptiser de nouveau ceux qui ont été déjà baptisés au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit [6]. Mais, pour ne pas continuer une énumération qui serait sans fin, lorsque tous ceux dont je viens de dire quelques mots et dont je n'ai pas le loisir de parler plus longuement, reviennent à l'épouse de Jésus-Christ et qu'ils condamnent, avec un cœur vraiment repentant, leurs erreurs et leur impiété, aucune loi catholique ne déclare qu'il faut leur refuser la paix de l'Eglise et leur fermer les entrailles de la miséricorde.

16. *Le péché commis contre le Saint-Esprit est-il le péché commis après le Baptême* ? — On pensera peut-être qu'une parole est dite contre le Saint-Esprit, quand elle est prononcée par un homme qui a reçu dans le baptême la rémission de ses péchés. Mais il faut bien remarquer que, même dans ce cas, la sainte Eglise reçoit encore le pécheur repentant; et qu'on ne croie pas que celui-ci ne peut pas alors obtenir son pardon, par la raison qu'ayant déjà reçu la grâce de la foi et les Sacrements des fidèles, il ne peut plus être regardé comme ayant péché par ignorance : car on voit qu'il y a une grande différence entre les deux motifs exprimés dans les paroles suivantes : Ne pas obtenir son pardon parce qu'on a péché à une époque où on n'était plus dans l'ignorance, et : Ne pas obtenir son pardon parce qu'on a dit une parole contre le Saint-Esprit. Car si l'ignorance seule mérite le pardon et que l'ignorance soit admise uniquement dans ceux qui n'ont pas encore été baptisés, on ne peut donc plus trouver un remède dans la pénitence, non-seulement quand on a dit une parole contre le Saint-Esprit, mais aussi quand après avoir été baptisé on a parlé contre le Fils de l'homme, et toutes les fois qu'après le baptême on s'est rendu coupable de fornication, d'homicide, d'un crime honteux ou d'un attentat quelconque. Or, ceux qui ont suivi ce sentiment ont été exclus de la communion catholique; on a jugé avec raison que cette cruauté même leur interdisait de participer à la miséricorde divine. D'autre part si l'on pense que le pardon n'est refusé aux paroles dites contre le Saint-Esprit qu'à l'égard des personnes baptisées, nous répondrons d'abord que Notre-Seigneur parlant sur ce sujet, n'a fait aucune exception de temps, mais qu'il a dit en général : « Celui « qui proférera une parole contre le Saint-« Esprit, ne recevra son pardon ni dans le siècle « présent, ni dans le siècle à venir. » Ensuite, Simon, dont j'ai parlé un peu plus haut, avait déjà reçu le baptême lorsqu'il pensa que le Saint-Esprit pouvait devenir l'objet du plus honteux trafic : et cependant saint Pierre, après l'avoir réprimandé, lui conseille de faire pénitence. Que dire maintenant de ceux qui, ayant reçu le sacrement de Baptême dans leur jeunesse ou

[1] Les Sabelliens. — [2] Les Ariens. — [3] Act. II, 1-4. — [4] Les Manichéens. — [5] Les Cataphrygiens. — [6] Les Donatistes.

dans leur plus tendre enfance, mais n'ayant ensuite reçu presqu'aucune éducation, mènent dans une profonde ignorance une vie ignoble, ne sachant pas le premier mot des préceptes ou des défenses, des promesses ou des menaces de la loi chrétienne, ne connaissant ni ce qu'il faut croire, ni ce qu'il faut espérer, ni ce qu'il faut aimer ? Oserons-nous ne pas attribuer leurs péchés à l'ignorance, sous prétexte qu'ils ont été commis après le baptême, tandis qu'en réalité ces hommes, tout-à-fait ignorants et ne sachant pas du tout, comme on dit, où ils avaient la tête, étaient complétement égarés lorsqu'ils commettaient le péché ?

17. *Le péché contre le Saint-Esprit n'est-il pas tout péché commis sciemment ?* — Si l'on prétend que pécher sciemment, c'est pécher dans le temps où on connaît la malice de l'acte que l'on fait, sans que néammoins on s'en abstienne ; pourquoi alors ce péché n'est-il pas déclaré irrémissible comme opposé à Notre-Seigneur, mais uniquemeut comme opposé au Saint-Esprit ? Dira-t-on que pour commettre un péché, ou pour dire une parole contre le Saint-Esprit, il suffit de commettre sciemment un péché quel qu'il soit ? Conséquemment, que tout péché commis dans l'ignorance, est un péché contre le Fils, tandis que tout péché commis par un homme instruit, est un péché contre le Saint-Esprit ? Mais, alors, je demanderai où est l'homme qui ignore, par exemple, que c'est un mal d'attenter à la pudeur d'une femme étrangère, ne fût-ce que par la raison qu'il ne souffrirait pas cette injure dans la personne de sa propre femme ? Chacun ne sait-il pas que c'est un mal de faire tort à un homme dans un marché, de tromper le prochain par des fourberies mensongères, d'accabler celui-ci sous le poids d'un faux témoignage, de tendre des pièges à celui-là pour s'emparer de son bien, de donner la mort à qui que ce soit ? Enfin où est celui qui voyant qu'on lui fait une chose quelconque qu'il ne veut pas qui lui soit faite par autrui, ne sent pas aussitôt toutes les fibres de son cœur s'agiter pour accuser le malfaiteur ? Si l'on prétend que les hommes accomplissent ces actions sans en connaître la malice, où trouver un péché qu'ils semblent commettre avec la connaissance requise ? Si donc le péché contre le Saint-Esprit est proprement celui que l'on commet avec la connaissance de la malice qu'il renferme, il ne reste plus qu'à refuser la pénitence à tous les pécheurs dont je viens d'énumérer les crimes ; car Notre-Seigneur a interdit l'espoir du pardon à ceux qui pèchent contre le Saint-Esprit. Mais si au contraire la discipline chrétienne repousse cette conclusion, si l'Eglise ne cesse d'exhorter à changer de conduite tous ceux qui commettent ces crimes, il faut continuer nos recherches pour savoir en quoi consiste le péché contre le Saint-Esprit, auquel tout pardon est refusé.

18. *Est-ce le péché commis avec la connaissance de la volonté de Dieu ?* — Mais peut être ne doit-on pas dire que celui-là commet le péché avec la connaissance suffisante, qui sachant bien que son action peccamineuse est mauvaise, ne connaît cependant ni Dieu ni la volonté de Dieu, au moment où il accomplit cette action ? C'est en effet ce que l'Apôtre semble enseigner, quand il écrit aux Hébreux : « Si nous péchons volon-« tairement après avoir reçu la connaissance de « la vérité, il ne nous reste plus désormais de « sacrifice pour expier nos péchés [1]. » Ces paroles seraient moins remarquables, s'il avait dit seulement : « Si nous commettons le péché vo-« lontairement, » sans ajouter : « Après que nous « avons reçu la connaissance de la vérité : » connaissance qui certainement n'est pas autre que celle de Dieu et de la volonté divine. Or ce que l'Apôtre dit ici de cette connaissance de la vérité semble se rapporter à cette maxime de Notre-Seigneur : « Le serviteur qui, ignorant la volonté « de son Maître, fait des choses dignes de châ-« timent, recevra peu de coups ; mais celui qui, « connaissant la volonté de son maître, fait des « choses dignes de châtiment, recevra un grand « nombre de coups [2]. » Nous pouvons en effet entendre ces paroles : « Il recevra peu de coups, » en ce sens qu'après une légère correction il obtiendra son pardon ; et nous pouvons regarder ces autres : « Il recevra un grand nombre de « coups, » comme désignant le châtiment éternel dont Notre-Seigneur menace ceux qui pèchent contre le Saint-Esprit, en leur déclarant qu'ils n'obtiendront jamais le pardon de leurs péchés ; d'où il suit que pour commettre un péché contre le Saint-Esprit il suffit de commettre un péché quelconque avec la connaissance de la volonté de Dieu.-Mais s'il en est ainsi, il faut auparavant, examiner avec soin et déterminer à quel moment on connaît la volonté de Dieu.

Plusieurs ont connu cette volonté même avant

[1] Heb. x, 26. — [2] Luc, XII, 47, 48.

d'avoir reçu le sacrement de Baptême. Le centurion Corneille reçut certainement cette connaissance au moment où saint Pierre l'instruisait, et avant son baptême le Saint-Esprit descendit sur lui, ainsi que des signes manifestes le témoignèrent ; bien qu'au lieu de dédaigner ensuite ce sacrement, il le reçut pour plus de sûreté, afin de trouver aussitôt dans les signes saints et sacrés, dont la vertu était déjà produite en lui, une connaissance parfaite de la vérité [1] ; tandis que beaucoup d'autres au contraire après avoir reçu le baptême, ne se mettent pas en peine de connnaître la volonté de Dieu. Conséquemment nous ne pouvons, en aucune manière, dire ni croire que ceux qui, avant leur baptême et avec la connaissance de la volonté divine, ont commis des péchés, ne recevront pas, lorsqu'ils seront baptisés, la rémission de toutes leurs fautes quelles qu'elles soient. D'autant plus que la volonté divine, par rapport à l'amour de Dieu et du prochain, est enseignée en quelques mots aux croyants, puisque la Loi tout entière et tous les Prophètes sont renfermés dans ces deux commandements [2]. Notre-Seigneur lui-même nous recommande d'aimer le prochain, c'est-à-dire d'aimer tous les hommes sans excepter même nos ennemis [3]. Et cependant nous voyons une multitude de chrétiens qui, après leur baptême, reconnaissent bien la vérité de ces préceptes, et les vénèrent comme sortis de la bouche du Seigneur ; mais dès qu'ils ont à souffrir de la part de quelque ennemi, le désir de la vengeance les emporte tellement, le feu de la haine s'allume en eux avec tant d'ardeur, que ni le nom ni les paroles mêmes de l'Evangile ne peuvent les apaiser. Toutes les Eglises sont remplies d'hommes semblables qui ont reçu le Baptême. Et néanmoins ceux qui sont spirituels ne cessent de les avertir d'une manière fraternelle, de les exciter avec un zèle infatigable et dans un esprit de douceur [4], à s'opposer et à résister à ces sortes de tentations et à désirer plutôt de régner dans la paix de Jésus-Christ que de se réjouir à la vue d'un ennemi accablé. Or, cette manière d'agir serait vaine, s'il ne restait plus à de semblables pécheurs aucune espérance de pardon, si la pénitence n'avait plus de remède pour eux. Que d'ailleurs on prenne garde, en pensant autrement, d'affirmer que David, ce patriarche comblé d'éloges et de louanges par Dieu qui l'avait choisi lui-même, ne connaissait pas la volonté de Dieu, quand épris d'amour pour la femme d'autrui, il tendit un piège au mari de cette femme et le fit périr : car après s'être condamné lui-même et avoir été condamné pour ce crime de la bouche d'un prophète, il obtient sa délivrance par l'humilité de son repentir et la confession de son péché. Toutefois il fut puni sévérement [1] ; et son exemple suffit pour nous faire comprendre que le Seigneur n'avait pas en vue les peines éternelles, mais qu'il parlait seulement d'une sévérité plus grande de la part de la loi, quand il disait : « Celui qui connaît la volonté « de son Seigneur et qui fait des choses dignes de « châtiment, recevra un grand nombre de coups. »

19. *Quel est le sacrifice refusé, d'après saint Paul, à ceux qui péchent avec la connaissance de la vérité ?* — Aussi bien ceux qui examinent plus sérieusement ce pasage de l'Epître aux Hébreux, n'entendent pas du sacrifice d'un cœur brisé par le repentir, ces paroles : « Il ne reste plus désormais « de sacrifice pour expier les péchés ; » ils les entendent du sacrifice dont l'Apôtre parlait précisément en cet endroit, c'est-à-dire de l'holocauste de la passion de Notre-Seigneur, que chacun offre pour ses propres péchés, lorsqu'il est consacré au Seigneur par sa foi à la passion, et lorsqu'il reçoit dans les eaux du baptême le nom des fidèles chrétiens. De là il suit que ces paroles de saint Paul signifient que l'on ne peut plus être de nouveau purifié par le baptême quand on a commis le péché après avoir été déjà baptisé. Or, cette intreprétation laisse place à la pénitence : quoique assurément nous reconnaissions que ceux qui n'ont pas encore reçu le baptême, ne sont pas encore par là-même parvenus à une entière connaissance de la vérité. Par conséquent tous ceux qui possèdent la connaissance de la vérité, doivent nécessairement avoir été déjà baptisés. Mais tous ceux qui ont reçu le baptême n'ont pas reçu pour cela la connaissance de la vérité, soit parce qu'on a voulu faire avancer des catéchumènes venus ensuite, soit par suite d'une négligence malheureuse. Et néanmoins, ce sacrifice dont parlait Saint Paul, c'est à-dire l'holocauste du Seigneur, qui est d'une certaine manière offert pour chaque homme en particulier au moment où il est marqué de son nom en recevant le baptême, ne peut plus être offert pour lui s'il lui arrive de pécher encore. Car une fois baptisé on ne peut recevoir un second baptême lors même qu'après le premier on aurait commis le péché par ignorance de la vérité. Conséquemment, puisque sans le baptême nul ne saurait être avec

[1] Act. x. — [2] Matt. XII, 37-40. — [3] Ib. v, 44. — [4] Gal. VI, 1.

[1] II Rois XI, XII.

raison regardé comme connaissant la vérité il ne reste plus à tous ceux qui ont reçu cette connaissance, de sacrifice pour expier leurs péchés, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent plus être baptisés de nouveau. En même temps, ceux qui n'ont pas reçu l'enseignement nécessaire pour connaître la vérité, ne doivent pas pour cela croire que ce sacrifice puisse encore être offert pour eux si déjà cette offrande a eu lieu ; en d'autres termes, ceux qui ont reçu une première fois par le baptême le sacrement de la vérité, ne peuvent plus être baptisés de nouveau. Comme si nous disions : un homme n'est pas un quadrupède ; mais néanmoins tous les animaux qui ne sont pas hommes ne sont pas pour cela des quadrupèdes. Et en effet à l'égard de ceux qui ont déjà reçu le baptême, il est plus exact de dire qu'ils sont guéris par la pénitence, que de dire qu'ils reçoivent une vie nouvelle ; parce que le baptême seul donne cette vie. Il est vrai que la pénitence agit alors en eux, mais elle agit comme sur le fondement. Si longtemps donc que ce fondement demeure, l'édifice peut être réparé ; mais dès que l'on prétend renouveler ce fondement, il faut nécessairement détruire l'édifice tout entier. C'est pour cela que saint Paul, écrivant à ces Hébreux qui semblaient avoir quitté le nouveau Testament pour retourner au sacerdoce de l'ancienne loi, leur disait : « Laissant donc l'enseignement élémentaire sur Jésus-« Christ, portons nos regards vers ce qui est « parfait, sans poser de nouveau le fondement « de la pénitence des œuvres mortes, de la foi en « Dieu, de la doctrine du baptême, de l'imposition « de la main, de la résurrection même des morts « et du jugement éternel [1]. » Si Saint Paul ne veut pas qu'on réitère ces dons, c'est qu'on les a reçus dans le baptême, c'est-à-dire dans la consécration des fidèles; au lieu que s'il s'agit d'expliquer la parole de Dieu et d'enseigner sa doctrine, il faut répéter non pas une fois, mais un grand nombre de fois, et quand l'occasion le demande.

20. *Est-ce un péché commis avec connaissance contre la personne même du Saint-Esprit ?* — Mais ne pourrait-on pas dire encore : ce n'est pas quand on a commis un péché quelconque avec connaissance suffisante, mais bien quand avec la même connaissance on a commis un péché proprement dit contre le Saint-Esprit, qu'on doit être regardé comme ne pouvant plus obtenir de pardon ? Or, on peut à ce sujet demander si les Juifs savaient que Notre-Seigneur agissait par le Saint-Esprit, lorsqu'ils l'accusaient dans leurs blasphèmes de chasser les démons au nom du prince des démons [1] ? J'admire en effet comment ils pouvaient reconnaître en lui le Saint-Esprit, puisqu'ils ne savaient même pas que Notre-Seigneur fût le vrai Fils de Dieu ; car ils étaient alors dans cet aveuglement « dont une partie d'Israël reste « frappée, jusqu'à ce que soit entré l'universalité « des Gentils [2]. » Mais nous traiterons ce sujet en son lieu et avec plus d'opportunité, si le Seigneur nous en donne la grâce et le pouvoir.

De plus, si le discernement des esprits doit être entendu en ce sens que chacun juge si c'est le Saint-Esprit ou l'esprit de mensonge qui agit dans chaque homme en particulier ; si d'autre part ce discernement est un don que le Saint-Esprit accorde aux fidèles à un certain moment déterminé, comme le même Apôtre le déclare en un autre endroit [3] : comment les Juifs infidèles pouvaient-ils, sans avoir reçu ce don, juger avec discernement si Notre-Seigneur agissait par le Saint-Esprit ? Et cependant ils ont mérité de justes châtiments quand ils ont donné des preuves tout-à-fait manifestes de leur haine contre lui, quand ils ont produit de faux témoins pour l'accuser [4], quand ils ont envoyé des espions pour le surprendre dans ses paroles [5], quand, après avoir entendu le récit des miracles redoutables qui avaient accompagné sa résurrection, ils se sont efforcés, en corrompant les gardes [6], de répandre des bruits mensongers, et de cacher la vérité ; enfin toutes les fois qu'ils ont donné des preuves de la malice et du venin de leur esprit, comme le récit évangélique le montre suffisament.

21. *Est-ce un blasphème contre les œuvres attribuées au Saint-Esprit ?* — Ce qui précède semble donc nous faire entrevoir enfin que l'on pèche contre le Saint-Esprit quand on combat avec une malice formelle les œuvres accomplies par le Saint-Esprit. Car quoiqu'un homme ne sache pas si c'est le Saint-Esprit qui accomplit une œuvre qu'il déteste ; dès que cet homme est dans la disposition de ne pas vouloir que cette œuvre soit du Saint-Esprit, non point parce qu'elle est mauvaise, mais parce qu'elle est l'objet de sa haine, et parce que sa malice personnelle le rend ennemi de tout ce qui est bien, il doit être avec raison regardé comme coupable du péché contre le Saint-Esprit. Et cependant

[1] Héb. VI, 1, 2.

[1] Matt. IX, 34. — [2] Rom. XI, 25. — [3] I Cor. XII, 10. — [4] Matt. XXVI, 59, 60. — [5] Ib. XXII, 15-17. — [6] Ib. XXVIII, 13.

si quelqu'un de ceux à qui Notre-Seigneur reproche ce crime, vient à la foi de Jésus-Christ; si après avoir dompté sa chair par les austérités de la pénitence il demande le salut avec larmes, comme plusieurs d'entre eux l'ont peut-être déjà fait; qui donc, je le demande, aurait la cruauté de pousser l'erreur jusqu'à nier que ce pécheur ait dû être admis au baptême de Jésus-Christ ou jusqu'à prétendre qu'il y a été admis en vain? Celui qui, obéissant à un sentiment de haine, blasphème les œuvres de Dieu, doit être regardé comme ayant perdu tout espoir de pardon, puisqu'il résiste par une malice formelle aux biens, c'est-à-dire aux dons de Dieu : or, examinons si l'apôtre saint Paul n'a pas été lui-même un de ces hommes. Ses propres paroles vont nous répondre : « J'étais « auparavant, dit-il, blasphèmateur, persécuteur « et outrageux; mais j'ai obtenu miséricorde, « parce que j'ai agi par ignorance, dans l'incréduité [1]. » Peut-être cependant n'a-t-il pas été coupable de ce grand crime, par la raison que l'envie ne régnait point dans son cœur? Entendons-le nous dire en un autre endroit : « Nous étions nous-« mêmes autrefois insensés et incrédules, livrés « à l'erreur, esclaves des voluptés et des passions « de toute sorte, vivant dans la malignité et l'envie, « abominables, nous haïssant les uns les autres [2]. »

22. *Le péché contre le Saint-Esprit est la persévérance dans le mal, accompagnée de désespoir.* — Si donc on ne refuse le baptême de Jésus-Christ ni aux païens, ni aux Juifs, ni aux hérétiques, ni aux schismatiques qui ne l'ont pas encore reçu, dès qu'ils entrent dans la voie du bien après avoir condamné leur vie passée; quoiqu'ils aient été, avant leur participation au sacrement de Baptême, les ennemis du christianisme et de l'Eglise de Dieu et qu'ils aient ainsi résisté au Saint-Esprit par tous les moyens que leur suggerait leur propre malice; si on accorde le secours de la miséricorde à ceux même qui reviennent au bien et qui demandent la paix de Dieu avec un cœur repentant, quand, après avoir été assez instruits dans la science de la vérité pour recevoir les Sacrements, ils sont tombés ensuite et ont résisté au Saint-Esprit; si enfin, parmi ceux mêmes à qui Notre-Seigneur reprochait le blasphème qu'ils avaient prononcé contre le Saint-Esprit, quelques-uns touchés de repentir ont eu recours à la grâce de Dieu, et ont sans aucun doute trouvé en elle la guérison de leurs maux : que reste-t-il à conclure, sinon que le péché contre le Saint-Esprit, auquel Notre-Seigneur déclare que le pardon n'est accordé ni dans le siècle présent, ni dans le siècle à venir, doit être entendu uniquement de la persévérance dans la malice et la malignité, accompagnée du désespoir vis-à-vis de la clémence divine? Car, c'est en cela précisément que consiste la résistance à la grâce et à la paix de Dieu, dont nous avons commencé à parler dans le présent opuscule. On peut conclure en effet de ce qui précède, que les Juifs eux-mêmes à qui Notre-Seigneur reprochait leur blasphème, n'ont pas perdu le pouvoir de sortir de leur état coupable et de faire une pénitence salutaire. Notre-Seigneur leur disait au moment même où il leur faisait ce reproche : « Ou rendez l'arbre bon et le fruit bon; ou rendez « l'arbre mauvais et le fruit mauvais [1]. » Or, ces paroles n'auraient absolument aucun sens, si par suite de leur blasphème il leur était impossible désormais de renoncer à leurs dispositions mauvaises pour entrer dans des dispositions meilleures; s'ils ne pouvaient plus à l'avenir produire aucun fruit par de bonnes actions; ou enfin s'ils produisaient inutilement ces fruits, sans pouvoir obtenir la rémission de leur péché.

32. *Jesus veut qu'on espère toujours en lui.* — Ainsi donc, lorsque le Seigneur chassait les démons par l'Esprit de Dieu, lorsqu'il guérissait les autres maladies ou infirmités corporelles des hommes, il n'avait qu'un seul but : il voulait qu'on reçut avec foi cette parole : « Faites pénitence; car le « royaume des cieux est proche [2]. » La rémission des péchés étant une œuvre spirituelle, il préparait par des miracles la foi en cette rémission : nous en avons la preuve la plus frappante dans la personne du paralytique. Après avoir d'abord offert à celui-ci le bienfait corporel pour lequel il était venu lui-même, car le Fils de l'homme n'était point venu alors pour juger ce monde, mais pour le sauver [3]; après avoir donc dit à ce paralytique : « Tes péchés « te sont remis, » entendant les murmures des Juifs qui s'indignaient de ce qu'il leur paraissait s'arroger injustement une si grande puissance : « Laquelle de ces deux choses est la plus facile, « ajouta-t-il, de dire : Tes péchés te sont remis; « ou de dire : Lève-toi et marche? Or, afin que « vous sachiez que le Fils de l'homme a le pou-« voir de remettre les péchés : Je te le commande, « dit-il au paralytique, lève-toi, emporte ton « grabat et va dans ta maison [4]. » Il montrait assez par ce fait même et par ces paroles, que s'il accomplissait ces œuvres sur les corps,

[1] 1 Tim. I, 13. — [2] Tit. III, 3.

[1] Matt. XII, 31-33. — [2] Ib. III, 2. — [3] Jean, III, 17. — [4] Marc II, 31-1.

c'était afin d'amener les hommes à croire qu'il délivrait les âmes par la rémission des péchés ; en d'autres termes, il voulait par sa puissance visible inspirer la foi à sa puissance invisible. Il accomplissait donc par le Saint-Esprit toutes ces œuvres, dans le but d'accorder aux hommes la grâce et la paix : la grâce par la rémission de leurs péchés ; la paix par leur réconciliation avec Dieu [1], dont nos péchés seuls nous séparent. Mais les Juifs ayant dit alors qu'il chassait les démons par Béelzébuth, il voulut miséricordieusement les avertir de ne pas dire une parole, de ne pas prononcer un blasphème contre le Saint-Esprit [2], c'est-à-dire de ne pas résister à la grâce et à la paix de Dieu, que le Seigneur était venu donner par le Saint-Esprit. Non pas qu'ils eussent déjà commis des péchés qui ne pouvaient leur être pardonnés ni en ce monde ni en l'autre ; mais le Seigneur ne voulait pas que, désespérant d'obtenir leur pardon, ou présumant trop peut-être de leur propre justice, et par là même ne faisant point pénitence ou persévérant dans leurs péchés, ils ne se rendissent coupables de cette sorte de péché : car ils auraient dit une parole, c'est-à-dire un blasphèmes contre le Saint-Esprit, par lequel le Sauveur accomplissait ces prodiges destinés à préparer l'effusion de la grâce et de la paix, si par leur persévérance dans le péché ils avaient résisté à cette grâce même et à cette paix.

Aussi l'expression : dire une parole, ne semble pas devoir être ici entendue seulement de cette parole que produit notre langue, mais aussi de celle qui est d'abord conçue dans notre cœur, puis exprimée dans nos œuvres. En effet, de même que ceux-là ne confessent pas Dieu qui le confessent seulement par le mouvement de leurs lèvres, et non point par leurs bonnes œuvres, car l'Apôtre dit de ces hommes : « Ils confessent qu'ils con-« naissent Dieu, mais ils le nient par leurs œu-« vres [3] ; » d'où on doit conclure que l'on peut évidemment dire une chose par des actions, comme il est ici manifeste qu'on peut la nier par ces mêmes actions : ainsi cette parole de l'Apôtre : « Personne ne dit : Seigneur Jésus, si ce n'est par « le Saint-Esprit [4], » ne peut être entendue dans son sens véritable, si on ne l'entend du langage des actions. Car il ne faut pas croire qu'ils prononçaient ces paroles par le Saint-Esprit, ceux à qui Notre-Seigneur disait lui-même : « Pour-« quoi me dites-vous, Seigneur, Seigneur, tandis « que vous ne faites pas les choses que je vous « commande [1] ? » et ailleurs : « Ceux qui me « disent Seigneur, Seigneur, n'entreront pas « dans le royaume des cieux [2]. » A l'exemple donc de ces confesseurs et de ces adorateurs hypocrites, ceux qui disent contre le Saint-Esprit cette parole que Notre-Seigneur veut nous montrer comme irrémissible, c'est-à-dire ceux qui désespérant de recevoir la grâce et la paix qu'il accorde gratuitement, se disent à eux-mêmes qu'ils doivent persévérer dans leurs péchés, doivent être regardés comme disant cette parole par leurs actions. Et si les premiers renient Notre-Seigneur par leurs œuvres, ceux-ci disent également par leurs œuvres qu'ils persévèrent dans leur vie mauvaise et dans leurs mœurs dépravées, et ils le font en effet, c'est-à-dire qu'ils y persévèrent. Et puisque telle est réellement leur conduite, qui pourra désormais apprendre avec surprise ou même sans le comprendre parfaitement, que d'une part Notre-Seigneur Jésus-Christ appelait les Juifs à la pénitence par cette menace, afin de pouvoir, lorsqu'ils croiraient en lui, leur accorder la grâce et la paix ; et que d'autre part, les Juifs ayant résisté à cette grâce et à cette paix et par là-même ayant dit une parole et un blasphème contre le Saint-Esprit, c'est-à-dire ayant persévéré dans leurs péchés par une opiniâtreté d'esprit désespérée et impie, et s'étant élevés avec orgueil contre Dieu, au lieu de faire une confession et une pénitence pleine d'humilité, ils ne puissent obtenir leur pardon ni dans le siècle présent ni dans le siècle à venir ?

Si donc il en est ainsi, nous avons, à propos de la grâce et de la paix que nous recevons de Dieu le Père et de Notre-Seigneur Jésus-Christ, résolu avec le secours du ciel une question dont les difficultés égalent l'importance. Quant à ceux qui désirent encore avoir sur ce grave sujet des réflexions et un traité plus étendus, nous leur dirons que l'étude de l'Evangile et les paroles des Evangélistes peuvent les satisfaire, mais qu'ils se souviennent aussi que pour le moment nous avons entrepris une étude sur l'Epître de saint Paul aux Romains ; Epître dont nous continuerons, s'il plaît à Dieu, d'étudier la suite dans les livres suivants, après avoir enfin terminé ici le premier.

[1] I Rét. ch. 25. — [2] Matt. XII, 22, 33. — [3] Tit. I, 16. — I Cor. XII, 3.

[1] Luc. VI, 46. — [2] Matt. VII, 21.

Traduction de M. l'abbé BARDOT.

COMMENTAIRE

DE L'ÉPITRE AUX GALATES.

AVANT-PROPOS.

1. *But de l'Epître.* — Le motif qui porte l'Apôtre à écrire aux Galates, est de leur faire comprendre que la grâce de Dieu demande d'eux qu'ils ne soient plus assujétis à la Loi. Quand en effet la grâce de l'Évangile leur eut été annoncée, ils eurent affaire à des hommes, issus de la circoncision, qui portaient le nom de chrétiens, mais qui ne s'attachant pas encore au bienfait même de la grâce voulaient rester courbés sous ces fardeaux de la Loi. Or, Dieu leur Maître en avait chargé, non pas des serviteurs de la justice mais des esclaves du péché, lorsqu'à ces hommes d'iniquité il avait donné une Loi juste, non pour les purifier de leurs crimes, mais pour les leur faire connaître; car il n'y a pour effacer le péché que la grâce de la foi qui agit par amour. Et quoique les Galates fussent déjà établis sous l'empire de cette grâce, ces faux docteurs voulaient les ramener sous le joug de la Loi, ils leur assuraient même qu'ils ne pouvaient profiter de l'Évangile s'ils n'adoptaient la circoncision et les autres observances charnelles de la religion judaïque. Aussi s'étaient-ils mis à suspecter l'Apôtre saint Paul, qui leur avait prêché l'Évangile, et à l'accuser de ne suivre pas la même règle que les autres Apôtres, puisque ceux-ci forçaient les Gentils à pratiquer le Judaïsme. L'Apôtre Pierre en effet avait cédé devant les clameurs de cette espèce de chrétiens ; il avait été amené à user de dissimulation et à laisser croire que selon lui l'Évangile ne serait salutaire aux Gentils que s'ils portaient les fardeaux de la Loi : c'est de cette dissimulation que le fit revenir l'Apôtre saint Paul, comme lui-même nous l'apprend dans cette Épître [1].

Une question semblable est traitée dans l'Épître aux Romains. Il semble pourtant y avoir une différence. Dans l'Épître aux Romains l'Apôtre met fin aux contestations ardentes qui s'étaient élevées entre les chrétiens sortis du Judaïsme et les chrétiens issus de la Gentilité, les premiers prétendant que l'Évangile leur avait été donné comme une récompense due aux bonnes œuvres qu'ils avaient accomplies sous la loi et que les incirconcis ne l'ayant pas mérité, on ne devait pas les y admettre : tandis que ces derniers cherchaient à se préférer aux Juifs, meurtriers du Sauveur. Mais dans l'Épître aux Galates il s'adresse à des hommes déjà ébranlés par l'autorité des judaïsants qui les poussaient à la pratique des observances légales, et commençant déjà à croire sur leur parole que l'Apôtre saint Paul ne leur avait pas enseigné la vérité en les empêchant de se faire circoncire. Voilà pourquoi il débute de cette manière : « Je m'é-« tonne que vous quittiez si vite celui qui vous « a appelés à la gloire du Christ pour passer à « un autre Évangile. » Cette espèce d'exorde indique en peu de mots de quoi il est question. Déjà dans la salutation il a dit, ce qu'il n'a fait dans aucune Épître, qu'il est « Apôtre, non de « la part des hommes ni par l'intermédiaire « d'aucun homme [1] : » ce qui était indiquer suffisamment que les faux docteurs des Galates venaient, eux, non de la part de Dieu, mais de la part des hommes, et qu'on ne devait pas regarder comme inférieure à celle des autres Apôtres l'autorité du témoignage qu'il rendait à l'Évangile, puisqu'il savait bien que son apostolat n'avait rien d'humain, mais qu'il venait immédiatement de Jésus-Christ et de Dieu son Père. Tel est le sens dans lequel nous avons entrepris, avec la permission et la grâce du Seigneur, d'étudier et d'expliquer en détail cette Épître, à partir des premiers mots.

2. *Autorité apostolique de saint Paul.* — « Paul, « Apôtre, non de la part des hommes ni par « l'intermédiaire d'aucun homme, mais par Jé-« sus-Christ et par Dieu son Père, qui l'a ressuscité « d'entre les morts ; et tous les frères qui sont « avec moi, aux Églises de Galatie [2]. » Être envoyé de la part des hommes, c'est être menteur ; l'être par l'intermédiaire d'un homme, c'est pouvoir enseigner la vérité, attendu que Dieu, la vérité même, peut donner mission par l'in-

[1] Gal. II, 14.

[1] Gal. I, 6, 1. — [2] Ib. 1,2.

termédiaire d'un homme. Conséquemment, n'être envoyé ni de la part des hommes, ni par l'intermédiaire d'aucun homme, mais par Dieu même, c'est recevoir de lui le don de véracité, puisqu'il l'accorde à ceux mêmes qu'il a envoyés par l'intermédiaire d'un homme. Si donc les premiers Apôtres sont véridiques pour avoir reçu leur mission, non des hommes mais de Dieu par l'intermédiaire d'un homme, de Jésus-Christ même durant sa vie mortelle ; confiance n'est-elle pas due également au dernier des Apôtres, puisqu'il a été envoyé par Jésus-Christ, alors qu'après sa résurrection tout en lui était divin [1] ? Les premiers Apôtres sont tous les autres, puisque le Christ les a établis quand sous un rapport il était homme encore, c'est-à-dire mortel ; le dernier est l'Apôtre Paul, établi par lui aussi, mais quand tout en lui était divin, quand sous tout rapport il était immortel. Pourquoi donc son témoignage n'aurait-il pas la même autorité que le leur ? La gloire dont brillait le Seigneur quand il l'a honoré de l'apostolat ne compense-t-elle pas le désavantage, si c'en est un, d'avoir été appelé après les autres ? Aussi après avoir dit : « Et par Dieu le Père, » il ajoute : « Qui l'a ressuscité d'entre les morts, » pour rappeler ainsi et en peu de mots, la gloire où était parvenu le Sauveur en lui donnant sa mission.

3. *Salutation.* — « Grâce à vous et paix de la « part de Dieu le Père et de Jésus-Christ, le « Seigneur [2]. » La grâce de Dieu nous remet nos péchés pour nous réconcilier avec Dieu ; la paix est cette réconciliation même. « Qui s'est « livré lui-même pour nos péchés, afin de nous « arracher à ce siècle mauvais. » Comprenez que ce siècle est mauvais, à cause des hommes pervers qui y sont ; comme on dit mauvaise une maison où demeurent les méchants. « Selon la « volonté de notre Dieu et Père, à qui est la « gloire pour les siècles des siècles. Amen. » Si les hommes font quelque bien, doivent-ils donc se l'attribuer, puisque le Fils de Dieu lui-même assure dans l'Evangile qu'il ne cherche pas sa gloire [3], et qu'il n'est pas venu faire sa volonté, mais la volonté de Celui qui l'a envoyé [4] ? Si l'Apôtre rappelle dès maintenant cette gloire et cette volonté du Père, c'est pour faire entendre qu'à l'exemple du Seigneur de qui il tient sa mission, il ne recherche pas sa gloire et ne fait pas sa volonté propre en prêchant l'Evangile. C'est du reste ce qu'il dira bientôt en ces termes : « Si « je plaisais aux hommes, je ne serais pas ser- « viteur du Christ [1]. »

4. *Entreprise impie des Judaïsants.* — « Je « m'étonne que vous quittiez si vite celui qui « vous a appelés à la gloire du Christ, pour « passer à un autre Evangile ; et il n'en est pas « d'autre [2]. » Car s'il en est un autre en dehors de celui qu'a donné le Seigneur, soit par lui-même, soit par quelque envoyé, il ne mérite plus le nom d'Evangile. Après avoir dit : « Que « vous quittiez celui qui vous a appelés, » il ajoute à dessein : « A la gloire du Christ ; » car c'est elle qu'on voulait éteindre, puisqu'il serait venu en quelque sorte inutilement sur la terre, si la circoncision charnelle et les autres observances légales étaient capables de sauver l'humanité. « Seulement il est des hommes qui sè- « ment le trouble parmi vous et veulent renverser « l'Evangile du Christ. » S'ils parviennent à troubler les Galates, ils ne parviennent pas également à renverser l'Evangile, car il est inébranlable ; mais ils en ont le dessein en détachant les croyants des choses spirituelles pour les attacher à ce qui est charnel. S'y attachassent-ils, l'Evangile reste debout. Aussi bien, après ces mots : « Qui sèment le trouble parmi vous, » il ne dit pas, et renversent, mais : « Et veulent « renverser l'Evangile du Christ. — Mais si nous- « mêmes ou un ange du ciel vous annonçait un « Evangile différent de celui que nous vous « avons prêché, qu'il soit anathème. » C'est pour elle-même qu'il faut aimer la vérité, ce n'est ni pour l'homme ni pour l'ange qui la publient. L'aimer pour ceux qui l'annoncent, c'est s'exposer à aimer le mensonge s'ils en disent d'eux-mêmes. « Nous l'avons dit, et je le répète : Si « quelqu'un vous prêche un Evangile différent « de celui que vous avez reçu, qu'il soit ana- « thème. » Il leur avait dit cela de vive voix, ou bien il répétait ce qu'il venait de leur écrire ; c'est pourquoi il s'exprimait ainsi : « Nous l'avons « dit. » Cette répétition néanmoins fait une impression fort salutaire et prépare l'âme à conserver avec fermeté la foi reccommandée avec tant d'instance.

5. *Pureté d'intention.* — « Maintenant donc « est-ce des hommes ou est-ce Dieu que je veux « persuader ? Est-ce aux hommes que je cher-

[1] I Rét. ch. XXIV, n, 1. — [2] Gal. I, 3-5. — [3] Jean, VIII, 50. — [4] Ib. VI, 38.

[1] Gal. I, 10. — [2] Ib. I, 6-9.

« che à plaire ? Si je plaisais encore encore aux « hommes , je ne serais point serviteur du « Christ [1]. » On ne saurait persuader Dieu , puisque devant lui tout est à découvert ; mais on a raison de chercher à persuader les hommes, quand on désire rendre agréable, non point sa personne, mais la vérité dont on les persuade. Plaire aux hommes sans chercher près d'eux sa propre gloire, mais la gloire de Dieu dans l'intention de les sauver, ce n'est point plaire aux hommes, c'est plaire à Dieu ; au moins n'est-ce pas plaire aux hommes que de plaire à Dieu et aux hommes en même temps ; car autre chose est de plaire aux hommes seulement et autre chose de plaire en même temps à Dieu et à eux. De même si l'on plaît aux hommes à cause de la vérité qu'on leur dit, ce n'est pas la personne, c'est la vérité qui leur plaît. « Si je « leur plaisais, » dit saint Paul, si je cherchais à leur plaire, si j'en avais la volonté ; tel est bien le sens, car si sans rien faire pour cela il plaisait aux hommes en quelque sorte à cause de lui-même et non à cause de Dieu et de l'Evangile qu'il prêche, il ne faudrait pas l'attribuer à son orgueil, mais plutôt à l'erreur de celui qui prend en lui ce plaisir désordonné. Voici donc quelle est sa pensée. Est-ce les hommes ou est-ce Dieu que je persuade maintenant ? ou bien pour persuader les hommes, est-ce aux hommes que je cherche à plaire ? Si je cherchais à leur plaire encore, je ne serais pas serviteur du Christ. En effet le Christ ordonne à ses serviteurs d'apprendre de lui à être doux et humbles de cœur [2]. Or, on ne le peut quand c'est pour soi-même, c'est-à-dire pour sa gloire propre et personnelle qu'on cherche à plaire aux hommes. Quand donc l'Apôtre dit ailleurs : « Nous persuadons les hom- « mes, mais nous sommes connus de Dieu [3] ; » c'est pour faire comprendre qu'à cette question : « Est-ce les hommes que je persuade, ou est-ce « Dieu ? » il faut répondre que ce n'est pas Dieu mais les hommes.

Aussi bien ne doit-on pas être surpris qu'il dise encore : « Comme moi-même je plais à « tous en toutes choses ; » car il ajoute : « Ne « cherchant pas ce qui m'est avantageux, mais « ce qui l'est au grand nombre, afin qu'ils soient « sauvés [4]. » Or il n'est ni avantageux ni salutaire à aucun homme qu'on lui plaise pour soi ; on ne plaît utilement qu'en plaisant en vue de Dieu, c'est-à-dire qu'en faisant aimer et glorifier Dieu dont on admire les dons dans quelqu'un ou dont on les reçoit par l'entremise d'un homme ; quand un homme plaît à ce point de vue, ce n'est plus lui, c'est Dieu qui plaît. Par conséquent on peut dire tout à la fois : Je plais et je ne plais pas, et quiconque sait comprendre comme il faut, et prier avec piété, saisira les deux propositions sans voir entre elles la moindre contrariété.

[1] Gal. I, 10. — [2] Matt. XI, 29. — [3] II Cor. V, 11. — [4] I Cor. X, 33.

6. *Autorité divine de l'enseignement de saint Paul.* — « Car je vous déclare, mes frères, que « l'Evangile annoncé par moi n'est pas selon « l'homme ; je ne l'ai ni reçu ni appris d'aucun « homme, mais par la révélation de Jésus- « Christ [1]. » Un Evangile humain serait un mensonge [2] ; car tout homme est menteur ; et tout ce qu'il y a de vérité dans quelqu'un ne vient pas de l'homme, mais de Dieu par un homme. Aussi ne doit-on pas donner le nom d'Evangile à un enseignement qui serait tout humain, tel que l'enseignement de ces docteurs qui attiraient de la liberté à l'esclavage ceux qui étaient appelés par Dieu de l'esclavage à la liberté.

7. *Opposition entre les observances de la Synagogue et l'Eglise de Dieu.* — « En effet vous avez « ouï dire de quelle manière je vivais autrefois « dans le Judaïsme, persécutant à outrance et « ravageant l'Eglise de Dieu, progressant dans le « judaïsme au dessus de plusieurs de mon épo- « que et de ma nation, et zélateur fanatique des « traditions de mes pères [3]. » Si en persécutant et en ravageant l'Eglise de Dieu il faisait des progrès dans le judaïsme, c'est qu'évidemment il y a opposition entre le Judaïsme et l'Eglise ; opposition provenant, non de cette loi spirituelle qui fut donnée aux Juifs, mais des pratiques charnelles dont ils s'étaient rendus esclaves. Et si le zèle ou l'ardeur de Paul à suivre les traditions de ses pères le portait à persécuter la sainte Eglise, c'est qu'à cette Eglise sont contraires ces traditions. La faute n'en est pas à la Loi, qui est spirituelle [4], et qui ne demande pas à être entendue charnellement ; elle doit retomber sur les hommes qui donnent un sens charnel à ce qu'ils ont appris et qui y ajoutent beaucoup d'eux-mêmes, anéantissant ainsi, comme le leur reproche le Sauveur, les commandements de Dieu en faveur de leurs traditions [5].

8. *Saint Paul n'a appris l'Evangile de personne.* — « Mais lorsqu'il plut à Celui qui m'a « séparé du sein de ma mère et qui m'a ap-

[1] Gal. I, 11, 12. — [2] Ps. CXV, 11. — [3] Gal. I, 13, 14. — [4] Rom. VII, 14. — [5] Matt. XV, 3.

« pelé par sa grâce, de me révéler son Fils afin « de l'annoncer parmi les Gentils; aussitôt, sans « acquiescer à la chair et au sang. » Etre séparé du sein de sa mère, c'est renoncer aux coutumes aveugles de ses parents selon la chair; et acquiescer à la chair et au sang, c'est suivre les impulsions charnelles de sa famille et de ses proches. « Et sans « aller à Jérusalem près de ceux qui étaient apôtres « avant moi, je m'en allai en Arabie et je revins en- « core à Damas. Puis, après trois ans, je montai « à Jérusalem pour voir Pierre et je demeurai « avec lui quinze jours. » Si Paul ne vit Pierre qu'après avoir prêché l'Evangile en Arabie, ce ne fut pas assurément pour apprendre de lui cet Evangile ; c'était pour mettre le comble à sa charité fraternelle en faisant de tout près connaissance avec lui. « Mais je ne vis aucun autre « Apôtre, si ce n'est Jacques, le frère du Sei- « gneur [1]. » Le frère du Seigneur, en ce sens que Joseph avait pu l'avoir d'une autre épouse, ou bien qu'il était de la famille de Marie, mère de Jésus.

9. *Serment. Juifs nombreux convertis.* — « En « vous parlant ainsi, je l'atteste devant Dieu, je « ne ments pas. » *Je l'atteste devant Dieu, je ne ments pas*, c'est un serment. Et qu'y a-t-il de plus redoutable que ce serment ? Cependant le serment n'est pas interdit quand il a pour cause, non pas *le mal* de celui qui le prête, mais *le mal* de l'incrédulité qui l'exige. Car si le Seigneur a défendu de jurer, c'est en ce sens que nul ne doit jurer de soi-même ; comme beaucoup qui ont souvent le serment à la bouche, soit pour se distinguer, soit pour y prendre plaisir. L'Apôtre ne conaissait-il pas la défense du Seigneur? Et pourtant il a juré; car il ne faut pas écouter ceux qui prétendent que plusieurs de ses formules ne sont pas des serments. Comment expliqueront-ils autrement celle-ci: « Je meurs « chaque jour, mes frères, par la gloire que je « reçois de vous en Jésus-Christ Notre-Sei- « gneur [2] ? » car les exemplaires grecs prouvent avec la plus complète évidence que c'est une formule de serment [3]. Autant donc qu'il le peut, l'Apôtre s'abstient de jurer ; ce n'est ni la passion ni le plaisir qui l'y portent; car le serment étant plus que « oui, oui, non, non, vient « du mal [4]; » du mal, c'est-à-dire de la faiblesse ou de l'incrédulité de ceux qui sans lui ne voudraient pas croire.

« Je vins ensuite dans les contrées de la Syrie « et de la Cilicie; mais j'étais inconnu de visage « aux Eglises de Judée qui sont unies au Christ. » Observez que ce n'est pas seulement à Jérusalem qu'il y a eu des Juifs pour croire au Christ et que ceux d'entre eux qui crurent en lui n'étaient pas assez peu nombreux pour être confondus au sein des Eglises des Gentils, mais assez nombreux pour former des Eglises. Seulement elles avaient ouï dire : « Celui qui autrefois « nous persécutait annonce maintenant la foi « qu'il travaillait alors à détruire; et elles glori- « fiaient Dieu à mon sujet [1]. » N'est-ce point ce qu'il avait en vue quand il disait qu'il plaisait aux hommes, non pour lui-même, mais pour les porter à glorifier Dieu? Notre-Seigneur dit aussi dans le même sens : « Que vos œuvres « brillent devant les hommes, afin qu'ils voient « le bien que vous faites et qu'ils glorifient votre « Père qui est aux cieux [2]. »

10. *Second voyage à Jérusalem.* — « Quatorze « ans après, je montai à Jérusalem avec Barnabé, « ayant pris aussi Tite avec moi. » S'il les nomme l'un et l'autre, c'est en quelque sorte pour citer plusieurs témoins. « Or, j'y montai d'après une « révélation; » il parlait ainsi pour qu'ils ne fussent pas portés à demander pour quel motif il voulut y aller alors, après avoir été si longtemps sans s'y rendre. Si donc une révélation lui dit d'y aller, c'est qu'il était bon qu'il y montât en ce moment. « Et j'exposai aux fidèles l'E- « vangile que je prêche parmi les Gentils, et en « particulier à ceux qui paraissent quelque cho- « se. » S'il exposa en particulier l'Evangile à ceux qui surpassaient les autres dans l'Eglise et après l'avoir exposé devant tout le monde, ce n'était point qu'il eût enseigné publiquement quelques erreurs et qu'il voulût rétablir la vérité à part, devant un petit nombre ; seulement il avait gardé le silence sur certains points que n'étaient pas capables d'entendre encore les petits, comme ceux, écrit-il aux Corinthiens, à qui il a donné du lait et non à manger [3]; car il n'est jamais permis d'avancer rien de faux, tandis qu'il est quelquefois bon de taire une vérité. Il était donc utile que les Apôtres connussent combien il était parfait ; attendu que pour être Apôtre il ne lui suffisait pas d'être fidèle, de conserver la bonne et vraie foi. En ajoutant : « Ne courrais-je pas « ou n'aurais-je pas couru en vain [4] ? » il s'adresse, non pas à ceux avec qui il a confronté séparément son Evangile, mais à ceux à qui il écrit. C'est une

[1] Gal. I, 15-19. — [2] I Cor. XV, 31. — [3] V. serm. sur la Mont. l. I, ch. XVII, n. 51. — [4] Matt. V, 37.

[1] Gal. I, 20-24. — [2] Matt. V, 16. — [3] I Cor. III, 2. — [4] Gal. II, 1, 2.

espèce de question qu'il se fait dans l'intention de montrer que ce n'est pas envain qu'il court ou qu'il a couru, puisque d'après le témoignage des autres Apôtres il ne s'écarte en rien de la verité de l'Evangile.

11. *Tite demeure sans être circoncis.* — « De « plus, poursuit-il, Tite qui m'accompagnait, ne « fut pas contraint à se faire circoncire, tout « gentil qu'il était. » Tite était gentil et il n'y avait dans sa famille ni habitude ni alliance qui dût le faire circoncire comme le fut Timothée; cependant l'Apôtre lui aurait permis aisément de se soumettre à la circoncision; car il n'enseignait pas que la circoncision même fût contraire au salut, mais il montrait qu'on s'en écartait en plaçant son espoir dans la circoncision. Il pouvait donc tolérer tranquillement cette observance comme superflue; puisqu'il a dit ailleurs; « La circoncision n'est rien, l'incirconsion « n'est rien non plus; mais l'observation des « commandements de Dieu [1]. »

« Or ce fut en considération de quelques faux « frères qui s'étaient furtivement introduits, » que Tite ne fut pas contraint de se faire circoncire; en d'autres termes, ce qui empêcha qu'il ne consentît à le laisser circoncire, c'est que ces faux frères « qui s'étaient introduits furtivement, « dit-il, pour examiner la liberté » des fidèles, l'observaient avec passion et désiraient vivement que Tite fût circoncis, afin de publier ensuite que d'après le témoignage et le consentement de Paul lui-même, la circoncision était nécessaire au salut, et par là « de réduire en servitude » les chrétiens, en les appelant à porter le fardeau des œuvres serviles de la Loi. Mais « il ne con- « sentit pas même un instant à se soumettre à « eux, afin de conserver parmi les Gentils la vé- « rité de l'Evangile [2]. »

12. *Accord constaté entre la doctrine de saint Paul et celle des autres Apôtres.* — Les envieux de l'Apôtre saint Paul le signalaient et voulaient qu'on le suspectât comme ancien persécuteur de l'Eglise ; c'est pour faire allusion à cela qu'il dit ensuite : « Quant à ceux qui paraissent quel- « que chose, peu m'importe ce qu'ils étaient ja- « dis. » C'est seulement aux yeux des hommes charnels qu'ils semblent être quelque chose, car en eux-mêmes ils ne sont rien. Fussent-ils de bons ministres du Seigneur, c'est le Christ qui est en eux quelque chose, et non pas eux par eux-mêmes; car si c'était eux et par eux-mêmes, toujours ils auraient été ce qu'on les suppose. Si « peu importe à l'Apôtre ce qu'ils « étaient jadis, » car eux aussi ont été pécheurs, c'est que « Dieu ne fait point acception de la « personne d'un homme, » puisque sans acception aucune il appelle tout le monde au salut, et n'impute à aucun ses péchés. Une preuve, c'est qu'en l'absence des premiers Apôtres qu'il avait choisis, le Seigneur fit de saint Paul un Apôtre parfait, afin qu'au lieu de rien ajouter à la perfection de son enseignement lorsqu'il vint le confronter avec le leur, ils reconnussent que le même Seigneur Jésus-Christ, qui sauve sans faire acception des personnes, avait accordé à Paul de distribuer aux Gentils ce qu'il avait accordé à Pierre de donner aux Juifs. Ainsi donc il fut constaté qu'ils ne différaient pas de lui, qu'ils ne pouvaient nier que son Evangile fût parfait comme lui le prétendait, ni vouloir y ajouter comme à un enseignement imparfait : et au lieu d'en blâmer les défauts ils en louèrent l'excellence. « Puis ils nous donnèrent la main en « signe de communion ; » ils consentirent à faire société, ils obéirent à la volonté du Seigneur, en approuvant que Paul et Barnabé allassent « vers les Gentils, tandis qu'eux se réserveraient « pour la circoncision, » qui paraît opposée à l'incirconcision, c'est-à-dire aux Gentils. Tel est en effet le sens qu'on peut donner à cette expression, *au contraire*, *e contrario* : il faudrait alors lire de la manière suivante : ceux qui semblent quelque chose ne m'ont rien appris ; *au contraire* ils sont convenus avec moi et avec Barnabé que nous nous occuperions des Gentils, qui sont contraires à la circoncision, et eux de la circoncision même : ainsi « nous ont-ils donné la main « en signe de communion [1]. »

13. *Les Apôtres veulent n'être rien.* — Qu'on se garde bien de considérer comme un outrage jeté à ses prédécesseurs dans l'apostolat ces paroles de saint Paul : « Peu m'importe ce qu'étaient au- « trefois ceux qui maintenant paraissent quel- « que chose. » Au contraire, ces hommes spirituels voulaient qu'on arrêtât les âmes charnelles qui les regardaient comme quelque chose, au lieu de voir le Christ en eux ; et ils tressaillaient de bonheur quand on persuadait au monde que, comme Paul lui-même, eux qui le précédaient dans la carrière avaient été justifiés, de pécheurs qu'ils étaient ; car Dieu ne fait point acception de personne, et d'ailleurs ils cher-

[1] I Cor. VII, 19. — [2] Gal. II, 3-5.

[1] Gal. II, 6-9.

chaient sa gloire et non la leur. Mais comme ces hommes charnels et orgueilleux s'irritent et se croient outragés lorsqu'on rappelle quelque souvenir de leur vie passée, ils jugent des Apôtres d'après les dispositions de leur propre cœur. Pierre, Jacques et Jean étaient les plus honorés du collége apostolique, car c'est à eux que se montra le Seigneur sur la montagne, lorsqu'il voulut donner une idée de son royaume, et six jours après avoir dit : « Il y en a ici, par« mi ceux qui m'environnent, qui ne goûteront « point la mort sans avoir vu le Fils de l'homme « dans le royaume de son Père [1]. » Cependant ils n'étaient pas des colonnes, ils le paraissaient seulement. Ah ! Paul savait que la Sagesse s'était bâti une demeure et qu'elle avait établi, non pas trois colonnes mais sept [2] ; nombre mystérieux qui rappelle : soit l'unité qui règne entre les Eglises ; car sept est souvent pris pour le tout, comme dans ce passage de l'Evangile : « Il rece« vra dans ce siècle sept fois autant [3], » ce qui revient à ces mots : « N'ayant rien et possédant «tout [4], » et comme lorsque saint Jean écrit aux sept Eglise en qui se personnifie l'Eglise universelle [5] ; soit aux sept opérations de l'Esprit-Saint, car ces opérations de sagesse et d'intelligence, de conseil et de force, de science, de piété et de crainte de Dieu [6], sont comme les sept colonnes qui soutiennent la demeure du Fils de Dieu, c'est-à-dire l'Eglise.

14. *Cotisations des communautés chrétiennes.* — « Seulement nous devions nous souvenir des pau« vres, ce que je me suis aussi appliqué à « faire [7]. » Tous les Apôtres s'étaient chargés en commun du soin des pauvres fidèles qui étaient dans la Judée et qui avaient déposé à leurs pieds le prix de leurs biens après les avoir vendus [6]. Quand donc Paul et Barnabé furent adressés aux Gentils, ils durent exciter les Eglises de la Gentilité, qui n'avaient pas vendu leurs biens, à venir en aide à celles qui s'en étaient dépouillées. Ecoutez ce qu'il dit aux Romains : « Maintenant « je vais aller à Jérusalem pour servir les saints ; « car la Macédoine et l'Achaïe ont trouvé bon « de faire quelques collectes pour les pauvres des « saints qui sont à Jérusalem. Or il leur a plu ainsi, « et elles leur sont redevables ; car si les Gentils « sont entrés en partage de leurs biens spirituels, « ils doivent leur faire part aussi de leurs biens « temporels [9]. »

[1] Matt. XVI, 28. — [2] Prov. IX, 1. — [3] Matt. XIX, 29. — [4] II Cor. VI, 10. — [5] Apoc. I, 4. — [6] Is. XI, 2, 3. — [7] Gal. II, 10. — [8] Act. IV, 35. — [9] Rom. XV, 25-27.

15. *Réprimande de saint Paul à saint Pierre. Saint Pierre plus admirable ici que saint Paul.* — Saint Paul n'était donc tombé dans aucune dissimulation, car il observait partout ce qu'il croyait convenable soit aux Eglises des Gentils soit aux Eglises des Juifs ; ne détruisant point une coutume, quand elle n'était pas un obstacle au royaume de Dieu, et recommandant seulement, dans le cas même où pour ménager les faibles il voulait qu'on gardât un usage, de ne pas mettre l'espoir du salut dans ce qui n'y contribuait pas. C'est ainsi qu'il écrit aux Corinthiens : « Un cir« concis a-t-il été appelé ? Qu'il ne se donne « point pour incirconcis. Est-ce un incirconcis « qui a été appelé ? Qu'il ne se fasse point cir« concire. La circoncision n'est rien, l'incircon« cision n'est rien ; mais l'essentiel est d'obser« ver les commandements de Dieu. Que chacun « persévère dans la vocation où il était quand il a « été appelé [1]. » Saint Paul ne voyait ici que des usages ou des états de vie qui ne font obstacle ni à la foi ni aux bonnes mœurs ; car si un brigand avait été appelé au Christianisme, il ne s'ensuivrait pas qu'il dût rester brigand.

Mais saint Pierre étant venu à Antioche, saint Paul lui reprocha, non pas de se conformer aux usages des Juifs, puisqu'il était né et avait été élevé parmi eux, et pourtant il ne les observait point parmi les Gentils ; mais de vouloir les imposer à ces derniers lorsqu'il vit arriver quelques frères envoyés par Jacques, c'est-à-dire venus de la Judée, puisque Jacques, était le chef de l'Eglise de Jérusalem. Redoutant en effet ceux qui plaçaient encore le salut dans ces observances, Pierre se séparait des Gentils et feignait de se conformer aux Juifs pour assujettir les Gentils à ces servitudes. C'est ce que révèlent suffisamment les termes mêmes de la réprimande. Après avoir dit : « Si tout Juif que tu es, tu vis à la manière « des Gentils et non en Juif, » il n'ajoute pas en effet : Comment reviens-tu encore aux usages des Juifs ; mais : « Comment forces-tu les Gentils à « judaïser ? » S'il lui adressa cette réprimande en public, c'est qu'il y fut contraint pour guérir ainsi tout le monde. Quel besoin de relever en secret une faute propre à nuire au grand nombre ?

Ajoutez à cette considération que le caractère ferme et la charité de Pierre, à qui le Seigneur avait dit jusqu'à trois fois : « Pierre, m'aimes-tu ?

[1] I Cor. VII, 18-20.

« Pais mes brebis [1], » recevaient très-volontiers d'un pasteur moins élevé en dignité une réprimande qui pouvait procurer le salut du troupeau. Celui des deux apôtres à qui s'adressait la correction était plus admirable et plus difficile à imiter que celui qui la faisait. Il est effectivement plus facile de remarquer ce qu'il y a à corriger dans autrui et de le censurer, soit par le blâme soit par un reproche direct, que de voir ce qu'il y a à reprendre en nous et de le reprendre soit par nous-mêmes soit par un autre, surtout quand celui-ci nous est inférieur et qu'il fait sa correction en public. Ici donc quel magnifique exemple d'humilité, une des premières règles de la vie chrétienne, puisque c'est l'humilité qui conserve la charité ! Rien en effet ne la détruit plus vite que l'orgueil. Aussi le Seigneur n'a-t-il pas dit : Prenez mon joug et apprenez de moi que je ressuscite dans leurs tombeaux des cadavres de quatre jours, que je chasse tous les démons des corps humains, que je dissipe les maladies et que je fais d'autres choses semblables ; mais : « Prenez mon joug et apprenez de moi « que je suis doux et humble de cœur [2]. » Ces miracles étaient les figures des œuvres spirituelles : mais c'est une chose éminemment spirituelle de conserver la charité avec douceur et avec humilité ; c'est à cela que sont conduits par la vue des prodiges ceux qui trop attachés encore aux choses sensibles demandent la foi au monde invisible, non point aux choses visibles connues et ordinaires, mais aux choses visibles qui arrivent extraordinairement et qui éclatent tout à coup.

Si donc les docteurs qui contraignaient les Gentils avaient appris à être doux et humbles de cœur, comme saint Pierre l'avait appris du Seigneur ; surtout en voyant un si grand homme réformer sa conduite, ils eussent été portés à l'imiter et ils n'auraient plus considéré que si l'Evangile du Christ leur avait été prêché, c'était envers eux une dette de justice. « Sachant même « que l'homme ne trouve point sa justification « dans les œuvres de la Loi, mais seulement « dans la foi en Jésus-Christ, » afin de pouvoir accomplir la Loi avec l'aide, non pas de ses propres mérites mais de la grâce de Dieu ; ces docteurs n'astreindraient point les Gentils aux observances charnelles de la Loi, ils sauraient qu'avec la grâce de la foi ils peuvent accomplir ce que la Loi contient de préceptes spirituels.

[1] Jean, XXI, 15. — [2] Matt. XI, 29.

Aussi bien lorsqu'on se croit capable d'observer pas ses propres forces et non par la grâce et la miséricorde de Dieu les œuvres de la Loi, aucune chair, c'est-à-dire aucun homme, aucun de ceux qui ont ces sentiments charnels, ne peut par là être justifié [1]. Voilà pourquoi ceux qui ont passé du joug de la Loi à la croyance en Jésus-Christ, ont obtenu la grâce de la foi, non parce qu'ils étaient justes, mais pour le devenir.

16. *Les œuvres de la Loi ne sauraient justifier.* — Les Juifs avaient donné aux Gentils le nom de pécheurs, c'était par suite de leur orgueil invétéré ; mais en se croyant justes, ils voyaient la paille dans l'œil d'autrui, et dans le leur ils ne voyaient pas la poutre. Se conformant donc à leur usage, l'Apôtre dit : « Nous sommes, nous, « Juifs de naissance et non pécheurs d'entre les « Gentils ; » et non de ceux qu'ils appellent pécheurs, quoiqu'eux-mêmes le soient. Eh bien ! « nous qui sommes Juifs de naissance, » puisque nous n'étions point Gentils, de ceux qu'eux-mêmes appellent pécheurs et qui pourtant sommes pécheurs aussi, « nous croyons au Christ « Jésus, pour être justifiés par la foi au Christ. » Auraient-ils cherché la justification, s'il n'eussent été pécheurs ? Ou le sont-ils devenus pour avoir cherché leur justification dans le Christ ? De fait ils auraient péché si étant justes ils avaient cherché ailleurs la justice. Mais s'il en est ainsi, « le Christ n'est-il donc pas ministre du péché ? » Les Judaïsants même ne sauraient l'admettre, puisque tout en s'opposant à ce qu'on livrât l'Evangile aux Gentils qui ne se faisaient pas circoncire, eux-mêmes avaient cru en Jésus-Christ. Aussi c'est en leur nom comme au sien qu'il repond : « Nullement. »

L'Apôtre voulait donc anéantir l'orgueil qui se glorifiait des œuvres de la Loi ; cet orgueil devait et pouvait disparaître, car eût-on compris la nécessité de la grâce de la foi, si l'on avait regardé les œuvres légales comme capables de justifier sans elle ? On est donc prévaricateur si on les rétablit sous le prétexte qu'elles justifient sans la grâce et l'on tend à faire de Jésus-Christ le ministre du péché. A ces mots : « Si je « rétablis ce que j'ai détruit, je me constitue moi-« même prévaricateur [2], » on pouvait objecter à l'Apôtre : Comment ! c'est en appuyant aujourd'hui la foi du Christ que tu attaquais auparavant, que tu te constitues prévaricateur ? Mais jamais il ne l'a détruite, puisqu'elle est indestruc-

[1] Gal. II, 11-15. — [2] Ib. 15-18.

tible. Ce qu'il détruisait réellement, ce qu'il s'attachait constamment à détruire, c'était ce maudit orgueil qui pouvait être anéanti. Aussi n'était-il pas prévaricateur lorsque après avoir essayé de repousser ce qu'il croyait faux, il s'est aperçu ensuite que cela était vrai, indestructible et qu'il s'y est attaché pour sa propre sanctification; mais il eût été prévaricateur si après avoir rejeté une erreur réelle, ce qu'il est permis de détruire, il l'enseignait de nouveau.

17. *Être mort à la Loi et vivre en Jésus-Christ par la grâce du Sauveur.* — Il dit maintenant qu'il est *mort à la Loi*, afin de n'être plus sous la Loi, et cela de par la Loi elle-même. C'est qu'étant Juif il n'avait dans la Loi qu'une espèce de pédagogue, comme il le dit plus bas [1]. Or le travail du pédagogue aboutit à ne le rendre plus nécessaire, comme une mère allaite son enfant pour qu'il n'ait plus besoin d'être allaité, comme un navire conduit à la patrie, où il devient inutile. L'Apôtre veut dire encore que c'est la Loi entendue dans un sens spirituel qui l'a fait mourir à la Loi, en l'empêchant de vivre sous son joug d'une manière charnelle. N'est-ce pas ainsi qu'il voulait que de par la Loi on mourût à la Loi, quand il disait un peu plus bas : « Répondez, vous qui voulez rester sans la Loi : « N'avez-vous pas lu la Loi? Il y est écrit en « effet qu'Abraham eut deux fils [2], » etc, citant ce trait pour amener les fidèles à comprendre qu'entendue dans un sens spirituel la Loi même exige qu'ils meurent aux observances charnelles de la Loi?

Il ajoute : « Afin de vivre pour Dieu. » On vit pour Dieu quand on lui est soumis, et pour la Loi quand on est sous la Loi. Or on ne vit sous la Loi qu'autant qu'on est pécheur, c'est-à-dire qu'autant qu'on n'a point changé encore les dispositions du vieil homme; car alors on vit de sa propre vie et on a ainsi la Loi au-dessus de soi, attendu qu'on est sous elle quand on ne l'accomplit pas. Aussi bien « la Loi n'est-elle « pas imposée au juste [3], » de manière à le placer au-dessous d'elle, car il ne vit plus de cette vie propre que la Loi est destinée à réprimer. N'est-ce pas, si je puis parler ainsi, vivre en quelque sorte de la loi que de vivre dans la justice et avec amour de la justice, en s'attachant, non pas au bien particulier et transitoire, mais au bien commun et immuable? Il ne fallait donc pas imposer la Loi à saint Paul, puisqu'il disait : « Si je vis, ce n'est pas moi qui vis, c'est le « Christ qui vit en moi. » Eh! qui oserait imposer la Loi au Christ, vivant dans la personne de Paul? Oserait-on avancer que le Christ ne vit pas dans la justice, et qu'il faut la Loi pour le réprimer? « Si je vis maintenant dans la chair, » poursuit l'Apôtre, il ne saurait dire en effet que le Christ mène encore une vie mortelle, telle qu'est la vie de la chair, « je vis en la foi du Fils « de Dieu. » C'est ainsi encore que le Christ vit dans l'âme qui croit ; car il habite par la foi dans l'homme intérieur [1], afin de pouvoir le pénétrer de l'éclat de sa présence, plus tard, quand ce qui est mortel sera absorbé par la vie [2].

Afin de montrer ensuite que si le Christ vit en lui, que si lui-même, avec sa vie corporelle, vit dans la foi du Fils de Dieu, il en est redevable, non pas à ses mérites, mais à la grâce du Sauveur, il ajoute : « Car il m'a aimé et s'est « lui-même livré pour moi. » Pour moi? N'est-ce pas pour un pécheur qu'il voulait justifier? Ainsi parle ce Juif de naissance et d'éducation qui s'était montré zélateur exagéré des traditions de ses pères. Mais si pour cette sorte d'hommes aussi le Christ s'est livré lui-même, n'est-ce pas une preuve qu'ils étaient pécheurs comme les autres? Qu'ils n'attribuent donc pas à leur justice la grâce que, justes, ils n'auraient pas eu besoin de recevoir. « Je ne suis pas ve- « nu appeler les justes, a dit le Seigneur, mais les « pécheurs [3] ; » et les appeler pécheurs pour qu'ils ne le soient plus. Dès que le Christ m'a aimé et s'est livré lui-même pour moi ; « je n'annulle « point la grâce de Dieu, » en prétendant que la justice vient de la Loi ; « car si la justice vient « par la Loi, c'est donc en vain qu'est mort le « Christ [4] : » en d'autres termes ; il est mort sans raison, puisqu'au moyen de la Loi, c'est-à-dire des œuvres légales où les Juifs plaçaient leur confiance, les hommes pouvaient arriver à la justification. Or ceux à qui s'adressait saint Paul, pour les réfuter, n'admettaient pas que le Christ fût mort inutilement, puisqu'ils voulaient passer pour chrétiens. Conséquemment ils avaient tort de prétendre que ces observances légales contribuassent à justifier ses disciples.

18. *Le Christ proscrit par les Galates.* — Il a donc raison de s'écrier : « O Galates insensés, qui

[1] Gal, III, 24. — [2] Ib. IV, 21, 22. — [3] I Tim. 1,-9.

[1] Eph. III, 16, 17. — [2] II Cor. V, 4. — [3] Matt. IX, 13. — [4] Gal. II, 19-21.

« vous a fascinés? » Il ne leur parlerait pas de la sorte, si jamais ils n'avaient fait de progrès dans la vertu, s'il n'y avait en eux relâchement. « Vous aux yeux de qui le Christ a été proscrit, « après avoir été crucifié [1] : » c'est-à-dire, vous qui avez vu le Christ Jésus perdre son héritage et son domaine. Ne lui enlevait-on pas effectivement son héritage, ne l'en chassait-on pas, lui le Seigneur souverain, quand de la grâce de la foi qui assure au Christ le domaine des peuples, on détachait les croyants pour les rattacher aux œuvres de la Loi, puisque la grâce et la foi lui accordaient le droit de demeurer en eux? Or l'Apôtre veut montrer que cela est arrivé parmi ces Galates ; c'est pourquoi ces mots : « Vous sous les yeux de qui. » N'était-ce pas bien sous leurs yeux, puisque c'était en eux-mêmes? Si après ces paroles : « Jésus-Christ a « été proscrit, » il ajoute : « Lui qui a été cruci- « fié, » c'est pour les toucher davantage en leur rappelant combien lui a coûté ce domaine qu'ils lui faisaient perdre; ce qui était plus que de leur dire, comme un peu plus haut, qu'il était donc mort en vain, puisque c'était faire entendre qu'il n'était point parvenu à posséder ce qu'il avait payé de son sang. Il est vrai, on enlève à un proscrit ; cette proscription toutefois ne nuit en rien au Christ qui par sa divinité n'en reste pas moins le Seigneur de toutes choses ; mais elle nuit à son domaine qui n'est plus cultivé par sa grâce.

19. *La Loi ancienne divisée en deux parties.* — L'Apôtre commence, à partir d'ici, à montrer comment, sans les œuvres de la Loi, la grâce de la foi suffit pour justifier. Il veut que personne ne puisse dire : Ce n'est pas aux œuvres légales que je rapporte toute la justification de l'homme, mais je ne l'attribue pas non plus tout entière à la grâce de la foi ; le salut vient en même temps de la loi et de la foi.

Pour traiter avec soin cette question et ne rien confondre, on doit savoir d'abord qu'il y a dans la loi deux sortes d'œuvres : les œuvres mystérieuses et les œuvres morales. Des œuvres mystérieuses font partie la circoncision de la chair, le sabbat matériel, les néoménies, les sacrifices et toutes les innombrables observances de ce genre. Aux œuvres morales se rapportent : « Tu ne « tueras point, tu ne seras point adultère, tu ne « feras point de faux témoignage [2], » et autres préceptes semblables. Est-il donc possible que l'Apôtre se soucie aussi peu qu'un chrétien sois homicide ou inoffensif, adultère ou chaste, qu'il se soucie peu de le savoir circoncis ou incirconcis ? Aussi est-ce surtout des œuvres mystérieuset qu'il s'occupe maintenant, tout en faisant entendre que parfois il y joint aussi des œuvres morales. C'est vers la fin de son Epître qu'il parlera spécialement de ces dernières, et il le fera en peu de mots, au lieu qu'il traite plus longuement des autres.

Les fardeaux dont il ne veut pas qu'on charge les Gentils sont donc les observances mystérieuses, dont l'utilité est qu'on en ait l'intelligence ; car lorsqu'on les explique aux chrétiens, c'est pour leur en faire comprendre le sens et non pour les obliger à les pratiquer. Si on n'a pas le sens de ces observances cérémonielles, elles ne sont qu'une servitude, c'est celle qui pesait et qui pèse encore sur le peuple Juif ; mais si tout à la fois on les pratique et on les comprend, non-seulement elles ne sont pas nuisibles, elles sont même tant soit peu utiles, pourvu qu'elles soient en harmonie avec le temps où l'on vit ; c'est ainsi que s'y sont soumis Moïse et les Prophètes envoyés à l'époque convenable vers ce peuple à qui ce genre de servitude était nécessaire pour le maintenir dans la crainte. Rien en effet n'inspire à l'âme une pieuse terreur, comme une pratique mystérieuse dont elle ne comprend pas le sens ; mais une fois qu'elle le comprend, elle y trouve une sainte joie et s'en acquitte avec l'esprit de liberté, si cette observance est en rapport avec l'époque. N'y est-elle plus en rapport ? On en lit et on en explique toujours le sens avec un plaisir tout spirituel.

Ajoutons que le sens d'une observance cérémonielle se rapporte ou à la contemplation de la vérité, ou aux bonnes mœurs. La contemplation de la vérité n'a trait qu'à l'amour de Dieu ; les bonnes mœurs comprennent l'amour de Dieu et l'amour du prochain, les deux commandements auxquels se rattachent toute la Loi et les Prophètes [1].

Maintenant donc voyons comment la circoncision charnelle et les autres observances légales du même genre ne sont pas nécessaires avec la grâce de la foi.

20. *L'Esprit-Saint donné en dehors des observances légales* [2]. — « Je voudrais seulement savoir « de vous ceci : Est-ce par les œuvres de la loi « que vous avez reçu l'Esprit, ou par l'audition

[1] I Gal. III, — [2] Ex. XX, 13-16.

[1] Matt. XXII, 37-40. — [2] Gal. III, 2-9.

« de la foi? » Réponse : C'est sans aucun doute par l'audition de la foi. Ce fut en effet l'Apôtre qui leur prêcha la foi et ce fut pendant sa prédication qu'ils s'aperçurent de la descente en eux et de la présence de l'Esprit-Saint ; car dans ces premiers temps où on appelait à la foi, le Saint-Esprit révélait sa présence par des miracles même sensibles, ainsi que nous le lisons dans les Actes des Apôtres [1]. Les Galates l'avaient donc reçu avant l'arrivée parmi eux des faux docteurs qui voulaient les séduire et les circoncire ; et voici la pensée de saint Paul : Si votre salut était attaché à ces pratiques légales, l'Esprit-Saint ne ne serait pas donné à vous sans que vous fussiez circoncis.

Il ajoute : « Etes-vous-assez insensés pour finir « maintenant par la chair, quand vous avez com- « mencé par l'Esprit ? » C'est la même pensée déjà exprimée dès le début en ces termes : « Seulement « il en est qui sèment le trouble parmi vous et « qui veulent renverser l'Evangile du Christ [2]. » Effectivement le trouble est contraire à l'ordre ; mais l'ordre est de s'élever du charnel au spirituel, et non de tomber du spirituel au charnel comme avaient fait les Galates. Ceci était aussi un renversement de l'Evangile, attendu que ce qu'il n'est pas bon d'annoncer ne saurait être l'Evangile.

S'il dit ensuite : « Vous avez tant souffert, » c'est que les Galates avaient déjà beaucoup enduré pour la foi. Or, ce n'était pas avec crainte et comme s'ils eussent été assujétis à la Loi; bien plutôt ils avaient dans leurs souffrances surmonté la crainte par la charité, car la charité avait été répandue dans leurs cœurs par le Saint-Esprit qu'ils avaient reçu [3]. « Serait-ce donc en vain que vous avez tant « souffert » vous qui voulez retomber dans la crainte, après avoir tant enduré avec charité ? « Si tou- « tefois c'est en vain, » que vous avez tant souffert. Ce qui se fait simplement en vain est superflu ; ce qui est superflu ne nuit ni ne profite ; mais n'ont-ils pas souffert pour leur malheur ? Car il y a de la différence entre ne pas s'élever et tomber. Toutefois ils n'étaient pas tombés encore, mais ils penchaient seulement, puisque en eux agissait encore l'Esprit-Saint, comme le prouve la suite du texte.

« Celui donc qui vous communique l'Esprit et « qui opère parmi vous des miracles le fait-il « par les œuvres de la Loi ou par l'audition de « la foi ? » Réponse : C'est assurément par l'audition de la foi, comme il a été dit plus haut. Vient ensuite l'exemple du patriarche Abraham, dont il est parlé plus amplement et plus clairement encore dans l'Epître aux Romains [1]. Or ce qu'il y a de péremptoire dans cet exemple, c'est que le patriarche n'était pas circoncis encore lorsque sa foi lui fut imputée à justice et lorsque certainement pour l'en récompenser il lui fut dit : « C'est « en toi que seront bénies toutes les nations [2] ; » mais si elles imitent la foi qui le justifia avant la circoncision, emblème de sa foi, et bien avant toutes les servitudes légales, car la Loi ne fut donnée que bien plus tard,

21. *Récompense temporelle des observances légales* [3]. — Dans ces mots : « Car tous ceux qui « s'appuient sur les œuvres de la loi sont sous « la malédiction, » *sous la malédiction* signifie sous le joug de la crainte et non en liberté ; attendu qu'une vengeance temporelle et actuelle menaçait tous ceux qui ne se maintenaient point, pour les pratiquer, dans toutes les observances que prescrivait le livre de la Loi ; et que de plus on voyait dans ces châtiments corporels la honte redoutable d'une malédiction. Mais pour être justifié devant Dieu, il suffit de le servir gratuitement, c'est-à-dire sans le désir d'obtenir de Lui et sans la crainte de perdre autre chose que Lui. Car en lui seul est notre vraie et parfaite béatitude ; et comme il est invisible aux yeux du corps, c'est par la foi que nous le servons tant que nous sommes retenus dans cette chair. « Si je vis maintenant dans la chair, a « dit plus haut l'Apôtre, je vis en la foi du Fils « de Dieu [4]; » or cette vie fait la justice, car il dit expressément : « Le juste vit de la foi ; » et cela pour montrer que nul ne trouve sa justification dans la Loi.

Ainsi donc il faut ici entendre par la Loi ce qu'ici même il nomme *les œuvres de la Loi*, en parlant de ceux qui sont soumis à la circoncision et aux autres observances de même nature, et dont aucun ne vit dans la Loi sans vivre sous la Loi. Une preuve que maintenant il appelle Loi les œuvres mêmes de la Loi, c'est ce qu'on va voir dans la suite du texte. « La Loi ne s'appuie « pas sur la foi, dit-il en effet ; au contraire ce- « lui qui observera ces préceptes vivra par eux. » Nous ne lisons pas : Celui qui l'observera vivra par elle ; et c'est ce qui doit te convaincre que la Loi désigne ici les œuvres de la Loi. Comme ceux qui vivaient par ces œuvres craignaient de subir, en ne les accomplissant pas, soit le supplice de la lapidation ou de la croix, soit tout au-

[1] Act. II, IV, VIII, etc. — [2] Gal. I, 7. — [3] Rom, V, 5.

[1] Rom. IV, 3. — [2] Gen. XXII, 18. — [3] Gal, III, 10-12. — [4] Ib. II, 20.

tre châtiment analogue, il s'ensuit qu'il est dit avec raison : « Celui qui les accomplira vivra par « elles ; » en d'autres termes, obtiendra pour récompense de n'être pas puni de cette espèce de mort. Conséquemment il n'est pas justifié *devant Dieu*, puisqu'en mourant après avoir vécu de foi en lui, c'est lui surtout que l'on parviendra à posséder et à contempler de tout près comme récompense suprême. Conséquemment encore on ne vit pas de la foi quand le désir ou la crainte se bornent aux choses présentes qui frappent la vue ; car la foi divine a pour objet les biens invisibles dont on ne jouira que plus tard.

Aussi bien y a-t-il dans ces œuvres légales une espèce de justice, puisqu'elles ne sont pas sans récompense, puisqu'en les accomplissant on vivra par elles. Voilà pourquoi l'Apôtre écrit aux Romains : « Si Abraham a été justifié part « les œuvres, il a de quoi se glorifier, mais non « pas devant Dieu [1]. » Il y a donc une différence entre n'être pas justifié et être justifié devant Dieu. N'être aucunement justifié, c'est ne faire ni ce qui mérite récompense temporelle, ni ce qui mérite récompense éternelle ; mais être justifié par les œuvres de la Loi sans être justifié devant Dieu, c'est avoir droit à une récompense temporelle et sensible ; ce qui est, je le répète, comme une justice terrestre et charnelle ; aussi l'Apôtre donne-t-il le nom de justice à la fidélité à ces observances, quand il dit ailleurs que « quant à la « justice de la Loi, il a vécu sans reproche [2]. »

22 *Le Christ devenu malédiction pour nous* [3]. — Aussi pour en affranchir les croyants, Jésus-Christ Notre-Seigneur n'a-t-il pas accompli à la lettre quelques unes de ces observances ; et ses disciples ayant rompu, le jour même du sabbat, des épis pour apaiser leur faim, il répondit à ceux qui s'en scandalisaient que le Fils de l'homme était le Maître du sabbat même [4]. Ce fut en n'observant pas à la lettre ces sortes de pratiques qu'il alluma contre lui la haine des hommes charnels ; et s'il accepta le châtiment dont étaient menacés ceux qui n'accomplissaient pas ces observances légales, ce fut pour affranchir les siens de la peur de ce supplice. A cela se rapportent les paroles suivantes de l'Apôtre : « Le « Christ nous a rachetés de la malédiction de la « Loi, en devenant malédiction pour nous, car « il est écrit : Maudit quiconque est pendu au « bois. » Pour qui comprend cette pensée dans le sens spirituel, elle est un symbole d'affranchissement. La prend-on dans le sens littéral ? c'est le joug et l'esclavage, si on est juif ; un voile d'aveuglement, si on est païen ou hérétique. Il est vrai, quelques-uns des nôtres, trop peu versés dans la science des Ecritures, ont une frayeur exagérée à la vue de cette phrase ; et tout en recevant les livres de l'ancien Testament avec la piété qui leur est due, ils ne croient pas que ces paroles s'appliquent au Seigneur, mais au traître Judas. Aussi, remarquent-ils, il n'est pas écrit : « Maudit quiconque » est attaché au bois, mais : « est pendu au bois ; » ce qui ne se rapporte pas au Seigneur, mais à ce misérable qui s'est pendu. C'est se tromper étrangement et ne pas considérer qu'on s'en prend à l'Apôtre même, car c'est lui qui dit : « Le Christ « nous a rachetés de la malédiction de la Loi, en « devenant malédiction pour nous ; car il est « écrit : Maudit quiconque est pendu au bois. » Ainsi, c'est bien Celui qui s'est fait malédiction pour nous qui a été pendu au bois ; autrement c'est le Christ, le Christ qui nous a rachetés de la malédiction de la Loi, afin que nous n'allions plus chercher avec crainte la justice dans les œuvres de la Loi, mais dans la foi qui nous attache à Dieu et qui agit, non par crainte mais par amour. Car l'Esprit-Saint, qui a dit cela par la bouche de Moïse, a également établi que la crainte des châtiments visibles contiendrait les hommes tant qu'ils ne pourraient vivre encore de la foi aux choses invisibles, et qu'ils seraient délivrés de cette crainte lorsque se chargerait du supplice redouté Celui qui en ôtant la crainte pourrait la remplacer par la charité.

Si l'Ecriture appelle maudit le Pendu au gibet, il ne faut pas considérer ce terme comme un outrage pour le Seigneur. En effet c'est sa nature mortelle qui y a été suspendue. Or les croyants savent d'où vient en nous la mortalité : elle vient de la condamnation et de la malédiction jetées sur le péché du premier homme ; c'est donc un châtiment dont le Seigneur s'est chargé lorsqu'il a porté sur le gibet nos propres iniquités [1]. Si maintenant on nous disait : La mort est maudite, nul ne frémirait. Or, n'est-ce pas en quelque sorte la mort du Seigneur qui a été suspendue à la croix, quand il a voulu par sa mort triompher de la mort ? Ainsi c'est la mort qui est tout à la

[1] Rom. IV, 2. — [2] Philip. III, 6. — [3] Gal. III, 13, 14. — [4] Matt. XII, 1-8.

[1] I Pierre II, 24.

fois et maudite et vaincue. Si l'on disait également : Le péché est maudit, nul ne s'en étonnerait. Or, n'est-ce pas le péché du vieil homme qui a été également attaché à la croix, quand pour l'amour de nous le Seigneur s'en est chargé dans sa chair mortelle ? Aussi l'Apôtre n'a-t-il pas rougi de dire que pour nous Dieu l'a fait péché, « afin, ajoute-t-il, de condamner le pé- « ché par le péché même [1]. » Car notre vieil homme n'aurait pas été crucifié alors, comme s'exprime ailleurs le même Apôtre, si cette mort du Sauveur ne nous montrait crucifiée la ressemblance de notre chair de péché, afin que ce corps de péché soit détruit, et que nous ne soyons plus désormais esclaves du péché [2]. C'était pour figurer ce péché et cette mort que déjà Moïse éleva au désert le serpent d'airain sur une espèce de gibet [3]. Voici pourquoi : c'est à la persuasion du serpent que l'homme est tombé et a été condamné à mort. Ne convenait-il donc pas que pour figurer cette condamnation à mort le serpent même fût attaché et élevé sur l'instrument du supplice ? C'était un symbole expressif de la mort du Seigneur sur la croix. Or qui frémirait encore si on disait : Maudit le serpent suspendu au gibet ? Il est bien vrai pourtant que ce serpent était l'emblème de la mort corporelle du Seigneur, et le Seigneur lui-même a expliqué ainsi ce symbole mystérieux. « De même, a-t-il « dit, que Moïse a élevé le serpent dans le dé- « sert, ainsi doit être élevé le Fils de l'homme « sur la terre [4]. » Nul ne dira que c'était dans l'intention d'outrager le Seigneur que Moïse fit élever ce serpent ; il savait que de la croix devait découler si abondamment le salut des hommes, que pour en mieux donner l'idée il fit dresser sur le gibet un serpent dont la vue devait guérir aussitôt quiconque allait mourir après avoir été blessé par des serpents réels. Si de plus ce serpent mystérieux était d'airain, c'était pour désigner la foi durable à la passion du Sauveur ; attendu que le peuple même dit fait d'airain ce qui subsiste longtemps. Ah ! si les hommes oubliaient, si la mémoire des siècles ne rappelait plus que le Christ est mort pour le salut des hommes, ceux-ci mourraient véritablement ; mais aujourd'hui la foi en sa passion est comme une foi d'airain, et quoique sur la terre les uns meurent pour faire place aux autres, tous peuvent contempler au dessus d'eux cette grande croix dont la vue rend la santé.

[1] Rom. VIII, 3. — [2] Ib. VI, 6. — [3] Nomb. XXI, 9. — [4] Jean, III, 14.

Est-il donc étonnant que le Sauveur ait triomphe de la malédiction même, comme il a triomphé de la mort par la mort, du péché par le péché et du serpent par le serpent ? La mort est maudite, le péché est maudit, maudit est le serpent : tout cela a été vaincu sur la croix. « Maudit » donc aussi « quiconque est pendu au « bois. » Donc également, comme ce n'est point par les œuvres de la Loi mais par la foi que le Christ justifie ceux qui croient en lui, c'en est fait de la crainte de la malédiction jetée sur la croix ; et ce qui reste aux gentils, c'est l'amour des bénédictions répandues sur Abraham pour le récompenser de ses grands exemples de foi. « Afin, continue l'Apôtre, que nous recevions « par la foi l'Evangile de l'Esprit ; » en d'autres termes, afin qu'on annonce aux croyants, non ce que redoute la chair, mais ce qu'aime l'esprit.

23. *Abraham et les anciens patriarches justifiés par la foi et non par les œuvres de la Loi* [1]. — Pour le même motif encore il parle des testaments humains, dont la force obligatoire est bien inférieure à celle du Testament divin. « Toutefois, dit saint Paul, quand le testament « d'un homme est ratifié, nul ne le rejette ou « n'y ajoute. » Si le testateur change son testament, c'est que ce testament n'est point ratifié, il ne l'est que par la mort. Or, de même que c'est la mort du testateur qui ratifie son testament, attendu qu'il ne peut plus alors en changer les dispositions ; ainsi c'est l'immutabilité des promesses divines qui assure l'héritage légué à Abraham, à Abraham à qui sa foi fut imputée à justice [2]. Aussi l'Apôtre enseigne-t-il que le rejeton d'Abraham « à qui s'adressaient les pro- « messes, » n'est autre que le Christ, autrement tous les chrétiens qui imitent la foi d'Abraham. Il n'est pas dit, remarque-t-il : « A ceux qui « naîtront, mais à Celui qui naîtra de toi, » et le singulier est ici employé parce que la foi est une, et que la justification ne saurait être la même pour ceux qui mènent une vie charnelle avec les œuvres de la Loi et pour ceux dont la vie est spirituelle parce que c'est une vie de foi.

Ce qui est péremptoire pour l'Apôtre, c'est que la Loi n'était pas donnée encore, et que n'étant promulguée que si longtemps après, elle ne pouvait annuler les antiques promesses faites à Abraham. Effectivement, si c'est la Loi qui justifie, Abraham n'a pas été justifié, puisqu'il a vécu

[1] Gal. III, 15-18. — [2] Rom. IV, 9.

bien avant la Loi. Mais les adversaires de l'Apôtre ne sauraient nier la justification d'Abraham ; ils sont donc obligés de reconnaître que ce ne sont pas les œuvres de la Loi qui justifient l'homme, mais la foi ; et nous, nous devons admettre, à notre tour, que tous les anciens qui ont été justifiés l'ont été par la foi également. D'ailleurs si la foi qui nous sauve embrasse aujourd'hui le passé, ou le premier avénement du Sauveur, et l'avenir, ou son second avénement ; les anciens pour être sauvés croyaient également tout ce que nous croyons, seulement ils voyaient dans l'avenir ce double avénement que leur montrait l'Esprit-Saint. Voilà pourquoi il est dit encore : « Abraham a désiré voir mon jour, il l'a vu et « il s'est réjoui [1]. »

24. *La Loi destinée à humilier le peuple Juif* [2]. — Voici maintenant une question assez nécessaire : Si c'est la foi qui justifie et si les anciens justes qui se sont sanctifiés devant Dieu se sont sanctifiées par la foi, était-il besoin de donner la Loi ? L'Apôtre propose ainsi l'examen de cette question. « Qu'est-elle donc ? » demande-t-il ; et après cette question il répond aussitôt : « La Loi « a été établie à cause des transgressions, jusqu'à « l'arrivée du rejeton à qui était destinée la pro- « messe et qui a été remis par les Anges, dans les « mains du Médiateur. Or il n'y a pas de Médiateur « pour un seul, et Dieu est seul. » Ce qui prouve plus clairement que ce Médiateur est Jésus-Christ fait homme, ce sont ces autres paroles du même Apôtre : « Il n'y a qu'un Dieu et qu'un Mé- « diateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ « fait homme [3]. » Entre Dieu et Dieu il ne peut donc y avoir de médiateur, puisqu'il n'y a qu'un Dieu ; et s' « il n'y a pas de médiateur pour un « seul, » c'est qu'un médiateur doit tenir le milieu entre deux au moins. Les Anges n'étant point déchus du bonheur de voir Dieu, n'ont pas besoin de médiateur pour se réconcilier avec Lui. Quant aux Anges qui d'eux-mêmes et sans y être exités par personne ont péché et sont déchus, il n'y a pour eux ni réconciliation, ni médiateur par conséquent. Mais le diable étant intervenu avec son orgueil pour inspirer l'orgueil à l'homme et pour le faire tomber, il faut que le Christ intervienne avec son humilité pour nous pénétrer d'humilité et pour nous relever. Car si le Fils de Dieu avait voulu demeurer exclusivement dans cette égalité parfaite que sa nature lui donne avec son Père, sans s'anéantir en prenant une nature d'esclave [1] ; il ne serait point devenu médiateur entre Dieu et les hommes, attendu que la sainte Trinité ne forme qu'un seul Dieu en trois personnes, Père, Fils et Saint-Esprit, avec la même divinité, la même éternité, une égalité parfaite. Comment donc le Fils unique de Dieu est-il devenu médiateur entre Dieu et les hommes ? C'est quand, tout Verbe de Dieu et tout Dieu qu'il est dans le sein de Dieu, il a abaissé jusqu'à notre humanité sa majesté divine et relevé la bassesse humaine jusqu'à sa divinité ; pour être médiateur entre Dieu et les hommes, il fallait qu'il devînt l'homme élevé par la divinité au dessus de tous les hommes. Aussi est-il par sa nature le plus beau des enfants des hommes, sacré d'une onction de joie qui l'élève au dessus de tous ses frères [2]. Et pour guérir de l'orgueil de l'impiété, pour se réconcilier avec Dieu, il a suffi d'aimer avec foi et d'imiter avec amour cette humilité du Christ, soit avant qu'elle eût paru et quand la révélation la faisait connaître, soit depuis qu'elle s'est produite et que l'Evangile la publie.

Cependant, comme cette justice de la foi n'était point accordée aux hommes à cause de leur mérite, mais à cause de la miséricorde et de la grâce de Dieu, elle n'était point populaire avant que le Dieu fait homme naquît au milieu des hommes. Mais « le Rejeton, la postérité, *semen*, à qui « s'adresse la promesse » désigne ici le peuple même, et non pas ces justes si rares qui tout en connaissant cette justice d'avance et par révélation, y trouvaient leur salut sans pouvoir faire le salut du peuple. A la vérité, si on considère l'univers, tout l'univers, car c'est dans tout l'univers que l'Eglise moissonne pour former la céleste Jérusalem, le nombre des élus est petit, attendu qu'il y a peu de mortels pour suivre l'étroite voie ; cependant en réunissant ensemble tous ceux qui ont pu et qui pourront exister au sein de toutes les nations depuis le commencede la prédication de l'Evangile jusqu'à la fin des siècles, en y ajoutant encore les saints en très-petit nombre qui avant même le premier avénement du Seigneur ont trouvé par leur foi en lui, par leur foi toute prophétique, le salut que donne la grâce, on verra rempli de saints l'heureux empire de l'éternelle cité.

Pourquoi en effet ce peuple orgueilleux a-t-il été soumis au fardeau de la Loi ? C'est qu'incapable de recevoir la grâce de la charité sans être

[1] Jean, VIII, 56. — [2] Gal. III, 19, 20. — [3] I Tim. II, 5.

[1] Philip. II, 7. — [2] Ps. XLIV, 3, 8,

humble, et d'accomplir sans cette grâce les préceptes de la Loi, il avait besoin d'être humilié en face de ses transgressions pour recourir à la grâce, sans se croire sauvé par ses propres mérites, ce qui est de l'orgueil, et pour devenir juste, non par son énergie et ses forces personnelles, mais par le secours du Médiateur qui justifie l'impie. De plus la Providence divine a toujours agi, dans l'ancien Testament, par le ministère des Anges, soutenus par l'action du Saint-Esprit et par le Verbe de vérité, non encore incarné sans doute, mais ne cessant jamais de présider à l'enseignement de la vérité. La Loi donc a été donnee par les Anges, parlant tantôt en leur propore nom et tantôt au nom du Seigneur, comme les prophètes eux-mêmes ; mais en montrant le mal sans le guérir, en dévoilant les prévarications et les crimes, cette Loi a brisé l'orgueil. « La postérité d'Abraham, dit saint « Paul, a été remise par les Anges dans les mains « du Médiateur, » afin que ce Médiateur les délivrât de leurs péchés ; car leurs transgressions de la Loi les ont contraints d'avouer qu'ils avaient besoin de la grâce et de la miséricorde du Seigneur pour obtenir le pardon de leurs péchés et pour être réconciliés avec Dieu par Celui qui a répandu son sang en leur faveur.

25. *Les Gentils suffisamment humiliés par leurs désordres* [1]. — Oui, il fallait que l'orgueil de ces Juifs fût brisé par leurs transgressions de la Loi ; car en se glorifiant de leur père Abraham, ils semblaient se vanter de posséder la justice par droit de naissance, et élever au dessus de tous les autres peuples le mérite de leur circoncision avec d'autant plus de danger, qu'ils le faisaient avec plus d'arrogance. Quant aux Gentils, on pouvait les humilier très-facilement sans recourir aux transgressions de la Loi ; car ils ne prétendaient aucunement avoir reçu de leurs parents un héritage de justice ; ils adoraient même de vains simulacres quand vint à eux la grâce évangélique. On pouvait donc leur dire qu'il n'y avait pas, comme ils se l'imaginaient, justice de la part de leurs ancêtres à adorer les idoles ; mais on ne pouvait dire également aux Juifs que la justice d'Abraham leur père fût une fausse justice. « Faites donc de dignes fruits de pénitence, crie-t-on à ceux-ci ; et ne vous dites pas : « Nous avons Abraham pour père, car de ces « pierres mêmes Dieu peut susciter des enfants « à Abraham [1]. » Mais aux Gentils on parle ainsi : « C'est pourquoi souvenez-vous qu'autrefois, vous « Gentils par votre origine et appelés incirconcis par ceux qu'on nomme circoncis à cause « de la circoncision faite dans leur chair par la « main des hommes, vous étiez alors sans Christ, « séparés de la société d'Israël, étrangers aux alliances, sans espérance des biens promis et sans « Dieu dans ce monde [2]. » De plus on montre aux premiers qu'ils sont devenus infidèles et se sont détachés de l'olivier où ils avaient poussé ; tandis que devenus fidèles les Gentils ont quitté le sauvageon pour prendre leur place [3].

Il était donc nécessaire d'abattre l'orgueil des Juifs en leur rappelant leurs infractions à la Loi. C'est ainsi qu'après avoir dépeint leur désordres avec les expressions mêmes de l'Ecriture, l'Apôtre leur dit, dans son Epître aux Romains : « Or vous savez que tout ce que dit la Loi, elle « l'adresse à ceux qui sont sous la Loi, afin de « fermer la bouche à tout le monde et afin que « tout le monde se reconnaisse coupable devant « Dieu [4] : » les Juifs, à cause de leurs infractions à la Loi, et les Gentils, à cause de l'impiété à laquelle ils se sont livrés quand ils n'avaient pas la Loi. Aussi l'Apôtre dit-il encore : « Dieu a tout compris dans l'incrédulité, pour faire miséricorde « à tous [5]. » C'est ce qu'il répète ici en ranimant la question. « La Loi, demande-t-il, est donc contraire aux promesses de Dieu ? Nullement ; car « si la Loi donnée avait pu communiquer la vie, « la justice viendrait sûrement de la Loi. Mais « l'Ecriture a tout mis sous le péché, afin que « les promesses s'accomplissent en faveur des « croyants par la foi en Jésus-Christ. » Ainsi donc la Loi ne devait pas effacer le péché, mais comprendre tout sous le péché ; car elle montrait qu'il y avait péché dans des actes que l'aveuglement de la coutume pouvait représenter comme des actes de justice, elle voulait par là humilier Israël et lui faire sentir que son salut ne dépendait pas de lui, mais du Médiateur. C'est surtout l'humilité qui nous relève quand l'orgueil nous a renversés ; et l'humilité n'est-elle pas toute préparée à recueillir la grâce du Christ, modèle incomparable d'humilité ?

26. *Résultat merveilleux de la Loi* [6]. — Que personne ne soit assez peu avisé pour demander ici : Comment donc a-t-il été inutile aux Juifs que les Anges, en leur donnant la Loi, les aient

[1] Gal. III, 21, 22.

[1] Matt. III, 8,9. — [2] Eph. I, 11, 12. — [3] Rom, XI, 17. — [4] Ib. III, 19 — [5] Ib. XI, 32 — [6] Gal. III, 23.

remis sous la main du Médiateur ? Car on ne saurait exprimer combien ils ont profité de cette faveur. Quelles sont en effet, parmi les Gentils, les Eglises qui ont vendu leurs biens pour en déposer le prix aux pieds des Apôtres, comme l'on fait si promptement tant de milliers de Juifs [1] ? Il ne faut pas avoir égard au grand nombre de ceux qui se sont montrés infidèles à la grâce ; ne voit-on pas toujours sur l'aire beaucoup plus de paille que de froment? D'ailleurs à quoi s'appliquent, sinon à la sainteté qui a paru chez les Juifs, ces autres paroles du même Apôtre aux Romains ? « Mais quoi ! s'écrie-t-il, « Dieu a-t-il rejeté son peuple ? Non, sans doute ; « car je suis moi-même Israélite, de la race « d'Abraham, de la tribu de Benjamin. Dieu n'a « point rejeté son peuple, ce peuple qu'il a connu « dans sa prescience [2]. » L'Apôtre veut-il élever l'Eglise de Thessalonique au dessus des autres Eglises de la Gentilité ? Il dit que les Thessaloniciens sont devenus semblables aux chrétiens de la Judée, attendu que, comme ceux-ci de la part des Juifs, ils ont eu à souffrir beaucoup pour la foi de la part de leurs concitoyens [3]. A cela se rapporte aussi ce passage, que je viens de rappeler, dans l'Epître aux Romains : « Si les « Gentils ont participé aux richesses spirituelles « des Juifs, ils doivent aussi leur faire part de « leurs biens temporels [4]. »

C'est donc des Juifs qu'il dit ici : « Avant que « vînt la foi, nous étions sous la garde de la Loi, « qui nous tenait en réserve pour cette foi qui « ne fut révélée que plus tard. » S'ils se sont trouvés si rapprochés, s'ils ont eu si peu à marcher pour s'unir à Dieu en vendant tous leurs biens comme le Seigneur l'a ordonné à qui voudrait devenir parfait, ils le doivent à cette Loi qui les avait sous sa garde, et « qui les tenait en « réserve pour cette foi, » jusqu'à la prédication de cette foi « qui ne s'est revélée que plus « tard ; » car c'était la crainte d'un seul Dieu qui les tenait ainsi en réserve. Si de plus ils ont enfreint cette Loi, ç'a été non pas pour le mal mais pour l'avantage de ceux d'entre eux qui ont cru : en voyant leur plaies plus profondes, ils ont soupiré plus vivement après le Médecin et l'ont aimé avec plus d'ardeur ; car il aime beaucoup, celui à qui on remet beaucoup [5].

27. *Les Chrétiens enfants de Dieu* [6]. — « Ainsi « donc la Loi nous a conduits vers le Christ. » C'est la même pensée que dans ces mots : « Nous « étions sous la garde de la Loi, tenus par elle « en réserve [1].— Mais la foi nous étant venue, « nous ne sommes plus sous ce pédagogue. » Voici des reproches, à l'adresse de ceux qui annulent la grâce du Christ, qui veulent que l'on demeure sous la tutelle du pédagogue, comme si le Christ n'était pas venu en affranchir.

Il ajoute que tous ceux qui ont la foi sont enfants de Dieu, parce que tous ceux qui ont reçu le baptême du Christ sont revêtus du Christ lui-même ; c'est pour empêcher les Gentils de se décourager pour n'avoir pas été sous la garde du pédagogue, et de se figurer qu'ils ne sont pas enfants de Dieu. De plus, en disant que ceux qui se revêtent de Jésus-Christ deviennent enfants de Dieu, il rappelle qu'ils ne le sont ni par nature, comme le Fils unique, qui est aussi la Sagesse de Dieu ; ni par le privilége incomparable qui unirait à la Sagesse de manière à ne former avec elle qu'une seule et même personne, comme lui est uni le Médiateur sans l'action d'aucun intermédiaire ; ils le deviennent seulement en participant à la Sagesse divine, comme les y prépare et comme le leur accorde la foi au Médiateur ; grâce de la foi que l'Apôtre appelle un vêtement quand il dit que tous ceux qui croient sont revêtus du Christ. C'est donc ainsi qu'ils deviennent les enfants de Dieu et les frères du Médiateur.

28. *Diversité des conditions et unité de foi dans l'Eglise* [2]. — Cette foi n'établit aucune différence entre Juif et Gentil, esclave et homme libre, homme et femme ; car en tant que fidèles tous sont un en Jésus-Christ. Or, si telle est l'union établie par la foi qui nous rend justes durant cette vie ; combien ne sera pas plus parfaite et plus intime cette même union lorsque nous serons en présence de la réalité et que nous verrons face à face [3] ? Maintenant en effet, quoique nous ayons les prémices de l'Esprit, qui nous fait vivre de la justice de la foi ; comme notre corps est mort à cause du péché [4], si la différence de nationalité, de condition ou de sexe disparait dans l'unité de la foi, elle subsiste dans les rapports de la vie mortelle ; et les Apôtres commandent d'en respecter l'ordre pendant notre pélerinage. Ils tracent même des règles salutaires de conduite qui déterminent les rapports de nationalité, entre Juifs et Gentils ; les rapports de

[1] Act. IV, 34. — [2] Rom. XI, 1, 2. — [3] I Thess. II, 14. — [4] Rom. XV, 27. — [5] Luc, VII, 43-47. — [6] Gal. III, 24-27.

[1] Gal. III, 23. — [2] Ib. 28, 29. — [3] I Cor. XIII, 12. — [4] Rom. VIII, 23, 10.

condition, entre maîtres et serviteurs ; les rapports de sexe, entre époux et épouses, et autres rapports de nature semblable. Le Seigneur même n'a-t-il pas dit avant eux : « Rendez à César ce « qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu [1] ? » Autres en effet sont les devoirs qui nous sont communs à tous dans l'unité de la foi, et autres les devoirs qui maintiennent l'ordre dans cette vie, où nous sommes voyageurs, et que nous observons pour détourner les blasphèmes du nom et de la doctrine de Dieu. Ce n'est pas seulement par crainte de la colère que nous les observons et pour ne pas blesser les hommes ; c'est aussi par motif de conscience, en sorte que notre conduite n'est ni simulée ni destinée à plaire au regard des hommes; mais nous agissons, avec un amour pur et sincère, en vue de Dieu qui veut sauver tous les hommes et les amener à la connaissance de la vérité [2].

« Tous donc, dit l'Apôtre, vous êtes un en « Jésus-Christ. » Il ajoute : « Or, si c'est ainsi, » c'est-à-dire : « Si vous êtes un en Jésus-Christ ; » et il conclut : « Donc vous êtes la postérité « d'Abraham. » Voici sans interruption le sens de la phrase entière : Vous êtes un en Jésus-Christ : or, si vous êtes tous un en Jésus-Christ, il s'ensuit que vous êtes tous la postérité d'Abraham. Il a remarqué précédemment qu'en parlant de la postérité du patriarche l'Ecriture n'emploie pas le pluriel, mais le singulier, pour mieux désigner le Christ [3]. Ici encore pour désigner le Christ il emploie le singulier; mais dans le Christ il ne comprend pas seulement la personne même du Médiateur, il voit encore l'Eglise dont le Christ est le chef parce qu'elle est son corps. C'est ainsi que tous sont un dans le Christ et méritent par leur foi l'héritage promis au Christ. Aussi bien, répétons-le, c'est à cette foi qu'ils étaient réservés, puisque, jusqu'à ce qu'elle fût prêchée, le peuple Juif était comme sous la garde du pédagogue, et attendait l'âge convenable où devaient être affranchis de la tutelle de ce pédagogue tous les membres de ce peuple qui étaient appelés selon les desseins de Dieu, c'est-à-dire qui étaient comme le froment au milieu de cette aire immense.

29. *Les Gentils asservis à la nature* [4]. — Dans le même dessein il ajoute : « Je dis de plus : Tant « que l'héritier est enfant, il ne diffère point d'un « serviteur, quoiqu'il soit maître de tout ; mais « il est sous des tuteurs et des curateurs jusqu'au « temps marqué par son père. C'est ainsi que « nous-mêmes, quand nous étions enfants, nous « étions asservis aux éléments de ce monde. » On peut se demander ici comment cette comparaison peut s'appliquer aux Juifs, comment ils étaient asservis aux éléments de ce monde, puisque, d'après la Loi qui leur fut donnée, ils ne devaient adorer qu'un seul Dieu, le Dieu créateur du ciel et de la terre. Mais on peut expliquer autrement ce passage, et admettre qu'après avoir représenté un peu plus haut la Loi comme un pédagogue [1] auquel était soumis le peuple Juif, l'Apôtre donne maintenant le nom de tuteurs et de curateurs aux éléments du monde dont les Gentils étaient esclaves. Dans cette hypothèse, le jeune héritier ou le peuple tiré des Juifs et des Gentils dont une même foi fait l'unique postérité d'Abraham, aurait été, durant son enfance, du côté des Juifs, asservi au pédagogue ou à la Loi, et du côté des Gentils, soumis aux éléments de ce monde comme à des tuteurs et à des curateurs. Bien que l'Apôtre se mette ici en scène, puisqu'au lieu de dire : Lorsque vous étiez enfants, vous étiez asservis aux éléments de ce monde, il dit : « Lorsque nous étions en- « fants, nous étions asservis aux éléments de ce « monde, » ce ne serait pas pour désigner les Juifs, mais plutôt et par exception les Gentils ; il peut d'ailleurs se mêler à eux très-convenablement, puisqu'il a reçu mission de leur prêcher l'Evangile.

30. *Affranchissement et adoption dus au Fils de Dieu* [2]. — L'Apôtre ajoute qu'une fois arrivée la plénitude du temps, Dieu a envoyé son Fils pour affranchir l'héritier encore enfant, asservi, d'un côté, à la Loi comme à un pédagogue, et d'autre part, aux éléments de ce monde comme à des tuteurs. « Dieu, dit-il, a envoyé « son Fils, formé d'une femme. » Femme ici se prend pour une personne du sexe; c'était l'usage chez les Hébreux. Quand il est dit que de la côte d'Adam « Dieu forma une femme [3], » on n'ira pas croire qu'Eve avait déjà eu alors des rapports charnels avec Adam ; il est écrit d'ailleurs qu'elle n'en eut qu'après qu'ils furent l'un et l'autre chassés du paradis [4]. Si saint Paul dit que le Fils de Dieu a été *formé*, c'est en vue de son union avec la nature humaine : bien que les enfants ne naissent pas de Dieu au moment où ils naissent de leurs mères, Dieu ne les forme pas moins, comme il forme toute créature, pour

[1] Matt. XXII, 21. — [2] I Tim. II, 4. — [3] Gal. III, 16. — [4] Ib. IV, 1-3

[1] Gal. III, 24. — [2] Ib. IV, 4, 5. — [3] Gen. II, 22. — [4] Ib. IV, 1.

qu'ils puissent naître de la sorte. « Soumis à la « Loi, » ajoute l'Apôtre : car il reçut la circoncision et on offrit pour lui l'hostie prescrite par la Loi [1]. Pourquoi s'étonner qu'il se soit soumis aux observances onéreuses de la Loi, puisqu'il venait en affranchir les esclaves ? N'a-t-il pas enduré la mort elle-même pour en délivrer ceux qui y étaient comdamnés ?

« Afin de nous rendre enfants adoptifs. — Adop- « tifs, » et par conséquent distincts du Fils unique de Dieu. C'est par sa grâce en effet et par la condescendance de sa miséricorde que nous sommes enfants de Dieu ; pour lui il est Fils de Dieu par nature, puisqu'il est Dieu comme le Père. Le texte ne porte pas : pour nous *faire*, mais pour nous *rendre* enfants de Dieu ; ce qui nous rappelle que nous avons perdu ce privilége dans la personne d'Adam, à qui nous devons d'être mortels.

Par conséquent, entre ces paroles : « Pour ra- « cheter ceux qui étaient sous la Loi, » lesquelles s'appliquent à l'affranchissement du peuple qui vivait dans son enfance sous l'autorité du pédagogue ; et celles-ci : « Soumis à la Loi, » il y a corrélation. Corrélation aussi entre ces mots : « Pour nous rendre enfants adoptifs, » et ces autres : « Formé d'une femme. » Si en effet nous redevenons enfants adoptifs de Dieu, c'est que son Fils unique n'a pas dédaigné de participer à notre nature en naissant d'une femme, et de devenir l'aîné de beaucoup de frères, lui qui n'en avait pas comme Fils unique du Père [2]. L'Apôtre avait dit d'abord : « Formé d'une femme, » puis : « soumis à la loi ; » il intervertit l'ordre en faisant le rapprochement.

31. *Pourquoi ces deux mots qui ont le même sens : « Abba, Père* [3] ? » — Le peuple qui dans son enfance était asservi à des tuteurs et à des curateurs, c'est-à-dire aux éléments de ce monde, aurait pu craindre de n'être pas du nombre des enfants de Dieu, puisqu'il n'avait pas été soumis à la direction du pédagogue. L'Apôtre l'associe au peuple Juif dans le passage suivant : « Or, « parce que vous êtes ses enfants, Dieu a envoyé « dans vos cœurs l'Esprit de son Fils, criant : « Abba, Père. » Voici deux expressions dont la dernière n'est que la traduction de la première ; car Abba veut dire Père. Mais ces deux mots qui appartiennent à des langues différentes et dont le sens est le même, sont une allusion spirituelle aux deux peuples, juif et gentil, qui sont unis dans une même foi pour former tout le peuple chrétien. Le terme hébreu rappelle les Juifs, l'autre désigne les Gentils ; et la signification identique des deux exprime l'unité de foi et d'esprit qui s'est établie entre l'un et l'autre peuple. Déjà dans son Epître aux Romains, où il traitait une question semblable, celle de la pacification à établir par le Christ entre les Juifs et les Gentils, le même Apôtre avait dit : « Aussi bien n'a- « vez vous pas reçu de nouveau l'esprit de servi- « tude qui inspire la crainte ; mais vous avez reçu « l'Esprit des enfants adoptifs qui nous fait crier : « Abba, Père [1]. »

C'est avec raison que de la présence en eux et du don que Dieu leur a fait de l'Esprit-Saint, saint Paul prétend prouver aux Gentils que l'héritage leur est promis comme à Israël.

En effet l'Evangile n'a été annoncé aux Gentils qu'après l'Ascension du Seigneur et la descente du Saint-Esprit ; au lieu que les Juifs avaient commencé à croire pendant que le Fils de Dieu menait encore sur la terre sa vie mortelle. C'est ce que nous lisons dans l'Evangile. Il est vrai, le Sauveur y loue la foi de la Chananéenne [2], et la foi de ce centurion à laquelle il assure n'avoir point trouvé de foi semblable dans Israël [3] ; cependant c'est proprement aux Juifs qu'il prêchait alors son Evangile et ses paroles l'indiquent assez clairement. Car il répondit, à la prière de cette même Chananéenne, qu'il n'était envoyé que vers les brebis perdues de la maison d'Israël [4], et il dit à ses disciples, en leur donnant leur mission : « N'allez point vers les Gen- « tils et n'entrez point dans les villes des Sama- « ritains ; allez d'abord vers les brebis perdues de « la maison d'Israël [5]. » Il disait encore que la Gentilité était pour lui un autre bercail : « J'ai « d'autres brebis qui ne sont pas de ce bercail, » assurait-il, et il ajoutait qu'il devait les amener encore, afin qu'il n'y eût plus « qu'un seul troupeau « sous un seul pasteur [6] : » et quand devait-il les amener, sinon après qu'il serait glorifié ? Aussi envoya-t-il, après la résurrection, ses disciples vers les Gentils, en leur recommandant toutefois de rester à Jérusalem provisoirement et jusqu'à ce qu'il leur envoyât le Saint-Esprit, conformément à sa promesse [7].

Après donc avoir dit : « Dieu a envoyé son Fils, « formé d'une femme, soumis à la Loi, afin d'af-

[1] Luc, II, 21-24 — [2] Rom. VIII, 29. — [3] Gal. IV, 6.

[1] Rom. VIII, 15. — [2] Matt. XV, 28 — [3] Ib. VIII, 10. — [4] Ib. XV, 24 — — [5] Ib. X, 5, 6. — [6] Jean, X, 16. — [7] Act. I, 4.

« franchir ceux qui étaient sous la Loi et de nous « rendre ses enfants adoptifs [1]; » l'Apôtre devait montrer aussi que les Gentils, qui n'étaient pas asservis à cette Loi, n'en étaient pas moins les enfants adoptifs de Dieu : c'est ce qu'il fait en rappelant que le Saint-Esprit leur a été donné comme aux Juifs. Aussi, quand saint Pierre voulut se défendre lui-même, devant les Juifs devenus chrétiens, pour avoir donné le baptême au centurion Corneille sans qu'il fût circoncis, il dit qu'il n'avait pu refuser de répandre l'eau sainte sur des hommes qui manifestement avaient reçu le Saint-Esprit [2]. C'est également cette imposante preuve que saint Paul a déjà fait valoir quand il a dit précédemment : « Je veux seulement vous « adresser cette question : Est-ce par les œuvres de « la Loi que vous avez reçu l'Esprit ou par l'audition « de la foi ? » et quand il a ajouté un peu après : « Celui donc qui vous communique son Esprit « et qui opère en vous des miracles, le fait-il « par les œuvres de la Loi ou par l'audition de la « foi [3] ? » C'est ici le même raisonnement : « Parce « que vous êtes ses enfants, dit-il, Dieu a envoyé « dans vos cœurs l'Esprit de son Fils, criant : « Abba, Père. »

32. *Dieu fait tout servir à ses desseins, les démons mêmes* [4]. — Ce qui prouve avec la dernière évidence que l'Apôtre parle ici aux Gentils convertis, à qui d'ailleurs son Epître est adressée, c'est ce qui suit. « Ainsi donc, dit-il, nul n'est plus ser- « viteur, mais fils ; » ce qui rappelle les paroles précédentes : « Tant que l'héritier est enfant, il ne « diffère point d'un serviteur. — Mais si on est « fils, on est aussi héritier par Dieu ; » autrement, par la miséricorde de Dieu et non par suite des promesses faites aux patriarches, dont on ne descend point corporellement comme les Juifs, tout enfant que l'on soit d'Abraham par l'imitation de sa foi, dont on a mérité la grâce par la miséricorde du Seigneur.

« Autrefois, à la vérité, ignorant Dieu, vous « étiez asservis à ceux qui par leur nature ne « sont pas des dieux. » Evidemment ce n'est pas aux Juifs, c'est aux Gentils qu'il s'adresse ici ; de plus il ne dit pas : nous étions asservis, mais : « Vous étiez asservis. » N'est-il donc pas assez probable, au moins maintenant, qu'aux Gentils encore il rappelait précédemment qu'ils avaient été asservis aux éléments de ce monde comme à des tuteurs et à des curateurs [5] ? Car ces éléments du monde ne sont point des dieux par leur nature, « ni au ciel, ni sur la terre, comme « il y a beaucoup de dieux et beaucoup de sei- « gneurs ; quoique pour nous il n'y ait qu'un « seul Dieu, savoir le Père, de qui viennent tou- « tes choses, nous surtout qui demeurons en lui; « et qu'un seul Seigneur, savoir Jésus-Christ, par « qui toutes choses viennent, et nous spéciale- « ment [1]. » En disant : « Vous étiez asservis à « ceux qui par leur nature ne sont pas des dieux, » l'Apôtre rappelle clairement que par nature il n'y a qu'un seul Dieu véritable, celui en qui tout cœur fidèle et catholique voit la Trinité. Quant à ceux qui par leur nature ne sont pas des dieux, si l'Apôtre les a appelés des tuteurs et des curateurs, c'est que parmi toutes les créatures, soit parmi celles qui restent dans la vérité pour glorifier Dieu, soit parmi celles qui n'y sont pas restées et qui ont cherché plutôt leur propre gloire, il n'en est aucune qui de gré ou de force ne seconde les desseins de la divine Providence ; avec cette différence que si la créature sert Dieu avec bonne volonté, elle sera l'instrument de sa bonté, au lieu que si elle s'y refuse, elle sera l'instrument de sa justice.

D'ailleurs si les anges prévaricateurs, aussi bien que leur chef, n'étaient point entre les mains de la divine Providence comme des tuteurs et des curateurs, le Seigneur ne nommerait pas le diable le magistrat de ce siècle, et la puissance des Apôtres eux-mêmes ne l'emploierait pas à corriger les coupables. Saint Paul dit néanmoins : « Je les ai livrés à Satan, pour leur apprendre à « ne plus blasphémer [2] ; » il ne dirait pas non plus ailleurs, en vue de procurer le salut des pécheurs : « Pour moi, absent de corps, il est vrai, « mais présent en esprit, j'ai déjà décidé, comme « si j'étais là, et après vous avoir réunis avec « mon esprit au nom de Jésus-Christ Notre-Sei- « gneur, et par l'autorité même de Jésus-Christ « Notre-Seigneur, de livrer à Satan, pour la mort « de son corps, l'auteur d'un pareil attentat, afin « que son âme soit sauvée au jour du Seigneur « Jésus [3]. » Du reste un magistrat ne fait que ce que lui permet l'empereur établi alors ; ainsi les tuteurs et les curateurs de ce monde n'agissent jamais qu'avec la permission du Seigneur. Rien ne lui échappe, comme tant de choses échappent à un homme; en rien non plus sa puissance ne lui fait défaut ; de sorte que ces tuteurs et

[1] Gal. IV, 4. — [2] Act. X, 47. — [3] Gal. III, 2-5. — [4] Ib. IV, 7, 8. — [5] Ib. 1-3.

[1] I Cor. VIII, 5, 6. — [2] I Tim. I, 20. — [3] I Cor. V, 3-5.

ces curateurs qui sont sous sa main, ne font rien à son insu ou malgré lui, dans la sphère même de l'activité qu'il leur a laissée. Cependant il ne les récompense pas de ce qu'ils sont les instruments de sa justice, il considère l'esprit qui les anime : c'est que d'une part Dieu n'a pas refusé la liberté à la créature raisonnable, et que d'autres part il conserve dans sa main le pouvoir de faire entrer les injustes mêmes dans les plans de sa justice. Souvent, dans nos autres ouvrages, nous avons donné à cette idée de plus amples développements [1].

Ainsi donc, que les Gentils aient adoré le soleil, la lune, les étoiles, le ciel, la terre et autres choses semblables, ou bien qu'ils aient adoré les démons, on a raison de dire qu'ils étaient asservis à des tuteurs et à des curateurs.

33. *Difficulté* [2]. — Cette interprétation paraît claire ; mais ce qui suit va la remettre en question. Saint Paul nous montre, dans tous le cours de son Epître, qu'il n'y avait, pour tourmenter la foi des Galates, que des Juifs convertis, et que ceux-ci cherchaient à les amener aux observances légales comme si leur salut y était attaché. Voici le seul passage où il semble supposer qu'il s'agissait de retourner aux supertitions des Gentils. « Mais maintenant que vous connaissez « Dieu, ou plutôt que vous êtes connus de Dieu, « comment retournez-vous à ces faibles et pau- « vres éléments, auxquels vous voulez vous as- « servir de nouveau, comme autrefois ? » En effet, comme il s'adresse, non pas aux Juifs circoncis, mais aux Gentils, ainsi qu'on le voit dans toute l'Epître ; en leur disant : « Comment *retournez-* « *vous* ? » il n'a pas en vue la circoncision, puisque jamais ils n'avaient été circoncis, mais « les « faibles et pauvres éléments auxquels ils veu- « lent s'asservir de nouveau, comme autrefois. » Une autre preuve qu'il s'agit ici des Gentils, c'est qu'il vient de leur dire à eux-mêmes : « Autre- « fois, à la vérité, ignorant Dieu, vous étiez as- « servis à ceux qui par leur nature ne sont pas « des dieux [3]. » Est-ce donc à cette servitude que selon lui ils veulent retourner quand il dit : « Comment retournez-vous à ces faibles et pau- « vres éléments auxquels vous voulez vous as- « servir de nouveau, comme autrefois ? »

34. *Solution possible* [4]. — Les paroles suivantes : « Vouz observez certains jours, certains « mois, certaines années, certains temps ; je « crains pour vous d'avoir en vain travaillé par- « mi vous, » semblent appuyer encore ce sentiment. On sait en effet que quand il s'agit d'entreprendre quelque chose ou d'attendre soit des événements qui marquent dans la vie, soit l'issue de quelque affaire, les Gentils se laissent aller partout à la faiblesse de tenir compte des jours, des mois, des années et des temps que signalent les astrologues et les Chaldéens.

Peut-être cependant n'est-il pas nécessaire de voir signalé ici cet égarement des Gentils, ce qui serait nous écarter tout-à-coup et sans raison sérieuse, me semble-t-il, du sujet que traite l'Apôtre dequis le commencement jusqu'à la fin de son Epître. Ne vaut-il pas mieux voir ici un des désordres dont il travaille, dans toute cette lettre, à détourner les Galates ? Car les Juifs aussi observent servilement certains jours, certains mois, certaines années et certains temps, lorsqu'ils observent charnellement le sabbat, les néoménies, le mois des fruits nouveaux et cette septième année qu'ils nomment le sabbat des sabbats. Ces pratiques n'étaient que des ombres de l'avenir ; conséquemment elles devinrent superstitieuses lorsque après l'avénement du Christ on les observait encore comme des pratiques salutaires et sans savoir à quoi les rapporter. L'Apôtre alors semblerait dire aux Gentils : Que vous sert d'avoir rompu les chaînes qui vous retenaient dans l'esclavage lorsque vous étiez asservis aux éléments du monde, puisque vous vous jetez dans une servitude semblable, séduits que vous êtes par ces ignorants qui ne connaissent point encore à quelle époque ils ont été affranchis, et qui se rendent esclaves des temps comme des observances légales qu'ils comprennent d'une manière trop charnelle ? Vous voulez donc, vous aussi, vous asservir comme vous l'étiez autrefois, et observer avec eux les jours, les mois, les années et les temps dont vous étiez esclaves avant même de croire au Christ ? Il est clair en effet que le cours du temps se règle sur les éléments de ce monde, le ciel et la terre, le mouvement des astres et leur situation respective. Si l'Apôtre les appelle *faibles*, c'est qu'ils changent sans cesse d'aspect, incapables de se maintenir toujours au même état ; s'il les dit *pauvres*, c'est que pour se conserver ce qu'ils sont ils ont besoin de la puissadce souveraine et immuable du Créateur.

35. *Éviter les observances superstitieuses.* — Au lecteur de choisir celui des deux sentiments qu'il voudra ; mais, qu'il le comprenne bien, il y a pour l'âme un danger si redoutable

[1] Voir les livres du libre arbitre. Tom III — [2] Gal. IV, 9. — [3] Ib. 8. — [4] Ib. 10, 11.

dans ces observations superstitieuses de certains jours, que l'Apôtre s'écrie ici : « Je crains pour « vous d'avoir en vain travaillé pour vous. » Quoique, on lise ce passage avec tant de solennité et d'autorité dans les Églises par tout l'univers, nos réunions n'en sont pas moins remplies d'hommes qui demandent aux astrologues quels sont les moments qui conviennent aux entreprises qu'ils ont en vue. Que dis-je? sans savoir, comme on s'exprime, où ils mettent le pied, n'osent-ils pas nous avertir souvent nous-mêmes de ne commencer ni à bâtir ni à rien faire de semblable durant les jours qu'ils nomment les jours égyptiaques ?

S'il faut entendre ce même passage des observances superstitieuses des Juifs, quelle espérance peuvent nourrir ces hommes qui se disent chrétiens et qui règlent sur des almanachs la direction de leur vie perdue; quand ils remarquent qu'en observant, comme les Juifs, les temps marqués dans les livres saints que Dieu a donnés à son peuple encore charnel, ils entendraient l'Apôtre leur dire : « Je crains pour vous d'avoir « en vain travaillé pour vous ? » Et pourtant vient-on à surprendre un chrétien, fût-il encore cathécumène, observant le sabbat à la manière des Juifs ? l'Église se scandalise. Et des chrétiens sans nombre, qui comptent parmi les fidèles, nous disent en face, et avec une pleine assurance : Je ne pars point un lendemain de calendes. Et nous, c'est avec peine si nous parvenons à les dissuader avec douceur, souriant même pour qu'ils ne s'irritent pas et craignant qu'ils ne voient ici une nouveauté. O malheureux péchés des hommes ! hélas ! nous ne frémissons que de ceux qui se commettent rarement ; quant à ces péchés journaliers pour l'expiation desquels, le Fils de Dieu a aussi versé son sang, si énormes qu'ils soient et quoiqu'ils nous ferment absolument l'entrée du royaume de Dieu, nous sommes contraints de les tolérer, tant ils se répètent souvent; d'en commettre même quelques-uns en les tolérant, et plaise à votre miséricorde, Seigneur, que nous ne commettions pas tous ceux que nous ne saurions empêcher!

36 *Connaître Dieu et être connu de lui* [1]. — Voyons maintenant ce qui suit. Mais nous avons laissé de côté ces mots : « Maintenant que vous « connaissez Dieu ou plutôt que vous êtes connus « de lui. » Il semble que l'Apôtre veut ici proportionner son langage à la faiblesse humaine et que ce n'est pas seulement dans les livres du Testament ancien que la parole divine s'est mise à la portée de nos pensées terrestres. Après avoir dit : « Que vous connaissez Dieu, » il s'est repris, et nous ne devons pas nous en étonner; car il est certain que tout le temps que nous nous conduisons par la foi et non par la claire vue [1], nous ne connaissons pas encore Dieu et que notre foi nous aide à nous purifier pour arriver à pouvoir le connaître en temps convenable. Cependant si l'on entend à la lettre ce que dit l'Apôtre même en se reprenant, on s'imaginera que Dieu parvient à connaître ce qu'il ignorait auparavant. Ces paroles donc : « Ou « plutôt que vous êtes connus de Dieu, » doivent être prises dans le sens métaphorique, et la connaissance que Dieu a de nous doit s'interpréter de l'amour qu'il nous a témoigné en envoyant son Fils unique s'immoler pour les impies : c'est ainsi que des personnes qu'on aime on dit qu'on les a sous les yeux. « Maintenant « que vous connaissez Dieu ou plutôt que vous « êtes connus de Dieu, » revient donc à cette pensée de saint Jean : « Ce n'est pas que nous « ayons aimé Dieu, c'est lui qui nous a aimés [2].

37. — *Confiance que mérite la parole de saint Paul* [3]. — « Soyez comme moi, » continue-t-il; car tout Juif que je suis de naissance, le discernement spirituel m'a amené à mépriser ces observances charnelles. « Mais aussi je suis com- « me vous ; » c'est-à-dire homme. Puis il saisit l'occasion de leur rappeler avec réserve sa charité envers eux, pour les empêcher de le considérer comme un ennemi. « Mes frères, dit-il, « je vous en prie, vous ne m'avez offensé en « rien ; » ne vous figurez donc pas que je cherche à vous nuire. « Vous savez que je vous ai « autrefois annoncé l'Évangile dans la faiblesse « de la chair; » c'est-à-dire au milieu de mes persécutions. « Or cette épreuve à laquelle vous « avez été mis en ma personne, vous ne l'avez « ni méprisée ni repoussée. » En voyant les persécutions qu'endurait l'Apôtre, ils étaient tentés de se demander si la crainte les porterait à l'abandonner ou la charité à s'unir à lui. « Vous « n'avez point méprisé » cette tentation, car vous en avez aperçu l'utilité ; « vous ne l'avez « pas non plus repoussée, » en refusant de partager mes dangers. « Mais vous m'avez reçu « comme un ange de Dieu, comme le Christ « Jésus. » S'élevant ensuite jusqu'au sentiment

[1] Gal. IV, 9.

[1] II Cor. V, 7. — [2] I Jean, IV, 10. — [3] Gal. IV, 12-18.

de l'admiration, il leur met devant les yeux les effet spirituels qui se sont produits en eux, afin que ce souvenir les empêche de se laisser aller aux sentiments d'une crainte naturelle. « Quel « était alors votre bonheur ! s'écrie-t-il ! Car je « vous rends ce témoignage que s'il eût été pos- « sible vous vous seriez arraché les yeux pour « me les donner. Suis-je donc devenu votre « ennemi en vous prêchant la vérité? » Evidemment non. « En prêchant » quelle vérité, sinon qu'ils ne doivent pas se faire circoncire? Aussi considère ce qu'il ajoute : « Ils ont pour vous « une émulation qui n'est pas bonne ; » autrement ils vous portent envie, puisque de spirituels que vous êtes ils veulent vous rendre charnels ; voilà ce que signifie : « Ils ont pour « vous une émulation qui n'est pas bonne. — « Mais ils prétendent que vous ayez pour eux de « l'émulation, » ou que vous les imitiez ; comment, sinon en vous attachant au joug où ils sont attachés eux-mêmes? « Il est bon toutefois d'avoir « toujours de l'émulation pour le bien. » Il veut ici qu'ils l'imitent lui-même en tout temps ; aussi ajoute-t-il : « Et non-seulement lorsque je suis « présent au milieu de vous. » C'est qu'au moment où ils l'aimaient jusqu'à vouloir lui donner leurs yeux quand il était là, ils travaillaient évidemment aussi à l'imiter.

38. *Sollicitude maternelle de l'Apôtre* [1]. — S'il dit encore : « Mes petits enfants, » c'est également pour les engager à l'imiter comme leur père. « Pour qui je sens de nouveau les douleurs de « l'enfantement, jusqu'à ce que le Christ soit for- « mé en vous. » C'est plutôt au nom de l'Eglise notre mère qu'il s'exprime ainsi, car il dit ailleurs : « Je me suis fait petit enfant parmi vous, « comme une nourrice qui soigne ses enfants [2]. » Or c'est par la foi du croyant que le Christ se forme dans l'homme intérieur, dans l'homme doux et humble de cœur, dans l'homme qui ne se vante point du mérite de ses œuvres, car il n'en a pas, dans l'homme qui ne commence à acquérir quelque mérite que par la grâce et que le Christ pourra nommer un de ses plus petits, c'est-à-dire un autre lui-même, quand il dira : « Ce que vous avez fait à l'un de ces plus petits « d'entre les miens, vous me l'avez fait à moi- « même [3]. » En effet le Christ se forme dans celui qui se moule en quelque sorte sur lui ; or on se moule sur lui quand on lui est uni par un amour tout spirituel ; et en l'imitant ainsi on devient en quelque sorte ce qu'il est, mais en restant dans sa sphère. « Celui, dit saint Jean, qui « prétend demeurer dans le Christ, doit se con- « duire comme le Christ s'est conduit [1]. »

Cependant, lorsque la mère conçoit l'enfant, c'est pour le former, et quand il est formé, c'est pour le mettre au monde qu'elle ressent les douleurs de l'enfantement : comment donc l'Apôtre peut-il dire : « Vous pour qui je sens de nouveau « les douleurs de l'enfantement, jusqu'à ce que « le Christ soit formé en vous ? » Par les douleurs de l'enfantement qu'il a déjà endurées pour eux, il faut entendre sans doute les angoisses, les soucis par lesquels il a passé pour les faire naître au Christ ; s'il endure de nouveau ces douleurs, c'est à cause des dangers de séduction au sein desquels il les voit chanceler déjà. Or ces sollicitudes et ces soucis qui sont pour lui comme les douleurs de l'enfantement, pourront durer jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à la mesure de l'âge de la plénitude du Christ et qu'ils ne flottent plus à tout vent de doctrine [2]. Si donc l'Apôtre a dit : « Vous pour qui je sens de nouveau les dou- « leurs de l'enfantement, » ce n'était pas pour les faire naître à la foi qu'il parlait ainsi, puisqu'ils y étaient nés déjà, c'était pour les y affermir et les perfectionner dans la foi. Ailleurs il parle de ces mêmes douleurs en termes différents : « Ce qui « m'assaillit chaque jour, dit-il, ma sollicitude « pour toutes les Eglises. Qui est faible sans que « je sois faible aussi ? Qui est scandalisé sans que « je brûle [3] ? »

29. *Ne pas écrire ce qu'on dirait de vive voix* [4]. — « Je voudrais maintenant, poursuit-il, « être près de vous et changer mon langage, car « je rougis de vous. » Comme il les avait appelés ses enfants, ne veut-il pas dire ici qu'il les ménage dans sa lettre, dans la crainte qu'irrités d'une réprimande trop sévère, ils ne se laissent trop aisément porter à le haïr par ces séducteurs auxquels il ne pourrait résister étant absent ? « Je voudrais maintenant être près de vous et « changer mon langage, » signifierait donc qu'il voudrait les renier pour ses enfants ; « car je « rougis de vous : » de fait, pour n'avoir pas à rougir de leur enfants, les parents les renient ordinairement.

40. *Les Juifs, les catholiques et les hérétiques figurés dans la famille d'Abraham* [5]. — « Dites- « moi, vous qui voulez être sous la Loi, n'avez- « vous par connaissance de la Loi ? » Ce qu'a-

[1] Gal. IV, 19. — [2] I Thess. II, 7. — [3] Matt. XXV, 25-40.

[1] I Jean, II, 6. — [2] Eph, IV, 13, 14. — [3] II Cor. XI, 28, 29. — [4] Gal. IV, 20. — [5] Ib. 21-31.

joute ensuite l'Apôtre sur les deux fils d'Abraham se comprend aisément; car il interprète lui-même cette allégorie. Abraham avait donc ces deux fils pour figurer les deux Testaments ; mais à la même allégorie n'ont plus rapport ceux qu'il eut d'une autre épouse après la mort de Sara. Voilà pourquoi plusieurs de ceux qui ne connaissent pas le livre de la Genèse s'imaginent, en lisant l'Apôtre, que le patriarche n'eut que deux enfants. Mais si saint Paul ne fait mention que des deux premiers, c'est qu'Abraham n'avait encore que ceux-là quand il était question pour eux de symboliser ce que dit l'Apôtre ; le voici. L'enfant né de la servante nommée Agar représente l'ancien Testament, ou plutôt le peuple de l'ancien Testament, qui se courbait sous le joug servile des observances charnelles et à qui étaient adressées des promesses terrestres qui éloignent de l'héritage spirituel et du patrimoine céleste ceux qui s'y attachent et qui n'attendent pas de Dieu autre chose. Pour être l'emblème du peuple qui hérite du nouveau Testament, il ne suffit pas qu'Isaac soit né d'une mère libre, il faut surtout qu'il soit né d'après la promesse. Peu importait que l'ancien peuple naquit, selon la chair, d'une servante ou d'une femme libre telle que fut Cethura, qu'épousa dans la suite Abraham et qui lui donna des enfants qui n'étaient pas des enfants de la promesse [1]. Ce qui distingue Isaac, c'est qu'il naquit miraculeusement, selon la promesse que Dieu en avait faite, et lorsque son père et sa mère étaient fort avancés en âge.

Voudrait-on, encouragé par l'exemple de l'Apôtre qui prend si manifestement pour des personnages figuratifs les deux premiers fils d'Abraham, examiner ce que les fils de Cethura pouvaient symboliser aussi dans l'avenir, car ce n'est pas en vain assurément, qu'on a écrit ces faits accomplis sous la direction de l'Esprit-Saint ? On découvrira sans doute que ces fils de Cethura représentent d'avance les schismes et les hérésies. A la vérité leur mère était libre, comme l'Eglise d'où sont sortis les schismatiques et les hérétiques ; mais ils sont nés d'une manière charnelle, et non d'une manière spirituelle ni en vertu d'aucune promesse. Dès lors ils ne sont point héritiers, héritiers de la Jérusalem céleste , que l'Ecriture appelle stérile, pour avoir été longtemps sans engendrer des enfants sur la terre; que la même Ecriture appelle aussi délaissée, parce que avides de biens terrestres les hommes oubliaient la céleste justice, au lieu que la Jérusalem céleste, qui avait reçu la Loi, possédait en quelque sorte un époux.

Aussi Sara figure-t-elle la Jérusalem du ciel, parce qu'ayant reconnue sa stérélité, Abraham fut longtemps éloigné de son lit. Des hommes du mérite d'Abraham ne s'approchaient point de leurs femmes pour satisfaire une ignoble passion, mais uniquement pour perpétuer leur famille. Et quand à la stérilité de Sara fut venue se joindre la vieillesse, il n'y avait plus absolument d'espoir à nourrir ; mais aussi quel mérite d'ajouter foi alors à la promesse divine ! Assuré donc de cette promesse, Abraham s'approcha, pour accomplir le devoir de la génération, de cette épouse chargée d'années, avec qui il avait cessé tout rapport charnel quand elle était dans la vigueur de l'âge. Et c'est uniquement la cessation de ces rapports qu'il faut voir dans ce texte du prophète cité par l'Apôtre interprétant l'allégorie de Sara et d'Agar : « Les « fils de la délaissée seront plus nombreux que « les fils de celle qui a un mari ; » car Sara est morte avant Abraham et jamais entre eux il n'y eut divorce. Comment dire que l'une était délaissée et que l'autre avait un mari, sinon pour rappeler qu'afin d'avoir des descendants Abraham remplisait auprès d'Agar, qui était sa servante et qui était féconde, le devoir que l'empêchait de remplir auprès de son épouse la stérélité de Sara ? C'était toutefois avec l'autorisation et d'après même l'offre spontanée de Sara que le patriarche demandait des enfants à sa servante. Voici en effet une antique règle de justice que rappelle l'Apôtre en écrivant aux Corinthiens : « La femme n'a pas puissance sur son corps, « c'est le mari ; le mari de même n'a pas puis- « sance sur son corps, c'est la femme [1]. » Cette oblgation, comme les autres, dépend de celui à qui elle est due ; et respecter ici le droit d'autrui, c'est garder la chasteté conjugale. Quant à la vieillesse des parents d'Isaac, elle rappelle que si jeune que puisse être le peuple du nouveau Testament, sa prédestination dans la pensée de Dieu, et la Jérusalem du ciel sont fort anciennes. Voilà pourquoi saint Jean écrivait aux Parthes : « Je vous écris, pères, parce que vous avez « connu ce qui était dès le commencement [2]. »

Pour les membres charnels de l'Eglise qui forment les schismes et les hérésies, il est vrai qu'ils ont pris dans l'Evangile un prétexte pour

[1] Gen. xxv, 1, 2.

[1] I Cor. vii, 4. — [2] I Jean, ii, 13.

les faire naître ; mais l'erreur charnelle où ils ont pris naissance et qu'ils emportent avec eux est étrangère à l'antique vérité ; aussi sont-ils nés, en quelque sorte, d'une mère toute jeune et d'un vieux père, en dehors de toute promesse . N'est-ce pas pour représenter l'antiquité de la vérité que le Seigneur se montre dans l'Evangile avec des cheveux blancs [1] ? Ainsi c'est à l'occasion de quelque antique vérité que ces sectaires se sont formés et sont nés en quelque sorte dans la nouveauté de leurs erreurs éphémères.

En résumé, l'Apôtre enseigne que, comme Isaac, nous sommes les enfants de la promesse, et que la persécution d'Ismaël contre Isaac ressemble aux persécutions soulevées contre les chrétiens véritables par les Juifs charnels. Ces persécutions tontefois n'aboutissent pas, attendu que d'après l'Ecriture la servante doit être chassée avec son fils, sans pouvoir hériter avec l'enfant de la femme libre. « Pour nous, poursuit « saint Paul, nous ne sommes pas, mes frères, « les enfants de la servante, mais les enfants de « la femme libre. » Or, c'est cette liberté que maintenant surtout il faut opposer à la servitude des œuvres de la Loi, dont le joug pesait sur les faux docteurs qui poussaient les Galates à se faire circoncire.

41. *S'éloigner du joug des observances judaïques* [2]. — En ajoutant : « Restez donc debout, » l'Apôtre indique que les Galates ne sont pas tombés encore ; autrement il aurait dû dire : relevez-vous. « Et ne vous attachez point de « nouveau au joug de la servitude, » dit-il ensuite. Ce joug auquel il leur défend de s'attache ne saurait être que celui de la circoncision et des autres observances semblables du peuple Juif ; puisque saint Paul ajoute : « Voici que je « vous dis, moi, Paul, que si vous vous faites cir- « concire, le Christ ne vous servira de rien. » Mais que faut-il entendre par ce *joug de servitude*, puisqu'il s'adresse à des hommes qui n'ont jamais été juifs, et qu'il travaille à empêcher de se faire circoncire ? Ici donc reparaît et trouve une preuve nouvelle le sentiment que nous avons manifesté plus haut. En effet je ne découvre qu'un sens dans ces paroles de l'Apôtre : c'est que pour les Gentils il n'y aurait aucun avantage à avoir été délivrés, par leur foi en Jésus-Christ, de l'esclavage de leurs superstitions, si de nouveau ils se faisaient esclaves en se courbant sous le joug de ces observances charnelles que la Loi même de Dieu a prescrites, il est vrai, mais pour soumettre à la servitude un peuple charnel encore. Le Christ ne leur servira de rien, s'ils se font circoncire ; s'ils se font circoncire comme le voulaient ceux qui les y poussaient, dans le but de regarder cette circoncision de la chair comme l'espoir de leur salut. Le Christ en effet n'a-t-il servi de rien à Timothée, par la raison que Paul le fit circoncire lorsque jeune encore il devint chrétien ? L'Apôtre agit ainsi pour éviter le scandale des siens [1] ; ce n'était point par esprit de dissimulation, mais en vertu de cette indifférence qui lui a fait dire : « La circoncision n'est rien, l'incirconcision « n'est rien non plus [2]. » Cette circoncision ne saurait nuire quand on n'y voit pas le salut. Quand donc il ajoute : « Je déclare de plus à tout hom- « me qui se fait circoncire, » il prend la circoncision dans le même sens, il suppose qu'on la recherche comme un moyen de salut. « Qu'il « est tenu d'accomplir toute la loi. » Il veut ici qu'au moins la peur d'être astreints à toutes ces observances, à ces observances sans nombre qui sont contenues dans la Loi et que ni les Juifs de cette époque ni leurs pères n'ont pu accomplir, comme Pierre le rapporte dans les Actes des Apôtres [3], les détourne d'accepter le joug sous lequel on voulait les courber.

42. *Les observances légales opposées à l'esprit chrétien* [4]. — « Vous n'avez plus de part au Christ, « vous qui cherchez votre justification dans la « Loi. » Voilà la proscription dont il a été parlé précédemment ; car le Christ est comme proscrit de son héritage lorsqu'il quitte ces chrétiens et qu'en eux rentrent les œuvres de la loi comme sur une terre délaissée. Le malheur sera pour eux et non pour le Christ ; c'est pourquoi l'Apôtre ajoute : « Vous êtes déchus de la grâce. » De fait, puisque la grâce du Christ tend à décharger du fardeau des œuvres légales ceux-mêmes qui étaient obligés de le porter, n'est-ce pas méconnaître cette grâce immense que de vouloir s'astreindre à accomplir toute la Loi ? Le péché n'était pas consommé encore ; mais comme la volonté y inclinait déjà, l'Apôtre en parle souvent comme d'un fait accompli.

« Pour nous, c'est par l'Esprit, en vertu de la « foi, que nous espérons la justice. » Par conséquent les espérances spirituelles sont l'objet de la foi au Christ, et non les promesses charnelles comme les promesses sur lesquelles s'appuy-

[1] Apoc. I, 14. — [2] Gal. V, 1-3.

[1] Act. XVI, 3. — [2] I Cor. VII, 19. — [3] Act. XV, 10. — [4] Gal. V, 4-12.

aient les esclaves de la Loi. Aussi saint Paul dit-il ailleurs : «Nous ne considérons point ce qui se « voit, mais ce qui ne se voit pas ; car ce qui se « voit est temporel, tandis que ce qui ne se voit « pas est éternel [1]. » — Il poursuit : « Car dans le « Christ Jésus ni la circoncision, ni l'incirconci- « sion ne servent de rien : » nouveau témoignage que ces pratiques sont indifférentes et preuve nouvelle qu'il n'y a de nuisible dans la circoncision que d'en attendre le salut. Ainsi donc ni la circoncision ni l'incirconcision ne servent de rien devant Jésus-Christ, « mais la foi qui agit « par la charité. » C'est ici faire allusion à la servitude légale qui agit par crainte.

« Vous couriez si bien : qui vous a arrêtés, « pour vous empêcher d'obéir à la vérité ? » C'est la pensée que nous avons vue dans ces mots : « Qui vous a fascinés ? — Cette persuasion « ne vient pas de celui qui vous a appelés ; » car c'est une persuasion toute charnelle et Lui vous a appelés à l'indépendance de cette sorte de pratiques. Persuasion se prend ici pour l'objet même de la persuasion. De plus, comme les Juifs qui cherchaient à les entraîner étaient en petit nombre, comparés à la multitude des Galates devenus chrétiens, l'Apôtre les nomme un levain. Que les Galates acceptent ce levain, et s'ils honorent comme des hommes justes et fidèles ces docteurs qui viennent à eux, bientôt toute la pâte sera en fermentation, toute leur Eglise sera infectée et asservie sous le joug des pratiques charnelles. « J'ai en vous cette confiance « dans le Seigneur, que vous n'aurez point d'au- « tres sentiments. » Preuve évidente qu'ils ne s'étaient point encore rendus aux faux docteurs. « Mais celui qui vous trouble, en portera la pei- « ne, quel qu'il soit. » C'est ici le renversement, si contraire à l'ordre, qui voudrait les rendre charnels, de spirituels qu'ils sont.

On doit croire que parmi ces hommes qui voulaient les placer sous le joug, il y en eut plusieurs qui reconnurent qu'ils en étaient détournés par l'autorité de l'apôtre saint Paul et qui allèrent même jusqu'à dire que saint Paul était de leur sentiment, mais qu'il n'avait pas aimé de le leur faire connaître. L'Apôtre dit donc avec beaucoup d'à-propos : « Et moi, mes frères, si « je prêche encore la circoncision, pourquoi « suis-je encore persécuté ? » C'est qu'il était persécuté par ces hommes qui cherchaient, tout disciples de l'Evangile qu'ils fussent en apparence, à ramener aux observances légales. C'est à eux qu'il fait allusion quand il dit, ailleurs : « Danger de la part des faux frères [1], » et au commencement de notre Epître : « Et la consi- « dération de quelques faux frères, qui s'étaient « furtivement introduits pour observer la liberté « que nous avons dans le Christ Jésus, et nous « réduire en servitude [2]. » Assurément donc ils cesseraient de le persécuter, s'il prêchait avec eux la circoncision. C'était aussi pour empêcher que les fidèles à qu'il annonçait la liberté chrétienne ne vinssent à les craindre ou à s'imaginer que l'Apôtre les redoutait, que précédemment il publiait son nom avec une entière confiance et disait : « Voici que je vous le déclare, moi Paul : « si vous vous faites circoncire, le Christ ne vous « servira de rien [3] ; » c'était comme s'écrier : Imitez-moi et ne craignez rien ; ou si vous craignez, rejetez sur moi tout le procès.

En disant ensuite : « Le scandale de la croix « est donc anéanti, » il répète ce qu'il a déjà exprimé dans ces mots : « Si la justice vient de la « Loi, c'est donc en vain qu'est mort le Christ [4]. » Toutefois en parlant de scandale il rappelle que ce qui a principalement scandalisé les Juifs dans la personne du Christ, c'est qu'ils le voyaient omettre et dédaigner souvent ces observances charnelles où eux-mêmes plaçaient leur salut. Ces mots reviennent donc à cette pensée : Ainsi c'est en vain que scandalisés de voir le Christ omettre ces pratiques, les Juifs l'ont crucifié, puisqu'on veut y ramener encore ceux pour qui il est mort ? Usant ensuite d'une charmante équivoque, l'Apôtre présente ainsi, sous le voile d'une malédiction, une bénédiction véritable : « Plût à Dieu que ceux qui vous troublent, fus- « sent même mutilés ! » Qu'ils fussent, non-seulement circoncis, mais *mutilés !* Car alors ils deviendraient eunuques en vue du royaume des cieux [5] et cesseraient de semer des idées charnelles.

43. *La charité, principe des actes chrétiens* [6]. — « Car vous avez été, mon frère, appelé à la « liberté. » Ce qui explique ces mots, c'est qu'en les troublant pour les rappeler de ce qui est spirituel à ce qui est charnel, on les traînait à l'esclavage.

A partir d'ici, il commence à parler, ainsi que j'ai annoncé qu'il le ferait à la fin de son Epître, des œuvres de la Loi que, de l'aveu de tous, on doit accomplir aussi sous le nouveau Testament,

[1] II Cor. IV, 18.

[1] II Cor. XI, 26. — [2] Gal. II, 4. — [3] Ib. V, 2. — [4] Ib. II, 21. — [5] Matt. XIX, 12. — [6] Gal. V, 13.

mais en se proposant une autre fin, celle qui doit attirer des cœurs libres, je veux dire la charité qui espère obtenir par là et qui attend avec foi les récompenses éternelles. Ainsi on n'imitera pas les Juifs qui étaient contraints à les accomplir, non par cette crainte chaste qui subsiste dans les siècles des siècles [1], mais par cette autre crainte qui s'arrête à la vie présente. Aussi observaient-ils de la Loi les préceptes cérémoniels sans pouvoir en accomplir les préceptes moraux : la charité seule en est capable. En effet ne pas tuer un homme pour n'être pas mis à mort soi-même, ce n'est pas accomplir le précepte de justice; l'accomplir, c'est ne pas tuer parce qu'il y aurait injustice à le faire, lors même qu'on le pourrait impunément devant les hommes et devant Dieu même. C'est ainsi que la divine Providence ayant livré le roi Saül aux mains de David, celui-ci aurait pu le mettre à mort sans encourir ni la vengeance des hommes, qui l'aimaient beaucoup, ni la vengeance de Dieu, qui lui avait promis de le faire tomber sous sa main, pour qu'il le traitât comme il lui plairait [2]. Mais David l'épargna, parce qu'il aimait son prochain comme lui-même, et parce que tout persécuté qu'il eût été par lui et qu'il dût l'être encore, il aimait mieux qu'il se corrigeât que de le mettre à mort : contemporain de l'ancien Testament sans en être le disciple, ce grand homme avait claire et profonde la foi au futur héritage du Christ, du Christ que cette même foi le portait à imiter. Aussi l'Apôtre dit-il aujourd'hui : « Vous avez été appelés à la « liberté, mes frères; seulement ne faites pas de « cette liberté une occasion pour la chair; » en d'autres termes, ne vous figurez pas, en entendant ce mot de liberté, que vous pourrez pécher impunément. « Mais soyez par la charité les ser- « viteurs les uns des autres. » En effet servir par charité, c'est servir avec liberté, en obéissant à Dieu sans peine, en faisant avec amour ce qui est demandé, et non pas avec crainte ce qui est forcé.

44. *La charité résume toute la Loi.* [3]. — « Car « toute la Loi se résume dans cette seule parole : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même. » Par conséquent il entend ici par toute la Loi les préceptes destinés à régler les mœurs. Aussi les préceptes même cérémoniels, non pas tels que les observent les esclaves, mais tels que les comprenent les fidèles affranchis par Jésus-Christ, se rapportent nécessairement à ce double commandement de l'amour de Dieu et du prochain; et ces paroles du Seigneur : « Je ne suis pas venu « abolir la Loi, mais la compléter [1], » s'entendent avec raison en ce sens qu'il devait faire disparaître la crainte charnelle et la remplacer par la charité spirituelle, qui peut seule accomplir la Loi divine, « car l'amour est la plénitude de la « Loi [2]. »

Par conséquent, comme c'est la foi qui obtient le Saint-Esprit et que le Saint-Esprit répand la charité divine dans les cœurs de ceux qui pratiquent la justice [3]; il n'y a pour personne aucune raison de se glorifier de ses bonnes œuvres. Aussi pour réfuter ces aveugles qui mettaient leur gloire dans les œuvres légales, l'Apôtre montre-t-il que ces pratiques cérémonielles déjà vieilles n'étaient que des ombres de l'avenir, et que le Seigneur une fois arrivé ces ombres n'ont plus de raison d'être pour l'héritier affranchi par lui, tandis que les œuvres morales ne peuvent s'accomplir que par l'amour avec lequel agit la foi [4]. De là il faut conclure que si parmi les œuvres légales il en est d'inutiles quand on est parvenu à la foi, et d'autres qui n'ont auparavant aucun mérite, il est nécessaire que le juste vive de la foi [5], que soulevé par le fardeau léger du Christ il secoue le joug pesant de la servitude, et que docile à l'aimable direction de la charité il n'outrepasse point les bornes de la justice.

45. *La charité envers le prochain témoigne de la charité envers Dieu* [6]. — On pourrait se demander pour quel motif l'Apôtre ne fait mention que de la charité envers le prochain, quand il dit ici que la charité accomplit toute la Loi; et pourquoi aussi traitant la même question dans son Epître aux Romains, il dit également : « Qui « aime autrui, accomplit la Loi. En effet : Tu ne « commettras point d'adultère, Tu ne seras point « homicide, Tu ne déroberas point, Tu ne « convoiteras point, et s'il est quelque autre com- « mandement, tout se résume dans cette parole : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même. « L'amour du prochain n'opère pas le mal ; « mais la charité est la plénitude de la Loi [7]. » La charité n'étant parfaite qu'avec le double précepte de l'amour de Dieu et du prochain, pourquoi l'Apôtre ne fait-il mention, dans cette Epître et dans l'Epître aux Romains, que de l'amour du prochain ? N'est-ce point parce que les hommes peuvent simuler l'amour de Dieu, attaqué plus rarement ; tandis qu'il est plus aisé de les

[1] Ps. XVIII, 10. — [2] I Rois, XXIV, 4-8. — [3] Gal. V, 14.

[1] Matt. V, 17. — [2] Rom. XIII, 10. — [3] Ib. V, 5, — [4] Gal. V, 6. — [5] Hab. II, 4. — [6] Gal. V, 15, 16. — [7] Rom. XIII, 8-10.

convaincre de n'avoir pas l'amour du prochain, lorsqu'ils se comportent injustement envers leurs semblables? On ne saurait aimer Dieu de tout son cœur, de toute son âme, de tout son esprit, sans aimer aussi son prochain comme soi-même; puisque tel est l'ordre formel de celui qu'on aime de tout son cœur, de toute son âme et de tout son esprit. Qui pourrait également aimer son prochain, c'est-à-dire tous les hommes, comme soi-même, sans aimer Dieu, dont le précepte et la grâce font qu'on peut aimer le prochain? Ces deux préceptes étant donc tellement inséparables qu'on ne peut être fidèle à l'un sans être fidèle à l'autre, il suffit souvent, quand il s'agit des œuvres de justice, de rappeler l'un des deux, et on rappelle avec plus d'à-propos celui dont la pratique se prouve plus facilement dans chacun de nous. Aussi saint Jean dit-il: « Celui qui n'aime pas son frère, « qu'il voit, comment peut-il aimer Dieu, qu'il « ne voit pas [1] ? » C'est que plusieurs prétendaient faussement avoir l'amour de Dieu; leur haine contre leurs frères prouvait le contraire; or il est facile de constater cette haine par la conduite et les mœurs de chaque jour.

« Que si vous vous mordez et vous déchirez les « uns les autres, prenez garde que les uns les au- « tres vous ne vous consumiez. » C'est surtout ce funeste esprit de chicane et d'envie qui nourrissait parmi eux des divisions déplorables, chacun parlant d'autrui et cherchant sa propre gloire dans de vains triomphes; habitudes fatales qui détruisent la société humaine en y créant mille partis. Mais comment échapper à ces vices, si on ne se conduit par l'esprit et si on ne comprime les convoitises charnelles? Aussi les premières et les plus belles qualités de l'esprit sont l'humilité et la douceur: de là vient, comme je l'ai rappelé déjà, que le Seigneur s'écrie: « Ap- « prenez de moi que je suis doux et humble de « cœur [2]; » de la viennent aussi ces paroles d'un prophète: « Sur qui repose mon Esprit, « sinon sur l'homme humble, paisible et trem- « blant à ma parole [3] ? »

46. *La grâce, nécessaire à la liberté* [4]. — Nous lisons ensuite: « La chair convoite contre l'es- « prit et l'esprit contre la chair; il sont en ef- « fet opposés l'un à l'autre, en sorte que vous ne « faites pas ce que vous voulez. » Ces derniers mots sont pour plusieurs l'occasion de croire que l'Apôtre nous refuse le libre arbitre; mais ils ne remarquent pas que l'Apôtre ne parle ainsi que dans l'hypothèse où les Galates ne voudraient pas conserver la grâce de la foi qu'ils ont reçue et qui leur est nécessaire pour suivre la direction de l'esprit et ne pas satisfaire les convoitises de la chair; c'est dans le cas où ils rejetteraient cette grâce qu'ils ne pourraient faire ce qu'ils veulent. Que veulent-ils en effet? Produire les œuvres de justice commandées par la Loi; mais ils sont vaincus par la concupiscence de la chair et ils perdent, en s'y abandonnant, la grâce de la foi. Aussi l'Apôtre écrivait-il encore aux Romains: « La prudence de la chair est ennemie de Dieu; « car elle n'est point soumise à la Loi de Dieu et « ne saurait l'être [1]. » Effectivement, la charité accomplit la Loi, et la prudence de la chair en recherchant les avantages temporels, lutte contre la charité: comment donc peut-elle être soumise à la Loi de Dieu, c'est-à-dire accomplir avec plaisir et fidélité la justice sans la blesser en rien, puisque même en y travaillant elle sera nécessairement vaincue, dès qu'elle apercevra pour elle un plus grand avantage temporel dans l'iniquité que dans la fidélité à la justice?

De même en effet que la première vie de l'homme est antérieure à la promulgation de la Loi, et qu'alors aucune iniquité et aucun acte de méchanceté ne lui étant interdits par personne, il ne cherche sous aucun rapport à résister à ses passions déréglées; ainsi sa seconde vie est la vie qu'il mène sous la Loi avant d'avoir reçu la grâce; le péché lui est alors interdit et il travaille à s'en abstenir, mais il est vaincu parce qu'il n'aime pas encore la justice en vue de Dieu ni en vue d'elle-même et qu'il n'en veut que comme d'un moyen pour se procurer les biens temporels. Si donc il voit, d'un côté la justice et d'autre part une satisfaction temporelle, il est entraîné par le poids même de sa passion pour les biens temporels, et il laisse la justice; il la laisse, puisqu'il ne tenait à elle que pour se procurer ce qu'il va perdre s'il y tient encore. Une troisième vie est la vie de la grâce; il n'est alors aucun intérêt temporel qu'on préfère à la justice, ce qui ne peut se faire que par l'amour spirituel que le Seigneur nous a enseigné par son exemple et accordé par sa grâce. En effet, lors même que durant cette troisième vie, on ressentirait encore ces désirs charnels qui ont leur principe dans la fragilité d'un corps mortel, ils ne parviennent pas à triompher de l'âme en la faisant consentir au péché. Le péché, de cette manière, ne règne plus dans notre

[1] I Jean, IV, 20. — [2] Matt. XI, 29 — [3] Is. LXVI, 2. — [4] Gal. V, 17.

[1] Rom. VIII, 7.

corps mortel [1] ; bien qu'il ne puisse en être complétement banni, tant que ce corps reste un corps mortel. L'empire du péché se détruit donc en nous, premièrement, quand nous obéissons par l'esprit à la Loi de Dieu, quoique notre corps obéisse encore à la Loi du péché [2], c'est-à-dire à l'inclination funeste qui est le châtiment du péché même, dont nous resentons l'impression dans nos organes, tout en refusant d'y consentir. Ces impressions pourtant finiront par disparaître entièrement ; car si l'Esprit de Jésus habite en nous, celui qui a ressuscité Jésus-Christ d'entre les morts, rendra aussi, en considération de l'Esprit qui demeure en nous, la vie à nos corps mortels [3].

Maintenant donc il faut vivre sous la grâce, pour faire dans notre esprit ce que nous voulons, bien que nous ne puissions le faire encore dans notre chair; c'est-à-dire pour ne pas consentir aux inclinations du péché jusqu'à lui abandonner nos organes comme des instruments d'iniquité [4], bien que nous ne puissions anéantir complétement ces impressions. De cette manière, si nous ne jouissons pas encore de cette paix éternelle qui sera complète dans toutes les parties de notre être, nous cesserons au moins d'être sous la Loi, d'être coupables de prévarication en consentant au péché et en restant esclaves de la concupiscence de la chair ; et nous serons sous le règne de la grâce, qui ne laisse peser aucune condamnation sur ceux qui sont en Jésus-Christ [5], attendu que le châtiment est infligé, non pas à celui qui combat, mais à celui qui se laisse vaincre.

47. *Se conduire par l'Esprit* [6]. — Il est donc logique que l'Apôtre ajoute : « Si vous vous con- « duisez par l'Esprit, vous n'êtes pas sous la Loi ; » car c'est nous faire entendre qu'on est encore sous la Loi quand en résistant à la chair l'esprit ne fait pas ce qu'on veut, quand on ne se tient pas invisiblement attaché à l'amour de la justice et qu'on se laisse vaincre par les convoitises de la chair [7], quand non-seulement la chair résiste à la loi de l'esprit mais que de plus elle asservit à la loi du péché, laquelle est dans nos membres [8]. Quand en effet on ne se conduit point par l'esprit, on se conduit nécessairement par la chair. Or ce qui est condamnable, ce n'est pas de ressentir les résistances de la chair, c'est de se conduire par la chair. Aussi l'Apôtre dit-il : « Si vous vous conduisez par l'esprit, « vous n'êtes plus sous la Loi. » De fait il n'a pas dit plus haut non plus : « Conduisez-vous « par l'esprit, » et ne ressentez point les convoitises de la chair ; mais : « N'accomplissez point « les désirs de la chair [1]. » Car ne ressentir plus ces convoitises, ce n'est plus combattre, c'est avoir remporté la victoire en persévérant dans la fidélité à la grâce et être couronné, puisque le corps, une fois devenu immortel, n'éprouvera plus ces impressions charnelles.

48. *Les œuvres de la chair* [2]. — L'Apôtre fait ensuite l'énumération des œuvres de la chair, afin de faire comprendre que si on consent à suivre ces désirs charnels on se conduit par la chair et non par l'esprit. « Or on connaît aisément les œuvres « de la chair, dit-il ; ce sont la fornication, l'im- « pureté, le culte des idoles, les empoisonne- « ments, les inimitiés, les contestations, les co- « lères, les jalousies, les dissensions, les hérésies, « les envies, les ivrogneries, les débauches et « autres vices semblables ; et je déclare, comme « je l'ai déjà fait, que ceux qui les commettent ne « posséderont point le royaume de Dieu. » Mais on les commet quand en cédant aux passions de la chair on consent à les accomplir, lors même qu'on n'en est pas capable. Supposé au contraire que malgré les impressions mauvaises on demeure invinciblement attaché à la charité victorieuse, et que loin de faire le mal extérieurement on n'y donne même pas son consentement intérieur, alors on ne commet pas ces désordres et on parviendra au royaume de Dieu. Dans ce cas en effet le péché ne règne pas dans notre corps mortel jusqu'à nous faire obéir à ses convoitises ; quoique cependant il y habite, puisque n'y sont point éteints ces penchants naturels avec lesquels nous sommes nés pour mourir, ni ces autres penchants que nous y avons ajoutés par notre propre conduite, lorsqu'en péchant nous avons accru le péché et la condamnation qui pesait sur nous depuis notre origine. Car autre chose est de ne pécher pas, et autre chose de n'avoir pas le péché en soi. Nous ne péchons pas, lorsque le péché ne règne pas en nous, c'est-à-dire lorsque nous n'en suivons pas les inclinations ; mais n'avoir plus même en soi ces inclinations, c'est faire plus que de ne pécher pas, c'est n'avoir pas en soi le péché. Si l'on peut durant cette vie atteindre sous plusieurs rapports

[1] Rom. VI, 12. — [2] Ib. VII, 25. — [3] Ib. VIII, 11. — [4] Ib. VI, 13. — [5] Ib. VIII, 1-6. — [6] Gal. V, 18. — [7] I Rét. XXIV, 2. — [8] Rom. VII, 23.

[1] Gal. V, 16. — [2] Ib. 19-21.

à ce degré de perfection, on n'y parviendra néanmoins sous tous rapports qu'à la résurrection de la chair et à la transformation de nos organes.

« Je vous déclare, dit l'Apôtre, comme je l'ai « déjà fait, que ceux qui commettent ces dé- « sordres ne posséderont pas le royaume de « de Dieu : » on peut ici se demander dans quelle circonstance il a fait cette déclaration, car il n'en est pas question dans cette Epître. Il l'a donc faite de vive voix, ou bien il savait que les Galates avaient reçu l'Epître adressée par lui aux Corinthiens. Il y dit en effet : « Ne vous abusez « point : ni les fornicateurs, ni les idolâtres, ni « les adultères, ni les efféminés, ni les abomi- « nables, ni les voleurs, ni les avares, ni les « ivrognes, ni les médisants, ni les rapaces, ne « posséderont le royaume de Dieu [1]. »

49. *Les œuvres de l'esprit* [2]. — Il était naturel qu'après avoir rappelé ces œuvres de la chair, auxquelles est fermé le royaume de Dieu, il rappelât aussi les œuvres de l'esprit, qu'il nomme les fruits de l'esprit. « Au contraire, dit-il donc, « les fruits de l'esprit sont : la charité, la joie, la « paix, la patience, la bienveillance, la bonté, la « foi, la mansuétude, la tempérance. » Il ajoute : « Contre de pareilles choses il n'y a point de « loi ; » c'est pour nous faire comprendre que nous sommes sous la Loi, si ces vertus ne règnent pas en nous. Y règnent-elles ? Nous usons légitimement de la Loi, car la Loi n'est pas alors destinée à nous réprimer ; du reste la justice a pour nous des charmes meilleurs et plus puissants. Voici en effet ce que saint Paul écrit à Timothée : « Nous savons « que la Loi est bonne, si on en use légitimement ; « reconnais que la Loi n'est pas imposée au juste, « mais que c'est aux injustes et aux insoumis, « aux impies et aux pécheurs, aux scélérats et « aux débauchés, aux assassins de père ou de « mère, aux homicides, aux fornicateurs, aux « sodomites, aux voleurs d'esclaves, aux men- « teurs, aux parjures et aux autres coupables « que condamne la saine doctrine [3]; » sous-entendez ici : que la Loi est imposée. Ainsi donc, les fruits de l'esprit règnent dans un homme, quand en lui ne règnent pas les péchés. Or ces fruits excellents y règnent quand ils charment assez pour retenir le cœur au moment des tentations et pour l'empêcher de tomber en consentant au péché. Il est nécessaire en effet que nous agissions conformément à ce qui nous charme le plus. Exemple : Voici devant quelqu'un l'image d'une belle femme, elle provoque des mouvements charnels ; mais si la beauté intime, si la pureté de la chasteté nous charme davantage, nous y conformons alors notre vie et nos œuvres, avec la grâce que donne la foi au Christ ; et le péché ne régnant plus en nous jusqu'à nous faire céder à ses impressions, la justice au contraire y exerçant son empire, nous faisons avec plaisir tout ce que nous savons être agréable à Dieu dans cette vertu. Ce que j'ai dit de la chasteté et du vice contraire, j'ai entendu qu'on l'applique à tous les autres cas.

50. *Enumérations diverses.* — On pourrait s'étonner de voir, soit que les œuvres de la chair ne figurent ici ni dans le même nombre ni dans le même ordre que présente l'Epître aux Corinthiens ; soit que les œuvres spirituelles opposées aux vices charnels soient moins nombreuses que ces derniers ; soit enfin qu'à chaque vice ne corresponde pas exactement la vertu contraire, comme à la fornication correspond la chasteté, la pureté à l'impureté. Mais l'Apôtre n'a pas entrepris de faire connaître le nombre, il a voulu plutôt indiquer la nature des vices à fuir et des vertus à rechercher. Aussi en se servant des termes de chair et d'esprit entendait-il nous porter à éviter le péché et le châtiment du péché pour nous attacher à la grâce du Seigneur et à sa justice ; il craignait qu'en abandonnant durant la vie cette grâce qui a déterminé le Seigneur à mourir pour nous, nous ne parvinssions pas à l'éternel repos où pour nous aussi vit le Seigneur ; et qu'en ne comprenant point la portée du châtiment temporel que le Seigneur a daigné souffrir, pour nous dompter, en endurant la mort dans sa chair, nous ne vinssions à tomber au milieu des châtiments éternels préparés à l'orgueil qui continue ses révoltes contre Dieu. Voilà pourquoi, après avoir rappelé plusieurs des œuvres de la chair, il ajoute : « Et autres vices « semblables ; » montrant assez, par ces paroles, qu'il n'a point voulu faire une énumération bien exacte, mais indiquer seulement et sans gêne ce qui se présentait à lui. Il fait de même quand il est question des fruits de l'esprit ; il ne dit pas : Contre ces choses, mais : « Contre de pareilles « choses il n'y a pas de loi ; » en d'autres termes, il n'y en a ni contre ce que je viens de rappeler, ni contre les vertus semblables.

51. *Rapports entre les vices de la chair et les fruits de l'Esprit dont parle saint Paul.* — Né-

[1] 1 Cor. vi, 9, 10. — [2] Gal. v, 22, 23. — [3] 1 Tim. i, 9-10.

anmoins si on y regarde de près, on reconnaîtra qu'il ne manque ni ordre ni règle dans l'opposition signalée entre les vices de la chair et les fruits de l'esprit. Si les rapports ne frappent pas d'abord, c'est qu'il n'y a parfois qu'une chose opposée à plusieurs autres. Mais en voyant figurer, en tête des vices charnels, la fornication, et la charité en tête des vertus spirituelles, quel homme appliqué à l'étude des saintes Lettres ne se sent excité à sonder les mystères qui sont ici renfermés ? Qu'est-ce que la fornication ? C'est l'amour qui se détache d'une union légitime, et qui court chercher ailleurs des satisfactions charnelles. Mais qu'y a-t-il d'aussi légitimement uni à Dieu, que l'âme puisant en lui la fécondité spirituelle ? Elle est d'autant plus pure qu'elle s'attache à lui plus inviolablement. Or cet attachement est l'œuvre de la charité. La charité seule conservant ainsi la chasteté de l'âme, est-ce sans motif que saint Paul l'oppose à la fornication ? Les troubles qui naissent dans l'âme à la suite de l'acte de fornication sont de véritables impuretés ; aussi bien l'Apôtre oppose-t-il à l'impureté la joie d'un cœur tranquille. L'idolâtrie est la dernière des prostitutions de l'âme ; et c'est pour la soutenir qu'a été déclarée à l'Evangile et aux hommes déjà réconciliés avec Dieu, cette guerre furieuse dont les flammes, depuis longtemps éteintes, se rallument pourtant encore. A l'idolâtrie est par conséquent opposée la paix qui nous remet en grâce avec Dieu ; et en gardant cette paix dans nos rapports avec les hommes, nous nous corrigeons des péchés d'empoisonnements, d'inimitiés, de contestations, de jalousies, de colères et de dissensions. De même, quand il s'agit de nous conduire, avec la justice et les égards convenables, dans nos rapports avec les hommes au milieu desquels nous vivons, la patience nous aide à les supporter ; la bienveillance, à en prendre soin ; et la bonté, à leur pardonner. A quoi bon ajouter que la foi résiste aux hérésies, la douceur à l'envie, la tempérance à l'ivrognerie et à la débauche ?

52. *Différence entre la jalousie et l'envie.* — Qu'on ne confonde pas l'envie et la jalousie ; il y a entre elles des points de contact et pour ce motif on les prend souvent l'une pour l'autre, la jalousie pour l'envie et l'envie pour la jalousie. Cependant comme ces deux passions ont ici chacune sa place, nous devons les distinguer. La jalousie est un chagrin que l'âme éprouve de voir quelqu'un parvenir à ce que deux ou même plusieurs convoitaient, quand un seul pouvait y arriver. Elle trouve son remède dans la paix chrétienne, qui nous porte à désirer ce qui ne fait que nous unir lorsque tous nous y parvenons. Pour l'envie, elle est aussi un chagrin que l'âme éprouve, mais lorsqu'elle voit celui qu'elle en répute indigne obtenir ce qu'elle même ne convoite pas. Son remède est dans la douceur, qui rapporte tout au jugement de Dieu sans résister jamais à sa volonté et qui croit bien ce qu'il a fait plutôt que de s'en rapporter à son appréciation personnelle.

53. *Le crucifiement et l'amour* [1]. — Quels sont « ceux qui ont crucifié leur chair avec ses passi- « ons et ses convoitises ? » L'Apôtre le dit ensuite : « Ce sont ceux qui vivent en Jésus-Christ. » Comment sont-ils arrivés à ce crucifiement, sinon par cette crainte chaste qui subsiste dans les siècles des siècles [2], ce qui nous tient sur nos gardes pour n'offenser pas Celui que nous aimons de tout notre cœur, de toute notre âme et de tout notre esprit ? L'épouse adultère a peur que son mari n'ait l'œil sur elle, et l'épouse chaste, qu'il ne s'éloigne : ce n'est pas la même crainte, l'une s'affligeant de la présence de son époux, et l'autre de son absence. Aussi la première espèce de crainte est une crainte corrompue, elle ne veut pas aller au delà de cette vie ; l'autre est chaste et subsiste pendant l'éternité. C'est par cette dernière que le prophète demande à être cloué à la croix quand il dit : « Péné- « trez mes chairs de votre crainte [3] ; » et cette croix est celle dont parle le Seigneur quand il s'écrie : « Prends ta croix et me suis [4]. »

54. *La vie de l'esprit* [5]. — « Si nous vivons par « l'esprit, poursuit saint Paul, recherchons aussi « par l'esprit. » Il est évident que notre vie est en rapport avec ce que nous recherchons, et que nous rechercherons ce que nous aimerons. Par conséquent si se trouvent en présence, d'une part ce que commande la justice, d'autre part ce qui flatte les penchants charnels et qu'on aime l'un et l'autre, on se portera à ce qu'on aimera davantage. L'attrait est-il égal ? On ne se portera à rien, mais on sera entraîné quelque part par la crainte ou même malgré soi. La crainte aussi est-elle égale ? On restera sûrement exposé au danger, flottant alternativement au souffle de l'amour et au souffle de la crainte. Ah ! que la paix du Christ l'emporte alors dans nos cœurs [6].

[1] Gal. v, 24. — [2] Ps. xviii, 10. — [3] Ib. cxviii, 120. — [4] Matt. xvi, 21. — [5] Gal. v, 25. — [6] Col. iii, 15.

Car en ce cas nous prierons, nous gémirons, nous appellerons à notre aide la main secourable de la divine miséricorde, et Dieu ne méprisera point le sacrifice de nos cœurs contrits, et en nous montrant l'horrible danger dont il nous aura délivrés, il accroîtra en nous les feux de son amour. L'erreur des faux frères, c'est que dans l'impossibilité de nier qu'ils dussent rechercher l'Esprit-Saint, l'auteur et le guide de leur liberté, ils ne croyaient pas qu'ils travaillaient à reculer, en revenant charnellement aux œuvres serviles. Aussi l'Apôtre ne dit-il pas : « Si nous « vivons par l'esprit, » recherchons l'esprit, mais : « Recherchons par l'esprit. » Ils étaient d'accord qu'on est obligé d'obéir à l'Esprit-Saint ; mais ils voulaient s'attacher à lui, non par leur esprit, mais par la chair, non pas en recherchant la grâce de Dieu par des moyens spirituels, mais en mettant l'espérance de leur salut dans la circoncision charnelle et les autres observances du même genre.

55. *Eviter la vaine gloire* [1]. — « Ne devenons « pas avides d'une gloire vaine, envieux les uns « des autres, nous provoquant les uns les au- « tres. » Voilà qui vient à propos et divinement bien : après avoir prémuni les Galates contre les faux docteurs qui cherchaient à les ramener sous l'esclavage de la Loi, il craint que plus éclairés maintenant et pour répondre aux attaques de ces hommes charnels ils ne se livrent aux contestations ; il craint aussi que déchargés des pratiques onéreuses de la Loi, le désir d'une gloire vaine ne les rende esclaves de vaines convoitises.

56. *Correction fraternelle : dans quel esprit il faut la faire* [2]. — Rien ne prouve qu'un homme est spirituel comme la correction qu'il fait du péché d'autrui en cherchant plutôt à l'en délivrer qu'à l'humilier, à lui venir en aide qu'à le confondre, et en le faisant autant qu'il le peut. Aussi l'Apôtre dit-il : « Mes frères, si un homme « est surpris dans quelque faute, vous qui êtes « spirituels, relevez-le » Mais on ne doit pas s'imaginer que le relever c'est le blâmer pour sa faute avec insolence et dérision, ni le repousser avec orgueil comme un incurable ; c'est pourquoi saint Paul ajoute : « En esprit de douceur « et veillant sur toi-même, de peur que toi aussi « tu ne sois tenté. » Rien effectivement ne dispose tant à la miséricorde que la pensée de ses propres dangers.

Ainsi donc l'Apôtre veut et qu'on ne manque pas au devoir de la correction fraternelle, et qu'on évite les batailles. Combien veulent disputer sitôt qu'ils sont éveillés, et cherchent à se rendormir quand ils ne sauraient plus disputer ! L'idée du danger commun doit donc maintenir dans le cœur la paix et la charité ; quant à la manière de reprendre, soit plus vivement soit plus doucement, elle doit se régler sur ce que semble demander la guérison du malade qu'on a entrepris. Aussi bien est-il dit ailleurs : « Un « serviteur de Dieu ne doit pas disputer, mais être « doux envers tous, capable d'enseigner, pa- « tient. » Qu'on ne croie pas toutefois que la patience doive empêcher de reprendre le prochain lorsqu'il s'égare, car il est dit encore : « Et re- « prendre modestement ceux qui s'éloignent de « la vérité [1]. » Comment allier ces deux mots : *reprendre, modestement*, sinon en gardant la douceur dans le cœur, tout en jetant sur la plaie quelque parole vive et pénétrante pour la guérir ?

On ne doit pas, me semble-t-il, entendre différemment ce passage de la même Epître : « Prêche la parole, insiste à temps, à contre « temps, reprends, exhorte, menace avec toute « patience et doctrine [2]. » *A temps* est assurément le contraire de *à contre-temps*. Or aucun remède ne saurait guérir s'il n'est appliqué à temps. Cependant on pourrait unir les mots autrement et lire : « Insiste à temps, reprends à « contre-temps ; » et continuer ensuite : « Ex- « horte, reprends avec toute patience et doctri- « ne. » De cette manière on semblerait parler à temps, lorsqu'on s'appliquerait à édifier, et on ne se soucierait pas, en réprimant les désordres, de paraître agir à contre-temps, quand on parle à propos pour les malades qu'on veut guérir. De cette manière encore on pourrait rapprocher de ces deux adverbes les deux verbes qui suivent, et dire : « Exhorte, » en insistant à temps ; « menace, » en reprenant à contre-temps ; puis en intervertissant l'ordre, les deux substantifs qui viennent immédiatement après : « Avec toute patience, » pour souffrir l'indignation de ceux qu'on réprimande ; « et toute « doctrine, » pour relever les affections de ceux que l'on édifie.

Toutefois, lors même qu'on lirait ces mots comme on les lit le plus ordinairement et comme si l'Apôtre avait écrit : « Insiste à temps, » et si tu ne gagnes rien, « à contre temps ; » jamais

[1] Gal, v, 26. — [2] Ib. vi, 1.

[1] II Tim. ii, 24, 25. — [2] Ib. iv, 2.

on ne doit se départir pour soi-même de l'occasion convenable, et « à contre-temps » signifiera simplement qu'on paraît importun à celui qu'on corrige et qui n'entend pas volontiers ce qu'on lui reproche, bien qu'on sache soi-même que la réprimande se fait à temps et qu'on l'aime, qu'on prend soin de son salut avec un cœur plein de douceur, de retenue et de charité fraternelle. Combien n'y en a-t-il pas qui songeant ensuite à ce qu'on leur a dit, à la justesse des reproches qui leur ont été adressés, se reprennent plus fortement et plus sévèrement eux-mêmes ! Ils paraissaient irrités en s'éloignant du médecin ; mais l'énergie de sa parole les pénétrant jusqu'à la moëlle des os, ile se trouvent guéris. Or ils ne le seraient pas, si pour traiter un malade dont les membres se gangrènent, nous attendions qu'il nous demandât de bon cœur de porter sur lui le fer ou le feu. Tout en agissant en vue d'une récompense terrestre, les médecins du corps n'attendront pas toujours ce moment eux-mêmes. Est-il beaucoup de malades qu'ils ne doivent lier avant de leur appliquer soit le feu soit le fer ? N'en est-il pas moins encore qui se laissent lier volontairement. La plupart en effet résistent, ils crient qu'ils préfèrent la mort plutôt qu'une guérison obtenue par ces moyens ; on n'enchaîne pas moins tous leurs membres, en leur laissant à peine la liberté de la langue ; puis sans consulter leur volonté propre ni celle du malade qui se débat, mais les prescriptions de l'art, ces médecins travaillent sans que les cris ni les injures du patient puissent émouvoir leur cœur, ni arrêter leur main. Et des ministres qui sont chargés d'exercer une médecine toute céleste, ne veulent regarder qu'au travers d'une poutre haineuse la paille qui est dans l'œil de leur frère [1], ou bien ils trouveront plus supportable la mort de ce pauvre pécheur, que quelque parole d'indignation proférée contre eux ! Ah ! il n'en serait pas ainsi, si pour guérir l'âme d'autrui notre âme était aussi saine que le sont les mains des médecins qui opèrent sur nos membres.

57. *Nécessité de la charité pour faire la correction fraternelle.* — Jamais donc il ne nous faut entreprendre de corriger la faute d'autrui qu'après avoir interrogé, examiné les replis de notre conscience et avoir pu nous répondre sincèrement devant Dieu que nous n'agissons que par amour. Les outrages, les menaces, les persécutions mêmes de celui que tu reprends parviennent-elles à te blesser le cœur ? Si tu crois le malade susceptible encore d'être guéri par toi, ne réponds rien avant de t'être guéri d'abord ; il serait à craindre que sous l'impression de tes mouvements naturels tu ne consentisses à le blesser, à faire de ta langue un instrument d'iniquité pour commettre le péché [1], pour rendre mal pour mal et outrage pour outrage [2]. Car toute parole qui viendrait de ton cœur blessé, serait plutôt un acte de vengeance qu'une correction charitable. Aime donc, et dis ce que tu voudras ; et ce qui semblerait une injure n'en sera nullement une, si tu te rappelles, si tu te persuades intimement que tu n'es armé du glaive de la parole de Dieu que pour délivrer ton frère des vices qui font assaut sur lui. Si cependant, ce qui n'est pas rare, après avoir entrepris avec amour et après avoir commencé avec un cœur tout pénétré d'affection, cet acte de charité, il s'est élevé en toi durant l'action même, et pendant que le malade te résiste, un sentiment qui te détourne de la pensée de le guérir et qui t'irrite plutôt contre lui-même, répands ensuite des larmes pour laver cette tache, et souviens-toi bien, ce qui est fort salutaire, qu'il faut d'autant moins nous enorgueillir à la vue des péchés d'autrui, que nous en faisons nous-mêmes en les reprenant, puisque la colère nous porte plutôt à la colère, que la misère à la compassion.

58. *Que comprend la Loi du Christ* [3] ? — « Portez les fardeaux les uns des autres, et vous « accomplirez ainsi la Loi du Christ : » sans aucun doute la Loi de charité. Mais si aimer le prochain c'est accomplir la Loi ; si de plus les livres de l'ancien Testament recommandent avec instance cet amour du prochain [4], en qui saint Paul dit ailleurs que se résument tous les préceptes de la Loi [5] ; il s'ensuit évidemment que la partie même de l'Ecriture qui a été donnée à l'ancien peuple appartient à cette Loi du Christ, que le Christ est venu faire accomplir par la charité, puisque la crainte n'y suffisait pas [6]. Par conséquent c'est partout la même Ecriture et partout le même précepte, prenant le nom d'ancien Testament, lorsqu'il pèse sur les esclaves aspirant à la possession des biens terestres, et le nom de nouveau Testament, lorsqu'il relève les cœurs libres qui sont embrasés d'amour pour les biens éternels.

[1] Matt. VIII, 3.

[1] Rom. VI, 13. — [2] I Pierre, III, 9. — [3] Gal. VI, 2. — [4] Lév. XIX, 18. — [5] Rom. XIII, 8, 9. — [6] Matt. V, 17.

59. *Se défier des louanges* [1]. — « Car si quel-« qu'un s'estime être quelque chose ; comme il « n'est rien il s'abuse lui-même. » Ce n'est pas des flatteurs, c'est de lui-même plutôt qu'il est dupe ; puisqu'étant plus près de lui-même qu'ils ne le sont, il préfère se voir en eux plutôt qu'en lui Or, que dit l'Apôtre ? « Que chacun « éprouve ses propres œuvres, et alors il trou-« vera sa gloire en lui-même et non dans un au-« tre ; » *en lui-même*, dans le secret de sa conscience ; *et non dans un autre*, non dans celui qui le flatte. « Car chacun portera son fardeau. » Conséquemment ce ne sont pas tes flatteurs qui allégeront les charges de notre conscience : plaise même à Dieu qu'ils n'y ajoutent pas, puisque trop souvent, pour ne pas restreindre en les offensant les louanges qu'ils nous donnent, nous négligeons de les guérir en les reprenant, ou même nous étalons avec jactance devant eux quelques-uns de nos avantages, plutôt que de les montrer dans notre vie par la constance. Je ne dis rien ici des mensonges ni des inventions qu'on fait sur son propre compte pour s'attirer des louanges humaines. Est-il rien de plus ténébreux que cet aveuglement ? Comment ! chercher à tromper les hommes pour obtenir une gloire si vaine ! ce n'est pas tenir compte de Dieu dont le regard plonge dans le cœur . Y a-t-il même aucune comparaison à établir entre l'erreur de cet homme qui te croit bon, et l'égarement auquel tu t'abandonnes lorsque tu cherches à lui plaire par des vertus imaginaires, tout en déplaisant à Dieu par des défauts trop réels ?

60. *On doit le nécessaire à l'Apôtre* [2]. — Le reste me paraît très-facile à expliquer. L'ordre donné au fidèle d'assurer le nécessaire au prédicateur qui lui annonce la parole de Dieu, revient souvent en effet. Mais il fallait exciter les Galates à multiplier les bonnes œuvres, à servir le Christ dans sa pauvreté, afin d'être un jour à sa droite avec les agneaux, à faire plus enfin pour l'amour de la foi, qu'ils n'avaient pu faire par crainte de la Loi. Or personne n'était plus à même que l'Apôtre de rappeler avec assurance ce devoir, puisqu'il vivait du travail de ses mains [3], et qu'il ne voulait pas qu'on accomplît en sa faveur cette obligation ; montrant ainsi avec plus d'autorité, qu'il avait plus en vue l'avantage de ceux qui donneraient que l'utilité de ceux qui recevraient.

61. *L'éternelle moisson* [1]. — S'il ajoute ensuite : « Ne vous y trompez pas : on ne se rit point de « Dieu, » c'est qu'il sait combien d'affreux propos on entend de la bouche des hommes qui se perdent, lorsqu'on vit dans la foi aux choses invisibles ; lorsque tout en voyant les bonnes œuvres que l'on sème, on ne voit pas la moisson qu'elles produisent. Ce qui est promis d'ailleurs, ce n'est pas une récolte de la nature des moissons de la terre, puisque le juste vit de la foi [2]. « Celui, « dit l'Apôtre, qui aura semé dans sa chair, en « recueillera la corruption. » Ceci s'applique à ceux qui aiment les plaisirs plus qu'ils n'aiment Dieu. Car c'est semer dans la chair que de ne rien faire, même ce qui paraît bien, que dans le dessein de procurer le bien-être au corps. « Mais « celui qui sème dans l'esprit, en recueillera la « vie éternelle. » Semer dans l'esprit, c'est faire avec foi et charité ce que demande la justice, sans suivre les désirs coupables qui surgissent même du soin de ce corps mortel. Quant à la moisson de l'éternelle vie, elle aura lieu lorsque l'ennemie dernière, lorsque la mort sera détruite, lorsque ce corps mortel sera absorbé par la vie, lorsque, corruptible, il sera revêtu d'incorruptibilité.

Maintenant donc qu'en vivant sous la grâce nous sommes au troisième degré de vie ; nous semons dans les larmes, en ne consentant pas, en résistant aux désirs que soulève en nous le corps animal, afin de moissonner dans la joie au moment où ce corps étant transfiguré, nous n'éprouverons plus, de la part de qui que ce soit, ni chagrin ni danger. Car notre corps lui-même est considéré comme une semence. « Il est se-« mé corps animal, » dit ailleurs le même Apôtre ; mais c'est pour ajouter, comme allusion à la moisson : « Il ressuscitera corps spirituel [3]. » Pensée déjà exprimée par ces mots d'un prophète : « Qui sème dans les larmes, moissonne-« ra dans la joie [4]. »

Cependant il est plus facile de bien semer, c'est-à-dire de bien commencer, que de persévérer dans le bien. La récolte en effet encourage à travailler ; mais c'est pour la fin seulement de notre vie qu'on nous promet la récolte ; il faut donc de la persévérance. Aussi, « quiconque « persévérera jusqu'à la fin, celui-là sera sauvé [5]. » Un prophète crie également : « Attends le Sei-« gneur, et agis avec courage ; fortifie-toi le cœur « et attends le Seigneur [6]. » C'est ce qu'enseigne

[1] Gal. vi, 3-5. — [2] Ib. vi, 6. — [3] Act. xviii, 3 ; xx, 34 . I Cor. iv, 2 ; I Thess. ii, 9 . II Thess. iii, 8.

[1] Gal. vi, 7-10 — [2] Habac. ii, 4. — [3] I Cor. xv, 26, 44. — [4] Ps. cxxv, 5. — [5] Matt. x, 22. — [6] Ps. xxvi, 14.

l'Apôtre : « Ne nous lassons point, dit-il, en « faisant le bien ; car nous moissonnerons « sans nous lasser lorsque le temps sera venu. « Ainsi donc, pendant que nous en avons le « temps, faisons du bien à tous, surtout à ceux « qui sont de la famille de la foi. » Quels sont ceux qu'il désigne ici, sinon les chrétiens? A tous en effet nous devons souhaiter la vie éternelle, mais nous ne pouvons rendre à tous les mêmes devoirs de charité.

62. *Lâcheté des faux docteurs* [1]. — Après avoir enseigné que les œuvres réellement salutaires de la Loi, c'est-à-dire les œuvres morales, ne peuvent s'accomplir qu'avec l'amour spirituel et non pas avec la crainte servile, l'Apôtre revient à ce qui fait le sujet de toute cette Épître : « Vous « voyez, dit-il, quelle lettre je vous ai écrite de « ma propre main. » C'est par crainte qu'en publiant une lettre sous son nom on ne vienne à duper les simples. Il ajoute : « Ceux qui vous « poussent à vous faire circoncire sont des hom- « mes qui veulent plaire selon la chair et qui « n'ont en vue que de ne pas souffrir persécution « pour la croix du Christ. » Les Juifs en effet persécutaient à outrance ceux qui paraissaient abandonner leurs traditions d'observances charnelles. L'Apôtre montre combien peu il les redoute en écrivant cette lettre de sa propre main; mais il indique en même temps combien la crainte ad'influence sur ces esclaves des pratiques légales qui poussent les Gentils à se faire circoncire. — « Et eux qui se font circoncire, « ne gardent pas la Loi. » Par cette Loi qu'ils ne gardent pas il entend ici celle qui défend de tuer, de commettre l'adultère, de faire de faux témoignage, et qui renferme les autres prescriptions évidemment relatives à la morale; car, nous l'avons déjà dit, on ne saurait l'accomplir qu'autant que l'on a la charité, et l'espérance de ces biens éternels que fait connaître la foi. — « Ils veulent vous faire circoncire, poursuit saint « Paul, pour se glorifier en votre chair ; » c'est-à-dire, non-seulement afin d'échapper aux persécutions des Juifs, qui ne souffraient pas qu'on livrât la Loi à des incirconcis, mais encore afin de se glorifier devant eux de faire de nombreux prosélytes; car les Juifs, pour faire un seul prosélyte, auraient sillonné la mer et la terre, leur disait le Sauveur [2]. — « Pour moi, à Dieu ne « plaise que je me glorifie, si ce n'est dans la « croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par qui « le monde m'est crucifié et moi au monde. — « Le monde m'est crucifié, » il ne peut rien sur moi ; « Et moi au monde, » je ne tiens pas à lui; en d'autres termes encore : Le monde ne saurait me nuire et moi je n'ai rien à désirer de lui. Or, quand on se glorifie de la croix du Christ, on ne cherche pas à plaire en vue d'avantages naturels, car on ne craint pas les persécutions des hommes charnels, qu'a endurées le premier jusqu'à mourir sur la croix, Celui qui a voulu donner par là un grand exemple à ses disciples.

63. *La créature nouvelle* [1]. — « La circonci- « sion n'est rien, ni l'incirconcision. » C'est toujours la même indifférence où l'on doit être relativement à cette pratique. On ne doit donc pas croire qu'il y a eu dissimulation dans l'Apôtre lorsqu'il a fait circoncire Timothée, ni qu'il y en aurait si pour ce motif il consentait à laisser circoncire quelqu'un encore. Ce n'est pas la circoncision en elle même, c'est l'espoir qu'on y met pour le salut, qui nuit aux croyants. On voit en effet, dans les Actes des Apôtres, des Juifs pousser à la circoncision en prétendant que sans ce moyen les Gentils devenus chrétiens ne pouvaient parvenir au salut [2]. Ainsi ce n'est pas dans l'acte en lui-même, c'est dans l'erreur qu'on on y attache, que l'Apôtre voit du danger.

« La circoncision n'est rien, ni l'incirconci- « sion, mais la créature nouvelle. » Nouvelle créature désigne ici la vie nouvelle que donne la foi en Jésus-Christ. Cette expression est à remarquer ; car il serait difficile de voir désigner sous ce nom de créature ceux-mêmes qui par la foi sont déjà devenus les enfants adoptifs de Dieu. Cependant l'Apôtre dit également ailleurs : « Si donc quelqu'un est uni à Jésus-Christ, « il est une créature nouvelle ; les choses ancien- « nes ont passé : voilà que tout est devenu nou- « veau, et ce tout vient de Dieu [3]. » Mais quand il écrit : « Et la créature elle-même sera affran- « chie de la servitude de la corruption, » en ajoutant ensuite : « Non-seulement elle, mais « nous aussi, qui avons les prémices de l'Es- « prit [4]; » saint Paul distingue les fidèles de ce qu'il appelle la créature. C'est ainsi que tantôt il dit qu'ils sont des hommes et tantôt qu'ils n'en sont pas. N'est-il pas vrai que par manière de reproche il dit quelque part aux Corinthiens qu'ils sont des hommes ? Voici ses paroles : « N'è- « tes-vous pas des hommes et ne vous conduisez- « vous pas en hommes [5] ? » C'est ainsi encore

[1] Gal. VI, 11-14. — [2] Matt. XXIII, 15.

[1] Gal. VI, 15, 16. — [2] Act. XV, 1. — [3] II Cor. V, 17, 18. — [4] Rom. VIII, 21, 23. — [5] I Cor. III, 3, 4.

qu'il dit de Notre-Seigneur ressuscité qu'il n'est pas un homme; car nous avons lu, dès le commencement de cette Épître : « Non de la part « des hommes, ni par l'intermédiaire d'un hom- « me, mais par Jésus-Christ [1]; » ailleurs pourtant, qu'il est un homme, comme dans ce passage : « Il n'y a qu'un seul Dieu, ni qu'un seul « médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus- « Christ homme [2]. »

« Quant à tous ceux qui suivent cette règle, « paix et miséricorde sur eux, ainsi que sur l'Is- « raël de Dieu; » c'est-à-dire sur ceux qui se préparent véritablement à voir Dieu, et non sur ceux qui portent ce nom d'Israël sans chercher à voir le Seigneur, aveuglés qu'ils sont par la chair quand, rejetant sa grâce, ils aspirent à rester des esclaves dans le temps.

64. *Stigmates de saint Paul* [3]. — « Au reste, « que personne ne me fasse de la peine. » Il ne veut pas qu'on le fatigue par des contestations turbulentes à propos d'une question suffisamment éclaircie dans cette Épître et dans l'Épître aux Romains. « Car, je porte sur mon corps les « stigmates de Jésus-Christ notre Seigneur : » en d'autres termes, j'ai avec ma chair d'autres conflits et d'autres luttes; elles s'élèvent contre moi durant les persécutions auxquelles je suis en butte. Les stigmates sont des traces de châtiments infligés à des esclaves. L'un d'eux, par exemple, a-t-il été mis aux fers ou condamné à d'autres peines semblables pour un manquement ou pour une faute ? il porte des stigmates; aussi a-t-il moins de droit à être mis en liberté. L'Apôtre donc appelle stigmates ce qui était comme la marque des persécutions qu'il endurait. Il les regardait comme le châtiment qu'il méritait pour avoir persécuté les Eglises du Christ. Aussi le Seigneur lui-même avait-il dit à Ananie, au moment où celui-ci le redoutait comme un persécuteur des chrétiens : « Je lui montrerai ce « qu'il faut qu'il souffre pour mon nom [1]. » Toutefois, comme il avait reçu dans le baptême la rémission de tous ses péchés, toutes ces persécutions, loin de lui nuire, préparaient pour lui la couronne de la victoire.

65. *Signature de l'Épître* [2]. — La conclusion de cette Épître est aussi claire que le serait une signature; aussi l'emploie-t-il également dans quelques unes de ses autres lettres : « La grâce « de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec votre « esprit, mes frères. Amen. »

[1] Gal. I, 1. — [2] I Tim. II, 5. — [3] Gal. VI, 17.

[1] Act. IX, 6. — [2] Gal. VI, 18.

Traduction de M. l'abbé Raulx.

QUATRE-VINGT-TROIS QUESTIONS [1].

Première Question. — *L'âme existe-elle par elle même?* — Tout ce qui est vrai est vrai par la vérité, et toute âme est âme par cela qu'elle est vraie âme. Donc c'est de la vérité que toute âme tient d'être véritablement âme. Autre chose est l'âme, autre chose la vérité. Car la vérité est absolument incompatible avec le faux, et l'âme est souvent trompée. Donc l'âme, existant par la vérité, n'existe point par elle-même. Mais la vérité c'est Dieu; Dieu est donc l'auteur de l'âme.

II. — *Du libre arbitre.* — Tout ce qui se fait ne peut être égal à la cause qui le produit; autrement il faudrait supprimer la justice, qui doit attribuer à chacun ce qui lui appartient. Donc Dieu en créant l'homme, même dans un état excellent, ne l'a point fait ce qu'il était lui-même. Or l'homme qui est bon par volonté vaut mieux que celui qui l'est par nécessité. Conséquemment il a fallu donner à l'homme une volonté libre.

III. — *Dieu est-il la cause du mal dans l'homme?* — Jamais un homme ne devient mauvais par le fait d'un homme sage. Ce serait là une grande faute, et même si grande qu'aucun homme sage n'en est capable. Or Dieu l'emporte de beaucoup sur tout homme sage; il en est donc d'autant moins l'auteur du mal dans l'homme. Car la volonté de Dieu est beaucoup meilleure que celle de l'homme sage. Ici, en parlant de cause, nous entendons la volonté. C'est donc par un vice de volonté que l'homme devient mauvais, et si ce vice de volonté est à une distance infinie de Dieu, comme l'enseigne la raison, il faut donc chercher où il est.

IV. — *Quelle est la cause du mal dans l'homme?* — La cause du mal dans l'homme doit être en lui, ou dans quelque autre être, ou dans le néant. Si elle est dans le néant, elle n'existe pas. Si cependant par ce mot de néant on entend que l'homme a été fait du néant ou de choses tirées du néant, il faudra dire que la cause du mal est en lui, puisque le néant a formé, pour ainsi dire, la matière dont il est fait. Si elle est dans quelque autre être, est-ce en Dieu, ou dans un autre homme, ou dans un être qui ne soit ni Dieu ni homme? Or ce n'est pas en Dieu: car il est l'auteur du bien. Si elle est dans un homme, elle agit par violence ou par persuasion. Par violence, on ne peut l'admettre: autrement elle serait plus puissante que Dieu. En effet Dieu a créé l'homme dans une condition si parfaite, que s'il voulait rester excellent, personne ne pourrait l'en empêcher. Mais si nous accordons que l'homme est perverti par la séduction d'un autre homme, il nous faudra chercher par qui cet autre homme a été perverti lui-même. En effet, celui qui conseille ainsi le mal ne peut pas n'être pas mauvais. Reste ensuite je ne sais quoi, qui ne serait ni Dieu ni homme; mais cet être, quel qu'il soit, a dû employer la violence ou la persuasion. Dans le premier cas, nous avons donné la réponse plus haut; dans le second, quelle qu'ait pu être la séduction, comme la séduction n'impose pas la violence, il faut imputer à la volonté de l'homme la cause de sa dépravation, soit qu'il ait agi par conseil, soit qu'il ait agi de lui-même.

V. — *Un animal privé de raison peut-il être heureux?* — Un animal privé de raison est privé de la faculté de connaître. Or aucun animal privé de la faculté de connaître ne saurait être heureux. Donc les animaux privés de raison ne peuvent être heureux.

VI. — *Du mal.* — Tout ce qui existe est corporel ou incorporel. Le corporel appartient à l'espèce sensible, l'incorporel à l'espèce intelligible. Donc tout ce qui existe appartient à une espèce. Or partout où il y a espèce, il y a mode d'être, et le mode d'être est quelque chose de bon en soi. Donc le mal souverain n'a pas de mode d'être: car il exclut tout bien. Il n'existe donc pas, puisqu'il n'appartient à aucune espèce; et ce nom de mal signifie absolument privation d'espèce.

VII. — *Ce qu'on entend proprement par âme dans l'animal.* — Quelquefois par âme on entend l'intelligence, et c'est en ce sens qu'on dit que l'homme est composé d'une âme et d'un corps; quelquefois on prend ce mot en dehors de cette signification. Mais, dans ce cas, on l'entend des opérations qui nous sont communes avec les

[1] La plupart de ces questions, ainsi que les questions contenues dans les ouvrages suivants, ayant pour objet l'éclaircissement de quelques passages des livres saints, nous les plaçons à la suite des Commentaires sur l'Écriture.

bêtes. Car les bêtes sont privées de la raison, qui est le caractère propre de l'intelligence.

VIII. — *L'âme se meut-elle par elle-même?* — Quiconque sent en lui une volonté, sent que son âme se meut par elle-même. En effet, quand nous voulons, ce n'est pas un autre qui veut pour nous. Et ce mouvement de l'âme est spontané, car c'est Dieu qui le lui a donné ; mais il n'est pas le passage d'un lieu à un autre, comme pour le corps. Le mouvement local appartient en effet au corps. Et quand, par la volonté, c'est-à-dire par un mouvement qui n'est pas local, l'âme meut cependant son corps localement, ce n'est point une preuve qu'elle subisse elle-même un mouvement local. Ainsi nous voyons un objet se mouvoir sur un gond à travers un grand espace, bien que le gond lui-même reste immobile.

IX. — *La vérité peut-elle être perçue par les sens corporels?* — Tout ce qui tombe sous le sens corporel et qu'on appelle sensible, éprouve un changement incessant [1]. C'est ainsi que quand les cheveux de notre tête croissent, quand notre corps décline vers la vieillesse ou revêt les charmes de la jeunesse, le mouvement est continuel et ne subit aucune relâche. Or ce qui n'est pas permanent, ne peut être perçu : car il n'y a de perceptible que ce que la connaissance saisit. Mais, ce qui change continuellement ne saurait être saisi. Il ne faut donc point attendre de perception pure et vraie de la part des sens corporels. Qu'on ne nous dise pas qu'il y a des objets sensibles qui subsistent toujours de la même manière ; qu'on ne nous parle pas du soleil et des étoiles, sur lesquel il est difficile d'établir une certitude ; au moins il n'est personne qui ne soit forcé de convenir qu'il n'est pas un objet sensible qui n'ait une fausse ressemblance, telle que la différence ne puisse être saisie. Ainsi, pour ne pas citer d'autres exemples, nous éprouvons en imagination, dans le sommeil ou dans la folie, des sensations semblables à celles que nous recevons par le corps, bien que les objets ne soient pas présents aux sens; et dans ce cas, nous ne pouvons absolument pas discerner si ces sensations sont réelles ou imaginaires. Donc s'il y a de fausses images des choses sensibles, que les sens eux-mêmes ne peuvent discerner, et si d'autre part, on ne peut percevoir que ce qui est discerné du faux, il s'ensuit que le critérium de la vérité ne réside pas dans les sens. Voilà pourquoi on a de justes raisons de nous engager à nous détourner de ce monde, qui est tout corporel et tout sensible, pour nous porter de toute l'ardeur de notre âme vers Dieu, c'est-à-dire vers la vérité, qui est saisie par l'intellect et le sens intérieur, dure toujours, conserve le même mode d'être et n'a point de fausse ressemblance dont elle ne puisse être discernée.

[1] Rét. l. I, ch. XXVI.

X. — *Le corps vient-il de Dieu?* — Tout bien vient de Dieu ; tout ce qui appartient à une espèce est bon, en tant qu'il est de l'espèce, et tout ce que l'espèce contient est de l'espèce. Or tout corps, pour être corps, est contenu dans quelque espèce. Donc tout corps vient de Dieu.

XI. — *Pourquoi le Christ est-il né d'une femme?* — Quand Dieu délivre, il ne délivre pas seulement une partie, mais tout ce qui peut être en péril. Donc la Sagesse et la Vertu de Dieu, que nous appelons son Fils unique, a indiqué, en se faisant homme qu'il venait délivrer l'homme. Or la délivrance de l'homme a dû se manifester dans les deux sexes. Donc, puisqu'il fallait revêtir le sexe masculin qui est le plus honorable, il fallait aussi que la délivrance du sexe féminin apparût par l'incarnation dans le sein d'une femme.

XII. — *Opinion d'un sage* [1]. — Faites en sorte, ô malheureux mortels, dit-il, faites en sorte que le malin esprit ne souille point ce domicile, qu'il ne s'insinue point dans vos sens pour souiller la pureté de votre âme et obscurcir la lumière de votre esprit. Ce mal s'introduit par toutes les portes des sens : il s'applique aux figures ; s'accommode aux couleurs ; s'attache aux sens ; se cache dans la colère, dans les artifices trompeurs du discours ; se mêle aux odeurs ; s'infuse dans les saveurs ; à l'aide des troubles d'un mouvement impur, il obscurcit les sens par des affections ténébreuses, et remplit de certains brouillards tous les passages de l'intelligence, par où le rayon de l'âme a coutume de répandre la lumière de la raison. Et comme c'est un rayon de la lumière céleste et qu'il est le miroir de la présence divine — car en lui brille la divinité, en lui la volonté innocente, en lui le mérite de la bonne action — Dieu qui est présent partout, l'est en même temps à chacun de nous, quand notre esprit pur et sans tache se croit en sa présence. Et de même que, quand l'œil est vicié, il ne croit point à la présence des objets qu'il ne peut voir — car c'est en vain que l'image des choses se présente à un regard altéré

[1] Fontéus de Carthage. Rét. l. I, ch. XXVI.

— ainsi la présence de Dieu, qui n'est absent nulle part, est inutile aux âmes souillées que leur aveuglement d'esprit empêche de le voir.

XIII. — *Preuve que les hommes l'emportent sur les bêtes.*— Entre beaucoup de preuves qui démontrent que la raison donne à l'homme la supériorité sur les bêtes, en voici une qui est évidente pour tout le monde : c'est que les animaux sauvages peuvent être domptés et aprivoisés par les hommes, et non les hommes par les bêtes sauvages.

XIV. — *Le corps du Christ n'était point un fantôme.*— Si le corps du Christ a été un fantôme, le Christ a trompé, et s'il a trompé, il n'est point la vérité. Or le Christ est la vérité. Donc son corps ne fut pas un fantôme.

XV. — *De l'intellect.* — Tout ce qui se comprend soi-même, s'embrasse soi-même. Or ce qui s'embrasse soi-même, est limité pour soi. Mais l'intellect se comprend. Il est donc limité pour lui. De plus il ne veut pas être infini, quand même il le pourrait, parce que l'amour qu'il a pour lui-même le porte à vouloir se connaître.

XVI. — *Du Fils de Dieu.* — Dieu est la cause de tout ce qui existe. Or ce qui est cause de toutes choses est aussi principe de sa Sagesse, et Dieu n'est jamais sans sa Sagesse. Donc il est la cause éternelle de sa Sagesse éternelle, et il ne lui est point antérieur. De plus s'il est de l'essence de Dieu d'être Père éternel, il a toujours été Père et n'a jamais été sans Fils.

XVII. — *De la science de Dieu.* — Tout ce qui est passé n'est plus ,tout ce qui est futur, n'est pas encore; donc ni le passé ni le futur n'existent. Or en Dieu tout existe; donc en lui n'y a ni passé ni futur, mais tout est présent.

XVIII. — *De la Trinité.* — On distingue dans tout être l'existence, l'espèce, l'accord des parties. Donc toute créature, si elle existe d'une manière quelconque, si elle est à une grande distance de ce qui n'est pas, si elle possède l'accord de ses parties, a nécessairement une cause triple : celle qui la fait être, celle qui la fait être de telle façon, celle qui fait qu'elle s'aime. Or nous disons que Dieu est la cause, c'est-à-dire l'auteur de la créature. Il faut donc que la Trinité existe : la chose la plus excellente, la plus intelligente et la plus heureuse que la raison parfaite puisse imaginer. C'est pourquoi, lorsque l'on cherche la vérité, on ne peut poser plus de trois sortes de questions : si la chose est, si elle est ceci ou cela, s'il faut l'approuver ou la désapprouver.

XIX. — *De Dieu et de la créature.* — Ce qui est immuable est éternel ; car il a toujours le même mode d'existence. Mais ce qui est changeant est soumis au temps, car il n'a point toujours le même mode d'existence ; aussi a-t-on tort de l'appeler éternel ; car ce qui change, n'est point permanent, et ce qui n'est point permanent n'est point éternel. La différence entre l'immortel et l'éternel, c'est que tout ce qui est éternel est immortel, tandis que tout ce qui est immortel est inexactement appelé éternel : parce que, bien qu'une chose vive toujours, si elle est sujette à changement, on ne peut proprement la nommer éternelle, parce qu'elle n'a point toujours le même mode d'existence ; quoiqu'on ait raison de l'appeler immortelle, puisqu'elle vit toujours. Cependant on donne quelquefois le nom d'éternel à ce qui est immortel. Mais ce qui est sujet à changement et n'a de vie que par la présence d'une âme, n'étant point lui-même une âme, ne peut en aucune façon être considéré comme immortel, et beaucoup moins comme éternel. Car dans l'éternel proprement dit, il n'y a rien de passé qui ne soit plus, rien de futur qui ne soit pas encore ; tout ce qui y est, y est simplement.

XX. — *Du lieu que Dieu occupe.* — Dieu n'est point en quelque lieu. Car ce qui est dans quelque lieu, est contenu par ce lieu, et ce qui est contenu dans un lieu, est corps. Or Dieu n'est point corps ; il n'est donc point en quelque lieu. Et cependant, comme il est et qu'il n'est point dans un lieu, tout est plutôt en lui qu'il n'est lui-même en quelque lieu. Néanmoins, si toutes choses sont en lui, il n'est pas pour cela un lieu : car un lieu est le point de l'espace qu'un corps occupe en longeur, en largeur et en hauteur. Or en Dieu rien de tel. Donc tout est en lui et il n'est pas un lieu. On dit cependant, mais improprement, que le temple de Dieu est le lieu qu'il occupe, non qu'il y soit contenu, mais parce qu'il y est présent. Et par ce terme on entend surtout l'âme pure.

XXI. — *Dieu n'est-il pas l'auteur du mal ?*— Le non-être ne peut en aucune façon appartenir à celui qui est l'auteur de tout ce qui existe, et dont la bonté consiste uniquement à donner l'être à tout ce qui est. Or tout ce qui est défectueux, s'éloigne de l'être et tend au non-être. Mais être et n'être point défectueux, voilà le bien ; être en défaut, voilà le mal. Or celui à qui le non-être n'appartient pas, ne peut être cau-

se d'aucun défaut, c'est-à-dire de la tendance au non-être ; puis qu'il est, pour ainsi dire, la cause de l'être. Il est donc seulement la cause du bien, et pour cela, il est le souverain bien. C'est pourquoi celui qui est l'auteur de tout ce qui est, n'est point l'auteur du mal ; car toutes choses sont bonnes, en tant qu'elles sont [1].

XXII. — *Dieu n'éprouve aucun besoin.* — Où rien ne manque, il n'y a pas de besoin ; où il n'y a pas de défaut, rien ne manque. Or il n'y a aucun défaut en Dieu ; donc il n'y a aucun besoin.

XXIII. — *Du Père et du Fils.* — Tout ce qui est chaste est chaste par la chasteté, tout ce qui éternel est éternel par l'éternité, tout ce qui est beau est beau par la beauté, et tout ce qui est bon est bon par la bonté. Donc tout ce qui est sage est sage par la sagesse, et tout ce qui est semblable est semblable par la ressemblance. Or ce qui est chaste par la chasteté peut l'être de deux manières : ou en ce sens qu'il engendre la chasteté de manière à être chaste de la chasteté qu'il engendre, et dont il est le principe et la raison d'être : ou en ce sens que, n'étant peut-être pas chaste, il le devient en participant à la chasteté. Et ainsi de toute autre chose. En effet on comprend ou l'on croit que l'âme est éternelle, en ce sens qu'elle participe éternellement à l'éternité. Or ce n'est point ainsi que Dieu est éternel, mais parce qu'il est l'auteur de l'éternité même. On en peut dire autant de la beauté et de la bonté. C'est pourquoi, quand on dit que Dieu est sage, et sage de cette sagesse sans laquelle il n'est pas permis de croire qu'il ait jamais été ou qu'il puisse jamais être, on ne le dit point sage par participation à la sagesse, comme l'âme, qui peut être sage ou ne pas l'être ; mais on entend qu'il a engendré lui-même la sagesse dont on dit qu'il est sage [2]. Ainsi les choses qui sont, par participation, chastes, éternelles, belles, bonnes ou sages, peuvent, comme nous l'avons dit, n'être ni chastes, ni éternelles, ni belles, ni bonnes, ni sages ; mais la chasteté même, l'éternité, la beauté, la bonté, la sagesse ne peuvent en aucune façon être sujettes à la corruption, ou, pour ainsi dire, à la marche du temps, à la honte, à la malice.

Donc aussi les choses qui sont semblables par participation, sont susceptibles de dissemblance ; mais la ressemblance elle-même ne peut être dissemblable en aucune partie. D'où il résulte que, le Fils étant dit la ressemblance du Père, parce que c'est par sa participation que toutes les choses qui sont semblables entre elles ou à Dieu, le sont (car il est l'espèce première qui les spécialise, pour ainsi parler, et la forme par laquelle elles sont formées,) il ne peut en aucun point être dissemblable à son Père. Il est donc la même chose que le Père ; en sorte que l'un est le Fils, et l'autre le Père, c'est-à-dire l'un la ressemblance, et l'autre le type dont le Fils est la ressemblance ; l'un substance et l'autre aussi substance, d'où procède une même substance. Car si la substance n'est pas la même, c'est une ressemblance qui reçoit une ressemblance : ce que toute raison vraie déclare impossible.

XXIV. — *Les péchés et les bonnes œuvres dépendent-ils du libre arbire de la volonté ?* — Tout ce qui se fait par hasard, se fait sans raison : tout ce qui se fait sans raison, se fait sans prévoyance ou sans Providence. Si donc il se fait dans ce monde quelque chose par hasard, le monde n'est pas gouverné tout entier par la Providence ; et si le monde entier n'est pas gouverné par la Providence, il y a donc quelque nature, quelque substance qui n'est pas l'œuvre de la Providence. Or tout ce qui existe est bon, en tant qu'il est ; car l'être souverain est le bien par la participation duquel tous les autres biens existent ; et tout ce qui est sujet à changement est bon aussi en tant qu'il est, mais par la participation au bien immuable, et non par lui-même. Or ce bien, dont la participation fait tous les autres biens, n'est pas bon par un autre, mais par lui-même, et nous l'appelons aussi Providence divine. Rien ne se fait donc par hasard dans le monde. Cela posé, il semble que la conséquence nécessaire est que tout ce qui se fait en ce monde, soit l'œuvre en partie de la Providence, en partie de notre volonté. Car Dieu est incomparablement meilleur et plus juste que l'homme le meilleur et le plus juste. Or le juste qui régit et gouverne toutes choses ne permet pas que personne soit puni ou récompensé sans l'avoir mérité. Mais c'est le péché qui mérite la peine, et la bonne action qui mérite la récompense. Or ni le péché ni la bonne action ne sauraient être justement imputés à celui qui n'agit pas par sa propre volonté. Donc le péché et la bonne action dépendent du libre arbitre de la volonté.

XXV. — *De la croix du Christ.* — La sagesse de Dieu a revêtu l'humanité pour nous apprendre, par son exemple, à bien vivre. Or, une des con-

[1] Rét. l. I, ch. XXVI. — [2] Ib.

ditions pour bien vivre, c'est de ne pas craindre ce qui n'est pas à craindre. Mais la mort n'est point à craindre. C'est ce qu'a dû démontrer la mort de l'homme à qui la sagesse de Dieu s'est unie. Or il y a des hommes qui ne redoutent point la mort, mais qui ont horreur de certain genre de mort. Pourtant, l'homme qui vit bien ne doit pas plus craindre tel genre de mort que la mort même. Néanmoins il a fallu que la mort du Dieu-homme le démontrât encore. De tous les genres de mort, en effet, la croix était le plus odieux et le plus redoutable.

XXVI. — *De la différence des péchés.* — Autres sont les péchés d'infirmité, autres ceux d'ignorance, autres ceux de malice. L'infirmité est opposée à la force, l'ignorance à la science, la malice à la bonté. Quiconque sait ce que c'est que la vertu et la sagesse de Dieu, peut se figurer ce que c'est que les péchés véniels. Et quiconque sait ce que c'est que la bonté de Dieu, peut distinguer quels sont les péchés qui doivent être punis en ce monde et dans l'autre. Ces points bien étudiés, on peut juger avec fondement quels sont les coupables qu'on doit dispenser d'une pénitence douloureuse et pénible, bien qu'ils avouent leur faute ; et quels sont ceux qui n'ont absolument aucun espoir de salut, à moins qu'ils n'offrent à Dieu le sacrifice d'un cœur brisé par la pénitence.

XXVII. — *De la Providence.* — Il peut se faire que la divine Providence se serve d'un méchant pour punir et pour aider. Par exemple, l'impiété des Juifs a causé leur perte et procuré le salut des nations. De même il peut arriver que la divine Providence sauve et perde par le moyen de l'homme juste, comme le dit l'Apôtre : « Aux uns « nous sommes odeur de vie pour la vie ; mais aux « autres odeur de mort pour la mort [1]. » Et comme toute tribulation est ou une punition pour les les impies ou une épreuve pour les bons, de même que le traineau, *tribula*, qui a donné son nom à la tribulation, broie en même temps la paille et en fait sortir le grain ; d'autre part, comme la paix et l'exemption des ennuis temporels profitent aux bons et gâtent les méchants : la divine Providence proportionne tout cela aux mérites des âmes. Néanmoins les bons n'assument pas d'eux-mêmes le rôle d'instruments de punition, et les méchants n'ont pas en vue de procurer la paix. C'est pourquoi les méchants, qui servent d'instruments sans le savoir, ne reçoivent point le prix de la justice dont tout le mérite est à Dieu, mais celui de leur malveillance. De même on n'impute point aux bons le mal qu'ils occasionnent en voulant faire le bien, mais on leur accorde de bon cœur le prix de leur bonne volonté. Ainsi toute créature se fait ou ne se fait pas sentir, est nuisible ou utile, selon les mérites des âmes douées de raison. En effet sous un Dieu souverain, administrant parfaitement tous ses ouvrages, il n'y a rien de désordonné, rien d'injuste dans l'univers, que nous le sachions ou que nous ne le sachions pas. Cependant l'âme pécheresse est parfois blessée ; mais comme elle est où il convient qu'elle soit, et qu'elle souffre ce qu'il est juste de souffrir en pareil état, elle ne dépare nullement, par sa difformité, le royaume universel de Dieu. C'est pourquoi, comme nous ne connaissons pas toutes les sages dispositions de l'ordre divin en ce qui nous concerne nous n'avons que la bonne volonté pour agir selon la loi ; dans tout le reste, nous sommes conduits selon cette loi, qui est immuable et gouverne admirablement tout ce qui est sujet à changement. Donc « Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix « sur la terre aux hommes de bonne volonté [1]. »

XXVIII. — *Pourquoi Dieu a-t-il voulu faire le monde ?* — Demander pourquoi Dieu a voulu faire le monde, c'est chercher la cause de la volonté de Dieu. Mais toute cause est efficiente. Or tout efficient est supérieur à son effet. Mais rien n'est supérieur à la volonté de Dieu. Donc il n'en faut pas chercher la cause.

XXIX. — *Y a-t-il dans l'univers un haut et un bas ?* — « Goûtez les choses d'en haut [2]. » On nous ordonne de goûter les choses d'en haut, c'est-à-dire les choses spirituelles : ce qui doit s'entendre de leur prééminence, et non de quelques lieux ou parties supérieures de ce monde ; attendu que nous ne devons fixer notre cœur nulle part ici-bas, puisque nous devons nous dépouiller du monde entier. Or il n'y a un haut et un bas que dans les parties de ce monde ; quant à l'univers entier, il n'en a point. Car il est corporel, puisque tout ce qui est visible est corporel. Or, dans le corps universel, il n'y a ni haut ni bas. En effet comme tout mouvement en ligne droite, c'est-à-dire non circulaire, peut se faire en six sens : en avant et en arrière, à droite et à gauche, en haut et en bas : il n'y a pas de raison pour que le corps universel, qui n'a ni avant ni arrière, ni droite ni gauche, ait un haut et un bas. Ce qui induit ici en erreur, ce sont les sens

[1] II Cor. II, 16.

[1] Luc, II, 14. — [2] Col. III, 2.

et l'habitude, contre lesquels on se tient difficilement en garde. En effet le mouvement du corps la tête en bas, n'est pas aussi facile que de droite à gauche ou d'avant en arrière. C'est pourquoi, laissant les mots de côté, l'esprit doit chercher en lui-même la solution de cette question.

XXX. — *Tout a-t-il été créé pour l'avantage de l'homme ?* — Comme il y a une différence entre l'honnête et utile, il y en a une aussi entre la jouissance et l'usage. Bien qu'on puisse à la rigueur soutenir que tout ce qui est honnête est utile et que tout ce qui est utile est honnête, cependant comme on appelle plus proprement et plus ordinairement honnête ce qui doit être recherché pour soi, et utile ce qui doit se rapporter à quelque autre fin, nous parlons ici d'après cette différence, sous la réserve pourtant que l'honnête et l'utile ne se contrarient en aucune façon. Car quelquefois, par ignorance et d'après l'opinion vulgaire, on s'imagine qu'ils sont opposés l'un à l'autre. On dit donc que nous ouissons d'une chose quand nous en retirons du plaisir ; que nous en usons quand nous la rapportons à la source même d'où doit dériver le plaisir. Ainsi toute la dépravation ou tout le vice de l'homme, consiste à vouloir user de ce dont il faut jouir et jouir de ce dont il faut user ; comme toute sa rectitude ou sa vertu consiste à jouir de ce dont il faut jouir et à user de ce dont il faut faire usage. Or il faut jouir de ce qui est honnête et user de ce qui est utile.

J'appelle honnêteté la bonté intellectuelle, que nous nommons, nous, proprement spirituelle ; et utilité, la Providence divine. Aussi, quoiqu'il y ait beaucoup de belles choses visibles qui ne sont qu'improprement appelées honnêtes, cependant la beauté même qui rend beau tout ce qui est beau, est absolument invisible. De même beaucoup de choses utiles sont visibles ; mais l'utilité elle-même, qui rend utile tout ce qui est utile, et que nous appelons la divine Providence, n'est pas visible. Qu'il soit bien entendu que sous le nom de visible on comprend tous les objets corporels. Il faut donc jouir des belles choses invisibles, c'est-à-dire honnêtes ; mais faut-il jouir de toutes ? C'est un autre question. Du reste peut-être convient-il de n'appeler honnêtes que celles dont on doit jouir ; mais il faut user de toutes les chose utiles, suivant le besoin. Il n'est pas déraisonnable de penser que les bêtes jouissent de la nourriture et des voluptés corporelles ; mais il n'y a que l'animal doué de raison qui puisse user de quoi que ce soit. Car il n'est pas donné aux êtres privés de raison, ni aux êtres raisonnables devenus insensés, de connaître le but auquel il faut rapporter chaque chose. Or celui qui ne connaît pas le but auquel une chose doit être rapportée, ne peut en user ; et personne ne peut connaître ce but, si ce n'est le sage. C'est pourquoi mal user s'appelle plus justement abuser. En effet ce dont on use mal ne sert à personne, et ce qui ne sert pas n'est pas utile. Or tout ce qui est utile, est utile par l'usage ; on n'use donc que de ce qui est utile. Donc aussi celui qui use mal, n'use pas. Or la raison parfaite de l'homme use d'abord d'elle-même pour comprendre Dieu, afin de jouir de Celui par qui elle a été faite. Puis elle use des animaux doués de raison pour en faire sa société, et de ceux qui en sont privés, pour exercer son autorité. Elle rapporte aussi sa vie à la jouissance de Dieu : car c'est ainsi qu'elle est heureuse. Elle use donc aussi d'elle-même : et sa misère commence quand, par orgueil, elle se rapporte à elle-même, et non à Dieu. Elle use aussi de certains corps pour les animer et faire le bien : comme du sien par exemple ; elle use de quelques autres pour les adopter ou les repousser par raison de santé ; de quelques-uns pour les supporter et exercer sa patience ; de ceux-ci pour en tirer parti dans l'intêret de la justice, de ceux-là pour les considérer et y chercher quelque enseignement de la vérité ; il en est même dont elle use en s'en abstenant, pour pratiquer la tempérance. Ainsi elle use de tout, sensible ou non sensible : car il n'y a pas de troisième catégorie. Or elle juge de tout ce dont elle use ; seulement elle ne juge point de Dieu, parce que c'est selon Dieu qu'elle juge du reste : elle n'use pas de lui, mais elle en jouit. Car on ne doit point rapporter Dieu à autre chose ; parce que tout ce qui doit être rapporté à autre chose, est inférieur à la chose même à laquelle il doit être rapporté. Or rien n'est supérieur à Dieu, ni par le rang, ni par l'excellence de sa nature. Donc tout ce qui a été fait a été fait pour l'usage de l'homme, parce que la raison, qui a été donnée à l'homme, use de chaque chose en en jugeant. Avant sa chute, l'homme n'usait point de ce qui exerce la patience ; depuis la chute, il n'en use que quand il est converti et devenu, même avant la mort du corps, ami de Dieu autant que possible, en le servant de bon cœur.

XXXI. — *Opinion de Cicéron sur la nature de la*

vertu et ses différentes espèces. — « La vertu « est une habitude de l'homme conforme aux « dispositions de la nature et à la raison. En étu- « diant toutes ses parties, on comprendra jus- « qu'où s'étend le domaine de ce que nous ap- « pelons *l'honnête.* Elle a donc quatre parties : la « prudence, la justice, force, la tempérance.

« La prudence est la science de ce qui est bon, de « ce qui est mauvais et de ce qui est indifférent. « Elle se compose de la mémoire, de l'intelligence « et de la prévoyance. La mémoire est la faculté « qui rappelle à l'esprit ce qui a été. L'intelli- « gence, est celle qui perçoit ce qui est. Par la « prévoyance, l'esprit voit ce qui doit être avant « qu'il n'arrive.

« La justice est une disposition de l'âme qui, « tout en ménageant l'utilité commune, attribue « à chacun ce qui lui appartient. Elle a son point « de départ dans la nature ; puis certaines cho- « ses étant passées en coutume à raison de leur « utilité, la crainte des lois et la religion ont « sanctionné ce qui avait été inspiré par la na- « ture et approuvé par la coutume. Il y a un « droit *naturel*, qui n'est point le fruit de l'opi- « nion, mais qui est inspiré par une certaine « puissance innée, comme le sont la religion, « la piété, la bienveillance, la vindicte publique, « le respect, la vérité. La religion s'occupe de « cette nature supérieure qu'on appelle divine, « et lui rend un culte. Par la piété, on remplit « envers les parents et la patrie les devoirs de la « bienveillance et on a pour eux une déférence « convenable. La bienveillance renferme le sou- « venir de l'amitié et le désir de récompenser « les services. La vindicte repousse la violence, « l'injustice et tout ce qui peut nuire, soit en les « écartant soit en les punissant. Le respect attribue « des honneurs et une sorte de culte aux hommes « élevés en dignité. La véracité exprime sans al- « tération ce qui est, ce qui a été ou ce qui sera. « Puis il y a un droit fondé sur la coutume, fai- « blement indiqué par la nature, mais entretenu « et fortifié par l'usage ; comme la religion, et « les autres vertus dont nous venons de parler, « lesquelles, ayant leur point de départ dans la « nature, se sont fortifiées par l'habitude, ou en- « core sont passées en coutume chez le vulgaire « à cause de leur antiquité. A ce genre se ratta- « chent le pacte, l'égalité, la loi, la chose jugée : « le pacte, quand une chose est convenue entre « plusieurs personnes ; l'égalité, qui distribue à « tous dans la même mesure ; la chose jugée, « quand les intérêts d'un ou de plusieurs sont fixés « par arrêts. Le droit légal est celui qui est exprimé « par écrit et exposé aux yeux du peuple pour « être observé. »

« La force consiste à affronter le péril et à sup- « porter le travail avec mûre réflexion. Elle ren- « ferme la magnificence, la confiance, la patien- « ce, la persévérance. La magnificence consiste « à méditer et à exécuter des choses grandes et « sublimes, avec une large et généreuse disposi- « tion de l'âme. Par la confiance, l'esprit place « en lui-même un espoir puissant et assuré pour « les choses grandes et honnêtes. La patience « supporte volontairement et longtemps des « choses ardues et difficiles, en vue de l'honnête « ou de l'utile. La persévérance est une constance « inébranlable après juste et mûre réflexion.

« La tempérance est l'empire ferme et réglé « de la raison sur la passion et les mouvements « désordonnés de l'âme. Elle renferme la conti- « nence, la clémence, la modestie. La continence « assujétit la passion au joug de la prudence. La « clémence retient, par un sentiment de bienveil- « lance, l'âme agitée et entraînée témérairement « à la haine. La modestie assure à la pudeur « honnête un ascendant glorieux et solide.

2. « Or toutes ces vertus doivent être recher- « chées pour elles-mêmes, et sans vues d'intérêt. « Il n'entre pas dans notre but de le démontrer ; « ce serait d'ailleurs nous écarter de la brièveté « qu'exige la simple exposition des règles. Quant « aux choses qui leur sont opposées, comme la « lâcheté l'est à la force, l'injustice à la justice, « il faut aussi les éviter pour elles-mêmes ; et « non-seulement celles-là, mais encore celles qui « semblent rapprochées des vertus, bien qu'elles « en soient très-éloignées. C'est ainsi que si la « défiance est un vice pour être opposée à la « confiance ; l'audace n'en est pas moins un, bien « qu'elle ne soit point opposée à la confiance, « qu'elle l'avoisine même. De cette manière, au- « près de chaque vertu on trouvera un vice, ou « ayant un nom connu, comme l'audace qui rap- « proche de la confiance, l'obstination voisine de « la persévérance, et la superstition de la reli- « gion, ou n'ayant pas de nom déterminé : toutes « choses que nous rangerons également parmi « celles qu'il faut éviter comme contraires au bien. « Mais en voilà assez sur cette espèce d'honnête « qu'il faut rechercher absolument et pour soi. « Maintenant il est bon de parler de l'espèce à la- « quelle l'utile vient s'adjoindre, et à qui nous

« donnons cependant encore le nom d'honnête.

3. « Il y a donc beaucoup de choses qui nous « attirent par leur dignité propre ou par les fruits « qu'elles produisent. Telles sont la gloire, le rang, « la grandeur, l'amitié. La gloire est une grande « renommée accompagnée de louanges. Le rang « est une autorité honnête, entourée d'une sorte « de culte, d'honneur et de respect. La grandeur « est la puissance, ou la majesté ou une grande « abondance de quelques biens. L'amitié consiste « à vouloir du bien à quelqu'un, dans l'intérêt « même de celui qu'on aime, avec retour de sa « part. Comme il s'agit ici des causes civiles, nous « parlons des fruits de l'amitié, en même temps « que de l'amitié pour montrer qu'on peut aussi « les rechercher, et pour ne pas encourir le blâ- « me de ceux qui pourraient croire que nous par- « lons de toute espèce d'amitié. En effet les uns « pensent qu'on ne doit rechercher que son pro- « pre intérêt dans l'amitié, les autres qu'on doit « la rechercher pour elle-même, d'autres enfin « veulent l'un et l'autre. Nous examinerons ail- « leurs laquelle de ces trois opinions est la plus « conforme à la vérité [1]. »

XXXII. — *L'un peut-il comprendre une chose moins qu'une autre, et l'intelligence d'une même chose peut-elle aller ainsi jusqu'à l'infini ?* — Comprendre une chose autrement qu'elle n'est c'est se tromper, et se tromper c'est ne comprendre pas ce en quoi on se trompe. Donc celui qui comprend une chose autrement qu'elle n'est, ne la comprend pas. Rien ne peut donc être compris que comme il est. Or quand nous ne comprenons pas une chose comme elle est, c'est comme si nous ne la comprenions pas, puisque nous ne la comprenons pas comme elle est. Il ne faut donc point douter qu'il existe une manière parfaite de comprendre, laquelle ne saurait être dépassée ; par conséquent que l'intelligence de chaque chose n'a pas des degrés infinis et que nul ne peut la comprendre plus qu'un autre.

XXXIII. — *De la crainte.* — Il est évident pour tout le monde que la crainte ne peut avoir que deux objets : ou de perdre ce qu'on aime et qu'on possède, ou de ne pas obtenir ce qu'on espère. Comment donc celui qui aime à ne pas craindre et qui y est parvenu, pourrait-il craindre de perdre cette disposition ? Il est bien des choses que nous aimons, que nous possédons et que nous craignons de perdre ; c'est pourquoi nous les conservons avec crainte ; mais personne ne peut conserver avec crainte l'exemption même de la crainte. D'autre part celui qui désire être exempt de crainte et n'y est pas encore parvenu, et pourtant espère y parvenir, ne doit pas craindre de de n'y pas parvenir. En effet, cette crainte ne serait pas autre chose que la crainte de la crainte. Or toute crainte a un objet en aversion et rien n'a d'aversion pour soi. Donc la crainte n'est pas un objet de crainte. Ne trouve-t-on pas juste de dire que la crainte craint quelque chose, puisque c'est l'âme qui craint, quand elle éprouve de la crainte ? Qu'on fasse attention à une chose facile à comprendre : c'est qu'on ne peut craindre qu'un mal à venir et prochain. Or il est nécessaire que celui qui craint fuie quelque chose ; donc celui qui craint de craindre est le plus absurde des hommes, puisque, tout en fuyant, il a la chose même qu'il fuit. En effet puisqu'on ne peut craindre que l'arrivée d'un mal, craindre que la crainte n'arrive, c'est embrasser le mal même qu'on repousse. Or s'il y a là, comme de fait, contradiction, celui qui n'aime pas autre chose que de ne pas craindre, est absolument exempt de crainte. C'est pourquoi il est impossible de n'aimer que cela et de ne pas le posséder.

Mais ne doit-on aimer que cela, c'est une autre question. En tout cas celui que la crainte n'abat pas, n'est point ruiné par la cupidité, affaibli par l'inquiétude, agité par le souffle de la vaine joie. En effet, la cupidité n'étant autre chose que l'amour des choses passagères, s'il les désirait, il devrait incessamment craindre ou de les perdre s'il les possédait, ou de ne pas les obtenir. Or il ne craint pas, donc il ne désire pas. De même si son âme était tourmentée par l'inquiétude, il faudrait nécessairement, qu'il fût agité par la crainte, parce que ceux qui sont inquiets des maux présents, craignent aussi les maux à venir. Or il est exempt de crainte ; donc aussi d'inquiétude. Enfin en se livrant à la vaine joie, il se réjouirait des choses qu'il peut perdre, par conséquent il devrait craindre de les perdre. Or il est absolument exempt de crainte ; donc il ne se livre en aucune façon à la vaine joie.

XXXIV. — *Ne doit-on aimer que d'être sans crainte ?* — Si c'est un vice de ne pas craindre, il ne faut pas le désirer. Or l'homme parfaitement heureux ne craint pas et n'est cependant point vicieux. Donc ce n'est pas un vice de ne pas craindre. Mais l'audace est un vice ; donc tout homme qui ne craint pas n'est pas pour cela

[1] Cicér. *De l'Inv.* l. II, 34-39.

audacieux, bien qu'aucun audacieux ne craigne. De même encore aucun cadavre ne craint. Par conséquent, puisque l'exemption de la crainte est commune à l'homme parfaitement heureux, à l'audacieux et au cadavre, mais que le premier la possède par la tranquillité de l'âme, l'audacieux par la témérité, le cadavre par l'insensibilité ; il faut l'aimer, puisque nous voulons être heureux ; mais ne pas l'aimer seule, puisque nous ne voulons être ni audacieux ni cadavres.

XXXV. — *Que faut-il aimer?* — 1. Puisque tout ce qui ne vit pas ne craint pas, et que pourtant on ne nous décidera pas à ne plus vivre pour être exempts de crainte, il faut donc désirer de vivre sans crainte. D'autre part comme une vie exempte de crainte n'est pas à désirer si elle est privée de l'intelligence, il faut donc désirer de vivre sans crainte avec l'intelligence. Mais ne doit-on désirer que cela ? Ne doit-on pas aussi désirer l'amour ? Oui certes, puisque sans lui on n'aimerait pas même ce que nous venons de dire. Mais si on aime l'amour à cause des objets qu'il faut aimer, il n'est pas juste de dire qu'il est aimé lui-même ; car aimer n'est pas autre chose que de rechercher un objet à cause de lui-même. Faut-il donc rechercher l'amour pour lui-même, quand la privation de l'objet aimé produit une incontestable misère ? De plus comme l'amour est un mouvement et que tout mouvement tend à quelque chose, demander ce qu'il faut aimer c'est demander quel est l'objet auquel nous devons tendre. Donc s'il faut aimer l'amour, il ne faut cependant pas aimer tout amour. En effet, il y a un amour coupable, qui entraîne l'esprit à des choses au-dessous de lui ; on l'appelle plus proprement passion, et il est la racine de tous les maux. Il ne faut donc rien aimer de ce qui peut faire défaut à l'amour qui persévère et qui jouit. Quel est donc l'objet qu'il faut désirer d'aimer, sinon celui qui ne peut jamais faire défaut tant qu'on l'aime ?

Or cet objet est possédé en même temps que connu. Mais connaître l'or ou un objet corporel ce n'est pas le posséder ; on ne doit donc pas l'aimer. D'autre part comme on peut aimer, sans le posséder, non-seulement un objet indigne d'amour, comme un corps doué de beauté, par exemple, mais aussi des objets dignes d'être aimés, comme la vie heureuse ; et encore comme on peut posséder sans aimer, des chaînes, par exemple : on demande avec raison si quelqu'un peut ne pas aimer quand il le possède, c'est-à-dire quand il le connaît, l'objet qu'on ne peut connaître sans le posséder ? Or nous voyons des hommes apprendre le calcul, par exemple, dans le seul but de s'enrichir ou de plaire à leurs semblables et rapporter leur science acquise à la même fin qu'ils se proposaient en l'acquérant. Cependant posséder une science est la même chose que la connaître ; il peut donc se faire qu'on possède, sans l'aimer, une chose qu'il suffit de connaître pour la posséder. Du reste personne ne peut parfaitement posséder ou connaître le bien qu'il n'aime pas. En effet comment connaître l'étendue d'un bien dont on ne jouit pas ? Or on ne jouit pas quand on n'aime pas ; donc celui qui n'aime pas ce qu'il faut aimer ne le possède pas, quoique cet objet puisse être aimé sans être possédé. Donc on ne peut connaître la vie heureuse et être malheureux ; car si on doit l'aimer et on le doit, la connaître c'est la posséder [1].

2. Cela posé, qu'est-ce que vivre heureux, sinon connaître et posséder quelque chose d'éternel ? Il n'y a en effet que l'éternel dont on soit sûr qu'il ne peut être enlevé à celui qui l'aime ; et il est de plus cet objet qu'on ne peut connaître sans le posséder. Car ce qui est éternel est la plus excellente de toutes les choses, et pour cela nous ne pouvons le posséder que par ce qu'il y a de plus excellent en nous, l'intelligence. Or posséder par l'intelligence, c'est posséder par la connaissance, et il n'est pas possible de connaître un bien parfaitement sans l'aimer parfaitement. Pourtant l'intelligence n'est pas seule à aimer, comme elle est seule à connaître. En effet l'amour est une inclination ; et si, dans les autres parties de l'âme, cette inclination est d'accord avec l'intelligence et la raison, l'esprit pourra vaquer à la contemplation de l'éternel avec une paix et une tranquillité parfaite. Donc les autres parties doivent aussi aimer cette chose si grande que l'intelligence seule peut connaître. Et comme l'objet aimé affecte nécessairement celui qui l'aime, il en résulte que l'éternel, une fois aimé, communique à l'âme son éternité. Ainsi, en résumé, la vie heureuse est celle qui est éternelle. Or quel être éternel, si ce n'est Dieu, peut communiquer à l'âme son éternité ? Mais l'amour des choses dignes d'être aimées, s'appelle avec plus de justesse charité ou dilection. C'est pourquoi il faut méditer de toute la ferveur de notre âme ce très-salutaire commandement :

[1] Rét. l. I, ch. XXVI.

« Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton « cœur, de toute ton âme et de tout ton esprit [1] ; » et aussi ces paroles du Seigneur Jésus : « Or la vie « éternelle, c'est de vous connaître, vous seul « vrai Dieu, et Celui que vous avez envoyé, « Jésus-Christ [2]. »

XXXVI.— *Des moyens de nourrir la charité.* — 1. J'appelle charité, l'amour de ce qui n'est point à mépriser, comparé à celui qui aime; c'est-à-dire de ce qui est éternel, et qu'on peut aimer éternellement. Donc Dieu et l'âme qui l'aime orment la charité proprement dite ; charité très-pure, parfaite même, s'il ne s'y adjoint aucun autre amour [3] : nous lui donnons aussi le nom de dilection. Or quand Dieu est plus aimé que l'âme elle-même, en sorte que l'homme aime mieux être à lui qu'à soi, c'est alors, qu'il consulte véritablement et au plus haut degré possible les intérêts de son âme, et par conséquent ceux de son corps ; car, en ce cas, nous n'en prenons plus soin par sensualité, mais en acceptant simplement ce qui s'offre à nous et nous tombe sous la main. Or le poison qui tue la charité, c'est l'espoir d'acquérir ou de conserver des choses temporelles : son aliment, c'est l'affaiblissement de la cupidité ; sa perfection, l'absense de toute cupidité. Le signe de son progrès, c'est la diminution de la crainte ; la marque de sa perfection, l'exemption de toute crainte ; parce que, d'une part, « la cupidité est la racine de « tous les maux [4] ; » et que de l'autre « la charité, « parfaite chasse la crainte [5]. » Donc quiconque veut nourir la charité, doit s'attacher à diminuer la cupidité.

Or la cupidité n'est pas autre chose que le désir d'acquérir ou de conserver des choses temporelles ; et le commencement de sa diminution est la crainte de Dieu, du seul être qu'on ne puisse craindre sans l'aimer. En effet on tend ainsi à la sagesse, et rien de plus vrai que ces paroles : « La crainte de Dieu est le commence- « ment de la sagesse [6]. » Car il n'est personne qui n'ait plus d'aversion pour la douleur que d'attrait pour le plaisir ; jusque-là que nous voyons les bêtes les plus cruelles renoncer aux voluptés les plus sensibles par crainte de la souffrance ; et c'est quand cette disposition est passée chez elles en habitude, que nous les disons domptées et aprivoisées. Mais comme l'homme a la raison; que la raison, quand elle est misérablement pervertie et mise au service de la passion, lui fait entendre qu'il ne doit point craindre ses semblables, puisque les fautes secrètes peuvent rester inconnues ; qu'elle va même jusqu'à lui suggérer les ruses les mieux combinées pour tenir ses péchés secrets : il en résulte que les hommes que la beauté de la vertu ne charme pas encore, sont plus difficiles à dompter que les bêtes féroces, à moins qu'ils ne soint détournés du péché par la crainte des châtiments que leur annoncent en toute verité des hommes saints et divins, et qu'ils ne finissent par reconnaître que ce qu'ils cachent aux hommes ne saurait échapper à l'œil de Dieu. Or pour inspirer à un homme la crainte de Dieu, il faut d'abord lui persuader que tout est gouverné par la divine Providence ; ce qui s'obtiendra moins par des raisonnements, peu compris de celui qui n'a pas encore goûté la beauté de la vertu, que par des exemples, soit récents, s'il s'en rencontre, soit tirés de l'histoire, particulièrement de celle qui par l'attention de la divine Providence elle-même est revêtue de la sublime autorité de la religion, tant dans l'ancien que dans le nouveau Testament. Mais il faut parler en même temps de la punition des péchés et de la récompense des bonnes actions.

2. Après avoir persuadé au pécheur qu'il est plus facile qu'il ne le pense de se débarrasser de l'habitude de pécher, on commence à lui faire goûter la douceur de la piété, à lui peindre les charmes de la vertu, en sorte que la liberté de l'amour l'emporte à ses yeux sur la servitude de la crainte. Puis, après les avoir initiés aux sacrements de la régénération, qui doivent nécessairement produire une profonde impression, il faut faire saisir aux fidèles la différence qui existe entre les deux hommes : le vieil homme et l'homme nouveau, l'homme extérieur et l'homme intérieur, l'homme terrestre et l'homme céleste ; c'est-à-dire entre celui qui s'attache aux biens charmels et temporels et celui qui recherche les biens spirituels et éternels. Il faut aussi les prévenir qu'ils n'ont point à attendre de Dieu des biens périssables et passagers, lesquels peuvent affluer même chez les méchants ; mais des biens solides, éternels, pour l'acquisition desquels on doit mépriser profondement les prétendus biens et maux de ce monde. On aura soin alors de leur mettre sous les yeux le magnifique, l'incomparable modèle de l'Homme-Dieu qui, après avoir montré en lui par tant de miracles une si grande puissance, a pourtant dédaigné ce

[1] Matt. XXII, 37. — [2] Jean, XVII, 3. — [3] Rét. l. I, ch. XXVI. — [4] I Tim. VI, 10. — [5] I Jean, IV, 13. — [6] Eccli. I, 16.

que les hommes ignorants estiment comme de grands biens, et supporté ce qu'ils regardent comme de grands maux. Et de peur qu'on ne redoute d'autant plus d'embrasser ce genre de vie qu'on l'honore davantage, il faut démontrer par les promesses et les exhortations du Christ, par la multitude innombrable des apôtres, des martyrs, des saints qui ont marché sur ses traces, qu'on ne doit point désespérer d'en faire autant.

3. Les attraits des voluptés charnelles une fois surmontés, il faut veiller à ne point laisser s'introduire le désir de plaire aux hommes, soit par quelques actions éclatantes, soit par une continence ou une patience heroïque, soit par des largesses, soit par un renom de science ou d'éloquence. A ce désir de plaire se rattache aussi l'ambition des honneurs. Or, à toutes ces tentations, il faut opposer ce qui est écrit sur le mérite de la charité, sur le vide de la vaine gloire, et faire sentir combien il est honteux de chercher l'approbation de gens qu'on ne voudrait pas imiter. En effet ou ils sont méchants, et il n'y a pas de gloire à obtenir leurs éloges ; ou ils sont bons, et il faut les prendre pour modèles. Or ceux qui sont bons ne le sont que par la vertu, et la vertu ne recherche rien de ce qui est au pouvoir d'autres hommes. Donc celui qui imite les bons, n'est point avide des louanges humaines, et celui qui imite les méchants est indigne de toute louange. Que si tu ne cherches à leur plaire, que pour les aider à aimer Dieu, ton désir change de but. Mais celui qui cherche à plaire doit nécessairement craindre, d'abord de pécher en secret et d'être rangé aux yeux du Seigneur parmi les hypocrites ; puis, s'il cherche à plaire par de bonnes œuvres, de perdre en courant après cette récompense, celle que Dieu a promise.

4. Après avoir vaincu cette passion, on doit se tenir en garde contre l'orgueil. Difficilement daigne-t-on se mêler aux hommes quand on ne désire plus leur plaire, et qu'on se croit rempli de vertus. Ici donc la crainte est encore nécessaire, de peur de se voir enlever ce qu'on semble avoir [1], et d'être jeté, pieds et mains liés, dans les ténèbres extérieures [2]. Ainsi la crainte de Dieu n'est pas seulement le commencement, mais la perfection de la sagesse ; et le sage est celui qui aime Dieu plus que tout et le prochain comme lui-même. Quant aux périls et aux difficultés qui sont à redouter dans cette voie, et aux remèdes qu'il faut y apporter, c'est une autre question.

[1] Matt. xxv, 29. — [2] Ib. xxii, 13.

XXXVII. — *De celui qui est toujours né.* — Il vaut mieux être toujours né que de naître toujours ; car celui qui naît toujours n'est pas encore né, et s'il naît toujours, il n'a jamais été et ne sera jamais né. En effet autre chose est de naître, autre chose d'être né. Par conséquent celui qui n'est jamais né, n'est jamais fils ; et le fils, parce qu'il est né, est toujours fils ; il est donc toujours né.

XXXVIII. — *De la conformation de l'âme.* — Comme autre chose est la nature, autre chose l'éducation et autre chose l'usage, bien que tout cela s'entende d'une même âme, sans diversité de substance ; de plus, comme autre chose est l'esprit, autre chose la vertu, et autre chose la tranquillité, bien que tout cela appartienne à une seule et même substance ; et comme enfin l'âme est d'une autre substance que Dieu, bien qu'elle soit son œuvre, et que Dieu lui-même est cette adorable Trinité, que beaucoup connaissent de nom, bien peu en réalité : il faut étudier avec grand soin le sens de ces paroles du Seigneur Jésus : « Nul ne vient à moi, si mon « Père ne l'attire [1] ; Nul ne vient à mon Père que « par moi [2] ; Lui-même vous enseignera toute « vérité [3]. »

XXXIX. — *Des aliments.* — Qu'est-ce qui reçoit une chose et la transforme ? L'animal recevant la nourriture. Qu'est-ce qui est reçu et transformé ? Cette même nourriture. Qu'est-ce qui est reçu sans être transformé ? La lumière reçue par les yeux et le son par les oreilles. Or c'est l'âme qui reçoit tout cela par l'entremise du corps. Mais que reçoit-elle par elle-même pour se l'assimiler ? Une autre âme qu'elle rend semblable à elle-même en la recevant dans son amitié. Mais quelle est la chose qu'elle reçoit par elle-même sans la transformer ? La vérité. C'est pourquoi il faut comprendre ce qui a été dit à Pierre : « Tue « et mange [4], » et ce qui est écrit dans l'Evangile : « Et la vie était la lumière des hommes [5]. »

XL. — *La nature des âmes étant la même, pourquoi les volontés des hommes diffèrent-elles?* — De la diversité des points de vue naissent, dans les âmes, des appétits divers ; de la diversité des appétits naissent des procédés différents pour acquérir ; de la diversité des procédés résultent des habitudes différentes, et, des habitudes différentes, des volontés diverses. Or c'est l'ordre des choses qui

[1] Jean, vi, 44. — [2] Ib. xiv, 6. — [3] Ib. xvi, 13 — [4] Act. x, 13. — [5] Jean, i, 14.

constitue les divers points de vue : ordre mystérieux, mais certainement établi par la divine Providence. Il ne faut cependant point conclure que les natures des âmes soient diverses parce que les volontés le sont, puisque la volonté de la même âme change selon la différence des temps. En effet le même homme désire tantôt être riche, et tantôt être sage au mépris des richesses ; et dans l'ordre des goûts temporels, le même homme embrassera d'abord le négoce, puis l'état militaire.

XLI. — *Puisque Dieu a fait toutes choses, pourquoi ne les a-t-il pas faites égales?* — Parce qu'elles ne seraient pas toutes choses, si elles étaient égales ; car alors n'existerait point cette multitude d'espèces qui forme l'univers, renfermant des créatures de premier ordre, de second ordre, ainsi de suite jusqu'au dernier rang ; et c'est ce qu'on appelle toutes choses.

XLII. — *Comment le Christ a-t-il été tout à la fois dans le sein de sa mère et dans le ciel?* — Comme la parole de l'homme est entendue par une multitude, et entendue tout entière par chaque auditeur.

XLIII. — *Pourquoi le Fils de Dieu a-t-il apparu sous la forme humaine, et l'Esprit-Saint sous la forme d'une colombe?* — Parce que le Christ est venu pour donner aux hommes un modèle de conduite, tandis que l'Esprit n'a apparu que pour indiquer le bien même où l'on parvient par une vie vertueuse. Or si l'un et l'autre ont pris une forme visible c'est pour que les hommes charnels puissent, par des degrés mystérieux, passer des objets perçus par les yeux du corps, à des objets que l'intelligence seule peut comprendre. C'est ainsi que les paroles bruïssent et passent, tandis que les choses qu'elles expriment, quand on traite un sujet divin et éternel, ne passent point comme elles.

XLIV. — *Pourquoi le Fils de Dieu est-il venu si tard et non immédiatement après le péché de l'homme?* — Parce que toute beauté vient de la souveraine beauté, qui est Dieu ; or la beauté temporelle consiste dans la succession des choses qui meurent et se remplacent. Ainsi dans tout homme, chaque âge, depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse, a sa beauté particulière. Donc comme on serait absurde de ne désirer que la jeunesse pour l'homme soumis à la marche du temps, car ce serait ne vouloir pas des charmes propres aux autres phases de la vie, de même on serait absurde de ne souhaiter qu'un seul âge à tout le genre humain, qui a, aussi bien que l'homme, différentes périodes dans son existence. Or le Maître céleste chargé d'offrir le modèle d'une vie parfaite, n'a pu venir qu'au temps de la jeunesse [1]. C'est la pensée de l'Apôtre, quand il parle d'enfants placés sous la garde de la loi comme sous celle d'un pédagogue [2], jusqu'à l'arrivée de celui qui devait venir et qui avait été promis par les prophètes. Autre en effet est la conduite de la Providence quand elle agit sur de simples individus, autre celle qu'elle tient quand elle pourvoit aux intérêts du genre humain tout entier. Tous les individus qui sont parvenus à la véritable sagesse, ne l'ont pu que parce que la même vérité les a éclairés, selon les exigences de leurs différents âges ; mais pour que cette vérité rendît le peuple sage, le Christ s'est fait homme juste à l'âge convenable du genre humain.

XLV. — *Contre les mathématiciens ou astrologues* — 1. Les anciens ne donnaient pas le nom de mathématiciens à ceux que nous nommons ainsi aujourd'hui, mais aux hommes qui calculaient le temps et les mouvements du ciel et des astres ; personnages dont les saintes Ecritures ont dit avec beaucoup de raison : « Ceux-là non plus « ne méritent point de pardon. Car s'ils ont pu « venir à bout de pénétrer les secrets de la cré- « ation, comment n'ont-ils su avec moins d'effort « encore, trouver le Créateur [3] ? » En effet l'âme humaine qui juge des choses visibles, peut comprendre quelle vaut mieux qu'elles toutes. Mais en même temps se reconnaissant sujette au changement, à raison de ses retards ou de ses progrés dans les voies de la sagesse, elle trouve au dessus d'elle une vérité immuable ; et en s'y attachant selon ce qui est écrit : « Mon âme s'est at- « tachée à vous [4], » elle devient heureuse, puisqu'elle trouve au dedans d'elle le Créateur et Maître de toutes les choses visibles, et qu'elle ne cherche plus rien au dehors dans le monde visible, pas même dans les corps célestes qu'on ne parvient pas à connaître ou qu'on ne connaît que très-difficilement et sans profit, à moins qu'à travers leur beauté extérieure on ne trouve l'architecte qui habite au dedans, et crée dans l'âme des beautés supérieures, puis dans le corps des beautés inférieures.

2. Quant à ceux qui s'appellent maintenant mathématiciens et veulent faire dépendre nos actions des corps célestes, nous vendre aux étoiles et recevoir de nous le prix de la vente, ce qu'on

[1] Rom. I, ch. XXVI. — [2] Gal. III, 23, 24. — [3] Sag. XIII, 8, 9. — [4] Ps. XLII, 9.

peut leur opposer de plus vrai et de plus bref c'est qu'ils ne parlent que sur la foi de constellations. Or, selon eux, on distingue dans les constellations différentes parties, dont, disent-ils trois cent soixante forment le zodiaque ; le ciel en parcourt quinze en une heure, en sorte que, dans cet espace d'une heure, quinze de ces parties apparaissent. Puis ils divisent chacune de ces parties en soixante minutes ; mais dans ces constellations, bases de leurs prédictions, ils ne trouvent point de division de minutes.

Cependant la conception de deux jumeaux, produit d'un même acte conjugal, au rapport des médecins dont la science est bien plus fondée, bien plus claire, a lieu dans un espace de temps moindre que deux secondes. Pourquoi donc une si grande différence d'actions, d'événements, de volontés chez deux hommes dont la conception a été nécessairement soumise à la même constellation ? Pourquoi le mathématicien n'a-t-il vu qu'une constellation pour deux comme pour un ? Que s'ils s'en tiennent aux constellations de la naissance, les jumeaux les confondent encore, puisque le plus souvent ils sortent du sein maternel de telle manière qu'il faut encore en revenir aux portions de minutes : divisions de temps que les mathématiciens ne distinguent ni ne peuvent distinguer dans les constellations? On dit qu'ils ont souvent prédit la vérité ; la raison en est que les hommes perdent le souvenir de leurs mensonges et de leurs erreurs ; uniquement attentifs à ce qui arrive conformément à leurs oracles, ils oublient ce qui les dément ; ils ne se souviennent que de ce qui est survenu, non par la puissance de cet art absolument nul, mais par l'effet de quelque obscur jeu du sort. Et si l'on veut en faire honneur à leur science, il faudra aussi attribuer la puissance divinatoire à des parchemins écrits ; car il en sort souvent les réponses qu'on désire. Or si un manuscrit contient souvent, par hasard, un vers qui annonce l'avenir, peut-on s'étonner que de l'esprit d'un homme sorte aussi une prédiction, non par calcul, mais par hasard?

XLVI.— *Des idées.*— 1. Platon est, dit-on, le premier qui ait employé ce mot [1]. Non qu'avant lui, les choses que l'on appelle idées n'existassent pas ou ne fussent comprises par personne ; mais on leur avait peut-être donné d'autres noms, car on peut nommer comme l'on veut une chose inconnue qui n'a point encore de nom consacré par l'usage. Mais il est invraisemblable ou qu'il n'y ait pas eu de philosophes avant Platon, ou qu'ils n'aient pas compris ce que Platon appelle des idées, quel que soit le sens attaché à ce mot, puisque les idées ont une telle valeur que faute de les comprendre, on ne saurait être philosophe. Il est aussi à croire qu'il y a eu des sages ailleurs qu'en Grèce, comme Platon lui-même l'atteste non-seulement par les voyages qu'il entreprit pour se perfectionner dans la sagesse, mais encore par ses écrits. Or il faut penser que ces sages, s'il y en eut ont connu les idées, quoiqu'ils les désignassent sous un autre nom. Mais en voilà assez sur ce point : étudions la chose en elle-même, car elle vaut la peine d'être soigneusement considérée, exactement comprise, et laissons à chacun la liberté de lui donner quel nom il voudra, pourvu qu'il la connaisse.

2. Nous pouvons traduire en latin le mot idées par formes ou espèces, pour nous conformer au sens littéral. Si nous les appelons raisons, nous nous écartons de l'étymologie : car le mot grec λόγος, signifie raison, et non idées. Néanmoins en adoptant ce mot, on ne s'éloigne pas de la vraie signification. En effet les idées sont certaines formes principales, certaines raisons fixes et immuables des choses, lesquelles n'ont point été formées et sont par conséquent éternelles, permanentes et contenues dans l'intelligence divine. Et bien qu'elles ne naissent ni ne meurent, nous disons cependant que c'est sur elles qu'est formé tout ce qui peut naître et mourir, tout ce qui naît et meurt. Or nous ajoutons que l'âme raisonnable seule peut les contempler par la meilleure partie de son être, c'est-à-dire par l'intelligence et la raison, qui est comme sa face et son œil intérieur et intelligible. Nous affirmons de plus que toute âme raisonnable n'est pas apte à cette contemplation, mais seulement celle qui est sainte et pure, c'est-à-dire celle qui possède l'œil capable de voir ces choses, l'œil sain, net, serein, semblable aux objets mêmes qu'il désire considérer.

Or quel homme religieux, imbu de la vraie foi, fût-il encore incapable de cette contemplation, oserait nier, ou plutôt n'avouera que tout ce qui existe, c'est-à-dire appartient à un genre, à une nature propre, a reçu de Dieu l'existence ; que c'est par Dieu que vit tout ce qui vit ; que le bien-être de tout ce qui existe dans l'univers, l'ordre même qui règle le cours du temps et préside aux changements des êtres variables,

[1] *Cité de Dieu* l. VI, ch. 28.

est établi et maintenu par ce législateur souverain ? Cela posé, et admis, qui osera dire que Dieu a tout créé d'une manière déraisonnable ? Si on ne peut le dire ni le croire, il faut donc que tout ait été créé avec raison. Or la raison d'être n'est pas la même pour l'homme que pour le cheval : il serait absurde de le penser. Chaque être a donc été créé pour une raison propre. Mais où devons nous croire que ces raisons existent, sinon dans l'intelligence même du Créateur. En effet il n'y voyait rien hors de lui qui pût lui servir de type dans ce qu'il voulait faire : une telle supposition serait sacrilége. Mais si ces raisons de toutes les choses créées ou à créer sont contenues dans l'intelligence divine ; s'il ne peut rien y avoir dans l'intelligence divine qui ne soit éternel et immuable ; si, de plus, ce sont ces premières raisons des choses que Platon appelle des idées il s'ensuit que non-seulement les idées existent, mais qu'elles sont vraies parce qu'elles sont éternelles, permanentes dans leur forme et immuables, et c'est par leur participation que tout existe, de quelque manière qu'il existe. Or l'âme raisonnable l'emporte sur toutes les créatures ; elle est proche de Dieu, quand elle est pure ; et dans la proportion où elle lui est unie par la charité, elle se trouve comme remplie et illuminée par cette lumière intelligible, à l'aide de laquelle elle voit, non par les yeux du corps mais par ce qu'elle a de meilleur en elle-même, par son intelligence, elle voit, dis-je, ces raisons et goûte un grand bonheur à les contempler. Du reste, comme nous l'avons dit, qu'on appelle ces raisons idées, ou formes, ou espèces, ou raisons, peu importe ; il est permis à beaucoup d'hommes de donner des noms à leur choix, mais il n'est donné qu'à bien peu de voir la vérité.

XLVII. — *Pourrons-nous un jour voir nos pensées ?* — On demande souvent comment, après la résurrection et la transformatiun du corps, qui est promise aux saints, nous pourrons voir nos pensées. Jugeons-en par analogie d'après la partie de notre corps qui reçoit le plus de lumière. Nous devons croire que les corps glorieux, que nous espérons revêtir un jour, seront très-lumineux et de substance éthérée [1]. Or, si déjà maintenant les mouvements de l'âme se trahissent souvent par les yeux, il est probable qu'aucun ne nous échappera, quand nous aurons entièrement revêtu ce corps céleste, en comparaison duquel nos yeux actuels ne sont q'une chair grossière.

XLVIII. — *Des choses à croire.* — Il y a trois espèces de choses à croire : les unes que l'on croit toujours sans jamais les comprendre, comme l'histoire qui déroule la marche du temps et les actions humaines ; les autres que l'on comprend dès qu'on les croit, comme les raisonnements humains sur les nombres ou toute autre science ; en troisième lieu, celles que l'on croit d'abord et que l'on comprend ensuite, comme tout ce qui regarde les choses divines, dont l'intelligence n'appartient qu'aux cœurs purs, c'est-à-dire à ceux qui observent les règles prescrites pour bien vivre.

XLIX. — *Pourquoi les enfants d'Israël offraient-ils des animaux en sacrifice ?* — Parce qu'il y a aussi des sacrifices spirituels, dont ce peuple charnel devait présenter les images, afin que ce peuple esclave figurât le peuple nouveau [1]. Cette différence des deux peuples se remarque dans chacun de nous, en ce que chacun est forcé d'agir selon le vieil homme, dès le sein de sa mère jusqu'à l'adolescence : époque où l'on n'est plus assujéti aux inclinations de la chair, mais où la volonté peut se porter aux choses spirituelles et être intérieurement régénérée. Or ce que la nature et la discipline opèrent dans un homme bien élevé, il était très-convenable que la divine Providence le reproduisit proportionnellement dans tout le genre humain.

L. — *De l'égalité du Fils.* — Dieu a dû engendrer égal à lui, celui qu'il a engendré ; car il n'a pu engendrer meilleur que lui, puisqu'il n'y a rien de meilleur que Dieu. En effet, s'il l'eût voulu sans le pouvoir, c'eût été impuissance ; s'il l'eût pu sans le vouloir, c'eût été jalousie. Donc il a dû engendrer son Fils égal à lui-même.

LI. — *De l'homme fait à l'image et à la ressemblance de Dieu.* — 1. L'Ecriture Sainte fait mention de l'homme extérieur et de l'homme intérieur, et les distingue au point que l'Apôtre a pu dire : « Si en nous l'homme extérieur se « détruit, cependant l'homme intérieur se renou- « velle de jour en jour [2]. » On peut donc demander si l'un d'eux a été fait à l'image et à la ressemblance de Dieu ? Or, s'il y en a un, il est absurde de demander lequel des deux. Qui hésiterait en effet à nommer celui qui se renouvelle, plutôt que celui qui se corrompt ? Mais le sont-ils tous les deux ? Voilà une grave question [3].

[1] I Rét. l. I, ch. XXVI; *Cité de Dieu* l. XXIII, ch. 20.

[1] *Cité de Dieu* l. X, ch. 5, 6. — [2] II Cor. IV, 16. — [3] *De la Trinité* l. XI, ch. 1.

Si l'homme extérieur signifie Adam, et l'homme intérieur le Christ, il n'y a pas de difficulté : tous les deux ont été faits à l'image de Dieu. Mais comme Adam n'est pas resté bon tel que Dieu l'avait fait, et qu'il est devenu charnel en aimant les choses charnelles, il n'est pas absurde de penser que sa chute a précisément consisté à perdre l'image et la ressemblance de Dieu. Voilà pourquoi il se renouvelle et devient intérieur; mais alors comment est-il aussi extérieur ? Est-ce quant au corps seulement, en sorte qu'il soit intérieur quant à l'âme, que sa résurrection et son renouvellement soient intérieurs, c'est-à-dire s'opèrent par la mort à sa première vie, qui est le péché, et par sa régénération à la vie nouvelle, qui est la justice ? C'est ainsi en effet que saint Paul mentionne les deux hommes : l'un qu'il nomme ancien et que nous devons dépouiller, l'autre qu'il appelle nouveau et que nous devons revêtir [1] ; l'un qu'il appelle encore l'image de l'homme terrestre, parce qu'il représente le péché du premier homme, qui est Adam, l'autre qu'il nomme image de l'homme céleste [2], parce qu'il représente la justice de l'homme nouveau, qui est Jésus-Christ. Or l'homme extérieur, maintenant sujet à la corruption, sera renouvelé par la résurrection future, quand il aura payé la dette de la nature, en subissant la mort, suivant la loi portée dans le paradis terrestre.

2. Mais qu'il n'y ait pas d'inconvenance à dire que le corps même de l'homme a été fait à l'image de Dieu, c'est ce qui se comprend facilement, si l'on fait attention à ces paroles : « Tout « ce que Dieu a fait est très-bon [3]. » En effet personne ne doute que Dieu ne soit lui-même essentiellement bon. Or c'est en plus d'un sens qu'une chose peut être dite semblable à Dieu : ou par la vertu et la sagesse, puisque en lui est la vertu et la sagesse incréée : ou par la vie seulement, puisqu'il est la vie souveraine et première ; ou par la simple existence, puisqu'il est l'existence première et souveraine. Aussi les choses qui existent simplement, sans posséder la vie ni l'intelligence, n'ont avec lui qu'une ressemblance bien faible et bien imparfaite : en ce sens qu'elles sont bonnes selon leur rang, tandis qu'il est, lui, le bien souverain, de qui tous les biens procèdent. Les êtres qui vivent et ne sont point doués de raison, ont avec lui un trait de ressemblance de plus : car tout ce qui vit, existe, tandis que tout ce qui existe ne vit pas. Enfin les êtres doués de raison sont tellement semblables à Dieu que rien n'est plus rapproché de lui dans toute la création. En effet tout ce qui participe à la raison, a la vie et l'existence ; or la vie suppose nécessairement l'existence, mais non l'intelligence. C'est pourquoi, l'homme pouvant participer à la sagesse selon l'homme intérieur, devient par là même tellement semblable à Dieu, qu'il n'y a pas entre eux de nature intermédiaire. Par conséquent rien n'est plus rapproché de Dieu, car il a la raison, la vie et l'être ; il n'y a pas de créature qui l'emporte sur lui.

3. Si, par l'homme extérieur, on entend cette vie qui nous fait éprouver des sensations dans notre corps, au moyen des cinq sens qui nous sont communs avec les animaux, vie exposée à être détruite par les souffrances sensibles, qui viennent de tant d'attaques, sous ce rapport encore nous avons raison de dire que l'homme est fait à l'image de Dieu, non-seulement parce qu'il vit, car les animaux vivent aussi, mais encore, mais surtout, parce qu'il se tourne vers l'intelligence qui le gouverne, et que la sagesse éclaire, ce qui ne se peut chez les animaux privés de raison. De plus le corps de l'homme est le seul parmi les corps des animaux terrestres qui, étant visible comme eux ne soit pas incliné vers le ventre, mais debout, dressé pour voir le ciel, principe des choses visibles. Bien qu'il ne vive pas de sa vie propre, mais par la présence de l'âme, il est cependant bon, non-seulement parce qu'il existe et en tant qu'il existe, mais encore parce qu'il est formé pour contempler le ciel, et que par là on peut avec raison le considérer comme se rapprochant, plus que celui des autres animaux, de l'image et de la ressemblance de Dieu. Toutefois comme il n'est pas juste de donner le nom d'homme à un corps privé de vie [1], l'homme extérieur ne sera donc ni le corps seul, ni la vie des sens seule ; peut-être serait il plus exact d'appliquer cette dénomination aux deux choses réunies.

4. Ce n'est point à tort non plus qu'on distingue l'image et la ressemblance de Dieu, qui s'appelle aussi son Fils, et ce qui est fait à cette image et à cette ressemblance, comme l'homme [2] par exemple. Quelques-uns prétendent aussi que ce n'est pas sans raison qu'on a employé ces deux expressions, image et ressemblance : car, disent-

[1] Col. IX, 10. — [2] I Cor. xv, 49. — [3] Gen. I, 31.

[1] Rét. l. I, ch. xxvi. — [2] *De la Trinité* l. VII, ch. VI, n. 12 ; I Rét. ch. xxvi, — 11.

ils, s'il n'y avait qu'une chose, il n'y aurait eu besoin que d'un mot. C'est l'intelligence qui, selon eux, a été faite à l'image de Dieu, elle qui se forme sans intermédiaire sur la vérité même, et qui s'appelle aussi esprit : non cet Esprit-Saint qui est de même substance que le Père et le Fils, mais l'esprit de l'homme. Distinction que l'Apôtre établit en ces termes : « Personne ne sait ce qui se « passe dans l'homme, sinon l'esprit de l'hom- « me ; et personne ne sait ce qui se passe en « Dieu, si ce n'est l'Esprit de Dieu [1]. » Il dit encore en parlant de l'esprit de l'homme : « Que « Dieu sauve votre esprit, et votre âme et votre « corps [2]. » Or cet esprit est l'œuvre de Dieu, comme toute autre créature. Car il est écrit dans le livre des Proverbes : « Sachez que le Seigneur « connaît les cœurs des hommes ; et que celui « qui a créé l'esprit de chacun, connaît toutes « les choses [3]. » Donc, sans aucun doute, cet esprit qui a l'intelligence de la vérité et s'y attache sans intermédiaire, a été fait à l'image de Dieu.

Ces mêmes hommes entendent ensuite que le reste de la nature humaine a été fait seulement à la ressemblance de Dieu : parce que, disent-ils, toute image est semblable, mais tout ce qui est semblable ne saurait s'appeler image qu'improprement et par abus. Or en pareil sujet il faut éviter de pousser l'affirmation trop loin, et se bien garder d'attribuer à la substance divine l'étendue matérielle propre à tout corps. En effet, l'idée d'une chose moindre dans la partie que dans le tout répugne à la dignité de l'âme ; à combien plus forte raison à la majesté de Dieu ?

LII. — *Sur ces mots de l'Ecriture : « Je me repens « d'avoir fait l'homme* [4]. » — Les divines Ecritures ayant pour but de nous faire passer du sens terrestre et humain au sens divin et céleste, n'ont pas dédaigné de se servir du langage que l'usage a établi même parmi les hommes les moins sensés. Ainsi les écrivains qui ont servi d'organe à l'Esprit-Saint, n'ont pas hésité à employer très à propos dans leurs livres les noms des passions que notre âme subit, mais que tout homme doué de bon sens sait être à une distance infinie de Dieu. Par exemple, comme il est très-difficile à l'homme de se venger sans colère, ils ont cru devoir appeler aussi colère la vengeance divine, qui s'exerce cependant sans le moindre trouble [5]. De même, comme un époux veille, par jalousie, à la chasteté de son épouse, ils ont appelé jalousie cette providence de Dieu qui, en paroles et en actes, empêche l'âme de se corrompre et de se prostituer, en quelque sorte, à la suite de tel ou tel faux Dieu. Ainsi encore ils ont donné des mains à Dieu, pour exprimer la puissance avec laquelle il opère ; des pieds, pour signifier la puissance qui s'étend à conserver et gouverner tout ; des oreilles, des yeux, pour indiquer qu'il entend et comprend tout ; une face, pour rappeler qu'il se manifeste et se fait connaître, et ainsi de suite : tout cela, parce qu'ils s'adressent à nous et que nous avons coutume d'opérer par nos mains, de marcher avec nos pieds, d'aller où notre esprit nous porte, de percevoir les objets matériels par les oreilles, par les yeux et les autres sens, enfin d'être connus par la figure. Ceci s'applique à toutes les autres locutions du même genre. De plus, comme nous substituons rarement une résolution à une autre sans nous repentir de la première, pour ce motif et afin de se conformer à notre faible intelligence, ces écrivains disent, quand une chose a commencé d'être et ne persévère point autant qu'on s'y attendait, qu'elle est détruite par l'effet du repentir divin ; bien que, pour quiconque réfléchit avec calme, la divine Providence administre tout avec un ordre qui ne saurait faillir.

LIII. — *De l'or et de l'argent que les Israëlites reçurent des Egyptiens.* — 1. Étudions les dispositions faites dans les deux Testaments, et accommodées avec tant de soin aux exigences des temps et aux divers âges du genre humain ; on comprend assez, ce me semble, ce qui convient à la première époque et ce qui convient à la seconde. En effet sous le sage gouvernement de la Providence qui s'étend à tout, la suite des générations depuis Adam jusqu'à la fin des siècles, est réglée comme l'existence d'un seul homme, qui passe par des changements progressifs, de l'enfance à la vieillesse. Aussi quand on médite avec piété les divines leçons, on doit également distinguer différents degrés dans les vertus, jusqu'à ce qu'on soit parvenu au sommet de la perfection humaine ; et si l'on remarque de moindres devoirs imposés aux faibles, et de plus grands aux forts, on ne doit point s'imaginer que le moins est un péché en comparaison du plus, et qu'il est indigne de Dieu de donner aux hommes de tels ordres. Mais il serait trop long de discuter ici sur les degrés des vertus. Qu'il nous suffise, pour la question présente, de dire, en ce qui regarde la fraude, que c'est le som-

[1] I Cor. II, 11. — [2] I Thess. V, 23. — [3] Prov. XVI, 2. — [4] Gen. VI, 6, 7. — [5] *Cité de Dieu*, liv. XV, ch. 25.

met, la perfection de la vertu de ne tromper personne, et de se conformer à cette parole : « Que « votre langage soit : Oui oui ; non non [1]. » Mais ce commandement est fait pour ceux à qui s'adresse la promesse du royaume des cieux, et il y a une grande vertu à accomplir les actes plus importants auxquels est due cette récompense ; car « le royaume des cieux souffre vio- « lence, et ce sont les violents qui le ravissent [2]. » Il faut donc chercher par quels degrés on arrive à ce sommet de perfection. Or sur ces degrés se trouvent ceux à qui on promettait encore un royaume terrestre, comme un jouet donné à des enfants, afin qu'obtenant de temps en temps de terrestres jouissances du seul Dieu, le maître de toutes choses, ils en tirassent profit et accroissement spirituel et s'enhardissent aussi à espérer les biens célestes. Par conséquent, comme c'est la perfection et une vertu presque divine de ne tromper personne, le plus bas degré du vice est de tromper tout le monde ; et quand on cherche à s'élever de cette profondeur du vice à cette hauteur de la vertu, un degré se présente : c'est de ne tromper ni un ami ni un inconnu, mais de tromper quelquefois un ennemi. De là vient qu'on a fait comme un proverbe de cette parole d'un poète : Ruse ou bien probité, qu'importe entre ennemis [3] ? Mais comme souvent un ennemi peut être trompé injustement, par exemple quand une paix momentanée, c'est-à-dire une trêve, a été conclue et n'est point observée, ou en d'autres cas semblables : on est bien plus irréprochable, bien plus voisin de la perfection, quand, tout disposé qu'on soit à tromper l'ennemi, on ne le trompe cependant que sur l'autorisation de Dieu. En effet Dieu seul sait et beaucoup mieux, beaucoup plus parfaitement que l'homme, quelle punition ou quelle récompense est méritée par chacun.

2. Aussi ne trompe-t-il personne par lui-même ; car il est le Père de la vérité, la Vérité et l'Esprit de vérité. Cependant, en rendant à chacun ce qui lui est dû, car c'est là aussi un attribut de la justice et de la vérité, il traite, selon leurs mérites et leurs rangs, les âmes placées sur les divers degrés. Mais si quelqu'un mérite d'être trompé, il ne le trompe, ni par lui-même, ni par l'homme qui aime déjà comme il convient de s'aimer et qui tient à observer ce précepte : « Que votre langage soit : Oui, Oui, Non, Non; » ni par un ange, à qui le rôle de trompeur ne saurait convenir ; mais au moyen, soit d'un homme qui ne s'est pas encore dépouillé de telles passions, soit d'un ange qui, à raison de la perversité de sa volonté, a été placé au plus bas degré de la nature, ou pour tirer vengeance du pécheur, ou pour exercer et purifier ceux qui sont régénérés en Dieu. Aussi lisons-nous d'un roi qu'il fut trompé par les prédictions des faux prophètes ; et que ce ne fut pas sans un effet de la volonté divine, parce qu'il méritait d'être trompé de la sorte. Il ne fut cependant point induit en erreur par l'entremise d'un de ces anges à qui un tel ministère ne pourrait convenir, mais par l'ange de l'erreur, qui avait demandé et accepté ce rôle avec joie [1]. Car en certains passages de l'Ecriture on exprime quelquefois clairement ce que le lecteur pieux et attentif retrouve indiqué plus obscurément en d'autres endroits. Aussi notre Dieu a tellement ménagé l'ordonnance des Ecritures sous l'inspiration du Saint-Esprit et en vue de notre salut, qu'il s'y trouve tout à la fois des passages clairs pour nourrir notre foi et des passages obscurs pour l'exercer.

D'après cette magnifique et sublime économie, œuvre de la divine Providence, la loi naturelle est comme transcrite dans l'âme raisonnable, et les hommes en reproduisent l'image dans leur conduite et dans leurs usages terrestres. Voilà pourquoi un juge regarde comme criminel et indigne de lui de frapper celui qu'il a condamné ; c'est cependant par son ordre qu'agit le bourreau, revêtu de cette fonction par sa propre volonté, et prêt à frapper le coupable condamné par des lois sages, comme il frapperait peut-être un innocent, par cruauté ; car le juge ne remplit point cet office par lui-même, ni par le prince, ni par l'avocat, ni par un fonctionnaire quelconque, à qui un tel ministère serait messéant. Ainsi encore nous employons les animaux privés de raison pour faire ce que nous ne pourrions faire sans crime. Par exemple un voleur mérite-t-il d'être mordu ? Un homme ne le mordra ni ne le fera mordre soit par son fils, soit par son parent ou même son serviteur ; on y emploiera un chien, animal dont la nature ne répugne point à de tels offices. Ainsi, comme il y a des punitions que quelques-uns doivent subir, mais que d'autres ne peuvent infliger, il existe des ministères intermédiaires à qui ces fonctions sont confiées, et dont la justice se sert, non-seulement pour appliquer la peine

[1] Matt. v, 37. — [2] Ib. xi, 12. — [3] Virg. *Enéid.* l. II, 390

[1] III Rois, XXII, 6-36.

à qui de droit, mais encore pour l'appliquer par des instruments convenables.

Voilà pourquoi, les Egyptiens méritant d'être trompés, et le peuple d'Israël étant encore, à raison de l'âge du genre humain, dans le cas de tromper son ennemi sans se dégrader, Dieu lui a ordonné, ou plutôt permis, à cause de sa cupidité, de demander sans intention de les rendre, et de recevoir comme pour les rendre, des vases d'or et d'argent, dont ces amis du bonheur terrestre étaient singulièrement avides [1]. Dieu voulait que ce salaire d'un long et pénible travail ne fût point injuste, eu égard au degré de vertu où se trouvaient les Israëlites, et en même temps il punissait les Egyptiens en leur faisant perdre ce qu'ils auraient dû eux-mêmes restituer. Dieu n'est donc pas trompeur, il serait criminel et impie de le dire, mais il distribue avec une parfaite équité à chacun selon son mérite ; faisant par lui-même certaines choses qui sont dignes de lui et ne conviennent qu'à lui : ainsi éclairer les âmes, se donner à elles pour qu'elles jouissent de lui, les rendre sages et heureuses ; en faisant d'autres par l'intermédiaire des créatures soumises à ses ordres, et établies chacune à sa place par des lois très-justes ; tantôt agissant, tantôt permettant, mais embrassant tout dans les soins de sa Providence, jusqu'à l'existence des passereaux, comme l'enseigne le Seigneur dans l'Evangile, jusqu'à la beauté de la fleur des champs, jusqu'au nombre des cheveux qui sont sur notre tête [2]. Ailleurs encore il est dit de cette Providence : « Elle atteint avec force d'une « extrémité à l'autre, et elle règle tout avec dou- « ceur [3]. »

3. Maintenant, que Dieu punisse par le ministère des âmes soumises à ses lois et proportionne les peines aux fautes, tout en restant lui-même dans une tranquillité parfaite, c'est ce que l'Ecriture atteste de la manière la plus expresse : « Vous regardez comme indigne de votre gran- « deur de condamner celui qui ne doit pas être « puni. Car votre justice a son principe dans votre « grandeur même ; et c'est parce que vous êtes le « maître de tout, que vous êtes indulgent envers « tous. En effet vous montrez votre puissance lors- « qu'on ne vous croit pas la plénitude de la « force, et vous humiliez l'audace de ceux qui « vous connaissent [4]. Et vous, le Seigneur des « vertus, vous jugez avec tranquillité et vous « nous gouvernez avec un grand respect [1]. »

4. De même le Seigneur fait voir clairement que pour parvenir à la justice céleste exigée de ceux qui sont déjà plus affermis, il faut partir des choses terrestres ; c'est lorsqu'il dit : « Et si vous n'avez pas été fidèles dans « le bien d'autrui, qui vous donnera celui qui est à « vous [2] ? Il » montre également que les âmes sont instruites en proportion du degré où elles se trouvent ; c'est quand il dit : « J'ai encore bien des « choses à vous enseigner, mais vous ne pouvez les « porter à présent [3]. » L'Apôtre dit dans le même sens : « Pour moi, mes frères, je n'ai pu vous « parler comme à des hommes spirituels, mais « comme à des hommes charnels. Je vous ai « abreuvés de lait, mais je ne vous ai point donné « à manger, parce que vous ne le pouviez pas en- « core ; et à présent même vous ne le pouvez, « parce que vous êtes encore charnels [4]. » Or la différence de conduite qu'exigeait alors le degré différent de vertu où se trouvaient les fidèles s'est étendue à l'humanité entière ; et si les commandements donnés au peuple charnel et au peuple spirituel ont différé entre eux, c'est qu'ainsi le demandaient les besoins des temps. Il n'est donc pas étonnant que les Israëlites aient ainsi reçu l'ordre de tromper leur ennemi, puisqu'ils en étaient encore capables. Car ils n'étaient pas encore en état d'entendre ce commandement : « Aimez vos ennemis ; » celui-ci seulement était à leur portée : « Tu aimeras ton prochain, et tu « haïras ton ennemi [5]. » L'époque ne permettait pas encore de faire connaître dans toute l'étendue la signification du mot *prochain*. Le pédagogue avait commencé, afin que le Maître pût achever ; et pourtant c'est le même Dieu qui a donné à ses enfants encore petits le pédagogue, c'est-à-dire la Loi, par son serviteur Moïse ; puis à ces mêmes enfants devenus plus grands, le Maître, c'est-à-dire l'Evangile par son Fils unique.

LIV. — *Sur ces paroles* : « *Pour moi il m'est bon* « *de m'attacher à Dieu* [6]. » — Tout ce qui existe est ou n'est pas toujours de la même manière. De plus toute âme vaut mieux que tout corps, car ce qui donne la vie vaut mieux que ce qui la reçoit ; et personne ne conteste que c'est l'âme qui donne la vie au corps et non le corps à l'âme. Or ce qui n'est pas corps et qui existe pourtant, est âme ou quelque chose de meilleur que l'âme. Car rien n'est inférieur à un corps quelconque ;

[1] Ex. III, 22. — [2] Matt. X, 29, 30 ; Luc, XII, 27, 58. — [3] Sag. VIII, 1. — [4] La Vulg. dit : *qui ne nous connaissent pas.*

[1] Sag. XII, 15-18. — [2] Luc, XVI, 12. — [3] Jean, XVI, 12 — [4] I Cor. III, 1, 2. — [5] Matt. V, 44, 43. — [6] Ps. LXXII, 23.

et si on parle de la matière dont le corps est composé, on pourra dire avec raison que, n'étant d'aucune espèce elle n'est rien. De plus entre le corps et l'âme, on ne trouve rien qui soit inférieur à celui-là, supérieur à celle-ci. S'il y avait en effet un intermédiaire, ou il serait vivifié par l'âme, ou il la vivifierait, ou il ne la vivifierait ni ne serait vivifié par elle : ou bien encore il vivifierait le corps, ou il en serait vivifié, ou il ne le vivifierait ni ne serait vivifié par lui. Or tout ce qui est vivifié par l'âme est corps, et tout ce qui vivifie l'âme vaut mieux qu'elle. D'autre part ce qui donne la vie au corps, est âme ; ce qui est vivifié par le corps, n'est rien ; et ce qui n'est ni l'un ni l'autre, c'est-à-dire n'a pas besoin d'être vivifié et ne vivifie point lui-même, ou n'est rien ou est meilleur que le corps et l'âme. Mais existe-t-il quelque chose de ce genre dans la nature? c'est une autre question. En attendant, la raison nous apprend qu'il n'y a pas d'intermédiaire entre le corps et l'âme, qui soit au dessus de celui-là, au desous de celle-ci. Or l'être qui l'emporte sur toute âme, nous l'appelons Dieu, et quiconque le comprend, lui est uni. Car le vrai, c'est se qui est compris, et non pas toujours ce qui est cru. Mais tout ce qui est en même temps vrai et séparé de l'intelligence et des sens ne peut être que cru, et non senti ni compris Donc ce qui comprend Dieu est uni à Dieu. Or l'âme raisonnable comprend Dieu, car elle comprend ce qui a toujours le même mode d'être et n'est sujet à aucun changement ; tandis que le corps, par le temps et l'espace, et l'âme raisonnable elle-même, tantôt sage tantôt insensée, sont sujets à changement. Mais ce qui est immuable vaut certainement mieux que ce qui ne l'est pas, et il n'y a rien de meilleur que l'âme raisonnable, si ce n'est Dieu. Donc quand l'âme comprend quelque chose qui existe toujours de la même manière, c'est sans aucun doute Dieu même qu'elle comprend. Or c'est là la vérité même, et quand l'âme lui est unie par l'intelligence, elle y trouve son bonheur, et ces paroles s'expliquent parfaitement : « Pour moi, il m'est bon de m'attacher à Dieu. »

LV. — *Sur ces paroles* : « *Il y a soixante reines, « quatre-vingt concubines et des jeunes filles sans « nombre* [1]. » — Le nombre dix peut signifier la science de l'univers. Si on l'applique aux choses intérieures et intelligibles, indiquées par le nombre six, il en résulte le nombre dix fois six, c'est-à-dire soixante ; si on la rapporte aux choses terrestres et corruptibles, qui peuvent être désignées par le nombre huit, on obtient dix fois huit, c'est-à-dire quatre-vingt. Les reines sont donc les âmes qui règnent dans le monde intelligible et spirituel. Les concubines sont les âmes qui reçoivent une récompense terrestre, et dont il est dit : « Elles ont reçu leur récompense [1]. » Les jeunes filles sans nombre sont les âmes dont la science n'est pas fixe et que des doctrines diverses peuvent mettre en danger. Ainsi le nombre, comme nous l'avons dit, signifierait une science certaine, positive et affermie.

LVI. — *Des quarante-six ans employés à la construction du temple.* — Six, neuf, douze et dix-huit réunis, font quarante-cinq. Ajoutez-y l'unité, vous avez quarante-six qui, multiplié par six, donne deux cent soixante-seize. Or on prétend que la conception humaine suit la progression suivante : Les six premiers jours elle ressemble à du lait ; les neuf suivants, elle se change en sang ; dans les douze qui viennent ensuite, elle se consolide ; puis pendant dix-huit jours, elle prend la forme complète des membres; et enfin, pendant le reste du temps jusqu'au terme, elle prend de l'accroissement. Si donc à quarante-cinq on ajoute l'unité, qui indique le total à obtenir, puisque six, neuf, douze et dix-huit réunis font quarante-cinq ; cette unité produit quarante-six. Or quarante-six, multiplié par le nombre six, que nous avons placé le premier de la série, donne deux cent soixante-seize, c'est-à-dire neuf mois et six jours à partir du huit des calendes d'avril, jour où l'on croit que le Seigneur a été conçu parce que c'est ce jour-là qu'il a été crucifié, jusqu'au huit des calendes de janvier où il est né. Ce n'est donc pas sans raison qu'on dit que le temple, image de son corps [2], a été construit en quarante-six ans : car on aurait employé à élever cet édifice autant d'années que le corps du Seigneur aurait mis de jours à se développer complètement.

LVII. — *Des cent cinquante-trois poissons.* — 1. « Tout est à vous, mais vous êtes au Christ et le « Christ est à Dieu [3]. » En commençant ici au Chef suprême, on trouve un, deux, trois, quatre objets. De même il est écrit : « Le chef de la femme est l'homme, le chef de l'homme est le « Christ, et le chef du Christ est Dieu [4]. » En comptant de la même manière, on trouve en-

[1] Cant. VI, 7.

[1] Matt. VI, 2. — [2] Jean, II, 20,21 — [3] I Cor. III, 22, 23 — [4] Ib. XI, 3.

core ici un, deux, trois et quatre. Or un, deux, trois et quatre additionnés, donnent dix. C'est pourquoi le nombre dix représente bien la doctrine qui montre Dieu créateur et le monde créature. De plus, comme le corps une fois parfait et immortel est soumis à l'âme parfaite aussi et immortelle, que l'âme elle-même est soumise au Christ et le Christ à Dieu, non comme étant d'une nature différente ou étrangère, mais comme un fils à son père, ce même nombre dix exprime aussi tout ce que nous espérons pour l'éternité après la résurrection du corps. Peut-être est-ce pour cela que les ouvriers loués pour travailler à la vigne reçoivent un denier pour salaire [1]. Or comme un, deux, trois et quatre réunis font dix ; de même un, deux, trois et quatre multipliés par quatre forment quarante.

2. Si le nombre quatre désigne vraiment le corps, à raison de ses quatre éléments bien connus : le sec et l'humide, le froid et le chaud, et encore parce que la progression du point à la longeur, de la longeur à la largeur et de la largeur à la hauteur en constitue la solidité, qui est ainsi renfermée dans le nombre quatre, il ne sera pas déraisonnable d'exprimer par le nombre quarante l'œuvre accomplie dans le temps pour notre salut, quand le Seigneur a pris un corps et a daigné apparaître aux hommes sous forme visible. Car un, deux, trois et quatre, qui désignent le Créateur et la créature, multipliés par quatre, c'est-à-dire figurés par le corps qu'a pris le Sauveur dans le temps, forment quarante. En effet, entre quatre et quatre fois existe cette différence, que le premier indique l'état fixe, et le second le mouvement. Donc comme quatre se rapporte au corps, quatre fois se rapporte au temps ; et par là se trouve indiqué le mystère opéré corporellement et dans le temps, en vue de ceux qui étaient esclaves de l'amour du corps et soumis aux variations du temps. Donc aussi, comme nous l'avons dit, le nombre quarante est censé désigner avec assez de fondement l'œuvre même de la Providence dans le temps. Et si le Christ a jeûné quarante jours [2], c'est peut-être pour faire ressortir la pauvreté de ce siècle, qui repose sur le mouvement des corps et sur le temps ; comme aussi, quand il a passé quarante jours avec ses disciples après sa résurrection, c'était par allusion, je pense, à l'œuvre qu'il a accomplie dans le temps pour notre salut. Or le nombre quarante, si on additionne ses parties aliquotes, s'élève au nombre cinquante, et a la même signification. En effet ces parties aliquotes le forment avec exactitude; or, quand la vie corporelle et visible que l'on mène dans le temps a toute l'exactitude de le justice, on arrive à la perfection dont l'homme est capable. Cette perfection, comme nous l'avons dit, est exprimée par le nombre dix ; et le nombre quarante, en faisant la somme de ses parties aliquotes produit le nombre dix, parce qu'il s'élève à cinquante, comme nous l'avons dit aussi plus haut. En effet un, renfermé quarante fois dans quarante ; deux, vingt fois ; quatre, dix-fois ; cinq, huit fois ; huit, cinq fois ; dix, quatre fois ; et vingt, deux fois, réunis ensemble, forment cinquante . Or il n'y a dans le nombre quarante aucun autre nombre, que ceux que nous venons d'énumérer, et dont nous avons formé le nombre cinquante en les additionnant l'un à l'autre.

Après avoir donc passé quarante jours avec ses disciples, après sa résurrection, pour leur recommander l'œuvre qu'il avait accomplie pour nous dans le temps, le Seigneur monta au ciel ; et dix jours après, il envoya le Saint-Esprit [1], pour les perfectionner spirituellement et les rendre capables de comprendre les choses invisibles, eux qui n'avaient cru jusque-là qu'aux choses temporelles et visibles. En effet, par les dix jours après lesquels il envoya le Saint-Esprit, il indiquait la perfection opérée par le Saint-Esprit; car c'est ce nombre dix que produit le nombre quarante lorsque par l'addition de ses parties aliquotes il devient le nombre cinquante ; et c'est ainsi qu'en vivant avec l'exactitude de la justice on parvient à la perfection, désignée par ce même nombre de dix, qui forme le nombre cinquante en s'ajoutant à quarante. Donc puisque la perfection opérée par le Saint-Esprit, tant que nous vivons dans la chair sans marcher selon la chair, s'unit à la vie du temps : nous avons raison de penser que le nombre cinquante désigne l'Eglise, mais l'Eglise déjà purifiée et perfectionnée, qui embrasse, dans la charité, la foi de la vie présente et l'espérance de l'éternité future, c'est-à-dire qui réunit le nombre dix au nombre quarante. Or, soit parce qu'elle est composée de trois espèces d'hommes, les Juifs, les Gentils et les chrétiens charnels ; soit parce qu'elle est marquée du sceau de la Trinité dans le sacrement ; cette Eglise, dési-

[1] Matt, xx, 2. — [2] Ib. iv, 2.

[1] Act. i, 3-9 ; ii, 1-4.

gnée par le nombre cinquante, si on multiplie par trois le nombre qui lui est propre, arrive à cent cinquante. En effet trois fois cinquante font cent cinquante. Ajoutez-y trois, parce qu'il faut indiquer par un signe véritable, éclatant, qu'elle est purifiée dans le bain de la régénération, au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit [1], et vous avez cent cinquante-trois. Or c'est précisément le nombre des poissons pris dans le filet jeté sur la droite. Si on les dit grands [2], c'est parce qu'ils répresentent les hommes parfaits, aptes au royaume des cieux. En effet, dans l'autre cas, le filet qui ne fut point jeté sur la droite, prit de bons et de mauvaus poissons, qui furent séparés sur le rivage [3]. Car, dans l'état présent de l'Eglise, il y a tout à la fois de bons et de mauvais poissons dans les filets des préceptes et des sacrements divins. Or la séparation se fait à la fin des temps, c'est-à-dire à l'extrémité de la mer, sur le rivage : les justes règnent d'abord dans le temps, comme il est dit dans l'Apocalypse, puis dans l'éternité au sein de la cité qui y est décrite [4] ; là où l'œuvre du temps, désignée par le nombre quarante, ayant son terme, il ne reste plus que le nombre dix, *denarius*, le denier, salaire réservé aux saints qui travaillent dans la vigne.

3. Pris en lui-même, ce nombre peut aussi désigner la sainteté de l'Eglise, opérée par Notre-Seigneur ; car le nombre sept enfermant toute la création, puisque le nombre trois est attribué à l'âme, et le nombre quatre au corps, l'incarnation même s'exprimerait par sept fois trois. En effet le Père a envoyé le Fils, et le Père est dans le Fils, et le Fils est né d'une Vierge par le don du Saint-Esprit. Voilà bien trois : le Père, le Fils et le Saint-Esprit. De plus le nombre sept est dans l'homme auquel s'est uni le Fils de Dieu dans l'incarnation pour le rendre éternel. La somme totale est donc de vingt-un, c'est-à-dire de trois fois sept. Or ce mystère de l'Incarnation a procuré la délivrance de l'Eglise, dont le Christ est le chef [5] ; mais cette Eglise ayant été réparée dans son corps et dans son âme ; voilà encore le nombre sept. Or en multipliant vingt-un par sept, à cause de ceux qui sont délivrés par l'Homme-Dieu, on trouve pour total cent quarante-sept. On y ajoute le nombre six, ou le nombre parfait, attendu qu'il se compose exactement de la somme de ses parties aliquotes En effet ses parties aliquotes sont un, qu'il contient six fois ; deux, qu'il renferme trois fois ; trois, qu'il contient deux fois ; et un, deux, trois, réunis, donnent six. Peut-être est-ce pour ce motif que Dieu a achevé mystérieusement l'œuvre de la création le sixième jour [1]. Si donc vous ajoutez six, le signe de la perfection, à cent quarante-sept, vous obtenez cent-cinquante trois, le nombre des poissons pris le jour où, sur l'ordre du Seigneur, on jeta le filet sur la droite, et non sur la gauche, où se trouvent les pécheurs.

LVIII. — *De Jean-Baptiste.* — 1. D'après ce que l'Ecriture enseigne de Jean-Baptiste dans l'Evangile, on peut avec beacoup de raison croire qu'il a personnifié la prophétie, surtout d'après ce que le Seigneur dit de lui : « Plus qu'un pro-« phéte [2]. » En effet il représente toutes les prophéties relatives au Seigneur, qui ont eu lieu depuis le commencement du genre humain jusqu'à l'avénement du Seigneur lui-même. Or l'Evangile est personnifié dans le Seigneur, but des prophéties, et s'étend, par la prédication, au monde entier, depuis l'arrivée même du Seigneur ; mais, ce qu'annonçaient les prophéties étant arrivé, celles-ci diminuent. Aussi le Seigneur dit-il : « La loi et les prophètes ont duré jusqu'à « Jean-Baptiste ; depuis, c'est le royaume de « Dieu qui est annoncé [3]. » Et Jean lui-même : « Il faut qu'il croisse et que je diminue [4]. » C'est ce qui a été figuré par les jours où ils sont nés et par la manière dont ils sont morts. En effet Jean naît à l'époque de l'année où les jours commencent à diminuer, et le Christ dans le moment où ils commencent à croître. L'un meurt décapité, c'est-à-dire diminué de la tête ; l'autre est élevé sur une croix. Aussitôt donc que la prophétie, personnifiée dans Jean, a montré du doigt comme présent celui qu'elle avait annoncé dès le commencement du monde, elle commence à diminuer, et la prédication du royaume de Dieu augmente. Voilà pourquoi Jean a donné le baptême de la pénitence [5] ; car c'est par la pénitence que finit la vie ancienne et que la nouvelle commence.

2. Or ce n'est pas seulement dans les prophètes proprement dits, mais dans l'histoire même de l'ancien Testament que la prophétie élève la voix pour ceux qui la cherchent avec piété et dont le secours divin facilite les recherches. Cependant elle éclate surtout dans les

[1] Matt. XXVIII, 19. — [2] Jean, XXI, 6-11. — [3] Matt. XIII, 48. — [4] Apoc. XXI. — [5] Eph. X, 23.

[1] Gen. II, 2. — [2] Matt. XI, 9. — [3] Luc, XVI, 10. — [4] Jean, III, 3. — [5] Matt. III, 11.

passages figuratifs qui nous montrent : Abel le juste mis à mort par son frère [1], et le Seigneur par les Juifs ; l'arche de Noé sur les eaux, comme l'Eglise dirigée à travers le déluge de ce monde [2] ; Isaac conduit pour être immolé au Seigneur, puis remplacé par un bélier arrêté dans les épines et comme crucifié [3]; les deux Testaments rappelés par les deux fils d'Abraham, nés l'un de la servante, l'autre de la femme libre [4] ; deux peuples représentés dans deux jumeaux, Esaü et Jacob [5] ; Joseph persecuté par ses frères et honoré par des étrangers [6], comme le Seigneur, persécuté par les Juifs, est glorifié parmi les nations. Il serait long de tout rapporter en détail ; aussi l'Apôtre conclut-il en disant : « Or toutes ces choses leur arrivaient en figure, « et elles ont été écrites pour nous, nous qui « sommes à la fin des temps [7]. »

Or, en comparant le genre humain à un homme, la fin des temps, semblable à la vieillesse, est marquée par le sixième âge où le Seigneur est venu. Il y a en effet six âges dans l'homme : celui du berceau, l'enfance, l'adolescence, la jeunesse, l'âge mûr et la vieillesse. Or le premier âge du genre humain s'étend d'Adam à Noé ; le second de Noé à Abraham, deux époques bien distinctes et bien connues ; le troisième d'Abraham à David, suivant la division de l'Evangéliste Matthieu [8]. Le quatrième, de David à la transmigration de Babylone ; le cinquième, de la transmigration de Babylone à l'avénement du Seigneur ; le sixième doit s'étendre de l'arrivée du Seigneur à la fin des temps ; c'est dans sa durée que l'homme extérieur, appelé aussi le vieil homme, s'use de vieillesse, et que l'homme intérieur se renouvelle de jour en jour [9]. Puis suivra le repos éternel, figuré par le sabbat. C'est par la même disposition que l'homme a été créé le sixième jour à l'image et à la ressemblance de Dieu [10].

De plus personne n'ignore que la vie de l'homme, devenu maître de lui-même, s'appuie sur la connaissance et sur l'action. En effet toute action faite sans connaissance n'a pas de but, et toute connaissance que ne suit pas l'action est stérile. Mais le premier âge, que l'on a raison de croire incapable de se diriger, est livré aux cinq sens du corps, qui sont la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût, le toucher. Et voilà pourquoi les deux premiers âges du genre humain, son berceau en quelque sorte et son enfance, sont limités à dix générations : car on double le nombre cinq, puisque la génération exige le concours des deux sexes. Aussi y a-t-il dix générations d'Adam à Noé et autant de Noé à Abraham ; et ces deux époques forment, comme nous l'avons dit, le premier âge et l'enfance de l'humanité. Puis l'adolescence, la jeunesse et l'âge mûr, c'est-à-dire à partir d'Abraham jusqu'à David, depuis David jusqu'à la transmigration de Babylone et depuis la transmigration de Babylone jusqu'à l'avénement du Seigneur, sont représentés par quatorze générations : c'est le nombre sept, formé de la connaissance et de l'action ajoutées au nombre cinq, celui des sens du corps, et qui se trouve doublé, toujours à raison des deux sexes. Or la vieillesse comprend d'ordinaire autant de temps que les autres âges. En effet, comme elle est censée commencer à soixante ans et que la vie humaine peut se prolonger jusqu'à cent vingt ans, il est clair que la vieillesse peut durer autant que tous les âges qui l'ont précédée. On ne peut donc dire combien de générations comptera le dernier âge du genre humain, qui a commencé à l'arrivée du Seigneur et durera jusqu'à la fin des temps. Et c'est pour de bonnes raisons que Dieu a voulu nons en cacher le terme, comme il est écrit dans l'Evangile [1], et comme l'atteste l'Apôtre, quand il nous dit que le jour du Seigneur viendra comme un voleur dans la nuit [2].

3. Toutefois les générations énumérées plus haut nous apprennent elles-mêmes que le genre humain a été visité, au sixième âge, par l'humble avénement du Seigneur. C'est cette visite qui a commencé à rendre sensible la prophétie qui était obscure pendant les cinq âges précédents : et parce que Jean personnifiait en lui cette prophétie, comme nous l'avons remarqué déjà, il est né de parents avancés en âge, figure de la vieillesse du siècle où la prophétie commençait à se manifester, et sa mère s'est tenue cachée pendant cinq mois, car l'Ecriture dit expressément : « Elisabeth se tenait cachée pendant cinq mois [3]. » Or, le sixième mois, elle est visitée par Marie, mère du Seigneur ; et l'enfant tressaille dans son sein, comme si la prophétie commençait à se manifester dès le premier instant où le Seigneur apparaît dans son humilité ; mais à se manifester dans le sein maternel, c'est-à-dire non encore avec assez d'évidence pour que tous la confessent

[1] Gen. IV, 8. — [2] Ib. VII, 1. — [3] Ib. XXII, 3-13. — [4] Gal. IV, 22-24. — [5] Gen. XXV, 23. — [6] Ib. XXXVII, XLI. — [7] I Cor. X, 11. — [8] Matt. I, 17. — [9] II Cor. IV, 16. — [10] Gen. I, 27.

[1] Matt. XXIV, 36. — [2] I Thess. V, 2. — [3] Luc, I, 24.

comme éclatant au grand jour : ce qui, d'après notre foi, ne doit arriver qu'au second avénement du Seigneur, quand il viendra dans sa gloire; avénement dont Elie sera le précurseur, comme Jean le fut du premier. Voilà pourquoi le Seigneur dit : « Elie est déjà venu et les hommes lui ont « fait bien des choses, et si vous voulez le com- « prendre, il est lui-même Elie qui doit venir [1]. » En effet c'est dans le même esprit et dans la même vertu que l'un est dé à venu remplir l'office de précurseur, et que l'autre viendra le remplir à son tour. C'est pour cela que l'Esprit qui remplit Zacharie et le fait prophétiser, annonce que Jean sera le précurseur du Seigneur dans l'esprit et dans la vertu d'Elie. Marie se retire, après avoir passé trois mois avec Elisabeth [2]. Ce nombre me semble indiquer le dogme de la Trinité, et le baptême donné au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, pour purifier le genre humain par la grâce de l'humble avénement du Seigneur, et l'élever au sein de la gloire du second avénement [3].

LIX. — *Des dix Vierges.* — 1. Entre les paraboles du Seigneur, celle des dix vierges embarrasse ordinairement beaucoup ceux qui cherchent à la pénétrer. On a émis, là dessus, des opinions qui ne sont pas contre la foi; mais comment faut-il l'expliquer dans toutes ses parties, voilà à quoi nous devons nous attacher. J'en ai lu une exposition dans un de ces écrits qu'on nomme apocryphes, et qui cependant n'avait rien de contraire à la foi catholique; mais, en étudiant toutes les parties de cette parabole, l'explication dont je parle m'a paru inexacte. Je n'ose cependant la juger témérairement ; peut-être était-ce moins son inexactitude que mon défaut d'intelligence qui causait mes embarras. J'exposerai donc le plus brièvement et le plus exactement possible, ce que je crois de plus raisonnable sur ce point.

2. Donc le Seigneur interrogé en secret par ses disciples sur la fin des temps, leur répondit ceci, parmi beaucoup d'autres choses : « Alors « le royaume des cieux sera semblable à dix vier- « ges qui, ayant pris leurs lampes, allèrent au « devant de l'époux. Cinq d'entre elles étaient « folles, et cinq étaient sages. Les cinq folles, « en prenant leurs lampes, n'emportèrent point « d'huile avec elles : mais les sages prirent de « l'huile dans leurs vases avec leurs lampes. Or « l'époux tardant à venir, elles s'assoupirent tou- « tes et s'endormirent. Mais au milieu de la nuit, « un cri s'éleva : Voici l'époux qui vient ; sortez « au devant de lui. Aussitôt toutes ces vierges se « levèrent et préparèrent leurs lampes. Mais les « folles dirent aux sages : Donnez-nous de votre « huile, parce que nos lampes s'éteignent. Les « sages répondirent, disant : De peur qu'il n'y en « ait pas assez pour nous et pour vous, allez plu- « tôt à ceux qui en vendent, et achetez-en pour « vous. Or pendant qu'elles allaient en acheter, « l'époux arriva ; et celles qui étaient prêtes « entrèrent avec lui dans la salle des noces et la « porte fut fermée. Enfin les autres vierges arri- « vent aussi, disant : Seigneur, Seigneur, ouvrez- « nous. Mais l'époux répondant, dit : En vérité « je vous asure que je ne vous connais point. « Veillez donc parce que vous ne savez ni le jour « ni l'heure [1]. »

Evidemment l'admission de cinq de ces vierges, l'exclusion des cinq autres, indique la distinction des bons et des méchants. Mais si la virginité est honorable, pourquoi est-elle commune à celles qui sont admises et à celles qui sont exclues ? Ensuite que signifie ce nombre cinq de part et d'autre ? Autre difficulté : que signifie l'huile ? Et encore : pourquoi les vierges sages refusent-elles l'huile qu'on leur demande, quand la jalousie est interdite à des âmes assez parfaites pour être reçues par l'époux, en qui personne n'hésite à reconnaître Notre-Seigneur Jésus-Christ ; et cela quand elles doivent être miséricordieuses et disposées à donner de ce qu'elles ont, suivant l'ordre même du Seigneur : « Donne à quiconque te demande [1] ? » Et pourquoi, en donnant de leur huile, auraient-elles à craindre qu'il n'y en ait pas assez pour toutes ? Voilà des questions qui augmentent singulièrement la difficulté. Du reste le sujet considéré dans son ensemble exige qu'on prenne les plus grandes précautions, pour que tout y concoure au même but, et que ce qu'on dit sur un point ne soit pas en contradiction avec ce qui se dit sur un autre.

3. Les cinq vierges me semblent donc représenter l'abstention des cinq sortes de plaisirs charnels. Il faut en effet s'abstenir du plaisir déréglé de la vue, de celui de l'oreille, de l'odorat, du goût et du toucher. Mais cette continence n'a tantôt pour témoin que Dieu, à qui l'on cherche à plaire dans la joie intime de la consci-

[1] Matt. XVII, 12 ; XI, 14. — [2] Luc, I. — [3] Voir Genèse cont. les Manich. t. IV, ch. XXIII, 35-41.

[1] Matt. XXV, 1-13. — [2] Luc, VI, 30.

ence, et tantôt se montre aux regards des hommes, dans le but de recueillir leurs suffrages ; voilà pourquoi cinq des vierges sont proclamées sages, et les cinq autres folles : toutes sont vierges, cependant, parce que des deux côtés il y a continence, bien que partant de principes différents. Or les lampes qu'elles ont à la main ce sont les œuvres qu'elles produisent en harmonie avec cette continence. Il est dit d'ailleurs : « Que vos œuvres brillent aux yeux des hommes [1]. « — Toutes prirent leurs lampes et allèrent au « devant de l'époux. » Il faut donc entendre tout ceci des chrétiens ; car ceux qui ne sont pas chrétiens ne vont pas au devant du Christ, de l'époux. « Mais les cinq folles, en prenant leurs « lampes, n'emportèrent pas d'huile avec elles. » En effet beaucoup d'hommes, quoique pleins de confiance dans la bonté du Christ, ne cherchent cependant pas d'autre joie dans la continence que les louanges humaines ; ils n'ont donc pas d'huile avec eux ; car j'imagine que l'huile désigne ici la joie. Il est écrit : « C'est pour cela « que Dieu, que votre Dieu a versé sur vous « l'huile de la joie [2]. » Or quiconque cherche une autre satisfaction que celle de plaire intérieurement à Dieu, n'a point d'huile avec lui. « Mais « les sages prirent de l'huile dans leurs vases « avec leurs lampes, » c'est-à-dire placèrent dans leur cœur et dans leur conscience la joie de leurs bonnes œuvres, suivant le conseil de l'Apôtre : « Que l'homme s'éprouve lui-même, et alors il « trouvera sa gloire en lui et non dans un autre [3]. « — Or l'époux tardant à venir, elles s'assoupirent « toutes ; » parce que tous ceux qui pratiquent la continence, soit qu'ils ne cherchent leur bonheur qu'en Dieu, soit qu'ils se laissent séduire aux louanges des hommes, doivent tous mourir dans le temps, jusqu'à ce que la résurrection des morts ait lieu à l'arrivée du Seigneur.

« Mais au milieu de la nuit, » c'est-à-dire au moment où personne ne le sait ni ne s'y attend : car le Seigneur lui-même a dit : « Pour ce jour « et cette heure, personne ne les connaît [4], » et l'Apôtre : « Le jour du Seigneur viendra comme « un voleur, dans la nuit [5] ; » ce qui signifie, que le moment de son arrivée est absolument inconnu. « Un cri s'éleva : Voici l'époux qui vient, « sortez au devant de lui. » En un clin d'œil, au son de la dernière trompette, nous ressusciterons tous [6]. « Aussitôt toutes ces vierges se levè-

[1] Matt. v, 16. — [2] Ps. XLIV, 8. — [3] Gal. VI, 4. — [4] Matt. XXIV, 36. — [5] I Thess. v, 2. — [6] I Cor. XV, 52.

« rent et préparèrent leurs lampes, » c'est-à-dire se préparèrent à rendre compte de leurs œuvres. Car nous devons tous comparaître devant le tribunal du Christ, afin que chacun reçoive ce qui lui est dû, selon qu'il aura fait du bien ou du mal, pendant qu'il était uni au corps [1]. « Mais « les folles dirent aux sages : Donnez-nous de « votre huile, parce que nos lampes s'éteignent. » En effet tous ceux qui règlent leur conduite sur les louanges humaines, se trouvent sans appui dès qu'elles leur manquent, et par habitude ils demandent toujours ce qui faisait leur joie. Sous les yeux de Dieu qui lit dans les cœurs ils ambitionnent donc les témoignages des hommes qui n'en voient point les secrets. Mais que répondirent les vierges sages ? « De peur « qu'il n'y en ait pas assez pour vous et pour « nous. » Chacun en effet rendra compte de soi-même ; le témoignage d'un autre ne sera d'aucune utilité devant le Dieu qui pénètre les replis du cœur ; à peine aura-t-on assez du témoignage de sa propre conscience. Qui peut en effet se glorifier d'avoir le cœur pur [2] ? Voilà pourquoi l'Apôtre dit : « Pour moi, je me mets fort « peu en peine d'être jugé par vous ou par un « tribunal humain ; bien plus, je ne me juge « pas moi-même [3]. » Si donc personne, à peu près, ne peut porter un jugement sûr sur son propre compte, comment juger autrui, alors que, pour savoir ce qui se passe dans un homme, il n'y a que l'esprit de cet homme [4] ? « Allez « plutôt à ceux qui en vendent et achetez-en pour « vous. » Il faut moins voir ici un conseil qu'un reproche indirect. En effet ceux qui vendent de l'huile, ce sont les flatteurs ; car en louant à tort et à travers, ils trompent les âmes, leur procurent des joies vaines et insensées, dans l'espoir de recevoir pour salaire soit nourriture, soit argent, soit honneurs, ou quelque avantage temporel : vu que ceux à qui ils s'adressent ne comprennent pas cet avis du prophète : « Ceux qui « vous appellent heureux vous trompent [5]. » Mais il vaut mieux recevoir des reproches d'un juste, que des éloges d'un pécheur. « Le juste « me corrigera par compassion, est-il écrit ; « mais que l'huile du pécheur ne coule jamais sur « ma tête [6]. — Donc : « Allez plutôt à ceux qui en « vendent et achetez-en pour vous, » c'est-à-dire : voyons maintenant à quoi vous serviront ceux qui vous vendaient des louanges et vous abusaient

[1] II Cor. v, 10. — [2] Prov. XX, 9. — [3] I Cor. IV, 3. — [4] Ib. II, 11. — [5] Is. III, 12. — [6] Ps. CXL, 5.

au point de vous faire chercher la gloire humaine, et non celle qui est selon Dieu.

« Or, pendant qu'elles allaient en acheter, l'é-« poux arriva ; » c'est-à-dire pendant qu'elles se penchaient vers les choses du dehors et étaient en quête de leurs joies accoutumées, vu qu'elles ne connaissaient point les joies intérieures, celui qui juge arriva : « Et celles qui étaient prêtes, » c'est-à-dire à qui leur conscience rendait un bon témoignage devant Dieu, « entrèrent avec lui « dans la salle des noces, » c'est-à-dire là où l'âme pure s'unit, pour être fécondée, au Verbe de Dieu, pur, parfait, éternel. « Et la porte fut fer-« mée, » c'est-à-dire après la réception de ceux qui doivent revêtir la vie des anges ; car « nous « ressusciterons tous, dit l'Apôtre, mais nous « ne serons pas tous changés [1], » l'entrée du royaume des cieux fut fermée. En effet, après le jugement, il n'y a plus de place pour la prière ni pour les mérites. « Enfin les autres vierges « arrivent aussi, disant : Seigneur, Seigneur, ou-« vrez-nous. » On ne dit pas qu'elles eussent acheté de l'huile, d'où il faut conclure que, privées des satisfactions que leur procuraient les louanges humaines, elles revinrent, accablées de douleurs et d'afflictions, implorer la miséricorde de Dieu. Mais, après le jugement, il est bien sévère, lui, dont, avant le jugement, la bonté était sans bornes. Aussi répond-il : « En vérité, je vous dis que « je ne vous connais point : » en vertu de cette règle : que la Providence ou la Sagesse divine n'admet point à participer à ses joies ceux qui ont paru agir selon ses commandements, mais seulement pour plaire aux hommes, et non à Dieu. Aussi le Sauveur conclut-il : « Veillez donc, parce « que vous ne savez ni le jour ni l'heure. » Non-seulement chacun ignore l'heure dernière où l'époux doit venir : mais personne ne sait le jour et l'heure où il faudra mourir. Cependant quiconque se tient prêt jusqu'au sommeil, c'est-à-dire jusqu'au moment où il subira la mort selon la loi commune, sera aussi trouvé prêt quand retentira, au milieu de la nuit, la voix qui doit éveiller tous les morts.

4. Quant à ce trait, que les vierges vont au-devant de l'époux, on doit, je pense, l'entendre en ce sens, que les vierges représentent l'épouse : comme si tous les chrétiens, se rendant dans le sein de l'Eglise, étaient comparés à des enfants se réfugiant chez leur mère ; puisque c'est leur réunion qui forme l'Eglise que nous appelons notre mère. Maintenant l'Eglise est une fiancée, une vierge qu'il faut conduire à la noce, tant que, bien entendu, elle se tient à l'abri de la corruption du siècle ; et elle se mariera dans le temps où tout le genre humain ayant péri, elle sera à jamais réunie à son Dieu. « Je vous ai fiancés, « est-il écrit, à un époux unique, au Christ, « pour vous présenter à lui comme une vierge « pure [1] ; Vous... comme une vierge, » en passant du pluriel au singulier ; en sorte qu'on peut dire vierges et vierge. Pourquoi parle-t-on de cinq ? J'ai exposé plus haut mon sentiment là dessus. Maintenant nous voyons en énigme, mais alors nous verrons face à face ; maintenant nous connaissons imparfaitement, mais alors ce sera parfaitement [2]. Or cette connaissance même partielle et imparfaite, qu'on trouve dans l'Ecriture et qui est pourtant conforme à la foi catholique, est le résultat du gage sacré que l'Eglise vierge a reçu dans l'humble avénement de son époux : de celui qu'elle doit épouser, quand il viendra pour la dernière fois dans l'éclat de sa gloire, et qu'elle le verra face à face. Car comme dit l'Apôtre, il nous a donné pour gage le Saint-Esprit [3]. Ainsi cette explication n'a rien de certain que sa conformité à la foi, et n'en contrarie aucune autre, pourvu que cette autre soit aussi conforme à la foi.

LX. — « *Mais pour ce jour et cette heure, per-« sonne ne le sait, pas même les Anges du ciel, ni « le Fils de l'homme ; il n'y a que le Père seul* [4]. »— On dit spicialement que Dieu sait, quand il fait savoir ; c'est en ce sens qu'il est écrit : « Le Sei-« gneur votre Dieu vous tente, pour savoir si vous « l'aimez [5]. » Par là on n'entend pas dire que Dieu ignore, mais que la tentation est un moyen employé pour faire savoir aux hommes quels progrès ils ont faits dans l'amour du Seigneur ; ce qu'ils ne savent jamais bien que par les tentations qui leur arrivent. Ce mot *tente* signifie donc : permet que vous soyez tentés. De même quand on dit que Dieu ignore, cela signifie ou qu'il n'approuve pas, qu'il ne reconnaît pas un acte comme conforme à ses préceptes et à ses enseignements ; et c'est le sens de ces mots : « Je ne vous « connais pas [6] : » ou qu'il laisse ignorer, pour de bonnes raisons, ce qu'il est inutile de savoir. C'est pourquoi on est autorisé à interpréter ces paroles : « Le Père seul sait, » en ce sens qu'il fait

[1] I Cor. xv, 51.

[1] II Cor xi, 2. — [2] I Cor. xiii, 12. — [3] II Cor. v, 5. — [4] Matt. xxiv, 36. — [5] Deut. xiii, 3. — [6] Matt. xxv, 12.

savoir au Fils ; et ces autres : « Le Fils ne sait « pas, » en ce sens qu'il laisse ignorer aux hommes, c'est-à-dire ne leur révèle point ce qu'il leur est inutile de savoir.

LXI. — *Du miracle des cinq pains.* — 1. Les cinq pains d'orge, avec lesquels le Seigneur a nourri la foule sur la montagne, signifient la loi ancienne ; soit parce qu'elle a été donnée à des hommes qui n'étaient pas encore spirituels, mais charnels et esclaves des cinq sens du corps, car la foule se composait aussi de cinq mille hommes [1]; soit parce qu'elle a été promulguée par Moïse qui a écrit cinq livres. En ce qu'ils étaient d'orge, ils signifient encore ou la loi elle-même, dont la substance spirituelle était voilée sous les éléments matériels, aussi la moëlle de l'orge est recouverte d'une enveloppe très-tenace ; ou le peuple lui-même, non encore dépouillé des désirs charnels, adhérents à son cœur comme une enveloppe, c'est-à-dire si peu circoncis de cœur, que quarante ans de tribulations dans le désert n'avaient pu lui ouvrir l'intelligence ni le dégager de son enveloppe charnelle, de même que l'orge, quoique triturée dans l'aire, ne perd point la sienne. Une telle loi convenait donc à un tel peuple.

2. Les deux poissons, qui donnaient au pain une saveur agréable, me paraisent symboliser les deux personnes qui gouvernaient ce peuple et constituaient son état social : je veux dire la personne du roi et celle du prêtre, qui recevaient toutes les deux l'onction sacrée [2]. Leur fonction était de résister aux tempêtes et aux flots populaires, de briser les violentes contradictions de la foule comme on brise le courant des vagues, de leur céder quelquefois sans rien sacrifier du devoir, de se conduire enfin dans le gouvernement d'une nation turbulente comme les poissons au sein d'une mer orageuse. Cependant ces deux personnages étaient la figure de Notre-Seigneur, qui, seul, a rempli ce double rôle, en réalité et non plus en figure.

En effet le Seigneur Jésus-Christ est notre roi, lui qui nous a appris à combattre et à vaincre, lui qui a porté le poids de nos péchés dans une chair mortelle, qui n'a cédé ni aux assauts terribles ni aux tentations séduisantes de l'ennemi, et qui enfin en se dépouillant de sa chair, a aussi dépouillé les principautés et les puissances et en a triomphé avec une noble fierté en lui-même [1]. Sous sa conduite, nous sommes délivrés des pénibles travaux de notre pélerinage, comme d'un autre captivité d'Egypte ; les péchés qui nous poursuivent sont comme ensevelis dans le sacrement de Baptême et nous leur échappons. De plus, tant que nous vivons dans l'attente des biens promis, des biens que nous ne voyons pas encore, nous sommes conduits comme à travers les déserts, ayant pour consolation la parole de Dieu renfermée dans les saintes Ecritures, comme les Juifs avaient la manne tombée du ciel ; et sous ce même guide, nous espérons pouvoir être introduits dans la Jérusalem céleste, comme dans une terre promise, et, là, vivre éternellement sous sa direction et sous sa garde. Voilà comment Notre-Seigneur Jésus-Christ se montre notre Roi. Il est aussi notre prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech [2] ; lui qui s'est offert lui-même en holocauste pour nos péchés, et a voulu que ce sacrifice se perpétuât en mémoire de sa passion, et que nous voyions l'oblation que fit Melchisédech à Dieu [3] se renouveler au sein de l'Eglise du Christ dans le monde entier.

Or, comme, il s'est chargé de nos péchés en qualité de notre roi, pour nous apprendre par son exemple à combattre et à vaincre, c'est ce rôle et cette dignité royale que l'évangéliste saint Matthieu a en vue, quand il commence la généalogie du Christ selon la chair à Abraham qui est le père du peuple fidèle, la continue jusqu'à David, en qui le sceptre paraît surtout affermi; puis passe à Salomon, né de celle avec qui son père avait péché, et suit enfin la descendance royale jusqu'à la naissance du Seigneur [4]. Un autre évangéliste, saint Luc, voulant donner la généalogie du Christ selon la chair, mais au point de vue de la dignité sacerdotale, à qui revient la fonction d'expier et de détruire le péché, ne remonte point, comme saint Matthieu, jusqu'au commencement du livre ; mais il part du moment où Jésus fut baptisé, où il a annoncé en figure la rémission de nos péchés, et suit de degré en degré les générations, non plus en descendant, comme saint Matthieu, qui nous montrait le Christ descendant pour se charger de nos iniquités ; mais en remontant, pour nous faire voir le Sauveur montant après avoir effacé les péchés. Il ne lui donne pas non plus les mêmes parents que saint Matthieu [5]. Autre en effet était l'origine sacerdotale ; par un des fils de David, marié,

[1] Jean, VI, 9-13. — [2] I Rét. l. I, ch. XXVI.

[1] Col. II, 15. — [2] Ps. CX 4. — [3] Gen. XIV 18. — [4] Matt. I, 1-17 — [5] Luc, III, 23-38.

comme il arrive souvent, dans la tribu sacerdotale, il était arrivé que Marie descendait de l'une et de l'autre tribu, c'est-à-dire de la tribu royale et de la tribu sacerdotale. En effet, à l'époque du recensement, Jésus et Marie sont inscrits comme étant de la maison, c'est-à-dire de la race de David [1]; de plus Elisabeth, que l'on donne comme parente de Marie, était de la tribu sacerdotale [2]. Or, pendant que saint Matthieu, qui nous représente le Christ comme roi, et descendant pour expier nos péchés, descend de David par Salomon, parce que Salomon était né de la femme avec qui David avait péché; saint Luc qui nous montre le Christ comme prêtre et remontant après avoir effacé nos péchés, remonte à David par Nathan, parce que Nathan avait été envoyé comme prophète, et que ce fut à la suite de ses reproches que David obtint par son repentir le pardon de sa faute [3].

Aussi saint Luc, après avoir passé David, donne la même liste que saint Matthieu; car il nomme, en remontant de David à Abraham, ceux que saint Matthieu désigne en descendant d'Abraham à David. En effet, à partir de David, la race se divise en deux branches, la royale et la sacerdotale; saint Matthieu descend dans la première et saint Luc remonte dans la seconde, comme nous l'avons déjà dit; en sorte que notre Seigneur Jésus-Christ, notre roi et notre prêtre tout à la fois, tire son origine de la tribu sacerdotale, c'est-à-dire de la tribu de Lévi, sans en être membre, et est en réalité de la tribu de Juda, c'est-à-dire de la tribu de David, dont personne n'appartenait au sevice de l'autel. C'est donc avec grande raison qu'on le dit fils de David, puisque saint Luc en remontant, saint Matthieu en descendant, se rencontrent à David. Il était nécessaire en effet que, devant abolir les sacrifices qui se faisaient dans le sacerdoce lévitique selon l'ordre d'Aaron, il ne fût point de la tribu de Lévi, de peur qu'on n'attribuât à cette tribu et à un sacerdoce qui n'était que l'ombre et la figure du sacerdoce à venir, l'expiation des péchés que le Seigneur devait accomplir par l'offrande de son propre holocauste, dont l'ancien sacerdoce n'était que la figure. Il a voulu aussi que l'image de ce même holocauste se perpétuât dans l'Eglise en mémoire de sa passion, afin d'être lui-même le Prêtre éternel, non plus selon l'ordre d'Aaron, mais selon l'ordre de Melchisédech [4]; mystère qui pourrait être étudié plus à fond. Mais nous croyons en avoir assez dit à propos de ces deux poissons, dans lesquels nous voyons figurées les deux dignités, royale et sacerdotale.

3. Si la foule s'assit sur l'herbe sèche, c'est que ceux qui avaient reçu l'ancien Testamment n'avaient que des espérances charnelles, puisqu'on leur promettait un royaume temporel et une Jérusalem terrestre. En effet « toute chair est de « l'herbe sèche, et la gloire humaine, une fleur « flétrie [1]. » Quant aux douze corbeilles de restes recueillis, elles indiquent que les disciples du Seigneur, dont les principaux étaient au nombre de douze, ont été rassasiés par l'explication et les discussions de la loi même, que les Juifs avaient rejetée et abandonnée. Car le nouveau Testament n'était pas encore écrit, quand le Seigneur brisant, en quelque sorte, ce qu'il y avait de dur dans la loi et expliquant ce qu'il y avait d'obscur, en nourrissait ses disciples, lorsqu'après sa ressurrection il leur découvrait le sens des anciennes Ecritures, en commençant par Moïse et par tous les prophètes, et interprétant tous les passages qui avaient trait à sa personne. Ce fut alors aussi que deux d'entre eux le reconnurent à la fraction du pain [2].

4. Voilà pourquoi on a raison de rapporter à la prédication du nouveau Testament, la multiplication des sept pains, qui eut lieu ensuite. En effet aucun des évangélistes ne dit que ceux-ci fussent d'orge, comme Jean l'a dit des premiers. Cette seconde multiplication de sept pains indique donc la grâce accordée à l'Eglise, nourrie et restaurée, comme on le sait, par les sept opérations du Saint-Esprit. Aussi ne parle-t-on pas ici de deux poissons représentant les deux personnages, le roi et le prêtre qui recevaient l'onction sous la loi ancienne; mais de quelques poissons, symbolisant ceux qui ont cru les premiers à Jésus-Christ, qui ont reçu l'onction en son nom, ont été envoyés pour prêcher l'Evangile, et affronter au nom de ce poisson mystérieux la mer orageuse de ce siècle, en qualité d'ambassadeurs du Christ, pour employer le terme de l'apôtre Paul [3]. Ici non plus la foule n'était pas de cinq mille hommes, comme là, où ce nombre repésentait les hommes charnels qui avaient reçu la loi et étaient esclaves des cinq sens; mais de quatre mille, nombre qui désigne les hommes spirituels, à cause des quatre vertus de prudence, de tempérance, de force et de justice, qui forment ici-bas la vie spirituelle. La pre-

[1] Luc. I, 1-4. — [2] Ib. I, 36, 5. — [3] II Rois, XII, 1-13; I Rétr. ch. XXVI. — [4] Heb. VI, 20.

[1] Is. XL, 6. — [2] Luc, XXIV, 29-31. — [3] II Cor. V, 20.

mière est la connaissance de ce qu'il faut rechercher et fuir; la seconde, la répression du penchant qui porte aux jouissances temporelles; la trosième, la fermeté qui supporte les adversités de cette vie ; la quatrième, l'amour de Dieu et du prochain, qui se répand sur toutes les autres vertus.

5. De ces nombres de cinq mille et de quatre mille, on excepte, il est vrai, les femmes et les enfants [1]; et c'est, ce me semble, pour nous donner à entendre qu'il y avait, dans le peuple de l'ancien Testament, des hommes faibles dans l'accomplissement de la justice légale, que l'Apôtre saint Paul dit avoir observée sans reproche [2]; et aussi des âmes faciles à entraîner au culte des idoles. Ces deux défauts, la faiblesse et l'erreur, sont représentés par les femmes et les enfants. En effet le sexe féminin est faible pour agir, et l'enfance a un grand penchant pour le jeu. Or qu'est-ce qui ressemble plus aux jeux de l'enfant que le culte des idoles? C'est sous ce point de vue que l'Apôtre considère cette superstition, quand il dit : « Et que vous ne de-« veniez point idolâtres, comme quelques-uns « d'eux, selon qu'il est écrit : Le peuple s'est « assis pour manger et pour boire, et il s'est levé « pour jouer [3]. » Ils ressemblaient donc à des femmes ceux qui, dans la vie laborieuse de l'attente qui devait les conduire à l'accomplissement des promesses divines, n'eurent point le courage de persévérer et tentèrent Dieu; et ils ressemblaient à des enfants, ceux qui s'assirent pour manger et pour boire, et se levèrent ensuite pour jouer. Ce n'est pas seulement alors, c'est aussi sous le peuple du nouveau Testamment, qu'il faudra comparer à des femmes et à des enfants ceux qui, par défaut de forces ou par légèreté d'esprit, n'ont pas assez de persévérance pour parvenir à l'état d'homme parfait [4]. Car aux uns on dit : « Si pourtant nous conservons jusqu'à « la fin ce commencement de son être [5], » et aux autres : « Ne devenez pas enfants par l'intel-« ligence; mais soyez petits enfants en malice pour « être hommes faits en intelligence [6]. » Aussi ceux-là ne comptent ni dans l'ancien ni dans le nouveau Testament; mais dans les cinq mille comme dans les quatre mille, on excepte formellement les femmes et les enfants [7].

6. Dans l'un et l'autre cas cependant il était convenable que le peuple fût nourri sur une montagne, à cause du Christ même qui est souvent appelé montagne dans les Ecritures. Mais ce n'est plus sur de l'herbe sèche, c'est sur la terre, que le peuple s'asseoit dans la dernière circonstance. Dans la première, en effet, à cause des hommes charnels et de la Jérusalem terrestre, la hauteur du Christ est voilée sous des espérances et des désirs charnels; mais dans la seconde, toute convoitise charnelle étant mise de côté, les convives du nouveau Testament n'ont plus besoin d'herbe sèche, assis qu'ils sont sur une espérance fixe et inébranlable comme sur une montagne solide.

7. L'Apôtre écrit avec beaucoup de raison: « Avant que la foi vînt, nous étions sous la garde « de la Loi [1]; » or, le Seigneur paraît avoir voulu exprimer la même chose, quand il dit, en parlant de ceux qu'il allait rassasier avec cinq pains : « Il n'est pas nécessaire qu'ils y aillent; don-« nez-leur vous-mêmes à manger [2]. » Par ces paroles il semble les retenir en quelque sorte sous sa garde, quand les disciples l'invitent à les renvoyer. Pour l'autre troupe nourrie avec sept pains, il déclare de son propre mouvement qu'il en a pitié, parce que depuis trois jours ils le suivent quoiqu'à jeun. En effet c'est à la troisième époque de la vie du genre humain, que le bienfait de la foi chrétienne a été accordé. La première époque a précédé la Loi, la seconde a eu lieu sous la Loi, et la troisième sous la grâce. Et comme il en est une quatrième, celle où nous devons parvenir à la paix parfaite de la Jérusalem céleste, qui est le terme où tend quiconque a la vraie foi au Christ, le Seigneur déclare qu'il veut nourrir cette foule, de peur que les forces ne lui manquent en chemin. Quel est en effet le but de cette apparition temporelle et visible du Seigneur sous forme humaine, de ce gage qu'il nous a donné dans le Saint-Esprit, dont les sept opérations nous procurent la vie ; et aussi de cette autorité des apôtres, poissons mystérieux destinés à donner de la saveur : quel est, dis-je, le but de tout cela, sinon de nous faire parvenir sans défaillance à la palme de la vocation éternelle ? « Car c'est par la foi que nous marchons, « et non par une claire vue [3]. » Et l'Apôtre lui-même affirme qu'il n'est point encore parvenu au royaume de Dieu. « Mais oubliant ce qui est « en arrière et m'avancant vers ce qui est devant, « je tends au terme ,au prix de la vocation céleste.

[1] Matt. xv, 34, 38. — [2] Philip. III, 6. — [3] I Cor. x, 7. — [4] Eph. IV 13. — [5] Héb. III, 14. — [6] I Cor. XIV, 20. — [7] Matt. XIV, 21 ; XV, 38.

[1] Gal. III, 23. — [2] Matt. XIV, 16. — [3] II Cor. V, 5, 7.

« Cependant en tant que nous sommes déjà par-« venus, marchons dans la même voie [1]; » parce que, nous attachant à Dieu pendant trois jours et nourris par lui, nous ne perdrons pas nos forces en route.

8. Ici sans doute on ne peut parvenir à être à l'abri de la faim ; mais on nous a laissé de quoi manger. Ce n'est pas en vain que, parlant de l'avenir, le Christ dit : « Mais quand le Fils de l'hom-« me viendra, penses-tu qu'il trouve de la foi « sur la terre [2]? » Je crois qu'il en sera ainsi, à cause des femmes et des enfants. Néanmoins on emplit sept corbeilles des restes : ce qui désigne les sept églises, dont il est parlé dans l'Apocalypse [3], c'est-à-dire tous ceux qui persévéreront jusqu'à la fin. Car si celui qui a dit : « Quand le fils de l'homme viendra, penses-tu « qu'il trouve de la foi sur la terre ? » a laissé entendre, il est vrai, qu'à la fin du repas on pourrait bien rejeter et abandonner la nourriture ; en disant aussi : « Celui qui persévérera jusqu'à « la fin, sera sauvé [4], » il a donné l'espérance qu'il y aura toujours sept églises pour recevoir les sept pains avec plus d'abondance, et les conserver dans des cœurs qui se dilateront pour persévérer et dont les sept corbeilles sont l'emblème.

LXII. — *Sur ces paroles de l'Evangile* : « *Jésus « baptisait plus que Jean, quoique Jésus ne baptisât « point, mais ses disciples* [5]. » — On demande si ceux qui reçurent le baptême dans le temps où le Seigneur baptisait par ses disciples plus que Jean, recevaient aussi le Saint-Esprit. Car en un autre endroit de l'Evangile il est dit : « L'Esprit « n'avait pas encore été donné, parce que Jésus « n'était pas encore glorifié [6]. » A cela il y aurait une réponse très-facile : c'est que le Seigneur, qui rendait la vie, pouvait permettre qu'aucun d'eux ne mourût avant d'avoir reçu le Saint-Esprit après sa glorification, c'est-à-dire après sa résurrection et son ascension au ciel. Mais aussitôt vient en pensée le souvenir du larron, à qui il fut dit : « En vérité je te le déclare, tu seras « aujourd'hui avec moi en paradis, » et qui n'avait cependant pas reçu le baptême [7]. Il est vrai que Corneille et ceux des Gentils qui avaient cru comme lui, reçurent le Saint-Esprit, même avant d'être baptisés [8]. Cependant je ne vois pas comment le larron aurait pu dire, sans le secours du Saint-Esprit : « Seigneur, souvenez-vous de « moi quand vous serez arrivé dans votre ro-« yaume [1] : » car, suivant l'Apôtre : « Nul ne « peut dire Seigneur Jésus que par l'Esprit-« Saint [2]. » Le Seigneur lui-même a fait voir le résultat de cette foi, en disant : « En vérité je te le « déclare : tu seras aujourd'hui avec moi en para-« dis. » Conséquemment, de même que par l'effet de la bonté ineffable et de la justice de Dieu, maître absolu de toutes choses, ce larron, à raison de sa foi, a été censé recevoir le baptême dans son âme restée libre, puisqu'il ne le pouvait dans son corps crucifié : ainsi l'Esprit-Saint était donné d'une manière invisible avant la glorification du Seigneur, et le fut ensuite plus ostensiblement après la manifestation de la divinité. Et c'est le sens de ces paroles : « L'Esprit n'avait « pas encore été donné, » c'est-à-dire n'avait pas encore apparu de manière à forcer tout le monde à le reconnaître. De même le Seigneur n'avait point encore été glorifié devant les hommes, et pourtant sa gloire éternelle n'a jamais cessé d'exister. De même encore son apparition dans la chair a été appelée son avénement ; quoiqu'il soit venu où il était déjà : « puisqu'il est venu « chez lui, » et « qu'il était dans le monde, et « que le monde a été fait par lui [3]. » Donc comme, par l'avénement du Seigneur, on entend sa manifestation dans la chair, bien qu'avant cette manifestation il eût parlé lui-même par tous les saints prophètes, en qualité de Verbe de Dieu et de Sagesse de Dieu : ainsi par l'arrivée de l'Esprit-Saint, on entend cette manifestation visible aux yeux du corps, qui eut lieu quand il descendit sur les apôtres en forme de langues de feu, et qu'ils commencèrent à parler diverses langues [4]. En effet si l'Esprit-Saint n'était pas dans l'homme avant la glorification visible du Seigneur, comment David a-t-il pu dire : « Ne retirez point « de moi votre Esprit-Saint [5] ? » Comment Elisabeth et Zacharie son époux ont-ils été inspirés de l'esprit prophétique ? comment Anne et Siméon ont-ils été remplis de ce même Esprit, car il est écrit de tous qu'ils furent remplis de l'Esprit-Saint pour dire ce que nous lisons dans l'Évangile [6] ?

Or, si Dieu opère tantôt en secret, tantôt ostensiblement par quelque créature visible, c'est là l'affaire de sa Providence, qui règle toutes ses actions avec un ordre admirable et en distinguant parfaitement les lieux et les temps, vu que la divinité elle-même n'est contenue nulle

[1] Phil. III, 13-16. — [2] Luc, XVIII, 8. — [3] Apoc. I, 4. — [4] Matt. XXIV, 13. — [5] Jean, IV, 1, 2. — [6] Ib. VII, 39. — [7] Rét. l. I. ch. XXVI. — Act. X, 44-47.

[1] Luc, XXIII, 43, 42. — [2] I Cor. XII, 3. — [3] Jean, I, 11, 10. — [4] Act. II, 3, 4. — [5] Ps. L, 13. — [6] Luc, I, 41-45; 60-79; II, 25-38.

part, ne change point de place et ne subit en aucune façon les variations du temps. Et de même que le Seigneur possédait certainement le Saint-Esprit dans la nature humaine qu'il avait revêtue, lorsqu'il vint à Jean pour être baptisé, et que cependant, après son baptême, on vit l'Esprit-Saint descendre sur lui en forme de colombe [1]; ainsi faut-il penser que tous les saints ont pu recevoir invisiblement le Saint-Esprit, même avant son arrivée éclatante et visible. On n'en doit pas moins croire que par cette manifestation visible appelée son avénement, l'Esprit-Saint a répandu, d'une manière ineffable et en plus grande abondance, dans les cœurs des hommes, la plénitude de ses dons.

LXIII. — *Du Verbe.* — « Au commencement « était le Verbe [2]. » Le mot grec λόγος, signifie en latin raison et parole. Mais ici il signifie plutôt parole, pour exprimer non-seulement le rapport du Fils au Père, mais encore celui de la puissance créatrice aux œuvres qui ont été faites par le Verbe. Or la raison s'appelle toujours raison, même quand elle n'agit pas.

LXIV. — *De la Samaritaine.* —1. Les mystères évangéliques renfermés dans les paroles et dans les actes de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ne sont pas compris de tout le monde; quelques-uns, pour vouloir les expliquer avec trop peu d'attention et trop peu de réserve, en font souvent sortir la mort au lieu de la vie et l'erreur au lieu de la vérité. Tel est, entre autres, le passage où il est écrit que le Seigneur vint, à la sixième heure du jour, au puits de Jacob; que fatigué de la marche, il s'assit, demanda à boire à une femme samaritaine; et autres détails qui prêtent matière à discussion et à études. Sur quoi il faut d'abord poser en principe que, dans les saintes Ecritures, on doit user de la plus grande circonspection pour que l'explication des mystères divins qu'elles contiennent soit conforme à la foi.

2. C'est donc à la sixième heure que Notre-Seigneur vint au puits. Ce puits me représente une ténébreuse profondeur et j'y vois la partie inférieure de ce monde, c'est-à-dire la terre où le Seigneur Jésus est venu à la sixième heure, c'est-à-dire au sixième âge du genre humain, celui du vieil homme dont on nous ordonne de nous dépouiller, afin de revêtir le nouveau qui a été créé selon Dieu [3]. En effet la vieillesse est le sixième âge, puisque le premier est celui du berceau; le second, l'enfance; le troisième, l'adolescence; le quatrième, la jeunesse; le cinquième, l'âge mûr. Ainsi la vie du vieil homme, selon la chair et dans le cours du temps se termine à la vieillesse ou au sixième âge. C'est, comme je l'ai dit, pendant cette vieillesse du genre humain que le Seigneur nous est arrivé et comme créateur et comme Réparateur; afin d'établir en lui, par la mort du vieil homme, l'homme nouveau, et de le transporter, purifié des souillures, d'ici-bas, dans le royaume céleste. Ainsi donc le puits, comme nous l'avons dit, désigne par sa ténébreuse profondeur, les peines et les erreurs de cette vie.

De plus, comme le vieil homme est extérieur et le nouveau intérieur, suivant cette parole de l'Apôtre: « Si l'homme extérieur se détruit en « nous, l'homme intérieur se renouvelle de jour « en jour, » et que toutes les choses visibles auxquelles la morale chrétienne nous oblige à renoncer appartiennent à l'homme extérieur; c'est avec très-grande raison que le Seigneur est venu au puits à la sixième heure, c'est-à-dire au milieu du jour, quand le soleil visible commence à pencher vers son déclin; puisque le goût des choses visibles diminue pour nous en suite de l'appel du Christ, et que l'homme intérieur, réjoui par l'amour des choses invisibles, revient à la lumière intérieure qui ne s'éteint jamais et selon la doctrine de l'Apôtre: « Ne recherche point les choses « qui se voient, mais celles qui ne se voient pas; « car les choses qui se voient sont passagères, « mais celles qui ne se voient pas sont éternelles [1]. »

3. Si Jésus est arrivé au puits accablé de fatigue, c'est l'emblème de l'infirmité de la chair; s'il s'est assis, c'est un signe d'humilité. En effet, il a revêtu pour nous l'infirmité de la chair et avec une humilité profonde s'est fait homme et a apparu aux hommes. De cette infirmité de la chair parlait ainsi le prophète: « Un homme couvert de plaies et sachant « supporter l'infirmité [2]. » Et l'Apôtre disait de cette humilité: « Il s'est abaissé en se faisant obéis- « sant jusqu'à la mort [3]. » Du reste, il se peut qu'en s'asseyant le Sauveur ait plutôt eu en vue la dignité du maître que le symbole de l'humilité, puisqu'en effet les maîtres s'assoient pour enseigner.

4. Mais une question se présente: Pourquoi a-t-il demandé à boire à cette Samaritaine qui était venue pour remplir sa cruche, lui qui affirme bientôt après qu'il peut donner en abondance, à ceux qui l'en prient, les eaux de la fontaine spirituelle? C'est qu'il avait soif de la foi de cette femme parce qu'elle était Samaritaine, et que

[1] Matt. III, 13-16. — [2] Jean I, 1. — [3] Eph. IV, 22-24.

[1] II Cor. IV, 16-18. — [2] Is. LIII, 3. — [3] Philip. II, 8.

Samarie représentait l'idolâtrie. En effet, les Samaritains, séparés du peuple Juif, prostituaient leurs hommages à des simulacres d'animaux muets, c'est-à-dire à des veaux d'or. Or, Notre-Seigneur Jésus était venu pour appeler à la foi chrétienne, à une religion pure, la multitude des nations esclaves du culte des idoles. « Ce ne sont pas, a-t-« il dit, ceux qui se portent bien qui ont besoin « de médecin, mais les malades [1]. » Il a donc soif de la foi de ceux pour qui il a versé son sang. Or Jésus dit à la femme : « Donne-moi à « boire. » On va savoir de quoi le Seigneur avait soif. Peu après arrivent ses disciples qui étaient allés à la ville acheter de quoi manger, et ils lui dirent : « Maître, mangez. Mais il leur répondit : J'ai « à manger une nourriture que vous ne connais-« sez point. Les disciples se disaient alors entre « eux : Quelqu'un lui a-t-il apporté à manger ? « Jésus ajouta : Ma nourriture est de faire la volon-« té de Celui qui m'a envoyé et d'accomplir son « œuvre. » Or la volonté du Père qui l'a envoyé et l'œuvre qu'il se déclare chargé d'accomplir, est-elle autre chose que de nous convertir à sa foi, en nous arrachant aux pernicieuses erreurs du monde ? Donc telle nourriture, telle boisson. Ainsi ce dont il avait soif dans cette femme, c'était de faire en elle la volonté de son Père et d'accomplir son œuvre.

Mais elle, n'ayant que le sens charnel, répondit : « Comment vous, qui êtes Juif, me deman-« dez-vous à boire, à moi qui suis une femme Sa-« maritaine ? Car les Juifs n'ont point de commerce « avec les Samaritains. » Notre-Seigneur répliqua : « Si tu savais le don de Dieu, et qui est celui qui te « dit : Donne-moi à boire, peut-être lui aurais-« tu demandé toi-même et il t'aurait donné de « l'eau vive. » Par là il veut lui indiquer que l'eau qu'il demande n'est pas ce qu'elle entend ; mais comme il avait soif de sa foi, c'est le Saint-Esprit qu'il désirait donner à l'ardeur de sa soif. Car c'est lui que nous entendons par l'eau vive, ou par le don de Dieu, comme Jésus le dit lui-même : « Si tu savais le don de Dieu ; » et comme le même évangéliste Jean, l'atteste en un autre endroit : « Jésus se tenait debout et s'écriait : Si quel « qu'un a soif, qu'il vienne à moi et qu'il boive. « Celui qui croit en moi, comme dit l'Ecriture, des « fleuves d'eau vive couleront de son sein. » Voilà bien la conséquence nécessaire : « Celui qui croit « en moi, des fleuves d'eau vive couleront de son « sein ; » car il faut d'abord croire pour mériter ces dons. Donc ces fleuves d'eau vive que le Seigneur voulait donner à cette femme, étaient la récompense de la foi dont il avait soif en elle. Or l'Evangéliste interprète ainsi le sens de ce mot *eau vive* : « Il disait cela de l'Esprit que de-« vaient recevoir ceux qui croiraient en lui ; « car l'Esprit n'avait pas encore été donné, parce « que Jésus n'était pas encore glorifié [1]. » Aussi l'Esprit-Saint est précisément le don que le Christ a fait à l'Eglise après sa glorification, comme l'Ecriture le dit ailleurs : « En montant au ciel, « il a conduit une captivité captive, il a fait des « dons aux hommes [2]. »

5. Mais cette femme a encore le sens charnel, car elle répond : « Seigneur, vous n'avez pas de « quoi puiser et le puits est profond ; comment « pourriez-vous donc me donner de l'eau vive ? « Etes-vous plus grand que notre père Jacob, qui « nous a donné ce puits et qui en a bu, lui ses « enfants et ses troupeaux ? » Maintenant le Seigneur explique sa pensée. « Quiconque, dit-il, boit « de cette eau, aura encore soif ; au contraire, ce-« lui qui boira de l'eau que je lui donnerai, n'aura « soif jamais ; mais l'eau que je lui donnerai de-« viendra une fontaine d'eau jaillissante jusques « dans la vie éternelle. » Pourtant, la femme s'attache encore à la prudence de la chair. Que répond-elle, en effet ? « Seigneur, donnez-moi de « cette eau, afin que je n'aie plus soif et que je « ne vienne plus puiser ici. Jésus lui dit : Va, ap-« pelle ton mari et viens ici. » Comme il savait qu'elle n'avait point de mari, on demande pourquoi il lui parle ainsi. Car après que la femme lui eut dit : « Je n'ai point de mari, » Jésus reprend : « Tu as eu raison de dire que tu n'as point de « mari : car tu en as eu cinq, et celui que tu as « maintenant n'est pas ton mari : en cela tu as « dit vrai. » Mais il ne faut point prendre ces paroles dans le sens charnel, pour ne pas ressembler à cette Samaritaine. Si nous avons déjà goûté un peu ce don de Dieu, considérons tout cela sous le côté spirituel.

6. Par ces cinq maris, quelques-uns entendent les cinq livres de Moïse. Ils prétendent également qu'en disant : « Et celui que tu as maintenant n'est « pas ton mari ; » le Christ a voulu parler de lui-même, en sorte que le sens serait : Tu as d'abord été attachée aux cinq livres de Moïse, comme à cinq maris, mais celui que tu as maintenant, c'est-à-dire que tu entends, qui te parle, n'est pas ton mari, parce que tu ne crois pas encore

[1] Matt. IX, 12.

[1] Jean, VII, 37-39. — [2] Ps. LXVII, 19. ; Eph. IV, 8.

en lui. Cependant puisque, ne croyant pas encore au Christ, elle était toujours liée aux cinq maris, c'est-à-dire au cinq livres, on peut demander pourquoi on lui dit : « Tu as eu cinq maris, » comme si elle ne les avait plus, bien qu'elle vécût encore dans leur dépendance. De plus, les cinq livres de Moïse n'annoncent pas autre chose que le Christ, ainsi que le Christ le dit lui-même : « Si vous croyiez à Moïse, vous croiriez sans doute « à moi aussi, parce que c'est de moi qu'il a « écrit [1] : » comment alors peut-on imaginer qu'un homme quitte les cinq livres pour passer au Christ, quand celui qui croit au Christ, bien loin d'abandonner les cinq livres, s'attache à eux avec plus d'ardeur, en les entendant dans le sens spirituel ?

7. Il y a donc une autre explication : c'est que les cinq maris signifient les cinq sens du corps : l'œil qui nous est donné pour recevoir la lumière visible et distinguer les couleurs et les formes des corps ; l'oreille, pour percevoir les voix et toutes les nuances des sons ; les narines, pour respirer les odeurs agréables ; le goût, pour sentir le doux et l'amer et juger de toutes les saveurs ; et en cinquième lieu, le toucher qui, s'étendant à tout le corps, distingue le chaud et le froid, le mou et le dur, l'uni et l'âpre, en un mot tout ce qui tombe sous le tact. Or le premier âge de l'homme est sous l'empire de ces cinq sens charnels, en vertu de la loi de notre nature mortelle. Depuis le péché du premier père cette nature est ainsi constituée, que, n'ayant pas encore recouvré la lumière de l'esprit, asservis par les sens corporels, nous vivons d'une vie toute charnelle sans aucune connaissance de la vérité. Tel est nécessairement l'enfant au berceau, tel aussi l'enfant qui n'a pas encore atteint l'âge de raison. Et comme ces sens qui dominent le premier âge, sont naturels et l'œuvre de Dieu même, on leur donne à juste titre le nom de maris, parce qu'ils sont légitimes, et que ce n'est point l'erreur par son vice propre, mais la nature façonnée par Dieu, qui nous les a procurés. Cependant tout homme parvenu à l'âge de raison cesse de les prendre pour guides, dès qu'il a pu comprendre la vérité ; dès lors il a pour mari l'esprit raisonnable, auquel il assujétit les sens, en rendant son corps esclave ; l'âme alors n'est plus asservie à cinq maris, c'est-à-dire aux cinq sens, mais elle possède son légitime époux, le Verbe divin, auquel elle s'unit et s'attache, puisque l'esprit de l'homme s'attache au Christ, vu que le Christ est le chef de l'homme [1], et, dans cette union spirituelle, elle jouit de la vie éternelle sans plus craindre la séparation. En effet, qui pourra nous séparer de l'amour du Christ [2] ?

Mais comme cette femme partageait l'erreur d'un siècle livré aux vaines superstitions, après le temps des cinq sens charnels qui dominent, comme nous l'avons dit, le premier âge, le Verbe de Dieu ne l'avait point épousée, mais elle était unie au démon dans un commerce adultère. Voilà pourquoi le Seigneur, voyant qu'elle était charnelle c'est-à-dire qu'elle avait les goûts de la chair, lui dit : « Va, appelle ton mari et viens « ici ; » c'est-à-dire renonce à l'affection charnelle qui te domine maintenant et t'empêche de comprendre ce que je dis, « et appelle ton mari, » c'est-à-dire sois ici présente par l'esprit d'intelligence. En effet l'esprit de l'homme est en quelque sorte le mari de l'âme, puisqu'il gouverne l'affection charnelle comme une épouse. Ce n'est pas cet Esprit-Saint, qui vit immuable avec le Père et le Fils et se donne sans retour aux âmes pures, c'est l'esprit de l'homme dont l'Apôtre dit : « Personne « ne sait ce qui est dans l'homme, sinon l'esprit « de l'homme ; » tandis que l'Esprit-Saint est l'Esprit de Dieu, dont le même Apôtre dit : « Personne ne sait ce qui est en Dieu, si « ce n'est l'Esprit de Dieu [3]. » Donc quand l'esprit de l'homme est présent, c'est-à-dire attentif, et qu'il se soumet pieusement à Dieu, l'homme comprend les choses qu'on lui dit dans l'ordre spirituel. Mais quand l'erreur diabolique domine l'âme, et que l'intelligence est, pour ainsi dire, absente, l'homme devient adultère. Ainsi « appelle ton mari, » veut dire fais appel à l'esprit qui est en toi, par lequel l'homme peut comprendre les choses spirituelles quand la lumière de la vérité l'éclaire ; qu'il soit présent quand je te parle, afin que tu puisses recevoir l'eau spirituelle. Et comme elle répondait : « Je n'ai pas de ma- « ri, » le Sauveur reprend : « Tu as bien dit : car « tu as eu cinq maris ; » en d'autres termes, les cinq sens de la chair qui t'ont gouvernée dans le premier âge ; et celui que tu as maintenant n'est pas ton mari, parce que tu n'as pas l'Esprit qui comprend Dieu, et avec lequel tu peux avoir une union légitime ; mais tu es sous l'empire de l'erreur du démon, qui te souille par un commerce adultère.

8. C'est peut-être aussi pour indiquer, à qui

[1] Jean, v, 46.

[1] I Cor. XI, 3. — [2] Rom. VIII, 35 — [3] I Cor. II, 11.

sait comprendre, que les cinq maris désignent vraiment les cinq sens du corps, qu'après cinq réponses charnelles, cette femme nomme enfin le Christ dans une sixième réponse. En effet, elle a d'abord répondu : « Comment vous, qui êtes Juif, « me demandez-vous à boire ? » Puis : « Seigneur, « vous n'avez pas même de quoi puiser, et le puits « est profond ; » ensuite : « Seigneur, donnez-moi « de cette eau, afin que je n'aie plus soif, et que je ne « vienne plus puiser ici ; » en quatrième lieu : « Je « n'ai point de mari, » et enfin : « Je vois que vous « êtes un prophète. Nos pères ont adoré sur cette « montagne. » Car cette dernière réponse est encore charnelle. En effet on avait donné aux hommes charnels un lieu terrestre pour y prier; mais le Seigneur dit que le hommes spirituels prieront en esprit et en vérité. Or après qu'il a dit cela, la femme, dans sa sixième réponse, reconnaît que le Christ enseignera toutes ces choses; car elle dit : « Je sais que le Messie, c'est-à-dire le Christ, « viendra ; lors donc qu'il sera venu, il nous ap- « prendra lui-même toutes choses. » Ici elle se trompe encore, parce qu'elle ne voit pas que celui dont elle attend la venue, est déjà arrivé. Mais la miséricorde du Seigneur dissipe cette erreur adultère. « Jésus lui dit en effet : Je le suis, moi « qui te parle. » A ces mots elle ne répond rien; mais elle laisse aussitôt sa cruche, s'en va en hâte vers la ville, et non contente de croire, elle y prêche l'Evangile et l'arrivée du Seigneur. Elle laissa sa cruche : circonstance sur laquelle il ne faut pas passer légèrement. Peut-être cette cruche est-elle l'emblème de l'amour du siècle, c'est-à-dire de l'ardeur coupable avec laquelle les hommes cherchent le plaisir dans la profondeur des ténèbres figurée par le puits, ou, autrement, dans le commerce avec les choses terrestres; jouissances qui ne font qu'agmenter leur convoitise, comme cette eau dont il est dit : « Quiconque « boit de cette eau, aura encore soif[1]. » Or, dès que cette femme croyait au Christ, il fallait qu'elle renonçât au monde; qu'elle prouvât en laissant sa cruche, qu'elle disait adieu à l'ambition du siècle ; non-seulement en croyant de cœur pour être justifiée, mais en confessant de bouche pour être sauvée, et en proclamant ce qu'elle croyait[2].

LXV. — *De la résurrection de Lazare*[3]. — Nous croyons fermement, d'après le récit évangélique, que Lazare est ressuscité; cependant je ne doute pas que ce fait renferme aussi une allégorie. Mais le sens allégorique d'un événement n'en détruit pas la certitude. Par exemple : saint Paul nous dit que les deux fils d'Abraham représentent en allégorie les deux Testaments[1]. Abraham en a-t-il moins existé pour cela, ou n'a-t-il pas eu deux fils?

Donc voyons en allégorie, dans Lazare enseveli, l'âme, c'est-à-dire le genre humain, accablé sous le poids du péché : ce que le Seigneur lui-même exprime ailleurs dans la parabole de la brebis perdue, pour laquelle il déclare être descendu en laissant les quatre-vingt-dix-neuf autres sur la montagne[2]. Cette question : « Où « l'avez-vous mis ? » me semble avoir rapport à notre vocation qui se fait dans le secret ; car notre prédestination à la vocation est mystérieuse, comme l'indique l'interrogation du Seigneur, qui semble l'ignorer parce que nous l'ignorons nous-mêmes, selon les termes de l'Apôtre : « Afin que je connaisse, comme je suis connu[3]. » Ou bien encore cette question rappelle, comme le Seigneur le dit ailleurs, qu'il ne connaît pas les pécheurs : « Je ne vous connais pas[4]. » Voilà ce que signifiait la sépulture de Lazare, car la doctrine et les commandements de Dieu ne contiennent pas de péchés. Telle est encore l'interrogation qu'on lit dans la Genèse : « Adam, où « es-tu[5] ? » Adam avait péché et s'était soustrait aux regards de Dieu. C'est ce que représente ici la sépulture: Lazare mort figure le pécheur; Lazare enseveli, c'est le pécheur se dérobant aux regards divins.

« Otez la pierre. » Ces paroles, je pense, font allusion à ceux qui voulaient imposer la circoncision aux païens convertis à l'Eglise, et contre lesquels l'Apôtre a écrit plus d'une fois[6]; ou aux membres de l'Eglise dont la conduite est criminelle et qui scandalisent ceux qui seraient disposés à croire. « Marthe lui dit : Seigneur, « voici déjà le quatrième jour et il sent mau- « vais. » La terre est le dernier des quatre éléments; elle est donc la figure de la puanteur des péchés, c'est-à-dire des passions charnelles. « Tu « es terre, » a dit le Seigneur à Adam après son péché, « et tu retourneras en terre[7]. » On ôta la pierre, et Lazare sortit du tombeau, lié aux pieds et aux mains, et le visage enveloppé d'un suaire. Cette sortie du tombeau est l'image de l'âme se détachant des vices de la chair. Si Lazare est lié, c'est que tout en renonçant aux

[1] Jean., IV, 5-34.x, — [2] Rom. X, 10 — [3] Jean, XI, 1-44.

[1] Gal. IV, 22-24 — [2] Luc, XV, 4. — [3] I Cor. XIII, 12. — [4] Matt. VII, 23. — [5] Gen. III, 9. — [6] Gal. II. — [7] Gen. III, 19.

passions charnelles et en obéissant par l'esprit à la loi de Dieu, nous ne pouvons cependant être exempts des inconvénients de la chair, tant que nous habiterons dans notre corps; aussi l'Apôtre nous dit : « J'obéis par l'esprit à la loi « de Dieu, et par la chair à la loi du péché [1]. » Quant au suaire qui enveloppait le visage du mort, il signifie que nous ne pouvons avoir en cette vie de connaissanee parfaite, suivant le mot de l'Apôtre : « Nous voyons maintenant à travers « un miroir en énigme; mais plus tard nous « verrons face à face [2]. » Puis Jésus dit : « Dé- « liez-le et le laissez aller; » c'est-à-dire qu'après cette vie, tous les voiles seront écartés, afin que nous voyions face à face. Pour mesurer la distance qui sépare des autres hommes l'Homme que la Sagesse de Dieu animait, et par qui nous avons été sauvés, il suffit de comprendre que Lazare n'a été délié qu'au sortir du tombeau, c'est-à-dire que l'âme, même rendue à la vie, ne peut être dégagée de tout péché et de l'ignorance qu'après la dissolution de son corps; tant qu'elle ne voit le Seigneur qu'à travers un miroir et en énigme; tandis que les linges et le suaire de celui qui n'a point péché et n'a rien ignoré, ont été trouvés dans le sépulcre [3]. Seul donc, non-seulement il n'a point senti dans sa chair le poids du tombeau, comme s'il eût été trouvé coupable de quelque péché [4]; mais il n'a point été embarrassé dans les bandelettes, comme s'il eût ignoré quelque chose ou qu'il eût pu être retardé dans sa marche.

LXVI. — *Sur ce passage*: « *Ignorez-vous, mes « frères, je parle à ceux qui connaissent la loi, « que la loi ne domine sur l'homme, que pendant « le temps qu'il vit?* »*Jusqu'à ce verset* : « *Il vivi- « fiera aussi vos corps mortels par son Esprit qui « qui habite en vous* [5]. » — 1. Il y a trois choses à considérer dans cette comparaison de l'Apôtre, où il parle de l'homme et de la femme et dit que la femme est assujétie à la loi de l'homme : La femme, l'homme et la loi; la femme soumise à l'homme par le lien de la loi, lien qui ne se brise que par la mort de l'homme et rend à la femme la liberté d'épouser qui elle veut. Voici en effet les termes de l'Apôtre : « Car la femme qui « est soumise à un mari, le mari vivant, est liée « par la loi; mais si son mari meurt, elle est « affranchie de la loi du mari. Donc, son mari « vivant, elle sera appelée adultère, si elle s'unit « à un autre homme; mais si son mari meurt, elle « est affranchie de la loi du mari, de sorte qu'elle « n'est point adultère, si elle s'unit à un autre « homme. » Jusqu'ici c'est une comparaison.

Puis l'Apôtre passe à l'explication et à la preuve de la thèse, objet de cette comparaison. Ici trois choses sont aussi à considérer : l'homme, le péché, la loi. Il dit en effet que l'homme est sous l'empire de la loi, tant qu'il vit pour le péché comme la femme est sous la loi du mari, tant que le mari vit. Or le péché dont il est question ici, est celui qui est venu à l'occasion de la loi : péché que l'Apôtre déclare dépasser toute mesure, parce qu'on le commet pourtant, bien qu'il apparaisse dans sa nature de péché, et qu'on l'aggrave par la prévarication. « Car où il n'y a « point de loi, il n'y a point de prévarication [1]. » Et c'est là le sens de ces paroles : « En sorte « que le commandement a rendu coupable « outre mesure le pécheur ou le péché . » Quoique la Loi défende de pécher, l'Apôtre ne dit cependant pas qu'elle ait été donnée pour délivrer du péché, mais pour le faire paraître ; et l'âme qui est sous son joug doit recourir à la grâce du libérateur, pour être affranchie du péché. « Car par la loi on a la connais- « sance du péché [2]. » Et ailleurs : « Mais le pé- « ché, pour paraître péché, a, par ce qui est bon « produit en moi la mort. » Donc là où n'est pas la grâce du libérateur, la défense du péché augmente le désir de pécher. Et cela même est un bien ; car il faut que l'âme sente qu'elle ne peu par elle-même se délivrer de l'esclavage du péché, et que, par là, dépouillant et étouffant tout sentiment d'orgueil, elle se soumette à son libérateur, en sorte que l'homme puisse dire avec vérité : « Mon âme s'est attachée à vous [3]; » alors c'est être sous la loi de justice, et non plus sous celle du péché.

On appelle cette loi, loi de péché, non parce qu'elle est péché elle-même, mais parce qu'elle est imposée à des pécheurs. On l'appelle aussi loi de mort parce que « la solde du péché est « la mort [4]; » parce que « l'aiguillon de la mort « c'est le péché; et la force du péché, la loi [5]. » En effet c'est par le péché que nous allons à la mort. A raison même de la défense de la loi, nos fautes sont plus graves que si cette défense n'existait pas. Mais, avec l'aide de la grâce, nous faisons volontiers et sans peine ce qui nous était péni-

[1] Rom. VII, 25. — [2] I Cor. XIII, 12. — [3] Jean, XX, 7. — [4] Isaïe, LIII, 9 — [5] Rom. VII, VII, 11.

[1] Rom. IV, 15. — [2] Ib III, 21. — [3] Ps. LXII, 9. — [4] Rom. VI, 23. — [5] I Cor. XV, 56.

ble et onéreux sous l'empire de la loi. Ainsi la loi de péché et de mort, c'est-à-dire imposée à des hommes pécheurs et sujets à la mort, nous défend seulement la convoitise, et pourtant nous nous y laissons aller. Mais la loi de l'esprit de vie, produit de la grâce, nous délivre de la loi de péché et de mort et fait que nous ne convoitons plus, que nous remplissons les préceptes de la loi, non plus comme des esclaves, poussés par la crainte, mais comme des amis mus par la charité et serviteurs de la justice, qui est la source même de la loi. Or ce n'est pas en esclave, mais d'un cœur généreux, c'est-à-dire par amour plutôt que par crainte, qu'il faut accomplir la justice. C'est donc avec une grande vérité que l'Apôtre a dit : « Détruisons-nous donc la Loi par « la foi ? Loin de là : car nous établissons la loi [1]. » En effet c'est la foi qui accomplit ce que la loi commande. La loi est donc affermie par la foi. Hors de la foi, la loi se contente de commander, de déclarer coupables ceux qui ne lui obéissent pas, dans le but de les amener un jour, gémissants et impuissants, à la grâce du Libérateur.

2. Nous voyons donc trois choses dans la comparaison : la femme, l'homme et la loi ; et dans le sujet qui amène la comparaison, trois choses encore : l'âme, le péché et la loi de péché. La seule différence est que, dans la comparaison, l'homme meurt et que la femme dégagée du lien qui l'unissait à lui, peut épouser qui elle veut, tandis qu'ici l'âme elle-même meurt au péché, pour s'unir au Christ. Or, en mourant au péché, elle meurt aussi à la loi du péché. « Ainsi « mes frères, dit l'Apôtre, vous aussi vous êtes « morts à la loi par le corps du Christ, pour être « à un autre qui est ressuscité d'entre les morts, « afin que nous portions des fruits pour Dieu. « Car, ajoute-t-il, quand nous étions dans la « chair, » c'est-à-dire esclaves des désirs charnels, « les passions des péchés qui étaient occa- « sionnées par la loi, agissaient dans nos mem- « bres, en sorte qu'elles leur faisaient produire « des fruits de mort. » La concupiscence, que la loi défend, augmentait là où la foi n'existait pas, et le crime de la rébellion s'ajoutait au péché et l'aggravait outre mesure ; puisque « où il n'y « a point de loi, il n'y a point de prévarication. » Les passions dont il parle sont les désirs occasionnés par la loi, et qui opéraient dans nos membres pour produire des fruits de mort. Avant que la grâce n'arrivât par la foi, l'âme agissait sous l'empire de ces passions, comme une femme sous la domination de son mari. Donc celui qui observe en esprit la loi de Dieu, est mort à ces passions ; bien qu'elles ne soient pas mortes elles-mêmes tant que l'homme est encore assujéti dans sa chair, à la loi du péché. Dans celui qui vit sous la grâce, il reste donc quelque chose qui ne le vaincra ni ne le captivera lui-même : et cela jusqu'à ce que soit entièrement détruit tout ce qui s'est fortifié en lui par les mauvaises habitudes et qui fait dire que, dès aujourd'hui, le corps est mort tant qu'il n'est pas parfaitement assujéti à l'esprit. Or il lui sera complétement assujéti, quand ce corps mortel aura été lui-même vivifié.

3. Ceci nous fait comprendre qu'il y a dans le même homme quatre états différents et successifs, après lesquels viendra le repos de la vie éternelle. En effet il fallait en toute justice que notre nature, après sa chute, perdît la béatitude spirituelle, figurée par le paradis, et que nous vinssions au monde avec une vie animale et charnelle. Le premier état a donc précédé la loi ; puis est venue la loi, puis la grâce, et en quatrième lieu viendra la paix. Avant la loi, nous ignorons le péché et suivons les concupiscences charnelles. Sous la loi, on nous défend le péché ; mais, entraînés par l'habitude, nous le commettons, parce que la foi ne nous aide pas encore. Dans la troisième époque, comme nous avons une foi pleine à notre Libérateur, que nous n'attribuons rien à nos mérites, mais à sa miséricorde que nous aimons, nous ne sommes plus dominés par la mauvaise habitude quand elle s'efforce de nous entraîner au mal ; cependant nous subissons encore ses assauts, mais sans y céder. Dans le quatrième état, il n'y a plus rien en l'homme qui résiste à l'esprit ; tout chez lui est maintenu dans un accord parfait et dans une paix solide ; et c'est ce qui aura lieu quand, ce corps mortel étant ressuscité, ce qu'il y a de corruptible en lui aura revêtu l'incorruptibilité, et ce qu'il y a de mortel, l'immortalité [1].

4. Pour prouver l'existence du premier état, voici les témoignages qui se présentent à nous : « Le péché est entré dans le monde par un seul « homme, et la mort par le péché ; ainsi la mort « a passé dans tous les hommes par celui en qui « tous ont péché. Car le péché a été dans le mon-

[1] Rom. III, 31.

[1] Cor. XV. 54, 55.

« de jusqu'à la loi ; mais le péché n'était pas im-
« puté, puisque la loi n'existait pas [1]. » Et enco-
« re : Car, sans la loi, le péché est mort ; or j'ai
« vécu quelque temps sans la loi. » L'Apôtre dit
« que le péché est mort, » dans le sens où il disait plus haut « qu'il n'était pas imputé, » c'est-à-dire qu'il restait caché; c'est ce qu'il explique lui-même dans ce qui suit : « Mais le péché pour
« paraître péché a, par une chose bonne, pro-
« duit en moi la mort, » c'est-à-dire par la loi : car la loi est bonne si on en use légitimement [2]. Donc s'il dit ici, « pour paraître péché, » il est évident que, plus haut, en disant : « le péché est
« mort, le péché n'était pas imputé, » l'Apôtre a voulu dire que le péché ne paraissait pas avant que, par la défense, la loi le fit apercevoir.

5. Voici les témoignages qui se rapportent à la seconde époque : « Mais la loi est survenue,
« pour faire abonder le péché [3]. » Car la prévarication, qui n'existait pas, est survenue ainsi. Puis cet autre texte déjà cité : « Quand nous
« étions dans la chair, les passions des péchés qui
« étaient occasionnées par la loi, agissaient dans
« nos membres, jusqu'à leur faire produire des
« fruits de mort. » Et cet autre : « Que dirons-nous
« donc ? La loi est-elle péché ? Point du tout.
« Mais je n'ai connu le péché que par la loi, car
« je ne connaîtrais pas la concupiscence, si la loi
« n'eût dit : Tu ne convoiteras pas. Or, prenant
« occasion du commandement, le péché a excité
« en moi toute concupiscence. » Et un peu plus bas : » Quand est venu le commandement, le
« péché a revécu. Et moi je suis mort ; et il s'est
« trouvé que ce commandement qui devait me
« donner la vie, a causé ma mort. Ainsi le pé-
« ché, prenant occasion du commandement, m'a
« séduit et par lui m'a tué. » Par ces mots : « Je
« suis mort, » l'Apôtre veut dire : J'ai connu que j'étais mort : car celui-là devient prévaricateur qui sait, par la loi, ce qu'il ne doit pas faire et le fait néanmoins. Quant à ces paroles : « Le pé-
« ché, en prenant occasion du commandement,
« m'a séduit, » elles signifient, ou que l'attrait au péché est plus grand, quand il y a une défense ; ou que l'homme qui accomplit les ordres de la loi, s'il n'a pas encore la foi qui est le produit de la grâce, s'en attribue le mérite et pèche davantage par orgueil.

L'Apôtre continue et dit : « Ainsi la loi est sain-
« te, et le commandement saint, juste et bon.
« Ce qui est bon est donc devenu pour moi la
« mort ? Loin de là : car le péché pour paraître
« péché, a, par une chose bonne, produit en moi
« la mort, de sorte que le commandement, a
« rendu coupable outre mesure le pécheur ou
« le péché. Car nous savons que la loi est spiri-
« tuelle, et moi je suis charnel, » c'est-à dire n'étant pas encore délivré par la grâce spirituelle [1], j'acquiesce à la chair, « vendu comme escla-
« ve au péché, » c'est-à-dire commettant le péché pour des voluptés temporelles. « Aussi ce que
« je fais, je ne le comprends pas, » c'est-à-dire je ne le reconnais point comme conforme aux préceptes de la charité, où est la vraie science. C'est en ce sens que le Seigneur dit aux pécheurs : « Je ne vous connais pas. » Car rien ne lui échappe ; mais comme les péchés n'ont point de place dans les prescriptions de la loi, fondées sur la vérité, celui qui est la Vérité même dit aux pécheurs : « Je ne vous connais pas. » En effet comme les yeux reconnaissent les ténèbres en ne les voyant pas, ainsi l'esprit sent les péchés sans les connaître. C'est pour cela, je pense, qu'il est écrit dans les psaumes : « Qui connaît les pé-
« chés [2] ? »

« Car je ne fais pas ce que je veux, mais
« je fais ce que je haïs. Or si je fais ce que ne
« veux pas, j'acquiesce à la loi comme étant bon-
« ne. Ainsi ce n'est plus moi qui fais cela, mais
« le péché qui habite en moi. Car je sais que le
« bien n'habite pas en moi, c'est-à-dire dans ma
« chair. En effet, le vouloir réside en moi, mais
« accomplir le bien, je ne l'y trouve pas. Aussi
« le bien que je veux, je ne le fais point ; mais
« le mal que je ne veux pas, je le fais. Si donc
« je fais ce que je ne veux pas, ce n'est pas moi
« qui le fais, mais le péché qui habite en moi.
« Je trouve donc, quand je veux faire le bien,
« cette loi, que le mal réside en moi. Je me com-
« plais dans la loi de Dieu selon l'homme inté-
« rieur ; mais je vois dans mes membres une
« autre loi qui combat la loi de mon esprit, et
« me captive sous la loi du péché, laquelle est
« dans mes membres. » Jusques-là c'est le langage d'un homme établi sous la loi, mais non encore sous la grâce ; il est vaincu par le péché, malgré lui ; car l'habitude de la chair a prévalu, ainsi que le lien naturel de la mortalité, qui nous rattache à Adam. Que celui qui se trouve en cet état implore donc du secours, et qu'il sache qu'il n'a en propre que la nature déchue, et non la nature restaurée. Une fois délivré, il re-

[1] Rom, v, 12, 13. — [2] I Tim. I, 8. — [3] Rom. v, 20.

[1] Rét. l. I, ch. XXVI. — [2] Ps. XVIII, 13.

connaît la grâce de son libérateur et s'écrie: « Homme infortuné que je suis, qui me délivrera du corps de cette mort ? La grâce de Dieu « par Jésus-Christ Notre-Seigneur.

6. Maintenant commence le langage de l'homme établi sous la grâce, dans le troisième état dont nous avons parlé, où la chair mortelle offre encore de la résistance, mais ne triomphe plus et ne force plus à consentir au péché. Voici ce que dit l'Apôtre. « Ainsi j'obéis moi-même « par l'esprit à la loi de Dieu, et par la chair à « la loi du péché. Il n'y a donc pas maintenant « de condamnation pour ceux qui sont en Jésus-« Christ, parce que la loi de l'esprit de vie, qui « est dans le Christ Jésus, m'a affranchi de la loi « du péché et de la mort. Car ce qui était impos-« sible à la loi, parce qu'elle était affaiblie par « la chair; » c'est-à-dire par les désirs charnels : car la loi n'était pas accomplie, parce que l'amour de la justice n'existait pas encore, cet amour qui contient l'âme par la joie intérieure et ne permet pas qu'elle soit entraînée au péché par l'attrait des choses temporelles. La loi était donc affaiblie par la chair, c'est-à-dire ne rendait pas justes ceux qui étaient les esclaves de la chair. « Mais Dieu a envoyé son Fils dans une « chair semblable à celle du péché. » Ce n'était point une chair de péché, car elle n'était point née de la délectation charnelle ; cependant elle ressemblait à la chair du péché, parce qu'elle était mortelle, et qu'Adam n'a mérité la mort qu'en péchant. Mais qu'a fait le Seigneur ? « Il « a condamné le péché dans la chair à cause du « péché même, » c'est-à-dire, en revêtant la chair de l'homme pécheur et en nous apprenant à vivre, il a condamné le péché dans la chair même, afin que l'esprit enflammé de l'amour des choses éternelles ne se laissât plus entraîner par la passion.

« Afin, continue l'Apôtre, que la justification « de la loi s'accomplît en nous, qui ne marchons « point selon la chair, mais selon l'esprit. » Ainsi les préceptes de la loi, qui ne pouvaient s'accomplir par la crainte, s'accomplissent par l'amour. « En effet ceux qui sont selon la chair, goûtent « les choses de la chair, » c'est-à-dire estiment les biens charnels comme le souverain bonheur. « Mais ceux qui sont selon l'esprit ont le « sentiment des choses de l'esprit. Or la pru-« dence de la chair est mort ; mais la prudence « de l'esprit est vie et paix. Parce que la pru-« dence de la chair est ennemie de Dieu. » Il a lui-même expliqué le sens de ce mot *ennemie*, de peur qu'on ne supposât l'existence d'un autre principe. En effet il ajoute immédiatement: « Car elle n'est point soumise à la loi de Dieu, « et elle ne le peut. » Ainsi agir contre la loi, c'est être ennemi de Dieu. Non que rien puisse nuire à Dieu ; mais celui qui résiste à la volonté de Dieu se nuit à lui-même : il regimbe contre l'aiguillon, ainsi que la voix d'en haut le dit à l'apôtre Paul, quand il persécutait l'Eglise [1]. « Car elle n'est point soumise à la loi « de Dieu et elle ne le peut, » c'est à peu près comme si l'on disait : La neige n'échauffe pas, car elle ne le peut. En effet tant qu'elle est neige, elle n'échauffe pas ; seulement elle peut se fondre et devenir brûlante, jusqu'à échauffer ; mais alors, elle n'est plus neige. De même ce que l'Apôtre appelle prudence de la chair, c'est la convoitise de l'âme pour les biens temporels auxquels elle attache un grand prix. Tant que l'âme est dominée par cette convoitise, elle ne peut être soumise à la loi de Dieu, c'est-à-dire elle ne peut accomplir ce que la loi commande. Mais dès qu'elle commence à désirer les biens spirituels et à méprisr les biens temporels, la prudence de la chair cesse et n'oppose plus de résistance à l'esprit. Ainsi la même âme est dite avoir la prudence de la chair, quand elle convoite les choses d'ici-bas, et la prudence de l'esprit, quand elle aspire aux choses d'en haut ; non que la prudence de la chair soit une espèce de substance, dont l'âme se revête ou se dépouille ; mais c'est une affection de l'âme elle-même et qui cesse aussitôt que l'âme se tourne vers les choses du ciel.

« Or, dit l'Apôtre, ceux qui sont dans la chair « ne peuvent plaire à Dieu, » c'est-à-dire ceux qui se livrent aux voluptés de la chair. Car de peur qu'on n'entende ces paroles de ceux qui ne sont pas encore sortis de cette vie, il ajoute très à propos : « Pour vous, vous n'êtes point dans la « chair, mais dans l'esprit. » Evidemment il parle à des hommes qui sont encore de ce monde. En effet ils étaient dans l'esprit, parce qu'ils se complaisaient dans la foi, l'espérance et l'amour des choses spirituelles. « Si toutefois l'Es-« prit de Dieu habite en vous. Or si quelqu'un « n'a point l'Esprit du Christ, celui-là n'est « point à lui. Mais si le Christ est en vous, quoi-« que le corps soit mort à cause du péché, l'es-« prit vit par l'effet de la justification. » Il ap-

[1] Act. IX, 5.

pelle le corps *mort*, tant qu'il fatigue l'âme par le besoin des choses corporelles [1], et qu'il excite en elle des appétits terrestres par certains mouvements dont l'origine est dans ces besoins mêmes. Cependant, malgré ces mouvements, l'âme, une fois sous le joug de la loi de Dieu et sous l'empire de la grâce, ne consent point à faire le mal. C'est ce que l'Apôtre a exprimé plus haut, quand il a dit : « J'obéis par l'esprit à la loi « de Dieu et par la chair à la loi du péché. » L'homme ainsi dépeint sous l'action de la grâce n'a point encore la paix parfaite, qui s'établira à la résurrection et à la transformation du corps.

7. Il ne reste donc plus à l'Apôtre qu'à parler de cette paix, qui suit la résurrection du corps, c'est-à-dire du quatrième acte de l'humanité, s'il est permis de donner ce nom à ce qui sera le repos parfait. Il continue en effet et dit : « Si donc « l'Esprit de celui qui a ressuscité Jésus d'entre « les morts habite en vous ; celui qui a ressuscité « Jésus d'entre les morts vivifiera aussi vos corps « mortels par son Esprit qui habite en vous [1]. » Voilà un témoignage très-clair de la résurrection des morts. Il est du reste assez certain que tant que nous sommes en cette vie nous ne pouvons être exempts des incommodités de la chair mortelle, ni de certaines provocations aux voluptés sensuelles. En effet, bien que celui qui est établi sous la grâce et qui obéit par l'esprit à la loi de Dieu ne cède point à ces tentations, cependant, par la chair, il est assujéti à la loi du péché. L'homme montant, par ces degrés, à la perfection, il est sûr que le mal n'est point une substance, et que la loi n'est point mauvaise, elle qui fait voir à l'homme les liens dont le péché l'enchaîne, afin qu'en implorant avec foi le secours du libérateur, il mérite d'être délié, relevé et complètement raffermi.

Ainsi dans la première époque, qui précède la loi, il n'y a point de lutte contre les plaisirs du siècle ; dans la seconde, sous la loi, on combat mais on est vaincu ; dans la troisième, nous combattons et nous triomphons ; dans la quatrième, nous ne combattons plus, mais nous nous reposons dans une paix parfaite et éternelle. Alors nous dominons la partie inférieure de notre être, qui ne voulait plus se soumettre depuis que nous avions abandonné Dieu, notre Souverain maître.

LXVII. — *Sur ce passage* : « *Or j'estime que* « *les souffrances du temps présent ne sont pas* « *dignes de la gloire future qui sera révélée* « *en nous* ; » *jusqu'à ces paroles* : « *Car c'est en* « *espérance que nous sommes sauvés* [1]. » — 1. Ce passage est obscur, parce qu'on n'y voit pas assez clairement ce que l'Apôtre entend par créature. Selon la doctrine catholique, on entend par créature tout ce qu'a fait et créé Dieu le Père, par son Fils unique, dans l'unité du Saint-Esprit. Par conséquent, ce mot comprend non-seulement les corps, mais encore nos âmes et les esprits. Or il est dit : « La créature elle-« même sera affranchie de la servitude de la « mort, pour passer à la liberté de la gloire des « enfants de Dieu, » comme si nous n'étions pas créatures, mais enfants de Dieu, et que la créature dût être affranchie pour passer à la liberté de notre gloire. L'Apôtre dit encore : « Car nous « savons que toutes les créatures gémissent et sont « dans le travail de l'enfantement jusqu'à cette « heure, et non-seulement elles, mais aussi « nous-mêmes, » comme si nous et les créatures étions choses différentes. Il faut donc étudier tout ce passage en détail.

2. « Or j'estime, dit l'Apôtre, que les souf-« frances du temps présent ne sont pas dignes de « la gloire future qui éclatera en nous. » Voilà qui est clair. Déjà il avait dit plus haut : « Si par l'es-« prit vous mortifiez les œuvres de la chair, vous « vivrez, » ce qui ne peut se faire sans incommodité, et exige la patience. C'est encore le sens de ce qu'il a dit un peu plus haut : « Pourvu que « nous souffrions avec lui, afin d'être glorifiés « avec lui [2]. »

Quant à ces expressions : « Aussi la créature at-« tend d'une vive attente la manifestation des fils « de Dieu, » voici, je pense, la signification qu'il y attache. Ce qui souffre en nous, quand nous mortifions les œuvres de la chair ; quand nous supportons volontairement la faim ou la soif ; quand nous nous contenons dans les règles de la chasteté ; quand nous souffrons avec patience des injures blessantes, de cruels affronts ; quand, dédaignant et rejetant toute jouissance personnelle, nous travaillons au profit de l'Eglise notre mère : tout ce qui souffre en nous, dis-je, dans de telles épreuves, est créature. Car le corps souffre et aussi l'âme, qui est certainement une créature et qui attend la manifestation des fils de Dieu, c'est-à-dire le terme où les élus apparaîtront, dans la gloire même à laquelle ils sont appelés. En effet le Fils unique de Dieu ne pou-

[1] Rom. VII, VIII, II.

[1] Rom. VIII, 18-24. — [2] Ib. 16-17.

vant être appelé créature, puisque c'est par lui qu'a été fait tout ce que Dieu a fait, c'est évidemment à nous que ce terme s'applique, avant la manifestation de la gloire ; en même temps nous sommes appelés enfants de Dieu, mais seulement par adoption, le Fils unique l'étant par nature. Donc « la créature, » c'est-à-dire nous, « attend d'une vive attente la manifestation des « fils de Dieu, » c'est-à-dire la réalisation des promesses, le moment où nous serons réellement ce que nous ne sommes encore qu'en espérance. Car « nous sommes les enfants de Dieu, mais « on ne voit pas encore ce que nous serons. « Toutefois nous savons que lorsqu'il apparaîtra « nous serons semblables à lui, parce que nous « le verrons tel qu'il est [1]. » Et c'est là la manifestation des fils de Dieu, que la créature attend maintenant d'une vive attente. Non qu'elle attende la manifestation d'une autre nature, qui ne soit point créature ; mais telle qu'elle est maintenant, elle attend l'état où elle doit être un jour. C'est à peu près comme si l'on disait : pendant que le peintre travaille avec les couleurs qui sont devant lui et qu'il a préparées pour son œuvre, les couleurs attendent l'apparition du portrait ; non pas qu'elles soient ou doivent être d'une autre nature, ou qu'elles doivent cesser d'être couleurs, mais parce qu'elles auront alors une tout autre valeur.

3. « Car, dit l'Apôtre, la créature est assujétie « à la vanité. » Ce qui veut dire : « Vanité des « hommes livrés à la vanité, et tout est vanité. « Que reste-t-il à l'homme de tout le travail au- « quel il se livre sous le soleil [2] ? » à l'homme à qui il a été dit : « Tu mangeras péniblement « ton pain [3]. » Donc « la créature est assujétie à la « vanité non point volontairement. » L'Apôtre a raison de dire : « non point volontairement. » En effet l'homme a péché volontairement, mais il n'a point été condamné volontairement. C'est librement qu'il a péché, en transgressant le commandement de la vérité ; la punition de son péché a été d'être soumis à la déception. Ce n'est donc point volontairement que la créature est assujétie à la vanité ; « mais à cause de celui qui l'y « assujétit dans l'espérance ; » c'est-à-dire à cause de la justice et de la clémence de celui qui n'a pas laissé le péché impuni, et n'a point voulu que le pécheur fût incurable.

4. « Parce que la créature elle-même, » c'est-à-dire l'homme même, qui est resté simplement créature depuis qu'il a perdu par le péché le sceau de la ressemblance divine [1] ; donc « la cré- « ature elle-même, » c'est-à-dire celle qui n'a point encore la forme parfaite des enfants, et ne porte que le nom de créature, « sera ausssi « affranchie elle-même de la servitude de la « mort. » En disant « sera aussi affranchie elle- « même, » il donne à ces mots « aussi, elle-mê- « me » le même sens que s'il écrivait ; comme nous aussi, et veut dire : Il ne faut point désespérer de ceux qui ne se nomment point encore fils de Dieu, parce qu'ils n'ont pas cru jusqu'ici ; mais qui sont simplement appelés créature, parce que, eux aussi, doivent croire, et être délivrés de la servitude de mort, comme nous qui sommes déjà enfants de Dieu, bien qu'on ne voie pas encore ce que nous serons. Ils seront donc délivrés de la servitude de la mort « pour passer à la liber- « té de la gloire des enfants de Dieu, » c'est-à-dire que, d'esclaves, ils deviendront glorieux dans la vie parfaite, qui est l'apanage des enfants de Dieu.

5. « Car nous savons que toutes les créatures « gémissent et sont dans le travail de l'enfante- « ment jusqu'à cette heure. » Toute créature est renfermée dans l'homme, non qu'il contienne tous les anges, les vertus supérieures et les Puissances, ou le ciel et la terre et la mer et tout ce qu'ils renferment ; mais parce que toute créature est ou spirituelle, ou animale, ou matérielle. A partir du degré inférieur, la créature matérielle est celle qui s'étend dans l'espace ; la créature animale est celle qui donne vie à la matière ; la créature spirituelle est celle qui régit la partie animale, et la régit bien, quand elle se laisse elle-même gouverner par Dieu ; mais quand elle viole ses préceptes, elle ne rencontre que peines et difficultés dans ce qui devait être soumis à ses lois. Donc celui qui vit de la vie des sens, est appelé homme charnel ou animal : charnel, parce qu'il s'attache aux jouissances de la chair ; animal, parce qu'il est entraîné par les passions désordonnées de son âme, laquelle n'est plus gouvernée par l'esprit ni contenue dans les limites de l'ordre naturel, parce que l'homme a secoué lui-même le joug de Dieu. Mais on appelle spirituel, celui qui gouverne l'âme et le corps par l'âme, ce qu'il ne peut faire s'il n'a lui-même Dieu pour guide ; car le Christ est le chef de l'homme, comme l'homme l'est de la femme [2]. Cette sorte de vie n'est point sans souf-

[1] Jean, III, 2. — [2] Eccl. I, 2, 3. — [3] Gen. III, 19.

[1] Rét. l. I, ch. XXVI. — [2] I Cor. XI, 3.

frances ici-bas ; mais plus tard elle en sera entièrement exempte. Et comme les anges des degrés supérieurs vivent spirituellement, ceux des degrés inférieurs animalement [1], les bêtes et tous les animaux charnellement, et que le corps n'a pas la vie par lui-même, mais la reçoit : toute créature se trouve renfermée dans l'homme parce qu'il comprend par l'esprit, sent par l'âme et se meut localement par le corps. Ainsi toute créature gémit et souffre dans l'homme.

L'Apôtre n'a pas dit la créature entière, mais toute créature ; c'est comme si l'on disait que tous les hommes, qui ont l'œil sain, voient le soleil, mais qu'ils ne voient par tout entiers le soleil, puisqu'ils ne le voient que par les yeux : ainsi toute créature est dans l'homme, parce qu'il a l'intelligence, la vie et un corps ; mais la création tout entière n'est pas en lui, parce que, en dehors de lui, existent les anges qui ont l'intelligence, la vie et l'être ; les animaux qui ont la vie et l'être ; et les corps, qui n'ont que l'être ; et que vivre est plus que ne pas vivre, et comprendre plus que vivre sans l'intelligence. Par conséquent, quand l'homme gémit et souffre, toute créature gémit et souffre jusqu'à cette heure. L'Apôtre a raison de dire jus- « qu'à cette heure, » parce que s'il y a déjà quelques justes dans le sein d'Abraham [2], si le larron, qui est entré en paradis avec le Seigneur [3], a cessé de souffrir du jour où il a cru : cependant toute créature gémit et souffre jusqu'à cette heure, parce qu'elle existe, en ceux qui ne sont pas encore délivrés, à cause de l'esprit, de l'âme et du corps qu'ils ont.

6. « Non-seulement, » ajoute-t-il, toutes les créatures gémissent et souffrent, « mais aussi « nous-mêmes, » c'est-à-dire non-seulement le corps, l'âme et l'esprit souffrent dans l'homme à raison des infirmités du corps, mais aussi nous-mêmes, en dehors du corps, « nous gé- « missons au dedans de nous, nous qui avons « les prémices de l'esprit, » c'est-à-dire dont les esprits ont déjà été offerts à Dieu en sacrifice et enflammés du feu divin de la charité. Car ce sont là les prémices de l'homme ; puisque la vérité s'empare d'abord de notre esprit, pour dominer, par lui, tout le reste. Il a donc déjà offert ses prémices à Dieu, celui qui dit : « J'obéïs, par l'es- « prit, à la loi de Dieu, et par la chair à la loi « du péché [4] : » Et encore : « Dieu que je sers « en mon esprit [1] ; » cet esprit dont il est dit : « L'esprit est prompt, mais la chair est faible [2]. » Mais comme ce même homme dit encore de lui-même : « Malheureux homme que je suis, qui « me délivrera du corps de cette mort [3] ? » et à ceux qui se trouvent dans le même cas : « Il « vivifiera aussi vos corps mortels par l'Esprit « qui habite en vous [4] : » l'holocauste n'existe pas encore ; mais il existera quand la mort sera absorbée dans la victoire, et qu'on pourra dire : « O mort, où est ta victoire ? Où est, ô mort, « ton aiguillon [5]. ? » Donc maintenant, dit l'Apôtre, non-seulement toute créature, unie à son corps, « mais nous aussi qui avons les prémices « de l'esprit, » c'est-à-dire, nous, âmes, qui avons déjà offert à Dieu nos esprits en prémices, « nous « gémissons au dedans de nous, » c'est-à-dire en dehors de notre corps, « attendant l'adoption « des enfants de Dieu, la rédemption de notre « corps, » en d'autres termes, attendant que notre corps lui-même, recevant le bénéfice de l'adoption des enfants à laquelle nous sommes appelés, démontre que nous sommes complètement délivrés, que toutes les peines sont finies et que nous sommes en tout sens enfants de Dieu. « Car « c'est en espérance que nous sommes sauvés ; or « l'espérance qui se voit n'est pas de l'espérance. » Ce qui est espérance maintenant, sera alors réalité, « quand on verra ce que nous serons. » C'est-à-dire quand nous serons « semblables à « Lui, parce que nous le verrons tel qu'il est. »

7. En expliquant ainsi ce passage, nous évitons les difficultés qui font dire à la plupart des commentateurs, que ces paroles : « Toute créa- « ture gémit et souffre, » signifient que tous les anges, que toutes les vertus des cieux sont dans la douleur et les gémissements, jusqu'à ce que nous soyons entièrement délivrés. Bien qu'ils nous aident, en proportion de leur élévation, et par obéissance à Dieu qui a daigné envoyer pour nous son Fils unique, nous devons cependant penser qu'ils le font sans gémissements et sans douleurs ; autrement il faudrait les croire malheureux, moins heureux qu'un des nôtres, Lazare, qui repose déjà dans le sein d'Abraham. Outre que l'Apôtre dit que la même créature qui gémit et souffre est assujétie à la vanité ; ce qu'il n'est pas permis de croire de ces Vertus sublimes, de ces Puissances excellentes. L'Apôtre ajoute que cette même créature doit être affran-

[1] Rét. l, I, ch. XXVI. — [2] Luc XVI. 23. — [3] Ib. XXIII, 43 — [4] Rom. VII, 25.

[1] Rom. I, 9. — [2] Matt. XXVI, 41. — [3] Rom. VII. 24. — [4] Ib, III, 11. — [5] I Cor. XV. 54, 55.

chie de la servitude de la mort; or, nous ne pouvons croire que ceux qui vivent dans le ciel au sein du bonheur parfait, soient tombés dans cette servitude. Cependant il ne faut rien affirmer au hasard; c'est avec un pieux respect qu'on doit peser et peser encore les paroles divines. Peut-être cette créature qui gémit et souffre et est assujétie à la vanité, peut-elle s'entendre en quelque autre façon; peut-être même pourrait-on, sans impiété, appliquer ces expressions aux anges, tant qu'ils viennent au secours de notre faiblesse par l'ordre de Notre-Seigneur. Mais soit qu'on adopte notre explication sur ce passage, soit qu'on en présente une autre, le point essentiel est de ne point blesser la foi catholique. Car je sais que d'orgueilleux hérétiques ont avancé, là dessus, bien des impiétés et bien des inepties.

LXVIII. — *Sur ces paroles* : « *O homme qui es-tu, « pour contester avec Dieu* [1]? » — 1. En disant : « O homme, qui es-tu pour contester avec Dieu? » l'Apôtre paraît avoir eu en vue de corriger la curiosité. Or c'est sur cela même qu'on élève une question; on est curieux à l'occasion des paroles mêmes qui blâment la curiosité. Les impies, y ajoutant l'injure, prétendent que l'Apôtre, impuissant à résoudre la question, gronde ceux qui l'ont faite parce qu'il ne peut donner la solution qu'on cherche. Quelques hérétiques [2], qui ne trompent que quand ils promettent une science qu'ils ne sauraient montrer, ennemis de la loi et des prophètes, traitent de faussetés et d'interpolations tous les passages que l'Apôtre en cite; et, parmi ces passages falsifiés, il leur plaît surtout de compter celui-ci; et de nier que Paul ait dit : « O homme, qui es-tu, pour contester avec « Dieu? » C'est que, s'ils acceptent ces paroles, eux qui n'avancent leurs calomnies que dans le but de tromper les hommes, ils garderont désormais le silence, et n'oseront plus promettre, aux ignorants qu'ils veulent séduire, de savantes discussions sur la volonté du Dieu tout-puissant. Enfin quelques lecteurs des saintes Ecritures, hommes droits et pieux, demandent ce qu'on peut répondre ici aux injures ou aux calomnies.

Pour nous, nous attachant saintement à l'autorité apostolique et convaincus que les livres placés sous la garde de l'enseignement catholique ne sont point falsifiés, reconnaissons, ce qui est vrai, que ceux à qui les décrets divins sont cachés, sont faibles et indignes de les comprendre; puis, à ceux qui murmurent et s'indignent de ne pas pénétrer les desseins de Dieu, répondons, quand ils commenceront à dire : « Donc il a pitié de qui il veut et il endurcit qui il « veut. De quoi se plaint-il encore? Car qui « résiste à sa volonté [1]? » quand, au moyen de ces paroles, il se mettront à calomnier l'Ecriture, ou chercheront une excuse à leurs péchés, à leur mépris pour les commandements, qui sont le chemin de la vertu; répondons-leur, dis-je, en toute confiance : « O homme, qui es-tu pour « contester avec Dieu? » N'allons pas, par égard pour eux, donner les choses saintes aux chiens, ni jeter nos perles devant les pourceaux [2]; si tant est que nous ne soyions pas nous-mêmes des chiens et des pourceaux, et que nous entrevoyions, même imparfaitement et en énigme, quelque chose de sublime, de très-supérieur aux idées vulgaires, quand l'Esprit-Saint nous parle des mérites des âmes.

2. Car ce n'est pas aux saints que l'Apôtre interdit ici les recherches, mais à ceux qui ne sont pas assez enracinés et fondés dans la charité, pour pouvoir comprendre avec tous les saints quelle est la largeur, la longueur, la hauteur et la profondeur, et tout ce qu'il énumère ensuite en ce passage [3]. Non, il n'a point défendu les recherches, celui qui a dit : « Mais l'homme spi- « rituel juge de toute chose, et il n'est jugé par « personne; » et surtout ceci : « Pour nous, nous « n'avons point reçu l'esprit de ce monde, mais « l'Esprit qui est de Dieu, afin que nous con- « naissions les dons qui nous ont été faits par « Dieu [4]. » A qui donc l'Apôtre fait-il cette défense, sinon aux hommes de boue et de terre, qui n'étant pas encore régénérés et nourris intérieurement, portent l'image de cet homme qui, tiré le premier de la terre, était terrestre [5]; et qui, pour n'avoir pas voulu obéir à Celui qui l'avait créé, retomba dans l'élément d'où il avait été formé, et mérita après son péché d'entendre cet arrêt : « Tu es terre et tu iras en terre [6]? » C'est donc à ces hommes que l'Apôtre dit : « O « homme, qui es-tu, pour contester avec Dieu? « Le vase dit-il au potier : Pourquoi m'as-tu fait « ainsi? » Tant que tu n'es qu'un vase d'argile, tu n'es pas encore un enfant parfait, parce que tu n'as pas encore reçu la plénitude de la grâce qui nous donne le pouvoir de devenir enfants

[1] Rom. IX, 20. — [2] Les Manichéens.

[1] Rom. 18, 19. — [2] Matt. VII, 6. — [3] Eph. III, 17, 18. — [4] I Cor. II, 15, 12. — [5] Ib. XV, 47-49. — [6] Gen. III. 19.

de Dieu [1], et te mérite la faveur d'entendre dire : « Désormais je ne vous appellerai plus servi- « teurs, mais amis [2]. — Qui es-tu, pour contes- « ter avec Dieu ? » et vouloir pénétrer ses desseins ? Tu serais un impudent de chercher à connaître les projets d'un homme, ton égal, avant d'avoir obtenu son amitié. Comme donc nous avons porté l'image de l'homme terrestre, portons aussi l'image l'homme céleste, [2], en nous dépouillant du vieil homme et en revêtant le nouveau [4], pour qu'on ne nous dise pas, comme au vase d'argile : « Le vase dit-il au potier : « Pourquoi m'as-tu fait ainsi ? »

3. Et pour preuve que ce n'est point à l'esprit sanctifié, mais à la boue de la chair que s'adressent ces paroles, écoutez la suite : « Le potier « n'a-t-il pas le pouvoir de faire, de la masse « d'argile, un vase d'honneur et un vase d'igno- « minie [5] ? » Depuis que notre nature a péché dans le paradis, d'après l'ordre de la divine Providence, notre génération mortelle prend son type, non plus au ciel mais sur la terre, c'est-à-dire nous ne sommes plus formés selon l'esprit, mais selon la chair ; nous sommes tous pétris de la même masse de boue, qui est celle du péché. Donc puisque nous avons perdu tout mérite en péchant, et que, en dehors de la divine miséricorde, la damnation éternelle est l'unique partage du pécheur, à quoi pense l'homme formé de cette masse, de contester avec Dieu et de lui dire : « Pourquoi m'avez-vous fait ainsi ? » Si tu veux connaître ces secrets, cesse d'être boue, deviens enfant de Dieu par la miséricorde de Celui qui a donné à ceux qui croient en son nom le pouvoir d'être faits enfants de Dieu, mais non à ceux qui, comme toi, désirent pénétrer les choses divines avant de croire. En effet cette connaissance est le prix du mérite, et le mérite s'acquiert par la foi. Mais la grâce même de la foi ne suppose, de notre part, aucun mérite antérieur. Quel est en effet le mérite du pécheur et de l'impie ? Or le Christ est mort pour les impies et pour les pécheurs [6], afin que la vocation à la foi fût le fruit de la grâce, et non du mérite, et que pourtant nous méritassions en croyant. On ordonne donc aux pécheurs de croire, afin d'être, par là, purifiés de leurs péchés. Car ils ignorent encore ce qu'ils verront plus tard, quand leur vie sera pure.

Par conséquent, ne pouvant voir sans bien vivre, ni bien vivre sans croire, ils doivent évidemment commencer par la foi, afin que les préceptes auxquels ils croiront les détournant du siècle, leur fassent un cœur pur où Dieu puisse se manifester. En effet « Heureux ceux qui « ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu [1] ; » le prophète s'écrie aussi : « Cherchez-le dans la « simplicité de votre cœur [2]. » C'est donc avec raison qu'on dit à ceux qui persévèrent dans la vie du vieil homme, et chez qui l'œil de l'âme est voilé de ténèbres : « O homme, qui es-tu pour con- « tester avec Dieu ? Le vase d'argile dit-il au « potier : Pourquoi m'as tu fait ainsi. Le po- « tier n'a-t-il pas le pouvoir de faire, de la « même masse d'argile, un vase d'honneur et « un vase d'ignominie ? » Purifie-toi du vieux levain, afin d'être une nouvelle pâte [3], et dans ce nouvel état, ne te contente pas d'être en Jésus-Christ un petit enfant qu'il faille abreuver de lait [4] ; mais élève-toi jusqu'à l'homme parfait, pour être de ceux dont il est dit : « Nous prêchons la « sagesse parmi les parfaits [5]. » Alors tu apprendras avec exactitude et netteté, les secrets du Dieu Tout-Puissant sur les mérites les plus cachés des âmes, et sur la grâce ou la justice.

4. Pour ce qui regarde Pharaon, la réponse est facile. Les persécutions qu'il avait infligées aux étrangers, habitant en son royaume, lui avaient mérité un endurcissement de cœur tel qu'il n'ajouta point foi aux ordres de Dieu, malgré les miracles les plus éclatants. Ainsi, de la même masse de péché, Dieu a tiré des vases de miséricorde, les enfants d'Israël qu'il devait sauver, quand ils lui adresseraient leur prières ; et des vases de colère, c'est-à-dire Pharaon et son peuple, dont la punition devait servir d'exemple à ces mêmes enfants d'Israël ; parce que, bien que les uns et les autres fussent pécheurs et par conséquent appartinssent à la même masse, il fallait cependant traiter différemment ceux qui s'étaient multipliés dans la foi en un seul Dieu. « Il a donc supporté avec une patience extrême « les vases de colère propres à être détruits. » Par ces mots « avec un patience extrême, » l'Apôtre indique assez les anciennes iniquités que Dieu avait supportées chez eux, pour s'en venger dans l'occasion, quand leur punition devait contribuer au salut de ceux qu'il fallait délivrer. « Afin de manifester les richesses de « sa gloire sur les vases de miséricorde qu'il a « préparés pour la gloire. » Peut-être ceci te

I Jean, I, 12 — [2] 15 — [3] Ib xv, 1 Cor. xv, 49, — [4] Col. III, 9. 10. — [5] Rom. IX, 21. — [6] Ib. v, 6.

[1] Matt. v, 8. — [2] Sag. I. 1. — [3] 1 Cor. v, 7 — [4] Ib. III, 2. — [5] Ib. II, 6.

trouble-t-il et reviens-tu à dire : « Il a pitié de « qui il veut et il endurcit qui il veut. De quoi « se plaint-il encore ? car qui résiste à sa vo- « lonté [1] ? » Certainement il a pitié de qui il veut, et il endurcit qui il veut ; mais cette volonté de Dieu ne peut être injuste ; car elle a son origine dans des mérites très-secrets. Et les pécheurs eux-mêmes, quoiqu'ils appartiennent à la même masse par la communauté du crime, ont cependant entre eux des différences. Il y a donc dans les uns quelque chose qui les rend d'avance dignes de la justification, bien qu'ils ne soient pas encore justifiés ; et chez d'autres, ils se trouve aussi quelque chose qui leur mérite l'endurcissement. Aussi le même Apôtre dit-il ailleurs : « Parce qu'ils n'ont pas montré qu'ils avaient la « connaissance de Dieu, Dieu les a livrés à un « sens réprouvé [2]. » *Dieu les a livrés à un sens reprouvé*, c'est-à-dire il a endurci le cœur de Pharaon ; *parce qu'ils n'ont pas montré qu'ils avaient la connaissance de Dieu* ; c'est-à-dire qu'ils ont ainsi mérité d'être livrés à un sens reprouvé.

5. Cependant il est vrai de dire que « cela ne « dépend ni de celui qui veut, ni de celui qui « court, mais de Dieu qui fait miséricorde. [3] » En effet, si l'homme coupable de fautes légères, ou même de fautes graves et nombreuses, obtient la miséricorde de Dieu, à force de gémissements, de douleurs et de regrets, ce n'est point là son œuvre, puisque, abandonné à lui-même, il aurait péri, mais celle du Dieu compatissant, qui s'est laissé toucher par ses prières et son repentir. En effet c'est peu de chose de vouloir, si Dieu ne fait miséricorde ; mais Dieu, qui invite à la paix, ne fait miséricorde qu'autant que la volonté a pris l'avance [4] : car la paix sur la terre est pour les hommes de bonne volonté [5]. Et comme personne ne peut vouloir s'il n'est prévenu et appelé, soit au dedans, là où l'œil de l'homme ne pénètre pas, soit extérieurement par la parole ou par quelques signes visibles, il en résulte que c'est encore Dieu qui opère le vouloir en nous [6].

En effet tous ceux qui furent invités au festin préparé, dont parle le Seigneur dans l'Evangile, ne voulurent pas y venir ; et ceux qui y vinrent ne l'auraient pu, s'ils n'y eussent été invités [7]. Ainsi ceux qui vinrent ne peuvent se l'attribuer, parce qu'ils durent être invités pour venir ; et ceux qui ne vinrent pas ne peuvent en accuser qu'eux-mêmes, puisque, étant appelés, ils étaient libres de venir. La vocation est donc le principe de la volonté, antérieurement au mérite. Donc si quelqu'un peut s'attribuer d'être venu quand on l'a appelé, il ne peut s'attribuer d'avoir été appelé. Quant à celui qui ne vient pas, quoique appelé, de même que sa vocation n'était point le fruit de ses mérites, ainsi son refus de se rendre à l'appel devient le principe de sa condamnation. Par là se trouveront réunies ces deux choses : « Je célèbrerai en vous, Seigneur, la miséri- « corde et la justice [1]. » La vocation est l'œuvre de la miséricorde ; à la justice se rattachent et le bonheur de ceux qui ont été appelés et sont venus, et le supplice de ceux qui n'ont pas voulu venir. Pharaon ignorait-il tout le bien que l'arrivée de Joseph avait procuré à l'Egypte [2] ? La connaissance de ce fait était une invitation à ne pas se montrer ingrat, et à traiter avec bonté le peuple d'Israël. Pour n'avoir point cédé à cet appel, pour s'être montré cruel envers ceux qu'il devait traiter avec humanité et douceur, il a mérité que son cœur fût endurci et son esprit aveuglé au point de ne pas croire à des signes si nombreux et si éclatants de la puissance de Dieu ; et, soit par son endurcissement soit par sa submersion visible dans la mer Rouge, de servir de leçon au peuple même qu'il avait persécuté injustement, jusqu'à s'attirer cette double punition [3].

6. Or cet appel qui agit ou chez les individus, ou chez les peuples, ou dans le genre humain tout entier : selon les circonstances, est l'œuvre d'une haute et mystérieuse Providence. Ainsi s'expliquent ces paroles : « Je t'ai sanctifié dans « le sein maternel [4] ; » et encore : « Je t'ai vu, « avant que tu fusses conçu [5] ; » et ailleurs : « J'ai « aimé Jacob et j'ai haï Esaü [6] : toutes paroles prononcées avant la naissance de ceux qui en étaient l'objet. Elles ne peuvent être comprises que par ceux peut-être qui aiment Dieu de tout leur cœur, de toute leur âme, de tout leur esprit, et leur prochain comme eux-mêmes [7]. Fondés sur une si grande charité, peut-être peuvent-ils déjà comprendre avec les saints quelle est la longueur, la largeur, la hauteur et la profondeur [8]. Cependant il est un point qu'il faut croire de la foi la plus ferme : c'est que Dieu ne peut rien faire d'injuste, et qu'il n'existe aucun être qui

[1] Rom. IX, 18-21. — [2] Ib. I, 28. — [3] Rom. IX, 16. — [4] [illegible] I, ch. XXVI. — [5] Luc, II, 14. — [6] Phil. II, 13. — [7] Luc, XIV, 16-26.

[1] Ps. C, 1. — [2] Gen. XLI. — [3] Ex. V. XIV. — [4] Jér. I, 5. — [5] Ib. — [6] Mal. I, 2, 3. — [7] Matt. XXII, 37-39. — [8] Eph. III, 18.

ne lui doive tout ce qu'il est ; puisque c'est à lui qu'est dû tout honneur, toute beauté, toute harmonie entre les parties. Mais si on s'attaque à tout cela, si on en dépouille complétement ce qui existe, il ne reste plus rien.

LXIX. — *Sur ce passage* : « *Alors le Fis lui-* « *même sera soumis à celui qui lui a soumis toutes* « *choses* [1]. » — 1. Ceux qui prétendent que le Fils n'est point égal au Père, citent souvent le texte de l'Apôtre : « Et lorsque tout lui aura été soumis, « alors le Fils lui-même sera soumis à Celui « qui lui a soumis toutes choses. » En effet ils ne pourraient cacher aucune erreur sous le voile du christianisme, s'ils ne l'appuyaient sur quelques textes des Ecritures mal compris. Ils disent donc : si le Fils est égal au Père, comment lui sera-t-il soumis ? Ce qui revient à cette autre question de l'Evangile : si le Fils est égal au Père, comment le Père est-il plus grand que lui? Car le Seigneur a dit lui-même : « Parce « que mon Père est plus grand que moi [2]. » Or la règle de la foi catholique est que, chaque fois qu'il est dit dans l'Ecriture que le Fils est moins grand que le Père, cela doit s'entendre du Fils en tant qu'homme, et que quand il est dit son égal, cela doit s'entendre du Fils en tant que Dieu. On comprend maintenant le sens de ces paroles : « Mon Père est plus grand que moi, » et : « Moi et mon Père nous sommes un [3] ; » puis : « le Verbe était Dieu, » et : « le Verbe a été » fait chair ; [4] » puis encore : « Il n'a pas cru que « ce fût une usurpation de se faire égal à Dieu, « mais il s'est anéanti lui-même, prenant la forme « d'esclave [5]. »

Mais comme souvent, en dehors du fait de l'Incarnation, on parle de ce qui est propre à la personne seulement, et que le Père est simplement le Père, et le Fils le Fils : les hérétiques s'imaginent que dans ces passages ainsi entendus, il ne peut être question d'égalité. Il est écrit, disent-ils : « Tout a été fait par lui [6] ; » oui, par l'entremise du Fils, du Verbe de Dieu : mais qui a tout fait, si ce n'est le Père? Or on ne lit nulle part que le Fils ait rien fait par le Père. De même il est écrit que le Fils est l'image du Père, [7] et on ne lit nulle part que le Père soit l'image du Fils. Puis l'un engendre, l'autre est engendré ; puis encore bien d'autres expressions de ce genre, qui ne se rapportent point à l'égalité de substance, mais à la propriété des personnes. Et comme ces hérétiques prétendent qu'il ne peut y avoir d'égalité dans les personnes, parce que leurs esprits trop grossiers, sont incapables de pénétrer ces questions, il faut les écraser sous le poids de l'autorité. Si en effet il n'était pas possible d'admettre l'égalité des personnes : de celui par qui tout a été fait et de celui qui a tout fait, de l'image et du type, de l'engendré et de celui qui engendre : l'Apôtre n'aurait pas dit, pour fermer la bouche à des disputeurs opiniâtres : « Il n'a « pas cru que ce fût une usurpation de se faire « égal à Dieu. »

2. Ainsi puisque les passages où est établie la distinction du Père et du Fils, se rapportent les uns aux propriétés des personnes, les autres au mystère de l'Incarnation ; on peut, mais en maintenant la divinité, l'unité et l'égalité du Père et du Fils, demander ici dans lequel de ces deux sens doit s'entendre ce que dit l'Apôtre : « Alors « le Fils lui-même sera soumis à Celui qui lui a « soumis toutes choses. » Le contexte jette ordinairement du jour sur un texte, quand on examine avec attention le sujet même dont il s'agit et l'objet que se proposait l'écrivain. Or nous trouvons que ces paroles viennent à la suite de celles-ci, placées plus haut : « Mais maintenant le « Christ est ressuscité d'entre les morts, comme « prémices de ceux qui dorment. » L'Apôtre traitait en effet de la résurrection des morts. Or, c'est en tant qu'homme que le Seigneur est ressuscité, comme le prouve très-clairement ce que l'Apôtre ajoute : « Car par un homme est venue « la mort, et par un homme la résurrection des « morts. Et comme tous meurent en Adam, tous « revivent aussi dans le Christ, mais chacun en « son rang : le Christ comme prémices : puis « ceux qui sont au Christ, en sa présence. « La fin suivra lorsqu'il aura remis le royaume « à Dieu et au Père ; qu'il aura anéanti toute « principauté, toute puissance et toute vertu. « Car il faut qu'il règne jusqu'à ce qu'il ait mis « tous ses ennemis sous ses pieds. Or le dernier « ennemi détruit sera la mort. Car Dieu a tout « mis sous les pieds de son Fils. Quand donc l'E- « criture dit : Tout lui a été soumis, elle excepte « sans doute Celui qui lui a tout soumis. Et lorsque « tout lui aura été soumis, alors le Fils lui-même « sera soumis à Celui qui lui a soumis toutes choses, « afin que Dieu soit tout en tout. [1] » Il est donc clair qu'il s'agit ici du Christ en tant qu'homme.

[1] I Cor. xv, 28. — [2] Jean, xiv, 28 — [3] Ib. x, 30. — [4] Ib. i, 1-14. — [5] Phil. ii. 6, 7. — [6] Jean, i, 3. — [7] Col i, 15.

[1] I Cor. xv, 20-28.

3. Mais il y a dans ce passage, dont je viens de citer le texte en entier, d'autres points à examiner. D'abord ces paroles : « Lorsqu'il aura « remis le royaumme à Dieu et au Père, » comme si le Père ne possédait pas le royaume maintenant. Puis cet autre endroit : « Car il « faut qu'il règne jusqu'à ce qu'il ait mis tous « ses ennemis sous ses pieds, » comme s'il ne devait plus régner ensuite, et qu'on dût rattacher à ces expressions les mots qui précèdent : « La fin suivra. » Une interprétation sacrilége a expliqué ce mot de *fin* par une extinction du règne du Christ, tandis qu'il est écrit : « Et « son règne n'aura pas de fin [1]. » Enfin ce verset : « Et lorsque tout lui aura été soumis, alors le « Fils lui-même sera soumis à Celui qui lui a « soumis toutes choses , » où l'on a voulu voir ou que tout n'est pas soumis au Fils, ou que lui-même n'est pas soumis au Père.

4. Une formule de langage résout toute la difficulté. C'est effectivement un usage ordinaire dans l'Ecriture de dire qu'une chose, qui existe toujours, se fait en quelqu'un, au moment même où elle commence à se manifester en lui. C'est ainsi que nous disons dans l'oraison dominicale : « Que votre nom soit sanctifié [2], » comme si ce nom n'était pas toujours saint. Donc ce mot « soit « sanctifié, » signifie soit connu comme saint. De même ici ces paroles : « Lorsqu'il aura remis « le royaume à Dieu et au Père, » signifient alors qu'il aura prouvé que son Père règne, en sorte que ce que le fidèle croit et ce que l'infidèle nie maintenant, soit réellement et clairement démontré. Or il anéantira toute principauté et toute puissance, en manifestant d'une manière certaine le règne de son Père ; et tous sauront qu'aucun des princes ni des puissants, soit dans le ciel soit sur la terre, n'a eu par lui-même la principauté ou la puissance, mais par le don de Celui par qui tout est non-seulement créé, mais établi à sa place. En effet au jour de cette manifestation, personne ne conservera plus le moindre espoir dans un prince ou dans un homme ; c'est ce que le prophète proclame dès à présent : « Il vaut mieux espérer en « Dieu qu'espérer en l'homme : il vaut mieux « placer sa confiance en Dieu que dans les prin- « ces [3]; » il veut par cette considération que l'âme s'élève déjà jusqu'au royaume du Père, n'estime d'autre autorité que la sienne et se garde d'une fatale complaisance en elle-même. Le Christ remettra donc le royaume à Dieu et au Père, alors que, par lui, le Père sera connu tel qu'il est. Car son royaume est formé de ceux en qui il règne maintenant par la foi. Autre en effet est le règne du Christ en tant que Dieu, et exercant son empire sur toutes les créatures ; autre son règne dans l'Eglise, qui a foi en lui et lui dit : « Possédez-nous [1], » bien qu'il possède toutes choses. L'Apôtre dit dans le même sens : « Lors- « que vous étiez esclaves du péché, vous étiez « libres à l'égard de la justice [2]. » Il anéantira donc toute principauté, toute puissance et toute vertu en ce sens que quiconque verra le Père par le Fils n'aura plus ni besoin ni envie de se complaire en sa propre puissance, ni en aucune puissance créée.

5. « Car il faut qu'il règne jusqu'à ce qu'il « ait mis tous ses ennemis sous ses pieds, » c'est-à-dire il faut que son règne soit manifesté de telle manière que tous ses ennemis soient forcés de reconnaître sa puissance royale. C'est en ce sens qu'il mettra ses ennemis sous ses pieds. Que si nous appliquons ce mot aux justes, cela veut dire qu'ils sont devenus justes, de pécheurs qu'ils étaient, et qu'ils se sont soumis à lui par la foi. Quant aux méchants qui seront exclus du futur bonheur des justes, il faut entendre que, confondus par l'éclatante manifestation de son règne, ils seront forcés de confesser qu'il est roi. Donc ces paroles : « Il faut qu'il règne « jusqu'à ce qu'il ait mis ses ennemis sous ses « pieds, » ne veulent pas dire qu'après avoir mis ses ennemis sous ses pieds, il cessera de régner : mais que son règne sera manifesté avec tant d'évidence que ses ennemis ne pourront le contester en aucune façon. Quand il est écrit : « Ainsi nos yeux sont tournés vers le Seigneur « notre Dieu, jusqu'à ce qu'il ait pitié de nous [3], » cela ne veut pas dire que, quand le Seigneur aura eu pitié de nous, nous détournerons de lui nos yeux. Car notre bonheur consiste à jouir de lui en le contemplant. Il en est de même ici : si nous ne tournons nos regards vers le Seigneur que jusqu'à ce que nous ayons obtenu miséricorde, ce n'est pas pour les détourner ensuite, mais parce que notre but est rempli. « Jusqu'à ce que » signifie donc : *pas au delà.* » Jusqu'à quel point, c'est-à-dire de quelle manière plus éclatante, le règne du Christ pourrait-il être manifesté qu'en forçant ses ennemis à reconnaître son empire ? Mais autre chose est de ne plus se manifester, autre chose de ne plus exister. Ne plus se mani-

[1] Luc, I, 33. — [2] Matt. VI, 9. — [3] Ps. CXVII, 8, 9.

[1] Is. XXVI, 13. — [2] Rom, VI, 20. — [3] Ps. CXXII, 2.

fester, c'est ne pas éclater davantage; ne plus exister, ce serait cesser d'être. Or quand le règne du Christ sera-t-il plus manifeste, que quand il aura éclaté aux yeux de tous ses ennemis?

6. « Le dernier ennemi détruit sera la mort. » Elle ne pourra manquer d'être détruite, quand ce corps mortel aura revêtu l'immortalité. « Car « il lui a mis tout sous les pieds, » c'est-à-dire il lui a donné le pouvoir de détruire même la mort. « Quand donc l'Ecriture dit : « Tout lui a « été soumis (le prophète l'a dit en effet dans « les psaumes [1],) elle excepte sans doute Celui qui « lui a tout soumis. » L'Apôtre veut dire que le Père a tout soumis à son Fils, comme le Seigneur lui-même le répète en beaucoup de passages de l'Evangile, non-seulement parce qu'il a pris la forme d'esclave, mais à cause du principe même dont il émane et qui le rend l'égal de Celui dont il procède. Car le Christ aime à tout rapporter à un seul principe, comme étant lui-même l'image de ce principe, et celui en qui habite toute la plénitude de la divinité [2].

7. « Et lorsque tout lui aura été soumis, alors « le Fils lui-même sera soumis à Celui qui lui a « soumis toutes choses. » Non qu'il n'en soit pas déjà ainsi maintenant ; mais alors cela sera manifesté, suivant la formule de langage que nous avons expliquée plus haut : « Afin que Dieu soit « tout en tous. » Et ce sera proprement ce dont l'Apôtre a parlé en premier lieu, voulant d'abord dire en abrégé ce qu'il se proposait d'exposer en détail. Car il parlait de la résurrection, quand il disait : « Le Christ comme prémices ; puis ceux « qui sont au Christ, en sa présence ; ensuite la « fin. » Or la fin sera « que Dieu soit tout en « tous. » Autre en effet est la fin qui veut dire perfection, autre la fin qui signifie destruction ; autre, par exemple, celle d'une tunique qu'on finit de tisser, autre celle d'un mets qu'on consomme en le mangeant. Or on dit que Dieu est tout en tous, quand aucun de ceux qui s'attachent à lui n'aime sa propre volonté aux dépens de la sienne, et quand tous comprennent clairement ce que l'Apôtre dit ailleurs : « Qu'as-tu que « tu n'aies reçu [3] ? »

8. Il en est qui entendent autrement ce passage : « Il faut qu'il règne jusqu'à ce qu'il ait mis « tous ses ennemis sous ses pieds. » Ils attachent au mot *régner* une autre signification que là où il est dit : « Lorsqu'il aura remis le royaume « à Dieu et au Père. » Selon eux, dans ce dernier cas, il est question du règne que Dieu exerce sur toute créature ; dans le premier, *régner* a le sens de marcher contre l'ennemi, ou de défendre l'État ; en sorte que, en disant : « Il faut « qu'il règne jusqu'à ce qu'il ait mis tous ses en- « nemis sous ses pieds, » l'Apôtre entendrait qu'il n'y aura plus besoin de l'autorité telle que l'exercent les généraux d'armée, quand l'ennemi sera soumis de manière à ne pouvoir plus se révolter. Car on lit positivement dans l'Evangile : « Et son règne n'aura point de fin, » en ce sens qu'il règne pour l'éternité. Quant à la lutte livrée sous son étendard au démon, elle durera jusqu'à ce qu'il ait mis tous ses ennemis sous ses pieds ; puis elle cessera quand nous jouirons de la paix éternelle.

9. Que tout ceci soit dit pour nous faire comprendre la nécessité d'étudier plus attentivement le règne que le Seigneur exerce par la mystérieuse application de son incarnation et de sa passion. En tant qu'il est le Verbe de Dieu, son règne n'a ni fin, ni commencement, ni interruption. Mais en tant que Verbe fait chair [1], il a commencé à régner chez les croyants par la foi à son Incarnation. Ce que le prophète exprime ainsi : « C'est par le bois que le Seigneur a « régné [2]. » Par là aussi il a anéanti toute principauté, toute puissance et toute vertu, en sauvant, non par la gloire, mais par l'humilité, ceux qui croient en lui. C'est là le secret caché aux sages et aux prudents, et révélé aux petits [3] ; car il a plu à Dieu de sauver les croyants par la folie de la prédication [4]. Et, parmi ces petits, l'Apôtre affirme qu'il ne sait autre chose que Jésus, et Jésus crucifié [5]. Cette prédication est nécessaire, jusqu'à ce que tous les ennemis du Christ soient sous ses pieds, c'est-à-dire que tout l'orgueil du siècle ait cédé et se soit soumis à son humilité, figurée ici, ce me semble, par ses pieds : ce qui est déjà accompli en grande partie, et que nous voyons s'accomplir tous les jours.

Mais pourquoi tout cela ? Pour remettre le royaume à Dieu et au Père, c'est-à-dire pour élever jusqu'à le voir dans cette nature qui le rend égal au Père, ceux qui se seront nourris de la foi à son Incarnation. Déjà il l'annonçait à ceux qui croyaient en lui, quand il leur disait : « Si vous « demeurez dans ma parole, vous serez vraiment « mes disciples, et vous connaîtrez la vérité et

[1] Ps. VIII, 8. — [2] Col. XII, 9. — [3] I Cor. IV, 7.

[1] Jean, I, 14. — [2] Ps. XCV, 10. — [3] Matt. XI, 26. — [4] I Cor. I, 21. — [5] Ib. II, 2.

« la vérité vous rendra libres [1]. » En effet, il remettra le royaume à son Père quand il règnera dans ceux qui contemplent la vérité, comme étant égal à son Père, et que, par lui-même, Fils unique, il rendra le Père visible en sa substance. Maintenant il règne chez les croyants comme s'étant anéanti et revêtu de la forme d'esclave [2]. Mais alors il remettra le royaume à Dieu et au Père, lorsqu'il aura anéanti toute principauté, toute puissance et toute vertu. Et comment les anéantira-t-il, si ce n'est par l'humilité, la patience et l'infirmité ? Quelle principauté n'est pas réduite à néant, quand le Fils de Dieu ne règne chez les croyants que parce que les princes du siècle l'ont jugé ? Quelle puissance restera debout, quand Celui par qui tout a été fait n'a d'empire sur les fidèles que pour avoir été soumis aux puissances, au point de dire à un homme : « Tu n'aurais aucun pouvoir sur moi, « s'il ne t'avait été donné d'en haut [3] ? » Quelle vertu ne sera pas détruite, quand Celui par qui les cieux ont été affermis, ne règne sur les croyants que parce qu'il a été infirme jusqu'à subir la croix et la mort ? C'est ainsi proprement que le Fils de Dieu règne par la foi des croyants. Car ce n'est pas du Père qu'on peut dire ou croire qu'il s'est incarné, qu'il a été jugé ou mis en croix. Or comme Dieu égal au Père, il règne avec le Père sur ceux qui contemplent la vérité. Il ne perd donc point lui-même le royaume qu'il remettra à Dieu et au Père, quand il conduira ceux qui croient maintenant en lui, de la foi de son Incarnation, à la possession de la divinité ; mais le Père et le Fils se donneront, comme une seule nature, pour faire le bonheur des élus qui les contempleront. Et tant que les hommes ne seront pas capables de voir clairement l'égalité du Père et du Fils, il faut que le Fils règne par ce que les hommes peuvent comprendre en lui, par ce qu'il a pris volontairement, c'est-à-dire par l'humilité de l'Incarnation, jusqu'à ce qu'il ait mis tous ses ennemis sous ses pieds, c'est-à-dire encore jusqu'à ce que tout orgueil mondain se soit abaisé devant l'humilité de son Incarnation.

10. Sans doute ces paroles : « Et alors le Fils « lui-même sera soumis à Celui qui lui a soumis « toutes choses, » doivent s'entendre du Christ incarné: car il s'agissait précisément de la résurrection des morts. Cependant on peut demander si elles s'appliquent seulement au Christ en tant qu'il est le chef de l'Eglise [1], ou au Christ tout entier, dans son corps et dans ses membres. En effet, quand l'Apôtre dit au Galates : « Il ne dit pas : A ceux qui naîtront, comme par- « lant de plusieurs, mais comme d'un seul : Et « à celui qui naîtra de toi, c'est-à-dire au Christ : » de peur qu'on n'appliquât ces paroles qu'au Christ né de la vierge Marie, saint Paul ajoute plus bas : « Car vous n'êtes tous qu'un dans le Christ Jésus. « Et si vous êtes tous au Christ, vous êtes donc « de la postérité d'Abraham [2]. » Ailleurs, parlant aux Corinthiens de la charité et empruntant aux membres du corps une comparaison : « Comme le corps, dit-il, est un, quoique ayant « beaucoup de membres, et que tous les mem- « bres du corps, quoique nombreux, ne soient « cependant qu'un seul corps ; ainsi est le Christ. » Il ne dit pas : Ainsi est le corps du Christ ; mais « ainsi est le Christ, » pour nous montrer que par le Christ on peut très-bien entendre le tout, c'est-à-dire le chef avec son corps, qui est l'Eglise. En beaucoup d'autres endroits de l'Ecriture nous trouvons qu'on prend le mot *Christ* dans le même sens, c'est-à-dire du Christ avec tous ses membres, avec ceux à qu'il a été dit : « Vous êtes « le corps et les membres du Christ [3]. » Il n'est donc point déraisonnable d'appliquer ces paroles : « Alors le Fils lui-même sera soumis à Celui « qui lui a soumis toutes choses, » de les appliquer, dis-je, non-seulement au Christ comme chef de l'Eglise, mais aussi à tous les saints, qui ne font qu'un dans le Christ, une même race d'Abraham, soumise, en contemplant l'éternelle vérité, pour y trouver le bonheur, sans éprouver aucune résistance ni dans le corps ni dans l'âme, « en « sorte que, » personne n'aimant plus son propre pouvoir, « Dieu soit tout en tous. »

LXX. — *Sur ces paroles de l'Apôtre* : « *La mort « a été absorbée dans la victoire. O mort, où est ta « résistance ? Où est, ô mort, ton aiguillon ? Or « l'aiguillon de la mort, c'est le péché, et la force « du péché, la loi* [4]. » — Par mort, je pense, l'Apôtre entend ici l'habitude de la chair, qui résiste à la bonne volonté par l'attrait des jouissances temporelles. Il ne dirait pas : « O mort, où est « ta résistance ? » s'il n'y avait pas eu résistance et combat. Or la lutte de la chair est décrite dans le passage suivant : « La chair convoite contre l'es- « prit, et l'esprit contre la chair. En effet ils « sont opposés l'un à l'autre, de sorte que vous

[1] Jean, VIII, 31, 32. — [2] Philip. II, 7. — [3] Jean, XIX, 11.

[1] Eph. V, 23. — [2] Gal. III, 16, 28, 29. — [3] I Cor. XII, 12-27. — Ib, XV, 54-56.

« ne faites pas ce que vous voulez [1]. » La sanctification parfaite produit donc cet effet que tout appétit charnel est soumis à notre esprit éclairé et vivifié, c'est-à-dire à la bonne volonté. Et comme nous nous voyons maintenant privés de beaucoup de jouissances puériles, dont le refus causait à notre enfance les plus cruels tourments : ainsi devons-nous croire qu'il en sera de toute délectation charnelle, quand une sainteté parfaite aura tout réparé dans l'homme. Mais tant qu'il y aura en nous quelque chose qui résiste à la bonne volonté, nous avons besoin du secours de Dieu par l'entremise des âmes pieuses et des bons anges, afin que si notre blessure nous incommode avant d'être guérie, elle ne détruise au moins pas en nous la bonne volonté.

Nous avons mérité cette mort par le péché : péché parfaitement libre, parfaitement volontaire, puisqu'il n'y avait, dans le paradis terrestre, aucune douleur, aucune privation de jouissance, qui pût, comme aujourd'hui, faire obstacle à la bonne volonté. Par exemple, si quelqu'un n'a jamais eu de goût pour la chasse, il reste pleinement libre de chasser ou de ne pas chasser, et on ne lui fait aucune peine en l'en empêchant. Mais s'il a abusé de cette liberté, en chassant contre l'ordre d'un maître, le plaisir s'insinuant peu à peu dans son âme, la blesse, au point que, s'il veut s'en abstenir, il ne le peut plus sans douleur et sans peine : ce qui ne lui fût point arrivé, si son âme avait conservé sa santé parfaite. « Donc l'aiguillon de la mort, « c'est le péché, » parce que le péché procure une délectation qui met obstacle à la bonne volonté, et dont la privation cause de la douleur. Or, cette délectation, nous l'appelons mort, et avec raison, parce qu'elle consiste dans un défaut de l'âme devenue plus mauvaise. « Et la « force du péché, c'est la loi ; » parce que les actions défendues par la loi sont commises avec plus de méchanceté et de perversité, que si elles n'étaient pas défendues. La mort sera donc absorbée dans la victoire, quand, l'homme étant entièrement sanctifié, les délectations charnelles auront disparu dans la jouissance parfaite des biens spirituels.

LXXI. — *Sur ce passage de l'Ecriture : « Portez les fardeaux les uns des autres, et c'est ainsi que vous accomplirez la loi du Christ ?* — 1. Comme l'observation de l'ancienne loi avait la crainte pour motif, aucun passage ne prouve mieux que l'amour est le fruit du nouveau Testement, que celui où l'Apôtre nous dit : « Portez les fardeaux les uns des autres, et c'est ainsi que vous accomplirez la loi du Christ. » On comprend qu'il parle ici de la loi que le Christ nous a faite de nous aimer les uns les autres, et sur laquelle il insiste jusqu'à dire : « C'est en cela qu'on connaîtra que vous êtes « mes disciples, si vous vous aimez les uns les « autres [1]. Or le propre de cet amour est de porter mutuellement nos fardeaux. Mais ce devoir, qui n'est pas éternel, nous conduira certainement à l'éternelle béatitude, où il n'y aura plus de charges mutuelles à supporter. Maintenant donc pendant cette vie, c'est-à-dire pendant cette route, portons les fardeaux les uns des autres, pour mériter de parvenir à cette autre vie où il n'y a de fardeau d'aucune espèce. Ceux qui ont étudié les mœurs des animaux racontent que, quand les cerfs passent un bras de mer pour atteindre un pâturage dans une île, ils se rangent de manière à supporter mutuellement le poids de leur tête ou plutôt de leurs bois, en sorte que chacun avance sa tête et la pose sur celui qui le précède. Et comme nécessairement le premier n'en trouve aucun autre pour lui rendre ce service, on ajoute que le poste est occupé tour à tour par les membres de la troupe, de manière que celui qui était en avant, fatigué de porter le poids de sa tête, passe en arrière et est remplacé par le second qui s'appuyait sur lui. C'est ainsi que, portant les fardeaux les uns des autres, ils traversent la mer jusqu'à ce qu'ils arrivent à la terre ferme [2]. C'est peut-être cette particularité que Salomon avait en vue, quand il disait : « Que ton cerf chéri, « que ton poulain bien-aimé s'entretiennent « avec toi [3]. » En effet, il n'y a pas de plus grande preuve d'affection que de porter les charges d'un ami.

2. Cependant nous ne pourrions mutuellement supporter nos charges, si nous étions affligés du même genre d'infirmité, et en même temps ; mais la diversité du temps et la variété dans les espèces d'infirmité font qu'on peut remplir ce devoir. Par exemple, tu porteras la colère de ton père, quand tu ne seras point irrité contre lui ; comme lui, à son tour, supportera avec douceur et calme le poids de la tiennne, au jour où tu en seras dominé. Ceci se rapporte à la diversité du temps, quand ceux qui se doivent le support

[1] Gal. v, 17. — [2] Ib. vi. 2.

[1] Jean, xiii, 34, 35. — [2] Pline, l. viii, ch. 32. — [3] Prov. v, 19.

mutuel sont sujets à la même infirmité ; il s'agit en effet de la colère des deux côtés. Mais donnons un exemple de faiblesses différentes : quelqu'un a reprimé sa loquacité, mais n'a pas corrigé son opiniâtreté, tandis qu'un autre, toujours loquace, n'est plus obstiné ; ils doivent supporter charitablement, l'un la loquacité, l'autre l'opiniâtreté de son frère, jusqu'à ce qu'ils soient guéris tous les deux. Mais la même infirmité se produisant chez deux hommes en même temps, ne peut être l'objet du support mutuel, parce qu'elle devient obstacle pour elle-même. A l'égard d'un tiers, deux hommes irrités peuvent tomber d'accord et se supporter ; si tant est qu'on puisse appeler cela support, et non mutuel soulagement. C'est ainsi que deux hommes tristes pour le même sujet, se supportent mieux, s'appuient mieux l'un sur l'autre, que si l'un était triste et l'autre joyeux ; mais s'ils sont la cause de leur mutuelle tristesse, ils ne peuvent plus se supporter. Dans ces sortes d'affections, il faut quelque peu condescendre à la maladie même dont on veut guérir son prochain, et cela, non pour la partager entièrement, mais pour lui venir en aide, absolument comme on se baisse pour tendre la main à quelqu'un qui est à terre. En effet on ne se couche pas à côté de lui pour partager sa situation ; on se contente de s'incliner, pour l'aider à se relever.

3. Aucun motif n'est plus puissant pour nous déterminer à remplir volontiers le devoir du support mutuel, que le souvenir de ce que le Seigneur a souffert pour nous. C'est ce que l'Apôtre nous rappelle quand il nous dit : « Ayez « en vous les sentiments qu'avait en lui le Christ « Jésus. Il avait la nature de Dieu, et il n'a pas « cru que ce fût une usurpation de se faire égal « à Dieu ; et pourtant il s'est anéanti lui-même, « prenant la forme d'esclave, ayant été fait sem- « blable aux hommes et reconnu pour homme par « les dehors ; il s'est humilié lui-même, s'étant « fait obéissant jusqu'à la mort, et à la mort de la « croix. » Plus haut il avait dit : « Chacun ayant « égard, non à ses propres intérêts, mais à ceux « d'autrui [1]. » C'est à cette pensée qu'il rattache ce que nous venons de citer, puisqu'il le fait suivre immédiatement de ces mots : « Ayez en « vous les sentiments qu'avait en lui le Christ « Jésus. » Son but est de nous montrer que si le Seigneur, en tant qu'il était le Verbe fait chair et qu'il a habité parmi nous [2], bien qu'il fût sans péché, a cependant porté le poids de nos péchés, ayant égard, non à ses propres intérêts, mais aux nôtres : nous devons, à son imitation, supporter volontiers nos charges mutuelles.

4. A cette pensé s'en ajoute une autre : le Seigneur a revêtu l'humanité, et nous, nous sommes hommes ; et nous devons considérer que nous avons pu, que nous pouvons encore éprouver cette peine d'esprit ou de corps, dont nous voyons le prochain affligé. Supportons donc son infirmité comme nous voudrions qu'il la supportât en nous, si par hasard nous l'éprouvions et qu'il en fût exempt. C'est le sens de ces paroles de l'Apôtre : « Je me suis fait tout à tous, pour « les sauver tous [1]. » Il pensait qu'il aurait pu lui-même être atteint du défaut dont il désirait affranchir les autres. C'était donc chez lui compassion, et non mensonge, comme quelques-uns l'en soupçonnent, surtout ceux qui ont intérêt à abriter sous le patronage d'un grand nom leurs propres mensonges qu'ils ne peuvent plus contester.

5. Tu dois aussi songer qu'il n'est pas d'homme qui ne puisse avoir, quand même on ne la verrait pas, quelque bonne qualité que tu n'as pas encore, et qui lui donne sur toi un avantage incontestable. Cette pensée est très-propre à refouler et à dompter l'orgueil. Parce qu'il y a en toi quelque bien manifeste, éclatant, ne t'imagine pas qu'un autre n'en puisse avoir qui soit caché, qui soit même d'une plus grande valeur et l'élève au dessus de toi à ton insu. Car l'Apôtre ne nous commande ni l'erreur ni l'adulation, quand il nous dit : « Rien par esprit de conten- « tion ni par vaine gloire, mais par humilité « d'esprit, croyant les autres au dessus de soi [2]. » Il ne faut pas non plus que ce sentiment ne soit qu'apparent ; nous devons réellement croire qu'il peut y avoir dans un autre quelque mérite secret qui lui donne la supériorité sur nous, bien que notre mérite apparent semble nous placer au dessus de lui. Ces pensées, en abattant l'orgueil et en excitant la charité, font que l'on supporte les fardeaux de ses frères, non-seulement avec patience, mais avec un très grand plaisir. Or il ne faut jamais juger un inconnu, et on ne connaît que par l'amitié. Et si nous supportons avec plus de courage les défauts de nos amis, c'est que leurs bonnes qualités nous charment et nous captivent.

6. Nous ne devons donc jamais repousser l'amitié d'un homme qui cherche à se lier avec

[1] Phil. II, 4-8. — [2] Jean, I, 14.

[1] I Cor. IX, 22. — [2] Phil. II, 3.

avec nous. Non qu'on doive l'admettre immédiatement ; mais il faut désirer de pouvoir le faire, et le traiter en conséquence. Or nous pouvons appeler ami celui à qui nous nous ouvrons en confiance sur tous nos projets. Et si quelqu'un n'ose aspirer à notre amitié, par égard pour la considération dont nous jouissons dans le monde ou le rang que nous occupons, il faut descendre jusqu'à lui et lui offrir, avec bonté et déférence, ce qu'il n'ose demander par lui-même. Rarement, il est vrai, mais enfin quelquefois, il arrive que nous connaissons plus tôt les défauts que les bonnes qualités de celui que nous voulons admettre dans notre amitié ; en sorte que, blessés et en quelque sorte repoussés, nous l'abandonnons, sans avoir cherché à pénétrer ce qu'il récèle de bon au dedans de lui. C'est pourquoi Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui veut faire de nous ses imitateurs, nous exhorte à supporter les infirmités du prochain, afin d'arriver, à l'aide d'une tolérante charité, à certaines bonnes qualités, où nous puissions nous arrêter avec complaisance. Il dit en effet : « Ce ne sont pas « ceux qui se portent bien qui ont besoin « de médecin, mais ceux qui sont malades [1]. » Si donc, pour l'amour du Christ, nous ne devons pas repousser l'homme qui est peut-être entièrement envahi par la maladie, parce que le Verbe de Dieu a le pouvoir de le guérir ; beaucoup moins devons-nous éloigner celui qui a pu nous paraître entièrement malade, parce qu'au début de notre amitié nous n'avons pu supporter en lui certaines blessures, et que nous avons, chose plus grave, osé, dans, un sentiment d'aigreur, porter sur lui un jugement téméraire, au mépris de cette parole : « Ne jugez pas, afin de n'ê- « tre point jugés ; » et de cette autre « : Selon la « mesure avec laquelle vous aurez mesuré, mesu- « re vous sera faite [2]. » Souvent aussi les bonnes qualités apparaissent les premières ; mais alors encore il faut se défendre de juger témérairement par bienveillance, pour ne pas être pris au dépourvu et vivement blessé quand le mal se montrera après ces premières apparences, et changera peut-être, ce qui est un crime, ton affection hasardée en une haine violente. Quand même le mal qui se découvre plus tard, frapperait tout d'abord, sans avoir été précédé d'aucun bien, il faudrait pourtant le supporter, en attendant de pouvoir tout mettre en œuvre pour le guérir : à combien plus forte raison ne le doit-on pas, quand le bien a paru d'avance et s'est présenté comme un gage, pour nous faire supporter le mal qui devait faire suivre ?

[1] Matt. IX, 12. — [2] Ib. VII, 1, 2.

7. C'est donc la loi du Christ que nous portions les fardeaux les uns des autres. Or, en aimant le Christ, nous supportons facilement l'infirmité d'un homme, que nous n'aimons pas encore pour le bien qui est en lui. Nous pensons alors que le Seigneur, objet de notre amour, est mort pour lui. L'apôtre Paul nous inspire cette charité, quand il dit : « Ainsi par ta science, périra « ton frère encore faible, pour qui le Christ est « mort [1] ! » Que si nous sommes moins disposés à aimer cet infirme, à cause du vice même qui fait son infirmité, voyons en lui celui qui est mort pour lui. Or ne pas aimer le Christ, ce n'est pas une maladie, mais la mort. C'est pourquoi veillons avec soin, implorons la miséricorde de Dieu et prenons garde de manquer d'égards pour le Christ à cause d'un infirme, quand nous devons aimer cet infirme à cause du Christ.

LXXII. — *Des temps éternels.* — On peut demander comment l'apôtre saint Paul a pu écrire : « Avant les temps éternels [2] ? » S'il s'agissait du temps, comment est-il éternel? A moins que l'Apôtre n'ait voulu dire : avant tous les temps. S'il avait dit simplement *avant les temps*, sans ajouter *éternels*, on pourrait l'entendre de certains temps, précédés d'autres temps. Il a mieux aimé dire « temps éternels » que tous les temps, peut-être parce que le temps n'a pas son origine dans le temps. Par temps éternel a-t-il entendu l'immortalité, *ævum*, qui diffère du temps en ce qu'elle est permanente, tandis que le temps est sujet à variations [3]?

LXXIII. — *Sur ces paroles : « Et reconnu pour hom- « me par les dehors, habitus* [4]. » — Ce mot de dehors, *habitus*, peut s'entendre de plusieurs façons : tantôt c'est l'état de l'âme, l'habitude proprement dite, comme l'intelligence d'une science quelconque, confirmée et fortifiée par l'usage ; tantôt c'est l'état du corps, dans le sens où nous disons que l'un a plus d'embonpoint ou de force qu'un autre, ce qu'on appelle proprement état de santé ; tantôt c'est l'enveloppe extérieure que nous donnons à nos membres, et dans ce sens nous disons qu'un homme est vêtu, chaussé, armé, et le reste. Dans toutes ces significations, admettant que le mot *habitus* vienne du verbe avoir, *habere*, il est évident que cette expression *habitus*, ne s'entend que d'une chose

[1] I Cor. VIII, 11. — [2] Tit. I, 2. — [3] *Cité de Dieu*, l. XII, ch. 16. — [4] Phil. II. 7.

accidentelle, qu'on peut avoir ou n'avoir pas. En effet l'instruction est accidentelle pour l'âme, comme l'embonpoint et la force pour le corps, les vêtements et les armes pour nos membres: en sorte que l'âme pourrait rester ignorante, si elle était privée d'instruction ; le corps maigre et languissant, à défaut de chyle et de force; et un homme rester nu, sans armes et marcher nu-pieds. Le mot *habitus* s'applique donc à tout ce qui ne nous est qu'accidentel.

Il y a cependant une différence : certains de ces accidents, pour devenir habituels, ne sont point transformés par nous, mais nous absorbent en eux, tout en restant entiers et immuables ; telle est la sagesse, par exemple, qui ne subit pas de changement quand elle vient chez l'homme, mais qui change l'homme lui-même, en le rendant sage de fou qu'il était. D'autres, au contraire, changent et sont changés : comme la nouriturre, par exemple, qui perd son espèce propre, pour s'assimiler à notre corps, et, d'autre part, le restaure de manière à changer sa maigreur et sa faiblesse en force et en embonpoint. D'autres enfin subissent un changement pour former l'habit, *habitum*, et reçoivent en quelque sorte une forme de ceux auxquels ils s'appliquent, comme un vêtement, par exemple, qui n'a plus, quand on l'ôte et qu'on le met de côté, la même forme que quand il couvre nos membres. Il prend donc, quand on le revêt, une forme qu'il n'a plus quand on s'en dépouille, bien que, dans les deux cas, nos membres restent dans le même état. Si ce n'était point pousser les choses jusqu'à la subtilité, on pourrait encore désigner une quatrième espèce : celle des accidents qui ne produisent et ne subissent aucun changement, comme par exemple un anneau au doigt. Mais, à y regarder de près, cette quatrième espèce n'existe pas ou est très-rare.

2. Quand donc l'Apôtre parlait du Fils unique de Dieu au point vue de la divinité, en tant qu'il est très véritablement Dieu, il a dit qu'il « est égal au Père. » Que ce n'eût point été chez lui « usurpation, » c'est-à-dire convoitise du bien d'autrui, de rester toujours dans cette égalité, de ne point revêtir la nature humaine, de ne point paraître comme homme aux yeux des hommes. Mais « il s'est anéanti lui-même, » non en changeant sa propre forme, mais « en prenant la « forme d'esclave » non en se transformant en homme, aux dépens de son immutabilité, mais en revêtant la forme humaine, de manière « à être « fait semblable aux hommes » non pour lui, mais pour ceux aux yeux desquels il apparaissait sous cette forme, « et reconnu pour homme par les « dehors, *habitu* [1], » c'est-à-dire qu'ayant la nature humaine, il a été reconnu pour homme. Car il ne pourrait être reconnu comme Dieu par ceux qui avaient le cœur impur, qui ne pouvaient voir le Verbe au sein du Père, à moins qu'il ne prît une forme visible pour eux, et par laquelle ils pussent être conduits à la lumière intérieure.

Or cette manière d'être n'appartient pas au premier genre d'accidents dont nous avons parlé ; car la nature de l'homme n'a point, en restant telle, transformé en elle la nature divine; ni au second genre, car l'homme n'a pas changé Dieu, pour être ensuite changé par lui ; ni au quatrième, car la nature humaine n'a pas été prise de manière à n'opérer en Dieu et à ne recevoir de Dieu aucun changement; c'est donc au troisième qu'il faut se rattacher. En effet le Seigneur a revêtu la nature humaine, pour la changer en mieux et lui donner une forme ineffable, bien plus parfaite, bien mieux adaptée que celle qu'un vêtement reçoit du corps humain. L'Apôtre a assez indiqué le sens de ce mot « les dehors, » *habitus*, en disant : « fait semblable aux hommes ; » car ce n'est point par transformation, mais par *les dehors*, *habitu*, que le Christ s'est revêtu de la nature humaine, pour se l'unir en un sens, lui donner sa forme, et l'associer à son immortalité et à son éternité. Les Grecs donnent proprement le nom de ἕξις, *habitude*, à cet état de l'âme qui résulte de l'acquisition de la sagesse et de la science ; tandis qu'ils réservent le mot de σχῆμα, *habit*, pour exprimer l'état du corps, vêtu ou armé, par exemple. Or c'est dans ce dernier sens que l'Apôtre parle ; car nous lisons σχῆματί, dans les exemplaires grecs, ce que nous trouvons traduit par *habitu* dans les exemplaires latins. D'où il faut conclure que le Verbe n'a subi aucun changement en revêtant la nature humaine, pas plus que nos membres en revêtant un habit, bien que l'Incarnation ait uni d'une manière ineffable les deux natures, divine et humaine. Or pour pour faire comprendre, autant que le langage de l'homme le permet, des mystères si profonds, et pour qu'on ne s'imagine pas que Dieu ait subi aucun chagement en revêtant notre faible humanité, on a employé le mot grec σχῆμα et le mot latin *habitus* pour exprimer l'Incarnation.

[1] Phil. II, 6, 7.

LXXIV. — *Sur ce passage de l'épître de saint Paul aux Colossiens : «En qui nous avons la Ré-« demption et la rémission des péchés ; qui est l'i-« mage du Dieu invisible* [1]. » — Il faut distinguer l'image, l'égalité et la ressemblance. Dès qu'il y a image, il y a nécessairement ressemblance, mais non égalité; dès qu'il y a égalité, il y a nécessairement ressemblance, mais non image ; dès qu'il y a ressemblance, il n'y a pas nécessairement image ni égalité.

Dès qu'il y a image il y a nécessairement ressemblance, mais non nécessairement égalité ; ainsi en est-il de l'image de l'homme dans un miroir, parce qu'elle provient de l'homme même ; il y a donc nécessairement ressemblance, mais non égalité, parce que l'image manque de bien des choses qui appartiennent au type dont elle est l'expression. Dès qu'il y a égalité, il y a nécessairement ressemblance, mais non nécessairement image : ainsi dans deux œufs égaux, il y a ressemblance parce qu'il y a égalité ; car l'un a tout ce qu'a l'autre ; cependant il n'y a pas image, parce que l'un n'est pas le reflet de l'autre. Dès qu'il y a similitude, il n'y a pas nécessairement image, ni égalité ; en effet tout œuf, en tant qu'œuf, est semblable à un autre œuf; cependant quoique un œuf de perdrix, en tant qu'œuf soit semblable à un œuf de poule, il n'en est pas l'image, parce qu'il n'en est pas la reproduction, et il n'en est point l'égal parce qu'il est plus petit, et qu'il appartient à une autre espèce d'animal.

Mais quand on dit : *il n'y a pas nécessairement*, on laisse entendre que cela peut arriver quelquefois. Il peut donc y avoir une image où se trouve l'égalité ; par exemple dans les parents et les enfants, on rencontrerait image, égalité et ressemblance, sauf l'intervalle du temps; car la ressemblance du fils est tellement la reproduction du père, qu'on peut l'appeler image ; et elle peut être assez grande pour être appelée égalité, si ce n'était que le père a précédé le fils dans l'ordre du temps. D'où il suit que l'égalité peut quelquefois emporter non-seulement ressemblance, mais encore image ; comme le prouve l'exemple que nous venons de citer. Quelquefois aussi la ressemblance peut être égalité sans être image, comme on le voit dans deux œufs égaux. Il peut encore y avoir ressemblance et image, sans égalité, comme nous l'avons prouvé par l'exemple du miroir. Il peut enfin y avoir tout à la fois ressemblance, égalité et image, comme nous l'avons dit des enfants, abstraction faite de la différence des âges. C'est ainsi encore que nous disons une syllabe égale à une syllabe, bien que l'une précède l'autre.

Mais comme il n'y a pas de temps en Dieu, puisqu'il est impossible de supposer que Dieu ait engendré dans le temps Celui par qui il a créé les temps, il en résulte nécessairement que le Fils est non-seulement l'image du Père, puisqu'il est de lui, et sa ressemblance, puisqu'il est son image [1] ; mais encore son égal, et si parfaitement, qu'il n'y a pas entre eux la moindre différence de temps.

LXXV.— *De l'héritage de Dieu.* — 1. L'Apôtre dit aux Hébreux : « Le testament reçoit sa force « de la mort du tentateur [2]; » par conséquent, selon lui, le Christ étant mort pour nous, le nouveau Testament est valide. L'ancien Testament figurait cela d'avance : car l'immolation d'une victime y représentait la mort du testateur. Si donc on nous demande comment nous sommes « les cohéritiers du Christ, les enfants et les hé-« ritiers de Dieu [3], » nous répondons, que la mort du propiétaire constituant l'hérédité, (ce qui ne pourrait se comprendre autrement,) dès que le Christ est mort, nous sommes devenus ses héritiers, puisque nous sommes appelés ses enfants. « Les fils de l'époux ne jeûnent pas, a « dit le Christ lui-même, tant que l'époux est « avec eux. [4] » Nous sommes donc appelés ses héritiers parce qu'il nous a laissé en jouissance la paix de l'Eglise, par la foi à l'Incarnation que nous possédons en cette vie, comme il l'atteste en disant : « Je vous donne ma paix, je vous laisse « ma paix [5]. » Or, nous deviendrons ses cohéritiers, quand, à la fin des temps, la mort sera absorbée dans la victoire [6]. Car alors nous lui serons semblables, puisque nous le verrons tel qu'il est [7].

Ce n'est point par la mort de son Père que nous obtenons cet héritage, puisque le Père ne peut mourir; et que, de plus il doit être lui-même, notre héritage, selon ce qui est écrit : « Le Seigneur est « ma part d'héritage [8]. » Mais comme nous avons été appelés étant encore tout petits et peu capables de comprendre les choses spirituelles, et que la divine miséricorde a daigné s'abaisser jusqu'à nos plus humbles pensées, pour nous faire voir d'une façon quelconque ce que nous ne pouvions contempler d'une vue claire: tout ce que nous

[1] Col, I, 14, 15.

[1] Col. I, 15. — [2] Heb. IX, 17. — [3] Rom. VIII, 17. — [4] Matt. IX, 15. — [5] Jean, XIV, 27. — [6] I Cor. XV, 54. — [7] I Jean, III, 2. — [8] Ps. XV, 5.

voyons en énigme doit s'anéantir, dès que nous commencerons à voir face à face. C'est donc avec raison que cette disparition s'appelle anéantissement. « Car, quand viendra ce qui est parfait, « alors s'anéantira ce qui est imparfait[1]. » Ainsi, en un sens, le Père meurt pour nous en énigme, et il devient lui-même notre héritage, quand nous le voyons face à face. Non qu'il meure réellement ; mais la connaissance imparfaite que nous en avions est détruite par la vue parfaite ; et cependant si celle-là n'avait d'abord nourri notre foi, nous n'aurions jamais pu parvenir à la plénitude et à la clarté de celle-ci.

2. Que si notre pieuse croyance peut en admettre autant dans le Seigneur Jésus-Christ, non pas en tant qu'il est le Verbe dans le commencement, Dieu en Dieu, mais en tant qu'il fut un enfant croissant en âge et en sagesse [2], en vertu de cette nature humaine qu'il a prise, qu'il conserve, qui lui est commune avec les autres hommes et dont la mort le met en possession de l'héritage: si, dis-je, il en est ainsi, ce que nous disons est hors de doute. Car nous ne pouvons pas être ses cohéritiers, s'il n'est lui-même héritier. Mais si la piété repousse cette supposition que l'Homme-Dieu ait d'abord vu imparfaitement et ensuite en entier [3], bien qu'on dise de lui qu'il croissait en sagesse, alors il faut entendre qu'il est héritier dans son corps, c'est-à-dire dans l'Eglise dont nous sommes les cohéritiers ; comme nous sommes appelés les enfants de cette mère, quoique nous la formions nous-mêmes.

3. On peut encore demander quelle est cette mort qui fait de nous l'héritage de Dieu, suivant cette parole du Psalmiste : « Je vous donnerai « les nations pour héritage [4], » à moins qu'on ne l'entende de la mort de ce monde, qui nous tenait d'abord sous son empire. Mais dès que nous pouvons dire : « Le monde m'est crucifié et « moi au monde [5], » nous devenons la propriété du Christ : celui qui nous possédait en premier lieu étant mort. En renonçant au monde nous sommes morts pour lui, et il est mort pour nous.

LXXVI. — *Sur ces paroles de l'apôtre saint Jacques : « Or veux-tu savoir, ô homme vain, que la foi « sans les œuvres est inutile* [6] ?» — 1. L'Apôtre saint Paul annonçant que l'homme est justifié par la foi sans les œuvres n'était pas bien compris par ses auditeurs. Ceux-ci s'imaginaient que dès qu'ils croyaient au Christ, cette foi suffisait à les sauver, fissent-ils le mal d'ailleurs, vécussent-ils de la manière la plus criminelle. Ce passage de la lettre de saint Jacques explique donc en quel sens les paroles saint Paul doivent être entendues [1] ; et si cet apôtre insiste particulièrement sur l'exemple d'Abraham, pour prouver que la foi est inutile sans les œuvres, c'est précisément parce que saint Paul avait choisi ce même exemple pour démontrer que l'homme est justifié par la foi sans les œuvres de la loi [2]. En effet en rappelant les bonnes œuvres qui accompagnèrent la foi d'Abraham, saint Jacques fait assez voir que Paul, en citant ce patriarche, n'a pas voulu dire que l'homme est justifié par la foi sans les œuvres, en ce sens que celui qui croit soit dispensé de faire le bien ; mais que son but a été de montrer que personne ne doit s'imaginer être parvenu au don de la justification par la foi, en vertu des mérites de ses œuvres précédentes. Car les Juifs prétendaient l'emporter sur les païens convertis au Christ, parce que, disaient-ils, ils étaient parvenus à la grâce évangélique pour avoir pratiqué les bonnes œuvres prescrites par la loi. Aussi beaucoup d'entre eux, qui avaient la foi, se scandalisaient-ils de voir les païens incirconcis participer à la grâce du Christ. Voilà pourquoi l'apôtre saint Paul dit que l'homme peut être justifié par la foi sans les œuvres, c'est-à-dire sans œuvres antérieures. En effet comment celui qui est justifié par la foi pourrait-il faire autre chose que le bien, quoiqu'il soit parvenu à la justification par la foi sans avoir rien fait de bien jusque-là, sans avoir rien mérité par les bonnes œuvres, mais par la grâce de Dieu, qui ne peut plus être stérile chez lui dès qu'il fait le bien par amour ? S'il mourait immédiatement après avoir embrassé la foi, la justification de la foi demeurerait en lui, même sans qu'aucunes bonnes œuvres l'eussent précédée, parce qu'il l'a obtenue par grâce, et non par son mérite ; et aussi sans qu'aucunes bonnes œuvres l'aient accompagnée, puisqu'il serait retiré de cette vie. Il est donc clair que ces paroles de l'apôtre saint Paul : « Nous pensons « que l'homme est justifié par la foi sans les « œuvres [3], » ne doivent pas s'entendre en ce sens qu'il faille appeler juste celui qui vit après avoir reçu la foi, quand même il vivrait dans le péché. Et si l'apôtre saint Paul cite l'exemple

[1] I Cor. XIII, 10. — [2] Luc, II, 40. — [3] Rét. l. I, ch 19, n. 8. — [4] Ps. II 8. — [5] Gal. VI, 14. — [6] Jacq. II, 20.

[1] Jacq. 17-24. — [2] Rom. IV, 2. — [3] Ib. III, 28.

d'Abraham, c'est que ce patriarche a été justifié par la foi sans les œuvres de la loi qu'il n'avait pas reçue ;) et saint Jacques, en démontrant que les bonnes œuvres ont accompagné la foi d'Abraham, fait voir en quel sens il faut entendre la doctrine de l'apôtre saint Paul.

2. Ceux qui croient que la pensée de l'apôtre saint Jacques contredit celle de l'apôtre saint Paul, pourront aussi croire que saint Paul se contredit lui-même, quand il dit ailleurs : « Ce ne sont pas « ceux qui écoutent la loi qui sont justes devant « Dieu, mais ce sont les observateurs de la loi « qui seront justifiés [1]. » Et encore : « Mais la foi « qui agit par la charité [2] ; » et en un autre endroit : « Si c'est selon la chair que vous vivez, « vous mourrez ; mais si, par l'esprit, vous mor« tifiez les œuvres de la chair, vous vivrez [3]. » Or il énumère ailleurs les œuvres de la chair qu'il faut mortifier par les œuvres de l'esprit, quand il dit : « On connaît aisément les œuvres de la « chair qui sont : la fornication, l'impureté, l'im« pudicité, le culte des idoles, les empoisonne« ments, les inimitiés, les contestations, les ja« lousies, les colères, les dissensions, les héré« sies, les envies, les ivrogneries, les débauches « de table et autres choses semblables. Je vous « le dis, comme je l'ai déjà dit : Ceux qui font de « telles choses n'obtiendront pas le royaume de « Dieu [4]. » Et aux Corinthiens : « Ne vous abusez « point : ni les fornicateurs, ni les idolâtres, ni « les adultères, ni les efféminés, ni les sodomites, « ni les voleurs, ni les avares, ni les ivrognes, ni « les médisants, ni les ravisseurs ne possèderont « le royaume de Dieu. C'est, il est vrai, ce que « vous avez été ; mais vous avez été lavés, mais « vous avez été sanctifiés, mais vous avez été jus« tifiés au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, « Et par l'Esprit de notre Dieu [5]. » Voilà qui prouve bien clairement que les convertis n'étaient point parvenus à la justification de la foi en vertu de leurs bonnes œuvres antérieures, et que cette grâce n'avait point été accordée à leurs mérites, puisque l'Apôtre leur dit : « C'est, il est vrai, ce « que vous avez été. » Mais quand il ajoute : « Ceux « qui font de telles choses n'obtiendront pas le « royaume de Dieu, » il fait assez voir que, du moment qu'ils ont cru, ils sont obligés de faire le bien. Aussi saint Jacques et saint Paul en beaucoup d'endroits, enseignent ouvertement et formellement, que tous ceux qui croient au Christ doivent bien vivre, pour éviter les châtiments. Le Seigneur lui-même a dit expressément : « Ce « ne sont pas tous ceux qui me disent : Seigneur, « Seigneur, qui entreront dans le royaume des « cieux ; mais celui qui fait la volonté de mon « Père qui est aux cieux, celui-là entrera dans le « royaume des cieux [1]. » Et ailleurs : « Mais pour« quoi me dites-vous : Seigneur, Seigneur, et ne « faites-vous point ce que je vous dis [2] ? » Et encore : « Quiconque entend ces paroles que je dis « et les accomplit, je le comparerai à un homme « sage qui a bâti sa maison sur la pierre, etc... « Mais quiconque entend ces paroles que je dis « et ne les accomplit point, je le comparerai à « un homme insensé qui a bâti sa maison sur le « sable, etc... [3]. » Par conséquent il n'y a point de contradiction dans le langage des deux apôtres, Paul et Jacques, quand l'un dit que l'homme est justifié par la foi sans les œuvres, et l'autre que la foi sans les œuvres est inutile ; parce que le premier parle des œuvres qui précèdent la foi, le second de celles qui l'accompagnent ; comme Paul lui-même l'indique en beaucoup d'endroits.

LXXVII. — *La crainte est-elle un péché ?* — Tout trouble est une souffrance ; toute passion est un trouble ; donc toute passion est une souffrance. Or quand une souffrance quelconque existe en nous, nous souffrons par elle ; et nous souffrons par cette passion même, et en tant qu'elle est passion. Or une souffrance, en tant que nous souffrons par elle, n'est pas un péché ; par conséquent si nous éprouvons de la crainte, ce n'est point un péché. Si l'on disait : voilà un bipède, donc ce n'est point animal ; cette conclusion serait fausse, parce qu'il y a beaucoup d'animaux bipèdes ; de même ici la conséquence n'est pas juste, parce qu'il y a beaucoup de péchés qui nous font souffrir. Il n'est donc pas logique de dire que si nous éprouvons de la crainte, ce n'est pas un péché. Néanmoins c'est ce que tu prétends, tout en accordant qu'il y a quelques péchés qui nous font souffrir.

LXXVIII. — *De la beauté des statues.* — Cet art souverain du Dieu tout-puissant, par lequel il a tout tiré du néant et qu'on appelle aussi sa Sagesse, agit dans les artistes et leur fait faire de beaux et harmonieux ouvrages ; quoiqu'ils travaillent, non pas avec rien, mais avec du bois, du marbre, de l'ivoire ou d'autres matériaux de ce genre, devenus dociles sous leur main. La

[1] Rom. II, 13. — [2] Gal. V, 6. — [3] Rom. VIII, 13. — [4] Gal. V, 19, 21. — [5] I Cor. VI, 9-11.

[1] Matt. VII, 21. — [2] Luc, VI, 46. — [3] Matt. VII, 24-27.

raison pour laquelle ils ne peuvent rien faire avec rien, c'est qu'ils agissent à l'aide du corps. Mais les proportions, l'accord des lignes qu'ils impriment par leur corps sur un corps, ils les reçoivent par leur intelligence de cette souveraine Sagesse, qui les a gravés elle-même, avec un art bien plus parfait, sur ce vaste corps de l'univers qu'elle a tiré du néant, et qui renferme les corps des animaux déjà formés de quelque chose, c'est-à-dire d'éléments matériels, mais d'une manière plus excellente et plus parfaite que dans les figures et les imitations reproduites par les artistes. On ne trouve pas en effet dans une statue tous les détails du corps humain ; cependant tout ce qu'on y en trouve, vient, par la main de l'ouvrier, de cette souveraine Sagesse, qui forme le corps humain lui-même d'après les lois de la nature.

Il ne faut cependant pas trop estimer ceux qui fabriquent ou aiment de tels ouvrages; parce que leur âme, préoccupée des objets de moindre importance qu'elle façonne matériellement à l'aide de son corps, s'attache trop peu à la souveraine Sagesse, de qui elle tient ces talents. Et ces talents même, elle en use mal, en les exerçant au dehors; car, affectionnant les objets sur lesquels elle les applique, elle néglige Celui qui en est le type intérieur et immuable, et devient plus vaine et plus faible. Quant à ceux qui ont rendu un culte à de tels ouvrages, ce qui fait comprendre à quel point ils se sont écartés de la vérité, c'est que, quand même ils eussent adoré les animaux, assurément plus parfaits que leurs images, nous dirions encore : Est-il rien de plus misérable ?

LXXIX. — *Pourquoi les magiciens de Pharaon ont-ils fait certains miracles comme Moïse, le serviteur de Dieu* [1] ? — 1. Toute âme est en partie en possession de certain droit privé, et en partie contenue et gouvernée par les lois universelles. Donc comme toute chose visible en ce monde est sous la garde de quelque puissance angélique, ainsi que l'Ecriture sainte l'atteste en plusieurs endroits, cette puissance traite différemment l'objet qui lui est subordonné, selon qu'elle agit en vertu de son droit privé, ou en conformité aux lois générales. Car le tout l'emporte sur la partie ; et l'exercice du droit privé n'est possible qu'autant que la loi générale le permet. Mais une âme est d'autant plus pieuse et plus pure, qu'elle se complaît moins dans ses intérêts personnels, pour s'attacher à la loi générale, et s'y dévouer avec empressement et bonne volonté. Or la loi de l'univers, c'est la divine sagesse. Donc plus l'âme recherche son bien propre, en laissant de côté les intérêts de Dieu, dont le gouvernement est si utile, si salutaire à toutes les âmes ; plus elle désire s'appartenir à elle-même ou à qui il lui plaît, plutôt qu'à Dieu, préférant le pouvoir qu'elle exerce sur elle ou sur d'autres à celui de Dieu sur toutes les créatures ; plus aussi elle devient difforme et se trouve astreinte, par punition, aux lois divines, comme régulatrice de l'univers. Donc aussi, plus une âme humaine, abandonnant Dieu, se complaira dans des honneurs propres ou dans sa puissance, plus elle est soumise aux puissances qui jouissent aussi de leur droit personnel, et désirent être honorés comme dieux par les hommes. Or la loi divine permet souvent à ces puissances de produire, en vertu de leur droit privé, quelque miracle à la prière de ceux qu'elles ont subjugués, parce qu'ils le méritaient : miracles qui n'ont lieu que dans les objets de rang infime, auxquels ces puissances sont préposées dans l'ordre hiérarchique. Mais là où la loi divine commande comme loi générale, elle l'emporte sur tout droit privé ; lequel droit serait absolument nul sans la permission de la puissance divine. D'où il arrive qu'en vertu de la loi générale et en quelque sorte royale, c'est-à-dire par la puissance du Dieu souverain, les saints serviteurs de Dieu, commandent, quand le bien l'exige, aux puissances inférieures, de faire quelques miracles visibles. Car c'est Dieu qui commande en eux : Dieu dont ils sont le temple et qu'ils aiment du plus ardent amour, au mépris de leur propre puissance. Mais dans les opérations magiques, dont le but est de tromper et de subjuguer ceux au profit de qui elles se font, les puissances inférieures cèdent aux prières et à l'intercession de leurs ministres, accordant de leur droit privé ce qu'elles peuvent accorder à ceux qui les honorent, les servent et sont liés avec elles par des pactes mystérieux. Et quand les magiciens ont l'air de donner un ordre, ils frappent de terreur ceux qui sont au dessous d'eux en invoquant des puissances plus élevées, et font paraître, à leur regards étonnés, quelques faits visibles, qui, à raison de l'infirmité de la chair, passent pour merveilleux aux yeux d'hommes incapables de contempler les beautés éternelles, réservées par le vrai Dieu à ceux qui l'aiment. Or Dieu, dans sa justice et dans sa sagesse, permet cela, pour proportionner aux passions et

[1] Ex. VII, VIII.

au libre choix de chacun la servitude ou la liberté qu'il mérite. Et si quelquefois c'est en invoquant le Dieu souverain que les passions coupables sont exaucées, c'est de sa part, non une faveur, mais un acte de vengeance. Car ce n'est pas sans raison que l'Apôtre a dit : « Dieu les a « livrés aux désirs de leur cœur [1]. » En effet la facilité de commettre certains péchés est la punition des péchés déjà commis.

2. Quant à ces paroles de notre Seigneur : « Satan ne peut chasser Satan [2], » on ne doit pas en nier la vérité parce que quelqu'un aura chassé Satan, en invoquant quelques puissances inférieures. Il faut les entendre en ce sens que, quand Satan épargne le corps ou les sens du corps, il ne le fait que pour mieux triompher et exercer, à l'aide d'une erreur impie, un plus grand empire sur la volonté de l'homme. Dans ce cas Satan ne sort point, mais il pénètre jusqu'au fond du cœur, pour y agir comme le dit l'Apôtre : « Se- « lon le prince des puissances de l'air, qui agit « efficacement à cette heure sur les fils de la « défiance [3]. » Car il ne troublait point alors, il ne tourmentait point leurs sens corporels, il ne leur brisait pas les membres, mais il régnait sur leur volonté, ou plutôt sur leur passion.

3. En disant ailleurs que les faux prophètes feront beaucoup de signes et de prodiges, au point de tromper, s'il se peut, même les élus [4], le Seigneur nous fait entendre que des hommes souillés de crime peuvent opérer certains prodiges, que les saints mêmes ne pourraient faire. Il ne faut pas pour cela les croire plus en faveur près de Dieu. Les magiciens d'Egypte n'étaient pas plus agréables à Dieu que le peuple d'Israël, parce que ce peuple ne pouvait faire ce qu'ils faisaient, bien que, par la vertu divine, Moïse ait pu davantage [5]. Si ce pouvoir n'est pas accordé à tous les saints, c'est pour que les faibles ne tombent pas dans cette fatale erreur, d'estimer ces dons au dessus des œuvres de justice qui méritent la vie éternelle. Aussi le Seigneur défendait à ses disciples de s'en réjouir, quand il leur dit : « Ne vous réjouissez pas de ce que les « esprits vous sont soumis : mais réjouissez-vous « de ce que vos noms sont écrits dans les cieux [6]. »

4. Ainsi quand les magiciens opèrent les prodiges que font quelquefois les saints, l'apparence extérieure est la même, mais le but et le droit sont différents. En effet les magiciens cherchent leur propre gloire, les saints cherchent la gloire de Dieu ; les premiers font en quelque sorte un commerce privé, un métier d'empoisonneurs, en vertu de certaines concessions faites aux puissances, suivant leur rang ; les seconds agissent en conformité aux lois générales, par l'ordre de Celui à qui toute créature est soumise. Autre chose est qu'un propriétaire soit forcé de livrer son cheval à un soldat; autre chose qu'il le vende, le donne ou le prête à qui il lui plaît. Et comme la plupart des mauvais soldats, au mépris de la discipline militaire, abusent du drapeau de leur général pour effrayer certains propriétaires, et extorquer d'eux des contributions illégales ; ainsi quelquefois de mauvais chrétiens, des schismatiques ou des hérétiques, au nom du Christ, ou en employant des paroles chrétiennes et des objets consacrés, exigent quelque chose des puissances qui sont obligées de rendre hommage au Christ. Or, en obéissant à des êtres pervers, ces puissances cèdent au désir de tromper les hommes, dont les égarements font leur joie.

C'est pourquoi les magiciens, les bons chrétiens et les mauvais chrétiens font des miracles d'une façon différente : les magiciens en vertu de contracts particuliers, les bons chrétiens au nom de la divine justice, et les mauvais chrétiens au moyen des signes de cette même justice divine. Et d'ailleurs il n'est pas étonnant que ces signes aient de la valeur, quand ils les emploient; quoique usurpés par des étrangers, qui n'appartiennent en aucune façon au drapeau, il conservent leur force, en l'honneur du très auguste souverain. Tel était l'homme dont les disciples racontèrent au Seigneur qu'il chassait les démons en son nom, bien qu'il ne fût pas, comme eux, de la suite du Sauveur [1]. Et quand les puissances n'obéissent pas à ces signes, c'est que Dieu les en empêche par des moyens secrets, pour des raisons justes et utiles. Car il n'est pas d'esprits qui puissent mépriser ces signes ; ils tremblent à leur seul aspect. Mais, à l'insu de l'homme, Dieu leur donne quelquefois d'autres ordres : soit pour la confusion des méchants, quand les méchants doivent être confondus, comme nous le lisons, dans les Actes des Apôtres, des fils de Scéva, à qui l'esprit immonde dit : « Je connais « Jésus et je sais qui est Paul : mais vous, qui « êtes-vous [2] ? » soit pour avertir les bons d'avancer dans la foi et d'user de ces pouvoirs, non

[1] Rom. I, 26. — [2] Marc. III, 23. — [3] Eph. II, 2. — [4] Matt. XXIV, 24. — [5] Ex. VII, XII. — [6] Luc, X, 20.

[1] Luc, IX, 49. — [2] Act. XIX, 14, 15.

par jactance, mais dans des vues utiles ; soit pour établir une différence entre les dons faits aux membres de l'Eglise, comme le dit l'Apôtre : « Tous opèrent-ils des miracles ? Tous ont-ils « le don de guérir [1]? » Pour ces raisons, comme nous l'avons dit, Dieu défend, souvent à l'insu de l'homme, aux puissances de cette espèce d'obtempérer aux volontés humaines, malgré l'emploi de ces signes.

5. Mais souvent ces esprits mauvais reçoivent le pouvoir de causer aux bons un mal temporel, et cela, dans l'intérêt même de ceux-ci et pour exercer leur patience. Que l'âme chrétienne soit donc toujours attentive, dans les tribulations, à se conformer à la volonté de son Maître, de peur de s'attirer un jugement plus sévère en résistant aux ordres divins. Job aurait pu dire au démon ce que le Verbe Incarné disait à Ponce Pilate : « Tu n'aurais aucun pouvoir sur moi, s'il ne t'a- « vait été donné d'en haut [2]. » Ce n'est donc point la volonté de celui dont le pouvoir malicieux s'exerce sur les bons que nous devons embrasser avec empressement ; mais la volonté de celui qui a accordé ce pouvoir. « Parce que la tribulation « produit la patience ; la patience, la pureté ; et « la pureté, l'espérance. Or l'espérance ne con- « fond point, parce que la charité de Dieu est ré- « pandue en nos cœurs par l'Esprit-Saint qui « nous a été donné [3]. »

LXXX. — *Contre les Apollinaristes.* — 1. Certains hérétiques, appellés Apollinaristes, du nom, dit-on, d'un certain Apollinaire, leur chef, prétendaient que Notre-Seigneur Jésus-Christ, en tant qu'homme, n'a point eu d'intelligence humaine. Quelques partisans, leurs auditeurs assidus, adoptèrent alors avec joie cette erreur perverse qui amoindrissait l'Homme-Dieu, en affirmant qu'il n'aurait point eu d'intelligence c'est-à-dire d'âme raisonnable, le signe qui distingue l'homme des animaux. Mais, rentrant en eux-mêmes et se voyant forcés de reconnaître que, s'il en était ainsi, il faudrait admettre que le Fils unique de Dieu, la Sagesse et le Verbe du Père, Celui par qui tout a été fait, n'aurait revêtu que le corps d'un animal sous la figure humaine, ils ont été pris de honte, non cependant assez pour se corriger, pour rentrer dans la voie de la vérité et confesser que la Sagesse de Dieu a revêtu notre humanité tout entière, sans aucune diminution de sa nature. Poussant même l'audace plus loin, ils lui ont refusé jusqu'à l'âme que possèdent les autres hommes, et ne lui ont attribué que la chair humaine, en s'appuyant sur le témoignage même de l'Evangile. Bien plus, ne comprenant pas ce texte, il osent, dans leur perversité, combattre la vérité catholique et dire qu'il est écrit : « Le Verbe s'est fait chair, et il a habité parmi « nous [1]. » D'après ces paroles, ils soutiennent que le Verbe a été tellement uni, identifié à la chair, qu'il n'y a plus de place chez lui pour l'intelligence, ni même pour l'âme humaine.

2. Il faut d'abord leur répondre que ce passage de l'Evangile signifie que le Seigneur est allé jusqu'à prendre une chair visible et que, dans cette unité complète, le principal est le Verbe, l'autre extrémité et le point le plus inférieur, la chair. Or l'Evangéliste voulant attirer notre attention sur le profond abaissement d'un Dieu et exprimer comment et jusqu'à quel point il s'est humilié, n'a parlé que du Verbe et de la chair, et n'a rien dit de l'âme qui est inférieure au Verbe et supérieure à la chair. En effet saint Jean rend cet abaissement plus sensible en disant : « Le Verbe s'est fait chair, » que s'il eût dit : Le verbe s'est fait homme. En épluchant ces paroles, un autre esprit non moins pervers pourrait encore en tirer un sens aussi contraire à notre foi, et dire que le Verbe lui-même s'est changé et transformé en chair et a cessé d'être le Verbe, puisqu'il est écrit. « Le Verbe s'est fait « chair ; » absolument comme notre chair réduite en cendre n'est pas chair et cendre, mais chair devenue cendre. D'ailleurs, suivant une formule de langage usuelle et bien connue, tout ce qui devient ce qu'il n'était pas, cesse d'être ce qu'il était. Ce n'est cependant point ainsi que nous entendons ces paroles ; et les Apollinaristes eux-mêmes conviennent avec nous que le Verbe est resté ce qu'il était, et que ces paroles : « Le Verbe « s'est fait chair, » signifient qu'il a pris la forme d'esclave, mais non qu'en prenant cette forme, sa nature ait subi quelque changement.

Du reste si partout où l'on nomme la chair sans parler de l'âme, il faut supposer qu'il n'y a pas d'âme, ceux-là en seront aussi privés, dont on a dit : « Et toute chair verra le salut de Dieu [2] ; » puis le Psalmiste : « Exaucez mes « prières : toute chair paraîtra devant vous [3] ; » encore, dans ce passage de l'Evangile : « Com- « me vous lui avez donné puissance sur toute « chair, afin que tout ce que vous lui avez don- « né ne périsse point, mais ait la vie éternelle [5]. »

[1] I Cor, XII, 30. — [2] Jean. XXIIX, 11. — [3] Rom. V, 3, 4-5.

[1] Jean, I, 14. — [2] Is. XL, 5 ; Luc, III, 6. — [3] Ps. LXIV, 3. — [4] Jean, XVII, 2.

D'où l'on peut voir que quand, dans le langage usuel, on ne nomme que la chair, on peut entendre l'homme tout entier, en sorte que ces paroles : « Le Verbe s'est fait chair, » signifient simplement : le Verbe s'est fait homme. Car de même que souvent, en ne nommant que l'âme, on entend parler de tout l'homme, comme on le voit par ce passage : « Tant d'âmes sont des- « cendues en Egypte [1] ; » ainsi, sous le nom de chair, comprenons aussi l'homme tout entier, comme le prouvent les exemples cités plus haut.

3. Par conséquent notre réponse à l'objection tirée de l'Evangile, montre qu'il n'y a pas d'homme assez insensé pour croire que ce texte nous oblige à admettre que le Christ Jésus, médiateur entre Dieu et les hommes [2], n'ait pas eu d'âme. Mais, à mon tour, je leur demande comment ils répondront aux objections que nous leur allons faire, aux innombrables passages de l'Evangile où nous démontrons avec tant de clarté, que l'on attribue au Sauveur des affections que l'âme seule peut éprouver.

Je ne parle pas de ce qu'il a dit tant de fois de lui-même : « Mon âme est triste jusqu'à la mort [3] ; » et encore : « J'ai le pouvoir de donner mon « âme et de la reprendre [4] ; » et ailleurs : « Per- « sonne n'a un plus grand amour que celui qui « donne son âme pour ses amis [5] » parce qu'un contradicteur obstiné peut dire que le Seigneur parlait en figure, comme on sait qu'il l'a souvent fait dans les paraboles. Certainement cela n'est pas. Cependant il n'est pas besoin d'insister sur ce point, quand nous avons les récits des évangélistes, qui nous apprennent que Jésus est né de la Vierge Marie, qu'il a été flagellé, crucifié, mis à mort, enseveli dans le tombeau : toutes choses qui ne peuvent s'entendre que d'un corps. Le plus insensé des hommes n'oserait dire que ce soient là des fictions ou des figures, quand ceux qui racontent ces choses écrivent d'après leurs propres souvenirs. De même donc que tout cela prouve que Jésus-Christ a eu un corps, ainsi toutes les affections propres à l'âme, mentionnées par ces mêmes évangélistes, démontrent qu'il a eu une âme. Par exemple : Jésus fut dans l'admirations [6] ; il se fâcha [7]; il fut contristé [8]; il se réjouit [9], et beaucoup d'autres expressions semblables ; sans compter celles qui indiquent tout à la fois les fonctions du corps et de l'âme, comme : Il eut faim [1] ; il dormit [2] ; fatigué de la route, il s'assit [3], et autres du même genre.

On ne saurait nous objecter que dans l'ancien Testament on dit que Dieu s'est mis en colère, s'est réjoui ou a éprouvé d'autres affections de cette nature, sans qu'on en puisse conclure que Dieu ait eu une âme. Car alors on employait le langage figuré des prophètes ; on ne racontait pas. D'ailleurs on parle aussi des membres, des mains, des pieds, des yeux, de la face de Dieu et d'autres choses semblables ; et cependant ces expressions ne prouvent point qu'il ait eu un corps ; donc celles-là n'indiquent point qu'il ait eu une âme. Mais comme tous les récits où il est question de la main ou de la tête du Christ ou de quelque autre partie de son corps, indiquent qu'il a un corps ; ainsi tout ce que l'on raconte des affections de son âme, démontrent qu'il a une âme. Or il est absurde de croire à l'évangéliste quand il raconte que le Christ a mangé, et de n'y pas croire quand il dit qu'il a eu faim. Cependant il n'est pas nécessaire d'avoir faim pour manger : car nous lisons qu'un ange a mangé [4], et nous ne lisons pas qu'il ait eu faim ; il n'est pas non plus nécessaire de manger dès qu'on a faim, puisqu'on peut s'abstenir pour remplir quelque devoir, ou par défaut de nourriture, ou parce qu'on n'a pas le pouvoir de manger ; mais quand l'Evangéliste parle de l'un et l'autre [5], il faut croire l'un et l'autre ; parce qu'il en parle comme de faits qui ont eu réellement lieu tous les deux. Or comme il n'est pas possible de supposer qu'on mange sans corps, de même on ne peut admettre qu'on ait faim sans âme.

4. Nous ne nous effrayons pas de la vaine et stupide objection que nous font des adversaires aussi obstinés que jaloux : Donc, disent-ils, si le Fils de Dieu a vraiment éprouvé ces affections de l'âme, il a subi la loi de la nécessité. La réponse est facile : Oui, puisqu'il a été pris, flagellé, crucifié, mis à mort ; et cependant, si on veut juger sans parti pris, on comprendra qu'il a éprouvé ces souffrances, c'est-à-dire ces affections, volontairement, quoique réellement, comme il a subi les douleurs de son corps par l'effet de la même volonté libre et sans y être nullement obligé. Chez nous, ni la mort ni la naissance ne sont volontaires ; chez lui, l'une et l'autre ont été volontaires, comme cela se devait, et cependant

[1] Gen. XLVI, 22-27 — [2] I Tim. II, 5. — [3] Matt. XXVI, 38. — [4] Jean, X, 18. — [5] Ib. XV, 13. — [6] Matt. VIII, 10. — [7] Marc. III, 5. — [8] Ib. — Jean, XI, 15.

[1] Matt. IV, 2. — [2] Ib. VIII, 24. — [3] Jean, IV, 6. — [4] Gen. XVIII, 8, 9 ; Tob. XII, 19. — [5] Matt. IV, 2 ; IX, 11.

ont été très réelles. Comme donc le mot de nécessité n'empêche ni nous ni nos adversaires de croire à la réalité de la passion, par laquelle le Christ a prouvé qu'il a un corps; de même ce mot de nécessité ne nous empêchera pas davantage de croire à la réalité des affections qui nous démontrent qu'il a une âme. Il ne doit pas non plus détourner ces hérétiques d'embrasser la foi catholique, s'ils ne sont misérablement retenus par la honte d'abandonner une opinion qu'ils ont longtemps et témérairement défendue, malgré sa fausseté.

LXXXI. — *Du Carême et de la Pentecôte.* — 1. Toute la sagesse, toute la science propre à éclairer l'homme consiste à distinguer le Créateur et la créature, à se soumettre à l'empire de l'un, et à reconnaître la dépendance de l'autre. Or le Créateur c'est Dieu de qui, par qui, en qui sont toutes choses [1]; par conséquant la Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit. Mais la créature est ou invisible, comme l'âme par exemple : ou visible, comme le corps. Le nombre trois est attribué à l'invisible. C'est pour cela qu'on nous ordonne d'aimer Dieu de trois manières : « De tout notre cœur, de toute « notre âme, et de tout notre esprit [2]. » Le nombre quatre est attribué au corps : évidemment à raison de sa nature, chaude et froide, sèche et humide. Le nombre sept représente donc toute le création. C'est pourquoi le nombre dix est la clef de toute la science qui discerne le Créateur et la créature. Exprimée, dans le temps, par les mouvements des corps, cette science consiste dans la foi; elle allaite, pour ainsi dire, les petits enfants du témoignage des faits qui surviennent et passent, de manière à les rendre capables de la contemplation, laquelle ne vient pas pour passer ensuite, mais reste permanente.

Or tout homme qui apprend par elle ce que le Dieu incarné a fait dans le temps pour le salut des hommes, comme aussi ce qu'il doit faire dans l'avenir; qui persévère dans la foi, compte sur les promesses, accomplit avec un amour constant les préceptes divins : celui-là traversera heureusement cette vie laborieuse et passagère, représentée par le nombre quarante. En effet le nombre dix, symbole de la science parfaite, forme quarante, quand on le multiplie par quatre, c'est-à-dire par le nombre attribué au corps, parce que le monde a pour loi le mouvement corporel, et que la foi repose là dessus, comme nous l'avons dit. En ajoutant dix à quarante, on obtient la sagesse immuable, qui n'a pas besoin du temps et qui est représentée par le nombre dix, puisque les parties égales du nombre quarante, additionnées ensemble font cinquante. En effet le nombre quarante se divise par parties égales : d'abord quarante fois par l'unité, puis vingt fois par deux, dix fois par quatre, huit fois par cinq, cinq fois par huit, quatre foix par dix et deux fois par vingt. Donc un, deux, quatre, cinq, huit, dix, vingt, additionnés, font cinquante. C'est pourquoi, comme le nombre quarante, après l'addition de ses parties égales, produit de plus le nombre dix et s'élève à cinquante : ainsi le temps de la foi à ce qui s'est fait et se fera pour notre salut, consacré à une vie régulière, obtient l'intelligence de la sagesse immuable, en sorte que la science s'appuie non plus seulement sur la foi, mais aussi sur l'intelligence qu'on en a.

2. Voilà pourquoi, bien que nous soyions enfants de Dieu, avant qu'on ne voie ce que nous serons, l'Eglise actuelle est dans les peines et les afflictions, et le juste vit de foi dans son sein [1]. « Si vous ne croyez pas, est-il écrit, vous ne com- « prendrez pas [2]. » C'est le temps où nous gémissons et où nous souffrons, en attendant la rédemption de notre corps [3], le temps que nous célébrons pendant le carême. « Mais nous sa- « vons que lorsqu'il apparaîtra, nous serons sem- « blables à lui, parce que nous le verrons tel « qu'il est [4]; » quand on ajoutera dix à quarante, en sorte que nous méritions non-seulement de croire tout ce qui tient à la foi, mais encore de comprendre clairement la vérité. Cette Eglise, où il n'y aura plus de tristesse, plus de mélange de méchants, plus d'iniquité, mais la joie, la paix et le bonheur, est figurée par la célébration des cinquante jours qui suivent la résurrection. En voici le motif : Notre-Seigneur étant ressuscité des morts, passa quarante jours avec ses disciples, pour rappeler, par ce nombre, l'œuvre temporelle de son Incarnation, laquelle est l'objet de notre foi; puis il monta au ciel [5], et, dix jours après, il envoya le Saint-Esprit [6]; c'est-à-dire ajouta dix à quarante, afin que l'âme humaine, animée et comme embrasée par le souffle de l'amour et de la charité, fût capable, non plus de connaître les choses humaines et passagères, mais de contempler les vérités éter-

[1] Rom. XI, 36. — [2] Matt. XXII, 37.

[1] Rom. I, 17. — [2] Is. VII, 9. — [3] Rom. VIII, 23. — [4] Jean, III, 2. — [5] Act. I, 3, 9. — [6] Ib. II, 1, 4.

nelles. Voilà pourquoi le total, c'est-à-dire le nombre de cinquante jours, doit être célébré dans la joie.

3. Notre-Seigneur a encore indiqué par les filets jetés dans la mer, ces deux époques, l'une de peine et de sollicitude, et l'autre de joie et de sécurité. Avant la passion, il est dit qu'on jeta le filet dans la mer, qu'on prit une si grande quantité de poissons qu'on eut peine à les amener au rivage et que le filet se rompait [1]. On ne le jeta point à droite, car l'Eglise actuelle renferme bien des méchants; ni à gauche, parce qu'elle renferme aussi des justes; mais il fut jeté au hasard, pour indiquer le mélange des bons et des méchants. La rupture du filet marque la rupture de la charité par la multitude des hérésies qui ont paru. Mais, après la résurrection, le Sauveur, voulant figurer d'avance l'Eglise des temps à venir, où il n'y aura plus que des parfaits et des saints, ordonna de jeter le filet sur la droite; et l'on prit cent cinquante trois grands poissons, à la grande surprise des disciples qui s'étonnaient qu'une telle capture ne brisât pas le filet [2]. La grandeur de ces poissons est le symbole de la grandeur de la sagesse et de la justice, et leur nombre indique la science perfectionnée par l'œuvre temporelle de l'Incarnation et par la régénération éternelle, et exprimée, comme nous l'avons dit, par le nombre cinquante. Car alors il n'y aura plus besoin d'auxiliaires matériels; l'âme renfermera en elle-même la foi et la sagesse. Or, nous avons dit que le nombre trois est attribué à l'âme; en le multipliant par cinquante, nous avons cent cinquante, à quoi nous ajoutons la Trinité, puisque toute perfection est consacrée au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Nous aurons ainsi cent cinquante-trois, nombre des poissons pris dans le filet jeté sur la droite.

LXXXII. — *Sur ces paroles : « Le Seigneur châtie « celui qu'il aime, et il frappe de verges tout fils qu'il « reçoit* [3]. » — 1. Bien des gens murmurent sous la main de Dieu, et voyant les justes souvent accablés d'afflictions pendant cette vie, ils demandent quel profit ils ont à servir Dieu, puisqu'ils partagent les maux communs; qu'ils souffrent autant que les autres dans leur corps, dans leur fortune, dans leur honneur; qu'ils ont part à tout ce que les hommes regardent comme mal; qu'ils souffrent même davantage, à cause de la parole de Dieu, à cause de la justice dont le joug est douloureux aux pécheurs et qui devient, contre ceux qui la prêchent, une occasion de mouvements séditieux, d'embûches et de haines. Nous répondons que, si les hommes n'avaient point à attendre d'autre vie que celle-ci, on aurait raison de dire qu'il ne sert à rien, qu'il est même nuisible de mener la vie du juste. Bien qu'il ne manque pas d'hommes qui pensent que les charmes de la vertu et la joie intérieure qu'elle procurent compenseraient tellement les peines et les inconvénients inséparables de la condition humaine, et aussi les injustices que la vertu attire sur ceux qui la pratiquent, qu'on éprouverait, même en dehors de l'espoir d'une autre vie, plus de satisfaction et de bonheur dans les tourments subis pour la vérité, que les débauchés n'en goûtent dans l'ivresse de leur passion.

2. Mais à ceux qui croient Dieu injuste, parce qu'ils voient les justes dans les douleurs et les afflictions; ou qui pensent, s'ils n'osent l'accuser d'injustice, qu'il est indifférent aux choses humaines, ou qu'il a établi de fatales nécessités, contre lesquelles il ne fait rien, pour ne pas paraître intervertir par inconstance l'ordre qu'il a fondé; ou qui s'imaginent qu'il est trop faible pour préserver les justes de ces maux : à ceux-là il faut répondre qu'il n'y aurait pas de justice chez les hommes, si Dieu ne s'occupait point des choses de ce monde. En effet cette justice humaine que l'âme peut conserver en faisant le bien et perdre en faisant le mal, ne serait point gravée en elle, s'il n'existait une justice immuable que les justes trouvent dans sa plénitude lorsqu'ils se tournent vers elle, et que les pécheurs abandonnent entièrement, en fermant les yeux à sa lumière. Or cette justice immuable est celle de Dieu; et elle ne se prêterait point à éclairer ceux qui recourent à elle, si Dieu ne prenait aucun intérêt aux choses de ce monde. D'ailleurs s'il laissait les justes sous le poids de l'adversité, uniquement pour ne point déranger l'ordre qu'il a établi, il ne serait point juste lui-même; ce n'est donc point pour cela qu'il le permet, mais parce qu'il entre dans le plan même de sa Providence que les justes soient affligés innocemment. D'autre part, penser que Dieu n'est pas assez fort pour détourner des justes les maux qu'ils endurent, c'est être insensé, c'est ne pas comprendre qu'il y a autant d'impiété à nier la toute-puissance de Dieu qu'à l'accuser d'injustice.

[1] Luc, v, 6, 7. — [2] Jean, xxi, 6, 11. — [3] Héb. xii, 6.

3. Après avoir posé ces principes sur la question proposée, et repondu brièvement et en passant qu'il est souverainement injuste de mettre en doute la justice et la toute-puissance de Dieu, nous disons que la raison la plus probable pour laquelle les justes souffrent ordinairement en cette vie, c'est que cela leur est avantageux. Autre en effet est la justice que l'homme possède actuellement pour obtenir le salut éternel, autre celle qu'il a dû posséder dans le paradis terrestre pour conserver et ne point perdre ses droits à ce même salut. Si la justice en Dieu consiste à commander des choses utiles, puis à punir ceux qui désobéissent et à récompenser ceux qui obéissent; la justice dans l'homme consiste à obéir à ces utiles commandements. Mais comme le bonheur est à l'âme ce que la santé est au corps, et que le remède qu'on prescrit pour conserver la santé du corps n'est point celui qu'on donne pour la recouvrer quand elle est perdue : de même, dans l'ensemble de l'humanité, les commandements donnés à l'homme pour conserver l'immortalité n'étaient point ceux qu'on lui donne aujourd'hui pour la recouvrer. Et comme celui qui perd la santé du corps, et tombe malade pour n'avoir pas observé les conseils préservatifs du médecin, reçoit d'autres remèdes pour se guérir, remèdes souvent insuffisants, à moins que le médecin n'y ajoute d'autres moyens ordinairement pénibles et douloureux, mais efficaces, d'où il résulte que le malade, tout en obéissant au médecin, souffre non-seulement de sa maladie, mais encore du remède : de même l'homme tombé par le péché dans les souffrances et les misères de cette vie mortelle, pour n'avoir pas voulu obéir à un premier commandement destiné à assurer son salut, a reçu de nouvelles prescriptions dans sa maladie. S'il les exécute, on peut avec raison dire qu'il vit dans la justice ; néanmoins il souffre et de sa maladie non encore guérie et des prescriptions de la médecine. C'est à ces remèdes que font allusion ces paroles : « Le Seigneur châtie celui qu'il aime, et « il frappe de verges tout fils qu'il reçoit. »

Ceux qui n'obéissent point à ces salutaires commandements, augmentent de plus en plus leurs maux. Et ils souffrent, même en cette vie, des misères et des douleurs innombrables, soit par l'effet même de ces maladies, soit par les punitions qui leur sont infligées dans le but de toucher au vif la partie mal saine, de les avertir charitablement du danger de leur état et de les amener à chercher dans la grâce de Dieu un remède à leurs maux. S'ils méprisent ces moyens, c'est-à-dire les réclamations de la Loi et la voix de la douleur, à juste titre ils encourent, après cette vie, la damnation éternelle. Donc celui-là seul peut voir, là, de l'injustice, qui ne croit qu'à la vie présente, qui n'ajoute point foi à ce que Dieu a prédit de l'avenir; et il se prépare les plus terribles supplices par sa persévérance dans le péché et dans l'infidélité.

LXXXIII. — *Sur le mariage, à l'occasion de ces paroles du Seigneur : « Quiconque renvoie sa femme « hors le cas de fornication* [1]. » — Si le Seigneur n'autorise à renvoyer une femme que dans le cas d'adultère, et que, d'autre part, il ne défende pas de renvoyer un conjoint païen, il s'ensuit que le paganisme est considéré comme une fornication. Or il est évident que, quand le Seigneur parle dans l'Evangile du renvoi d'une femme, il n'excepte que le cas de fornication. D'autre part, nous savons qu'il n'est pas défendu de renvoyer un époux païen, parce que l'Apôtre, en conseillant à la partie fidèle de ne pas renvoyer la partie infidèle, se sert de ces expressions : « Je dis, moi, et non le Seigneur, » pour faire entendre que le Seigneur permet de renvoyer, mais ne l'ordonne pas, autrement le conseil de l'Apôtre serait opposé à l'ordre de Dieu; en sorte que, dans ce cas, personne n'est forcé, mais chacun reste libre.

Cependant si quelqu'un prétend que le Seigneur n'admet pour cause de renvoi de la femme que ce que l'on appelle communément fornication, c'est-à-dire le crime qui se commet par un commerce charnel illicite, on peut lui répondre que le Seigneur, en traitant cette matière, parlait de deux époux fidèles, lesquels, parce qu'ils sont fidèles, ne peuvent se renvoyer l'un l'autre, hormis le cas d'adultère. Or l'un et l'autre sont fidèles, il ne s'agit donc pas du paganisme. Et l'Apôtre semble aussi faire cette distinction quand il dit : « Pour ceux qui « sont dans le mariage, ce n'est pas moi, mais « le Seigneur qui commande que la femme ne « ne se sépare point de son mari ; si elle en est « séparée, qu'elle demeure sans se marier, ou « qu'elle se réconcilie avec son mari. » Ici encore on voit que, dans le seul cas où la séparation soit permise, la femme qui quitte son époux, ne doit point se marier ; et que, si elle peut vivre dans la continence, plutôt que de s'u-

[1] Matt. v, 32.

nir à un autre homme, elle doit se réconcilier avec son mari s'il est corrigé, ou du moins le supporter s'il ne l'est pas. L'Apôtre continue et dit : « Que le mari de même ne quitte point sa « femme, » donnant ainsi brièvement la même règle à l'époux qu'à la femme. Après avoir établi cette doctrine par l'ordre du Seigneur, il ajoute : « Mais aux autres je dis, moi, et non le « Seigneur : Si un de mes frères a une femme « infidèle, et qu'elle consente à demeurer avec « lui, qu'il ne se sépare point d'elle ; et si une « femme a un mari infidèle et qu'il consente à « demeurer avec elle, qu'elle ne se sépare point « de son mari [1]. » Par là l'Apôtre donne à entendre que le Seigneur s'est exprimé là dessus en ce cens que, si les époux sont fidèles tous les deux, ils ne doivent se quitter ni l'un ni l'autre.

[1] Cor. VII, 10-13.

Ces LXXXIII *Questions ont été traduites par M. l'abbé* DEVOILLE

DIVERSES QUESTIONS A SIMPLICIEN [1]

LIVRE PREMIER.

DEUX QUESTIONS SUR L'ÉPITRE AUX ROMAINS.

PRÉFACE.

J'ai reçu avec le plus grand plaisir et la plus intime satisfaction les questions que vous avez bien voulu m'adresser, Simplicien, mon père ; et si je ne m'efforçais d'y répondre, je ferais acte non-seulement de résistance blâmable, mais d'ingratitude. Déjà nous avions discuté d'une manière quelconque, et même traité par écrit, les difficultés que vous proposez sur l'apôtre saint Paul. Cependant peu satisfait des recherches et des explications précédentes, j'ai étudié avec plus de soin et d'attention les paroles de l'Apôtre et l'ensemble de ses pensées. Car vous ne les soumettriez point à notre examen, si l'intelligence en était facile et à la portée de tous.

Première Question. — *Que pense saint Paul de la Loi ancienne?* — 1. La première question dont vous m'avez demandé l'éclaircissement, s'étend de ces mots: « Que dirons nous donc ? La Loi « est-elle péché ? Point du tout, » jusqu'à ceux-ci : « La Loi est donc un bien pour moi si je le veux, » et ce qui suit, y compris, je pense, ce passage : « Malheureux homme que je suis, qui me déli- « vrera du corps de cette mort ? La grâce de Dieu « par Jésus-Christ notre Seigneur [2]. » Ici l'Apôtre me semble avoir personnifié en lui-même l'homme soumis à l'ancienne Loi, et en avoir adopté le langage pour son propre compte. Et comme il avait dit plus haut : « Nous sommes « affranchis de la Loi de mort dans laquelle nous « étions retenus, afin que nous servions dans la « nouveauté de l'esprit, et non dans la vétusté de « la lettre ; » et que ces paroles pouvaient passer pour un reproche à l'adressse de la Loi, il se hâte d'ajouter : « Que dirons-nous donc ? La « Loi est-elle péché? Loin de là. Mais je n'ai « connu le péché que par la Loi. Car je ne con- « naîtrais pas la concupiscence, si la Loi n'eût « dit : Tu ne convoiteras pas. »

2. On pourrait objecter ici : Bien que la Loi ne soit pas péché, mais y donne seulement occasion, elle n'en est pas moins blâmée par ces paroles de l'Apôtre. Il faut donc comprendre que la Loi n'a été donnée ni pour produire ni pour détruire le péché, mais seulement pour le faire connaître, pour convaincre de sa culpabilité l'âme qui se croyait presque assurée de son innocence ; en sorte que le péché ne pouvant être vaincu que par la grâce, elle devint inquiète de sa faute et se tournât du côté de la grâce. Aussi l'Apoôtre ne dit pas : Je n'ai commis le péché que par la Loi, mais : « Je n'ai connu le péché que par la Loi. » Il ne dit pas non plus : Je n'aurais pas convoité, si la Loi n'eût dit : Tu ne convoiteras pas, mais : « Je ne connaitrais pas la concupiscence, si la « Loi n'eût dit : Tu ne convoiteras pas. » D'où il résulte que la Loi n'a pas produit, mais simplement fait connaître la concupiscence.

3. Or, puisqu'on n'avait pas encore la grâce pour résister à la concupiscence, il fallait donc qu'elle augmentât. En effet quand le crime de la résistance formelle s'y ajoute, quand elle agit contre la Loi, elle a plus de force que si elle n'était défendue par aucune loi. C'est pourquoi l'Apôtre ajoute : « Or, prenant occasion du com- « mandement, le péché a produit en moi toute « concupiscence. » La concupiscence existait déjà avant la Loi, mais non toute entière, parce qu'il n'y avait pas encore résistance formelle. Aussi saint Paul dit-il ailleurs : « Car où il n'y a pas de « loi, il n'y a pas de prévarication [1]. »

4. Quant à ce qui suit : « Car sans la Loi le « péché est mort, » c'est comme s'il disait : Le péché est caché, c'est-à-dire il est censé mort.

[1] Simplicien, évêque de Milan, avait succédé à saint Ambroise. Voyez le lettre que lui adressa saint Augustin, tom. II, épit. XXXVII, pag. 22. — [2] Rom. VII, 1-25.

[1] Rom. IV, 15.

C'est ce qu'il exprimera clairement un peu plus bas. « Et moi, continue-t-il, je vivais autrefois « sans Loi ; » c'est-à-dire, la mort, fruit du péché, ne m'épouvantait pas, parce que le péché ne paraissait pas, puisqu'il n'y avait pas de loi. « Mais quand est venu le commandement, le « péché a revécu, » c'est-à-dire c'est fait voir. « Et « moi je suis mort, » c'est-à-dire j'ai compris que j'étais mort ; je sais au moins que la prévarication me tient sous la menace d'une mort certaine. Evidemment ces paroles : « Quand est « venu le commandement, le péché a revécu, » indiquent assez que le péché a vécu autrefois, c'est-à-dire, ce me semble, s'est montré dans la prévarication du premier homme, puisqu'il avait reçu lui-même un commandement [1]. Car l'Apôtre dit ailleurs : « Mais la femme séduite tomba dans « la prévarication [2] ; » et encore : « Par une pré- « varication semblable à celle d'Adam, qui est « la figure de celui qui devait venir [3]. » Car pour revivre il faut avoir vécu. Mais le péché était mort, c'est-à-dire caché, parce que les hommes, nés mortels, vivaient sans Loi et suivaient les convoitises de la chair sans s'en douter: car il n'y avait pas de défense. Donc : « Et moi je vivais « autrefois sans loi, » nous dit l'Apôtre. Par là il montre clairement qu'il ne parle pas en son propre nom, mais en général et au nom du vieil homme. « Mais quand est venu le com- « mandement, le péché a revécu. Et moi je suis « mort ; il s'est trouvé que ce commandement, « qui devait me donner la vie, a causé ma mort. » En effet, si on obéit au commandement, c'est certainement la vie. Mais il s'est trouvé qu'il a causé la mort, parce que pécher contre le commandement ce n'est pas seulement pécher, (on péchait déjà auparavant) mais c'est pécher avec plus de malice et de perversité, puis qu'on commet le mal sciemment et par désobéissance formelle.

5. « Car, continue l'Apôtre, le péché prenant « occasion du commandement, m'a séduit et « par lui m'a tué. » Le péché abusant de la Loi, pendant que la défense augmentait la convoitise, est devenu plus agréable et nous a séduits. Car c'est une douceur trompeuse, qui est suivie de supplices plus nombreux, plus grands et plus amers. Comme l'homme qui n'a pas encore reçu la grâce spirituelle a plus d'attrait pour une action défendue, le péché séduit par une fausse douceur ; et la prévarication s'y ajoutant, il tue.

[1] Gen. II, 17. — [2] I Tim. II, 14. — [3] Rom. V, 14.

6. « Ainsi la Loi est sainte et le commande- « saint, juste et bon. » En effet la Loi ordonne et défend ce qu'il faut. « Ce qui est bon est donc « devenu pour moi la mort ? Loin de là. » Le mal est dans celui qui abuse, et non dans le commandement lui-même qui est bon. Car la Loi est bonne, si on en use légitimement [1]. Or celui-là en abuse qui ne se soumet pas à Dieu dans une pieuse humilité, pour pouvoir accomplir la Loi au moyen de la grâce. Ainsi celui qui n'use pas légitimement de la loi ne la reçoit que pour voir, par sa prévarication, paraître son péché qui se tenait caché avant la défense. Et cela « outre « mesure ; » parce que ce n'est plus simplement un péché, mais une désobéissance au commandement. L'Apôtre continue donc et ajoute : « Mais le péché, pour paraître péché a, par une « chose bonne, opéré pour moi la mort ; de « sorte que le commandement a rendu coupa- « ble outre mesure le pécheur ou le péché. » Il explique par là le sens de ce qu'il a dit plus haut : « Car sans la Loi le péché est mort ; » non qu'il n'existât pas, mais il ne paraissait pas ; et dans quel sens il a dit aussi : « Le péché a revécu, » ce qui ne signifie pas que le péché n'ait existé qu'après la loi, mais qu'alors seulement il a paru comme désobéissance à la loi ; puisque dans ce même endroit l'Apôtre dit : « Mais le péché, pour pa- « raître péché, a, par une chose bonne, opéré « pour moi la mort. » Il ne dit pas : Pour être péché, mais : « Pour paraître péché. »

7. Ensuite, il en donne la raison : « Car nous « savons que la Loi est spirituelle, et moi je suis « charnel. » Il fait assez voir ici que la Loi ne peut être accomplie que par les hommes spirituels, lesquels ne deviennent tels que par la grâce. En effet plus l'homme se rapproche de la Loi spirituelle, c'est-à-dire plus ses affections s'élèvent dans l'ordre spirituel, mieux il accomplit la Loi ; parce qu'il y trouve un plus grand plaisir, vu qu'il n'est plus accablé sous son poids, mais fortifié de sa lumière ; car le commande- du Seigneur est lumineux et éclaire les yeux, sa loi est pure et convertit les âmes [2] : la grâce remettant les péchés et versant l'esprit de charité qui n'ôte pas seulement à la vertu ce qu'elle a de pénible, mais la rend agréable. Evidemment après avoir dit : « Et moi je suis char- « nel, » il a dû expliquer jusqu'à quel point. Car on appelle aussi charnels, en un certain sens, ceux qui sont déjà sous l'empire de la grâce,

[1] I Tim. I, 8. — [2] Ps. XVIII, 8, 9.

déjà rachetés du sang du Seigneur et nés à la vie de la foi. C'est à ceux-là que l'Apôtre dit : « Aussi, « mes frères, je n'ai pu moi-même vous parler « comme à des hommes spirituels, mais comme « à des hommes charnels, comme à de petits en- « fants en Jésus-Christ ; je vous ai abreuvés de lait, « mais je ne vous ai point donné à manger [1]. » Il « fait voir par là qu'ils sont nés à la vie de la grâce, eux qui sont de petits enfants de Jésus-Christ et qu'il faut abreuver de lait, et cependant il les appelle encore charnels. Quant à celui qui n'est point encore sous l'empire de la grâce, mais sous celui de la Loi, il est charnel en ce sens qu'il n'est point affranchi du péché, mais vendu comme esclave au péché vu qu'il recherche, comme prix d'une fatale volupté, la douceur même qui le séduit et qu'il viole la loi, avec d'autant plus de plaisir que la défense est plus formelle. Or il ne peut accepter cette douceur comme récompense convenable à son état sans être forcé de subir le joug de la passion, en esclave acheté. Il sent en effet qu'il est l'esclave de la passion qui le maîtrise, lui à qui une défense est faite, qui connaît parfaitement cette défense et pourtant la transgresse.

8. « Aussi ce que je fais, je ne le comprends « pas. » Ces expressions : « Je ne le comprends « pas, » ne veulent pas dire : J'ignore que je pèche ; autrement l'Apôtre se contredirait, puisqu'il a dit : « Le péché, pour paraître péché, a, « par une chose bonne, opéré en moi la mort, » et plus haut : « Je n'ai connu le péché que par « la loi. » Comment le péché paraîtrait-il, comment le connaîtrait-il, s'il l'ignorait ? Mais il parle dans le même sens que le Seigneur, lorsqu'il dira un jour aux méchants : « Je ne vous « connais pas [2]. » Car rien n'échappe à Dieu, puisque « il a les yeux ouverts sur ceux qui font le « mal, afin d'effacer leur souvenir ici-bas [3]. » Quelquefois, pour nous-même, ignorer signifie ne pas approuver. Ainsi quand l'Apôtre dit : « Ce « que je fais, je ne le comprends pas » cela veut dire je ne l'approuve pas. C'est ce que la suite démontre quand il ajoute : « Car ce que je veux, « je ne le fais pas ; mais ce que je hais, je le fais. » *Je hais* a ici le sens de *j'ignore*, » comme de ceux à qui le le Seigneur dira : « Je ne vous connais « pas, » il est écrit : « Vous haïssez, Seigneur, « tous ceux qui commettent l'iniquité [4]. »

9. « Or si je fais ce que je ne veux pas, j'ac- « quiesce à la loi comme étant bonne. » En effet il ne veut pas ce que la loi ne veut pas, car la loi défend ce qu'il fait. Il acquiesce donc à la loi, non en tant qu'il fait ce qu'elle défend, mais en ce qu'il ne veut pas ce qu'il fait. Il est vaincu parce qu'il n'est pas encore délivré par la grâce, quoiqu'il sache déjà par la loi qu'il fait le mal et qu'il ne veuille pas le faire. Quant à ce qui suit : « Maintenant donc, ce n'est plus moi « qui fais cela, mais le péché qui habite en moi, » cela ne veut pas dire qu'il ne consent pas à faire le mal, quoiqu'il soit d'accord avec la loi pour le condamner. Car il parle encore au nom de l'homme établi sous l'empire de la loi [1], et non sous celui de la grâce ; de l'homme par conséquent entraîné à mal faire par la concupiscence qui le domine et qui le séduit par la fausse douceur du péché défendu, bien qu'il le désapprouve, éclairé qu'il est par la loi. « Ce n'est « pas moi qui le fais, » signifie : je le fais parce que je suis vaincu. C'est en effet la passion qui agit ; on lui cède par ce qu'elle est la maîtresse. Or, pour ne pas céder, pour fortifier l'âme contre la passion, il faut la grâce, dont l'Apôtre va parler.

10. « Car je sais, dit-il, que le bien n'ha- « bite pas en moi, c'est-à-dire dans ma chair. » En tant qu'il le sait, il est d'accord avec la loi ; mais en tant qu'il agit, il cède au péché. Or d'où sait-il ce qu'il avance, à savoir que ce qui habite dans sa chair n'est pas le bien, mais le péché ? D'où le sait-il, sinon par la transmission de la mortalité et les continuels assauts de la volupté ? L'un est la punition du péché originel, l'autre la punition des rechutes fréquentes dans le péché. Nous apportons l'un en venant au monde, nous y ajoutons l'autre pendant notre vie. Ces deux choses, la nature et l'habitude, réunies, rendent la passion très-puissante, très-difficile à vaincre ; c'est ce que l'Apôtre appelle ici péché, et qu'il déclare habiter dans sa chair, c'est-à-dire exercer une entière domination, une sorte d'empire. C'est dans ce sens qu'on lit dans le Psalmiste : « J'aime mieux être le dernier dans « la maison du Seigneur que d'habiter dans les « tentes des pécheurs [2], » comme si celui qui est méprisé, en quelque lieu qu'il soit, n'était pas considéré comme habitant ; ce qui rattache au mot d'habitation l'idée d'une domination quelconque. Mais si la grâce produit en nous l'effet que l'Apôtre exprime ailleurs en ces termes : « Que le péché ne règne point dans notre corps « mortel, jusqu'à nous faire obéir à ses con- « voitises [3], » on ne pourra plus dire proprement

[1] I Cor. III, 1, 2. — [2] Matt. XXV, 12. — [3] Ps. XXXIII, 17. — [4] Ps. V, 7.

[1] Rét. l. I, ch. I. — [2] Ps. LXXXIII, 11. — [3] Rom. VI, 12.

que le péché habite en nous.

11. « En effet le vouloir réside en moi, mais « accomplir le bien, je ne l'y trouve pas. » Ces paroles, pour ceux qui ne les comprennent pas bien, semblent presque détruire le libre arbitre. Mais comment cela serait-il, puisque l'Apôtre dit : « Le vouloir réside en moi ? » Certainement le vouloir est en notre pouvoir, puisqu'il réside en nous ; mais si nous ne pouvons pas accomplir le bien, la faute en est au péché originel. Ce n'est point là la nature primitive de l'homme, mais la peine du péché ; d'où résulte la mortalité elle-même, la fragilité devenue comme une seconde nature, et dont nous sommes délivrés par la grâce du Créateur, quand nous nous soumettons à lui par la foi. Mais toutes ces expressions ne s'appliquent qu'à l'homme établi sous la loi, et non encore sous la grâce. En effet celui qui n'est point encore sous la grâce, ne fait pas le bien qu'il veut ; mais il fait le mal qu'il ne veut pas, parce qu'il est dominé par la concupiscence fortifiée par le lien de la mortalité, et aussi par l'entraînement de l'habitude. Or s'il fait ce qu'il ne veut pas, ce n'est point lui qui le fait, mais le péché qui habite en lui, suivant ce qui a été dit et expliqué plus haut.

12. « Je trouve donc, quand je veux faire le bien, « une loi, qui s'y oppose, parce que le mal réside en moi ; » c'est-à-dire je trouve que la loi est un bien pour moi quand je veux faire ce qu'elle commande, mais le mal réside en moi à cause de la facilité à le commettre. C'est cette facilité que l'Apôtre entend, quand il dit plus haut : « Le vouloir « réside en moi. » En effet quoi de plus facile, pour l'homme établi sous la loi, que de vouloir le bien et de faire le mal ? Il veut le bien sans difficulté, quoiqu'il ait moins de facilité à le faire qu'à le vouloir ; et il fait facilement le mal qu'il hait, bien qu'il ne le veuille pas ; il est comme un homme violemment poussé qui arrive sans difficulté au fond du précipice, quoiqu'il ne le veuille pas, quoiqu'il le redoute extrêmement. Je dis cela à cause du mot de l'Apôtre : « Réside. » Donc l'homme établi sous la loi et non encore affranchi par la grâce, rend témoignage à la loi qu'elle est bonne : il le lui rend complétement par là même qu'il se reproche d'agir contre elle, et il trouve qu'elle est un bien pour lui, puisqu'il veut faire ce qu'elle lui commande, mais il ne le peut à cause de l'empire de la concupiscence ; il se voit ainsi coupable de prévarication, et forcé d'implorer la grâce du Libérateur.

13. « Je me complais, en effet, dans la loi de « Dieu, selon l'homme intérieur, dans la loi « qui dit : Tu ne convoiteras pas. Mais je vois « dans mes membres une autre loi qui combat « la loi de mon esprit, et me captive sous la loi « du péché, laquelle est dans mes membres » Il appelle loi de ses membres le poids même de mortalité sous lequel nous gémissons [1]. Car le corps, qui se corrompt, appesantit l'âme [2]. D'où il résulte souvent que ce qui n'est pas permis charme irrésistiblement. Ce fardeau accablant, écrasant, il l'appelle loi, parce que c'est une juste punition, un arrêt divin rendu et infligé par Celui qui avait prévenu l'homme en lui disant : « Du « jour où vous mangerez de ce fruit, vous mour- « rez de mort [3]. » Cette loi combat la loi de l'esprit qui dit : « Tu ne convoiteras pas, » et dans laquelle l'homme se complaît selon l'homme intérieur ; et avant qu'il soit sous l'empire de la grâce, elle combat tellement qu'elle le captive sous la loi du péché, c'est-à-dire sous son propre joug. Car en disant : « Laquelle est dans mes membres, » l'Apôtre fait assez voir que c'est la même que celle dont il a dit plus haut : « Je vois dans mes « membres une autre loi. »

14. Or le but de tout ceci est de démontrer que l'homme ainsi captif ne doit point présumer de ses forces. C'était le moyen de confondre l'orgueil des Juifs qui se glorifiaient des œuvres de la Loi, alors même qu'ils étaient entraînés par la concupiscence à commettre toute sorte de mal, bien que la loi dont ils étaient si fiers leur dît : « Tu ne convoiteras pas. » Donc l'homme vaincu, condamné, prisonnier, prévaricateur plutôt que vainqueur, après même avoir reçu la loi, doit dire, doit s'écrier avec humilité : « Mal- « heureux homme que je suis, qui me délivrera « du corps de cette mort ? La grâce de Dieu par « Jésus-Christ Notre-Seigneur. » En effet tout ce qui reste au libre arbitre en cette vie mortelle, ce n'est pas d'accomplir la justice quand l'homme le veut, mais de recourir avec de pieuses supplications à Celui qui peut lui donner de l'accomplir.

15. S'imaginerait-on, d'après le texte que nous venons d'exposer, que l'Apôtre juge la loi mauvaise ? Il a dit en effet : « La loi est sur- « venue pour faire abonder le péché [4] ; le mi- « nistère de mort a été gravé en lettres sur des « pierres [5] ; la force du péché, c'est la loi [6] ; « vous êtes morts à la loi par le corps du Christ, « pour être à un autre, à Celui qui est ressuscité

[1] II Cor. v, 4. — [2] Sag. ix, 15. — [3] Gen. ii, 17. — [4] Rom. v, 20. — [5] II Cor. iii, 7. — [6] I Cor. xv, 56.

« d'entre les morts [1] ; les passions du péché, qui « étaient occasionnées par la loi, agissaient dans « nos membres, jusqu'à leur faire produire des « fruits pour la mort ; mais maintenant nous som- « mes affranchis de la loi de mort dans laquelle « nous étions retenus, pour que nous servions « dans la nouveauté de l'esprit, et non dans la « vétusté de la lettre [2]. » Il a dit cela, et d'autres choses du même genre; mais il faut se souvenir que ces expressions signifient simplement que la loi augmente la concupiscence par la défense, et qu'elle lie le coupable par la prévarication, en donnant des ordres que les hommes ne peuvent remplir à cause de leur infirmité, à moins qu'ils ne recourent humblement à la grâce de Dieu. Voilà pourquoi on dit que ceux qu'elle domine sont sous elle ; et elle domine ceux qu'elle punit, c'est-à-dire tous les prévaricateurs. Or ceux qui ont reçu la loi prévariquent contre elle, à moins que la grâce ne les mette à même d'exécuter ce qu'elle commande. C'est ainsi qu'elle ne domine point ceux qui sont sous la grâce, parce qu'ils l'accomplisent par amour, eux qui étaient condamnés quand ils étaient sous le joug de la crainte.

16. Si on est porté par ces textes de l'Apôtre à croire qu'il blâme la loi, que dira-t-on de ces paroles : « Je me complais dans la loi de Dieu, « selon l'homme intérieur ? » Evidemment c'est là un éloge de la loi. Mais à cela on répond qu'il parle ici d'une autre loi, c'est-à-dire de la loi du Christ, et non de celle qui a été donnée aux Juifs. Nous demanderons alors de quelle loi l'Apôtre a dit : « La loi est survenue pour faire abonder « le péché? » On dit sans hésiter que c'est de la loi juive. Vois alors si c'est aussi de celle-là qu'il est dit : « Or, prenant occasion du commande- « ment, le péché a produit en moi toute concu- « piscence. » Ces expressions : « A produit en moi « toute concupiscence, » signifient-elles autre chose que celles-ci : « Afin de faire abonder le « péché ? » Voyez encore si ce n'est pas le sens de ces mots : « De sorte que le commandement « a rendu coupable outre *mesure* le pécheur « ou le péché. » En effet : « Pour rendre coupable « le péché outre mesure » revient à : « Pour que « le péché abondât. » Si donc nous démontrons que le commandement est bon, le commandement dont le péché a pris occaasion pour opérer toute concupiscence, au point de dépasser la mesure ; nous prouverons par là même que la loi est bonne, elle qui est survenue pour que le péché abondât, c'est-à-dire pour que le péché opérât toute concupiscence et dépassât toute mesure. Qu'on écoute donc le même Apôtre : « Que dirons-nous donc ? La loi est elle pé- « ché ? Loin de là. » Mais, nous dit-on, cela s'applique à la loi du Christ, c'est-à-dire à la loi de grâce. Qu'on nous dise alors comment on entend ce qui suit : « Mais je n'ai connu le péché que « par la loi. Car je ne connaîtrais pas la concu- « piscence, si la loi n'eût dit : Tu ne convoiteras « pas. Or, prenant occasion du commandement, « le péché a opéré en moi toute concupiscence. » Le contexte montre assez de quelle loi il parle quand il dit : « La loi est-elle péché ? Loin de là. » Evidemment il s'agit de celle dont le commandement a fourni au péché l'occasion d'opérer toute concupiscence, par conséquent de celle qui est survenue pour que le péché abondât et qu'on prétend mauvaise.

Mais quoi de plus clair que les paroles ajoutées par l'Apôtre : « Ainsi la loi est sainte, et le « commandement saint, juste et bon ? » On nous dit encore qu'il s'agit de l'Evangile, et non de la loi juive: tant est grande, tant est aveugle la perversité manichéenne ! Ils ne font pas attention au passage si exprès, si évident, qui vient à la suite : « Ce qui est bon est donc devenu pour « moi la mort ? Loin de là ; mais le péché, pour « paraître péché, a, par une chose bonne, opéré « pour moi la mort, de sorte que le commande- « ment a rendu coupable outre mesure le pécheur « ou le péché ; » c'est-à-dire le commandement saint, juste et bon, qui est pourtant survenu pour que le péché abondât, c'est-à-dire dépassât toute mesure.

17. Pourquoi donc, si la loi est bonne, l'appelle-t-on « ministère de mort ? » Parce que le péché, « pour paraître péché, a, par une chose bonne, « opéré pour moi la mort. » Ne vous en étonnez point, puisqu'on a dit de la prédication même de l'Evangile : « Nous sommes pour Dieu la « bonne odeur du Christ à l'égard de ceux qui « se sauvent et à l'égard de ceux qui se perdent; « aux uns odeur de vie pour la vie, mais aux « autres odeur de mort pour la mort [1]. » La loi a été appelée ministère de mort à l'égard des Juifs, pour qui elle a été écrite sur la pierre, emblème de la dureté de leur cœur ; mais non pour ceux qui l'accomplissent par amour. Car « l'amour « est la plénitude de la loi. » En effet la loi, écri-

[1] Rom. VII, 4. — [2] Ib. 5,6.

[1] II Cor. 15, 16.

te sur la pierre, dit : « Tu ne commettras point « l'adultère ; Tu ne seras point homicide ; Tu ne « déroberas pas ; Tu ne convoiteras pas, » toutes choses qui s'accomplissent par amour, au témoignage de l'Apôtre, qui nous dit : « Celui qui aime « la prochain a accompli la loi. En effet, Tu ne « commettras point l'adultère ; Tu ne tueras pas ; « Tu ne déroberas pas ; Tu ne convoiteras pas, et « et s'il est quelque autre commandement, tout « se résume dans cette parole : Tu aimeras ton « prochain comme toi-même[1], » parce que cette parole même est écrite dans la loi.

Si la loi est bonne, pourquoi est-elle « la force « du péché ? » Parce que le péché a, par une chose bonne, opéré la mort, de sorte qu'il a dépassé la mesure, c'est-à-dire qu'il s'est fortifié par la prévarication.

Si la loi est bonne, « pourquoi sommes-nous « morts par le corps du Christ ? » Parce que, délivrés de l'affection que la loi punit et condamne, nous sommes morts à la loi qui condamne. En effet c'est surtout quand elle menace, épouvante ou frappe, qu'on lui donne le nom de loi. Ainsi le même précepte est la loi pour ceux qui craignent, et la grâce pour ceux qui l'accomplissent avec amour. De là ce mot de l'Evangile : « La loi a été donnée par Moïse, la grâce et la « vérité sont venues par Jésus-Christ[2]. » En effet la grâce et la vérité sont venues par Jésus-Christ pour faire accomplir la loi même, qui avait été donnée par Moïse pour inspirer la crainte. Donc : « Vous êtes morts à loi, » veut dire : Vous êtes morts au supplice de la loi, « par le corps du « Christ, » en vue duquel ont été pardonnés les péchés qui rendaient passible d'une juste punition.

Si la loi est bonne, pourquoi « les passions du « péché qui sont occasionnées par la loi, agis- « saient-elles dans nos membres, jusqu'à leur « faire produire des fruits de mort ? » Parce que l'Apôtre entend ici par ces passions du péché dont il a été souvent parlé, l'augmentation de la concupiscence occasionnée par la défense, et la punition imposée à la prévarication : c'est-à-dire parce que le péché « a, par une chose bon- « ne, opéré la mort, de sorte que le comman- « dement a rendu coupable outre mesure le « pécheur ou le péché. »

Si la loi est bonne, pourquoi « sommes-nous « affranchis de la loi de mort dans laquelle nous « étions retenus, afin que nous servions dans la « nouveauté de l'esprit, et non dans la vétusté de « la lettre ? » Parce que la loi est seulement la lettre pour ceux qui ne l'accomplissent pas avec cet esprit de charité, qui est le but du nouveau Testament. Ainsi ceux qui sont morts au péché sont affranchis de la lettre dans laquelle sont retenus les coupables qui n'accomplissent pas ce qui est écrit. En effet qu'est-ce que la loi, sinon une simple lettre pour ceux qui savent la lire et ne peuvent l'accomplir? Car ceux pour qui elle a été écrite la connaissent ; mais comme ils ne la connaissent qu'en tant qu'elle est écrite, et non pour l'aimer et l'accomplir, elle n'est bien pour eux que la lettre : lettre qui n'est d'aucun secours à ceux qui la lisent, mais qui rend témoignage contre ceux qui pèchent. Donc ceux qui sont renouvelés par l'Esprit sont affranchis de sa condamnation ; ils ne s'attachent plus à la lettre pour y trouver le châtiment, mais à l'intelligence par amour de la justice. De là le mot : « La lettre tue, « mais l'esprit vivifie[1]. » En effet la loi seulement lue, mais non comprise ou non accomplie, tue certainement ; et c'est alors qu'on l'appelle *lettre*. « Mais l'esprit vivifie, parce que la plénitu- « de de la loi c'est la charité, qui a été répandue « dans nos cœurs par l'Esprit-Saint qui nous a « été donné[2]. »

II. — *Doctrine de saint Paul sur la justification.* — 1. Il est temps, je pense, de passer à l'autre question que vous nous avez proposée, c'est-à-dire d'expliquer tout le texte, à partir de ce verset : « Et non seulement elle, mais aussi Rebecca qui « eut deux fils à la fois d'Isaac, notre père. Car « avant qu'ils fussent nés, ou qu'ils eussent fait ni « bien ni mal ; » jusqu'à celui-ci : « Si le Sei- « gneur des armées ne nous avait réservé un « rejeton, nous serions devenus comme Sodome « et semblables à Gomorrhe. » Ce passage est assurément plus obscur que l'autre. Mais, comme je vous connais, vous n'avez pu exiger de moi ce travail, sans demander à Dieu pour moi la grâce de pouvoir le faire. Enhardi par cette pensée, j'entre de suite en matière.

2. Tout d'abord je ne perdrai point de vue le but que se propose l'Apôtre dans toute son Epître, et je le prendrai pour guide. Or ce but est d'empêcher qu'on ne se glorifie du mérite de ses œuvres, comme les Juifs qui osaient se vanter d'avoir observé la loi qu'on leur avait donnée, prétendaient avoir reçu la grâce évangélique comme une récompense due à leur mérite, à leur fidélité à cette

[1] Rom. XIII, 8, 10. — [2] Jean, I, 17.

[1] II Cor. III, 6. — [2] Rom. V, 5.

loi et par conséquent, ne voulaient pas que la même grâce fût accordée aux Gentils, qu'ils en réputaient indignes, à moins qu'il ne fissent profession de Judaïsme. Cette question, élevée précédemment, a sa solution dans les Actes des Apôtres [1]. Les Juifs ne comprenaient donc pas que ce bienfait étant la grâce évangélique, n'est point la récompense des œuvres, « autrement la grâce « ne serait plus grâce [2]. » En beaucoup d'endroits saint Paul l'atteste, mettant toujours la grâce de de la foi au dessus des œuvres, non pour détruire celles-ci, mais pour montrer qu'au lieu de précéder la grâce, les bonnes œuvres la suivent ; et que personne ne doit s'imaginer avoir reçu la grâce pour avoir fait le bien, mais comprendre qu'il ne peut faire le bien sans avoir reçu la grâce par la foi.

Or l'homme commence à recevoir la grâce quand, attiré à la foi par une voix du dedans ou du dehors, il commence à croire en Dieu. Mais il importe de distinguer dans quels moments, par la réception de quels sacrements la grâce descend plus pleine, plus manifeste. Les catéchumènes ne sont pas sans l'avoir ; ou il faudrait dire que Corneille ne croyait pas à Dieu, lui qui, par ses prières et ses aumônes, se rendait digne d'être visité par un ange [3]. Or il n'eût point agi ainsi, si d'abord il n'avait cru ; et il n'eût point cru, s'il n'avait été appelé ou par quelques visions mystérieuses de l'âme et de l'esprit, ou par quelques manifestations extérieures et sensibles. Chez quelques-uns la grâce de la foi est à un degré insuffisant pour obtenir le royaume des cieux, comme chez les catéchumènes, par exemple, ou chez Corneille lui-même, avant qu'il ne fut incorporé à l'Eglise par la réception des sacrements ; chez d'autres elle est si grande, qu'ils font partie du corps du Christ et deviennent le temple de Dieu. « Car le temple « de Dieu est saint, dit l'Apôtre, et vous êtes ce « temple [3]. » Et le Seigneur lui-même : « Si quel- « qu'un ne renaît de l'eau et de l'Esprit-Saint, « il ne peut entrer dans le royaume des cieux [4]. » Il y a donc des commencements de foi, analogues à la conception ; mais pour parvenir à la vie éternelle, il ne suffit pas d'être conçu, il faut naître. Rien cependant de tout cela n'a lieu sans la grâce de la miséricorde divine, parce que les bonnes œuvres, s'il y en a, accompagnent la grâce, comme nous l'avons dit, mais ne la précèdent point.

3. C'est ce que l'Apôtre veut persuader. Il dit ailleurs : « C'est la grâce de Dieu qui nous a sau- « vés par la foi, et cela ne vient pas de nous, car « c'est un don de Dieu ; ni des œuvres, afin que « nul ne se glorifie [1] ; » il applique ici ce principe à des enfants qui ne sont pas encore nés. Personne en effet ne peut dire que Jacob, avant sa naissance, ait mérité par ses œuvres que Dieu dit de lui : « L'aîné servira sous le plus jeune. » Donc « non-seulement elle, » dit l'Apôtre, (car Isaac a été promis, quand Dieu dit : « En ce temps je « viendrai, et Sara aura un fils ; » et ce fils n'avait certainement pas mérité par ses œuvres que sa naissance fût promise, qu'en Isaac fût appelée race d'Abraham, c'est-à-dire que ceux-là partageassent le bonheur des saints dans le Christ, qui comprendraient qu'ils sont enfants de la promesse, ne s'enorgueilliraient point de leurs mérites, mais attribueraient à la grâce de la vocation l'avantage d'être cohéritiers du Christ, puisque, n'étant pas encore nés, ils n'avaient certainement rien mérité quand on promettait leur naissance ;) « mais aussi Rebecca qui « eut deux fils à la fois d'Isaac, notre père. » Il a grand soin de dire : « à la fois, » car ils avaient été conçus ensemble, et c'est pour qu'on n'attribue rien aux mérites des parents et que personne ne s'avise de dire : Le fils est né tel, parce que le père ou la mère étaient affectés de telle ou telle manière, au moment de la conception. En effet le moment de la conception a été le même pour les deux. Voilà pourquoi l'Apôtre dit : « A la fois, » coupant court ainsi à toutes les observations des astrologues, ou plutôt de ces prétendus tireurs d'horoscopes, qui prédisent les mœurs et les destinées des hommes d'après les circonstances de leur naissance. En effet ils ne sauraient en aucune façon expliquer une si grande différence de sort entre ces deux jumeaux, conçus dans le même instant, sous la même constellation, dans le même état du ciel, tellement qu'il est impossible de faire la moindre observation pour l'un qui ne puisse s'appliquer à l'autre. Ils peuvent aisément comprendre par là, s'ils le veulent, que les réponses qu'ils vendent à leurs crédules auditeurs, ne sont fondées sur aucun art, mais sur des hasards et des conjectures. Pour revenir à notre sujet : l'Apôtre ne cite ces exemples que pour confondre et humilier l'orgueil des hommes ingrats envers la grâce divine, qui osent se glorifier de leur propres mérites. « Car avant qu'ils

[1] Act. xv. — [2] Rom. [illegible] — [3] Act. x, 1-4. — [3] I Cor. III, 17. — Jean, III, 5.

Eph. II, 8, 9.

« fussent nés ou qu'ils eussent fait aucun bien ou « aucun mal, non à cause de leurs œuvres, mais « par la volonté de Celui qui appelle, il lui fut dit : « L'aîné servira sous le plus jeune. »

La grâce appartient donc à celui qui appelle ; et ensuite les bonnes œuvres sont à celui qui reçoit la grâce, non comme la source de cette grâce, mais comme son produit. En effet ce n'est pas pour être chaud que le feu échauffe, mais il échauffe parce qu'il est chaud ; la roue ne court pas pour être ronde, mais parce qu'elle est ronde ; ainsi personne ne fait le bien pour recevoir la grâce, mais le fait parce qu'il l'a reçue. Comment en effet celui qui n'a pas été justifié, pourrait-il vivre dans la justice ? Comment celui qui n'a pas été sanctifié, pourrait-il vivre saintement ? Comment celui qui n'a pas été vivifié, pourrait-il vivre ? Or c'est la grâce qui justifie, pour que celui qui est justifié puisse vivre dans la justice. La grâce vient donc en premier lieu, et les bonnes œuvres ensuite, ainsi que l'Apôtre le dit ailleurs : « Or à « celui qui travaille, le salaire n'est point imputé « comme une grâce, mais comme une dette [1] ; » comme l'est l'immortalité après les bonnes œuvres, si toutefois elle est réclamée comme dette. C'est d'elle que le même Apôtre parle ainsi : « J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé « ma course, j'ai gardé la foi ; il me reste la cou- « ronne de justice, que le Seigneur, juste juge, « me rendra en ce jour [2]. » Peut-être en effet ce mot : « me rendra » suppose-t il une dette. Mais quand : « montant au ciel il a rendu la captivité « captive, » il n'a pas rendu, mais « donné aux « hommes [3]. » Comment en effet l'Apôtre oserait-il réclamer le paiement d'une dette, s'il n'avait d'abord reçu la grâce gratuite qui, en le justifiant, l'a mis à même de combattre le bon combat ? Car il avait été blasphémateur, persécuteur, outrageux ; puis il obtint miséricorde, comme il l'atteste lui-même [4], en croyant en celui qui justifie, non l'homme pieux, mais l'impie [5], dans le but de le rendre pieux en le justifiant.

4. « Non à cause de leurs œuvres, mais par « la volonté de Celui qui appelle, il lui fut dit : L'aî- « né servira sous le plus jeune. » Ce que l'Apôtre a dit plus haut : « Car avant qu'ils fussent nés ou « qu'ils eussent fait ni bien ni mal, » était une préparation à ceci : « Non à cause de leurs œuvres, « mais par la volonté de Celui qui appelle : » ce qui fait qu'on est tenté de demander pourquoi il a dit : « Afin que le décret de Dieu demeurât « ferme selon son élection ? » Comment en effet une élection est-elle juste, comment même y a-t-il une élection quelconque, là où il n'existe aucune différence ? Car si Jacob a été élu avant de naître, sans avoir mérité, sans avoir rien fait, il n'a pu l'être puisqu'il n'y avait aucune différence pour déterminer le choix. De même si Esaü a été réprouvé sans l'avoir mérité, puisqu'il n'était pas né et n'avait encore rien fait quand on disait de lui : « L'aîné servira sous le « plus jeune, » comment peut-on dire qu'il l'ait été justement ? Quelle distinction ferons-nous donc, comment entendrons-nous raisonnablement ces paroles : « J'ai aimé Jacob et j'ai haï « Esaü ? » Elles se lisent, il est vrai, dans un prophète qui a écrit longtemps après la naissance et la mort de Jacob et d'Esaü ; cependant il semble que ce n'est qu'un souvenir de l'arrêt : « Et l'aîné « servira sous le plus jeune ; » arrêt porté avant qu'ils fussent nés et qu'ils eussent agi. D'où provient donc l'élection ? Ou comment a-t-elle pu être, puisqu'il n'y a aucune différence de mérites entre deux hommes qui ne sont pas nés et qui n'ont encore rien fait ? Serait-ce la différence des natures ? Mais cela serait difficile à comprendre puisqu'il n'y a eu qu'un père, qu'une mère, qu'une conception, qu'un Créateur. Serait-ce que, comme le même Créateur a tiré de la même terre, différents genres d'animaux et de reproducteurs, il aurait aussi créé, du même couple, dans deux jumeaux conçus ensemble, des enfants d'une nature assez différente pour que l'un attirât son amour et l'autre sa haine ? Il n'y avait donc pas de choix, avant que celui qui devait être choisi, existât. Si en effet Jacob a été créé, afin de plaire ; comment a-t-il plu avant Esaü, pour devenir bon ? Il n'a donc pas été choisi pour devenir bon, mais ayant été créé bon, il a pu être choisi.

5. « Selon son élection » signifierait-il que Dieu, qui prévoit tout, aurait vu d'avance la foi de Jacob avant qu'il fût né ? Alors, bien que personne ne puisse être justifié par ses œuvres, puisqu'il faut être justifié pour faire le bien, cependant comme c'est par la foi que Dieu justifie les nations [1], et que personne ne croit que par un acte de sa libre volonté, Dieu prévoyant cette foi libre et volontaire, aurait choisi, dans sa prescience, un homme qui n'était pas encore né, afin de le justifier. Mais si l'élection se fait par prescience et que Dieu ait su d'avance la foi de Ja-

[1] Rom. IV, 4. — [2] I Tim. IV, 7, 8. — [3] Eph. IV, 5. — [4] Tim. I, 13. — [5] Rom. IV, 5.

[1] Gal. III, 8.

cob ; comment prouverez-vous qu'il ne l'a pas élu à raison de ses œuvres ? Si, parce qu'ils n'étaient pas encore nés, ils n'avaient fait ni bien ni mal, ils ne croyaient non plus ni l'un ni l'autre. — Mais la prescience prévoyait que l'un croirait ? — Elle pouvait aussi prévoir qu'il agirait ; et si l'on dit que Dieu l'a élu en prévision de sa foi future, un autre pourra prétendre que Dieu l'a plutôt élu à raison de ses œuvres futures qu'il ne prévoyait pas moins. Comment donc l'Apôtre fait-il voir que ce n'est pas à cause des œuvres qu'il a été dit : « L'aîné servira sous le plus jeune ? » Si c'est parce que les enfants n'étaient pas encore nés, il n'a donc pas pu parler de la foi plutôt que des œuvres, puisque la foi comme les œuvres manque à qui n'est pas né. Il n'a donc pas voulu faire entendre que le plus jeune ait été élu et l'aîné asservi, en raison de la prescience. Car c'est pour montrer que l'élection ne provenait point des œuvres qu'il a dit : « Avant qu'ils fus- « fussent nés ou qu'ils eussent fait ni bien ni mal. » Autrement on aurait pu lui objecter : Mais Dieu savait ce que chacun d'eux devait faire. — On demande donc quelle est l'origine de ce choix ? s'il n'est le fruit ni des œuvres, qui n'existaient point, ni des hommes qui n'étaient pas encore nés ; s'il n'est point le résultat de la foi, qui n'existait pas davantage : d'où vient-il donc ?

6. Faut-il dire qu'il n'y a pas eu de choix, puisqu'il n'y avait entre eux, dans le sein maternel, aucune différence sous le rapport de la foi, des œuvres, ni de mérites quelconques ? Mais l'Apôtre dit : « Afin que le décret de Dieu de- « meurât ferme selon son élection. » Et c'est précisément parce qu'il a employé ce mot que nous nous faisons la question. Peut-être pourrait-on lire autrement : l'Apôtre n'arait pas voulu faire entendre que s'il fut dit : « Non à cause de leurs « œuvres, mais par la volonté de Celui qui appelle, « l'aîné servira sous le plus jeune » c'est « afin que le « décret de Dieu demeurât ferme selon son *élec-* « *tion* ; » mais en citant ces enfants qui n'étaient pas nés, qui n'avaient rien fait, il aurait plutôt voulu écarter l'idée d'une élection quelconque, et ces « mots : Car avant qu'ils fussent nés ou qu'ils eus- « sent fait ni bien ni mal, afin que le décret de Dieu « demeurât ferme selon son élection, » signifieraient : avant qu'ils eussent fait ni bien ni mal, pour déterminer par là l'élection de celui qui aurait fait le bien ; et comme il n'y aurait pas eu de choix fondé sur les œuvres, et propre à affermir le décret de Dieu, ce n'est donc « point « à cause de leurs œuvres, mais par la volonté « de Celui qui appelle, » c'est-à-dire de celui qui justifie l'impie par sa grâce, en l'appelant à la foi, « qu'il lui fut dit : L'aîné servira sous le plus « jeune. » Le décret de Dieu ne demeure donc point ferme d'après l'élection, mais l'élection d'après le décret ; c'est-à-dire ce n'est pas parce que Dieu trouve dans les hommes des bonnes œuvres pour fixer son choix, que le décret de la justification subsiste ; mais c'est parce que le décret subsiste pour justifier ceux qui ont la foi, que Dieu rencontre des œuvres dignes de l'élection pour le royaume des cieux. En effet, s'il n'y avait pas d'élection, il n'y aurait pas d'élus, et l'Apôtre ne pourrait dire : « Qui accusera les « élus de Dieu [1] ? » Cependant l'élection ne précéde point la justification ; mais la justification, l'élection. Car personne n'est élu s'il n'est déjà à distance de celui qu'on rejette. Aussi ne vois-je pas qu'on ait pu dire, autrement qu'en admettant la prescience : « Dieu nous a élus avant la « fondation du monde [2]. » Et ici, quand l'Apôtre dit : « Non à cause de leurs œuvres, mais par la « volonté de Celui qui appelle, il lui fut dit : « L'aîné servira sous le plus jeune ; » il n'entend point parler de l'élection fondée sur des mérites qui ne se produisent qu'après la sanctification de la grâce, mais de la libéralité du don de Dieu ; et cela afin que personne ne se glorifie de ses œuvres. « En effet c'est la grâce de Dieu qui « nous sauve, et cela ne vient pas de nous, mais « de Dieu, car c'est un don de Dieu ; ni des œu- « vres, afin que personne ne se glorifie [3]. »

7. Mais on demande si la foi, du moins, mérite la justification de l'homme ; ou si la miséricorde de Dieu précède les mérites de la foi, en sorte que la foi même soit comptée parmi les bienfaits de la grâce ? Or, après avoir dit : « Non à cause « de leurs œuvres, » l'Apôtre n'ajoute pas : à cause de la foi « il lui fut dit : L'aîné servira sous le « plus jeune ; » mais « par la volonté de Celui qui « appelle. » Car personne ne croit, s'il n'est appelé. Or Dieu appelle dans sa miséricorde, et non en considération de la foi ou du mérite ; parce que les mérites suivent la vocation, plutôt qu'ils ne la précèdent. Car « comment croiront- « ils à celui qu'ils n'ont pas entendu ? Et com- « ment entendront-ils si personne ne les prê- « che [4] ? » Si donc la miséricorde de Dieu ne prévient en appelant, personne ne peut croire de

[1] Rom. VIII, 33. — [2] Eph. I, 4. — [3] Ib. II, 8, 9. — [4] Rom. X, 14,

manière à obtenir le commencement de sa justification, et à recevoir la faculté de faire le bien. Donc la grace précède tout mérite. « Aussi le « Christ est-il mort pour les impies [1]. » C'est donc par la volonté de Celui qui appelle, et non par les mérites de ses œuvres, que le plus jeune a eu l'avantage de voir son aîné servir sous lui; comme aussi ce qui est écrit : « J'ai aimé Jacob » doit s'expliquer par la volonté de Dieu qui appelle et non par les bonnes œuvres de Jacob.

8. Que dire maintenant d'Esaü ? Puisqu'il n'était pas encore né, qu'il n'avait fait ni bien ni mal, quand on disait : « L'aîné servira sous le plus « jeune, » par quel crime a-t-il mérité de servir sous plus jeune que lui, et qu'il fût écrit : « J'ai haï « Esaü ? » Serait-ce que, comme Jacob a été aimé sans avoir rien fait de bien, Esaü est devenu odieux sans avoir rien fait de mal ? Si en effet Dieu l'a prédestiné à servir le plus jeune, en prévision de ses mauvaises actions; il aura aussi prédestiné Jacob à dominer son aîné, en prévision de ses futures bonnes œuvres, et alors le mot de l'Apôtre : « Non à cause de leurs œuvres » cesse d'être vrai. Mais s'il est vrai que ce n'est pas à cause de leurs œuvres, et l'Apôtre le prouve, puisqu'il parle d'hommes qui ne sont pas encore nés et n'ont encore rien fait, ni à cause de la foi, puisque la foi n'existait chez aucun d'eux : pour quelle raison Esaü est-il haï avant de naître ? Que Dieu ait fait des choses pour les aimer, cela ne souffre aucune difficulté. Mais dire qu'il a fait des choses pour les haïr, c'est une absurdité, au témoignage même de l'Ecriture qui nous dit : « Vous n'avez rien créé par un sentiment de « haine, et vous ne haïssez rien de ce que vous « avez fait [2]. » Qu'avait fait le soleil pour mériter d'être soleil ? En quoi la lune avait-elle démérité pour lui être si inférieure ? Et qu'avait-elle fait à son tour pour être plus brillante que les autres astres ? Mais tout cela a été créé bon dans son espèce. Et Dieu ne dirait pas : J'ai aimé le soleil et j'ai haï la lune; ou : J'ai aimé la lune et j'ai haï les étoiles, comme il a dit : « J'ai aimé « Jacob et j'ai haï Esaü. » Il a aimé toutes ces choses, en proportion de leur excellence; puisque, après avoir créé d'un mot, il a vu que tout était bon [3]; mais haïr Esaü, à moins que pour injustice, ce serait injustice de sa part. Si nous accordons cela, il faudra aussi admettre que Jacob n'a été aimé tout d'abord qu'en vue de sa justice. Or s'il en est ainsi, le mot de l'Apôtre : « Non à cause « de leurs œuvres, » devient faux. Serait-ce qu'il a été aimé à cause de la justice de la foi? Mais alors que ferez-vous de ces paroles : « Avant qu'ils « fussent nés, » puisque la justice de la foi ne saurait exister dans un homme qui n'est pas né?

9. Aussi l'Apôtre a prévu l'effet que ces paroles pourraient produire sur l'esprit de l'auditeur ou du lecteur, et il s'est hâté d'ajouter : « Que di- « rons-nous donc ? Y a-t-il en Dieu de l'injustice ? « Nullement. » Et comme pour nous apprendre combien l'injustice est loin de Dieu, il continue : « Car il dit à Moïse : J'aurai pitié de qui j'aurai « pitié, et je ferai miséricorde à qui je ferai mi- « séricorde. » Mais est-ce là une solution, ou une aggravation de la difficulté ? Car là est le nœud de la question : Si Dieu a pitié de qui il a pitié, s'il fait miséricorde à qui il fait miséricorde, pourquoi cette miséricorde a-t-elle fait défaut à Esaü, puisque par elle il serait devenu bon comme Jacob ? Ou bien le sens de ces mots : « J'aurai pitié « de qui j'aurai pitié, et je ferai miséricorde à « qui je ferai miséricorde, » serait-il celui-ci : celui dont Dieu a eu pitié pour l'appeler, il en a pitié pour l'amener à croire ; et celui à qui il a fait miséricorde pour l'amener à croire, il lui fera miséricorde, c'est-à-dire il le rendra miséricordieux, pour l'amener à faire le bien ? Par là nous serions avertis que personne ne doit se glorifier ni s'enorgueillir des œuvres de miséricorde, comme si, par elles, on pouvait mériter Dieu de soi-même ; alors qu'on n'est miséricordieux que par le don de Dieu, qui fait miséricorde à qui il fait miséricorde. Et si quelqu'un se vante d'avoir mérité cette miséricorde en croyant, qu'il sache que sa foi est un don de Celui qui manifeste sa pitié en inspirant la foi à celui dont il a eu pitié en l'appelant, quand il est encore infidèle. Car c'est ainsi que le fidèle est distingué de l'impie. « En « effet qu'as-tu que tu n'aies-reçu ? Et si tu l'as reçu « pourquoi t'en glorifies-tu, comme si tu ne l'avais « pas reçu [1] ? »

10. Très bien. Mais pourquoi cette miséricorde a-t-elle été refusée à Esaü ? Pourquoi n'a-t-il pas été appelé de manière à recevoir la foi, et, ayant la foi, à devenir miséricordieux, pour faire le bien ? Serait-ce qu'il n'a pas voulu ? Mais si Jacob a cru parce qu'il a voulu, Dieu ne lui a donc pas donné la foi ? Il se l'est donc procurée par sa volonté, et il a eu quelque chose qu'il n'a pas reçu ? Serait-ce parce que personne ne peut croire sans le vouloir, ni le vouloir sans être appelé ; et que

[1] Rom. v, 6. — [2] Sag. xi, 25. — [3] Gen. i.

[1] I Cor. iv, 7.

personne ne pouvant se donner la vocation, Dieu donne la foi en appelant, en sorte que personne ne puisse croire sans vocation, bien que personne ne croie malgré soi ? « Car comment croi- « ront-ils à celui qu'ils n'ont pas entendu ? Ou « comment entendront-ils, si personne ne les prê- « che ? » Personne ne croit donc sans être appelé ; mais on peut être appelé sans croire. « Car « beaucoup sont appelés, mais peu sont élus[1]; » et les élus sont certainement ceux qui n'ont point méprisé celui qui les appelait, mais l'ont suivi en croyant, et ont cru, sans doute, par l'acquiescement de leur volonté. Que signifient, alors, les paroles qui suivent : « Cela ne dépend donc ni « de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de « Dieu qui fait miséricorde ? » Serait-ce que nous ne pouvons pas même vouloir à moins d'être appelés, et que notre volonté est sans effet, si Dieu ne nous aide à agir ? Il faut donc vouloir et courir. Car ce n'est pas en vain qu'il est dit : « Et paix sur la terre aux hommes de bonne vo- « lonté[2] ; » et encore : « Courez donc de ma- « nière à arriver[3]. » Cependant « il ne dépend « pas de celui qui veut ni de celui qui court, « mais de Dieu qui fait miséricorde, » que nous obtenions ce que nous désirons et que nous atteignions le but auquel nous tendons. Esaü ne voulut donc pas et ne courut pas ; mais s'il eût voulu et s'il eût couru, il serait arrivé avec l'aide de Dieu, qui, en l'appelant, lui aurait donné la faculté de vouloir et de courir, à moins qu'il ne fût infidèle à sa vocation et, par suite, réprouvé. Car autre chose est que Dieu nous donne de vouloir, autre chose qu'il nous donne ce que nous voudrions. En effet il a voulu que notre vouloir soit tout à la fois à lui et à nous ; à lui, par la vocation, à nous, par l'obéissance. Quant à ce que nous désirons, il nous le donne seul, à savoir le pouvoir de faire le bien et de vivre toujours heureux. Pourtant Esaü, qui n'était pas encore né, n'a pu ni vouloir cela, ni ne pas le vouloir. Pourquoi a-t-il été reprouvé dès le sein maternel ? Nous voilà revenus aux mêmes difficultés ; déjà si obscures par elles-mêmes, elles sont aggravées encore par nos continuelles répétitions.

11. Pourquoi en effet Esaü a-t-il été réprouvé, lui qui n'était pas né, qui n'avait pu ni croire ni résister à l'appel, ni rien faire de bien ou de mal? Si c'est parce que Dieu prévoyait sa future mauvaise volonté, pourquoi Jacob n'aurait-il pas été agréé en prévision de sa bonne volonté future? Si une fois vous accordez que quelqu'un peut être agréé ou rejeté pour quelque chose qui n'est pas encore en lui, mais que Dieu sait devoir y être un jour ; il en résulte que Jacob a pu être agréé à cause de ses œuvres, que Dieu prévoyait, bien qu'il n'eût encore rien fait. Peu vous importera alors que les deux enfants ne fussent pas encore nés, quand il fut dit : « L'aîné servira sous le plus « jeune ; » vous ne pourrez pas en conclure que si on n'a pas dit : à cause de ses œuvres, c'est parce que Jacob n'était pas encore né.

12. De plus, si vous faites bien attention à ces mots : « Cela ne dépend donc ni de celui qui veut, « ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait mi- « séricorde, » vous verrez que l'Apôtre n'a pas seulement voulu dire que nous ne parvenons à notre but qu'avec l'aide de Dieu ; mais qu'il a eu aussi la pensée qu'il exprime ailleurs en ces termes : « Opérez votre salut avec crainte et trem- « blement ; car c'est Dieu qui opère en vous le « vouloir et le faire, selon sa bonne volonté[1] ; » par où il fait assez voir que c'est par l'opération de Dieu que la bonne volonté se forme en nous. En effet si, en disant : « Cela ne dépend ni de ce- « lui qui veut, ni de celui qui court, » il avait seulement voulu faire entendre que la volonté de l'homme ne suffit pas, à elle seule, pour mener une vie juste et sainte, quand la miséricorde de Dieu ne lui vient pas en aide ; on pourrait dire de la même manière : cela ne dépend donc pas de Dieu qui fait miséricorde, mais de l'homme qui veut, puisque la miséricorde de Dieu ne suffit pas, à elle seule, à moins que notre volonté n'y joigne son consentement. Or il est évident que notre vouloir est impuissant, si Dieu ne fait miséricorde; mais je ne sais comment on pourrait dire que la miséricorde de Dieu est vaine, si nous ne voulons pas. Au fond, si Dieu nous fait miséricorde, nous voulons ; puisque notre volonté elle-même fait partie de cette misérisorde : « Car « c'est Dieu qui opère en nous le vouloir et le faire, « selon sa bonne volonté. » En effet, supposé que nous demandions si la bonne volonté est un don de Dieu, ce serait merveille que quelqu'un osât le nier. Comme la bonne volonté ne précède pas la vocation, mais la vocation la bonne volonté, on a raison d'attribuer cette bonne volonté à Dieu qui appelle ; mais on ne peut nous attribuer la vocation. Ainsi ces paroles : « Cela ne dé- « pend ni de celui qui veut, ni de celui qui court, « mais de Dieu qui fait miséricorde » ne signi-

[1] Matt. xx, 16. — [2] Luc, ii, 14. — [3] I Cor. ix, 24.

[1] Phil. ii, 12, 13.

fient pas que nous ne pouvons, sans l'aide de Dieu, obtenir ce que nous désirons, mais plutôt que, sans sa vocation, nous ne pouvons pas même vouloir.

13. Mais si cette vocation produit la bonne volonté de telle façon que tout homme qui est appelé la suive, comment sera-t-il vrai de dire : « Beaucoup sont appelés, mais peu sont élus ? » Et si sela est vrai, et que l'appelé ne cède pas nécessairement à la vocation, mais qu'il soit libre d'y résister, on pourra aussi dire avec raison : Donc cela ne dépend pas de Dieu qui fait miséricorde, mais de l'homme qui veut et qui court, puisque la miséricorde de celui qui appelle ne suffit pas, si l'obéissance de celui qui est appelé ne s'y joint. Serait-ce par hasard que ceux qui sont appelés de telle façon et n'obéissent pas, pourraient être appellés d'une autre manière et soumettre leur volonté à la foi, ce qui rendrait vraies ces paroles : « Beaucoup « sont appelés et peu sont élus; » en sorte que quoique beaucoup soient appelés de la même manière, et tous cependant n'étant pas dans les mêmes dispositions, ceux-là seuls répondraient à l'appel qui se trouveraient capables de le saisir ? Dans ce sens il ne serait pas moins vrai de dire : « Donc cela ne dépend ni de celui qui veut, ni « de celui qui court, mais de Dieu qui fait mi- « séricorde » et qui a appelé de la manière qui convenait à ceux qui ont répondu à l'appel. Les autres ont bien entendu l'appel; mais comme il n'était pas de nature à les émouvoir et qu'ils n'étaient pas capables de le comprendre, on a pu dire qu'ils étaient appelés et non élus. Dès lors il n'est plus vrai de dire : Donc cela ne dépend pas de Dieu qui fait miséricorde, mais de l'homme qui veut et qui court ; puisque l'effet de la miséricorde de Dieu ne peut pas être tellement au pouvoir de l'homme qu'il soit nul si l'homme n'y consent. Car si Dieu voulait faire miséricorde à ceux-là, il les appellerait d'une manière accommodée à leur nature, en sorte qu'ils seraient touchés, qu'ils comprendraient et obéiraient. Donc il est vrai de dire : « Beaucoup d'ap- « pelés, peu d'élus. » Car les élus sont ceux qui sont appelés d'une manière convenable à leur caractère ; quant à ceux qui ne sont point de nature à s'accommoder de la vocation et à y répondre, ils sont appelés, mais non élus, puisqu'ils n'ont pas répondu à l'appel. Il est donc vrai de dire : « Cela ne dépend pas de celui qui veut, ni « de celui qui court, mais de Dieu qui fait mi- « séricorde, » puisque, bien que Dieu en appelle un grand nombre, il fait cependant miséricorde à ceux qu'il appelle comme il faut qu'ils soient appelés pour répondre à sa voix. Mais il est faux de dire : Donc cela ne dépend pas de Dieu qui fait miséricorde, mais de l'homme qui veut et qui court, puisque Dieu ne fait miséricorde à personne inutilement ; et qu'il appelle celui à qui il fait miséricorde de la façon qu'il sait lui convenir, pour qu'il ne résiste pas à l'appel.

14. Ici quelqu'un dira peut-être : Pourquoi Esaü n'a-t-il pas été appelé de manière à vouloir répondre à l'appel ? Nous voyons en effet les mêmes vérités et les mêmes faits déterminer différemment les hommes à croire. Par exemple : Siméon crut en notre Seigneur Jésus-Christ encore tout petit enfant, parce qu'il le connut par l'inspiration de l'Esprit-Saint [1]. A ce seul mot entendu de la bouche du Sauveur : « Avant que « Philippe t'appelât, lorsque tu étais sous le fi- « guier, je t'ai vu, » Nathanaël répondit : « Maître, « vous êtes le Fils de Dieu, vous êtes le roi d'Is- « raël [2]. » Pour en avoir fait la confession longtemps plus tard, Pierre mérita de s'entendre appeler bienheureux et de se voir confier les clefs du royaume des cieux [3]. Lors du miracle de Cana en Galilée, le premier que fit Jésus au rapport de saint Jean l'évangéliste, quand l'eau fut changée en vin, ses disciples crurent en lui [4]. Le Christ en attira beaucoup à la foi par ses paroles, et beaucoup ne crurent pas en le voyant ressusciter des morts. Effrayés de sa croix et de sa mort les disciples mêmes chancelèrent, et à cet instant le larron crut, sans le voir rien faire d'extraordinaire, mais simplement partager son supplice [5]. Un de ses disciples encore, après sa résurrection, crut moins sur le témoignage de ses membres vivants qu'à la vue ses cicatrices toutes récentes [6]. Beaucoup de ceux qui l'avaient crucifié, et l'avaient dédaigné lorsqu'ils le voyaient faire ses prodiges, ont cru aux apôtres lorsqu'ils le prêchaient et faisaient des miracles en son nom [7]. Donc l'un étant porté à croire pour tel motif, l'autre pour tel autre ; la même chose faisant impression quand elle est dite de telle façon, et n'en faisant point quand elle est dite de telle autre ; touchant celui-ci, et ne touchant point celui-là : qui oserait dire que Dieu manquait d'un genre d'appel qui eût déterminé Esaü à croire, et à apporter le concours de cette bonne volonté par laquelle Jacob fut justifié ? Et si l'obstination de

[1] Luc, II, 25. — [2] Jean, I, 48, 49. — [3] Matt. XVI, 16-19. — [4] Jean, II, 11. — [5] Luc, XXIII, 40-42. — [6] Jean, XX, 27. — [7] Act. II, IV.

la volonté peut aller jusqu'à un tel point d'endurcissement que l'âme résiste à tous les genres d'appel, on demande si cet endurcissement est une punition de Dieu, puisque le signe de l'abandon de Dieu c'est quand il n'appelle pas de manière à exciter à la foi? Qui pourrait dire en effet que le Tout-puissant lui-même ne peut trouver un moyen de décider une âme à croire?

15. Mais à quoi bon cette question, quand l'Apôtre lui-même ajoute : « Car l'Ecriture dit à « Pharaon : Voici pourquoi je t'ai suscité : c'est « pour faire éclater en toi ma puissance et pour « que mon nom soit annoncé par toute la terre?» L'Apôtre dit cela en preuve de ce qu'il a avancé plus haut, que « cela ne dépend ni de celui qui « veut ni de celui qui court, mais de Dieu qui « fait miséricorde. » Comme si on lui eût demandé : d'où tenez-vous cette doctrine? il répond : « C'est que l'Ecriture dit à Pharaon : Voici pour« quoi je t'ai suscité : c'est pour faire éclater en toi « ma puissance et pour que mon nom soit annoncé « par toute la terre. » Evidemment il fait voir par là que « cela ne dépend ni de celui qui veut, « ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait mi« séricorde. » D'ou il conclut : « Donc il a pitié « de qui il veut et il endurcit qui il veut : » deux choses qu'il n'avait pas énoncées plus haut. S'il a dit : « Cela ne dépend ni de celui qui veut, ni de « celui qui court, mais de Dieu qui fait miséri« corde, » il n'a pas également dit : cela ne dépend pas de celui qui ne veut pas, qui dédaigne, mais de Dieu qui endurcit. Par là il donne à entendre que les deux pensées qu'il exprime plus bas : « Donc il a pitié de qui il veut, » s'accordent avec ce qu'il a dit plus haut en ce sens que, de la part de Dieu, endurcir c'est ne vouloir pas faire miséricorde ; ce n'est pas donner quelque chose pour rendre pire, mais ne pas accorder ce qui pourrait rendre meilleur. Et si cela arrive sans aucune différence de mérite, qui ne fera aussitôt l'objection que se fait l'Apôtre : « Cer« tainement tu me diras : de quoi se plaint-il en« core? Car qui résiste à sa volonté? » En effet on voit par d'inombrables passages de l'Ecriture que Dieu se plaint souvent de ce que les hommes ne veulent pas croire et bien vivre. Aussi dit-on des fidèles et de ceux qui font la volonté de Dieu qu'ils marchent sans reproche [1], parce que l'Ecriture ne se plaint pas d'eux. Mais « de quoi se « plaint-il? dit l'Apôtre ; car qui résiste à sa « volonté, puisqu'il a pitié de qui il veut et en« durcit qui il veut? » Cependant reprenons les choses de plus haut, afin de pouvoir, avec l'aide de Dieu, former notre sentiment.

16. L'Apôtre a écrit tout à l'heure : « Que di« rons-nous donc? Y a-t-il en Dieu de l'injusti« ce? Nullement. » Que ce point reste donc fixe et immuable dans toute âme que la piété anime et qui est ferme dans sa foi : il n'y a aucune injustice en Dieu. Par conséquent il faut croire très-solidement, très-fermement que si « Dieu a pitié « de qui il veut et endurcit qui il veut, » c'est-à-dire a pitié de qui il veut et n'a point pitié de qui il ne veut pas, c'est l'effet d'une certaine équité mystérieuse, inacessible à la faiblesse humaine, que l'on peut d'ailleurs remarquer dans les choses mêmes de ce monde et dans les contrats terrestres. Car si nous n'y trouvions les traces et comme le cachet d'une justice supérieure, jamais notre infirmité n'oserait lever les yeux ni aspirer à pénétrer dans le saint et très-pur sanctuaire des préceptes spirituels. Heureux ceux qui ont faim et soif de la justice, parce qu'ils seront rassasiés [1]. Dans cette vie aride, dans notre condition mortelle, nous serions desséchés avant même d'avoir soif, si nous n'étions comme rafraichis par le souffle, si léger soit-il, de la justice d'en haut.

Ainsi donc comme la société humaine repose sur un commerce de mutuel échange, qu'on donne et qu'on reçoit ce qui est dû comme ce qui n'est pas dû ; qui ne voit qu'on ne peut accuser d'injustice celui qui exige ce qui lui est dû, encore moins celui qui le remet à qui il lui plaît ; et que cela dépend, non du débiteur, mais du créancier? Or c'est une empreinte, ou, comme je l'ai dit plus haut, un vestige de l'équité suprême, imprimé sur les choses humaines. Tous les hommes, et c'est l'Apôtre qui nous le dit : « Tous « meurent dans Adam [2], » de qui le péché originel a passé dans tout le genre humain ; donc tous les hommes ne forment qu'une seule masse de péché, redevable d'une punition à la divine et souveraine justice : punition qui peut être exigée ou remise sans ombre d'injustice. Les débiteurs, dans leur orgueil, jugent de qui elle doit être exigée, à qui elle doit être remise, absolument comme ces ouvriers loués pour travailler à la vigne qui s'indignaient injustement qu'on donnât à d'autres le salaire qu'ils avaient reçu [3]. Or c'est cette curiosité insolente que l'Apôtre réprime en disant : « O homme, qui es-tu, pour contester avec Dieu? »

[1] Luc, I, 6.

[1] Matt. v, 6. — [2] I Cor. xv, 22. — [3] Matt, xx, 11.

Car c'est contester avec Dieu que de trouver mauvais qu'il se plaigne des pécheurs, comme s'il forçait quelqu'un à pécher, quand il se contente de ne point accorder à certains pécheurs la grâce de sa justification, et que, pour cela, on dit de lui qu'il les endurcit, non en les excitant à pécher, mais en ne leur faisant pas miséricorde. Or il ne fait point miséricorde à qui il juge à propos de la refuser, pour des raisons profondément mystérieuses et tout à fait inaccessibles à l'intelligence humaine. Car ses jugements sont incompréhensibles et ses voies inpénétrables [1]. Et il a raison de se plaindre des pécheurs, puisqu'il ne les force point à pécher. Son but est aussi d'exciter par ces plaintes ceux à qui il fait miséricorde à maintenir leur vocation, à gémir en leur cœur et à recourir à sa grâce. Il se plaint donc avec justice, et même avec miséricorde.

17. Si on s'étonne de ce que, personne ne résistant à sa volonté, il secourt qui il veut et abandonne qui il veut; de ce que celui qu'il secourt et celui qu'il abandonne sont de la même masse de péché; de ce que, bien que tous les deux soient redevables de la même peine, il l'exige de l'un et en fait remise à l'autre : si, dis-je, on s'étonne de cela : « O homme, » répondrons nous, « qui es-« tu pour contester avec Dieu ? » Je pense en effet que le mot « homme » à le même sens ici que dans cet autre passage : « N'êtes-vous pas « hommes et ne marchez-vous pas selon l'hom-« me ? » Car ici sous ce nom on désigne l'homme charnel et animal, ceux à qui l'Apôtre dit : « Je n'ai pu vous parler comme à des hommes « spirituels, mais comme à des hommes charnels, » puis : « Vous ne le pouviez pas encore, et « à présent même vous ne le pouvez point, par-« ce que vous êtes encore charnels [2]; » et ailleurs : « L'homme animal ne perçoit pas ce qui est « de l'Esprit de Dieu [3]. » C'est donc à ceux-là qu'il dit : « O homme, qui es-tu, pour contester « avec Dieu ? Le vase dit-il au potier : Pourquoi « m'as-tu fait ainsi ? Le potier n'ait-il pas le pou-« voir de faire, de la même masse d'argile, un « vase d'honneur et un autre d'ignominie ? » Ces paroles prouvent assez, ce me semble, que l'Apôtre s'adresse à l'homme charnel : car il indique la matière dont le premier homme a été formé, et comme selon le même Apôtre, ainsi que je l'ai fait remarquer plus haut, « tous « meurent en Adam, » tous aussi forment ici une même masse d'argile. Et bien que l'un soit un vase d'honneur et l'autre un vase d'ignominie, cependant le vase d'honneur a nécessairement commencé par être charnel, avant d'arriver à l'âge spirituel. Les Corinthiens étaient déjà vases d'honneur et régénérés dans le Christ; cependant l'Apôtre leur parle comme à de petits enfants, les appelle même charnels et leur dit : « Je n'ai pu vous parler comme à des hommes « spirituels, mais comme à des hommes char-« nels. Comme de petits enfants en Jésus-Christ, « je vous ai abreuvés de lait, mais je ne vous ai « point donné à manger, parce que vous ne le « pouviez pas encore; et à présent même vous « ne le pouvez point, parce que vous êtes encore « charnels. » Quoiqu'il les appelle charnels, cependant il dit qu'ils sont régénérés dans le Christ, petits enfants dans le Christ et qu'ils doivent être abreuvés de lait. En ajoutant : « Et à présent mê-« me vous ne le pouvez pas, » il donne à entendre que, s'ils font des progrès, ils le pourront plus tard, puisqu'ils sont déjà spirituellement régénérés et que la grâce a commencé à opérer en eux. Donc ils étaient destinés à être des vases d'honneur, et pourtant on aurait eu raison de leur dire : « O homme, qui es-tu pour contester avec « Dieu ? » Or si on pouvait tenir ce langage à de tels hommes, à bien plus forte raison peut-on l'adresser à ceux qui ne sont pas encore régénérés, ou qui sont des vases d'ignominie. Seulement regardons comme incontestable, qu'il n'y a point d'injustice en Dieu. Soit qu'il remette la dette soit qu'il l'exige, celui de qui il l'exige ne peut l'accuser d'injustice, celui à qui il la remet ne peut se glorifier de ses mérites. L'un ne paie que ce qu'il doit, et l'autre n'a que ce qu'il a reçu.

18. Mais nous devons tâcher ici, avec l'aide du Seigneur, de concilier la vérité de ce texte : « Vous « ne haïssez rien de ce que vous avez fait, [1] » avec celle de cet autre texte : « J'ai aimé Jacob et « j'ai haï Esaü [2]. » Si en effet Dieu a haï Esaü parce qu'il était un vase d'ignominie, et que ce soit le même potier qui fasse les vases d'honneur et les vases d'ignominie, comment sera-t-il vrai de dire : « Vous ne haïssez rien de ce que vous avez « fait ? » Car Dieu hait Esaü, dont il a fait lui-même un vase d'ignominie. Pour résoudre cette difficulté, il faut comprendre que Dieu est l'auteur de toutes les créatures. Or toute créature de Dieu est bonne [3]; et tout homme est créature en tant qu'il est homme, mais non en tant qu'il est pécheur. Dieu étant donc le créateur du corps

[1] Rom. XI, 33. — [2] I Cor. III, 1, 4. — [3] Ib. II, 14.

[1] Sag. XI, 25 — [2] Mal. I, 2, 3. — [3] I Tim. IV, 4.

et de l'âme de l'homme, ni l'un ni l'autre n'est mauvais, et Dieu ne hait ni l'un ni l'autre : car il ne hait rien de ce qu'il a fait. Mais l'âme l'emporte sur le corps, et Dieu sur l'âme et sur le corps: lui qui les a créés tous les deux ; et il ne hait dans l'homme que le péché. Or le péché dans l'homme est un désordre, un acte de perversité ; c'est-à-dire un éloignement du Créateur qui est plus parfait, et un rapprochement de la créature. Ce n'est donc pas l'homme, mais le pécheur, que Dieu hait dans Esaü. C'est ainsi qu'on dit du Seigneur : « Il est venu chez lui et les siens ne l'ont « pas reçu [1] ; » et qu'il dit lui-même aux Juifs : « Si vous n'écoutez point, c'est parce que vous « n'êtes point de Dieu [2]. » Pourquoi les appeler « siens, » et pourquoi dire qu'ils « ne sont point de « Dieu, » sinon parce que, dans le premier cas, il est parlé des hommes que le Seigneur lui-même avait faits, et que dans le second il s'agissait des pécheurs qu'il reprenait ? Et pourtant ces hommes et ces pécheurs ne faisaient qu'un; mais ils étaient hommes par la création de Dieu, et pécheurs par leur propre volonté.

Or, de ce que Dieu a aimé Jacob, faut-il conclure que Jacob n'était pas pécheur? Non ; mais Dieu a aimé en lui la grâce qu'il accordait, et non le péché qu'il effaçait. Car le Christ est mort pour les impies [3], non pour qu'ils demeurassent impies, mais afin que, justifiés de leur impiété, ils se convertissent en croyant en celui qui justifie l'impie [4] : car Dieu hait l'impiété. Ainsi donc il la punit chez les uns par la damnation, il la détruit chez les autres par la justification, selon qu'il le trouve bon dans ses impénétrables jugements. Et quoique, des impies qu'il ne justifie pas, il fasse des vases d'ignominie, il ne hait cependant point en eux son ouvrage. Sans doute, en tant qu'impies, ils sont dignes d'exécration; mais en tant que vases, ils ont une utilité ; celle de tourner au profit des vases d'honneur, par leurs justes châtiments. Dieu ne les hait donc ni comme hommes, ni comme vases, c'est-à-dire qu'il ne hait en eux ni ses créatures, ni les instruments de sa Providence; car il ne hait rien de ce qu'il a fait. Mais en faisant d'eux des vases de perdition, il en fait aussi des moyens de correction. Il hait en eux l'impiété, qui n'est point son ouvrage. Ainsi le juge hait le vol dans l'homme, mais non la condamnation du voleur aux mines; car le vol est le fait du voleur, et la condamnation celui du juge. De même Dieu en faisant, de la masse des impies, des vases de perdition, ne hait point ce qu'il fait, c'est-à-dire l'œuvre de sa Providence dans la juste punition des réprouvés, qui devient une occasion de salut pour ceux dont il a pitié. C'est ainsi qu'il a été dit à Pharaon : « Voici pourquoi je t'ai suscité; c'est pour « faire éclater en toi ma puissance et pour que « mon nom soit annoncé dans toute la terre. » Cette manifestation de la puissance de Dieu et la prédication de son nom par toute la terre profitent à ceux chez qui la vocation est efficace, en ce qu'elles leur impriment la crainte et les excitent à redresser leur voies.

C'est pour cela que l'Apôtre dit : « Que si Dieu, « voulant manifester sa colère et signaler sa « puissance, a supporté avec une patience ex- « trême, les vases de colère propres à être dé- « truits, » sous-entendu : « Qui es-tu, pour con- « tester avec Dieu ? » Ces dernières paroles se rattachant à celles qui précèdent, le sens serait donc : si Dieu, voulant manifester sa colère, a supporté des vases de colère, qui es-tu pour contester avec lui ? Et non-seulement, dit l'Apôtre, c'est en « voulant manifester sa colère, et « signaler sa puissance qu'il a supporté avec une « patience extrême des vases de colère, propres à « être détruits ; » mais encore, ajoute-t-il, « c'est « afin de manifester les richesses de sa gloire sur « les vases de miséricorde. » Que sert en effet aux vases de perdition que Dieu les supporte avec patience pour les détruire en leur temps, et s'en servir comme d'instruments de salut à l'égard de ceux dont il a pitié ? Mais cela est utile à ceux qu'il se propose de sauver ainsi ; afin que, comme il est écrit, le juste lave ses mains dans le sang du pécheur [1], c'est-à-dire se purifie des œuvres mauvaises par la crainte de Dieu, à l'aspect du supplice des pécheurs. Donc si « Dieu voulant « manifester sa colère, a supporté des vases de « colère, » c'est pour inspirer aux autres une crainte salutaire, et « afin de manifester les ri- « chesses de sa gloire sur les vases de miséri- « corde, qu'il a préparés pour la gloire. » En effet cet endurcissement des impies montre deux choses : d'abord ce qu'il faut craindre, afin que chacun se tourne pieusement vers Dieu; puis quelles actions de grâces il faut rendre, à la divine miséricorde qui fait voir, par la punition des uns, ce qu'elle accorde aux autres. Cependant, si la punition qu'elle exige des uns n'est pas juste, en ne l'exigeant pas des autres elle ne

[1] Jean, I, 11. — [2] Ib. VIII, 47. — [3] Rom. V, 6. — [4] Ib. IV, 5.

[1] Ps. LVII, 11.

leur donne rien. Mais comme cette punition est juste et qu'il n'y a pas d'iniquité dans la vengeance divine, qui pourra rendre de dignes actions de grâces à celui qui remet ce qu'il pourrait exiger, sans que personne pût dire : Je ne dois rien ?

19. « Et nous qu'il a de plus appelés, non-« seulement d'entre les Juifs, mais d'entre les « gentils, » c'est-à-dire, nous, vases de miséricorde qu'il a préparés pour la gloire. Il n'a point appelé tous les Juifs, mais d'entre les Juifs; ni tous les gentils, mais d'entre les gentils. C'est la même masse de pécheurs et d'impies, née d'Adam, et dans laquelle, sauf la grâce de Dieu, Juifs et Gentils ne font qu'un. Si en effet le potier fait, de la même masse, un vase d'ignominie et un vase d'honneur, il est clair que, parmi les Juifs comme parmi les gentils, Dieu fait des vases d'honneur et des vases d'ignominie, et que, par conséquent, tous doivent être considérés comme appartenant à la même masse.

Saint Paul, cite ensuite les témoignages des prophètes relatifs aux deux espèces de races, mais en intervertissant l'ordre ; car il avait dit en premier lieu : d'entre les Juifs, puis « d'en-« tre les Gentils. » Mais maintenant il cite d'abord ce qui regarde les gentils, et ensuite ce qui concerne les Juifs. « Comme il dit dans Osée : J'appel-« lerai celui qui n'est pas mon peuple, mon peuple; « celle qui n'est pas bien-aimée, bien-aimée ; et « il arrivera que dans le lieu même où il leur « fut dit : vous n'êtes point mon peuple, ils seront « appelés enfants du Dieu vivant. » Ce texte s'applique aux gentils qui n'avaient point de lieu désigné pour les sacrifices, comme les Juifs avaient Jérusalem. Or les apôtres ont été envoyés aux gentils, afin que chacun pût croire là même où il était, et qu'en quelque lieu qu'ils fussent, ceux à qui Dieu a donné le pouvoir d'être faits enfants de Dieu [1], pussent lui offrir un sacrifice de louange. L'Apôtre continue : « Et Isaïe s'écrie à l'égard d'Israël. » Pour qu'on ne croie pas que tout Israël est allé à sa perte, il nous apprend que, là aussi, il y a eu des vases d'honneur et des vases d'ignominie. « Le nombre des enfants d'Israël, « dit le prophète, fût-il comme le sable de la mer, « il y aura un reste de sauvé. » Tous les autres sont donc des vases destinés à la perdition. « Car le « Seigneur accomplira et abrégera sa parole sur « la terre ; » c'est-à-dire que dans sa miséricorde il sauvera les croyants par le moyen abrégé de la foi, et non au moyen des pratiques innombrables dont le peuple Juif était servilement accablé et comme écrasé. Le Seigneur, en effet, n'a-t-il pas accompli et abrégé par la grâce sa parole sur la terre, quand il a dit : « Mon joug « est doux et mon fardeau léger [1] ? » C'est ce que l'Apôtre rappelle aussi un peu plus bas : « Près de « toi, dit-il, est la parole, dans ta bouche et dans « ton cœur ; c'est la parole de la foi que nous an-« nonçons ; parce que, si tu confesses de bouche « le Seigneur Jésus, et si en ton cœur tu crois « que Dieu l'a ressuscité d'entre les morts, tu « seras sauvé. Car on croit de cœur pour être « justifié, et on confesse de bouche pour être « sauvé [2]. » C'est là la parole que Dieu a accomplie et abrégée sur la terre ; c'est par cet accomplissement et au moyen de cet abrégé, que le larron a été justifié. Attaché à la croix par tous ses membres, n'ayant de libres que le cœur et la bouche, il a cru de cœur pour être justifié, confessé de bouche pour être sauvé, et a mérité aussitôt de s'entendre dire : « Aujourd'hui tu se-« ras avec moi en paradis [3]. » Sans doute si, après avoir reçu la grâce, il eût longtemps vécu sur la terre, les bonnes œuvres auraient suivi sa conversion. Mais elles ne l'ont point précédée, de manière à lui mériter cette grâce, puisqu'il passa du brigandage à la croix et de la croix en paradis.

L'Apôtre continue : « Et comme Isaïe avait « dit auparavant : Si le Seigneur des armées ne « nous avait réservé un rejeton, nous serions de-« venus comme Sodome et semblables à Gomor-« rhe. » Ici « ne nous avait réservé un rejeton » revient à ce qu'il a dit plus haut : « Il y aura un « reste de sauvé. » Les autres ont péri, comme vases de perdition, par un châtiment mérité. Et si tous n'ont pas péri comme les habitants de Sodome et de Gomorrhe, ils ne l'ont point dû à leurs mérites, mais à la grâce de Dieu qui a laissé des rejetons, pour produire une nouvelle moisson dans tout l'univers. C'est ce que l'Apôtre exprime un peu plus bas : « De même donc, en « ce temps aussi, un reste a été sauvé, par l'é-« lection de la grâce. Mais si c'est par la grâce, « ce n'est donc point par les œuvres ; autrement « la grâce ne serait plus grâce. Qu'est-il donc « arrivé ? Ce que cherchait Israël, il ne l'a point « trouvé ; mais ceux qui ont été choisis l'ont « trouvé ; les autres ont été aveuglés [4]. » Les vases de miséricorde ont trouvé, les vases de colère ont été aveuglés ; et tous cependant étaient

[1] Jean, I, 12.

[1] Matt. XI, 30. — [2] Rom. X, 8-10. — [3] Luc, XXIII, 43. — [4] Rom. XI, 5, 7.

de la même masse, comme dans la multitude des gentils.

20. Il y a dans l'Ecriture un passage qu'il est indispensable de citer pour le sujet que nous traitons, et qui confirme merveilleusement tout ce que nous avons exposé. Il se trouve dans le livre appelé par les uns Jésus Sirach, par les autres Ecclésiastique ; on y lit : « Tous les hommes viennent de la boue, et Adam a été fait « de terre. Dans la grandeur de sa sagesse, le « Seigneur les a séparés et il a changé leurs « voies. Il a béni et élevé quelques-uns d'entre « eux, il les a sanctifiés, il s'est uni à eux ; il en a « maudit et humilié quelques autres, et il les a « dispersés quand ils se sont séparés de lui. « Comme l'argile dans la main du potier qui la « façonne et la forme à son gré, ainsi toutes les « voies de l'homme sont en la disposition du Seigneur ; ainsi l'homme est dans la main de celui « qui l'a fait et qui lui rendra selon son jugement. Le bien est contraire au mal, la vie « à la mort, et le pécheur au juste. Considérez « toutes les œuvres du Très-Haut, elles sont ainsi « deux à deux, et l'une opposée à l'autre. »

D'abord on y fait l'éloge de la sagesse de Dieu : « Dans la grandeur de sa sagesse, le Seigneur les « a séparés. » Et de quoi les a-t-il séparés, si ce n'est du bonheur du paradis ? « Et il a changé « leurs voies, » afin qu'ils vécussent comme sujets à la mort. Alors tous ensemble n'ont formé qu'une masse, ayant le péché pour origine et la mort pour punition, quoique tout ce qui est bon soit créé et formé par Dieu. Car tous ont la beauté du corps, et l'union de leurs membres est tellement harmonique que l'Apôtre en tire une comparaison pour recommander la charité [1]. Tous ont aussi l'esprit vital qui anime les membres matériels, et toute cette nature humaine si merveilleusement pondérée par la domination de l'âme et l'obéissance du corps. Mais la concupiscence charnelle, punition du péché, ayant pris le dessus, avait confondu tout le genre humain en une seule et même masse, la tâche originelle ayant tout envahi. Et cependant nous lisons ensuite : « Il a béni et élevé quelques-uns « d'entre eux ; il les a sanctifiés et il s'est uni à eux ; « il en a maudit et humilié quelques autres, « et il les a dispersés quand ils se sont séparés « de lui. » Ce qui revient à ce mot de l'Apôtre : « Le potier n'a-t-il pas le pouvoir de faire, de la « même masse d'argile, un vase d'honneur et « un autre d'ignominie ? » La suite du texte présente une idée semblable : « Comme l'argile dans « la main du potier qui la façonne et la forme à « son gré, ainsi toutes les voies de l'homme sont « en la disposition du Seigneur, ainsi l'homme est « dans la main de celui qui l'a fait. » Et comme l'Apôtre ajoute : « Y a-t-il en Dieu de l'injustice ? » voici ce que dit l'autre écrivain : « Il lui rendra « selon son jugement. » Mais comme les réprouvés sont justement punis, et que leur punition tourne au profit de ceux à qui il fait miséricorde, faites attention à ceci : « Le bien est contraire « au mal, la vie à la mort, et le pécheur au « juste. Considérez ainsi toutes les œuvres du « Très-Haut ; elles sont deux à deux, et l'une op- « posée à l'autre ; » évidemment pour que le contraste des méchants fasse briller et profiter les bons. Cependant cette amélioration étant l'effet de la grâce, comme pour dire : « Il y aura « un reste de sauvé, » l'écrivain ajoute, au nom même de ceux qui sont sauvés : « Et moi j'ai « été suscité le dernier, et je suis comme celui « qui recueille les grappes après les vendageurs. » Et comment prouve-t-il qu'il le doit à la miséricorde de Dieu, et non à ses mérites ? « J'ai es- « péré moi-même, dit-il, en la bénédiction du Sei- « gneur, et, comme celui qui vendange, j'ai rem- « pli le pressoir [1]. » Bien qu'il ait été suscité le dernier, cependant, comme il est écrit que les derniers seront les premiers [2], le peuple recueilli des restes d'Israël, en espérant la bénédiction de Dieu, a rempli le pressoir d'une récolte surabondante, qui s'est produite par tout l'univers.

21. Le but de l'Apôtre, comme celui de tous les justifiés par qui les mystères de la grâce nous ont été révélés, est donc d'amener celui qui se glorifie à se glorifier dans le Seigneur [3]. En effet, qui discutera avec le Seigneur quand, de la même masse, il condamne l'un et justifie l'autre ? Le libre arbitre peut beaucoup ; il existe certainement ; mais que peut-il chez des hommes vendus comme esclaves au péché [4] ? « La chair, « dit l'Apôtre, convoite contre l'esprit, et l'esprit « contre la chair, de sorte que vous ne faites « pas ce que vous voulez [5]. » On nous ordonne de bien vivre, en nous proposant pour récompense le bonheur éternel ; mais qui peut bien vivre et bien agir, s'il n'est justifié par la foi ? On nous ordonne de croire, afin de recevoir le don

[1] Cor. XII, 12.

[1] Eccli. XXXIII, 10-17. — [2] Matt. XX, 16. — [3] II Cor X, 17. — [4] Rom. VII, 14. — [5] Gal. V, 17.

du Saint-Esprit et de faire le bien par l'amour; mais qui peut croire sans être appelé de quelque manière, c'est-à-dire excité par quelque témoignage? Qui est le maître de se procurer le signe qui éclairera son esprit, et déterminera sa volonté à croire? Qui s'attache de cœur à ce qui ne lui plaît pas? Qui a la faculté ou de rencontrer l'objet qui peut le charmer, ou d'en être charmé quand il le rencontrera? Donc quand nous trouvons du plaisir dans ce qui peut nous faire avancer vers Dieu, c'est un don et une inspiration de la grâce, et non le résultat de notre volonté, de notre talent ou du mérite de nos œuvres; parce que c'est lui qui donne et distribue et le consentement de la volonté, et les ressources du talent, et les œuvres animées du feu de la charité. On nous ordonne de demander pour recevoir, de chercher pour trouver, et de frapper pour qu'on nous ouvre [1]. Mais notre prière n'est-elle pas quelquefois tiède, ou plutôt froide, presque nulle et même absolument nulle, au point que nous ne nous en apercevons même pas pour en gémir? Car gémir en pareil cas, ce serait encore prier. Que voyons-nous donc par là, sinon que celui-là seul qui nous ordonne de prier, de chercher, de frapper, peut nous accorder le pouvoir de le faire? « Cela ne dépend donc ni de « celui qui veut, ni de celui qui court, mais de « Dieu qui fait miséricorde, » puisque nous ne pouvons ni vouloir ni courir, s'il ne nous touche et ne nous excite lui-même.

22. S'il y a ici quelque élection, comme semble l'indiquer ce texte : « Un reste a été sauvé par « l'élection de la grâce [2] : » c'est-à-dire élection de ceux qui doivent être justifiés, et non élection de ceux qui sont justifiés, pour la possession de la vie éternelle, cette élection est tellement mytérieuse qu'elle nous échappe complètement au sein de la même masse ; ou du moins, si quelques-uns l'y découvrent, j'avoue sur ce point mon impuissance. En effet si ma pensée se permet d'examiner cette question, je n'aperçois que trois motifs qui puissent déterminer le choix de ceux qui doivent parvenir à la grâce du salut : un génie au dessus du vulgaire, ou une culpabilité moindre, ou les deux réunis ; ajoutez-y, si vous le voulez, des connaissances honnêtes et utiles. Par conséquent quiconque n'aura contracté que de très légères souillures, (car qui est absolument innocent?) sera doué d'un génie vif et poli par la culture des arts libéraux, celui-là paraîtra digne d'être choisi pour la justification. Eh bien ! à peine ai-je posé ce principe, que je me vois pris en pitié par Celui qui choisit ce qui est faible selon le monde, pour confondre ce qui est fort, et ce qui est insensé selon le monde pour confondre les sages [1] ; et levant les yeux sur lui et tout couvert de honte, je prends moi-même en pitié un grand nombre d'hommes plus purs que certains pécheurs et plus éloquents que certains pêcheurs. Ne voyons-nous pas beaucoup de nos fidèles marcher dans les voies de Dieu, bien que, au point de vue du génie, ils soient fort au dessous, je ne dis pas de certains hérétiques, mais même de certains comédiens ? Ne voyons-nous pas également des personnes de l'un et l'autre sexe vivre sans reproche dans la chasteté conjugale, et néanmoins entachées d'hérésie ou de paganisme, ou, si elles sont dans la vraie foi et dans la véritable Eglise, tellement tièdes que nous sommes étonnés de voir des courtisanes et des histrions, subitement convertis, les surpasser, non-seulement en patience et en modération, mais même en foi, en espérance, en charité ? Reste donc que le choix soit déterminé par les volontés. Mais la volonté elle-même ne s'ébranle pas, si elle ne rencontre quelque chose qui soit capable de charmer et d'attirer l'esprit ; et cette rencontre n'est pas au pouvoir de l'homme. Que voulait Saul, sinon attaquer, traîner, garotter, tuer les chrétiens ? Quelle volonté furieuse, forcenée, aveugle ! Et cependant, terrassé par un seul mot, et frappé de la vue d'un objet propre à briser sa colère, à changer et à retourner son esprit et sa volonté vers la foi, il devient tout à coup, de persécuteur extraordinaire, prédicateur bien plus extraordinaire, de l'Evangile [2].

Et pourtant, que dirons-nous? « Y a-t-il en Dieu « de l'injustice, » parce qu'il fait payer qui il lui plaît, et remet la dette à qui bon lui semble ; qu'il n'exige que ce qu'on lui doit, et ne donne que ce qui lui appartient? « Y a-t-il en Dieu de l'injustice? « Loin de là. » Cependant, pourquoi ainsi traiter l'un, et non l'autre? « O homme, qui es-tu? » Si on te remet ta dette, tu peux te féliciter ; si on l'exige, tu ne peux pas te plaindre. Croyons seulement, bien que nous ne puissions le comprendre, que Celui qui a tout créé, esprit et corps, a tout fait avec nombre, poids et mesure [3]. Mais

[1] Matt. VII, 7. — [2] Rom. XV, 5.

[1] I Cor. I, 27. — [2] Act. VIII, 3 ; IX, 1. — [3] Sag. XI, 21.

ses jugements sont incompréhensibles et ses voies impénétrables[1]. Chantons « Alleluia, » entonnons un cantique et gardons-nous de dire : Pourquoi ceci, ou pourquoi cela ? Car toutes choses ont été créées en leur temps [1].

[1] Rom. XI, 33.

[1] Eccl. XXXIX, 19-26.

LIVRE SECOND.

SIX QUESTIONS SUR LES LIVRES DES ROIS.

PRÉFACE.

J'ai suffisamment répondu, ce me semble, aux questions que vous m'avez proposées sur quelques textes de l'Apôtre. Maintenant j'aborde, dans un second volume, celles que vous me faites sur les livres des Rois. Comme beaucoup, comme presque tous les livres de l'ancien Testament, ils sont pleins de figures et enveloppés de l'ombre du mystère. Et bien que le voile ait été enlevé, depuis que nous nous sommes attachés au Christ [1], cependant nous ne voyons encore qu'en énigme, en attendant de voir face à face. En effet un voile ôte absolument la vue de l'objet ; mais l'énigme produit l'effet d'un miroir, selon les termes du même Apôtre : « Nous voyons maintenant à « travers un miroir et en énigme[2], » c'est-à-dire qu'elle ne laisse point voir la vérité clairement, sans néanmoins la cacher tout à fait. J'aborderai donc le sujet, sous la conduite du Seigneur, et aidé de vos prières plutôt qu'incommodé de vos ordres, d'autant plus que j'ai cru voir par votre lettre que vous ne demandez point le sens prophétique de ces textes : en quoi il me serait bien difficile de vous satisfaire, parce qu'il faudrait déduire le sens de ces livres d'après tout leur contexte : tâche dont l'étendue m'effraierait, à supposer que mon intelligence pût y suffire, et qui demanderait d'ailleurs un temps et des loisirs prolongés. Mais vous voulez bien me demander simplement quel est le sens propre que je donne au faits que vous mentionnez, et vous me priez de vous l'exposer par écrit.

Première question. — *Quel est l'esprit dont l'Ecriture nous représente animé le roi Saül?* — 1. La première explication que vous demandez sur le premier livre des Rois, est celle de ces mots : « L'Esprit du Seigneur saisit subitement Saül, » quand il dit ailleurs : « L'esprit mauvais « du Seigneur agitait Saül [1]. » Car voici le texte : « Et il arriva que comme il se dé- « tournait pour s'éloigner de Samuël, Dieu « changea le cœur de Saül et lui en donna un « autre, et tous les signes vinrent ce jour-là : il « passa de là sur la colline, et voilà qu'un chœur « de prophètes vint au devant de lui, et l'Esprit « du Seigneur se saisit de lui aussitôt, et il pro- « phétisa au milieu d'eux [2]. » Samuël lui avait prédit tout cela, après lui avoir donné l'onction par ordre de Dieu. Jusque-là, je pense, point de difficulté. L'Esprit souffle où il veut [3], et il n'est pas d'âme dont le contact puisse souiller l'Esprit de prophétie. Car il pénètre partout, à cause de sa pureté [4]. Mais il n'affecte point tout le monde de la même manière : chez les uns, il dispose l'esprit de façon à lui faire voir les images des choses qu'il veut révéler ; à d'autres il en fait goûter l'intelligence comme un fruit ; à ceux-ci il accorde ces deux inspirations ; il agit sur ceux-là même à leur insu.

Or son action sur l'esprit peut avoir lieu de deux manières : ou en songe, comme nous le voyons, non-seulement chez la plupart des saints, mais même chez Pharaon et chez le roi Nabuchodonosor, qui virent l'un et l'autre en songe ce que ni l'un ni l'autre ne put comprendre [5] ; ou par la révélation extatique, que quelques auteurs latins appellent stupeur, par analogie, sans doute, plutôt qu'avec exactitude, puisque l'esprit devient alors étranger aux sens, de telle sorte que l'intelligence, ravie par l'Esprit divin, est absorbée par la vue et la contemplation des images. C'est ainsi que Daniel vit ce qu'il ne comprenait pas, et que Pierre eut sous les yeux une grande nappe suspendue par les quatre coins, et qui descendait

[1] II Cor. III, 16. — [2] I Cor. XIII, 12.

[1] Rois, XVI, 14. — [2] Ib. X, 9, 10. — [3] Jean, III, 3. — [4] Sag. VII, 24. — [5] Gen. LXI; Dan. II, IV.

du ciel [1] : car il sut plus tard ce que cette figure signifiait.

L'intelligence qui nourrit l'âme n'a lieu que d'une manière : quand on apprend par révélation le sens et le but des images qu'on a sous les yeux ; ce qui est le genre le plus sûr et celui à qui l'Apôtre donne proprement le nom de prophétie [2]. C'est ainsi que Joseph mérita de comprendre ce que Pharaon n'avait pu que voir, et que Daniel expliqua au roi ce que celui-ci avait vu sans le comprendre. Mais lorsque l'esprit est affecté de telle sorte qu'il n'en est plus réduit aux conjectures sur le sens des images qui le frappent, mais saisit les objets mêmes et les comprend, comme se comprennent la sagesse, la justice, ou toute autre perfection immuable et divine ; ce n'est plus alors la prophétie dont nous parlons.

Quant au double don de prophétie, il est accordé à ceux qui voient en esprit les images des choses et en comprennent en même temps la signification, ou au moins les entendent expliquer avec clarté, comme on en voit quelques exemples dans l'Apocalypse.

D'autres sont inspirés de l'esprit de prophétie à leur insu, comme nous le voyons dans Caïphe qui, étant pontife, prophétisa, à l'occasion du Seigneur, qu'il était avantageux qu'un homme mourût pour tout le peuple [3], bien qu'il eût une autre intention dans ce qu'il disait. Mais il ne s'apercevait pas qu'il ne parlait pas de lui-même. Du reste les exemples de ce genre abondent dans les saints Livres, et ce que je dis là, votre prudence le sait parfaitement. Car ce n'est point moi qui vous instruis ; c'est une épreuve que vous me faites subir, m'adressant ces questions ; vous voulez savoir si j'ai profité, et vous êtes prêt en même temps à redresser mes erreurs.

Quant à cette expression : « L'esprit se saisit « de lui, » elle indique un souffle subit, sorti des mystérieuses profondeurs de la divinité. Mais lequel de ces genres de prophétie fut celui de Saül ? Nous le voyons assez par ce qui est écrit : « Dieu « changea le cœur de Saül, et lui en donna un « autre. » Ce qui veut dire que Dieu lui donna une autre disposition de cœur et, par ce changement, le rendit capable de voir les images expressives et figuratives destinées à prédire l'avenir.

2. Or il y a autant de distance entre le genre de prophétie d'Isaïe, de Jérémie ou d'autres prophètes semblables, et le souffle passager qui se manisfesta dans Saül, qu'il y en a entre le langage ordinaire de l'homme et les paroles que prononça, par un miracle de circonstance, l'ânesse que montait Balaam [1]. En effet cet animal fut doué, pour un moment, de la faculté de parler, non pour offrir l'exemple d'un animal parlant parmi les hommes, mais pour révéler le dessein de Dieu. Que si cet exemple est à une trop grande distance du sujet, encore doit-on moins s'étonner de voir un réprouvé saisi, pour un instant, de l'esprit prophétique, quand cet esprit est un don de Celui qui a pu à son gré faire parler une ânesse. Car il y a plus loin d'un animal à un homme, que d'un homme réprouvé aux élus, qui, après tout, sont des hommes. On ne doit pas être regardé comme sage, pour avoir dit quelques mots de sagesse. De même il ne faut pas compter parmi les prophètes un homme qui aura prophétisé un jour, quand le Seigneur lui-même nous dit dans l'Evangile qu'il en est qui reçoivent la parole avec joie ; mais que, comme elle n'a pas en eux de profondes racines, ils ne se maintiennent pas longtemps [2]. Aussi, comme le texte l'indique ensuite, passa-t-il en proverbe de dire : « Saül est-il aussi prophète [3] ? » Cessons donc de nous étonner de voir quelque chose de divin se manisfester chez des hommes qui ne le méritent point d'ailleurs et y semblent peu propres, quand Dieu veut se servir de ce fait comme d'un moyen pour révéler quelque chose.

3. Qu'on ne s'étonne pas davantage que ce même Saül, qui avait reçu l'esprit de prophétie, ait été plus tard envahi et tourmenté par le mauvais esprit. Dans le premier cas, la Providence l'employait comme instrument pour manisfester quelque chose, dans le second elle exerçait sur lui sa vengeance. Or ces alternatives ne doivent pas nous surprendre dans une âme humaine, c'est-à-dire dans une créature changeante, surtout pendant qu'elle porte le poids d'une chair corruptible et mortelle. Ne voyons-nous pas dans l'Evangile Pierre faire une si belle confession qu'il mérite d'entendre ces paroles : « Tu es heu- « reux, Simon, fils de Jona : car ni la chair ni « le sang ne t'ont révélé ceci, mais mon Père qui « est dans les cieux, » et, peu après, ce même Pierre avoir des idées si charnelles de la Passion du Seigneur qu'il s'entend dire : « Retire-toi de « moi, satan ; tu es un scandale pour moi, par- « ce que tu ne goûtes par ce qui est de Dieu mais « ce qui est des hommes [4] ? » Peut-être, pour ceux qui ont quelque intelligence des choses in-

[1] Act. x, 11. — [2] I Cor. XIII, 2. — [3] Jean, XI, 49, 50

[1] Nomb. XXII, 28. — [2] Matt. XIII, 20, 21. — [3] I Rois, X, 12. — [4] Matt. XVI, 17, 23.

térieures, y a-t-il la même distinction à faire entre la pensée de Pierre qui, éclairé par le Père, confesse que le Christ est le Fils de Dieu, et craint ensuite de mourir, qu'entre les visions qui se produisent dans l'imagination d'un homme, entre le souffle prophétique qui remplit Saül et l'action du mauvais esprit qui l'obsède plus tard.

4. Que si ce mauvais esprit est appelé esprit du Seigneur, il faut entendre cela dans le sens où il est dit : « La terre est au Seigneur [1], » en tant qu'elle est sa créature et dépend de son pouvoir. Ou si cette comparaison ne convient pas, parce que la terre n'est pas mauvaise, car toute créatures de Dieu est bonne [2], disons du moins que ce même Saül, déjà réprouvé, criminel et ingrat envers le pieux David, son persécuteur même quand la noire envie le tourmentait, était cependant encore appelé l'Oint du Seigneur, et que David lui donna ce nom au moment où il vengeait sa mort [3].

Mais je pense que la raison principale pour laquelle le mauvais esprit qui agitait Saül est appelé esprit du Seigneur, c'est qu'il ne tourmentait ce prince que par un secret jugement de Dieu. Car Dieu se sert même des esprits mauvais comme d'instruments pour punir les méchants et pour éprouver les bons, mais non de la même manière dans les deux cas. En effet quoique un esprit méchant soit méchant par cela même qu'il cherche à nuire, cependant il n'en a le pouvoir que par la permission de Celui sous qui tout est rangé à sa place et par ordre de mérite. Si aucune mauvaise volonté ne vient de Dieu, tout pouvoir vient de Dieu [4]. Et si chacun est le maître de sa volonté, il ne l'est cependant pas de rien faire à qui il lui plaît ou de souffrir ce qu'il lui plaît. Le Fils de Dieu lui-même, sur le point de subir sa passion, répondait humblement à un homme orgueilleux qui s'attribuait le pouvoir de le mettre à mort ou de le renvoyer : « Tu n'aurais sur moi aucun « pouvoir, s'il ne t'avait été donné d'en « haut [5]. » Le démon voulant nuire au saint homme Job, (c'était certainement sa volonté,) en demandait cependant le pouvoir à Dieu, en disant : « Etendez la main et frappez-le dans sa « chair [6], » bien qu'il dût le faire lui-même, dès qu'il en aurait la permission. C'était sa manière de demander cette permission ; il appellait main de Dieu sa propre main, libre d'agir, le pouvoir même qu'il désirait obtenir. C'est aussi dans ce sens que le Seigneur dit à ses disciples dans l'Evangile : « Voilà que Satan vous a demandés « cette nuit pour vous cribler, comme le for- « ment [1]. » Si donc on appelle l'esprit mauvais esprit de Dieu, c'est qu'il est ministre de Dieu pour exercer contre Saül le châtiment décrété par le Juge tout-puissant. En tant qu'il voulait le mal, il n'était point l'esprit de Dieu ; mais il l'était en tant que sa créature et armé d'un pouvoir qu'il ne tenait point de lui-même, mais de la justice du Maître universel.

L'Ecriture elle même s'exprime ainsi : « Et Sa- « muël se leva et s'en alla à Ramatha. Et l'Esprit « du Seigneur se retira de Saül, et l'esprit mauvais « se saisit de lui par ordre du Seigneur et le tour- « mentait. Et les serviteurs de Saül lui dirent : « Voici le mauvais esprit du Seigneur qui vous « tourmente [2]. » Ces paroles du serviteur du Roi : « Le mauvais esprit du Seigneur, » s'expliquent par ceux du texte : « L'esprit mauvais se saisit « de lui par ordre du Seigneur. » *Du Seigneur* ou *par ordre du Seigneur*, c'est le même sens. L'esprit mauvais était libre de vouloir nuire à Saül, c'est-à-dire s'emparer de lui : mais il n'avait pas le pouvoir de le faire sans la permission de la souveraine Justice. En effet si Dieu exerce une juste vengeance en livrant, comme dit l'Apôtre, les hommes aux désirs de leur cœur [3] ; il n'est pas étonnant qu'il les livre aussi, par une vengeance non moins juste, aux désirs de ceux qui veulent leur nuire, et, cela, sans sortir de son immuable équité.

5. Sans doute il faut remarquer qu'aux mots « esprit de Dieu, » on ajoute l'epithète *mauvais*. Or quand on dit simplement « l'esprit de Dieu, » sans ajouter bon, on comprend par là même que c'est du bon qu'il s'agit. D'où il résulte clairement qu'on l'appelle bon à cause de sa substance, et mauvais quand on veut désigner son office. On pourrait d'ailleurs encore demander si, quand il est simplement appelé esprit de Dieu, et que par la même on entend qu'il est bon, on entend aussi parler de l'Esprit-Saint, consubstantiel au Père et au Fils, et dont on dit : « Ou est l'Esprit « du Seigneur, là est la liberté [4] ; » et ailleurs : « Dieu nous a révélé par son Esprit, » et encore : « Ce qui est en Dieu personne ne le connaît que « l'Esprit de Dieu [5]. » En beaucoup d'autres en droits on nomme ainsi l'Esprit de Dieu, et on

[1] Ps. XXIII, 1. — [2] I Tim. IV, 4. — [3] II Rois, I, 14, 15. — [4] Rom. XIII, 1. — [5] Jean, XIX, 11. — [6] Job, II, 15.

[1] Luc, XXII, 31. — [2] I Rois, XVI, 13-15. — [3] Rom. I, 24 — [4] II Cor. III. 17. — I Cor. II, 10, 11.

l'entend de l'Esprit-Saint, sans que le mot *saint* soit exprimé, parce que le contexte indique assez de quoi il s'agit, au point que même quand ce mot « de Dieu » n'y est pas, on l'entend encore de l'Esprit de Dieu, principe de toute sainteté. Car à quel autre pourraient s'appliquer ces paroles : « L'Esprit lui-même rend témoignage à notre « esprit, que nous sommes enfants de Dieu ; » et celles-ci : « L'Esprit lui-même aide notre fai- « blesse [1] : » et ces autres : « Tous ces dons, c'est « le même Esprit qui les opère, les distribuant à « chacun comme il veut ; » et encore ; « Il y a « des grâces diverses, mais c'est le même Esprit [2] ? » Dans tous ces passages on ne dit ni l'Esprit de Dieu, ni l'Esprit-Saint, et pourtant on comprend que c'est de lui qu'il est question. Je ne sais même si l'on pourrait produire un seul texte clair où il soit parlé de l'Esprit de Dieu sans épithète, et où il ne s'agisse pas de l'Esprit-Saint lui-même, mais de quelque esprit bon, quoique créé.

Tous ceux qu'on cite là dessus sont douteux, manquent de clarté, comme celui-ci par exemple : « L'Esprit de Dieu reposait sur l'eau [3]. » Car je ne vois pas ce qui empêche d'entendre cela de l'Esprit-Saint. En effet comme, sous le nom d'eau, on semble désigner ici cette matière informe qui avait été tirée du néant, et de laquelle tout devait être formé : qu'est-ce qui empêche d'admettre que l'Esprit-Saint du Créateur reposait sur cette matière, non d'une manière locale, circonscrite ou graduée, ce qui ne peut se dire d'aucun être incorporel, mais par sa puissante et excellente volonté dominant tout, pour tout créer ? Surtout quand cette façon de parler a, selon l'usage de l'Ecriture, un certain sens prophétique, et figure d'avance le baptême mystérieux qui devait un jour régénérer le monde par l'eau et l'Esprit-Saint. Donc ces paroles : « Et l'Esprit de Dieu reposait sur l'eau » ne doivent pas nécessairement s'entendre, comme le veulent quelques-uns, d'un esprit qui eût été comme l'âme du monde matériel, destiné à favoriser la production de toute créature, chacune selon son espèce. Car un esprit de ce genre serait une créature. Et cet autre texte : « Parce que « l'Esprit du Seigneur a rempli toute la terre [4], » est aussi interprété par quelques-uns dans le sens de quelque invisible créature qui contiendrait et animerait de son souffle toute la création visible. Mais, ici encore, je ne vois pas ce qui nous empêche d'appliquer ces paroles à l'Esprit-Saint, quand Dieu nous dit lui-même par un prophète : « Moi, je remplis le ciel et la ter- « re [1]. » Car si Dieu remplit le ciel et la terre, ce n'est pas sans son Esprit-Saint. Qu'y aurait-il donc d'étonnant à ce qu'on dit de l'Esprit-Saint lui-même : « Il a rempli toute la terre ? » Autre chose est qu'il remplisse en sanctifiant, comme il remplissait Etienne, de qui il est dit : « Il « était rempli de l'Esprit-Saint [2], » et d'autres semblables ; autre chose, dis-je, qu'il remplisse par la grâce sanctifiante, comme il remplit quelques saints ; autre chose qu'il remplisse par sa présence, pour tout voir et tout régler dans l'univers.

Ainsi je ne sais s'il est possible de démontrer d'une manière certaine par aucun texte de l'Ecriture qu'il ne s'agisse pas de l'Esprit-Saint, quand il est dit simplement et sans addition : l'Esprit de Dieu ou l'Esprit du Seigneur. Mais quoique ma mémoire ne me présente pas pour le moment de preuve à l'appui, je ne crois certainement pas trop m'avancer en disant que toutes les fois que les saintes Ecritures parlent de l'Esprit de Dieu, soit qu'on l'entende de l'Esprit-Saint, consubstantiel au Père et au Fils, soit qu'on y veuille voir quelque créature invisible, on ne doit jamais supposer qu'il soit question d'un mauvais esprit, si le mot mauvais n'y est pas ajouté. Car, comme Dieu emploie le mauvais esprit, pour exécuter ses jugements, on lui donne aussi le nom d'esprit de Dieu, chargé de punir les méchants et d'instruire ou d'éprouver les bons.

6. Dès lors nous ne pouvons plus nous étonner quand nous lisons que le même Saül prophétisa par l'inspiration de l'Esprit de Dieu; ensuite, que l'esprit mauvais reprit chez lui la place du bon, puis le bon la place du mauvais. Ce n'est point là une preuve d'inconstance de la part de l'Esprit-Saint, qui est immuable avec le Père et le Fils ; mais un effet de la mobilité de l'âme humaine et de la justice distributive en Dieu, qui condamne et corrige les méchants selon leurs mérites, ou prodigue aux bons les dons de sa grâce. Dira-t-on que c'est toujours chez Saül le même Esprit de Dieu, mais qu'il devient mauvais pour lui, parce qu'il n'est pas assez saint pour le recevoir ? Cette interprétation ne me paraît pas juste. Il est plus sûr et plus conforme à la vérité de dire que, à raison de l'inconstance de l'âme humaine, l'Es-

[1] Rom. VIII, 16-26. — [2] I Cor. XII, 11, 4. — [3] Gen. I, 2. — [4] Sag. I, 7.

[1] Jér. XXIII, 24. — [2] Act. VI, 5 ; VII, 55.

prit de Dieu est bon et inspire pour le bien soit le don de prophétie, soit toute autre œuvre conforme aux vues de sa Providence ; mais que le mauvais esprit inspire le mal, et est néanmoins appelé esprit de Dieu, parce qu'il sert d'instrument à la justice qui règle tout et tourne tout au bien. Et ce qui le prouve surtout c'est le texte même : « L'Esprit de Dieu se retira, et l'es- « prit mauvais s'empara de lui, par l'ordre du « Seigneur. » On ne peut absolument admettre que le même esprit se soit retiré et emparé de Saül tout à la fois. Or dans quelques exemplaires, et notamment dans ceux qui paraissent littéralement traduits de l'hébreu, on lit : L'Esprit de Dieu, sans addition ; et on applique le surnom de mauvais à celui qui s'emparait violemment de Saül, et dont David atténuait les funestes impressions en touchant de la harpe. Il est clair que, si on n'ajoute pas l'expression *mauvais*, c'est parce qu'on l'a énoncée un peu plus haut, et que, par là même, il était facile de la sous-entendre. Voici en effet ce qu'on lit dans ces exemplaires : « Toutes les fois que l'Esprit « du Seigneur s'emparait de Saül, David prenait « la harpe et la touchait de sa main, et Saül était « soulagé, et en recevait de l'adoucissement : « Car l'esprit mauvais se retirait de lui. » Ainsi donc, soit parce qu'on ne dit pas ici l'Esprit de Dieu, mais seulement l'esprit mauvais, pour éviter une répétition, soit parce qu'il était écrit plus haut : « Et les serviteurs de Saül lui di- « rent : Voici le mauvais esprit de Dieu qui vous « agite ; que notre Seigneur commande et vos « serviteurs qui sont devant vous chercheront un « homme sachant jouer de la harpe, afin qu'il en « joue quand l'esprit mauvais du Seigneur vous « aura saisi, et que vous en receviez de l'adoucis- « sement [1] : » pour l'une ou l'autre de ces raisons, dis-je, il n'était pas besoin de répéter le mot mauvais, quand on disait : « Toutes les fois que l'es- « prit de Dieu s'emparait de Saül, » puisqu'on voyait clairement de quoi il s'agissait.

7. Cependant il y a une question plus grave et sur laquelle il ne faut pas passer légèrement : c'est que, quand Saül, plein d'envie et égaré par la jalousie, persécutait David innocent, « l'Esprit de Dieu descendit sur lui, et il che- « minait et prophétisait. » Ici en effet il ne peut être question que du bon Esprit, de celui par qui les saints prophètes apprenaient l'avenir en images et en visions ; ce qui ne résulte pas seulement de cette parole : « Et il prophétisait ; » car dans les exemplaires traduits sur l'hébreu on lit également du mauvais esprit : « Or, le jour « suivant, le mauvais esprit envoyé de Dieu, « s'empara de Saül et il prophétisait au milieu « de sa maison [1]. » Souvent encore, en d'autres endroits de l'Ecriture, le mot esprit s'entend en mauvaise comme en bonne part, et des prophètes sont appelés prophètes de Baal [2] ; on reproche aussi à quelques-uns de prophétiser au nom de Baal [3]. Ce n'est donc pas de ces mots : « Et il cheminait et prophétisait, » qu'il faut rigoureusement conclure que l'esprit descendu sur Saül était bon, mais de ce qu'il est dit sans addition : « L'Esprit de Dieu descendit sur lui. » Car on ne dit pas ici, comme dans l'autre passage : « Le mauvais esprit envoyé de Dieu, » en sorte qu'il soit possible de le sous-entendre dans ce qui suit. Au contraire, tout ce qui précède prouve de plus en plus que cet esprit de Dieu était bon et vraiment prophétique.

En effet, David était avec Samuël, et Saül envoya des hommes pour s'emparer de David. Or, comme Samuël était parmi les prophètes, dans l'assemblée de ceux qui prophétisaient en ce temps-là, les envoyés de Saül furent saisis du même esprit et se mirent à prophétiser. On en envoya une seconde troupe, puis une troisième, à qui il en arriva autant. Enfin Saül étant venu lui-même, « l'Esprit de Dieu descendit sur lui, « et il cheminait, et il prophétisait. » Mais quand on dit que « l'Esprit de Dieu descendit sur eux « et qu'eux-mêmes prophétisaient, » c'était évidemment le même esprit que celui qui était dans les prophètes, au milieu desquels ils trouvèrent Samuël [4], et nécessairement il faut admettre que cet esprit était bon. La question à discuter est donc celle-ci : comment ces hommes envoyés pour saisir David et le mener à la mort, ont-ils mérité de recevoir cet esprit? et comment Saül qui les avait envoyés et qui venait ensuite lui-même pour chercher à répandre un sang innocent, mérita-t-il la même faveur et celle de prophétiser ?

8. Ici se présente le passage où l'apôtre saint Paul s'exprime avec une si grande clarté, en montrant une voie plus excellente : « Quand je parle- « rais la langue des hommes et des anges, si je « n'ai pas la charité, je suis comme un airain son- « nant ou une cymbale retentissante. Et quand « j'aurais le don de prophétie, que je connaitrais

[1] I Rois, XVI, 23, 15, 16.

[1] I Rois, XVIII, 10. — [2] III Rois, XVIII, 19, 22, 25. — [3] Jér. II, 8. — [4] I Rois, XIX, 20-23.

« tous les mystères et toute la science ; quand « j'aurais toute la foi, jusqu'à transporter les « montagnes, si je n'ai point la charité, je ne « suis rien. Et quand je distribuerais tout mon « bien, et que je livrerais mon corps pour être « brûlé, si je n'ai point la charité cela ne me sert « de rien. » Evidemment l'Apôtre parle ici des dons qui sont distribués par les diverses opérations du Saint-Esprit, et dont il a dit plus haut: « Or à chacun est donnée la manifestation de « l'Esprit pour l'utilité. Car à l'un est donné par « l'Esprit la parole de sagesse ; à un autre la pa- « role de science, selon le même Esprit; à un « autre la foi, par le même Esprit; à un autre « la grâce de guérir, par le même Esprit; à un « autre, la vertu d'opérer des miracles; à un « autre, la prophétie; à un autre, le discerne- « ment des esprits; à un autre, le don des lan- « gues diverses. Or tous ces dons c'est le seul « et même Esprit qui les opère, les distribuant « à chacun comme il veut. » Il est donc clair que la prophétie est rangée parmi les dons du Saint-Esprit; et cependant l'avoir sans la charité, c'est n'être rien. D'où il faut conclure que certains hommes, bien qu'indignes de la vie éternelle et du royaume des cieux, peuvent cependant recevoir quelques dons du Saint-Esprit ; mais, parce qu'ils n'ont pas la charité, ces dons, quoique ayant une valeur par eux-mêmes, leur sont inutiles. En effet, comme nous l'avons déjà prouvé, la prophétie sans la charité ne mène point au royaume de Dieu, tandis que la charité sans la prophétie y conduit certainement. Car quand l'Apôtre, parlant des membres du Christ, demande : « Tous sont-ils Apôtres? Tous sont-ils « prophètes? » il indique clairement qu'on peut compter parmi les membres du Christ, sans avoir le don de prophétie. Mais comment y serait compté celui qui n'aurait pas la charité, sans laquelle l'homme n'est rien ? En parlant des membres qui complètent le corps du Christ, jamais l'Apôtre n'aurait dit : Tous ont-ils la charité ? comme il a dit : « Tous sont-ils Apôtres ? « Tous sont-ils prophètes? Tous opèrent-ils des « miracles? Tous ont-ils la grâce de guérir [1] ? » et ainsi de suite.

9. On dira peut-être qu'il est possible d'avoir la charité et d'être compté parmi les membres du Christ, sans avoir le don de prophétie, mais qu'on ne saurait avoir le don de prophétie sans la charité, puisque ce n'est rien de l'homme qui a la prophétie sans la charité. A peu près comme si nous disions que ce n'est rien d'un homme qui a une âme sans intelligence; non qu'on en puisse trouver un, mais parce que s'il y en avait un ce ne serait rien. Comme s'il l'on disait aussi: Un corps qui aurait une figure sans couleur, ne serait pas visible; non qu'il y ait des corps sans couleurs, mais parce que s'il y en avait on ne les verrait pas. Ce serait donc en ce sens que l'on aurait dit : Si quelqu'un a le don de prophétie et n'a pas la charité, il n'est rien; non qu'on puisse avoir le don de prophétie sans la charité, mais parce que, si cela était, le don ne servirait à rien.

Il faut donc, pour résoudre la question, montrer que quelque réprouvé a eu le don de prophétie. Or, à défaut d'autre, Saül nous en offrirait un exemple. Mais voilà Balaam, le réprouvé; car l'Ecriture ne nous laisse pas ignorer qu'il a été condamné par le jugement de Dieu. Cependant il avait le don de prophétie ; et parce que la charité lui manquait, il avait la volonté de maudire le peuple d'Israël, volonté que l'ennemi avait achetée, en le payant pour maudire. Néanmoins, saisi de l'esprit prophétique, il bénit malgré lui [1]. A l'appui de ce que nous disons, nous trouvons une preuve assez frappante dans ce passage de l'Evangile : « Beaucoup diront en « ce jour-là : Seigneur, Seigneur, n'est-ce pas « en votre nom que nous avons mangé et bu, « en votre nom que nous avons prophétisé et « fait beaucoup de miracles? » Le Seigneur leur dira cependant : « Je ne vous connais pas; reti- « rez-vous de moi, ouvriers d'iniquité [2]. » Car nous ne pensons pas qu'ils mentiront en parlant ainsi, au jour du jugement où il n'y aura plus moyen de tromper; et nous ne lisons pas non plus qu'aucun d'eux dira : Nous vous avons aimé. Ils pourront donc, quoique méchants et réprouvés, dire : « Nous avons prophétisé en votre « nom, » mais ils ne pourront pas dire : Nous avons gardé fidèlement la charité, que vous nous commandiez. Car, s'ils le disaient, on ne leur répondrait point : « Je ne vous connais pas, » puisque Jésus-Christ dit : « C'est en cela qu'on « connaîtra que vous êtes mes disciples, si vous « avez de l'amour les uns pour les autres [3]. »

10. L'exemple de Saül réfute donc certains hérétiques pleins d'orgueil, qui nient qu'aucun don du Saint-Esprit puisse être accordé à ceux qui n'appartiennent pas à la communion des

[1] Cor. XII, 7-11, 29 ; XII, 3.

[1] Nomb. XXII-XXIV. — [2] Matt. VII, 22, 23. — [3] Jean, XIII, 35.

Saints, nous disons, nous, que ces hommes peuvent avoir le baptême; qu'on doit le respecter en eux, quand ils entrent dans l'Eglise catholique, et non le réitérer, comme s'ils ne l'avaient pas. Nous ajoutons que, si nous ne désapprouvons pas ce qu'ils ont réellement reçu, ainsi que nous en convenons, ils ne doivent cependant pas compter sur leur salut; mais qu'ils sont obligés aussi de reconnaître cette société fondée sur l'unité et resserrée par le lien de la charité, sans laquelle ils ne sont rien, eussent-ils d'ailleurs tout ce qu'il y a de plus saint et de plus vénérable. Ils sont même d'autant plus indignes des récompenses de la vie éternelle qu'ils ont abusé des dons qu'ils ont reçus dans cette vie passagère. Or la charité seule sait en user, et la charité supporte tout [1]; c'est même pour cela qu'elle ne scinde pas l'unité, dont elle est le lien le plus fort. Le serviteur de l'Evangile n'avait-il pas reçu un talent? et, par talent, on n'entend pas autre chose ici qu'un don divin quelconque; mais, « on donnera à celui qui a, et, à celui qui n'a pas, « même ce qu'il a, sera ôté [2]. » Ce qu'on n'a pas ne saurait être enlevé; mais ce serviteur manque de quelque chose, qui lui fait mériter d'être privé de ce qu'il a : il lui manque la charité qui sait user, c'est pourquoi on lui enlèvera tout ce qu'il peut avoir, tout ce qui est inutile sans la charité.

11. Il n'est donc pas étonnant que le roi Saül ait reçu l'esprit de prophétie au moment où il fut sacré, et que plus tard il ait été saisi du malin esprit par l'ordre de Dieu, quand il fut réprouvé à cause de sa désobéissance et que l'Esprit du Seigneur se retira de lui. Si cet esprit mauvais est aussi appelé esprit du Seigneur, c'est à cause du ministère qu'il remplit; puisque le Seigneur se sert de tout, même des mauvais esprits, pour le bien, pour la condamnation des uns, et le profit ou l'épreuve des autres ; car si la méchanceté ne vient pas du Seigneur, il n'y a cependant pas de puissance qui ne vienne de Dieu [3]. On appelle bien aussi sommeil du Seigneur celui qui s'était emparé des soldats de ce même Saül, quand David lui enleva sa lance et sa coupe pendant qu'il dormait [4] ; non que le Seigneur fut assoupi ou endormi, mais parce que le sommeil s'était emparé des soldats par la permission de Dieu, afin qu'on ne s'aperçut pas de la présence de David son serviteur. Il n'y a non plus rien d'étonnant à ce que Saül reçut encore ce même esprit de prophétie, quand il persécutait le juste et que, dans l'intention de le prendre et de le tuer, il était venu au lieu où étaient rassemblés les prophètes. Voilà qui prouve assez que personne ne doit se reposer sur un tel don, ni se persuader qu'il en est plus agréable à Dieu, à moins qu'il n'ait la charité; puisque ce don à pu être accordé même à Saül, pour quelque dessein mystérieux sans doute, mais, après tout, à un homme réprouvé, jaloux, ingrat, rendant le mal pour le bien, et que la présence de l'Esprit ne put pas même corriger ni changer.

II. — *Dans quel sens est-il dit que Dieu s'est repenti d'avoir fait roi Saül?* — 1. Maintenant voyons quel est le sens de ces paroles : « Je me repens d'avoir « établi Saül roi [1]. » Vous me demandez en effet, (non parce que vous ne comprenez pas la valeur de ces expressions, mais votre affection paternelle et votre bienveillante sollicitude veulent mettre mon inexpérience à l'épreuve,) vous me demandez, comment Dieu peut se repentir de quelque chose, lui en qui la prescience est parfaite. Pour moi je trouverais ce langage indigne de Dieu, s'il était possible de parler de lui dignement. Mais sa vertu et sa divinité dépassent toujours infiniment toute parole humaine, tout ce qui compose le langage de l'homme; par conséquent quoiqu'on puisse dire de lui à la façon humaine, même quand l'expression emporte un sens peu honorable chez nous, notre faiblesse est avertie que les paroles mêmes des saintes Ecritures qui paraissent s'appliquer convenablement à Dieu, sont plutôt appropriées à l'intelligence humaine qu'aux perfections divines; qu'il faut donc s'élever au dessus d'elles dans la sérénité de l'intellect, comme toute intelligence s'élève au dessus de celles qui semblent offensantes.

2. Quel homme ne comprend pas qu'il ne peut y avoir de repentir en Dieu qui prévoit tout? Comme nous croyons que, de ces deux expressions, repentir et prescience, l'une convient à Dieu, nous disons que l'autre ne peut avoir en lui son application. Mais en se livrant à un examen plus attentif, on se demande s'il y a vraiment prescience en Dieu, et on trouve que cette expression est infiniment au dessous de la perfection infinie; on ne s'étonne plus alors que ces deux expressions, impropres au point de vue de la divinité, aient été employées par égard pour l'humanité.

[1] I Cor. XIII, 7. — [2] Matt. XXV, 29. — [3] Rom. XIII, 1. — [4] I Rois, XXVI, 12.

[1] I Rois, XV, 11.

En effet qu'est-ce que la prescience, sinon la science de l'avenir ? Et où est l'avenir pour Dieu, qui est au dessus de tous les temps ? Or si la science de Dieu embrasse toutes choses, il n'y a plus d'avenir pour lui, mais tout lui est présent; par conséquent ce n'est plus prescience, mais science qu'il faut dire. Mais si ce qui n'est pas encore n'existe pas plus pour lui que pour les créatures qui suivent l'ordre du temps, et qu'il les connaisse seulement d'avance, il s'ensuit qu'il connaît les choses futures de deux manières : d'abord par prescience comme futures, puis par science comme présentes. Le temps ajoute donc quelque chose à la science divine : proposition qui est le comble de l'erreur et de l'absurdité. Dieu ne pourrait alors connaître comme présent ce qu'il prévoit comme futur, qu'au moyen d'une double connaissance : en prévoyant les choses avant qu'elles soient, et en les voyant quand elles sont. D'ou résulterait cette erreur : que le temps ajouterait à la science de Dieu, puisqu'il connaîtrait comme présentes les choses qu'il connaissait comme futures, et qu'il ne les verrait pas avant qu'elles fussent, mais les préverrait seulement. Or si les choses prévues n'ajoutent rien à la science de Dieu quand elles arrivent, et que la prescience reste en lui comme elle était d'abord : peut-on encore l'appeler prescience, puisque ce n'est plus la science des choses à venir ? En effet ce qu'elle voyait dans l'avenir lui est déjà présent, et sera bientôt passé. Or il n'y a pas de prescience pour le passé ni pour le présent. Il faut donc revenir à dire que ce qui était prescience quand les choses étaient à venir, devient science quand elles sont présentes; et comme ce qui était d'abord prescience, devient ensuite science en Dieu, il y aurait en lui changement, dépendance du temps, tandis qu'étant la Vérité même et la souveraine perfection, il est immuable en tout et ne subit point le cours du temps. Nous sommes donc d'avis qu'il ne faut pas parler de prescience en Dieu, mais seulement de science. Voyons maintenant comment il sait. Ordinairement chez nous le mot science signifie que la mémoire retient ce que nous avons senti ou compris, et que nous nous en souvenons quand cela nous plaît. S'il en était ainsi de Dieu, et que l'on pût dire : il comprend et il a compris, il sent et il a senti, ce serait supposer en lui succession de temps, et revenir indirectement à l'opinion qu'il est sujet à changement : ce qui est absolument inconciliable avec sa nature.

Mais s'il est impossible d'expliquer comment Dieu sait et prévoit, il ne l'est pas moins de dire comment il se repent. En effet bien que la science de Dieu surpasse tellement celle de l'homme qu'il soit ridicule d'établir entre elles une comparaison, on leur donne cependant à toutes deux le nom de science. Celle de l'homme est même de telle nature que l'Apôtre n'hésite pas a en dire : « La science sera détruite [1] : » ce qui ne peut en aucune façon se dire de la science de Dieu. Ainsi la colère chez l'homme est pleine de trouble et accompagnée de souffrance morale ; mais, en Dieu, cette colère dont l'Evangile nous dit : « La colère de Dieu demeure sur lui [2], » et l'Apôtre : « On y découvre la colère de Dieu éclatant du « ciel contre toute impiété [3] ; » cette colère, dis-je, exerce la vengeance sur toute créature avec une admirable équité, sans que son éternelle tranquillité en soit troublée. La miséricorde chez l'homme suppose aussi quelque souffrance du cœur, ainsi que l'indique l'étymologie du mot latin, *misericordia* ; ce qui fait que l'Apôtre nous invite non-seulement à nous réjouir avec ceux qui se réjouissent, mais encore à pleurer avec ceux qui pleurent [4]. Or quel homme raisonnable avancera jamais que Dieu souffre de cœur? Et cependant l'Ecriture nous dit partout qu'il est miséricordieux. De même encore chez l'homme la jalousie ne se comprend pas sans le venin de l'envie. Mais il n'en est pas ainsi chez Dieu ; le mot est le même : le sens est différent.

3. Il serait long de parcourir les expressions de ce genre, (et elles sont innombrables) qui s'appliquent également aux choses divines et aux choses humaines, malgré l'immense distance qui les sépare. Et cependant ce n'est point là un usage inutile, puisque la connaissance des choses habituelles et d'une expérience quotidienne aide quelque peu à comprendre des vérités sublimes. En effet, si j'ôte à la science humaine son caractère changeant, la succession qui se produit dans nos pensées quand nous nous recueillons, pour voir ce que nous ne voyions pas d'abord, et que nous passons ainsi de souvenir en souvenir, ce qui fait dire à l'Apôtre que nous ne connaissons qu'en partie [5] : si, dis-je, j'ôte tout cela et que je laisse simplement subsister l'idée vivante d'une vérité certaine, immuable, qui pénètre tout d'un regard unique et éternel : si même je me contente de me l'imaginer suivant mes forces, puisque la science humaine

[1] I Cor. XIII, 8. — [2] Jean, III, 36. — [3] Rom. I, 18. — [4] Ib. XII, 15. — [5] Cor. XIII, 9.

ne saurait la posséder : j'ai alors une connaissance quelconque de la science de Dieu, et ce nom de science qui signifie pour l'homme que telle ou telle chose ne lui est plus cachée, peut s'appliquer à Dieu et à lui.

Toutefois on distingue ordinairement dans l'homme la sagesse de la science, au témoignage même de l'Apôtre qui nous dit : « A l'un est donnée par l'Esprit la parole de sagesse; à un autre « la parole de science, selon le même Esprit [1]. » Mais, dans Dieu, ces deux choses n'en font qu'une. Ce qui probablement les distingue chez l'homme, c'est que la sagesse se rapporte à l'intelligence des choses éternelles, tandis que la science a pour objet ce que nous connaissons par l'expérience des sens. Mais quelles que soient là dessus les opinions, il faut qu'il y ait une différence : autrement l'Apôtre n'établirait pas la distinction. Or, s'il était vrai de dire que le nom de science s'applique aux connaissances acquises par les sens, il n'y aurait pas de science en Dieu. Car Dieu n'est pas, comme l'homme, composé d'un corps et d'une âme. Il est donc plus juste de dire que la science de Dieu est différente de celle de l'homme, qu'elle n'est point du même genre; comme l'idée de Dieu elle-même est bien éloignée du sens qu'on y attache dans ces paroles du Psalmiste : « Il se tient « dans l'assemblée des Dieux [2]. » Cependant toujours le mot science suppose que quelque chose n'est plus inconnu. De même si j'ôte à la colère de l'homme son agitation turbulente, pour lui laisser le caractère d'une vengeance pleine de fermeté, je me forme une idée quelconque de ce qu'on appelle colère en Dieu. Otez également à la miséricorde sa compassion, c'est-à-dire la douleur qu'elle ressent de la souffrance d'autrui, pour ne lui laisser que son calme et bienveillant désir de subvenir au malheur et de le faire disparaître, et vous aurez une connaissance telle quelle de la divine miséricorde. Ne repoussons, ne méprisons pas davantage le mot de jalousie, quand l'Ecriture l'applique à Dieu ; mais dépouillons cette passion humaine de la douleur qui consume, du trouble maladif de l'esprit; laissons-lui seulement le jugement qui ne supporte pas de voir impunément la vertu flétrie, et nous commencerons à avoir quelque idée de la jalousie de Dieu.

4. Ainsi donc quand nous entendons Dieu dire dans l'Ecriture : « Je me repens, » examinons ce que c'est que le repentir dans l'homme. Sans aucun doute nous y trouverons la volonté de changer ce qui est; mais cette volonté, chez l'homme, est accompagnée de douleur : car il se reproche à lui-même ce qu'il a fait imprudemment. Ecartons donc ce point, résultat de l'infirmité et de l'ignorance humaine, laissons seulement subsister le désir qu'une chose ne soit plus comme elle était ; et notre esprit pourra alors comprendre jusqu'à un certain point comment Dieu se repent. En effet quand on dit qu'il se repent, c'est qu'il veut qu'une chose ne soit pas comme il l'avait fait être ; et cependant quand elle était ainsi, c'est qu'elle devait être ainsi ; et dès qu'il ne la laisse plus être ainsi, c'est qu'elle ne doit plus être telle. Mais Dieu juge tout cela de ce jugement éternel, calme et juste, par lequel son immuable volonté règle tout ce qui est sujet à changement.

5. Cependant, parce que nous louons dans l'homme la prescience et la science ; que le genre humain redoute, plutôt qu'il ne blâme la colère chez les potentats, il nous semble que de telles expressions peuvent aussi s'appliquer à Dieu. Quant à la jalousie et au repentir, comme l'une est généralement jugée coupable, que l'autre suppose une faute à réparer, et que par conséquent l'une et l'autre sont des reproches à l'adresse de l'homme, nous sommes choqués de les voir imputer à Dieu. Mais en ceci l'Ecriture sainte, qui pourvoit à tout, a principalement en vue de nous empêcher de juger de ce qui nous plaît en Dieu, d'après ce qui nous plaît dans les hommes. En effet, par là même que, dans les choses qui nous déplaisent, nous n'osons pas raisonner de Dieu comme de l'homme, nous apprenons à en faire autant pour ce qui nous plaît. Car si nous ne pouvons pas dire telle ou telle chose de de Dieu parce qu'elle nous déplaît dans l'homme, nous n'oserons plus l'appeler immuable, puisqu'il est dit des hommes en forme de reproche : « Il n'y a pas de changement en eux [1]. » De même il y a des choses qui sont louables dans l'homme et ne le sont plus dans Dieu, comme la pudeur, par exemple, principal ornement de la jeunesse; comme la crainte de Dieu, recommandée non-seulement dans l'ancien Testament, mais aussi par l'Apôtre qui nous dit : « Achevant notre sanctification dans la crainte de « Dieu [2], » laquelle ne peut exister en Dieu. De même donc que certaines choses louables dans

[1] I Cor. XII, 8. — [2] Ps. LXXXI, 1.

[1] Ps. LIV, 20. — [2] II Cor. VII, 1.

l'homme ne le sont plus dans Dieu, ainsi certaines choses blâmables dans l'homme ne le sont pas dans Dieu, parce qu'on les entend d'une autre façon et dans un autre sens et que le mot seul reste le même. Aussi le même prophète Samuël à qui le Seigneur avait dit : « Je me repens « d'avoir établi Saül roi, » dit lui-même à Saül : « Dieu ne ressemble pas à l'homme pour se re- « pentir [1]. » Par là il fait voir que, quand Dieu dit : « Je me repens, » il ne faut pas prendre ces expressions dans le sens humain, ainsi que nous l'avons expliqué du mieux que nous avons pu.

III. — *Comment Samuël a-t-il pu être évoqué par la pythonisse?* — 1. Vous demandez si l'esprit impur qui était dans la pythonisse a pu faire que Samuël apparût à Saül et s'entretînt avec lui [2]. Mais il est bien plus étonnant que Satan, le prince des esprits immondes, ait pu parler à Dieu, et lui demander permission de tenter Job, le plus juste des hommes [3], comme il a demandé aussi à cribler les apôtres [4]. Or, là n'est pas la difficulté : car la vérité, présente partout, peut parler par l'intermédiaire de quelle créature elle veut, et à quelle créature il lui plaît, et cela ne suppose pas grand mérite en celui à qui Dieu parle : ce qu'il dit offre seul de l'intérêt. Il est bien des innocents à qui l'empereur ne parle pas, quoiqu'il veille sur leur vie avec le plus grand soin, tandis qu'il parle à beaucoup de coupables dont il ordonne l'exécution. S'il n'y a point, là, de difficulté, il n'y en a pas davantage à ce qu'un esprit immonde ait pu s'entretenir avec l'âme d'un saint homme : car Dieu créateur et sanctificateur est bien au-dessus de tous les saints.

Si maintenant on s'étonne que le malin esprit ait eu la permission d'évoquer l'âme d'un saint du mystérieux séjour des morts, ne doit-on pas s'étonner davantage que Satan ait transporté le Seigneur lui-même et l'ait placé sur le faîte du temple [5]? De quelque manière que ceci se soit fait, l'évocation de Samuël est également mystérieuse. Dira-t-on que Satan a obtenu plus facilement la permission de saisir le Seigneur vivant et de le placer où il lui a plu, que de faire sortir l'âme de Samuël, après sa mort, du lieu où elle était? Mais si nous ne sommes pas troublés de ce passage de l'Evangile, parce que le Seigneur a voulu et permis ce fait sans rien perdre de sa puissance ni de sa majesté, comme il s'est laissé saisir, garroter, tourner en dérision, crucifier et mettre à mort par les Juifs eux-mêmes, quoique pervers, impurs et faisant les œuvres du démon; il n'est pas déraisonnable de croire qu'en vertu de quelque secrète disposition de la volonté divine, et non par force ni pour obéir à l'ordre irrésistible d'une puissance magique, mais secrètement et pour se conformer au dessein de la Providence, qui restait cachée pour la pythonisse et pour Saül, l'âme du saint prophète ait consenti à se montrer aux yeux du prince pour lui signifier l'arrêt de Dieu. Pourquoi en effet l'âme d'un juste, évoquée par des méchants du séjour des morts, perdrait-elle sa dignité, quand les hommes de bien, même pendant leur vie, se rendent souvent près des méchants, à leur appel, remplissent près d'eux les devoirs de de la justice, traitent les maladies de leur âme, selon l'usage ou le besoin du moment, et cela, sans rien perdre de l'éclat de leur vertu ?

2. Il y aurait du reste, une solution plus facile, une explication plus simple de ce fait : ce serait de dire que l'esprit évoqué n'était point réellement celui de Samuël, mais un fantôme, une figure imaginaire formée par le démon et que l'Ecriture appelle Samuël, parce qu'on donne ordinairement aux images le nom des êtres qu'elles représentent. C'est ainsi qu'on applique le nom de l'objet représenté aux tableaux, aux statues de métal, de bois, ou de toute autre matière propre à la sculpture ; aux êtres même imaginaires qui apparaissent dans les songes, et à peu près à tout ce qui est image. Qui hésiste en effet à donner le nom d'homme au portrait d'un homme ? Dès que nous voyons une figure représentée par le pinceau, nous lui appliquons immédiatemment un nom propre ; ainsi en présence d'un tableau ou d'une galerie de portraits, nous disons : Voilà Cicéron, voici Salluste, Achille, Hector, voilà le fleuve Simoïs, voilà Rome, quand en réalité, il n'y a que des images peintes. Les Chérubins sont des puissances célestes ; cependant les statues de métal placées par ordre de Dieu et pour des vues profondes sur l'Arche du Testament, ne portent pas d'autre nom que celui de Chérubins [1]. De même celui qui a un songe ne dit pas : J'ai vu l'image d'Augustin ou de Simplicien, mais : J'ai vu Augustin ou Simplicien, bien que dans le moment nous ignorions ce qu'il voyait : tant il est évident que ce qu'il a vu ce ne sont pas les personnes mêmes, mais leurs ima-

[1] I Rois, xv, 29. — [2] Ib. xxviii, 7-19. — [3] Job, i, 11. — [4] Luc, xxii, 31. — [5] Matt. iv, 6.

[1] Ex. xxv, 18.

ges. Pharaon dit qu'il a vu en songe des épis et des vaches [1], et non des images d'épis ou de vaches. Si donc il est constant que nous donnons aux images le nom des objets qu'elles représentent, il n'y a rien d'étonnant à ce que l'Ecriture appelle Samuël ce qui a pu n'être qu'une image de Samuël, faconnée par celui qui se transforme lui-même en ange de lumière et ses ministres en ministres de justice [2].

3. Maintenant si l'on s'étonne que le malin esprit ait prédit la vérité à Saül, on pourra aussi s'étonner que les démons aient reconnu le Christ [3] que les Juifs ne reconnaissaient pas. Quand Dieu veut manifester la vérité à quelqu'un en ce qui regarde seulement les choses temporelles et relatives à notre humanité, et qu'il emploie pour cela des esprits de rang inférieur et réprouvés, on peut facilement et sans inconvenance admettre qu'étant juste et tout-puissant et voulant punir ceux à qui ces prédictions s'adressent, en leur faisant subir par avance le châtiment qui les menace, il accorde à de tels esprits par une secrète opération de sa Providence, la faculté de prévoir jusqu'à un certain point, afin qu'ils annoncent aux hommes ce qu'ils ont appris des anges. Or ils n'apprennent que dans la mesure où le permet Dieu, le maître et le régulateur suprême. C'est ainsi que dans les Actes des Apôtres un esprit de python rend témoignage à l'Apôtre saint Paul et travaille à évangéliser [4].

Cependant le mensonge se mêle à leurs paroles, et c'est moins pour éclairer que pour tromper qu'ils prédisent. C'est sans doute ainsi qu'on s'explique que l'ombre de Samuël en prédisant à Saül qu'il mourrait, ajouta : « Tu seras avec « moi : » ce qui était faux. Car nous lisons dans l'Evangile qu'une grande distance sépare les bons des méchants après la mort, puisque le Sauveur atteste qu'il y a un vaste abîme entre le riche orgueilleux subissant déjà le supplice de l'enfer, et le pauvre couvert d'ulcères qui languissait naguères à sa porte [5]. Cependant si ces paroles de Samuël à Saül : « Tu seras avec moi, » indiquent non une égalité de bonheur, mais l'égalité dans la mort, puisque tous les deux, en tant qu'hommes, ont pu mourir, et qu'elles n'aient été qu'une prédiction de mort faite à un homme vivant : votre prudence comprend, ce me semble, que ces expressions peuvent s'interpréter de deux manières qui n'ont rien de contraire à la foi.

Peut-être, du reste, un examen plus approfondi et plus scrupuleux que ne me le permettent mes forces et mon temps, éclaircirait-il cette autre question, à savoir : si l'âme humaine, une fois hors de cette vie, peut, ou ne peut pas être évoquée par des incantations magiques et apparaître aux regards, avec des formes corporelles, de manière à être, non-seulement visible, mais reconnaissable ; et dans le cas où cela serait possible, si l'âme d'un juste ne pourrait aussi se faire voir, non forcément et en vertu de la magie, mais par obéissance à l'ordre mystérieux du souverain législateur. Dans le cas où cela serait reconnu impossible, on n'admettrait plus les deux explications de ce passage, mais on en rejetterait une, et l'on considérerait l'apparition de Samuël comme celle d'un fantôme fabriqué par Satan. Mais, dans l'une et l'autre hypothèse, comme la ruse de Satan et son habileté à créer des figures imaginaires prennent toutes les formes pour tromper les sens humains, procédons avec lenteur et sans préjudice de recherches plus aprofondies; tant qu'il ne nous sera pas donné de trouver une explication plus satisfaisante, pensons qu'il y a eu ici quelque opération diabolique, par l'intermédiaire de cette méchante phythonisse.

IV. — *Dans qu'elle posture faut-il prier ?* — Quant à la question que vous posez sur ce passage de l'Ecriture : « Le roi David entra et s'assit devant « le Seigneur [1], » que peut-on voir dans ces paroles sinon que David s'assit en présence du Seigneur : soit dans le lieu où était l'arche du Testament, qui rendait cette présence plus vive et plus sensible ; soit ailleurs dans l'intention de prier, ce qui ne peut se faire que sous les yeux de Dieu, c'est-à-dire dans le fond du cœur ? On peut aussi attacher un autre sens à ces expressions : « En présence du Seigneur, » signifierait sans aucun homme pour témoin. Soit donc à cause de l'arche du Testament, soit à cause de l'absence de tout témoin, soit pour exprimer que la ferveur de celui qui priait était renfermée au plus profond de son cœur, on a eu raison de dire : « Il s'assit devant le Seigneur. » S'étonnerait-on que David ait prié assis, quand on en lit autant du saint prophète Elie, lorsqu'il demanda de la pluie et l'obtint [2] ?

Ces exemples nous apprennent qu'aucune posture n'est prescrite pour prier, pourvu que l'esprit soit en présence de Dieu et maintienne son attention. En effet nous prions debout, comme on le lit dans l'Evangile : « Mais le publicain se

[1] Gen. XLI, 17-23. — [2] II Cor. XI, 14, 15. — [3] Matt. VIII, 29. — [4] Act. XVI, 17. — [5] Luc, XVI, 26.

[1] II Rois, VI, 18. — [2] III Rois, XVIII, 42-45.

« tenant debout dans l'éloignement [1]; » et à genoux, ainsi qu'on le voit dans les Actes des Apôtres [2]; et assis, comme David et Elie. Nous pouvons même prier couchés, autrement on ne lirait pas dans les psaumes : « J'arroserai mon lit « chaque nuit, et je tremperai ma couche de mes « larmes [3]. » En effet quand quelqu'un veut prier, il choisit, selon la circonstance où il se trouve, la position la plus convenable pour exciter en lui la ferveur. Mais quand le désir de la prière vient de lui-même, sans effort, c'est-à-dire saisit l'âme subitement, lui inspire, par des gémissements inénarrables, les émotions de la piété, en quelque situation qu'on soit, il ne faut pas, pour chercher un lieu retiré, ou la facilité de se tenir debout ou prosterné, différer l'oraison. Car alors par le recueillement l'âme se crée une solitude, et souvent elle oublie dans quel lieu ou dans quelle posture cette inspiration l'a surprise.

V. — *Dans quel sens Elie se plaint-il à Dieu de la mort du fils de la veuve de Sarepta ?* — Si on les prononçait comme on le doit, on ne s'étonnerait plus de ces paroles d'Elie : « O Seigneur, témoin des « bontés de cette veuve chez qui j'habite, vous « avez eu tort de faire mourir son fils. » Ce langage supposerait qu'Elie ne pensait pas que le Seigneur pût ainsi maltraiter, surtout pendant qu'il était là, la veuve qui l'avait si bien accueilli, qui avait mis à sa disposition le peu de vivres qu'elle possédait au milieu d'une extrême disette. Mais c'est comme si le prophète avait dit « O « Dieu, témoin des bontés de cette veuve, chez « qui j'habite, avez-vous donc eu tort de faire « mourir son fils ? » Ce qui laisse entendre que le Seigneur, connaissant le bon cœur de cette femme, témoin de sa grande piété, et à qui il avait lui-même adressé Elie, n'avait pas fait mourir son fils pour lui causer de la peine, mais en vue d'un miracle qui devait glorifier son nom et rendre son prophète illustre chez ses contemporains et dans la postérité. C'est ainsi que le Sauveur dit que la maladie de Lazare ne va pas à la mort, mais qu'elle a lieu pour que Dieu soit glorifié en son Fils [4]. On voit du reste par la suite et par la confiance même d'Elie, que l'événement n'avait pas eu lieu pour plonger son hôtesse dans le deuil, mais pour faire mieux éclater aux yeux de cette veuve la dignité de son serviteur qu'elle avait si bien accueilli. Le texte en effet continue ainsi : « Il souffla trois fois sur l'enfant, invoqua « le Seigneur et dit : Seigneur mon Dieu, faites « que l'âme de cet enfant retourne en son corps. « Et il fut fait ainsi. » Cette prière si courte et si pleine de confiance, par laquelle Elie demande la résurrection de l'enfant, indique assez le sens de ce qu'il a dit plus haut. La mère elle-même fait voir qu'elle comprenait la mort de son fils de la même manière qu'Elie, et que le prophète avait parlé dans le sens négatif plutôt qu'affirmatif. Car, en recevant son fils ressuscité, elle dit : « Je reconnais maintenant que vous êtes un hom- « me de Dieu, et que la parole du Seigneur est « très vraie en votre bouche [1]. »

Il y a beaucoup de passages dans les Ecritures où le défaut de prononciation produit ainsi un contre sens, comme par exemple, dans celui-ci : « Qui accusera les élus de Dieu ? c'est Dieu qui les « justifie [2]. » Si la réponse est ici affirmative, elle contient une erreur pernicieuse. Il faut donc prononcer comme s'il y avait : Est-ce Dieu qui justifie ? Et sous-entendre : non certainement. Ceci, je pense, explique suffisamment les paroles d'Elie, qu'une prononciation fautive rendait obscures.

VI. — *De l'esprit de mensonge envoyé pour tromper Achab.* — Appliquons à l'esprit de mensonge par qui Achab fut trompé [3] le principe que j'ai, ce me semble, exposé plus haut assez clairement, à savoir : que Dieu, tout-puissant et juste distributeur des peines et des récompenses, se sert, non-seulement des bons et des saints pour des œuvres dignes de leur ministère, mais aussi des méchants pour des fins en rapport avec leur nature, quand ces êtres pervers désirent faire le mal conformément à leurs mauvais penchants et en obtiennent la faculté, autant que le juge bon Celui qui dispose tout avec mesure, poids et nombre [4]. Or le prophète Michée a indiqué par quelle voie il avait eu connaissance de ce qui se passait. En effet les images mêmes servent comme de paroles pour révéler aux prophètes, autant que le permet l'intelligence humaine, les choses mystérieuses, profondément cachées. Mais dire comment Dieu agit en ce cas, lui qui est présent partout et tout entier ; comment les saints anges, comment ces esprits sublimes et très purs qu'il a créés, consultent sa simple, immuable et éternelle vérité, et exécutent, dans le temps et selon les nécessités de ce bas-monde, les décisions dont ils voient en lui l'éternelle équité ; comment aussi les esprits déchus, qui n'ont point été fidèles à la vérité, et qui ne peuvent plus, à raison de leur

[1] Luc, XVIII, 13. — [2] Act. VII, 59; XX, 36. — [3] Ps. VI, 7. — [4] Jean, XI, 4.

[1] III, Rois, XVII, XX, 21-24. — [2] Rom. VIII, 33. — [3] III, Rois XXII, 20, 23. — [4] Sag. XI, 21.

impureté et de leur faiblesse, tristes effets de leurs convoitises et de leurs supplices, contempler en elle-même et consulter cette même vérité, attendent des signes extérieurs de la part de quelque créature pour se déterminer à agir ou à ne pas agir; comment liés et enchaînés, ils sont obligés, par la loi éternelle qui régit l'univers, d'attendre la permission de Dieu ou d'obéir à ses ordres: oui, embrasser et expliquer ces questions, serait une tâche ardue et très-longue à remplir.

Je crains même que ce que j'ai dit ne satisfasse pas votre attente et n'ait causé de l'ennui à votre gravité : vu qu'en réponse à toutes vos questions vous ne me demandiez qu'un petit traité et que je vous en ai envoyé deux, et deux très-longs, qui ne renferment peut-être même pas de solutions exactes et claires aux difficultés que vous avez proposées. Aussi sollicité-je de votre part de nombreuses et ferventes prières pour expier mes erreurs, et je vous supplie de me dire en peu de mots, mais sérieusement, votre opinion sur cet ouvrage. Quelque sévère que puisse être votre jugement, je m'y soumets, pourvu qu'il soit votre vrai jugement.

Ces deux livres ont été traduits par M. l'abbé Devoille.

SUR LES HUIT QUESTIONS DE DULCITIUS.

AVANT-PROPOS.

Il me semble, ô Dulcitius, mon fils bien-aimé, que je n'ai pas mis de retard à répondre à vos questions. C'est pendant le temps de Pâque, dont le dimanche est tombé cette année le trois des calendres d'avril, que j'ai reçu de Carthage les lettres que votre charité m'a adressées. Je suis parti pour cette ville, aussitôt après les saints jours ; mais la multitude de mes occupations, ce qui saurait ne manquer dans une telle cité, ne m'a pas permis d'y rien dicter. A mon retour, j'ai passé chez les nôtres quinze jours, qu'ont remplis d'autres soucis, suite naturelle d'une longue absence, car on ne m'a laissé revenir qu'après trois mois ; et dès lors je n'ai pas différé à répondre, et à extraire des divers opuscules où je les avais déjà traitées, soit une solution, soit au moins une discussion, sur les questions que vous m'avez proposées. Parmi ces questions est celle où vous demandez comment Dieu, qui prévoit l'avenir, a pu dire de David, coupable de tant et de si grandes iniquités : « J'ai choisi David selon « mon cœur [1]. » Je n'ai pu retrouver l'endroit où je l'ai traitée, ni me rappeler comment je l'ai expliquée ; je ne sais même si c'est dans un livre ou dans une lettre. Comme vous me mettez dans la nécessité de la discuter de nouveau, je l'ai rejetée à la fin, voulant d'abord reproduire ce qui était tout préparé dans mes autres ouvrages ; tant pour satisfaire au désir de votre sainteté, ce qui m'est extrêmement agréable, que pour ne pas être obligé de répéter les mêmes choses en d'autres termes, ce qui me coûterait beaucoup de travail, sans profit pour vous.

QUESTION PREMIÈRE. — *Les pécheurs baptisés sortiront-ils de l'enfer ?* — 1. Voici votre première question : « Ceux qui ont péché après le baptê- « me sortiront-ils un jour de l'enfer ? Quelques- « uns, dites-vous, sont d'un avis opposé et répon- « que les tourments des pécheurs ne finiront pas « plus que la récompense des justes.. Ils cherchent « même à prouver que la peine durera autant que « la récompense. On leur objecte ce passage de l'E- « vangile : Et tu n'en sortiras point que tu n'aies « rendu jusqu'au dernier quart d'un as [1]. — D'où « il faut conclure qu'on pourra sortir quand tout « sera payé. Notre opinion se fonde aussi : sur ce « texte de l'Apôtre : Cependant il sera sauvé, « mais comme par le feu [2]. Toutefois, ajoutez- « vous, comme nous lisons ailleurs : Or il ne l'a- « vait point connue, jusqu'à ce qu'elle enfanta [3], « ce que nous ne pouvons interpréter littérale- « ment en ce sens : qu'il la connut plus tard, voilà « pourquoi nous désirons avoir là dessus quel- « que chose de certain. » Telle est votre proposition.

2. Je prends ma réponse dans mon livre, intitulé : *De la foi et des œuvres*, où je me suis exprimé là dessus en ces termes : « Saint Jacques est si opposé à ceux qui pensent que la foi sauve sans les œuvres, qu'il les compare aux démons : « Tu crois qu'il n'y a qu'un Dieu ; tu « fais bien ; mais les démons croient aussi et ils « tremblent. » Que peut-on dire de plus bref, de plus vrai, de plus fort, quand aussi nous lisons dans l'Evangile que les démons furent blâmés le jour où ils confessèrent que le Christ est le Fils de Dieu [4], bien que Pierre ait été loué pour la même confession [5] ? « Que servira-t-il, « mes frères, dit saint Jacques, que quelqu'un « dise qu'il a la foi, s'il n'a point les œuvres ? « Est-ce que la foi pourra le sauver ? » Il ajoute même « que la foi sans les œuvres est morte [6]. » A quel point se trompent donc ceux qui fondent sur une foi morte l'espérance de la vie éternelle !

3. « Il faut donc apporter une grande attention à bien comprendre ce passage, certainement difficile, de l'apôtre saint Paul : « Car per- « sonne ne peut poser d'autre fondement que « celui qui a été posé, lequel est Jésus-Christ. « Que si on élève sur ce fondement un édifice, « d'or, d'argent, de pierres précieuses, de bois, « de foin, de chaume, l'ouvrage de chacun sera « manifesté. Car le jour du Seigneur le mettra « en lumière, et il sera révélé par le feu ; ainsi le « feu éprouvera l'œuvre de chacun. Si l'ouvra- « ge de celui qui a bâti sur ce fondement demeu- « re, celui-ci recevra son salaire. Si l'œuvre de

[1] III, Rois, VIII, 16.

[1] Matt. V, 24. — [2] I Cor. III, 15. — [3] Matt. I, 25. — [4] Marc, I, 24, 25. — [5] Matt. XVI, 16, 17. — [6] Jacq. II, 19, 14-20.

« quelqu'un brûle, il en souffrira la perte ; cependant il sera sauvé, mais comme par le feu [1]. » Quelques-uns l'interprétent en ce sens : que ceux qui ajoutent les bonnes œuvres à la foi au Christ, paraissent élever sur ce fondement des édifices d'or, d'argent, de pierres précieuses ; tandis que ceux qui ont la même foi et commettent le mal n'élèvent que des édifices de foin, de bois et de chaume. D'où ils concluent que ceux-ci, au moyen de quelques expiations par le feu, pourront être purifiés et sauvés, en vue des mérites de Celui qui est le fondement.

4. « S'il en est ainsi, nous rendons hommamage au zèle charitable que l'on déploie pour faire admettre indistinctement au baptême, non-seulement les adultères qui déclarent nul leur mariage, malgré la décision formelle du Seigneur ; mais même les femmes publiques qui persévèrent dans leur infâme profession, bien qu'aucune église, même la plus relachée, ne les y admette, si elles n'ont renoncé à la prostitution. Mais je ne vois pas pourquoi, dans ce système, on ne les admettrait pas. Qui n'aimerait mieux voir ces femmes élever sur le fondement des édifices de bois, de foin et de chaume, pour être purifiées par le feu, même pendant longtemps, plutôt que de les voir périr éternellement ? Mais alors il faudra rejeter tous ces textes si clairs, si peu ambigus : « Quand j'aurais toute la foi, « j'usqu'à transporter les montagnes, si je n'ai « point la charité, je ne suis rien [2]. Que servira-« t-il, mes frères, que quelqu'un dise qu'il a la « foi, s'il n'a point les œuvres ? Est-ce que la foi « pourra le sauver ? » Celui-ci encore deviendra faux : « Ne vous abusez point : Ni les fornica-« teurs, ni les idolâtres, ni les voleurs, ni les ava-« res, ni les adultères, ni les efféminés, Ni les ado-« minables, ni les ivrognes, ni les médisants, ni « les rapaces ne posséderont le royaume de « Dieu [3]. » Egalement le suivant : « Or on connaît « aisément les œuvres de la chair, qui sont : la « fornication, l'impureté, l'impudicité, la luxure, « le culte des idoles, les empoisonnements, les « inimitiés, les contestations, les jalousies les « colères, les dissensions, les hérésies, les envies, « les ivrogneries, les débauches de table et au-« tres choses semblables. Je vous le dis comme « je vous l'ai dit déjà : ceux qui font de telles cho-« ses ne posséderont point le royaume de Dieu [4]. » Oui, tout cela sera faux. Car ceux qui persévèrent dans de tels désordres seront sauvés par le feu, pourvu qu'ils croient et qu'ils soient baptisés ; par conséquent tous ceux qui sont baptisés dans le Christ, commissent-ils de tels crimes, posséderont le royaume de Dieu.

« C'est donc en vain qu'on nous dit : « C'est ce « que vous avez été, mais vous avez été lavés [1], » puisque, même après avoir été lavé, on est cela encore. Inutilement aussi saint Pierre nous dira : « Ce qui vous sauve maintenant vous-mêmes, « c'est un baptême semblable ; non pas une pu-« rification des souillures de la chair, mais l'en-« gagement d'une bonne conscience [2] ; » puisque ceux même qui ont la conscience chargée de toutes les infamies et de tous les crimes, et n'en ont fait aucune pénitence, sont cependant sauvés par le baptême, ou du moins par le feu, à cause du fondement posé dans le baptême. Je ne vois pas non plus pourquoi le Seigneur aurait dit : « Si tu veux entrer dans la vie, garde les « commandements [3] ; » ni pourquoi il aurait énuméré ce qui concerne les bonnes mœurs, si on peut parvenir à la vie sans les observer et par la foi seule, « laquelle, sans les œuvres, est morte. »

« Ensuite comment seraient vraies les paroles qu'il adressera à ceux qui seront à sa gauche : « Allez au feu éternel, qui a été préparé pour « le démon et pour ses anges ? » Il ne leur reproche pas de n'avoir point cru en lui, mais de n'avoir pas fait de bonnes œuvres. Afin même que personne ne se flatte d'arriver à la vie éternelle par la foi seule, qui, sans les œuvres, est morte, il a déclaré qu'un jour il séparerait toutes les nations, qui auront jusques-là usé des mêmes pâturages, pour faire dire : « Seigneur, quand « vous avons-nous vu souffrant telle et telle cho-« se, sans que nous vous ayons assisté ? » à ceux qui croyaient en lui, mais ne prenaient aucun souci de faire le bien, comme si une foi morte pouvait conduire à la vie éternelle. Dira-t-on que ceux qui n'ont pas fait d'œuvres de miséricorde iront seuls au feu éternel, et non pas ceux qui ont volé le bien d'autrui, ou qui ont été cruels envers eux-mêmes, en souillant en eux le temple de Dieu : comme si les œuvres de miséricorde étaient utiles sans la charité, alors que l'Apôtre nous dit : « Quand je distri-« buerais tout mon bien pour la nourriture des « pauvres, si je n'ai point la charité, cela ne me sert « de rien [4] ; » ou comme si on aimait son prochain comme soi-même quand on ne s'aime pas soi-même ? Car « celui qui aime l'iniquité, hait son-

[1] I Cor. III, 11-15. — [2] Ib. XIII, 2. — [3] Ib. VI, 9, 10. — [4] Gal. V, 19-21.

[1] Cor. VI, 11. — [2] I Pierre, III, 21. — [3] Matt. XIX, 17. — [4] I Cor XIII. 3.

« âme [1]. » Il n'y a pas moyen de se faire ici illusion comme quelques-uns qui prétendent qu'il est question de feu éternel, mais non d'éternelle punition ; qui s'imaginent que ceux qu'ils entendent sauver par le feu au moyen de la foi morte, passeront simplement par le feu éternel ; et qu'il n'y aura d'éternel que le feu, et non le supplice des reprouvés, c'est-à-dire que l'effet du feu ne serait point éternel sur eux. Mais, prévoyant cette objection, le Seigneur conclut ainsi : « Et ceux-ci s'en iront à l'éternel supplice, et « les justes dans la vie éternelle [2]. » Le supplice sera donc éternel comme le feu, et la Vérité même a déclaré qu'il est réservé à ceux qui n'auront pas fait de bonnes œuvres, eussent-ils d'ailleurs eu la foi.

5. « Si donc ces textes sont faux, ainsi qu'une foule d'autres non moins clairs qu'on trouve dans les Ecritures, on aura raison d'entendre le passage sur les édifices de bois, de foin et de chaume en ce sens que ceux qui n'auront eu que la foi au Christ sans faire de bonnes œuvres, seront sauvés par la foi. Mais si ces textes sont vrais et clairs, évidemment il faut chercher une autre interprétation aux paroles de l'Apôtre, et ranger ce passage parmi ceux de ses écrits que saint Pierre dit être difficiles à comprendre, et que les hommes ne doivent point détourner à de mauvais sens pour leur propre perte [3], en promettant le salut, contre les textes les plus clairs des Ecritures, à des hommes souillés de crimes, obstinés dans leurs malices et qui ne veulent ni se corriger ni se repentir.

6. « Ici on me demandera peut-être ce que je pense de se passage de saint Paul et en quel sens je l'interprète. Je l'avoue : j'aimerais mieux entendre des hommes plus intelligents et plus instruits l'expliquer de manière à laisser subsister, dans leur incontestable vérité, les témoignages que j'ai rapportés et tous ceux que j'ai passés sous silence, dans lesquels l'Ecriture déclare ouvertement qu'il n'y a de foi utile que celle que l'Apôtre a définie, c'est-à-dire « celle qui agit par « la charité [4] ; » et que sans les œuvres elle ne peut sauver ni en dehors du feu ni par le feu : car si elle sauvait par le feu, elle sauverait encore. Or c'est clairement, absolument, qu'il est écrit : « Que servirait-il à quelqu'un de dire qu'il « a la foi, s'il n'a point les œuvres ? Est-ce « que la foi pourra le sauver ? » Cependant j'exprimerai le plus brièvement possible, ce que je pense de ce passage difficile de l Apôtre, pourvu qu'on ne perde pas de vue ce que je viens de dire : que j'aimerais mieux entendre là dessus de plus habiles que moi.

« Dans la construction d'un sage architecte, le Christ est le fondement : cela n'a pas besoin de preuves, car l'Apôtre dit en termes formels : « Per- « sonne ne peut poser d'autre fondement que celui « qui a été posé, lequel est le Christ Jésus. » Or si c'est le Christ, c'est évidemment la foi au Christ, car, selon le même Apôtre, c'est par la foi que le Christ habite dans nos cœurs [1]. Mais la foi du Christ c'est évidemment celle que l'Apôtre a définie quand il a dit « qu'elle agit par la charité. » On ne saurait en effet poser pour fondement la foi des démons, bien qu'ils croient, qu'ils tremblent et confessent que Jésus est Fils de Dieu. Pourquoi ? Parce qu'elle n'est pas la foi qui agit par la charité, mais celle qui est arrachée par la crainte. Ainsi la foi du Christ, la foi de la grâce chrétienne, la foi qui agit par la charité, étant posée comme fondement, ne laisse périr personne.

« Mais qu'est-ce qu'élever sur ce fondement des édifices d'or et d'argent, de pierres précieuses, ou de bois, de foin, de chaume ? Je crains qu'une explication trop subtile ne soit plus difficile à comprendre que le texte même. Je tacherai cependant, avec l'aide du Seigneur, d'exposer ma pensée le plus brièvement et le plus clairement possible. Un homme demanda un jour à notre bon Maître quel bien il fallait faire pour parvenir à la vie éternelle ; Jésus lui répondit qu'il n'avait qu'à observer les commandements ; et comme il demandait quels étaient ces commandements, il lui fut dit : « Tu ne tueras pas ; tu ne com- « mettras pas l'adultère ; tu ne déroberas point ; « tu ne rendras point de faux témoignage ; « honore ton père et ta mère, et aime ton « prochain comme toi-même. » En faisant tout cela dans la foi du Christ, il devait indubitablement posséder la foi qui agit par la charité. Il lui était même impossible d'aimer le prochain comme lui-même, s'il ne possédait d'abord l'amour de Dieu sans lequel on ne saurait s'aimer soi-même. Or en accomplissant ce que le Seigneur ajoute ensuite en ces termes : « Si tu veux être « parfait, va, vends tout ce que tu as, et donne- « le aux pauvres et tu auras un trésor dans le « ciel ; puis viens et suis-moi [2] ; » en accom-

[1] Ps. x, 6. — [2] Matt. xxv. 41, 44, 46. — [3] II Pierre, III, 16. — [4] Gal. v, 6.

[1] Eph. III, 17. — [2] Matt. xix. 16-21.

plissant cela, dis-je, il eût élevé sur ce fondement un édifice d'or, d'argent, de pierres précieuses ; car alors il ne se fût plus occupé que des moyens de plaire à Dieu, et ces pensées, j'imagine, sont de l'or, de l'argent, des pierres précieuses. Si au contraire, il avait pour ses richesses une certaine affection charnelle, en fît-il d'ailleurs d'abondantes aumônes, ne commît-il ni fraude ni rapine pour les augmenter, la crainte de les voir diminuer ou de les perdre ne l'entraînât-elle à aucun acte criminel, (ce qui serait du reste se détacher de l'immuable fondement,) par le seul fait qu'il y tiendrait, comme je l'ai dit, par une affection charnelle, et qu'il souffrirait de s'en voir privé, il éléverait sur le fondement un édifice de bois, de foin, de chaume, surtout s'il avait une femme, et que, dans le but de lui plaire, il mît sa sollicitude dans les choses de ce monde. Ceux donc qui, possédant ces biens et les aimant d'une affection charnelle, ne les perdent pas sans peine, et néanmoins, tout en les possédant, maintiennent sur son fondement la foi qui agit par la charité, et ne lui préfèrent ces biens pour aucune raison ni par aucune vue d'intérêt : ceux-là souffrent quelque détriment en les perdant, et doivent jusqu'à un certain point passer par le feu, pour parvenir au salut. Or on est d'autant plus à l'abri de cette douleur et de ce détriment, qu'on est moins attaché à ces biens et qu'on sait mieux en user comme n'en usant pas. Quant à celui qui, pour les conserver ou pour les acquérir, commet l'homicide, l'adultère, la fornication, l'idolâtrie ou quelque autre crime de ce genre : celui-là ne sera pas sauvé par le feu à cause du fondement mais, détaché du fondement, il sera ivré au feu éternel.

7. « Pour prouver ce que peut la foi seule, on nous objecte ce passage de l'Apôtre : « Que « si l'infidèle se sépare, qu'il se sépare : car notre « frère ou notre sœur n'est plus asservie en ce « cas [1] ; » c'est-à-dire qu'un mari chrétien, par cela seul qu'il est chrétien, peut, à raison de la foi du Christ et sans se rendre coupable, quitter une femme même légitime, si elle ne veut pas rester avec lui. Mais quand on nous objecte ce texte, on ne fait pas attention qu'il faut l'entendre en ce sens que le mari a une très-bonne raison de renvoyer sa femme, lorsqu'elle lui dit : Je ne veux plus être votre épouse à moins que vous ne m'enrichissiez par le vol même, ou que vous ne continuiez, quoique chrétien, le commerce de prostitution qui nous faisait vivre, ou bien tout autre métier criminel ou déshonorant qu'elle connaissait à son mari et qui lui procurait à elle, soit l'assouvissement d'une passion coupable, soit une existence facile, soit des vêtements plus élégants. Evidemment si celui à qui sa femme tient ce langage, a vraiment fait pénitence de ses œuvres de mort pour recevoir le baptême, s'il a pour fondement la foi qui agit par la charité : évidemment il se laissera dominer par la grâce divine plutôt que par la passion de la chair, et il retranchera courageusement le membre qui le scandalise. Or si, par affection charnelle pour sa femme, il supporte le déchirement du cœur et la douleur qui en résulte, voilà le détriment qu'il subit, voilà le feu par lequel il sera sauvé et son chaume consumé. Que s'il a une femme comme n'en ayant pas ; en usant non par passion mais par pitié, dans l'espoir de la sauver ; rendant le devoir conjugal plutôt qu'il ne l'exige : alors il ne souffrira point dans sa chair, quand le lien devra se rompre, puisqu'il ne pensait qu'aux choses de Dieu et aux moyens de lui plaire [1]. Et en tant qu'il élevait par ces pensées un édifice d'or, d'argent et de pierres précieuses, il s'exemptera de tout détriment, et son édifice échappera aux flammes, parce qu'il n'est pas de chaume.

8. « Cette explication, ce me semble, n'est point contraire à la vérité, soit que les hommes ne subissent ces peines que dans cette vie, soit que des jugements de ce genre doivent se rendre après la mort. S'il y a une autre interprétation plus convenable, mais que je ne vois pas, nous ne serons pas, au moins tant que nous nous en tiendrons à celle-ci, obligés de dire aux hommes injustes, insoumis, impies, souillés, de crimes, meurtriers de leur père, meurtriers de leur mère, homicides, fornicateurs, abominables, voleurs d'hommes, menteurs, parjures ou autres ennemis de la doctrine sainte conforme à l'Evangile de la gloire de Dieu [2] : Si vous croyez simplement au Christ et recevez le sacrement de baptême, vous serez sauvés, même sans quitter votre vie criminelle.

9. « Aussi ne sommes-nous nullement embarassés de l'exemple de la Chananéenne, à qui le Seigneur accorda l'objet de sa demande, après lui avoir d'abord dit : « Il n'est pas bien de « prendre le pain des enfants et de le jeter aux « chiens. » En effet le Christ, qui connaît le fond des cœurs, la voyait changée, quand il faisait son

[1] I Cor. VII, 16.

[1] I Cor. VII, 29-34. — [2] I Tim. I, 9-11.

éloge. Aussi ne dit-il pas : O chienne, ta foi est grande : mais : « O femme grande est ta foi [1]. » Il change le nom, parce qu'il voit un cœur changé, parce qu'il sait que ces reproches ont produit leurs fruits. Mais je m'étonnerais qu'il louât en cette femme la foi sans les œuvres, c'est-à-dire une foi qui n'agit pas par l'amour, une foi morte, celle que saint Jacques n'a pas hésité à appeler, non une foi d'hommes, mais une foi de démons. Enfin si nos adversaires ne veulent pas admettre que la Chananéenne renonça à ses désordres, quand le Christ lui en fit des reproches et lui manifesta son mépris : lorsqu'ils rencontrent des hommes qui se contentent de croire et ne cachent point leur conduite criminelle, mais en font même parade bien loin de s'en corriger ; qu'ils guérissent leurs enfants, s'ils le peuvent, comme fut guérie la fille de la Chananéenne ; mais qu'ils n'en fassent pas des membres du Christ, puisqu'ils ne cessent pas d'être eux-mêmes des membres de prostituée [2]. »

10. Voici encore ce que j'ai écrit là dessus dans le livre intitulé : *De la foi, de l'espérance et de la charité*, et que j'ai adressé à votre frère Laurent, mon fils bien-aimé. « D'après quelques-uns, ceux qui ne renoncent pas au nom du Christ, ceux qui ont reçu le baptême dans son Eglise et n'en sont séparés ni par le schisme ni par l'hérésie, quoiqu'ils mènent la conduite la plus criminelle, qu'ils ne l'expient point par le repentir, ne la rachètent point par l'aumône, mais y persévèrent obstinément jusqu'au dernier jour de leur vie : ceux-là seront sauvés par le feu, par un feu qui durera longtemps, à raison de l'étendue de leurs crimes et de leurs désordres, mais qui ne sera point éternel. Ceux qui pensent ainsi, me semblent, quoique catholiques, se laisser aveugler et séduire par une bienveillance tout humaine : car si on consulte l'Ecriture sainte, elle donne une réponse bien différente. J'ai écrit sur cette question un livre intitulé : *De la foi et des œuvres*, où, avec l'aide de Dieu, j'ai démontré, autant que je l'ai pu, que la foi qui sauve est celle que l'apôtre saint Paul caractérise suffisamment quand il dit : « Car dans le Christ Jésus ni la circoncision, ni l'in- « circoncision ne servent de rien ; mais la foi qui « agit par la charité [3]. » Si elle fait le mal, ou ne fait pas le bien, il est hors de doute, selon l'apôtre saint Jacques, « qu'elle est morte en elle-même. » Le même apôtre dit encore : « Que servira t-il « à quelqu'un de dire qu'il a la foi, s'il n'a point « les œuvres ? Est-que la foi pourra le sauver ? » Pourtant si la foi seule peut sauver un homme souillé de crimes, et si c'est ainsi qu'il faut entendre le texte du bienheureux Paul : « Il sera sauvé, « mais comme par le feu, » la foi peut donc sauver sans les œuvres, et alors ce que dit saint Jacques, son frère dans l'apostolat, deviendra faux, aussi bien que ce qu'il dit lui-même dans ce passage. « Ne vous abusez point : Ni les fornicateurs, « ni les idolâtres, ni les adultères, ni les efféminés, « ni les abominables, ni les voleurs, ni les avares, « ni les médisants, ni les ivrognes, ni les rapaces « ne posséderont le royaume de Dieu. » Si en effet ceux qui persévèrent dans ces crimes doivent être sauvés pour avoir cru au Christ, comment seraient-ils exilés du royaume des cieux ?

11. « Mais comme ces textes de l'Apôtre, si évidents, si clairs, ne sauraient être faux, on ne peut interpréter dans un sens contraire le passage obscur où il est parlé de ceux qui élèvent sur le fondement, qui est le Christ, non de l'or, de l'argent, ni des pierres précieuses, mais du bois, du foin, du chaume ; car il est dit qu'ils seront sauvés par le feu, parce que les mérites de Celui qui est le fondement les empêchera de périr. En effet il n'est pas déraisonnable de comprendre, sous ce nom de bois, de foin et de chaume, les désirs des choses de ce monde, d'ailleurs permises, mais convoitées de manière à ne pouvoir être perdues sans douleur. Or comme cette douleur brûle, si le Christ est dans le cœur comme fondement, c'est-à-dire si on ne lui préfère rien, si celui qui éprouve cette douleur aime mieux perdre ce qu'il affectionne que le Christ lui même, alors il est sauvé par le feu. Si au contraire à l'heure de la tentation, il a mieux aimé conserver ces choses passagères et mondaines que le Christ, c'est qu'il n'a point eu celui-ci pour fondement, puisqu'il lui a préféré des objets éphémères, alors que le fondement est le point principal dans un édifice. Car le feu dont parle ici l'apôtre saint Paul, doit être compris en ce sens que tous deux passent par lui, c'est-à-dire et celui « qui élève sur ce fondement « un édifice d'or, d'argent, de pierres précieuses, et celui « qui en élève un de bois, de foin, de chau- « me. » Car après ces paroles, l'Apôtre ajoute : « Le « feu éprouvera l'œuvre de chacun. Si l'ouvrage « de celui qui a bâti sur le fondement demeure, « celui-ci recevra son salaire. Si l'œuvre de « l'autre brûle, il en souffrira la perte ; cependant « il sera sauvé, mais comme par le feu. » Le feu

[1] Matt. xv, 26-28. — [2] *De la Foi et des Œuvres*, ch. xiv-xvi. — [3] Gal. v, 6.

éprouver donc l'œuvre non d'un seul, mais des deux.

12. « L'épreuve de la tribulation, » est une espèce de feu dont l'Ecriture parle ailleurs en termes exprès : « La fournaise éprouve les vases du potier; « et l'épreuve de la tribulation, les hommes « justes » C'est dans cette vie que ce feu produit l'effet dont parle l'Apôtre, s'il atteint les deux fidèles, dont l'un pense aux choses de Dieu et aux moyens de lui plaire, c'est-à-dire élève sur le fondement un édifice d'or d'argent, de pierres précieuses; et l'autre s'occupe des choses du monde, des moyens de plaire à sa femme, c'est-à-dire élève sur ce même fondement un édifice de bois, de foin, de chaume ; car l'ouvrage du premier ne brûle pas, parce qu'il n'a point aimé des objets dont la perte est douloureuse, tandis que celui du second est condamné, parce qu'on ne perd pas sans douleur ce qu'on a possédé avec amour. Mais comme celui-ci, placé dans l'alternative, aimerait mieux renoncer à ce qu'il possède qu'au Christ, qu'il n'abandonne point le Christ par crainte de perdre ces biens, quelque pénible que lui soit leur perte : alors « il est sauvé, mais « comme par le feu; » parce que le regret de ce qu'il a aimé et perdu, le brûle, mais sans consumer le ferme et incorruptible fondement qui fait sa force.

13. « On peut aussi croire que quelque chose de ce genre se passe après la vie ; mais c'est une question à examiner. Peut-être découvrirait-on que certains fidèles subissent un feu expiatoire, et pour avoir plus ou moins aimé les biens périssables, éprouvent un retard plus ou moins long dans leur salut : mais ce ne seraient point ceux dont il est dit « qu'ils ne posséderont pas « le royaume de Dieu, » à moins d'avoir obtenu la rémission de leurs crimes par une pénitence convenable. Je dis convenable, pour les engager à n'être pas stériles en aumônes : car l'Ecriture attribue à l'aumône une si grande puissance, que le Seigneur déclare qu'il ne récompensera les bons que pour l'avoir faite, et ne punira les méchants que pour l'avoir négligée, puisqu'il dira aux premiers : « Venez, bé« nis de mon Père, recevez le royaume ; » et aux autres : « Allez au feu éternel [2]. » Je pense que ces deux extraits de mes opuscules répondent suffisamment à votre question.

14. Quant à ces paroles du Seigneur : « Tu ne « sortiras point de là, avant que tu n'aies payé jus« qu'au dernier quart d'un as, » je n'ai pas besoin de répondre puisque vous résolvez vous-même la question, d'après une locution semblable dans un autre passage de l'Evangile : « Il ne la connut « point, avant qu'elle enfantât son fils. » Pour vous dire toute ma pensée, je désirerais, si cela était possible, ou plutôt je désire, si cela se peut, être vaincu, dans cette question, par la vérité elle-même. En effet l'opinion qui soutient que ceux qui meurent dans la communion catholique, quoiqu'ils aient persévéré jusqu'au bout dans leur vie criminelle et licencieuse, verront un jour, après longtemps peut-être, finir leurs supplices vengeurs, cette opinion touche plus particulièrement l'affection que je porte à ceux qui participent avec nous aux sacrements du corps et du sang du Christ ; (bien que nous détestions la conduite coupable de ces pécheurs, que nous ne pouvons ni corriger par la discipline ecclésiastique, ni écarter de la table du Seigneur :) mais celle à laquelle je désire être forcé de me rendre, est celle qui ne contredit point les textes si clairs des saintes lettres. Car on ne peut en aucune façon croire ou appeler vérité ce qui leur est opposé. Jusqu'à ce que nous entendions ou que nous lisions rien de pareil, écoutons celui qui dit : « Ne vous abusez « point : Ni les fornicateurs, ni les idolâtres, etc « ne posséderont le royaume de Dieu. » Si tout ce qu'on nous objecte ne peut donner un autre sens à ces paroles de l'Apôtre, évidemment c'est contre ces objections que saint Paul nous a armés et préparés lui-même, en disant : « Car sa« chez comprendre qu'aucun fornicateur, ou « impudique, ou avare, ce qui est une idolâtrie, « n'a d'héritage dans le royaume du Christ et de « Dieu. Que personne ne vous séduise par de « vains discours [1]. » Quand donc nous entendrons dire que certains fornicateurs, ou impudiques ou avares, sont sauvés par le feu, de manière à avoir un héritage dans le royaume du Christ et de Dieu, ne fermons pas l'oreille aux réclamations de saint Paul nous disant : « Aucun fornica« teur, ou impudique, ou avare n'a d'héritage « dans le royaume du Christ et de Dieu ; » puis ajoutant, pour nous tenir en garde contre de telles paroles : « Que personne ne vous séduise par « de vains discours. »

II. — *L'offrande qu'on fait pour les morts leur est-elle utile ?* — 1. Votre seconde question est celle-ci : « L'oblation qu'on fait pour les morts « profite-t-elle à leurs âmes, nos actes personnels

[1] Eccli. XXVII, 6. — [2] *De la foi, de l'espérance et de la charité*, ch. 67-69.

[1] Eph. V, 5, 6.

« étant évidemment à notre décharge, ou à notre « charge ; et quand d'ailleurs nous lisons que per- « sonne ne peut chanter les louanges du Seigneur « dans le tombeau? Sur quoi beaucoup prétendent « que s'il peut y avoir là quelque profit après la « mort, l'âme, en y confessant ses péchés, se pro- « curerait à elle-même un soulagement bien plus « grand que d'autres n'en peuvent procurer aux « morts par l'oblation. »

2. J'ai dit quelque chose là dessus dans le livre que j'ai écrit récemment en réponse au saint évêque de Nole, Paulin, qui me consultait pour savoir si la sépulture faite dans les tombeaux des martyrs est de quelque utilité aux âmes des morts. J'en extrais pour vous ce passage: « Je dois depuis longtemps une réponse à votre sainteté, mon vénérable frère dans l'épiscopat, Paulin, depuis que vous m'avez écrit par des personnes de la maison de notre très-religieuse fille, Flora, pour me demander s'il est avantageux à l'âme d'un mort que son corps soit enseveli près du tombeau d'un saint. Car c'était la faveur que cette veuve avait sollicitée de vous, pour son fils mort en cette contrée ; et vous la consoliez en lui répondant que le corps du jeune fidèle, Cynégius, avait été enseveli, conformément au vœu de sa tendresse maternelle, dans la basilique du bienheureux confesseur, Félix. Cela vous donna occasion de m'écrire par les mêmes messagers, et de me poser la question que je viens de dire ; vous me priiez de donner mon avis, tout en exprimant le vôtre. Car il vous semble, dites-vous, que ce n'est pas sans raison que les esprits religieux et fidèles prennent ces sortes de précautions en faveur de leurs morts. Vous ajoutez encore qu'il n'est pas possible que la coutume universellement répandue dans l'Eglise de prier pour les morts n'ait aucune raison d'être ; et que, pour ces motifs, on peut conjecturer qu'il est utile à un mort que ses parents pourvoient à l'ensevelir en un lieu qui semble déjà par lui-même une supplication à l'adresse des saints.

3. « Cela posé, vous ajoutez que vous ne voyez pas clairement comment cette opinion pourrait s'accorder avec le texte suivant de l'Apôtre : « Car nous devons comparaître devant « le tribunal du Christ, afin que chacun reçoive « ce qui est dû à ce qu'il a fait dans son corps, « soit bien soit mal [1]. » En effet l'Apôtre nous avertit, ici, que ce qui peut nous être utile après la mort doit être fait avant la mort, et non au moment où ce qui s'est fait pendant la vie doit recevoir sa récompense ou sa punition. Mais, pour résoudre la difficulté, il suffit d'observer qu'il est pendant cette vie une certaine conduite qui mérite que ces précautions soient utiles après la mort ; en sorte que les bonnes œuvres, dont le corps vivant a été l'instrument, soient cause qu'après le trépas on trouve du soulagement dans les devoirs religieux dont on est l'objet. Mais il y a des défunts à qui ces mêmes devoirs sont absolument inutiles ; les uns parce que leurs œuvres ont été si mauvaises, qu'ils ne sont pas même dignes de recevoir de tels secours ; les autres parce qu'ils ont tant fait de bien qu'ils n'ont plus besoin d'aucune aide. C'est donc la conduite tenue pendant la vie qui détermine l'utilité ou l'inutilité des devoirs que la piété rend aux morts. Si on n'a rien fait pendant la vie pour en mériter les fruits, c'est en vain qu'on les sollicite après la mort. Ainsi donc, d'une part, ce n'est pas en vain que l'Eglise excite la piété de ses enfants envers les morts autant qu'il est en elle ; et, de l'autre, chacun reçoit cependant ce qui est dû à ce qu'il a fait dans son corps, soit bien soit mal : le Seigneur, rendant à chacun selon ses œuvres. En effet pour que les devoirs accomplis après la mort soient utiles, il faut s'en être rendu digne pendant sa vie [1]. »

4. Voici encore ce que j'ai dit à Laurent, à peu près dans le même sens : « Pendant le temps qui s'écoule depuis la mort de l'homme jusqu'à la dernière résurrection, les âmes sont renfermées dans des retraites cachées, selon que chacune d'elles mérite le repos ou la souffrance, à raison de ce qu'elle a fait quand elle habitait dans la chair. On ne peut contester que les âmes des morts ne soient soulagées par la piété des leurs, quand le sacrifice du Médiateur est offert pour elles, ou qu'il se fait des aumônes dans l'Eglise. Mais ces bienfaits ne s'appliquent qu'à ceux qui les ont mérités pendant leur vie. En effet il y a certain genre de vie qui n'est ni assez bon pour se passer de ces secours, ni assez mauvais pour n'en pas profiter ; comme il y a des chrétiens qui ont été tellement bons, qu'ils n'en ont aucun besoin, et d'autres tellement mauvais, qu'ils n'en peuvent tirer aucun profit après la mort. C'est donc en cette vie que se détermine le sort bon ou mauvais qui suivra le trépas.

[1] II Cor. v, 10.

[1] *Du soin des morts*, ch. I.

Mais que personne n'espère profiter devant Dieu, après la mort, de ce qu'il a négligé pendant sa vie. Par conséquent les devoirs pieux que l'Eglise remplit si souvent à l'égard des morts, ne sont point en contradiction avec ces paroles de l'Apôtre : « Car nous devons tous comparaître devant le tribunal du Christ, afin que chacun reçoive ce qui est dû à ce qu'il a fait dans son corps, soit bien soit mal, » puisque c'est pendant la vie que chacun s'est rendu digne de profiter de ces secours. Car ces secours ne s'appliquent pas à tous ; et pourquoi, sinon à raison de la différence de la conduite tenue pendant la vie ? Quand donc on offre soit le Sacrifice de l'autel, soit un sacrifice d'aumônes quelconques, en faveur de tous les fidèles trépassés, ce sont des actions de grâce pour ceux qui sont tout à fait bons, des expiations pour ceux qui ne sont pas tout à fait mauvais : et si ces derniers n'en tirent aucun soulagement, c'est au moins une consolation quelconque pour les vivants. Quant à ceux qui en profitent, ou ils obtiennent par là la rémission entière de leurs dettes, ou tout au moins leurs souffrances en sont plus supportables [1]. »

III. — *Le dernier jugement aura-t-il lieu immédiatement à l'arrivée du Seigneur, et ceux qui seront emportés dans les nuées au devant de lui devront-ils mourir?* — 1. Voici votre troisième question : « Devons-nous croire que le jugement aura « lieu immédiatement à l'arrivée du Seigneur, ou « quelque temps après ? Car nous lisons que ceux « qui vivront encore lors de cet avénement, seront « emportés dans les nuées au devant du Christ dans « les airs, et qu'ils seront à jamais avec le Sei- « gneur. Je désire donc savoir si le jugement suivra « immédiatement l'arrivée, ou si ceux qui seront « emportés dans les nuées subiront la mort, à « moins peut-être que le changement qui s'opé- « rera alors ne doive leur tenir lieu de mort. »

2. Sur cette question : Le jugement aura-t-il lieu aussitôt après l'arrivée du Seigneur? je crois qu'il suffit de s'en rapporter au symbole, dans lequel nous confessons que le Christ viendra, de la droite de son Père, pour juger les vivants et les morts. Comme il viendra pour cela, qu'aurait-il à faire dès qu'il sera venu, si ce n'est ce pourquoi il sera venu ? Pour ce qui regarde ceux qui seront emportés dans les nuées, je vais mettre sous vos yeux ce que j'écrivis à mon fils Mercator, que vous connaissez sans doute, lorsqu'il me consulta sur certaines opinions des Pélagiens, qui nient que la mort soit la peine du péché : « En ce qui concerne, disais-je, ceux dont l'Apôtre parle en ces termes, à propos de la résurrection des morts : « Ensuite nous qui vivons, qui som- « mes restés, nous serons emportés avec eux dans « les nuées au devant du Christ dans les airs, et « ainsi nous serons à jamais avec le Seigneur, » il y a sans doute quelque difficulté, mais dans le sujet lui-même, et non au point de vue des Pélagiens : car dans le cas où ceux-là ne devraient pas mourir, je ne vois pas trop ce que les hérétiques y gagneraient, puisqu'on pourrait dire de ces fidèles ce qu'on a dit de deux hommes seulement, Enoch et Elie. Mais au fait, à s'en tenir aux paroles de l'Apôtre, il semble dire qu'à la fin des siècles, à l'arrivée du Seigneur, quand les morts devront ressusciter, quelques hommes, encore vivants, seront subitement transformés dans l'heureuse immortalité, accordée aux autres saints et « seront, suivant le mot du même Apôtre, « emportés avec eux dans les nuées. » C'est la seule pensée que j'aie jamais eue, chaque fois que j'ai réfléchi sur ce passage.

3. « Mais j'aimerais bien entendre là dessus des hommes plus instruits ; car il peut se faire que l'Apôtre, s'adresse à ceux-mêmes qui croient que quelques hommes passeront à la vie éternelle sans avoir subi la mort, quand il dit : « Insensé, ce « que tu sèmes n'est point vivifié, si auparavant « il ne meurt. » Car comment « ressusciterons- « nous tous, » comme on lit dans la plupart des exemplaires, si tous nous ne mourons ? En effet on ne peut ressusciter, si l'on n'est pas mort. Et s'il faut lire, comme le portent quelques copies : « Nous nous endormirons tous, » le sens est encore plus facile et plus clair. Tous les passages qu'on pourra citer des saintes Ecritures semblent insinuer cette croyance : que personne ne parviendra à l'immortalité, s'il n'a auparavant subi la mort. Ainsi quand l'Apôtre dit : « Nous qui vi- « vons et qui sommes réservés pour l'avénement « du Seigneur, nous ne préviendrons pas ceux « qui se sont déjà endormis. Car le Seigneur lui- « même, au commandement et à la voix de l'ar- « change et au son de la trompette de Dieu, « descendra du ciel, et ceux qui seront morts « dans le Christ ressusciteront d'abord. Ensuite « nous qui vivons, qui sommes restés, nous serons « emportés avec eux sur les nuées au devant du « Christ dans les airs ; et ainsi nous serons tou- « jours avec le Seigneur [1]. » Sur ce texte, ai-je

[1] *Enchir.* ch. 109, 110.

[1] I Thess. IV, 14-16.

dit, je voudrais entendre des hommes plus savants ; et si l'on pouvait me l'expliquer de manière à prouver que tous les hommes qui vivent ou vivront après nous doivent mourir, je corrigerais tout ce que j'ai dit là dessus dans un autre sens. Car nous ne devons pas être des docteurs indociles ; il est plus facile de corriger un méchant qu'un entêté ; par tout ce que nous écrivons, nous formons et nous instruisons notre propre faiblesse ou celle des autres, mais il n'y a là aucune autorité canonique.

4. « Mais s'il n'y a pas moyen de donner un autre sens à ces paroles de l'Apôtre ; s'il est évident qu'il n'a pas entendu dire autre chose que ce que les termes crient, en quelque sorte, à savoir : qu'à la fin du monde, lors de l'avénement du Seigneur, il y aura des hommes qui n'auront point dépouillé leur corps, mais seront revêtus d'immortalité, en sorte que ce qu'ils auront de mortel sera absorbé par la vie [1] : si cela est, ce texte s'accommode parfaitement à ce que nous confessons dans la règle de foi ; que le Seigneur viendra juger les vivants et les morts ; sans qu'il soit besoin d'entendre par vivants, les justes, et par morts, les impies, bien que les uns et les autres doivent être jugés ; mais par vivants ceux qui à son avénement ne seront pas encore sortis de cette vie, et par morts ceux qui auront quitté leur corps. Ce point une fois solidement établi, il faudra alors interpréter ces paroles : « Ce que « tu sèmes n'est point vivifié, s'il ne meurt ; » et celles-ci : « Nous ressusciterons tous, » ou encore : « Nous nous endormirons tous, » dans un sens qui ne contredise point l'opinion : que quelques hommes passeront avec leurs corps au sein de la vie éternelle, sans avoir subi la mort.

5. « Mais quelle que soit de ces deux interprétations la plus vraie et la plus exacte, qu'importe à la cause de ces hérétiques que nous subissions tous la mort que nous avons méritée, ou que quelques-uns en soient exempts, puisqu'il est certain que, sans le péché, la mort eût épargné, non-seulement l'âme, mais le corps, et que la vertu de la grâce éclate mieux à faire passer les justes de la mort à la vie éternelle, qu'à les dispenser de mourir ? En voilà assez pour ceux dont vous me parlez dans votre lettre : car je ne pense pas qu'ils disent qu'Adam fût mort, même corporellement, s'il n'avait pas péché.

6. « Quant à ce qui regarde la question de la résurrection, il faut étudier un peu plus le sujet, à cause de ceux qui ne mourront pas, pensons-nous, et passeront, de cette vie mortelle à l'immortalité sans l'intermédiaire de la mort ; et si vous avez entendu ou lu quelque discussion raisonnable là dessus, quelque définition claire et positive, ou s'il vous arrive jamais d'en entendre ou d'en lire, prenez, je vous en prie, la peine de me l'envoyer. Car, je dois en faire l'aveu à votre charité ; j'aime mieux apprendre qu'enseigner. C'est du reste l'avis que nous donne l'apôtre saint Jacques : « Ainsi, que tout homme soit « prompt à écouter, et lent à parler [1]. » Le charme de la vérité doit nous inviter à apprendre ; le devoir de la charité peut seul nous forcer à enseigner ; et il faut désirer de voir cesser l'obligation que l'homme peut avoir d'instruire son semblable, afin d'être tous enseignés de Dieu ; c'est ce qui à déjà lieu néanmoins quand nous apprenons ce qui tient à la vraie piété, bien que la leçon semble nous venir d'un homme. En effet « ni celui qui plante n'est quelque chose, ni ce- « lui qui arrose ; mais celui qui donne la crois- « sance, Dieu [2]. » Or, quand des Apôtres qui plantent et qui arrosent ne sont rien, si Dieu ne donne la croissance ; à combien plus forte raison cela est-il vrai de moi, de vous, de tout autre personnage de ce siècle, quand nous nous imaginons être des docteurs [3] ? »

IV. — *Bénédiction réservée, d'après le Psalmiste, aux enfants des justes.* — 1. Vous demandez en quatrième lieu : « Pourquoi David a dit : « Sa race sera puissante sur la terre, la posté- « rité des justes sera bénie [4] ; — quand nous sa- « vons qu'il y a des enfants des justes qui sont « maudits, et que des fils de méchants ont été et « sont bénis ? »

2. Je réponds à cette question par l'explication que j'ai donnée, quand j'exposais ce psaume devant le peuple : « Heureux en effet l'homme qui « craint le Seigneur ; il mettra ses délices à ac- « complir sa loi. — C'est à Dieu, le seul juge vrai et miséricordieux, à voir quel progrès le juste fait dans l'accomplissement de sa loi, car « la vie de l'homme est une épreuve sur la terre, » comme le dit le saint homme Job [5]. Il est encore écrit : « Le corps qui se corrompt, appe- « santit l'âme et cette dépouille terrestre abat « l'esprit et le trouble de mille soins [6]. » Mais c'est le Seigneur qui nous juge ; et nous ne devons pas juger avant le temps, jusqu'à ce que vienne le Seigneur, jusqu'à ce qu'il éclaire ce

[1] II Cor. v, 4.

[1] Jacq. I, 19. [2] I Cor. III, 7. — [3] Lettre 193, ch. IV, n. 9-13 — Ps. CXI, 2. — [5] Job. VII, 1. — [6] Sag. IX, 15.

qui est caché dans les ténèbres, qu'il manifeste les pensées secrètes des cœurs, et que chacun reçoive alors de Dieu sa louange [1]. C'est donc à lui à voir les progrès que chacun fait dans l'exécution de ses commandements. Cependant celui qui se plaît à construire en paix son édifice, met toute sa volonté dans la loi ; « et précisément parce qu'il « met toute sa volonté dans la loi » il ne doit point désespérer, car la paix appartient sur la terre aux hommes de bonne volonté [2].

3. « Voilà pourquoi « sa race ou sa semence « sera puissante sur la terre. » La semence de la future moisson, ce sont les œuvres de miséricorde, suivant ce témoignage de l'Apôtre : « Or « faisant le bien, ne nous lassons point ; car nous « recueillerons la moisson en son temps [3] ; et ailleurs : « Or je vous le dis : Qui sème peu, « moissonnera peu [4]. » Mais, mes frères, n'est-on pas bien puissant quand on achète le royaume des cieux, non-seulement comme Zachée au prix de la moitié de ses biens [5], mais encore, comme la veuve, pour deux petites pièces de monnaie [6], et que l'une a autant que l'autre? N'est-on pas bien puissant quand on acquiert ce même royaume, comme le riche avec ses trésors, et comme le pauvre avec un verre d'eau froide? Il en est pourtant qui donnent dans des vues terrestres, soit dans l'espoir d'obtenir du Seigneur une récompense temporelle, soit dans le but de plaire aux hommes; mais « la semence des justes sera « bénie, » c'est-à-dire les œuvres de ceux à qui le Dieu d'Israël est bon, de ceux qui ont le cœur droit, c'est-à-dire de ceux qui se soumettent au Père quand il corrige, qui croient à sa parole quand il promet; et non les œuvres de ceux dont les pieds s'égarent, dont les pas ont chancelé, comme il est dit dans un autre psaume, parce qu'ils se sont indignés contre les pécheurs en voyant la paix dont ils jouissent, et qu'ils regardent leurs œuvres comme perdues parce qu'on ne leur accorde point de récompense périssable [7].

« L'homme qui craint le Seigneur et qui est devenu, par une conversion sincère, un temple consacré à Dieu, ne cherche point la gloire humaine ni les richesses de la terre, et cependant « la gloire et les richesses sont dans sa maison. » Car sa maison c'est son cœur, où honoré des éloges de Dieu, espérant l'éternelle vie, il est plus richement logé que ceux qui habitent dans des demeures splendides, sous des lambris dorés, au milieu des adulations des hommes, mais qui redoutent la mort éternelle. « Car sa justice sub- « sistera dans les siècles des siècles; » et c'est là sa gloire, ce sont là ses richesses. Tandis que la pourpre du riche, son fin lin, ses repas splendides, tout ce qui est aujourd'hui à son service, passe néanmoins; et quand la fin sera venue, sa langue brûlante demandera à grands cris qu'un doigt trempé dans l'eau en laisse tomber une goutte sur elle [1]. »

Voilà ce que je me rappelle avoir dit en expliquant ce psaume [2], et c'est, ce me semble, une réponse suffisante à votre quatrième question. Quant à la cinquième, j'ai promis de la traiter après toutes les autres.

VI. — *Samuël a-t-il réellement été évoqué de l'enfer par la pythonisse?* — 1. Votre sixième question est celle-ci : « Est-ce bien le prophète Sa- « muël que la pythonisse a évoqué du tombeau, « selon le récit du livre des rois [3]? »

2. Simplicien d'heureuse mémoire, évêque de Milan, m'a un jour proposé la même question. Voici ce que je lui répondis : « Vous demandez si l'esprit impur qui était dans la pythonisse a pu faire que Samuël apparut à Saül et s'entretînt avec lui [4]. Mais il est bien plus étonnant que Satan, le prince des esprits immondes, ait pu parler à Dieu, et lui demander permission de tenter Job, le plus juste des hommes [5], comme il a demandé aussi à cribler les apôtres [6]. Or, là n'est pas la difficulté : car la vérité, présente partout, peut parler par l'intermédiaire de quelle créature elle veut, et à quelle créature il lui plaît, et cela ne suppose pas grand mérite en celui à qui Dieu parle : ce qu'il dit offre seul de l'intérêt. Il est bien des innocents à qui l'empereur ne parle pas, quoiqu'il veille sur leur vie avec le plus grand soin, tandis qu'il parle à beaucoup de coupables dont il ordonne l'éxécution. S'il n'y a point là de difficulté, il n'y en a pas davantage à ce qu'un esprit immonde ait pu s'entretenir avec l'âme d'un saint homme, car Dieu créateur et sanctificateur est bien au-dessus de tous les saints.

« Si maintenant on s'étonne que le malin esprit ait eu la permission d'évoquer l'âme d'un saint du mystérieux séjour des morts, ne doit-on pas s'étonner davantage que Satan ait transporté le Seigneur lui-même et l'ait placé sur le faîte du

[1] I Cor. IV, 4, 5. — [2] Luc, II, 14. — [3] Gal. VI, 9. — [4] I Cor. IX, 6. — [5] Luc, XIX, 8. — [6] Marc, XII, 42. — [7] Ps. LXX, 1-14.

[1] Luc, XVI, 19-24. — [2] V. Explic. du Ps. III, n. 2, 3. — [3] I Rois XXVIII, VII, 19. — [4] I Rois, XXVIII, 7-19. — [5] Job. I, 11. — [6] Luc, XXII, 31.

temple [1]? De quelque manière que ceci se soit fait, l'évocation de Samuël est également mystérieuse. Dira-t-on que Satan a obtenu plus facilement la permission de saisir le Seigneur vivant et de le placer où il lui a plu, que de faire sortir l'âme de Samuël, après sa mort, du lieu où elle était? Mais si nous ne sommes pas troublés de ce passage de l'Evangile, parce que le Seigneur a voulu et permis ce fait sans rien perdre de sa puissance ni de sa majesté, comme il s'est laissé saisir, garroter, tourner en dérision, crucifier et mettre à mort par les Juifs eux-mêmes, quoique pervers, impurs et faisant les œuvres du démon; il n'est pas déraisonnable de croire qu'en vertu de quelque secrète disposition de la volonté divine, et non par force ni pour obéir à l'ordre irrésistible d'une puissance magique, mais secrètement et pour se conformer au dessein de la Providence, qui restait caché pour la pythonisse et pour Saül; l'âme du saint prophète ait consenti à se montrer aux yeux du prince pour lui signifier l'arrêt de Dieu. Pourquoi en effet l'âme d'un juste, évoquée par des méchants du séjour des morts, perdrait-elle sa dignité, quand les hommes de bien, même pendant leur vie, se rendent souvent près des méchants à leur appel, remplissent près d'eux les devoirs de la justice, traitent les maladies de leur âme, selon l'usage ou le besoin du moment, et cela, sans rien perdre de l'éclat de leur vertu?

3. « Il y aurait du reste, une solution plus facile, une explication plus simple de ce fait : ce serait de dire que l'esprit évoqué n'était point réellement celui de Samuël, mais un fantôme, une figure imaginaire formée par le démon et que l'Ecriture appelle Samuël, parce qu'on donne ordinairement aux images le nom des êtres qu'elles représentent. C'est ainsi qu'on applique le nom de l'objet représenté aux tableaux, aux statues de métal, de bois, ou de toute autre matière propre à la sculpture; aux êtres mêmes imaginaires qui apparaissent dans les songes, et à peu près à tout ce qui est image. Qui hésite en effet à donner le nom d'homme au portrait d'un homme? Dès que nous voyons une figure représentée par le pinceau, nous lui appliquons immédiatement un nom propre; ainsi en présence d'un tableau ou d'une galerie de portraits, nous disons : Voilà Cicéron, voici Salluste, Achille, Hector, voilà le fleuve Simoïs, voilà Rome, quand, en réalité, il n'y a que des images peintes. Les Chérubins sont des puissances célestes; cependant les statues de métal placées par ordre de Dieu et pour des vues profondes sur l'Arche du Testament, ne portent pas d'autre nom que celui de Chérubins [1]. De même celui qui a un songe ne dit pas : J'ai vu l'image d'Augustin ou de Simplicien, mais : J'ai vu Augustin ou Simplicien, bien que dans le moment nous ignorions ce qu'il voyait : tant il est évident que ce qu'il a vu ce ne sont pas les personnes mêmes, mais leurs images. Pharaon dit qu'il a vu en songe des épis et des vaches [2], et non des images d'épis ou de vaches. Si donc il est constant que nous donnons aux images le nom des objets qu'elles représentent, il n'y a rien d'étonnant à ce que l'Ecriture appelle Samuël ce qui a pu être qu'une image de Samuël façonnée par celui qui se transforme lui-même en ange de lumière et ses ministres en ministres de justice [3].

4. « Maintenant si l'on s'étonne que le malin esprit ait prédit la vérité à Saül, on pourra aussi s'étonner que les démons aient reconnu le Christ [4] que les Juifs ne reconnaissaient pas. Quand Dieu veut manifester la vérité à quelqu'un en ce qui regarde seulement les choses temporelles et relatives à notre humanité, et qu'il emploie pour cela des esprits de rang inférieur et réprouvés, on peut facilement et sans inconvenance admettre qu'étant juste et tout-puissant et voulant punir ceux à qui ces prédictions s'adressent, en leur faisant subir par avance le châtiment qui les menace, il accorde à de tels esprits par une secrète opération de sa Providence, la faculté de prévoir jusqu'à un certain point, afin qu'ils annoncent aux hommes ce qu'ils ont appris des anges. Or ils n'apprennent que dans la mesure où le permet Dieu, le maître et le régulateur suprême. C'est ainsi que dans les Actes des Apôtres un esprit de python rend témoignage à l'Apôtre saint Paul et travaille à évangéliser [5].

« Cependant le mensonge se mêle à leurs paroles, et c'est moins pour éclairer que pour tromper qu'ils prédisent. C'est sans doute ainsi qu'on s'explique que l'ombre de Samuël en prédisant à Saül qu'il mourrait, ajouta : « Tu seras avec « moi : » ce qui était faux. Car nous lisons dans l'Evangile qu'une grande distance sépare les bons des méchants après la mort, puisque le Sauveur atteste qu'il y a un vaste abîme entre le riche orgueilleux subissant déjà le supplice de l'enfer, et le pauvre couvert d'ulcères qui languissait na-

[1] Matt. IV, 5.

[1] Ex. XXV, 18. — [2] Gen. XLI, 17-28. — [3] II Cor. XI, 14, 15 — [4] Mat. VIII, 20. — [5] Act. XVI 17.

guères à sa porte [1]. Cependant si ces paroles de Samuël à Saül : « Tu seras avec moi, » indiquent non une égalité de bonheur, mais l'égalité dans la mort, puisque tous les deux, en tant qu'hommes, ont pu mourir, et qu'elles n'aient été qu'une prédiction de mort faite à un homme vivant : votre prudence comprend, ce me semble, que ces expressions peuvent s'interpréter de deux manières qui n'ont rien de contraire à la foi.

« Peut-être, du reste, un examen plus approfondi et plus scrupuleux que ne me le permettent mes forces et mon temps, éclaircirait-il cette autre question, à savoir : si l'âme humaine, une fois hors de cette vie, peut ou ne peut pas être évoquée par des incantations magiques et apparaître aux regards avec des formes corporelles, de manière à être, non-seulement visible, mais reconnaissable; et dans le cas où cela serait possible, si l'âme d'un juste ne pourrait aussi se faire voir, non forcément et en vertu de la magie, mais par obéissance à l'ordre mystérieux du souverain législateur. Dans le cas, où cela serait reconnu impossible, on n'admettrait plus les deux explications de ce passage, mais on en rejetterait une et l'on considérerait l'apparition de Samuël comme celle d'un fantôme fabriqué par Satan. Mais, dans l'une et l'autre hypothèse, comme la ruse de Satan et son habileté à créer des figures imaginaires prennent toutes les formes pour tromper les sens humains, procédons avec lenteur et sans préjudice de recherches plus approfondies; tant qu'il ne nous sera pas donné de trouver une explication plus satisfaisante, pensons qu'il y a eu ici quelque opération diabolique, par l'intermédiaire de cette méchante phythonisse [2]. »

5. Voilà ce que j'écrivais alors sur la pythonisse et sur Samuël. Mais mes propres recherches m'ont démontré dans la suite combien j'avais raison de dire que c'était sans préjudice d'une étude plus approfondie que nous devions considérer l'image de Samuël comme un fantôme créé par l'art malfaisant de la pythonisse. En effet j'ai trouvé, dans le livre de l'Ecclésiastique, à l'endroit où les Patriarches sont loués les uns après les autres, cet éloge fait de Samuël : qu'il a prophétisé même après sa mort [3]. Si on rejette le témoignage de ce livre, parce qu'il n'est point dans le canon des Hébreux, que dirons-nous de Moïse qui étant mort certainement, d'après le Deutéronome [4], a néanmoins, d'après l'Evangile, apparu aux yeux des vivants, avec Elie qui n'est pas mort [1] ?

[1] Luc, XVI, 26. — [2] *Questions à Simplicien* liv. II question 3. — Eccl. XLVI, 23. — [4] Deut. XXXIV, 5.

VII. — *Comment Sara n'a été deshonorée ni par Abimélech ni par Pharaon.* — 1. Voici votre septième question : « Comment faut-il répondre « à ceux qui prétendent que Sara n'a pas échap- « pé au déshonneur, puisqu'il est écrit qu'Abi- « mélech fut détourné en songe d'avoir aucun « commerce avec elle [2], et que Pharaon s'unit à « elle charnellement [3] ? »

2. Je ne vois pas pourquoi on dit que Pharaon s'unit charnellement à Sara, puisque le texte ne nous oblige pas à le croire. Ce prince la prit pour femme, il est vrai, et, à cause d'elle, les Egyptiens comblèrent Abraham de présents ; mais l'Ecriture ne dit pas que Pharaon ait eu commerce avec elle, car Dieu l'en détourna en le frappant de plaies nombreuses et cruelles. Les femmes que les rois agréaient pour épouses n'entraient pas immédiatement en commerce avec eux ; mais comme nous le voyons dans le livre qui porte le nom de Livre d'Esther, elles usaient de parfums, d'essences, d'aromates, pendant quelques mois, et même pendant un an, avant de monter dans la couche royale [4]. Or c'est pendant ce temps là que s'est passé ce que raconte l'Ecriture, jusqu'à ce que Pharaon repentant et effrayé rendit l'épouse à son mari.

Mais comme Abimélech fut détourné en songe d'avoir commerce avec elle, nos contradicteurs prétendent que le sommeil et le songe ne vinrent qu'après que le fait avait eu lieu. Or, pour ne pas parler de l'intervalle de temps pendant lequel, avons-nous dit, les femmes se préparaient à plaire aux rois, Dieu n'avait-il pu, avant tout, plonger Pharaon dans le sommeil et l'avertir en songe ?

3. Voici un fait qui s'est passé dans la Mauritanie de Sétif : car le dieu des Patriarches ne laisse pas d'être aussi notre Dieu. Un jeune catéchumène, nommé Cettichius, avait enlevé, pour l'épouser, une veuve qui avait résolu de vivre dans la continence. Avant qu'ils eussent agi maritalement, le jeune homme surpris par le sommeil et épouvanté par un songe, la ramena intacte à l'évêque de Sétif, qui l'avait énergiquement réclamée. Ils vivent encore tous les deux. Converti par le prodige qui s'était opéré en lui, le catéchumène fut baptisé, il est même parvenu à l'épiscopat par une vie honorable ; la veuve a persévéré dans son pieux dessein.

4. J'ajoute ici ce que j'ai répondu au manichéen Fauste, qui accusait Abraham d'avoir

[1] Matt. XVII, 3. — [2] Gen. XX. — [3] Ib. XII. — [4] Esth. II, 12.

livré sa femme à la passion de deux rois : « Accuser d'une infame trafic le juste et fidèle Abraham ; prétendre que, par avarice et par gourmandise, il a livré à deux reprises différentes, sa femme, qui était très-belle, à Abimélech et à Pharaon pour qu'ils en abusassent, après leur avait dit frauduleusement qu'elle était sa sœur ; affirmer cela, ce n'est pas distinguer, en homme véridique, ce qui est honnête de ce qui est criminel, mais c'est tout noircir avec une intention perfide. Sans doute cette démarche d'Abraham a l'apparence d'un coupable trafic, mais seulement pour ceux qui ne sauraient, à la lumière de la loi éternelle, discerner le bien du mal ; pour ceux aux yeux de qui la fermeté peut passer pour de l'opiniâtreté, la confiance pour de l'audace, ou qui formulent d'autres accusations de ce genre, faute de discernement. Abraham ne consentit point à ce que son épouse fût souillée, il ne spécula point sur son adultère ; mais comme elle-même lui avait offert spontanément sa servante Agar, non pour qu'il satisfît une coupable passion, mais pour qu'il eût des enfants, et, cela, sans troubler l'ordre naturel, puisqu'elle commandait plutôt à son époux qu'elle ne cédait à son désir ; ainsi, à son tour, ne doutant nullement de la chasteté de son épouse et de la pureté de son attachement pour lui, convaincu que la vertu habitait dans son cœur, il dissimula la qualité d'épouse, et déclara qu'elle était sa sœur, de peur d'être tué, de peur qu'ensuite sa femme, ne tombât captive, au pouvoir d'impies étrangers : assuré d'ailleurs que Dieu ne permettrait pas qu'elle éprouvât aucun traitement coupable ou honteux. Et sa foi, et sa confiance ne furent pas trompées. Pharaon épouvanté par des prodiges, frappé de divers fléaux à cause d'elle, apprit par révélation d'en haut qu'elle était mariée et la rendit, pure et honorée, à son époux ; et Abimélech, instruit et prévenu aussi par un songe, en fit autant [1]. »

VIII. — *L'Esprit de Dieu qui reposait sur les eaux, est-il le Saint-Esprit?* — 1. En dernier lieu, vous me demandez des explications sur l'Esprit de Dieu qui reposait sur les eaux. « Quelques-« uns, dites-vous, affirment que c'était l'Esprit-« Saint ; d'autres prétendent que c'était l'esprit du « monde, par la raison que l'historien n'a pu pla-« cer le Créateur parmi les créatures, ni assigner « un lieu à Celui qui est tout entier partout, « avec le Père et le Fils. »

2. Je vais transcrire l'opinion que j'ai exprimée là dessus, dans le premier des douze livres où j'ai commenté, autant que j'ai pu, la Genèse, non d'après le sens allégorique, mais selon le sens littéral. « Dieu, disais-je, possède une bienveillance souveraine, sainte et juste, et un certain amour pour ses ouvrages, qui provient, non du besoin, mais, de sa bienfaisance. Aussi avant d'écrire : « Dieu dit : Que la lumière soit, » l'écrivain sacré dit d'abord : « Et l'Esprit de Dieu re-« posait sur les eaux. » soit que sous le nom d'eau on désigne ici toute la création matérielle, comme pour indiquer l'élément dont ont été formés tous les êtres que nous pouvons déjà distinguer dans leurs espèces, puisqu'en effet nous voyons que tout sur la terre naît et se développe sous toutes les formes dans un milieu liquide; soit qu'on applique ce mot aux fluctuations de la vie intellectuelle, avant qu'elle se fût attachée à sa fin : il est certain, que cet Esprit qui repose est l'Esprit de Dieu, car les éléments que Dieu avait créés au début pour en faire des œuvres parfaites, étaient soumis à la bonne volonté du Créateur ; et quand Dieu disait par son Verbe : « Que « la lumière soit, » tous les êtres devaient être maintenus, chacun selon son mode d'existence, dans sa faveur et ses généreux desseins, et se trouver bons précisément pour avoir plu à Dieu, suivant les termes de l'Ecriture : « Et la lumière « était bonne. »

« Donc au début même de la création, désignée sous le nom de ciel et de terre, parce que le ciel et la terre devaient en sortir, se trouve rappelée l'idée de la Trinité dans le Créateur. En effet quand l'Ecriture dit : « Dans le principe, Dieu créa le ciel « et la terre, » par Dieu nous entendons le Père ; par principe, le Fils, qui est vraiment le principe, non de son Père, mais de la créature formée par lui, surtout de la créature spirituelle, et conséquemment de toute la création : puis quand l'Ecriture ajoute : « L'Esprit de Dieu reposait sur « les eaux, » nous retrouvons, là, le complément de la Trinité. Ainsi dans la transformation et l'achèvement de la création, c'est-à-dire lors de la division des espèces, cette même Trinité se représente encore : à savoir le Verbe de Dieu, et celui qui l'a engendré, dans ces mots : « Dieu « dit ; » puis la Bonté sainte, par laquelle tout ce qui est parfait dans son espèce plaît à Dieu : « Dieu vit que cela était bon. »

[1] *Contre Fauste*. l. XXII, ch. 33.

3. « Mais pourquoi la créature, quoique imparfaite, est-elle mentionnée avant l'Esprit de Dieu, puisqu'on lit d'abord : « La terre était in« forme et sans ordre, et les ténèbres couvraient « la face de l'abîme, » puis ensuite : « Et l'Esprit de « Dieu reposait sur les eaux [1] » Comme l'amour qui naît de la privation et du besoin s'attache avec tant de force à son objet qu'il lui est entièrement soumis, n'aurait-on pas dit du Saint-Esprit, expression de la bienveillance et de l'amour de Dieu, qu'il était porté sur les eaux, pour montrer que si Dieu aima ses œuvres futures, ce n'était ni par necessité ni par besoin ; mais plutôt par un excès de bienveillance ? L'Apôtre a cette idée en vue quand, sur le point de parler de la charité, il annonce qu'il va montrer une voie plus élevée [2], et ailleurs quand il dit : « La charité « du Christ qui surpasse toute science [3]. » Avant donc de rappeler l'intervention de l'Esprit de Dieu et de dire qu'il reposait sur la création, il était convenable de parler d'abord de l'œuvre ébauchée sur laquelle il était porté et qu'il dominait, non comme d'un lieu plus élevé, mais par l'effet de sa puissance souveraine et supérieure à tout [4]. »

V. — *Comment avid était-il élu selon le cœur de Dieu* ? — 1. Prêtez maintenant un moment d'attention à la question que j'ai remis à traiter en dernier lieu. Vous demandez : « Pourquoi le Sei« gneur, qui prévoit l'avenir, a-t-il dit : J'ai chois « David selon mon cœur [5], — puisque ce prince « s'est rendu coupable de si grands crimes ? »

2. Si nous devons entendre ces paroles de David, même, qui règna sur Israël après la réprobation et la mort de Saül, il faut dire qu'elles s'expliquent précisément par la prescience de Dieu : car le Seigneur prévoyait en lui une telle piété, une pénitence si sincère, qu'il se trouvait du nombre de ceux dont il a dit lui-même : « Heu« reux ceux à qui leurs iniquités sont pardon« nées et dont les péchés ont été couverts. Heu« reux l'homme à qui Dieu n'a point imputé « son péche [6]. » Pourquoi donc, prévoyant qu'il pècherait et qu'il expierait ensuite sa faute par une pieuse humilité et un sincère repentir, Dieu n'aurait-il pas pu dire : « J'ai trouvé David selon « mon cœur, » puisqu'il ne devait point lui imputer son péché, à raison de ses bonnes œuvres multipliées, de la piété qui anima sa vie et qui lui fit offrir le sacrifice d'un cœur contrit en expiation de ses fautes ? C'est pour cela que Dieu a pu dire avec une parfaite vérité : « J'ai trouvé David se« lon mon cœur. » Car bien qu'il ne fût pas selon le cœur de Dieu en péchant, il y fut du moins en lavant ses fautes par une pénitence proportionnée. Il n'y eut donc rien en lui qui ne fût selon le cœur de Dieu, sauf ce que Dieu ne lui imputa pas. Or, à part cela, puisque ses fautes ne lui furent pas imputées, que restait-il en lui qui ne justifiât ces paroles : « J'ai trouvé David « selon mon cœur ? »

3. Mais si nous voulons voir ici une prophétie relative au Christ, il n'y aura à résoudre aucune difficulté. Seulement on nous demandera peut-être comment on a pu donner au Christ le nom de David. Nous répondons que c'est à cause de la race de David, dont le Christ est né selon la chair. Nous avons d'ailleurs des exemples à l'appui de cette explication. Le prophète Ezéchias donne évidemment au Christ le nom de David, quand il met ce langage dans la bouche du Père : « Et je susciterai sur mon troupeau le Pasteur « unique pour les paître, David mon serviteur ; « lui-même aura soin de les paître, et il sera « pour elles un pasteur ; mais moi, le Seigneur, « je serai leur Dieu, et mon serviteur David « prince au milieu d'eux ; moi, le Seigneur, j'ai « parlé. » Et ailleurs : « Et un seul roi comman« dera à tous, et désormais il n'y aura plus deux « nations, et ils ne seront plus divisés en deux « royaumes ; ils ne se souilleront plus à l'ave« nir avec leurs idoles, avec leurs abominations « et toutes leurs iniquités ; je les retirerai de « tous les lieux où ils avaient péché, et je les « purifierai. Et ils seront mon peuple, et je serai « leur Dieu ; et mon serviteur David sera leur « roi, et ils n'auront tous qu'un seul pasteur [1]. » Le prophète Osée, en prédisant aux Juifs leur état actuel et en leur annonçant qu'ils croiront un jour au Christ, donne également au Christ le nom de David : « Parce que les enfants d'Israël seront « pendant de longs jours, sans roi, sans prince, « sans sacrifice, sans autel, sans sacerdoce, « sans révélation. » Telle est actuellement, personne ne le conteste, la situation des Juifs. Com« me autrefois, dit l'Apôtre saint Paul en parlant « aux Gentils, vous-même n'avez pas cru à Dieu et « que maintenant vous avez obtenu miséricorde « à cause de leur incrédulité ; ainsi eux mainte« nant n'ont pas cru, pour que miséricorde vous « fût faite, et qu'à leur tour ils obtiennent misé-

[1] Jean I, 1-4 — [2] I Cor. XII, 31. — [3] Eph. III, 19. — [4] V. *Genèse au sens littéral*, t. IV, l. I, ch. XXVII, n. 11-13. — [5] [illegible] XIII, 16. [6] Ps. — XXXI, 1, 2.

[1] Ex. XXXIV, 23, 24; XXXVII, 22-24.

« ricorde. » C'est ce que le même prophète avait aussi proclamé d'avance, en ajoutant : « Et « après, les enfants d'Israël reviendront et ils « chercheront le Seigneur leur Dieu et David leur « roi, et ils éprouveront une sainte horreur de- « vant le Seigneur, à la vue des biens réservés « aux derniers jours [1]. » C'est encore le Christ qui est annoncé ici sous le nom de David : car au temps où ces prophéties avaient lieu, David, le roi d'Israël, était mort depuis bien des années, et le Seigneur Jésus devait naître de sa race selon la chair ; c'est pourquoi il est appelé David dans le langage prophétique.

L'apôtre saint Paul semble, il est vrai, rappeler ce témoignage dans les Actes des Apôtres de manière à ne l'entendre que du roi David, successeur de Saül. Car il dit, entre autres choses : « Et alors « ils demandèrent un roi, et Dieu leur donna « Saül fils de Cis, de la tribu de Benjamin, pen- « dant quarante ans. Puis le leur ayant ôté, il « leur suscita pour roi David, à qui il rendit ce té- « moignage : J'ai trouvé David fils de Jessé, « homme selon mon cœur qui fera toutes mes « volontés. » Mais comme il ajoute : « C'est de « sa postérité que Dieu, selon sa promesse, à sus- « cité à Israël le Sauveur Jésus [2] : » il fait voir, par une raison plus profonde, que ce texte doit s'appliquer au Seigneur Jésus, qui a réellement accompli toutes les volontés de Dieu le Père, plutôt qu'au roi David. Sans doute, comme nous l'avons expliqué plus haut, on peut dire avec raison de ce prince qu'il fut trouvé selon le cœur de Dieu, puisque ses péchés lui furent remis, et non imputés à cause de son pieux repentir ; mais comment a-t-il fait toutes les volontés de Dieu ? Au milieu des plus grands éloges et tout en racontant l'histoire de son règne et ses belles actions, l'Ecriture fait cependant remarquer qu'il ne detruisit point les hauts lieux, où le peuple de Dieu sacrifiait contre la défense de Dieu lui-même, qui ne voulait point qu'on offrît des victimes hors du tabernacle du témoignage, bien que d'ailleurs ce fût aussi à lui qu'on offrit des sacrifices sur les hauts lieux. Ce fut un roi de la race de David, Ezéchias, qui les détruisit plus tard, à la grande gloire de son nom [1].

4. J'ai répondu, autant que j'ai pu, à vos questions. Si vous avez trouvé, ou si vous découvrez jamais, quelque chose de mieux sur ces divers sujets, nous vous serons très-reconnaissant de nous en faire part. Car, comme je vous l'ai dit plus haut, j'aime mieux m'instruire qu'enseigner les autres.

[1] Osée, III, 4, 5. — [2] Act. XIII, 21-23.

[1] IV Rois, XVIII, 4.

Traduction due à M. l'abbé Devoille

DE LA FOI AUX CHOSES QU'ON NE VOIT PAS.

Croire aux choses que nous ne voyons pas de nos yeux, ce n'estpas, pour nous autres chrétiens, témérité blâmable, mais foi digne d'éloge.

CHAPITRE PREMIER.

DANS LES CHOSES MÊME NATURELLES, ON CROIT SOUVENT SANS VOIR. NOUS NE VOYONS PAS LA BONNE VOLONTÉ D'UN AMI ET NOUS Y CROYONS. VOIT-ON L'AMITIÉ ?

1. Plusieurs pensent qu'il faut rire de la religion chrétienne plutôt que l'embrasser, parce qu'au lieu de mettre sous les yeux ce qu'on peut voir, elle oblige à croire ce qu'on ne voit pas. Pour réfuter ces hommes qui s'estiment sages en ne rien croyant de ce qu'ils ne peuvent voir, nous ne pouvons sans doute découvir aux regards humains les objets divins de notre foi; du moins nous leur démontrons que, même dans l'ordre des choses humaines, il faut croire beaucoup de choses sans les voir. Et tout d'abord à ces insensés, tellement esclaves de leurs sens qu'ils estiment ne devoir croire que ce que les sens leur découvrent, disons que non-seulement ils croient, mais qu'ils connaissent une mulitude de choses que les yeux du corps ne peuvent voir. Notre âme renferme en grand nombre des objets invisibles par nature. Pour n'en donner qu'un exemple : qu'y a-t-il de plus simple, de plus clair, de plus certain pour la vue intérieure de l'âme, que la foi même qui nous fait croire, ou que l'assurance que nous croyons une chose ou que nous ne la croyons pas, bien que cette assurance soit tout à fait étrangère à notre vue corporelle ? Comment donc ne rien croire de ce que nous ne voyons pas des yeux du corps, quand nous voyons avec certitude que nous croyons ou que nous ne croyons pas, même alors que la vue du corps ne joue aucun rôle?

2. Mais, dit-on, nous n'avons pas besoin de connaître par les yeux du corps ce qui se passe dans l'âme, puisque nous pouvons le voir dans l'âme elle-même; tandis que ce que vous voulez nous faire croire, vous ne nous le montrez ni au dehors pour nous le faire voir des yeux du corps, ni au dedans de notre âme pour nous le faire voir par la pensée. Voilà ce qu'ils disent : comme si on exigeait la foi pour tout objet qui peut être présenté aux sens. Nous devons certainement croire à certaines choses temporelles que nous ne voyons pas, pour mériter de voir les choses éternelles que nous croyons. Mais, qui que tu sois, toi qui ne veux croire que ce que tu vois, voilà que tu connais les corps présents par les yeux du corps, et par ton esprit, les volontés et les pensées de ton esprit : mais dis-moi, je te prie, de quels yeux vois-tu les dispositions de ton ami envers toi? Car il est impossible de voir une volonté par les yeux du corps. Est-ce par ton esprit que tu vois ce qui se passe dans l'esprit d'un autre ? Or si tu ne le vois pas, comment réponds-tu par la bienveillance à la bienveillance d'un ami, puisque tu ne crois à rien de ce que tu ne vois pas ? Diras-tu, par hasard, que tu vois la volonté d'un autre par ses actes? Soit : tu verras les actes, tu entendras les paroles, mais tu croiras seulement à la volonté de ton ami, laquelle ne peut ni se voir ni s'entendre. Car cette volonté n'est pas une couleur ou une figure qui puisse frapper les yeux, ni un son ou un chant qui pénètre dans les oreilles ; elle n'est point ta volonté non plus, et tu ne saurais la sentir dans ton propre cœur. Il ne te reste donc qu'à croire ce que tu ne vois pas, ce que tu n'entends pas, ce que tu ne découvres point en toi-même, si tu ne veux ni vivre dans l'abandon et l'isolement, faute d'ami, ni manquer de payer de retour l'affection qu'on te témoigne. Où est maintenant ce que tu disais tout à l'heure : que tu ne dois croire que ce que tu vois, ou extérieurement des yeux du corps, ou intérieurement des yeux de l'âme? Voilà que de tout ton cœur tu crois à un cœur qui n'est point le tien, et que ta foi aperçoit ce que ne peuvent découvrir ni les yeux de ton

corps ni ceux de ton esprit. Tu vois par ton corps la figure de ton ami; tu vois ta propre fidélité par ton âme, mais tu ne peux aimer la fidélité de ton ami si tu n'as en retour la foi qui te fait croire à ce tu ne vois pas en lui. Du reste un homme peut tromper en feignant la bienveillance, en dissimulant sa malice ; ou s'il ne songe pas à nuire, et qu'il espère tirer de toi quelque profit, il peut simuler l'amitié, parce qu'il n'a pas la charité.

3. Mais tu dis que si tu crois à ton ami, bien que tu ne puisses voir son cœur, c'est parce que tu l'as vu à l'œuvre dans les épreuves, et que tu as connu son affection pour toi au milieu des périls où il t'est resté fidèle. Faut-il donc, selon toi, souhaiter d'être malheureux, pour nous assurer de l'attachement de nos amis ? Pour goûter avec certitude le bonheur d'avoir des amis, il faudra donc être en proie à l'adversité ? On ne jouira d'une amitié éprouvée, qu'au prix de la douleur et de la crainte ? Et comment ne pas redouter, plutôt que désirer, un bonheur qui a le malheur pour pierre de touche ? Et cependant il est vrai qu'on peut avoir un véritable ami dans la prospérité, mais qu'on n'en est sûr que dans l'adversité.

Certainement tu ne te jetterais pas dans le danger pour éprouver un ami, si tu n'avais la foi ; et si tu t'y engages pour l'éprouver, c'est parce que tu crois d'abord, et avant l'épreuve même. En effet si nous ne devons pas croire aux choses que nous ne voyons pas, bien que nous croyions au cœur d'un ami qui n'a pas encore été éprouvé ; même quand nous avons fait cette épreuve à nos dépens, nous croyons encore à la bienveillance plutôt que nous ne la voyons ; à moins qu'on ne dise alors que la foi est si grande que nous nous imaginons voir par ses yeux ce que nous croyons, au lieu que nous devons croire parce que nous ne pouvons voir.

CHAPITRE II.

SANS LA FOI QUE DEVIENT LA FAMILLE, LA SOCIÉTÉ HUMAINE ?

4. Que cette foi disparaisse de la société humaine, et il n'est personne qui ne voie quelle perturbation, quelle horrible confusion en sera la conséquence. S'il ne faut croire qu'à ce qu'on voit, que deviendra l'affection mutuelle puisque l'amour est invisible ? C'en sera donc fait de l'amitié, laquelle n'est autre chose que l'affection réciproque. En effet quel témoignage d'affection peut-on recevoir d'un homme, quand on ne croit pas qu'il en ait donné ? Or, l'amitié disparaissant, les liens du mariage, de la parenté ou de l'affinité disparaîtront aussi ; car ils reposent également sur une affection réciproque. L'époux ne pourra plus aimer son épouse, puisqu'il ne croira pas en être aimé, vu que l'amour est invisible. Ils ne désireront plus ni l'un ni l'autre avoir des enfants, convaincus d'avance qu'ils n'auraient rien à attendre. Que si des enfants naissent et grandissent, ils aimeront encore bien moins leurs parents : car ils ne verront pas l'amour caché au fond de leurs cœurs, parce qu'il est invisible, et que c'est, dit-on, non une foi digne d'éloge, mais une témérité blâmable de croire à ce qu'on ne voit pas. Que dire des autres relations de frères, de sœurs, de gendres, de beaux-pères, de consanguinité ou d'affinité, si l'affection est incertaine, la bonne volonté douteuse, et chez les enfants envers les parents, et chez les parents envers les enfants : si on ne rend pas bienveillance pour bienveillance, si on ne croit pas la devoir, vu qu'on n'admet pas son existence chez les autres, dès lors qu'on ne la voit pas ?

Or, croire qu'on n'est pas aimé parce qu'on ne voit pas l'amour, ne pas rendre affection pour affection parce qu'on s'en croit dispensé, ce n'est par là un acte de sagesse, mais une réserve odieuse ; et si nous ne croyons pas à ce que nous ne voyons pas, si nous niions les volontés des hommes parce qu'elles échappent à nos yeux, il en résultera un tel trouble dans la société que tout sera renversé de fond en comble. Je ne parle pas de tout ce que croient ceux qui nous reprochent de croire sans voir ; de ce qu'ils croient, sur la foi de la renommée, sur la foi de l'histoire, au sujet des lieux qu'ils n'ont jamais vus ; sans être tentés de dire : Nous n'avons pas vu, nous ne croyons pas. S'ils le disaient, ils seraient forcés de douter même de leurs parents ; puisqu'ici ils n'y croient que sur la foi des autres, qui ne sauraient leur montrer un fait passé, et dont eux-mêmes n'ont pas gardé le moindre souvenir. Et cependant ils n'élèvent aucun doute sur la parole de ces témoins ; autrement, pour échapper à la témérité de croire sans voir, il faudrait montrer une incrédulité criminelle à l'égard de ses propres parents.

CHAPITRE III.

MOTIFS DE CROIRE AU CHRISTIANISME. PROPHÉTIES RELATIVES AU CHRIST ET A L'EGLISE.

Si donc les liens qui unissent les hommes, si la société elle-même disparaissent, dès qu'on ne croit plus à ce que l'on ne peut voir; à combien plus forte raison devons-nous croire aux choses divines, quoique nous ne les voyions pas, puisque l'absence de cette foi détruit, non plus l'amitié de quelques hommes, mais notre sublime religion, et entraîne par là le plus grand des malheurs ?

5. Mais, diras-tu, si je ne puis voir la bienveillance d'un homme à mon égard, je puis du moins m'en assurer par bien des preuves, tandis que vous ne pouvez m'en donner aucune des choses que vous voulez nous faire croire sans que nous les voyions. C'est déjà quelque chose que tu sois forcé de convenir qu'il faut croire, d'après certaines preuves, à ce qu'on ne voit pas : car il en résulte qu'on ne peut pas refuser de croire à tout ce qui ne se voit pas, et cette proposition qu'on ne doit croire que ce qu'on voit tombe sous la clarté de l'évidence et le poids du mépris. Mais c'est une grande erreur que de penser que nous croyons au Christ sans preuves.

En effet, y a-t-il des preuves plus claires que les prédictions que nous voyons accomplies? Vous qui pensez qu'il n'y a pas de preuves qui vous obligent à croire du Christ des choses que vous n'avez pas vues, faites, je vous prie, attention à ce qui se passe sous vos yeux. C'est l'Eglise qui va vous parler dans sa tendresse maternelle : Moi, dont vous admirez les fruits et les progrès dans le monde entier, je n'ai pas toujours été telle que vous me voyez; mais il était écrit : « Toutes les nations seront bénies en Celui qui « sortira de toi [1]. » Quand Dieu bénissait Abraham, c'était moi qu'il promettait; car je suis répandue chez toutes les nations, par la bénédiction du Christ. La suite des générations démontre que le Christ est de la race d'Abraham. Pour le prouver en deux mots : Abraham a engendré Isaac, Isaac a engendré Jacob, Jacob a engendré douze fils, qui sont la souche du peuple d'Israël; car Jacob a porté le nom d'Israël. Parmi ces douze fils se trouve Juda, qui a donné son nom aux Juifs; et des Juifs est née la vierge Marie, qui a enfanté le Christ. Vous voyez avec étonnement toutes les nations bénies dans le Christ, c'est-à-dire dans la race d'Abraham; et vous hésitez encore à croire en Celui en qui vous dévriez trembler de ne pas croire !

Hésitez-vous, vous refusez-vous à croire qu'une vierge ait enfanté, quand vous devriez plutôt croire qu'une telle naissance convenait à un Homme-Dieu? Sachez d'ailleurs que cela avait été prédit en ces termes par un prophète : « Voilà que la « vierge concevra et enfantera un Fils, et qu'il « sera appelé Emmanuël : mot qui signifie : Dieu « avec nous [1]. » Vous n'hésisterez donc point à croire à l'enfantement d'une vierge, si vous voulez croire à la naissance d'un Dieu, d'un Dieu qui ne discontinue point de gouverner le monde et se fait chair pour descendre jusqu'à l'homme, qui rend sa mère féconde sans lui ôter sa virginité. C'est ainsi que, éternellement Dieu, il devait naître comme homme, afin de devenir notre Dieu en naissant ainsi. Voilà pourquoi le prophète dit encore de lui : « Votre trône, ô Dieu « est un trône éternel; le sceptre de l'équité est « le sceptre de votre empire. Vous aimez la justice « et vous haïssez l'iniquité; c'est pourquoi, ô Dieu, « votre Dieu vous a sacré d'une onction de joie, « au-dessus de tous ceux qui doivent y partici- « per. » Cette onction est l'onction spirituelle dont un Dieu a consacré un Dieu, c'est-à-dire le Père son Fils; et nous savons que c'est de cette onction, χρίσμα, qu'est dérivé le nom de Christ.

Je suis l'Eglise dont il est dit dans le même Psaume, et en prédiction de l'avenir : « La « Reine est restée debout, à votre droite, vêtue « d'or, et d'habits aux couleurs variées : » c'est-à-dire ornée des mystères de la sagesse et enrichie du don des langues. Là on me dit : « Ecoute, « ma fille, vois et prête une oreille attentive, et « oublie ton peuple et la maison de ton père ; « car le Roi a été épris de ta beauté. C'est lui « qui est le Seigneur ton Dieu. Les filles de Tyr « viendront avec des présents pour l'adorer, et « les grands de la terre imploreront tes regards. « Toute la gloire de la fille du Roi vient du de- « dans ; ses vêtements sont resplendissants d'or « et de broderie. A sa suite on amènera des « vierges au Roi; ses compagnes vous seront « présentées; elles viendront avec joie et avec « allégresse, on les introduira dans le temple du « Roi. Pour vous servir de pères, il vous est né « des enfants; vous les établirez princes sur

[1] Gen. XXII, 18.

[1] Is. VII, 14.

« toute la terre. Ils se souviendront de votre nom « dans toute la suite des siècles : pour cela les « peuples vous glorifieront dans les siècles [1]. »

6. Si vous ne voyez pas cette reine, donnant par sa fécondité des enfants au Roi ; si elle ne voit pas à son tour l'accomplissement de la promesse qui lui fut faite, au jour où on lui dit : « Ecoute, ma fille, et vois ; » si elle n'a pas quitté les anciens rites du siècle, suivant l'ordre donné : « Oublie ton peuple et la maison de ton père ; » si elle ne confesse pas partout le Seigneur, le Christ, elle à qui on a dit : « Le Roi a « été épris de ta beauté, parce qu'il est le Sei- « gneur ton Dieu ; » si elle ne voit pas les cités des Gentils adresser des prières, offrir des présents au Christ, dont il est dit : « Les filles de Tyr « viendront avec des présents pour l'adorer ; » si les riches ne déposent pas leur orgueil, n'implorent pas le secours de l'Eglise, comme il est écrit : « Tous les grands de la terre imploreront « tes regards ; » si on ne reconnaît pas la fille du Roi, à qui elle a reçu ordre de dire : « Notre « Père, qui êtes aux cieux [2] ; » si de jour en jour elle n'est renouvelée à l'intérieur dans ses saints [3], elle dont il est dit : « Toute la gloire de « la fille du Roi vient du dedans, » et qui frappe les yeux des étrangers par l'éclat de ses prédicateurs, prêchant dans les diverses langues et formant comme l'or et les broderies de ses vêtements ; si on n'amène pas, quand elle a répandu partout sa bonne odeur, des vierges pour les consacrer au Christ, suivant ce qui est écrit : « A « sa suite on amènera des vierges au Roi ; ô Roi, « ses compagnes vous seront présentées ; » et suivant ce qui est écrit encore, pour qu'elles n'aient pas l'air de captives qu'on traîne en prison : « Elles viendront avec joie et allégresse ; « on les introduira dans le temple du Roi ; » si elle n'enfante pas des fils, parmi lesquels elle choisit des pères, à qui elle confie partout son propre gouvernement, selon le texte : « Pour vous servir « de pères, il vous est né des enfants ; vous les « établirez princes sur toute la terre ; » si tout à la fois supérieure et inférieure, elle ne se recommande pas à leurs prières, ce qui fait qu'on ajoute : « Ils se souviendront de ton nom dans « toute la suite des siècles ; » si la prédication de ces mêmes pères, où son nom est sans cesse rappelé, n'amène pas dans son sein de grandes multitudes, qui lui rendent de perpétuelles actions de grâces dans leur langue propre, toujours conformément à la prophétie : « Pour cela les « peuples vous glorifieront dans les siècles et « dans les siècles des siècles : » si tout cela n'est pas parfaitement clair, au point que nos ennemis, de quelque côté qu'ils tournent les yeux, sont frappés de l'éclat de la lumière et forcés de confesser la vérité ; vous aurez peut-être raison de dire qu'on ne vous montre aucune preuve qui vous détermine à croire ce que vous n'avez pas vu. Mais si ce que vous avez sous les yeux à été prédit longtemps d'avance, et s'est si évidemment réalisé ; si la vérité se montre à vous par des faits passés et présents, ô retardataires de l'infidélité, rougissez de ce que vous voyez pour croire à ce que vous ne voyez pas !

[1] Ps. XLIV, 7-18. — [2] Matt. VI, 9. — [3] II Cor. IV, 16.

CHAPITRE IV.

CE QUE NOUS VOYONS ACCOMPLI DOIT NOUS ENGAGER A CROIRE CE QUE NOUS N'AVONS PAS VU.

7. Regardez-moi, vous dit l'Eglise, regardez-moi : moi que vous voyez, tout en voulant ne pas me voir. Car les Juifs fidèles de ce temps-là ont appris, comme fait actuel, le merveilleux enfantement d'une vierge ; ils ont assisté à la passion, à la résurrection, à l'ascension du Christ ; ils ont entendu ses divines paroles ; ils ont été témoins de ses actions. Vous n'avez pas vu tout cela, et voilà pourquoi vous refusez d'y croire. Du moins regardez, étudiez, réfléchissez à ce que vous voyez, à des choses qu'on ne vous raconte pas comme passées, qu'on ne vous annonce pas comme futures, mais qu'on vous montre comme présentes. Est-ce donc pour vous chose vaine et sans importance, n'est-ce point un miracle ou n'est-ce qu'un miracle médiocre, que le monde entier marche au nom d'un homme crucifié ?

Vous n'avez pas vu s'accomplir la prophétie faite sur la naissance humaine du Christ : « Voilà « qu'une vierge concevra et enfantera un fils ; » mais vous êtes témoins de l'accomplissement de la promesse faite à Abraham : « Toutes les na- « tions seront bénies en Celui qui sortira de « toi. » Vous n'avez pas vu les miracles du Christ, que le prophète annonçait en ces termes : « Venez « et voyez les œuvres du Seigneur, les prodiges « qu'il a faits sur la terre [1] ; » mais vous voyez ce qui a été prédit : « Le Seigneur m'a dit : « Tu « es mon Fils, je t'ai engendré aujourd'hui ; de- « mande-moi et je te donnerai les nations pour

[1] Ps. XLV, 9.

« héritage et la terre pour empire [1]. » Vous n'avez pas vu ce qui a été prédit et réalisé de la Passion du Christ : « Ils ont percé mes mains « et mes pieds, ils ont compté tous mes os; ils « m'ont regardé, ils m'ont considéré attentive- « ment; ils se sont partagé mes vêtements; ils « ont tiré ma robe au sort; » mais vous voyez réalisée la prédiction que le même psaume ajoute : « Toutes les contrées de la terre se sou- « viendront du Seigneur et se tourneront vers « lui, toutes les nations se prosterneront en sa « présence; parce que l'empire appartient au « Seigneur, et il règnera sur les nations [2]. » Vous n'avez pas vu s'accomplir la prédiction relative à la résurrection du Christ, celle où le psalmiste le fait d'abord ainsi parler du traître Judas et des Juifs persécuteurs : « Ils sortaient et s'entre- « tenaient tous ensemble; tous mes ennemis « murmuraient contre moi; ils méditaient en « mon endroit des paroles injustes; » où il ajoute ensuite, pour prouver qu'ils n'ont abouti à rien en mettant à mort celui qui devait ressusciter : « Est-ce que celui qui dort ne se réveillera pas? » et peu après, quand il a prédit du traître précisément ce qu'en raconte l'Evangile : « Celui qui « mangeait à ma table, lève le talon contre « moi, » c'est-à-dire me foule aux pieds ; il ajoute aussitôt : « Mais vous, Seigneur, ayez pitié « de moi, ressuscitez-moi et je me vengerai « d'eux [3]. » Tout cela s'est accompli; le Christ s'est endormi, puis il s'est réveillé, c'est-à-dire il est ressuscité; comme il l'avait prédit par le même prophète, dans un autre psaume : « Je « me suis endormi, j'ai été plongé dans le som- « meil, et je me suis réveillé parce que le Sei- « gneur est mon appui [4]. » Non, vous n'avez pas vu cela; mais vous voyez son Eglise, dont il a été dit ce qui s'est accompli : « Seigneur, mon « Dieu, les nations viendront à vous des extrémi- « tés de la terre et elles diront : Vraiment nos « pères ont adoré des simulacres menteurs, qui « ne sont d'aucune utilité. » Bon gré, malgré, voilà ce que vous voyez; et si vous vous imaginez encore que les idoles sont ou ont jamais été de quelque utilité, certainement vous avez ouï dire que des peuples innombrables ont abandonné, renversé, brisé ces vaines images, en disant : « Vraiment nos pères ont adoré des simula- « cres menteurs, qui ne sont d'aucune utilité; « et si l'homme se fait des dieux, ce ne sont « pas des dieux [5]. » Mais ne vous figurez pas que les peuples dont il est question doivent se rendre en un seul lieu, habité par le Seigneur, parce qu'il est dit : « Les nations viendront à « vous des extrémités de la terre. » Comprenez, si vous le pouvez, que ce n'est pas en se déplaçant, mais en croyant, que les peuples viennent au Dieu des chrétiens, au Dieu souverain et véritable. C'est ce qu'un autre prophète a prédit en ces termes : « Le Seigneur l'emportera sur eux, « et il anéantira tous les dieux de la terre, et « toutes les îles l'adoreront, chacune en son « lieu [1]. » Ce que l'un exprime ainsi : « Toutes « les nations viendront à vous, » l'autre le rend de cette façon : « Toutes les îles l'adoreront, « chacune en son lieu. » Les peuples viendront donc à lui sans changer de place, parce qu'en croyant en lui ils le trouveront dans leur cœur. Vous n'avez pas vu ce qui avait été prédit et ce qui s'est accompli dans l'ascension : « Elevez- « vous, ô Dieu, au-dessus des cieux, » mais vous voyez ce que le Prophète ajoute : « Et que votre « gloire brille sur toute la terre [2]. » Vous n'avez pas vu tout ce qui s'est fait et réalisé dans la personne du Christ; mais vous ne pouvez nier que vous voyez ce qui se passe dans son Eglise. Nous vous faisons voir que ces deux espèces de faits ont été prédits; mais nous ne pouvons vous les mettre également sous les yeux, attendu que nous ne pouvons rendre présent le passé.

[1] Ps. II, 7, 8. — [2] Ib. XXI, 17, 19, 28, 29. — [3] Ib. XL, 7-11 ; Jean, XIII, 18. — [4] Ps. III. — [5] Jer. XVI, 19, 20.

[1] Soph. II, 11. — [2] Ps. CVII, 6.

CHAPITRE V.

LE PRÉSENT AUTORISE A CROIRE LE PASSÉ ET L'AVENIR.

8. Mais de même qu'on croit, sur indices et sans les voir, aux dispositions bienveillantes de ses amis; ainsi l'Eglise que nous voyons maintenant est la garantie de toutes les choses passées et à venir que nous ne voyons pas, mais qui nous sont montrées dans les Ecritures où elles ont été prédites. Au moment de la prédiction, il n'était pas possible de voir ni le passé devenu invisible, ni ce qui est aujourd'hui présent et qu'on ne peut pas même voir tout entier. Mais quand les prédictions ont commencé à s'accomplir, à partir de ce qui s'est réalisé jusqu'aux faits qui se passent aujourd'hui, alors ce qui avait été prédit du Christ et de l'Eglise est arrivé successivement et dans son ordre ; et à cet ordre se rattache ce qui a été prédit sur le jour du jugement, sur la résurrection des morts, sur la

punition éternelle des impies en compagnie du démon, et sur la récompense éternelle des justes en société du Christ. Pourquoi donc ne pas croire au passé et à l'avenir que nous ne voyons pas, quand nous avons au milieu le présent que nous voyons, et quand nous avons entendu ou que nous avons lu que les livres prophétiques ont annoncé le commencement, le milieu et la fin? Les infidèles s'imagineraient-ils que ces prophéties ont été écrites par les chrétiens pour donner plus de poids à ce qu'ils admettaient déjà, en faisant croire que cela était annoncé d'avance?

CHAPITRE VI.

LE CHRISTIANISME PROUVÉ PAR LES JUIFS.

9. Si c'est là la pensée de nos adversaires, qu'ils étudient les livres des Juifs nos ennemis ; qu'ils y lisent ce que nous venons de dire : les prédictions sur le Christ en qui nous croyons et sur l'Eglise que nous voyons subsister, depuis le laborieux établissement de la foi jusqu'au jour de l'éternelle béatitude du ciel. Or, en lisant ces livres, qu'ils ne s'étonnent pas que ceux qui les possèdent n'y comprennent rien, aveuglés qu'ils sont par la haine. Ces mêmes prophètes avaient prédit cet aveuglement; et comme toutes les autres, cette prophétie devait s'accomplir ; il fallait que, par un juste et secret jugement de Dieu, les Juifs subissent le châtiment qu'ils méritaient. Sans doute celui qu'ils ont crucifié, à qui ils ont donné du fiel et du vinaigre, bien qu'il fût suspendu au gibet, a dit à son Père pour ceux qu'il devait amener des ténèbres à la lumière : « Pardonnez-« leur, car ils ne savent ce qu'ils font [1] ; » cependant, en vue des autres qu'il devait abandonner pour des raisons plus mystérieuses, il avait dit longtemps d'avance, par le prophète : « Ils m'ont « donné du fiel pour nourriture, ils m'ont pré-« senté du vinaigre pour étancher ma soif; « que leur table soit pour eux un piège, une pu-« nition et une écueil ; que leurs yeux s'obscur-« cissent pour qu'ils ne voient pas, et faites que « leur dos soit toujours courbé [2]. » Ils errent ainsi de tous côtés, en aveugles, avec les témoignages les plus clairs en faveur de notre cause, afin de servir eux-mêmes de démonstration aux prophéties qui les réprouvent.

Si donc ce peuple n'a pas été détruit jusqu'à entière extinction, mais dispersé sur toute la surface de la terre, c'est pour nous être utile, en répandant les pages où les prophètes annoncent le bienfait que nous avons reçu, et qui sert à affermir la foi chez les infidèles. Or ce que je dis ici a été aussi prophétisé : « Ne les exterminez « pas, de peur qu'on oublie votre loi ; mais dis-« persez-les par un effet de votre puissance [1]. » Ils ne sont donc pas tués, en ce sens qu'ils n'ont pas oublié les Ecritures qu'on lisait et qu'on entendait lire chez eux. Si en effet ils oubliaient tout à fait les saintes Ecritures, qu'ils ne comprennent pas du reste, ils seraient mis à mort d'après le rite judaïque même; parce que, ne connaissant plus la loi ni les prophètes, ils nous deviendraient inutiles. Ils n'ont donc pas été exterminés, mais dispersés; afin que n'ayant pas la foi qui pourrait les sauver, ils nous fussent du moins utiles par leurs souvenirs. Nos ennemis par le cœur, ils sont, par leurs livres, nos soutiens et nos témoins.

CHAPITRE VII.

MERVEILLEUSE CONVERSION DU MONDE ENTIER A LA FOI DU CHRIST.

10. Mais, à défaut de toute prophétie sur le Christ et sur l'Eglise, qui ne serait porté à croire qu'une lumière d'en haut a subitement éclairé le genre humain, en voyant les faux dieux abandonnés, leurs simulacres partout brisés, leurs temples renversés ou adaptés à d'autres usages, tant de rites superstitieux abolis malgré la puissance d'une habitude invétérée, et le vrai Dieu seul invoqué par tous? Et quand tout cela s'est fait par un seul homme, jouet de ses semblables, saisi, garrotté, flagellé, dépouillé, couvert d'opprobres, crucifié, mis à mort ; quand sa résurrection et son ascension sont annoncées par ses disciples, homme obscurs, ignorants, pêcheurs, publicains, qu'il a choisis pour enseigner sa doctrine, qui affirment avoir été témoins de ces faits, et qui, remplis du Saint-Esprit, font retentir l'Evangile dans des langues qu'ils n'ont point apprises ; quand, parmi ceux qui les entendent, les uns ajoutent foi à leur parole, les autres restent incrédules et font aux prédicateurs une cruelle opposition ; et, que fidèles et combattant pour la vérité jusqu'à la mort, non en rendant le mal, mais en le souffrant, ceux-ci remportent la victoire, non en donnant la mort, mais en la recevant ? C'est ainsi

[1] Luc, XXIII, 34. — [2] Ps. LXVIII, 22 24.

[1] Ps. LVIII, 12.

que le monde adopta cette religion; tous se convertirent à cet Evangile, hommes et femmes, jeunes et vieux, savants et ignorants, sages et insensés, forts et faibles, nobles et plébéiens, grands et petits ; et l'Eglise s'étendit chez toutes les nations au point que pas une secte opposée à la foi catholique, pas une sorte d'erreur ne s'élève, assez ennemie de la vérité chrétienne pour ne pas affecter et ambitionner de se couvrir du nom du Christ. Or le Christianisme parviendrait-il à se répandre ainsi sur la terre, si la contradiction elle-même ne faissait ressortir la pureté de la véritable doctrine?

Comment ce crucifié aurait-il acquis tant de puissance, s'il n'eût été un Dieu incarné, quand même il n'eût point fait prédire un tel avenir par ses prophètes ?

Mais comme ce grand mystère a eu ses prophètes et ses hérauts, qui l'ont prédit par l'inspiration divine, et qu'il s'est accompli comme il avait été prédit; qui sera assez insensé pour dire que les apôtres ont menti en prêchant le Christ dont ils ont annoncé la venue comme les prophètes l'avaient prédite ? Et ces apôtres eux-mêmes, les prophètes en avaient aussi parlé d'avance, conformément à la vérité ; car c'est d'eux qu'ils ont dit : « Il n'est point de discours, point de lan« gage, dans lequel on n'entende leurs voix ; le « bruit s'en est répandu dans tout l'univers, il a « retenti jusqu'aux extemités de la terre [1]. » C'est ce que nous voyons certainement réalisé dans le monde, bien nous n'ayons pas encore vu le Christ dans sa chair. De quelle étrange folie faut-il donc être aveuglé, ou quelle incroyable obstination, quelle âme de fer ne faut-il pas pour refuser de croire aux saintes Ecritures qui ont prédit cette conversion de l'univers entier ?

[1] Ps. XVIII, 4, 5.

CHAPITRE VIII.

EXHORTATION A PERSÉVÉRER DANS LA FOI.

11. Quant à vous, mes bien-aimés, qui possédez cette foi ou qui venez de la recevoir, puisse-t-elle se développer et s'accroître en vous? Comme les événements prédits pour le temps se sont accomplis, ainsi se réaliseront les promesses éternelles. Ne vous laissez tromper ni par les superstitieux païens, ni par les Juifs menteurs, ni par les perfides hérétiques, ni même par les mauvais chrétiens qui vivent au sein de l'Eglise catholique, et sont d'autant plus coupables qu'ils sont des ennemis domestiques. Du reste pour ne pas laisser s'ébranler les faibles, la prophétie divine n'est point restée muette sur ce point : car, dans le Cantique des cantiques, l'époux parlant à l'épouse, c'est-à-dire le Christ à l'Eglise, lui dit : « Comme le lis au milieu des épines, ainsi ma « bien-aimée s'élève au dessus des jeunes fil« les [1]. » Il ne dit pas : au milieu des étrangères, mais : « au milieu des jeunes filles. — Entende, « celui qui a des oreilles pour entendre, » et pendant qu'on tire au rivage, c'est-à-dire à la fin des siècles, le filet qui a été jeté à la mer et qui recueille toute espèce de poissons, qu'on ait soin de s'éloigner des poissons mauvais ; de s'en séparer, non de corps, mais de cœur, non en brisant les saints filets, mais en réformant ses mœurs ; de peur qu'en se croyant maintenant des hommes éprouvés mêlés aux réprouvés, on n'aboutisse aux châtiments éternels, et non à l'éternelle vie, quand la séparation dernière se fera sur le rivage [2].

[1] Cant. II, 2. — [2] Matt, XIII, 9, 47-50.

Opuscule traduit par M. l'abbé DEVOILLE.

DE LA FOI ET DU SYMBOLE.

Cet ouvrage explique chaque article du symbole et réfute en même temps les erreurs qu'y opposent les hérétiques, surtout les Manichéens.

CHAPITRE PREMIER.

MOTIF ET BUT DU PRÉSENT OUVRAGE.

1. Comme il est écrit et confirmé par l'irréfragable autorité de l'enseignement de l'Apôtre « que le juste vit de foi [1], » et que cette foi exige de nous l'hommage du cœur et de la bouche : car le même Apôtre nous dit : « On croit de cœur pour « être justifié, et on confesse de bouche pour « être sauvé [2]; » il est nécessaire de ne point perdre de vue la justice et le salut. Destinés à régner au sein de la justice éternelle, nous ne pouvons échapper à la malice du siècle présent, qu'en travaillant au salut du prochain et en confessant de bouche la foi que nous portons dans le cœur. Et cette foi, il faut veiller pieusement et avec le plus grand soin à la préserver en nous des atteintes perfides de l'astuce hérétique. Or la foi catholique, consignée dans le symbole, est connue des fidèles et confiée à leur mémoire, sous une forme aussi abrégée que possible ; afin que les novices et les enfants au berceau, ceux qui sont régénérés dans le Christ et qui ne sont point encore fortifiés par la connaissance et l'étude approfondie des divines Ecritures, aient en quelques mots la formule de leur foi : formule qui doit ensuite être longuement expliquée à ceux qui sont plus avancés, et qui s'élèvent jusqu'à la doctrine céleste sur le fondement assuré de l'humilité et de la charité.

Or c'est précisément dans ce symbole abrégé de la foi que la plupart des hérétiques se sont efforcés de cacher leurs poisons. Mais la divine miséricorde leur a opposé et leur oppose encore une énergique résistance dans la personne des hommes spirituels, qui ont mérité, non-seulement d'accepter et de croire, mais encore de comprendre et de pénétrer, par l'inspiration du Seigneur, la foi catholique renfermée dans ces paroles. Car il est écrit : « Si vous ne croyez pas, vous ne com- « prendrez pas [1]. » Mais une exposition de la foi fortifie le symbole ; non qu'elle doive le remplacer dans la mémoire de ceux qui obtiennent la grâce de Dieu, mais afin de mieux asseoir la doctrine même du symbole sur l'autorité catholique, et de le défendre plus sûrement contre les embûches des hérétiques.

[2] Hab. II, 4 ; Gal. III, 11 — [2] Rom. X, 10.

CHAPITRE II.

PRINCIPE UNIQUE DE L'UNIVERS.

Quelques-uns en effet ont cherché à prouver que Dieu le Père n'est pas tout-puissant; non qu'ils aient osé le dire, mais leurs doctrines démontrent que c'est là leur pensée et leur croyance. Car en disant qu'il existe une nature que le Dieu tout-puissant n'a pas créée et qui lui a servi à former le monde, dont ils reconnaissent, du reste, la belle ordonnance, ils nient par là même le Dieu tout-puissant, puisqu'ils ne croient pas qu'il eût pu façonner le monde, sans avoir à sa disposition une autre nature déjà existante et qu'il n'aurait point créée. Ils jugent ici d'après l'habitude charnelle de voir des artisans, des constructeurs de maisons, des ouvriers quelconques, qui ne pourraient atteindre au but de leur art, s'ils n'avaient des matériaux tout prêts. Ainsi s'imaginent-ils que l'architecte du monde n'est pas tout-puissant, puisqu'il n'aurait pu venir à bout de son œuvre sans avoir également sous la main, en guise de matériaux, quelque élément qu'il n'eût pas formé. Conviennent-ils que l'architecte de l'univers est tout-puissant? ils sont forcés d'avouer qu'il a tiré du néant tous ses ouvrages. En effet, s'il est tout-puissant, il ne peut rien exister qu'il n'ait créé. Car s'il a fait une chose d'une

[1] Is. VII, 9, selon les Sept.

autre, par exemple l'homme de limon, il ne l'a pas fait d'une chose qu'il n'eût pas créée lui-même, puisqu'il avait fait de rien la terre d'où sort le limon.

Et s'il a fait le ciel même et la terre, c'est-à-dire le monde et tout ce qu'il contient, de quelque matière, selon ce qui est écrit : « Vous, qui « avez fait le monde d'une matière invisible [1], » ou *informe*, comme portent quelques exemplaires: il n'en faut nullement conclure que cette matière dont le monde a été fait, quoique informe, quoique invisible, quelle qu'elle fût enfin, ait pu exister par elle-même, comme coéternelle à Dieu; mais quelque fût son mode d'être, réel ou possible, de quelque forme distincte qu'elle fût susceptible, elle tenait tout du Dieu tout-puissant, à qui est due toute chose, non-seulement formée, mais formable. Or la différence entre ce qui est formé et ce qui est formable, c'est que l'un a déjà reçu une forme et que l'autre est seulement susceptible d'en recevoir une. Mais celui qui donne la forme aux choses, donne aussi la capacité de recevoir une forme, parce que de lui et en lui est le type immuable et parfaitement beau de toutes choses ; par conséquent il est le seul qui donne à chaque chose, non-seulement d'être belle, mais même de pouvoir être belle. Nous avons donc toute raison de croire que Dieu a tout fait de rien ; car si le monde a été fait d'une certaine matière, cette matière elle-même a été faite de rien ; en sorte que, dans sa munificence infinie, Dieu a d'abord produit la capacité des formes, et ensuite les formes mêmes propres à chaque objet. Nous disons ceci pour que personne ne s'imagine voir une contradiction dans les divines Ecritures, en ce que, d'une part, nous y lisons que Dieu a tout fait de rien, et, de l'autre, que le monde a été tiré d'une matière informe.

3. Ainsi en croyant en Dieu le Père tout-puissant, nous devons en même temps croire qu'il n'existe aucune créature qui ne soit l'œuvre de sa toute-puissance, et qu'il a tout créé par son Verbe, qui est appelé Verbe et Vérité [2], et Vertu et Sagesse de Dieu [3], qui est encore proposé à notre foi sous beaucoup d'autres noms ; Jésus-Christ le Seigneur, notre libérateur et notre guide, le Fils de Dieu : car le Verbe par qui tout a été fait n'a pu être engendré que par Celui qui a tout fait par lui.

[1] Sag. XI, 18. — [2] Jean, XIV, 6. — [3] I Cor. I, 24.

CHAPITRE III.

EGALITÉ DU PÈRE ET DU FILS.

Nous croyons aussi en Jésus-Christ, Fils de Dieu, Fils unique du Père, notre Seigneur. Ce mot de *Verbe* cependant ne doit pas s'entendre ici dans le sens des paroles, que nous prononçons de la voix et de la bouche, qui passent en frappant l'air et ne durent pas plus que le son qui les produit. Car ce Verbe est permanent et immuable ; c'est de lui qu'on a dit, en parlant de la Sagesse : « Immuable en elle-même, elle renouvelle tou- « tes choses [1]. » Or on lui a donné le nom de Verbe du Père, parce que c'est par lui que le Père se manifeste. De même donc que, quand nous disons la vérité, nous faisons connaître notre âme à celui qui nous écoute, et que tout ce que nous avons de secret dans le cœur parvient à la connaissance d'un autre, au moyen de signes de ce genre : ainsi la Sagesse, que le Père a engendrée, est très-justement nommée Verbe du Père, parce que c'est par elle qu'il manifeste ses secrets les plus intimes aux âmes qui en sont dignes.

4. Or, il y a une grande différence entre notre âme et les paroles par lesquelles nous tâchons de la faire connaître. En effet, nous n'engendrons pas les paroles que nous faisons entendre, mais nous les produisons, et, pour les produire, le corps nous sert de matière. Or il y a une grande différence entre l'âme et le corps. Mais Dieu en engendrant son Verbe a engendré ce qu'il est lui-même ; il ne l'a point tiré du néant ni de quelque matière déjà faite et créée ; mais il a produit de lui-même ce qu'il est lui-même. Et c'est à cela aussi que tendent nos efforts quand nous parlons, si nous examinons de près le désir de notre volonté ; non toutefois quand nous mentons, mais quand nous disons la vérité. A quoi travaillons-nous en effet sinon à donner notre âme à connaître et à voir à l'âme de l'auditeur, autant que faire se peut ; en sorte que, tout en restant en nous, sans sortir de nous, nous produisons des signes qui nous révèlent à un autre, et que notre âme produit comme une autre âme par laquelle elle se manifeste ? C'est ce que nous nous efforçons de faire par les paroles, par l'accent de la voix, par la physionomie, par le geste ; autant de moyens que nous employons dans le désir de montrer ce qui est au dedans de nous : chose, au fait, impossible, puisque l'âme de celui qui parle ne peut pas être con-

[1] Sag. VII, 27.

nue entièrement : ce qui laisse place aux mensonges. Mais Dieu le Père, qui a voulu et pu se révéler parfaitement aux âmes qui doivent le connaître, a engendré, pour se révéler, ce qu'il est lui-même : et on appelle Celui qu'il engendre sa Vertu et sa Sagesse, parce que c'est par lui qu'il a fait et réglé toutes choses, et voilà pourquoi on dit : « Il atteint d'une extrémité à l'autre avec « force, et dispose toutes choses avec douceur [1]. »

CHAPITRE IV.

INCARNATION DU FILS.

5. C'est pourquoi le Fils unique de Dieu n'a point été fait par le Père, puisque l'évangéliste nous dit que « tout a été fait par lui [2] ; » il n'a point non plus été engendré dans le temps, parce que Dieu, éternellement sage, a avec lui sa sagesse éternelle; il n'est point inférieur au Père, c'est-à-dire moindre que lui en quoi que ce soit, puisque l'Apôtre nous dit : « Qu'ay- « ant la nature de Dieu, il n'a pas cru que « ce fût une usurpation de se faire égal à Dieu [3]. » Ceux-là sont donc en dehors de la foi catholique, qui prétendent que le Fils est le même que le Père, puisque ce Verbe ne pourrait être en Dieu si ce n'était en Dieu le Père et que celui qui existe seul ne peut être égal à personne. Ceux-là sont également en de hors de la foi qui soutiennent que le Fils est une créature bien, qu'ils disent cette créature différente des autres. En effet quelque grande qu'elle puisse être, si c'est une créature, elle a été créée et faite. Car faire et créer, c'est la même chose ; quoique dans la langue latine on emploie quelquefois le mot créer pour engendrer; mais le grec maintient la distinction. Au fait nous appelons créature ce que les Grecs expriment par κτίσμα, ou κτίσιν ; et quand nous voulons éviter toute équivoque, nous ne disons pas créer, mais faire. Donc si le Fils est une créature, quelque grand qu'il soit, il a été fait. Or nous croyons en Celui par qui tout a été fait et non en Celui par qui a été fait le reste : car, il nous est impossible de ne pas entendre par « tout » ce qui a été fait.

6. Mais comme « le Verbe a été fait chair et a « habité parmi nous [4], » cette même Sagesse qui a été engendrée de Dieu a daigné être créée parmi les hommes. C'est à cela que se rapportent ces paroles : « Le Seigneur m'a créée au commence- « ment de ses voies [1]. » Or ce commencement de ses voies c'est le chef de l'Eglise, c'est-à-dire le Christ revêtu de l'humanité, lequel devait nous donner un modèle de vie, c'est-à-dire une voie assurée pour parvenir à Dieu. En effet l'humilité seule a pu nous relever de la chute que nous avons faite par orgueil au jour où l'on dit à nos parents : « Goutez-en, et vous serez comme des « Dieux [2]. » Cet exemple d'humilité, c'est-à-dire de retour dans la voie, c'est notre Rédempteur qui a bien voulu nous l'offrir en sa personne : « Lui qui n'a pas cru que ce fût une usurpation « de se faire égal à Dieu, mais s'est anéanti, pre- « nant la forme d'esclave [3] ; » afin que Verbe par qui tout a été fait, il fût créé homme au commencement des voies de Dieu. Ainsi donc, en tant que Fils unique, il n'a pas de frères ; mais en tant que premier-né, il a bien voulu appeler frères tous ceux qui, après et par sa primogéniture, renaissent à la grâce en qualité d'enfants d'adoption [4], selon l'enseignement de l'Apôtre [5]. Donc aussi, comme Fils par nature il est Fils unique, issu de la substance même du Père, étant ce qu'est le Père, Dieu de Dieu, Lumière de Lumière; et nous nous ne sommes point lumière, mais éclairés par cette lumière, afin de pouvoir briller de l'éclat de la Sagesse. Car, dit l'Evangile, « il était « la vraie lumière qui illumine tout homme ve- « nant en ce monde [6]. » A la foi aux choses éternelles, nous ajoutons donc la croyance à l'incarnation de Notre-Seigneur dans le temps, à la forme humaine qu'il a daigné prendre et employer pour notre salut. Car en tant qu'il est Fils unique de Dieu, on ne peut dire de lui : Il a été, ni : Il sera, mais seulement : Il est ; parce que ce qui a été n'est déjà plus, et que ce qui sera n'est pas encore. Il est donc immuable, sans aucune condition ni différence de temps. Voilà, je pense, pourquoi et en quel sens il a indiqué son nom à son serviteur Moïse. Car celui-ci lui demandant par qui il devrait se dire envoyé, dans le cas où le peuple à qui on l'adressait, refuserait de croire à sa mission, il reçut cette réponse : « Je suis celui qui « suis. » Puis aussitôt après : « Voici ce que tu « diras aux enfants d'Israël : Celui qui est m'a en- « voyé vers vous [7]. »

7. De là, j'en ai la confiance, il résulte clairement pour les âmes spirituelles qu'il ne peut y avoir de nature contraire à Dieu. En effet si Dieu est, et que ce mot ne puisse proprement s'appliquer qu'à lui car ce qui est réellement, demeure immuable ; puisque ce qui change a été quelque

[1] Sag. VIII, 1. — [2] Jean, I. 3. — [3] Phil. II, 6. — [4] Jean, I. 14.

[1] Prov. VIII, 22. — [2] Gen. III. 5. — [3] Philp. II, 6. 7. — [4] Luc. VIII, 21. — [5] Héb. III, 11. — [6] Jean, I, 9. — [7] Ex. III, 14.

chose qu'il n'est plus et sera ce qu'il n'est pas encore,) il n'a donc rien qui lui soit contraire. Car si on nous demandait quel est l'opposé du blanc, nous répondrions le noir ; du chaud, nous répondrions le froid ; de la vitesse, nous dirions le lenteur, et ainsi du reste. Donc quand on nous demande quel est le contraire de ce qui est, nous avons raison de répondre : ce qui n'est pas.

8. Mais comme dans des vues de Providence, ainsi que je l'ai dit, et pour notre salut et notre réparation, l'immuable Sagesse de Dieu s'est revêtue, dans le temps, de notre nature changeante, nous avons, de plus, foi à l'œuvre temporelle entreprise pour notre bien, et nous croyons en ce Fils de Dieu qui est né par le Saint-Esprit de la vierge Marie. Car, par le don de Dieu, c'est-à-dire par le Saint-Esprit c'est pour nous qu' un Dieu si grand s'est abaissé au point de vouloir bien prendre notre humanité tout entière dans le sein d'une vierge, entrant dans ce corps maternel et en sortant, sans avoir porté atteinte à son intégrité. Les hérétiques attaquent de mille façons ce mystère opéré dans le temps. Mais quiconque reste fidèle à la foi catholique, en croyant que le Verbe de Dieu a pris l'humanité tout entière, corps, âme, esprit, celui-là est suffisamment protégé contre leurs embûches. En effet, puisque l'Incarnation a notre salut pour but, il faut prendre garde de manquer ce salut, en croyant que quelque partie de notre nature n'a pas été prise par le Christ. Et comme l'homme, à part la forme des membres qui varie suivant l'espèce des êtres animés, ne diffère des brutes que par son âme raisonnable qu'on nomme aussi esprit ; comment serait-il raisonnable de croire que la Sagesse n'ait pris de nous que ce que nous avons de commun avec les animaux, et non ce qui est éclairé par la lumière de la sagesse et ce qui constitue l'homme proprement ?

9. Il faut aussi s'éloigner de ceux qui nient que Notre-Seigneur Jésus-Christ ait eu Marie pour mère sur la terre, quand ce mystère est un honneur pour les deux sexes, masculin et féminin, et prouve que Dieu porte intérêt non-seulement à celui qu'il a bien voulu prendre, mais encore à celui par qui il l'a pris, en se faisant homme et en naissant d'une femme. Nous ne sommes point du tout forcés de rejeter la mère du Christ, à cause de ce texte : « Femme, qu'importe à moi « et a vous ? Mon heure n'est pas encore venue [1]. » Nous y voyons plutôt une preuve que le Christ n'a point eu de mère en qualité de Dieu, et c'était sa divinité qu'il avait intention de manifester alors en changeant l'eau en vin. Mais c'est comme homme qu'il a été crucifié, et cette heure était celle dont il parlait quand il disait : « Qu'importe à « vous et à moi ? Mon heure n'est pas encore ve- « nue, » c'est-à-dire l'heure où je vous reconnaîtrai. En effet en ce moment, homme crucifié, il reconnut la femme qui était sa mère, et la recommanda avec une grande bonté à son disciple chéri [1]. Ne nous troublons pas davantage de cette réponse qu'il fit quand on lui annonça sa mère et ses frères : « Qui est ma mère ? qui sont mes « frères, etc [2] ? » Voyons-y plutôt cette leçon : que quand nos parents sont un obstacle au ministère de la parole que nous exerçons à l'égard de nos frères, nous ne devons pas les reconnaître. En effet, si l'on s'imagine que le Christ n'a pas eu de mère sur la terre parce qu'il a dit : « Qui « est ma mère ? » il faudra nécessairement nier aussi que les apôtres aient eu des pères sur la terre, puisqu'il leur a donné cet ordre : « N'appelez « sur la terre personne votre père ; car un seul « est votre Père, lequel est dans les cieux [3]. »

10. Que la pensée du sein d'une femme n'ébranle pas non plus notre foi et ne nous fasse pas rejeter l'incarnation de Notre-Seigneur, parce que des hommes impurs la jugent impure. « Car ce qui « est folie en Dieu est plus sage que les hom- « mes [4], » et : « Tout est pur pour ceux qui sont « purs [5], » a dit l'Apôtre avec la plus grande vérité. Ceux qui pensent ainsi n'ont qu'à regarder les rayons de ce soleil qu'ils ne se contentent pas d'admirer comme une créature de Dieu, mais qu'ils adorent comme Dieu [6] ; ils les verront pénétrer de part en part les cloaques fétides et tout ce qu'il y a de plus horrible, y exercer leur action naturelle, sans en contracter la moindre souillure, bien qu'il y ait naturellement moins de distance entre une lumière visible et des ordures. A combien plus forte raison le Verbe de Dieu, incorporel, invisible, a-t-il pu n'être pas souillé par un corps de femme, où il a pris la chair de l'homme, avec une âme et un esprit, au moyen desquels la majesté du Verbe est venue habiter à une plus grande distance de la fragilité du corps humain ? D'où il résulte clairement que le Verbe de Dieu a pu n'être en aucune façon souillé par un corps humain, dont l'âme humaine elle-même n'était point souillée. Car l'âme n'est souillée par le corps que quand elle convoite

[1] Jean, II, 4.

[1] Jean, XIX, 26, 27. — [2] Matt. VII, 48. — [3] Ib. XXIII, 9. — [4] I Cor. I, 25. — [5] Tit. I, 15. — [6] Les Manichéens.

ses biens mortels, et non quand elle le dirige et le vivifie. Si ces hérétiques voulaient éviter de souiller la leur, ils auraient en horreur ces mensonges et ces sacrilèges.

CHAPITRE V.

SA PASSION ET SA RÉSURRECTION.

11. Mais c'était peu que le Seigneur se fût abaissé jusqu'à naître pour nous, il a fait plus : il a daigné mourir pour des mortels. « En effet il s'est humilié lui-même, s'étant « fait obéissant jusqu'à la mort et à la mort de la « croix [1] ; » afin qu'aucun de nous, fût-il d'ailleurs exempt de la crainte de la mort, ne redoutât un genre de mort réputé chez les hommes le plus ignominieux. Nous croyons donc en Celui qui a été crucifié sous Ponce-Pilate et enseveli. Il fallait en effet marquer le nom du juge pour fixer l'époque. En croyant à cette sépulture, on se souvient du sépulcre neuf, qui devait rendre témoignage au Christ ressuscitant à une vie nouvelle, comme le sein de la vierge l'avait rendu au Christ naissant. Car comme aucun autre mort n'avait été et ne fut depuis enseveli dans ce sépulcre [2]; ainsi aucune conception mortelle n'avait eu lieu auparavant, et n'eut lieu depuis, dans ce sein maternel.

12. Nous croyons encore que le Christ ressuscita d'entre les morts le troisième jour, premier-né de ses frères à venir, de ceux qu'il a appelés à l'adoption des enfants de Dieu [3], qu'il a daigné choisir pour ses copartageants et ses cohéritiers.

CHAPITRE VI.

SON ASCENSION.

13. Nous croyons qu'il est monté au ciel, au ciel qu'il nous a promis comme séjour du bonheur, quand il a dit : « Et ils seront « comme des anges dans les cieux [4], » dans cette cité qui est notre mère, à tous, la Jérusalem éternelle et céleste [5]. Les païens impies et les hérétiques sont choqués de ce que nous croyons qu'un corps terrestre est monté au ciel. Mais généralement les Gentils, pour soutenir qu'il ne peut rien y avoir de terrestre dans le ciel, ne nous opposent que les arguments des philosophes ; car ils ne connaissent pas nos saintes Ecritures, ils ne savent pas ce que nous y lisons : « Il « est semé corps animal, il ressuscite corps spiri- « tuel. » Ce qui ne veut pas dire que le corps soit changé en esprit et devienne esprit ; car ce corps que nous avons et qu'on appelle animal, n'est point changé en âme, ne devient point une âme. Mais par ces mots *corps spirituel*, on entend qu'il est tellement soumis à l'esprit qu'il est propre à habiter dans le ciel ; car toute sa fragilité, toute sa souillure terrestre sont transformées et ont fait place à une pureté et à une stabilité célestes. Voilà le changement dont le même Apôtre a dit : « Nous ressusciterons bien tous, « mais nous ne serons pas tous changés. » Changement en mieux et non en pire, comme il nous le dit encore : « Et nous, nous serons changés [1]. » Mais où et comment le corps du Seigneur est-il dans le ciel ? c'est une vaine et inutile curiosité de chercher à le savoir ; il suffit de croire qu'il est au ciel. Car il n'appartient pas à notre fragilité de discuter les mystères célestes ; mais il appartient à notre foi d'avoir, de la dignité du corps de Notre-Seigneur, des idées élevées et honorables.

CHAPITRE VII.

LA DROITE DU PÈRE.

14. Nous croyons aussi qu'il est assis à la droite du Père. Il ne faut cependant pas s'imaginer pour cela que Dieu le Père soit circonscrit dans une forme humaine, nous figurer en lui un côté droit et un côté gauche ; ou encore, sur ce qu'on dit que le Père est assis, voir en lui des genoux pliés. Ce serait tomber dans le sacrilége, qui inspirait une si vive horreur à l'Apôtre, de ceux qui ont changé la gloire du Dieu incorruptible contre une image représentant un homme corruptible [2]. C'est un crime pour un chrétien de placer dans un temple de tels simulacres de la divinité ; à bien plus forte raison dans un cœur qui est le vrai sanctuaire de Dieu, quand il est pur de passion terrestre et d'erreur. Il faut donc entendre par droite la souveraine félicité, où règnent la justice, la paix et le contentement, dans le sens où il est dit que les boucs seront placés à gauche [3], c'est-à-dire dans la misère, à raison de leurs iniquités, des souffrances et des tortures qu'ils endureront. Par conséquent, en Dieu, être assis ne signifie pas une certaine position de membres,

[1] Philip. II, 8. — [2] Jean, XIX, 41. — [3] Eph. I, 5. — [4] Matt. XXII, 30. — [5] Gal. IV, 26.

[1] I Cor. XV, 44, 51, 52. — [2] Rom. I, 23. — [3] Matt. XXV, 33.

mais le pouvoir du juge, inséparable de la divine majesté, qui rend toujours à chacun selon ses mérites ; bien que ce soit surtout au dernier jugement qu'éclatera, aux yeux des hommes, d'une manière irrésistible, la gloire du Fils de Dieu, Juge des vivants et des morts.

CHAPITRE VIII.

LE JUGEMENT DERNIER.

15. Nous croyons aussi qu'il viendra de là, dans le temps le plus convenable, et qu'il jugera les vivants et morts. Soit que par ces mots on entende les justes et les pécheurs; soit qu'on appelle vivants ceux qu'il trouvera encore sur la terre au moment de son arrivée, et morts ceux qui devront ressusciter alors : ce sera là une œuvre opérée dans le temps, de laquelle on ne peut pas dire simplement qu'elle est, comme on le dit de la génération du Verbe, mais qu'elle a été et qu'elle sera. Car Notre-Seigneur a été sur la terre, et il est maintenant dans le ciel, et il sera, dans sa gloire, juge des vivants et des morts. En effet il viendra comme il est monté, d'après l'autorité des Actes des Apôtres [1]. C'est à ce rôle exercé dans le temps que fait allusion ce passage de l'Apocalypse : « Voici ce que dit Celui qui est, et qui « doit venir [2]. »

CHAPITRE IX.

LE SAINT-ESPRIT. — LA TRINITÉ.

16. La génération de Notre-Seigneur comme Dieu et ses opérations comme homme étant ainsi exposées et imposées à notre foi, il faut encore, pour compléter cette foi que nous avons de Dieu, confesser le Saint-Esprit, qui n'est point inférieur en nature au Père et au Fils, mais leur est pour ainsi dire consubstantiel et coéternel ; parce que cette Trinité n'est qu'un seul Dieu ; non en ce sens que le Père soit le Fils et le Saint-Esprit, mais en ce sens que le Père est le Père, le Fils le Fils, le Saint-Esprit le Saint-Esprit, et que cette Trinité est un seul Dieu, comme il est écrit : « Ecoute, Israël, le Seigneur ton Dieu est un « Dieu unique [3]. » Cependant si on nous interroge en détail et qu'on nous dise : Le Père est-il Dieu? Nous répondrons : Oui. Le Fils est-il Dieu? Oui, encore. Et si on nous en demande autant du Saint-Esprit, nous devons faire la même réponse; en prenant bien garde d'appliquer ici ce qu'on a dit des hommes : « Vous êtes des dieux [1]. » En effet tous ceux qui ont été formés et créés du Père par le Fils, dans le don du Saint-Esprit, ne sont point dieux par nature. Car c'est la Trinité elle-même que l'Apôtre a en vue quand il dit : « Puisque c'est de lui et en lui et par lui que sont « toutes choses [2]. » Ainsi donc quoique à chaque question de détail nous répondions que le Père est Dieu, que le Fils est Dieu, que le Saint-Esprit est Dieu; cependant personne ne doit croire que nous adorions trois dieux.

17. Tout ce que nous disons là d'une nature ineffable ne doit point étonner, quand des réalités de ce genre se rencontrent même dans des objets que nous voyons des yeux du corps et que nous jugeons par nos sens. En effet quand on nous questionne sur une source, nous ne pouvons dire que c'est le fleuve même ; questionnés sur le fleuve lui-même, nous ne pouvons pas dire que c'est la source ; et le breuvage que nous puisons à la source ou au fleuve, nous ne pouvons l'appeler ni fleuve ni source. Néanmoins dans cette espèce de trinité ce que nous nommons de l'eau est de l'eau, et aux questions qu'on nous adresse en détail nous pouvons répondre que c'est de l'eau. Car, quand je demande s'il y a de l'eau dans la source, on me répond affirmativement ; s'il y en a dans le fleuve, on me répond de même ; et s'il s'agit de ce que je bois, ce sera encore de l'eau ; et cependant on ne dira pas qu'il y a trois eaux, mais une seule eau. Sans doute il faut bien prendre garde d'assimiler la substance ineffable de la Majesté divine à cette source visible et matérielle, ou à ce fleuve, ou à ce breuvage. Car ici l'eau qui est maintenant à la source, passe dans la fleuve et ne demeure point où elle était ; et quand elle est prise au fleuve, ou à la source pour servir de boisson, elle n'est plus à l'endroit d'où on l'a tirée. Il peut donc arriver que la même eau soit tour à tour nommée source, fleuve, breuvage; tandis que nous avons dit que dans la Sainte-Trinité il ne peut jamais se faire que le Père soit le Fils ou le Saint-Esprit; de même que, dans un arbre, la racine n'est que la racine, le tronc que le tronc, la branche que la branche, car ce qu'on appelle racine, ne peut être appelé tronc ou branche, et la partie du bois qui appartient à la racine ne saurait être tantôt dans la racine, tantôt dans les branches, mais est uniquement dans la racine ; bien que le

[1] Act. I, 11. — [2] Apoc. I, 8. — [3] Deut. VI, 4.

[1] Ps. LXXXI, 6. — [2] Rom. XI, 36.

même nom subsiste et qu'en règle la racine soit du bois, le tronc du bois, les branches du bois, et qu'il n'y ait pas trois bois, mais un seul bois.

Si cette comparaison n'est pas exacte et qu'on puisse avec raison dire qu'il y a trois bois, vu la différence de force ; du moins tout le monde accorde que, si on emplit trois vases à une même fontaine, on peut bien dire trois vases, mais non trois eaux ; car n'y a réellement qu'une eau ; quoique, interrogé sur le contenu de chaque vase, vous répondiez trois fois que c'est de l'eau et qu'il n'y ait pas de déplacement, comme nous le disions en parlant de la source qui passe dans le fleuve. Nous donnons ces exemples pris du monde matériel, non pour établir une comparaison avec la nature divine, mais pour montrer que ce genre d'unité existe même dans les corps ; pour faire comprendre que certaines choses qui sont trois, prises en détail, peuvent cependant s'entendre sous un seul nom employé au singulier, et qu'ainsi l'on ne trouve ni étonnant ni absurde que nous disions que le Père est Dieu, que le Fils est Dieu, que l'Esprit-Saint est Dieu, et qu'il n'y a cependant pas trois Dieux dans la Sainte-Trinité, mais et un seul Dieu et une seule substance.

18. Des hommes spirituels et instruits ont disserté sur le Père et le Fils dans de nombreux ouvrages et autant que des hommes le peuvent, s'adressant à des hommes. Ils ont dit comment le Père et le Fils ne sont pas une seule personne, mais une seule substance ; ils se sont efforcés de donner une idée de ce qu'est proprement le Père, de ce qu'est le Fils : ils ont dit que l'un engendre, que l'autre est engendré ; que le Père n'est point du Fils, mais le Fils du Père ; que le Père est le principe du Fils, ce qui fait que l'Apôtre l'appelle le chef du Christ [1], bien que le Christ aussi soit principe [2], mais non du Père ; que le Fils est l'image du Père, mais sans aucune dissemblance et avec une parfaite égalité. Tout cela est traité avec plus d'étendue par des écrivains qui n'ont pas, comme nous, l'intention d'expliquer en abrégé tout l'ensemble de la foi chrétienne. Ainsi donc le Fils, en tant que Fils, a reçu l'être du Père, bien que le Père n'ait rien reçu du Fils ; et en tant que celui-ci a pris dans le temps, par l'effet de son ineffable miséricorde, la nature changeante de l'homme pour la rendre meilleure, on trouve à son sujet bien des passages dans les Ecritures qui ont pu induire en erreur d'impies hérétiques, plus pressés d'enseigner que de s'instruire, et leur faire croire qu'il n'est point égal au Père, ni de la même substance que lui. Tels sont, par exemple, ces textes : « Parce que mon Père est plus grand que « moi [1] ; — Le chef de la femme, est l'homme ; le « chef de l'homme, le Christ ; et le chef du Christ « Dieu [2] ; — Alors il sera lui-même soumis à Celui « qui lui a tout soumis [3] ; — Je vais à mon Père et « votre Père, à mon Dieu et votre Dieu [4] ; » et quelques autres de ce genre, qui tous ont pour objet, non de marquer une inégalité de nature ou de substance, ce qui rendrait faux ceux-ci : « Moi et « mon Père nous sommes une seule chose [5] ; — « Celui qui m'a vu, a aussi vu mon Père [6] ; — Le « Verbe était Dieu, » car il n'a pas été fait, puisque tout a été fait par lui [7] ; « — Il n'a pas cru que « ce fût une usurpation de se faire égal à Dieu [8], » et autres semblables ; mais, ces textes ont rapport au mystère de l'Incarnation dont l'Apôtre dit : « Il s'est anéanti lui-même [9], » non que cette Sagesse, essentiellement immuable ait subi aucun changement, mais parce qu'elle a voulu se manifester aux hommes dans une si profonde humilité ; ou encore ils signifient que le Fils doit au Père ce qu'il est, même de lui être égal ou semblable, tandis que le Père ne doit ce qu'il est à personne.

19. Quant au Saint-Esprit, les savants et illustres commentateurs des divines Ecritures n'en ont point parlé assez longuement et assez spécialement pour qu'on puisse facilement comprendre ce qui lui est propre, et en vertu de quoi nous ne pouvons dire qu'il soit le Père ou le Fils, mais seulement le Saint-Esprit ; néanmoins ils proclament qu'il est le don de Dieu ; en sorte que nous sommes obligés de croire que Dieu ne fait pas un don inférieur à lui-même. Toutefois ils maintiennent et ont soin de dire que le Saint-Esprit n'est pas comme le Fils, engendré du Père, car le Christ est fils unique ; ni engendré du Fils, de manière à être petit-fils du Père suprême ; ils ne disent pas non plus qu'il ne doit à personne ce qu'il est, mais bien au Père, de qui tout vient ; ne voulant pas admettre deux principes sans principe, ce qui serait le comble de l'erreur et de l'absurdité, ce qui contredit la foi catholique et reste le propre de la doctrine de certains hérétiques. Cependant quelques-uns ont osé croire que le Saint-Esprit est l'union même du Père et du Fils, et pour ainsi parler, leur divinité, ce que

[1] I Cor. XI, 3. — [2] Jean, VIII, 25.

[1] Jean, XIV, 28. — [2] I Cor. XI, 3. — [3] Ib. XV, 28. — [4] Jean, XX, 17. — [5] Ib. X, 30. — [6] Ib. XIV, 9. — [7] Ib. I, 1-3. — [8] Philip. II, 6. — [9] Ib.

les grecs appellent θεότητα) : en sorte que le Père étant Dieu et le Fils étant Dieu, la divinité par laquelle ils sont unis, l'un en enfantant son Fils, et le Fils en restant uni à son Père, est égale à celui par qui le Fils est engendré.

Ils prétendent donc que cette divinité, dans laquelle ils veulent aussi qu'on entende l'amour réciproque et la charité mutuelle du Père et du Fils, est ce qu'on appelle l'Esprit-Saint, et leur opinion s'appuie sur de nombreux passages des Ecritures, comme celui-ci par exemple : « Parce « que la charité de Dieu est répandue en nos « cœurs par l'Esprit-Saint qui nous a été donné [1], » et beaucoup d'autres de ce genre. Ils se fondent encore sur ce que nous sommes réconciliés avec Dieu par l'Esprit-Saint ; et comme on l'appelle aussi don de Dieu, ils pensent que c'est assez indiquer que l'amour de Dieu c'est l'Esprit-Saint. En effet nous ne pouvons être réconciliés avec Dieu que par la charité à raison de laquelle nous sommes appelés ses enfants [2]; et non plus ses esclaves asservis par la crainte, vu que la charité parfaite chasse la crainte [3], et que nous avons reçu l'Esprit de liberté, dans lequel nous crions Abba, Père [4]. Et comme, une fois réconciliés et rétablis dans l'amitié par la charité [5], nous pouvons connaître tous les secrets de Dieu, c'est pour cela qu'on dit du Saint-Esprit : « Il nous enseignera lui-« même toute vérité [6]. » C'est pour cela aussi que l'assurance dans la prédication de la vérité, dont les apôtres furent remplis lorsqu'il descendit sur eux [7], est à juste titre attribuée à la charité : parce que la défiance est le produit de la crainte, que la charité parfaite exclut. Voilà pourquoi encore il est appelé don de Dieu, En effet, pour jouir de ce qu'on sait, il faut l'aimer. Or jouir de la Sagesse de Dieu n'est pas autre chose que lui être uni par l'amour, et sans l'amour personne ne persévère dans ce qu'il apprend. Aussi l'appelle-t-on Esprit-Saint, parce que tout ce qui est sanctionné est sanctionné pour durer et que, sans aucun doute, sainteté vient de sanctionner, *sancire*. Les partisans de cette opinion s'appuient surtout de ces textes : « Ce qui est « né de la chair est chair, et ce qui est né de l'Es-« prit est esprit [8] ; — parce que Dieu est esprit [9]. » En effet il s'agit de notre génération, non de celle de la chair selon Adam, mais de la génération selon le Christ par le Saint-Esprit. Donc, s'il est question du Saint-Esprit dans ce passage : « Parce que Dieu est esprit, » il faut remarquer qu'on ne dit pas : parce que l'Esprit est Dieu, mais : « Parce que Dieu est Esprit ; » en sorte que la divinité même du Père et du Fils, laquelle divinité est le Saint-Esprit, serait là appelée Dieu. A quoi il faut ajouter un autre témoignage de l'apôtre saint Jean: « Parce que Dieu est amour [1]. » Ici encore on ne dit pas : L'amour est Dieu, mais : « Dieu « est amour, » pour faire comprendre que la divinité même est amour. Quant à cette énumération de choses connexes où il est dit : « Tout « est à vous, mais vous au Christ et le Christ « à Dieu [2], » et encore : « Le chef de la femme « c'est l'homme ; le chef de l'homme le Christ ; « et le chef du Christ, Dieu, » s'il n'y est pas fait mention du Saint-Esprit, ils disent que ce n'était point le cas, parce que dans les choses liées entre elles on n'a pas l'usage de mentionner le lien qui les unit. Aussi, en lisant attentivement, semble-t-on reconnaître la Trinité dans ce texte : « Puisque c'est de lui, et par « lui et en lui que sont toutes choses [3]. *De « lui*, c'est-à-dire de celui qui ne doit à personne ce qu'il est ; *par lui*, c'est-à-dire par le médiateur ; *en lui*, en celui qui renferme, c'est-à dire forme le lien qui unit.

20. Les adversaires de cette opinion objectent que ce lien, soit qu'on l'appelle divinité ou amour ou charité, n'est pas une substance ; ils demandent qu'on leur fasse voir une substance dans l'Esprit-Saint, et ne comprennent pas qu'on n'aurait pas pu dire : « Dieu est amour, » si l'amour n'était pas une substance. Ils jugent par analogie d'après le monde matériel ; car si deux corps sont unis de manière à être l'un près de l'autre, cette union n'est pas un corps, puisqu'elle n'est plus dès qu'on les sépare, sans qu'on puisse dire qu'elle s'est retirée ou éloignée comme on le dit des deux corps. Mais que ceux qui pensent ainsi purifient leur cœur, autant qu'ils le peuvent, de manière à voir qu'on ne raisonne pas ainsi de la substance de Dieu, comme s'il y avait en lui une substance et quelque accident de substance, qui ne soit pas substance ; tandis que tout ce qu'on peut imaginer de lui est substance. Il est vrai que tout cela est facile à dire, et même à croire : mais on n'en peut voir la raison que par un cœur pur. En résumé, que cette opinion soit vraie ou non, il faut tenir comme incontestable que nous devons dire Dieu le Père, Dieu le Fils, Dieu le

[1] Rom. v, 5. — [2] I Jean, III, 1. — [3] Ib. IV, 18. — [4] Rom. VIII, 15. — [5] Ib. v, 8-10. — [6] Jean, XVI, 13. — [7] Act. II, 4. — [8] Jean, III, 6. — [9] Ib. IV, 24.

[1] I Jean, IV, 16. — [2] I Cor. III, 22, 23. — [3] Rom. XI, 36.

Saint-Esprit ; que cependant il n'y a pas trois dieux, mais que cette Trinité est un seul Dieu ; que les trois personnes ne sont point de nature différente, mais de même substance ; que le Père n'est jamais le Fils ni le Saint-Esprit, mais que le Père est toujours le Père, le Fils toujours le Fils et le Saint-Esprit toujours le Saint-Esprit. N'affirmons rien au hasard sur les choses invisibles comme si nous les connaissions ; contentons-nous de croire, car on ne peut les voir qu'avec un cœur purifié, et celui qui les voit en cette vie, imparfaitement et en énigme, comme on l'a dit [1], ne peut faire que celui à qui il parle les voie, si les souillures du cœur l'en empêchent. Mais « bienheu- « reux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils ver- « ront Dieu [2]. » Voilà ce que nous croyons de Dieu notre créateur et notre rédempteur.

CHAPITRE X.

L'ÉGLISE. — LA RÉSURRECTION DE LA CHAIR.

21. Néanmoins, comme on ne nous a pas commandé seulement d'aimer Dieu, en disant : « Tu ai- « meras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, et de « toute ton âme et de tout ton esprit, » mais aussi notre prochain, puisqu'on ajoute : « Tu aimeras « ton prochain comme toi-même [3] ; » notre foi serait moins fructueuse, si elle n'embrassait aussi la société humaine pour y exercer les œuvres de la charité fraternelle.

Nous croyons donc encore à la sainte Eglise, qui est certainement catholique ; car les hérétiques et les schismatiques donnent aussi à leurs sectes le nom d'églises. Mais les hérétiques blessent la foi par leurs opinions erronées sur Dieu ; et les schismatiques, tout en croyant ce que nous croyons, détruisent la charité fraternelle par leurs coupables dissensions. C'est pourquoi les hérétiques n'appartiennent point à l'Eglise catholique, parce qu'elle aime Dieu ; ni les schismatiques, parcequ'elle aime le prochain ; aussi pardonne-t-elle facilement les fautes du prochain, parce qu'elle demande elle-même à être pardonnée par Celui qui nous a réconciliés avec lui, en effaçant tout le passé et en nous appelant à une vie nouvelle. Mais tant que nous ne serons pas arrivés à la perfection de cette vie, nous ne pouvons être sans péchés. Entre ceux-ci cependant, il y a des différences.

22. Ce n'est point le lieu de traiter ici de cette différence des péchés. Mais il faut croire fermement que nos fautes ne peuvent en aucune façon nous être pardonnées, si nous nous montrons inexorables pour pardonner aux autres [1]. Nous croyons donc encore la rémission des péchés.

23. Et comme l'homme est un composé de trois choses, l'esprit, l'âme et le corps, qui du reste se réduisent à deux, parce que l'âme est souvent prise pour l'esprit, car l'esprit est la partie raisonnable de l'âme, dont les animaux sont privés ; de ces trois choses, l'esprit est la première, la seconde est la vie qui résulte de l'union au corps et qui s'appelle âme, et la troisième le corps, la moins importante des trois, parce qu'elle est visible. Or toute cette créature gémit et est dans le travail de l'enfantement jusqu'à cette heure [2] ; cependant elle a donné les prémices de l'esprit, en croyant à Dieu et en acquérant déjà la bonne volonté. Cet esprit est aussi celui dont parle l'Apôtre quand il dit : « J'obéis par l'esprit à loi de Dieu [3] ; » et ailleurs : « Car le Dieu que je sers en mon esprit m'est « témoin [4]. » Mais quand l'âme convoite encore les biens charnels, on l'appelle chair. En effet certaine partie en elle résiste à l'esprit, non d'après la nature, mais par l'habitude du péché. Ce qui fait dire à l'Apôtre : « Par « l'esprit j'obéis à la loi de Dieu, mais, par la « chair, à la loi du péché. » Or cette habitude devient une nature par l'effet de la génération mortelle, résultat du péché du premier père. Voilà pourquoi il est écrit : « Et nous étions autrefois « par nature enfants de colère [5], » c'est-à-dire de vengeance ; ce qui nous a rendus esclaves de la loi du péché. Or la nature de l'âme est parfaite, quand elle est soumise à son esprit et qu'elle le suit dans son obéissance à Dieu. C'est pourquoi « l'homme animal ne perçoit pas ce « qui est de l'esprit de Dieu [6]. » Mais l'âme ne se soumet pas aussi vite à l'esprit pour faire le bien, que l'esprit se soumet à Dieu pour la vraie foi et la bonne volonté ; quelquefois on ne réprime qu'avec peine l'entraînement qui la porte aux choses charnelles et passagères. Cependant, comme elle se purifie en recouvrant la stabilité de sa nature sous la domination de l'esprit qui est son chef, ainsi que le Christ est le chef de l'esprit, il ne faut pas désespérer de voir le corps rendu à sa nature propre, moins promptement cependant que l'âme, et celle-ci moins encore que l'esprit, toutefois en temps opportun, au son de la dernière trompette, « quand les morts ressus- « citeront incorruptibles et que nous serons

[1] I Cor. XIII, 12. — [2] Matt. V, 8. — [3] Luc, X, 27.

[1] Matt. VI, 15. — [2] Rom. VIII, 22. — [3] Ib. VII, 25. — [4] Ib. I, 9. — [5] Eph. II, 3. — [6] I Cor. II, 14.

« changés. » Voilà pourquoi nous croyons la résurrection de la chair, non-seulement en ce sens que l'âme, maintenant appelée chair à cause de ses affections charnelles, sera restaurée ; mais parce que nous devons admettre sans hésitation que cette chair visible ressuscitera, elle qui est chair par nature, et dont l'âme prend le nom à raison de ses affections charnelles, mais non à cause de sa nature ; cette partie visible de nous-mêmes enfin, appelée proprement la chair. C'est elle en effet que l'apôtre Paul semble en quelque sorte indiquer du doigt, quand il dit : « Il faut que ce corps corruptible revête l'in- « corruptibilité. » Par cette expression *ce*, il dirige, pour ainsi dire son doigt sur elle. Or ce qui est visible peut se montrer du doigt ; car on pourrait dire que l'âme elle-même est aussi corruptible, puisque des mœurs vicieuses la corrompent. Quand l'Apôtre ajoute : « Et que ce corps « mortel revête l'immortalité [1], » il indique encore cette même chair visible et semble une fois encore la montrer du doigt ; car si on peut dire que l'âme est corruptible à cause de ses vices, on peut également l'appeler mortelle, puisque se séparer de Dieu est la mort de l'âme [2] ; et que c'est là son premier péché dans le paradis terrestre, au rapport des saintes Ecritures.

24. Donc, selon la foi chrétienne qui ne peut tromper, le corps ressuscitera. Celui qui trouve cela incroyable ne considère que la chair telle qu'elle est aujourd'hui, et non ce qu'elle sera un jour : car lorsqu'elle sera transformée en la nature des anges, ce sera simplement un corps, et non plus de la chair et du sang. En effet l'Apôtre, en parlant de la chair, dit : « Autre est la « chair des brebis, autre celle des oiseaux, autre « celle des poissons, autre celle des serpents ; il y « a aussi des corps célestes et des corps terrestres ; » il ne dit pas : Il y a aussi une chair céleste, mais : « des corps terrestes et des corps célestes. » Car toute chair est corps, mais tout corps n'est pas chair ; d'abord, dans les choses terrestres, le bois est un corps et n'est point une chair ; mais l'homme et l'animal sont corps et chair ; tandis que dans le ciel, il n'y a pas de chair, mais des corps simples et transparents, que l'Apôtre appelle spirituels, et que quelques-uns nomment éthérés. L'Apôtre ne contredit donc pas le dogme de la résurrection, quand il dit : « La chair « et le sang ne posséderont pas le royaume de « Dieu ; » il exprime simplement ce que deviendra un jour ce qui est aujourd'hui chair et sang [1].

Il faut conduire pas à pas à la foi celui qui ne croit pas à cette transformation de la nature de la chair. Demandez-lui d'abord si la terre peut-être changée en eau ; cela lui paraîtra possible, à cause de l'analogie de ces deux éléments. Demandez-lui ensuite si l'eau peut se changer en air ; il répondra que cela n'est pas incroyable, parce que ce sont deux choses rapprochées l'une de l'autre. Demandez-lui enfin si l'air peut se transformer en un corps éthéré, c'est-à-dire céleste ; le rapport de similitude le lui fera admettre volontiers. Or ce qu'il croit possible par gradation, à savoir que la terre soit convertie en un corps éthéré, pourquoi ne reconnaîtrait-il pas que la volonté du Dieu qui a fait marcher un corps humain sur les eaux, peut en faire autant, instantanément, « en un clin-d'œil, » comme dit l'Apôtre, sans transition, avec la rapidité merveilleuse que met ordinairement la fumée à se changer en feu ? Notre chair est en effet certainement faite de terre ; or les philosophes, sur l'autorité desquels on combat ordinairement le dogme de la résurrection, et qui prétendent qu'il ne peut y avoir de corps terrestres dans le ciel, les philosophes, dis-je, accordent qu'un corps peut-être changé et transformé en toute autre espèce de corps. La résurrection une fois opérée, nous serons affranchis de la condition du temps, et nous jouirons d'une vie éternelle, d'une charité ineffable et d'un état permanent et incorruptible. C'est alors que s'accomplira cette parole de l'Eriture : « La mort a été absorbée dans sa « victoire. O mort, où est ton aiguillon ? O mort, « où est ta puissance [2] ? »

25. Telle est la foi que l'on propose aux néophytes chrétiens dans un symbole abrégé. Ce symbole abrégé est connu des fidèles ; par lui ils croient pour se soumettre à Dieu, ils se soumettent à Dieu pour bien vivre, ils vivent bien pour purifier leur cœur, et ils purifient leur cœur pour comprendre ce qu'ils croient.

[1] I Cor. v, 52, 53. — [2] Eccli. x, 14.

[1] Rét. l. I, ch. 17. — [2] I Cor. xv, 39, 40 ; 50-54.

Traduit par M. l'abbé Devoille.

DE LA FOI ET DES ŒUVRES.

Réfutation de trois erreurs auxquelles l'auteur oppose les trois propositions suivantes : 1° On ne doit pas admettre indistinctement toute sorte de personnes au baptême ; la tolérance pour les pécheurs doit se concilier dans l'Église avec le maintien de la discipline ecclésiastique. 2° Il faut initier les catéchumènes aux mystères de la foi et tout ensemble aux devoirs de la vie chrétienne. 3° Celui qui a reçu le baptême est incapable, s'il ne réforme pas ses mœurs criminelles, d'arriver par la foi seule au salut éternel.

CHAPITRE PREMIER.

DOIT-ON ADMETTRE INDISTINCTEMENT TOUT LE MONDE AU BAPTÊME ET N'ENSEIGNER LA MORALE QU'APRÈS CE SACREMENT ?

1. Selon l'opinion de quelques personnes, on doit admettre indifféremment au bain sacré qui nous régénère en Jésus-Christ tous les hommes, même ceux qui ne consentiraient pas à réformer leur vie souillée des crimes et des infamies les plus notoires, et qui afficheraient la résolution de persévérer dans leurs désordres. Par exemple, un homme vit dans l'adultère. Si l'on en croit ces personnes, on doit lui conférer le baptême sans l'avertir de rompre cette liaison criminelle ; lors même qu'il y persévérait, qu'il se flatterait dans son cœur ou se vanterait publiquement d'y persévérer, il n'en faudrait pas moins l'admettre au baptême, et laisser devenir membre de Jésus-Christ l'homme qui veut rester celui d'une prostituée [1] ; on attendra qu'il soit baptisé pour lui apprendre l'énormité de on péché et les moyens de réformer ses mœurs. Dans leur opinion, c'est intervertir et confondre l'ordre des choses que d'enseigner à vivre en chrétien avant de baptiser ; il faut d'abord conférer le sacrement, puis inculquer les règles de la morale chrétienne ; si on les observe fidèlement, on agira selon son intérêt ; si on ne le veut pas et qu'en gardant la foi chrétienne, sans laquelle on serait condamné à la mort éternelle, on persévère dans toute sorte de crimes et d'infamies, on se sauvera, en passant comme par le feu; on aura le sort de celui qui a élevé sur le véritable fondement, c'est-à-dire, sur la doctrine de Jésus-Christ, un édifice, non d'or, d'argent et de pierres précieuses, mais de bois, de foin et de paille [1], en d'autres termes des œuvres non de justice et de pureté, mais d'injustice et d'impudicité.

2. Ces personnes semblent avoir soulevé cette controverse, parce qu'elles voyaient avec peine qu'on refusait le baptême aux hommes ou aux femmes qui, après avoir divorcé , avaient contracté un nouveau mariage . Une pareille union, en effet, n'est pas un mariage, mais un adultère, comme le déclare formellement Notre-Seigneur Jésus-Christ [2]. Ne pouvant donc nier l'adultère, si ouvertement reconnu par la Vérité elle-même dans ces sortes d'unions, et voulant toutefois faire admettre au baptême, par le poids de leurs suffrages, les pécheurs qu'elles voyaient assez aveuglément engagés dans les chaînes pour se résoudre, si on leur refusait le baptême, à vivre, à mourir même sans ce sacrement, plutôt que de s'affranchir des liens de l'adultère ; elles ont été poussées par une conpassion toute humaine à se charger de la cause de ces malheureux ; et tel a été leur zèle qu'elles ont pensé qu'on devait admettre au baptême pêle-mêle avec ces pécheurs, les scélérats et les débauchés, sans leur adresser aucun avis, sans les corriger par aucune réprimande, sans les transformer par la pénitence ; elles ont cru qu'ils encourraient la mort éternelle, sans le baptême, tandis que, par la grâce du baptême, ils se sauveraient à travers le feu, malgré leur obstination à vivre dans leurs dérèglements.

CHAPITRE II.

SALUT IMPOSSIBLE MEME APRÈS LE BAPTÊME SANS RÉFORME DES MOEURS.— SOUFFRIR LES PÉCHEURS DANS L'ÉGLISE SANS PRÉJUDICE DE LA DISCIPLINE.

3. Je réponds à ces personnes et je leur

[1] I Cor. VI, 15.

[1] I Cor. II, 11-15. — [2] Matt. XIX, 9.

déclare d'abord qu'on ne doit pas interpréter les passages où l'Ecriture signale dans le présent ou prédit pour l'avenir un mélange des bons et des mauvais dans l'Eglise, de manière à relâcher ou même à détruire la discipline dans sa rigeur et dans sa pureté : on ne serait plus alors éclairé par les saintes Lettres, mais abusé par son sens propre. Moïse, le serviteur de Dieu, a sans doute toléré avec une patience infinie ce mélange dans le peuple primitif : mais il n'en a pas moins condamné au glaive un grand nombre de coupables. Le prêtre Phinées surprit des adultères et les perça immédiatement du fer vengeur [1]. La dégradation, l'excommunication sont le symbole de ces châtiments, dans la discipline actuelle de l'Eglise, qui a fait rentrer dans le fourreau le glaive visible. Le saint Apôtre se résigne sans doute à gémir au milieu des faux frères [2], il permet à quelques prédicateurs, malgré la jalousie diabolique dont l'aiguillon les harcèle, d'annoncer Jésus-Christ [3]; mais il ne garde aucun ménagement pour le chrétien qui s'est marié avec la femme de son père : il ordonne qu'on rassemble l'Eglise et qu'on le livre à Satan, pour la mort de la chair et afin que son âme soit sauvée au jour du jugement de Notre-Seigneur Jésus-Christ [4] : lui-même en livre plusieurs à Satan, afin qu'ils apprennent à ne plus blasphémer [5]. Autrement les paroles suivantes n'auraient plus aucun sens : « Je vous ai écrit dans une première lettre de « rompre tout commerce avec les fornicateurs ; « je ne voulais pas parler des fornicateurs de ce « monde, ni des avares, ni des voleurs, ni des « idolâtres ; autrement vous seriez obligés à sor- « tir du monde. J'ai voulu vous dire que, si ce- « lui qui compte parmi les frères, est fornicateur, « ou idolâtre, ou avare, ou médisant, ou ivrogne, « ou voleur, vous ne deviez pas même manger « avec lui. A quel titre en effet jugerais-je les « infidèles ? N'est-ce pas sur les fidèles que s'é- « tend votre droit de juger ? Dieu jugera ceux « qui sont hors de l'Eglise : quant à vous, chassez « ce fléau du milieu de vous [6]. » Par ces mots, *du milieu de vous*, quelques-uns entendent l'obligation où nous sommes tous d'arracher de nous-mêmes le péché, en d'autres termes, de devenir bons. Mais soit qu'on entende qu'il faille livrer les méchants à la sévérité de l'Eglise et leur infliger la peine de l'excommunication, soit qu'on voie dans ce passage le devoir pour tout fidèle d'extirper le péché de son cœur par la pénitence et le changement de vie, il n'y a pas d'équivoque dans les paroles où l'Apôtre prescrit de n'avoir aucun commerce avec des frères souillés des vice qu'il vient d'énumérer, en d'autres termes, avec les gens décriés et perdus de réputation.

[1] Nomb. xxv, 5-8. — [2] II Cor. xi, 26. — [3] Philip. i, 15-18. — [4] Nom. xxv, 6-8— [5] I Ti. i, 20. — [6] I Cor. v, 9-15.

CHAPITRE III.

DANS QUEL ESPRIT FAUT-IL REPRENDRE LES PÉCHEURS ? PRÉCEPTES DU SEIGNEUR SUR LA MANIÈRE DE CORRIGER LES MÉCHANTS.

Quant à l'esprit de charité qui doit tempérer cette sévérité miséricordieuse, il ne se montre pas seulement dans le passage où l'Apôtre dit : « Afin « que son âme soit sauvée au jour du jugement « du Seigneur ; » il apparaît manifestement dans cet autre passage : « Si quelqu'un n'obéit pas à « ce que nous prescrivons dans notre lettre, no- « tez-le et n'ayez aucun commerce avec lui, afin « qu'il rougisse ; toutefois ne le regardez pas « comme un ennemi, mais reprenez-le comme « un frère [1]. »

4. Le Seigneur lui-même nous offre un modèle incomparable de patience : il a souffert jusqu'à la passion un diable parmi les douze Apôtres ; il a dit : « Laissez croître l'un « et l'autre jusqu'à la moisson, de peur « qu'en voulant arracher l'ivraie vous ne dé- « raciniez en même temps le bon grain [2] ; » il a prédit que ces filets, symbole de l'Eglise, qui s'étendent jusqu'au rivage, c'est-à-dire, jusqu'à la fin du monde, renfermeraient à la fois les bons et les mauvais poissons; enfin, dans une foule de passages, il a parlé expressément ou en parabole du mélange des bons et des mauvais. Toutefois a-t-il jamais ordonné de ne pas maintenir la discipline de l'Eglise ? Loin de là, il nous avertit d'en suivre les règles lorsqu'il dit : « Prends « garde; si ton frère a péché contre toi, va, et re- « prends-le seul entre toi et lui. S'il t'écoute, tu « auras gagné ton frère. Mais s'il ne t'écoute pas, « prends avec toi une ou deux personnes, afin que « tout soit avéré par l'autorité de deux ou trois té- « moins S'il ne les écoute pas, dis-le à l'Eglise. « S'il n'écoute pas l'Eglise, qu'il soit à tes yeux « comme un païen et un publicain [3]. » Il ajoute ce passage où il donne à la sévérité cette sanction redoutable : « Tout ce que vous délierez sur la « terre sera délié dans le ciel; tout ce que vous « lierez sur la terre sera lié dans le ciel. » Il

[1] II Thess. iii, 14, 15. — [2] Matt. xiii, 29, 30. — [3] Ib. xviii, 1-51.

nous défend encore de donner les choses saintes aux chiens [1]. Quand l'Apôtre dit : « Reprends les « pécheurs publics en présence de tout le mon- « de, afin d'intimider les autres [2]; » il ne contredit pas la parole du Seigneur : « Reprends-le « entre toi et lui. » C'est là en effet un double précepte qu'il faut appliquer en consultant les maladies différentes des pécheurs dont nous voulons la guérison et le salut, non la perte : le remède varie selon les personnes. La règle est donc différente, selon qu'il faut tolérer les mauvais avec indulgence, ou les reprendre et les corriger, les repousser et les retrancher de la communion des fidèles.

CHAPITRE IV.

ERREURS DE L'EXAGÉRATION ET DE SON CONTRAIRE DANS L'INTERPRÉTATION DES ÉCRITURES.

5. Tomber dans l'erreur, c'est ne pas garder un juste milieu; quand on ne voit qu'un côté de la vérité et qu'on se laisse aller à cette pente dangereuse, on ne songe plus aux autres témoignages de l'autorité divine, capables d'arrêter cette précipitation et de ramener à ce centre de vérité qui se trouve dans l'accord de tous les témoignages entre eux : c'est une source d'erreurs, non-seulement dans la question qui nous occupe, mais dans une foule d'autres. Par exemple, quelques-uns, ne considérant que les témoignages des Ecritures qui donnent à entendre qu'on doit adorer un Dieu unique, ont confondu le Père et le Saint-Esprit avec le Fils; d'autres, atteints pour ainsi dire d'une maladie toute contraire, n'ont fait attention qu'aux passages qui révèlent la Trinité, et, ne pouvant comprendre que l'unité en Dieu se conciliât avec la distinction des personnes, ils se sont crus fondés à reconnaître plusieurs substances en Dieu. Autre erreur. Quelques-uns ayant lu : « Il vaudrait mieux, « mes frères, s'abstenir de viande et ne pas « boire du vin [3], » et autres passages analogues, ont déclaré impurs, dans la création divine, tous les aliments qu'il leur a plu. D'autres venant à lire : « Tout ce que Dieu a créé est bon, et on ne « doit rejeter comme mauvais rien de ce qu'on « peut prendre avec actions de grâces [4], » ont abouti à un système de sensualité et de débauche, incapables d'éviter un défaut sans tomber dans un autre semblable ou même plus grave.

6. De là l'origine du débat qui nous occupe. Quelques-uns, ne considérant que les préceptes rigoureux qui nous commandent de réprimer les perturbateurs, de ne pas donner aux chiens les choses saintes, de tenir pour un païen le contempteur de l'Eglise, de retrancher du corps des fidèles le membre qui scandalise, troublent la paix de l'Eglise, et vont si loin, qu'ils s'efforcent d'arracher l'ivraie avant la moisson; aveuglés par leur préjugé, ils ne sentent pas qu'ils se séparent eux-mêmes de l'unité de Jésus-Christ. Voilà ce que nous soutenons contre les Donatistes; non pas contre ceux qui savent que Cécilien a été en butte à des accusations aussi fausses que calomnieuses, et qu'un sentiment fatal de respect humain empêche seul de renoncer à leur opinion pernicieuse; mais contre ceux à qui j'adresse ce langage : Lors même que ceux qui ont donné prétexte à votre schisme, eussent été mauvais, vous ne deviez pas moins rester fidèles à l'Eglise en supportant les pécheurs que vous étiez dans l'impuissance de corriger ou d'excommunier. D'autres entraînés dans une erreur tout opposée, ne sont plus frappés que des passages où le mélange des bons et des mauvais dans l'Eglise est signalé et prédit : ils n'ont appris que les préceptes qui nous recommandent la patience, sans penser que ces préceptes sont destinés à nous donner la force de garder la foi et la charité, malgré l'ivraie que nous voyons dans l'Eglise, et à nous empêcher de la quitter, sous prétexte que nous y remarquons de l'ivraie. Ainsi égarés, ils s'imaginent que l'on doit abolir la discipline de l'Eglise; ils veulent inspirer à ceux qui la gouvernent une fausse sécurité et réduisent leur fonction à prêcher ce qu'il faut faire ou ce qu'il faut éviter, en laissant tranquillement chacun suivre ses instincts.

CHAPITRE V.

NE PAS SE SÉPARER DE L'ÉGLISE A CAUSE DES MAUVAIS, ET MAINTENIR CONTRE EUX LA VIGUEUR DE LA DISCIPLINE.

7. Selon nous, la véritable doctrine consiste à régler notre conduite et nos pensées sur le témoignage de l'Ecriture, en les tempérant les uns par les autres; il faut tolérer les chiens dans l'Eglise, pour assurer la paix de l'Eglise même, et refuser les choses saintes aux chiens, quand le repos de l'Eglise n'en est pas troublé. Arrive-t-il par la négligence des supérieurs, par la

[1] Matt. VII, 6. — [2] I Tim. V, 20. — [3] Rois, XIV, 21. — [4] I Tim. IV, 4.

force naturelle des choses ou par surprise, qu'il se rencontre dans l'Eglise des pécheurs auxquels nous ne pouvons appliquer les censures ou les peines de la loi ecclésiastique? Gardons-nous d'ouvrir notre cœur à la pensée impie autant que dangereuse de nous séparer d'eux pour éviter la contagion de leurs péchés, de vouloir entraîner après nous des disciples, comme s'ils étaient des modèles d'innocence et de sainteté, et de les arracher à l'unité, sous prétexte de les dérober à l'influence des vices. Rappelons-nous les paraboles de l'Ecriture, les divins oracles ou du moins les exemples infaillibles qui nous montrent et nous prédisent que les mauvais seront mêlés avec les bons dans l'Eglise jusqu'à la fin du monde et jusqu'au jugement dernier, sans que leur participation aux sacrements nuise jamais aux justes qui n'auront pas trempé dans leurs péchés. Les chefs de l'Eglise, au contraire, ont-ils le pouvoir d'exercer leur autorité contre les méchants et les criminels, sans troubler la paix? Alors, si nous ne voulons pas nous endormir dans l'apathie et la mollesse, nous devons nous réveiller sous l'aiguillon des préceptes relatifs à la sévérité; c'est ainsi que nous dirigerons nos pas dans la voie du Seigneur en suivant la route que nous tracent les différents passages de l'Ecriture, sans cacher notre tiédeur sous le voile de la tolérance ni déguiser notre rigueur sous les apparences du zèle.

CHAPITRE VI.

FAUT-IL ADMETTRE AU BAPTÊME UN ADULTÈRE ET UN PÉCHEUR AVANT DE L'AVOIR CONVERTI? L'ENSEIGNEMENT DE LA MORALE NE DOIT-IL PAS PRÉCÉDER LE BAPTÊME?

8. Examinons donc, en observant le juste tempérament que recommande la saine doctrine, la question de savoir s'il faut admettre au baptême, sans prendre la moindre précaution pour ne pas donner aux chiens les choses saintes, et s'il faut pousser la tolérance au point de juger dignes de recevoir un sacrement aussi auguste ceux qui vivent ouvertement dans l'adultère et affichent la résolution d'y persévérer. Il est hors de doute qu'on ne les admettrait pas, si, dans les jours qu'ils doivent recevoir cette grâce et que, s'étant fait inscrire, ils se purifient dans l'abstinence, le jeûne et les exorcismes, on les voyait continuer de partager la couche même d'une épouse légitime et qu'ils refusassent d'observer, en cet instant solennel, la continence à laquelle ils ne sont pas soumis le reste du temps. A quel titre donc pourrait-on admettre à ce sacrement l'adultère qui refuse de se corriger, quand on écarte l'époux qui ne consent pas à un célibat temporaire?

9. Qu'on le baptise d'abord, répliquent-ils, et qu'on lui enseigne ensuite les règles de la morale. Sans doute, quand une personne tombe tout-à-coup en danger de mort, on lui fait faire un acte de foi à certaines formules qui renferment tous les dogmes en abrégé, et on lui confère le baptême, afin que, si elle vient à mourir, elle ne soit plus sous le coup de l'accusation qu'entraînaient ses fauts passées. Mais si on demande ce sacrement en pleine santé et en ayant le temps de s'instruire, peut-il y avoir, pour apprendre à devenir et à rester chrétien, un moment plus favorable que celui où l'on sollicite avec l'attention et dans l'attente provoquée par la religion elle-même, le sacrement destiné à fortifier la foi? Aurions-nous donc perdu la mémoire au point de ne plus nous rappeler l'attention et l'émotion qu'excitait en nous l'enseignement des cathéchistes, lorsque nous demandions le baptême et que nous avions le titre de postulants? Ne voyons-nous pas aussi, chaque année, dans quel esprit ceux qui viennent se régénérer dans l'eau sainte, se soumettent aux instructions, aux exorcismes, aux examens de conscience? Quel recueillement, quelle ferveur de zèle, quelle inquiétude mêlée d'espérance! Si ce n'est pas le moment d'apprendre le secret de mettre sa conduite en harmonie avec la grandeur du sacrement qu'on désire recevoir, quand se présentera-t-il? Sera-ce quand on l'aura reçu, et, qu'obstiné dans les fautes les plus graves même après le baptême, on sera moins un homme nouveau qu'un vieux coupable? Certes il y aurait une étrange contradiction à commencer par dire : « Revêtez l'homme nouveau ; » pour ajouter ensuite : « Dépouillez le vieil homme ; » quand l'Apôtre, suivant l'ordre naturel des choses, dit : « Dépouillez le vieil homme et revêtez l'homme nouveau [1], » et que le Seigneur lui-même s'écrie : « Personne ne coud une pièce neuve à un vieux « vêtement; personne ne met du vin nouveau « dans de vieilles outres [2]. » A quoi sert tout ce temps où l'on a le titre et le rang de catéchumène, sinon à apprendre en quoi consiste la foi et la conduite d'un chrétien, afin que, s'étant

[1] Col. III, 9, 10. — [2] Matt. IX, 16, 17.

éprouvé soi-même, on se présente pour manger à la table du Seigneur et pour boire à sa coupe? « Car celui qui mange et qui boit indignement, « mange et boit son propre jugement [1]. » Si l'on suit ces maximes tout le temps fixé sagement dans l'Eglise pour tenir au rang de catéchumènes ceux qui veulent prendre le nom du Christ, on redouble encore de vigilance et de zèle dans ces jours où l'on porte le titre de postulants, après s'être fait inscrire pour être baptisés

CHAPITRE VII.

UNE FEMME QUI, SANS LE SAVOIR, A ÉPOUSÉ UN HOMME DÉJA MARIÉ, DOIT-ELLE ÊTRE TENUE POUR ADULTÈRE?

10. Mais, objectent-ils, si une femme épouse à son insu un homme marié? — Eh bien! ou elle ignorera toujours cette bigamie, et dès lors elle ne sera jamais adultère; ou elle en sera instruite, et elle deviendra adultère, dès l'instant quelle entretiendra sciemment un commerce illégitime. C'est ainsi que, d'après le code rural, on est reputé à juste titre possesseur de bonne foi tant qu'on est à son insu le détenteur du bien d'autrui; mais du moment qu'on retient sciemment la propriété d'autrui, on est reputé possesseur de mauvaise foi et on mérite la qualification d'injuste. Loin de nous, je ne dis pas la compassion toute humaine, mais l'illusion qui nous ferait déplorer la censure des infamies comme une atteinte portée au mariage; surtout quand nous sommes dans la cité de Dieu, sur sa montagne sainte [2], en d'autres termes, dans cette Eglise, où le mariage n'est pas seulement une union, mais encore un sacrement si auguste qu'un mari n'a pas le droit de céder sa femme à un autre, comme autrefois Caton, dans la cité romaine, en donna un exemple qui provoqua, non le scandale, mais les applaudissements publics, au dire des historiens [3]. Il serait inutile de continuer cette discussion, puisque nos adversaires n'osent soutenir qu'il n'y a pas de péché en cette matière, encore moins nier qu'il y ait adultère, afin de ne pas se mettre en flagrante contradiction avec le Seigneur lui-même et le saint Evangile. En avançant qu'il faut admettre ces pécheurs au baptême et à la table du Sauveur, malgré leur résolution hautement avouée de repousser toute censure, que dis-je? qu'il faut éviter de leur adresser aucun reproche à ce sujet et ajourner leur instruction, afin de les considérer comme de bon grain, s'ils se soumettent à l'observation des règles en se corrigeant de leurs fautes, et de les tolérer au même titre que l'ivraie, s'ils sont rebelles; en avançant, dis-je, cette opinion, on montre assez qu'on n'est pas disposé à défendre de pareils égarements ou à les taxer de légèretés et de peccadilles. Et quel est le chrétien, animé d'une sincère espérance, qui consentirait à ne pas flétrir l'adultère ou à l'atténuer?

11. On croit cependant avoir déduit des saintes Ecritures la règle qui apprend soit à corriger soit à tolérer ces fautes dans le prochain, quand on a cité l'exemple des Apôtres; on produit quelques passages de leurs lettres où l'on remarque en effet qu'ils ont initié aux mystères de la foi avant d'enseigner les règles de la morale. On veut en conlure qu'il faut se borner à transmettre aux catéchumènes le principe de la foi et ne donner qu'après le baptême les instructions capables de réformer les mœurs. Eh quoi! ont-ils lu quelques lettres des Apôtres adressées, les unes à ceux qui se disposaient à recevoir le baptême, exclusivement consacrées à la question de foi; les autres, à ceux qui étaient baptisés, sans autre objet que des préceptes pour éviter les péchés et pour régler les mœurs? Or, s'il est avéré que leurs lettres sont adressées à des chrétiens déjà baptisés, pourquoi contiennent-elles tout ensemble une exposition du dogme et de la morale? Irait-on jusqu'à dire qu'il faut scinder cet enseignement avant le baptême et le communiquer ensuite dans son ensemble? Si cette conséquence est absurde, il faut bien reconnaître que les Apôtres, dans leurs lettres, ont imprimé ce double caractère à leur enseignement: si d'ordinaire ils ont initié à la foi, avant d'exposer les règles de la morale, c'est que la foi précède nécessairement dans l'homme la vie honnête. Car toute bonne action accomplie par l'homme ne mérite au fond cette qualification qu'autant qu'elle s'attache à la piété qui a Dieu pour objet. Si quelques personnes poussaient la simplicité et l'ignorance jusqu'à croire que les Apôtres ont adressé ces lettres aux catéchumènes, elle seraient forcées de reconnaître qu'il faut simultanément exposer à ceux qui se préparent au baptême le dogme et les règles morales qui en découlent: autrement leur argumentation aurait pour conséquence rigoureuse

[1] I Cor. XI, 28, 29. — [2] Ps. XL VII, 2, 3. — [3] Plutarque, *Biogr. de Caton d'Utique.*

de nous condamner à lire aux catéchumènes le commencement des lettres où les Apôtres exposent le dogme, aux fidèles, la fin, où ils retracent les devoirs de la vie chrétienne. Rien ne serait plus déraisonnable qu'une telle prétention.

Ainsi on ne peut tirer des lettres des Apôtres aucune preuve à l'appui de l'opinion selon laquelle le baptême devrait être conféré sans autre titre que la foi, et les instructions morales, remises après le baptême, sous prétexte qu'au début de leurs lettres les Apôtres ont insisté sur le dogme et ont fini naturellement par exhorter les fidèles à bien vivre. Car, bien que ce double enseignement soit, l'un au début, l'autre à la fin, il faut souvent le transmettre dans son ensemble aux catéchumènes comme aux fidèles, à ceux qui se disposent au baptême comme à ceux qui l'ont reçu, pour les instruire ou pour raminer leur souvenir, pour leur apprendre à confesser la foi ou les y confirmer : ainsi l'exige la saine et exacte doctrine. Qu'on ajoute donc à la lettre de Pierre, à celle de Jean, dont on cite quelques témoignages, les lettres de Paul et des autres Apôtres : il n'y faudra voir que leur méthode d'exposer le dogme et d'y subordonner la morale, méthode que j'ai fort clairement exposée si je ne me trompe.

CHAPITRE VIII.

PIERRE A PRÊCHÉ AVANT LE BAPTÊME LA FOI ET LA PÉNITENCE.

12. Mais dans les Actes des Apôtres, ajoute-t-on, Pierre, en s'adressant à ceux qui, après avoir reçu sa parole, furent baptisés au nombre de trois mille en un seul jour, ne leur prêche que la foi en Jésus-Christ. Lorsqu'ils eurent dit : « Que « ferons-nous ? » Pierre leur répondit : « Faites « pénitence, et que chacun de vous soit baptisé au « nom du Seigneur Jésus pour la rémission de vos « péchés et vous recevrez le don du Saint-Esprit. » Pourquoi donc ne pas remarquer ce mot : « Faites « pénitence ? » Car la pénitence consiste à se dépouiller de la vie ancienne pour revêtir dans le baptême une vie nouvelle. Or, que gagnera-t-on à faire pénitence des œuvres de mort, si on ne renonce pas à l'adultère et à toutes les voluptés criminelles où se renferme l'amour du monde ?

13. Il n'a voulu, ajoute-t-on encore, que les aire renoncer par la pénitence à l'incrédulité. C'est un étrange préjugé, pour ne pas employer d'expression plus sévère, que de vouloir appliquer seulement à l'incrédulité les paroles : *Faites pénitence*. Car il faut changer sa vie passée en une vie nouvelle, d'après la doctrine de l'Evangile, à laquelle vient se joindre le passage de l'Apôtre, conçu dans le même sens : « Que le « voleur ne dérobe plus[1], » et une foule de textes où l'on enseigne en détail à dépouiller le vieil homme pour revêtir l'homme nouveau. Les expressions même de saint Pierre auraient été suffisantes pour convaincre, si on avait voulu les peser avec attention. Après avoir cité ces paroles : « Faites pénitence et que chacun de vous se fasse « baptiser au nom de Jésus-Christ pour la « rémission de ses péchés, et vous recevrez le don « du Saint-Esprit ; car la promesse en a été faite « à nous et à nos enfants, ainsi qu'à tous ceux qui « sont éloignés, et à tous les hommes que le Sei- « gneur notre Dieu a appelés ; » l'écrivain sacré ajoute immédiatement : « il les exhortait encore « par plusieurs autres discours et s'écriait : Sau- « vez-vous de cette génération perverse. » Ils accueillirent ces paroles avec ardeur, crurent et furent baptisés ; et il y eut en ce jour-là environ trois mille personne qui se joignirent aux Apôtres[2]. Comment ne pas voir ici que Pierre faisait un long discours, abrégé par le narrateur, pour les tirer de cette génération perverse ? Car le principe qu'il s'attachait par de longs discours à faire entrer dans les esprits, n'est indiqué qu'en raccourci. L'idée essentielle est formulée en ces termes : « Sauvez-vous de cette génération perverse ; » et pour les faire adopter Pierre se livrait à une longue exhortation. Là il condamnait les œuvres de mort, auxquelles s'abandonnent les pécheurs attachés au présent, et faisait sentir la perfection de la vie pure, à laquelle s'attachent fidèlement ceux qui se sont séparés de cette génération impie. Qu'on essaie maintenant de prouver qu'il suffit de la foi en Jésus-Christ pour se sauver de ce monde pervers, lors-même qu'on resterait plongé dans toutes sortes de turpitudes et qu'on afficherait même l'adultère! Et comme une telle opinion est impie, il faut reconnaître que les catéchumènes sont obligés d'apprendre non-seulement ce qu'il faut croire, mais encore ce qu'il faut pratiquer pour se sauver des erreurs du monde ; car, pour y réussir, ils doivent apprendre à conformer leur conduite à leur croyance.

[1] Eph. IV, 28. — [2] Act, II, 38-41.

CHAPITRE IX.

EXEMPLE DE L'EUNUQUE BAPTISÉ APRÈS AVOIR PROFESSÉ LA FOI : ABUS QU'ON EN FAIT.

14. L'Eunuque que baptisa Philippe, dit-on encore, ne prononça que ces paroles : « Je crois que « Jésus-Christ est le Fils de Dieu. » Sur cette déclaration, il reçut immédiatement le baptême. Faut-il donc conclure de là qu'il suffit de faire la même réponse pour être baptisé sur le champ? Faut-il que le catéchiste reste muet et n'exige aucune profession de foi sur le Saint-Esprit, la sainte Eglise, la rémission des péchés, la résurrection des morts; qu'il se borne à dire que Notre-Seigneur Jésus-Christ est le Fils de Dieu, sans parler de son incarnation dans le sein d'une vierge, de sa passion, de sa mort sur la croix, de son ascension au ciel, où il est assis à la droite du Père? Si la réponse de l'Eunuque : « Je crois « que Jésus-Christ est le Fils de Dieu, » a été, aux yeux de Philippe, une raison suffisante pour l'admettre immédiatement au baptême; pourquoi ne pas imiter son exemple? pourquoi ne pas supprimer aussi, nous, les conditions que nous regardons comme indispensables pour baptiser même en cas de nécessité, je veux dire ces questions sur les mystères auxquelles le cathécumène doit répondre, n'eût-il pas le temps de les graver dans sa mémoire? Mais si l'Ecriture a passé sous silence et nous a laissé le soin de suppléer l'entretien de Philippe avec l'Eunuque pour le préparer au baptême, elle nous a fait clairement entendre par ces mots : « Philippe le baptisa[1], » que toutes les conditions furent remplies, conditions qui, pour n'être pas exprimées dans l'Ecriture où il fallait abréger, n'en sont pas moins obligatoires, comme nous le savons par une tradition constante? Il faut interpréter de la même manière le passage où il est dit que Philippe annonça à l'Eunuque le Seigneur Jésus : nul ne doute qu'il ne lui révéla tous les principes du catéchisme qui ont trait à la conduite et aux mœurs de tout croyant en Jésus-Christ. Qu'est-ce qu'annoncer Jésus-Christ? Ce n'est pas seulement dire ce qu'il faut croire, mais ce qu'il faut pratiquer, quand on veut devenir un de ses membres; que dis-je? C'est enseigner tous les dogmes relatifs à Jésus-Christ, non-seulement sa filiation divine, sa naissance selon la chair, les douleurs et les causes de sa passion, les effets de sa résurrection, la promesse et le don qu'il a faits de l'Esprit-Saint aux fidèles, mais encore les vertus qu'il veut trouver dans les membres dont il est le chef, pour les chercher, les former, les aimer, les affranchir et les conduire à la gloire de la vie éternelle. Révèle-t-on ces vérités, soit avec précision et en abrégé, soit avec abondance et en détail? on annonce Jésus-Christ : on n'omet rien en effet de ce qui concerne la foi et tout ensemble la conduite des fidèles.

[1] Act. VIII, 35-38.

CHAPITRE X.

NE SAVOIR QUE JÉSUS-CHRIST. FAUSSE DISTINCTION SUR LES DEUX PRÉCEPTES DE L'AMOUR.

15. On peut faire le même raisonnement sur le passage suivant de Saint Paul, cité également dans cette controverse : « J'ai estimé ne savoir parmi « vous que Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié[1]. » A entendre nos frères, ce texte n'implique qu'une chose, baptiser d'abord et enseigner ensuite les règles de la vie chrétienne. Voilà, ajoutent-ils, ce qui suffisait amplement à cet Apôtre qui pourtant leur disait que : lors même qu'ils auraient dix mille maîtres en Jésus-Christ, ils n'ont pas néanmoins plusieurs pères en Jésus-Christ, puisque c'est lui seul qui les a engendrés en Jésus-Christ par l'Evangile[2]. Prétendent-ils que celui qui les a engendrés en Jésus-Christ, quoiqu'il rende grâces à Dieu de ce qu'il n'a baptisé aucun d'eux si ce n'est Crispe, Caïus et Stéphanus[3], ne leur ait enseigné que le crucifiement de Jésus? Pourquoi ne pas ajouter qu'en les engendrant par l'Evangile, il ne leur a pas même appris que Jésus-Christ était ressuscité? Mais s'il ne leur a prêché que Jésus crucifié, d'où vient qu'il leur a dit : « Je vous ai enseigné « avant tout que Jésus-Christ est mort selon les « Ecritures[4], » et que selon les Écritures encore « il a été enseveli et qu'il est ressuscité le troisième « jour? » S'ils n'entendent pas ainsi le texte et qu'ils prétendent que ces dogmes ne font qu'un avec celui de Jésus crucifié, à la bonne heure; mais qu'ils sachent alors que le mystère de Jésus crucifié renferme une foule d'enseignements, celui-ci surtout : « Notre vieil homme a été cru- « cifié avec Jésus-Christ, afin que le corps de pé- « ché soit anéanti et que nous ne soyons plus les « esclaves du péché[5]. » De là vient encore qu'en parlant de lui-même l'Apôtre dit : « Quant à moi, « à Dieu ne plaise que je me glorifie en autre chose « qu'en la croix de Jésus-Christ, par qui le monde « est crucifié pour moi comme je suis crucifié « pour le monde[6]. » Qu'ils réfléchissent et qu'ils

[1] I Cor. II, 2. — [2] Ib. IV, 15. — [3] Ib. I, 14-16. — [4] Ib. XV, 3, 4. — [5] Rom. VI, 6. — [6] Gal. VI, 14.

comprennent comment s'enseigne et s'apprend le mystère de Jésus crucifié ; qu'ils voient bien que, membres de son corps nous sommes nous-mêmes crucifiés au monde sur sa croix ; en d'autres termes, que nous mettons un frein aux désordres de la concupiscence ; par conséquent qu'on ne peut souffrir l'adultère ouvertement avoué chez ceux qui sont formés par la croix du Sauveur. L'Apôtre Pierre développe aussi ce mystère de la croix, c'est-à-dire, de la Passion de Jésus-Christ et recommande à ceux qui ont été consacrés par elle de ne plus pécher. Il s'exprime ainsi : « Puisque Jésus-Christ a souf-« fert la mort selon la chair, armez-vous de cette « pensée, que quiconque est mort selon la chair, « a cessé de pécher, en sorte que durant tout le « temps qui lui reste à vivre dans la chair, il ne vit « plus selon les passions des hommes, mais d'a-« près la volonté de Dieu [1], » et la suite, où il montre, d'après ce principe, que pour appartenir à Jésus crucifié, c'est-à-dire, ayant souffert dans sa chair, il faut crucifier dans son corps les désirs de la chair et conformer sa conduite à l'Evangile.

16. Dois-je ajouter qu'ils voient une preuve à l'appui de leur opinion dans les deux préceptes qu'contiennent, selon le Seigneur, la Loi et les Pro phètes ? Comme il est dit : « Voici le premier com-« mandement : Tu aimeras le Seigneur ton Dieu « de tout ton cœur, de toute ton âme, de tout ton « esprit. Et voici le second qui est tout semblable « au premier : Tu aimeras ton prochain comme « toi-même [2], » ils croient que le premier, où l'on prescrit d'aimer Dieu, s'applique aux catéchumènes, tandis que le second, qui semble avoir trait aux rapports de la société humaine, conient à ceux qui ont reçu le baptême. Ils ne songent plus qu'il a été écrit : « Si tu n'aimes pas ton « frère que tu vois, comment peux-tu aimer Dieu « que tu ne vois pas [2] ? » et dans la même Epître de Jean : « Si quelqu'un aime le monde, l'amour du « Père n'est pas en lui [3]. » Or toutes les turpitudes d'une conduite infâme ne se rattachent-elles pas à l'amour du monde ? Par conséquent le premier commandement, qui ne concerne selon eux que les cathécumènes, ne peut s'observer indépendamment des bonnes mœurs. Je ne veux pas insister davantage ; à les bien examiner, ces deux préceptes sont unis par un lien si étroit, que l'amour de Dieu ne peut se rencontrer chez celui qui n'aime pas son prochain, ni l'amour du prochain, chez celui qui n'aime pas Dieu. Mais ce serait sortir de la question que d'insister plus longtemps sur ces deux commandements.

[1] I Pierre, IV, 1, 2. — [2] Matt. XXIII, 37-40 — [3] I Jean, IV, 20. — [4] Ib. II, 15.

CHAPITRE XI.

LES ISRAELITES ONT PASSÉ LA MER ROUGE AVANT DE RECEVOIR LA LOI.

18. Mais, objectent-ils, le peuple d'Israël a d'abord traversé la mer Rouge, qui est la figure du Baptême : ce n'est que plus tard qu'il a reçu la loi destinée à lui tracer ses devoirs. Pourquoi donc enseignons-nous le symbole aux catéchumènes et exigeons-nous qu'ils le récitent ? Car on n'a rien demandé de pareil à ceux que Dieu a tirés des mains des Egyptiens à travers les flots de la mer Rouge. Mais s'ils ont assez de bon sens pour voir que la préparation au baptême était représentée par les mystères qui précédèrent le passage de la mer Rouge, le sang de l'agneau empreint sur les portes, les azymes de vérité et de sincérité [1] ; pourquoi ne voient-ils pas du même coup que la sortie de l'Egypte figurait ce renoncement au péché, auquel s'engagent les catéchumènes ? Voilà ce que Pierre a en vue dans le passage déjà cité : « Faites péni-« tence et que chacun de vous soit baptisé au « nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; » car il semble dire : Quittez l'Egypte et traversez la mer Rouge. Aussi l'Apôtre dans l'Epître aux Hébreux cite-t-il, parmi les principes élémentaires que doit suivre un catéchumène, la pénitence pour les œuvres de mort. Car il s'exprime ainsi : « Lais-« sant donc de côté les premiers éléments de la « doctrine chrétienne, élevons-nous aux principes « qui la couronnent sans nous arrêter à jeter de « nouveau les fondements de la pénitence pour les « œuvres de mort, de la foi en Dieu, de la doctrine « du baptême, de l'imposition des mains, de la res-« surrection des morts et du jugement éternel [2]. » Tous ces principes élémentaires rentrent donc, d'après le témoignage clair et précis de l'Ecriture, dans l'initiation des catéchumènes. Or, qu'est-ce que faire pénitence pour les œuvres de mort, sinon mourir à tous les péchés pour vivre ? Et que faudra-t-il compter parmi les œuvres de mort, si l'on en retranche l'adultère et la fornication ? Il ne suffit pas de s'engager à renoncer à tous ces désordres : il faut que tous les péchés passés, qui semblent s'attacher à nos pas, soient effacés dans le bain de la régénération, de même qu'il eût été inutile aux Israëlites de sortir de

[1] Ex. XII-XIV. — [2] Héb. VI, 1, 2.

l'Egypte, si la multitude d'ennemis attachés à les poursuivre n'eût trouvé la mort dans les flots même qui s'ouvrirent devant le peuple de Dieu et assurèrent sa liberté. En déclarant qu'on ne veut pas renoncer à l'adultère, peut-on entrer dans la mer Rouge, puisqu'on se refuse à quitter l'Egypte? D'ailleurs ils ne remarquent point par quel commandement s'ouvre la loi qui fut donnée aux Hébreux après le passage de la mer Rouge : « Tu n'auras point d'autre Dieu que moi : « Tu ne te feras d'idoles ni d'images d'aucun des « êtres qui sont dans l'air, sur la terre, dans l'eau « et sous la terre; tu ne les adoreras ni ne les servi- « ras[1], » et la suite, où ce commandement est développé. Que nos adversaires aillent donc contre leur propre assertion et reconnaissent qu'il faut enseigner tout ensemble l'adoration d'un seul Dieu et le mépris de l'idolâtrie, non aux catéchumènes, mais seulement aux chrétiens déjà baptisés ; qu'ils ne viennent plus soutenir qu'il faut se contenter d'initier à la foi en Dieu, avant le baptême, et renvoyer après la baptême les instructions sur la morale comme sur le second commandement relatif à l'amour du prochain. La loi que le peuple reçut après le passage de la mer Rouge, symbole du baptême, comprend ces deux points à la fois; les préceptes n'y sont pas divisés en deux parties dont l'une aurait été destinée à enseigner au peuple le mépris de l'idolâtrie, avant le passage de la mer Rouge, l'autre, consacrée à lui apprendre plus tard l'obligation d'honorer son père et sa mère, d'éviter l'adultère, le meurtre, enfin tous les principes qui établissent l'honnêteté et la sécurité dans les rapports des hommes entre eux.

CHAPITRE XII.

CONSÉQUENCE FACHEUSE A LAQUELLE ABOUTIT LE SYSTÈME CONTRAIRE.

18. Je suppose qu'un homme demande le baptême, en déclarant qu'il ne renoncera au culte des idoles qu'autant qu'il le jugera à propos dans la suite, et que dans ces dispositions, il réclame la faveur immédiate du baptême et aspire à devenir le temple du Dieu vivant, malgré son idolâtrie et sa résolution de persévérer dans cet abominable sacrilége. Je demande à mes adversaires s'ils consentiraient à reconnaître même pour un catéchumène un pareil homme. Ils vont s'écrier, je n'en doute pas, qu'il est impossible de l'admettre; leur cœur ne peut leur inspirer d'autre pensée. Qu'ils expliquent donc, d'après des témoignages de l'Ecriture capables d'autoriser leur opinion, à quel titre ils osent combattre et repousser la demande d'un homme qui proteste contre eux en s'écriant : je connais et j'adore Jésus crucifié, je crois que Jésus-Christ est le Fils de Dieu; ne me faites pas attendre davantage, ne me demandez rien de plus. L'Apôtre n'imposait qu'une condition à ceux qu'il engendrait par l'Evangile : c'était de reconnaître Jésus crucifié. L'Eunuque sur la simple réponse qu'il croyait que Jésus-Christ était le Fils de Dieu, reçut sans délai le baptême des mains de Philippe. Pourquoi donc m'interdire le culte des idoles, au lieu de me marquer du signe de Jésus-Christ, avant que je ne quitte ce monde ? Quant au paganisme, je l'ai sucé avec le lait, j'y suis retenu par la force de l'habitude. Je vous obéirai quand je le pourrai, à mon heure; et quand même je ne le ferais pas, je pourrai du moins finir mes jours, marqué du signe de Jésus-Christ, et Dieu n'aura pas à vous demander compte de mon âme. Que répondre à ce langage ? Consentiront-ils à admettre ce païen ? A Dieu ne plaise ! je ne saurais croire qu'ils en viennent à cette extrémité. Que pourraient-ils donc lui répondre, surtout s'il ajoute qu'on aurait dû ne pas l'avertir de renoncer à l'idolâtrie, au même titre qu'on n'enseigna rien au peuple primitif avant le passage de la mer Rouge, parce que toutes ces vérités étaient renfermées dans la loi qu'il reçut hors de l'Egypte, après sa délivrance. Sans doute ils vont répondre à cet homme : Tu deviendras le temple de Dieu, après avoir reçu le baptême : Or l'Apôtre dit : « Quel rapport y a-t-il entre le temple de « Dieu et les idoles[1] ? » — Pourquoi ne songent-ils pas qu'on peut encore dire : Tu deviendras membre de Jésus-Christ après avoir reçu le baptême : or les membres de Jésus-Christ ne peuvent être ceux d'une prostituée : c'est encore là le langage de l'Apôtre ; et il dit ailleurs : « N'allez-pas vous « tromper : Ni les fornicateurs, ni les idolâtres, « (pour abréger la citation) n'hériteront du royau- « me de Dieu. » Pourquoi donc refuser le baptême aux idolâtres et croire qu'on peut y admettre les fornicateurs, quand l'Apôtre déclare aux adultères et aux autres pécheurs : « Voilà ce que vous « avez été autrefois ; mais vous avez été purifiés, « vous avez été sanctifiés, vous avez été purifiés au « nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ et par l'Es-

[1] Ex. xx, 4, 5.

[1] I Cor. vi, 16.

« prit de notre Dieu [1]. » Par quel motif, quand on peut repousser l'adultère et l'idolâtre, permettre au premier de se présenter au baptême sans qu'il renonce à son commerce criminel, et le défendre au second, puisqu'on dit à l'un comme à l'autre : « Voici ce que vous avez été, mais vous « avez été purifiés? » Ce qui préoccupe nos adversaires, c'est la pensée qu'on se sauvera infailliblement, quoique en passant par le feu, si on a cru en Jésus-Christ, si on a été marqué de son signe, en d'autres termes, si on a été baptisé, eût-on poussé l'indifférence à reformer ses mœurs au point de vivre dans le péché. Mais je vais bientôt examiner, avec l'aide de Dieu, ce qu'il faut penser sur ce point d'après l'Ecriture.

CHAPITRE XIII.

JEAN-BAPTISTE ET SES PRÉCEPTES DE MORALE. JÉSUS-CHRIST ET SES COMMANDEMENTS.

19. Le point que j'examine encore en ce moment, c'est toujours de savoir s'il faut, comme le pensent nos adversaires, enseigner à ceux qui sont baptisés les règles de la vie chrétienne et se contenter d'inculquer la foi aux catéchumènes. S'il en était ainsi, Jean-Baptiste, sans parler des nombreux passages déja cités, aurait-il tenu ce langage à ceux qui se présentaient à son baptême : « Race de « vipères, qui vous a appris à fuir devant la colère «qui vous menace? Faites donc de dignes fruits de «pénitence [2]; » et le reste du passage qui roule non sur la foi mais sur les bonnes œuvres. Aussi quand les soldats vinrent lui demander : « Que « ferons-nous ? » il ne leur dit pas : en attendant croyez et faites-vous baptiser; plus tard vous apprendrez ce qu'il faut faire. Non : il commence par les avertir, en véritable précurseur, de préparer, la voie au Seigneur qui allait descendre dans leur cœur, et il leur répond : » N'employez ni «la violence ni la fraude contre personne, et con- « tentez-vous de votre paie. » Même réponse aux publicains qui lui demandaient ce qu'ils devaient faire : « N'exigez rien au-delà de ce qui vous a « été ordonné [3]. » En ne rapportant que ces traits, l'Evangéliste, dont le dessein n'était pas de citer tous les articles du catéchisme, fait clairement entendre que le devoir du catéchiste est de faire des leçons et des exhortations morales à ceux qu'il dispose au baptême. Je suppose même qu'ils eussent répondu à Jean : Nous ne ferons pas de dignes fruits de pénitence, nous voulons persévérer dans nos violences, nos fraudes, notre usure, et qu'une pareille déclaration ne l'eût pas empêché de les baptiser ; dans cette hypothèse, on ne saurait encore conclure, au point où la discussion est arrivée, que l'instuction qui doit apprendre au catéchumène à bien vivre, ne doit pas être subordonnée au temps où il doit recevoir le baptême. Jean-Baptiste en effet instruit les publicains et les soldats au moment de les baptiser.

20. D'ailleurs, pour ne pas rappeler d'autres passages, quelle est la réponse du Seigneur à ce riche qui lui demandait quel bien il devait faire pour acquérir la vie éternelle? La voici, qu'ils la repassent dans leur esprit: « Si tu veux entrer dans la « vie, garde les commandements. — Quels com- « mandements? lui-dit-il. » Le Seigneur lui rappela alors les commandements de la Loi : « Tu ne « tueras point, tu ne commettras point d'adultère, » et le reste. Le riche ayant répondu qu'il avait gardé ces commandements dès sa jeunesse, le Seigneur ajouta le précepte qui renferme la perfection évangélique, celui de vendre tous ses biens et de les convertir en aumônes aux pauvres, afin d'avoir un trésor dans le ciel et de s'attacher au Seigneur qui lui parlait [1]. C'est à nos adversaires de prendre garde que ce personnage n'a pas été invité à croire et à se faire baptiser, seul moyen d'après eux d'acquérir la vie éternelle, mais qu'il a été instruit des règles de conduite que la foi seule apprend à suivre docilement. Nous ne voulons pas en effet conclure du silence que le Seigneur a gardé sur la nécessité d'inculquer la foi, qu'il faut se borner à instruire des règles de la morale ceux qui aspirent à se sauver. Le dogme et la morale sont liés par un rapport indissoluble, comme je l'ai déjà dit, car l'amour de Dieu ne peut exister chez celui qui n'aime pas le prochain, ni l'amour du prochain chez celui qui n'aime pas Dieu. Aussi l'Ecriture mentionne-t-elle tantôt un précepte moral, tantôt un dogme, au lieu de formuler la doctrine dans son ensemble, afin de faire comprendre que l'un ne va pas sans l'autre. En effet, croire en Dieu, c'est s'obliger à accomplir les commandements de Dieu, et pour accomplir les commandements de Dieu il faut nécessairement croire en lui.

CHAPITRE XIV.

LA FOI SANS LES ŒUVRES NE SUFFIT PAS POUR ÊTRE SAUVÉ.

21. Arrivons donc à cette erreur que doivent

[1] I Cor. VI, 15, 9, 10, 11. — [2] Matt. III, 7, 8. — [3] Luc, III, 12-14.

[1] Matt. XIX, 17-21.

rejeter toutes les âmes chrétiennes, si elles ne veulent perdre la félicité éternelle en se berçant de la fausse opinion que la foi suffit pour la conquérir, et qu'il ne faut s'inquiéter ni de bien vivre ni de marcher par le sentier des bonnes œuvres dans la voie du Seigneur. A l'époque même des Apôtres, on se fonda sur quelques passages un peu obcurs et mal interprétés de saint Paul pour lui prêter cette pensée : « faisons le mal afin « qu'il en arrive un bien [1], » par ce qu'il avait dit ailleurs : « La loi qui a suivi le péché d'Adam, « n'a fait qu'augmenter les transgressions : mais « où le péché avait abondé la grâce a encore abon- « dé davantage [2]. » Ce texte s'applique à ceux qui, après avoir reçu la Loi avec une confiance orgueilleuse dans leurs forces, n'ont pas imploré avec une foi sincère la grâce divine, pour triompher des désordres de la concupiscence, et se sont chargés, en transgressant la Loi, d'iniquités plus graves et plus multipliées sous le poids de cette lourde responsabilité, ils ont eu recours à la foi pour attirer sur eux la miséricorde qui pardonne et le secours du Dieu qui a fait le ciel et la terre [3]; ils ont voulu ainsi, sous l'inspiration de la charité répandue dans leurs cœurs par le Saint-Esprit, accomplir avec amour tous les préceptes qui combattent la concupiscence du monde, selon la prédiction du Psalmiste : «Leurs faiblesses se sont multipliées ; ils « ont redoublé d'ardeur [4].» Lors donc que l'Apôtre avance qu'un homme peut-être justifié sans les pratiques extérieures de la loi [5], sa pensée n'est pas de condamner les actes de justice accomplis après qu'on a reçu et confessé la foi, mais d'apprendre aux chrétiens qu'on peut être sauvé par la foi, quand même on n'aurait pas auparavant pratiqué la loi. Les œuvres sont la conséquence de la justification, elles n'en sont pas le principe. Tout développement sur ce point serait inutile dans cet ouvrage, surtout après que j'ai consacré à cette question même un traité assez long qui a pour titre : *De la Lettre et de l'Esprit*. En voyant naître cette opinion, les Apôtres Pierre, Jean, Jacques et Jude, s'élèvent contre elle dans leurs lettres avec la plus grande énergie et déploient toutes leurs fores pour établir que la foi sans les œuvres est inutile. Paul lui-même entend par la foi, non une croyance quelconque en Dieu, mais cette croyance solide et vraiment évangélique qui, par la charité, devient une source de bonnes œuvres. «La foi, dit-il, opère par la charité [1]. » Pour la foi qui, selon quelques-uns, suffit au salut, il affirme qu'elle ne sert de rien, avec tant de force qu'il s'écrie : « Quand j'aurais une foi assez parfaite « pour transporter les montagnes, si je n'ai pas la « charité, je ne suis rien [2]. » Pour bien vivre, il faut que la charité d'accord avec la foi opère. « Car toute la loi est renfermée dans la charité [3]. »

22. A cette polémique se rattache manifestement un passage de saint Pierre, dans cette seconde Epître où il recommande une pureté irréprochable de mœurs, et prédit que le monde est destiné à périr et qu'il faut attendre de nouveaux cieux et une nouvelle terre qui deviendront le séjour des justes, voulant par là avertir les fidèles ne se rendre dignes de cette demeure par la sainteté de leur vie. Sachant donc que certaines esprits faux profitaient de quelques endroits difficiles des lettres de l'Apôtre saint Paul pour vivre dans l'indifférence de la morale, comme s'ils étaient assurés de leur salut par la seule vertu de la foi, saint Pierre dit qu'il y avait dans les lettres de son frère certains endroits difficiles à entendre, que des hommes ignorants détournaient de leur acception, aussi bien que les autres Ecritures, pour leur propre ruine : car saint Paul pensait, comme tous les apôtres, que le salut éternel ne pouvait être obtenu qu'à la condition de bien vivre. Voici comment s'exprime saint Pierre : « Puisque toutes ces choses doivent « périr, quelle ne doit pas être la sainteté de « votre vie et de vos actions, en attendant et « même en hâtant par vos désirs l'avénement « du jour du Seigneur, du jour où le ciel en « feu sera dissous et où les éléments seront fon- « dus par la violence des flammes ? Car nous at- « tendons selon les promesses de nouveaux cieux « et une nouvelle terre où le juste habitera. C'est « pourquoi, mes bien-aimés, dans l'attente de « ces choses, faites en sorte que le Seigneur vous « trouve purs, irréprochables et dans la paix ; et « croyez que la longue patience de Notre-Seigneur « est pour votre bien. C'est dans le même sens « que Paul notre bien-aimé frère vous a écrit, « selon la sagesse qui lui a été donnée, ainsi qu'il « le fait dans toutes les lettres où il parle du même « sujet. Dans ces lettres il y a quelques endroits « difficiles à entendre, et des gens ignorants et su- « perficiels les détournent de leur véritable sens, « aussi bien que les autres écritures, pour leur pro- « pre ruine. Vous donc, mes bien-aimés, qui êtes

[1] Rom. III, 8. — [2] Ib. V, 20. — [3] Ps. CXX, 2. — [4] Ib. XV, 4. — [5] Rom. IV.

[1] Gal. V, 6. — [2] I Cor. XIII, 1. — [3] Rom. XIII, 10.

« avertis, soyez sur vos gardes, de peur qu'entraî-« nés par l'erreur de ces malheureux vous ne ve-« niez à déchoir de l'état solide et ferme où vous « êtes. Croissez au contraire dans la grâce et dans « la connaissance de Jésus-Christ Notre-Seigneur « et notre Sauveur. A lui soit la gloire, mainte-« nantet jusqu'au jour de l'éternité [1]. »

23. Quant à Jacques il a tant d'aversion pour ceux qui croient que la foi peut sauver sans les œuvres, qu'il les compare aux démons : « Vous « croyez, dit-il, qu'il n'y a qu'un seul Dieu et vous « faites bien. Les démons le croient aussi et trem-« blent. » Pouvait-on dire rien de plus court, de plus juste, de plus énergique ; car nous lisons dans l'Evangile que les démons rendirent à Jésus le même témoignage et qu'il reprit dans leur bouche ce qu'il approuva dans celle de Pierre [2]. « Que servira à quelqu'un, dit saint Jacques, de « dire qu'il a la foi, s'il n'a pas les œuvres ? La foi « pourra-t-elle le sauver ? » Et il ajoute : « La foi « sans les œuvres est morte [3]. » Quelle n'est donc pas l'erreur de ceux qui font reposer sur une foi morte l'espérance de la vie éternelle ?

CHAPITRE XV.

PASSAGE DIFFICILE ET MAL COMPRIS DE L'APOTRE. RÉFUTATION DE CEUX QUI CROIENT QUE LA FOI SANS LES OEUVRES SERT AU SALUT.

24. Il faut peser avec attention le sens qu'on doit attacher à ce passage de l'Apôtre fort difficile à comprendre : « Personne ne peut établir « d'autre fondement que celui qui a été déjà posé « et qui n'est autre que Jésus-Christ. Si quel-« qu'un bâtit sur ce fondement de l'or, de l'ar-« gent, des pierres précieuses ou du bois, du « foin, de la paille, la qualité de son ouvrage « sera révélée. Le jour du Seigneur la manifes-« tera, le feu en fera le discernement et montrera « ce que vaut l'ouvrage de chacun. Si l'ouvrage « qu'on aura surajouté au fondement résiste aux « flammes, on recevra une récompense : mais si « l'ouvrage est consumé, on sera privé de salaire ; « on sera néanmoins sauvé, mais comme en pas-« sant par le feu [4]. » D'après quelques-uns, ceux qui élèvent sur ce fondement un édifice d'or, d'argent, de pierres précieuses, représentent les chrétiens qui ajoutent les bonnes œuvres à la foi, tandis que ceux qui n'élèvent qu'un édifice de paille, de foin et de bois, désignent les pécheurs qui, tout en ayant la foi, font le mal ; ils infèrent de là qu'on peut expier ses fautes par les peines du purgatoire et obtenir le salut éternel par la vertu même du principe qui a servi de fondement aux actes.

25. Si cette interpétation est exacte, nous reconnaissons que nos adversaires sont guidés par une charité sublime, quand ils pressent d'admettre au baptême pêle-mêle les débauchés et les concubines qui, au mépris du commandement de Jésus-Christ, cachent leur commerce sous le voile du mariage, que dis-je? les prostituées, opiniâtrement attachées à leur infâme trafic, et que l'Église la plus relâchée n'a jamais admises dans son sein avant de les avoir tirées de leur honteux métier. Ce principe admis, je ne vois plus à quel titre on pourrait repousser ces créatures, Car, qui ne serait heureux de voir qu'après avoir entassé sur le fondement sacré le bois, le foin et la paille, elles pourraient se purifier par le supplice plus ou moins prolongé du feu, au lieu d'être condamnées à la mort éternelle?

Mais en même temps il faut taxer d'erreur ces principes si clairs et si peu équivoques : « Quand « j'aurais une foi assez parfaite pour transporter « les montagnes, si je n'ai pas la charité, je ne suis « rien ; » ou bien : « A quoi servira, mes frères, de « dire qu'on a la foi si on n'a pas les œuvres ? La « foi peut-elle sauver un tel homme ? » Il faudra encore réputer erronné ce passage : « Ne vous y « trompez pas : Ni les fornicateurs, ni les idolâtres, « ni les voleurs, ni les avares, ni les adultères, ni les « efféminés, ni les sodomites, ni les ivrognes, ni « les médisants, ni les ravisseurs du bien d'autrui, « ne seront jamais héritiers du royaume de « Dieu ; » et cet autre : « Les œuvres de la chair frap-« pent tous les yeux : on appelle ainsi la fornica-« tion, l'impureté, l'impudicité, l'adultère, l'idolâ-« trie, les maléfices, les inimitiés, les jalousies, les « animosités, les querelles, les divisions, les hére-« sies, les envies, les meurtres, les ivrogneries, « les débauches et autres crimes semblables, et je « vous dis que tous ceux qui les commettent ne « posséderont point le royaume de Dieu [2]. » Toutes ces maximes deviennent fausses : car il suffira de croire et d'être baptisé, pour être sauvé par le feu, malgré son impénitence. Tous ces crimes n'empêcheront pas celui qui aura reçu le baptême en Jésus-Christ d'être héritier du royaume de Dieu. Ce passage : « Voilà ce que vous avez été, « mais avez été purifiés [3], » n'aura plus aucune vérité, puisque ceux qui auront été purifiés reste-

[1] I Pierre, III, 14-18. — [2] Marc, I, 24, 25 ; Matt. XVI, 16, 17. — [3] Jacq. II, 19, 14, 20. — [4] I Cor. III, 11-15.

[1] I Cor. VI, 9, 10. — [2] Gal. V, 19-21. — [3] I Cor. VI, 11.

ront souillés des mêmes vices. Tout sera creux dans cette parole de Pierre : « C'était une figure, «(l'arche de Noé) à laquelle répond maintenant « le baptême, lequel consiste non à purifier la « chair de ses souillures, mais à garder une « conscience pure [1]. » Car, ils auront beau avoir une conscience coupable, chargée de tous les crimes et de toutes les infamies dont la pénitence n'aura pas effacé les souillures, le baptême les sauvera : la foi, dont le baptême établit le fondement, assurera leur salut; ils suffira qu'ils traversent le feu. Je ne comprends plus pourquoi le Seigneur a dit : « Si tu veux obtenir la vie, « garde les commandements » et a rappelé tous les principes de la morale, s'il est possible d'obtenir la vie, sans observer ces règles, par la seule vertu de la foi, qui pourtant est morte sans les œuvres [2]. Quelle vérité peut-il y avoir désormais dans cette parole qu'il doit adresser un jour aux méchants placés à sa gauche : « Allez « au feu éternel, qui a été préparé à Satan et à ses « anges? » Car, il ne leur reproche pas ici leur incrédulité, mais leur existence vide de bonnes œuvres. Pour que personne ne se flatte d'obtenir la vie éternelle par la foi qui est morte sans les œuvres, il a soin de dire qu'il séparera les unes d'avec les autres les nations qui obéissaient aux mêmes pasteurs, preuve évidente que ceux qui lui répondront alors : « Seigneur « quand est-ce que nous vous avons vu en butte à «toutes ces souffrances sans vous assister? » seront ces chrétiens qui, tout en croyant en lui, ont négligé les bonnes œuvres, dans l'idée qu'une foi morte suffisait pour conduire à la vie éternelle.

Quoi? le feu éternel sera le partage de ceux qui n'ont point été miséricordieux, et il ne s'ouvrira pas pour ceux qui ont ravi le bien d'autrui et se sont traités eux-mêmes sans miséricorde en détruisant dans leur cœur le temple du Saint-Esprit! A quoi servent donc les œuvres de miséricorde, si l'amour n'en est pas le principe? car, dit l'Apôtre, « quand je distribuerais tous mes biens «aux pauvres, si je n'ai pas la charité, tout cela « ne me sert de rien [3]. » Peut-on aimer son prochain comme soi-même, si on ne s'aime pas soi-même? « Celui qui aime l'iniquité, hait son âme [4]. » L'on ne saurait ici prétendre, avec certaines pesonnes qui sont dupes de leur imagination, que le feu, non le supplice, durera éternellement. Elles flattent leurs adeptes de l'espérance qu'ils se sauveront à travers le feu éternel et qu'il leur suffira d'avoir eu la foi morte pour échapper à la flamme. Dans leur pensée, le feu sera éternel, mais il ne les dévorera pas éternellement. Mais le Seigneur a prévu cette erreur dans sa sagesse souveraine, en résumant sa doctrine par ces mots : «Et ceux-ci iront dans le supplice éternel, «les justes dans la vie éternelle [1]. » Le supplice sera donc éternel comme le feu, et il est réservé, selon le témoignage de la Vérité elle-même, à ceux qui auront eu la foi sans y joindre les œuvres.

26. Tous ces passages et mille autres, que l'on rencontre dans toute la suite des Ecritures, sans la moindre équivoque, sont-ils faux? Alors on aura raison d'entendre que la combustion du bois, du foin, de la paille signifie le feu destiné à purifier ceux qui ont gardé la foi en Jésus-Christ sans y ajouter les bonnes œuvres. Au contraire sont-ils aussi vrais que clairs et précis? Il faut alors chercher un nouveau sens dans les paroles de l'Apôtre et ranger ce passage parmi les vérités difficiles à entendre dans ses Epîtres, comme le reconnaît saint Pierre, sans les faire servir à sa propre perte ni inspirer, malgré les témoignages les plus clairs de l'Ecriture, une aveugle sécurité sur leur salut à ces pécheurs qui, s'attachant opiniâtrement à leurs désordres, refusent de se purifier et de se convertir par la vertu de la pénitence.

CHAPITRE XVI.

VRAIE DOCTRINE SUR LA FOI ET LES OEUVRES. — LE JEUNE HOMME RICHE. — FOI DE LA CHANANÉENNE.

27. On va sans doute m'arrêter ici et me demander quel est le sens que j'attache à ce passage de l'apôtre saint Paul, et quelle en est la véritable interprétation. J'aimerais mieux, je l'avoue, que mon rôle se bornât à recueillir, de la bouche de personnes plus éclairées et plus judicieuses une explication capable de concilier, avec ce passage tous les textes d'une vérité incontestable que j'ai cités ou que j'aurais pu citer plus haut, et qui prouvent, par le témoignage irrécussable des Ecritures, que la foi qui sauve est exclusivement celle qui, d'après la définition de l'Apôtre, opère par la charité [2], tandis que, si elle n'est pas accompagnée des œuvres, la foi est impuissante à sauver avec ou sans le concours du feu. Car, si elle

[1] I Pierre, III, 21 — [2] Matt. XIX, 17-19. — [3] I Cor XIII, 3. — [4] Ps. X, 6.

[1] Matt. XXV, 32, 33, 41-46— [2] Gal. V, 6.

opère le salut avec le concours du feu, elle a réellement par elle-même la vertu de sauver ; or il a dit clairement et sans restriction : « A quoi « sert-il de dire qu'on a la foi, si on n'a pas les « œuvres ? La foi peut-elle sauver seule ? » Cependant je vais exposer le plus brièvement possible la manière dont j'interprète ce texte si difficile à comprendre ; on n'oubliera pas que j'aimerais mieux, comme je viens d'en faire l'aveu, entendre des théologiens plus éclairés que moi discuter ce passage.

Le fondement de l'édifice élevé par un sage architecte, c'est Jésus-Christ ; ce principe n'a pas besoin de démonstration : car, selon la parole expresse de l'Apôtre, « personne ne « peut jeter d'autre fondement que celui qui « a été établi et qui n'est autre que Jésus-Christ. » Par *Jésus-Christ* il faut entendre évidemment la foi en Jésus-Christ, puisqu'il habite dans nos cœurs par la foi, selon les expressions du même Apôtre [1]. Or, cette foi nécessaire en Jésus-Christ n'est autre que la foi agissant par la charité, comme la définit encore l'Apôtre. Car il serait insensé de prendre pour fondement cette sorte de foi qui s'impose aux démons eux-mêmes, les fait trembler et leur arrache l'aveu que Jésus est le Fils de Dieu. Voudrait-on prendre pour la foi, non la croyance que féconde la charité, mais l'aveu qu'arrache la crainte ? Donc, c'est la foi en Jésus-Christ, la foi qu'inspire la grâce chrétienne, et que la charité rend féconde en bonnes œuvres, qui est être que le fondement du salut pour tous les hommes. Que faut-il maintenant entendre par l'édifice d'or, d'argent, de pierreries, ou de bois, de paille et de foin élevé sur ce fondement ? J'ai peur de donner, en approfondissant trop le texte, une explication plus obscure que le texte lui-même ; cependant je vais essayer, avec l'aide de Dieu, d'exposer mon sentiment avec toute la précision et toute la clarté dont je suis capable.

N'avez-vous pas sous les yeux celui qui demanda au Principe même du Bien, le bien qu'il devait accomplir pour posséder la vie éternelle ? Il apprit qu'il devait garder les commandements, s'il voulait conquérir le bonheur éternel ; et, comme il demandait encore quels étaient les commandements, il lui fut répondu : « Tu ne tueras « point; Tu ne commettras point d'adultère ni de « vol ; Tu ne porteras pas de faux témoignage ; « Honore ton père et ta mère ; Tu aimeras ton « prochain comme toi-même. » En agissant ainsi sous l'inspiration de la foi en Jésus-Christ, il aurait eu manifestement la foi qui opère par la charité. Car comment aimer le prochain comme soi-même, sans avoir reçu le don de l'amour de Dieu, véritable principe de l'amour de soi-même? Mais s'il eût observé ensuite ce qu'ajoute Notre-Seigneur : « Veux-tu être parfait? Vends tous « tes biens, donne-les aux pauvres, et tu auras un « trésor dans le ciel ; puis viens et suis-moi [1]; » il aurait bâti sur ce fondement un édifice d'or, d'argent, de pierres précieuses ; car toutes ses pensées, n'ayant plus pour objet que les choses divines, auraient été consacrées à plaire à Dieu, et ce sont ces hautes pensées que figurent, à mon sens, l'or, l'argent, les pierreries. Mais, comme il était attaché par une affection toute charnelle à ses richesses, il aurait en vain fait de ses biens d'abondantes aumônes, évité la fraude et le larcin pour grossir ses trésors, résisté à toutes les tentations du crime et du déshonneur pour ne pas les voir s'amoindrir ou s'épuiser ; en vain il ne se serait jamais écarté du principe inébranlable qui lui servait de fondement ; dans cette passion toute mondaine qui l'empêchait de renoncer sans regret à sa fortune, il n'aurait élevé sur le fondement solide qu'un édifice de bois, de foin, de paille, surtout, s'il avait eu une épouse qui l'aurait entraîné, pour lui plaire, à ne songer qu'aux choses du monde dans l'intérêt de sa vanité. Ne peut-on se résoudre à perdre sans regret ces biens auxquels on ne s'attache que par un sentiment tout charnel ; les possédât-on en prenant pour fondement la foi qui agit sous l'impulsion de la charité; ne mît-on jamais, par calcul ou par avarice, son or au-dessus de ses croyances si leur perte afflige comme un sacrifice, on n'obtiendra le salut qu'en traversant la peine cuisante du feu. On est d'autant moins exposé à ce supplice et à ces regrets qu'on s'attache moins aux richesses ou qu'on les possède comme ne les possédant pas ; tombe-t-on pour les conserver ou les acquérir dans l'homicide, l'adultère, la fornication, l'idolâtrie, et autres crimes aussi monstrueux ? La solidité du fondement n'assure pas le salut à travers la flamme ; on aura perdu cet appui et on sera abandonné aux tourments éternels.

28. C'est donc en vain que, pour prouver l'efficacité de la foi en elle-même, ils alléguent ce passage de l'Apôtre : « Si le mari infidèle se retire,

[1] Eph. III, 17.

[1] Matt. XIX, 16-21.

« qu'on le laisse aller : car la partie fidèle n'est plus, « en pareil cas, sous la servitude du mariage[1] ; » ce qui signifie que la foi seule en Jésus-Christ autorise à quitter une épouse légitime si elle refuse de cohabiter avec son mari parce qu'il est chrétien. — Ici nos adversaires ne prennent pas garde qu'il y aurait toute justice à répudier une femme qui tiendrait à son mari ce langage : Je ne veux plus être ton épouse, si tu ne m'enrichis plus de tes vols, si tu cesses d'exercer, parce que tu es chrétien, le trafic qui changeait ta maison en un lieu de plaisirs ; bref, une femme qui retiendrait son mari dans tous les vices, dans toutes les infamies qu'elle connaissait en lui et dont elle profitait avec plaisir, soit pour satisfaire sa lubricité, soit pour vivre dans l'aisance ou même se parer avec plus de pompe. Assurément l'homme à qui sa femme tiendrait ce langage, ne manquerait pas d'éprouver, s'il avait renoncé par la pénitence aux œuvres de mort, en s'approchant du baptême, et pris pour fondement de sa conduite la foi agissant par les œuvres, un attrait plus vif et plus puissant pour la grâce divine que pour la beauté toute physique de sa femme, et il aurait assez d'énergie pour couper le membre qui le scandalise. Or, cet homme éprouve-t-il, en rompant son mariage, une douleur inspirée à son cœur par un attachement tout charnel pour son épouse ? Voilà la paille que la flamme consumera sans compromettre son salut Au contraire, avait-il une femme comme n'en ayant pas, moins par concupiscence que par un sentiment de miséricorde qui lui faisait désirer de la sauver avec lui et remplir plutôt qu'exiger les engagements du mariage ? La chair ne se révoltera pas en lui, quand il verra se rompre une pareille union ; car, elle ne l'empêchait pas de penser uniquement aux choses du Seigneur et ne lui inspirait qu'un désir, celui de plaire à Dieu[2]. Donc, comme il n'a surajouté au fondement que l'or, l'argent, les pierres précieuses, en s'entretenant dans ces pensées toutes divines, il ne perdra rien, et son édifice, auquel la paille ne s'est pas mêlée, ne saurait être consumé par la flamme.

29. Que les hommes voient dès ici-bas leurs œuvres s'épurer ainsi, ou qu'un jugement après la mort les condamne à cette peine, le sens que j'attache à ce passage n'a rien qui soit en contradiction avec la véritable doctrine : s'il en comporte un autre, qui ne se présente pas à mon esprit, qu'on l'adopte de préférence. Du moins cette interprétation ne nous laisse pas dans la nécessité de dire aux injustes, aux incorrigibles, aux sacriléges, aux scélérats, aux parricides, aux homicides, aux fornicateurs, aux infâmes, à ceux qui trafiquent des hommes libres, aux menteurs, aux parjures, en un mot à tout ce qui est contraire à la saine doctrine, contenue dans l'Evangile dont Dieu souverainement heureux tire sa gloire[1] : croyez seulement en Jésus-Christ et recevez le sacrement de baptême ; lors même que vous ne renonceriez pas à votre vie abominable, vous serez sauvés.

30. L'exemple de la Chananéenne ne saurait non plus nous induire dans cette erreur. Sans doute le Seigneur a exaucé sa prière après lui avoir dit : « Il n'est pas juste de prendre le pain des « enfants pour le jeter aux chiens. » Mais le Dieu qui sonde les cœurs avait vu sa conversion intérieure lorsqu'il loua sa foi, aussi ne lui dit-il pas : Chienne, ta foi est grande, mais : « O femme ta « foi est grande[2]. » Il change son expression parce qu'il voit que les sentiments de la Chananéenne sont changés et que ses reproches ont porté leurs fruits. Je ne saurais penser sans étonnement qu'il préconise en cette femme la foi sans les œuvres, cette foi que la charité ne seconde pas, cette foi morte qui est le privilége non des chrétiens, mais des démons, comme n'hésite pas à le dire l'apôtre saint Jacques. Ne veulent-ils pas comprendre que la Chananéenne ait vu s'opérer un revirement dans ses passions criminelles sous la parole dédaigneuse et sévère de Jésus-Christ ? Eh bien ! quand ils rencontreront des gens qui ont la foi sans cacher leur conduite déréglée et vont même jusqu'à l'étaler publiquement et refusent de se convertir, qu'ils guérissent leurs enfants, s'ils en ont la puissance, comme Jésus guérit la fille de la Chananéenne, mais qu'ils n'en fassent pas des membres de Jésus-Christ malgré leur obstination à rester ceux d'une prostituée. Ils ont raison, je le sais, de penser qu'on commet envers l'Esprit-Saint un péché irrémissible, en persévérant dans l'incrédulité jusqu'à la fin de ses jours ; mais encore faudrait-il comprendre quel est le caractère de la croyance véritable en Jésus-Chist. Ce n'est pas une foi morte, comme on l'a justement appelée, et qui se trouve dans les démons eux-mêmes, c'est la foi qui agit par la charité.

[1] I Cor. VII, 15. — [2] Ib. 29-34.

[1] Tim. I, 9-11. — [2] Matt. XV, 26-28.

CHAPITRE XVII.

LES PARABOLES DE L'IVRAIE ET DU SERVITEUR NÉGLIGENT N'ONT AUCUN RAPPORT AVEC LE SUJET.

31. D'après ces principes, notre but, en refusant le baptême à ces sortes de pécheurs, n'est pas d'arracher l'ivraie avant la moisson, mais de ne point la semer, comme le fait Satan ; loin de repousser ceux qui veulent venir à Jésus-Christ, nous leur prouvons par leur propre conduite qu'ils refusent de venir à lui ; loin de les empêcher de croire, nous leur démontrons qu'ils sont coupables de leur incrédulité, puisqu'ils ne veulent pas reconnaître un adultère dans l'acte qualifié d'adultère par le Seigneur, et qu'ils s'imaginent pouvoir incorporer à Jésus-Christ ceux qui ne posséderont jamais le royaume de Dieu, comme il le dit encore par la bouche de l'Apôtre, et qui s'opposent à la saine doctrine dont Dieu se glorifie dans sa félicité sans bornes. N'assimilons donc plus ces pécheurs aux convives qui vinrent au festin des noces : ils doivent être rangés parmi ceux qui refusent de venir. Assez audacieux pour se mettre en pleine contradiction avec la doctrine même de Jésus-Christ et se révolter contre le saint Evangile, ils dédaignent de venir, loin d'essuyer un refus. Il en est qui renoncent au monde en paroles sinon en actes ; ceux-là du moins se présentent : ils sont semés parmi les bons ; ils sont rassemblés dans l'aire ; ils sont réunis aux brebis ; ils entrent dans le filet ; ils sont accueillis parmi les convives. Qu'ils soient hypocrites, ou qu'ils soient sincèrement dociles ; on n'a plus de raison pour les repousser, puisqu'on ne saurait pénétrer dans leur conscience et qu'on ne doit pas préjuger les motifs qui justifieraient leur excommunication. Loin de nous la pensée que si on rassembla dans la salle des noces ceux qu'on rencontra et bons et mauvais [1], on y amena également ceux qui avaient affiché leur résolution de persévérer dans le mal. A ce titre, en effet, les serviteurs du père de famille auraient eux-mêmes semé l'ivraie et tout serait vain dans ce passage : « L'ennemi qui l'a « semée, c'est le démon [2]. » Cette hypothèse étant impossible, il faut penser que les serviteurs ont amené les bons et les méchants cachés sous de faux dehors ou reconnus seulement après avoir été introduits dans la salle du festin. Peut-être encore l'expression de bons et de mauvais a-t-elle la même signification que dans le langage ordinaire où elle n'est qu'un terme de louange ou de mépris dont ont qualifié même les païens. C'est en ce sens que Jésus-Christ parle aux disciples qu'il envoya la première fois prêcher l'Evangile : il leur recommande de s'informer, dans toutes les villes où ils entreront, des personnes qui sont dignes de les recevoir chez eux jusqu'à leur départ [1]. Or, à quelle marque reconnaîtra-t-on les gens dignes, sinon à l'estime dont ils jouissent parmi leurs concitoyens, et les gens indignes, sinon à leur mauvaise réputation ? Voilà les bons et les méchants qui sont amenés à Jésus-Christ et qui se présentent pour croire en lui. On les accueille s'ils consentent à se dégager par la pénitence des œuvres de mort. Ne consentent-ils pas ? on les repousse, et loin de chercher à entrer, ils se ferment eux-mêmes la porte par une opposition aussi éclatante.

32. Et le serviteur de l'Evangile qui refusa de faire valoir le talent de son Maître ! Il devrait bannir toute inquiétude et ne pas craindre d'être accusé de négligence. On lui ressemble, on ne veut pas recevoir le talent que le Seigneur confie. Car cette parabole [2] s'adresse à ceux qui ne veulent pas se charger dans l'Eglise de la fonction de distribuer les trésors du Seigneur en déguisant leur indifférence sous le prétexte qu'ils ne veulent pas répondre des péchés d'autrui ; ils écoutent sans agir, ils recoivent sans rien rendre. Or, quand le serviteur exact et fidèle, plein d'ardeur pour faire valoir les trésors de son maître et attentif à ménager ses intérêts, vient dire à un adultère : Si tu veux être baptisé, cesse d'être adultère, crois en Jésus-Christ qui qualifie d'adultère le commerce que tu entretiens ; cesse d'appartenir à une prostituée, si tu veux devenir membre de Jésus-Christ ; si cet homme lui répond : je n'obéirai pas, je ne cesserai pas ; il est clair qu'il refuse de recevoir le talent de bon aloi du Seigneur, ou plutôt qu'il voudrait mêler à ce trésor sa fausse monnaie. Supposons au contraire qu'après avoir promis d'obéir il ne tienne pas ses engagements sans qu'on puisse le corriger : on verrait ce qu'il faut faire de lui pour l'empêcher de nuire aux autres après s'être nui à lui-même ; méchant poisson, égaré dans le filet divin, on l'empêcherait de prendre à ses pièges les poissons du Seigneur, on ne permettrait pas qu'en menant une vie coupable dans l'Eglise il y fît naître une doctrine pernicieuse. Si ces pécheurs, tout en faisant l'apologie de leurs turpitudes, tout en étalant l'intention expresse d'y persévérer, sont

[1] Matt. XXII, 2-10. — [2] Ib. XIII, 39.

[1] Matt. X, 11. — [2] Ib. XXV, 14-30.

admis au baptême, alors il ne reste plus, ce semble, qu'à prêcher que les fornicateurs et les adultères, dussent-ils garder leurs criminelles habitudes jusqu'à la fin de leurs jours, posséderont le royaume de Dieu et, par la vertu de la foi, toute morte qu'elle est sans les œuvres, obtiendront la vie et le salut éternel. C'est là le plus dangereux des filets, et les *pêcheurs* doivent surtout s'en défier; je parle ainsi dans la pensée que la parabole de l'Evangile désigne les Evêques ou les directeurs subalternes de l'Eglise, d'après cette parole : « Venez et je vous ferai pêcheurs d'hom- « mes [1]. » Le filet prend toute sorte de poissons, bons et mauvais : mais un mauvais filet ne prendra jamais les bons poissons. Or, dans le sein de la véritable doctrine on peut être bon si l'on joint les œuvres à la foi, mauvais si l'on croit sans pratiquer ; dans l'hérésie on est mauvais, tout en ne se conformant pas à ce que l'on croit la vérité, plus coupable encore, si on s'y conforme.

CHAPITRE XVIII.

CE N'EST PAS UNE NOUVEAUTÉ D'ÉCARTER DU BAPTÊME LES PÉCHEURS ENDURCIS.

33. Dans l'opinion qui nous sépare de nos frères et que ses conséquences dangereuses obligent à rejeter, qu'elle soit ancienne ou moderne, une chose me paraît étrange : c'est le reproche de nouveauté attaché à la doctrine qui défend d'admettre au baptême les gens assez pervers pour afficher la résolution de persister dans leur égarements. On dirait que leur imagination les emporte je ne sais où; car les courtisanes, les histrions et autres pourvoyeurs de la corruption publique ne sont admis aux sacrements de l'Eglise qu'à la condition de briser leur chaîne; or, en suivant les maximes de nos adversaires, on les admettrait tous indifféremment. Mais la sainte Eglise reste fidèle à l'antique et inaltérable tradition qui remonte à ce principe si clairement établi par ces paroles : « Tous ceux qui commettent de pareils crimes ne « posséderont point le royaume de Dieu [2]. » Si la pénitence n'efface pas ces œuvres de mort, le baptême est interdit aux pécheurs : s'ils l'obtiennent par suprise et qu'ils ne réforment pas leurs mœurs, leur salut est impossible. Les ivrognes, les avares, les médisants et tous les pécheurs dont les habitudes criminelles ne prêtent pas matière à une condamnation motivée sur des actes notoires, sont l'objet des vigoureuses admonestations du catéchisme, et n'entrent dans le bain sacré qu'après avoir témoigné des dispositions meilleures. Quant aux adultères, condamnés par les lois divines et non par les lois humaines, on les a peut-être admis trop légèrement au baptême dans quelques Eglises; mais ce sont des exceptions qu'il faut condamner au nom de la règle, au lieu de fausser la règle d'après ces précédents; en d'autres termes, il faut repousser les indignes au lieu d'admettre en principe que les postulants ne doivent recevoir aucune instruction morale, et d'accueillir par une conséquence nécessaire tous les esclaves de la corruption publique, courtisanes, prostituteurs, gladiateurs et autres gens de cette espèce, dussent-ils rester attachés à leur métier. Les crimes dont l'Apôtre fait l'énumération terminée par cette sentence: « Ceux qui les « commettent ne posséderont point le royaume « de Dieu, » trouvent, dans les personnes qui agissent avec énergie, des censeurs vigoureux. Les confesse-t-on? elles les blâment avec toute la dignité de leur caractère ; est-on rebelle et affiche-t-on l'intention de persévérer? elles refusent le baptême.

CHAPITRE XIX.

TROIS ESPÈCES DE PÉCHÉS MORTELS, ENTRAINANT L'EXCOMMUNICATION. — SILENCE DES CATÉCHISMES SUR LES UNIONS ADULTÈRES. — MARIAGES AVEC LES INFIDÈLES.

34. Ceux qui pensent que l'aumône peut aisément racheter les péchés, n'hésitent pas à reconnaître qu'il y en a trois qui sont mortels et dignes de l'excommunication, tant qu'ils ne sont pas expiés par les humiliations de la pénitence : l'impudicité, l'idolâtrie, l'homicide. Il serait superflu d'examiner ici cette opinion et de rechercher s'il faut l'admettre avec réserve ou l'approuver : ce serait compliquer notre sujet d'une question étrangère à son but. Cet aveu nous suffit; car, si tous les péchés sont un motif pour exclure du baptême, l'adultère en fait partie : s'il n'y a exception que pour trois, l'adultère y est encore compris; or, c'est là le péché qui a soulevé cette controverse.

35. Comme les chrétiens, quelle qu'ait été la corruption des mœurs dans les siècles précédents, semblent être restés étrangers à l'union criminelle d'une homme avec une femme ou d'une femme avec un homme, au mépris d'un mariage

[1] Matt. IV, 19. — [2] Gal. V, 19-21 ; I Cor. VI, 9, 10.

antérieurement contracté, c'est probablement pour cette raison qu'on ne s'est pas préoccupé de ce désordre dans certaines Eglises et qu'on a oublié de mêler à l'instruction des postulants la peinture et la condamnation de cette immoralité : cette négligence a fait naître la nécessité de proscrire un tel désordre; toutefois il ne se rencontre guère chez les personnes qui ont reçu le baptême, et s'il y en a des exemples encore trop nombreux, il faut les attribuer à notre apathie. Ce défaut de vigilance qui tient à l'indifférence chez les uns, à l'inexpérience chez les autres, et quelquefois à l'ignorance, a été vraisemblablement désigné par le Seigneur sous le nom de sommeil quand il a dit : « Et pendant qu'ils dormaient, l'ennemi vint et « sema l'ivraie parmi le bon grain [1]. » Une preuve que ce désordre n'éclatait pas dans les mœurs même des mauvais chrétiens, c'est que le bienheureux Cyprien, dans sa lettre sur les fidèles tombés, parmi tous les crimes qu'il signale en les déplorant et en les stigmatisant, et qui, selon lui, ont été capables de provoquer en Dieu une indignation assez vive pour qu'il abandonnât son Eglise aux horreurs d'une épouvantable persécution, ne cite jamais ce péché; et ce silence est d'autant plus significatif, qu'il n'oublie pas de sigaler comme un trait de corruption le mariage avec les infidèles, où il ne voit qu'une prostitution des membres de Jésus-Christ aux païens. Cependant aujourd'hui ce mariage n'est plus regardé comme un péché; le nouveau Testament n'ayant laissé aucun précepte sur ce point, on en a conclu qu'une pareille union était légitime ou du moins sujette à controverse. On ne sait trop non plus si Hérode a épousé la femme de son père avant ou après sa mort, et par conséquent on n'est pas fixé sur la nature même du crime que Jean lui reprochait [2]. Doit-on admettre au baptême une concubine, qui s'est engagée à ne jamais connaître d'autre homme et qui même a été renvoyée par son séducteur? Le cas est douteux et à juste titre. Il ne faut pas non plus confondre ensemble le mari outragé qui se sépare d'avec sa femme et en prend une autre, et celui qui, sans avoir surpris sa femme en adultère, divorce et contracte un nouveau mariage. Les textes sacrés sont tellement obscurs sur ce point qu'il est difficile de décider si un mari, tout en pouvant renvoyer sa femme adultère, ne devient pas lui-même adultère en formant une nouvelle union: dans ce cas je crois, autant que j'en puis juger, l'erreur vénielle. Par conséquent tous les péchés d'impureté, quand ils sont évidents, entraînent l'exclusion du baptême, à moins qu'ils ne soient expiés par une conversion sincère et par la pénitence ; sont-ils douteux et mal définis? il faut empêcher par tous les moyens ces mariages équivoques. Car à quoi bon compromettre un principe dans de pareilles énigmes? Toutefois si le mariage est déjà consommé, j'inclinerais à croire qu'on ne doit pas refuser le baptême.

[1] Matt. XIII, 25. — [2] Ib. XIV, 3, 4.

CHAPITRE XX.

COMMENT FAUT-IL PROCÉDER A LA GUÉRISON DE CEUX QUI DOIVENT ÊTRE BAPTISÉS?

36. Pour garder dans son intégrité la véritable doctrine qui défend d'assurer à tout péché mortel une dangereuse sécurité ou de l'environner d'un prestige funeste, voici l'ordre dans lequel on doit procéder à la guérison des catéchumènes: ils doivent croire en Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, selon la formule du Symbole : faire pénitence des œuvres de mort, et être persuadés qu'ils vont recevoir dans le baptême la rémission de leurs péchés, non pour être autorisés à pécher dans l'avenir, mais pour être exempts des peines attachées à leurs fautes dans le passé : car la rémission du péché n'entraîne pas la liberté de le commettre. Sont-ils dans ces dispositions? alors on peut leur appliquer, dans un sens tout spirituel, ce passage : « Tu es guéri, ne pèche « plus [1]. » Si le Seigneur, en effet, a parlé ici de la santé du corps, c'est qu'il savait bien que l'affaiblissement des organes était chez celui qu'il avait guéri une suite de ses péchés. Mais je ne sais pas dans quel sens nos adversaires pourraient dire à celui qui entré adultère dans le bain sacré en sort adultère : « Tu es guéri. » Quelle maladie serait donc mortelle, si l'adultère était la santé même?

CHAPITRE XXI.

CONDUITE DES APOTRES. — LES JUIFS NE SE SONT-ILS PERDUS QUE PAR LEUR INCRÉDULITÉ ? — LE ROYAUME DU CIEL SOUFFRE VIOLENCE.

37. Mais, objecte-t-on encore, parmi les trois mille hommes qui furent baptisés le même jour par les Apôtres, ou dans la multitude des fidèles auxquels Paul a annoncé l'Evangile depuis Jé-

[1] Jean, V, 14.

rusalem jusqu'aux confins de l'Illyrie[1]; il a dû se rencontrer des hommes et des femmes unis ensemble au mépris de la foi conjugale : l'Apôtre devait en ce cas établir une règle destinée à guider les Eglises et décider qu'on devait refuser le baptême à tous ceux qui n'auraient pas renoncé à l'adultère. — N'est-il pas aisé de rétorquer cet argument en demandant qu'on cite le nom d'un seul homme admis au baptême, malgré ses liaisons criminelles ? D'autre part n'est-il pas impossible d'énumérer les fautes particulières de chaque individu ? Ce calcul serait interminable et fort inutile, puisque la règle établie par Pierre dans sa longue exhortation à ceux qui devaient être baptisés : « sauvez-vous de cette génération « perverse[2], » suffit par son universalité. Car peut-on douter que la corruption du monde n'embrasse à la fois l'adultère et ceux qui s'obstinent dans cette iniquité. En suivant ce principe, il faudrait également soutenir qu'il a pu se rencontrer dans cette multitude de fidèles répandus chez toutes les nations, des prostituées, malheureuses qu'aucune Eglise n'a jamais admises avant de les avoir tirées de leur infâme métier, et que l'Apôtre aurait dû fixer les conditions auxquelles on pouvait les admettre ou les exclure. Mais on peut conclure du moins au plus : Les publicains qui se présentèrent au baptême de Jean reçurent ordre de ne pas exiger au delà de ce qui était convenu[3]; je serais fort surpris que l'adultère fut autorisé chez ceux qui se présentent au baptême de Jésus-Christ.

38. On cite encore les Israëlites dont la ruine complète vient, non des crimes énormes qu'ils ont commis, non du sang des prophètes qu'ils ont répandu tant de fois, mais de l'incrédulité qui leur a fait méconnaître le Christ. On oublie que le péché des Juifs n'est pas seulement d'avoir renié le Christ, mais de l'avoir immolé : leur crime tient de la barbarie autant que de l'incrédulité : c'est une iniquité autant qu'un manque de foi. Or ce double péché ne se rencontre pas chez celui qui a la foi en Jésus-Christ, non la foi morte qui n'est pas étrangère même aux démons[4], mais la foi de la grâce qui opère par la charité[5].

39. Voilà la foi que désigne ce passage : « Le « royaume des cieux est au dedans de vous[6]. » Car ceux-là seuls le ravissent qui obtiennent par la vivacité de la foi l'Esprit de charité ; car la charité renferme toute la loi[7], et séparée d'elle, la loi n'est plus qu'une lettre morte qui rend coupable du crime même de prévarication. On se tromperait donc si on croyait que cette parole : « Le royaume « des cieux souffre violence et les violents le « ravissent[1], » signifie que les méchants obtiennent par la vivacité de leur foi et malgré l'indignité de leur conduite le royaume des cieux : elle nous enseigne seulement que l'accusation de prévarication sous le coup de laquelle nous laissait la loi, je veux dire, la lettre sans l'esprit, tombe par la vertu de la foi dont la vivacité nous fait obtenir le Saint-Esprit : par lui, la charité se répand dans nos cœurs[2], et la loi s'accomplit moins par crainte du châtiment que par amour de la justice.

[1] Rom. xv, 19. — [2] Act. II, 40, 41. — [3] Luc, III, 13. — [4] Jacq. II, 20, 19. — [5] Gal. v, 6. — [6] Luc, XVII, 21. — [7] Rom. XIII, 10.

CHAPITRE XXII.

LA VRAIE CONNAISSANCE DE DIEU. — LES PÉCHEURS CONVERTIS DOIVENT SEULS COMPTER SUR L'INDULGENCE : LES IMPÉNITENTS EN SONT INDIGNES.

40. C'est donc en vain qu'un esprit léger s'imagine connaître Dieu, quand il le confesse avec une foi morte, je veux dire, sans les bonnes œuvres, à la manière des démons, et qu'il se flatte d'arriver à la vie éternelle, en s'appuyant sur ce passage : « La vie éternelle consiste à vous con- « naître, vous qui êtes le seul Dieu véritable et « Jésus-Christ que vous avez envoyé[3]. » On devrait en effet se rappeler cet autre passage : « Nous som- « mes assurés que nous le connaissons, si nous ob- « servons ses commandements. Celui qui dit qu'il « le connaît et qui n'observe pas ses comman- « dements, est un menteur et la vérité n'est point « en lui[4]. » Croirait-on que ces commandements n'ont rapport qu'à la foi ? Bien que personne n'ait osé soutenir cette opinion, l'expression de commandements empêche l'esprit de songer à une foule d'autres préceptes en lui rappelant les deux commandements qui résument la loi et les prophètes. Bien qu'on puisse dire avec raison que les commandements de Dieu se rattachent à la foi, si l'on entend par là, non la foi morte, mais la foi vivante qui agit par la charité, toutefois Jean a lui-même expliqué ailleurs sa pensée en disant : « Voici son commandement, croire au « nom de Jésus-Christ et nous aimer les uns les « autres[6]. »

41. Le bienfait que nous vaut la grâce de croire sincèrement en Dieu, d'honorer Dieu, de connaître Dieu, c'est d'obtenir son assistance pour bien vivre, sa miséricorde, si nous avons

[1] Matt. XI, 12. — [2] Rom. v, 5. — [3] Jean, XVII, 3. — [4] I Jean, II, 3 4. — [5] Matt. XXII, 40. — [6] I Jean, III, 23.

péché ; et nous obtenons cette faveur, non en persévévant avec indifférence dans les désordres qu'il condamne, mais en y renonçant. « Seigneur, « ai-je dit, ayez pitié de moi ; guérissez mon âme, « parce que j'ai péché contre vous [1]. » Or, on ne sait à quel être adresser ce langage, si on ne croit pas en Dieu, et on le tient inutilement, si on est éloigné de lui pour n'avoir aucune part à la grâce du Médiateur. De là cette parole tirée du livre de la Sagesse, et entendue, je ne sais comment, par les gens qui s'endorment dans une fausse sécurité : « Eussions-nous péché, nous « vous appartenons. » Car, si notre Dieu est assez bon et assez puissant pour avoir le désir et le pouvoir de guérir le péché accompagné du repentir, il ne pousse pas la faiblesse jusqu'à craindre de perdre ceux qui s'endurcissent dans leur crime. Aussi le Sage après avoir dit : « Nous vous « appartenons, » ajoute-t-il : « Nous qui connais- « sons votre puissance » puissance infinie dont le pécheur ne peut éviter ni les coups ni les regards. Et il conclut : « Nous ne pécherons plus en « nous rappelant que nous vous appartenons [2]. » Pourrait-on en effet concevoir dans toute sa beauté le séjour que doivent habiter avec Dieu tous ceux qui y sont prédestinés d'après les conseils éternels, sans s'efforcer de mener une vie digne de cette demeure céleste ? Lorsque Jean s'exprime ainsi : « Je vous ai écrit ces choses pour que vous « ne péchiez plus : cependant si quelqu'un pèche, « nous avons, auprès du Père, Jésus-Christ, le jus- « te par excellence : c'est lui qui intercède pour nos « péchés [3], » veut-il que nous péchions sans crainte ? Non ; il veut que, renonçant aux péchés que nous avons pu commettre, nous ayons confiance dans l'avocat qui manque aux infidèles, pour ne point désespérer de la miséricorde divine.

CHAPITRE XXIII.

MAUVAISE INTERPRÉTATION. — LE MOT JUGEMENT DANS L'ÉCRITURE.

42. Si le passage que nous venons de citer ne permet guère à ceux qui veulent croire en Dieu sans interrompre leurs désordres, de compter sur un sort heureux, ils doivent trouver plus menaçant encore celui où l'Apôtre dit : « Ceux qui « ont péché sans la loi seront punis sans la loi : « ceux qui ont péché sous la loi seront jugés « d'après la loi [4]. » On croirait que ces deux expressions « être punis » et « être jugés » sont différentes : cependant elles sont rigoureusement synonymes. Dans le langage ordinaire de l'Ecriture le mot *jugement* signifie damnation éternelle : c'est dans ce sens que l'emploie Notre-Seigneur : « Le moment viendra où ceux qui sont « dans le tombeau entendront la voix du Fils de « Dieu ; et ceux qui auront fait le bien ressuscite- « ront pour la vie éternelle ; ceux qui auront fait « le mal ressusciteront pour être jugés [1], » ou condamnés. Et ici on ne parle pas de ceux qui ont eu la foi ou qui ont été incrédules : il n'est question que de ceux qui ont fait le bien et de ceux qui ont fait le mal. Car la vie honnête est inséparable de la foi agissant par la charité, ou plutôt elle y est renfermée tout entière. Il est donc clair que par « résurrection suivie du juge- « ment, » le Seigneur entend la résurrection suivie de la damnation éternelle. Car il range en deux classes tous ceux qui ressusciteront, sans excepter les incrédules qui eux aussi sont dans le tombeau, en déclarant que les uns ressusciteront pour la vie éternelle ; les autres pour être jugés.

43. Soutiendra-t-on que ce passage ne désigne pas les incrédules, mais les croyants que leur foi sauvera à travers les flammes, malgré leur vie criminelle, et qu'il faut entendre par le terme de jugement la peine passagère à laquelle ils seront condamnés ? Ce langage serait bien impudent après que le Seigneur a partagé tous ceux qui ressusciteront, sans excepter les incrédules, en deux classes distinguées par les termes de « vie » et de « jugement : » il désignait donc implicitement la vie et le jugement éternels, d'autant plus qu'il ne qualifie pas d'éternelle la vie à laquelle ressusciteront les bons, bien qu'on ne puisse attacher un autre sens à son expression. Mais que répondra-t-on à ce passage : « Celui qui ne croit « pas est déjà jugé [2] ? » Ici en effet on est dans l'alternative ou de reconnaître que le jugement implique la damnation éternelle, ou d'admettre hardiment que les incrédules eux-mêmes s'échapperont à travers le feu, le mot *jugé*, dans ce passage, signifiant destiné au jugement : « Celui qui « ne croit pas est déjà jugé. » A ce titre, on ne promettrait pas une faveur merveilleuse aux croyants qui vivent dans le mal, puisque les incrédules aussi auraient à subir un jugement plutôt qu'une condamnation. N'est-on pas assez hardi pour tenir ce langage ? Qu'on n'ait plus alors la hardiesse de flatter d'une douce espérance ceux dont

[1] Ps. XL, 5. — [2] Sag. XV, 2. — [3] I Jean, II, 12. — [4] Rom. II, 12.

[1] Jean, V, 28, 29. — [2] Rom. III, 18.

il a été dit : « Ils seront jugés au nom de la loi ;» car il est incontestable que le mot jugement est d'ordinaire synonyme de damnation éternelle.

Ajouterai-je que ceux qui pèchent sciemment sont menacés un sort bien plus rigoureux, loin d'avoir à espérer un traitement plus doux ? Ces pécheurs sont principalement ceux qui ont admis la loi. Car, selon qu'il est écrit, « Où il n'y « a point de loi, il n'y a point de trans- « gression [1] ; » et ailleurs : « Je n'aurais point « connu la convoitise, si la loi ne m'eût « dit : Tu ne convoiteras point. Ainsi l'habi- « tude vicieuse prenant occasion du précepte a « fait naître en moi toutes sortes de mauvais dé- « sirs [2]. » J'omets une foule de passages où l'Apôtre traite ce point de doctrine. Cette accusation est plus grave, mais elle tombe, sous l'influence de la grâce du Saint-Esprit, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ : la grâce, en effet, se répandant par la charité au fond de nos cœurs, nous inspire pour la justice un amour capable d'arrêter les entraînements de la concupiscence. C'est la preuve évidente que « ceux qui seront jugés d'a- « près la loi sous l'empire de laquelle ils ont « péché » subiront un châtiment plus sévère et plus rigoureux que ceux qui, ayant péché en dehors de la loi, seront condamnés en dehors de la loi : le mot jugement ne désigne donc pas dans cet endroit un supplice passager, mais la peine même qui sera décernée contre les incrédules.

44. En effet s'appuyant sur ce passage : « Ceux « qui ont péché en dehors de la loi, seront jugés « en dehors de la loi ; ceux qui ont péché sous « l'empire de la loi seront jugés d'après la loi, » pour entretenir dans les fidèles, attachés à une vie déréglée, l'espoir de se sauver à travers les flammes, comme s'il était question ici qu'au lieu de périr, ils seront purifiés par le feu, on n'a oublié qu'un point : c'est que l'Apôtre, parlant à la fois aux Juifs et aux Gentils, avait en vue les pécheurs soumis à la loi ou étrangers à ses prescriptions. Il voulait prouver aux uns et aux autres que la grâce de Jésus-Christ était la condition indispensable de leur salut, vérité capitale qui fait le fond de la lettre aux Romains. Qu'on n'hésite donc pas à promettre aux Juifs prévaricateurs qui vivent sous l'empire de la loi et qui « seront ju- « gés d'après la loi, » que le feu les purifiera sans la grâce de Jésus-Christ parce qu'ils « seront ju- « gés d'après la loi. » N'ose-t-on aller jusque-là dans la crainte de se contredire et de nier, après l'avoir reconnue, l'accusation accablante d'incrédulité qui pèse sur les Juifs ? Pourquoi alors appliquer aux fidèles et aux incrédules et ramener à une question de foi en Jésus-Christ un passage relatif à ceux qui ont péché sans la Loi ou avec la Loi, et inspiré à propos des Juifs et des Gentils, dans l'unique but de les attirer à la grâce de Jésus-Christ ?

On n'a pas dit en effet : ceux qui ont péché, n'étant pas sous l'empire de la foi, seront condamnés au nom de la foi : non, il ne s'agit que de la Loi, et de là il ressort évidemment que toute la question roule sur la discussion qui se débattait alors entre les Juifs et les Gentils, et qu'elle, n'a aucun rapport au bons et aux mauvais chrétiens.

CHAPITRE XXIV.

LA LIBERTÉ DE LA FOI CHRÉTIENNE NE DOIT PAS COUVRIR COMME D'UN VOILE LA DÉPRAVATION DES FIDÈLES.

45. Veut-on cependant, sans reculer devant une hypothèse aussi fausse que déplorable, prendre le mot *loi* dans ce passage comme synonyme de *foi ?* On n'a qu'à lire un passage de saint Pierre qui jette sur ce point une clarté irrésistible. Il avait parlé, dans sa première Epître, des fidèles qui pour vivre selon la chair et couvrir leur perversité, abusaient du principe établi dans le nouveau Testament : « Nous ne sommes point les « enfants de l'esclave, mais de la femme libre, et « nous devons cette liberté à Jésus Christ [1], » et qui, comptant sur le prix infini de ce rachat, faisaient consister la liberté à satisfaire toutes leurs passions, sans réfléchir à ce passage : « Vous « êtes appelés à la liberté, mes frères; mais prenez « garde que cette liberté ne vous serve d'occasion « pour vivre selon la chair [2], » ni à cette parole de Pierre lui-même : « Vous êtes libres, non pour ca- « cher vos mauvaises actions sous le voile de la li- « berté [3]. » Il revient sur ce sujet dans sa seconde Epître et parle ainsi de ces chrétiens : « Ce sont « des sources taries, des nuées agitées par des « tourbillons, et l'obscurité des ténèbres leur est « réservée. Car tenant un langage plein d'or- « gueil et de vanité, ils amorcent par les passions « de la chair et les voluptés sensuelles, ceux qui, « peu de temps auparavant, s'étaient séparés des « personnes infectées d'erreur, leur promettant « la liberté, quoiqu'ils soient eux-mêmes les es-

[1] Rom. IV, 15. — [2] Ib. VII, 7, 8.

[1] Gal. IV, 31. — [2] Ib. V, 13. — [3] I Pierre, II, 16.

« claves de la corruption. Car quiconque est « vaincu devient esclave de son vainqueur. Or, « si après avoir connu Jésus-Christ notre Sei- « gneur et notre Sauveur et s'être retirés de la « corruption du monde ils se laissent de nou- « veau enlacer et vaincre, leur dernier état de- « vient pire que le premier. En effet il eût « mieux valu pour eux qu'ils n'eussent point « connu la voie de la justice, que de retour- « ner en arrière, après l'avoir connue, et d'aban- « donner la loi sainte qui leur avait été donnée. « Mais ce proverbe s'est accompli en eux de point « en point : Le chien est retourné à ce qu'il avait vo- « mi et le pourceau nettoyé s'est vautré de nou- « veau dans fange [1]. » Comment donc promettre à ceux qui, ayant connu la voie de la justice, c'est-à-dire le Seigneur Jésus, n'en ont pas moins vécu dans le péché, un traitement plus doux que s'ils ne l'avaient jamais connu ? N'est-ce pas contredire la vérité si clairement exprimée dans ce passage : « Il eût mieux valu pour eux qu'ils n'eussent point « connu la voie de la justice, que de retourner en « arrière après l'avoir connue et d'abandonner la « loi sainte qui leur avait été donnée ? »

CHAPITRE XXV.

LOI SAINTE ; CHATIMENT RÉSERVÉ A SES VIOLATEURS.— FAUSSE SÉCURITÉ DE CEUX QUI ONT ÉTÉ BAPTISÉS ET VIVENT DANS LE CRIME.

46. Sous le nom de *loi sainte*, il ne faut pas entendre ici l'obligation de croire en Dieu, quoique ce précepte renferme tout en abrégé, si l'on ne sépare pas la foi de la charité ; les termes de l'Apôtre sont décisifs : il entend par loi sainte l'obligation de renoncer à la corruption du monde et de mener une vie pure. « Si après avoir « connu Jésus-Christ notre Seigneur et notre Sau- « veur et s'être retirés de la corruption du monde, « ils se laissent de nouveau enlacer et vaincre, leur « dernier état devient pire que le premier . » Il n'est pas question de croire en Dieu ni de renoncer à l'incrédulité du monde, mais de sortir de la corruption, mot qui comprend toutes les turpitudes. Ce sont ces pécheurs que depeint encore l'Apôtre un peu plus haut : « Ils s'abandon- « nent à la dissolution dans leur festins avec vous ; « leurs yeux sont pleins d'adultères et d'un péché « continuel [1]. » Ce sont eux qu'il appelle des fontaines sans eau, *fontaines*, puisqu'il ont été initiés à la doctrine de Jésus-Christ, *sans eau*, puisque leurs actes ne répondent pas à leur croyance. L'apôtre saint Jude les caractérise presque dans les mêmes termes : « Leurs festins sont des « infamies, ils mangent sans retenue et ne son- « gent qu'à se repaître ; ce sont des nuées sans « eau [1]. » La pensée est la même dans les deux passages . Selon saint Pierre, « ils s'abandonnent « à la dissolution dans leurs festins avec vous et « leurs yeux sont pleins d'adultère ; » selon saint Jude, leurs festins avec vous sont des infamies. » Les méchants en effet se mêlent aux bons dans le banquet des sacrements et les effusions de la charité. La source tarie de saint Pierre, la nuée sans eau de saint Jude, c'est la foi morte de saint Jacques [2].

47. Qu'on ne promette donc plus le purgatoire à ceux qui, après avoir connu la vie de la justice, mènent une vie de débauche et de crime ; car il aurait mieux valu pour eux ne pas la connaître, selon le témoignage de l'Ecriture. C'est à eux que s'applique la parole du Seigneur : « Le dernier état « de cet homme devient pire que le premier [3] ; » car en refusant de recevoir le Saint-Esprit dans son cœur pour y résider et le purifier, il appelle l'esprit immonde suivi de ses compagnons. Leur ferait-on un mérite de n'être pas retombés dans l'adultère sous prétexte qu'ils n'y ont jamais renoncé, ou de ne s'être pas couverts de leurs souillures passées, sous prétexte qu'ils n'ont pas voulu s'en purifier ? Mais ils ne daignent pas même consentir à entrer dans le bain sacré avec une conscience déchargée de ses fautes, et à rejeter leurs turpitudes, dussent-ils y retourner comme le chien à ses vomissements ; au sein même de l'eau qui régénère, ils retiennent sur leur cœur malade le poids de leur perversité ; loin de cacher leur intempérance même sous le voile d'une promesse hypocrite, ils l'étalent et semblent la vomir par l'impudent aveu de leur endurcissement. Non-seulement ils n'imitent pas la femme de Loth qui, en quittant Sodome, regardait derrière elle ; ils ne veulent pas même quitter Sodome, que dis-je ? ils s'efforcent d'introduire Jésus-Christ au sein même de Sodome. Parce que l'Apôtre Paul a dit : « Moi qui ai été auparavant « un blasphémateur, un persécuteur, un homme « violent et injurieux : j'ai obtenu miséricorde, « parce que j'ai fait tous ces maux dans l'ignoran- « ce, n'ayant pas la foi [4] ; » on dit à ces pécheurs : Vous aurez d'autant plus droit à la miséricorde divine que vous aurez sciemment vécu dans le

[1] II Pierre, II, 13-22.

[1] Jude, I, 12. — [2] Jacq. II, 20. — [3] Matt. XII, 45. — [4] I Tim. I, 13.

mal, ayant la foi. Mais on s'étendrait trop loin, on s'étendrait à l'infini, si l'on voulait rassembler tous les témoignages de l'Ecriture qui montrent clairement que la condition des pécheurs dont la vie a été coupable et infâme, malgré les lumières de la foi, loin d'être plus douce, sera d'autant plus rigoureuse qu'ils auront agi sciemment : c'est un principe que nous avons suffisamment démontré.

CHAPITRE XXVI.

CONFORMER SES ACTES AUX ENGAGEMENTS DU BAPTÊME. — TROIS ESPÈCES DE PÉCHÉS; TROIS SORTES DE REMÈDES.

48. Mettons donc toute notre attention, avec l'aide du Seigneur notre Dieu, à ne pas inspirer aux hommes une fausse sécurité, en les flattant de l'espoir qu'ils pourront, après avoir été baptisés en Jésus-Christ, obtenir le salut éternel, quel qu'ait été le désaccord de leur conduite avec cette foi nouvelle : gardons-nous de faire des chrétiens comme faisaient des prosélytes ces Juifs dont le Seigneur a dit : « Malheur à vous, Scribes et Pharisiens, qui parcourez la terre et les mers pour « faire un seul prosélyte : après qu'il l'est devenu, vous le rendez digne de l'enfer deux fois « plus que vous [1]. » Attachons-nous à la véritable doctrine établie par Dieu, notre maître, d'après laquelle la vie chrétienne doit répondre à la sainteté du baptême, et l'espoir de la vie éternelle doit être interdit à quiconque ne remplit pas cette double loi. Voici en effet les paroles du Seigneur : « Nul ne peut entrer dans le royaume de Dieu, « s'il ne renaît de l'eau et de l'Esprit [2]; » et ailleurs : » Si votre justice n'est pas plus abondante « que celle des Scribes et des Pharisiens, vous « n'entrerez point dans le royaume des cieux [3]. » Il les dépeint ainsi : « Les Scribes et les Pharisiens sont assis dans la chaire de Moïse. Faites « donc ce qu'ils vous disent, mais n'imitez pas « leurs actes; car ce qu'ils disent, ils ne le font « pas [4]. » Leur justice consiste donc à parler sans pratiquer; par conséquent, la nôtre qui doit être plus abondante que leur stérile théorie, doit consister à parler et à pratiquer comme le veut Notre-Seigneur, autrement le royaume des cieux nous sera fermé. Je ne veux pas dire qu'on doive s'enorgueillir au point de se flatter devant les autres ou même dans sa concience d'être sans péché ici-bas, loin de là. Mais s'il n'y avait pas des fautes assez graves pour mériter la peine de l'excommunication, l'Apôtre n'aurait pas dit : « Etant tous rassemblés avec moi en esprit, li- « vrez le coupable à Satan, afin que son corps en « étant tourmenté, son âme soit sauvée au jour du « jugement de Notre-Seigneur Jésus-Christ [1]. » Il n'aurait pas ajouté à ce sujet : « Qu'ainsi je ne « sois contraint de pleurer la perte de plusieurs « qui ont péché précédemment et n'ont pas fait « pénitence des impuretés, des fornications et des « impudicités dont ils se sont rendus coupables [2]. » Sans doute encore, s'il n'y avait certains crimes qui doivent s'expier, non par les humiliations de la pénitence que l'Eglise inflige d'ordinaire aux fidèles qui se repentent, mais par des remèdes plus efficaces, le Seigneur lui-même n'aurait pas dit : « Reprends-le seul entre toi et « lui; s'il t'écoute, tu auras gagné ton frère [3]. » Enfin s'il n'y avait des fautes inséparables de la vie humaine, il n'aurait pas établi un remède de chaque jour dans l'oraison qu'il nous a enseignée : « Remettez-nous nos dettes comme nous « remettons à ceux qui nous doivent [4]. »

CHAPITRE XXVII.

CONCLUSION.

49. Je crois avoir suffisamment développée ma pensée sur les points généraux et essentiels du sujet; ces points se ramènent à trois. D'abord la question a pour objet le mélange des bons avec les mauvais dans l'Eglise, mélange figuré par le bon grain et l'ivraie. Or, sur ce point, il ne faut pas croire que sous cette parabole, sous la figure des animaux impurs introduits dans l'arche et autres symboles analogues, se cache le principe de laisser s'endormir la discipline de l'Eglise, si bien représentée par cette femme dont on a dit: « Les lois de sa maison sont sévères [5]. » Ces images ont pour but d'empêcher la folle précipitation, comme le zèle exagéré, d'anticiper sur la séparation des bons et des mauvais et de produire un schisme impie. Ces paraboles et ces figures servent à recommander aux justes, non l'indifférence pour les désordres qu'ils doivent réprimer, mais la patience nécessaire pour tolérer, sans préjudice des principes, les abus qu'ils ne peuvent réformer. S'il est écrit que Noé fit entrer dans l'arche jusqu'à des animaux impurs; les chefs de l'Eglise doivent-ils y voir un motif pour laisser un misérable entrer dans le bain sacré avec une malpropreté hideuse et

[1] Matt XXIII, 15. — [2] Jean. III, 5. — [3] Matt. V, 20. — [4] Ib. XXIII, 2, 3.

[1] I Cor. V, 4, 5. — [2] II Cor. XII, 21. — [3] Matt. XVIII, 15. — [4] Ib. VI, 12. — [5] Prov. II, 18 Selon les Septante.

en dansant, quoique ce sacrilége fût moins grave que s'il y entrait avec une pensée d'adultère. Donc sous ce symbole, Dieu nous fait entendre que l'Eglise doit renfermer des gens impurs par esprit de tolérance, et non pour altérer ses dogmes ou relâcher sa discipline. Car les animaux impurs ne se sont pas précipités dans l'arche pêle-mêle, en brisant toutes les barrières : ils y ont été introduits sans la dégrader, par l'unique entrée que leur avait ménagée le constructeur du vaisseau. Voici le second point de cette controverse : nos adversaires se figurent qu'il suffit d'initier à la foi les catéchumènes, et qu'on doit attendre le baptême avant de leur enseigner la morale chrétienne. Mais nous avons donné des preuves surabondantes que le cathéchiste devait profiter de l'attention, du zèle de ceux qui aspirent à recevoir le sacrement de la foi, pour leur dévoiler le châtiment dont le Seigneur menace les chrétiens qui vivent dans le péché, s'il veut éviter que le baptême, où ils viennent recevoir la rémission de leurs fautes, ne soit pour eux la source de l'accusation la plus redoutable. Quant au troisième point, le plus fécond en conséquences désastreuses, il n'a pour principe, selon moi, qu'un examen peu attentif de la parole sainte qu'il contredit : il consiste à promettre à ceux qui vivent dans le crime et dans l'infâmie, qu'ils obtiendront la vie éternelle, tout en persévérant dans leurs désordres, à la seule condition de croire en Jésus-Christ et de recevoir les Sacrements : opinion manifestement opposée au principe expressément établi par Notre-Seigneur, lorsqu'il répond à celui qui cherchait la vie éternelle : « Si tu veux entrer « dans la vie, garde les commandements [1], » et qu'il cite les commandements mêmes destinés à proscrire les péchés que l'on veut concilier, je ne sais par quelle illusion, avec la possibilité d'arriver à la vie éternelle, par la vertu d'une foi stérile sans les œuvres.

Sur ces trois points, j'ai donné tous les développements nécessaires; j'ai prouvé que la tolérance pour les pécheurs, devait se concilier dans l'Eglise avec le maintien de la discipline; qu'il fallait apprendre et faire adopter aux postulants, non-seulement les mystères de la foi, mais les règles de la morale; qu'il fallait assurer aux fidèles que pour arriver à la vie éternelle, ils devaient avoir non la foi morte et impuissante à sauver sans les œuvres, mais la foi de la grâce agissant par la charité. Loin d'accuser les serviteurs fidèles d'indifférence ou d'oisiveté, qu'on s'en prenne à l'obstination des pécheurs en petit nombre qui refusent d'accepter l'argent du Seigneur et voudraient contraindre ses ministres à recevoir leur fausse monnaie; plus coupables que ces pécheurs, dont parle Saint Cyprien, qui renoncent au monde du bout des lèvres et non de cœur : car loin de renoncer aux œuvres de Satan, même en parole, ils déclarent ouvertement qu'ils sont prêts à vivre jusqu'au bout dans l'adultère. S'il est quelque objection qu'ils aiment à élever et que j'aie omise dans le cours de cette controverse, j'ai cru qu'elle ne valait guère la peine d'être réfutée, soit parce qu'elle était étrangère au sujet, soit parce qu'elle offrait une solution à la portée de tout le monde.

[1] Matt. XIX, 17-19.

Ce traité a été traduit par M. CITOLEUX.

FIN DU TOME CINQUIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE CINQUIÈME VOLUME.

SUITE DES COMMENTAIRES SUR L'ECRITURE

LE MIROIR SACRÉ.

TRADUCTION DE M. L'ABBÉ JOYEUX.

AVANT-PROPOS DU TRADUCTEUR 1
PRÉFACE DE L'AUTEUR. 2
CHAPITRE PREMIER. — Préceptes tirés de l'Exode. 3
— II. — id. du Lévitique. 5
— III. — id. du livre des Nombres. 7
— IV. — id. du Deutéronome. 8
— V. — id. du livre de Josué. 12
— VI — id. du livre de Psaumes. 13
— VII. — id. des Proverbes. 20
— VIII. — id. de l'Ecclésiaste. 29
— IX. — id. du Cantique des Cantiques. 30
— X. — id. du livre de Job. 31
— XI. — id. du livre d'Osée. 32
— XII. — id. du livre de Joël. 32
— XIII. — id. du livre d'Amos. 33
— XIV. — id. du livre de Michée. 33
— XV. — id. du livre d'Habacuc. 34
— XVI. — id. du livre de Sophonie. 34
— XVII. — id. du livre de Zacharie. 35
— XVIII. — id. du livre de Malachie. 35
— XIX — id. du livre d'Isaïe. 36
— XX. — id. du livre de Jérémie. 39
— XXI. — id. du livre d'Ezéchiel. 43
— XXII. — id. du livre de la Sagesse 46
— XXIII. — id. du livre de l'Ecclésiastique. 48
— XXIVI — id. du livre de Tobie. 61
— XXV. — id. de l'Evangile selon saint Matthieu. 62
CHAPITRE XXVI. — id. de l'Evangile selon saint Marc. 69
— XXVII. — id. de l'Evangile selon saint Luc. 72
— XXVIII. — id. de l'Evangile selon saint Jean. 78
— XXIX. — id. des Actes des Apôtres. 79
— XXX. — id. de l'Epitre aux Romains. 80
— XXXI. — id. de la première Epitre aux Corinthiens. 83
— XXXII. — id. de la deuxième Epitre aux Corinthiens. 89
— XXXII. — id. de l'Epitre aux Galates. 92
— XXXIV — id. de l'Epitre aux Ephésiens. 92
— XXXV. — id. de l'Epitre aux Philippiens. 94
— XXXVI. — id. de la première Epitre aux Thessaloniciens. 96
— XXXVI. — id. de la deuxième Epitre aux Tessaloniciens. 7
— XXXVII. — id. de l'Epitre aux Colossiens. 98
— XXXVIII. — id. de la première Epitre à Timothée. 99
— XXXIX. — id. de la deuxième Epitre à Timothée. 101
— XL — id. de l'Epitre à Tite. 102
— XLI. — id. de l'Epitre à Philémon. 103

Chapitre XLII. — id. de l'Epître aux Hébreux. 103
— XLIII. — id. de la première Epître de saint Pierre. 105
— XLIV. — id. de de la deuxième Epître de saint Pierre. 107
— XLV. — id. de l'Epître de saint Jacques. 108
— XLVI. — id. de la première Epître de saint Jean. 110
Chapitre XLVII. — id. de la deuxième Epître de saint Jean. 112
— XLVIII. — id. de la troisième Epître de saint Jean. 112
— XLIX. — id. de l'Epître de saint Jude. 112
— L. — id. du livre de l'Apocalypse. 113

ACCORD DES ÉVANGÉLISTES.

Traduction de MM. les abbés, Tassin et Burleraux.

LIVRE PREMIER.

AUTORITÉ DES EVANGILES.

Chapitre premier. — Autorité des Evangiles. 114
— II. — Ordre et manière d'écrire des Evangélistes. 114
— III. — Royauté et sacerdoce de Jésus-Christ. 115
— IV. — Divinité de Jésus-Christ. 116
— V. — La contemplation et l'action. — Saint Jean et les autres Evangélistes. 116
— VI. — Les quatre animaux symboliques et les quatre Evangélistes. 117
— VII. — Motif de cet ouvrage. — Pourquoi Jésus n'a pas laissé d'écrits. 117
— VIII. — La divinité de Jésus-Christ et sa réputation. 118
— IX. — Jésus-Christ a-t-il écrit des livres de magie ? 119
— X. — Ces livres ont-ils été adressés à Pierre et à Paul ? 119
— XI. — Jésus n'a pas pu s'attacher les peuples par la magie. 119
— XII. — Pourquoi les Romains maîtres des Juifs, n'ont-ils pas reconnu le Dieu d'Israël ? 120
— XIII. — Pourquoi Dieu a laissé les Juifs tomber sous le joug des Romains. 120
— XIV. — Triomphe du Dieu des Hébreux par la ruine des idoles et la conversion des nations. 121
— XV. — Les païens obligés de louer Jésus-Christ se déchaînent contre ses disciples. 122
— XVI. — Les Apôtres, en prêchant la destruction des idoles, ne se sont pas écartés de la doctrine de Jésus et des Prophètes. 122
— XVII. — Contre les Romains qui ont refusé leur culte au seul Dieu d'Israël. 122
— XVIII. — Le Dieu des Hébreux n'a pas été reçu des Romains, parce qu'il veut être seul adoré. 122
— XIX. — Le Dieu d'Israël est le vrai Dieu. 123
— XX. — Les oracles des païens ne disent rien contre le Dieu des Hébreux. 123
— XXI. — Pourquoi le Dieu des Hébreux doit être seul adoré. 124
— XXII. — Opinions des Gentils touchant notre Dieu. 124
— XXIII. — Niaiseries païennes sur Saturne et Jupiter. 125
— XXIV. — En rejettant le Dieu d'Israël on n'adore plus tous les dieux, en adorant les autres on n'adore plus le Dieu d'Israël. 127
Chapitre XXV. — Les païens doivent adorer le Dieu d'Israël, leurs dieux ne s'y opposent pas, ses œuvres l'exigent. 127
— XXVI. — Ruine de l'idolâtrie conforme aux oracles prophétiques. 128
— XXVII. — La puissance du vrai Dieu renversant partout les idoles, motif d'abandonner l'idolâtrie. 129
— XXVIII. — Destruction des idoles prédite. 129
— XXIX. — Pourquoi les païens n'adorent-ils pas le Dieu d'Israël s'ils le croient du moins préposé aux éléments. 130
— XXX. — Avec l'accomplissement des prophéties le Dieu d'Israël est maintenant connu partout. 131
— XXXI. — Importante prédiction relative à Jésus-Christ. 132
— XXXII. — Doctrine des apôtres contre le culte des idoles justifiée par les prophéties. 133
— XXXIII. — Les temps chrétiens ont-ils diminué le bonheur sur la terre ? 134
— XXXIV. — Conclusion. 135
— XXXV. — Le mystère du Médiateur dans les prophéties et dans l'Evangile. 136

LIVRE SECOND.

DE L'INCARNATION A LA CÈNE.

Prologue. 137
Chapitre premier. — Pourquoi la généalogie de Joseph et non celle de Marie. 137
— II. — Comment Jésus-Christ est le Fils de David, sans devoir sa naisssance à Joseph, Fils de David. 138
— III. — Pourquoi saint Matthieu et saint Luc diffèrent entre eux dans l'énumération des ancêtres de Jésus-Christ. 138
— IV. — Sur le nombre des ancêtres de Jésus-Christ selon saint Matthieu et selon saint Luc. 140
— V. — Accord de saint Matthieu et de saint Luc au sujet de la conception et des premières années de Jésus-Christ. 147
— VI. — Epoque de la prédication de Jean-Baptiste 149
— VII. — Des deux Hérodes. 149
— VIII. — Retour à Nazareth. 149
— IX. — Motifs de préférence pour le séjour à Nazareth. 149

CHAPITRE X. — Voyages à Jérusalem. 149
— XI. — Comment la présentation au temple se peut-elle concilier avec la colère d'Hérode. 150
— XII. — Prédication de Jean-Baptiste. 151
— XIII. — Du baptême de Jésus. 153
— XIV. — Voix du ciel après le baptême de Jésus. 154
— XV. — Jésus-christ connu ou inconnu de Jean-Baptiste. 154
— XVI. — Jésus tenté par le démon. 155
— XVII. — Vocation des Apôtres. 155
— XVIII. — Du temps où Jésus-Christ se rendit en Galilée. 158
— XIX. — Sermon sur la montagne. 158
— XX. — Le serviteur du centurion. 160
— XXI. — Guérison de la belle-mère de Pierre. 161
— XXII. — Autres guérisons. 162
— XXIII. — *Je vous suivrai partout où vous irez.* 163
— XXIV. — Tempête apaisée. — Démoniaques délivrés 163
— XXV. — Paralytique guéri. 164
— XXVI. — Vocation de saint Matthieu. 165
— XXVII. — Festin donné par saint Matthieu. 165
— XXVIII. — Résurrection de la fille de Jaïre. 167
— XXIX. — Des deux aveugles et du démon muet dont parle seul saint Matthieu. 169
— XXX. — Mission confiée aux disciples. 169
— XXXI. — Disciples de Jean-Baptiste envoyés à Jésus 172
— XXXII. — Menaces adressées à plusieurs cités. 172
— XXXIII. — Le joug et le fardeau du Christ. 173
— XXXIV. — Epis rompus. 173
— XXXV. — Main desséchée. 173
— XXXVI. — Chronologie incertaine. 174
— XXXVII. — Muet et aveugle possédé du démon. 174
— XXXVIII. — Jésus accusé d'être le suppôt de Béelzebud. 174
— XXXIX. — Jonas et la reine de Saba. 174
— XL. — La mère et les frères de Jésus. 175
— XLI. — Les huit paraboles. 175
— XLII. — Jésus dans sa patrie. 176
— XLIII. — Hérode apprenant les miracles de Jésus. 177
— XLIV. — Emprisonnement et mort de Jean-Baptiste. 178
— XLV. — Miracle des cinq pains. 178
— XLVI. — Encore du miracle des cinq pains. 179
— XLVII. — Jésus marchant sur les eaux. 181
— XLVIII. — Terre de Génésar et Capharnaüm. 182
— XLIX. — La Chananéenne. 183
— L. — Multiplication des sept pains. 183
— LI. — Le prophète Jonas. 184
— LII. — Levain des pharisiens. 184
— LIII. — Confession de saint Pierre. 184
— LIV. — La passion prédite. 185
— LV. — Suivre le Christ. 185
— LVI. — Transfiguration. 185
— LVII. — Avénement d'Elie. 186
— LVIII. — Démoniaque guéri. 186
— LIX. — Passion de nouveau prédite. 186
— LX. — Tribut payé. 186
— LXI. — Petit enfant modèle. 187
— LXII. — Est-il permis de renvoyer sa femme? 187
— LXIII. — Imposition des mains aux petits enfants. — Conseil donné au jeune homme riche. — Ouvriers de la vigne. 188
— LXIV. — Prédiction de la passion. — La mère des fils de Zébédée. 188
CHAPITRE LXV. — Aveugles de Jéricho. 189
— LXVI. — L'ânesse et son ânon. 189
— LXVII. — Vendeurs et acheteurs chassés du temple. 190
— LXVIII. — Figuier maudit. 191
— LXIX. — Question captieuse. 192
— LXX. — Deux fils envoyés par leur père à la vigne. — Vigne louée à d'autres vignerons. 192
— LXXI. — Noces royales. 195
— LXXII. — Tribut payé à César. — Femme aux sept maris. 195
— LXXIII. — Le double précepte. 195
— LXXIV. — Le Christ fils et Seigneur de David. 196
— LXXV. — Orgueil des Pharisiens condamné. 196
— LXXVI. — Prédiction de la ruine du temple. 198
— LXXVII. — Discours sur le mont des Oliviers. 198
— LXXVIII. — Jésus arrivé à Béthanie. 200
— LXXIX. — Festin de Béthanie. 201
— LXXX. — Disciples envoyés pour préparer la pâque. 202

LIVRE TROISIÈME.

DE LA CÈNE A L'ASCENSION.

PROLOGUE. 204
CHAPITRE PREMIER. — La Cène et le traître dévoilé. 204
— II. — Prédiction du reniement de Saint Pierre. 205
— III. — Discours après la Cène. 207
— IV. — Ce qui se passe au jardin des Oliviers. 208
— V. — On se saisit de Jésus. 210
— VI. — Jésus devant le prince des prêtres. — Reniement de saint Pierre. 211
— VII. — Jugement du matin. — Jérémie cité au lieu de Zacharie. 215
— VIII. — Jésus devant Pilate. 217
— IX. — Jésus jouet de la soldatesque. 221
— X. — Jésus aidé à porter sa croix. 221
— XI. — Du breuvage donné à Jésus. 222
— XII. — Du partage des vêtements. 222
— XIII. — De l'heure de la Passion. 222
— XIV. — Deux larrons crucifiés avec Jésus. 227
— XV. — Blasphèmes vomis contre Jésus en croix. 227
— XVI. — Blasphèmes des larrons. 227
— XVII. — Du breuvage offert à Jésus. 228
— XVIII. — Des dernières paroles du Sauveur. 229
— XIX. — Le voile déchiré. 229
— XX. — De l'étonnement du Centurion. 229
— XXI. — Les saintes femmes au Calvaire. 230
— XXII. — Joseph d'Arimathie. 231
— XXIII. — Sépulture de Jésus. 232
— XXIV. — Circonstances de la résurrection. 233
— XXV. — Apparitions de Jésus ressuscité. 237

LIVRE QUATRIÈME.

QUELQUES TRAITS PARTICULIERS EN SAINT MARC, SAINT LUC ET SAINT JEAN.

PROLOGUE. 247
CHAPITRE PREMIER. — Entrée de Jésus à Capharnaüm. 247
— II. — Exorcisme à Capharnaüm. 247
— III. — Du nom de Pierre. 248
— IV. — De la prescience divine en Jésus-Christ. 248
— V. — « *Qui n'est pas contre vous est pour vous.* » 249

Chapitre vi. — Le sel et la paix. 249
— vii. — Nul désaccord dans saint Marc. 250
— viii. — L'évangile de saint Luc et les Actes. 250
Chapitre ix. — Les pêches miraculeuses. 251
— x. — Evangile selon saint Jean. 251

EXPLICATION DU SERMON SUR LA MONTAGNE.

Traduction de M. l'abbé Devoille.

LIVRE PREMIER.

PREMIÈRE PARTIE DU SERMON.

Chapitre premier. — Règle parfaite de la vie chrétienne. — Montagne. — Ouvrir sa bouche. — Les pauvres d'esprit. 257
— ii. — Exolication des autres béatitudes. 258
— iii. — Gradation admirable des huit béatitudes. 259
— iv. — Les sept degrés de la perfection également marqués dans Isaïe, mais par gradation descendante. — Sens mystérieux du nombre huit. 260
— v. — Souffrir pour la justice et pour Jésus-Christ. 261
— vi. — Le sel de la terre et la lumière du monde. — Le boisseau et le chandelier. 262
— vii. — La gloire de Dieu, fin de toutes nos œuvres. 263
— viii. — Deux manières d'accomplir la loi. — Être très-petit dans le royaume des cieux. 263
— ix. — Justice plus parfaite sous la loi de grâce. — Degrés dans l'enfer. 264
— x. — Laisser là son offrande. 266
— xi. — Le juge, le ministre, l'adversaire. 267
— xii. — Suggestion, délectation, consentement. 269
— xiii. — L'œil droit. 270
— xiv. — Du mariage sous la loi de Moïse et sous la loi de grâce. 270
— xv. — Défense de renvoyer sa femme et ordre d'y renoncer. 271
— xvi. — Lien conjugal. 272
— xvii. — Du serment. 275
— xviii. — Amour de la justice et miséricorde. 277
— xix. — Vengeance. — Justice des Chananéens et justice des chrétiens. — Joue droite. — Tunique. — Esclavage. 278
— xx. — Correction fraternelle. 280
— xxi. — La justice des Pharisiens, acheminement vers la perfection. 282
— xxii. — Objection. — Pécher contre le Saint-Esprit. — Vengeance demandée par les martyrs. 284
Chapitre xxiii. — Les fils adoptifs de Dieu. — Conclusion de la première partie. 286

LIVRE SECOND.

SECONDE PARTIE DU SERMON.

Chapitre premier. — Pour voir Dieu il est nécessaire que le cœur soit pur. 287
— ii. — Hypocrisie. — Main gauche. 288
— iii. — De la prière, ses conditions, son utilité. 289
— iv. — Oraison Dominicale : *Notre Père.* 290
— v. — *Qui êtes aux cieux.* — *Que votre nom soit sanctifié.* 291
— vi. — *Que votre règne arrive.* — *Que votre volonté soit faite.* 293
— vii. — Le pain quotidien. 294
— viii. — Rémission des péchés. — Pardon des injures. 295
— ix. — De la tentation. 296
— x. — Les trois premières et les quatre dernières demandes. 298
— xi. — Les sept don du Saint-Esprit, les sept demandes du pater et les sept béatitudes. 299
— xii. — Du jeûne. 300
— xiii. — Désintéressement et pureté d'intention. 301
— xiv. — On ne peut servir Dieu et le démon. 302
— xv. — Sollicitudes superflues. 303
— xvi. — Ne pas évangéliser pour vivre, mais vivre pour évangéliser. 304
— xvii. — A ceux qui cherchent le royaume de Dieu rien ne manque. 305
— xviii. — Ne pas juger les autres si on ne veut pas être jugé. 307
— xix — Le fétu et la poutre. 308
— xx. — Les perles, les chiens, les pourceaux. 309
— xx. — Du précepte de la prière. 311
— xxii. — Faire à autrui ce qu'on désire pour soi. 312
— xxiii. — La porte étroite et la porte large. 313
— xxiv. — Prendre garde aux faux prophètes. 313
— xxv. — Nécessité de pratiquer. 315

QUESTIONS SUR LES ÉVANGILES.

TRADUCTION DE MM. LES ABBÉS FRESNOIS ET POGNON.

INTRODUCTION. 318

LIVRE PREMIER

EVANGILE SELON SAINT MATTHIEU.

PREMIÈRE QUESTION. — Personne ne connaît le Père si ce n'est le Fils. 320
— II. — Epis rompus. 320
— III. — Mèche encore fumante. 320
— IV. — De l'aveugle-muet. 320
— V. — Jésus accusé d'être le suppôt de Béelzébuth. 320
— VI. — Race de vipères. 320
— VII. — Signe de Jonas. 320
— VIII. — L'esprit impur sorti d'une âme. 321
— IX. — Rapporter au centuple. 321
— X. — L'ivraie séparée du bon grain. 321
— XI. — Le grain de sénevé. 321
— XII. — Levain mystérieux. 321
— XIII. — Trésor caché dans un champ. 321
— XIV. — Le fils du charpentier. 322
— XV. — Jésus marchant sur les eaux. 322
— XVI. — Respect dû aux parents. 322
— XVII. — Plante que Dieu n'a point plantée. 322
— XVIII. — Le serviteur du Centurion et la fille de la Chananéenne. 322
— XIX. — Malades spirituels. 322
— XX. — Les signes du temps. 322
— XXI. — Avénement d'Elie. 322
— XXII. — Possédé épileptique. 322
— XXIII. — Liberté des enfants de Dieu. 323
— XXIV. — Du scandale. 323
— XXV. — Pardon des injures. 323
— XXVI. — Riche exclu du royaume de Dieu. 323
— XXVII. — Passion prédite. 323
— XXVIII. — Aveugles de Jéricho. 323
— XXIX. — Puissance de la foi. 324
— XXX. — La pierre qui écrase. 324
— XXXI. — Les noces royales. 324
— XXXII. — Les sept maris. 324
— XXXIII. — Le double précepte. 324
— XXXIV. — L'autel qui sanctifie. 324
— XXXV. — Le moucheron et le chameau. 324
— XXXVI. — Dévouement maternel. 325
— XXXVII. — Ne pas fuir en *hiver* ni le jour du *sabbat*. 325
— XXXVIII. — La foudre et l'Eglise. 325
— XXXIX. — Le figuier et le genre humain. 325
— XL. — Il eût été bon pour Judas de ne point naître. 325
— XLI. — Les trente pièces d'argent. 325
— XLII. — Les aigles autour du corps. 326
— XLIII. — Le fruit de la vigne transformé. 326
— XLIV. — Crachats et soufflets. 326
QUESTION XLV. — Reniement de saint Pierre. 326
— XLVI. — Pierre ou l'Eglise suivant de loin le Sauveur. 326
— XLVII. — Triple tentation et triple prière. 326

LIVRE SECOND.

EVANGILE SELON SAINT LUC.

QUESTION PREMIÈRE. — « *Ta prière a été exaucée.* » 327
— II. — Jésus enseignant sur la barque. 327
— III. — « *Va, montre-toi au prêtre.* » 328
— IV. — Paralytique descendu par la toiture. 328
— V. — Comment Joseph put-il avoir deux pères. 328
— VI. — Des soixante-dix-sept générations. 329
— VII. — Main droite desséchée. 330
— VIII. — Mesure bonne, pressée, entassée et comble. 330
— IX. — Jésus dit : « *Un aveugle peut-il conduire un autre aveugle ?* » 330
— X. — Bâtir sur la pierre. 330
— XI. — Enfants assis sur la place publique et criant les uns aux autres. 330
— XII. — Lampe sous le boisseau. 331
— XIII. — De celui que possédait une légion de démons. 331
— XIV. — Des soixante-douze disciples. 332
— XV. — Lumière et ténèbres. 332
— XVI. — Reproches aux Pharisiens. 332
— XVII. — Pourquoi le Saint-Esprit est-il appelé le doigt de Dieu ? 332
— XVIII. — Du jeûne des fils de l'Epoux. 332
— XIX. — Le bon Samaritain. 333
— XX. — Marthe et Marie. 333
— XXI. — Les trois pains demandés au milieu de la nuit. 333
— XXII. — Le pain, le poisson et l'œuf. 334
— XXIII. — La clef de la science. 334
— XXIV. — La vie est plus que la nourriture. 334
— XXV. — Les reins ceints et les lampes allumées. 334
— XXVI. — De la mesure de froment. 334
— XXVII. — La nuée s'élevant du côté de l'Occident. 334
— XXVIII. — Impossible d'ajouter à sa taille. 334
— XXIX. — Contre l'orgueil. — De l'hydropique et de la femme courbée. 335
— XXX. — Des invités au repas du soir. 335
— XXXI. — Bâtir une tour et se préparer à la guerre. 335
— XXXII. — Le sel affadi et la brebis perdue. 335
— XXXIII. — L'enfant prodigue. 336
— XXXIV. — Se faire des amis avec des richesses d'iniquité. 339
— XXXV. — Le bien étranger. 340
— XXXVI. — « *Nul ne peut servir deux maîtres.* » 340

QUESTION XXXVII. — « *Le royaume des cieux souffre violence.* » 340
— XXXVIII. — Le mauvais riche. 340
— XXXIX. — « *Augmentez-nous la foi.* » 342
— XL. — Les dix lépreux. 344
— XLI. — Etre sur le toit. 345
— XLII. — Etre dans les champs. 345
— XLIII. — La femme de Loth. 346
— XLIV. — Le lit, le moulin et le champ. 346
— XLV. — Du juge inique importuné par une veuve. 346
QUESTION XLVI. — Le prince qui va prendre possession de son royaume. 347
— XLVII. — Du chameau qui passe par le trou d'une aiguille. 348
— XLVIII. — Aveugles de Jéricho. — Le temple. 349
— XLIX. — De la vie des justes ressuscités. 349
— L. — Prier pour n'entrer point en tentation. 349
— LI. — « *Il fit semblant d'aller plus loin.* » — Jésus est dépouillé de ses vêtements. 349

DIX-SEPT QUESTIONS

SUR L'ÉVANGILE SELON SAINT MATTHIEU.

TRADUCTION DE M. L'ABBÉ POGNON.

QUESTION PREMIÈRE. — Les humbles comparés aux saints Innocents. 351
— II. — De la prédication de l'Evangile. 351
— III. — Des divisions qui s'opéreront parmi les hommes à la suite de la prédication de l'Evangile. 351
— IV. — Guérison d'un lépreux. 351
— V. — Ce qu'il faut pour suivre Jésus. 351
— VI. — Des morts du siècle. 351
— VII. — Conduite à tenir par les Apôtres quand on les repoussera. 351
— VIII. — Prudence du serpent et simplicité de la colombe. 351
— IX. — De la confession de louange. 352
— X. — Epis rompus le jour du sabbat. 352
QUESTION XI. — L'ivraie semée au milieu du froment. 352
— XII. — Suite du même sujet. 354
— XIII. — La perle précieuse. 355
— XIV. — Aveuglement des Juifs. 356
— XV. — Des paraboles du Seigneur. 358
— XVI. — Le trésor des choses anciennes et des choses nouvelles. 358
— XVII. — Les frères de Notre-Seigneur. 358

PENSÉES DÉTACHÉES.

1. Violer la justice générale. 358
2. Confiance que devait inspirer le don des langues. 359
3. Comment tout est dans le Verbe. 359
4. La mort et le progrès dans la vertu. 359

EXPLICATION DE QUELQUES PROPOSITIONS

DE L'ÉPITRE AUX ROMAINS.

TRADUCTION DE M. L'ABBÉ BARDOT.

PROPOSITION PREMIÈRE. — Selon l'Esprit de sanctification, donné par suite de sa résurrection d'entre les morts. » 360
— II. — « Afin de vous communiquer la grâce spirituelle. » 360
— III. — « La vengeance de Dieu se révèle du haut du ciel contre toute impiété. » 360
— IV. — « Quoique connaissant Dieu, ils ne l'ont pas glorifié comme Dieu, et ne lui ont pas rendu grâce. » 360
— V. — « Dieu les a livrés. » 360
— VI. — « Dieu les a livrés à leur sens réprouvé, remplis de toute sorte d'iniquités. » 360
— VII-VIII. — « Non-seulement ceux qui commettent ces actions; mais aussi ceux qui consentent à ce que d'autres les commettent. » 360
— IX. — Tu amasseras sur ta tête des trésors de colère pour le jour de la colère. » 361
PROP. X. — « Leur propre conscience rendant témoignage. » 361
— XI. — « Par l'esprit non à la lettre. » 361
— XII. — « Il tire sa louange non des hommes, mais de Dieu. » 361
— XIII-XVIII. — « Nulle chair ne sera justifiée devant lui par les œuvres de la loi : car par la loi on n'a que la connaissance du péché. » 361
— XIX. — « Détruisons donc la loi par la foi. » 362
— XX. — « Si Abraham a été justifié par les œuvres, c'est pour lui un sujet de gloire, mais non pas devant Dieu. » 362
— XXI. — « Le salaire qu'on donne à l'ouvrier n'est point estimé une grâce, mais bien une dette. » 361
— XXII. — « Celui qui justifie l'impie. » 362
— XXIII. — « La loi produit la colère. » 362

PROP. XXIV. — « Devant Dieu à qu'il a cru. » 362
— XXV. — « Abraham rendant gloire à Dieu. » 362
— XXVI. — « Outre cela nous nous glorifions dans les tribulations, etc. » 362
— XXVII-XXVIII. — « Le péché a été dans le monde jusqu'à la Loi. » 362
— XXIX. — « Mais la mort a régné depuis Adam jusqu'à Moïse... etc. — Mais il n'en est pas du don comme du péché. » 363
— XXX. — « La loi est survenue pour faire abonder le péché. » 363
— XXXI. — « Que dirons-nous donc? Demeurerons-nous dans le péché pour que la grâce abonde ? A Dieu ne plaise !... » 364
— XXXII-XXXIV. — « Sachant bien que notre vieil homme a été crucifié avec lui, etc. » 364
— XXXV. — « Le péché ne dominera plus en vous, parce que vous n'êtes pas sous la Loi, mais sous la grâce. » 364
— XXXVI. — « La femme qui est soumise à un mari, le mari vivant est liée par la loi ; mais si son mari meurt, elle est affranchie de la loi du mari, etc. » 364
— XXXVII. — « Prenant occasion du péché, le commandement a excité en moi toute concupiscence. » 365
— XXXVIII. — « Et moi je vivais autrefois sans loi ; mais quand est venu le commandement le péché a revecu, et moi je suis mort. » 365
— XXXIX. — « Car le péché prenant occasion du commandement, m'a séduit et par lui m'a tué. » 365
— XL. — « Ce qui est bon est devenu pour moi la mort ? Loin de là, etc. » 365
— XLI. — « Nous savons que la loi est spirituelle, et moi je suis charnel. » 365
— XLII. — « Vendu comme esclave au péché. » 365
— XLIII. — « J'ignore ce que je fais. » 365
— XLIV. — « Ce que je veux, je ne le fais pas ; mais ce que je ne veux pas je le fais. » 366
— XLV-XLVI. — « Je vois dans mes membres une autre loi qui combat la loi de mon esprit... » 366
— XLVII. — « Il n'y a donc pas de condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ. » 366
— XLVIII. — « Ce qui était impossible à la Loi, parce qu'elle était affaiblie par la chair, Dieu, ayant envoyé son Fils, dans une chair semblable à celle du péché, a, par le péché, condamné le péché dans la chair.... » 366
— XLIX. — « La prudence de la chair est ennemie de Dieu. » 367
— L. — « Le corps est mort à cause du péché, mais l'esprit est vie par l'effet de la justice. » 367
— LI. — « Si l'Esprit de celui qui a ressuscité Jésus-Christ d'entre les morts, habite en vous ; celui qui a ressuscité Jésus-Christ d'entre les morts, vivifiera aussi vos corps mortels par son Esprit qui habite en vous. » 367
— LII. — « Vous n'avez point reçu l'esprit de servitude, mais l'Esprit des fils d'adoption avec le quel nous crions : Abba, Père. » 367
— LIII. — « La créature attend avec ardeur la manifestation des enfants de Dieu. Nous aussi nous gémissons amèrement, etc. » 368
— LIV. — « De même l'Esprit aussi aide notre faiblesse ; car nous ne savons ce que nous devons demander dans la prière. » 369
PROP. LV. — « Ceux qu'il a appelés, il les a aussi justifiés. » 370
— LVI. — « Afin qu'il fût le premier-né entre beaucoup de frères. » 370
— LVII. — « Qui nous séparera de l'amour du Christ ? Est-ce la tribulation, etc. » 370
— LVIII. — « Car je suis certain que ni la mort... » 370
— LIX. — « Dont les pères sont ceux de qui est sorti, selon la chair, le Christ même, qui est au dessus de tous et Dieu béni dans les siècles. » 371
— LX. — « Avant qu'ils fussent nés ou qu'ils eussent fait ni bien ni mal... non à cause de leurs œuvres, mais par la volonté de celui qui appelle, il lui fut dit : L'aîné sera sous le plus jeune. » 371
— LXI. — « J'aurai pitié de celui dont j'aurai eu pitié, et je ferai miséricorde à celui à qui j'aurai fait miséricorde. » 372
— LXII. — « Cela ne dépend ni de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde. » 372
— LXIII. — « Il a supporté avec une patience extrême des vases des colère, propres seulement à être détruits. » 373
— LXIV. — « Nous qu'il a appelés, non-seulement d'entre les Gentils. » 373
— LXV. — Sur ces paroles d'Isaïe : « Le nombre des enfants d'Israël fut-il comme le sable de la mer, le reste sera sauvé. » 374
— LXVI. — « Les vœux, les désirs de mon cœur et mes supplications à Dieu ont pour objet leur salut. » 374
— LXVII. — « Près de toi est la parole, dans ta bouche et dans ton cœur. » 374
— LXVIII. — Sur ces mots de Moïse : « Un peuple qui n'en est pas un ; une nation insensée. » 374
— LXIX. — « Est-ce que Dieu a rejeté son peuple ? Non sans doute ; car moi-même je suis de la race d'Abraham. » 374
— LXX. — « Leurs péchés ont-ils eu pour effet de les faire tomber ? Point du tout. Mais par leurs pépéchés le salut est venu aux Gentils. » 374
— LXXI. — « Si ton ennemi a faim, donne-lui à manger... car en agissant ainsi, tu amasseras des charbons sur sa tête. » 375
— LXXII. — « Que toute âme soit soumise aux puissances supérieures : car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu. » 375
— LXXIII. — « Veux-tu ne pas craindre la puissance ? fais le bien et par elle tu recevras des louanges. » 375
— LXXIV. — « Soyez donc soumis par nécessité. » 375
— LXXV. — « Celui qui aime les autres a accompli la Loi. » 376
— LXXVI. « Sachant que ce temps est opportun, qu'il est l'heure enfin et sortir de notre sommeil. » 376
— LXXVII. — « Ne vous étudiez pas à contenter la chair dans ses convoitises. » 376
— LXXVIII. — « Recevez celui qui est faible dans la foi, sans juger les opinions. » 376
— LXXIX. — Qui es-tu pour juger le serviteur d'autrui ? » 377

PROP. LXXX. — L'un juge suivant la succession des jours, l'autre suivant tous les jours. » 377
— LXXXI. — « Heureux celui qui ne se condamne pas lui-même en ce qu'il approuve. » 377
— LXXXII. — « Le Christ a été le ministre de la circoncision, pour justifier la véracité de Dieu. » 377
PROP. LXXXIII. — « Pour que je sois le ministre de Jésus-Christ parmi les nations... » 378
— LXXXIV. — « Je vous conjure, d'observer attentivement ceux qui sèment des discussions et des scandales contre la doctrine que vous avez apprise. » 378

EXPLICATION COMMENCÉE

DE L'ÉPITRE AUX ROMAINS.

TRADUCTION DE M. L'ABBÉ BARDOT.

PARAG. PREMIER. — Explication de la salutation, controverse sur le péché contre le Saint-Esprit. — But de l'épître. 379
— 2. — L'Église et la synagogue. 379
— 3. — Prophètes sacrés et profanes. 379
— 4. — Jésus-Christ Fils de Dieu et fils de David. 380
— 5. — Prédication de Jésus-Christ. 381
— 6. — La grâce de l'apostolat. 382
— 7. — A qui s'adresse l'épître. 382
— 8. — Salutation. 383
— 9. — Justice dans la grâce du pardon. 383
— 10. — Obligation de faire pénitence malgré le pardon accordé par Dieu. 383
— 11. — La Trinité dans les salutations de saint Paul. 384
— 12. — La Trinité dans les salutations des autres Apôtres. 385
PARAG. 13. — Singulier rapprochement. 385
— 14. — Péché contre le Saint-Esprit. 386
— 15. — Est-il bien sans remède ? 387
— 16. — Le péché contre le Saint-Esprit est-il le péché commis après le baptême ? 388
— 17. — Le péché commis contre le Saint-Esprit n'est-il pas tout péché commis sciemment ? 389
— 18. — Est-ce le péché commis avec connaissance de la volonté de Dieu ? 389
— 19. — Quel est le sacrifice refusé, d'après saint Paul, à ceux qui pèchent avec la connaissance de la vérité ? 390
— 20. — Est-ce un péché commis avec connaissance contre la personne même du Saint-Esprit ? 391
— 21-23. — Est-ce un blasphème contre les œuvres attribuées au Saint-Esprit ? 391

COMMENTAIRE DE L'ÉPITRE AUX GALATES.

TRADUCTION DE M. L'ABBÉ RAULX.

PARAG. PREMIER. — But de l'Épître. 394
— 2. — Autorité apostolique de Saint Paul. 394
— 3. — Salutation. 395
— 4. — Entreprise impie des Judaïsants. 395
— 5. — Pureté d'intention. 395
— 6. — Autorité divine de l'enseignement de saint Paul. 396
— 7. — Opposition entre les observances de la synagogue et l'Eglise de Dieu. 396
— 8. — Saint Paul n'a appris l'Evangile de personne. 396
— 9. — Serment. Juifs nombreux convertis 397
— 10. — Second voyage à Jérusalem. 397
— 11. — Tite demeure sans être circoncis. 398
— 12. — Accord constaté entre la doctrine de saint Paul et celle des autres Apôtres. 398
— 13. — Les Apôtres veulent n'être rien. 398
— 14. — Cotisation des communautés chrétiennes. 399
— 15. — Réprimande de saint Paul à saint Pierre. Saint Pierre plus admirable ici que saint Paul. 399
— 16. — Les œuvres de la Loi ne sauraient justifier. 400
— 17. — Être mort à la Loi et vivre en Jésus-Christ par la grâce du Sauveur. 401
PARAG. 18. — Le Christ proscrit par les Galates. 401
— 19. — La loi ancienne divisée en deux parties. 402
— 20. — L'Esprit-Saint donné en dehors des observances légales. 402
— 21. — Récompense temporelle des observances légales. 403
— 22. — Le Christ devenu malédiction pour nous. 404
— 23. — Abraham et les anciens patriarches justifiés par la foi et non par les œuvres de la Loi. 405
— 24. — La Loi destinée à humilier le peuple Juif. 406
— 25. — Les Gentils suffisamment humiliés par leurs désordres. 407
— 26. — Résultat merveilleux de la Loi. 407
— 27. — Les chrétiens enfants de Dieu. 408
— 28 — Diversité des conditions et unité de foi dans l'Eglise. 408
— 29. — Les Gentils asservis à la nature. 409
— 30. — Affranchissement et adoption dus au Fils de Dieu. 409
— 31. — Pourquoi ces deux mots qui ont le même sens : « Abba, Père ? » 410
— 32. — Dieu fait tout servir à ses desseins. 411

PARAG. 33. — Difficulté. 412
— 34. — Solution possible. 412
— 35. — Eviter les observances superstitieuses. 412
— 36. — Connaître Dieu et être connu de lui. 413
— 37. — Confiance que mérite la parole de saint Paul. 413
— 38. — Sollicitude maternelle de l'Apôtre. 414
— 39. — Ne pas écrire ce qu'on dirait de vivre voix. 414
— 40. — Les Juifs, les catholiques et les hérétiques figurés dans la famille d'Abraham. 414
— 41. — S'éloigner du joug des observances judaïques. 415
— 42. — Les observances légales opposées à l'esprit chrétien. 416
— 43. — La charité, principe des actes chrétiens. 417
— 44. — La charité résume toute la loi. 418
— 45. — La charité envers le prochain témoigne de la charité envers Dieu. 418
— 46. — La grâce nécessaire à la liberté. 419
— 47. — Se conduire par l'esprit. 420
— 48. — Les œuvres de la chair. 420
PARAG. 49. — Les œuvres de l'esprit. 421
— 50. — Enumérations diverses. 421
— 51. — Rapports entre les vices de la chair et les fruits de l'esprit dont parle saint Paul. 421
— 52. — Différence entre la jalousie et l'envie. 422
— 53. — Le crucifiement et l'amour. 422
— 54. — La vie de l'esprit. 422
— 55. — Eviter la vaine gloire. 423
— 56. — Correction fraternelle ; dans quel esprit il faut la faire. 423
— 57. — Nécessité de la charité pour faire la correction fraternelle. 424
— 58. — Que comprend la loi du Christ? 424
— 59. — Se défier des louanges. 425
— 60. — On doit le nécessaire à l'Apôtre. 425
— 61. — L'éternelle moisson. 425
— 62. — Lâcheté des faux docteurs. 426
— 63. — La créature nouvelle. 426
— 64. — Stigmates de saint Paul. 427
— 65. — Signature de l'Epître. 427

QUATRE-VINGT-TROIS QUESTIONS.

TRADUCTION DE M. L'ABBÉ DEVOILLE.

QUESTION PREMIÈRE. — L'âme existe-t-elle par elle-même ? 428
— II. — Du libre arbitre. 428
— III. — Dieu est-il la cause du mal dans l'homme ? 428
— IV. — Quelle est la cause du mal dans l'homme ? 428
— V. — Un animal privé de raison peut-il être heureux ? 428
— VI. — Du mal. 428
— VII. — Ce qu'on entend proprement par âme dans l'animal. 428
— VIII. — L'âme se meut-elle par elle-même ? 429
— IX. — La vérité peut-elle être perçue par les sens corporels ? 429
— X. — Le corps vient-il de Dieu ? 429
— XI. — Pourquoi le Christ est-il né d'une femme ? 429
— XII. — Opinion d'un sage. 429
— XIII. — Preuve que les hommes l'emportent sur les bêtes. 430
— XIV. — Le corps du Christ n'était point un fantôme. 430
— XV. — De l'intellect. 430
— XVI. — Du Fils de Dieu. 430
— XVII. — De la science de Dieu. 430
— XVIII. — De la Trinité. 430
— XIX. — De Dieu et de la créature. 430
— XX. — Du lieu que Dieu occupe. 430
— XXI. — Dieu n'est-il pas l'auteur du mal ? 430
— XXII. — Dieu n'éprouve aucun besoin. 431
— XXIII. — Du Père et du Fils. 431
— XXIV. — Les péchés et les bonnes œuvres dépendent-ils du libre arbitre de la volonté ? 431
— XXV. — De la croix du Christ. 431
— XXVI. — De la différence des péchés. 432
— XXVII. — De la Providence. 432
— XXVIII. — Pourquoi Dieu a-t-il voulu faire le monde ? 432
QUESTION. XXIX. — Y a-t-il dans l'univers un haut et un bas ? 432
— XXX. — Tout a-t-il été créé pour l'avantage de l'homme ? 432
— XXXI. — Opinion de Cicéron sur la nature de la vertu et ses différentes espèces. 433
— XXXII. — L'un peut-il comprendre une chose moins qu'une autre, et l'intelligence d'une même chose peut-elle aller ainsi jusqu'à l'infini ? 435
— XXXIII. — De la crainte. 435
— XXXIV. — Ne doit-on aimer que d'être sans crainte ? 435
— XXXV. — Que faut-il aimer ? 436
— XXXVI. — Des moyens de nourrir la charité. 437
— XXXVII. — De celui qui est toujours né. 438
— XXXVIII. — De la conformation de l'âme. 438
— XXXIX. — Des aliments. 138
— XL. — La nature des âmes étant la même, pourquoi les volontés des hommes diffèrent-elles ? 438
— XLI. Puisque Dieu a fait toutes choses, pourquoi ne les a-t-il pas faites toutes égales ? 439
— XLII. — Comment le Christ a-t-il été tout à la fois dans le sein de sa mère et dans le ciel ? 439
— XLIII. — Pourquoi le Fils de Dieu a-t-il apparu sous la forme humaine, et le Saint-Esprit sous la forme d'une colombe ? 439
— XLIV. — Pourquoi le Fils de Dieu est-il venu si tard et non immédiatement après le péché de l'homme ? 439
— XLV. — Contre les mathématiciens ou astrologues. 439
— XLVI. — Des idées. 440
— XLVII. — Pourrons-nous un jour voir nos pensées ? 441
— XLVIII. — Des choses à croire. 441
— XLIX. — Pourquoi les enfants d'Israël offraient-ils des animaux en sacrifice ? 441
— L. — De l'égalité du Fils. 441

QUESTION. LI. — De l'homme fait à l'image et à la ressemblance de Dieu. 441
— LII. — Sur ces mots de l'Ecriture : « Je me repens d'avoir fait l'homme. » 443
— LIII. — De l'or et de l'argent que les Israëlites reçurent des Egyptiens. 443
— LIV. — Sur ces paroles : « Pour moi il m'est bon de m'attacher à Dieu. » 445
— LV. — Sur ces paroles : « Il y a soixante reines, quatre-vingt concubines et des jeunes filles sans nombre. » 446
— LVI. — Des quarante-six ans employés à la construction du temple. 446
— LVII. — Des cent cinquante-trois poissons. 446
— LVIII. — De Jean-Baptiste. 448
— LIX. — Des dix vierges. 450
— LX. — « Mais pour ce jour et cette heure, personne ne le sait, pas même les Anges du ciel, ni le Fils de l'homme, il n'y a que le Père seul. » 452
— LXI. — Du miracle des cinq pains. 453
— LXII. — Sur ces paroles de l'Evangile : « Jésus baptisait plus que Jean, quoique Jésus ne baptisât point mais ses disciples. » 456
— LXIII. — De Verbe. 457
— LXIV. — De la Samaritaine. 457
— LXV. — De la résurrection de Lazare. 460
— LXVI. — Sur ce passage : « Ignorez-vous, mes frères, que je parle à ceux qui connaissent la loi ... » jusqu'à ce verset : « Il vivifiera aussi vos corps mortels par son Esprit qui habite en vous. » 461
— LXVII. — Sur ce passage : « Or je crois que les souffrances du temps présent ne sont pas dignes de la gloire future, » jusqu'à ces mots : « Car c'est en espérance que nous sommes sauvés. » 465
QUESTION LXVIII. — Sur ces paroles : « O homme, qui es-tu pour contester avec Dieu ? » 468
— LXIX. — Sur ce passage : « Alors le Fils lui-même sera soumis à Celui qui lui a soumis toutes choses. » 471
— LXX. — Sur ses mots de l'Apôtre : « La mort a été absorbée dans la victoire. O mort, où est ta résistance, etc. » 474
— LXXI. — Sur ce passage de l'Ecriture : « Portez les fardeaux les uns des autres, et c'est ainsi que vous accomplirez la loi du Christ. » 475
— LXXII. — Des temps éternels. 477
— LXXIII. — Sur ces paroles : « Et reconnu pour homme par *les dehors*. » 477
— LXXIV. — Sur ce passage de l'Epître aux Colossiens : « En qui nous avons la rédemption et la rémission des péchés ; qui est l'image du Dieu invisible. » 479
— LXXV. — De l'héritage de Dieu. 479
— LXXVI. — Sur ces paroles de l'Apôtre saint Jacques : « Or veux-tu savoir, ô homme vain, que la foi sans les œuvres est inutile ? » 480
— LXXVII. — La crainte est-elle un péché ? 481
— LXXVIII. — De la beauté des statues. 481
— LXXIX. — Pourquoi les magiciens de Pharaon ont-ils fait certains miracles comme Moïse, le serviteur de Dieu ? 482
— LXXX. — Contre les Appolinaristes. 483
— LXXXI. — Du Carême et de la Pentecôte. 486
— LXXXII. — Sur ces paroles : « Le Seigneur châtie celui qu'il aime, et il frappe de verges tout fils qu'il reçoit. » 487
— LXXXIII. — Sur le mariage, à l'occasion de ces paroles du Seigneur : « Quiconque renvoie sa femme hors le cas de fornification. » 488

DIVERSES QUESTIONS A SIMPLICIEN.

TRADUCTION DE M. L'ABBÉ DEVOILLE.

LIVRE PREMIER.

DEUX QUESTIONS SUR L'ÉPITRE AUX ROMAINS.

PRÉFACE. 490
QUESTION PREMIÈRE. — Que pense saint Paul de la loi ancienne ? 490
— II. — Doctrine de saint Paul sur la justification. 495

LIVRE SECOND.

SIX QUESTIONS SUR LES LIVRES DES ROIS.

PRÉFACE. 508
QUESTION PREMIÈRE. — Quel est l'Esprit dont l'Ecriture nous représente animé le roi Saül ? 508
QUESTION. II. — Dans quel sens est-il dit que Dieu s'est repenti d'avoir fait roi Saül ? 514
— III. — Comment Samuël a-t-il pu être évoqué par la pythonisse ? 517
— IV. — Dans quelle posture faut-il prier ? 518
— V. — Dans quel sens Elie se plaint-il à Dieu de la mort du fils de la veuve de Sarepta ? 519
— VI. — De l'esprit de mensonge envoyé pour tromper Achab. 519

SUR LES HUIT QUESTIONS DE DULCITIUS.

Traduction de M. l'abbé Devoille.

Avant-propos. 521

Question première. — Les pécheurs baptisés sortiront-ils de l'enfer ? 521

— ii. — L'offrande qu'on fait pour les morts leur est-elle utile? 526

— iii. — Le dernier jugement aura-t-il lieu immédiatement à l'arrivé du Seigneur, et ceux qui seront emportés dans les nuées au devant de lui devront-ils mourir ? 528

— iv. — Bénédiction réservée, d'après le Psalmiste, aux enfants des justes. 529

Question vi. — Samuël a-t-il été réellement évoqué de l'enfer par la pythonisse ? 530

— vii. — Comment Sara n'a été déshonorée ni par Abimélech, ni par Pharaon ? 532

— viii. — L'Esprit de Dieu qui reposait sur les eaux, est-il le Saint-Esprit? 533

— v. — Comment David était-il élu selon le cœur de Dieu ? 534

DE LA FOI AUX CHOSES QU'ON NE VOIT PAS.

Traduction de M. l'abbé Devoille.

Chapitre premier. — Dans les choses mêmes naturelles, on croit souvent sans voir. Nous ne voyons pas la bonne volonté d'un ami et nous y croyons. Voit-on l'amitié ? 536

— ii. — Sans la foi que devient la famille, la société humaine ? 537

— iii. — Motifs de croire au Christianisme. Prophéties relatives au Christ et à l'Eglise. 538

Chapitre iv. — Ce que nous voyons accomplidoit nous engager à croire ce que nous n'avons pas vu. 539

— v. — Le présent autorise à croire le passé et l'avenir. 540

— vi. — Le christianisme réprouvé par les Juifs. 541

— vii. — Merveilleuse conversion du monde entier à la foi du Christ. 541

— viii. — Exhortation à persévérer dans la foi. 542

DE LA FOI ET DU SYMBOLE.

Traduction de M. l'abbé Devoille.

Chapitre premier. — Motif et but du présent ouvrage. 543

— ii. — Principe unique de l'univers. 543

— iii. — Egalité du Père et du Fils. 544

— iv. — Incarnation du Fils. 545

— v. — Sa passion et sa résurrection. 547

Chapitre vi. — Son ascension. 547

— vii. — La droite du Père. 547

— viii. — Le jugement dernier. 548

— ix. — Le Saint-Esprit. — La Trinité. 548

— x. — L'Eglise. — La résurrection de la chair. 551

DE LA FOI ET DES ŒUVRES

Traduction de M. Citoleux.

Chapitre premier. — Doit-on admettre indistinctement tout le monde au baptême et n'enseigner la morale qu'après ce sacrement? 553

— ii. — Salut impossible même après le baptême sans réforme des mœurs. — Souffrir les pécheurs dans l'Eglise sans préjudice de la discipline. 553

Chapitre iii. — Dans quel esprit faut-il reprendre les pé-

cheurs ? Précepte du Seigneur sur la manière de corriger les méchants. 554
CHAPITRE IV. — Erreur de l'exagération et de son contraire dans l'interprétation des Ecritures. 555
— V. — Ne pas se séparer de l'Eglise à cause des mauvais, et maintenir contre eux la vigueur de la discipline. 555
— VI. — Faut-il admettre au baptême un adultère et un pécheur avant de l'avoir converti. — L'enseignement de la morale ne doit-il pas précéder le baptême ? 556
— VII. — Une femme qui, sans le savoir, a épousé un homme déjà marié, doit-elle être tenue pour adultère ? 557
— VIII. — Pierre a prêché avant le baptême la foi et la pénitence. 558
— IX. — Exemple de l'Eunuque baptisé après avoir professé la foi : Abus qu'on en fait. 559
— X. — Ne savoir que Jésus-Christ. Fausse distinction sur les deux préceptes de l'amour. 559
— XI. — Les Israëlites ont passé la mer Rouge avant de recevoir la loi. 560
— XII. — Conséquence fâcheuse à laquelle aboutit le système contraire. 561
— XIII. — Jean-Baptiste et ses préceptes de morale. Jésus-Christ et ses commandements. 562
— XIV. — La foi sans les œuvres ne suffit pas pour être sauvé. 562
— XV. — Passage difficile et mal compris de l'Apôtre de ceux qui croient que la foi sans les œuvres sert au salut. 564
CHAPITRE XVI. — Vraie doctrine sur la foi et les œuvres. — Le jeune homme riche. — Foi de la Chananéenne. 565
— XVII. — Les paraboles de l'ivraie et du serviteur négligent n'ont aucun rapport avec le sujet. 565
— XVIII. — Ce n'est pas une nouveauté d'écarter du baptême les pécheur endurcis. 568
— XIX. — Trois espèces de péchés mortels entraînant l'excommunication. — Silence des cathéchismes sur les unions adultères. — Mariages avec les infidèles. 569
— XX. — Comment faut-il procéder à la guérison de ceux qui doivent être baptisés ? 570
— XXI. — Conduite des Apôtres. — Les Juifs ne se sont-ils perdus que par leur incrédulité ? — Le royaume du ciel souffre violence. 570
— XXII. — La vraie connaissance de Dieu. — Les pécheurs convertis doivent seuls compter sur l'indulgence : les impénitents en sont indignes. 571
— XXIII. — Mauvaise interprétation. — Le mot *jugement* dans l'Ecriture. 572
— XXIV. — La liberté de la foi chrétienne ne doit pas couvrir comme d'un voile la dépravation des fidèles. 573
— XXV. — Loi sainte, châtiment réservé à ses violateurs. — Fausse sécurité de ceux qui ont été baptisés et vivent dans le crime. 574
— XXVI. — Conformer ses actes aux engagements du baptême. — Trois espèces de péchés ; trois sorte de remèdes. 575
— XXVII. — Conclusion. 575

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME V.

TYPOGRAPHIE DE VICTOR BERTUOT, MONTAUBAN, PALCE IMPÉRIALE 9.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

JAN 1 0 1989

FEB 2 6 1987

FEB 2 6 1987

a39003 010927134b

AUGUSTINUS, AURELIUS.
OEUVRES COMPLETES.